

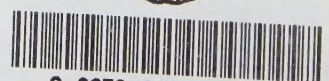


ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE

Édition 2000



HENRY MADDEN
California State University, Fresno
LIBRARY



3 0250 01391 4267



Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
Kahle/Austin Foundation

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE

édition 2000

DONNÉES ÉGALEMENT DISPONIBLES SUR CÉDÉROM (cf. page V)

103^e VOLUME

Nouvelle série n° 45

RÉSULTATS

DE 1998

Remerciements

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques tient à remercier les Administrations, les Services publics et les Organismes professionnels qui apportent régulièrement leur concours à la préparation de l'Annuaire statistique de la France.

Directeur de la publication : Paul CHAMPSAUR

Rédaction en chef : Catherine CLUZEAU

Coordination : Jean-Pierre VIETTI

Rédaction : Josiane BRAQUEHAIS, Dominique BOUILLY, Hervé MORIZET, Maryse REGNART

Composition des textes : Karin ICHELMANN

Graphiques : Pierre THIBAudeau, Patrick LAPIERRE de MELINVILLE

Couverture, Conception-Réalisation : Jacqueline LOUIS-MARIE-ABSALON (INSEE)
CRÉATONE (PARIS)

À nos lecteurs

Rassemblées en seize domaines, les informations détaillées les plus significatives et les plus récentes du système statistique français vous sont présentées dans cette édition 2000 de l'Annuaire Statistique de la France. Ainsi, disponibles à la fin décembre 1999, les résultats définitifs du recensement de la population de mars 1999 sont insérés pour la population des régions, des départements et des aires urbaines de plus de 150 000 habitants. Vous trouvez également les dernières données principales de la « base 95 » de la Comptabilité nationale liée à la mise en place du nouveau système harmonisé européen des comptes.

De nombreux chapitres de cette 103^e édition sont concernés par les changements intervenus en Comptabilité nationale. Ainsi, deux chapitres sont entièrement revus (Comptabilité nationale et Le mouvement économique). Un troisième, Consommation et modes de vie des ménages, l'est en grande partie. D'autres sont aussi concernés pour quelques tableaux (Santé, Transferts sociaux, Agriculture, Industries agricoles et alimentaires, notamment).

La rénovation de certaines enquêtes (l'enquête ACEMO sur les salaires, l'enquête annuelle 4^e génération dans la construction) a conduit à la révision de plusieurs tableaux. D'autres, de plus grande périodicité (l'enquête Emploi du temps 1998-1999, l'enquête Conditions de travail 1998.....), ont permis d'actualiser quelques tableaux.

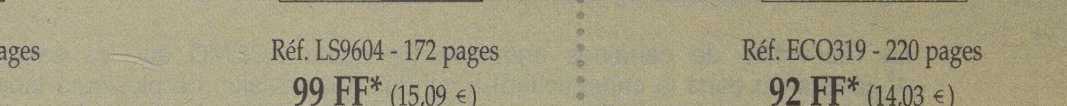
En outre, les premiers bilans financiers publiés en euros sont inscrits au chapitre Monnaie, Crédit, Épargne, Patrimoine. Des données internationales, couvrant de très nombreux domaines, situent la France dans l'Union européenne et dans le monde (nombre de brevets déposés, effectifs de chercheurs, dépenses de protection sociale, dépenses de pollution, etc.).

Pour la cinquième année consécutive, l'ouvrage est disponible sur cédérom ; il contient, en plus de la majeure partie des tableaux des éditions précédentes, des séries rétrospectives des années cinquante à nos jours sur l'emploi et les salaires. La nouveauté essentielle de cette édition est l'accès direct aux différents sites internet, dont les adresses apparaissent dans la liste « Principaux organismes publics à compétence statistique nationale », situés dans les feuillets verts. Une version réseau est aussi disponible.

Par ailleurs, vous pouvez obtenir des résultats régionaux ou départementaux auprès des directions régionales de l'INSEE où les publications régionales sont disponibles ainsi qu'à INSEE Info-Service.

Toutes vos observations et suggestions pourront être transmises à :

INSEE, division Chiffres Clés
Timbre H220
18, boulevard Adolphe-Pinard
75675 Paris Cedex 14



reprises Comment connaître la concurrence ? Prospector ? Quelles sont les caractéristiques



INSEE

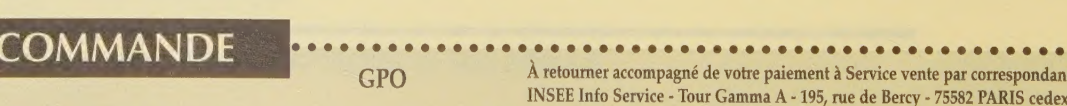
Demandez gratuitement le catalogue SIRENE®

INSEE

Consultez SIRENE® : 3617 SIRENE® (2,23 F/mm)

www.sirene.tm.fr

Prix au n° 15 FF* (2,29 €)



ME et leurs salariés", ... "Economie et Statistique",
 mation", ... "INSEE Première 662",
 Première 668".

Société : _____

☐ Mme ☐ M. Nom : _____

..... €
France : 20 FF (3,05 €), Étranger : 35 FF (5,34 €)

Mastercard ☐ Eurocard (seules cartes acceptées)

| | | | | | Date d'expiration : | | | | |

catalogue SIRENE®

Prénom : _____

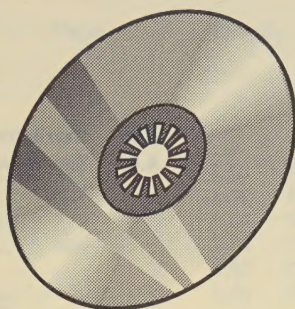
Service/Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

OFFRE PRÉFÉRENTIELLE
À NOS LECTEURS

L'Annuaire Statistique de la France également disponible sur Cédérom



Vous **venez d'acheter** la 102^e édition de l'Annuaire Statistique de la France,
vous pouvez donc bénéficier d'une **offre préférentielle** :

L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE SUR CÉDÉROM
au prix de 310 FF au lieu de 710 FF (47,26 euros au lieu de 108,24 euros)

Configuration minimum : 486DX, 16 Mo, écran VGA 256 couleurs, lecteur 2X.

Systèmes d'exploitation : Windows 3.1x, 95, 98, NT 4.0

Pour vous le procurer, il vous suffit simplement de remplir le bon de commande ci-dessous :

BON DE COMMANDE

(aucune photocopie de ce bon de commande ne sera acceptée)

À retourner à : Service vente par correspondance

INSEE Info Service - Tour Gamma A

195, rue de Bercy - 75582 Paris Cedex 12

*J'ai acheté l'édition papier de l'Annuaire Statistique de la France 1999, et je souhaite commander
le cédérom (version Windows® pour PC) au prix préférentiel de 310 FF* (47,26 euros)*

** Frais de mise à disposition : France et DOM + 20 FF (3,05 euros) ; TOM et Étranger + 35 FF (5,34 euros)*

Nom, prénom

Société..... Tél.....

Activité.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Ci-joint un chèque de FF (à l'ordre de l'INSEE)

Date..... Signature

sommaire

Chapitre

Page

—

—

A. POPULATION ET ENVIRONNEMENT

A.01	Territoire et population	5
A.02	Environnement	25

B. DÉMOGRAPHIE

B.01	Structure de la population	43
B.02	Mouvement de la population.....	71
B.03	Étrangers et immigrés.....	97
B.04	Ménages.....	109

C. EMPLOI, REVENUS ET SALAIRES

C.01	Population active, emploi	119
C.02	Conditions de travail	147
C.03	Revenus et salaires	173
C.04	Transferts sociaux.....	199

D. CONSOMMATION ET CONDITIONS DE VIE

D.01	Consommation et modes de vie des ménages	229
D.02	Logement	253
D.03	Santé	261

E. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

E.01	Communication	285
E.02	Culture	297
E.03	Tourisme	315
E.04	Jeunesse et sports	327
E.05	Loisirs divers	337

F. ENSEIGNEMENT, FORMATION, RECHERCHE

F.01	Enseignement et formation.....	353
F.02	Recherche et développement expérimental.....	393
F.03	Propriété industrielle.....	403

G. DONNÉES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

G.01	Comptabilité nationale	413
G.02	L'appareil productif	433
G.03	Le mouvement économique.....	461

Chapitre		Page	Chapitre		Page
H. PRIX			L. TRANSPORTS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		
H.01	Indices de prix à la consommation	471	L.01	Transports ferroviaires	767
H.02	Prix à la consommation	487	L.02	Transports routiers	777
H.03	Indices de prix de gros, indices de prix de vente industriels, indice du coût de la construction ...	495	L.03	Transports de navigation intérieure.....	791
			L.04	Transports maritimes.....	797
			L.05	Transports aériens	805
I. AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES			L.06	Poste et télécommunications	815
I.01	Agriculture	507			
I.02	Forêt, bois.....	531	M. COMMERCE ET SERVICES		
I.03	Pêche maritime.....	543			
I.04	Industries agricoles et alimentaires.....	549			
			M.01	Commerce intérieur	825
J. ÉNERGIE			M.02	Services aux entreprises et activités immobilières	851
J.01	Bilan de l'énergie	573	M.03	Services aux particuliers	863
J.02	Charbon	583	M.04	Assurances.....	871
J.03	Pétrole.....	591			
J.04	Électricité.....	601			
J.05	Gaz	609	N. FINANCES		
K. INDUSTRIE ET CONSTRUCTION					
K.01	Industrie, données générales	619	N.01	Monnaie, crédit, épargne, patrimoine	887
K.02	Habillement, cuir	639	N.02	Marché financier, bourse	915
K.03	Édition, imprimerie, reproduction	647			
K.04	Pharmacie, parfumerie et entretien	651			
K.05	Industries des équipements du foyer.....	657	O. COMMERCE EXTÉRIEUR, BALANCE DES PAIEMENTS		
K.06	Industrie automobile	667			
K.07	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	671			
K.08	Industries des équipements mécaniques.	679			
K.09	Industries des équipements électriques et électroniques.....	689	O.01	Commerce extérieur.....	925
K.10	Industrie des produits minéraux	699	O.02	Balance des paiements	949
K.11	Industrie textile.....	709			
K.12	Industrie du bois et du papier.....	715			
K.13	Chimie, caoutchouc et plastiques	721	P. ADMINISTRATION ET VIE PUBLIQUE		
K.14	Métallurgie et transformation des métaux	733			
K.15	Industries des composants électriques et électroniques.....	745	P.01	Justice et police judiciaire	972
K.16	Construction, logement	751	P.02	Finances publiques	988

ANNEXES

	Page		Page
● SUR FEUILLETS CHAMOIS :		● SUR FEUILLETS VERTS :	
Avant-propos	III	Index alphabétique	1*
Sommaire	VI	Principaux organismes publics à compétence statistique nationale	11
Organigramme de la direction générale de l'INSEE	VIII	Organisations internationales	18
Directions régionales de l'INSEE en métropole et outre-mer et INSEE Info-service	X	Autres organismes	21
Principales nomenclatures statistiques utilisées dans cet annuaire	XIV	Les publications de l'INSEE	28
Précisions d'ordre général	XXVI	Points d'information et vente	30
Signes conventionnels	XXVI		
Recherche d'un renseignement dans l'annuaire	XXVI		
Abrégé de l'annuaire en cartes et graphiques	XXVII		



**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (INSEE)**

Direction générale : 18, boulevard A.-Pinard
75675 Paris Cedex 14
Téléphone : 01 41 17 50 50. Télécopie : 01 41 17 66 66
www.insee.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Paul CHAMPSAUR

CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : Olivier LEFEBVRE

• INSPECTION GÉNÉRALE. François MADINIER

Membres : Gérard ADER, Jean-Luc BELLIER, Pierre DELORME, Patrick DE MIRIBEL, Hedda FAUCHEUX, Pascal MAZODIER, Alain MOTHE, Guy NEYRET, René PADIEU, Michel QUÉLÉNNEC.

• SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Maître d'œuvre délégué
Responsable des systèmes de sécurité et d'information.
Chargé de mission auprès du Secrétaire Général.

Unité gestion des carrières.
Chef adjoint de l'UGC.

Département de la programmation et de la gestion.
Chef adjoint du département.

Département du personnel.
Adjoint au chef du département.

Adjoint au chef du département, chargé de la mise en valeur des ressources humaines.
Cellule concours et examens.
Division formation.
Division procédures générales de gestion du personnel.
Division gestion statutaire du personnel.
Cellule modernisation de la gestion.

Directeur du Centre de Formation de l'INSEE à Libourne (CEFIL).

Département des services généraux.
Chef adjoint du département, chef de la Division Comptabilité Générale.
Cellule conditions de travail et actions sociales.
Division matériel et immobilier.
Division logistique de la Direction Générale.

Georges CONSOLO

Pierre DELORME

Claude POULAIN

Michel DAPPE

Jean-Louis FAURE

Françoise BALLU

Jean-Marie RUCH

Marie-Claude DUTERIEZ

Jacques GARAGNON

Henri HÉBRARD

Michel CÉZARD

Marlyse DUCOURNAU

Françoise DUSSERT

X...

Michel BILLAUDEL

Bertrand de KÉRIMEL

Jean-Pierre BEHMOIRAS

Pierre-Alain GALL

Marc TAPIERO

Rinaldo PIPARI

Roger BOËDOT

Jacques DUPONT

SPHÈRE INFORMATIQUE

Adjoint au Secrétaire Général pour les questions informatiques.

Cellule stratégie et innovation.
Division gestion des moyens.

Département production et infrastructure informatiques.

Division assistance, information, documentation, exploitation.
Division production informatique et services aux utilisateurs.
Division infrastructure.
Division réseaux.
Cellules technologies de la sécurité et de la consommation.

Département applications et projets.

Cellule coordination des activités d'enquêtes.
Division support à l'organisation, aux méthodes et au développement.
Division applications et projets pour le recensement en continu de la population et la démographie.

Division projets pour le recensement de la population 1999.

Division applications et projets pour les statistiques d'entreprises, les études et les synthèses économiques, la coordination statistique et les relations internationales.

Division applications et projets pour les statistiques sociales.

Division applications et projets pour la gestion.

Division applications et projets pour la diffusion et l'action régionale.

Alain VIÉNOT

Jean-Pierre SIMON

Chantal MIKÉLIAN

Jean-Louis JESTIN

François MENU

Viviane BRINDEJONT

Jean BUKIET

Pierre CHEVAUGEON

Frank COTTON

Christophe ALVISET

Didier BLAIZEAU

X...

Daniel HUART

Hervé BOUDIER

Daniel DEPARDIEU

Dominique MAIRE

Gérard BALLAND

Victor PISANO

• DIRECTION COORDINATION STATISTIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES.

Département de la coordination statistique.
Division environnement juridique de la statistique.
Division relations avec les services statistiques des ministères.
Secrétariat général du Conseil National de l'Information Statistique.

Département des normes statistiques et des méthodes comparées.

Chef adjoint du département, responsable de la mission appui statistique et systèmes de référence.
Division coordination de la méta-information.
Division méthodes comparées.

Département des relations internationales et de la coopération.

Adjoint au chef du département, chef de la division relations bilatérales et programmes de coopération.
Division relations multilatérales et affaires européennes.
Division études et méthodes statistiques pour le développement.

Jean-Pierre PUIG

Alain GODINOT

Gérard LANG

Maurice CALVIAC

Marie-Hélène AMIEL

Philippe DOMERGUE

Michel BLANC

Dominique CROSNIER

Alain DESROSIÈRES

Alain TRANAP

Jean-François DIVAY

François ÉLISSALT

Christophe LEFRANC

• DIRECTION DES STATISTIQUES D'ENTREPRISES

Unité répertoire et démographie des entreprises et des établissements.

Division administration du répertoire SIRÈNE et démographie des entreprises.
Division mise à disposition du répertoire SIRÈNE.

Département système statistique d'entreprises.

Adjoint au chef du département.
Division harmonisation d'enquêtes auprès des entreprises.
Division synthèse des statistiques d'entreprises.

Division information et travaux pour les entreprises.

Département de l'industrie et de l'agriculture.

Division prix de vente industriels.
Division indicateurs conjoncturels d'activité.
Division comptes et études de l'industrie.
Division agriculture.

Département des activités tertiaires.

Division commerce.
Division services.

Michel HÉBERT

Hugues PICARD

Marie-France BOBIN

Colette HARITI

Jean-Pierre GRANDJEAN

Alain BENEDETTI

Pascal RIVIÈRE

Vincent THOLLON-

POMMEROL

Claudine KAGAN

Michel EURIAT

Françoise DUPONT

Sylvain MOREAU

Jean LIENHARDT

Philippe BRION

Patrice ROUSSEL

Catherine BERTHIER

Chantal CASES

• DIRECTION STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.

Division études sociales.

Département de la démographie.

Adjoint au chef du département.
Cellule statistiques et études sur les populations étrangères.
Pôle infrastructures géographiques.
Division recensements de la population.
Division répertoires et mouvement de la population.
Division enquêtes et études démographiques.

Département emploi et revenus d'activité.

Division exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus.
Division emploi.
Division salaires et revenus d'activité.

Département prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages.

Chef adjoint du département, chef de la division prix à la consommation.
Division logement.
Division conditions de vie des ménages.
Division revenus et patrimoine des ménages.

Unité méthodes statistiques.

Division méthodologie d'élaboration et d'analyse des données.
Cellule méthodologie de recueil des données.

Michel GLAUDE

Nicole ROTH

Guy DESPLANQUES

Michel ISNARD

Suzanne THAVE

Philippe HOUSSAY

Chantal MADINIER

X...

Laurent TOULEMON

Didier BLANCHET

Jean-Louis LHÉRTIER

Dominique GOUX

Véronique SANDOVAL

Baudouin SEYS

Thierry LACROIX

Anne LAFERRÈRE

Danièle GUILLEMOT

Jean-Michel HOURRIEZ

Daniel VERGER

Marc CHRISTINE

X...

• DIRECTION DES ÉTUDES ET DES SYNTHÈSES ÉCONOMIQUES.

Directeur adjoint, chef du département de la conjoncture.

Cellule publications conjoncturelles.
Division enquêtes de conjoncture.
Division synthèse conjoncturelle.

Guy LAROQUE

Michel DEVILLIERS

Évelyne LERNER

Hélène ERKEL-ROUSSE

Nicolas SOBCZAK

Département des études économiques d'ensemble	Françoise MAUREL
Division redistribution et politiques sociales.....	Béatrice SÉDILLOT
Division croissance et politiques macroéconomiques.....	Bernard SALANIÉ
Division marchés et stratégies d'entreprises.....	Bruno CREPON
Département des comptes nationaux	François LEQUILLER
Chef adjoint du département, chef de la division synthèse générale des comptes.....	Maryvonne LEMAIRE
Cellule rapport sur les comptes.....	Claudie LOUVOT
Division synthèse des biens et services.....	X...
Division comptes trimestriels.....	Marie REYNAUD
Division échanges extérieurs.....	Brahim LAOUISSSET
Division concepts et méthodes de la comptabilité nationale.....	Jacques MAGNIEZ

• DIRECTION DE LA DIFFUSION ET DE L'ACTION REGIONALE	Michel JACOD
UNITÉS RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET ARCHIVAGE	Daniel LERNER
Cellule mise à disposition et archivage.....	Marie-Claude de LA GODELINAIS
Division documentation.....	Yves ANTHEAUME
Département de l'offre éditoriale	André de LOS SANTOS
Division chiffres-clés.....	Catherine CLUZEAU
Cellule rédaction en chef <i>Économie et Statistique</i>	Pierre MORIN
Division rédaction des publications.....	Daniel TEMAM
Division production éditoriale.....	Jean-Paul FAUR
Département de l'action régionale	Jean-François ROYER
Chef-adjoint du département, chef de la division statistiques régionales, locales et urbaines.....	J.-Philippe GROUTHIER
Division études territoriales.....	Philippe CHOFFEL
Mission conduite de l'action régionale.....	Charles DURAND

INSEE INFO-SERVICE	Paul KOEPP
Adjoint au chef de département, chef de la cellule connaissance des publics.....	Jean-Claude RENAUD
Cellule accueil des publics.....	Jean-Marie RENAUX
Division services spécifiques et grands comptes..	Nicole PLANADE
Division communication externe.....	Carla SAGLIETTI
Bureau de presse.....	Carine NAGOT-YOUSSEF
Division mercatique et commercialisation.....	X...
UNITÉ AFFAIRES JURIDIQUES ET PRIX	Jean MORIN

GROUPE DES ÉCOLES NATIONALES D'ÉCONOMIE ET STATISTIQUES (GENES).....

• DIRECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS ET RECHERCHE	Alain TROGNON
École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE)	Stéfan LOLLIVIER
Directeur des études ENSAE.....	Fabienne ROSENWALD
École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI)	Alain BOUVY
Directeur des études ENSAI.....	Pascal CHEVALIER
Centre de recherche en économie et statistique (CREST)	Alain MONFORT
Directeur du site rennais - Responsable du Laboratoire de Statistique et Modélisation.....	Éric RENAULT
Chef du département de la recherche.....	Francis KRAMARTZ
Laboratoire de Finance-Assurance.....	Christian GOURIEROUX
Laboratoire de Microéconométrie.....	Denis FOUGÈRE
Laboratoire d'Économie Industrielle.....	Anne PERROT
Laboratoire de Statistique.....	Christian ROBERT
Laboratoire Sociologie quantitative.....	Yannick LEMEL
Laboratoire de Macroéconomie.....	Stéphane GRÉGOIR
Laboratoire de Statistiques d'enquêtes.....	Jean-Claude DEVILLE
Centre d'études des programmes économiques (CEPE)	Olivier SAUTORY
Directeur des études CEPE.....	Patrick PÉTOUR

Directions régionales de l'INSEE en métropole et outre-mer

Direction régionale
Service

Directeur
ou chef de service

Adresse, téléphone et télécopieur

I. FRANCE MÉTROPOLITAINE

Direction régionale d'Alsace	V. Le Calonnec.	Cité administrative Gaujot,
Service Études-Diffusion.....	S. Marchand.	14, rue du Maréchal Juin,
		67084 Strasbourg Cedex.
		Tél. : 03 88 52 40 40.
		Télécopieur : 03 88 52 40 41.
Direction régionale d'Aquitaine	M. Schrantz.	33, rue de Saget,
Service Études-Diffusion.....	P. Ahmed-Michaux.	33076 Bordeaux Cedex.
		Tél. : 05 57 95 05 00.
		Télécopieur : 05 57 95 03 58.
Direction régionale d'Auvergne	M. Perronet.	3, place Charles de Gaulle, BP 120,
Service Études-Diffusion.....	D. Brondel.	63403 Chamalières Cedex.
		Tél. : 04 73 31 82 82.
		Télécopieur : 04 73 31 82 92.
Direction régionale de Bourgogne	A. Ravet.	2, rue Hoche, BP 1509,
Service Études-Diffusion.....	J.-L. Coster.	21035 Dijon Cedex.
		Tél. : 03 80 40 67 67.
		Télécopieur : 03 80 40 67 40.
Direction régionale de Bretagne	J.-J. Malpot.	Immeuble « Le Colbert »,
Service Études-Diffusion.....	P. Oger.	36, place du Colombier, CS 94439
		35082 Rennes Cedex.
		Tél. : 02 99 29 33 33.
		Télécopieur : 02 99 29 33 90.

Direction régionale du Centre.....	C. Basso.	8, rue Édouard-Branly, BP 6719, 45067 Orléans Cedex 2. Tél. : 02 38 69 52 52. Télécopieur : 02 38 69 52 00.
Service Études-Diffusion	A. Stéphany.	43, avenue de Paris, BP 6719, 45067 Orléans Cedex 2. Tél. : 02 38 69 52 52. Télécopieur : 02 38 69 53 00.
Direction régionale de Champagne - Ardenne.....	J.-M. Durr.	10, rue Édouard Mignot, 51079 Reims Cedex. Tél. : 03 26 48 60 00. Télécopieur : 03 26 48 60 60.
Service Études-Diffusion	G. Bourgey.	
Direction régionale de la Corse	F. Perrault.	BP 907, 20700 Ajaccio Cedex 9. Tél. : 04 95 23 54 54. Télécopieur : 04 95 23 54 79.
Service Études-Diffusion	O. Ribon.	
Direction régionale de Franche-Comté.....	B. Le Calvez.	Immeuble « Le Major », 83, rue de Dole, 25020 Besançon Cedex. Tél. : 03 81 41 61 61. Télécopieur : 03 81 41 61 99.
Service Études-Diffusion	J-M. Floch.	
Direction régionale d'Île-de-France.....	J. Allain.	7, rue Stephenson, Montigny-le-Bretonneux, 78188 St-Quentin-en-Yvelines, Cedex. Tél. : 01 30 96 90 00. Télécopieur : 01 30 96 90 01.
Service Études-Diffusion	O. Bovar.	
Direction régionale de Languedoc - Roussillon.....	P. Joly.	274, allée Henri-II-de-Montmorency, 34064 Montpellier Cedex 2. Tél. : 04 67 75 70 00. Télécopieur : 04 67 15 70 70. Télécopieur diffusion : 04 67 15 71 71.
Service Études-Diffusion	P. Clairet	
Direction régionale du Limousin	H. Théron.	50, avenue Garibaldi, 87031 Limoges Cedex. Tél. : 05 55 45 20 07. Télécopieur : 05 55 45 20 00.
Service Études-Diffusion	P. Chataignon	
Direction régionale de Lorraine.....	P. Muller.	15, rue du Général-Hulot, BP 3846, 54029 Nancy Cedex. Tél. : 03 83 91 85 85. Télécopieur : 03 83 40 45 61.
Service Études-Diffusion	Y. Carriou.	
Direction régionale de Midi-Pyrénées.....	B. Camus.	36, rue des 36 Ponts, 31054 Toulouse Cedex 4. Tél. : 05 61 36 61 36. Télécopieur : 05 61 36 62 00.
Service Études-Diffusion	C. Escapa.	

Direction régionale Service	Directeur ou chef de service	Adresse, téléphone et télécopieur
Direction régionale du Nord - Pas-de-Calais Service Études-Diffusion.....	J.-C. Hautcoeur. F. Houssin.	130, avenue du Président J.-F.-Kennedy, BP 769, 59034 Lille Cedex. Tél. : 03 20 62 86 29. Télécopieur : 03 20 62 86 00.
Direction régionale de Basse-Normandie Service Études-Diffusion.....	M. Deroin-Thévenin. S. Delavelle.	93-95, rue de Geôle, 14052 Caen Cedex 4. Tél. : 02 31 15 11 00. Tél. accueil : 02 31 15 11 11. Télécopieur : 02 31 15 11 01.
Direction régionale de Haute-Normandie Service Études-Diffusion.....	J. Jacob. J. Lemattre.	8, quai de la Bourse, 76037 Rouen Cedex. Tél. : 02 35 52 49 11. Télécopieur : 02 35 15 06 32.
Direction régionale des Pays de la Loire Service Études-Diffusion.....	B. Trégouët. J.-M. Quellec.	105, rue des Français-Libres, BP 67401, 44274 Nantes Cedex 2. Tél. : 02 40 41 75 75. Télécopieur : 02 40 41 79 39.
Direction régionale de Picardie Service Études-Diffusion.....	J.-P. François B. Macrakis.	1, rue Vincent-Auriol, 80040 Amiens Cedex 1. Tél. : 03 22 97 32 00. Télécopieur : 03 22 97 32 01.
Direction régionale de Poitou - Charentes Service Études-Diffusion.....	J.-P. Lissilour. R. Bastida.	5, rue Sainte-Catherine, BP 557, 86020 Poitiers Cedex. Tél. : 05 49 30 01 01. Télécopieur : 05 49 30 01 02. Télécopieur diffusion : 05 49 30 01 03.
Direction régionale de Provence - Alpes-Côte d'Azur Service Études-Diffusion.....	P. Audibert. J. Laganier.	17, rue Menpenti, 13387 Marseille Cedex 10. Tél. : 04 91 17 57 57. Télécopieur : 04 91 17 59 59. Télécopieur diffusion : 04 91 17 59 58.
Direction régionale Rhône-Alpes Service Études-Diffusion.....	E. Traynard. A. Lopez.	165, rue Garibaldi, BP 3184, 69401 Lyon Cedex 03. Tél. : 04 78 63 28 15. Télécopieur : 04 78 63 25 25.

II. DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Direction interrégionale Antilles - Guyane Coordination Études-Diffusion.....	J.-P. Bernard F. Lebeau-pin.	INSEE/DIRAG, BP 300, 41, rue Bébian, 97158 Pointe-à-Pitre Cedex. Tél. : 05 90 21 47 00. Télécopieur : 05 90 21 47 39.
---	--	---

Direction régionale Service	Directeur ou chef de service	Adresse, téléphone et télécopieur
Service régional de la Guadeloupe	B. Priou.	INSEE, BP 96,
Département Études-Diffusion.....	C. Cappelluti.	Avenue Paul-Lacavé, 97102 Basse-Terre Cedex. Tél. : 05 90 99 36 36. Télécopieur : 05 90 99 36 37.
Service régional de la Guyane	M. Guillemet.	INSEE, BP 6017,
Département Études-Diffusion.....	D. Jouglet.	Avenue Pasteur, 97306 Cayenne Cedex. Tél. : 05 94 29 73 00. Télécopieur : 05 94 29 73 01.
Service régional de la Martinique	A. Chauvet.	Centre DELGRES,
Département Études-Diffusion.....	R. Hardy- Dessources.	Boulevard de la Pointe des Sables, Les Hauts de Dillon, BP 641, 97262 Fort-de-France Cedex. Tél. : 05 96 60 73 73. Télécopieur : 05 96 60 73 50.
Service régional de la Réunion	R. Jean.	INSEE, 15, rue de l'École, BP 13,
Département Études-Diffusion.....	G. Mordant.	97408 Saint-Denis Messag Cedex 9. Tél. : 0 262 48 89 00. Télécopieur : 0 262 48 89 89.
Antenne de Mayotte	C. Toulet.	46, rue Sarahangue, BP 1362, 97600 Mamoudzou. Tél. : 0 269 61 36 35. Télécopieur : 0 269 61 15 33.

INSTITUTS STATISTIQUES DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie	G. Baudchon.	ITSEE, Immeuble Gallieni, 5, rue Gallieni, BP 823, Nouméa. Tél. : 00 687 28 31 56. Télécopieur : 00 687 28 81 48.
Institut Territorial de la Statistique de Polynésie française	N. Lévesques.	ITSAT, BP 395, Papeete Tahiti, Polynésie Française. Immeuble Donald, Tél. : 00 689 54 32 32. Télécopieur : 00 689 42 72 52.
INSEE Info-Service (1)	P. Koepp.	195, rue de Bercy, Tour Gamma A, 75582 Paris Cedex 12. Tél. : 01 41 17 66 11. Télécopieur : 01 53 17 88 09.

(1) Département de la Direction de la Diffusion et de l'Action régionale de la Direction générale de l'INSEE.

Principales nomenclatures utilisées dans cet annuaire

Quelques informations sur les nomenclatures utilisées dans l'*Annuaire statistique de la France*, ainsi que leurs références bibliographiques sont données ci-après. Les documents cités comportent, pour la plupart, une introduction méthodologique et des notes explicatives qui permettent une interprétation plus précise des données publiées.

A. Anciennes nomenclatures d'activités et de produits

Ces nomenclatures permettent la définition précise des diverses activités économiques et le classement des entreprises et établissements d'après l'activité qu'ils exercent à titre principal. Elles classifient les produits fabriqués (ou les services rendus) par les unités productrices.

1. Nomenclature d'activités et de produits 1973.

— La « NAP 73 », officialisée par un décret en 1973, permettait de déterminer le code « activité principale » (APE) attribué à chaque entreprise ou établissement par l'INSEE. La NAP était utilisée notamment pour les enquêtes annuelles d'entreprises et les enquêtes de branche. Élaborée principalement dans le but de faciliter l'organisation de l'information économique et sociale, la NAP met en correspondance les activités économiques et les biens et services. En général, à chaque poste de la nomenclature des activités correspond un poste de celle des produits. La NAP comprend environ 650 postes à quatre chiffres, dit « Niveau 600 », regroupés en classe à deux chiffres (« Niveau 100 »).

Le détail des postes de la NAP est publié dans deux brochures, éditées par le *Journal officiel* :

— *Nomenclatures d'activités et de produits 1973*, édition de 1990 : en vente au *Journal officiel*, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15, et dans les directions régionales de l'INSEE et à INSEE Info-Service (voir adresses pages précédentes).

2. Nomenclatures agrégées pour les comptes nationaux. — La NAP 1973 était la nomenclature de référence pour l'établissement par les comptes nationaux des résultats par secteurs d'activité, branches ou produits.

À partir de la NAP, sont définis des regroupements en 15, 40 ou 115 secteurs, branches ou produits respectivement appelés niveaux U, T et S : à la fin du présent chapitre un tableau donne l'articulation entre les regroupements de la comptabilité nationale (niveaux U et T) et les classes « niveau 100 » de la NAP.

Cette nomenclature est publiée dans le volume des *Collections de l'INSEE* — C 140-141 « Système élargi de comptabilité nationale » (base 1980) et dans *ETC (Extraits des tableaux des comptes nationaux)*, édité chaque année par l'INSEE, dans la collection *INSEE-Résultats* de 1992 à 1998. En vente dans les directions régionales de l'INSEE et à INSEE Info-Service.

3. Classification type pour le commerce international (CTCI) ONU, 1974 (3^e révision) :

— en vente à la librairie du Commerce international, 10 avenue d'Iéna, 75116 Paris.

4. Nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques de transports (NST), Office statistique des Communautés européennes, 2^e révision, 1970 :

— en vente au Centre d'information sur l'Union européenne (Sources d'Europe, le socle de la Grande Arche - 92044 PARIS La Défense Cedex).

5. Nomenclatures de la consommation des ménages « fonctions » et « durabilité » :

— Nomenclatures adaptées ou inspirées des catégories de l'ONU,
— Publiées chaque année dans « La consommation des ménages en... » dans la collection *INSEE - Résultats*.

B. Nomenclatures d'activités et de produits

Dans le cadre d'un mouvement international d'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, le dispositif européen a été refondu et unifié. Trois grands types de nomenclatures font l'objet de modifications, la première de celles-ci datant de 1988.

1. Nomenclature du commerce extérieur. — Depuis le 1^{er} janvier 1988, le système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises est la référence internationale. Au niveau européen, une variante du système harmonisé, la nomenclature combinée (NC) est applicable. Celle-ci s'emboîte exactement dans le système harmonisé. De la même façon, la nomenclature douanière française ou nomenclature générale des produits (NGP) s'emboîte dans la nomenclature combinée.

Depuis la mise en place du marché unique européen, en 1993, les échanges intra-communautaires sont relevés exclusivement en nomenclature combinée ; la nomenclature générale des produits ne peut plus concerner que des échanges avec les pays tiers.

2. Nomenclature des activités. — La nomenclature d'activités française (NAF) est entrée en vigueur en 1993, conformément au décret n° 92-1129 du 2 octobre 1992, pris en application du règlement européen instaurant la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE révision 1). Ainsi, les activités disposent, comme les marchandises, d'un dispositif emboîté.

La NACE révision 1 détaille la nomenclature internationale dénommée classification internationale type, par industrie (CITI révision 3) et constitue le tronc commun européen ; les nomenclatures nationales, telles la NAF, en sont des déclinaisons.

La nomenclature de l'artisanat relève du même principe : la nomenclature d'activités française de l'artisanat (NAFA) s'emboîte dans la NAF.

3. Nomenclature des produits. — Au niveau international, les produits (biens et services) sont répertoriés conformément à la classification centrale des produits (CPC). Au niveau européen, ils relèvent de la classification des produits associée aux activités (CPA); une table de passage permet de relier la CPA à la CPC.

La classification des produits française (CPF) instaurée également par le décret rappelé au paragraphe 2 ci-dessus se substitue au volet « produits » de la nomenclature d'activités et de produits (NAP 73) et à la nomenclature détaillée de produits (NODEP) dont elle reprend le degré de détail. Les classifications CPF et CPA sont quasiment identiques.

L'INSEE a construit deux niveaux de regroupement en 16 et 36 positions pour les activités et les produits. Ces regroupements économiques constituent un dénominateur commun pour la présentation des statistiques agrégées, valable pour tous les domaines. Ces nouveaux regroupements constituent la *nomenclature économique de synthèse* (NES); ils sont complétés par un niveau méso-économique en 114 positions.

Cette nomenclature, détaillée selon les niveaux 16, 36 et 114 est donnée dans le tableau du point H dans sa présentation « Activités ».

Par ailleurs, les comptes nationaux sont, depuis leur publication en 1999, compatibles avec la nomenclature d'activités française elle-même cohérente avec la NACE (nomenclature des communautés européennes). La nomenclature adoptée permettra de meilleures comparaisons internationales ; les modifications portent sur :

- les industries agricoles et alimentaires ventilées au niveau NES « 36 » en « Industries de la viande et du lait » et « Autres industries agricoles et alimentaires »,
- l'eau, gaz, électricité réparti en trois postes au niveau 114,
- la construction répartie en deux postes au niveau 36,
- le commerce de détail rassemblé en un seul poste au niveau 114,
- les activités financières, ventilées au niveau NES « 36 » en « Intermediation financière » et « Assurances et auxiliaires financiers »,
- les activités immobilières éclatées au niveau NES « 36 » en « Promotion, gestion immobilière » et « Location immobilière »,
- les postes et télécommunications regroupées en seul poste au niveau 114,
- la recherche et développement éclatée selon le critère, marchand ou non marchand (niveau 114), ainsi que les autres activités récréatives, culturelles et sportives, l'éducation, la santé (les activités vétérinaires étant isolées), l'action sociale,
- les activités associatives regroupées en un seul poste au niveau 114, et n'isolant plus les activités extra-territoriales.

Cette nomenclature est également publiée dans le Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère

de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, fascicule 95/4).

Les nomenclatures du commerce extérieur, révisées chaque année, sont publiées dans les documents suivants :

— les règlements européens de la Nomenclature combinée (en vente au *Journal officiel*, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15) ;

— la Nomenclature générale des produits (en vente au Centre de renseignements des douanes, pavillon H, 238, quai de Bercy, 75572 Paris Cedex 12).

Deux ouvrages co-édités par le *Journal officiel* (26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15) et l'INSEE (cf. adresse des points de vente, pages précédentes) détaillent les postes des nomenclatures d'activités et de produits :

— Nomenclatures d'activités (NAF) et de produits (CPF), n°1402, édition novembre 1999.

Une version sur cédérom est disponible.

— Index alphabétique des nomenclatures d'activités et de produits, volume 1402-II (édition avril 1994).

En outre, le réseau des nouvelles nomenclatures, françaises ou internationales, peut être consulté en langage naturel par minitel sur 3617 NOMENCLA ; la nomenclature d'activités française est également accessible par minitel sur 3617 SIRENE.

Tous les textes juridiques concernant les nomenclatures européennes sont édités par le *Journal officiel* des Communautés européennes (JOCE) et vendus au *Journal officiel* (26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15), en particulier :

— le règlement du Conseil 3037/90 du 9 octobre 1990 amendé par le règlement de la Commission 761/93, pour la NACE (disponible également à INSEE Info-Service),

— le règlement du Conseil 3696/93 modifié par le règlement de la Commission 1232/98 du 17 juin 1998, pour la CPA.

C. Nomenclature de métiers, emplois et catégories sociales

Ces nomenclatures permettent le classement des personnes en fonction de caractéristiques professionnelles individuelles :

Nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS). — Le code des professions et catégories socioprofessionnelles est utilisé depuis le recensement de 1982. À son niveau le plus fin, les « professions » sont ventilées en 455 postes. Celles-ci sont regroupées à des niveaux plus agrégés, les « catégories socioprofessionnelles » :

- le « niveau 8 » dont 6 groupes d'actifs,
- le « niveau 24 » dont 19 groupes d'actifs (permettant notamment d'avoir une distinction entre salariés/non-salariés, public/privé),
- le « niveau 42 » dont 32 groupes d'actifs.

Les fascicules du Recensement de la population de 1982 (Séries verte et bordeaux) contiennent des notices méthodologiques sur cette nomenclature.

La correspondance entre les niveaux 8, 24 et 42 de la PCS est donnée dans le tableau du point I.

— *Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles*, INSEE 2^e édition, 1994, disponible sur disquette. Index alphabétique et index analytique. En vente dans les directions régionales de l'INSEE et à INSEE Info-Service.

Elle peut être consultée sur le site internet de l'INSEE www.insee.fr.

D. Découpages géographiques

Le Code officiel géographique rassemble en un seul volume les codes et libellés des pays étrangers, des régions, des départements, des arrondissements, des cantons, des communes. Il se décompose de la façon suivante :

- une table de correspondance Région-Département ;

- un tableau du nombre d'arrondissements et de cantons au 1^{er} janvier 1999 et du nombre de communes à différentes dates ;

- les listes des arrondissements, cantons et communes pour les départements métropolitains ;

- les listes des arrondissements, cantons et communes pour les départements et territoires d'outre-mer ;

- la liste des pays étrangers.

L'édition 1999 (la 13^{ème}) du Code Officiel Géographique donne la situation de la géographie administrative au 1^{er} janvier 1999. Les précédentes éditions sont parues en 1943, 1954, 1961, 1968, 1971, 1975, 1978, 1982, 1985, 1990 et 1994.

Il est également commercialisé sur cédérom.

— En vente dans les directions régionales de l'INSEE et à INSEE Info-Service.

E. Nomenclature des maladies et causes de décès

Extrait de la Classification internationale des maladies (10^e révision, 1996). — Élaborée par l'Organisation mondiale de la santé :

- en vente à la librairie Arnette, 2, rue Casimir-Delavigne, Paris (6^e).

G. Correspondance entre les secteurs « U » et « T » de la comptabilité nationale et les classes « niveau 100 » de la NAP.

Niveau 15		Niveau 40		Niveau 100	
U 01	Agriculture, sylviculture, pêche.	T 01	Agriculture, sylviculture, pêche.	01 02 03	Agriculture. Sylviculture et exploitation forestière. Pêche.
U 02	Industries agricoles et alimentaires.	T 02	Industrie de la viande et du lait.	35 36	Industrie de la viande. Industrie laitière.
		T 03	Autres industries agricoles et alimentaires.	37 38 39 40 41 42	Fabrication de conserves. Boulangerie, pâtisserie. Travail du grain. Fabrication de produits alimentaires divers. Fabrication de boissons et alcools. Transformation de tabac.
U 03	Production et distribution d'énergie.	T 04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction.	04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction.
		T 05	Production de pétrole et de gaz naturel.	05	Production de pétrole et de gaz naturel.
		T 06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau.	06 07 08	Production et distribution d'électricité. Distribution de gaz. Distribution d'eau et chauffage urbain.
U 04	Industries des biens intermédiaires.	T 07	Production de minerais et métaux ferreux. Première transformation de l'acier.	09 10 11	Extraction et préparation de minerais de fer. Sidérurgie. Première transformation de l'acier.
		T 08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux.	12 13	Extraction et préparation de minerais non ferreux. Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux.
		T 09	Production de matériaux de construction et minéraux divers.	14 15	Production de minéraux divers. Production de matériaux de construction et de céramique.
		T 10	Industrie du verre.	16	Industrie du verre.
		T 11	Chimie de base production de fils et fibres artificiels et synthétiques.	17-1 17-2 43	Chimie minérale. Chimie organique. Industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques.
		T 13	Fonderie et travail des métaux.	20 21	Fonderie. Travail des métaux.
		T 21	Industrie du papier et du carton.	50	Industrie du papier et du carton.
		T 23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.	52 53	Industrie du caoutchouc. Transformation des matières plastiques.
U 05 A	Industries des biens d'équipement professionnels.	T 14	Construction mécanique.	22 23 24 25 34	Fabrication de machines agricoles. Fabrication de machines-outils. Production d'équipement industriel. Fabrication de matériel de maintenance, de matériel pour les mines, la sidérurgie, le génie civil. Fabrication d'instruments et de matériels de précision.
		T 15 A	Construction de matériels électriques et électroniques professionnels.	27 28 29 A	Fabrication de machines de bureau et de matériel de traitement de l'information. Fabrication de matériel électrique. Construction de matériel électronique professionnel.
		T 17	Construction navale et aéronautique, armement.	26 32 33	Industries de l'armement. Construction navale. Construction aéronautique.

G. Correspondance entre les secteurs « U » et « T » de la comptabilité nationale et les classes « niveau 100 » de la NAP. (suite)

U 05 B Équipement ménager, électronique grand public.	T 15 B Équipement ménager, électronique grand public.	29 B Construction de matériel électronique ménager. 30 Fabrication d'équipements ménagers.
U 05 C Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.	T 16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.	31-1 Construction de véhicules automobiles, de motocycles et cycles. 31-2 Construction de matériel ferroviaire roulant.
U 06 Industries des biens de consommation courants.	T 12 Parachimie et industrie pharmaceutique.	18 Parachimie. 19 Industrie pharmaceutique.
	T 18 Industries textiles et de l'habillement.	44 A Filature, teintures et apprêts. 47 B Bonneterie, tissage et industries textiles diverses. 47 Industrie de l'habillement.
	T 19 Industries du cuir et de la chaussure.	45-1 Tannerie, mégisserie. 45-2 Fabrication d'articles en cuir. 46 Industrie de la chaussure.
	T 20 Industries du bois et de l'ameublement; Industries diverses.	48 Travail mécanique du bois (à l'exception du 48.01, scierie). 49 Industrie de l'ameublement. 54 Industries diverses.
	T 22 Imprimerie, presse, édition.	51 Imprimerie, presse, édition.
U 07 Bâtiment génie civil et agricole.	T 24 Industrie de mise en œuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.	55 Industries de mise en œuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.
U 08 Commerces.	T 25 Commerce de gros alimentaire.	57 Commerce de gros alimentaire.
	T 26 Commerce de gros non alimentaire.	58 Commerce de gros non alimentaire. 59 Commerce de gros interindustriel. 60 Intermédiaires du commerce.
	T 27 Commerce de détail alimentaire.	61 Commerce de détail d'alimentation générale de grande surface. 62 Commerce de détail alimentaire de proximité ou spécialisé.
	T 28 Commerce de détail non alimentaire.	63 Commerce de détail non alimentaire, non spécialisé. 64 Commerce de détail non alimentaire, spécialisé.
U 09 Transports et télécommunications.	T 31 Transports.	58 Transports ferroviaires. 69 Transports routiers, transports urbains, transports par conduite. 70 Navigation intérieure. 71 Transports maritimes et navigation côtière. 72 Transports aériens. 73 Activités annexes des transports et entrepôts. 74 Auxiliaires de transport et agences de voyages.
	T 32 Télécommunications et postes.	75 Télécommunications et postes.
U 10 Services marchands.	T 29 Réparation et commerce de l'automobile.	65 Réparation et commerce de l'automobile.
	T 30 Hôtels, cafés, restaurants.	67 Hôtels, cafés, restaurants.
	T 33 Services marchands rendus principalement aux entreprises.	56 Récupération. 76 Holdings. 77 Activités d'études, de conseil, d'assistance. 78 Auxiliaires financiers et d'assurances. 79 Promoteurs et sociétés immobilières. 80 Locations mobilières. 82 Enseignement (services marchands). 83 Recherche (services marchands).

G. Correspondance entre les secteurs « U » et « T » de la comptabilité nationale et les classes « niveau 100 » de la NAP.
(suite et fin)

U 10	Services marchands.	T 34	Services marchands rendus principalement aux ménages.	66 Réparations diverses. 84 Santé (services marchands). 85 Action sociale (services marchands). 86 Services récréatifs, culturels et sportifs (marchands). 87 Services divers (marchands).
U 11	Locations immobilières.	T 35	Locations immobilières.	81 Locations immobilières.
U 12	Assurances.	T 36	Assurances.	88 Assurances.
U 13	Organismes financiers.	T 18	Organismes financiers.	89 Organismes financiers.
U 14	Services non marchands.	T 38	Services non marchands.	90 Administration générale. 91 Prévoyance et sécurité sociale. 92 Enseignement (services non marchands). 93 Recherche (services non marchands). 94 Santé (services non marchands). 95 Action sociale (services non marchands). 96 Services récréatifs, culturels et sportifs (non marchands). 97 Services divers fournis à la collectivité (non marchands). 98 Services domestiques.

H. Correspondances entre la Nomenclature économique de synthèse (NES) en « 16 », « 36 » et « 114 » positions et les divisions ou groupes de la Nomenclature d'activités française (NAF).

NES « 16 »	NES « 36 »	NES « 114 »	Divisions, groupes ou classe de la NAF
EA Agriculture, sylviculture, pêche.	A0 Agriculture, sylviculture, pêche.	A01 Agriculture, chasse, services annexes. A02 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes. A03 Pêche, aquaculture.	01 02 05
EB Industries agricoles et alimentaires.	B0 Industries agricoles et alimentaires.	B01 Industrie des viandes. B02 Industrie du lait. B03 Industrie des boissons. B04 Travail du grain; fabrication d'aliments pour animaux. B05 Industries alimentaires diverses. B06 Industrie du tabac.	15.1 15.5 15.9 15.6, 15.7 15.2 à 15.4, 15.8 16
EC Industries des biens de consommation.	C1 Habillement, cuir.	C11 Industrie de l'habillement et des fourrures. C12 Industrie du cuir et de la chaussure.	18 19
	C2 Édition, imprimerie, reproduction.	C20 Édition, imprimerie, reproduction.	22
	C3 Pharmacie, parfumerie, entretien.	C31 Industrie pharmaceutique. C32 Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien.	24.4 24.5
	C4 Industries des équipements du foyer.	C41 Fabrication de meubles. C42 Bijouterie et fabrication d'instruments de musique. C43 Fabrication d'articles de sport, de jeux et industries diverses. C44 Fabrication d'appareils domestiques. C45 Fabrication d'appareils de réception, enregistrement, reproduction (son, image). C46 Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie.	36.1 36.2, 36.3 36.4 à 36.6 29.7 32.3 33.4, 33.5
ED Industrie automobile.	D0 Industrie automobile.	D01 Construction automobile. D02 Fabrication d'équipements automobiles.	34.1, 34.2 34.3

H. Correspondances entre la Nomenclature économique de synthèse (NES) en « 16 », « 36 » et « 114 » positions et les divisions ou groupes de la Nomenclature d'activités française (NAF) (suite).

EE Industrie des biens d'équipement.	E1 Construction navale, aéronautique, et ferroviaire.	E11 Construction navale. E12 Construction de matériel ferroviaire roulant. E13 Construction aéronautique et spatiale. E14 Fabrication de cycles, motocycles, matériel de transport n.c.a.	35.1 35.2 35.3 35.4, 35.5
	E2 Industries des équipements mécaniques.	E21 Fabrication d'éléments en métal pour la construction. E22 Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières. E23 Fabrication d'équipements mécaniques. E24 Fabrication de machines d'usage général. E25 Fabrication de machines agricoles. E26 Fabrication de machines-outils. E27 Fabrication d'autres machines à usage spécifique. E28 Fabrication d'armes et de munitions.	28.1 28.2, 28.3 29.1 29.2 29.3 29.4 29.5 29.6
	E3 Industries des équipements électriques et électroniques.	E31 Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique. E32 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques. E33 Fabrication d'appareils d'émission et de transmission. E34 Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie. E35 Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle.	30 31.1 32.2 33.1 33.2, 33.3
EF Industries des biens intermédiaires.	F1 Industries des produits minéraux.	F11 Extraction de minerais métalliques. F12 Autres industries extractives. F13 Fabrication de verre et d'articles en verre. F14 Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction.	13 14 26.1 26.2 à 26.8
	F2 Industrie textile.	F21 Filature et tissage. F22 Fabrication de produits textiles. F23 Fabrication d'étoffes et d'articles à maille.	17.1 à 17.3 17.4, 17.5 17.6, 17.7
	F3 Industrie du bois et du papier.	F31 Travail du bois et fabrication d'articles en bois. F32 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton. F33 Fabrication d'articles en papier ou en carton.	20 21.1 21.2

H. Correspondances entre la nomenclature économique de synthèse (NES) en « 16 », « 36 » et « 114 » positions et les divisions ou groupes de la nomenclature d'activités française (NAF) (suite).

EF Industrie des biens intermédiaires (fin)	F4 Chimie caoutchouc, plastiques.	F41 Industrie chimique minérale. F42 Industrie chimique organique. F43 Parachimie. F44 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques. F45 Industrie du caoutchouc. F46 Transformation des matières plastiques.	24.1A à 24.1E et 24.1J 24.1G, 24.1L, 24.1N 24.2, 24.3, 24.6 24.7 25.1 25.2
	F5 Métallurgie et transformation des métaux.	F51 Sidérurgie et première transformation de l'acier. F52 Production de métaux non ferreux. F53 Fonderie. F54 Services industriels du travail des métaux. F27 Fabrication de produits métalliques. F56 Récupération.	27.1 à 27.3 27.4 27.5 28.4, 28.5 28.6, 28.7 37
	F6 Industries des composants électriques et électroniques.	F61 Fabrication de matériel électrique. F62 Fabrication de composants électroniques.	31.2 à 31.6 32.1
EG Énergie.	G1 Production de combustibles et de carburants.	G11 Extraction de houille, de lignite et de tourbe. G12 Extraction d'hydrocarbures; services annexes. G13 Extraction de minerais d'uranium. G14 Cokéfaction et industrie nucléaire. G15 Raffinage de pétrole.	10 11 12 23.1, 23.3 23.2
	G2 Eau, gaz, électricité.	G21 Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur. G22 Captage, traitement et distribution d'eau.	40 41
EH Construction.	H0 Construction.	H01 Bâtiment. H02 Travaux publics.	45.2A à 45.2B, 45.2J à 45.2L, 45.2T, 45.2V, 45.3A à 45.3F, 45.4 45.1, 45.2C à 45.2F, 45.2N, 45.2P, 45.2R, 45.2U, 45.3H, 45.5
EJ Commerce.	J1 Commerce et réparation automobile.	J10 Commerce et réparation automobile.	50
	J2 Commerce de gros.	J20 Commerce de gros, intermédiaires.	51
	J3 Commerce de détail, réparation.	J31 Grandes surfaces à prédominance alimentaire. J32 Magasins d'alimentation, spécialisés ou non. J33 Autres commerces de détail, en magasin ou non, réparations.	52.1D à 52.1F 52.1A à 52.1C, 52.2 52.1H, 52.1J, 52.3 à 52.7

H. Correspondances entre la Nomenclature économique de synthèse (NES) en « 16 », « 36 » et « 114 » positions et les divisions ou groupes de la Nomenclature d'activités française (NAF) (suite et fin).

EK Transports.	K0 Transports.	K01 Transports ferroviaires. K02 Transport routier de voyageurs. K03 Transport routier (ou par conduites) de marchandises. K04 Transports par eau. K05 Transports aériens. K06 Transport spatial. K07 Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures. K08 Agence de voyage. K09 Organisation du transport de fret.	60.1 60.2A à 60.2G 60.2L à 60.2P, 60.3 61 62.1, 62.2 62.3 63.1, 63.2 63.3 63.4
EL Activités financières.	L0 Activités financières	L01 Intermédiation financière. L02 Assurance. L03 Auxiliaires financiers et d'assurance.	65 66 67
EM Activités immobilières	M0 Activités immobilières.	M01 Promotion, gestion immobilière. M02 Location immobilière.	70.1, 70.3 70.2
EN Services aux entreprises.	N1 Postes et télécommunications.	N11 Activités de poste et de courrier. N12 Télécommunications.	64.1 64.2
	N2 Conseils et assistance.	N21 Activités informatiques. N22 Services professionnels. N23 Administration d'entreprises. N24 Publicité et études de marché. N25 Architecture, ingénierie, contrôle.	72 74.1A, 74.1C, 74.1G 74.1J 74.1E, 74.4 74.2, 74.3
	N3 Services opérationnels.	N31 Location sans opérateur. N32 Sélection et fourniture de personnel. N33 Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises. N34 Assainissement, voirie et gestion des déchets.	71 74.5 74.6 à 74.8 90
	N4 Recherche et développement.	N40 Recherche et développement.	73
EP Services aux particuliers.	P1 Hôtels et restaurants.	P10 Hôtels et restaurants.	55
	P2 Activités récréatives, culturelles et sportives.	P21 Activités audiovisuelles. P22 Autres activités récréatives, culturelles et sportives.	92.1, 92.2 92.3 à 92.7
	P3 Services personnels et domestiques.	P31 Services personnels. P32 Services domestiques.	93 95
EQ Éducation, santé, action sociale.	Q1 Éducation.	Q10 Éducation.	80
	Q2 Santé, action sociale.	Q21 Activités relatives à la santé. Q22 Action sociale.	85.1, 85.2 85.3
ER Administration.	R1 Administration publique.	R10 Administration publique.	75
	R2 Activités associatives et extra-territoriales.	R21 Activités associatives. R22 Activités extra-territoriales.	91 99

I. Correspondances entre les secteurs 8, 24 et 42 de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS)

Niveau agrégé (8 postes dont 6 pour les actifs occupés)	Niveau de publication courante (24 postes dont 19 pour les actifs)	Niveau détaillé (42 postes dont 32 pour les actifs)
1. Agriculteurs exploitants.	10 Agriculteurs exploitants.	11 Agriculteurs sur petite exploitation. 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation. 13 Agriculteurs sur grande exploitation.
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise.	21 Artisans.	21 Artisans.
	22 Commerçants et assimilés.	22 Commerçants et assimilés.
	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures.	31 Professions libérales.	31 Professions libérales.
	32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques.	33 Cadres de la fonction publique. 34 Professeurs, professions scientifiques. 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles.
	36 Cadres d'entreprise.	37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise. 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise.
4. Professions intermédiaires.	43 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés.	42 Instituteurs et assimilés. 43 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et du travail social. 44 Clergé, religieux. 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique.
	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises.	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises.
	47 Techniciens.	47 Techniciens.
	48 Contremaîtres, agents de maîtrise.	48 Contremaître, agents de maîtrise.
5. Employés.	51 Employés de la fonction publique.	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique. 53 Policiers et militaires.
	54 Employés administratifs d'entreprise.	54 Employés administratifs d'entreprise.
	55 Employés de commerce.	55 Employés de commerce.
	56 Personnels des services directs aux particuliers.	56 Personnels des services directs aux particuliers.
6. Ouvriers.	61 Ouvriers qualifiés.	62 Ouvriers qualifiés de type industriel. 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal. 64 Chauffeurs. 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport.
	66 Ouvriers non qualifiés.	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel. 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal.
	69 Ouvriers agricoles.	69 Ouvriers agricoles.
7. Retraités.	71 Anciens agriculteurs exploitants	71 Anciens agriculteurs exploitants.
	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise.	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise.
	73 Anciens cadres et professions intermédiaires.	74 Anciens cadres. 75 Anciennes professions intermédiaires.
	76 Anciens employés et ouvriers.	77 Anciens employés. 78 Anciens ouvriers.
8. Autres personnes sans activité professionnelle.	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé.	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé.
	82 Inactifs divers (autres que retraités).	83 Militaires du contingent. 84 Élèves, étudiants. 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités). 86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités).

PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

PÉRIODICITÉ DES RÉSULTATS. – Les résultats sont annuels, sauf exceptions expressément indiquées; la simple indication du millésime correspond à l'année civile, sauf mention contraire.

CHAMP GÉOGRAPHIQUE. – Sauf indication contraire, les données statistiques de l'annuaire sont relatives à la France métropolitaine (France continentale, y compris territoires insulaires rattachés).

Les résultats « France entière » incluent toujours les départements d'outre-mer.

PRÉCISION DES RÉSULTATS.

1. Les données chiffrées de cet ouvrage sont éventuellement des valeurs arrondies au plus près de leurs valeurs réelles, compte tenu de l'unité du dernier ordre exprimé.

2. Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées qui fait intervenir leurs valeurs réelles peut être, de ce fait, différent de ce que donnent leurs valeurs arrondies.

SIGNES CONVENTIONNELS

- Le renseignement ne peut être obtenu ou n'existe pas faute d'enquête.
- ... Résultat non disponible.
- /// Absence de résultat due à la nature des choses.
- Résultat rigoureusement nul.
- c Résultat confidentiel (par application des règles sur le secret statistique).
- € Résultat inférieur à la moitié de l'unité du dernier ordre exprimé.
- r Nombre rectifié par rapport à l'édition précédente de l'annuaire.
- p Nombre provisoire.
- e Évaluation.
- » Indication reportée à la ligne précédente sans modification.
- Nombre reporté de la colonne précédente sans modification.
- Séries non comparables de part et d'autre de ce signe.

RECHERCHE D'UN RENSEIGNEMENT DANS L'ANNUAIRE

Elle peut se faire :

- soit à l'aide du *sommaire*;
- soit à l'aide de la *liste des tableaux* (en tête de chaque chapitre);
- soit à l'aide de l'*index alphabétique* (en annexe).

***Abrégé de l'annuaire
en cartes et graphiques***

Abrégé de l'annuaire en cartes et graphiques

Sources des données

Le lecteur trouvera dans les pages suivantes quelques graphiques et cartes qui ont paru les plus représentatifs de cet annuaire. Les indications précises des sources des données utilisées, en particulier les références des chapitres du présent annuaire, sont données ci-dessous.

Page 1. — Carte 1 :

Densité de population dans l'Union européenne.
Données INSEE et Eurostat.

Page 2. — Graphiques 1 et 2 :

Pyramide des âges de la population totale au 1^{er} janvier 1999.
Pyramide des âges de la population totale en 2020 selon trois hypothèses de fécondité.
Les données utilisées pour ces graphiques figurent dans cet annuaire (chapitre B.01) et dans *INSEE-Résultats*, série Démographie, n°44, septembre 1995.

Page 3. — Graphiques 3 et 4 :

Indicateur conjoncturel de fécondité : comparaisons européennes (1968-1998).
Évolution du nombre de naissances légitimes et hors mariage (1975-1997).
Données Eurostat et dans le chapitre B.02.

Page 4. — Graphique 5 et carte 2 :

Les étrangers à divers recensements.
Part des étrangers dans la population totale en 1990.
Données détaillées et définitions au chapitre B.03.

Page 5. — Graphique 6 et carte 3 :

Sorties du système éducatif suivant le niveau des élèves (1990 à 1997).
Proportion d'une génération obtenant le baccalauréat par région en 1998.
Données détaillées (ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie) et définitions au chapitre F.01.

Page 6. — Graphique 7 et carte 4 :

Taux d'activité par sexe et groupe d'âge en mars 1979 et en janvier 1999.
Taux de chômage au sens du BIT par département en 1998.
Données détaillées dans les résultats des enquêtes sur l'emploi de mars 1979 et janvier 1999 (collections de l'INSEE, série D, n° 70, décembre 1979, *INSEE-Résultats*, n° 662-663, juillet 1999) et définitions au chapitre C.01.

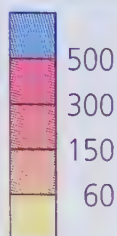
Page 7. — Graphiques 8 et 9 :

Évolution de la population active occupée par secteur de 1990 à 1998.
Évolution des actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle de mars 1989 à janvier 1999.
Données provenant des estimations annuelles d'emploi (INSEE) et des résultats des enquêtes sur l'emploi de mars 1989 et janvier 1999 (*INSEE-Résultats*, n° 28-29, octobre 1989 et *INSEE-Résultats*, n° 662-663, juillet 1999) et définitions au chapitre C.01.

Page 8. — Graphiques 10 à 13 :

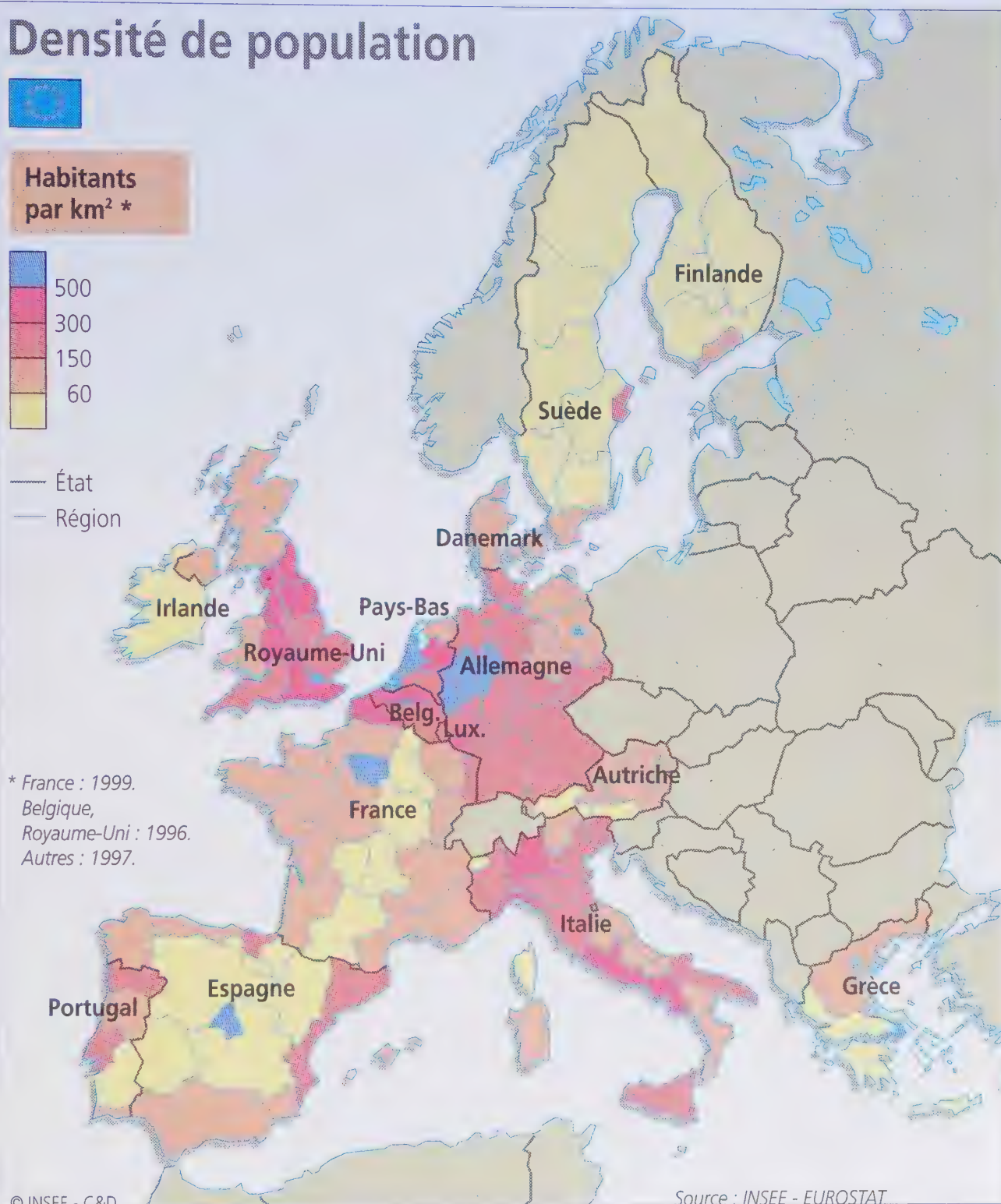
Comparaisons internationales, indicateurs pour divers pays de l'OCDE :
Taux de croissance du PIB en volume.
Indices de la production industrielle.
Taux de chômage standardisés.
Indices des prix à la consommation harmonisés.
Données et indications méthodologiques dans les chapitres C.01, G.01, H.01 et K.01.

Densité de population

Habitants
par km² *

— État
— Région

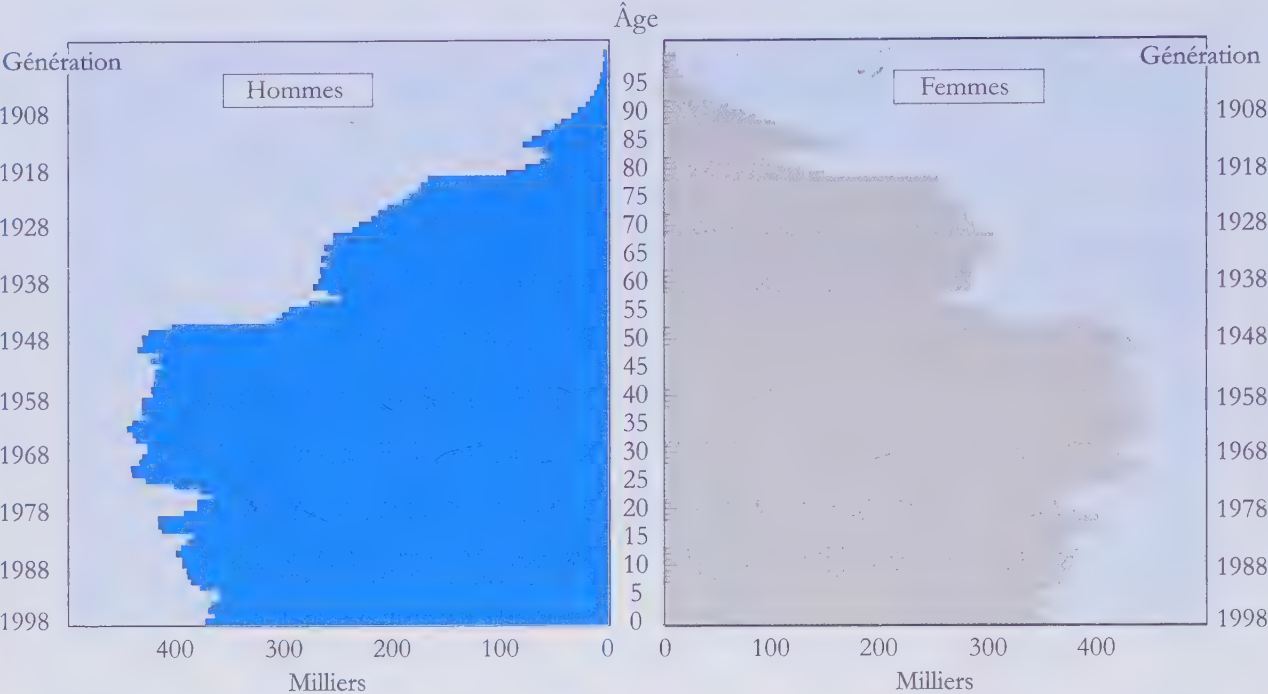
* France : 1999.
Belgique,
Royaume-Uni : 1996.
Autres : 1997.



Graphique 1

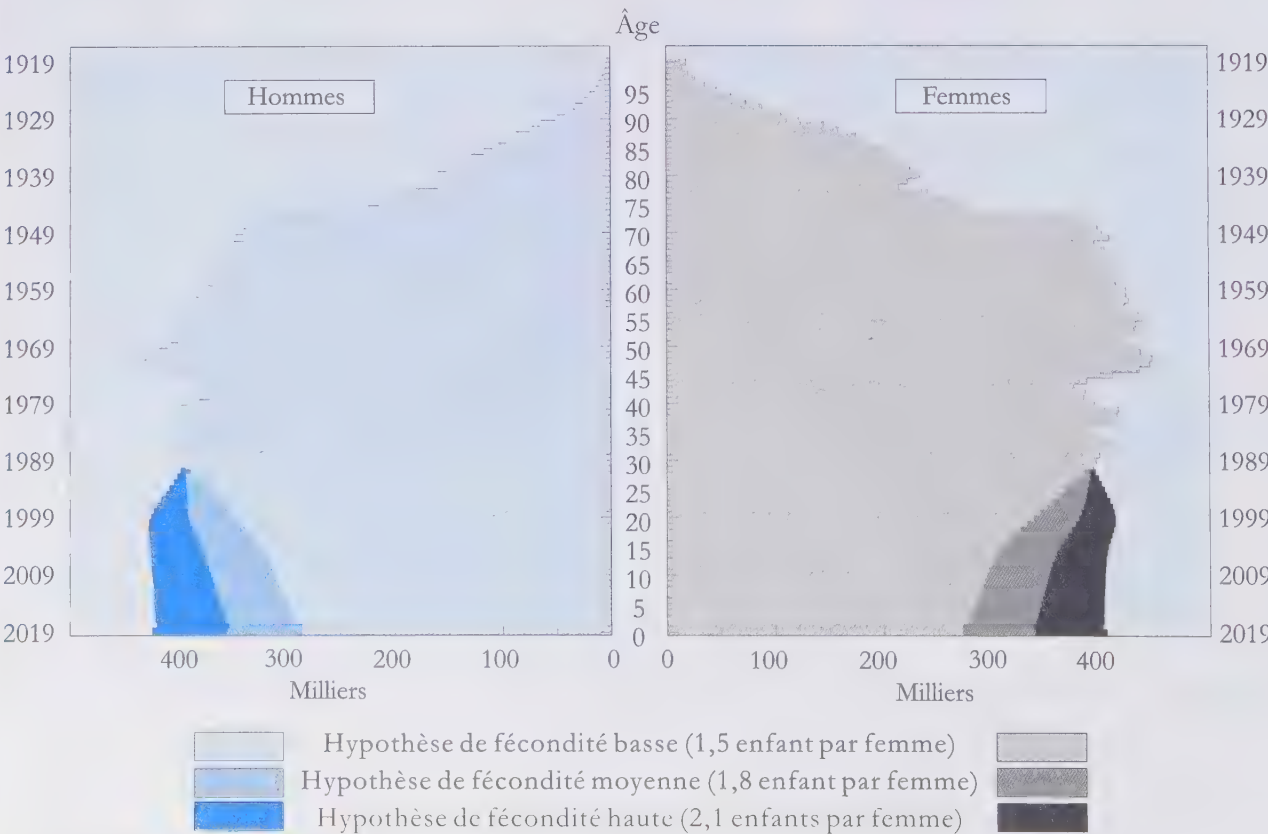
Structure de la population
par âge et sexe

Pyramide des âges de la population totale
au 1er janvier 1999



Graphique 2

Pyramide des âges de la population totale
en 2020 selon trois hypothèses de fécondité

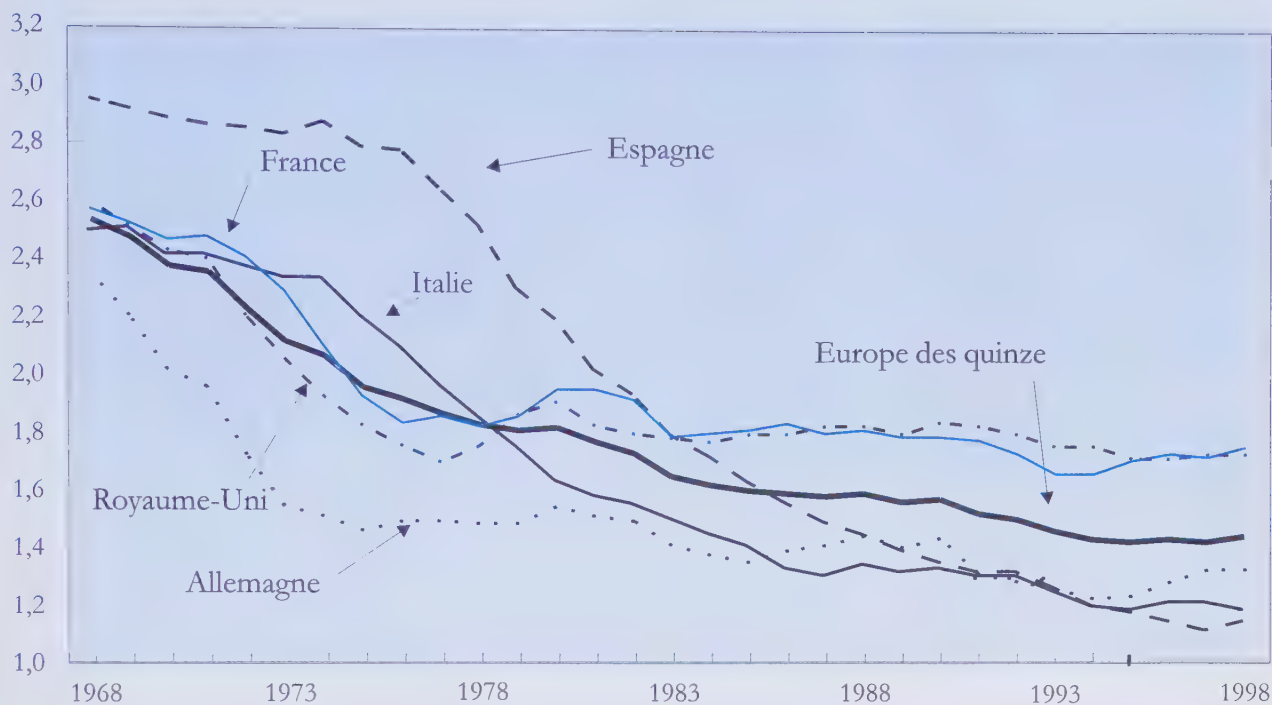


Source : INSEE

Graphique 3

Quelques indicateurs
démographiques français
et européens

Indicateur conjoncturel de fécondité :
comparaisons européennes (1968-1998)*



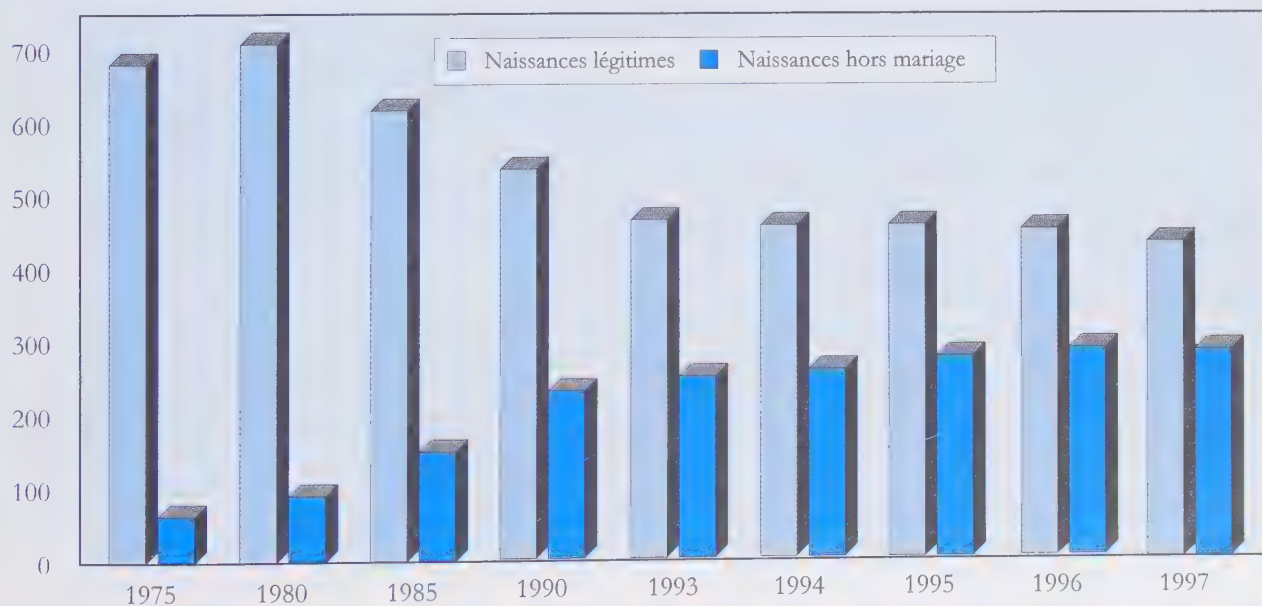
*Certaines données sont susceptibles d'être révisées.

Source : EUROSTAT

Graphique 4

Évolution du nombre de naissances légitimes
et hors mariage de 1975 à 1997

En milliers

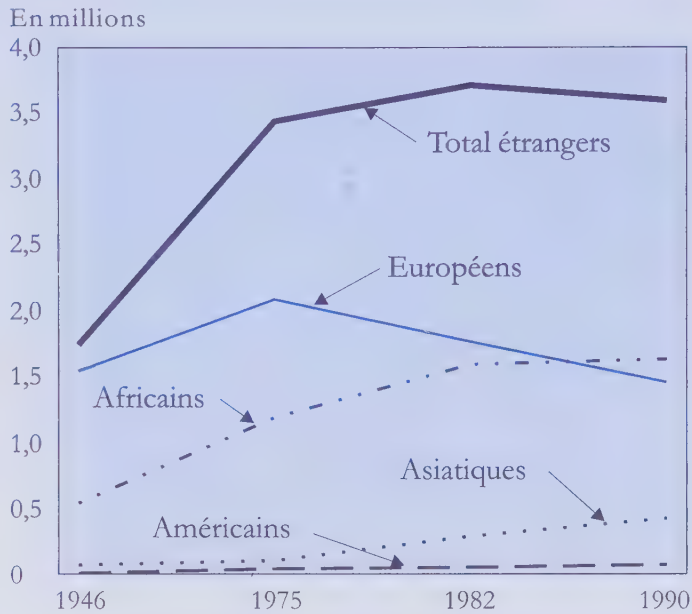


Source : INSEE

Graphique 5

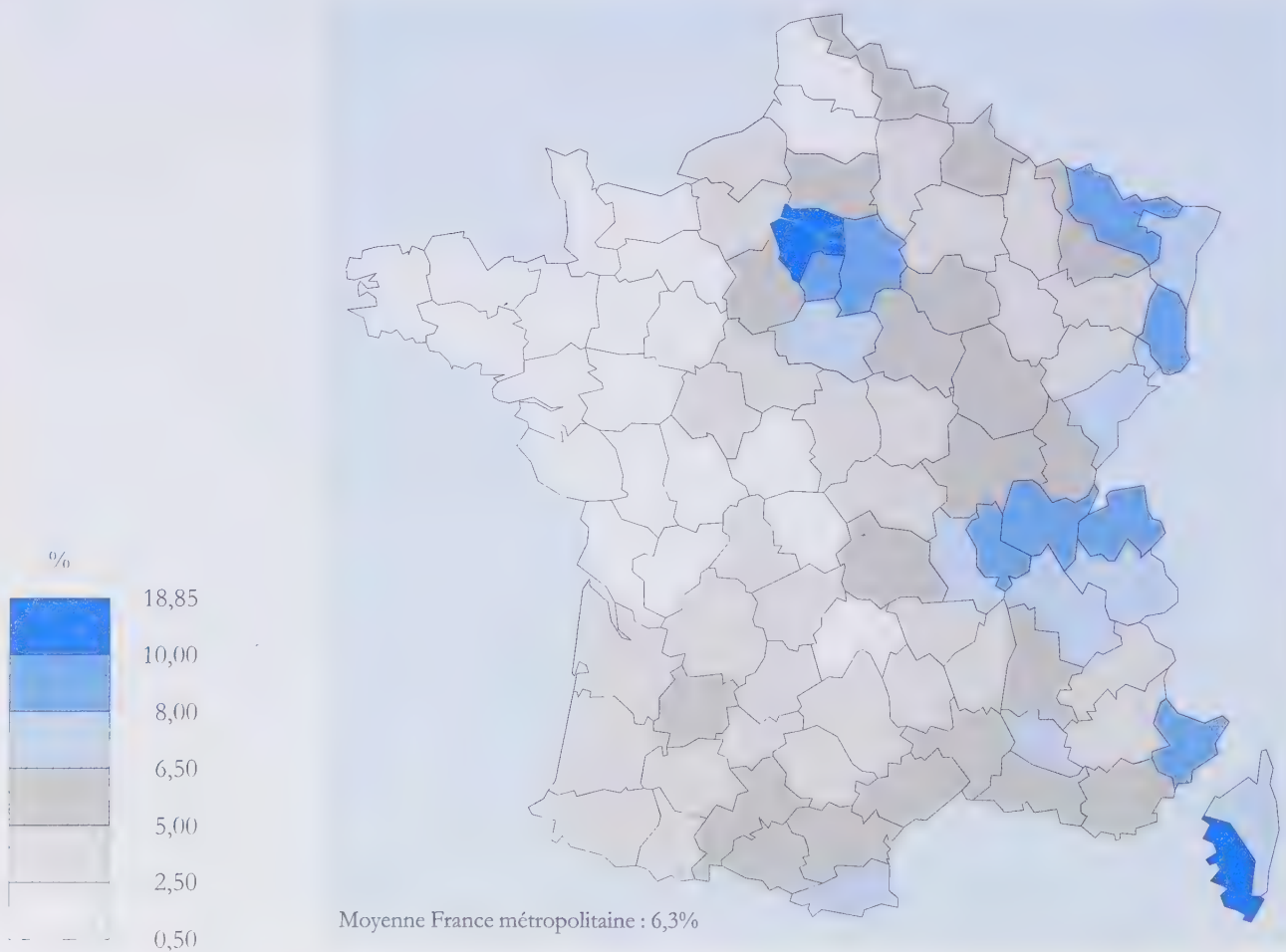
La population étrangère à divers recensements

Les étrangers à divers recensements



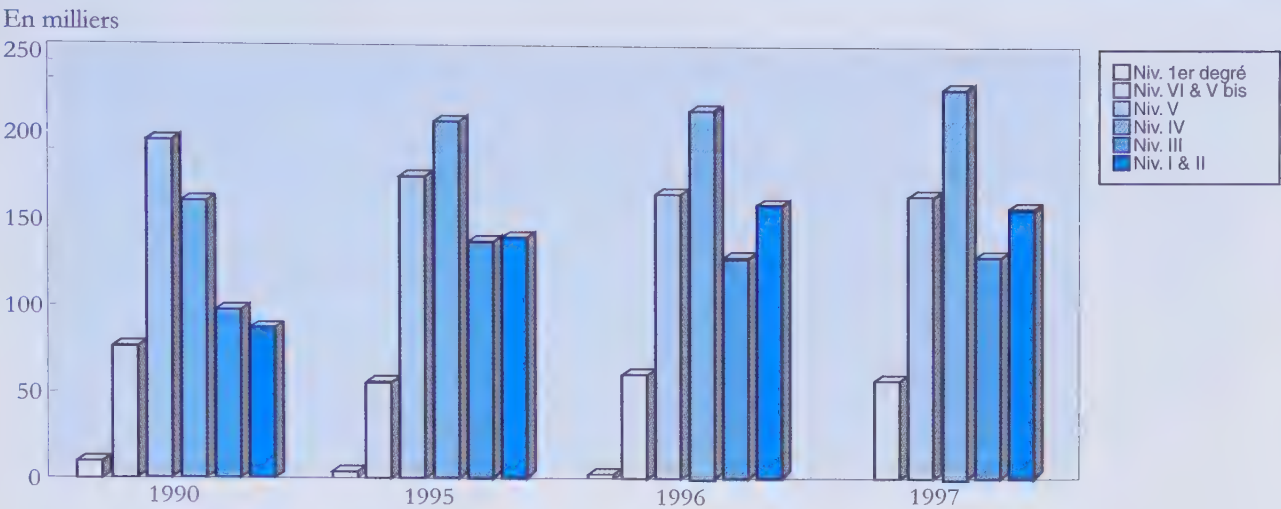
Carte 2

Part des étrangers dans la population totale en 1990



Source : INSEE, recensements de la population

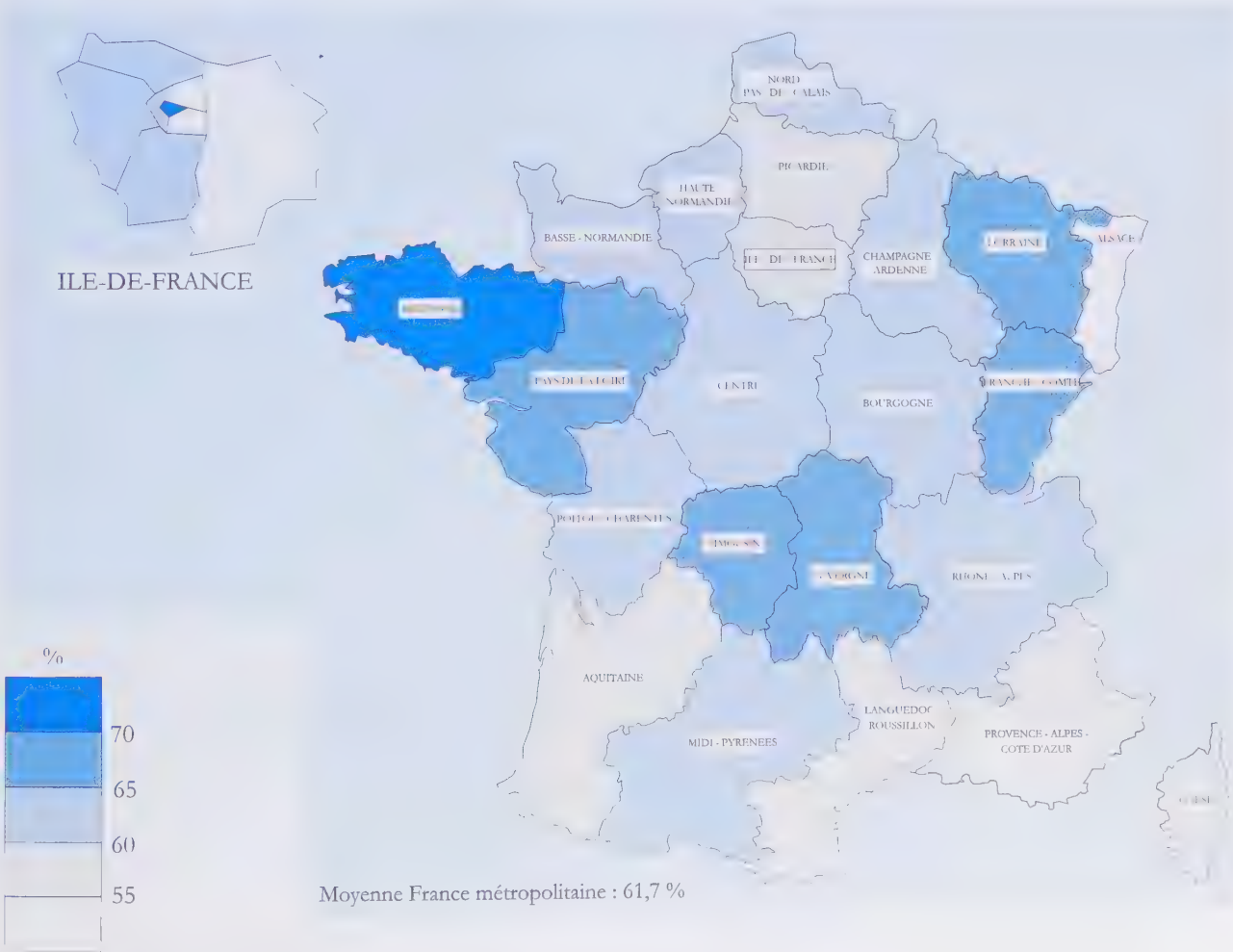
Sorties du système éducatif
suivant les niveaux des élèves



Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

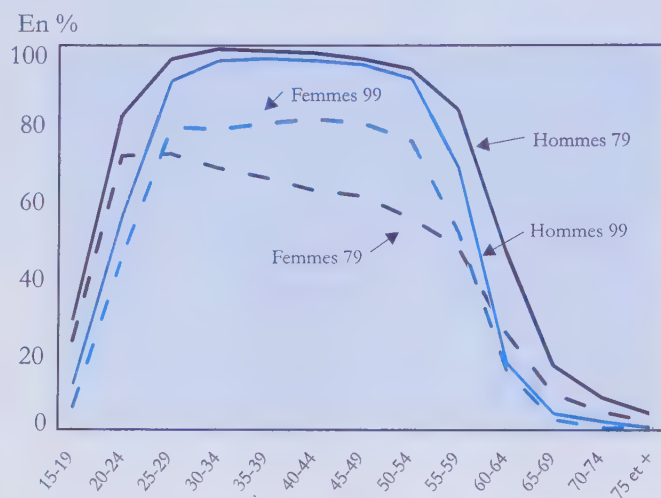
Carte 3

Proportion d'une génération obtenant le baccalauréat par région en 1998



Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

Taux d'activité* par sexe et groupe d'âge
en mars 1979 et en janvier 1999

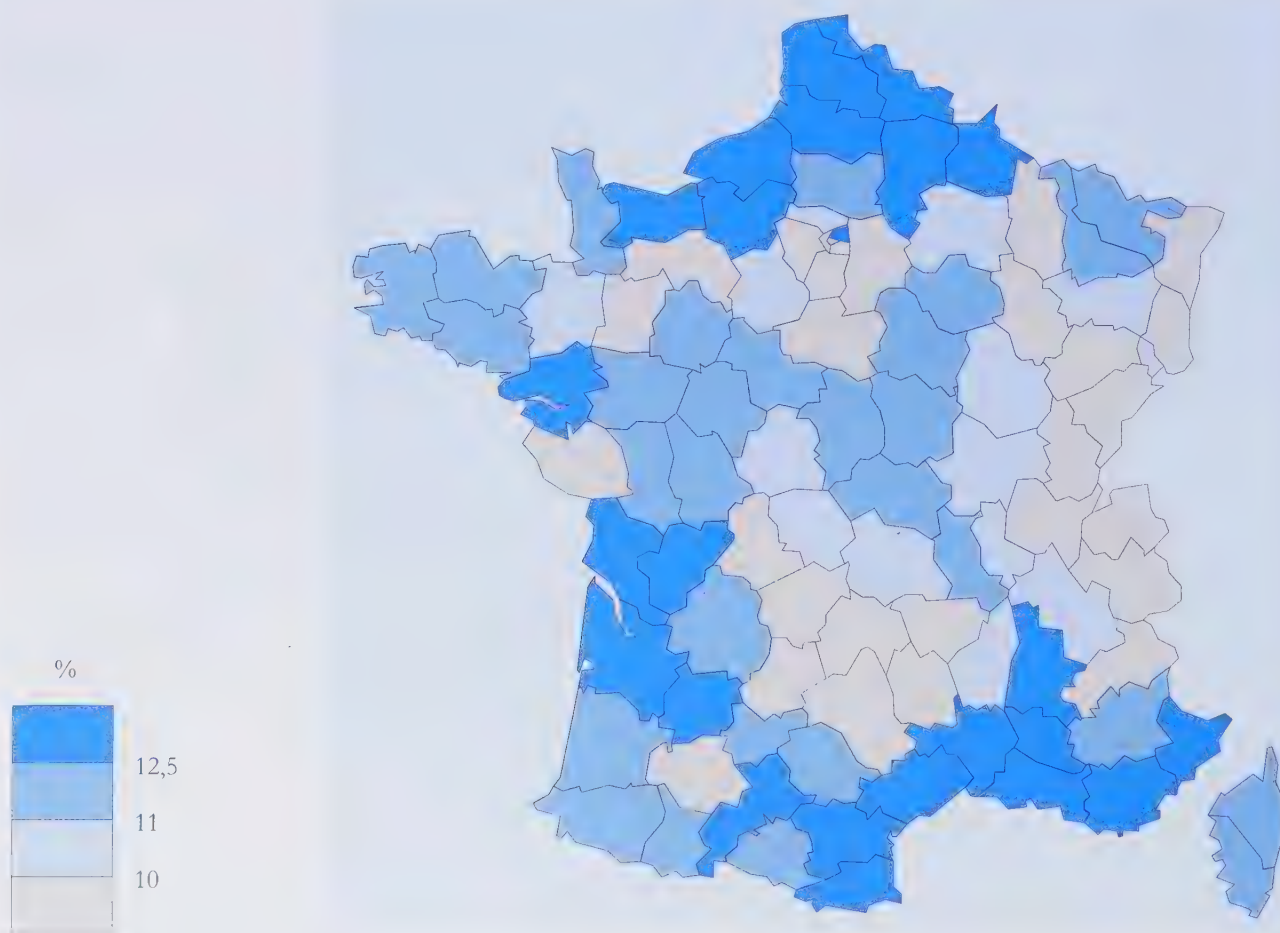


*Proportion d'actifs (actifs occupés y compris les appelés et les chômeurs BIT dans l'effectif total)

Source : INSEE (enquête sur l'emploi)

Carte 4

Taux de chômage au sens du BIT
par département en 1998 (moyenne annuelle)



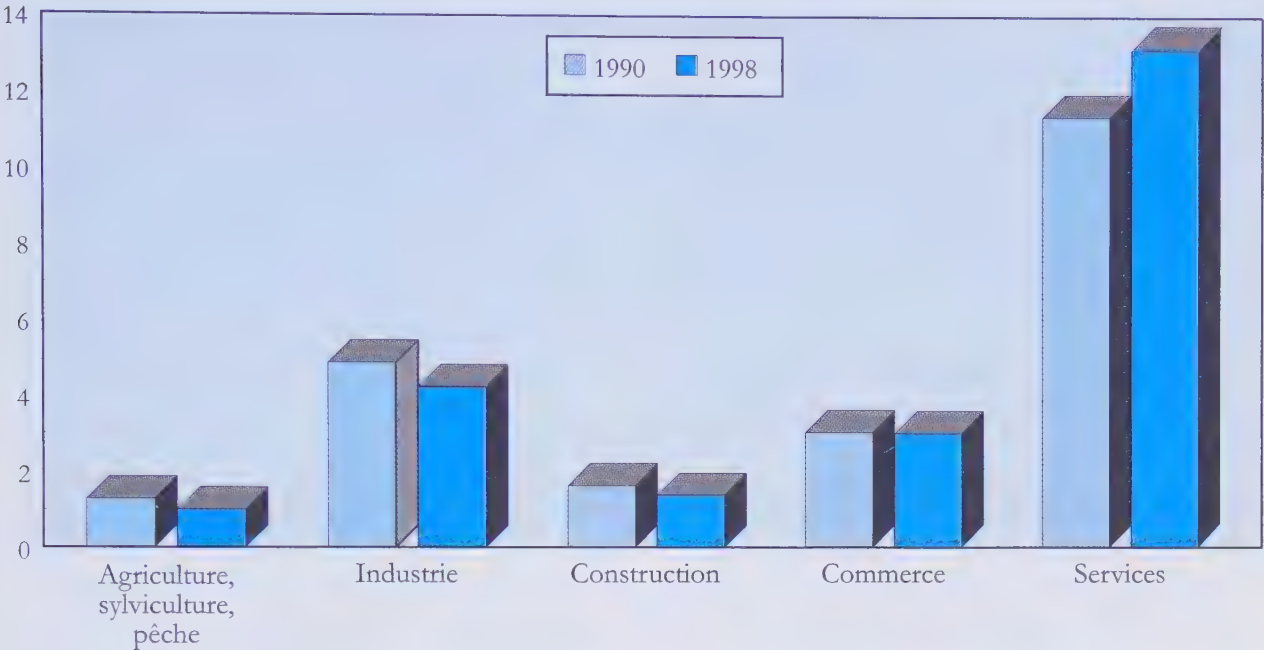
Source : INSEE (division emploi)

Graphique 8

Évolution
de la population française
par secteur d'activité
et catégories sociales

Évolution de la population active occupée
par secteur de 1990 à 1998

En millions

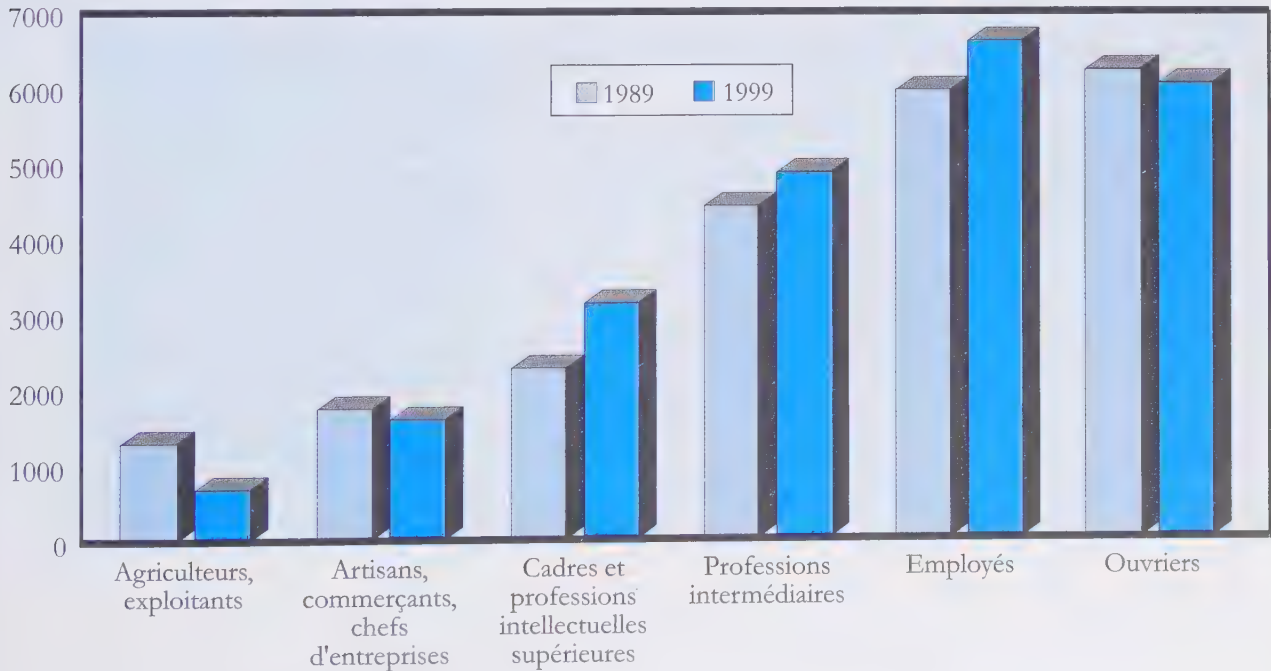


Source : INSEE, estimations annuelles d'emploi

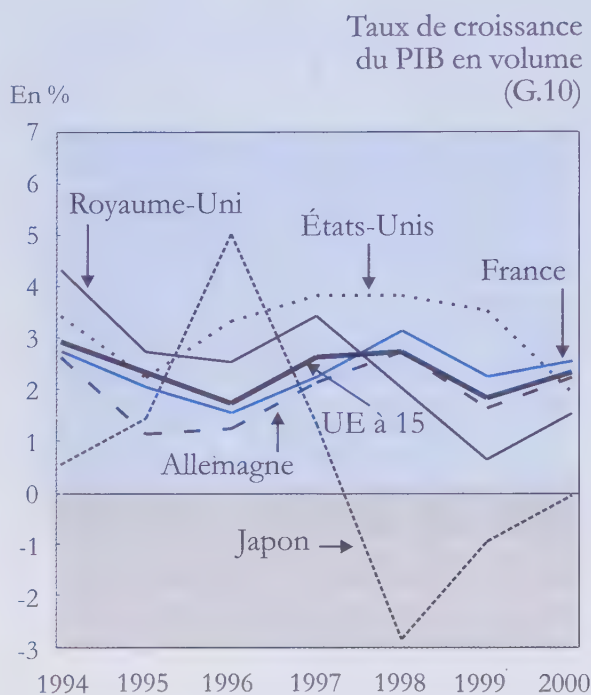
Graphique 9

Évolution des actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle de mars 1989 à janvier 1999

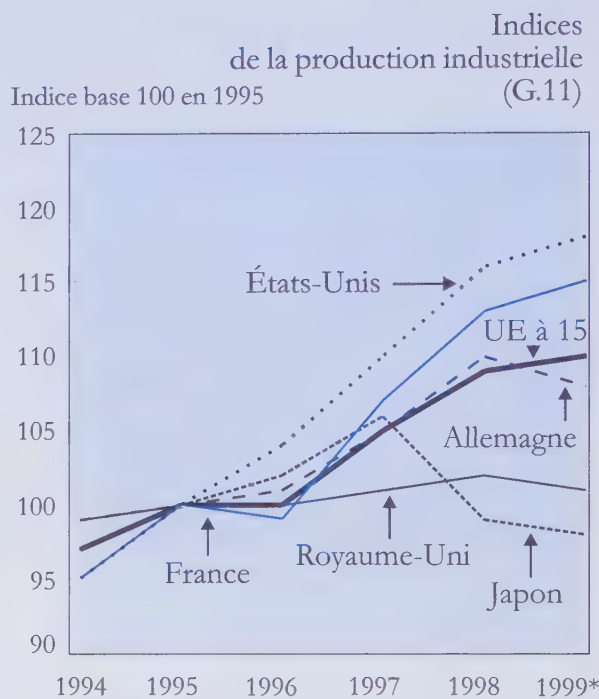
En milliers



Source : INSEE, enquêtes sur l'emploi

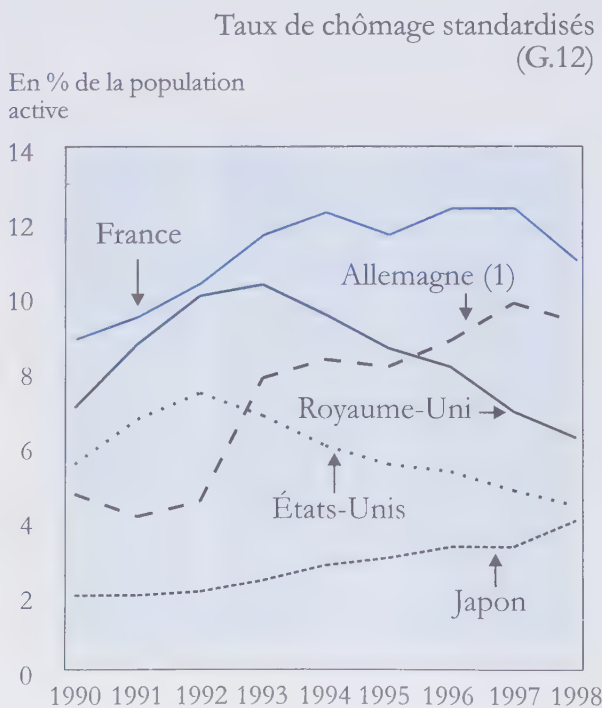


Source : OCDE (*Perspectives économiques*)



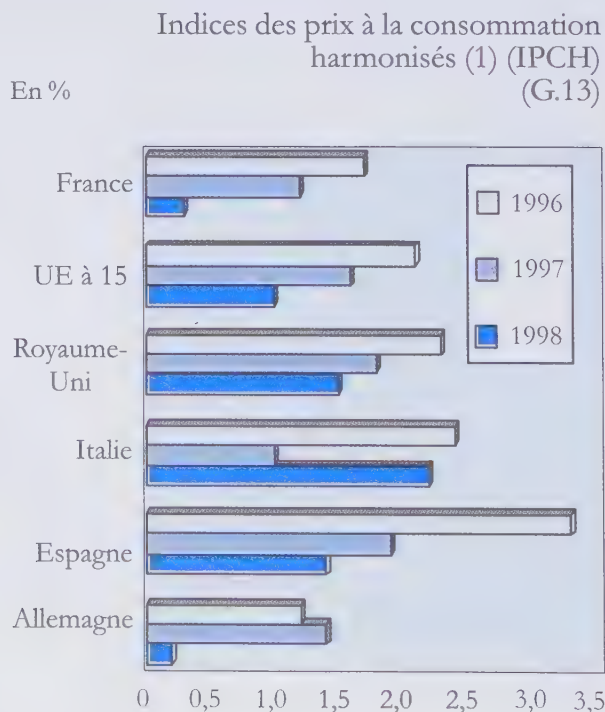
* 1er trimestre

Source : Eurostat (« New Cronos », sauf pour les États-Unis)



(1) Seulement ex-RFA jusqu'en 1992 ; y compris ex-RDA à partir de 1993.

Sources : OCDE et Eurostat



(1) Variation en glissement des indices de décembre de l'année n - 1 à décembre de l'année n.

Sources : services statistiques nationaux et Eurostat

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE

A

***Population
et environnement***

Territoire et population

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Carte et tableaux.

Carte et liste des tableaux :

Carte. La France administrative.

1. Répartition du territoire métropolitain.
2. Population, superficie et densité de quelques pays en 1999.
3. Population des régions et départements. Population sans doubles comptes aux recensements de 1982, 1990 et 1999.
4. Population des territoires d'outre-mer et des collectivités territoriales.
5. Subdivisions, superficie et population des régions et des départements.
6. Subdivisions, superficie et population légale des territoires d'outre-mer et des collectivités territoriales.
7. Villes et agglomérations urbaines de plus de 50 000 habitants.
8. Structure urbaine de la métropole en 1990.
9. Communes de plus de 50 000 habitants.
10. Les communes par tranche de population.
11. Population des communes urbaines et rurales des régions.
12. Aires urbaines de plus de 150 000 habitants.
13. Population des régions et départements lors des recensements de 1990 et 1999.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration des divisions « Recensements de la population », « Études territoriales », « Statistiques régionales, locales et urbaines » et « Pôle estimations localisées de population » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

Le décret n° 99-1154 du 29 décembre 1999, qui authentifie les résultats du recensement général de la population effectué par l'INSEE en mars 1999, est publié au J.O. du 30 décembre 1999. Il fixe la population des régions, des départements, des arrondissements, des cantons et des communes pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Ainsi, vous trouvez dans ce chapitre, les données définitives concernant la population des régions et départements (cf. tableau A01-13) (1).

Au 8 mars 1999, la population de la France s'établit à 60 186 184 habitants : 58 518 748 pour la métropole et 1 667 436 pour les départements d'outre-mer (DOM). Depuis 1990, l'augmentation est de 1 903 593 pour la métropole (soit 0,37 % par an) et de 208 376 pour les DOM (soit 1,49 % par an). Trente-neuf départements métropolitains ont une croissance supérieure à la moyenne nationale. C'est en Haute-Garonne que l'augmentation est la plus forte (1,37 % par an) devant l'Hérault, la Haute-Savoie, la Seine-et-Marne, le Var et l'Ain, tous dépassant 1 % par an. A contrario, vingt-trois départements perdent des habitants depuis 1990 : la Creuse est le département où la baisse est la plus forte (- 0,60 % par an) devant le Cantal, la Haute-Marne, l'Allier et la Nièvre.

Le DOM le plus peuplé est la Réunion devant la Guadeloupe et la Martinique. La Guyane est le département dont la croissance est la plus forte depuis 1990 avec 3,56 % par an. En 1999, trente-sept communes ont plus de 100 000 habitants (population totale). Parmi ces communes, six seulement sont en diminution dont Paris et Marseille et le record de croissance est détenu par Nantes (1,08 % par an) devant Toulouse, Montpellier, Aix-en-Provence et Orléans.

Par ailleurs, entre 1990 et 1999, les grandes aires urbaines, dont celles de la plupart des métropoles d'équilibre, contribuent fortement à la croissance démographique. À elles seules, huit d'entre elles totalisent la moitié de l'accroissement : Paris, Toulouse, Lyon, Montpellier, Nantes, Rennes, Marseille-Aix-en-Provence et Bordeaux. Avec seulement 17 aires supplémentaires, les trois quarts de l'accroissement démographique propre aux aires urbaines sont atteints; la croissance des aires de Genève-Annemasse, d'Annecy, de Poitiers, de La Rochelle, de Nîmes et de Bayonne est particulièrement remarquable. A contrario, une aire urbaine sur trois perd des habitants. Au sein de celles de plus de 150 000 habitants en 1999, la baisse de population est toujours le fait des villes d'industrialisation ancienne : Saint-Etienne, Douai, Montbéliard, Lens, Le Havre, Béthune et, dans une moindre mesure, Valenciennes et Thionville.

La population augmente aussi sensiblement au voisinage des aires parmi les plus peuplées. La croissance est particulièrement forte dans une « deuxième couronne périurbaine » formée des communes qui envoyaient, en 1990, 25 % à 40 % de leurs actifs dans ces grandes villes. Ainsi, autour de l'aire urbaine de Paris, l'ensemble de ces communes compte un peu plus d'un million d'habitants. Sa croissance est vive (+ 0,8 % en rythme annuel), et beaucoup plus rapide que celle de l'aire urbaine proprement dite. Il en est de même autour de Marseille-Aix-en-Provence où l'étalement urbain est particulièrement net : + 1,7 % en rythme annuel pour cette « deuxième couronne », approchant les + 1,9 % de la première couronne périurbaine, chaque couronne s'accroissant de plus de 20 000 habitants.

La population s'accroît également autour de Strasbourg, Lyon, Perpignan, Saint-Etienne, Bordeaux et Grenoble. Ce phénomène contribue à plus de la moitié de la croissance de l'espace à dominante rurale. En effet, dans cet espace, les croissances démographiques les plus significatives sont principalement le fait de communes proches des grandes aires urbaines dynamiques, à l'exception de Saint-Etienne. De nombreuses aires dynamiques se situent le long des littoraux atlantique (surtout à partir du golfe du Morbihan) et méditerranéen, en Alsace et dans le Sillon alpin ainsi que le long de quelques axes structurants, en particulier de certains fleuves.

2. MÉTHODOLOGIE

21. Métropole et départements d'outre-mer

211. Vue d'ensemble

La France continentale est située entre 42° 20' et 51° 5' de latitude nord; elle s'étend de 4° 47' de longitude ouest à 8° 15' de longitude est.

Les données des tableaux du présent chapitre sont complétées par les indications fournies au chapitre "Agriculture", en ce qui concerne la répartition du territoire d'après son utilisation.

212. Superficie

Pour l'évaluation de la superficie du territoire français, on dispose de deux sources :

— mesures géodésiques et planimétriques effectuées par l'Institut géographique national mais ne permettant pas d'aller jusqu'à la commune. La superficie calculée par "planimétrie" de la carte au 1/50 000 pour la métropole est de 549 milliers de km²;

— données de la Direction générale des Impôts (services du cadastre) disponibles pour chaque commune.

Ce sont ces derniers renseignements qui ont généralement été retenus dans le présent chapitre avec la définition suivante : sont comprises toutes les surfaces du domaine public et privé, cadastrées ou non cadastrées, à l'exception des lacs, étangs et glaciers de plus d'un km² ainsi que des estuaires.

213. Utilisation du territoire

La connaissance de l'occupation du sol, autrefois axée exclusivement sur le territoire agricole, s'étend aujourd'hui aux utilisations non agricoles de l'espace.

Les données fournies proviennent de « La Statistique Agricole », annuelle, établie par le Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ces données s'appuient notamment sur l'enquête « Utilisation du territoire » à partir d'un échantillon permanent de 550 000 points du territoire. Ces points sont repérés grâce à des photographies aériennes.

(1) Pour des raisons de commodité d'édition, les résultats provisoires du recensement ont été maintenus (cf. tableaux A01-3 et A01-5).

214. Population légale des circonscriptions administratives

Les résultats définitifs du recensement de la population de mars 1999 figurent au tableau A01-13. Les effectifs de population du tableau A01-5 sont ceux provenant des premiers comptages du recensement général de la population de 1999.

215. Estimations de population

L'évolution de la population d'une zone géographique repose sur deux facteurs : le solde naturel (différence au cours de la période entre le nombre de naissances et de décès domiciliés dans la zone géographique) connu avec précision par les statistiques d'état civil et le solde migratoire, différence au cours de la même période entre le nombre de personnes venues résider dans la zone (les immigrants) et le nombre de celles qui l'ont quittée pour résider ailleurs (les émigrants). Ce solde migratoire n'est appréhendé qu'à partir d'estimations.

Les chiffres issus des premiers comptages du recensement de la population de mars 1999, au 28 juin 1999, sont donnés dans les tableaux A01-3, A01-5. Ils font apparaître une population légèrement inférieure aux estimations annuelles. En effet, l'INSEE réalise des estimations de population. Elles sont basées sur les résultats du dernier recensement auquel s'ajoute le solde naturel (solde entre les naissances et les décès) et une estimation du solde migratoire. La réconciliation entre données de stock (résultats des recensements) et données de flux (solde naturel et solde migratoire) ne pourra être effectuée qu'avec la disponibilité des résultats détaillés en fin de l'année 2000.

22. Territoires d'outre-mer

Pour les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales, les effectifs de population proviennent de recensements effectués à des dates différentes : 1997 pour Mayotte, 1996 pour Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, 1999 pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

3. DÉFINITIONS

Aire urbaine et pôle urbain

Aire urbaine : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi, travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Un pôle urbain est une unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain. Une commune périurbaine (d'un pôle urbain) est l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Pour plus de précisions sur ces notions, cf. les publications spécialisées figurant dans les Sources de documentation.

Population d'une commune (totale et sans doubles comptes)

La population totale d'une commune (personnes ayant leur résidence habituelle dans cette commune) se divise en population municipale et en population comptée à part.

La population comptée à part comprend les personnes des catégories suivantes (limitativement définies par le décret n° 98-403 du 22 mai 1998 prescrivant l'exécution du recensement de 1999, en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon) résidant dans des établissements situés dans la commune :

a. militaires des forces françaises de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air logés dans des casernes, camps ou assimilés;

b. élèves internes des lycées, collèges, écoles normales d'instituteurs ou d'institutrices, grandes écoles, établissements d'enseignement spécial, séminaires et tous les établissements d'enseignement publics ou privés avec internat, y compris les établissements d'éducation surveillée;

c. détenus dans les établissements pénitentiaires.

Le décret précité du 22 mai 1998 spécifie que les personnes des catégories a et b ci-dessus qui ont une résidence personnelle doivent être comptées à la fois :

— dans la population comptée à part de la commune où se trouve l'établissement;

— dans la population municipale de la commune où se trouve leur résidence personnelle.

Sont également comptées au titre de la population comptée à part, les personnes appartenant aux catégories suivantes :

— personnes sans domicile fixe rattachées administrativement à la commune, mais recensées dans une autre commune;

— travailleurs logés dans un foyer, étudiants logés dans une cité universitaire ou un foyer d'étudiants, personnes âgées vivant dans une maison de retraite ou un hospice, personnes hospitalisées ou en traitement pour une durée supérieure à trois mois, dans un hôpital, une clinique ou tout établissement de soins ou de convalescence, dans leur commune de résidence personnelle, si elle est différente de la commune où elles ont été recensées.

— étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, logés, hors communauté, dans une autre commune et ayant déclaré une résidence familiale dans la commune.

Il s'ensuit que lorsqu'on détermine la population d'une circonscription administrative autre que la commune : canton, arrondissement, département, région..., obtenue par sommation des populations communales, on introduit des doubles comptes (militaires du contingent, élèves internes, etc., comptés deux fois, dans la commune de résidence personnelle et dans celle de leur communauté ou dans leur résidence personnelle pour les étudiants). Pour éliminer ces doubles comptes, la population comptée à part de chaque commune a été décomposée en deux parties :

a. Les personnes qui sont également comptées dans la population municipale d'autres communes (doubles comptes);

b. Les personnes qui ne sont pas comptées dans la population municipale d'autres communes.

Cette façon d'opérer permet d'obtenir :

— la population légale des communes, qui comprend les deux parties a et b;

— la population sans doubles comptes, qui comprend seulement la partie b et qui, par addition, donne notamment la population des régions, des départements, des unités urbaines.

Villes et agglomérations urbaines

Les villes et agglomérations urbaines, désignées aussi sous le terme unique d'unité urbaine, dont la délimitation est fondée sur le seul critère de continuité de l'habitat, peuvent être constituées :

— de deux ou plusieurs communes, c'est-à-dire d'une ville-centre et de sa banlieue (exceptionnellement de plusieurs villes-centres), sur le territoire desquelles une zone agglomérée contient plus de 2 000 habitants; une telle unité urbaine porte alors le nom d'agglomération multicommunale;

— d'une seule commune, dont la population agglomérée compte au moins 2 000 habitants; une telle commune est dite ville isolée ou plus communément ville.

Une première délimitation des villes et agglomérations urbaines a été réalisée à l'occasion du recensement de 1954. De nouvelles unités urbaines ont été constituées lors des recensements de 1962, 1968, 1975, 1982 et 1990.

Une nouvelle délimitation sera réalisée en 2000 en utilisant les données du recensement de la population de 1999.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- INSEE.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, service central des enquêtes et études statistiques (SCEES).
- Institut national d'études démographiques (INED).
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction générale des Impôts.
- Bureau des longitudes.

Publications INSEE

- Publications relatives aux résultats du recensement de la population de 1990 (dénombrement)

Série « bleue » :

- *Population de la France. Régions, départements, arrondissements, cantons, communes* (un volume, également détaillé en fascicules départementaux);
- *Population légale. France, régions, départements, communes de plus de 2 000 habitants* (un volume).

Série « orange » :

- *Évolutions démographiques 1975, 1982, 1990. France, régions, départements, unités urbaines* (fascicules régionaux, un fascicule France et un fascicule DOM).

Série « blanche » :

- *Composition communale des unités urbaines, délimitations 1990.*

Série « Nomenclatures et codes » :

- *Composition communale du zonage en aires urbaines (Population et délimitation 1990).*

- Recensement de la population des collectivités territoriales :

- Saint-Pierre-et-Miquelon (1999);
- Mayotte (1997).

- Recensement de la population dans les territoires d'outre-mer :

- Polynésie française (1996);
- Nouvelle-Calédonie (1996);
- Wallis et Futuna (1996).

- Recensement général de la population de 1999 en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Série « provisoire » :

- *Évolutions démographiques 1982, 1990, 1999. Fascicules départementaux.*

Série « bleue » :

- *Population de la France. Régions, départements, arrondissements, cantons, communes* (un volume, également détaillé en fascicules départementaux);
- *Population légale. France, régions, départements, communes de plus de 2 000 habitants* (un volume).

Série « orange » :

- *Évolutions démographiques 1982, 1990, 1999. France, régions, départements, unités urbaines* (fascicules départementaux, un fascicule France et un fascicule DOM).

Série « Nomenclatures et codes » :

- *Composition communale des unités urbaines, délimitations 1999.*

Résultats sur le site internet de l'INSEE : www.insee.fr

- *INSEE-Première* :

- « Recensement de la population de Nouvelle-Calédonie », n° 506, janvier 1997;
- « Recensement de la population de Polynésie française », n° 543, septembre 1997;
- « Recensement de la population à Wallis et Futuna », n° 575, avril 1998;

- « Mayotte, recensement de la population du 5 août 1997 », n° 608, septembre 1998;
- « Recensement de la population de 1999. Premier comptage national », n° 663, juillet 1999;
- « La population des régions (métropole). Recensement de la population de 1999 », n° 664, juillet 1999;
- « La population des départements d'outre-mer. Recensement de la population de 1999 », n° 665, juillet 1999.
- « La population légale au recensement de 1999 », n° 691, janvier 2000;
- « Recensement de la population de 1999. Poursuite d'une urbanisation très localisée », n° 692, janvier 2000.
- *INSEE-Résultats*, série « Démographie, Société » :
- « Images de la population de la Nouvelle-Calédonie », principaux résultats du recensement de 1996, n° 55, février 1997;
- « Recensement général de la population de la collectivité territoriale de Mayotte », n° 69, août 1998.
- *INSEE-Méthodes* :
- « Le recensement de la population 1999. Préparation », n° 79-80, septembre 1998;
- « Les zonages : enjeux et méthodes », n° 83, décembre 1998.

● *Contours et Caractères.*

- « Les campagnes et leurs villes », INSEE et INRA, février 1998.

Autres publications

- Annuaire du Bureau des longitudes.
- « Tous les pays du monde (1999) », bulletin *Population et sociétés*, n° 348, juillet-août 1999, INED;
- « La population du monde. Enjeux et problèmes », collection : « Travaux et Documents », cahier n° 139, 1997, INED, PUF;
- Vingt-septième rapport sur la situation démographique de la France, 1998, INED;
- Populations. L'état des connaissances. La France, l'Europe, le monde, 1996, INED. La Découverte.

Publications du ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

- Agreste, données chiffrées Agriculture;
L'utilisation du territoire en 1998, Nouvelles séries de 1991 à 1998, n° 114, février 1999;
Statistique agricole annuelle - Résultats 1998, n° 117, juillet 1999.



CARTE A. 01

La France administrative



TABLEAU A.01-1

Répartition du territoire métropolitain

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Service central des enquêtes et des études statistiques (SCEES)

Catégories	1948		1990		1995		1996		r 1997		1998	
	Millier d'ha	%	Millier d'ha	%	Millier d'ha	%	Millier d'ha	%	Millier d'ha	%	Millier d'ha	%
Terres arables (1)	18 949	34,5	18 036	32,8	18 302	33,3	18 288	33,3	18 318	33,4	18 353	33,4
Superficies toujours en herbe.	12 302	22,4	11 365	20,7	10 577	19,2	10 540	19,2	10 491	19,1	10 422	19,0
Autres superficies agricoles utilisées	2 131	3,9	1 346	2,5	1 321	2,4	1 314	2,4	1 305	2,4	1 302	2,4
Peupleraies, bois et forêts	11 100	20,2	14 828	27,0	15 043	27,4	15 069	27,5	15 095	27,5	15 116	27,5
Territoire agricole non cultivé	6 036	11,0	2 932	5,3	2 996	5,5	2 981	5,4	2 946	5,4	2 942	5,4
Territoire non agricole (2)	4 401	8,0	6 412	11,7	6 680	12,2	6 726	12,2	6 763	12,3	6 784	12,3
Total (3)	54 919	100,0	54 919	100,0	54 919	100,0	54 919	100,0	54 919	100,0	54 919	100,0

(1) Les terres arables comprennent les terres labourables, les cultures maraîchères et potagères, les plantes médicinales et à parfum et les fleurs.

(2) Y compris la ville de Paris.

(3) Pour 1948, les chiffres sont recalés sur la surface totale de la France calculée par l'IGN.

TABLEAU A.01-2

Population, superficie et densité de quelques pays (1) en 1999

Source : Institut national d'Études démographiques (INED), d'après le Population Reference Bureau (2)

Pays ou entités	(3) Superficie (en milliers de km²)	Population en millions		Densité mi-1999 (habitants par km²)
		Estimation (4) mi-1999	Projection 2025	
AFRIQUE	30 312	771,0	1 290,0	25
dont : Afrique du Sud	1 221	42,6	48,9	35
Algérie	2 382	30,8	46,6	13
Congo. (Rép. Dém. du ... ex-Zaire)	2 345	50,5	105,7	22
Égypte	1 001	66,9	95,8	67
Éthiopie	1 104	59,7	98,8	54
Kenya	580	28,8	34,8	50
Maroc	447	28,2	39,2	63
Nigeria	924	113,8	203,4	123
Soudan	2 506	28,9	46,3	12
Tanzanie	945	31,3	50,7	33
AMÉRIQUE	40 258	815,0	912,5	20
dont : Argentine	2 780	36,6	47,2	13
Brésil	8 547	168,0	217,9	20
Canada	9 971	30,6	39,2	3
Colombie	1 139	38,6	58,3	34
États-Unis	9 364	272,5	335,1	29
Mexique	1 958	99,7	140,8	51
Pérou	1 285	26,6	39,2	20
Venezuela	912	23,7	34,8	26
ASIE (sans la Russie) (5)	32 163	3 637,0	4 923,0	113
dont : Bangladesh	144	125,7	177,0	873
Birmanie (Myanmar)	677	48,1	68,1	71
Chine (y compris Hong Kong)	9 597	1 254,1	1 561,4	131
Corée du Nord	121	21,4	25,5	177
Corée du Sud	99	46,9	52,7	473
Inde	3 288	986,6	1 414,3	300
Indonésie	1 919	211,8	287,2	110
Iran	1 633	66,2	97,3	40
Japon	378	126,7	120,9	335
Népal	147	24,3	39,5	165
Ouzbékistan	447	24,4	35,4	55
Pakistan	796	146,5	224,5	184
Philippines	300	74,7	111,5	249
Taiwan	36	22,0	25,4	611
Thaïlande	513	61,8	73,0	120
Turquie	775	65,9	88,0	85
Viêt-Nam	332	79,5	109,9	24
EUROPE (sans la Russie) (5)	5 915	582,0	579,9	98
dont : Pologne	323	38,7	40,6	120
Roumanie	238	22,5	19,7	95
Ukraine	604	49,9	44,2	83
Europe des 15	3 245	375,7	380,0	116
Allemagne	357	82,0	79,9	230
Autriche	84	8,1	8,1	96
Belgique	31	10,2	10,3	329
Danemark	43	5,3	5,6	123
Espagne	506	39,4	39,0	78
Finlande	338	5,2	5,3	15
France métropolitaine	552	59,1	64,2	107
Grèce	132	10,5	10,2	79
Irlande	70	3,7	3,8	192
Italie	301	57,7	54,8	93
Luxembourg	3	0,4	0,5	133
Pays-Bas	41	15,8	17,0	385
Portugal	92	10,0	9,4	109
Royaume-Uni	245	59,4	62,6	242
Suède	450	8,9	9,3	20
RUSSIE (Fédération de) (5)	17 075	147,9	138,1	9
OCÉANIE (sans Hawaï) (6)	8 564	30,0	41,0	3
MONDE	134 288	5 982,0	8 054,0	45

- (1) Tous les pays ou entités cités ici dépassent vingt millions d'habitants, à l'exception de plusieurs pays appartenant à l'Europe des 15. Tous les chiffres de ce tableau sont arrondis.
- (2) Pour toute utilisation dépassant la simple consultation, se reporter aux sources originales : Nations Unies (Division de la Population et Bureau des Statistiques), US Bureau of the Census, Banque mondiale, Union européenne, Conseil de l'Europe, offices nationaux de statistiques, etc.
- (3) Il s'agit de la « superficie des terres » (Land Area), soit la « superficie totale » (Total Area) moins les eaux intérieures, c'est-à-dire les principaux cours d'eau et les lacs. Source des données, en km², PRB d'après FAO Annuaire Production 1995. Les superficies sont réévaluées de temps à autre.
- (4) Les chiffres donnés pour 1999 sont des estimations basées sur les derniers résultats disponibles au moment des calculs du Population Reference Bureau (début 1999). Pour certains pays, ils peuvent remonter à plusieurs années. Une variation importante d'une année sur l'autre peut s'expliquer par un recensement récent. Pour plus de précisions sur les derniers résultats connus, le lecteur se reportera à l'annuaire démographique des Nations Unies et aux sources citées à la note (2).
- (5) Huit Républiques de l'ex-URSS sont classées en Asie (Arménie, Azerbaïdjan, Georgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) et six en Europe, (les trois Baltes : Estonie, Lettonie, Lituanie, ainsi que Biélorussie, Moldavie, Ukraine). La Russie, à cheval sur l'Europe et l'Asie, est ici traitée à part (et non en Europe).
- (6) Hawaï fait partie des États-Unis.

TABLEAU A.01-3

Population des régions et départements. Population sans doubles comptes
aux recensements de 1982, 1990 et 1999 (données provisoires au 28 juin)

France entière

Source : INSEE (Recensements de la population)

Unité : Millier

Départements et régions	Population sans doubles comptes			Départements et régions	Population sans doubles comptes		
	1982	1990	p 1999		1982	1990	p 1999
Bas-Rhin.....	915,6	953,1	1 023,6	Ariège.....	135,7	136,5	137,2
Haut-Rhin.....	650,4	671,3	706,2	Aveyron.....	278,7	270,1	263,3
Alsace	1 566,0	1 624,4	1 729,8	Haute-Garonne.....	824,5	926,0	1 046,2
Dordogne.....	386,4	386,4	387,6	Gers.....	174,2	174,6	171,9
Gironde.....	1 127,5	1 213,5	1 284,8	Lot.....	154,5	155,8	159,7
Landes.....	297,4	311,4	327,0	Hautes-Pyrénées.....	227,9	224,8	222,0
Lot-et-Garonne.....	298,5	306,0	304,9	Tarn.....	339,3	342,7	342,4
Pyrénées-Atlantiques.....	555,7	578,5	598,1	Tarn-et-Garonne.....	190,5	200,2	205,8
Aquitaine	2 656,5	2 795,8	2 902,4	Midi-Pyrénées	2 325,3	2 430,7	2 548,6
Allier.....	369,6	357,7	344,6	Nord.....	2 520,5	2 531,9	2 549,8
Cantal.....	162,8	158,7	150,6	Pas-de-Calais.....	1 412,4	1 433,2	1 440,4
Haute-Loire.....	205,9	206,6	209,0	Nord-Pas-de-Calais	3 932,9	3 965,1	3 990,2
Puy-de-Dôme.....	594,4	598,2	603,0	Calvados.....	589,6	618,5	647,5
Auvergne	1 332,7	1 321,2	1 307,2	Manche.....	465,9	479,6	481,5
Côte-d'Or.....	473,5	493,9	506,8	Orne.....	295,5	293,2	291,6
Nièvre.....	239,6	233,3	225,0	Basse-Normandie	1 351,0	1 391,3	1 420,6
Saône-et-Loire.....	571,9	559,4	544,6	Eure.....	462,3	513,8	540,0
Yonne.....	311,0	323,1	333,0	Seine-Maritime.....	1 193,1	1 223,4	1 237,3
Bourgogne	1 596,1	1 609,7	1 609,5	Haute-Normandie	1 655,4	1 737,2	1 777,4
Côtes-d'Armor.....	538,9	538,4	541,0	Loire-Atlantique.....	995,5	1 052,2	1 132,0
Finistère.....	828,4	838,7	852,1	Maine-et-Loire.....	675,3	705,9	732,5
Ille-et-Vilaine.....	749,8	798,7	866,7	Mayenne.....	271,8	278,0	285,3
Morbihan.....	590,9	619,8	642,8	Sarthe.....	504,8	513,7	529,4
Bretagne	2 707,9	2 795,6	2 902,6	Vendée.....	483,0	509,4	539,4
Cher.....	320,2	321,6	313,1	Pays de la Loire	2 930,4	3 059,1	3 218,5
Eure-et-Loir.....	362,8	396,1	407,6	Aisne.....	534,0	537,3	534,7
Indre.....	243,2	237,5	231,1	Oise.....	661,8	725,6	765,0
Indre-et-Loire.....	506,1	529,3	553,8	Somme.....	544,6	547,8	556,1
Loir-et-Cher.....	296,2	305,9	314,6	Picardie	1 740,3	1 810,7	1 855,9
Loiret.....	535,7	580,6	617,2	Charente.....	340,8	342,0	339,0
Centre	2 264,2	2 371,0	2 437,4	Charente-Maritime.....	513,2	527,1	556,4
Ardennes.....	302,3	296,4	290,0	Deux-Sèvres.....	342,8	346,0	343,5
Aube.....	289,3	289,2	291,8	Vienne.....	371,4	380,0	398,3
Marne.....	543,6	558,2	564,8	Poitou-Charentes	1 568,2	1 595,1	1 637,2
Haute-Marne.....	1 345,9	204,1	194,7	Alpes-de-Haute-Provence.....	119,1	130,9	139,6
Champagne-Ardenne	1 347,8	1 347,8	1 341,4	Hautes-Alpes.....	105,1	113,3	120,0
Corse-du-Sud.....	108,6	118,8	116,0	Alpes-Maritimes.....	881,2	971,8	1 007,7
Haute-Corse.....	131,6	131,6	140,0	Bouches-du-Rhône.....	1 724,2	1 759,4	1 832,6
Corse	240,2	250,4	256,0	Var.....	708,3	815,4	893,8
Doubs.....	477,2	484,8	498,2	Vaucluse.....	427,3	467,1	500,7
Jura.....	242,9	248,8	250,5	Provence-Alpes-			
Haute-Saône.....	232,0	229,7	229,6	Côte d'Azur	3 965,2	4 257,9	4 494,5
Territoire de Belfort.....	132,0	134,1	137,4	Ain.....	418,5	471,0	514,7
Franche-Comté	1 084,0	1 097,3	1 115,6	Ardèche.....	268,0	277,6	286,0
Paris.....	2 176,2	2 152,4	2 116,2	Drôme.....	389,8	414,1	436,5
Seine-et-Marne.....	887,1	1 078,2	1 192,9	Isère.....	936,8	1 016,2	1 090,6
Yvelines.....	1 196,1	1 307,2	1 352,6	Loire.....	739,5	746,3	728,1
Essonne.....	988,0	1 084,8	1 132,9	Rhône.....	1 445,2	1 509,0	1 575,1
Hauts-de-Seine.....	1 387,0	1 391,7	1 423,2	Savoie.....	323,7	348,3	372,4
Seine-Saint-Denis.....	1 324,3	1 381,2	1 382,1	Haute-Savoie.....	494,5	568,3	631,0
Val-de-Marne.....	1 193,7	1 215,5	1 222,9	Rhône-Alpes	5 015,9	5 350,7	5 634,3
Val-d'Oise.....	920,6	1 049,6	1 102,8				
Île-de-France	10 073,1	10 660,6	10 925,6	Ensemble métropole	54 334,9	56 615,2	58 416,3
Aude.....	280,7	298,7	309,6	Guadeloupe.....	328,4	387,0	421,6
Gard.....	530,5	585,0	622,3	Guyane.....	73,0	114,7	157,3
Hérault.....	706,5	794,6	896,0	Martinique.....	328,6	359,6	381,5
Lozère.....	74,3	72,8	73,5	Réunion.....	515,8	597,8	705,1
Pyrénées-Orientales.....	334,6	363,8	392,0				
Languedoc-Roussillon	1 926,5	2 115,0	2 293,4	Ensemble			
Corrèze.....	241,4	237,9	232,1	départements			
Creuse.....	140,0	131,3	124,5	d'outre-mer	1 245,8	1 459,1	1 665,4
Haute-Vienne.....	355,7	353,6	353,4				
Limousin	737,2	722,9	710,0	France			
Meurthe-et-Moselle.....	717,0	711,9	712,8	(métropole et départements			
Meuse.....	200,0	196,2	192,1	d'outre-mer)	55 580,7	58 074,2	60 081,8
Moselle.....	1 007,2	1 011,3	1 022,8				
Vosges.....	395,8	386,3	380,4				
Lorraine	2 319,9	2 305,7	2 308,1				

TABLEAU A.01-4

Population des territoires d'outre-mer et des collectivités territoriales (1)

Source : INSEE

	Avant-dernier recensement		Dernier recensement	
	Année	Population	Année	Population
Territoires d'outre-mer :				
Nouvelle-Calédonie	1989	164 173	1996	196 836
Polynésie française	1988	188 814	1996	219 521
Wallis et Futuna	1990	13 705	1996	14 166
Collectivités territoriales :				
Mayotte	1991	94 385	1997	131 320
Saint-Pierre-et-Miquelon	1990	6 277	1999	6 316

(1) Population sans doubles comptes.

TABLEAU A.01-5

Subdivisions, superficie et population des régions et des départements

France entière

Sources : Direction générale des Impôts (services du Cadastre); bureau des Longitudes; INSEE (recensement de la population de 1999) - données au 28 juin 1999

Région ou département	Nombre de :			Superficie (en km ²)	Population totale (sans doubles comptes) (en milliers)	Densité au km ²
	Arrondis- sements	Cantons	Communes			
Alsace	13	75	903	8 280,20	1 729,8	209
67 Rhin (Bas-)	7	44	526	4 755,03	1 023,6	215
68 Rhin (Haut-)	6	31	377	3 525,17	706,2	200
Aquitaine	18	235	2 292	41 308,42	2 902,4	70
24 Dordogne	4	50	557	9 060,01	387,6	43
33 Gironde	5	63	542	10 000,14	1 284,8	128
40 Landes	2	30	331	9 242,60	327,0	35
47 Lot-et-Garonne	4	40	317	5 360,91	304,9	57
64 Pyrénées-Atlantiques	3	52	545	7 644,76	598,1	78
Auvergne	14	158	1 310	26 012,89	1 307,2	50
03 Allier	3	35	320	7 340,11	344,6	47
15 Cantal	3	27	260	5 725,98	150,6	26
43 Loire (Haute-)	3	35	260	4 977,14	209,0	42
63 Puy-de-Dôme	5	61	470	7 969,66	603,0	76
Bourgogne	15	172	2 045	31 581,96	1 609,5	51
21 Côte-d'Or	3	43	707	8 763,21	506,8	58
58 Nièvre	4	32	312	6 816,71	225,0	33
71 Saône-et-Loire	5	57	573	8 574,69	544,6	64
89 Yonne	3	40	453	7 427,35	333,0	45
Bretagne	15	197	1 268	27 207,91	2 902,6	107
22 Côtes-d'Armor	4	52	372	6 877,55	541,0	79
29 Finistère	4	52	283	6 733,00	852,1	127
35 Ille-et-Vilaine	4	51	352	6 774,72	866,7	128
56 Morbihan	3	42	261	6 822,64	642,8	94
Centre	20	198	1 842	39 150,94	2 437,4	62
18 Cher	3	35	290	7 234,99	313,1	43
28 Eure-et-Loir	4	29	403	5 879,95	407,6	69
36 Indre	4	26	247	6 790,63	231,1	34
37 Indre-et-Loire	3	37	277	6 126,70	553,8	90
41 Loir-et-Cher	3	30	291	6 343,44	314,6	50
45 Loiret	3	41	334	6 775,23	617,2	91
Champagne - Ardenne	15	146	1 945	25 605,75	1 341,4	52
08 Ardennes	4	37	463	5 229,41	290,0	55
10 Aube	3	33	431	6 004,16	291,8	49
51 Marne	5	44	619	8 161,58	564,8	69
52 Marne (Haute-)	3	32	432	6 210,60	194,7	31
Corse	5	52	360	8 679,79	256,0	29
2A Corse-du-Sud	2	22	124	4 014,22	116,0	29
2B Corse (Haute)	3	30	236	4 665,57	140,0	30
Franche-Comté	9	116	1 786	16 202,34	1 115,6	69
25 Doubs	3	35	594	5 233,64	498,2	95
39 Jura	3	34	545	4 999,18	250,5	50
70 Saône (Haute-)	2	32	545	5 360,08	229,6	43
90 Belfort (Territoire de)	1	15	102	609,44	137,4	225
Île-de-France..	23	314	1 300	12 012,27	10 925,6	910
75 Paris	1	20	20	105,40	2 116,2	20 078
77 Seine-et-Marne	4	40	514	5 915,29	1 192,9	202
78 Yvelines	4	39	262	2 284,43	1 352,6	592
91 Essonne	3	42	196	1 804,40	1 132,9	628
92 Hauts-de-Seine	3	45	36	175,61	1 423,2	8 104
93 Seine-Saint-Denis	2	40	40	236,20	1 382,1	5 851
94 Val-de-Marne	3	49	47	245,03	1 222,9	4 991
95 Val-d'Oise	3	39	185	1 245,91	1 102,8	885
Languedoc - Roussillon	14	180	1 545	27 375,79	2 293,4	84
11 Aude	3	34	438	6 138,98	309,6	50
30 Gard	3	45	353	5 852,90	622,3	106
34 Hérault	3	46	343	6 101,01	896,0	147
48 Lozère	2	25	185	5 166,88	73,5	14
66 Pyrénées-Orientales	3	30	226	4 116,02	392,0	95
Limousin	8	106	747	16 942,34	710,0	42
19 Corrèze	3	37	286	5 856,83	232,1	40
23 Creuse	2	27	260	5 565,38	124,5	22
87 Vienne (Haute-)	3	42	201	5 520,13	353,4	64

TABLEAU A.01-5 (suite et fin)

Subdivisions, superficie et population des régions et des départements

France entière

Sources : Direction générale des Impôts (services du Cadastre); bureau des Longitudes; INSEE (recensement de la population de 1999) - données au 28 juin 1999

Région ou département	Nombre de :				Population totale (sans doubles comptes) (en milliers)	Densité au km²
	Arrondis- sements	Cantons	Communes	Superficie (en km²)		
Lorraine	19	157	2 337	23 547,36	2 308,1	98
54 Meurthe-et-Moselle	4	44	594	5 245,91	712,8	136
55 Meuse	3	31	498	6 211,40	192,1	31
57 Moselle	9	51	730	6 216,27	1 022,8	165
88 Vosges	3	31	515	5 873,78	380,4	65
Midi-Pyrénées	22	293	3 020	45 347,94	2 548,6	56
09 Ariège	3	22	332	4 889,92	137,2	28
12 Aveyron	3	46	304	8 735,12	263,3	30
31 Garonne (Haute-)	3	53	588	6 309,34	1 046,2	166
32 Gers	3	31	463	6 256,82	171,9	27
46 Lot	3	31	340	5 216,53	159,7	31
65 Pyrénées (Hautes-)	3	34	474	4 464,04	222,0	50
81 Tarn	2	46	324	5 757,89	342,4	59
82 Tarn-et-Garonne	2	30	195	3 718,28	205,8	55
Nord-Pas-de-Calais	13	156	1 547	12 414,09	3 990,2	321
59 Nord	6	79	653	5 742,74	2 549,8	444
62 Pas-de-Calais	7	77	894	6 671,35	1 440,4	216
Basse-Normandie	11	141	1 814	17 589,32	1 420,6	81
14 Calvados	4	49	705	5 547,92	647,5	117
50 Manche	4	52	602	5 938,02	481,5	81
61 Orne	3	40	507	6 103,38	291,6	48
Haute-Normandie	6	112	1 420	12 317,42	1 777,4	144
27 Eure	3	43	675	6 039,74	540,0	89
76 Seine-Maritime	3	69	745	6 277,68	1 237,3	197
Pays de la Loire	17	203	1 504	32 081,77	3 218,5	100
44 Loire-Atlantique	4	59	221	6 815,38	1 132,0	166
49 Maine-et-Loire	4	41	364	7 165,60	732,5	102
53 Mayenne	3	32	261	5 175,21	285,3	55
72 Sarthe	3	40	375	6 205,99	529,4	85
85 Vendée	3	31	283	6 719,59	539,4	80
Picardie	13	129	2 292	19 399,46	1 855,9	96
02 Aisne	5	42	816	7 369,12	534,7	73
60 Oise	4	41	693	5 860,22	765,0	131
80 Somme	4	46	783	6 170,12	556,1	90
Poitou - Charentes	14	157	1 465	25 809,53	1 637,2	63
16 Charente	3	35	404	5 955,99	339,0	57
17 Charente-Maritime	5	51	472	6 863,75	556,4	81
79 Sèvres (Deux-)	3	33	308	5 999,35	343,5	57
86 Vienne	3	38	281	6 990,44	398,3	57
Provence - Alpes - Côte d'Azur	18	232	963	31 399,64	4 494,5	143
04 Alpes-de-Haute-Provence	4	30	200	6 925,22	139,6	20
05 Alpes (Hautes-)	2	30	177	5 548,68	120,0	22
06 Alpes-Maritimes	2	52	163	4 298,58	1 007,7	234
13 Bouches-du-Rhône	4	53	119	5 087,49	1 832,6	360
83 Var	3	43	153	5 972,54	893,8	150
84 Vaucluse	3	24	151	3 567,13	500,7	140
Rhône - Alpes	25	332	2 879	43 698,23	5 634,3	129
01 Ain	4	43	419	5 762,44	514,7	89
07 Ardèche	3	33	339	5 528,64	286,0	52
26 Drôme	3	36	370	6 529,95	436,5	67
38 Isère	3	58	533	7 431,44	1 090,6	147
42 Loire	3	40	327	4 780,59	728,1	152
69 Rhône	2	51	293	3 249,12	1 575,1	485
73 Savoie	3	37	305	6 028,25	372,4	62
74 Savoie (Haute-)	4	34	293	4 387,80	631,0	144
Ensemble métropole	327	3 876	36 584	543 965,40	58 416,3	107
97-1 Guadeloupe	3	43	34	1 702,60	421,6	248
97-2 Martinique	3	45	34	1 128,00	381,5	338
97-3 Guyane	2	19	22	83 533,90	157,3	2
97-4 Réunion	4	49	24	2 503,72	705,1	282
Ensemble départements d'outre-mer	12	156	114	88 868,22	1 665,4	19
France (métropole et départements d'outre-mer)	339	4 032	36 698	632 833,62	60 081,8	95

TABLEAU A.01-6

**Subdivisions, superficie et population légale
des territoires d'outre-mer et des collectivités territoriales**

Sources : Bureau des longitudes; INSEE

	Superficie en km ²	Année de recen- sement	Population sans doubles comptes (milliers)	Densité au km ²	Chef lieu	Population avec doubles comptes (milliers)
Territoires d'outre-mer :						
Nouvelle-Calédonie	19 058	1996	196,8	10	Nouméa.....	76,3
Polynésie française (1).....	4 000	1996	219,5	55	Papeete.....	25,9
Wallis et Futuna.....	255	1996	14,2	56	Mata-Utu.....	1,1
Collectivités territoriales :						
Mayotte	374	1997	131,3	351,1	Dzaoudzi.....	10,8
Saint-Pierre-et-Miquelon	242	1999	6,3	26,1	Saint-Pierre...	5,8

(1) Polynésie française, îles habitées 3265 km², densité : 67,2.

TABLEAU A.01-7

Villes et agglomérations urbaines de plus de 50 000 habitants

France entière

Délimitations et population de 1990

Source : INSEE (recensement de la population de 1990)

Rang	Département	Code de l'unité urbaine	Nomb. de communes	Nom de l'unité urbaine	Population en 1990 (sans doubles comptes)	Densité au km ²	Rang	Département	Code de l'unité urbaine	Nomb. de communes	Nom de l'unité urbaine	Population en 1990 (sans doubles comptes)	Densité au km ²
1	(1)	851	379	Paris.....	9 318 821	3 920	59	62	601	7	Calais.....	101 768	746
2	(1)	753	84	Lyon.....	1 262 223	1 544	60	17	601	7	La Rochelle.....	100 264	1 226
3	13	701	31	Marseille - Aix-en-Provence.....	1 230 936	1 309	61	57	501	15	Forbach (2).....	98 758	1 093
4	59	702	60	Lille (2).....	959 234	2 456	62	(1)	555	21	Genève (Suisse) - Annemasse (2).....	98 758	842
5	33	701	44	Bordeaux.....	696 364	848	63	60	503	17	Creil.....	97 119	1 018
6	31	701	58	Toulouse.....	650 336	1 052	64	18	501	5	Bourges.....	94 731	674
7	06	702	24	Nice.....	516 740	2 127	65	50	501	6	Cherbourg.....	92 045	1 343
8	44	701	20	Nantes.....	496 078	1 080	66	62	503	8	Boulogne-sur-Mer.....	91 249	1 128
9	83	701	18	Toulon.....	437 553	942	67	28	501	9	Chartres.....	85 933	1 306
10	38	701	33	Grenoble.....	404 733	1 331	68	22	501	6	Saint-Brieuc.....	83 861	712
11	67	701	16	Strasbourg (2).....	388 483	2 272	69	68	501	6	Colmar.....	83 816	656
12	76	702	29	Rouen.....	380 161	1 539	70	42	502	10	Saint-Chamond.....	81 795	609
13	59	701	58	Valenciennes (2).....	338 392	755	71	65	501	12	Tarbes.....	80 680	1 015
14	06	701	23	Grasse - Cannes - Antibes.....	335 647	983	72	62	502	12	Arras.....	79 607	985
15	54	701	37	Nancy.....	329 447	1 230	73	(1)	556	17	Belfort.....	78 215	966
16	62	701	36	Lens.....	323 174	1 205	74	71	502	11	Chalon-sur-Saône.....	77 764	880
17	42	701	15	Saint-Etienne.....	313 338	1 479	75	42	501	9	Roanne.....	77 160	628
18	37	701	22	Tours.....	282 152	738	76	30	501	14	Alès.....	76 856	385
19	(1)	752	61	Béthune.....	261 535	681	77	34	502	3	Béziers.....	76 304	610
20	63	701	17	Clermont-Ferrand.....	254 416	1 407	78	83	501	3	Fréjus.....	73 967	338
21	76	701	13	Le Havre.....	253 627	1 751	79	13	501	3	Martigues.....	72 375	632
22	34	701	9	Montpellier.....	248 303	2 335	80	974	502	1	Saint-Paul.....	71 669	297
23	35	701	8	Rennes.....	245 065	1 430	81	02	501	7	Saint-Quentin.....	71 113	1 695
24	45	701	19	Orléans.....	243 153	840	82	47	501	14	Agen.....	67 960	386
25	21	701	15	Dijon.....	230 451	1 549	83	08	501	7	Charleville-Mézières.....	67 213	945
26	68	701	17	Mulhouse.....	223 856	1 156	84	36	501	4	Châteauroux.....	67 090	389
27	49	601	11	Angers.....	208 282	1 068	85	60	502	11	Compiègne.....	67 057	549
28	51	601	6	Reims.....	206 437	2 588	86	06	501	9	Menton - Monaco (2).....	66 269	899
29	29	701	7	Brest.....	201 480	1 010	87	29	501	2	Quimper.....	65 954	704
30	(1)	751	31	Douai.....	199 562	988	88	79	501	3	Niort.....	65 792	651
31	57	602	18	Metz.....	193 117	1 315	89	41	501	6	Blois.....	65 132	589
32	14	601	18	Caen.....	191 490	1 583	90	(1)	554	6	Brive-la-Gaillarde.....	64 379	524
33	(1)	655	11	Dunkerque.....	190 879	1 042	91	81	501	8	Albi.....	64 359	650
34	72	601	10	Le Mans.....	189 107	1 011	92	34	501	4	Sète.....	63 833	972
35	(1)	654	13	Avignon.....	181 136	634	93	24	501	9	Périgueux.....	63 322	465
36	87	601	7	Limoges.....	170 065	853	94	03	502	6	Montluçon.....	63 018	534
37	(1)	653	17	Bayonne.....	164 378	778	95	77	501	7	Meaux.....	63 006	1 119
38	66	601	11	Perpignan.....	157 873	1 185	96	88	501	10	Epinal.....	62 140	528
39	80	601	10	Amiens.....	156 120	1 390	97	03	501	9	Vichy.....	61 566	540
40	64	601	24	Pau.....	144 674	843	98	51	501	5	Châlons-sur-Marne.....	61 452	821
41	30	601	4	Nîmes.....	138 527	687	99	2A	501	1	Ajaccio.....	58 949	659
42	972	601	3	Fort-de-France.....	133 941	1 233	100	58	501	5	Nevers.....	58 915	556
43	57	601	12	Thionville.....	132 413	963	101	974	501	1	Saint-Pierre.....	58 846	613
44	44	601	10	Saint-Nazaire.....	131 511	468	102	27	501	4	Evreux.....	57 968	989
45	74	601	15	Annecy.....	126 729	901	103	59	501	7	Armentières (2).....	57 738	621
46	971	601	4	Pointe-à-Pitre - Les-Abymes.....	124 358	710	104	60	501	4	Beauvais.....	57 704	823
47	10	601	14	Troyes.....	122 763	1 167	105	53	501	2	Laval.....	56 855	857
48	25	601	7	Besançon.....	122 623	1 263	106	01	501	5	Bourg-en-Bresse.....	55 784	545
49	974	601	1	Saint-Denis.....	121 999	854	107	(1)	551	10	Villefranche-sur-Saône.....	55 249	697
50	25	602	21	Montbéliard.....	117 510	838	108	49	501	1	Cholet.....	55 132	630
51	56	601	5	Lorient.....	115 488	1 293	109	74	402	11	Thonon-les-Bains.....	55 103	546
52	(1)	652	23	Hagondange - Briey.....	112 061	645	110	62	501	12	Saint-Omer.....	54 642	586
53	(1)	651	6	Valence.....	107 965	978	111	(1)	553	2	Arles.....	54 309	68
54	77	502	10	Melun.....	107 705	1 794	112	(1)	552	9	Elbeuf.....	53 886	869
55	86	601	8	Poitiers.....	107 625	720	113	82	501	2	Montauban.....	53 010	379
56	73	501	16	Chambéry.....	103 283	767	114	45	501	8	Montargis.....	52 804	466
57	16	601	16	Angoulême.....	102 908	629	115	973	501	2	Cayenne.....	52 768	757
58	59	601	15	Maubeuge (2).....	102 772	872	116	2B	501	6	Bastia.....	52 446	1 019

(1) L'unité urbaine s'étend sur plusieurs départements.

(2) Partie française.

TABLEAU A.01-8

Structure urbaine de la métropole en 1990

Source : INSEE (recensement de la population de 1990)

	Nombre d'unités urbaines	Nombre de communes appartenant à des unités urbaines	Population correspon- dante (sans doubles comptes)	Pourcentage de population
Tranches de population des unités urbaines (1) :				
Agglomération de Paris	1	379	9 318 821	16,46
200 000 à moins de 2 000 000 habitants	28	791	11 921 596	21,06
100 000 à moins de 200 000 habitants	28	366	3 892 316	6,88
50 000 à moins de 100 000 habitants	53	403	3 658 878	6,46
20 000 à moins de 50 000 habitants	122	530	3 836 597	6,78
10 000 à moins de 20 000 habitants	201	591	2 765 032	4,88
5 000 à moins de 10 000 habitants	455	847	3 117 365	5,51
Moins de 5 000 habitants	1 003	1 393	3 387 154	5,98
Ensemble des unités urbaines	1 891	5 300	41 897 759	74,00
Communes rurales		31 251	14 717 396	26,00
Ensemble des communes		36 551	56 615 155	100,00

(1) Population totale sans doubles comptes.

TABLEAU A.01-9

Communes de plus de 50 000 habitants

France entière

Source : INSEE (recensement de la population de 1990)

Rang	Département	Commune	Population totale (sans doubles comptes)	Densité au km² (1)	Rang	Département	Commune	Population totale (sans doubles comptes)	Densité au km² (1)
1	75	Paris.....	2 152 423	20 421	52	86	Poitiers.....	78 894	1 874
2	13	Marseille.....	800 550	3 327	53	92	Colombes.....	78 513	10 053
3	69	Lyon.....	415 487	8 680	54	94	Saint-Maur-des-Fossés.....	77 206	7 183
4	31	Toulouse.....	358 688	3 032	55	18	Bourges.....	75 609	1 100
5	06	Nice.....	342 439	4 761	56	62	Calais.....	75 309	2 248
6	67	Strasbourg.....	252 338	3 224	57	92	Asnières-sur-Seine.....	71 850	14 907
7	44	Nantes.....	244 995	3 746	58	974	Saint-Paul.....	71 669	297
8	33	Bordeaux.....	210 336	4 261	59	17	Rochelle (La).....	71 094	2 501
9	34	Montpellier.....	207 996	3 657	60	34	Béziers.....	70 996	744
10	42	Saint-Etienne.....	199 396	3 920	61	59	Dunkerque.....	70 331	1 884
11	35	Rennes.....	197 536	2 495	62	06	Antibes.....	70 005	2 644
12	76	Havre (Le).....	195 854	4 172	63	06	Cannes.....	68 676	3 500
13	51	Reims.....	180 620	3 851	64	93	Aubervilliers.....	67 557	11 729
14	59	Lille.....	172 142	6 783	65	92	Rueil-Malmaison.....	66 401	4 517
15	83	Toulon.....	167 619	3 913	66	92	Courbevoie.....	65 389	15 681
16	38	Grenoble.....	150 758	8 315	67	59	Villeneuve-d'Ascq.....	65 320	2 379
17	29	Brest.....	147 956	2 988	68	44	Saint-Nazaire.....	64 812	1 385
18	21	Dijon.....	146 703	3 630	69	68	Colmar.....	63 498	954
19	72	Mans (Le).....	145 502	2 755	70	26	Valence.....	63 437	1 729
20	49	Angers.....	141 404	3 312	71	971	Abymes (Les).....	62 605	771
21	63	Clermont-Ferrand.....	136 181	3 192	72	92	Neuilly-sur-Seine.....	61 768	16 560
22	87	Limoges.....	133 464	1 723	73	93	Drancy.....	61 222	7 823
23	80	Amiens.....	131 872	2 655	74	02	Saint-Quentin.....	60 707	2 688
24	37	Tours.....	129 509	3 769	75	69	Vénissieux.....	60 644	3 943
25	30	Nîmes.....	128 471	794	76	83	Seyne-sur-Mer (La).....	60 444	2 705
26	13	Aix-en-Provence.....	123 842	666	77	29	Quimper.....	59 968	704
27	974	Saint-Denis.....	121 999	854	78	56	Lorient.....	59 437	3 391
28	57	Metz.....	119 594	2 852	79	10	Troyes.....	59 271	4 489
29	69	Villeurbanne.....	116 872	8 049	80	2A	Ajaccio.....	59 255	659
30	25	Besançon.....	113 828	1 750	81	974	Saint-Pierre.....	58 846	613
31	14	Caen.....	112 846	4 391	82	92	Antony.....	57 771	6 043
32	68	Mulhouse.....	108 357	4 885	83	33	Mérignac.....	57 273	1 189
33	66	Perpignan.....	105 983	1 557	84	79	Niort.....	57 012	836
34	45	Orléans.....	105 111	3 825	85	08	Charleville-Mézières.....	57 008	1 813
35	76	Rouen.....	102 723	4 805	86	95	Sarcelles.....	56 833	6 726
36	92	Boulogne-Billancourt.....	101 743	16 490	87	49	Cholet.....	55 132	630
37	972	Fort-de-France.....	100 080	2 264	88	71	Chalon-sur-Saône.....	54 575	3 586
38	54	Nancy.....	99 351	6 619	89	60	Beauvais.....	54 190	1 624
39	59	Roubaix.....	97 746	7 388	90	73	Chambéry.....	54 120	2 578
40	93	Montreuil.....	94 754	10 623	91	93	Noisy-le-Grand.....	54 032	4 172
41	59	Tourcoing.....	93 765	6 173	92	94	Ivry-sur-Seine.....	53 619	8 790
42	95	Argenteuil.....	93 096	5 406	93	94	Maisons-Alfort.....	53 375	9 921
43	93	Saint-Denis.....	89 988	7 281	94	13	Arles.....	52 058	69
44	78	Versailles.....	87 789	3 353	95	94	Fontenay-sous-Bois.....	51 868	9 295
45	84	Avignon.....	86 939	1 342	96	82	Montauban.....	51 224	379
46	92	Nanterre.....	84 565	6 937	97	33	Pessac.....	51 055	1 315
47	94	Vitry-sur-Seine.....	82 400	7 061	98	36	Châteauroux.....	50 969	1 996
48	93	Aulnay-sous-Bois.....	82 314	5 081	99	53	Laval.....	50 473	1 475
49	64	Pau.....	82 157	2 607	100	78	Sartrouville.....	50 329	5 949
50	94	Créteil.....	82 088	7 182	101	90	Belfort.....	50 125	2 943
51	94	Champigny-sur-Marne.....	79 486	7 034					

(1) La densité a été calculée à partir de la population sans doubles comptes.

TABLEAU A.01-10

Les communes par tranche de population

Source : INSEE (recensement de la population de 1990)

Tranches de population (population totale sans doubles comptes)	Nombre de communes	Population correspondante (sans doubles comptes)		Taux de variation annuel entre 1982 et 1990 en %
		1982	1990	
200 000 habitants et plus	9	5 043 495	4 985 252	— 0,14
100 000 à moins de 200 000 habitants	26	3 646 772	3 615 886	— 0,11
50 000 à moins de 100 000 habitants	61	4 100 435	4 114 819	0,04
20 000 à moins de 50 000 habitants	293	8 916 973	9 103 113	0,26
10 000 à moins de 20 000 habitants	426	5 645 286	5 982 007	0,73
5 000 à moins de 10 000 habitants	881	5 686 557	6 078 368	0,84
2 000 à moins de 5 000 habitants	2 611	7 344 110	7 944 742	0,99
1 000 à moins de 2 000 habitants	3 936	5 038 329	5 446 423	0,98
500 à moins de 1 000 habitants	6 604	4 290 356	4 594 429	0,86
200 à moins de 500 habitants	10 825	3 350 408	3 490 732	0,51
100 à moins de 200 habitants	6 748	995 940	994 780	— 0,01
50 à moins de 100 habitants	3 020	234 411	226 489	— 0,43
Moins de 50 habitants (1)	1 111	41 799	38 115	— 1,15
Ensemble	36 551	54 334 871	56 615 155	0,51

(1) Dont 5 communes inhabitées.

TABLEAU A.01-11

Population des communes urbaines et rurales des régions

France entière

Source : INSEE (recensement de la population de 1990)

Unités : Communes : Nombre
Population : Nombre d'habitants

Région	Communes urbaines		Communes rurales		Ensemble des communes	
	Nombre	Population corres- pondante (1)	Nombre	Population corres- pondante (1)	Nombre	Population corres- pondante (1)
Alsace	223	1 202 613	676	421 759	899	1 624 372
Aquitaine	308	1 831 023	1 982	964 807	2 290	2 795 830
Auvergne	128	774 080	1 182	547 134	1 310	1 321 214
Bourgogne	145	923 803	1 899	685 850	2 044	1 609 653
Bretagne	188	1 602 636	1 081	1 193 002	1 269	2 795 638
Centre	252	1 536 010	1 590	835 026	1 842	2 371 036
Champagne - Ardenne	128	838 742	1 808	509 106	1 936	1 347 848
Corse	15	146 660	345	103 711	360	250 371
Franche-Comté	144	637 880	1 642	459 396	1 786	1 097 276
Île-de-France	590	10 258 351	691	402 203	1 281	10 660 554
Languedoc - Roussillon	219	1 546 011	1 326	568 974	1 545	2 114 985
Limousin	41	371 399	706	351 451	747	722 850
Lorraine	339	1 661 202	1 996	644 524	2 335	2 305 726
Midi - Pyrénées	231	1 480 822	2 788	949 841	3 019	2 430 663
Nord - Pas-de-Calais	525	3 416 033	1 024	549 025	1 549	3 965 058
Basse-Normandie	148	739 553	1 666	651 765	1 814	1 391 318
Haute-Normandie	189	1 195 032	1 232	542 215	1 421	1 737 247
Pays de la Loire	232	1 912 729	1 272	1 146 383	1 504	3 059 112
Picardie	260	1 102 916	2 033	707 771	2 293	1 810 687
Poitou - Charentes	128	810 482	1 337	784 627	1 465	1 595 109
Provence - Alpes - Côte d'Azur	249	3 821 573	714	436 334	963	4 257 907
Rhône - Alpes	618	4 088 209	2 261	1 262 492	2 879	5 350 701
Ensemble métropole	5 300	41 897 759	31 251	14 717 396	36 551	56 615 155
Guadeloupe	30	380 863	4	6 124	34	386 987
Guyane	6	93 840	15	20 838	21	114 678
Martinique	21	324 604	13	34 968	34	359 572
Réunion	22	586 814	2	11 009	24	597 823
Ensemble départements d'outre-mer	79	1 386 121	34	72 939	113	1 459 060
France (métropole et départements d'outre-mer)	5 379	43 283 880	31 285	14 790 335	36 664	58 074 215

(1) Population sans doubles comptes.

TABLEAU A.01-12

Aires urbaines de plus de 150 000 habitants

Source : INSEE (recensements de la population)

Nom de l'aire urbaine (Délimitation de 1990)	Rang en 1999	Rang en 1990	Nombre de communes en 1999	Population en 1999	Taux annuel d'évolution en %		
					1990-1999	1982-1990	1975-1982
Paris	1	1	1 155	10 561 573	0,29	0,70	0,28
Lyon	2	2	239	1 597 662	0,65	0,81	0,49
Marseille-Aix-en-Provence	3	3	67	1 398 146	0,43	0,11	0,57
Lille	4	4	118	1 108 447	0,30	0,32	0,16
Toulouse	5	6	255	917 312	1,57	1,69	1,01
Bordeaux	6	5	149	882 156	0,67	1,09	0,90
Nantes	7	7	65	674 115	1,11	0,93	0,93
Strasbourg	8	9	128	557 122	0,79	0,65	0,57
Nice	9	8	72	556 525	0,35	0,97	0,69
Grenoble	10	10	101	504 849	0,63	0,62	0,51
Rennes	11	13	104	483 795	1,32	1,20	1,51
Toulon	12	12	25	478 206	0,54	0,89	1,24
Rouen	13	11	142	470 120	0,26	0,36	0,08
Montpellier	14	14	74	445 724	1,86	2,11	2,09
Nancy	15	15	163	396 314	0,11	0,27	0,34
Tours	16	17	66	368 395	0,67	0,81	1,10
Valenciennes	17	16	90	368 279	- 0,04	- 0,41	- 0,49
Grasse-Cannes-Antibes	18	18	30	364 553	0,69	1,68	1,97
Clermont-Ferrand	19	19	99	351 949	0,36	0,36	0,68
Caen	20	22	204	345 919	0,73	1,03	1,10
Lens	21	21	40	325 625	- 0,12	- 0,11	- 0,20
Orléans	22	23	68	324 533	0,86	1,27	1,34
Dijon	23	24	163	312 199	0,48	0,90	0,66
Angers	24	26	66	309 372	0,86	1,07	1,34
Saint-Etienne	25	20	34	307 697	- 0,79	- 0,07	- 0,62
Le Havre	26	25	61	290 864	- 0,09	0,18	- 0,16
Mulhouse	27	28	63	274 977	0,40	0,30	0,32
Brest	28	29	38	274 593	0,40	0,36	0,59
Reims	29	30	119	272 620	0,42	0,67	0,70
Metz	30	33	129	269 413	0,50	0,61	0,80
Le Mans	31	32	66	268 523	0,33	0,36	0,56
Béthune	32	27	69	266 905	- 0,10	0,11	- 0,24
Dunkerque	33	31	54	263 191	0,03	0,01	1,05
Limoges	34	34	53	231 503	0,30	0,24	0,79
Amiens	35	35	120	220 370	0,28	0,37	0,60
Besançon	36	38	186	212 844	0,72	0,81	0,54
Avignon	37	37	21	211 954	0,58	0,78	1,15
Nîmes	38	40	34	209 292	0,82	1,43	0,98
Douai	39	36	49	208 793	- 0,27	- 0,08	- 0,42
Genève (CH) - Annemasse	40	43	102	207 177	1,26	2,34	1,77
Bayonne	41	41	34	206 766	0,81	1,01	0,98
Perpignan	42	39	33	204 659	0,57	0,83	1,96
Pau	43	42	91	194 459	0,53	0,77	1,08
Poitiers	44	47	56	187 768	1,10	0,83	1,26
Lorient	45	44	24	186 144	0,14	0,75	0,76
Annecy	46	49	58	179 702	1,19	1,64	1,43
Montbéliard	47	45	126	178 732	- 0,21	- 0,66	0,09
Thionville	48	46	46	175 989	- 0,03	- 0,36	- 1,08
Troyes	49	48	109	168 191	0,24	0,10	0,45
Saint-Nazaire	50	50	19	160 798	0,40	0,21	0,69
Valence	51	51	35	159 511	0,55	0,73	1,02
La Rochelle	52	53	35	156 727	1,16	0,33	0,94

TABLEAU A.01-13

Population des régions et départements lors des recensements de 1990 et 1999

Variation de la population entre 1990 et 1999

France entière

Source : INSEE (Recensements de la population)

Départements et régions	(1) Nombre de :			Population sans doubles comptes		Variation de la population	
	Arrondis- sements	Cantons	Communes	1990	1999	En valeur absolue	En valeur relative %
Bas-Rhin.....	7	44	526	953 053	1 026 120	+ 73 067	+ 7,7
Haut-Rhin.....	6	31	377	671 319	708 025	+ 36 706	+ 5,5
Alsace.....	13	75	903	1 624 372	1 734 145	+ 109 773	+ 6,8
Dordogne.....	4	50	557	386 365	388 293	+ 1 928	+ 0,5
Gironde.....	5	63	542	1 213 499	1 287 334	+ 73 835	+ 6,1
Landes.....	2	30	331	311 461	327 334	+ 15 873	+ 5,1
Lot-et-Garonne.....	4	40	317	305 989	305 380	— 609	— 0,2
Pyrénées-Atlantiques.....	3	52	545	578 516	600 018	+ 21 502	+ 3,7
Aquitaine.....	18	235	2 292	2 795 830	2 908 359	+ 112 529	+ 4,0
Allier.....	3	35	320	357 710	344 721	— 12 989	— 3,6
Cantal.....	3	27	260	158 723	150 778	— 7 945	— 5,0
Haute-Loire.....	3	35	260	206 568	209 113	+ 2 545	+ 1,2
Puy-de-Dôme.....	5	61	470	598 213	604 266	+ 6 053	+ 1,0
Auvergne.....	14	158	1 310	1 321 214	1 308 878	— 12 336	— 0,9
Côte-d'Or.....	3	43	707	493 866	506 755	+ 12 889	+ 2,6
Nièvre.....	4	32	312	233 278	225 198	— 8 080	— 3,5
Saône-et-Loire.....	5	57	573	559 413	544 893	— 14 520	— 2,6
Yonne.....	3	42	453	323 096	333 221	+ 10 125	+ 3,1
Bourgogne.....	15	174	2 045	1 609 653	1 610 067	+ 414	—
Côtes-d'Armor.....	4	52	372	538 395	542 373	+ 3 978	+ 0,7
Finistère.....	4	54	283	838 687	852 418	+ 13 731	+ 1,6
Ille-et-Vilaine.....	4	53	352	798 718	867 533	+ 68 815	+ 8,6
Morbihan.....	3	42	261	619 838	643 873	+ 24 035	+ 3,9
Bretagne.....	15	201	1 268	2 795 638	2 906 197	+ 110 559	+ 4,0
Cher.....	3	35	290	321 559	314 428	— 7 131	— 2,2
Eure-et-Loir.....	4	29	403	396 073	407 665	+ 11 592	+ 2,9
Indre.....	4	26	247	237 510	231 139	— 6 371	— 2,7
Indre-et-Loire.....	3	37	277	529 345	554 003	+ 24 658	+ 4,7
Loir-et-Cher.....	3	30	291	305 937	314 968	+ 9 031	+ 3,0
Loiret.....	3	41	334	580 612	618 126	+ 37 514	+ 6,5
Centre.....	20	198	1 842	2 371 036	2 440 329	+ 69 293	+ 2,9
Ardennes.....	4	37	463	296 357	290 130	— 6 227	— 2,1
Aube.....	3	33	431	289 207	292 131	+ 2 924	+ 1,0
Marne.....	5	44	619	558 217	565 229	+ 7 012	+ 1,3
Haute-Marne.....	3	32	432	204 067	194 873	— 9 194	— 4,5
Champagne-Ardenne.....	15	146	1 945	1 347 848	1 342 363	— 5 485	— 0,4
Corse-du-Sud.....	2	22	124	118 808	118 593	— 215	— 0,2
Haute-Corse.....	3	30	236	131 563	141 603	+ 10 040	+ 7,6
Corse.....	5	52	360	250 371	260 196	+ 9 825	+ 3,9
Doubs.....	3	35	594	484 770	499 062	+ 14 292	+ 2,9
Jura.....	3	34	545	248 759	250 857	+ 2 098	+ 0,8
Haute-Saône.....	2	32	545	229 650	229 732	+ 82	—
Territoire de Belfort.....	1	15	102	134 097	137 408	+ 3 311	+ 2,5
Franche-Comté.....	9	116	1 786	1 097 276	1 117 059	+ 19 783	+ 1,8
Paris.....	1	20	1	2 152 423	2 125 246	— 27 177	— 1,3
Seine-et-Marne.....	5	43	514	1 078 166	1 193 767	+ 115 601	+ 10,7
Yvelines.....	4	39	262	1 307 150	1 354 304	+ 47 154	+ 3,6
Essonne.....	3	42	196	1 084 824	1 134 238	+ 49 414	+ 4,6
Hauts-de-Seine.....	3	45	36	1 391 658	1 428 881	+ 37 223	+ 2,7
Seine-Saint-Denis.....	3	40	40	1 381 197	1 382 861	+ 1 664	+ 0,1
Val-de-Marne.....	3	49	47	1 215 538	1 227 250	+ 11 712	+ 1,0
Val-d'Oise.....	3	39	185	1 049 598	1 105 464	+ 55 866	+ 5,3
Île-de-France.....	25	317	1 281	10 660 554	10 952 011	+ 291 457	+ 2,7
Aude.....	3	35	438	298 712	309 770	+ 11 058	+ 3,7
Gard.....	3	46	353	585 049	623 125	+ 38 076	+ 6,5
Hérault.....	3	49	343	794 603	896 441	+ 101 838	+ 12,8
Lozère.....	2	25	185	72 825	73 509	+ 684	+ 0,9
Pyrénées-Orientales.....	3	31	226	363 796	392 803	+ 29 007	+ 8,0
Languedoc-Roussillon.....	14	186	1 545	2 114 985	2 295 648	+ 180 663	+ 8,5
Corrèze.....	3	37	286	237 908	232 576	— 5 332	— 2,2
Creuse.....	2	27	260	131 349	124 470	— 6 879	— 5,2
Haute-Vienne.....	3	42	201	353 593	353 893	+ 300	+ 0,1
Limousin.....	8	106	747	722 850	710 939	— 11 911	— 1,6
Meurthe-et-Moselle.....	4	44	594	711 943	713 779	+ 1 836	+ 0,3
Meuse.....	3	31	498	196 223	192 198	— 4 025	— 2,1
Moselle.....	9	51	730	1 011 302	1 023 447	+ 12 145	+ 1,2
Vosges.....	3	31	515	386 258	380 952	— 5 306	— 1,4
Lorraine.....	19	157	2 337	2 305 726	2 310 376	+ 4 650	+ 0,2

TABLEAU A.01-13 (suite et fin)

Population des régions et départements lors des recensements de 1990 et 1999
Variation de la population entre 1990 et 1999
France entière

Source : INSEE (Recensements de la population)

Départements et régions	(1) Nombre de :			Population sans doubles comptes		Variation de la population	
	Arrondis- sements	Cantons	Communes	1990	1999	En valeur absolue	En valeur relative %
Ariège	3	22	332	136 455	137 205	+ 750	+ 0,5
Aveyron	3	46	304	270 141	263 808	- 6 333	- 2,3
Haute-Garonne	3	53	588	925 962	1 046 338	+ 120 376	+ 13,0
Gers	3	31	463	174 587	172 335	- 2 252	- 1,3
Lot	3	31	340	155 816	160 197	+ 4 381	+ 2,8
Hautes-Pyrénées	3	34	474	224 759	222 368	- 2 391	- 1,1
Tarn	2	46	324	342 723	343 402	+ 679	+ 0,2
Tarn-et-Garonne	2	30	195	200 220	206 034	+ 5 814	+ 2,9
Midi-Pyrénées	22	293	3 020	2 430 663	2 551 687	+ 121 024	+ 5,0
Nord	6	79	653	2 531 855	2 555 020	+ 23 165	+ 0,9
Pas-de-Calais	7	77	894	1 433 203	1 441 568	+ 8 365	+ 0,6
Nord-Pas-de-Calais	13	156	1 547	3 965 058	3 996 588	+ 31 530	+ 0,8
Calvados	4	49	705	618 478	648 385	+ 29 907	+ 4,8
Manche	4	52	602	479 636	481 471	+ 1 835	+ 0,4
Orne	3	40	507	293 204	292 337	- 867	- 0,3
Basse-Normandie	11	141	1 814	1 391 318	1 422 193	+ 30 875	+ 2,2
Eure	3	43	675	513 818	541 054	+ 27 236	+ 5,3
Seine-Maritime	3	69	745	1 223 429	1 239 138	+ 15 709	+ 1,3
Haute-Normandie	6	112	1 420	1 737 247	1 780 192	+ 42 945	+ 2,5
Loire-Atlantique	4	59	221	1 052 183	1 134 266	+ 82 083	+ 7,8
Maine-et-Loire	4	41	364	705 882	732 942	+ 27 060	+ 3,8
Mayenne	3	32	261	278 037	285 338	+ 7 301	+ 2,6
Sarthe	3	40	375	513 654	529 851	+ 16 197	+ 3,2
Vendée	3	31	283	509 356	539 664	+ 30 308	+ 6,0
Pays de la Loire	17	203	1 504	3 059 112	3 222 061	+ 162 949	+ 5,3
Aisne	5	42	816	537 259	535 842	- 1 417	- 0,3
Oise	4	41	693	725 603	766 441	+ 40 838	+ 5,6
Somme	4	46	783	547 825	555 551	+ 7 726	+ 1,4
Picardie	13	129	2 292	1 810 687	1 857 834	+ 47 147	+ 2,6
Charente	3	35	404	341 993	339 628	- 2 365	- 0,7
Charente-Maritime	5	51	472	527 146	557 024	+ 29 878	+ 5,7
Deux-Sèvres	3	33	308	345 965	344 392	- 1 573	- 0,5
Vienne	3	38	281	380 005	399 024	+ 19 019	+ 5,0
Poitou-Charentes	14	157	1 465	1 595 109	1 640 068	+ 44 959	+ 2,8
Alpes-de-Haute-Provence	4	30	200	130 883	139 561	+ 8 678	+ 6,6
Hautes-Alpes	2	30	177	113 300	121 419	+ 8 119	+ 7,2
Alpes-Maritimes	2	52	163	971 829	1 011 326	+ 39 497	+ 4,1
Bouches-du-Rhône	4	53	119	1 759 371	1 835 719	+ 76 348	+ 4,3
Var	3	43	153	815 449	898 441	+ 82 992	+ 10,2
Vaucluse	3	24	151	467 075	499 685	+ 32 610	+ 7,0
Provence-Alpes- Côte d'Azur	18	232	963	4 257 907	4 506 151	+ 248 244	+ 5,8
Ain	4	43	419	471 019	515 270	+ 44 251	+ 9,4
Ardèche	3	33	339	277 581	286 023	+ 8 442	+ 3,0
Drôme	3	36	370	414 072	437 778	+ 23 706	+ 5,7
Isère	3	58	533	1 016 228	1 094 006	+ 77 778	+ 7,7
Loire	3	40	327	746 288	728 524	- 17 764	- 2,4
Rhône	2	51	293	1 508 966	1 578 869	+ 69 903	+ 4,6
Savoie	3	37	305	348 261	373 258	+ 24 997	+ 7,2
Haute-Savoie	4	34	293	568 286	631 679	+ 63 393	+ 11,2
Rhône-Alpes	25	332	2 879	5 350 701	5 645 407	+ 294 706	+ 5,5
Ensemble métropole	329	3 876	36 565	56 615 155	58 518 748	+ 1 903 593	+ 3,4
Guadeloupe	3	43	34	386 987	422 496	+ 35 509	+ 9,2
Martinique	4	45	34	359 572	381 427	+ 21 855	+ 6,1
Guyane	2	19	22	114 678	157 213	+ 42 335	+ 37,1
Réunion	4	49	24	597 823	706 300	+ 108 477	+ 18,1
Ensemble départements d'outre-mer	13	156	114	1 459 060	1 667 436	+ 208 376	+ 14,3
France (métropole et départements d'outre-mer)	342	4 032	36 679	58 074 215	60 186 184	+ 2 111 969	+ 3,6

(1) Au recensement de 1999.

Environnement

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Carte et tableaux.

Carte et liste des tableaux : *

Carte. Parcs nationaux et réserves naturelles.

1. Volume d'eau de pluie par année hydrologique.
2. Évolution de l'occupation physique du territoire.
- 3A. Superficie des espaces naturels protégés.
- 3B. Nombre cumulé de sites inscrits et classés.
- 4A. État des espèces de vertébrés en France.
- 4B. État des espèces animales en Europe.
5. Plans de chasse au grand gibier.
6. Concentrations atmosphériques en dioxyde de soufre, dioxyde d'azote et ozone dans la station la plus chargée du réseau de quelques villes de France.
7. Émissions de dioxyde de soufre par catégorie d'émetteurs.
8. Émissions d'oxydes d'azote par catégorie d'émetteurs.
9. Émissions de dioxyde de carbone par catégorie d'émetteurs.
10. Évolution de la qualité des eaux de baignade en eau douce.

11. Qualité des eaux de baignade en eau douce par type de lieu de baignade.
12. Évolution de la qualité des eaux de baignade en mer.
13. Pollution industrielle de l'eau.
14. Assainissement et épuration des grandes villes en 1995 et 1996.
15. Rejets dans l'eau des principaux établissements industriels par type de polluant.
16. Répartition des accidents industriels par secteur d'activité en 1998.
17. Évolution du montant des indemnités versées par les assureurs au titre des catastrophes naturelles.
18. Installations de traitement des ordures ménagères.
19. Dépenses de protection de l'environnement par domaine et par agent responsable.
20. Évolution des dépenses de protection de l'environnement par domaine.
21. Dépenses de lutte contre la pollution dans quelques pays de l'OCDE en % du PIB.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de l'Institut français de l'Environnement.

1. PRÉSENTATION

Le territoire français est occupé pour 38,3 % par des zones naturelles, les terres agricoles représentant 53,8 %, les zones artificielles bâties ou non 7,7 % et les zones interdites d'accès 0,2 %. Les sols bâtis et artificialisés ont progressé d'environ 1,7 % entre 1997 et 1998 et la surface forestière de l'ordre de 0,3 %.

La France occupe le premier rang en Europe pour la diversité des vertébrés. De nombreuses espèces sont cependant menacées en raison des pressions qu'exercent les activités humaines sur leurs habitats. Le quart du territoire national est recensé comme zone d'intérêt écologique, faunistique ou floristique.

Les zones centrales de parcs nationaux, les réserves naturelles et les arrêtés préfectoraux de biotope représentent une protection pour 1 % environ du territoire français. Bien d'autres espaces naturels sont protégés en application des lois françaises ou de conventions ou programmes internationaux.

Les émissions des principaux polluants dans l'air sont en décroissance par rapport aux niveaux de 1991. On note toutefois une remontée pour le gaz carbonique depuis 1994. La pollution atmosphérique peut se manifester à différentes échelles : locale, continentale ou planétaire. À l'échelle planétaire, l'effet de serre est lié aux émissions de gaz carbonique, protoxyde d'azote, méthane et de certains composés halogénés; l'altération de la couche d'ozone stratosphérique est imputée essentiellement aux chlorofluorocarbures et aux halons dont la production et la consommation sont désormais interdits en Europe, les autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone étant strictement réglementées.

Les rejets organiques dans le milieu naturel aquatique émanent des collectivités locales et de l'industrie; cette dernière rejette aussi des polluants toxiques. Les pollutions d'origine agricole sont en général plus diffuses.

En France, la production annuelle de déchets est de l'ordre de 630 millions de tonnes (déchets de chantiers réutilisés en remblais non compris). Parmi ceux-ci les ordures ménagères, recensées en 1996 dans 775 installations de traitement, représentent 23 millions de tonnes. 43 % ont fait l'objet d'une valorisation par récupération d'énergie après incinération, ou par compostage, tri ou méthanisation.

Sur un total de l'ordre de 145 milliards de francs affectés en 1997 à la protection de l'environnement, 64 % ont été dépensés sous la responsabilité des administrations publiques, 29 % des entreprises et 7 % des ménages. La gestion des eaux usées est le domaine prépondérant, suivi par celui de la gestion des déchets.

2. MÉTHODOLOGIE

Les pluies efficaces

Le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (Direction de l'eau) calcule par modèle les valeurs cantonales des pluies efficaces, à partir des données de précipitations disponibles auprès de Météo-

France. La moyenne annuelle nationale est la moyenne des valeurs cantonales pondérées par la superficie des cantons.

La protection des espaces naturels

Plusieurs types de protection réglementaire nationale permettent de protéger les espaces naturels. Il s'agit principalement des réserves naturelles et des parcs nationaux créés afin de conserver et préserver le milieu naturel concerné. Des arrêtés de protection de biotope sont pris pour conserver les habitats d'espèces protégées.

La protection des sites vise à la préservation d'espaces paysagers remarquables.

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), créé par la loi du 10 juillet 1975, est un établissement public chargé de l'acquisition foncière d'espaces naturels sur le littoral ou au bord des grands lacs pour en assurer la conservation et permettre leur ouverture au public.

D'autres types de protection d'espaces naturels existent notamment au niveau international (zones de protection spéciale pour la conservation d'espèces d'oiseaux sauvages, zones Ramsar pour la conservation des zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau,...) ou avec l'intervention des collectivités locales (espaces naturels sensibles, parcs naturels régionaux,...).

Le Muséum national d'histoire naturelle (service du patrimoine naturel) tient à jour le recensement de ces espaces protégés pour le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Direction de la nature et des paysages (DNP).

La faune et la flore

On ne dispose pas d'appareil statistique permanent pour recenser les populations d'espèces animales et végétales en France. Le Muséum national d'histoire naturelle (service du patrimoine naturel) réalise des inventaires de la faune et de la flore et comptabilise aussi le nombre d'espèces menacées afin de constituer une banque de données.

La chasse au grand gibier est réglementée par les plans de chasse. Le nombre d'animaux prélevés est recensé par l'Office national de la chasse, par espèce et par saison de chasse.

L'air

La pollution atmosphérique est un phénomène complexe qui peut se manifester par de fortes variations dans l'espace et dans le temps.

● La qualité de l'air ambiant

Elle est mesurée par les concentrations de certains gaz ou particules dans l'air. Ces mesures sont effectuées par des réseaux de capteurs, et à des pas de temps définis, de façon à connaître la pollution de fond, celle de proximité et les pointes de pollution. 39 agglomérations ou zones industrielles disposent fin 1997 d'un réseau de

surveillance composé lui-même de plusieurs stations de mesures.

L'ensemble des données recueillies par les réseaux de surveillance de la qualité de l'air sont examinées puis stockées par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans la banque de données sur la qualité de l'air.

● Les émissions des principaux polluants dans l'air

Elles sont estimées par le CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) par source d'émissions (combustion, transport, installations industrielles,...) à partir de modèles. Les résultats sont établis en fonction soit de mesures d'émissions, soit de paramètres caractéristiques d'activité pondérés par un facteur caractérisant les rejets. Les données présentées ici sont éditées au format UNECE harmonisé au niveau européen.

L'eau

Le réseau national des données sur l'eau (RNDE) fédère les principaux producteurs et usagers des données sur l'eau en France : les ministères chargés de l'Environnement et de la Santé, les six Agences de l'eau, le Conseil supérieur de la pêche, l'Institut français de l'environnement, EDF, IFREMER, Météo-France, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'Office international de l'eau (OIE). Il vise à améliorer la production, la collecte, le stockage et la communication des données sur l'eau. Le RNDE a confié à l'OIE la gestion de la banque nationale de données sur l'eau.

● Les eaux de baignade

Les eaux de baignade, en eau douce et en mer, sont soumises à une surveillance sanitaire régulière réalisée par les directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS) suivant les décrets n^{os} 81-324 et 91-980 pris en application de la directive européenne 76 160 du 8 décembre 1975. Toutes les eaux « pour lesquelles la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et où elle n'est pas interdite pour quelque raison que ce soit » sont concernées par les analyses. Celles-ci portent principalement sur le comptage des germes tests de contamination fécale.

L'interprétation des résultats conduit à assigner à chaque point de surveillance une classe (A = bonne qualité, conforme; B = qualité moyenne, conforme; C = pollution momentanée, non conforme; D = mauvaise qualité, non conforme).

Les données sont ensuite rassemblées, traitées puis diffusées par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (Direction générale de la santé) et le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (Direction de l'eau).

● Les prélèvements en eau

Les volumes d'eau prélevés correspondent essentiellement aux quatre usages suivants :

- le refroidissement des centrales thermiques;
- la consommation;
- l'irrigation;
- les usages industriels;

Ils sont évalués à partir des assiettes de « redevances prélèvements » des Agences de l'eau ou à partir d'estimations notamment pour les prélèvements d'origine agricole.

● La pollution de l'eau

Les émissions de polluants dans l'eau peuvent être d'origine industrielle, domestique ou agricole.

Pour les principaux émetteurs industriels, les rejets sont connus à partir de mesures. Les données relatives aux rejets d'eaux résiduelles des installations classées pour la protection de l'environnement, soumises à auto-surveillance, sont collectées par les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement puis transmises au ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (Direction de la prévention des pollutions et des risques - Service de l'environnement industriel), pour les établissements qui dépassent un seuil minimal de rejet par polluant fixé chaque année. Les données nationales obtenues ainsi ne représentent donc qu'une partie des flux d'origine industrielle (le cumul des plus gros rejets).

Les données relatives à la pollution émise dans les grandes villes et au rendement des stations d'épuration sont collectées par l'OIE auprès des Agences de l'eau dans le cadre du RNDE. La pollution brute produite est la pollution émise par les habitants et par les industries raccordées aux stations d'épuration; elle est estimée sur une base forfaitaire. La pollution entrante est la pollution moyenne du mois de pointe à l'entrée des stations ; elle est déterminée par les Agences de l'eau sur la base de mesures ou d'évaluations forfaitaires. Le rendement des stations d'épuration est le rendement d'élimination constaté le mois de pointe.

Les risques technologiques et naturels

Le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DPPR-SEI-BARPI : bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles) rassemble et analyse la majorité des données relatives aux accidents survenus principalement dans les installations classées pour la protection de l'environnement.

Il s'agit des accidents technologiques, pollutions graves et incidents significatifs survenus dans les installations ou liés à leur activité, susceptibles de porter atteinte à l'environnement, à la sécurité ou à la santé publique. Les modes de collecte des informations par région sont encore très hétérogènes.

Les aspects financiers relatifs aux risques naturels sont décrits chaque année par la Fédération française des sociétés d'assurance.

Les déchets

Réalisé par l'ADEME, à la demande du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, l'inventaire des installations de traitement, de transit ou de mise en décharge des déchets ménagers et assimilés, recense les principales caractéristiques des installations (à partir de 3 000 tonnes par an pour les décharges). Cet inventaire, de périodicité annuelle, fournit des informations sur les tonnages reçus et sur les populations desservies.

Les résultats relatifs aux ordures ménagères présentés ici correspondent aux déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages collectés traditionnellement (hors collecte sélective de verre, vieux papiers, etc.).

Les dépenses de protection de l'environnement

Les dépenses de protection de l'environnement des différents acteurs (ménages, entreprises, administrations publiques) sont estimées dans le cadre du compte satellite de l'environnement, élaboré par l'IFEN et le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Les dépenses décrivent les efforts réalisés dans les domaines de la protection de l'environnement : la gestion des eaux usées et des déchets, la lutte contre la pollution de l'air et contre le bruit, la protection du patrimoine écologique etc.

La méthodologie d'élaboration des comptes de la dépense de protection de l'environnement est harmonisée au niveau européen dans le cadre du SERIEE (système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement).

Une partie des résultats de l'enquête sur les dépenses de lutte contre la pollution réalisée par l'OCDE est fournie ici. Les données ont été recueillies par l'OCDE auprès des pays membres, cependant les définitions et les méthodes demeurent différentes d'un pays à l'autre. Les comparaisons internationales sont par conséquent à interpréter avec précaution.

3. DÉFINITIONS

Arrêtés de protection de biotope

L'arrêté préfectoral de protection de biotope a été instauré par le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris en application de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 (art. R. 211-12 et suivants du Code rural). Il permet au préfet de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Certains résultats incluent ou non le domaine public maritime.

Équivalent-habitant

Unité de représentation qui assimile la pollution rejetée ou produite, mesurée par des paramètres chimiques, à la pollution résultant de l'activité journalière d'un habitant.

Un équivalent-habitant correspond à 90 g/jour de matières en suspension, 57 g/jour de matières oxydables, 15 g d'azote réduit, 4 g de phosphore total et des toxiques.

Espèces menacées

Elles comprennent les catégories « en danger » et « vulnérables » définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Les espèces « en danger » ont leur effectif réduit à un seuil critique; leur survie est improbable si les facteurs responsables de leur régression persistent. Les espèces « vulnérables » ont leur effectif en forte régression; elles sont susceptibles de passer dans la catégorie précédente, si les facteurs de leur vulnérabilité persistent. Les autres catégories sont les espèces "disparues", « rares » ou « indéterminées ».

Espèces protégées

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature prévoit la conservation partielle ou totale d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou les nécessités de la préservation du patrimoine biologique national le justifient (article L. 211-1 du Code rural). La liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national et celles des espèces animales protégées sont fixées par divers arrêtés.

Parcs nationaux

Un parc national est un territoire classé par décret en Conseil d'État pour l'intérêt de la conservation de son milieu naturel et pour le préserver, en application des articles L. 241-1 et suivants du Code rural. Il comporte une zone centrale strictement protégée et une zone périphérique davantage consacrée au développement culturel, social et économique du territoire.

Plans de chasse

Ils définissent chaque année le nombre d'animaux à tirer sur les territoires de chasse pendant la période de chasse propre à chaque département. Ils sont obligatoires sur tout le territoire national pour les cerfs, biches, daims, mouflons et chevreuils (art. L. 225-1 à L. 225-3 du Code rural).

Pluies efficaces

Il s'agit des quantités de pluie tombées dont on soustrait les quantités évaporées et celles transpirées par les végétaux. Cette ressource en eau est disponible pour l'écoulement, l'alimentation des eaux souterraines et les prélèvements.

Réserves naturelles

En application des articles L. 242-1 et suivants du Code rural, des parties de territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

Sites classés ou inscrits

La loi du 2 mai 1930 modifiée relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique,

historique, scientifique, légendaire ou pittoresque comporte deux niveaux de protection : les sites classés et les sites inscrits.

Le classement est une procédure de protection stricte, instituée par le ministre chargé des sites ou, en cas de désaccord de l'un des propriétaires, par décret en Conseil d'État. Tous travaux susceptibles de détruire ou modifier l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation ministérielle expresse préalable (ou autorisation préfectorale pour certains travaux non soumis à permis de construire).

L'inscription sur l'inventaire des sites décidée par arrêté ministériel est un mode de protection plus léger que le classement. L'inscription a pour principal effet d'obliger les intéressés à ne pas procéder à des travaux autres que d'exploitation courante agricole ou d'entretien normal des bâtiments sans en avoir obtenu l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Taux de collecte

Une partie seulement de la pollution brute produite entre effectivement dans les stations d'épuration. Le taux de collecte est la part de la pollution entrant en station par rapport à la pollution brute produite, cette dernière étant estimée forfaitairement.

Taux de dépollution

Le taux global de dépollution est le produit du taux de collecte et du rendement d'épuration. Cet estimateur global permet de caractériser l'ensemble des performances des systèmes de collecte et des ouvrages de traitement.

Types de traitement des ordures ménagères

On distingue les différents modes de traitement suivants :

— la décharge contrôlée, dans laquelle les ordures sont mises en couches successives sur un terrain dont les caractéristiques évitent tout risque de pollution; les déchets peuvent être compactés ou non, et éventuellement broyés au préalable;

— le compostage qui a pour but de transformer une partie des ordures en compost utilisable pour l'amendement des sols agricoles;

— l'incinération sans récupération d'énergie qui consiste à brûler les ordures dans des fours spéciaux adaptés à leurs caractéristiques;

— l'incinération avec récupération d'énergie qui permet, pour les usines de grande capacité et lorsqu'il existe des débouchés suffisants, de récupérer de la chaleur qui peut être vendue à une compagnie de chauffage urbain ou à des industries proches; dans certains cas, on produit simultanément de l'électricité.

Temps universel (TU)

On donne le nom de temps universel (TU) au temps civil du méridien de Greenwich; ce temps civil est compté de 0 heure à 24 heures à partir de minuit.

Le temps légal en France métropolitaine est celui du temps universel + 1 heure (heure d'hiver); à la Réunion, + 4 heures; à la Guadeloupe, à la Martinique et à Saint-Pierre-et-Miquelon, - 4 heures; en Guyane, - 3 heures; à Mayotte, +3 heures; en Nouvelle-Calédonie, + 11 heures; en Polynésie, - 10 heures; à Wallis et Futuna, - 12 heures.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

Institut français de l'environnement.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ;

— Direction générale de l'administration et du développement;

— Direction de l'eau;

— Direction de la prévention des pollutions et des risques;

— Direction de la nature et des paysages.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité; secrétariat d'État chargé de la Santé.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

— Service central des enquêtes et études statistiques.

Organisation de coopération et de développement économiques.

Muséum national d'histoire naturelle :

— Service du patrimoine naturel.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Agences de l'eau.

Office international de l'eau.

Office national de la chasse.

Publications INSEE :

Économie et statistique :

« Une évaluation économique de la pollution atmosphérique », n° 307, 1997.

Autres publications :

« Inventaire de la faune menacée en France. Le livre rouge », Muséum national d'histoire naturelle, WWF, Nathan, novembre 1994;

« Spécial territoire », Agreste, analyse et études, Cahiers n° 21, SCEES, ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, mars 1995;

« Statistiques nationales sur l'environnement 1996 », *Études et Travaux*, n° 8, IFEN, février 1996;

« L'Environnement en France : approche régionale », édition 1996-1997, IFEN, Éditions La Découverte, novembre 1996;

« Catalogue des sources de données de l'environnement », édition 1996-1997, IFEN, Tec & Doc Lavoisier, janvier 1997;

« La qualité de l'air en France en 1995-1996 », *Données et références*, ADEME, ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, juin 1998;

« Inventaire des centres de traitement des déchets ménagers et assimilés en France (ITOM 7 et ITOM A) », ADEME, juillet 1998;

« Principaux rejets industriels en France, bilan de l'année 1997 », ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DPPR-SEI), novembre 1998;

« L'environnement en France », édition 1999, IFEN, Éditions La Découverte, novembre 1998;

« Inventaire des émissions dans l'air en France au cours de la période 1990-1996, format UNECE », CITEPA, ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, rapport d'études CITEPA, décembre 1998;

« Statistiques régionales et départementales sur l'environnement », édition 1998. *Études et Travaux*, n° 20, IFEN, directions régionales de l'Environnement, décembre 1998;

« L'assainissement des grandes villes 1998, données 1996 », RNDE, 1998;

« Données économiques de l'environnement, rapport à la commission des comptes et de l'économie de l'environnement », édition 1998, ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement - Institut français de l'environnement, La Documentation Française, 1^{er} trimestre 1999;

« Agreste, données chiffrées Agriculture; l'utilisation du territoire en 1998 », nouvelles séries de 1991 à 1998, n° 114, février 1999;

« Qualité des eaux de baignade - Baignade en mer et en eau douce, (Résultats 1998, campagne 1999) » ministère de l'Emploi et de la Solidarité, ministère de

l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, mai 1999;

« Chiffres-clés de l'environnement, édition 1999 », juin 1999;

« Les comptes économiques de l'environnement - séries 1990/1997, rapport présenté à la commission des comptes et de l'économie de l'environnement du 23 juin 1999 », IFEN, ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DGAD), Études et travaux n° 23, IFEN, juillet/août 1999;

« *Les données de l'environnement* », IFEN (mensuel);

« L'environnement dans l'Union européenne à l'aube du XXI^{ème} siècle, Synthèse : appendice, faits et résultats par problème environnemental », Agence européenne pour l'environnement, Office des publications officielles des communautés européennes, 1998;

« L'environnement de l'Europe : deuxième évaluation. Vue d'ensemble », Agence européenne pour l'environnement, Office des publications officielles des communautés européennes, 1998;

« Vers un développement durable, indicateurs d'environnement », Organisation de coopération et de développement économiques, Les éditions de l'OCDE, 1998;

« Europe's Environment, Statistical Compendium for the Second Assessment », Commission européenne, Eurostat, Agence européenne de l'environnement, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1998;

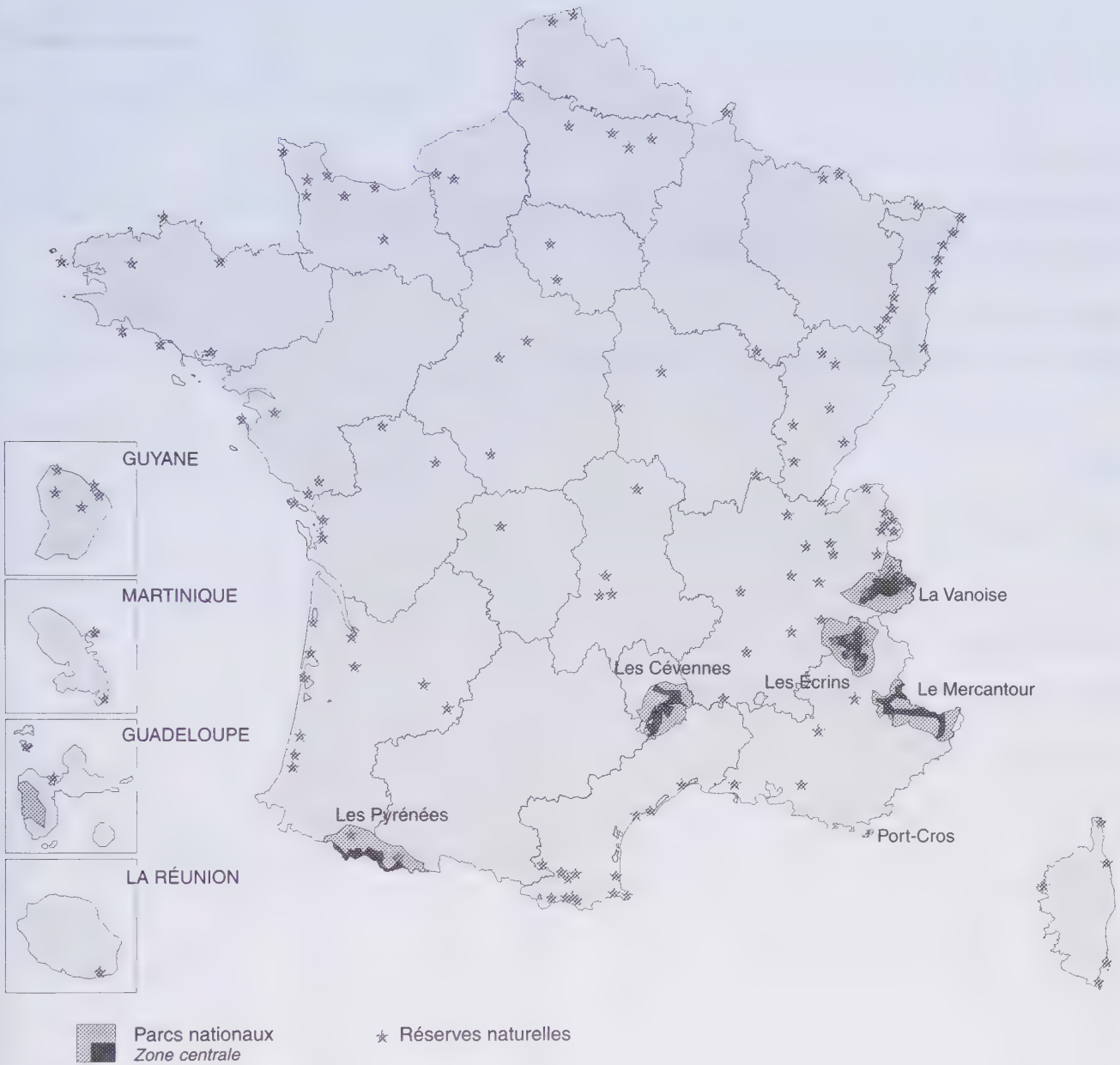
« Données OCDE sur l'environnement », Compendium 1999, Paris, novembre 1999.

« Towards environmental pressure indicators for the EU, first edition 1999 », Commission européenne - Eurostat, Office des publications officielles des Communautés européennes, thème 8 : Environnement et énergie, collection « Panorama of the EU », Luxembourg, 1999.



CARTE A.02

Parcs nationaux et réserves naturelles en 1998



Sources : Muséum national d'histoire naturelle - IFEN

TABLEAU A.02-1

Volume d’eau de pluie par année hydrologique (1)

France métropolitaine

	Unité : milliard de m³/an							
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Précipitations	391	412	468	473	602	554	455	474
Pluies efficaces	97	139	121	174	296	260	152	150

(1) L'année hydrologique "n" va du 1^{er} septembre de l'année "n-1" au 31 août de l'année "n".

TABLEAU A.02-2

Évolution de l'occupation physique du territoire

Années 1992 à 1998

	Unité : Millier d'hectares						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Cultures annuelles	15 156	15 198	15 162	15 141	15 220	15 306	15 400
Forêts	14 422	14 592	14 721	14 810	14 887	14 934	14 985
Prairies	11 689	11 509	11 411	11 377	11 252	11 134	10 978
Landes, parcours et alpages	4 504	4 447	4 407	4 341	4 295	4 245	4 210
Haies, arbres épars, peupleraies, chemins	2 067	2 032	2 005	1 981	1 936	1 926	1 912
Roches et eaux	1 837	1 831	1 837	1 837	1 839	1 842	1 836
Routes et parkings	1 535	1 557	1 580	1 601	1 625	1 634	1 650
Sols artificiels non bâtis	1 324	1 353	1 394	1 423	1 455	1 482	1 515
Cultures pérennes	1 319	1 319	1 308	1 302	1 290	1 285	1 280
Sols bâtis	942	959	974	985	995	1 008	1 028
Zones interdites d'accès	124	122	122	122	124	124	124

TABLEAU A.02-3A

Superficie des espaces naturels protégés

Année 1998 (1)

Type de protection ou d'acquisition foncière	Unité : km²	
	Nombre	Surface
Réserves naturelles	132	1 452
Acquisitions du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	389	525
Parcs nationaux (zones centrales)	6	3 509
Arrêtés de protection de biotope	463	1 026

(1) Sauf pour les arrêtés de protection de biotope : 1997.

TABLEAU A.02-3B

Nombre cumulé de sites inscrits et classés

France entière

Sources : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DNP), IFEN

	1975	1980	1985	1990	1995	1997	1998
Nombre de sites inscrits	4 301	4 674	4 896	5 013	5 074	5 089	5 094
Nombre de sites classés	2 219	2 356	2 449	2 553	2 655	2 706	2 722

TABLEAU A.02-4A

État des espèces de vertébrés en France

Année 1998

Sources : Muséum national d'Histoire naturelle (SPN), IFEN

Espèces	Espèces connues nombre	Espèces menacées		Espèces en régression	
		nombre	%	nombre	%
Mammifères	119	24	20,2	15	12,6
Oiseaux (1)	357	52	14,6	51	14,3
Poissons	424 e	28	6,6	31	7,3
Reptiles	36	6	16,7	9	25,0
Amphibiens	37	11	29,7	9	24,3

(1) Oiseaux nicheurs et autres espèces séjournant régulièrement sur le territoire national.

TABLEAU A.02-4B

État des espèces animales en Europe

Nombre d'espèces connues par pays, fin des années 1990

Sources : OCDE, IFEN

	Mammifères	Oiseaux	Poissons	Reptiles	Amphibiens	Invertébrés
Autriche	82	219	58	16	21	45 000
Belgique	57	167	46	4	13	939
Danemark	50	170	33	5	14	3 760
Finlande	59	240	59	5	5	25 000
France	119	357	426	36	37	38 500
Allemagne	79	240	66	14	21	...
Grèce	116	422	107	59	20	32 800
Irlande	31	193	27	3	3	...
Italie	118	473	85	58	38	56 500
Luxembourg	61	130	34	6	13	30 000
Pays-Bas	64	170	28	7	16	27 700
Portugal	98	313	43	34	17	...
Espagne	118	368	68	56	25	25 000
Suède	68	245	55	7	13	23 400
Royaume-uni	63	517	54	7	7	22 778

TABLEAU A.02-5

Plans de chasse au grand gibier

Nombre d'animaux prélevés par saison de chasse (1)

Sources : Office National de la Chasse, IFEN

	1981	1990	1994	1995	1996	1997
Chevreaux	71 837	179 673	285 319	302 744	327 403	367 288
Cerfs	9 884	13 600	18 592	20 084	23 857	27 820
Sangliers	80 000	134 220	211 586	226 093	298 332	322 565

(1) Saison de chasse : pendant le deuxième semestre de l'année *n* indiquée en tête de colonne et le premier semestre de l'année suivante.

TABLEAU A.02-6

Concentrations atmosphériques en dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂) et ozone (O₃) dans la station la plus chargée du réseau de quelques villes de France

Sources : ADEME et réseaux de mesure de la qualité de l'air (BDQA), IFEN

Unité : en microgramme / m³

Réseau de mesure de la qualité de l'air	Valeur de la moyenne journalière de la concentra- tion en SO ₂ dépassée dans 2% des cas (1)	Valeur de la moyenne horaire de la concentration en NO ₂ dépassée dans 2% des cas (2)	Moyenne horaire maximale en O ₃ (2)
Clermont-Ferrand	62	191	208
Fos-sur-Mer	116	84	319
Grenoble	70	135	229
La Rochelle	21	116	203
Le Havre	202	130	247
Lyon	88	180	319
Marseille	65	175	229
Nancy-Sud Lorraine	43	113	203
Paris-Ile de France	118	191	239
Rouen	212	103	216
Strasbourg	83	111	268
Toulouse	40	131	202

(1) du 1^{er} avril 1995 au 31 mars 1996.
(2) du 1^{er} janvier au 31 décembre 1995.

TABLEAU A.02-7

Émissions de dioxyde de soufre (SO₂) par catégorie d'émetteurs

Sources : CITEPA/CORALIE format UNECE (mise à jour 15/09/1998), IFEN

Unité : Millier de tonnes de SO₂

	r 1990	r 1991	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	p 1996
Combustion dans la transformation d'énergie	496,2	590,3	466,7	369,0	345,4	358,8	357,4
Combustion dans les secteurs résidentiel et tertiaire et en agriculture	131,2	135,4	128,5	119,8	97,9	86,9	85,5
Combustion dans l'industrie manufacturière	311,3	344,5	306,2	286,7	295,5	276,9	267,5
Procédés industriels	92,1	90,2	84,8	75,8	72,6	73,0	72,9
Extraction et distribution de combustible et géothermie	38,7	22,4	21,9	18,4	10,5	15,0	13,9
Transport routier	142,1	146,6	151,9	153,9	150,5	116,7	117,2
Autres modes de transport et machinerie	25,0	25,4	24,2	23,3	21,4	16,5	16,1
Traitement et élimination des déchets	13,2	13,2	17,2	14,4	15,3	14,4	15,6
Agriculture	—	—	—	—	—	—	—
Autres sources et puits	2,5	0,3	0,6	0,6	0,9	0,6	0,4
Total	1 252,3	1 368,3	1 202,0	1 061,9	1 010,0	958,8	946,5

TABEAU A.02-8

Émissions d'oxydes d'azote (NO_x) par catégorie d'émetteurs

Sources : CITEPA/CORALIE format UNECE (mise à jour 15/09/1998), IFEN

Unité : Millier de tonnes d'équivalent NO₂

	r 1990	r 1991	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	p 1996
Combustion dans la transformation d'énergie	137,1	178,2	151,4	104,9	104,9	117,1	126,8
Combustion dans les secteurs résidentiel et tertiaire et en agriculture	94,2	106,5	105,7	104,0	96,4	98,7	106,7
Combustion dans l'industrie manufacturière	163,3	166,9	150,8	150,0	160,4	153,7	153,8
Procédés industriels	29,2	25,9	22,8	18,3	16,2	16,2	16,8
Extraction et distribution de combustibles et géothermie	—	—	—	—	—	—	—
Solvants et utilisations d'autres produits	—	—	—	—	—	—	—
Transport routier	1 045,5	1 051,9	1 055,0	1 028,1	1 004,0	954,7	895,9
Autres modes de transport et machinerie	390,8	392,5	368,3	344,0	340,3	362,0	372,4
Traitement et élimination des déchets	18,5	20,0	21,6	23,3	23,3	22,8	22,6
Agriculture	—	—	—	—	—	—	—
Autres sources et puits	7,4	2,5	3,1	3,2	3,9	3,4	2,6
Total	1 886,0	1 944,4	1 878,7	1 775,8	1 749,4	1 728,6	1 697,6

TABEAU A.02-9

Émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par catégorie d'émetteurs

Sources : CITEPA/CORALIE format UNECE (mise à jour 15/09/98), IFEN

Unité : millier de tonnes de CO₂ net ultime (1)

	r 1990	r 1991	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	p 1996
Combustion dans la transformation d'énergie	63 846	75 314	67 491	54 088	50 346	53 136	57 701
Combustion dans les secteurs résidentiel et tertiaire et en agriculture	84 009	93 730	93 352	91 562	86 016	87 600	94 952
Combustion dans l'industrie manufacturière	75 001	78 440	72 120	71 692	75 503	74 551	76 609
Procédés industriels	24 162	22 646	20 973	20 366	21 333	21 372	20 273
Extraction et distribution de combustible et géothermie	784	911	810	832	829	795	694
Solvants et utilisations d'autres produits	2 024	1 940	1 908	1 807	1 840	1 855	1 792
Transport routier	112 180	114 735	117 734	118 229	121 334	122 796	123 199
Autres modes de transport et machinerie	17 473	17 336	16 755	15 850	15 687	16 294	16 961
Traitement et élimination des déchets	3 490	3 629	3 798	3 897	4 087	4 100	4 124
Agriculture	—	—	—	—	—	—	—
Autres sources et puits	— 25 513	— 22 623	— 26 553	— 33 047	— 35 710	— 34 330	— 36 444
Total	357 456	386 058	368 388	345 276	341 265	348 169	359 861

(1) Les quantités tiennent compte des puits de carbone liés à la photosynthèse et à l'utilisation des sols; tout le carbone est comptabilisé sous forme de CO₂.

TABLEAU A.02-10

Évolution de la qualité des eaux de baignade en eau douce

France entière

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DGS), IFEN

	1992	1994	1995	1996	1997	1998
Nombre total de points classés	1 649	1 512	1 588	1 592	1 587	1 553
selon la catégorie de qualité						
A (1)	443	436	678	752	672	814
Pourcentage	26,9	28,8	42,7	47,2	42,3	52,4
B (2)	924	884	768	698	777	672
Pourcentage	56,0	58,5	48,4	43,8	49,0	43,3
C (3)	187	139	113	111	124	59
Pourcentage	11,3	9,2	7,1	7,0	7,8	3,8
D (4)	95	53	29	31	14	8
Pourcentage	5,8	3,5	1,8	2,0	0,9	0,5

(1) : eau de bonne qualité; (2) : eau de qualité moyenne; (3) : eau pouvant être momentanément polluée; (4) : eau de mauvaise qualité.

TABLEAU A.02-11

Qualité des eaux de baignade en eau douce par type de lieu de baignade

France entière

Année 1998

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DGS), IFEN

	A (1)	B (2)	C (3)	D (4)	Total
Rivière					
Nombre de points de surveillance classés.....	108	352	41	6	507
%	21,3	69,4	8,1	1,2	100,0
Étang					
Nombre de points de surveillance classés.....	143	70	5	1	219
%	65,3	32,0	2,3	0,5	100,0
Retenue artificielle					
Nombre de points de surveillance classés.....	185	117	3	—	305
%	60,7	38,4	1,0	—	100,0
Lac					
Nombre de points de surveillance classés.....	156	64	8	1	229
%	68,1	27,9	3,5	0,4	100,0
Barrage réservoir					
Nombre de points de surveillance classés.....	128	38	1	—	167
%	76,6	22,8	0,6	—	100,0
Gravière, carrière					
Nombre de points de surveillance classés.....	94	31	1	—	126
%	74,6	24,6	0,8	—	100,0
Ensemble					
Nombre de points de surveillance classés.....	814	672	59	8	1 553
%	52,4	43,3	3,8	0,5	100,0

(1) : eau de bonne qualité; (2) : eau de qualité moyenne; (3) : eau pouvant être momentanément polluée; (4) : eau de mauvaise qualité.

TABLEAU A.02-12

Évolution de la qualité des eaux de baignade en mer

France entière

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DGS), IFEN

	1992	1994	1995	1996	1997	1998
Nombre total de points classés.....	1 756	1 782	1 777	1 790	1 829	1 856
selon la catégorie de qualité						
A (1)	912	974	1 052	1 131	1 094	1 155
Pourcentage	51,9	54,7	59,2	63,2	59,8	62,2
B (2)	607	646	614	580	608	598
Pourcentage	34,6	36,3	34,5	32,4	33,2	32,2
C (3)	231	152	110	79	126	102
Pourcentage	13,2	8,5	6,2	4,4	6,9	5,5
D (4)	6	10	1	—	1	1
Pourcentage	0,3	0,5	0,1	—	0,1	0,1

(1) : eau de bonne qualité; (2) : eau de qualité moyenne; (3) : eau pouvant être momentanément polluée; (4) : eau de mauvaise qualité.

TABLEAU A.02-13

Pollution industrielle de l'eau

Sources : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DPPR) - Agence de l'eau - RNDE

	Unités	1980	1985	1990	1991	1993	1995	1996
Pollution nette (1) rejetée par les industries								
— Matières oxydables	tonne/jour	2 775	2 288	2 109	2 009	2 004	1 680	1 604
— Matières toxiques.....	10 ³ équitox/jour	56 185	44 387 r	37 165	34 413	34 412	20 100	17 705

(1) Pollution après traitement.

TABLEAU A.02-14

Assainissement et épuration des grandes villes en 1995 et 1996 (1)

Unités : flux de pollution en kg/j
taux en %

Sources : RNDE - Agences de l'eau, BNDE

	Matières oxydables		Matières azotées		Matières phosphorées	
	r 1995	1996	r 1995	1996	r 1995	1996
Pollution brute produite (2)	3 311 488	3 303 805	760 036	753 514	205 482	204 353
Pollution entrant dans les stations d'épuration.....	2 053 212	2 229 695	478 215	481 099	120 576	120 106
Pollution éliminée par les stations d'épuration	1 472 431	1 618 396	188 160	193 706	44 105	47 789
Pollution résiduelle après traitement en stations d'épuration.....	586 781	611 299	290 055	287 393	76 471	72 317
Flux non collecté par les stations	1 258 276	1 074 110	281 821	272 414	84 906	84 248
Taux de collecte	62	68	63	64	59	59
Taux de dépollution.....	44	49	25	26	21	23

(1) France métropolitaine, agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants.
(2) Pollution émise par les habitants relevant de l'assainissement collectif et par les industries raccordées, estimée sur une base forfaitaire.

TABLEAU A.02-15

Rejets dans l'eau des principaux établissements industriels par type de polluant (1)

Année 1997

Unités : Kilogramme par jour
Kilogramme par seconde
Kilogramme par an

Sources : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DPPR-SEI), IFEN

Types de polluant	Seuil par polluant et par établissement	Nombre d'établissements dont les rejets dépassent ce seuil	Cumul des rejets annuels de ces établissements (2)
Matières en suspension.....	900 Kg/j	79	3 225 478
Demande chimique en oxygène.....	1000 Kg/j	273	1 126 623
Azote.....	150 Kg/j	78	56 204
Phosphore.....	15 Kg/j	71	7 328
Sulfates.....	800 Kg/j	39	740 370
Chlorures.....	0,05 Kg/s	42	92
Cadmium.....	0,01 Kg/j	40	107
Plomb.....	0,03 Kg/j	78	98
Chrome.....	0,3 Kg/j	37	2 043
Arsenic.....	0,02 Kg/j	15	447
Mercuré.....	1 Kg/an	19	213
Cuivre.....	0,1 Kg/j	103	107
Fer.....	3 Kg/j	42	284 313
Manganèse.....	0,5 Kg/j	17	813
Cyanures.....	0,02 Kg/j	19	139
Phénols.....	1 Kg/j	24	167
Zinc.....	0,3 Kg/j	127	598
Aluminium.....	5 Kg/j	16	66 219
Étain.....	0,02 Kg/j	37	22
Fluor.....	8 Kg/j	37	6 833
Nickel.....	0,06 Kg/j	149	129
Hydrocarbures.....	10 Kg/j	43	1 447
Titane.....	5 Kg/j	3	64 251

(1) Le flux rejeté par les principaux émetteurs industriels ne représente qu'une partie des flux d'origine industrielle rejetés en France (il s'agit de la somme des rejets des établissements dépassant le seuil indiqué).

(2) Unité : kilogramme par jour sauf les chlorures exprimés en kilogramme par seconde et le mercure en kilogramme par an.

TABLEAU A.02-16

Répartition des accidents industriels par secteur d'activité en 1998

France entière

Sources : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DPPR - SEI - BARPI) - IFEN, base ARIA mise à jour août 1999

	Nombre d'accidents
Agriculture, sylviculture, pêche.....	295
Industrie (1).....	529
Commerce.....	154
Transports.....	153
Autres secteurs d'activité (2).....	279
Origine inconnue.....	99

(1) Industrie, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, construction.

(2) Éducation, assainissement-voirie et gestion des déchets, autres activités ou activité indéterminée.

TABLEAU A.02-17

Évolution du montant des indemnités versées par les assureurs au titre des catastrophes naturelles

Sources : Fédération française des sociétés d'assurance, IFEN

Unité : Milliard de francs

	1988	1989	1990	1991	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	p 1996	p 1997
Montant.....	2,19	0,87	4,30	1,53	3,30	4,70	2,30	4,30	2,20	1,90

TABLEAU A.02-18

Installations de traitement des ordures ménagères : nombre d'installations, quantités traitées

France entière

Sources : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), IFEN

Unité : Quantité : kilotonne/an

Type de traitement	Nombre d'installations				Quantité annuelle reçue			
	1989	1993	1995	1996	1989	1993	1995	1996
Compostage	77	68	78	74	1 341	1 482	1 716	1 710
Incinération avec récupération d'énergie	75	79	85	90	5 428	6 902	7 652	7 762
Incinération sans récupération d'énergie	228	218	188	176	2 090	2 857	2 700	2 462
Mise en décharge (1)	485	459	384	425	8 928	10 025	9 593	10 657
Divers (tri, méthanisation)	3	3	28	10	108	87	474	335
Total.....	868	827	763	775	17 895	21 353	22 135	22 926

(1) Décharges traitant plus de 3 000 tonnes par an.

TABLEAU A.02-19

Dépenses de protection de l'environnement par domaine et par agent responsable

Année 1997 (p)

Sources : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DGAD), IFEN

Unité : Million de francs

	Administra- tions publiques	Entreprises	Ménages	Total
Gestion des eaux usées.....	46 908	8 914	5 075	60 897
Protection de l'air.....	...	9 396	1 319	10 715
Réduction du bruit	553	3 697	580	4 830
Gestion des déchets	27 157	17 175	2 117	46 449
Nettoyage des rues	5 697	///	///	5 697
Protection de la biodiversité et des paysages.....	2 114	1 500	200	3 814
Recherche et développement	3 380	2 086	///	5 466
Administration générale de l'environnement	7 330	...	///	7 330
Total.....	93 139	42 768	9 291	145 198

TABLEAU A.02-20

Évolution des dépenses de protection de l'environnement par domaine

Sources : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DGAD), IFEN

Unité : Million de francs courants

	r 1990	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	p 1997
Gestion des eaux usées	41 859	44 841	48 198	53 661	57 123	57 846	60 897
Protection de l'air	9 039	9 157	9 626	8 477	8 754	9 717	10 715
Réduction du bruit	4 321	4 626	4 608	4 848	4 798	4 810	4 830
Gestion des déchets	27 175	32 759	35 655	38 200	41 261	44 740	46 449
Nettoyage des rues	4 545	4 865	5 000	5 155	5 300	5 470	5 697
Protection de la biodiversité et des paysages	2 787	3 003	3 072	3 930	3 021	3 669	3 814
Recherche et développement	4 270	4 755	4 855	5 040	5 220	5 281	5 466
Administration générale de l'environnement	4 155	5 425	6 266	6 843	7 054	7 150	7 330
Total	98 151	109 431	117 280	126 154	132 531	138 683	145 198

TABLEAU A.02-21

Dépenses de lutte contre la pollution dans quelques pays de l'OCDE en % du PIB

Année 1997

Sources : OCDE, IFEN

Pays	Secteur public	Secteurs public et privé
Allemagne (3)	0,8	1,5
Australie (2)	0,5	0,8
Autriche (4)	1,0	1,7
Belgique (1)	0,5	0,9
Canada (3)	0,6	1,1
Danemark (2)	0,6	0,9
Espagne (5)	0,5	0,5
États-Unis (4)	0,7	1,6
Finlande (1)	0,6	1,1
France (2)	1,0	1,4
Grèce (3)	0,5	0,8
Islande (2)	0,3	...
Japon (8)	0,9	1,1
Pays-Bas (3)	1,3	1,8
Portugal (4)	0,6	0,7
Royaume-Uni	0,4 (8)	0,3 (4)
Suisse	1,0 (6)	1,6 (5)
Suède (7)	0,8	1,2

(1) 1997.
(2) 1996.
(3) 1995.
(4) 1994.
(5) 1993.
(6) 1992.
(7) 1991.
(8) 1990.

B

Démographie

Structure de la population

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Part des 65 ans et plus dans la population totale de quelques pays.

1. Population totale par sexe et âge.
2. Population totale par sexe, âge et état matrimonial au 1^{er} janvier 1998.
3. Population totale par sexe et âge au 1^{er} janvier 1999.
4. Population des États de l'Union européenne.
5. Population totale par sexe et âge aux recensements de 1975, 1982 et 1990.
6. Population totale par sexe et âge aux recensements de 1974, 1982 et 1990 (DOM).
7. Population totale des territoires d'outre-mer et collectivités territoriales par sexe et groupes d'âges au dernier recensement.
8. Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et diplôme au recensement de 1990.
9. Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et diplôme au recensement de 1990 (DOM).
10. Population totale par sexe et catégorie socioprofessionnelle aux recensements de 1982 et 1990.
11. Population totale par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle (niveau 8) au recensement de 1990.
12. Population totale par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle (niveau 8) au recensement de 1990 (DOM).
13. Population active ayant un emploi par sexe, âge et statut au recensement de 1990.
14. Actifs occupés au lieu de travail par sexe et statut selon la nomenclature d'activités française (NAF) au recensement de 1990.
15. Population active ayant un emploi par sexe, statut et selon l'activité économique au recensement de 1990 (DOM).
16. Navettes domicile-travail des actifs ayant un emploi par sexe et par catégorie socio-professionnelle au recensement de 1990.
17. Migrations par sexe et par catégorie socio-professionnelle au recensement de 1990 en fonction du lieu de naissance et du lieu de résidence au 1^{er} janvier 1982.
18. Migrations par sexe au recensement de 1990 en fonction du lieu de naissance et du lieu de résidence au 1^{er} janvier 1982 (DOM).

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la division « Enquêtes et Études démographiques » et la division « Recensements de la population » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

La France métropolitaine compte 59 millions d'habitants au 1^{er} janvier 1999. Après une interruption en 1997, la natalité poursuit la progression qu'elle a amorcée fin 1994. Cette hausse de la natalité au cours de l'année 1998, atténuée cependant par une augmentation des décès, permet un accroissement naturel plus net que les années précédentes.

Environ 740 300 naissances et 540 400 décès sont enregistrés au cours de l'année, ce qui correspond à un excédent naturel de près de 200 000 personnes. Par ailleurs, l'excédent des mouvements migratoires est provisoirement estimé à 40 000 personnes. Ainsi, la population augmente de 240 000 personnes, soit un accroissement de 4,1 habitants pour mille dont 3,4 résultent de l'excédent des naissances sur les décès.

En 1998, l'espérance de vie n'augmente pas : elle atteint 74,6 années pour les hommes, comme en 1997, et 82,2 années pour les femmes, contre 82,3 en 1997. Mais la tendance doit être appréciée sur plusieurs années. Les gains d'espérance de vie à la naissance sont irréguliers mais continus : ils ont été de près de deux années et demi en dix ans, soit près d'un trimestre par an. L'espérance de vie des femmes augmente moins vite que celle des hommes : 7,6 années les séparent en 1998 contre 8,2 ans jusqu'au début des années quatre-vingt-dix.

2. MÉTHODOLOGIE

Les chiffres définitifs du dénombrement de la population issus du recensement du 8 mars 1999 ne sont pas arrêtés à la date de rédaction du présent chapitre.

Vous trouverez ici quelques éléments sur l'exploitation et la diffusion des résultats du recensement de la population de 1990.

Dans ce chapitre consacré aux « structures de la population », la plupart des tableaux sont issus du recensement de 1990, comparé dans la mesure du possible aux recensements de 1982 et de 1975. On trouvera également des résultats du recensement de 1990 dans les chapitres A.01 : « Territoire et population », B.03 : « Étrangers », B.04 : « Ménages ».

Par contre, les quatre premiers tableaux ne sont pas issus du recensement. Trois sont des estimations annuelles de population établies par le département de la démographie de l'INSEE. Les calculs sont basés sur le recensement de 1990.

Exploitation du recensement de 1990

Le recensement général de la population et des habitations a été effectué en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer en mars 1990, conformément aux dispositions du décret n° 89-274 du 26 avril 1989 et selon des modalités voisines de celles des recensements de 1975 et 1982.

La date de référence est le 5 mars 1990 (le 15 mars 1990 pour les DOM).

Dans un premier temps, on effectue un décompte des questionnaires permettant d'obtenir différentes données

concernant entre autres la population légale de la France et des différentes circonscriptions administratives.

L'ensemble des questionnaires donne également lieu à une exploitation statistique permettant d'obtenir des résultats détaillés : répartition de la population par sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, confort des logements, etc.

Le dépouillement statistique est effectué pour la population dite « sans doubles comptes » (voir la définition dans le chapitre A.01, sans changement par rapport à la définition issue du recensement de la population de 1999), c'est-à-dire en privilégiant la commune de résidence personnelle. Elle comprend deux grandes catégories : la population des ménages et la population hors ménage (voir définition dans le chapitre B.04).

Le plan d'exploitation des questionnaires du recensement de 1990 a été modifié par rapport à celui de 1982. Considérée lors des précédents recensements comme une exploitation complémentaire de celle des échantillons au 1/20 et au 1/4, l'exploitation exhaustive légère a été réalisée en premier, avant les exploitations des échantillons au 1/20 et au 1/4. Elle a consisté en une opération à part entière qui a permis de fournir les informations principales sur la structure de la population totale et de la population active, ainsi que sur les déplacements domicile-travail et les caractéristiques des logements, à des niveaux géographiques fins.

Lors des phases d'exploitation suivantes, l'ensemble des informations collectées au niveau de la feuille de logement et du bulletin individuel n'a été saisi que pour une partie seulement des questionnaires, dans un premier temps sur un échantillon au 1/20 et dans un second sur un échantillon plus large au 1/4. Ces deux exploitations dites « lourdes » donnent lieu à des publications qui complètent celles issues de l'exploitation de l'exhaustif léger.

Dans le présent chapitre, les résultats des recensements de 1982 et 1990 sont issus de l'exploitation au 1/4 et ceux de 1975 de l'exploitation au 1/5.

Plan de diffusion des résultats du recensement

Les résultats du recensement de 1990 font l'objet d'une diffusion très large et sous des formes variées : tableaux à la demande, publications, microfiches, fichiers sur bandes magnétiques et disquettes. De nombreux articles dans *Économie et Statistique*, *INSEE-Première* et dans les revues régionales de l'INSEE sont consacrés à la présentation et à l'analyse des résultats du recensement. Les résultats correspondant aux diverses étapes de l'exploitation sont donnés dans les publications traditionnelles [Séries « bleue », « orange », « blanche », « jaune », « verte » et volumes thématiques (anciennement Série « bordeaux »)] depuis 1962.

D'autres publications et, plus généralement, d'autres résultats du recensement peuvent être obtenus en s'adressant aux directions régionales de l'INSEE ou à INSEE-Info-service à Paris.

On peut distinguer les résultats du dénombrement de la population (population légale et statistiques communales complémentaires), ceux de l'exploitation exhaustive et ceux de l'exploitation statistique des échantillons au 1/20 et au 1/4.

Dénombrement. Population légale

Les résultats du dénombrement de la population, obtenus à partir des bordereaux de district et des feuilles récapitulatives communales établis par les agents recenseurs et les mairies ont fait l'objet d'une synthèse dans plusieurs *INSEE-Première* ainsi que sous forme de publications dans trois Séries (« bleue », « orange », « blanche »).

- Série « bleue » « Population légale » (population totale, municipale, comptée à part et sans doubles comptes) :

- Série « orange » : « Évolutions démographiques 1975-1982-1990 » (population sans doubles comptes, mouvement naturel et migratoire, nombre de logements) :

Ces résultats font également l'objet d'une présentation sous forme de tableaux normalisés, de cartes et de fichiers :

- Tableaux :

- tableaux prédéfinis :

- tableaux-lignes des fascicules bleus;
- tableaux-lignes des fascicules orange;
- fiche historique,

(ces tableaux sont rassemblés sur tout ensemble de communes entières et disponibles sur listing, disquette, bande...).

- Cartes :

- cartes sur mesure.

- Fichiers (hors fichiers de tableaux) :

- BDCOM : base de données communales;
- fichier « dénombrement » des districts.

Les données géographiques sont publiées sous forme de :

- Code officiel géographique :

- édition au 1-3-1990 (volume et fascicules) avec rectificatif annuel (dernière édition 1999).

- Série « blanche » :

- composition communale des unités urbaines;
- composition des ZPIU (zones de peuplement industriel ou urbain).

Résultats de l'exhaustif

En sus de la publication des premiers résultats sous forme d'*INSEE-Première*, l'exploitation de l'exhaustif a donné lieu à la publication d'une série jaune, de tableaux normalisés, de cartes et de fichiers.

- Série « jaune » « Logements-population-emploi », évolutions 1975-1982-1990 :

- Tableaux :

- tableaux normalisés de l'exhaustif (trois séries) : détaillés (11 pages), standards (6 pages), résumés au lieu de résidence (2 pages);

- tableaux-lignes des fascicules jaunes;

- tableaux de comptage des déplacements domicile/travail entre communes;

- tableaux sur mesure : prédéfinis agrégés sur une zone géographique, prédéfinis sur une sous-population, tableaux entièrement spécifiques.

Supports de diffusion :

- listings, impressions laser, disquettes, microfiches...

- Cartes :

- cartes sur mesure.

- Fichiers (hors fichiers de tableaux) :

- fichiers « détail » de l'exhaustif;

- fichiers « détail » au lieu de travail;

- fichiers des navettes domicile/travail entre communes.

Résultats du sondage au 1/20

Comme dans le cas des autres exploitations, *INSEE-Première* présente les résultats essentiels. De plus, un volume de tableaux normalisés standards France et régions est paru dans *INSEE-Résultats*.

Un volume thématique (anciennement Série « bordeaux ») sur les « Nationalités » paraît également sous forme d'*INSEE-Résultats* à partir de l'exploitation au 1/20.

Résultats du sondage au 1/4

Ils donnent lieu à la publication de la Série « verte » (1) : « Population-activité-ménages », des volumes thématiques (anciennement Série « bordeaux »), de tableaux, cartes et fichiers.

- Série « verte » : « Population-activité-ménages » :

- Volumes thématiques publiés dans la collection *INSEE-Résultats* (anciennement Série « bordeaux ») :

- 7 volumes France métropolitaine :

- population totale;
- population active;
- formation;
- ménages et familles;
- nationalités-étrangers;
- logements et immeubles;
- population originaire des DOM-TOM en France métropolitaine.

- Tableaux :

- tableaux normalisés (trois séries) détaillés (5 pages), standards (2 pages), résumés (4 pages), au lieu de résidence;

- tableaux normalisés (trois séries) : détaillés (15 pages), standards (8 pages), résumés (2 pages) au lieu de travail;

(1) Pour les DOM, les résultats de cette série sont élaborés à partir de l'ensemble des bulletins et non d'un échantillon.

— tableaux normalisés (trois séries) : détaillés (15 pages), standards (7 pages), résumés (1 page) au lieu de résidence antérieure;

— tableaux-lignes d'indicateurs;

— tableaux d'étude en partie, repris des anciens volumes bordaux;

— tableaux de structures des déplacements domicile/travail;

— tableaux de structures des migrations intercensitaires (1982-1990).

Supports de diffusion :

— listings, impressions laser, disquettes, bandes, microfiches pour les tableaux normalisés aux principaux échelons géographiques.

● Cartes :

— cartes sur mesure.

● Fichiers (hors fichiers de tableaux) :

— fichiers « détail » de l'exploitation au 1/4;

— fichiers lieu de travail;

— fichiers lieu de résidence antérieure.

Cas particulier de Saint-Pierre-et-Miquelon : la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon a été recensée le 5 mars 1990 comme la métropole. Trois fascicules (bleu, jaune et vert) présentent les résultats de ce recensement. Dans tous les cas, l'ensemble des bulletins a été exploité.

3. DÉFINITIONS

Activité économique

La notion d'activité économique se distingue de la notion de profession. Cette dernière correspond au métier individuel (par exemple : sténodactylo); la première se rapporte à l'unité économique où la profession est exercée (par exemple : construction automobile).

Dans le recensement de 1990 (ainsi que dans les recensements de 1954, 1962, 1968, 1975 et 1982), on a attribué à chaque actif ayant un emploi l'activité économique de l'établissement qu'il dirige ou qui l'emploie. Cette notion mérite deux précisions pour lever les ambiguïtés d'interprétation :

— il s'agit de l'établissement et non de l'entreprise qui peut comprendre plusieurs établissements d'activités différentes. Un établissement est une cellule économique (usine, bureau, magasin de vente, dépôt, mine, etc.) située dans un lieu déterminé, dans laquelle travaillent une ou plusieurs personnes pour le compte d'une même autorité directrice. Comme lors des recensements antérieurs, les actifs sont classés selon l'activité principale de l'établissement qui les emploie et non d'après l'activité de la section d'établissement où ils travaillent et qui peut être différente. Les tableaux ne fournissent donc pas une classification par branche mais une classification par secteur d'établissement (voir définition de la branche et du secteur au chapitre K.01);

— les actifs employés par un établissement de prestation de services ou de main-d'œuvre (entreprise de nettoyage, service de maintenance de matériel, agence de travail

temporaire, etc.) relèvent de l'activité économique de l'établissement de prestation de services ou de main-d'œuvre qui les emploie et non de l'activité économique de l'établissement où ils travaillent.

Âge

La population est classée par année de naissance, c'est-à-dire par génération. L'âge indiqué est l'âge atteint par chaque génération au cours de l'année du recensement; c'est également l'âge en années révolues au 31 décembre de l'année du recensement. La classe « 0 » ne comprend pour le recensement de 1990 que les enfants nés du 1^{er} janvier 1990 au 4 mars 1990; pour le recensement de 1982, ceux nés du 1^{er} janvier 1982 au 3 mars 1982 et pour le recensement de 1975 ceux nés du 1^{er} janvier 1975 au 19 février 1975. Pour les DOM, la classe « 0 » comprend pour le recensement de 1990 les enfants nés du 1^{er} janvier 1990 au 14 mars 1990, pour le recensement de 1982 ceux nés du 1^{er} janvier 1982 au 8 mars 1982 et pour le recensement de 1974, ceux nés du 1^{er} janvier 1974 au 15 octobre 1974.

Catégorie socioprofessionnelle

Au recensement de 1982, a été utilisée pour la première fois la nomenclature des « Professions et catégories socioprofessionnelles » qui venait d'être élaborée.

Cette nomenclature comprenant 455 postes est le résultat de la refonte complète du système de nomenclatures d'emplois (et en particulier, de la nomenclature des « catégories socioprofessionnelles » utilisée depuis 30 ans).

La catégorie socioprofessionnelle est obtenue par regroupement de rubriques de la nomenclature « professions et catégories socioprofessionnelles – PCS ».

Trois niveaux de regroupements sont proposés :

— le « niveau 42 » (dont 32 pour les actifs) est suffisamment détaillé pour permettre aux utilisateurs d'autres regroupements selon leurs besoins;

— le « niveau 24 » (dont 19 pour les actifs) s'en tient à des catégories assez fournies en effectifs mais maintient néanmoins dans leurs grandes lignes les principales distinctions de la nomenclature PCS : salariés - non-salariés, niveau de classification, public - privé;

— le « niveau 8 » (dont 6 pour les actifs) représente les « groupes socioprofessionnels » : 6 groupes de personnes ayant une activité professionnelle et 2 groupes sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà occupé un emploi sont classés, selon leur dernier emploi, dans l'un des 6 groupes de personnes ayant une activité professionnelle; les chômeurs n'ayant jamais travaillé et les militaires du contingent sont classés dans le groupe des « autres personnes sans activité professionnelle ». La distinction entre personnes ayant une activité professionnelle et personnes sans activité professionnelle qui figure dans certains tableaux ne coïncide donc pas tout à fait avec la distinction actifs-inactifs au sens du type d'activité.

Diplômes

L'information relative au diplôme le plus élevé obtenu figurant sur le bulletin individuel (question 8) correspond à

une information simplifiée par rapport à ce qui était demandé au recensement de 1982.

Les différents niveaux de diplôme retenus sont :

- certificat d'études primaires;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges;
- CAP;
- BEP;
- baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI, etc.);
- diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DEUST, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé;
- diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc.

Il est à noter que les non-déclarations à la question 8 ne sont pas redressées et sont conservées dans une modalité « aucun diplôme déclaré ». Ces non-déclarations peuvent en effet correspondre à des omissions ou refus de réponse, de même qu'à l'absence de diplôme.

État matrimonial

Les personnes recensées doivent indiquer leur « état matrimonial légal » : célibataire, marié(e) ou remarié(e), veuf(ve) ou divorcé(e). Les réponses peuvent présenter dans certaines situations des différences avec la situation légale de la personne, par exemple :

- une personne vivant séparée de son conjoint mais non encore divorcée et donc légalement mariée aura pu hésiter entre les réponses « célibataire », « marié(e) » ou « divorcé(e) »;
- des personnes vivant en union libre auront pu hésiter devant la réponse « marié(e) »; mais certaines d'entre elles, légalement divorcées ou séparées, pourront préférer se déclarer célibataires...

Si, dans la plupart des cas, l'état matrimonial déclaré reste un bon indicateur de l'état matrimonial légal de la personne recensée, il faut avoir à l'esprit ces remarques lorsqu'on étudie certaines sous-populations particulières.

Navettes

On appelle « navettes » les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail.

On répartit les actifs ayant un emploi selon qu'ils résident et travaillent :

- dans la même commune;
- dans des communes différentes :
 - de la même unité urbaine;
 - de la même zone d'emploi (sauf pour les DOM);
 - du même département;
 - autres que ci-dessus.

Les découpages géographiques particuliers que constituent les unités urbaines et les zones d'emploi ne sont pas emboîtés et ne sont pas toujours entièrement compris dans un seul département. Ainsi, la commune de lieu de travail peut être dans un autre département, tout en étant dans la même unité urbaine.

Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que « chauffeur-routier », « chauffeur de taxi », « VRP », « commerçant ambulant » ou « marin-pêcheur » les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

Population active au recensement de 1990

Les résultats concernant la population active – et particulièrement le nombre même de personnes actives – dépendent assez fortement des méthodes utilisées pour les obtenir. Par exemple, dans un recensement, on est contraint à se borner à quelques questions générales, auxquelles la plupart des habitants répondent eux-mêmes; au contraire, dans une enquête par sondage centrée sur les problèmes de main-d'oeuvre, des questions plus nombreuses et plus précises sont posées par des enquêteurs formés à cet effet. Nous signalons au lecteur que ceci entraîne des évaluations différentes de la population active entre les résultats de ce chapitre et ceux du chapitre C.01 « Population active, emploi ».

La population active comprend la « population active ayant un emploi », les chômeurs et les militaires du contingent (1).

Le type d'activité (voir définition ci-dessous) joue un rôle de filtre pour orienter les chiffrements ultérieurs :

- profession et catégorie socioprofessionnelle;
- statut;
- activité économique;
- lieu de travail.

Statut et condition d'emploi dans la profession

● STATUT

La notion de statut ne s'applique qu'à la population active ayant un emploi; elle permet, pour l'ensemble des actifs ayant un emploi, de distinguer de manière systématique les personnes à leur compte des salariés et au sein de ceux-ci, ceux qui travaillent respectivement dans les secteurs privé, public ou semi-public :

Salariés :

- salariés du secteur privé;
- salariés de l'État;
- salariés des collectivités locales, hôpitaux publics, HLM;
- salariés de la Sécurité sociale;
- salariés des entreprises publiques ou nationales.

Non-salariés :

- indépendants sans salarié;
- employeurs;
- aides familiaux.

(1) En 1975 et 1982, les militaires du contingent n'étaient pas comptés dans la population active.

● SALARIÉS

Sont classées dans ces postes toutes les personnes qui ont répondu affirmativement à la question « Êtes-vous salarié? » et qui, n'étant pas chefs d'entreprise, n'ont pas été affectées aux postes « indépendants sans salariés » ou « employeurs ».

La répartition entre les cinq catégories de salariés décrites ci-dessous dépend de la nature de l'employeur.

1. Salariés du secteur privé

Sont classés dans ce poste les salariés rattachés à une entreprise qui apparaît en secteur privé dans le fichier SIRENE ou, qui n'appartiennent pas à l'une des quatre autres catégories de salariés déterminées comme suit.

2. Salariés de l'État

Salariés, titulaires ou non (auxiliaires, contractuels, vacataires, etc.), des services de l'État et établissements ou organismes assimilés :

— services dépendant du budget général.

Tous les ministères et leurs services.

Tous les budgets annexes :

— P et T, Imprimerie nationale, Monnaies et Médailles, etc.

Comptes spéciaux du Trésor :

— fabrication d'armement terrestre (DTAT), aéronautique (DTCA), navals (DTCN).

Organismes divers :

— enseignement public supérieur (universités, IUT);

— CROUS;

— les centres de formation professionnelle pour adultes (FPA);

— bibliothèques, musées, théâtres nationaux;

— agence nationale pour l'emploi (ANPE);

— centre national de la recherche scientifique (CNRS);

— organismes d'intervention agricole (ONIC, ONILAIT, OFIVAL, etc.).

3. Salariés des collectivités locales, hôpitaux publics, HLM, etc.

Salariés, titulaires ou non des régions, départements, communes et des services ou organismes rattachés ou en émanant (syndicats de communes, régies, etc.) et des « organismes divers d'administration locale » de formes juridiques variées mais dont les ressources principales sont des transferts des collectivités territoriales.

Ce sont principalement :

— régions, départements, communes, communautés urbaines;

— régies industrielles et commerciales (sauf RATP);

— syndicats et districts urbains;

— services communaux, départementaux;

— lycées, collèges;

— chambres d'agriculture, de commerce, de métiers et les services et écoles qui en dépendent (y compris centres de formation d'apprentis);

— caisse des écoles (dont gestion de cantines, de colonies de vacances), et bureaux d'aide sociale;

— maisons de jeunes;

— syndicats d'initiative;

— hôpitaux publics, centres hospitaliers, assistance publique;

— offices d'HLM (qui sont toutefois des organismes de droit privé).

4. Salariés de la Sécurité sociale

Ce poste rassemble les salariés dont l'employeur est un régime de sécurité sociale :

— régime général : Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) [y compris les URSSAF], caisses d'assurance vieillesse, maladie, d'allocations familiales;

— régimes spéciaux ou statutaires;

— régimes complémentaires : caisses de retraites complémentaires (AGIRC, ARRCO, UNIRS, RESURCA, ASSEDIC, UNEDIC).

Remarque :

Les salariés des assurances mutuelles ne sont pas classés avec ceux de la Sécurité sociale, mais avec les salariés du secteur privé.

5. Salariés des entreprises publiques ou nationales

Salariés dont l'employeur est un des principaux établissements publics à caractère industriel ou commercial, une des principales sociétés nationales d'État, d'économie mixte ou leurs sociétés filiales.

● NON-SALARIÉS (indépendants sans salariés, employeurs)

La notion d'employeur ou d'indépendant est plus large que celle qui ressort de la réponse affirmative à la question : « Êtes-vous à votre compte ? » (exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale, aide familial non salarié, etc.). Elle recouvre toutes les personnes établies à leur compte ou qui dirigent de droit – sans avoir besoin d'une délégation quelconque – une entreprise ou une société. Un gérant de société peut se déclarer salarié au recensement parce qu'il cumule un emploi salarié avec un mandat social ou parce que le Code des impôts lui permet de se déclarer tel. Néanmoins, il est considéré comme employeur ou indépendant dans le code « statut ».

On considère donc comme non salariées les personnes déclarant les professions suivantes :

— gérant (majoritaire ou non) de SARL (société à responsabilité limitée);

— président-directeur général;

— président de société anonyme;

— directeur général de société anonyme;

— associé de société en nom;

— associé de société de fait;

— commanditaire de société en commandite;

— chef d'entreprise;

— administrateur de société;

— agent d'assurance dirigeant un cabinet;

— associé d'un cabinet de groupe (professions libérales);

— administrateur général d'entreprise publique;

— président d'entreprise nationalisée;

— associé de GAEC (agriculture);

— autres :

- les médecins ayant à la fois une activité libérale et salariée sont considérés comme non salariés;
- les avocats sont toujours considérés comme non salariés;
- les gérants libres du commerce sont non salariés mais les gérants salariés du commerce restent classés comme salariés.

La distinction entre indépendants sans salariés et employeurs résulte selon les cas de la réponse à la question : « Si vous êtes à votre compte, combien de salariés employez-vous ? » ou de l'examen du nombre de salariés dans l'entreprise dans le fichier des entreprises (SIRENE). En l'absence de réponse et lorsque l'entreprise apparaît comme employant « moins de 10 salariés » dans le fichier SIRENE, le statut a été classé « indépendants sans salariés ». C'est le plus vraisemblable; cependant cette interprétation fait glisser un certain nombre d'employeurs négligents du statut d'employeurs à celui d'indépendants sans salariés.

Type d'activité au recensement de 1990

Pour toute personne née en 1975 ou avant, le type d'activité correspond à l'une des rubriques suivantes :

1. Actifs :

- actifs ayant un emploi;
- chômeurs;
- militaires du contingent.

2. Inactifs :

- anciens actifs;
- étudiants, élèves ou stagiaires non rémunérés (sauf ceux qui exercent simultanément une activité professionnelle);
- autres inactifs.

3. Actifs ayant un emploi

Sont classées dans cette rubrique les personnes nées en 1975 ou avant, qui ont déclaré : soit avoir un statut (salarié ou à son compte), soit un lieu de travail, soit être aide familial, soit avoir une situation particulière, soit enfin avoir une position professionnelle.

Remarque :

- les membres du clergé en activité font également partie des actifs ayant un emploi.

4. Chômeurs

On considère comme chômeurs les personnes nées de 1915 à 1975 qui :

- soit se déclarent chômeurs sans avoir répondu à aucune des questions concernant l'activité professionnelle, ni avoir répondu qu'ils ne recherchaient pas d'emploi;
- soit se déclarent « retraités, retirés des affaires, femmes au foyer, autres inactifs », tout en annonçant rechercher un emploi sans avoir répondu à aucune des questions concernant l'activité professionnelle.

5. Militaires du contingent

À partir du recensement de 1990, les militaires du contingent font partie des actifs tout en restant dans le groupe des « autres personnes sans activité professionnelle »

dans la nomenclature des catégories socioprofessionnelles. Sont exclus de cette rubrique les militaires de carrière classés parmi les actifs ayant un emploi.

6. Anciens actifs

Sont classées dans cette rubrique les personnes nées en 1960 ou avant qui déclarent être retraitées ou retirées des affaires, n'avoir répondu à aucune des questions concernant l'activité professionnelle ni rechercher un emploi.

7. Étudiants, élèves, stagiaires non rémunérés

Sont classées dans cette rubrique les personnes nées en 1975 ou avant qui ont répondu au bulletin individuel particulier pour la catégorie des élèves, internes, ou qui ont répondu « élève, étudiant, stagiaire non rémunéré » sans être âgées de plus de 35 ans ni avoir répondu à aucune des questions concernant l'activité professionnelle.

8. Autres inactifs

Sont classés dans cette rubrique les jeunes nés après 1975 et les détenus.

Sont également classées dans cette rubrique les personnes nées en 1975 ou avant qui déclarent être soit :

- femme au foyer ou autre inactif, sans avoir répondu à aucune des questions ni rechercher un emploi;
- chômeur, sans avoir répondu à aucune des questions concernant l'activité professionnelle mais ayant répondu ne pas rechercher d'emploi;
- étudiant, sans avoir répondu aux questions concernant l'activité professionnelle et ayant plus de 35 ans.

Remarque :

- les stagiaires rémunérés en stage de formation (dans un centre FPA, etc.), classés en autres inactifs au recensement de 1982 sont désormais classés parmi les actifs ayant un emploi;
- les personnes en disponibilité sont considérées comme inactives.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organisme :

INSEE.

Publications INSEE :

Généralités et méthodologie sur le recensement de 1990 :

Guide d'utilisation du recensement de la population 1990.

Tome 1 : Présentation générale, géographie et cartographie, dénombrement.

Tome 2 : Description des données (exploitation exhaustive).

Tome 3 : Description des traitements (exploitation exhaustive).

Tome 4 : Description des données (exploitation lourde).

Tome 5 : Description des traitements (exploitation lourde).

Tome 6 : Description des tableaux normalisés.

Tome 7 : Fichiers issus des sondages au 1/24 et au 1/100 (tableaux normalisés).

Tome 8 : Description des fichiers.

Tome 9 : Liste des tableaux des volumes thématiques, *INSEE-Résultats*.

Tome 10 : Fichiers complémentaires, publications et errata.

Publications relatives au recensement de la population de 1990 :

Série « bleue » : « Population légale » (population totale, municipale, comptées à part et sans doubles comptes) :

- fascicules départementaux (100) + un pour Saint-Pierre-et-Miquelon (collectivité territoriale), arrondissement, cantons, communes;
- volume bleu : reliure des fascicules départementaux;
- fascicule : France, régions, départements et communes de plus de 2 000 habitants.

Série « orange » : « Évolutions démographiques 1975-1982-1990 » (population sans doubles comptes, mouvement naturel et migratoire, nombre de logements) :

- fascicules départementaux (100) : (résultats provisoires) départements, arrondissements, cantons, communes, unités urbaines, zones d'emplois;
- fascicules régionaux (23) : (résultats définitifs) régions, départements, communes (les 4 DOM sont regroupés en un seul volume);
- fascicule : France, départements, unités urbaines.

Série « blanche » :

- composition communale des unités urbaines, délimitation 1990;
- composition des ZPIU (zones de peuplement industriel ou urbain), délimitation 1990.

Série « jaune » : « Logement-Population-Emploi, évolution 1975-1982-1990 » :

- fascicules départementaux (100) : tableaux normalisés détaillés de l'exhaustif pour le département et ses principales communes, lignes d'indicateurs 75-82-90 pour d'autres échelons (la rétrospective 75-82 n'existe pas pour les DOM);
- fascicules nationaux : la France et ses régions, tableaux normalisés France et régions, lignes d'indicateurs régions et départements; commune de plus de 10 000 habitants; unités urbaines de plus de 20 000 habitants.

Série « verte » :

- fascicules départementaux (100) : tableaux normalisés standards pour le département, partie urbaine/rurale, les principales communes et agglomérations; lignes d'indicateurs pour les communes de 2 000 habitants ou plus;
- fascicules régionaux (22) : tableaux normalisés détaillés pour la région et ses départements;
- fascicule national : la France et ses régions.

INSEE-Première :

- « Les 100 premières agglomérations au recensement de 1990 », n° 111, novembre 1990;

— « La population légale au recensement de 1990 », n° 116, janvier 1991;

— « Moins d'enfants dans une France qui vieillit ». Recensement de la population de 1990, n° 146, juin 1991;

— « Moins de logements neufs, plus de rénovation ». Recensement de la population de 1990, n° 147, juin 1991;

— « Une population jeune dans les DOM ». Recensement de la population de 1990, n° 148, juin 1991;

— « La population étrangère ». Recensement de la population de 1990, n° 150, juin 1991;

— « Sommes-nous tous logés à la même enseigne ». Recensement de la population de 1990, n° 157, août 1991.

— « La localisation des étrangers en France ». Recensement de la population de 1990, n° 177, janvier 1992;

— « Six millions de personnes seules ». Recensement de la population de 1990, n° 200, mai 1992;

— « Les déplacements domicile-travail ». Recensement de la population de 1990, n° 202, juin 1992;

— « La population des DOM-TOM en métropole », n° 204, juin 1992;

— « La population étrangère en 1990 par nationalité ». Recensement de la population de 1990, n° 217, juillet 1992;

— « Passé le cap des 60 ans », n° 255, avril 1993;

— « Les transformations sociales du territoire 1982-1990 », n° 341, août 1994.

INSEE-Résultats série Démographie-Société :

Série thématique (ex-« bordeaux ») :

— « France métropolitaine et régions ». Résultats du sondage au vingtième, n° 13-14-15, avril 1992;

— « Nationalités ». Résultats du sondage au vingtième, n° 19, juillet 1992;

— « Nationalités ». Résultats du sondage au quart, n° 21, novembre 1992;

— « Ménages-familles ». Résultats du sondage au quart, n° 22-23, février 1993;

— « Les populations des DOM-TOM, nées et originaires, résidant en France métropolitaine », n° 24, mars 1993;

— « Population active » - RP90, n° 25, mars 1993;

— « Logements-immeubles ». Résultats du sondage au quart, n° 28-29, octobre 1993;

— « Formation ». Résultats du sondage au quart, n° 30-31, février 1994;

— « Population totale ». Résultats du sondage au quart, n° 32-33, avril 1994.

— « Population active au lieu de travail », n° 53-54, décembre 1996.

INSEE-Méthodes :

— « Le recensement de la population de 1990 », Innovations méthodologiques, n° 52-53, novembre 1995.

Économie et statistique :

— « Les étrangers en France », n° 242, avril 1991;

- « Le vieillissement sera plus important que prévu », n° 243, mai 1991;
- « La ville », n° 245, juillet-août 1991;
- « La population des DOM en 1990 », n° 248, novembre 1991;
- « Les migrations alternantes : un volant d'ajustement du marché du travail », n° 249, décembre 1991;
- « Les marchés régionaux du travail », n° 253, avril 1992;
- « La population active agricole devrait continuer à baisser », n° 254-255, mai-juin 1992;
- « L'âge des Français », n° 264, avril 1993;
- « L'inégal vieillissement des régions françaises », n° 273, mars 1994;
- « Projections démographiques », n° 274, avril 1994.

Contours et caractères :

- « Les familles monoparentales », septembre 1994;
- « Les étrangers en France », mai 1994;
- « Les femmes », février 1995.
- « Les immigrés en France », février 1997.

Atlas : La France. La population de la France. À partir des résultats du recensement de la population de 1990 : 140 cartes, de nombreux graphiques, des commentaires, pour visualiser les évolutions les plus récentes. Des chiffres et des données par arrondissement.

Publications relatives au recensement de la population de 1999 :

INSEE-Première :

- « Recensement de la population de 1999. Premier comptage national », n° 663, juillet 1999;
- « Recensement de la population de 1999. La population des régions (métropole) », n° 664, juillet 1999.

- « Recensement de la population de 1999. La population des départements d'outre-mer », n° 665, juillet 1999.

Recensements dans les territoires d'outre-mer et collectivités territoriales :

Mayotte : 5 août 1997.

Wallis-et-Futuna : 3 octobre 1996.

Polynésie française : 3 septembre 1996.

Nouvelle-Calédonie : 16 avril 1996.

Saint-Pierre-et-Miquelon : 8 mars 1999.

INSEE-Première :

- « Recensement de la population en Nouvelle-Calédonie », n° 506, janvier 1997;
- « Recensement de la population de Polynésie française », n° 543, septembre 1997;
- « Wallis-et-Futuna, Recensement de la population du 3 octobre 1996 », n° 575, avril 1998;
- « Mayotte, Recensement de la population du 5 août 1997 », n° 608, septembre 1998.

INSEE-Résultats :

- « Recensement général de la population de la collectivité territoriale de Mayotte », n° 20, novembre 1992;
- « Image de la population de Wallis-et-Futuna », n° 18. Principaux résultats du recensement 1990, juin 1992;
- « Image de la population de Nouvelle-Calédonie », n° 55. Principaux résultats du recensement 1996, mai 1997;
- « Recensement général de la population de la collectivité territoriale de Mayotte », n° 69, octobre 1998.

Autres publications :

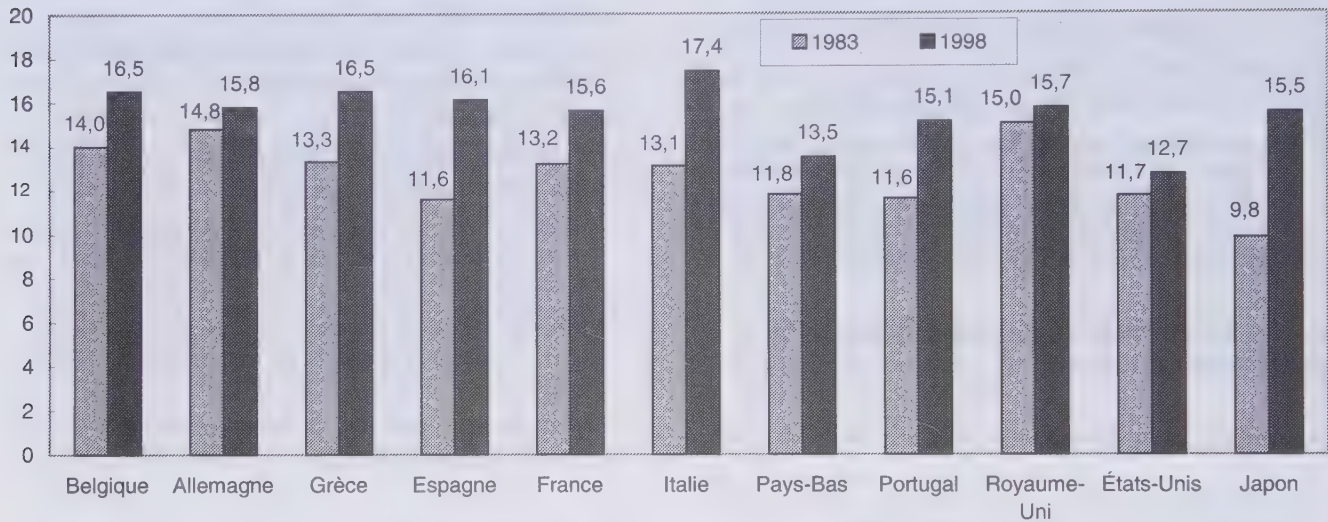
Se reporter au chapitre B.02



GRAPHIQUE B.01

Part des 65 ans et plus dans la population de quelques pays (1)

En %



(1) au 1er janvier 1998 et au 1er juillet 1997 pour les États-Unis et le Japon.

Source : Eurostat

TABLEAU B.01-1

Population totale par sexe et âge

Situation au 1^{er} janvier

Source : INSEE

Année	Population au 1 ^{er} janvier (en milliers)	Âge moyen	Âge médian (1)	Nombre de femmes pour 100 hommes	Répartition par groupe d'âge pour 100 personnes de			
					0 à 19 ans	20 à 59 ans	60 ans ou plus	75 ans ou plus
1975	52 600,0	35,02	31,56	104,13	32,11	49,50	18,39	5,05
1980	53 731,4	35,67	32,21	104,74	30,56	52,40	17,04	5,73
1985	55 157,3	36,20	33,45	105,12	29,17	52,76	18,07	6,27
1990	56 577,0	36,88	34,67	105,40	27,78	53,19	19,02	6,78
1993	57 529,7	37,36	35,43	105,32	26,77	53,57	19,65	6,25
1994	57 779,1	37,56	35,71	105,34	26,40	53,78	19,80	6,13
1995	58 020,1	37,76	36,01	105,37	26,15	53,85	20,00	6,09
1996	58 258,1	37,95	36,30	105,38	26,00	53,86	20,13	6,35
1997	58 491,6	38,13	36,60	105,37	25,91	53,83	20,25	6,58
1998 r.	58 728,1	38,31	36,84	105,37	25,78	53,86	20,35	6,79
1999 p.	58 966,8	38,48	37,13	105,38	25,68	53,88	20,44	6,97

(1) L'âge médian : 50 % de la population est plus jeune, 50 % plus âgée.

TABLEAU B.01-2

Population totale par sexe, âge et état matrimonial au 1^{er} janvier 1998

Évaluation basée sur le recensement de 1990

Source : INSEE

Année de naissance	Âge en années révolues	Les deux sexes	Sexe masculin					Sexe féminin				
			Total	Céliba- taires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total	Céliba- taires	Mariées	Veuves	Divorcées
1997	0	716 519	367 339	367 339	—	—	—	349 180	349 180	—	—	—
1996	1	718 749	368 614	368 614	—	—	—	350 135	350 135	—	—	—
1995	2	718 813	366 925	366 925	—	—	—	351 888	351 888	—	—	—
1994	3	700 474	357 789	357 789	—	—	—	342 685	342 685	—	—	—
1993	4	703 015	359 136	359 136	—	—	—	343 879	343 879	—	—	—
1997-1993	0 - 4	3 557 570	1 819 803	1 819 803	—	—	—	1 737 767	1 737 767	—	—	—
1992	5	737 539	377 473	377 473	—	—	—	360 066	360 066	—	—	—
1991	6	754 320	385 951	385 951	—	—	—	368 369	368 369	—	—	—
1990	7	758 861	389 004	389 004	—	—	—	369 857	369 857	—	—	—
1989	8	763 583	389 777	389 777	—	—	—	373 806	373 806	—	—	—
1988	9	771 260	394 505	394 505	—	—	—	376 755	376 755	—	—	—
1992-1988	5 - 9	3 785 563	1 936 710	1 936 710	—	—	—	1 848 853	1 848 853	—	—	—
1987	10	770 893	393 833	393 833	—	—	—	377 060	377 060	—	—	—
1986	11	781 251	399 666	399 666	—	—	—	381 585	381 585	—	—	—
1985	12	772 470	395 156	395 156	—	—	—	377 314	377 314	—	—	—
1984	13	761 444	389 199	389 199	—	—	—	372 245	372 245	—	—	—
1983	14	750 894	383 953	383 953	—	—	—	366 941	366 941	—	—	—
1987-1983	10 - 14	3 836 952	1 961 807	1 961 807	—	—	—	1 875 145	1 875 145	—	—	—
1982	15	804 220	411 452	411 452	—	—	—	392 768	392 746	20	2	—
1981	16	813 739	416 156	416 156	—	—	—	397 583	397 485	93	5	—
1980	17	817 854	417 787	417 782	4	—	1	400 067	399 696	351	20	—
1979	18	773 371	394 660	394 545	109	2	4	378 711	377 420	1 247	28	16
1978	19	753 233	383 321	382 886	422	4	9	369 912	366 650	3 158	63	41
1982-1978	15 - 19	3 962 417	2 023 376	2 022 821	535	6	14	1 939 041	1 933 997	4 869	118	57
1977	20	756 129	383 742	382 633	1 059	16	34	372 387	363 179	9 050	38	120
1976	21	731 138	369 685	366 826	2 800	31	28	361 453	344 155	16 874	79	345
1975	22	753 311	380 193	373 427	6 610	45	111	373 118	347 156	25 171	144	647
1974	23	800 452	404 215	387 354	16 550	59	252	396 237	350 362	44 323	181	1 371
1973	24	849 822	429 115	395 715	32 676	74	650	420 707	345 636	71 927	244	2 900
1977-1973	20 - 24	3 890 852	1 966 950	1 905 955	59 695	225	1 075	1 923 902	1 750 488	167 345	686	5 383
1972	25	872 430	440 176	387 044	51 595	78	1 459	432 254	322 764	104 511	406	4 573
1971	26	877 989	441 639	360 383	78 475	114	2 667	436 350	293 503	135 257	522	7 068
1970	27	863 014	434 648	324 943	105 006	134	4 565	428 366	256 703	161 226	717	9 720
1969	28	856 684	431 068	290 929	133 316	209	6 614	425 616	226 988	185 302	833	12 493
1968	29	848 155	425 922	261 112	155 245	222	9 343	422 233	200 565	204 664	1 044	15 960
1972-1968	25 - 29	4 318 272	2 173 453	1 624 411	523 637	757	24 648	2 144 819	1 300 523	790 960	3 522	49 814
1967	30	848 421	426 544	236 485	177 661	290	12 108	421 877	178 239	222 526	1 308	19 804
1966	31	872 867	437 134	219 251	201 824	413	15 646	435 733	166 438	243 636	1 856	23 803
1965	32	880 200	440 831	201 720	218 542	523	20 046	439 369	151 801	257 678	2 242	27 648
1964	33	893 265	445 854	185 091	236 317	657	23 789	447 411	139 784	273 087	2 544	31 996
1963	34	886 617	441 569	167 808	246 812	772	26 177	445 048	127 048	279 128	3 229	35 643
1967-1963	30 - 34	4 381 370	2 191 932	1 010 355	1 081 156	2 655	97 766	2 189 438	763 310	1 276 055	11 179	138 894
1962	35	862 456	429 100	148 501	251 388	784	28 427	433 356	112 879	279 096	3 473	37 908
1961	36	871 245	432 989	137 853	261 812	937	32 387	438 256	104 908	287 957	4 153	41 238
1960	37	870 878	433 281	125 302	271 224	1 090	35 665	437 597	93 284	295 018	4 781	44 514
1959	38	870 876	432 607	113 836	279 520	1 338	37 913	438 269	85 231	299 660	5 496	47 882
1958	39	853 524	423 147	102 756	278 983	1 457	39 951	430 377	76 506	298 211	6 283	49 377
1962-1958	35 - 39	4 328 979	2 151 124	628 248	1 342 927	5 606	174 343	2 177 855	472 808	1 459 942	24 186	220 919
1957	40	856 283	424 262	94 489	286 440	1 706	41 627	432 021	69 980	302 485	7 133	52 423
1956	41	852 167	421 816	86 396	289 484	1 887	44 049	430 351	64 000	304 394	7 986	53 971
1955	42	850 077	420 609	78 246	294 862	2 147	45 354	429 468	59 142	305 526	8 827	55 973
1954	43	849 316	421 330	72 237	300 085	2 500	46 508	427 986	54 798	305 202	9 805	58 181
1953	44	836 477	415 575	65 947	299 852	2 727	47 049	420 902	50 627	301 118	10 932	58 225
1957-1953	40 - 44	4 244 320	2 103 592	397 315	1 470 723	10 967	224 587	2 140 728	298 547	1 518 725	44 683	278 773
1952	45	854 146	425 272	62 913	310 197	3 039	49 123	428 874	48 498	308 613	12 025	59 738
1951	46	838 636	417 958	57 390	308 041	3 369	49 158	420 678	44 875	303 401	13 158	59 244
1950	47	875 495	437 925	55 135	328 155	3 981	50 654	437 570	43 272	316 393	15 265	62 640
1949	48	865 394	433 178	50 019	328 488	4 433	50 238	432 216	40 073	313 483	17 164	61 496
1948	49	866 031	435 327	47 096	334 607	4 854	48 770	430 704	37 980	314 390	19 014	59 320
1952-1948	45 - 49	4 299 702	2 149 660	272 553	1 609 488	19 676	247 943	2 150 042	214 698	1 556 280	76 626	302 438
1947	50	851 240	427 889	42 823	331 936	5 267	47 863	423 351	35 236	310 003	20 556	57 556
1946	51	809 522	406 001	39 194	316 590	5 474	44 743	403 521	31 749	296 773	22 281	52 718
1945	52	616 607	309 387	28 509	243 149	4 640	33 089	307 220	23 384	224 869	19 082	39 885
1944	53	606 084	303 316	26 548	240 514	5 168	31 086	302 768	22 302	222 502	20 686	37 278
1943	54	592 807	296 816	24 993	237 364	5 226	29 233	295 991	20 796	217 527	22 393	35 275
1947-1943	50 - 54	3 476 260	1 743 409	162 067	1 369 553	25 775	186 014	1 732 851	133 467	1 271 674	104 998	222 712

TABLEAU B.01-2 (suite et fin)

Population totale par sexe, âge et état matrimonial au 1^{er} janvier 1998

Évaluation basée sur le recensement de 1990

Source : INSEE

Année de naissance	Âge en années révolues	Les deux sexes	Sexe masculin						Sexe féminin			
			Total	Céliba- taires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total	Céliba- taires	Mariées	Veuves	Divorcées
1942.....	55	554 336	277 952	23 621	222 655	5 335	26 341	276 384	19 394	201 632	23 080	32 278
1941.....	56	498 530	249 114	21 262	200 324	5 267	22 261	249 416	17 131	182 318	23 134	26 833
1940.....	57	526 598	261 527	22 637	210 724	6 133	22 033	265 071	17 906	192 833	27 789	26 543
1939.....	58	559 286	274 556	24 120	221 840	7 136	21 460	284 730	18 829	206 713	32 871	26 317
1938.....	59	553 076	270 456	23 636	219 777	7 674	19 369	282 620	18 533	202 893	36 254	24 940
1942-1938.....	55 - 59	2 691 826	1 333 605	115 276	1 075 320	31 545	111 464	1 358 221	91 793	986 389	143 128	136 911
1937.....	60	551 115	267 542	23 490	217 266	8 347	18 439	283 573	18 206	202 741	39 602	23 024
1936.....	61	558 629	269 999	23 983	219 904	9 219	16 893	288 630	18 756	202 958	44 754	22 162
1935.....	62	552 923	264 720	23 670	215 339	9 939	15 772	288 203	18 762	199 454	49 191	20 796
1934.....	63	565 861	269 042	23 900	218 834	11 036	15 272	296 819	19 468	201 182	55 503	20 666
1933.....	64	553 693	260 876	23 411	211 781	11 775	13 909	292 817	19 621	193 972	59 967	19 257
1937-1933.....	60 - 64	2 782 221	1 332 179	118 454	1 083 124	50 316	80 285	1 450 042	94 813	1 000 307	249 017	105 905
1932.....	65	572 211	267 420	23 536	217 413	13 265	13 206	304 791	20 731	197 758	67 420	18 882
1931.....	66	561 619	259 717	22 698	210 545	14 032	12 442	301 902	20 982	190 122	72 848	17 950
1930.....	67	566 744	259 473	23 168	209 075	15 507	11 723	307 271	21 887	186 739	81 290	17 355
1929.....	68	532 888	242 001	21 218	194 390	16 122	10 271	290 887	21 177	170 672	83 645	15 393
1928.....	69	526 605	236 279	20 363	189 464	16 912	9 540	290 326	21 130	163 853	90 532	14 811
1932-1928.....	65 - 69	2 760 067	1 264 890	110 983	1 020 887	75 838	57 182	1 495 177	105 907	909 144	395 735	84 391
1927.....	70	508 087	225 157	18 444	180 452	17 670	8 591	282 930	20 952	153 709	94 462	13 807
1926.....	71	502 006	219 069	17 813	174 551	18 850	7 855	282 937	21 303	147 185	101 084	13 365
1925.....	72	491 203	211 199	17 993	166 307	19 607	7 292	280 004	21 762	138 354	106 789	13 099
1924.....	73	467 359	197 102	16 248	154 475	19 880	6 499	270 257	20 983	127 163	109 964	12 147
1923.....	74	457 277	190 930	14 636	149 243	21 054	5 997	266 347	20 967	118 069	115 891	11 420
1927-1923.....	70 - 74	2 425 932	1 043 457	85 134	825 028	97 061	36 234	1 382 475	105 967	684 480	528 190	63 838
1922.....	75	445 827	183 237	13 702	141 969	22 241	5 325	262 590	20 225	109 525	121 777	11 063
1921.....	76	444 464	180 469	13 100	138 459	23 648	5 262	263 995	20 062	102 277	130 782	10 874
1920.....	77	435 799	174 913	11 378	133 132	25 683	4 720	260 886	19 050	91 214	140 233	10 389
1919.....	78	252 328	99 212	6 587	74 043	15 748	2 834	153 116	11 466	47 834	87 571	6 245
1918.....	79	210 042	80 125	5 105	59 002	13 923	2 095	129 917	9 743	36 960	78 147	5 067
1922-1918.....	75 - 79	1 788 460	717 956	49 872	546 605	101 243	20 236	1 070 504	80 546	387 810	558 510	43 638
1917.....	80	176 908	66 050	4 324	47 766	12 242	1 718	110 858	8 383	28 078	70 023	4 374
1916.....	81	155 932	56 512	3 693	39 976	11 538	1 305	99 420	7 562	22 670	65 413	3 775
1915.....	82	182 198	64 375	4 254	44 091	14 523	1 507	117 823	9 160	23 877	80 491	4 295
1914.....	83	254 264	86 238	5 679	57 298	21 441	1 820	168 026	12 769	31 988	117 616	5 653
1913.....	84	233 973	77 921	5 095	49 463	21 790	1 573	156 052	11 983	26 086	112 897	5 086
1917-1913.....	80 - 84	1 003 275	351 096	23 045	238 594	81 534	7 923	652 179	49 857	132 699	446 440	23 183
1912.....	85	214 167	68 662	4 603	41 140	21 649	1 270	145 505	11 563	21 035	108 323	4 584
1911.....	86	177 567	54 504	3 693	31 006	18 733	1 072	123 063	9 820	15 453	93 882	3 908
1910.....	87	163 000	48 328	3 289	25 592	18 553	894	114 672	9 169	11 118	91 108	3 277
1909.....	88	137 460	38 630	2 462	19 148	16 395	625	98 830	8 189	8 116	79 897	2 628
1908.....	89	116 400	31 632	2 433	14 178	14 506	515	84 768	7 446	5 634	69 600	2 088
1912-1908.....	85 - 89	808 594	241 756	16 480	131 064	89 836	4 376	566 838	46 187	61 356	442 810	16 485
1907.....	90	92 764	23 876	1 657	9 676	12 237	306	68 888	6 032	3 855	57 371	1 630
1906.....	91	76 124	18 783	1 275	7 205	10 074	229	57 341	5 326	2 516	48 255	1 244
1905.....	92	60 169	14 270	983	4 755	8 359	173	45 899	4 347	1 691	39 012	849
1904.....	93	46 028	10 403	785	2 816	6 732	70	35 625	3 499	1 019	30 653	454
1903.....	94	34 833	7 205	527	1 389	5 229	60	27 628	2 710	685	23 851	382
1907-1903.....	90 - 94	309 918	74 537	5 227	25 841	42 631	838	235 381	21 914	9 766	199 142	4 559
1902.....	95	26 300	5 488	466	893	4 099	30	20 812	2 122	541	17 890	259
1901.....	96	18 858	3 764	444	401	2 864	55	15 094	1 614	552	12 809	119
1900.....	97	12 103	2 263	175	102	1 983	3	9 840	1 076	47	8 666	51
1899.....	98	6 886	1 094	131	25	937	1	5 792	634	81	5 070	7
1898.....	99	4 546	790	85	10	693	2	3 756	443	67	3 238	8
1902-1898.....	95 - 99	68 693	13 399	1 301	1 431	10 576	91	55 294	5 889	1 288	47 673	444
1897 et avant.....	100 ou plus	6 840	1 177	166	7	1 004	—	5 663	849	312	4 492	10
Population to- tale.....		58 728 083	28 595 868	14 267 983	12 405 615	647 251	1 275 019	30 132 215	12 933 325	12 219 401	3 281 135	1 698 354
Moins de 20 ans.....		15 142 502	7 741 696	7 741 141	535	6	14	7 400 806	7 395 762	4 869	118	57
20 ans à 64 ans.		34 413 802	17 145 904	6 234 634	9 615 623	147 522	1 148 125	17 267 898	5 120 447	10 027 677	658 025	1 461 749
65 ans ou plus.		9 171 779	3 708 268	292 208	2 789 457	499 723	126 880	5 463 511	417 116	2 186 855	2 622 992	236 548
Moins de 15 ans.....		11 180 085	5 718 320	5 718 320	—	—	—	5 461 765	5 461 765	—	—	—
60 ans ou plus.		11 954 000	5 040 447	410 662	3 872 581	550 039	207 165	6 913 553	511 929	3 187 162	2 872 009	342 453
75 ans ou plus.		3 985 780	1 399 921	96 091	943 542	326 824	33 464	2 585 859	205 242	593 231	1 699 067	88 319

TABLEAU B.01-3

Population totale par sexe et âge au 1^{er} janvier 1999

Évaluation provisoire basée sur les résultats du recensement de 1990

Source : INSEE

Année de naissance	Âge en années révolues	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Année de naissance	Âge en années révolues	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	
1998	0	729 459	373 635	355 824	1948	50	862 648	432 940	429 708	
1997	1	711 889	364 471	347 418	1947	51	847 799	425 616	422 183	
1996	2	723 366	371 067	352 299	1946	52	806 156	403 690	402 466	
1995	3	720 144	367 377	352 767	1945	53	613 567	307 340	306 227	
1994	4	703 231	359 425	343 806	1944	54	603 292	301 302	301 990	
1998-1994	0 - 4	3 588 089	1 835 975	1 752 114	1948-1944	50-54	3 733 462	1 870 888	1 862 574	
1993	5	705 892	360 586	345 306	1943	55	590 245	294 941	295 304	
1992	6	739 250	378 332	360 918	1942	56	551 651	275 996	275 655	
1991	7	755 210	386 346	368 864	1941	57	495 815	247 178	248 637	
1990	8	761 124	390 119	371 005	1940	58	523 404	259 194	264 210	
1989	9	765 299	390 594	374 705	1939	59	555 415	271 798	283 617	
1993-1989	5 - 9	3 726 775	1 905 977	1 820 798	1943-1939	55 - 59	2 716 530	1 349 107	1 367 423	
1988	10	771 804	394 774	377 030	1938	60	549 023	267 523	281 500	
1987	11	771 957	394 352	377 605	1937	61	546 699	264 413	282 286	
1986	12	783 015	400 572	382 443	1936	62	553 457	266 327	287 130	
1985	13	773 700	395 879	377 821	1935	63	547 049	260 624	286 425	
1984	14	762 978	389 901	373 077	1934	64	559 546	264 549	294 997	
1988 -1984	10 - 14	3 863 454	1 975 478	1 887 976	1938-1934	60 - 64	2 755 774	1 323 436	1 432 338	
1983	15	753 407	384 918	368 489	1933	65	546 868	256 123	290 745	
1982	16	807 389	412 800	394 589	1932	66	564 512	262 130	302 382	
1981	17	815 557	416 849	398 708	1931	67	553 317	254 151	299 166	
1980	18	818 494	417 543	400 951	1930	68	557 525	253 350	304 175	
1979	19	771 880	392 944	378 936	1929	69	523 398	235 604	287 794	
1983-1979	15 - 19	3 966 727	2 025 054	1 941 673	1933-1929	65 - 69	2 745 620	1 261 358	1 484 262	
1978	20	750 527	380 802	369 725	1928	70	516 538	229 700	286 838	
1977	21	752 275	380 551	371 724	1927	71	497 609	218 370	279 239	
1976	22	726 785	366 509	360 276	1926	72	490 930	211 980	278 950	
1975	23	749 533	377 695	371 838	1925	73	478 922	203 499	275 423	
1974	24	797 575	402 311	395 264	1924	74	455 014	189 703	265 311	
1978-1974	20 - 24	3 776 695	1 907 868	1 868 827	1928-1924	70 - 74	2 439 013	1 053 252	1 385 761	
1973	25	848 553	427 996	420 557	1923	75	443 723	182 912	260 811	
1972	26	873 204	440 519	432 685	1922	76	431 329	174 832	256 497	
1971	27	879 397	442 389	437 008	1921	77	428 319	171 164	257 155	
1970	28	864 523	435 259	429 264	1920	78	418 119	165 095	253 024	
1969	29	858 940	432 016	426 924	1919	79	240 977	93 028	147 949	
1973-1969	25 - 29	4 324 617	2 178 179	2 146 438	1923-1919	75 - 79	1 962 467	787 031	1 175 436	
1968	30	850 517	426 932	423 585	1918	80	199 618	74 561	125 057	
1967	31	850 529	427 330	423 199	1917	81	167 033	61 021	106 012	
1966	32	874 042	437 471	436 571	1916	82	146 365	51 752	94 613	
1965	33	880 459	440 767	439 692	1915	83	169 677	58 469	111 208	
1964	34	893 230	445 649	447 581	1914	84	234 716	77 409	157 307	
1968-1964	30 - 34	4 348 777	2 178 149	2 170 628	1918-1914	80 - 84	917 409	323 212	594 197	
1963	35	886 858	441 427	445 431	1913	85	213 673	69 092	144 581	
1962	36	862 553	428 836	433 717	1912	86	193 178	59 950	133 228	
1961	37	870 338	432 213	438 125	1911	87	158 096	46 872	111 224	
1960	38	870 062	432 515	437 547	1910	88	142 902	40 912	101 990	
1959	39	870 325	431 945	438 380	1909	89	118 634	32 091	86 543	
1963-1959	35 - 39	4 360 136	2 166 936	2 193 200	1913-1909	85 - 89	826 483	248 917	577 566	
1958	40	852 625	422 349	430 276	1908	90	98 672	25 803	72 869	
1957	41	854 852	423 151	431 701	1907	91	77 280	19 091	58 189	
1956	42	850 598	420 609	429 989	1906	92	62 201	14 706	47 495	
1955	43	847 909	419 142	428 767	1905	93	48 319	10 984	37 335	
1954	44	847 106	419 810	427 296	1904	94	36 039	7 769	28 270	
1958-1954	40 - 44	4 253 090	2 105 061	2 148 029	1908-1904	90 - 94	322 511	78 353	244 158	
1953	45	834 441	414 040	420 401	1903 et avant.	95 ou plus	82 165	15 868	66 297	
1952	46	851 701	423 550	428 151	Population totale.			58 966 834	28 710 738	30 256 096
1951	47	836 016	416 202	419 814						
1950	48	872 739	435 997	436 742						
1949	49	862 143	430 850	431 293						
1953-1949	45 - 49	4 257 040	2 120 639	2 136 401	Moins de 20 ans ...			9 295 668	3 767 991	5 527 677
					20 ans à 64 ans. ...					
					65 ans et plus.					

TABLEAU B.01-4

Population des États de l'Union européenne

Au 1^{er} janvier 1998

Source : EUROSTAT

Unité : Millier

Pays	Population	Sexe masculin				Sexe féminin			
		Tous âges	0-19 ans	20-64 ans	65 ans ou +	Tous âges	0-19 ans	20-64 ans	65 ans ou +
U E (à 15)	374 583,8	182 978,2	44 769,2	114 285,2	23 923,8	191 605,6	42 576,8	113 355,9	35 672,9
Allemagne	82 057,4	39 992,3	9 065,6	26 133,0	4 793,7	42 065,1	8 595,8	25 296,6	8 172,7
Autriche	8 075,5	3 918,5	954,2	2 501,6	462,7	4 157,0	908,1	2 467,6	781,3
Belgique	10 192,1	4 982,6	1 243,3	3 059,7	679,6	5 209,5	1 187,4	3 023,2	998,9
Danemark	5 294,8	2 615,6	640,1	1 647,7	327,8	2 679,2	609,5	1 606,0	463,7
Espagne	39 347,9	19 244,4	4 618,1	11 984,3	2 642,0	20 103,5	4 371,6	12 033,9	3 698,0
Finlande	5 147,3	2 509,1	657,7	1 567,9	283,5	2 638,2	630,5	1 538,7	469,0
France	58 728,1	28 595,9	7 741,7	17 145,9	3 708,3	30 132,2	7 400,8	17 267,9	5 463,5
Grèce	10 510,9	5 181,2	1 231,9	3 175,5	773,8	5 329,7	1 162,9	3 202,2	964,6
Irlande	3 693,9	1 833,7	607,2	1 046,2	180,3	1 860,2	576,5	1 044,7	239,0
Italie	57 563,4	27 950,6	5 964,7	17 864,4	4 121,5	29 612,8	5 680,3	18 041,9	5 890,6
Luxembourg	423,8	208,2	52,7	131,9	23,6	215,6	49,9	128,8	36,9
Pays-Bas	15 654,2	7 740,1	1 948,0	4 937,7	854,4	7 914,1	1 861,2	4 797,6	1 255,3
Portugal	9 957,3	4 794,6	1 235,8	2 942,8	616,0	5 162,7	1 181,3	3 096,6	884,8
Royaume-Uni	59 089,6	29 039,5	7 701,6	17 533,4	3 804,5	30 050,1	7 310,6	17 275,2	5 464,3
Suède	8 847,6	4 371,9	1 106,6	2 613,2	652,1	4 475,7	1 050,4	2 535,0	890,3

TABLEAU B.01-5

Population totale par sexe et âge aux recensements de 1975, 1982 et 1990

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Âge	1975			1982			(1) 1990		
	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
Total	52 599 430	25 744 475	26 854 955	54 295 612	26 487 656	27 807 956	56 651 955	27 565 056	29 086 899
Moins de 20 ans	16 151 675	8 250 070	7 901 605	15 594 780	7 980 256	7 614 524	14 991 528	7 666 883	7 324 645
20 à 59 ans	26 482 160	13 400 630	13 081 530	28 664 076	18 403 584	14 260 492	30 358 978	15 197 550	15 161 428
60 à 74 ans	7 005 255	3 123 880	3 881 375	6 478 304	2 888 248	3 590 056	7 256 296	3 301 003	3 955 293
75 ans ou plus	2 980 340	969 895	1 990 445	3 558 452	1 215 568	2 342 884	4 045 153	1 399 620	2 645 533
0 à 4 ans	3 424 210	1 752 654	1 671 565	3 137 284	1 605 824	1 531 460	3 150 782	1 610 598	1 540 184
5 à 9 ans	4 185 945	2 138 455	2 047 490	3 815 176	1 952 904	1 862 272	3 841 218	1 962 629	1 878 589
10 à 14 ans	4 299 265	2 196 590	2 102 675	4 284 568	2 196 596	2 087 972	3 784 589	1 938 195	1 846 394
15 à 19 ans	4 242 255	2 162 380	2 079 875	4 357 752	2 224 932	2 132 820	4 214 939	2 155 461	2 059 478
20 à 24 ans	4 211 185	2 127 530	2 083 655	4 257 252	2 141 600	2 115 652	4 282 196	2 168 190	2 114 006
25 à 29 ans	4 390 285	2 264 060	2 126 225	4 191 764	2 103 168	2 088 596	4 306 887	2 147 719	2 159 168
30 à 34 ans	3 060 575	1 594 795	1 465 780	4 372 288	2 219 016	2 153 272	4 289 527	2 138 743	2 150 784
35 à 39 ans	3 022 335	1 553 940	1 468 395	3 624 168	1 856 868	1 767 300	4 270 236	2 131 606	2 138 630
40 à 44 ans	3 270 555	1 657 915	1 612 640	2 877 544	1 470 516	1 407 028	4 360 919	2 209 016	2 151 903
45 à 49 ans	3 312 455	1 663 095	1 649 360	3 073 684	1 547 672	1 526 012	2 965 883	1 502 147	1 463 736
50 à 54 ans	3 203 030	1 567 415	1 635 615	3 218 468	1 595 684	1 622 784	2 872 736	1 434 130	1 438 606
55 à 59 ans	2 011 740	971 880	1 039 860	3 048 908	1 469 060	1 579 848	3 010 594	1 465 999	1 544 595
60 à 64 ans	2 466 590	1 148 250	1 318 340	2 508 048	1 174 148	1 333 900	2 938 024	1 389 269	1 548 755
65 à 69 ans	2 442 120	1 093 285	1 348 835	1 816 164	807 664	1 008 500	2 719 706	1 223 471	1 496 235
70 à 74 ans	2 096 545	882 345	1 214 200	2 154 092	906 436	1 247 656	1 598 566	688 263	910 303
75 à 79 ans	1 462 945	555 610	937 335	1 699 836	655 224	1 044 612	1 689 051	660 981	1 028 070
80 à 84 ans	874 855	260 740	614 115	1 118 192	377 024	741 168	1 317 686	458 605	859 081
85 ou plus	592 540	153 545	438 995	740 424	183 320	557 104	1 038 416	280 034	758 382

(1) Il s'agit de l'âge au 31 décembre 1990.

TABLEAU B.01-6

Population totale par sexe et âge aux recensements de 1974, 1982 et 1990

Départements d'outre-mer

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Âge	1974			1982			1990		
	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
Guadeloupe	323 786	158 377	165 409	327 002	160 112	166 890	387 034	189 187	197 847
Moins de 20 ans	170 217	85 787	84 430	144 094	72 772	71 322	138 808	70 309	68 499
20 à 39 ans	73 729	35 415	38 314	93 157	45 826	47 331	130 776	64 309	66 467
40 à 59 ans	51 434	24 768	26 666	54 974	26 130	28 844	72 036	34 697	37 339
60 ans ou plus	28 406	12 407	15 999	34 777	15 384	19 393	45 414	19 872	25 542
Guyane	57 348	29 621	27 727	73 012	38 448	34 564	114 808	59 799	55 009
Moins de 20 ans	27 865	14 016	13 849	30 948	15 678	15 270	48 973	24 836	24 137
20 à 39 ans	16 640	9 015	7 625	25 759	14 214	11 545	40 196	21 291	18 905
40 à 59 ans	8 851	4 728	4 123	11 219	6 118	5 101	18 868	10 348	8 520
60 ans ou plus	3 992	1 862	2 130	5 086	2 438	2 648	6 771	3 324	3 447
Martinique	323 790	156 821	166 969	326 717	158 415	168 302	359 579	173 878	185 701
Moins de 20 ans	167 555	84 074	83 481	136 225	68 712	67 513	118 538	60 258	58 280
20 à 39 ans	71 845	33 918	37 927	93 158	45 566	47 592	121 225	59 085	62 140
40 à 59 ans	53 350	25 478	27 872	58 631	27 460	31 171	69 509	32 703	36 806
60 ans ou plus	31 040	13 351	17 689	38 703	16 677	22 026	50 307	21 832	28 475
Réunion	480 152	233 227	246 925	515 798	252 997	262 801	597 828	294 256	303 572
Moins de 20 ans	257 344	128 084	129 260	243 277	122 651	120 626	238 700	120 608	118 092
20 à 39 ans	123 004	59 106	63 898	150 551	73 556	76 995	204 729	100 874	103 855
40 à 59 ans	70 511	34 238	36 273	84 066	41 134	42 932	103 003	51 076	51 927
60 ans ou plus	29 293	11 799	17 494	37 904	15 656	22 248	51 396	21 698	29 698

TABLEAU B.01-7

**Population totale des territoires d'outre-mer et collectivités territoriales
par sexe et groupes d'âges au dernier recensement**

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Territoire ou collectivité territoriale	Total	Moins de 20 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus
Nouvelle-Calédonie					
Recensement de 1996					
Les deux sexes	196 836	75 564	66 832	38 858	15 582
Sexe masculin	100 842	38 901	33 948	20 424	7 569
Sexe féminin	95 994	36 663	32 884	18 434	8 013
Polynésie française					
Recensement de 1996					
Les deux sexes	219 521	93 451	73 629	38 793	13 648
Sexe masculin	113 934	48 081	38 366	20 693	6 794
Sexe féminin	105 587	45 370	35 263	18 100	6 854
Wallis et Futuna					
Recensement de 1996					
Les deux sexes	14 166	7 073	3 637	2 392	1 064
Sexe masculin	6 984	3 623	1 652	1 237	472
Sexe féminin	7 182	3 450	1 985	1 155	592
Saint-Pierre et Miquelon					
Recensement de 1990 (1)					
Les deux sexes	6 277	1 885	2 158	1 406	828
Sexe masculin	3 148	956	1 127	756	309
Sexe féminin	3 129	929	1 031	650	519
Mayotte					
Recensement de 1997					
Les deux sexes	131 368	73 051	39 584	13 968	4 765
Sexe masculin	66 600	36 672	20 005	7 506	2 417
Sexe féminin	64 768	36 379	19 579	6 462	2 348

(1) Le dernier recensement date du 8 mars 1999. Les résultats de l'exploitation ne sont pas disponibles à la date d'établissement de ce chapitre.

TABLEAU B.01-8

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et diplôme au recensement de 1990

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Sexe et âge au 31 décembre 1990	Ensemble	Études en cours	Aucun diplôme déclaré	CEP	BEPC	CAP	BEP	BAC, Brevet profes- sionnel	BAC plus 2 ans	Diplôme supérieur
Les deux sexes.....	45 875 366	5 261 236	11 827 052	8 406 576	3 116 306	6 223 971	2 243 796	4 275 290	2 286 519	2 234 620
15 à 19 ans.....	4 214 939	3 678 630	304 285	45 851	58 409	89 737	30 255	7 147	401	224
20 à 24 ans.....	4 282 196	1 370 178	670 185	123 901	232 921	779 864	464 989	378 670	209 222	52 266
25 à 29 ans.....	4 306 887	171 082	811 903	181 627	347 185	910 945	504 725	614 601	452 010	312 809
30 à 39 ans.....	8 559 763	41 346	1 666 937	1 035 590	756 742	1 724 493	675 936	1 174 751	787 855	696 113
40 à 49 ans.....	7 326 802	—	1 584 636	1 488 856	572 483	1 427 240	253 437	924 893	478 484	596 773
50 à 59 ans.....	5 883 330	—	1 905 300	1 649 051	398 907	813 028	147 033	527 264	177 379	265 368
60 ans ou plus.....	11 301 449	—	4 883 806	3 881 700	749 659	478 664	167 421	647 964	181 168	311 067
Sexe masculin.....	22 053 634	2 608 058	5 376 630	3 524 182	1 208 460	3 917 806	1 030 025	2 025 472	980 380	1 382 621
15 à 19 ans.....	2 155 461	1 828 467	188 782	27 945	33 205	59 877	13 898	2 946	193	148
20 à 24 ans.....	2 168 190	662 248	367 001	66 095	113 609	482 096	210 939	157 673	86 101	22 428
25 à 29 ans.....	2 147 719	93 822	414 199	86 062	146 544	575 734	236 092	252 547	186 008	156 711
30 à 39 ans.....	4 270 349	23 521	822 271	439 046	313 041	1 091 232	315 900	534 156	333 714	397 468
40 à 49 ans.....	3 711 163	—	811 701	623 347	220 157	883 744	118 872	455 932	219 742	377 668
50 à 59 ans.....	2 900 129	—	931 590	694 300	137 683	525 929	65 231	278 706	77 442	189 248
60 ans ou plus.....	4 700 623	—	1 841 086	1 587 387	244 221	299 194	69 093	343 512	77 180	238 950
Sexe féminin.....	23 821 732	2 653 178	6 450 422	4 882 394	1 907 846	2 306 165	1 213 771	2 249 818	1 306 139	851 999
15 à 19 ans.....	2 059 478	1 850 163	115 503	17 906	25 204	29 860	16 357	4 201	208	76
20 à 24 ans.....	2 114 006	707 930	303 184	57 806	119 312	297 768	254 050	220 997	123 121	29 838
25 à 29 ans.....	2 159 168	77 260	397 704	95 565	200 641	335 211	268 633	362 054	266 002	156 098
30 à 39 ans.....	4 289 414	17 825	844 666	596 544	443 701	633 261	360 036	640 595	454 141	298 645
40 à 49 ans.....	3 615 639	—	772 935	865 509	352 326	543 496	134 565	468 961	258 742	219 105
50 à 59 ans.....	2 983 201	—	973 710	954 751	261 224	287 099	81 802	248 558	99 937	76 120
60 ans ou plus.....	6 600 826	—	3 042 720	2 294 313	505 438	179 470	98 328	304 452	103 988	72 117

TABLEAU B.01-9

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et diplôme au recensement de 1990

Départements d'outre-mer

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Sexe et âge au 31 décembre 1990	Ensemble	Études en cours	Aucun diplôme déclaré	CEP	BEPC	CAP	BEP	BAC, Brevet profes- sionnel	BAC plus 2 ans	Diplôme supérieur
GUADELOUPE										
Les deux sexes	290 681	43 220	148 616	17 963	16 452	20 951	12 281	16 376	7 882	6 940
dont : 15 à 19 ans.....	42 455	34 854	6 213	323	421	380	214	42	3	5
20 à 24 ans.....	35 625	7 352	15 940	1 041	1 880	4 389	2 898	1 510	456	159
Sexe masculin	140 478	20 859	73 455	7 847	6 507	12 177	5 009	7 044	3 473	4 107
dont : 15 à 19 ans.....	21 600	17 123	3 715	165	244	238	95	17	1	2
20 à 24 ans.....	17 530	3 241	8 413	590	774	2 573	1 116	551	198	74
Sexe féminin	150 203	22 361	75 161	10 116	9 945	8 774	7 272	9 332	4 409	2 833
dont : 15 à 19 ans.....	20 855	17 731	2 498	158	177	142	119	25	2	3
20 à 24 ans.....	18 095	4 111	7 527	451	1 106	1 816	1 782	959	258	85
GUYANE										
Les deux sexes	76 497	8 954	37 959	4 301	3 501	7 562	3 656	5 270	2 952	2 342
dont : 15 à 19 ans.....	10 662	7 483	2 756	91	158	125	41	7	1	—
20 à 24 ans.....	9 893	1 274	4 680	401	385	1 454	721	691	218	69
Sexe masculin	40 326	4 504	19 679	2 336	1 697	4 681	1 832	2 608	1 485	1 504
dont : 15 à 19 ans.....	5 363	3 824	1 295	48	82	88	23	2	1	—
20 à 24 ans.....	5 230	580	2 421	287	208	948	335	305	105	41
Sexe féminin	36 171	4 450	18 280	1 965	1 804	2 881	1 824	2 662	1 467	838
dont : 15 à 19 ans.....	5 299	3 659	1 461	43	76	37	18	5	—	—
20 à 24 ans.....	4 663	694	2 259	114	177	506	386	386	113	28
MARTINIQUE										
Les deux sexes	276 590	39 338	129 521	22 227	18 320	22 061	11 667	17 304	8 734	7 418
dont : 15 à 19 ans.....	35 549	30 370	4 112	199	398	287	147	29	4	3
20 à 24 ans.....	34 245	7 756	13 635	1 199	1 691	4 935	2 846	1 479	539	165
Sexe masculin	131 765	18 426	64 639	9 601	7 319	11 780	4 716	7 422	3 653	4 209
dont : 15 à 19 ans.....	18 145	14 865	2 652	121	242	187	60	18	—	—
20 à 24 ans.....	17 052	3 085	7 634	687	791	2 695	1 198	626	255	81
Sexe féminin	144 825	20 912	64 882	12 626	11 001	10 281	6 951	9 882	5 081	3 209
dont : 15 à 19 ans.....	17 404	15 505	1 460	78	156	100	87	11	4	3
20 à 24 ans.....	17 193	4 671	6 001	512	900	2 240	1 648	853	284	84
RÉUNION										
Les deux sexes	421 220	58 350	254 600	15 898	17 479	26 489	10 424	19 109	9 757	9 114
dont : 15 à 19 ans.....	62 092	48 322	12 289	197	490	369	329	91	3	2
20 à 24 ans.....	58 555	8 955	33 690	768	2 764	5 007	3 605	2 730	772	264
Sexe masculin	205 079	29 059	123 208	6 780	6 548	16 849	4 248	8 089	4 595	5 703
dont : 15 à 19 ans.....	31 431	24 118	6 656	99	208	223	102	24	—	1
20 à 24 ans.....	28 654	4 378	17 278	419	989	2 913	1 319	909	326	123
Sexe féminin	216 141	29 291	131 392	9 118	10 931	9 640	6 176	11 020	5 162	3 411
dont : 15 à 19 ans.....	30 661	24 204	5 633	98	282	146	227	67	3	1
20 à 24 ans.....	29 901	4 577	16 412	349	1 775	2 094	2 286	1 821	446	141

TABLEAU B.01-10

Population totale par sexe et catégorie socioprofessionnelle aux recensements de 1982 et 1990

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Catégorie socioprofessionnelle	CS	1982			1990		
		Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
Niveau 8							
Agriculteurs exploitants.....	1	1 470 904	923 868	547 036	1 012 937	638 045	374 892
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise.....	2	1 829 788	1 216 012	613 776	1 822 856	1 236 506	586 350
Cadres, professions intellectuelles supérieures.....	3	1 897 872	1 429 736	468 136	2 693 062	1 859 579	833 483
Professions intermédiaires.....	4	3 938 696	2 357 040	1 581 656	4 713 972	2 616 258	2 097 714
Employés.....	5	6 252 048	1 706 188	4 545 860	6 912 800	1 533 495	5 379 305
Ouvriers (y compris agricoles).....	6	7 798 260	6 170 148	1 628 112	7 623 343	6 019 848	1 603 495
Retraités.....	7	7 402 180	3 614 292	3 787 888	9 221 132	4 629 623	4 591 509
Autres sans activité professionnelle.....	8	23 705 864	9 070 372	14 635 492	22 651 853	9 031 702	13 620 151
Niveau 42							
Agriculteurs sur petite exploitation.....	11	690 280	419 004	271 276	338 061	198 285	139 776
Agriculteurs sur moyenne exploitation.....	12	451 068	289 292	161 776	309 972	200 004	109 968
Agriculteurs sur grande exploitation.....	13	329 556	215 572	113 984	364 904	239 756	125 148
Artisans.....	21	898 408	680 580	217 828	850 464	650 790	199 674
Commerçants et assimilés.....	22	797 008	423 988	373 020	795 706	437 004	358 702
Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus.....	23	134 372	111 444	22 928	176 686	148 712	27 974
Professions libérales.....	31	238 196	171 476	66 720	311 110	211 890	99 220
Cadres de la fonction publique.....	33	241 012	186 240	54 772	288 174	207 270	80 904
Professeurs, professions scientifiques.....	34	355 400	193 712	161 688	564 443	280 211	284 232
Professions information, arts et spectacles.....	35	113 592	67 376	46 216	169 512	97 116	72 396
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise.....	37	569 244	454 224	115 020	758 868	529 603	229 265
Ingénieurs, cadres techniques d'entreprise.....	38	380 428	356 708	23 720	600 955	533 489	67 466
Instituteurs et assimilés.....	42	778 360	283 096	495 264	757 388	264 072	493 316
Professions intermédiaires santé et travail social.....	43	613 996	156 640	457 356	783 659	183 586	600 073
Clergé, religieux.....	44	59 676	33 176	26 500	48 188	28 032	20 156
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique.....	45	278 300	148 660	129 640	395 704	196 552	199 152
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises.....	46	968 464	592 780	375 680	1 392 225	747 797	644 428
Techniciens.....	47	675 216	611 696	63 520	762 430	664 777	97 653
Contremaîtres, agents de maîtrise.....	48	564 684	530 992	33 692	574 378	531 442	42 936
Employés civils, agents service fonction publique.....	52	1 688 196	401 216	1 286 980	1 997 604	409 992	1 587 612
Policiers et militaires.....	53	385 628	363 000	22 628	414 066	386 398	27 668
Employés administratifs d'entreprise.....	54	2 555 564	639 680	1 915 884	2 343 544	359 021	1 984 523
Employés de commerce.....	55	737 488	152 976	584 512	968 749	183 624	785 125
Personnel services directs aux particuliers.....	56	885 172	149 316	735 856	1 188 837	194 460	994 377
Ouvriers qualifiés de type industriel.....	62	1 595 256	1 424 676	170 580	1 639 569	1 416 203	223 366
Ouvriers qualifiés de type artisanal.....	63	1 487 484	1 349 656	137 828	1 603 153	1 469 873	133 280
Chauffeurs.....	64	566 208	555 776	10 432	621 944	603 540	18 404
Ouvriers qualifiés manutention, magasinage, transport.....	65	389 816	306 868	28 948	408 564	374 802	33 762
Ouvriers non qualifiés de type industriel.....	67	2 399 084	1 473 912	925 172	2 136 466	1 291 286	845 180
Ouvriers non qualifiés de type artisanal.....	68	1 065 792	757 316	308 476	931 599	646 780	284 819
Ouvriers agricoles.....	69	294 620	247 944	46 676	282 048	217 364	64 684
Anciens agriculteurs exploitants.....	71	1 332 204	576 792	755 412	1 273 460	589 088	684 372
Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise.....	72	740 728	323 960	416 768	773 416	379 824	393 592
Anciens cadres.....	74	340 044	247 368	92 676	577 940	447 504	130 436
Anciennes professions intermédiaires.....	75	728 188	381 512	346 676	1 035 580	561 756	473 824
Anciens employés.....	77	1 886 440	678 080	1 208 360	2 674 969	795 960	1 879 009
Anciens ouvriers (y compris agricoles).....	78	2 374 576	1 406 580	967 996	2 885 767	1 855 491	1 030 276
Chômeurs n'ayant jamais travaillé.....	81	363 608	130 252	233 356	276 266	96 349	179 917
Militaires du contingent.....	83	253 460	253 460	—	231 475	230 099	1 376
Elèves et étudiants de 15 ans ou plus.....	84	4 274 204	2 100 812	2 173 392	5 261 236	2 608 058	2 653 178
Autres inactifs de moins de 60 ans.....	85	16 802 688	6 450 452	10 352 236	14 900 657	6 020 755	8 879 902
Autres inactifs de 60 ans ou plus.....	86	2 011 904	135 396	1 876 508	1 982 219	76 441	1 905 778

TABLEAU B.01-11

Population totale par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle (niveau 8) au recensement de 1990

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Âge	Agriculteurs exploitants	Artisans, commer- çants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellec- tuelles supérieures	Professions inter- médiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité profes- sionnelle
Les deux sexes	1 012 937	1 822 856	2 693 062	4 713 972	6 912 800	7 623 343	9 221 132	22 651 853
0-19	3 304	4 050	1 344	9 388	162 795	243 749	—	14 566 898
20-24	33 552	40 375	45 640	301 425	992 183	999 072	—	1 869 949
25-29	75 509	124 842	298 964	736 985	1 193 311	1 249 524	—	627 752
30-39	200 788	468 606	847 487	1 553 919	2 041 185	2 251 221	11 948	1 184 609
40-49	228 960	614 255	917 653	1 339 808	1 486 426	1 652 785	42 055	1 044 860
50-59	349 300	428 439	475 766	680 007	886 220	1 117 023	572 094	1 374 481
60 et plus	121 524	142 289	106 208	92 440	150 680	109 969	8 595 035	1 983 304
Sexe masculin	638 045	1 236 506	1 859 579	2 616 258	1 533 495	6 019 848	4 629 623	9 031 702
0-19	2 812	2 533	640	5 064	40 476	214 469	—	7 400 889
20-24	27 568	25 048	21 988	146 916	193 961	803 222	—	949 487
25-29	58 465	83 329	177 316	383 153	275 516	1 004 775	—	165 165
30-39	142 648	327 054	564 431	848 279	489 425	1 762 115	4 756	131 641
40-49	139 884	419 787	653 160	759 881	322 497	1 288 912	17 738	109 304
50-59	195 772	292 471	361 020	419 913	185 824	870 178	376 469	198 482
60 et plus	70 896	86 284	81 024	53 052	25 796	76 177	4 230 660	76 734
Sexe féminin	374 892	586 350	833 483	2 097 714	5 379 305	1 603 495	4 591 509	13 620 151
0-19	492	1 517	704	4 324	122 319	29 280	—	7 166 009
20-24	5 984	15 327	23 662	154 509	798 222	195 850	—	920 462
25-29	17 044	41 513	121 648	353 832	917 795	244 749	—	462 587
30-39	58 140	141 552	283 056	705 640	1 551 760	489 106	7 192	1 052 968
40-49	89 076	194 468	264 493	579 927	1 163 929	363 873	24 317	935 556
50-59	153 528	135 968	114 746	260 094	700 396	246 845	195 625	1 175 999
60 et plus	50 628	56 005	25 184	39 388	124 884	33 792	4 364 375	1 906 570

TABLEAU B.01-12

Population totale par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle (niveau 8) au recensement de 1990

Départements d'outre-mer

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Âge	Agriculteurs exploitants	Artisans, commer- çants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellec- tuelles supérieures	Professions inter- médiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité profes- sionnelle	Ensemble
GUADELOUPE									
Les deux sexes	5 916	16 742	7 935	17 948	55 773	43 583	36 278	202 859	387 034
0-19	26	106	11	68	934	1 475	—	136 188	138 808
20-24	175	774	149	1 076	7 346	5 883	—	20 222	35 625
25-29	517	2 177	784	2 654	10 939	8 474	—	10 412	35 957
30-39	1 291	5 401	2 955	6 526	17 960	12 861	177	12 023	59 194
40-49	1 647	4 490	2 611	5 281	11 286	7 923	351	8 448	42 037
50-59	1 752	2 684	1 119	1 962	5 995	5 763	1 994	8 730	29 999
60 et plus	508	1 110	306	381	1 313	1 204	33 756	6 836	45 414
Sexe masculin	4 938	12 678	5 257	8 756	13 008	37 623	17 043	89 884	189 187
0-19	26	80	4	21	167	1 320	—	68 691	70 309
20-24	163	603	76	476	1 268	5 190	—	9 754	17 530
25-29	469	1 784	475	1 310	2 412	7 640	—	3 772	17 862
30-39	1 131	4 227	1 832	3 134	4 384	11 325	93	2 791	28 917
40-49	1 355	3 367	1 801	2 544	2 915	6 580	147	1 622	20 331
50-59	1 376	1 935	829	1 035	1 490	4 608	1 107	1 986	14 366
60 et plus	418	682	240	236	372	960	15 696	1 268	19 872
Sexe féminin	978	4 064	2 678	9 192	42 765	5 960	19 235	112 975	197 847
0-19	—	26	7	47	767	155	—	67 497	68 499
20-24	12	171	73	600	6 078	693	—	10 468	18 095
25-29	48	393	309	1 344	8 527	834	—	6 640	18 095
30-39	160	1 174	1 123	3 392	13 576	1 536	84	9 232	30 277
40-49	292	1 123	810	2 737	8 371	1 343	204	6 826	21 706
50-59	376	749	290	927	4 505	1 155	887	6 744	15 633
60 et plus	90	428	66	145	941	244	18 060	5 568	25 542
GUYANE									
Les deux sexes	2 803	3 448	2 968	6 877	12 633	14 837	4 971	66 271	114 808
0-19	246	20	4	21	203	443	—	48 036	48 973
20-24	330	149	111	703	1 743	1 919	—	4 938	9 893
25-29	351	388	388	1 433	2 519	2 597	—	3 107	10 783
30-39	740	1 217	1 038	2 324	4 335	5 145	48	4 673	19 520
40-49	515	987	936	1 561	2 479	3 001	99	2 713	12 291
50-59	369	469	406	707	1 115	1 391	416	1 704	6 577
60 et plus	252	218	85	128	239	341	4 408	1 100	6 771
Sexe masculin	1 368	2 656	2 169	4 135	3 648	13 573	2 450	29 800	59 799
0-19	62	14	3	7	67	393	—	24 290	24 836
20-24	119	104	78	465	429	1 776	—	2 259	5 230
25-29	144	304	279	877	746	2 415	—	980	5 745
30-39	427	931	688	1 278	1 248	4 737	28	979	10 316
40-49	287	788	718	953	719	2 726	56	529	6 776
50-59	196	348	331	474	355	1 224	224	420	3 572
60 et plus	133	167	72	81	84	302	2 142	343	3 324
Sexe féminin	1 435	792	799	2 742	8 985	1 264	2 521	36 471	55 009
0-19	184	6	1	14	136	50	—	23 746	24 137
20-24	211	45	33	238	1 314	143	—	2 679	4 663
25-29	207	84	109	556	1 773	182	—	2 127	5 038
30-39	313	286	350	1 046	3 087	408	20	3 694	9 204
40-49	228	199	218	608	1 760	275	43	2 184	5 515
50-59	173	121	75	233	760	167	192	1 284	3 005
60 et plus	119	51	13	47	155	39	2 266	757	3 447

TABLEAU B.01-12 (suite et fin)

Population totale par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle (niveau 8) au recensement de 1990

Départements d'outre-mer

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Âge	Agriculteurs exploitants	Artisans, commer- çants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellec- tuelles supérieures	Professions inter- médiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité profes- sionnelle	Ensemble
MARTINIQUE									
Les deux sexes	3 450	11 542	8 807	19 746	53 378	43 301	40 212	179 143	359 579
0-19	19	28	11	62	573	1 094	—	116 751	118 538
20-24	119	335	198	1 028	6 014	5 466	—	21 085	34 245
25-29	325	1 209	962	2 785	10 340	8 612	—	9 943	34 176
30-39	751	3 460	3 153	6 799	17 115	12 030	129	9 367	52 804
40-49	774	3 136	2 980	5 967	10 903	7 959	308	6 107	38 134
50-59	1 123	2 338	1 194	2 560	6 873	6 838	1 964	8 485	31 375
60 et plus	339	1 036	309	545	1 560	1 302	37 811	7 405	50 307
Sexe masculin	2 879	8 670	5 680	9 374	11 667	35 726	18 993	80 889	173 878
0-19	18	17	3	31	133	952	—	59 104	60 258
20-24	113	207	118	459	1 080	4 571	—	10 504	17 052
25-29	297	895	587	1 430	2 098	7 529	—	3 971	16 807
30-39	654	2 721	1 919	3 211	3 748	10 238	67	2 668	25 226
40-49	608	2 434	1 983	2 686	2 548	6 188	164	1 341	17 952
50-59	890	1 760	842	1 211	1 632	5 209	1 181	2 026	14 751
60 et plus	299	636	228	346	428	1 039	17 581	1 275	21 832
Sexe féminin	571	2 872	3 127	10 372	41 711	7 575	21 219	98 254	185 701
0-19	1	11	8	31	440	142	—	57 647	58 280
20-24	6	128	80	569	4 934	895	—	10 581	17 193
25-29	28	314	375	1 355	8 242	1 083	—	5 972	17 369
30-39	97	739	1 234	3 588	13 367	1 792	62	6 699	27 578
40-49	166	702	997	3 281	8 355	1 771	144	4 766	20 182
50-59	233	578	352	1 349	5 241	1 629	783	6 459	16 624
60 et plus	40	400	81	199	1 132	263	20 230	6 130	28 475
RÉUNION									
Les deux sexes	8 630	11 999	10 946	25 158	68 050	70 680	36 743	365 622	597 828
0-19	95	42	15	100	1 279	2 231	—	234 938	238 700
20-24	508	652	268	1 993	12 047	10 733	—	32 354	58 555
25-29	1 013	1 849	1 299	4 665	14 401	15 493	—	18 952	57 672
30-39	2 264	4 054	4 035	9 711	20 859	21 191	189	26 199	88 502
40-49	2 307	3 055	3 724	6 159	12 302	12 632	647	18 565	59 391
50-59	2 126	1 841	1 356	2 201	6 414	7 752	3 211	18 711	43 612
60 et plus	317	506	249	329	748	648	32 696	15 903	51 396
Sexe masculin	7 711	9 216	7 568	12 567	19 144	64 168	19 328	154 554	294 256
0-19	89	28	9	35	339	2 019	—	118 089	120 608
20-24	471	504	146	822	2 656	9 702	—	14 353	28 654
25-29	940	1 489	819	2 240	3 640	14 303	—	5 160	28 591
30-39	1 982	3 181	2 674	4 760	6 171	19 490	102	5 269	43 629
40-49	2 030	2 325	2 652	3 176	4 026	11 322	276	4 019	29 826
50-59	1 913	1 310	1 050	1 320	2 045	6 793	1 815	5 004	21 250
60 et plus	286	379	218	214	267	539	17 135	2 660	21 698
Sexe féminin	919	2 783	3 378	12 591	48 906	6 512	17 415	211 068	303 572
0-19	6	14	6	65	940	212	—	116 849	118 092
20-24	37	148	122	1 171	9 391	1 031	—	18 001	29 901
25-29	73	360	480	2 425	10 761	1 190	—	13 792	29 081
30-39	282	873	1 361	4 951	14 688	1 701	87	20 930	44 873
40-49	277	730	1 072	2 983	8 276	1 310	371	14 546	29 565
50-59	213	531	306	881	4 369	959	1 396	13 707	22 362
60 et plus	31	127	31	115	481	109	15 561	13 243	29 698

TABLEAU B.01-13

Population active ayant un emploi par sexe, âge et statut au recensement de 1990

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Âge au 31 décembre 1990	Total des actifs ayant un emploi	Salariés					Non- salariés
		Total	Secteur privé	Etat (1)	Collecti- vités locales	Services publics (2)	
Les deux sexes	22 270 218	19 053 283	12 603 148	3 058 414	2 148 349	1 243 372	3 216 935
15-19	365 214	358 564	311 824	15 824	28 524	2 392	6 650
20-24	1 974 282	1 901 375	1 532 064	162 223	158 272	48 816	72 907
25-29	3 236 625	3 007 602	2 200 577	367 287	292 670	147 068	229 023
30-34	3 326 156	2 968 486	1 924 846	478 630	355 014	209 996	357 670
35-39	3 361 473	2 906 453	1 802 709	520 566	354 098	229 080	455 020
40-44	3 479 821	2 919 339	1 756 652	588 237	344 662	229 788	560 482
45-49	2 303 489	1 893 918	1 135 982	382 007	212 905	163 024	409 571
50-54	2 021 565	1 613 015	985 275	297 676	192 092	137 972	408 550
55-59	1 534 066	1 117 601	714 765	182 168	155 380	65 288	416 465
60 et plus	667 527	366 930	238 454	63 796	54 732	9 948	300 597
Sexe masculin	12 834 629	10 712 626	7 547 429	1 487 434	732 467	945 296	2 122 003
15-19	235 563	230 818	210 146	6 956	11 844	1 872	4 745
20-24	1 039 267	988 659	838 622	75 189	43 156	31 692	50 608
25-29	1 811 902	1 658 220	1 288 774	171 901	93 953	103 592	153 682
30-34	1 923 870	1 679 909	1 164 048	237 729	118 700	159 432	243 961
35-39	1 944 486	1 632 407	1 083 970	255 164	120 917	172 356	312 079
40-44	2 025 001	1 645 897	1 066 582	284 442	119 249	175 624	379 104
45-49	1 358 115	1 089 190	703 361	182 553	73 884	129 392	268 925
50-54	1 214 811	955 997	622 593	149 352	70 772	113 280	258 814
55-59	913 388	648 983	444 711	92 440	60 728	51 104	264 405
60 et plus	368 226	182 546	124 622	31 708	19 264	6 952	185 680
Sexe féminin	9 435 589	8 340 657	5 055 719	1 570 980	1 415 882	298 076	1 094 932
15-19	129 651	127 746	101 678	8 868	16 680	520	1 905
20-24	935 015	912 716	693 442	87 034	115 116	17 124	22 299
25-29	1 424 723	1 349 382	911 803	195 386	198 717	43 476	75 341
30-34	1 402 286	1 288 577	760 798	240 901	236 314	50 564	113 709
35-39	1 416 987	1 274 046	718 739	265 402	233 181	56 724	142 941
40-44	1 454 820	1 273 442	690 070	303 795	225 413	54 164	181 378
45-49	945 374	804 728	432 621	199 454	139 021	33 632	140 646
50-54	806 754	657 018	362 682	148 324	121 320	24 692	149 736
55-59	620 678	468 618	270 054	89 728	94 652	14 184	152 060
60 et plus	299 301	184 384	113 832	32 088	35 468	2 996	114 917

(1) Cette rubrique concerne aussi les salariés de la sécurité sociale.

(2) Salariés des entreprises publiques ou nationales.

TABLEAU B.01-14

**Actifs occupés au lieu de travail par sexe et statut selon la nomenclature d'activités française (NAF)
au recensement de 1990**

Source : INSEE (Division « Recensements de la population »)

Activité économique	NAF (1) niveaux 17 et 31	Ensemble	Salariés	Non Salariés	Hommes	Salariés	Non Salariés	Femmes	Salariées	Non Salariées
Ensemble		22 070 330	18 859 027	3 211 303	12 697 413	10 579 990	2 117 423	9 372 917	8 279 037	1 093 880
Agriculture	A - B	1 284 134	279 113	1 005 021	848 990	216 065	632 925	435 144	63 048	372 096
Industrie	C à E	4 707 313	4 420 447	286 866	3 299 501	3 090 610	208 891	1 407 812	1 329 837	77 975
Construction	F	1 556 186	1 219 498	336 688	1 427 497	1 122 018	305 479	128 689	97 480	31 209
Tertiaire	G à Q	14 522 697	12 939 969	1 582 728	7 121 425	6 151 297	970 128	7 401 272	6 788 672	612 600
Agriculture, sylviculture	A AA	1 251 618	260 929	990 689	820 938	200 077	620 861	430 680	60 852	369 828
Pêche, aquaculture	B BB	32 516	18 184	14 332	28 052	15 988	12 064	4 464	2 196	2 268
Industries extractives	C	74 140	71 352	2 788	66 716	64 288	2 428	7 424	7 064	360
Extraction de produits énergétiques	CA	30 616	30 512	104	27 868	27 764	104	2 748	2 748	—
Extraction de produits non énergétiques	CB	43 524	40 840	2 684	38 848	36 524	2 324	4 676	4 316	360
Industrie manufacturière	D	4 426 837	4 143 339	283 498	3 068 693	2 862 714	205 979	1 358 144	1 280 625	77 519
Ind. agricoles et alimentaires	DA	631 927	532 047	99 880	398 639	338 495	60 144	233 288	193 552	39 736
Industrie textile, habillement	DB	372 802	350 922	21 880	130 314	118 882	11 432	242 488	232 040	10 448
Industrie du cuir, chaussure	DC	74 282	70 666	3 616	28 807	26 127	2 680	45 475	44 539	936
Travail du bois, et fab. artic. bois	DD	115 676	101 648	14 028	94 416	82 640	11 776	21 260	19 008	2 252
Ind. papier, édition, imprimerie	DE	351 490	327 914	23 576	225 794	207 994	17 800	125 696	119 920	5 776
Cokéfaction, raffinage, nucléaire	DF	31 168	31 032	136	26 536	26 412	124	4 632	4 620	12
Industrie chimique	DG	280 894	277 590	3 304	180 732	178 012	2 720	100 162	99 578	584
Indust. caoutchouc, plastiques	DH	210 365	205 817	4 548	149 707	145 879	3 828	60 658	59 938	720
Fab. prod. minéraux non métalliq.	DI	174 041	164 613	9 428	141 265	133 797	7 468	32 776	30 816	1 960
Métallurgie, travail des métaux	DJ	631 264	600 682	30 582	530 375	503 329	27 046	100 889	97 353	3 536
Fab. de machines et équipements	DK	353 051	338 091	14 960	285 595	272 503	13 092	67 456	65 588	1 868
Fab. équipements électriq. et électron.	DL	497 327	481 281	16 046	317 800	304 004	13 796	179 527	177 277	2 250
Fab. de matériel de transport	DM	474 304	469 936	4 368	399 864	396 128	3 736	74 440	73 808	632
Autres indust. manufacturières	DN	228 246	191 100	37 146	158 849	128 512	30 337	69 397	62 588	6 809
Prod. distrib. électric, gaz, eau	E EE	206 336	205 756	580	164 092	163 608	484	42 244	42 148	96
Construction	F FF	1 556 186	1 219 498	336 688	1 427 497	1 122 018	305 479	128 689	97 480	31 209
Commerce, gros, détail, répar. dom	G GG	2 989 992	2 387 613	602 379	1 649 385	1 288 515	360 870	1 340 607	1 099 098	241 509
Hôtels et restaurants	H HH	702 133	494 275	207 858	350 721	245 364	105 357	351 412	248 911	102 501
Transports et communications	I II	1 413 058	1 336 542	76 516	1 030 663	965 523	65 140	382 395	371 019	11 376
Activités financières	J JJ	715 496	681 704	33 792	336 249	310 273	25 976	379 247	371 431	7 816
Immob. location, serv. entreprises	K KK	2 154 935	1 908 578	246 357	1 237 853	1 053 832	184 021	917 082	854 746	62 336
Administration publique	L LL	1 971 212	1 969 472	1 740	1 069 567	1 068 563	1 004	901 645	900 909	736
Éducation	M MM	1 557 181	1 536 901	20 280	539 921	528 009	11 912	1 017 260	1 008 892	8 368
Santé et action sociale	N NN	2 036 605	1 789 260	247 345	546 914	402 437	144 477	1 489 691	1 386 823	102 868
Serv. collec. sociaux, personnels	O OO	751 381	605 144	146 237	341 556	270 329	71 227	409 825	334 815	75 010
Services domestiques	P PP	213 676	213 572	104	9 524	9 460	64	204 152	204 112	40
Activités extra-territoriales	Q QQ	17 028	16 908	120	9 072	8 992	80	7 956	7 916	40

(1) Les regroupements sont faits au niveau des sous-sections et sections de la nomenclature.

TABLEAU B.01-15

Population active ayant un emploi par sexe, statut
et selon l'activité économique au recensement de 1990

Départements d'outre-mer

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Activité économique	Code	Les deux sexes			Sexe masculin			Sexe féminin		
		Ensemble	Salariés	Non Salariés	Ensemble	Salariés	Non Salariés	Ensemble	Salariés	Non Salariés
GUADELOUPE										
Agriculture, sylviculture, pêche..	U01	8 391	2 884	5 507	6 899	2 306	4 593	1 492	578	914
Industrie.....	U02 - U06	9 630	7 499	2 131	7 688	5 932	1 756	1 942	1 567	375
Bâtiment, génie civil et agricole ..	U07	13 967	8 959	5 008	13 221	8 298	4 923	746	661	85
Commerce.....	U08	15 020	10 560	4 460	6 854	4 743	2 111	8 166	5 817	2 349
Transport et télécommunica- tions.....	U09	6 950	5 503	1 447	5 072	3 697	1 375	1 878	1 806	72
Services marchands	U10	26 533	21 817	4 716	13 186	9 856	3 330	13 347	11 961	1 386
Services financiers	U11 - U13	2 802	2 735	67	1 349	1 295	54	1 453	1 440	13
Services non marchands.....	U14	34 223	33 852	371	13 989	13 668	321	20 234	20 184	50
Ensemble		117 516	93 809	23 707	68 258	49 795	18 463	49 258	44 014	5 244
GUYANE										
Agriculture, sylviculture, pêche..	U01	4 177	1 433	2 744	2 555	1 234	1 321	1 622	199	1 423
Industrie.....	U02 - U06	3 130	2 622	508	2 654	2 250	404	476	372	104
Bâtiment, génie civil et agricole ..	U07	4 440	3 627	813	4 167	3 379	788	273	248	25
Commerce.....	U08	3 152	2 216	936	1 764	1 191	573	1 388	1 025	363
Transport et télécommunica- tions.....	U09	1 857	1 565	292	1 372	1 106	266	485	459	26
Services marchands	U10	6 072	5 023	1 049	3 383	2 658	725	2 689	2 365	324
Services financiers	U11 - U13	1 688	1 669	19	1 015	1 000	15	673	669	4
Services non marchands.....	U14	12 068	12 018	50	6 520	6 478	42	5 548	5 540	8
Ensemble		36 584	30 173	6 411	23 430	19 296	4 134	13 154	10 877	2 277
MARTINIQUE										
Agriculture, sylviculture, pêche..	U01	8 445	5 366	3 079	6 135	3 551	2 584	2 310	1 815	495
Industrie.....	U02 - U06	9 706	8 076	1 630	7 257	5 953	1 304	2 449	2 123	326
Bâtiment, génie civil et agricole ..	U07	9 298	7 017	2 281	8 603	6 400	2 203	695	617	78
Commerce.....	U08	13 965	10 890	3 075	6 166	4 671	1 495	7 799	6 219	1 580
Transport et télécommunica- tions.....	U09	6 673	4 942	1 731	5 145	3 466	1 679	1 528	1 476	52
Services marchands	U10	23 537	19 815	3 722	11 275	8 643	2 632	12 262	11 172	1 090
Services financiers	U11 - U13	2 952	2 904	48	1 305	1 269	36	1 647	1 635	12
Services non marchands.....	U14	35 541	35 346	195	14 251	14 101	150	21 290	21 245	45
Ensemble		110 117	94 356	15 761	60 137	48 054	12 083	49 980	46 302	3 678
RÉUNION										
Agriculture, sylviculture, pêche..	U01	11 141	3 004	8 137	10 062	2 789	7 273	1 079	215	864
Industrie.....	U02 - U06	11 295	9 981	1 314	9 207	8 124	1 083	2 088	1 857	231
Bâtiment, génie civil et agricole ..	U07	16 563	14 108	2 455	15 812	13 469	2 343	751	639	112
Commerce.....	U08	17 902	13 353	4 549	10 598	7 668	2 930	7 304	5 685	1 619
Transport et télécommunica- tions.....	U09	7 250	6 321	929	5 801	4 902	899	1 449	1 419	30
Services marchands	U10	24 835	20 176	4 659	13 620	10 349	3 271	11 215	9 827	1 388
Services financiers	U11 - U13	3 005	2 965	40	1 512	1 480	32	1 493	1 485	8
Services non marchands.....	U14	54 262	54 136	126	23 914	23 816	98	30 348	30 320	28
Ensemble		146 253	124 044	22 209	90 526	72 597	17 929	55 727	51 447	4 280

TABLEAU B.01-16

Navettes domicile-travail des actifs ayant un emploi par sexe
et catégorie socioprofessionnelle au recensement de 1990

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Caractéristiques individuelles	Ensemble	Lieu de résidence - Lieu de travail				
		Même commune	Dans deux communes différentes			
			Même unité urbaine	Même zone d'emploi	Même département	Autres cas
Population totale						
Les deux sexes.....	22 270 218	9 922 422	5 847 730	7 566 603	8 876 342	1 500 216
Sexe masculin	12 834 629	5 315 064	3 365 134	4 465 127	5 312 729	1 054 580
Sexe féminin.....	9 435 589	4 607 358	2 482 596	3 101 476	3 563 613	445 636
Catégorie Socioprofessionnelle (6 postes)						
Agriculteurs exploitants	1 005 197	954 761	4 108	37 468	43 420	6 228
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	1 751 764	1 291 968	219 148	296 748	340 392	51 084
Cadres, professions intellectuelles supérieures.....	2 603 474	990 750	943 244	724 028	897 548	255 964
Professions intermédiaires.....	4 464 400	1 615 532	1 382 792	1 640 132	1 981 556	384 860
Employés	5 899 302	2 748 411	1 649 824	2 015 800	2 303 393	308 328
Ouvriers	6 546 081	2 321 000	1 648 614	2 852 427	3 310 033	493 752

TABLEAU B.01-17

Migrations par sexe et par catégorie socioprofessionnelle au recensement de 1990
en fonction du lieu de naissance et du lieu de résidence au 1^{er} janvier 1982

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Caractéristiques individuelles	Ensemble	Lieu de naissance				Lieu de résidence					
		Même dépar- tement	Même région	France métro- politaine	Hors France métro- politaine	Même logement	Même commune	Même dépar- tement	Même région	France métro- politaine	Hors France métro- politaine
Population totale											
Les deux sexes	56 651 955	31 730 070	38 348 307	50 427 795	6 224 160	28 946 389	38 351 320	47 477 819	50 423 259	55 395 820	1 256 135
Sexe masculin	27 565 056	15 564 271	18 718 030	24 407 026	3 158 030	13 964 146	18 559 997	23 025 313	24 466 572	26 933 725	631 331
Sexe féminin	29 086 899	16 165 799	19 630 277	26 020 769	3 066 130	14 982 243	19 791 323	24 452 506	25 956 687	28 462 095	624 804
Catégorie Socioprofessionnelle (8 postes)											
Agriculteurs exploitants	1 012 937	839 148	895 840	988 409	24 528	833 228	925 269	984 605	993 033	1 009 853	3 084
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 822 856	908 009	1 128 505	1 586 889	235 967	987 460	1 273 936	1 556 736	1 652 472	1 794 848	28 008
Cadres, professions intellec- tuelles supérieures	2 693 062	766 429	1 250 560	2 332 363	360 699	1 071 016	1 484 738	1 858 038	2 128 942	2 595 742	97 320
Professions intermédiaires	4 713 972	2 033 759	2 781 369	4 246 148	467 824	1 987 596	2 738 644	3 666 632	4 038 528	4 627 628	86 344
Employés	6 912 800	3 517 522	4 389 158	6 092 677	820 123	2 959 414	4 322 667	5 668 106	6 093 581	6 792 701	120 099
Ouvriers	7 623 343	4 341 170	5 043 267	6 285 198	1 338 145	3 672 506	5 254 385	6 725 819	7 034 344	7 483 458	139 885
Retraités	9 221 132	4 886 833	5 859 114	8 216 849	1 004 283	7 085 076	7 900 568	8 515 116	8 694 640	9 178 412	42 720
Autres sans activité	22 651 853	14 437 200	17 000 494	20 679 262	1 972 591	10 350 093	14 451 113	18 502 767	19 787 719	21 913 178	738 675

TABLEAU B.01-18

Migrations par sexe au recensement de 1990 en fonction du lieu de naissance et du lieu de résidence au 1er janvier 1982

Départements d'outre-mer

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

	Ensemble	Lieu de naissance				Lieu de résidence					
		Même département	Autre DOM ou TOM	France métropolitaine	Étranger	Même logement	Même commune	Même département	Autre DOM ou TOM	France métropolitaine	Étranger
GUADELOUPE											
Les deux sexes	387 034	321 543	6 379	29 898	29 214	226 344	292 327	334 955	2 784	32 684	16 611
Sexe masculin	189 187	156 659	2 853	15 418	14 257	110 510	143 057	162 888	1 380	16 455	8 464
Sexe féminin	197 847	164 884	3 526	14 480	14 957	115 834	149 270	172 067	1 404	16 229	8 147
GUYANE											
Les deux sexes	114 808	57 953	6 339	13 402	37 114	39 091	63 986	78 385	3 221	13 018	20 184
Sexe masculin	59 799	28 595	3 426	7 631	20 147	19 790	32 620	39 947	1 711	7 348	10 793
Sexe féminin	55 009	29 358	2 913	5 771	16 967	19 301	31 366	38 438	1 510	5 670	9 391
MARTINIQUE											
Les deux sexes	359 579	321 265	4 793	25 936	7 585	216 377	279 972	322 016	3 775	30 720	3 068
Sexe masculin	173 878	154 951	2 063	13 310	3 554	105 318	135 743	155 105	1 754	15 439	1 580
Sexe féminin	185 701	166 314	2 730	12 626	4 031	111 059	144 229	166 911	2 021	15 281	1 488
RÉUNION											
Les deux sexes	597 828	540 710	2 247	37 487	17 384	329 373	486 540	547 164	3 048	41 384	6 232
Sexe masculin	294 256	263 592	1 245	20 540	8 879	163 120	239 748	267 588	1 634	21 883	3 151
Sexe féminin	303 572	277 118	1 002	16 947	8 505	166 253	246 792	279 576	1 414	19 501	3 081

MARS 1999



RECENSEMENT
DE LA POPULATION.

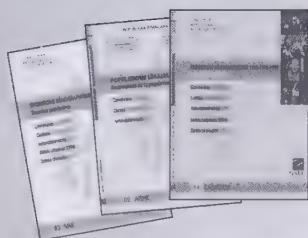
RÉSULTATS DÉFINITIFS

60 186 184

habitants en France

(donnée définitive - décret 99-1154 du 29/12/1999)

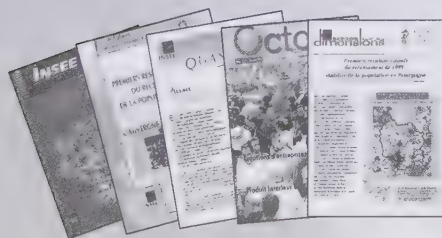
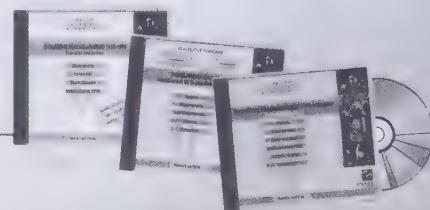
**LES RÉSULTATS DU DÉNOMBREMENT
SONT DISPONIBLES**



DES CHIFFRES

Cédéroms

Fascicules

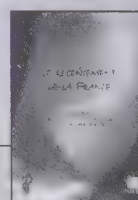


DES ANALYSES

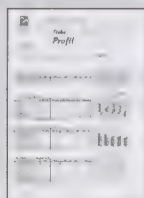
INSEE Première

Analyse régionale

Le Recensement de la France 1999

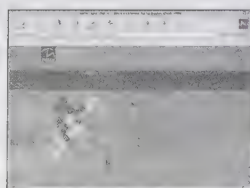


DE L'INFOGRAPHIE SUR ZONE PERSONNALISÉE



Fiche « Profil »

Portrait de zone



Le recensement de la population à portée de clic !
www.insee.fr

Mouvement de la population

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Tableaux.

Liste des tableaux :

- | | |
|---|--|
| 1. Mouvement de la population : aperçu d'ensemble. | 14. Taux de mortalité par sexe et groupe d'âges. |
| 2. Mouvement naturel de la population : taux de nuptialité, natalité, mortalité. | 15. Tables de mortalité annuelles abrégées. |
| 3. Indicateurs synthétiques de la situation démographique. | 16. Table de mortalité : année 1995-1997. |
| 4. Nés vivants et mort-nés par sexe et légitimité. | 17. Principaux indicateurs démographiques de divers pays. |
| 5. Nés vivants par âge de la mère et légitimité. | 18. Nombre d'immigrants par type de procédure. |
| 6. Nés vivants légitimes suivant le rang de naissance. | 19. Travailleurs étrangers permanents enregistrés par l'OMI, par âge, sexe et état matrimonial. |
| 7. Nés vivants suivant la nationalité des parents. | 20. Travailleurs étrangers permanents enregistrés par l'OMI, par activité économique, profession et nationalité. |
| 8. Somme des naissances réduites (pour 100 femmes) et âges moyens des mères à la naissance. | 21. DOM : mouvement naturel de la population en valeur absolue, et taux pour 1000 habitants. |
| 9. Mariages par âge et état matrimonial antérieur. | 22. Nouvelle-Calédonie : mouvement naturel de la population. |
| 10. Mariages par état matrimonial antérieur et par nationalité des époux. Âge moyen au premier mariage. | 23. Polynésie française : mouvement naturel de la population. |
| 11. Somme des premiers mariages réduits. | 24. Saint-Pierre-et-Miquelon : mouvement naturel de la population. |
| 12. Décédés par sexe, groupe d'âge et état matrimonial. | |
| 13. Évolution de la mortalité infantile et de ses diverses composantes. | |

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la division « Enquêtes et Études démographiques » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

Au 1^{er} janvier 1999, la France métropolitaine compte 59 millions d'habitants. En 1998, la population augmente de 240 000 habitants, soit un accroissement de 4,1 habitants pour mille, dont 3,4 résultent de l'excédent des naissances sur les décès. Après une interruption en 1997, la natalité poursuit la progression qu'elle a amorcée fin 1994. En revanche, l'espérance de vie n'augmente pas. Le nombre de mariages se stabilise après deux années de hausse.

Une hausse de la natalité au cours de l'année 1998, atténuée cependant par une augmentation des décès, permet un accroissement naturel plus net que les années précédentes. Environ 740 300 naissances et 540 400 décès sont enregistrés au cours de l'année, ce qui correspond à un excédent naturel de près de 200 000 personnes.

Par ailleurs, les mouvements migratoires officiellement comptabilisés se stabilisent : l'excédent est provisoirement estimé à 40 000 personnes. Avec les départements et les territoires d'outre-mer, la population française est de 61,3 millions d'habitants.

Après une année de baisse, la fécondité est en hausse

Le nombre de naissances augmente de nouveau en 1998 : 740 300 nouveau-nés, soit 1,9 % de plus qu'en 1997. La natalité retrouve pratiquement son niveau de 1992 (avant la baisse importante de 1993). Ainsi, après un sursaut en 1995, la natalité est stable depuis trois ans, voire en légère hausse.

L'indicateur conjoncturel de fécondité remonte à 1,75 enfant par femme en 1998, le plus élevé de ces sept dernières années. La France a l'un des indicateurs conjoncturels les plus hauts de l'Union européenne. En 1997 (derniers résultats disponibles pour l'Europe), notre pays se situait au troisième rang avec 1,71 enfant par femme, comme le Royaume-Uni et le Luxembourg, après l'Irlande (1,92) et le Danemark et la Finlande (1,75). L'Italie et l'Espagne avaient les indicateurs les plus faibles d'Europe, et même du monde : respectivement 1,22 et 1,15. L'indicateur conjoncturel de fécondité pour l'ensemble de l'Union européenne s'est stabilisé à 1,44 enfant par femme depuis 1994.

Avec l'allongement de la durée des études, les difficultés pour trouver un emploi stable, de plus en plus de femmes retardent l'arrivée de leurs enfants. La fécondité des femmes de moins de 30 ans diminue progressivement au cours des vingt dernières années alors qu'elle augmente nettement à partir de la trentaine. Lorsque la fécondité augmente, comme en 1995 ou 1996, c'est que la fécondité en hausse des femmes de plus de 28 ans compense la baisse de celle des plus jeunes. Lorsqu'elle se stabilise ou diminue, la réduction est particulièrement prononcée chez les plus jeunes : en 1977, la légère baisse était entièrement redevable aux femmes de moins de 30 ans. L'âge à la maternité augmente régulièrement : 29,2 ans en 1997 contre 26,5 ans vingt ans plus tôt. En 1997, seulement un quart des nouveau-nés avaient une mère âgée de trente ans ou plus; en 1997, c'est le cas pour presque la moitié des naissances (47 %).

Ces décalages ont eu jusqu'ici peu d'incidence sur la descendance finale des générations. Les Françaises nées avant le début des années soixante sont parmi les plus fécondes de l'Union européenne, après les Irlandaises. Ainsi, les femmes de la génération 1958 ont assuré leur remplacement bien avant la fin de leur vie féconde en ayant eu, en moyenne, 2,08 enfants chacune à 39 ans, soit autant que les femmes de la génération 1948 au même âge, alors qu'à 26 ans elles représentaient un retard de 0,22 enfant. Le rattrapage reste possible pour les générations du début des années soixante qui auront certainement plus de deux enfants en moyenne; pour les plus jeunes, il est encore trop tôt pour conclure.

L'espérance de vie n'augmente pas

Les décès survenus en 1998 sont estimés à 540 400, soit environ 10 000 de plus qu'en 1997. Compte tenu de l'accroissement et du vieillissement de la population, la hausse correspond à une stabilité de l'espérance de vie à la naissance : en 1998, elle atteint 74,6 années pour les hommes, comme en 1997, et 82,2 années pour les femmes, contre 82,3 en 1997.

Les épidémies de grippe sévissent traditionnellement dans notre pays en début et en fin d'année; cette maladie fragilise les populations à risque, notamment les personnes âgées. La conjoncture mensuelle des décès suit nettement la courbe des cas de grippe relevés par le réseau « Sentinelles » de l'Inserm. Au cours de l'hiver 1997-1998, l'épidémie a été plus tardive qu'à l'habitude : elle a débuté en février mais s'est prolongée en mars avec un second pic; la fin d'année a été plus clément. Beaucoup plus de personnes sont décédées en mars et avril cette année, ce qui expliquerait la forte baisse de la mortalité en 1997 et son augmentation en 1998.

La mortalité infantile se stabilise en 1998 : pour la troisième année consécutive, le taux serait de 4,8 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes. Au sein de l'Union européenne, la mortalité infantile demeure plus forte en Europe du Sud et plus basse dans les pays scandinaves : plus de 6 pour mille au Portugal et en Grèce, moins de 4 pour mille en Finlande et en Suède.

La baisse de la mortalité française ferait donc une pause en 1998, mais la tendance doit être appréciée sur plusieurs années. Les gains d'espérance de vie à la naissance sont irréguliers mais continus : ils ont été de près de deux années et demi en dix ans, près d'un trimestre par an. Actuellement, l'espérance de vie des femmes augmente moins vite que celle des hommes : 7,6 années les séparent en 1998 contre 8,2 ans jusqu'au début des années quatre-vingt-dix. En cinq ans, de 1993 à 1998, la hausse n'a été que de 0,8 an pour les femmes, contre 1,3 an pour les hommes.

Ces dernières années, la surmortalité masculine de 15 à 30 ans et de 50 à 65 ans a légèrement diminué. Cependant, à tous les âges, la mortalité reste plus importante pour les hommes, même aux âges élevés. Ainsi, à 85 ans, les femmes peuvent espérer vivre encore 6,4 années tandis qu'il ne reste que 5,3 années en moyenne, aux hommes à 85 ans, dans les conditions de mortalité de 1997.

Les entrées d'étrangers pour long séjour sont stables

Pour l'année 1998, l'excédent migratoire est provisoirement estimé à 40 000 personnes, soit autant qu'en 1997. La mesure des entrées d'étrangers reste difficile. Pour pallier l'absence de données, le Haut Conseil à l'Intégration établit depuis 1990 une mesure des flux, basée sur les chiffres de l'Office des migrations internationales (OMI) et de l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Les bilans migratoires établis par l'INSEE suivent, par construction, l'évolution de ces flux d'immigrants officiellement comptabilisés pour long séjour.

En 1997, selon les statistiques de l'Office des migrations internationales (OMI) et de l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), le nombre d'étrangers obtenant pour la première fois un titre de séjour d'un an ou plus est, comme en 1996, d'environ 47 000 personnes. Cette stabilité fait suite à quatre années de baisse, notamment 1994 et 1995. Pour 1998, les données disponibles pour les trois premiers trimestres font état d'une légère hausse du nombre d'entrées.

Le nombre de mariages reste constant

En 1998, 282 100 mariages ont été célébrés soit 1 900 de moins qu'en 1997. Le nombre de mariage se stabilise après deux années d'augmentation qui avaient interrompu la baisse engagée depuis 1972 : depuis trois ans, le nombre de mariages annuel dépasse 280 000 alors qu'il était inférieur à 254 000 en 1994. Mais, après la forte hausse de 10 % en 1996 - à la suite du changement des règles d'imposition des parents non mariés - celle de 1997 (+ 1,4 %) annonçait la stabilisation de 1998.

Le taux de nuptialité est de 4,8 mariages pour mille habitants; il était descendu à 4,4 de 1993 à 1995. Au sein de l'Union européenne, la baisse de la nuptialité se poursuit. Le taux européen est de 5,0 pour mille en 1997 : niveau le plus faible depuis la création de la Communauté. C'est en Suède qu'on se marie le moins (3,6 pour mille) et au Danemark et au Portugal que les taux sont les plus élevés (6,5 pour mille).

L'âge au premier mariage est retardé un peu plus chaque année. En 1997, les femmes célibataires se sont mariées, en moyenne, à 27,6 ans, soit 5 ans plus tard qu'il y a vingt ans. Les hommes attendent toujours deux ans de plus pour célébrer leur premier mariage; eux-aussi retardent régulièrement cet événement : 29,7 ans en 1997 contre 24,8 ans en 1977. La prise en compte des remariages, après veuvage ou après divorce, augmente l'âge moyen au mariage de deux ans pour les femmes et de deux ans et demi pour les hommes.

En 1998, l'indice synthétique de primo-nuptialité s'élève à 55,6 premiers mariages pour 100 femmes. En 1994 et 1995, il était inférieur à 50 %. La stabilité actuelle du nombre de mariages provient en partie de l'arrivée à l'âge adulte des générations moins nombreuses nées après 1973 et pour partie du contrecoup de la hausse importante du nombre de mariages depuis 1996. Parmi les femmes nées en 1947, qui ont donc fêté leur cinquante ans en 1997, la proportion de celles qui ne se sont jamais mariées est inférieure à 9 %; elle pourrait atteindre 25 % pour les femmes nées en 1967, qui ont eu 30 ans en 1997.

2. MÉTHODOLOGIE

Statistiques de l'état civil

Les statistiques du mouvement naturel de la population (mariage, naissance, décès) sont dressées à partir des bulletins statistiques de l'état civil, établis par les maires au moment et dans la commune où ont lieu les mariages, les naissances et les décès.

Le dépouillement des bulletins, effectué par l'INSEE, donne lieu à une publication annuelle présentant l'ensemble des résultats accompagnés d'une description détaillée des méthodes de collecte et d'élaboration des données, dans le volume « La situation démographique en 19.. - Mouvement de la population ». Le dernier ouvrage paru se rapporte à l'année 1997.

D'autres statistiques relatives au mouvement naturel de la population sont établies par divers ministères et organismes : le ministère de la Justice pour les divorces, celui de la Santé pour les interruptions volontaires de grossesse, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale pour la statistique des causes médicales de décès.

Évaluation de la population au 1^{er} janvier 1990

Les chiffres de population ont été réévalués sur la base des résultats de l'exploitation exhaustive du recensement de la population du 5 mars 1990 : à cette date, 56 625 026 habitants étaient dénombrés sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine.

La population totale au 1^{er} janvier 1990 se déduit du chiffre ci-dessus par retrait de l'excédent des naissances sur les décès enregistré entre le 1^{er} janvier et le 5 mars et le solde estimé des migrations extérieures. Elle s'établit à 56 577 000 habitants.

Il est rappelé que les chiffres définitifs du dénombrement de la population issus du recensement du 8 mars 1999, ne sont pas arrêtés à la date de rédaction du présent chapitre.

Migrations extérieures

De 1982 à 1989, les bilans migratoires révisés résultent de la confrontation des populations des deux recensements de 1982 et de 1990, après déduction du mouvement naturel sur la période intercensitaire. Ces évaluations appellent les commentaires suivants :

— le solde migratoire apparent entre la France métropolitaine et le reste du monde, ainsi dégagé, peut être biaisé par d'éventuelles différences entre les taux de couverture des deux recensements;

— ce solde ne correspond pas seulement aux mouvements d'étrangers mais inclut bien sûr les mouvements migratoires de Français (tels que, par exemple, les échanges de population entre la France métropolitaine et les DOM).

À partir de 1990, les bilans migratoires tiennent compte des flux d'entrées observés et des informations fournies par la comparaison des recensements. Les statistiques relatives aux entrées d'étrangers sont établies depuis 1990 par le Haut Conseil à l'Intégration à partir des statis-

tiques de l'OMI et de l'OFPPA. L'effectif des familles ne comprend pas toutes les familles de ressortissants de la CEE, mais seulement celles qui adressent une demande de regroupement familial à l'OMI, procédure qui n'est pas obligatoire. Les chiffres pour les réfugiés ont été transmis par l'OFPPA qui ne publie pas de données exhaustives par nationalité. La colonne « Autres » comprend des enfants de Français, des ascendants d'enfants français, et les autres bénéficiaires de plein droit de la carte de résident. La colonne « réexamens » comptabilise les personnes ayant obtenu un titre de séjour suite à la circulaire du 24 juin 1997.

3. DÉFINITIONS

Âge

● Âge moyen

L'âge moyen pondéré est calculé à partir des effectifs classés par année de naissance. Il faut tenir compte de l'inégalité des effectifs des générations dans l'interprétation de ces âges moyens.

L'âge moyen non pondéré est calculé à partir des taux, sans tenir compte de la structure par âge de la population considérée.

● Classement par âge

Le classement par âge utilisé dans ce chapitre est le classement par génération.

Pour la génération g , l'âge x atteint dans l'année a est $x = a - g$; il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu.

À la date de l'événement, dans une même génération, l'âge exact ou âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes. Ainsi, si l'événement a eu lieu à la date d :

— l'individu ayant son anniversaire après la date d aura comme âge en années révolues $(x - 1)$;

— l'individu ayant son anniversaire à la date d ou avant aura comme âge en années révolues (x) .

Au 1^{er} janvier de l'année, âge en années révolues et âge calculé par différence de millésimes coïncident.

● Classement par groupe d'âges

Le classement par groupe quinquennal d'âges utilisé dans ce chapitre est particulier. Il regroupe les événements de façon cohérente avec le calcul de la population moyenne :

— jusqu'à 5 ans, il s'agit d'une moyenne arithmétique entre âges exacts;

— à partir du groupe 10 à 14 ans, il s'agit de moyennes arithmétiques des effectifs de groupes de générations à chaque premier janvier (les groupes de générations n'ont donc pas le même âge en années révolues aux deux premiers janvier);

— pour le groupe 5-9 ans, on procède à un calcul mixte permettant de passer d'une définition à l'autre (moyenne arithmétique des effectifs de quatre générations âgées exactement de 5 à 8 ans au 1^{er} janvier et de cinq générations âgées exactement de 5 à 9 ans au 31 décembre).

Divorces

Les divorces prononcés sont la somme des divorces directs et des conversions de séparation de corps.

Événement

Les statistiques portent sur les événements survenus en France métropolitaine, ceux (peu nombreux) concernant des personnes domiciliées hors métropole y sont compris. À l'inverse, les événements enregistrés hors métropole concernant des personnes domiciliées en métropole ne sont pas pris en compte.

● Événement enregistré, événement domicilié

Le lieu d'enregistrement est le lieu où s'est produit l'événement : lieu de mariage, de la naissance ou du décès.

Le lieu du domicile est celui du domicile conjugal pour les mariages, du domicile de la mère pour les naissances et du domicile du défunt pour les décès.

● Date d'enregistrement, date de l'événement

Du fait du délai de trois jours pour déclarer une naissance à l'état civil, il y a une légère imprécision des statistiques provisoires. Dans l'exploitation définitive, la date retenue est bien entendu celle de l'événement lui-même.

Mouvement naturel

Au sens strict, différence entre les naissances et les décès durant une période donnée.

Naissances

● Enfants nés vivants, enfants sans vie, statistiques de naissances vivantes et de mort-nés.

Jusqu'en 1992 :

— les enfants nés vivants mais décédés avant la déclaration de leur naissance à l'état civil (appelés également « faux mort-nés » ou « mort-nés ayant respiré ») étaient légalement enregistrés comme enfants sans vie. Toutefois, leur prise en compte dans la statistique des naissances vivantes a été introduite dès 1975.

Avant 1975 :

— la statistique des naissances portait seulement sur les enfants vivants au moment de leur déclaration à l'état civil,

La statistique des mort-nés portait sur l'ensemble des enfants déclarés sans vie, y compris ceux ayant respiré.

De 1975 à 1992 :

- la statistique des naissances s'est étendue à l'ensemble des enfants nés vivants : enfants déclarés vivants et mort-nés ayant respiré,
- la statistique des mort-nés comprenait seulement les mort-nés n'ayant pas respiré et ceux pour lesquels le critère de vitalité (respiration) n'était pas renseigné.

À partir de 1993 :

- les règles d'établissement d'un acte de naissance ou d'un acte d'enfant sans vie dépendent de la vitalité de l'enfant, au moment de la naissance. Les enfants décédés au moment de la déclaration sont enregistrés en naissance et décès, si l'on justifie, par la production d'un certificat médical, qu'ils sont nés vivants et viables. Sinon, il est dressé un acte d'enfant sans vie;
- la statistique des naissances comprend les enfants nés vivants et viables;
- la statistique des mort-nés couvre l'ensemble des actes d'enfants sans vie : enfants décédés au moment de la déclaration nés vivants mais non viables, ou enfants mort-nés après une durée de gestation supérieure à 180 jours.

● Naissances légitimes, naturelles

Les naissances sont définies légitimes ou naturelles suivant les types d'actes de naissance-établis par l'officier de l'état civil.

Les enfants légitimes sont ceux dont les parents sont mariés.

● Rang de naissance

Les tableaux par rang de naissance concernent uniquement les enfants légitimes.

Jusqu'en 1965, le rang de naissance est déterminé de deux manières : d'une part en tenant compte de tous les enfants nés vivants de la mère, d'autre part en prenant en compte les seuls enfants nés du mariage actuel. À partir de 1966, seule cette seconde classification est adoptée.

Les mort-nés ne sont pas retenus pour la détermination du rang de naissance.

Décès d'enfants de moins d'un an (mortalité infantile)

Jusqu'en 1974, les « faux mort-nés » (ne figurant pas dans les statistiques des nés vivants) étaient exclus des statistiques de décès.

Pour corriger la sous-estimation importante de la mortalité infantile introduite par cette pratique, on calculait, outre le taux de mortalité infantile, un taux de mortalité infantile rectifié en ajoutant les faux mort-nés aux naissances et aux décès.

À partir de l'année 1975, il n'existe plus qu'un seul taux de mortalité infantile. Jusqu'en 1992 les faux mort-nés étaient inclus dans les statistiques de décès.

Depuis 1993, les enfants morts au moment de la déclaration, nés vivants et viables, ont un acte de naissance et de décès.

Taux. Méthode de calcul des indicateurs

● Taux bruts

Les taux bruts rapportent le nombre d'événements de l'année (naissance, décès, mariages...) à la population moyenne totale de l'année.

● Taux par âge

Les taux par âge rapportent les événements, survenus dans une génération au cours de l'année, à l'effectif moyen de cette génération.

Les taux par groupe d'âges rapportent les événements classés par groupe d'âges à la population moyenne correspondante.

● Taux synthétiques

Pour résumer les séries de taux par âge, on en fait la somme (somme des naissances réduites, somme des premiers mariages réduits, somme des divorces réduits). Ceci revient à appliquer en l'absence de mortalité, les taux par âge observés dans l'année à une génération fictive, et à faire la somme des événements que cette génération subirait à chaque âge.

— Indicateur de primo-nuptialité

L'indicateur de primo-nuptialité, ou somme des premiers mariages réduits, est la somme des premiers mariages conclus à chaque âge, l'année considérée, sur la base de 100 hommes ou femmes par génération. Il mesure la proportion d'hommes ou de femmes non célibataires à 50 ans dans une génération fictive dont les mariages seraient à chaque âge égaux à ceux observés l'année considérée.

— Indicateurs de mortalité infantile

(Voir ci-dessus les mots clés « décès d'enfants de moins d'un an » et « naissances »).

Le taux de mortalité infantile est le rapport du nombre d'enfants décédés avant un an à l'ensemble des nés vivants.

Parmi les enfants décédés avant l'âge d'un an au cours d'une année donnée, les uns sont nés au cours de la même année, les autres au cours de l'année précédente. Le taux de mortalité infantile est la somme des taux partiels relatifs à chacune des deux générations d'enfants.

Suivant la période de la mort de l'enfant, on distingue plusieurs taux :

- le taux de mortalité néo-natale précoce est le rapport du nombre d'enfants décédés à moins de 7 jours à l'ensemble des nés vivants;

— le taux de mortalité néo-natale est le rapport du nombre d'enfants décédés à moins de 28 jours à l'ensemble des nés vivants;

— le taux de mortalité post néo-natale est le rapport du nombre d'enfants décédés à moins d'un an et plus de 28 jours à l'ensemble des nés vivants;

— le taux de mortalité périnatale est le rapport du nombre de mort-nés et d'enfants décédés à moins de 7 jours à l'ensemble des nés vivants et mort-nés;

— le taux de mortalité foeto-infantile est le rapport du nombre de mort-nés et d'enfants décédés à moins d'un an à l'ensemble des nés vivants et mort-nés;

— le taux de mortinatalité est le rapport du nombre de mort-nés à l'ensemble des nés vivants et mort-nés.

— Indicateur conjoncturel de divortialité

L'indicateur conjoncturel de divortialité ou somme des divorces réduits est, pour une année donnée, la somme des divorces prononcés à chaque durée de mariage sur la base de 100 mariages dont ils sont issus. Il indique le nombre de désunions dans une promotion fictive de 100 mariages dont les divorces seraient, à chaque durée de mariage, égaux à ceux observés l'année considérée.

— Indicateur conjoncturel de fécondité

Fondé sur le même principe, l'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, est la somme de l'ensemble des taux de fécondité par âge pour une année donnée. Il indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde chaque femme d'une génération fictive pendant sa vie féconde, mesuré avec les taux de fécondité par âge identiques à ceux observés l'année considérée.

— Taux brut de reproduction

Le nombre moyen de filles mises au monde par une femme déduit de l'indicateur conjoncturel de fécondité multiplié par la proportion de fille à la naissance constitue le taux brut de reproduction. Pondéré par les coefficients de survie déduits de la table de mortalité de l'année, cet indice se transforme en taux net de reproduction.

Cet indice indique dans quelle mesure une génération serait remplacée par la suivante dans les conditions de fécondité de l'année considérée : si le taux est supérieur à 100, la génération est remplacée par une génération plus nombreuse, la population a tendance à augmenter; s'il est inférieur à 100, la génération est remplacée par une génération moins nombreuse, la population a tendance à diminuer.

Les taux utilisés dans le calcul sont ceux qui ont été observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes; il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés.

Les taux de reproduction servent donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.

— Espérance de vie (voir tables de mortalité)

L'espérance de vie à chaque âge est la moyenne des durées restant à vivre pour les survivants à cet âge.

L'espérance de vie à la naissance (âge 0), ou durée moyenne de vie, est la moyenne des âges au décès d'une génération fictive soumise aux conditions actuelles de mortalité.

— Tables de mortalité

Une table de mortalité annuelle suit le cheminement d'une génération fictive de 100 000 nouveau-nés à qui l'on fait subir aux divers âges les conditions de mortalité observées sur les diverses générations réelles, durant l'année étudiée.

Cette table se construit à l'aide des quotients de mortalité observés l'année n , définis de la façon suivante :

— On rapporte les décès de la génération g atteignant l'âge $x = n - g$ au cours de l'année n à l'effectif de cette génération au 1^{er} janvier, corrigé pour tenir compte des immigrations et émigrations.

À partir de ces quotients on construit une table de survivants au 31 décembre, dont on déduit le calcul des survivants à chaque anniversaire.

Pour éviter les aléas des tables annuelles et pour disposer d'une table détaillée par âge aussi précise que possible, on calcule une table de mortalité couvrant une période de plusieurs années.

Le calcul de cette table est identique à celui décrit précédemment pour la table annuelle, le quotient $t(x)$ étant la moyenne arithmétique des quotients à l'âge x relatifs à chacune des années de la période.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Institut national de la Statistique et des Études économiques (INSEE);
- Institut national d'études démographiques (INED);
- Office des migrations internationales (OMI).

Publications INSEE :

Bulletin mensuel de statistique :

« Bilan démographique de 19.. », numéro de janvier,

INSEE-Résultats, série Démographie-société :

- « La situation démographique en 1996 », n°70-71 (annuel);
- « Projection de population totale pour la France métropolitaine », n° 44, septembre 1995;
- « Données de démographie régionale en 1990 », n° 45-46, décembre 1995;
- « Un siècle de démographie française », n°47-48, janvier 1996;
- « Les évolutions démographiques départementales et régionales entre 1975 et 1994 », n°67-68, février 1998.

INSEE-Première :

- « L'espérance de vie selon les régions en 1989-1990 », n° 197, mai 1992;
- « La fécondité des étrangères en France se rapproche de celle des Françaises », n° 231, novembre 1992;
- « Un parent seul dans une famille sur huit », n° 293, janvier 1994;
- « Les projets de migration DOM-métropole », n° 311, avril 1994;
- « La population de la France », n° 444, avril 1996;
- « La population immigrée », n° 458, mai 1996;
- « Mariage, divorce et union libre », n° 482, août 1996;
- « Des mariages, des couples et des enfants », n° 624, janvier 1999;
- « Bilan démographique 1998 », n° 633, février 1999;
- « La famille idéale : combien d'enfants, à quel âge ? », n° 652, juin 1999.

Économie et Statistique :

- « Les inégalités sociales de la mortalité infantile s'estompent », Q.C. Dinh, n° 314, 1998.

Données sociales, 1999, INSEE :

- « Maman après 40 ans », F. Daguet;
- « Démographie des pays industrialisés : la position de la France », C. Beaumel, R. Kerjosse, I. Tamby.

Synthèses, Statistique publique :

- « Regards sur l'immigration depuis 1945 », n° 30, octobre 1999.

Autres publications :

Population et sociétés (mensuel), Institut national d'études démographiques.

Population (bimestriel), Institut national d'études démographiques.

Statistiques démographiques 19.. (annuel), Organisation des Nations Unies.

Statistiques démographiques 19.. (annuel), Eurostat.

OMISTAT (Annuaire des migrations), Office des migrations internationales, 1998.



TABLEAU B.02-1

Mouvement de la population : aperçu d'ensemble

Sources : INSEE
Ministère de la Justice

Unité : Millier

Année	Population au 1 ^{er} janvier	Mariages	Divorces prononcés (1)	Naissances		Décès		Mort-nés (2)	Excédent naturel	Solde migratoire	Variation totale
				Total	dont légitimes	Total	dont moins d'un an				
1975	52 600,0	387,4	55,6	745,1	681,6	560,4	10,3	8,2	184,7	13,6	198,3
1980	53 731,4	334,4	81,1	800,4	709,3	547,1	8,0	6,9	253,2	44,0	297,2
1985	55 157,3	269,4	107,5	768,4	617,9	552,5	6,4	5,7	215,9	38,0	253,9
1990	56 577,0	287,1	105,8	762,4	533,3	526,2	5,6	4,5	236,2	80,0	316,2
1993	57 529,7	255,2	110,8	711,6	463,3	532,3	4,6	3,8	179,3	70,0	249,3
1994	57 779,1	253,7	115,7	711,0	454,3	520,0	4,2	3,6	191,0	50,0	241,0
1995	58 020,1	254,7	119,2	729,6	455,4	531,6	3,5	3,9	198,0	40,0	238,0
1996	58 258,1	280,1	117,4	734,3	448,8	535,8	3,5	3,7	198,5	35,0	233,5
1997 r.....	58 491,6	284,0	116,2	726,8	435,9	530,3	3,4	3,6	196,5	40,0	236,5
1998 p.....	58 728,1	282,1	...	740,3	...	540,4	4,8	...	199,9	40,0	239,9

(1) Divorces directs prononcés et divorces prononcés par conversion de séparation de corps.
(2) À partir de 1975, la statistique des mort-nés comprend les enfants nés sans-vie.

TABLEAU B.02-2

Mouvement naturel de la population : taux de nuptialité, natalité, mortalité

Source : INSEE

Année	Population moyenne (1)	Taux pour 1000 habitants				Mortalité infantile (2)		
		Nuptialité	Natalité	Mortalité	Accroisse- ment naturel	Total	Mortalité néonatale (3)	Mortalité post-néo natale (4)
1975.....	52 699 169	7,4	14,1	10,6	+ 3,5	13,8	9,1	4,7
1980.....	53 880 009	6,2	14,9	10,2	+ 4,7	10,0	5,8	4,2
1985.....	55 284 271	4,9	13,9	10,0	+ 3,9	8,3	4,6	3,7
1990.....	56 735 103	5,1	13,4	9,3	+ 4,1	7,3	3,6	3,7
1993.....	57 654 379	4,4	12,3	9,2	+ 3,1	6,5	3,1	3,4
1994.....	57 899 566	4,4	12,3	9,0	+ 3,3	5,9	3,2	2,7
1995.....	58 139 076	4,4	12,5	9,1	+ 3,4	4,9	2,9	2,0
1996.....	58 374 853	4,8	12,6	9,2	+ 3,4	4,8	3,0	1,8
1997 r.....	58 609 859	4,8	12,4	9,0	+ 3,4	4,7	3,0	1,7
1998 p.....	58 846 884	4,8	12,6	9,2	+ 3,4	4,8	...	...

(1) Population estimée en milieu d'année, d'après les recensements de 1975, 1982 et 1990.
(2) Taux rectifié, c'est-à-dire y compris les enfants nés vivants, mais morts avant leur déclaration à l'état civil.
(3) De 0 à 28 jours.
(4) De 29 à 365 jours.

TABLEAU B.02-3

Indicateurs synthétiques de la situation démographique

Source : INSEE

Année	Indice synthétique de primo-nuptialité		Indice synthétique		Taux de reproduction		Espérance de vie à la naissance	
	Masculine (1)	Féminine (1)	Divortialité (2)	Fécondité (3)	Brut (4)	Net (5)	Hommes (6)	Femmes (6)
1975	82,2	85,8	15,7	192,7	93,9	91,8	69,0	76,9
1980	68,9	70,6	22,3	194,5	94,7	92,9	70,2	78,4
1985	52,9	53,7	30,5	181,4	88,3	86,9	71,3	79,4
1990	55,2	56,3	32,1	177,7	86,5	85,2	72,7	80,9
1993	48,2	49,6	34,8	165,4	80,6	79,5	73,3	81,4
1994	47,7	49,3	36,6	165,4	80,7	79,6	73,7	81,8
1995	47,7	49,3	38,2	170,2	83,1	82,0	73,9	81,9
1996	52,2	54,1	38,0	172,0	83,7	82,7	74,2	82,0
1997 r	53,0	55,3	38,0	170,9	83,2	82,2	74,6	82,3
1998 p	...	...	...	...	...	...	74,6	82,2

(1) Somme des premiers mariages réduits, pour 100 (hommes ou femmes).
(2) Somme des divorces réduits, pour 100 mariages.
(3) Somme des naissances réduites, pour 100 femmes.
(4) Nombre de filles mises au monde par une génération de 100 femmes, en l'absence de mortalité.
(5) Nombre de filles mises au monde par une génération de 100 femmes, compte tenu de la mortalité.
(6) En années et dixièmes d'année.

TABLEAU B.02-4

Nés vivants et mort-nés par sexe et légitimité

Source : INSEE

Année	Nés vivants				Mort-nés			
	Les deux sexes	sexe masculin	sexe féminin	dont nés vivants naturels	Les deux sexes	sexe masculin	sexe féminin	dont mort-nés naturels
1975	745 065	381 804	363 261	63 429	8 225	4 406	3 819	1 008
1980	800 376	410 547	389 829	91 115	6 942	3 645	3 297	1 036
1985	768 431	394 112	374 319	150 492	5 658	2 945	2 713	1 386
1990	762 407	391 312	371 095	229 107	4 488	2 332	2 156	1 588
1993	711 610	364 589	347 021	248 331	3 791	2 037	1 754	1 512
1994	710 993	364 277	346 716	256 653	3 633	1 927	1 706	1 524
1995	729 609	373 409	356 200	274 210	3 859	2 059	1 800	1 586
1996	734 338	377 003	357 335	285 514	3 689	1 956	1 733	1 613
1997	726 768	373 157	353 611	290 848	3 576	1 874	1 702	1 571

TABLEAU B.02-5

Nés vivants par âge de la mère et légitimité

Source : INSEE

Âge de la mère (1)	1994		1995		1996		1997	
	Total	dont naturels	Total	dont naturels	Total	dont naturels	Total	dont naturels
Moins de 20 ans.....	13 426	11 024	12 915	10 812	13 141	11 249	13 241	11 491
20 à 24 ans.....	122 285	66 271	116 722	67 047	109 485	65 689	102 981	63 651
25 à 29 ans.....	272 647	88 397	277 153	94 804	275 306	99 433	270 678	102 306
30 à 34 ans.....	204 139	59 524	218 531	66 671	226 519	71 241	227 108	73 828
35 à 39 ans.....	80 902	25 500	85 891	28 473	90 583	30 948	92 616	31 963
40 à 44 ans.....	16 720	5 698	17 461	6 163	18 379	6 683	19 156	7 294
45 ans ou plus.....	874	239	936	240	925	271	988	315
Total	710 993	256 653	729 609	274 210	734 338	285 514	726 768	290 848

(1) Il s'agit de l'âge atteint dans l'année (différence entre le millésime de l'année observée et celui de l'année de naissance de la mère).

TABLEAU B.02-6

Nés vivants légitimes suivant le rang de naissance (1)

Source : INSEE

Année	Total	Rang de la naissance			
		1	2	3	4 et plus
1975.....	681 636	328 838	211 137	76 755	64 906
1980.....	709 261	313 401	245 376	103 410	47 074
1985.....	617 939	260 490	215 546	91 860	50 043
1990.....	533 300	228 868	176 791	82 110	45 531
1993.....	463 279	209 905	154 446	63 975	34 953
1994.....	454 340	204 633	153 814	62 793	33 100
1995.....	455 399	200 243	159 020	64 004	32 132
1996.....	448 824	203 564	153 720	61 496	30 044
1997.....	435 920	...	...	...	...

(1) Le rang est déterminé en tenant compte uniquement des enfants nés vivants au cours du mariage actuel.

TABLEAU B.02-7

Nés vivants suivant la nationalité des parents

Source : INSEE

Année	Total	Enfants légitimes nés vivants				Pour 100 enfants légitimes			
		Deux parents français	Père français mère étrangère	Père étranger mère française	Deux parents étrangers	Enfants naturels de mère étrangère	Deux parents français	Couples mixtes	Deux parents étrangers
1975.....	681 636	599 485	3 058	14 187	64 906	4 043	88,0	2,5	9,5
1980.....	709 261	618 945	4 852	15 248	70 216	6 223	87,3	2,8	9,9
1985.....	617 939	530 442	6 294	14 166	67 037	9 470	85,8	3,3	10,9
1990.....	533 300	451 521	9 026	13 801	58 952	13 386	84,7	4,3	11,0
1993.....	463 279	384 149	11 185	14 827	53 118	14 307	82,9	5,6	11,5
1994.....	454 340	377 847	11 577	15 086	49 830	13 843	83,2	5,8	11,0
1995.....	455 399	380 660	12 155	15 467	47 117	14 303	83,6	6,1	10,3
1996.....	448 824	377 181	12 432	15 598	43 613	14 358	84,0	6,3	9,7
1997.....	435 920	365 399	13 005	16 038	41 478	14 651	83,8	6,7	9,5

TABLEAU B.02-8

Somme des naissances réduites (pour 100 femmes) et âges moyens des mères à la naissance (1)

Source : INSEE

Année	Total	dont part du groupe						Âge moyen des mères à la maternité
		15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 ans et plus	
1975	192,66	12,67	63,76	63,55	33,47	14,70	4,51	26,7
1980	194,46	8,94	60,79	72,03	37,02	12,71	2,97	26,8
1985	181,36	5,70	48,41	70,76	39,44	13,91	3,14	27,5
1990	177,69	4,38	37,26	69,01	45,35	17,86	3,83	28,3
1993	165,36	3,91	30,26	64,11	45,04	18,02	4,02	28,7
1994	165,42	3,61	28,55	64,03	46,45	18,68	4,10	28,8
1995	170,21	3,50	27,68	65,30	49,69	19,76	4,28	29,0
1996	171,96	3,51	26,86	64,75	51,56	20,78	4,50	29,1
1997 r	170,93	3,49	26,25	63,19	52,08	21,25	4,67	29,2
1998 p	175,00	...	...	...	...	...	...	...

(1) La somme des naissances réduites, indicateur conjoncturel de fécondité, est la somme des taux de fécondité des femmes âgées de 15 à 50 ans, une année donnée. C'est le nombre moyen d'enfants d'une génération de femmes qui auraient au cours de leur vie la fécondité par âge observée dans l'année considérée. L'âge moyen (non pondéré) des mères à la maternité est celui à la naissance de leurs enfants.

TABLEAU B.02-9

Mariages par âge et état matrimonial antérieur

Année 1997

Source : INSEE

Âge (1)	Époux				Épouses			
	Total	Célibataires	Veufs	Divorcés	Total	Célibataires	Veuves	Divorcées
Moins de 20 ans	419	419	—	—	3 202	3 191	—	11
20-24 ans	27 698	27 654	2	42	60 134	59 585	26	523
25-29 ans	104 283	103 026	35	1 222	105 604	102 267	142	3 195
30-34 ans	65 678	59 803	122	5 753	51 566	42 457	352	8 757
35-39 ans	34 489	24 343	259	9 887	27 079	16 385	577	10 117
40-44 ans	19 651	9 254	329	10 068	15 701	6 198	620	8 883
45-49 ans	13 450	3 556	513	9 381	10 124	2 383	672	7 069
50-54 ans	8 359	1 379	554	6 426	5 639	1 074	534	4 031
55-59 ans	4 241	571	581	3 089	2 364	406	328	1 630
60 ans et plus	5 716	868	1 899	2 949	2 571	549	788	1 234
Total	283 984	230 873	4 294	48 817	283 984	234 495	4 039	45 450

(1) Âge atteint dans l'année du mariage (différence entre le millésime de l'année de mariage et celui de l'année de naissance des époux).

TABLEAU B.02-10

Mariages par état matrimonial antérieur et par nationalité des époux. Âge moyen au premier mariage

Source : INSEE

Année de mariage	Total des mariages	État matrimonial antérieur des époux						Nationalité des époux		(1) Âge moyen au premier mariage	
		Époux célibataire	Époux veuf ou divorcé	Épouse célibataire	Épouse veuve ou divorcée	Deux époux français	Deux époux étrangers	Couples mixtes		Hommes	Femmes
								Époux français	Époux étrangers		
1975	387 379	350 094	37 285	353 410	33 969	359 612	7 157	7 918	12 692	24,6	22,5
1980	334 377	292 523	41 854	296 140	38 237	308 066	5 696	8 323	12 292	25,2	23,0
1985	269 419	227 133	42 286	229 787	39 632	241 497	6 505	8 773	12 644	26,4	24,3
1990	287 099	238 910	48 189	241 521	45 578	247 853	8 703	12 606	17 937	27,8	25,7
1993	255 190	210 694	44 496	213 260	41 930	220 928	6 997	12 027	15 238	28,7	26,6
1994	253 746	208 584	45 162	211 826	41 920	224 562	5 848	10 495	12 841	29,0	27,0
1995	254 651	208 571	46 080	211 179	43 472	225 612	5 214	10 545	13 280	29,2	27,2
1996	280 072	227 724	52 348	230 750	49 322	251 158	4 868	10 783	13 263	29,8	27,7
1997	283 984	230 873	53 111	234 495	49 489	254 020	5 237	10 916	13 811	30,0	28,0

(1) Âge moyen pondéré.

TABLEAU B.02-11

Somme des premiers mariages réduits

Nuptialité féminine pour 100 femmes

Source : INSEE

Année	Total	dont part du groupe						
		15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 50 ans
1975	85,80	19,07	48,47	12,57	3,28	1,27	0,65	0,49
1980	70,64	12,36	40,31	12,53	3,36	1,21	0,52	0,35
1985	53,70	4,67	29,46	13,72	3,80	1,23	0,50	0,32
1990	56,30	2,19	25,38	19,80	5,89	1,91	0,73	0,40
1993	49,57	1,30	18,23	20,03	6,56	2,18	0,83	0,44
1994	49,25	1,06	16,58	20,93	7,01	2,34	0,88	0,45
1995	49,28	1,00	15,77	21,21	7,27	2,56	1,00	0,47
1996	54,14	0,87	15,87	22,78	9,23	3,47	1,32	0,60
1997 r	55,34	0,85	15,11	23,80	9,75	3,75	1,44	0,64
1998 p	55,64	...	...	...	...	...	...	...

TABLEAU B.02-12

Décédés par sexe, groupe d'âge (1) et état matrimonial

Année 1997

Source : INSEE

Année de naissance	Âge atteint dans l'année du décès	Les deux sexes	Sexe masculin					Sexe féminin				
			Total	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées
1997-1996.....	moins d'1 an	3 439	1 979	1 979	—	—	—	1 460	1 460	—	—	—
1996-1992.....	1 à 4	794	438	438	—	—	—	356	356	—	—	—
1992-1988.....	5 à 9	480	292	292	—	—	—	188	188	—	—	—
1987-1983.....	10 à 14	604	358	358	—	—	—	246	246	—	—	—
1982-1978.....	15 à 19	1 828	1 301	1 299	2	—	—	527	525	2	—	—
1977-1973.....	20 à 24	2 969	2 256	2 209	46	—	1	713	661	45	4	3
1972-1968.....	25 à 29	3 448	2 593	2 248	312	1	32	855	620	204	4	27
1967-1963.....	30 à 34	4 443	3 144	2 175	806	9	154	1 299	700	490	18	91
1962-1958.....	35 à 39	6 179	4 287	2 249	1 527	20	491	1 892	647	966	43	236
1957-1953.....	40 à 44	9 232	6 390	2 175	2 969	78	1 168	2 842	656	1 603	89	494
1952-1948.....	45 à 49	14 137	9 858	2 289	5 330	206	2 033	4 279	703	2 583	235	758
1947-1943.....	50 à 54	16 403	11 418	2 153	6 870	317	2 078	4 985	627	3 189	456	713
1942-1938.....	55 à 59	18 107	12 786	2 080	8 313	562	1 831	5 321	545	3 407	739	630
1937-1933.....	60 à 64	27 615	19 529	3 067	13 328	1 213	1 921	8 086	803	4 819	1 729	735
1932-1928.....	65 à 69	41 465	28 138	3 797	20 002	2 457	1 882	13 327	1 289	7 012	4 123	903
1927-1923.....	70 à 74	55 810	35 641	4 112	25 709	4 220	1 600	20 169	1 968	8 641	8 472	1 088
1922-1918.....	75 à 79	64 841	37 253	3 322	26 329	6 314	1 288	27 588	2 421	8 952	14 944	1 271
1917-1913.....	80 à 84	68 435	32 778	2 527	21 245	8 177	829	35 657	2 982	7 044	24 148	1 483
1912-1908.....	85 à 89	96 002	37 200	2 573	20 149	13 742	736	58 802	5 028	6 502	45 063	2 209
1907-1903.....	90 à 94	65 974	19 571	1 174	7 682	10 374	341	46 403	4 102	2 395	38 427	1 479
1902 et av.....	95 et plus	28 114	5 599	288	1 366	3 866	79	22 515	2 300	479	19 135	601
Total.....		530 319	272 809	42 804	161 985	51 556	16 464	257 510	28 827	58 333	157 629	12 721

(1) Pour la définition des groupes d'âge, se reporter à l'article 3 du présent chapitre.

TABLEAU B.02-13

Évolution de la mortalité infantile et de ses diverses composantes

Source : INSEE

Année	Taux de mortalité						Taux de mortalité natality (2)
	Néo-natale précoce (1)	Néo-natale (1)	Post néo-natale (1)	Infantile (1)	Péri-natale (2)	Foeto-infantile (2)	
1975.....	7,3	9,1	4,6	13,8	18,1	24,6	10,9
1980.....	4,4	5,8	4,3	10,0	12,9	18,5	8,6
1985.....	3,4	4,6	3,7	8,3	10,7	15,6	7,3
1990.....	2,5	3,6	3,8	7,3	8,3	13,2	5,9
1993.....	2,2	3,1	3,3	6,5	7,5	11,7	5,3
1994.....	2,3	3,2	2,7	5,9	7,4	11,0	5,1
1995.....	2,2	2,9	2,0	4,9	7,4	10,1	5,3
1996.....	2,2	3,0	1,8	4,8	7,2	9,7	5,0
1997.....	2,1	3,0	1,7	4,7	7,0	9,6	4,9

(1) Pour 1000 nés vivants.
(2) Pour 1000 enfants nés vivants ou mort-nés.

TABLEAU B.02-14

Taux de mortalité par sexe et groupe d'âges

Nombre annuel de décédés pour 1000 personnes de chaque groupe d'âges

Source : INSEE

Année	Tous âges	Moins d'un an	1 à 4 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans
Les deux sexes									
1975.....	10,6	13,8	0,67	0,36	0,31	0,85	1,16	1,04	1,24
1980.....	10,2	10,0	0,59	0,33	0,29	0,84	1,23	1,08	1,19
1985.....	10,0	8,3	0,45	0,25	0,24	0,64	1,05	1,06	1,20
1990.....	9,3	7,3	0,38	0,18	0,19	0,56	0,97	1,08	1,25
1993.....	9,2	6,5	0,34	0,18	0,18	0,52	0,93	1,06	1,35
1994.....	9,0	5,9	0,29	0,17	0,19	0,48	0,87	1,04	1,33
1995.....	9,1	4,9	0,30	0,16	0,17	0,47	0,84	1,00	1,31
1996.....	9,2	4,8	0,28	0,15	0,16	0,47	0,79	0,90	1,18
1997.....	9,0	4,7	0,28	0,14	0,16	0,46	0,76	0,80	1,01
Sexe masculin									
1975.....	11,3	15,5	0,75	0,44	0,39	1,18	1,70	1,43	1,62
1980.....	10,8	11,5	0,65	0,39	0,34	1,18	1,85	1,56	1,61
1985.....	10,6	9,5	0,49	0,28	0,30	0,89	1,56	1,56	1,67
1990.....	9,9	8,4	0,45	0,20	0,22	0,79	1,51	1,63	1,85
1993.....	9,8	7,5	0,38	0,20	0,21	0,71	1,39	1,57	1,98
1994.....	9,6	6,7	0,33	0,19	0,23	0,68	1,32	1,54	1,96
1995.....	9,7	5,4	0,32	0,18	0,20	0,65	1,23	1,48	1,89
1996.....	9,7	5,4	0,32	0,17	0,20	0,66	1,16	1,31	1,67
1997.....	9,6	5,3	0,30	0,17	0,18	0,64	1,14	1,19	1,43
Sexe féminin									
1975.....	10,0	12,0	0,60	0,28	0,23	0,50	0,60	0,63	0,83
1980.....	9,5	8,4	0,53	0,26	0,22	0,48	0,59	0,59	0,76
1985.....	9,4	7,1	0,41	0,21	0,18	0,39	0,53	0,57	0,73
1990.....	8,7	6,2	0,31	0,16	0,16	0,33	0,43	0,54	0,66
1993.....	8,7	5,4	0,28	0,16	0,14	0,32	0,45	0,56	0,73
1994.....	8,4	5,0	0,25	0,14	0,16	0,27	0,42	0,53	0,71
1995.....	8,6	4,3	0,28	0,13	0,15	0,29	0,44	0,52	0,73
1996.....	8,6	4,1	0,23	0,13	0,12	0,27	0,40	0,48	0,69
1997.....	8,6	4,1	0,26	0,11	0,13	0,27	0,37	0,40	0,59

TABLEAU B.02-14 (suite et fin)

Taux de mortalité par sexe et groupe d'âges

Nombre annuel de décédés pour 1000 personnes de chaque groupe d'âges

Source : INSEE

Année	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 79 ans	80 ans ou plus
Les deux sexes									
1975.....	1,86	3,07	4,84	7,15	10,1	15,3	23,8	47,3	136
1980.....	1,69	2,71	4,44	6,78	9,5	13,4	20,4	42,1	126
1985.....	1,64	2,41	3,89	6,20	9,1	12,8	18,2	38,9	122
1990.....	1,69	2,32	3,49	5,24	7,9	11,5	16,1	33,3	110
1993.....	1,73	2,41	3,42	4,92	7,4	11,0	15,9	29,2	107
1994.....	1,72	2,35	3,43	4,93	7,1	10,5	15,5	27,7	102
1995.....	1,68	2,39	3,41	4,84	6,9	10,5	15,6	28,0	106
1996.....	1,59	2,32	3,29	4,82	6,9	10,3	15,3	28,3	110
1997.....	1,43	2,17	3,28	4,71	6,7	9,9	14,9	28,2	111
Sexe masculin									
1975.....	2,51	4,22	6,75	10,11	14,3	22,5	34,7	64,8	164
1980.....	2,24	3,69	6,26	9,76	13,8	19,7	30,4	59,2	149
1985.....	2,21	3,35	5,52	8,95	13,6	19,2	27,0	54,9	146
1990.....	2,40	3,28	4,87	7,47	11,5	17,2	24,2	46,9	130
1993.....	2,52	3,40	4,78	6,91	10,7	16,4	23,5	41,7	127
1994.....	2,45	3,35	4,83	6,95	10,3	15,6	22,9	39,7	122
1995.....	2,40	3,36	4,78	6,83	10,0	15,5	23,2	40,2	126
1996.....	2,22	3,27	4,59	6,76	9,9	15,2	22,9	40,6	130
1997.....	1,99	3,03	4,58	6,53	9,5	14,6	22,0	40,6	130
Sexe féminin									
1975.....	1,18	1,89	2,92	4,32	6,1	9,1	15,0	35,7	126
1980.....	1,10	1,70	2,59	3,87	5,4	7,7	12,4	30,7	116
1985.....	1,04	1,44	2,24	3,49	4,9	7,2	11,0	28,1	112
1990.....	0,98	1,35	2,07	3,03	4,4	6,4	9,5	23,9	100
1993.....	0,94	1,42	2,04	2,91	4,2	6,2	9,5	20,3	97
1994.....	1,00	1,35	2,01	2,88	4,1	5,9	9,2	19,1	93
1995.....	0,96	1,44	2,02	2,83	3,9	5,9	9,2	19,2	97
1996.....	0,96	1,38	1,98	2,86	4,0	5,8	9,0	19,4	101
1997.....	0,87	1,33	1,99	2,87	3,9	5,6	8,9	19,3	102

TABLEAU B.02-15

Tables de mortalité annuelles abrégées (1)

Source : INSEE

Année	0	1	2	3	4	5	10	15	20	25	30
Survivants aux âges indiqués pour 10 000 nés vivants											
Sexe masculin											
1975	10 000	9 845	9 833	9 827	9 821	9 815	9 794	9 774	9 711	9 631	9 562
1980	10 000	9 883	9 872	9 866	9 861	9 856	9 838	9 820	9 756	9 666	9 592
1985	10 000	9 904	9 897	9 892	9 888	9 884	9 871	9 855	9 807	9 730	9 655
1990	10 000	9 916	9 909	9 904	9 901	9 898	9 888	9 876	9 833	9 758	9 679
1993	10 000	9 925	9 919	9 915	9 912	9 910	9 900	9 889	9 850	9 781	9 702
1994	10 000	9 933	9 927	9 924	9 922	9 919	9 910	9 898	9 860	9 794	9 717
1995	10 000	9 945	9 941	9 937	9 935	9 933	9 924	9 913	9 877	9 815	9 741
1996	10 000	9 946	9 941	9 938	9 935	9 933	9 925	9 914	9 878	9 820	9 754
1997	10 000	9 946	9 942	9 939	9 937	9 935	9 927	9 917	9 881	9 824	9 765
Sexe féminin											
1975	10 000	9 880	9 869	9 864	9 859	9 856	9 842	9 830	9 804	9 775	9 744
1980	10 000	9 915	9 906	9 901	9 897	9 893	9 881	9 869	9 844	9 815	9 785
1985	10 000	9 928	9 922	9 918	9 915	9 912	9 902	9 892	9 872	9 846	9 817
1990	10 000	9 938	9 932	9 929	9 927	9 925	9 917	9 909	9 892	9 870	9 843
1993	10 000	9 947	9 942	9 939	9 937	9 935	9 927	9 920	9 903	9 881	9 852
1994	10 000	9 949	9 945	9 942	9 941	9 939	9 932	9 924	9 910	9 889	9 862
1995	10 000	9 956	9 952	9 949	9 947	9 945	9 939	9 931	9 915	9 894	9 867
1996	10 000	9 958	9 955	9 952	9 951	9 949	9 943	9 936	9 922	9 902	9 877
1997	10 000	9 958	9 955	9 952	9 950	9 948	9 943	9 936	9 921	9 903	9 882
Espérance de vie aux âges indiqués (2)											
Sexe masculin											
1975	69,0	69,1	68,2	67,2	66,2	65,3	60,4	55,5	50,9	46,3	41,6
1980	70,2	70,0	69,1	68,1	67,2	66,2	61,3	56,4	51,8	47,2	42,6
1985	71,3	70,9	70,0	69,0	68,1	67,1	62,2	57,3	52,5	47,9	43,3
1990	72,8	72,4	71,4	70,5	69,5	68,5	63,6	58,6	53,9	49,3	44,7
1993	73,3	72,8	71,9	70,9	69,9	69,0	64,0	59,1	54,3	49,7	45,1
1994	73,7	73,2	72,3	71,3	70,3	69,3	64,4	59,5	54,7	50,0	45,4
1995	73,9	73,3	72,4	71,4	70,4	69,4	64,5	59,5	54,7	50,1	45,4
1996	74,2	73,6	72,6	71,6	70,6	69,7	64,7	59,8	55,0	50,3	45,6
1997	74,6	74,0	73,1	72,1	71,1	70,1	65,2	60,2	55,4	50,7	46,0
Sexe féminin											
1975	76,9	76,8	75,9	74,9	73,9	73,0	68,1	63,1	58,3	53,5	48,6
1980	78,4	78,1	77,1	76,2	75,2	74,2	69,3	64,4	59,6	54,7	49,9
1985	79,4	79,0	78,1	77,1	76,1	75,1	70,2	65,3	60,4	55,6	50,7
1990	80,9	80,4	79,5	78,5	77,5	76,6	71,6	66,7	61,8	56,9	52,1
1993	81,4	80,8	79,9	78,9	77,9	76,9	72,0	67,1	62,2	57,3	52,5
1994	81,8	81,3	80,3	79,3	78,3	77,3	72,4	67,5	62,5	57,7	52,8
1995	81,9	81,2	80,3	79,3	78,3	77,3	72,4	67,4	62,5	57,6	52,8
1996	82,0	81,4	80,4	79,4	78,4	77,4	72,5	67,5	62,6	57,7	52,9
1997	82,3	81,6	80,7	79,7	78,7	77,7	72,7	67,8	62,9	58,0	53,1

N.B. - Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU B.02-15 (suite et fin)

Tables de mortalité annuelles abrégées (1)

Source : INSEE

Année	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85
Survivants aux âges indiqués pour 10 000 nés vivants											
Sexe masculin											
1975	9 481	9 358	9 153	8 836	8 382	7 770	6 913	5 763	4 348	2 788	1 393
1980	9 513	9 402	9 222	8 926	8 482	7 898	7 100	6 062	4 706	3 152	1 646
1985	9 574	9 464	9 298	9 033	8 620	8 033	7 270	6 282	5 018	3 455	1 867
1990	9 588	9 471	9 310	9 076	8 730	8 222	7 516	6 629	5 457	4 000	2 356
1993	9 605	9 482	9 318	9 085	8 762	8 288	7 608	6 728	5 601	4 171	2 520
1994	9 621	9 501	9 337	9 103	8 779	8 321	7 670	6 805	5 701	4 289	2 659
1995	9 648	9 529	9 365	9 135	8 819	8 370	7 719	6 840	5 722	4 287	2 660
1996	9 671	9 561	9 400	9 178	8 860	8 415	7 771	6 896	5 768	4 342	2 687
1997	9 694	9 594	9 444	9 222	8 911	8 480	7 857	7 002	5 873	4 449	2 799
Sexe féminin											
1975	9 702	9 643	9 548	9 403	9 195	8 899	8 486	7 838	6 817	5 254	3 258
1980	9 747	9 691	9 606	9 478	9 289	9 032	8 663	8 117	7 215	5 776	3 779
1985	9 781	9 728	9 655	9 543	9 373	9 135	8 796	8 286	7 465	6 104	4 134
1990	9 809	9 760	9 691	9 588	9 439	9 226	8 927	8 490	7 768	6 587	4 744
1993	9 816	9 768	9 696	9 593	9 450	9 244	8 952	8 519	7 851	6 731	4 969
1994	9 826	9 776	9 708	9 605	9 462	9 265	8 984	8 559	7 905	6 821	5 129
1995	9 831	9 781	9 709	9 607	9 468	9 277	8 997	8 572	7 915	6 822	5 124
1996	9 842	9 793	9 723	9 624	9 482	9 289	9 010	8 594	7 937	6 868	5 168
1997	9 853	9 808	9 740	9 641	9 496	9 308	9 041	8 629	7 994	6 933	5 257
Espérance de vie aux âges indiqués (2)											
Sexe masculin											
1975	36,9	32,4	28,0	23,9	20,1	16,5	13,2	10,3	7,8	5,8	4,2
1980	37,9	33,3	28,9	24,8	20,9	17,3	13,9	10,9	8,3	6,1	4,5
1985	38,6	34,0	29,6	25,4	21,5	17,9	14,5	11,3	8,5	6,2	4,4
1990	40,1	35,5	31,1	26,8	22,8	19,0	15,6	12,3	9,4	6,9	4,9
1993	40,5	36,0	31,6	27,3	23,2	19,4	15,9	12,6	9,6	7,1	5,0
1994	40,8	36,3	31,9	27,6	23,6	19,7	16,2	12,9	9,9	7,3	5,2
1995	40,9	36,3	31,9	27,7	23,6	19,7	16,1	12,8	9,8	7,3	5,2
1996	41,0	36,4	32,0	27,7	23,6	19,7	16,1	12,9	9,9	7,3	5,2
1997	41,3	36,7	32,3	28,0	23,9	20,0	16,3	13,0	10,0	7,4	5,3
Sexe féminin											
1975	43,8	39,1	34,4	29,9	25,6	21,3	17,2	13,4	10,0	7,2	5,1
1980	45,1	40,3	35,6	31,1	26,7	22,4	18,2	14,2	10,7	7,7	5,4
1985	45,9	41,1	36,4	31,8	27,3	23,0	18,8	14,8	11,1	8,0	5,5
1990	47,2	42,5	37,7	33,1	28,6	24,2	19,9	15,8	12,0	8,7	6,0
1993	47,7	42,9	38,2	33,5	29,0	24,6	20,3	16,2	12,4	9,0	6,2
1994	48,0	43,2	38,5	33,9	29,4	24,9	20,6	16,5	12,7	9,3	6,5
1995	48,0	43,2	38,5	33,9	29,4	24,9	20,6	16,5	12,6	9,2	6,4
1996	48,1	43,3	38,6	34,0	29,4	25,0	20,7	16,5	12,7	9,2	6,4
1997	48,3	43,5	38,8	34,1	29,6	25,2	20,8	16,7	12,8	9,3	6,5

(1) Âges en années.

(2) Nombre moyen d'années restant à vivre aux personnes qui atteignent l'âge indiqué.

TABLEAU B.02-16

Table de mortalité : années 1995-1997

Mortalité générale (faux mort-nés inclus)

Source : INSEE

Âge	Sexe masculin			Sexe féminin			Les deux sexes		
	Survivants (1)	Quotient de mortalité (1) (2)	Espérance de vie (1)	Survivants (1)	Quotient de mortalité (1) (2)	Espérance de vie (1)	Survivants (1)	Quotient de morta- lité (1) (2)	Espérance de vie (1)
0	100 000	544	74,23	100 000	428	82,04	100 000	487	78,04
1	99 456	44	73,63	99 572	36	81,39	99 513	41	77,42
2	99 412	33	72,66	99 536	24	80,42	99 472	28	76,45
3	99 379	23	71,69	99 512	20	79,44	99 444	22	75,47
4	99 356	21	70,70	99 492	16	78,45	99 422	18	74,49
5	99 335	18	69,72	99 476	13	77,47	99 404	16	73,50
6	99 317	18	68,73	99 463	13	76,48	99 388	15	72,51
7	99 299	16	67,74	99 450	13	75,49	99 373	15	71,52
8	99 283	16	66,75	99 437	12	74,50	99 358	14	70,53
9	99 267	17	65,76	99 425	12	73,50	99 344	14	69,54
10	99 250	15	64,78	99 413	11	72,51	99 330	13	68,55
11	99 235	16	63,79	99 402	13	71,52	99 317	15	67,56
12	99 219	19	62,80	99 389	15	70,53	99 302	17	66,57
13	99 200	22	61,81	99 374	14	69,54	99 285	18	65,58
14	99 178	33	60,82	99 360	17	68,55	99 267	26	64,60
15	99 145	45	59,84	99 343	22	67,56	99 241	33	63,61
16	99 100	53	58,87	99 321	24	66,58	99 208	39	62,63
17	99 047	67	57,90	99 297	30	65,59	99 169	49	61,66
18	98 981	93	56,94	99 267	34	64,61	99 120	64	60,69
19	98 889	103	55,99	99 233	37	63,63	99 057	72	59,73
20	98 787	107	55,05	99 196	41	62,66	98 986	74	58,77
21	98 681	116	54,11	99 155	39	61,68	98 913	79	57,81
22	98 567	125	53,17	99 116	41	60,71	98 835	84	56,86
23	98 444	125	52,23	99 075	40	59,73	98 752	84	55,91
24	98 321	125	51,30	99 035	41	58,76	98 669	83	54,95
25	98 198	127	50,36	98 994	42	57,78	98 587	86	54,00
26	98 073	128	49,43	98 952	45	56,81	98 502	88	53,04
27	97 947	133	48,49	98 907	48	55,83	98 415	90	52,09
28	97 817	140	47,55	98 860	50	54,86	98 326	96	51,14
29	97 680	147	46,62	98 811	56	53,88	98 232	103	50,19
30	97 536	155	45,69	98 756	62	52,91	98 131	109	49,24
31	97 385	163	44,76	98 695	63	51,95	98 024	113	48,29
32	97 226	165	43,83	98 633	67	50,98	97 913	117	47,34
33	97 066	177	42,90	98 567	74	50,01	97 798	126	46,40
34	96 894	190	41,98	98 494	77	49,05	97 675	134	45,46
35	96 710	202	41,05	98 418	83	48,09	97 544	145	44,52
36	96 515	216	40,14	98 336	91	47,13	97 403	153	43,58
37	96 307	224	39,22	98 247	95	46,17	97 254	160	42,65
38	96 091	238	38,31	98 154	104	45,21	97 098	172	41,71
39	95 862	258	37,40	98 052	115	44,26	96 931	188	40,79
40	95 615	276	36,49	97 939	124	43,31	96 749	201	39,86
41	95 351	304	35,59	97 818	131	42,36	96 555	219	38,94
42	95 061	337	34,70	97 690	143	41,42	96 344	241	38,02
43	94 741	366	33,82	97 550	154	40,48	96 112	261	37,11
44	94 394	386	32,94	97 400	164	39,54	95 861	276	36,21
45	94 030	414	32,07	97 240	180	38,60	95 596	297	35,31
46	93 641	443	31,20	97 065	193	37,67	95 312	319	34,41
47	93 226	472	30,33	96 878	204	36,74	95 008	338	33,52
48	92 786	515	29,47	96 680	218	35,82	94 687	368	32,63
49	92 308	571	28,62	96 469	237	34,89	94 339	405	31,75

NB. - Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU B.02-16 (suite et fin)

Table de mortalité : années 1995-1997

Mortalité générale (faux mort-nés inclus)

Source : INSEE

Âge	Sexe masculin			Sexe féminin			Les deux sexes		
	Survivants (1)	Quotient de mortalité (1) (2)	Espérance de vie (1)	Survivants (1)	Quotient de mortalité (1) (2)	Espérance de vie (1)	Survivants (1)	Quotient de morta- lité (1) (2)	Espérance de vie (1)
50.....	91 781	609	27,79	96 240	263	33,98	93 957	436	30,88
51.....	91 222	647	26,95	95 987	282	33,06	93 547	464	30,01
52.....	90 632	695	26,13	95 716	299	32,16	93 113	497	29,15
53.....	90 002	739	25,30	95 430	314	31,25	92 650	525	28,29
54.....	89 337	789	24,49	95 130	326	30,35	92 164	556	27,44
55.....	88 632	856	23,68	94 820	350	29,45	91 652	601	26,59
56.....	87 873	923	22,88	94 488	381	28,55	91 101	649	25,75
57.....	87 062	1 007	22,09	94 128	405	27,65	90 510	702	24,91
58.....	86 185	1 108	21,31	93 747	429	26,76	89 875	762	24,09
59.....	85 230	1 193	20,54	93 345	464	25,88	89 190	821	23,27
60.....	84 213	1 306	19,78	92 912	507	25,00	88 458	896	22,46
61.....	83 113	1 428	19,04	92 441	550	24,12	87 665	976	21,65
62.....	81 926	1 568	18,31	91 933	597	23,25	86 809	1 066	20,86
63.....	80 641	1 695	17,59	91 384	643	22,39	85 884	1 149	20,08
64.....	79 274	1 833	16,89	90 796	700	21,53	84 897	1 243	19,31
65.....	77 821	1 997	16,19	90 160	775	20,68	83 842	1 355	18,55
66.....	76 267	2 128	15,51	89 461	853	19,84	82 706	1 456	17,79
67.....	74 644	2 312	14,84	88 698	940	19,00	81 502	1 583	17,05
68.....	72 918	2 521	14,18	87 864	1 028	18,18	80 212	1 723	16,32
69.....	71 080	2 757	13,53	86 961	1 123	17,36	78 830	1 879	15,59
70.....	69 120	2 938	12,90	85 984	1 241	16,55	77 349	2 017	14,88
71.....	67 089	3 182	12,28	84 917	1 355	15,75	75 789	2 184	14,18
72.....	64 954	3 475	11,66	83 766	1 524	14,96	74 134	2 400	13,48
73.....	62 697	3 775	11,06	82 489	1 729	14,19	72 355	2 636	12,80
74.....	60 330	4 074	10,48	81 063	1 948	13,43	70 448	2 880	12,14
75.....	57 872	4 517	9,90	79 484	2 209	12,69	68 419	3 210	11,48
76.....	55 258	4 933	9,35	77 728	2 462	11,96	66 223	3 518	10,84
77.....	52 532	5 439	8,81	75 814	2 804	11,25	63 893	3 911	10,22
78.....	49 675	6 005	8,28	73 688	3 208	10,56	61 394	4 369	9,62
79.....	46 692	6 648	7,78	71 324	3 619	9,89	58 712	4 851	9,03
80.....	43 588	7 312	7,30	68 743	4 142	9,25	55 864	5 410	8,47
81.....	40 401	8 106	6,84	65 896	4 730	8,62	52 842	6 050	7,92
82.....	37 126	8 905	6,40	62 779	5 370	8,03	49 645	6 724	7,40
83.....	33 820	9 897	5,97	59 408	6 152	7,45	46 307	7 552	6,90
84.....	30 473	10 918	5,57	55 753	7 042	6,91	42 810	8 454	6,42
85.....	27 146	12 068	5,20	51 827	8 054	6,40	39 191	9 479	5,97
86.....	23 870	13 347	4,84	47 653	9 145	5,91	35 476	10 593	5,54
87.....	20 684	14 722	4,51	43 295	10 426	5,46	31 718	11 861	5,14
88.....	17 639	16 225	4,20	38 781	11 828	5,03	27 956	13 246	4,77
89.....	14 777	17 636	3,92	34 194	13 280	4,64	24 253	14 641	4,42
90.....	12 171	19 201	3,65	29 653	14 774	4,28	20 702	16 105	4,09
91.....	9 834	20 836	3,40	25 272	16 326	3,93	17 368	17 636	3,78
92.....	7 785	22 646	3,16	21 146	18 136	3,60	14 305	19 392	3,48
93.....	6 022	24 228	2,94	17 311	19 739	3,29	11 531	20 944	3,20
94.....	4 563	25 444	2,72	13 894	21 851	2,98	9 116	22 773	2,91
95.....	3 402	26 955	2,48	10 858	23 890	2,67	7 040	24 645	2,62
96.....	2 485	30 141	2,21	8 264	26 585	2,35	5 305	27 427	2,31
97.....	1 736	32 258	1,94	6 067	28 993	2,02	3 850	29 766	2,00
98.....	1 176	32 653	1,63	4 308	31 453	1,64	2 704	31 731	1,64
99.....	792	31 818	1,18	2 953	34 270	1,16	1 846	33 694	1,16

(1) A l'âge indiqué.

(2) Pour 100 000 survivants.

TABLEAU B.02-17

Principaux indicateurs démographiques de divers pays

Année 1997

Sources : EUROSTAT

US Bureau of the Census, International Programs Center

US National Center for Health Statistics

Conseil de l'Europe

Pays	Taux pour 1 000 habitants					Taux de reproduction		Mortalité infantile (pour 1 000) naissances vivantes	Espérance de vie à la naissance	
	Variation totale (1)	Natalité	Mortalité	Nuptialité	Divorces	Brut	Net		Hommes	Femmes
Allemagne (4)	0,6	9,9	10,5	5,1	2,3	0,67	0,65	4,9	73,7	80,0
Autriche (4)	0,9	10,4	9,8	5,1	2,2	0,67	0,65	4,7	74,2	80,5
Belgique (4) (3)	2,2	11,4	10,2	4,7	2,6	0,76	0,74	6,1	74,1	80,6
Danemark (5) (3)	3,7	12,8	11,3	6,5	2,4	0,85	0,83	5,3	73,1	78,5
Espagne (3) (5)	1,3	9,1	8,9	4,8	0,9	0,56	0,55	5,7	74,4	81,7
Finlande (4)	2,9	11,5	9,6	4,6	2,6	0,85	0,83	3,9	73,0	80,3
France	4,0	12,4	9,0	4,8	2,0	0,83	0,82	4,7	74,6	82,3
Grèce (4)	2,3	9,7	9,5	6,0	0,9	0,64	0,62	6,4	75,1	81,4
Irlande (2) (3)	11,4	14,2	8,6	4,3	...	0,94	0,91	6,2	73,4	78,6
Italie (3) (4)	1,8	9,2	9,6	4,8	0,6	0,60	0,58	5,5	74,9	81,3
Luxembourg	12,8	13,1	9,4	4,8	2,4	0,83	0,81	4,2	73,5	79,6
Pays-Bas (4)	5,6	12,2	8,7	5,5	2,2	0,76	0,74	5,2	74,7	80,3
Portugal	2,3	11,4	10,6	6,6	1,4	0,71	0,70	6,4	71,4	78,7
Royaume-Uni (3)	3,1	12,3	10,7	5,3	2,7	0,84	0,82	5,9	74,3	79,5
Suède (3)	0,4	10,2	10,6	3,7	2,4	0,74	0,73	3,6	76,7	81,8
Europe des Quinze p.	2,3	10,8	9,8	5,1	1,8	0,70	0,69	5,3	74,1	80,5
États-Unis	9,1	14,6	8,7	8,8	4,3	...	...	6,6	72,8	79,5
Japon (5)	1,9	10,0	7,8	6,4	1,6	...	...	4,1	76,8	83,2
Fédération Russe	- 2,7	8,6	13,7	6,3	3,8	...	...	17,3	59,8	72,5

(1) La variation totale tient compte du solde migratoire.

(2) Irlande : chiffre non disponible pour les divorces.

(3) Données provisoires - Suède (espérance de vie).

(4) Estimation Eurostat : Belgique (taux de reproduction) - Allemagne, Autriche, Finlande, Grèce, Pays-Bas (espérance de vie).

(5) 1996 : Japon (taux de nuptialité et de divorce) - Espagne et Danemark (espérance de vie).

TABLEAU B.02-18

Nombre d'immigrants par type de procédure

Année 1998

Sources : Office des migrations internationales (OMI)
Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA)

Nationalité	Travailleurs permanents	Regroupement familial	Conjoints de français	Parents d'enfants français	Réfugiés (O.F.P.R.A.) (1)	Familles de réfugiés et apatrides	Actifs non salariés	Ré-examens (2)	Autres	Total 1998	Total 1997
Européens	6 729	3 560	1 936	174	1 056	351	146	4 160	138	18 250	15 169
dont : Nationalités de l'UE (3)	6 175	—	—	—	—	—	—	—	—	6 175	6 422
Autres Européens et ex-URSS	488	921	1 189	141	653	91	134	2 293	124	6 034	4 003
Turcs	66	2 639	747	33	403	260	12	1 867	14	6 041	4 744
Asiatiques	942	1 651	1 296	102	2 185	425	141	7 363	174	14 279	9 178
dont : Libanais	241	99	79	7	...	4	12	63	28	...	...
Sri Lankais	2	97	52	—	832	247	2	484	8	1 724	1 252
Vietnamiens	30	11	172	6	237	24	—	70	17	567	602
Africains	1 568	14 895	8 577	1 035	991	180	374	32 847	766	61 233	35 780
dont : Maghreb	923	11 987	6 476	221	...	35	235	13 769	421	...	...
Algériens	438	4 962	3 345	—	56	8	108	6 289	140	15 346	9 718
Marocains	333	5 719	2 044	176	...	6	79	5 268	246	...	...
Tunisians	152	1 306	1 087	45	43	21	48	2 212	35	4 949	...
Afrique hors Maghreb	645	2 908	2 101	814	...	145	139	19 078	345	...	...
Américains	1 022	1 535	979	298	85	35	617	1 369	74	6 014	5 420
Autres	63	49	56	4	25	—	—	34	7	238	203
Ensemble	10 324	21 690	12 844	1 613	4 342	991	1 278	45 773	1 159	100 014	65 750

(1) Les données par nationalité détaillée sur les réfugiés ne sont pas disponibles.
(2) Circulaire du 24 juin 1997.
(3) Y compris pays de l'UE, non membres, parties à l'EEE.

TABLEAU B.02-19

Travailleurs étrangers permanents (1) enregistrés par l'OMI, par âge, sexe et état matrimonial

Année 1998

Source : Office des migrations internationales (OMI)

Âge	Total des travailleurs	Hommes		Femmes	
		Total	dont mariés	Total	dont mariées
Moins de 20 ans	281	183	4	98	6
20 à 24 ans	1 888	1 079	96	809	55
25 à 29 ans	3 029	1 872	348	1 157	176
30 à 34 ans	2 192	1 505	591	687	199
35 à 39 ans	1 310	948	532	362	118
40 à 44 ans	752	558	382	194	93
45 ans ou plus	872	648	459	224	102
Total	10 324	6 793	2 412	3 531	749

(1) Ceux qui sont autorisés à travailler en France sous couvert d'un contrat à durée indéterminée ou d'une durée initiale supérieure à un an.

TABLEAU B.02-20

Travailleurs étrangers permanents (1) enregistrés par l'OMI, par activité économique, profession et nationalité

Année 1998

Source : Office des migrations internationales (OMI)

	Alle- mands	Espa- gnols	Italiens	Portu- gais	Algé- riens	Maro- cains	Tuni- siens	Turcs	Autres	Total 1998
Activité économique (2)										
Pêche, agriculture, sylviculture	2	22	3	244	2	20	7	1	33	334
Industries agricoles et alimentaires	8	—	8	9	5	3	1	2	66	102
Industries textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure	5	3	3	2	—	5	—	7	50	75
Ind. chimique, caoutchouc et plastiques	26	9	18	9	6	4	3	4	188	267
Fab. équipements électriques, électroniques	26	9	34	6	10	4	10	1	266	366
Construction	10	62	76	866	15	7	4	7	124	1 171
Commerce ; gros, détails, réparation	39	44	96	85	50	50	17	5	603	989
Hôtels, restaurants	57	79	171	142	30	14	9	7	442	951
Transports et communications	14	12	34	19	10	6	4	2	182	283
Activités financières	24	18	23	4	2	19	6	10	200	306
Immobilier, location, services aux entreprises	234	137	210	217	129	138	73	12	1 604	2 754
Éducation	57	38	40	12	49	27	8	1	386	618
Santé et action sociale	23	22	20	14	61	4	4	—	160	308
Services collectifs, sociaux, personnels	61	36	44	24	28	16	3	1	455	668
Services domestiques	7	45	23	265	26	6	1	—	218	591
Administration publique, activités extra-territoriales	4	1	6	3	4	—	—	—	33	51
Autres (3)	63	28	38	36	11	10	2	6	296	490
Total	660	565	847	1 957	438	333	152	66	5 306	10 324
Profession										
Ouvriers et employés non qualifiés	73	231	238	1 270	89	66	10	7	907	2 891
Ouvriers et employés qualifiés	181	156	282	646	141	98	37	21	1 450	3 012
Techniciens et agents de maîtrise	39	11	27	10	30	23	15	3	369	527
Cadres et ingénieurs	367	167	300	31	178	146	90	35	2 580	3 894
Total	660	565	847	1 957	438	333	152	66	5 306	10 324

(1) Ceux qui sont autorisés à travailler en France sous couvert d'un contrat à durée indéterminée ou d'une durée initiale supérieure à un an.

(2) D'après la nomenclature utilisée par l'OMI, à partir de la NAF (Nomenclature d'activités française).

(3) Extraction de produits énergétiques et non énergétiques, travail du bois, fabrication d'articles en bois, industries du papier, édition, imprimerie, cokéfaction, raffinage, industrie nucléaire, métallurgie et travail des métaux, fabrication de machines et équipements, fabrication de matériel de transport, autres industries manufacturières, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau.

TABLEAU B.02-21A

Mouvement naturel de la population en valeur absolue

Départements d'outre-mer

Source : INSEE

Année	Population moyenne (en milliers) (1)	Mariages	Divorces prononcés	Nés vivants (2)	Mort-nés	Décédés (2)	Décédés de moins d'un an (2)	Excédent naturel
GUADELOUPE								
1975	324,5	1 668	199	8 257	272	2 351	296	5 906
1980	326,9	1 603	450	6 425	141	2 143	118	4 282
1985	353,1	1 610	527	6 754	85	2 313	130	4 441
1990 r.....	389,5	2 021	548	7 569	110	2 334	76	5 235
1993	408,5	1 889	466	7 056	62	2 367	88	4 689
1994 r.....	414,0	1 911	633	7 135	73	2 294	56	4 841
1995 r.....	418,9	1 865	626	7 027	95	2 448	51	4 579
1996 r.....	424,4	1 869	607	7 184	74	2 431	68	4 753
1997 p.....	430,6	1 936	548	7 473	97	2 407	63	5 066
GUYANE								
1975	56,3	219	26	1 476	43	408	59	1 068
1980	68,2	205	27	1 933	56	468	64	1 465
1985	90,8	315	87	2 491	59	500	53	1 991
1990	118,5	461	99	3 606	72	597	64	3 009
1993	138,9	695	148	4 113	53	578	58	3 535
1994 r.....	144,0	593	120	4 188	54	618	79	3 570
1995 r.....	150,2	656	92	4 211	48	540	75	3 671
1996 r.....	157,4	573	128	4 331	50	556	73	3 775
1997 p.....	165,3	640	167	4 426	54	598	75	3 828
MARTINIQUE								
1975	323,6	1 453	349	6 741	179	2 305	190	4 436
1980	326,1	1 190	308	5 303	93	2 164	107	3 139
1985	340,9	1 307	284	5 711	68	2 126	88	3 585
1990	361,5	1 572	327	6 437	54	2 228	48	4 209
1993 r.....	376,5	1 588	333	5 901	50	2 226	34	3 675
1994 r.....	381,2	1 503	556	5 689	54	2 165	45	3 524
1995 r.....	385,9	1 507	604	5 630	54	2 273	33	3 357
1996 r.....	390,4	1 488	428	5 615	52	2 240	46	3 375
1997 p.....	394,7	1 548	412	5 683	60	2 358	38	3 325
RÉUNION								
1975	481,1	3 346	352	13 301	523	3 212	348	10 089
1980	505,7	3 057	498	12 303	270	3 242	197	9 061
1985	549,6	3 185	629	13 174	159	3 055	136	10 119
1990 r.....	602,1	3 716	798	13 912	150	3 183	96	10 729
1993 r.....	642,4	3 503	957	13 432	135	3 205	93	10 227
1994 r.....	654,3	3 284	900	13 289	97	3 045	108	10 244
1995 r.....	666,6	3 313	1435	13 053	95	3 420	101	9 633
1996 r.....	678,5	3 306	1154	13 047	134	3 565	84	9 482
1997 p.....	690,6	3 211	999	13 638	104	3 557	89	10 081

) Population estimée en milieu d'année, d'après les recensements de 1974, 1982 et 1990.

) Y compris les enfants sans vie ayant respiré.

TABLEAU B.02-21B

Mouvement naturel de la population : Taux pour 1000 habitants

Départements d'outre-mer

Source : INSEE

Année	Nuptialité	Natalité	Mortalité	Excédent naturel	Mortalité infantile (1)
GUADELOUPE					
1975	5,1	25,4	7,1	18,3	36
1980	4,9	19,7	6,5	13,1	18
1985	4,6	19,1	6,6	12,7	19
1990	5,2	19,5	6,0	13,5	10
1993	4,6	17,3	5,8	11,5	12
1994 r	4,6	17,2	5,5	11,7	8
1995 r	4,5	16,8	5,8	11,0	7
1996 r	4,4	16,9	5,7	11,2	10
1997 p	4,5	17,4	5,6	11,8	8
GUYANE					
1975	3,9	26,2	7,2	19,0	40
1980	3,0	28,6	6,9	21,7	33
1985	3,6	28,2	5,7	22,6	20
1990	3,9	30,7	5,2	26,4	17
1993	5,0	29,6	4,2	25,5	14
1994 r	4,1	29,1	4,3	24,8	19
1995 r	4,4	28,0	3,6	24,4	18
1996 r	3,6	27,5	3,5	24,0	17
1997 p	3,9	26,8	3,6	23,2	17
MARTINIQUE					
1975	4,5	20,8	7,0	13,8	28
1980	3,7	15,4	6,6	9,8	20
1985	3,9	16,9	6,3	10,5	15
1990	4,4	17,9	6,2	11,6	7
1993	4,2	15,7	5,9	9,8	6
1994 r	3,9	14,9	5,7	9,2	8
1995 r	3,9	14,6	5,9	8,7	6
1996 r	3,8	14,4	5,7	8,7	8
1997 p	3,9	14,4	6,0	8,4	7
REUNION					
1975	7,0	27,6	6,7	20,9	26
1980	6,0	24,3	6,4	17,9	16
1985	5,8	24,0	5,6	18,4	10
1990	6,2	23,1	5,3	17,8	7
1993	5,5	21,1	5,0	16,1	7
1994 r	5,0	20,3	4,7	15,6	8
1995 r	5,0	19,6	5,1	14,5	7
1996 r	4,9	19,2	5,3	13,9	6
1997 p	4,6	19,7	5,2	14,6	7

(1) Nombre de décédés de moins d'un an pour 1000 nés vivants; le taux inclut les enfants sans vie ayant respiré.

TABLEAU B.02-22

Nouvelle-Calédonie : mouvement naturel de la population

Source : INSEE

Année	Population moyenne (en milliers) (1)	Nombre						Taux pour 1000				
		Mariages	Divorces prononcés	Nés vivants	Décédés au total	Mortalité infantile	Excédent naturel	Nuptialité (2)	Natalité (2)	Mortalité (2)	Excédent naturel (2)	Mortalité infantile (3)
1975.....	133,0	...	...	4 115	923	142	3 192	...	30,9	6,9	24,0	34,5
1980.....	140,0	781	127	3 668	1 008	99	2 660	5,6	26,2	7,2	19,0	27,0
1985.....	154,5	794	207	3 619	891	53	2 728	5,1	23,4	5,8	17,7	14,6
1990.....	170,9	887	157	4 378	928	47	3 450	5,2	25,6	5,4	20,2	10,7
1993.....	184,5	896	215	4 337	954	33	3 383	4,9	23,5	5,2	18,3	7,6
1994.....	189,5	898	214	4 267	1 060	43	3 207	4,7	22,5	5,6	16,9	10,1
1995.....	193,8	875	181	4 242	1 020	33	3 222	4,5	21,9	5,3	16,6	7,8
1996.....	197,4	937	156	4 401	1 020	38	3 381	4,7	22,3	5,2	17,1	8,6
1997.....	200,9	1 005	179	4 490	1 016	24	3 474	5,0	22,4	5,1	17,3	5,3

(1) Population estimée en milieu d'année, d'après les recensements de 1976, 1983, 1989 et 1996.

(2) Taux par rapport à la population moyenne.

(3) Taux pour 1 000 naissances vivantes.

TABLEAU B.02-23

Polynésie française : mouvement naturel de la population

Sources : INSEE

Institut territorial de la Statistique et des Études Économiques

Année	Population moyenne (en milliers) (1)	Nombre				Taux pour 1000			
		Nés vivants	Décédés au total	Mortalité infantile	Excédent naturel	Natalité (2)	Mortalité (2)	Excédent naturel (2)	Mortalité infantile (3)
1975.....	131,8	4 404	953	187	3 451	33,4	7,2	26,2	42,5
1980.....	150,9	4 544	1 005	185	3 539	30,1	6,7	23,5	40,7
1985.....	174,5	5 413	993	125	4 420	31,0	5,7	25,3	23,1
1990.....	196,7	5 568	982	64	4 586	28,3	5,0	23,3	11,5
1993.....	209,0	5 294	1 066	56	4 228	25,3	5,1	20,2	10,6
1994.....	212,7	5 109	1 082	50	4 027	24,0	5,1	18,9	9,8
1995 r.....	216,0	4 905	1 113	50	3 792	22,7	5,2	17,6	10,2
1996 r.....	219,2	4 848	1 029	48	3 819	22,1	4,7	17,4	9,9
1997 p.....	222,5	4 702	1 089	36	3 613	21,1	4,9	16,2	7,7

(1) Population estimée en milieu d'année, d'après les recensements de 1975, 1982, 1988 et 1996.

(2) Taux par rapport à la population moyenne.

(3) Taux pour 1000 naissances vivantes.

TABLEAU B.02-24

Saint-Pierre-et-Miquelon : mouvement naturel de la population

Sources : INSEE
Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

Année	Population moyenne (en milliers) (2)	Nombre					(1) Taux pour 1 000			
		Mariages	Divorces prononcés	Nés vivants	Décédés au total	Excédent naturel	Nuptialité	Natalité	Mortalité	Excédent naturel
1975	5,9	50	...	99	32	67	8,5	16,9	5,4	11,5
1980	6,0	32	6	90	39	51	5,3	15,0	6,5	8,5
1985	6,3	32	5	95	50	45	5,1	15,2	8,0	7,2
1990	6,4	34	7	74	38	36	5,3	11,5	5,9	5,6
1993	6,6	18	14	95	42	53	2,8	14,6	6,5	8,1
1994	6,6	24	13	81	48	33	3,7	12,3	7,3	5,0
1995	6,6	17	9	75	50	25	2,6	11,4	7,6	3,8
1996	6,6	30	14	74	37	37	4,5	11,2	5,6	5,6
1997	6,7	36	10	93	57	36	5,4	14,0	8,6	5,4

(1) À Saint-Pierre-et-Miquelon, le faible nombre de décès de moins d'un an enlèverait toute signification au calcul d'un taux de mortalité infantile.
(2) Population estimée en milieu d'année, d'après les recensements de 1982 et de 1990.

Étrangers et Immigrés

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Effectif des immigrés en 1990 suivant les principaux pays d'origine.

1. Étrangers selon quelques nationalités sélectionnées aux différents recensements.
2. Structure par âge et sexe de la population étrangère en France au recensement de 1990.
3. Population active totale par nationalité et par catégorie socioprofessionnelle au recensement de 1990.
4. Salariés étrangers selon l'activité économique regroupée et le sexe.
5. Familles selon le nombre d'enfants de 0 à 16 ans et la nationalité de la personne de référence au recensement de 1990.
6. Évolution du nombre d'acquisitions de la nationalité française.
7. Acquisitions, par décret, de la nationalité française selon la nationalité antérieure.
8. Population par nationalité, sexe, âge et activité en 1990. DOM.
9. Immigrés selon le sexe et quelques pays d'origine en 1990.
10. Structure par âge et sexe de la population immigrée en France au recensement de 1990 selon le pays d'origine.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la cellule Statistiques et études sur l'immigration et de la division « Recensements de la population » de l'INSEE, de la Direction de la population et des migrations du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, et du ministère de la Justice.

1. PRÉSENTATION

La notion d'étranger est fondée sur le critère de la nationalité : est étrangère toute personne qui n'a pas la nationalité française. La nationalité peut changer : certaines personnes acquièrent la nationalité française au cours de leur vie. On les appelle alors Français par acquisition, par opposition aux Français de naissance.

La notion d'immigré est, pour sa part, liée à une caractéristique invariable : le lieu de naissance. L'immigré est une personne née étrangère, dans un pays étranger, mais qui vit en France. Après son entrée en France, il peut soit devenir français, soit rester étranger, suivant les possibilités offertes par le Code de la nationalité française. Tout étranger n'est pas nécessairement un immigré, et tout immigré n'est pas forcément un étranger.

Les résultats du recensement de 1999 permettront dans le courant de l'année 2000 de connaître l'effectif de la population étrangère.

En mars 1990, 3 596 602 étrangers ont été recensés en France métropolitaine. Leur part dans la population totale atteint 6,3 % contre 6,8 % en 1982 et 6,5 % en 1975. Les chiffres par nationalité des recensements de 1975, 1982 et 1990 indiquent une nette diminution du nombre d'étrangers originaires de l'Union européenne. Cette baisse concerne tout particulièrement les nationalités les plus nombreuses en 1975 (Espagnols, Italiens, Portugais). Le nombre de personnes qui se sont déclarées maghrébines a légèrement augmenté.

La population étrangère résidant en France est relativement jeune. Une forte proportion des immigrés les plus anciens ont acquis la nationalité française; par ailleurs, la plupart de ceux qui sont nés étrangers en France sont devenus français à leur majorité. Ainsi, 21,1 % des étrangers ont moins de 15 ans (19 % de la population totale) et près de 8 % d'entre eux ont 65 ans et plus (14,7 % de la population totale).

Les « familles étrangères » sont au nombre de 1 000 000, ce qui représente 6,5 % du total des familles. Elles s'avèrent être assez nombreuses puisque près de 11 % d'entre elles comprennent 4 enfants ou plus (2 % du nombre total de familles). Cette différence, quoique plus nuancée, apparaît également pour les familles de 3 enfants.

Les immigrés sont au nombre de 4 166 000 en 1990, environ 2 858 000 d'entre eux sont étrangers, les 1 308 000 autres étant français par acquisition.

Les moins de 30 ans dans la population des immigrés représentent 25 % contre 40 % pour la France entière. Pour les âges les moins élevés, la différence est encore plus forte. Ceci est tout à fait logique et découle de la définition même de l'« immigration » qui est un flux alimenté uniquement par les naissances à l'étranger et non par les naissances en France d'enfants d'immigrés. A contrario, la part des 30-59 ans est beaucoup plus forte pour les immigrés que pour l'ensemble des individus résidant en France : 53 % contre 38 %.

L'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes parmi les immigrés découle de l'histoire de l'immigration. En effet, durant les périodes où l'immigration était importante, elle était le fait de travailleurs qui partaient souvent seuls en laissant leur famille au pays.

2. MÉTHODOLOGIE

En ce qui concerne la partie recensement de ce chapitre, voir la méthodologie au chapitre B.01 : « Structure de la population ».

En ce qui concerne les actes juridiques, la législation sur la nationalité a fait l'objet de modifications importantes depuis une vingtaine d'années.

La loi n° 73-42 du 9 janvier 1973 qui a complété et modifié le Code de la nationalité française tel qu'il résultait de l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945, la loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 fixant à 18 ans l'âge de la majorité et la loi n° 84-341 du 7 mai 1984 modifiant l'article 37-1 du code prévoyant l'acquisition à raison du mariage, réglaient jusqu'en 1993 les questions d'acquisition et de perte de la nationalité française.

La réforme du droit de la nationalité, issue de la loi n° 93-933 du 22 juillet 1993, intégrée dans le code civil, a modifié les règles d'attribution et d'acquisition de la nationalité française mais aussi la répartition des compétences à partir de 1994.

Avant cette réforme, le ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ville et de l'Intégration avait compétence pour l'ensemble des acquisitions de la nationalité française, quelle que soit la procédure (l'acquisition de la nationalité française à 18 ans par les jeunes étrangers nés et résidant en France ne nécessitait aucune formalité).

Après la réforme, les compétences étaient réparties entre le ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ville et de l'Intégration et celui de la Justice, et depuis juin 1997, elles le sont entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et celui de la Justice; le premier reste seul compétent en matière d'acquisition par décret (naturalisation et réintégration) et les déclarations d'acquisition à raison du mariage, les autres acquisitions par déclaration sont de la compétence du second. La manifestation de volonté qui concerne les jeunes étrangers nés en France relève du juge d'instance. Chaque ministère présente les statistiques des acquisitions qui relèvent de sa compétence.

Depuis le 1^{er} septembre 1998, la loi n° 98-170 du 16 mars 1998 relative à la nationalité a supprimé la procédure d'acquisition de nationalité par manifestation de volonté. Les effets ne sont pas pris en compte dans les tableaux B03-6 et B03-7 de ce chapitre qui concernent l'année 1997. Ils le seront dans la prochaine édition.

3. DÉFINITIONS

Acquisition de la nationalité française

● Par décret

Les naturalisations accordées par décret concernent des étrangers qui en font la demande et sous certaines conditions (sauf exceptions prévues, justification d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de la demande) (art 21.17 du Code Civil).

Un enfant mineur devient français de plein droit dans le cas où l'un de ses parents acquiert la nationalité française, si son nom est mentionné dans le décret de natu-

alisation et s'il a la même résidence habituelle que ce parent (art 22.1 du Code Civil).

Une réintégration peut également résulter d'un décret.

- Par manifestation de volonté (à raison de la naissance et de la résidence en France).

La procédure d'acquisition de la nationalité française par manifestation de volonté, créée le 1^{er} janvier 1994, s'appliquait aux jeunes étrangers, dès l'âge de 16 ans et jusqu'à l'âge de 21 ans, nés en France et y résidant de façon habituelle depuis au moins cinq ans (art. 21.7 du Code civil).

- Par déclaration de nationalité

Elles sont souscrites par des étrangers sous certaines conditions. On distingue :

- les déclarations de nationalité à raison du mariage (art. 21-2 du Code Civil).

- les déclarations de nationalité des enfants adoptés par un Français ou recueillis en France (art. 21-12 du Code Civil).

- les déclarations de nationalité à raison de la possession d'état de français (jouissance de la nationalité française, pendant les dix années précédant la déclaration) (art. 21-13 du Code Civil).

- les déclarations de nationalité souscrites par des personnes qui se sont vu opposer les dispositions des articles 23-6 ou 30-3 du Code Civil.

- les déclarations de nationalité souscrites en vue de la réintégration dans la nationalité française (art. 24 ; 24-2 du Code Civil).

Nationalité au RP 1990

La population est répartie en trois grands groupes :

- Français de naissance (y compris par réintégration);

- Français par acquisition (personnes devenues françaises par naturalisation, mariage, déclaration ou à leur majorité);

- étrangers, qui sont classés suivant leur nationalité.

Parmi les étrangers se trouvant en France au moment du recensement, seuls ont été recensés ceux qui ont leur résidence permanente en France et ceux qui y travaillent ou y étudient (travailleurs permanents, stagiaires, étudiants, ainsi que leur famille le cas échéant), à l'exception des travailleurs saisonniers et des travailleurs frontaliers. En outre, n'ont pas été recensés les étrangers membres du corps diplomatique, mais le personnel étranger (administratif, technique ou de service) des ambassades résidant de façon permanente en France l'a été. Ne sont recensés ni les touristes ni toute personne faisant en France un séjour de courte durée.

Les étrangers sont regroupés par nationalité selon plusieurs nomenclatures.

La nomenclature en 80 postes est la plus détaillée. On trouvera la liste des nationalités en annexe du volume « Nationalités » (1) avec le détail des postes « autres ». C'est à partir de ce découpage qu'ont été sélectionnées les nationalités. La nomenclature en 10 postes sélectionne les nationalités ou groupes de nationalités les plus représentées en France métropolitaine.

On appelle Afrique noire francophone le regroupement des pays de l'Afrique subsaharienne anciennement sous administration française : République de Djibouti, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

Dans le cas des DOM, on appelle « Autres îles de l'Ouest de l'Océan Indien » l'île Maurice, Madagascar, les Comores (hors Mayotte), les Seychelles.

Les étrangers dénommés « autres Américains » sont des ressortissants des pays d'Amérique du Nord, d'Amérique Centrale hors Haïti, Saint-Domingue, Sainte-Lucie, d'Amérique du Sud hors Guyana, Surinam et Brésil.

Les pays de la Communauté Économique Européenne (CEE) en mars 1990 sont : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. Les résultats relatifs aux ressortissants de la CEE n'ont donc pas le même champ qu'au RP 82 (l'Espagne et le Portugal ont rejoint la CEE depuis).

Naturalisation

Naturaliser français un étranger, c'est lui accorder la condition de citoyen français à part entière.

Perte de la nationalité française

Les pertes de la nationalité française contrôlées se divisent en deux catégories :

- les pertes de la nationalité française résultant d'une demande des intéressés : déclarations de perte souscrites par des Français qui ont acquis une nationalité étrangère, déclarations de répudiation (enfants français dans certaines conditions; conjoint français d'un étranger), décrets de perte de la nationalité française (libération de l'allégeance française);

- les pertes de la nationalité française décidées par le Gouvernement : retraits d'office, déchéances.

Il faut noter que depuis la mise en vigueur de la loi du 9 janvier 1973, il n'y a plus de perte automatique de la nationalité française par acquisition d'une nationalité étrangère, sauf exception prévue par la Convention franco-tunisienne du 3 juin 1955 et par la Convention du Conseil de l'Europe du 6 mai 1963.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- INSEE.

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, direction de la Population et des Migrations.

- Ministère de la Justice.

(1) Volume de la Série « Bordeaux » en 1982. Pour le recensement de 1990, volume de la série INSEE-Résultats n° 217, « Recensement de la population de 1990, nationalités », novembre 1992.

Publications INSEE :

- « Recensement général de la population de 1975. Nationalité (sondage au 1/5) », n° 393, *Collections de l'INSEE*, série D, n° 83, INSEE, 1981.
- « Recensement général de la population de 1982. Nationalité (sondage au 1/4) », volume bordeaux, 154 pages, INSEE.

INSEE-Résultats, série Démographie-société :

- « Recensement de la population de 1990, nationalités », résultats au 1/4, *INSEE-Résultats*, n° 217, novembre 1992.
- « Les immigrés et leur famille », *INSEE-Résultats*, n° 538-539, avril 1997.
- « La population active immigrée en 1982 et 1990 », *INSEE-Résultats*, n° 577, octobre 1997.

INSEE-Première :

- « La population étrangère. Recensement de la population de 1990 », Labat (J. C.), *INSEE-Première*, n° 150, juin 1991, 4 pages, INSEE.
- « La localisation de la population étrangère. Recensement de la population de 1990 », Harnois (J.), *INSEE-Première*, n° 177, janvier 1992.
- « La population étrangère en 1990 par nationalité, recensement de la population de 1990 », *INSEE-Première*, n° 217, juillet 1992.
- « La population immigrée. Le résultat d'une longue histoire », *INSEE-Première*, n° 457, mai 1996.
- « Asile politique : 121 000 réfugiés vivent en France », *INSEE-Première*, n° 601, juillet 1998.

Économie et Statistique :

- « La présence étrangère en France métropolitaine », Labat (J. C.), *Économie et statistique*, n° 242, avril 1991, p. 7-15, INSEE.
- « Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », *Économie et statistique*, n° 299, 1996.

Contours et caractères :

- « Les étrangers en France », *Contours et caractères*, INSEE, mai 1994.

- « Les immigrés en France », *Contours et caractères*, INSEE, février 1997.

Données sociales 1996 et 1999, INSEE :

- « Les immigrés vivant hors du cadre familial », « La vie professionnelle des immigrés originaires du Portugal », « Les immigrés et le logement », *Données sociales 1996*, INSEE.
- « Vieillir en France quand on est immigré », A. Mesrine, S. Thave, *Données sociales 1999*, INSEE.

Synthèses :

- « Regards sur l'immigration depuis 1945 », *Synthèses*, n° 30, octobre 1999, INSEE.

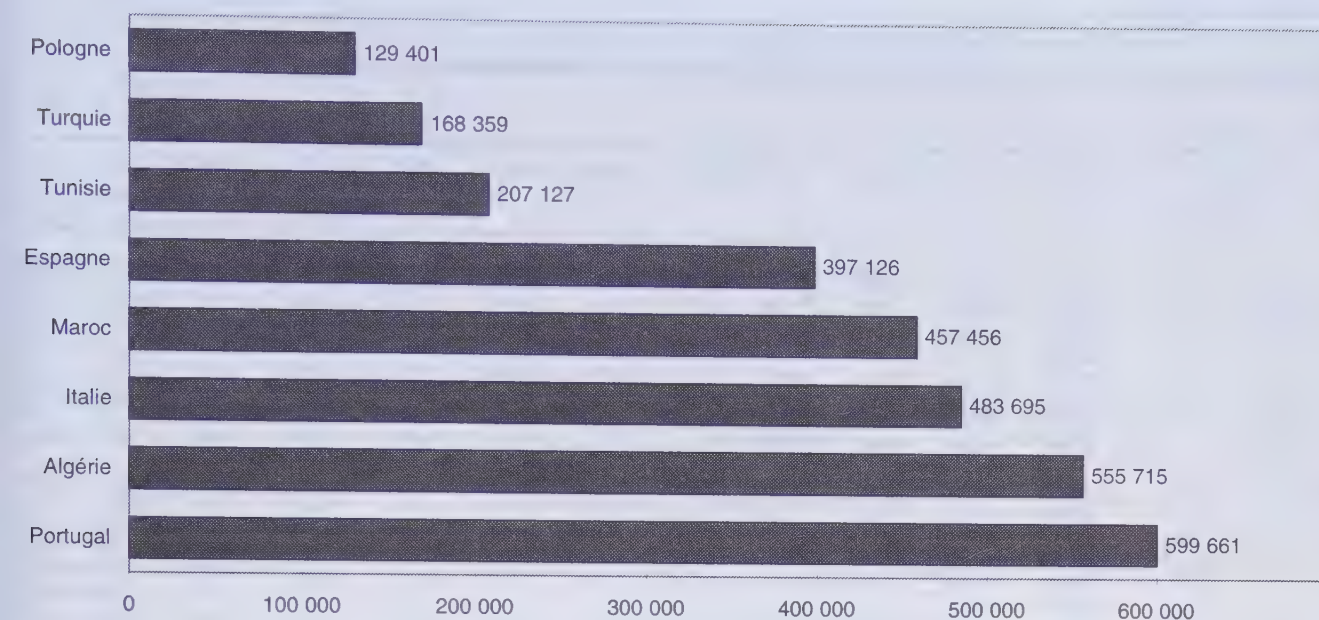
Autres publications :

- « Les étrangers au recensement de 1975 », *Migrations et sociétés*, ministère du Travail, La Documentation française, 1977.
- « Recensement général de la population de 1982. Les étrangers (sondage au 1/20) », *Migrations et sociétés*, n° 6, 111 pages. Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, série « boulier » RP 82/5, 111 pages. INSEE, La Documentation française, 1984.
- « La politique de la nationalité en 1994 », Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ville et de l'Intégration, direction de la Population et des Migrations ».
- *OMISTAT (Annuaire des migrations)*, Office des migrations internationales, 1998.
- « Les acquisitions de la nationalité française en 1997 », Études et Statistiques, Justice n° 12. Ministère de la Justice, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, octobre 1998.
- « Immigration et présence étrangère en France 1997/1998 », A. Lebon, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, direction de la Population et des Migrations, décembre 1998.



GRAPHIQUE B.03

Effectif des immigrés en 1990 suivant les principaux pays d'origine



Source : INSEE, recensement de la population de 1990

TABLEAU B.03-1

Étrangers selon quelques nationalités sélectionnées aux différents recensements

Source : INSEE

Nationalité	(1) 1946		(2) 1975		1982		1990	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Population totale	39 848 182	///	52 599 430	///	54 295 612	///	56 651 955	///
Total étrangers	1 743 619	100,0	3 442 415	100,0	3 714 200	100,0	3 596 602	100,0
Total nationalités d'Europe	1 547 286	88,7	2 090 235	60,7	1 768 176	47,6	1 459 113	40,6
dont : CEE	///	///	1 963 590	57,0	1 659 580	44,7	1 311 892	36,5
Allemands (ex - RFA)	24 947	1,4	42 955	1,3	44 000	1,2	52 723	1,5
Belges	153 299	8,8	55 945	1,6	52 636	1,4	56 129	1,6
Espagnols	302 201	17,3	497 480	14,5	327 156	8,8	216 047	6,0
Italiens	450 764	25,9	462 940	13,4	340 308	9,2	252 759	7,0
Polonais	423 470	24,3	93 665	2,7	64 804	1,7	47 127	1,3
Portugais	22 261	1,3	758 925	22,0	767 304	20,7	649 714	18,1
Yougoslaves	20 858	1,2	70 280	2,1	62 472	1,7	52 453	1,5
Autres nationalités d'Europe (sauf ex - URSS)	149 486	8,6	108 055	3,1	109 496	2,9	132 161	3,7
Soviétiques, russes	50 934	2,9	12 450	0,4	7 452	0,2	4 661	0,1
Total nationalités d'Afrique	54 005	3,1	1 192 300	34,6	1 594 772	43,0	1 633 142	45,4
Algériens	22 114	1,3	710 690	20,6	805 116	21,7	614 207	17,1
Marocains	16 458	0,9	260 025	7,6	441 308	11,9	572 652	15,9
Tunisiens	1 916	0,1	139 735	4,1	190 800	5,2	206 336	5,7
Autres nationalités d'Afrique	13 517	0,8	81 850	2,3	157 548	4,2	239 947	6,7
Total nationalités d'Amérique	8 267	0,5	41 560	1,2	52 840	1,4	72 758	2,0
Total nationalités d'Asie	69 741	4,0	104 465	3,0	289 560	7,8	424 668	11,8
Turcs	7 770	0,4	50 860	1,5	122 260	3,3	197 712	5,5
Autres nationalités	61 971	3,6	53 605	1,5	167 300	4,5	226 956	6,3
Nationalités d'Océanie, nationalités non précisées ..	13 386	0,8	1 405	0,1	1 400	€	2 260	0,1

(1) Pour 1946 : population présente au moment du recensement. Depuis, population résidant en France au moment du recensement.

(2) Les étrangers de nationalité grecque ont été inclus dans les résultats de la CEE en 1975, bien que n'en faisant pas encore partie.

TABLEAU B.03-2

Structure par âge et sexe de la population étrangère en France au recensement de 1990

Source : INSEE

Âge atteint en 1990	Total	dont CEE	Espagnols	Italiens	Portugais	Algériens	Marocains	Tunisiens	Afrique noire francophone	(1) Asie	Turcs	Autres
Les deux sexes	3 596 602	1 311 892	216 047	252 759	649 714	614 207	572 652	206 336	176 745	112 915	197 712	597 515
0 à 14 ans	758 980	153 331	13 798	13 577	106 533	124 535	204 989	67 983	43 538	31 763	69 317	82 947
15 à 24 ans	512 306	173 161	17 537	14 701	117 705	72 837	33 375	26 159	30 360	21 750	43 997	73 885
25 à 34 ans	636 876	216 475	26 448	25 432	124 351	95 602	82 752	34 801	50 759	23 050	31 900	141 781
35 à 44 ans	636 568	224 893	25 236	32 837	132 764	109 513	101 608	41 160	34 719	16 760	32 542	109 429
45 à 54 ans	469 017	202 934	33 580	40 352	104 885	112 332	59 620	22 445	13 544	7 400	14 944	59 915
55 à 64 ans	302 671	161 999	43 392	51 568	48 056	71 592	24 168	10 168	3 168	5 536	3 368	41 655
65 ans et plus	280 184	179 099	56 056	74 292	15 420	27 796	6 140	3 620	657	6 656	1 644	87 903
Sexe masculin	1 982 352	697 953	112 339	144 727	345 466	360 261	321 943	121 572	103 775	60 062	110 210	301 997
0 à 14 ans	389 070	79 175	7 114	7 093	54 696	63 794	104 782	34 833	21 420	16 573	35 969	42 796
15 à 24 ans	262 990	88 979	9 177	8 165	62 662	37 193	48 657	13 481	14 678	12 070	23 495	33 412
25 à 34 ans	328 550	114 657	15 312	16 692	66 335	46 561	36 552	18 601	27 222	13 248	19 000	69 027
35 à 44 ans	360 358	120 949	13 560	21 661	69 316	54 645	62 800	26 720	25 391	9 343	19 014	57 908
45 à 54 ans	305 341	113 766	17 196	25 248	57 877	82 428	45 588	17 517	11 996	3 728	9 884	33 879
55 à 64 ans	196 330	92 798	23 032	31 204	27 112	55 332	19 400	8 396	2 720	2 508	2 144	24 482
65 ans et plus	139 713	87 629	26 948	34 664	7 468	20 308	4 164	2 024	348	2 592	704	40 493
Sexe féminin	1 614 250	613 939	103 708	108 032	304 248	253 946	250 709	84 764	72 970	52 853	87 502	295 518
0 à 14 ans	369 910	74 156	6 684	6 484	51 837	60 741	100 207	33 150	22 118	15 190	33 348	40 151
15 à 24 ans	249 316	84 182	8 360	6 536	55 043	35 644	44 718	12 678	15 682	9 680	20 502	40 473
25 à 34 ans	308 326	101 818	11 136	8 740	58 016	49 041	46 200	16 200	23 537	9 802	12 900	72 754
35 à 44 ans	276 210	103 944	11 676	11 176	63 448	54 868	38 808	14 440	9 328	7 417	13 528	51 521
45 à 54 ans	163 676	89 168	16 384	15 104	47 008	29 904	14 032	4 928	1 548	3 672	5 060	26 036
55 à 64 ans	106 341	69 201	20 360	20 364	20 944	16 260	4 768	1 772	448	3 028	1 224	17 173
65 ans et plus	140 471	91 470	29 108	39 628	7 952	7 488	1 976	1 596	309	4 064	940	47 410

(1) Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens.

TABLEAU B.03-3

Population active totale par nationalité et par catégorie socioprofessionnelle au recensement de 1990

Source : INSEE

Catégorie socioprofessionnelle (niveau intermédiaire)	Total	Français de naissance	Français par acquisition	Étrangers	
				Total	dont CEE
Agriculteurs exploitants	1 012 937	992 525	11 748	8 664	6 200
Artisans	850 464	763 730	35 692	51 042	30 122
Commerçants	795 706	721 734	33 208	40 764	12 964
Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus	176 686	163 422	6 676	6 588	3 772
Professions libérales	311 110	291 226	13 380	6 504	2 932
Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	1 022 129	949 108	33 329	39 692	12 656
Cadres d'entreprises	1 359 823	1 269 479	43 044	47 300	24 232
Professions intermédiaires de l'enseignements, de la santé, de la fonction publique	1 984 939	1 901 796	45 225	37 918	13 745
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	1 392 225	1 304 969	43 652	43 604	20 900
Techniciens	762 430	719 389	22 424	20 617	9 081
Contremaîtres, agents de maîtrise	574 378	528 714	21 252	24 412	16 696
Employés de la fonction publique	2 411 670	2 296 418	67 616	47 636	18 180
Employés administratifs d'entreprises	2 343 544	2 199 715	75 148	68 681	28 492
Employés de commerce	968 749	887 633	36 508	44 608	18 816
Personnel des services directs aux particuliers	1 188 837	993 272	52 852	142 713	77 825
Ouvriers qualifiés	4 273 230	3 697 190	153 258	422 782	188 555
Ouvriers non qualifiés	3 068 065	2 486 527	108 787	472 751	171 068
Ouvriers agricoles	282 048	232 000	7 144	42 904	15 576
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	276 266	213 985	11 645	50 636	6 412
Inactifs divers	231 475	226 884	4 218	373	171
Total	25 286 711	22 839 716	826 806	1 620 189	678 395

TABLEAU B.03-4

Salariés étrangers selon l'activité économique regroupée (NES 16) et le sexe

Année 1999

Source : INSEE (Enquête sur l'emploi de janvier 1999)

Activité économique regroupée	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	Effectif	(1) %	Effectif	(1) %	Effectif	(1) %
Agriculture, sylviculture et pêche	25 702	9,0	21 356	10,3	4 346	5,6
Industries agricoles et alimentaires	24 832	4,4	18 540	5,4	6 292	2,9
Industrie des biens de consommation	47 454	6,5	26 473	7,0	20 981	6,0
Industrie automobile	27 587	9,5	26 240	10,8	1 347	2,9
Industrie des biens d'équipement	34 030	4,2	28 197	4,4	5 833	3,7
Industrie des biens intermédiaires	91 974	6,4	73 177	6,8	18 797	5,2
Énergie	3 234	1,5	2 557	1,5	677	1,4
Construction	163 912	15,0	160 609	16,2	3 303	3,4
Commerce	110 703	4,4	70 334	5,2	40 369	3,5
Transports	36 069	4,1	30 608	4,4	5 461	2,9
Activités financières	13 028	1,9	9 028	3,0	4 000	1,1
Activités immobilières	36 192	14,0	9 194	9,1	26 998	17,2
Services aux entreprises	163 394	6,5	97 990	6,8	65 404	6,1
Services aux particuliers	188 263	12,1	62 279	12,2	125 984	12,0
Éducation, santé, action sociale	90 895	2,4	32 487	3,1	58 408	2,1
Administrations	45 809	1,8	21 961	1,6	23 848	2,1
Total	1 103 078	5,5	691 030	6,4	412 048	4,4

(1) Pourcentage calculé par rapport à l'effectif salarié (Français + étrangers) de l'activité.

TABLEAU B.03-5

Familles selon le nombre d'enfants de 0 à 16 ans et la nationalité de la personne de référence au recensement de 1990

Source : INSEE

Famille	Total	Total étrangers	dont CEE	Espagnols	Italiens	Portugais	Algériens	Marocains	Tunisiens	Afrique noire francophone	(1) Asie	Turcs
Nombre total de familles	15 391 088	1 000 056	470 212	81 608	112 820	216 132	166 832	110 352	47 908	33 880	24 972	40 844
Familles comprenant des enfants de 0 à 16 ans :												
0 enfant	8 635 556	405 576	250 396	54 372	76 352	82 204	49 264	21 744	10 140	6 996	7 916	7 496
1 enfant	3 095 560	205 524	103 620	13 904	17 668	61 752	32 400	16 316	8 704	7 376	4 948	8 032
2 enfants	2 448 208	172 912	81 312	9 196	12 880	50 928	28 464	16 404	9 168	6 184	4 452	8 512
3 enfants	900 972	106 500	28 064	3 344	4 744	17 184	24 140	19 748	9 692	5 008	3 900	8 548
4 enfants ou plus	310 792	108 544	6 820	792	1 176	4 064	32 564	36 140	8 316	8 316	3 756	8 256
Nombre total d'enfants de 0 à 16 ans	12 089 972	1 391 440	379 788	45 808	62 732	232 588	318 308	280 460	103 440	78 976	43 580	88 092

(1) Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens.

TABLEAU B.03-6

Évolution du nombre d'acquisitions de la nationalité française

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Ministère de la Justice

	1987		1994		1995		1996		1997	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Acquisitions par décret.....	25 702	61,6	49 449	39,1	40 867	44,2	58 098	52,9	60 485	52,1
dont : enfants mineurs	7 848	18,8	15 567	12,3	12 041	13,0	16 923	15,4	18 471	15,9
Acquisitions par déclaration (1).....	16 052	38,4	43 633	34,5	21 017	22,7	21 880	19,9	23 191	20,0
Total acquisitions	41 754	100,0	93 082	73,7	61 884	67,0	79 978	72,8	83 676	72,0
Par manifestation de volonté	///	///	33 255	26,3	30 526	33,0	29 845	27,2	32 518	28,0
Total	///	///	126 337	100,0	92 410	100,0	109 823	100,0	116 194	100,0

(1) Déclarations réellement acquisitives, non compris les déclarations en vue de renoncer à la faculté de répudier la nationalité française.

TABLEAU B.03-7

Acquisitions, par décret, de la nationalité française selon la nationalité antérieure

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Ministère de la Justice

Nationalités antérieures	1987	r 1995	r 1995 avec enfants mineurs (1)	r 1996	r 1996 avec enfants mineurs (1)	1997	1997 avec enfants mineurs (1)
Nationalités d'Europe (sauf ex-URSS)	7 472	4 247	5 659	5 880	7 756	6 338	8 532
UE (à 12)	6 154	2 520	3 363	3 544	4 697	3 793	5 136
dont : Belges	153	77	102	121	141	121	169
Britanniques	90	89	92	105	128	98	124
Espagnols	1 453	287	341	403	505	414	505
Italiens	1 084	366	445	501	627	555	693
Portugais	3 248	1 630	2 290	2 296	3 169	2 496	3 514
Hors UE	1 318	1 727	2 296	2 336	3 059	2 545	3 396
dont : Polonais	501	438	618	607	838	630	864
Roumains	137	226	288	402	516	590	774
Ex-Yougoslaves	491	915	1 198	1 109	1 438	970	1 264
Nationalités d'Afrique	4 584	16 313	22 703	23 492	32 435	24 124	34 059
dont : Algériens	1 328	5 968	6 494	8 934	9 743	8 786	9 711
Marocains	1 402	6 063	9 734	8 117	12 901	8 427	13 525
Mauriciens	561	136	198	261	384	255	378
Togolais	160	144	196	216	292	248	364
Tunisiens	657	1 906	3 149	2 605	4 297	2 611	4 437
Nationalités d'Amérique	620	1 005	1 548	1 389	2 175	1 311	2 124
dont : Chiliens	158	142	192	189	244	172	233
Haïtiens	180	434	781	618	1 112	563	1 049
Nationalités d'Asie / Océanie	5 056	7 046	10 667	10 237	15 300	10 028	15 238
dont : Cambodgiens	1 044	1 377	2 249	1 706	2 759	1 642	2 679
Chinois	108	230	298	355	465	383	501
Iranien	176	386	464	630	778	683	846
Laotien	996	791	1 368	897	1 530	821	1 422
Libanais	520	1 040	1 403	1 520	2 072	1 311	1 777
Syrien	133	152	221	290	417	216	319
Turcs	389	1 118	1 875	1 922	3 192	2 221	3 700
Vietnamiens	1 423	1 231	1 715	1 822	2 497	1 558	2 137
Ex-Soviétiques	72	53	67	124	150	170	228
Diverses ou non précisées	50	162	223	53	282	43	304
Total	17 854	28 826	40 867	41 175	58 098	42 014	60 485

(1) En 1995, pour la première fois, les effectifs d'acquisitions par des enfants mineurs sont connus par nationalité.

TABLEAU B.03-8

Population par nationalité, sexe, âge et activité en 1990

Départements d'outre-mer

Source : INSEE

Caractéristiques individuelles	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	Ensemble	dont étrangers	Ensemble	dont étrangers	Ensemble	dont étrangères
GUADELOUPE						
Population totale	387 034	24 992	189 187	12 516	197 847	12 476
0 à 14 ans	96 353	5 116	48 709	2 523	47 644	2 593
15 à 24 ans	78 080	4 163	39 130	1 915	38 950	2 248
25 à 39 ans	95 151	10 839	46 779	5 446	48 372	5 393
40 à 59 ans	72 036	4 227	34 697	2 303	37 339	1 924
60 ans ou plus	45 414	647	19 872	329	25 542	318
Activité						
Actifs ayant un emploi	117 516	10 201	68 258	6 403	49 258	3 798
Salariés	93 809	8 174	49 795	5 086	44 014	3 088
Non-salariés	23 707	2 027	18 463	1 317	5 244	710
Chômeurs	53 553	4 947	24 325	2 203	29 228	2 744
GUYANE						
Population totale	114 808	34 002	59 799	18 631	55 009	15 371
0 à 14 ans	38 311	8 769	19 473	4 477	18 838	4 292
15 à 24 ans	20 555	6 270	10 593	3 275	9 962	2 995
25 à 39 ans	30 303	11 395	16 061	6 363	14 242	5 032
40 à 59 ans	18 868	6 261	10 348	3 746	8 520	2 515
60 ans ou plus	6 771	1 307	3 324	770	3 447	537
Activité						
Actifs ayant un emploi	36 584	9 975	23 430	7 692	13 154	2 283
Salariés	30 173	7 560	19 296	6 293	10 877	1 267
Non-salariés	6 411	2 415	4 134	1 399	2 277	1 016
Chômeurs	11 812	5 872	6 333	3 446	5 479	2 426
MARTINIQUE						
Population totale	359 579	3 133	173 878	1 613	185 701	1 520
0 à 14 ans	82 989	398	42 113	203	40 876	195
15 à 24 ans	69 794	413	35 197	200	34 597	213
25 à 39 ans	86 980	1 341	42 033	672	44 947	669
40 à 59 ans	69 509	823	32 703	459	36 806	364
60 ans ou plus	50 307	158	21 832	79	28 475	79
Activité						
Actifs ayant un emploi	110 117	1 328	60 137	897	49 980	431
Salariés	94 356	934	48 054	610	46 302	324
Non-salariés	15 761	394	12 083	287	3 678	107
Chômeurs	52 967	627	24 628	259	28 339	368
RÉUNION						
Population totale	597 828	2 251	294 256	1 078	303 572	1 173
0 à 14 ans	176 608	270	89 177	140	87 431	130
15 à 24 ans	120 647	432	60 085	197	60 562	235
25 à 39 ans	146 174	894	72 220	393	73 954	501
40 à 59 ans	103 003	455	51 076	248	51 927	207
60 ans ou plus	51 396	200	21 698	100	29 698	100
Activité						
Actifs ayant un emploi	146 253	592	90 526	431	55 727	161
Salariés	124 044	462	72 597	332	51 447	130
Non-salariés	22 209	130	17 929	99	4 280	31
Chômeurs	86 108	398	45 889	177	40 219	221

TABLEAU B.03-9

Immigrés selon le sexe et quelques pays d'origine en 1990

Source : INSEE

Pays d'origine	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Total	Français par acquisition	Total	Français par acquisition	Total	Françaises par acquisition
Population totale.....	56 651 955	1 780 279	27 565 056	791 396	29 086 899	988 883
Total immigrés	4 165 952	1 307 926	2 168 271	570 693	1 997 681	737 233
Total pays d'Europe	2 080 608	869 558	988 304	353 586	1 092 304	515 972
dont : UE.....	1 782 598	703 983	861 504	290 013	921 094	413 970
Allemagne (ex - RFA)	114 288	59 711	41 325	15 889	72 963	43 822
Belgique	91 629	40 644	36 379	10 848	55 250	29 796
Espagne	397 126	209 010	186 621	90 081	210 505	118 929
Italie.....	483 695	272 461	240 746	120 120	242 949	152 341
Pologne.....	129 401	87 458	48 180	31 810	81 221	55 648
Portugal.....	599 661	98 710	313 479	46 122	286 182	52 588
Yougoslavie.....	67 122	23 533	35 162	11 777	31 960	11 756
Autres pays d'Europe (sauf ex - URSS)	197 686	78 031	86 412	26 939	111 274	51 092
EX- URSS.....	19 425	13 764	6 881	4 388	12 544	9 376
Total pays d'Afrique	1 495 480	270 022	875 394	139 824	620 086	130 198
Algérie	555 715	77 886	331 631	41 511	224 084	36 375
Maroc	457 456	62 478	264 275	32 232	193 181	30 246
Tunisie.....	207 127	65 470	121 688	33 337	85 439	32 133
Autres pays d'Afrique	275 182	64 188	157 800	32 744	117 382	31 444
Total pays d'Amérique	93 231	25 037	41 533	9 981	51 698	15 056
Total pays d'Asie.....	474 200	128 929	254 799	62 694	219 401	66 235
Turquie	168 359	19 384	94 189	9 392	74 170	9 992
Cambodge, Laos, Viêt-Nam	154 467	66 214	78 243	31 080	76 224	35 134
Autres pays d'Asie	151 374	43 331	82 367	22 222	69 007	21 109
Océanie	3 008	616	1 360	220	1 648	396

TABLEAU B.03-10

Structure par âge et sexe de la population immigrée en France au recensement de 1990
selon le pays d'origine

Source : INSEE

Âge atteint en 1990	Total	dont UE	Espagne	Italie	Portugal	Algérie	Maroc	Tunisie	Autre Afrique	(1) Asie du Sud-Est	Turquie	Autres
Les deux sexes	4 165 952	1 782 598	397 126	483 695	599 661	555 715	457 456	207 127	275 182	154 467	168 359	867 164
0 à 14 ans	237 199	32 930	2 737	2 520	13 743	32 403	52 178	9 786	29 410	9 758	23 104	61 560
15 à 24 ans	448 089	117 141	10 031	6 291	76 556	63 126	76 775	16 671	46 563	34 957	41 829	75 290
25 à 34 ans	763 635	277 460	49 161	30 709	152 841	88 404	94 138	42 245	91 476	37 047	33 812	143 802
35 à 44 ans	861 967	333 901	58 949	67 863	158 788	121 746	116 485	54 380	66 132	33 365	34 978	149 281
45 à 54 ans	656 766	303 591	63 520	76 540	120 941	127 320	70 676	34 761	26 272	15 800	15 968	104 968
55 à 64 ans	503 690	282 914	86 736	103 008	56 292	83 476	33 684	25 788	9 212	11 708	4 788	88 998
65 ans et plus	694 606	434 661	125 992	196 764	20 500	39 240	13 520	23 496	6 117	11 832	13 880	243 265
Sexe masculin	2 168 271	861 504	186 621	240 746	313 479	331 631	264 275	121 688	157 800	78 243	94 189	379 599
0 à 14 ans	122 202	17 174	1 421	1 340	7 114	16 507	27 598	5 125	14 209	5 053	12 232	31 603
15 à 24 ans	225 563	56 791	4 807	3 223	39 391	31 980	40 306	8 653	22 724	18 517	22 311	33 651
25 à 34 ans	376 622	134 850	24 532	16 409	76 565	41 394	41 998	22 393	48 675	19 449	20 100	65 107
35 à 44 ans	465 083	167 527	28 321	36 770	82 876	61 150	71 293	34 540	43 884	17 760	20 510	67 979
45 à 54 ans	389 653	153 338	28 528	41 580	66 153	91 516	51 480	24 009	19 648	8 192	10 488	48 059
55 à 64 ans	286 166	144 170	41 256	55 532	31 156	62 680	23 932	16 148	5 892	4 740	2 820	42 010
65 ans et plus	302 982	187 654	57 756	85 892	10 224	26 404	7 668	10 820	2 768	4 532	5 728	91 190
Sexe féminin	1 997 681	921 094	210 505	242 949	286 182	224 084	193 181	85 439	117 382	76 224	74 170	487 565
0 à 14 ans	114 997	15 756	1 316	1 180	6 629	15 896	24 580	4 661	15 201	4 705	10 872	29 957
15 à 24 ans	222 526	60 350	5 224	3 068	37 165	31 146	36 469	8 018	23 839	16 440	19 518	41 639
25 à 34 ans	387 013	142 610	24 629	14 300	76 276	47 010	52 140	19 852	42 801	17 598	13 712	78 695
35 à 44 ans	396 884	166 374	30 628	31 093	75 912	60 596	45 192	19 840	22 248	15 605	14 468	81 302
45 à 54 ans	267 113	150 253	34 992	34 960	54 788	35 804	19 196	10 752	6 624	7 608	5 480	56 909
55 à 64 ans	217 524	138 744	45 480	47 476	25 136	20 796	9 752	9 640	3 320	6 968	1 968	46 988
65 ans et plus	391 624	247 007	68 236	110 872	10 276	12 836	5 852	12 676	3 349	7 300	8 152	152 075

(1) Cambodge, Laos et Viêt-Nam.

Ménages

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Évolution des ménages selon le nombre de personnes aux recensements de 1975, 1982 et 1990.

- 1A. Nombre de ménages au 1^{er} janvier.
- 1B. Répartition des ménages en fonction de l'âge de la personne de référence.
2. Ménages selon le nombre de personnes aux recensements de 1975, 1982 et 1990.
3. Catégories de population par sexe aux recensements de 1975, 1982 et 1990.
4. Structure des ménages par âge de la personne de référence au recensement de 1990.
5. Familles selon le type, la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence et le nombre d'enfants de 0 à 24 ans au recensement de 1990.
6. Ménages selon le nombre de personnes aux recensements de 1974, 1982 et 1990. DOM.
7. Structure des ménages au recensement de 1990. DOM.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la division « Recensements de la population » et de la division « Logement » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

Fin 1996, la France métropolitaine compte 23,3 millions de ménages, soit une augmentation de 5,2 % depuis 1992. Cette croissance de 290 000 ménages par an est plus rapide qu'à la fin des années quatre-vingts pendant lesquelles elle n'était que de 220 000 ménages par an en moyenne. Ce phénomène ne s'explique pas uniquement par l'accroissement démographique puisque la population d'âge adulte n'a augmenté que de 2,9 % en quatre ans. D'autres facteurs interviennent, dont certains sont liés au comportement des individus.

Le facteur le plus marquant est la progression du nombre de ménages dont la personne de référence est étudiante; il passe de 420 000 en 1992 à 530 000 en 1996, ce qui représente 10 % de la hausse totale du nombre de ménages durant cette période. Le second facteur notable est la baisse des disparitions de ménages âgés, due notamment à l'augmentation de l'espérance de vie et à la possibilité pour les retraités de rester plus longtemps autonomes. Ainsi, le nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 84 ans augmente de 17 % en quatre ans, et les ménages de plus de 65 ans représentent 26 % de l'ensemble des ménages, soit une progression d'un tiers en douze ans. En troisième lieu vient l'éclatement des familles : le nombre de couples qui se forment chaque année augmente moins vite que celui des couples qui se séparent. Dans la population âgée de 50 à 64 ans par exemple, la proportion d'individus qui sont personnes de référence d'un ménage est passée de 57,9 % à 59,4 % en quatre ans.

Enfin, les explosions du nombre de naissances qui ont suivi chacune des deux guerres mondiales viennent s'ajouter aux effets déjà cités : entre 1992 et 1996, les effectifs des ménages âgés de 72 à 75 ans augmentent de 475 000 (+ 57 %) et ceux des ménages de 48 à 51 ans de 500 000 (+ 39 %).

Selon les résultats de l'enquête emploi de 1998, la part des ménages composés d'une seule personne croît de quatre points entre 1990 et 1998, passant respectivement de 26 % à 30 %. Ainsi, 7,2 millions de personnes habitent seules dans leur logement, soit 12 % de la population. Le développement de ce mode de vie confirme la tendance amorcée dans les années soixante.

Les résultats du recensement de la population de 1990 ont, par ailleurs, donné les résultats suivants. La taille des *ménages* continue de diminuer : si un logement comptait en moyenne 3,1 occupants en 1968, il n'en comptait plus que 2,6 en 1990. Près de 6 millions de personnes vivaient seules, soit un habitant sur dix. L'accroissement, notable entre 20 et 55 ans, est dû aux ruptures d'unions plus fréquentes. Le nombre de familles à un seul parent progresse. Le veuvage n'est plus la principale cause de création de familles monoparentales; il est remplacé par le divorce et les séparations. Ainsi, en 1990, un jeune de moins de vingt ans sur dix vit avec un seul de ses parents. Si la vie en couple constitue encore le comportement majoritaire, la montée des couples non mariés est forte. Les couples de deux célibataires font une percée particulièrement sensible chez les moins de 35 ans.

2. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie du recensement de la population de 1990 est expliquée au chapitre B.01 : « Structure de la population ».

3. DÉFINITIONS

Ménages, familles

Le ménage comprend toutes les personnes qui partagent une même résidence principale (voir la définition dans le chapitre D.02 : « Logement »). La famille s'entend comme un cadre susceptible d'accueillir un ou des enfants : elle peut donc être constituée soit par un couple (marié ou non) et, le cas échéant, de ses enfants, soit d'une personne sans conjoint et de ses enfants (famille monoparentale).

L'enfant de la famille est compté comme tel, quel que soit son âge, s'il n'a pas de conjoint ou d'enfants vivant dans le ménage. Il peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, enfant adopté, enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent.

Au recensement de 1990, il n'y a pas de limite d'âge pour être « enfant de famille », alors qu'aux recensements précédents tout enfant de 25 ans ou plus, célibataire sans enfant, était un « isolé » du ménage. Les couples sont des couples de fait : les conjoints peuvent être mariés ou non.

Un ménage peut comporter zéro, une ou, plus rarement, deux familles. Le cas où un ménage comporte trois familles étant extrêmement rare, on n'en a retenu que deux (les membres de la troisième famille sont assimilés à des isolés). Les membres du ménage qui ne font partie d'aucune famille sont les isolés du ménage. Lorsqu'il n'y a aucune famille dans le ménage, celui-ci est donc entièrement constitué d'isolés.

Si le ménage comporte au moins une famille, la personne de référence du ménage appartient nécessairement à une famille et on appelle famille principale la famille de la personne de référence du ménage. Si le ménage comporte deux familles, la deuxième famille est appelée famille secondaire.

Personne de référence du ménage

Depuis le recensement de 1982 en métropole, la notion de chef de ménage a été remplacée par la notion de personne de référence du ménage. Cette notion est utilisée pour la première fois en 1990 dans les DOM.

Depuis le recensement de 1982 en métropole et de 1990 dans les DOM, on indique la liste des personnes du ménage avec le « lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne », qui doit être l'un des conjoints d'un couple ou à défaut, l'un des adultes habitant dans le logement.

On définit la personne de référence du ménage selon une règle basée sur la prédominance donnée aux familles, aux pères, à l'activité et à l'âge; cette personne n'est pas toujours celle inscrite en première ligne de la liste.

La règle précise est la suivante :

— si le ménage comprend au moins un couple, la personne de référence est l'homme du couple, s'il y a plusieurs couples on choisit le plus âgé des actifs ou, à défaut d'actif, le plus âgé;

— sinon, si le ménage comprend au moins une famille monoparentale (adulte élevant seul un ou plusieurs de ses enfants), alors la personne de référence est, parmi les parents de ces familles monoparentales, le plus âgé des actifs ou à défaut le plus âgé;

— si le ménage ne comprend aucune famille, la personne de référence est, parmi les personnes du ménage à l'exception des pensionnaires ou salariés logés, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé.

Population réintégrée du recensement de 1990

Ce sont les élèves internes des établissements d'enseignement et les militaires du contingent qui sont « réintégrés » dans la population des ménages de la commune où ils ont leur résidence personnelle.

Type de famille

Ce code caractérise chaque famille (famille monoparentale ou couple).

Familles monoparentales :

Elles sont composées d'un père ou d'une mère de famille sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.

Ces familles sont distinguées selon le sexe du parent et son type d'activité (actif-inactif).

Couples :

Les couples sont des couples de fait : les conjoints peuvent donc être mariés ou non.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

INSEE-Résultats, série Démographie-Société :

— « La structure des ménages par région et département », n° 35, septembre 1994.

INSEE-Première :

— « Les étapes de la vie familiale », n° 278, septembre 1993;

— « Le mariage en déclin, la vie en couple aussi », n° 392, juillet 1995;

— « Femme au foyer : un modèle qui disparaît », n° 403, septembre 1995;

— « Mariage, divorce et union libre », n° 482, août 1996;

— « Vivre sous le même toit - Modèles familiaux dans l'Union européenne », n° 493, octobre 1996;

— « Les ménages et leurs logements », n° 562, décembre 1997;

— « Les familles monoparentales dans l'Union européenne : un phénomène qui prend de l'ampleur », n° 620, décembre 1998;

— « Des mariages, des couples et des enfants », n° 624, janvier 1999;

— « Famille, je vous aide », n° 631, février 1999;

— « De l'histoire individuelle à la structure des ménages », n° 649, mai 1999;

— « La famille idéale : combien d'enfants, à quel âge ? », n° 652, juin 1999;

— « Le départ des enfants : satisfaction et désarroi des parents », n° 676, octobre 1999;

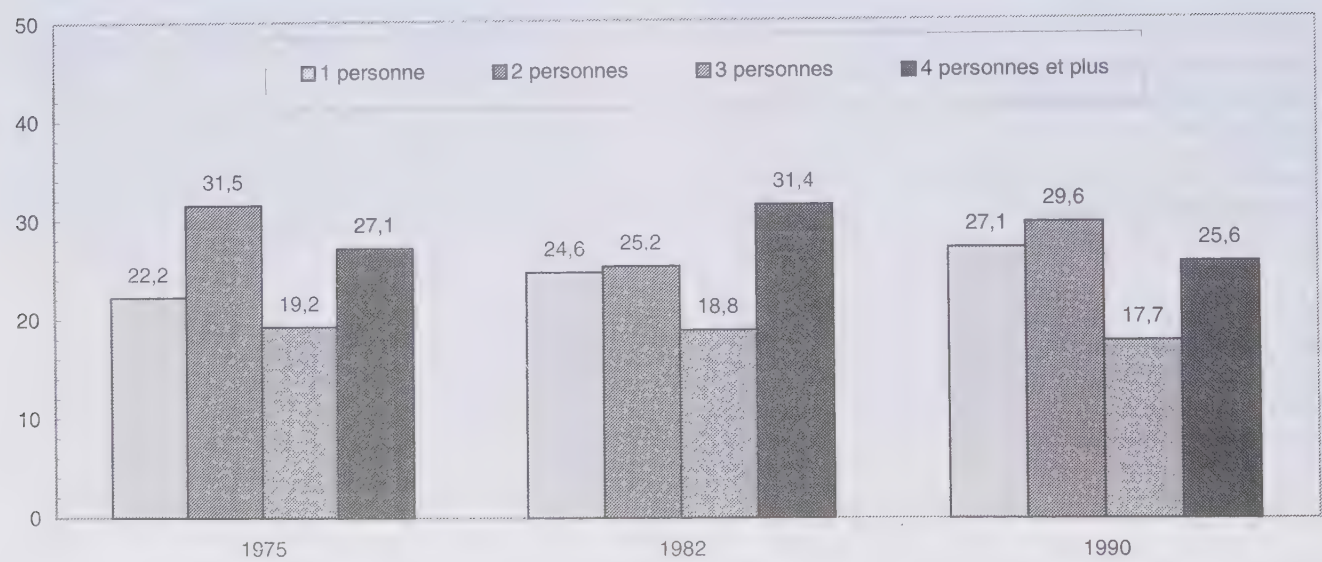
— « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », n° 678, octobre 1999.



GRAPHIQUE B.04

Évolution des ménages selon le nombre de personnes aux recensements de 1975, 1982 et 1990

En %



Source : INSEE (Recensements de la population)

TABLEAU B.04-1A

Nombre de ménages au 1^{er} janvier (1)

Source : INSEE (Division « Logement »)

Unité : millier

	(2) 1990	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre de ménages	21 520	22 455	22 739	23 032	23 323	23 605	23 893

(1) Il s'agit d'estimations.
(2) Année de recensement.

TABLEAU B.04-1B

Répartition des ménages en fonction de l'âge de la personne de référence (1)

Source : INSEE (enquêtes Emploi 1998 et 1990) Unité : %

Type de ménage	15 à 39 ans	40 à 64 ans	65 ans ou plus	Total	Répartition des ménages	
					1998	1990
Seul et veuf.....	0,2	16,6	83,2	100	11,6	11,5
Seul et divorcé.....	17,3	59,2	23,5	100	5,4	3,6
Seul et célibataire.....	58,4	26,4	15,2	100	13,4	11,0
Personnes seules.....	n.s. (2)	n.s. (2)	n.s. (2)	n.s. (2)	30,4	26,1
Familles monoparentales.....	32,5	53,0	14,6	100	7,3	6,7
Personnes seules + familles monoparentales.....	n.s. (2)	n.s. (2)	n.s. (2)	n.s. (2)	37,7	32,8
Couple sans enfant.....	21,0	39,6	39,4	100	26,8	26,2
Couple avec enfant(s).....	42,6	53,9	3,5	100	33,5	38,5
Plus d'une personne, sans famille.....	37,4	34,8	27,9	100	2,0	2,5
Total.....	n.s. (2)	n.s. (2)	n.s. (2)	n.s. (2)	100,0	100,0

(1) Lecture : 58,4 % des célibataires vivant seuls ont entre 15 et 39 ans. Les célibataires vivant seuls en 1998 représentent 13,4 % des ménages contre 11,0 % en 1990.
(2) n.s. : non significatif.

TABLEAU B.04-2

Ménages selon le nombre de personnes aux recensements de 1975, 1982 et 1990

Source : INSEE (Division «Recensements de population»)

Caractéristique du ménage	1975	1982	1990
Ensemble des ménages.....	17 744 985	19 588 924	21 542 152
Nombre de personnes :			
1.....	3 935 260	4 811 476	5 845 140
2.....	5 591 208	4 937 025	6 368 948
3.....	3 401 060	3 679 188	3 821 700
4.....	2 729 820	3 172 216	3 371 484
5.....	1 452 770	1 440 324	1 439 144
6 ou plus.....	1 289 050	894 512	695 736
Nombre total de personnes.....	51 151 300	52 987 260	55 396 580
Nombre moyen de personnes par ménage.....	2,88	2,70	2,57

TABLEAU B.04-3

Catégories de population par sexe aux recensements de 1975, 1982 et 1990 (1)

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

	1975			1982			1990		
	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
Population totale	52 599 430	25 744 475	26 854 955	54 295 612	26 487 656	27 807 956	56 651 955	27 565 056	29 086 899
Population des ménages	51 151 300	24 942 370	26 208 930	52 987 260	25 794 600	27 192 660	55 396 580	26 924 992	28 471 588
Population non réintégrée	50 150 270	24 228 820	25 921 450	52 208 428	25 225 036	26 983 392	54 624 828	26 344 412	28 280 416
Population réintégrée	1 001 030	713 550	287 480	778 832	569 564	209 268	771 752	580 580	191 172
dont : Elèves internes	642 910	383 060	259 850	512 864	314 992	197 872	523 592	335 624	187 968
Militaires	307 450	298 950	8 500	241 792	240 104	1 688	248 160	244 956	3 204
Population des collectivités	1 154 005	600 030	553 975	1 045 428	516 024	529 404	1 005 092	469 120	535 972
Foyers de travailleurs	264 810	237 370	27 440	203 932	180 292	23 640	176 232	151 772	24 460
Foyers d'étudiants, cités universitaires	127 520	69 580	57 940	129 764	69 904	59 860	137 664	69 872	67 792
Maisons de retraite, hospices	356 965	121 350	235 615	329 152	102 600	226 552	357 268	99 212	258 056
Hospitalisation longue durée	173 100	87 225	85 875	192 772	89 780	102 992	140 784	60 952	79 832
Communautés religieuses	104 330	19 495	84 835	87 324	17 204	70 120	70 280	14 956	55 324
Autres collectivités	127 280	65 010	62 270	102 484	56 244	46 240	122 864	72 356	50 508
Population des habitations mobiles (y c. mariniers)	163 940	95 870	68 070	135 792	73 500	62 292	151 377	82 417	68 960
Population non réintégrée des établissements	130 185	106 205	23 980	127 132	103 532	23 600	98 906	88 527	10 379

(1) Les personnes en traitement dans les sanatoriums, préventoriums, aériums, de même que les personnes en traitement dans les hôpitaux psychiatriques ont été intégrées à la population en hospitalisation de longue durée pour les recensements de 1975 et 1982 afin d'assurer la comparaison avec celui de 1990.

TABLEAU B.04-4

Structure des ménages par âge de la personne de référence au recensement de 1990

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Caractéristique du ménage	Ensemble	15 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
Ensemble des ménages	21 542 152	874 036	1 811 904	4 410 532	4 050 376	3 293 588	4 410 584	2 691 132
Structure du ménage :								
Ménage d'une personne : homme	2 171 364	217 844	299 600	428 628	302 760	263 824	375 352	283 356
femme	3 673 776	250 252	244 384	283 872	218 624	334 980	1 074 292	1 267 372
Autre ménage sans famille	443 148	68 664	47 132	62 512	54 904	63 268	63 044	83 624
Famille principale monoparentale :	1 551 824	34 452	90 300	366 244	424 280	258 240	227 124	151 184
Homme avec enfant(s)	225 924	648	3 340	31 032	72 836	53 288	40 392	24 388
Femme avec enfant(s)	1 325 900	33 804	86 960	335 212	351 444	204 952	186 732	126 796
Famille principale comprenant un couple :	13 702 040	302 824	1 130 488	3 269 276	3 049 808	2 373 276	2 670 772	905 596
Homme et femme actifs	6 935 276	229 176	903 016	2 393 808	2 119 740	1 150 392	135 500	3 644
Homme actif et femme inactive	2 924 320	47 344	205 340	838 564	874 876	791 200	160 632	6 364
Homme inactif et femme active	591 076	11 224	14 008	22 512	30 512	155 260	344 352	13 208
Homme et femme inactifs	3 251 368	15 080	8 124	14 392	24 680	276 424	2 030 288	882 380

TABLEAU B.04-5

Familles selon le type, la catégorie socioprofessionnelle (niveau 8) de la personne de référence et le nombre d'enfants de 0 à 24 ans au recensement de 1990

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Caractéristique de la famille	Ensemble	Familles ayant ... enfant(s) de 0 à 24 ans					Nombre total d'enfants de				
		0	1	2	3	4 ans ou plus	0 à 3 ans	4 à 6 ans	7 à 11 ans	12 à 16 ans	17 à 24 ans
Ensemble des familles	15 391 088	6 484 272	3 667 508	3 344 508	1 348 936	545 864	2 331 108	2 242 448	3 825 444	3 690 972	4 832 748
Type de famille :											
Familles monoparentales :	1 601 704	426 260	683 788	336 080	107 868	47 708	159 212	185 292	368 696	433 336	751 312
Homme actif	159 804	19 316	88 748	37 228	10 620	3 892	6 440	12 676	33 896	53 284	106 436
Homme inactif	72 996	51 432	15 812	3 920	1 040	792	416	564	1 708	4 220	23 592
Femme active	907 952	64 456	487 800	255 680	74 496	25 520	110 784	143 892	285 696	320 168	475 552
Femme inactive	460 952	291 056	91 428	39 252	21 712	17 504	41 572	28 160	47 396	55 664	145 732
Familles comprenant un couple :	13 789 384	6 058 012	2 983 720	3 008 428	1 241 068	498 156	2 171 896	2 057 156	3 456 748	3 257 636	4 081 436
Homme et femme actifs	6 956 572	1 940 296	2 087 528	2 149 012	630 360	149 376	1 363 556	1 268 696	2 088 596	1 980 736	2 228 284
Homme actif et femme inactive	2 933 384	683 240	599 660	762 260	571 620	316 604	774 232	756 112	1 297 240	1 150 632	1 349 512
Homme inactif et femme active	599 312	424 064	110 660	42 732	14 580	7 276	16 368	14 396	30 120	48 676	163 652
Homme et femme inactifs	3 300 116	3 010 412	185 872	54 424	24 508	24 900	17 740	17 952	40 792	77 592	339 988
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence :											
1. Agriculteurs exploitants	480 860	150 212	119 668	129 420	61 476	20 084	68 580	70 244	132 504	148 332	230 672
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 094 644	309 236	316 248	323 980	111 360	33 820	151 328	161 576	318 460	350 404	468 736
3. Cadres, professions intellectuelles supérieures	1 611 408	413 656	448 496	515 580	188 356	45 320	303 116	292 692	521 656	522 064	599 076
4. Professions intermédiaires	2 203 768	552 308	691 328	694 612	219 640	45 880	405 492	395 872	690 728	660 288	785 140
5. Employés	1 476 544	307 348	546 960	422 304	152 560	47 372	297 956	293 556	480 144	438 712	549 932
6. Ouvriers	4 054 456	964 100	1 128 892	1 111 600	550 120	299 744	1 016 176	958 204	1 550 876	1 376 036	1 516 392
7. Retraités	3 886 448	3 508 412	273 692	67 012	21 272	16 060	7 100	8 640	26 860	72 732	435 272
8. Autres sans activité professionnelle	582 960	279 000	142 224	80 000	44 152	37 584	81 360	61 664	104 216	122 404	247 528

TABLEAU B.04-6

Ménages selon le nombre de personnes aux recensements de 1974, 1982 et 1990

Départements d'outre-mer

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

Caractéristique du ménage	Guadeloupe			Guyane			Martinique			Réunion		
	1974	1982	1990	1974	1982	1990	1974	1982	1990	1974	1982	1990
Ensemble des ménages	76 752	85 629	112 478	15 647	21 063	33 285	76 135	82 265	106 536	103 962	120 861	157 853
Nombre de personnes :												
1.	16 202	17 746	22 265	4 186	5 138	7 300	16 230	16 982	22 790	14 325	13 874	20 481
2.	12 315	14 775	22 077	2 829	4 399	6 701	11 342	14 932	21 293	15 420	17 954	26 477
3.	9 561	12 511	19 987	2 233	3 431	5 731	9 618	12 635	18 572	14 776	20 037	30 229
4.	9 264	12 374	19 238	2 043	2 902	5 153	8 999	12 868	18 070	14 561	21 979	32 171
5.	7 562	9 502	12 807	1 449	1 914	3 422	7 611	9 673	11 423	11 916	16 611	21 817
6 ou plus	21 848	18 721	16 104	2 907	3 279	4 978	22 355	18 175	14 388	32 964	30 406	26 678
Nombre total de personnes	320 678	323 400	383 627	54 415	70 241	112 953	321 323	321 811	355 498	475 532	509 232	593 684
Nombre moyen de personnes par ménage	4,2	3,7	3,4	3,5	3,3	3,4	4,2	3,7	3,3	4,6	4,2	3,8

TABLEAU B.04-7

Structure des ménages au recensement de 1990

Départements d'outre-mer

Source : INSEE (Division «Recensements de la population»)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Ensemble des ménages.....	112 478	106 536	33 285	157 853
Structure du ménage :				
Ménage d'une personne :	22 265	22 790	7 300	20 481
Homme	12 165	12 375	4 888	11 044
Femme	10 100	10 415	2 412	9 437
Autre ménage sans famille	6 569	5 311	2 664	5 648
Famille principale monoparentale :	24 033	23 608	6 094	26 859
Homme + enfant(s)	3 589	3 185	1 274	4 192
Femme + enfant(s)	20 444	20 423	4 820	22 667
Famille principale comprenant un couple :	59 611	54 827	17 227	104 865
Homme et femme actifs	31 707	30 381	9 106	45 335
Homme actif et femme inactive	15 342	11 048	5 944	39 259
Homme inactif et femme active	2 660	2 899	461	4 070
Homme et femme inactifs	9 902	10 499	1 716	16 201
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence :				
1. Agriculteurs exploitants	4 355	2 367	1 667	6 703
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	11 620	8 317	2 512	8 489
3. Cadres, professions intellectuelles supérieures	5 572	6 126	2 233	7 870
4. Professions intermédiaires	9 523	10 291	3 995	13 206
5. Employés	20 884	19 651	5 492	34 022
6. Ouvriers	25 220	23 696	9 761	47 906
7. Retraités	23 277	25 339	3 142	23 211
8. Autres sans activité professionnelle	12 027	10 749	4 483	26 446

C

***Emploi,
revenus et salaires***

Population active, Emploi

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Pyramide des âges de la population au chômage en janvier 1999.

1. Population active : actifs occupés, chômeurs et militaires du contingent.
2. Taux d'activité au sens* du recensement et au sens du BIT, par sexe et groupe d'âge quinquennal.
3. Chômage au sens du BIT par sexe et âge regroupé.
4. Taux de chômage standardisés dans les Pays de l'Union européenne et d'autres pays de l'OCDE.
5. Population résidente occupée au 31 décembre.
6. Population résidente salariée au 31 décembre.
7. Répartition des effectifs salariés du régime UNEDIC par taille d'établissement.
- 8A. Actifs occupés selon le sexe, l'activité économique regroupée, le statut et le type d'horaire de travail.
- 8B. Actifs à temps partiel.
9. Nombre d'établissements de travail temporaire et effectifs salariés.
10. Intérim et contrats à durée déterminée.
11. Indicateurs du marché du travail.

12. Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie 1 par qualification professionnelle et par sexe.
13. Effectifs des agents de l'État, des établissements publics nationaux, des établissements d'enseignement privé sous contrat, des exploitants publics « La Poste » et « France Télécom », par statut.
14. Répartition des agents de l'État par ministère, grand service et statut.
15. Effectifs des agents de l'État, de La Poste et France Télécom par catégorie statutaire et sexe.
16. Les effectifs féminins de l'État, de La Poste et France Télécom : condition d'emploi, statut, catégorie statutaire et ministère.
17. Taux de chômage suivant la catégorie socioprofessionnelle.
18. Évolution de la dépense pour l'emploi.
19. Effectifs de la fonction publique territoriale.
20. Population totale et population active des départements d'outre-mer.
21. Taux d'activité et de chômage dans les départements d'outre-mer.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et le département de « l'Emploi et des Revenus d'activité » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

Entre mars 1998 et janvier 1999, soit en dix mois, selon l'enquête annuelle sur l'emploi (dont le champ concerne les ménages ordinaires), la population active augmente de 228 000 personnes, contre 155 000 par an en moyenne entre 1993 et 1998.

Cette hausse du nombre d'actifs se concentre parmi les hommes de moins de 25 ans. Leur taux d'activité passe de 30,9 % en mars 1998 à 32,1 % en janvier 1999. Plus globalement, la baisse du taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans, observée depuis le début des années 1980 semble interrompue. Cette interruption coïncide avec une stabilisation des taux de scolarité. L'amélioration de la situation de l'emploi depuis deux ans et les perspectives d'emplois ouvertes par le programme « nouveaux emplois, nouveaux services » (emplois jeunes) auraient incité les jeunes à se porter plus tôt sur le marché du travail.

L'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes continue de se réduire (respectivement 62,0 % et 47,9 %). La hausse de la population active féminine est de 141 000 personnes contre 87 000 pour la population active masculine, conformément aux tendances de long terme. Le taux d'activité des hommes ne cesse, en effet, de baisser alors que celui des femmes n'arrête pas d'augmenter.

En dix mois, de mars 1998 à janvier 1999, selon l'enquête annuelle sur l'emploi, le nombre d'emplois augmente de 218 000 personnes, après + 275 000 entre mars 1997 et mars 1998. Cette hausse est importante, compte tenu de la date avancée de l'enquête.

Les jeunes ne participent pas à cet accroissement : le nombre de jeunes actifs occupés régresse de 0,8 % par rapport à mars 1998, en raison de la date de l'enquête (janvier) et d'une diminution des effectifs du contingent (- 67 000), comptés parmi les salariés. La hausse provient essentiellement de la classe des 50 ans ou plus (+ 5,2 % depuis mars 1998) qui continue d'absorber les générations issues du baby boom. Suivant la tendance passée, elle concerne davantage les femmes que les hommes (respectivement + 146 000 et + 72 000 personnes).

Comme les années précédentes, l'emploi salarié à lui seul soutient la hausse du nombre d'actifs occupés. Cependant, la diminution du nombre d'emplois non salariés est sensiblement moins marquée que les années précédentes. Globalement, l'emploi salarié progresse de 249 000 personnes. La hausse est particulièrement forte pour les emplois permanents du secteur privé (+ 302 000). Au contraire, les effectifs salariés de l'État et des collectivités locales diminuent. La hausse du nombre d'emplois concerne tous les secteurs sauf l'agriculture.

Les emplois à durée limitée (intérim, apprentissage, contrats aidés, CDD) continuent de progresser mais moins fortement qu'entre mars 1997 et mars 1998 (+ 58 000 contre + 151 000). Ils expliquent un quart de la hausse de l'emploi intervenue depuis dix mois contre plus de la moitié de celle enregistrée de mars 1997 à mars 1998. Le nombre d'intérimaires augmente de nouveau mais moins vite que les deux dernières années : + 34 000 depuis mars 1998 contre + 83 000 entre mars 1997 et 1998. Pour la première fois depuis mars 1995, le nombre de CDD diminue (- 14 000 par rapport à mars 1998). Au total, chez

les 15-24 ans, le passage par les emplois à durée limitée apparaît plus important en janvier 1999 qu'en mars 1998. En dix mois, le poids de ces formes d'emploi dans l'emploi salarié des jeunes passe de 44,8 % à 46,6 %.

Le développement du travail à temps partiel ralentit, pour les hommes comme pour les femmes : 17,2 % des actifs occupés travaillent à temps partiel en janvier 1999 (17,1 % en mars 1998). Par ailleurs, le travail à temps partiel semble un peu moins soumis aux contraintes du marché du travail qu'en mars 1998. En particulier, le nombre de personnes exerçant à temps partiel et cherchant effectivement à travailler davantage diminue de 8,5 %.

En données brutes, il y a 3 060 000 chômeurs en janvier 1999 d'après l'enquête sur l'emploi. En données corrigées des variations saisonnières, le taux de chômage mensuel au sens du BIT, calé sur les résultats de l'enquête sur l'emploi, baisse de 0,5 point entre mars 1998 et janvier 1999 et le nombre de chômeurs s'établit à 2 985 000 en janvier 1999. L'écart tient surtout à la saisonnalité du chômage. Tous âges confondus, en données brutes, le taux de chômage des hommes reste inchangé à 10,2 % alors que celui des femmes baisse de 0,2 point à 13,6 %. Pour ces dernières, le taux de chômage se réduit dans chaque classe d'âge, même chez les plus jeunes ; en revanche, le taux de chômage des hommes ne baisse que pour les 25-49 ans.

Dans les départements d'outre-mer, les taux de chômage sont nettement plus élevés qu'en métropole : deux fois plus dans les Antilles et en Guyane, presque trois fois plus à la Réunion. Les jeunes entrent plus tôt sur le marché du travail, et y restent plus tard. Chômage de longue durée, temps partiel, emplois temporaires sont courants dans un contexte où les emplois non qualifiés et de type artisanal sont particulièrement nombreux. Partout, le sous-emploi est important : plus de la moitié des actifs à temps partiel souhaiteraient travailler davantage.

2. MÉTHODOLOGIE

Population active occupée

Ce chapitre fournit les dernières estimations disponibles concernant la population active occupée, par groupe d'activités économiques (secteur d'établissement).

Les séries publiées sont obtenues grâce à des indices d'évolution annuelle issus principalement des statistiques de l'UNEDIC (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). Ces indices sont appliqués à la dernière donnée annuelle disponible, la base étant constituée à partir des résultats du recensement de la population (de mars 1990, pour la série 1990-1998).

L'UNEDIC établit au 31 décembre de chaque année, des statistiques d'effectifs salariés relevant du régime des ASSÉDIC (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), classés par activité économique et par sexe. Le champ d'application de ce régime est assez vaste mais ne couvre pas cependant l'ensemble des salariés. Aussi, les principales données concernant l'emploi se répartissent-elles de la façon suivante :

— statistiques annuelles de l'UNEDIC permettant d'obtenir des estimations de l'emploi à la fin de chaque année sur le champ couvert ;

— statistiques trimestrielles de l'UNEDIC portant sur les établissements de 10 salariés et plus et données fournies par le ministère de l'Emploi et la Solidarité, en particulier par son enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO); elles permettent à l'INSEE d'évaluer l'emploi en fin de trimestre sur le secteur « concurrentiel », c'est-à-dire l'ensemble des activités économiques hors agriculture, administration, santé, action sociale et éducation.

— données complémentaires fournies par les régimes de sécurité sociale agricole ou des non-salariés ou par les grandes entreprises nationales et statistiques de source INSEE provenant principalement des enquêtes annuelles sur l'emploi, de l'exploitation des fichiers de paie de l'État et d'enquêtes auprès des collectivités locales, pour couvrir le champ non couvert par l'UNEDIC (secteur public, agriculture, services domestiques) ainsi que les non-salariés.

La Comptabilité nationale utilise pour ses travaux, en particulier dans le *Rapport sur les comptes de la Nation*, un cadre légèrement différent : celui des branches, alors que le secteur d'établissement regroupe les établissements ayant la même activité principale. La branche est l'activité qui élabore un produit et un seul parmi une nomenclature de biens et services. De plus, c'est l'emploi intérieur et non la population résidente occupée qui est ventilé par branche : le concept retenu dans les comptes de la Nation inclut les non-résidents ayant un emploi dans l'économie nationale et exclut les résidents ayant un emploi dans le reste du monde. Enfin, la Comptabilité nationale utilise les moyennes annuelles, alors que les estimations présentées ici sont faites au 31 décembre.

La nomenclature par secteur d'établissement constitue, sur le plan statistique, le point de passage obligé pour toute estimation dans le cadre des branches. La répartition de la population active occupée par branche résultant d'un passage secteur-branche à travers une matrice établie en majeure partie à l'aide des résultats des enquêtes annuelles d'entreprises; les résultats sont moins précis que ceux établis dans le cadre des secteurs. La répartition de la population active occupée par secteur résulte d'une ventilation de la population selon le code d'activité économique principale de l'établissement dans lequel chaque travailleur est occupé.

Le niveau de chômage

Jusqu'en 1975, la mesure du chômage retenue était la population disponible à la recherche d'un emploi, ensemble des individus qui déclaraient, à l'enquête sur l'emploi ou au recensement, être sans emploi et en rechercher un.

Depuis 1975, l'enquête annuelle sur l'emploi permet de retenir la définition du chômage, recommandée par le Bureau international du travail (BIT). Pour être classé comme chômeur, trois conditions sont requises :

- être dépourvu d'emploi;
- être disponible pour travailler;
- rechercher activement un travail.

L'enquête sur l'emploi dénombre les chômeurs répondant à ces critères, traduits en pratique dans le questionnaire de la façon suivante : ne pas avoir travaillé pendant la semaine de référence, être disponible pour travailler immédiatement, chercher un travail salarié ou non salarié,

avoir fait un acte de recherche pendant le mois précédant l'enquête.

Outre l'intérêt de permettre les comparaisons internationales, la mesure du chômage au sens de la définition du Bureau international du travail présente l'avantage d'être fondée sur des critères factuels, de ne pas faire appel à l'appréciation personnelle des individus sur leur situation et de ne pas dépendre directement de la réglementation et des institutions en matière sociale. Il n'en est pas de même de la série des demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et de celle des bénéficiaires d'indemnités de chômage, qui dépendent en effet du comportement des personnes au chômage et de la législation sociale. Ces dernières ont cependant le mérite d'apporter des informations plus fines, notamment au niveau régional et local, et de permettre le suivi conjoncturel grâce à leur périodicité mensuelle.

Les agents de l'État

Depuis 1976, le recensement des agents de l'État, des établissements publics nationaux et des établissements privés sous contrat est établi à partir d'un système d'information statistique utilisant les fichiers automatisés de paie. La collecte des données est annuelle depuis 1983. Les recensements sont exhaustifs, en métropole, dans les DOM-TOM et à l'étranger et concernent à la fois l'emploi et les salaires. Les données sont individuelles.

Les personnes ou les rémunérations (indemnités, avantages en nature) manquantes dans les fichiers sont recensées au moyen d'une enquête complémentaire par questionnaire. Toutefois, le volet « Rémunérations » de l'enquête complémentaire n'est présent que les années paires. Le ministère de la Défense est inclus dans le champ des recensements, mais selon des modalités particulières qui se répercutent au niveau de la diffusion des résultats. Outre les renseignements sur les rémunérations (indices hiérarchiques, traitements, indemnités, cotisations, prestations...), les principales informations étudiées sont : l'affectation (ministère, service ou établissement), le lieu de travail, le sexe, l'âge et le lieu de naissance, le statut (titulaire, contractuel, auxiliaire, ouvrier, militaire), la catégorie statutaire (A, B, C, D), le corps et le grade, la catégorie socioprofessionnelle et la profession.

Les années impaires, l'exploitation des résultats est simplifiée et la diffusion est limitée aux caractéristiques fondamentales. Le champ des recensements individuels est prolongé par des enquêtes récapitulatives sur les personnels des organismes consulaires et des entreprises publiques à statut d'établissement public.

Intérim et contrats de travail à durée déterminée

Les relevés de contrats que les agences d'intérim établissent chaque mois sont collectés par l'UNEDIC et par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Depuis le 1^{er} janvier 1995, ils sont centralisés par un centre serveur de l'UNEDIC. L'exploitation statistique est réalisée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Ce nouveau système d'exploitation permet de prolonger les séries homogènes débutant en 1992. Par ailleurs, il fournit des informations qui n'étaient plus disponibles depuis cette date : répartition du nombre de contrats et du volume de travail

correspondant par secteur d'activité et par catégories socio-professionnelles.

L'enquête annuelle d'entreprise dans les services réalisée par l'INSEE renseigne sur l'activité des entreprises de travail temporaire (chiffre d'affaires, nombre de salariés, marges...).

Deux enquêtes fournissent des informations à la fois sur les contrats d'intérim et sur les contrats à durée déterminée :

- l'enquête sur l'emploi de l'INSEE permet de connaître le stock d'intérimaires et de salariés sous contrats à durée déterminée en mars de chaque année, (en janvier pour 1990 et 1999) ainsi que leur répartition par secteur d'activité, âge, sexe,...;

- les enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (enquêtes ACEMO) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité fournissent chaque trimestre le taux d'intérim et le taux de salariés sous contrats à durée déterminée dans les établissements de 10 salariés et plus;

La législation en vigueur depuis le 12 juillet 1990 vise à limiter les abus dans le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim et à rapprocher les deux formes d'emploi. Ses grands principes sont :

- Le retour à une liste limitative des cas de recours. Trois grands cas sont prévus :

- le remplacement d'un salarié;

- les variations temporaires ou exceptionnelles d'activité;

- les variations inhérentes à la nature des activités de l'entreprise (emplois saisonniers et emplois pour lesquels il est d'usage constant de ne pas recourir aux contrats à durée indéterminée, CDI).

- Limitation (sauf cas particulier) à 18 mois (contre 24 dans le régime précédent) de la durée maximale des contrats à terme précis.

- Limitation à un seul renouvellement.

Marché du travail

En dehors du chômage au sens du BIT et du nombre de bénéficiaires des allocations de chômage établi par l'UNEDIC, les autres données ayant servi à établir ces tableaux sont recueillies auprès des directions départementales du ministère de l'Emploi et de la Solidarité ou de l'ANPE; ces renseignements sont centralisés et exploités sur le plan national par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère précité.

Les autres indicateurs du marché du travail donnent des informations concernant le chômage partiel. Ces renseignements sont établis à l'aide d'états dressés par les directions départementales de l'Emploi et de la Solidarité lors de l'octroi aux établissements d'indemnités de chômage partiel.

Dépenses pour l'emploi

Le champ retenu inclut non seulement toutes les actions de politique de l'emploi mises en œuvre par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, mais également celles

gérées par les autres administrations (de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Économie, des Finances et de l'Industrie). Il comprend aussi les dépenses effectuées par les entreprises dans le cadre de l'indemnisation du chômage ou de l'incitation au retrait d'activité à travers le système de l'UNEDIC, ainsi que celles réalisées pour la formation professionnelle continue. En matière d'aides aux entreprises, ne sont retenues que les mesures qui présentent un critère explicite de création ou de maintien de l'emploi.

3. DÉFINITIONS

Chômage au sens du BIT

Parmi les inscrits à l'ANPE répertoriés par le ministère du Travail, l'INSEE ne prend pas en compte ceux ne satisfaisant pas aux critères suivants :

- Être sans travail (est exclue toute personne ayant déclaré avoir exercé une activité, même de très courte durée, au cours de la semaine de référence).

- Être disponible dans un délai de 15 jours (un mois en cas de maladie bénigne).

- Chercher activement un emploi (au moins une démarche durant le mois précédant l'enquête).

En revanche, sont prises en compte dans le chômage BIT les personnes non inscrites à l'ANPE mais vérifiant les trois critères précédents.

Outre les différences de critère, il existe une différence sensible entre le nombre d'inscrits à l'ANPE répertorié par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et celui calculé à partir de l'enquête sur l'emploi à une période voisine. Incluant les chômeurs hors champ de l'enquête sur l'emploi (vivant dans des ménages collectifs), cet écart « résiduel » serait en outre dû en partie aux aléas de l'enquête (réponses erronées ou imprécises) mais aussi aux difficultés de mise à jour des fichiers ANPE.

Contrat de travail à durée déterminée

Un contrat à durée déterminée est un contrat de travail nécessairement conclu par écrit. C'est un moyen subsidiaire pour faire exécuter provisoirement un travail précis, dans un certain nombre de cas prévus par le législateur.

Demandes d'emploi en fin de mois (DEFM)

Elles concernent les travailleurs sans emploi recensés dans les agences locales pour l'emploi à la fin de chaque mois. Plus précisément, il s'agit des personnes inscrites à l'ANPE, sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche soit d'un emploi à durée indéterminée, à temps plein (DEFM de catégorie 1) soit d'un emploi à temps partiel (catégorie 2), soit d'un emploi saisonnier ou temporaire (catégorie 3).

En juin 1995, trois nouvelles catégories de DEFM sont créées par éclatement des anciennes catégories 1, 2 et 3. Dans les nouvelles catégories 6, 7 et 8 sont comptabilisées les personnes ayant travaillé plus de 78 heures au cours du mois et précédemment dénombrées dans les catégories 1, 2 et 3.

Des statistiques de flux sont également établies, notamment sur les demandes d'emploi enregistrées ou satisfaites (par placement ou annulation) chaque mois ou chaque trimestre.

Dépenses pour l'emploi

Elles sont présentées sous forme d'un bilan du coût des politiques d'emploi.

Sept rubriques composent la typologie des « Comptes de l'emploi » :

- l'indemnisation du chômage total comprend les prestations de chômage;

- l'incitation au retrait d'activité englobe les prestations versées dans le cadre des garanties de ressources, des allocations spéciales du Fonds national de l'emploi, les contrats de solidarité, le plan social de la sidérurgie, les aides au départ d'agriculteurs âgés et l'aide à la réinsertion des travailleurs étrangers;

- la formation professionnelle reprend les opérations de formation professionnelle et d'insertion professionnelle des jeunes réalisées au profit, soit des actifs occupés, soit des demandeurs d'emploi, par l'État, les régions, les entreprises et leurs organismes de mutualisation, ainsi que l'UNEDIC;

- la promotion de l'emploi et la création d'emploi comprend les aides à l'aménagement du territoire, les aides en faveur de l'artisanat, les exonérations fiscales ou sociales liées à la création d'emploi, l'aide à la création d'entreprises par les salariés privés d'emploi, les travaux d'utilité collective, les contrats emploi-solidarité;

- l'incitation à l'activité regroupe les aides à la mobilité géographique, celles visant à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et la garantie de ressources des travailleurs handicapés;

- le maintien de l'emploi recouvre l'indemnisation de chômage partiel, les subventions du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et diverses mesures d'accompagnement des restructurations;

- le perfectionnement du fonctionnement du marché du travail comptabilise principalement le fonctionnement de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fonction publique

La Fonction publique comprend la fonction publique d'État (ensemble des agents employés dans les différents ministères et leurs établissements publics sous tutelle), la fonction publique territoriale (personnel des collectivités locales) et la fonction publique hospitalière (personnel des hôpitaux publics et des maisons ou retraite publiques).

- *Effectifs budgétaires.* Lors de son vote annuel du budget, le Parlement pour les agents de l'État ou les instances territoriales (conseil généraux, municipaux...), conseils d'administrations des hôpitaux pour les autres fonctions publiques « autorise » des emplois dont le nombre diffère des effectifs réellement en fonction en raison de l'existence d'emplois vacants et du temps partiel.

- *Titulaires.* Les personnels titulaires appartiennent à ces corps regroupés en catégories d'après leur niveau de concours de recrutement :

- catégorie A, assure des fonctions d'études générales, de conception et de direction;

- catégorie B, chargée des fonctions d'application;

- catégorie C assure les tâches d'exécution (la catégorie D est en extinction depuis 1992).

- *Non-titulaires.* Ce sont les ouvriers d'État, contractuels (dont certains, régis par des textes statutaires, ont un déroulement de carrière organisé et une quasi-stabilité d'emploi), auxiliaires, vacataires, collaborateurs extérieurs, ou encore « emplois aidés » tels « les contrats emploi-solidarité ».

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats, un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Offres d'emploi enregistrées au cours de l'année

Les offres d'emploi enregistrées au cours de l'année sont les offres d'emplois durables (type A), temporaires (type B) ou occasionnels (type C) déposées par les employeurs dans les agences locales pour l'emploi au cours de l'année.

Les offres d'emploi en fin de mois sont également décomptées : il s'agit des offres qui au dernier jour du mois ne sont pas satisfaites.

Jusqu'en mars 1995, les offres d'emplois étaient classées par catégories : offres à temps plein et à durée indéterminée (catégorie 1), offres à temps partiel (catégorie 2), offres à durée déterminée (catégorie 3), offres d'emploi de très courte durée (catégorie 4). Le passage des catégories aux types d'offres en avril 1995 a entraîné une rupture de toutes les séries à l'exception de celle des offres enregistrées totales. Les offres enregistrées de type A + B + C correspondent à celles des catégories 1 + 2 + 3 + 4.

Population active

Elle regroupe la population active occupée et les chômeurs « au sens du BIT ». La somme de ces deux populations donne la population active dite « au sens du BIT ». Sa définition s'appuie sur une résolution adoptée en octobre 1982 par le Bureau international du travail (BIT). C'est cette définition de la population active qui sert de référence dans l'enquête sur l'emploi.

Population active occupée

Elle est mesurée chaque année par l'enquête sur l'emploi. Elle comprend toutes les personnes au travail au cours de la semaine de référence de l'enquête, qu'elles soient salariées, qu'elles soient à leur compte ou qu'elles aident un membre de leur famille dans son travail. Elle comprend

également les personnes pourvues d'un emploi mais temporairement absentes la semaine de référence pour un motif tel que maladie (moins d'un an), congé payé, conflit du travail, formation, etc.

Taux d'activité

Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs à la recherche d'un emploi) et la population totale correspondante.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- INSEE.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC).
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Publications :

INSEE :

Articles d'*Économie et Statistique* :

N° 261, janvier 1993, n° spécial : « Activité professionnelle et emploi »;

N° 273, mars 1994 : « Emploi et chômage des « non-qualifiés » en France » (L. Bisault, V. Destival et D. Goux);

N° 282, février 1995 : « Chômage et salaires en France sur longue période » (P. Villa);

N° 300, octobre 1996 : « Projections de population active et participation au marché du travail »;

N° 318, 1998-8 : « Dossiers Les emplois dans les services : des comparaisons internationales »;

N° 323, 1999-3 : « L'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens professionnels : des emplois proches des formations suivies », « les jeunes en apprentissage ou en lycée professionnel ».

INSEE Première :

N° 507 : « Le retournement de 2006 »

N° 530 : « Chômage et emploi en mars 1997 ».

N° 569 : « L'allocation parentale d'éducation »;

N° 593 : « Le taux de chômage a reculé de 0,5 point en un an - Enquête sur l'emploi de mars 1998 »;

N° 618 : « 221 000 chômeurs de moins entre juin 1997 et septembre 1998 »;

N° 619 : « Septembre 1998 : l'emploi dynamisé depuis 21 mois ».

N° 626 : « Les caractéristiques familiales des salariés à temps partiel dans le secteur privé ».

N° 627 : « Les salaires des agents de l'État en 1997 »

N° 637 : « L'emploi dans les collectivités locales » : X (1)

N° 642 : « Les salariés à temps complet au voisinage du SMIC de 1976 à 1996 »

N° 656 : « Recul du chômage dans toutes les régions entre 1997 et 1998 »

N° 658 : « Hausse de l'emploi sur dix mois - Enquête sur l'emploi de janvier 1999 »

N° 670 : « Le marché du travail en France et au Royaume-Uni »

N° 674 : « La multiactivité chez les salariés du secteur privé »

N° 680 : « 300 000 chômeurs de moins en deux ans »

N° 681 : « L'emploi a bien résisté au creux conjoncturel »

N° 683 : « Le poids des grandes entreprises dans l'emploi »

INSEE-Résultats :

N° 107-108 : « Enquête sur l'emploi de 1996 »;

N° 115 : « Projections de population active 1995-2040 »;

N° 120-121 : « La fonction publique de l'État en 1993, 1994 et 1995 »;

N° 125-126 : « L'emploi départemental et sectoriel en 1995 »;

N° 127-128 : « Enquête sur l'emploi de 1997 »;

N° 130 : « Structure des emplois au 31 décembre 1994 »;

N° 131 : « Mouvement de main-d'œuvre dans les établissements de 50 salariés ou plus, année 1996 »;

N° 133-134 : « Les effectifs des collectivités territoriales au 31 décembre 1993, 1994 et 1995 »;

N° 138-139 : « Marché du travail - séries longues »;

N° 141-142 : « Enquête sur l'emploi de 1998 »;

N° 146-147 : « La structure des salaires en 1994 - Enquête complémentaire aux déclarations annuelles de données sociales de 1994 »;

N° 148 : « La structure des emplois en 1995 »;

N° 151-152 : « Les salaires des agents de l'État en 1996 - Résultats détaillés »;

N° 156-157 : « L'emploi départemental et sectoriel en 1997 ».

France, Portrait social, édition 1998-1999 :

« Les formes particulières d'emploi en France : un marche-pied vers les emplois stables ? », L. Bloch et M.A. Estrade;

Données sociales, INSEE, édition 1999 :

« Population active, emploi et chômage au cours des années quatre-vingt dix », O. Marchand;

« Les politiques de l'emploi depuis 1973 », N. Holcblat, P. Marioni, B. Roguet;

« L'évaluation des politiques de l'emploi », C. Charpail, D. Gélot, A. Gubian et S. Zilberman;

« Salaire minimum et emploi en France et aux États-Unis », F. Kramarz, D. N. Margolis;

« Le chômage de longue durée », D. Gélot, S. Lemerle, N. Sitrès;

« Dix ans d'évolution du chômage des cadres : 1987-1997 », V. André-Roux, S. Le Minez.

Recensement général de la population de 1990. Principaux résultats; sondage au 1/20. INSEE.

Synthèses :

N° 24 : « L'emploi dans les services marchands », avril 1999.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité :

Bulletin mensuel de statistiques du travail, et ses suppléments;

Dossiers statistiques du travail et de l'emploi (8 à 10 numéros par an);

Revue française des affaires sociales, publication trimestrielle;

Premières informations et Premières synthèses, DARES

« Le marché du travail en novembre 1998 (Données CVS) », n° 99-01.01-1, (mensuel)

« Les mouvements de la main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus au premier semestre 1998 », n° 99-03.10-2, (semestriel);

« Évolution de l'emploi salarié au quatrième trimestre 1998 », n° 99-03.11-2;

« Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au quatrième trimestre 1998 », n° 99-04.14-1;

« Conjoncture de l'emploi et du chômage au premier trimestre 1999 », n° 99-07.26-2, (trimestriel);

« L'emploi dans la chimie, une optique de branche », n° 99-01.03-1;

« La mise en œuvre locale du programme « Nouveaux services - Emplois jeunes », n° 99-02.06-1;

« Sortir du chômage, reprendre un emploi », n° 99-03.11-1;

« Le devenir des personnes sorties par anticipation d'un contrat emploi consolidé (CEC) », n° 99-04.06-1;

« Trajectoires professionnelles et récurrence du chômage », n° 99-04.14-3;

« Quinze ans de métiers, l'évolution des emplois de 1983 à 1998 », n° 99-04.14-3;

« Perte d'emploi et passage par le RMI », n° 99-06.25-1;

« Les contrats Emploi -Solidarité et les Contrats Emploi Consolidés en 1998 », n° 99-07.26-1;

« Dans les industries alimentaires, l'emploi résiste mieux que dans le reste de l'industrie », n° 99-07.28-2;

« L'évolution des marchés du travail européens dans les années 1990 », n° 99-07.29-1;

« La dépense pour l'emploi en 1997 », n° 99-08.34-1;

« L'emploi et le chômage en 1998 », n° 99-08.33-1;

« Les contrats initiative emploi en 1998 », n° 99-09.39-1;

« Les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi en 1998 : Redéploiement vers les jeunes des aides à l'emploi et à l'insertion », n° 99-10.43-1;

« Le travail temporaire en 1998 », n° 99-11.45-2;

« Le Contrat Initiative Emploi, une mesure de réinsertion durable ? », n° 99-11.46-1;

Études et résultats, DREES

N° 37 : « L'activité professionnelle des femmes après la naissance de leur deux premiers enfants, l'impact de l'allocation parentale d'éducation ».

Suppléments au *Bulletin mensuel de statistiques du travail*, n°s 44, 82, 95 et 104 (travail temporaire), 76 et 96 (travail temporaire et travail sous contrat à durée déterminée);

Dossiers statistiques du travail et de l'emploi, n°s 2, 3, 4, 19, 33, 49, 75-76 et 80-81 (travail temporaire), n°s 11 et 60 (travail temporaire et travail sous contrat à durée déterminée);

Travail et Emploi, n° 52 : « Dossier emploi comprenant plusieurs articles sur le travail temporaire et les contrats à durée déterminée ».

Travail et Emploi, n° 12 : « La montée de l'activité des femmes étrangères en France : une tendance qui va en s'accroissant ».

Autres publications :

Rapport de la commission : « Relations sociales et Emploi »;

Bulletin de liaison de l'UNEDIC, n° 146, 4^e trimestre 1997;

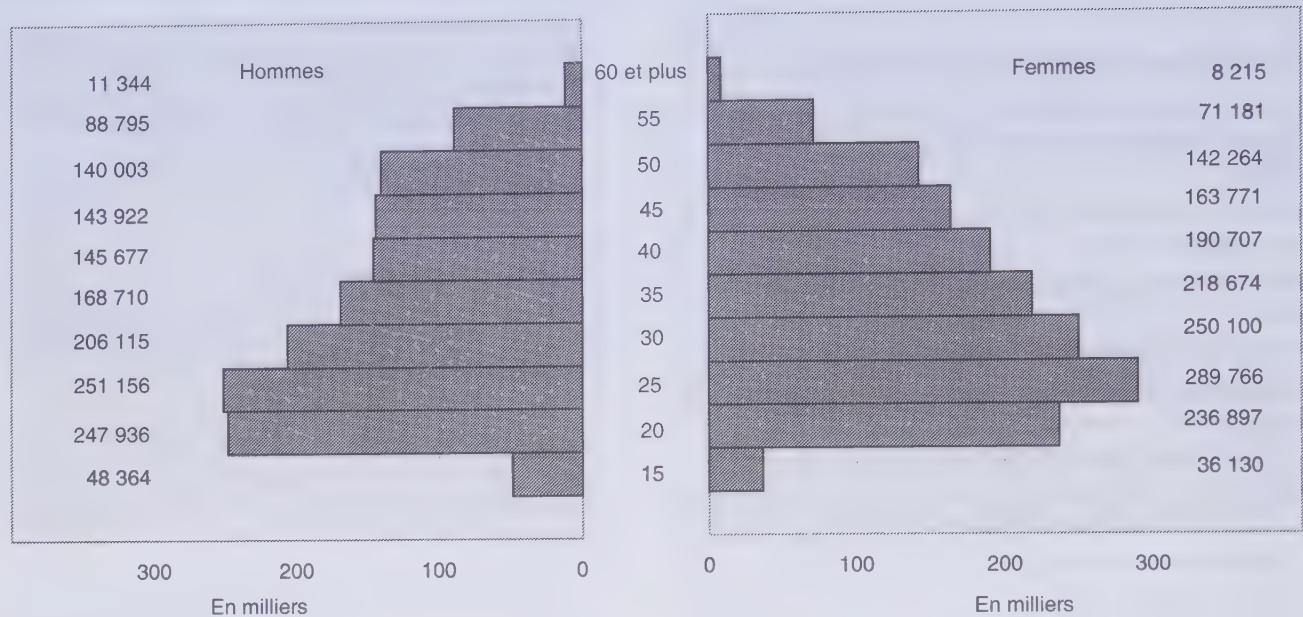
« Entre l'emploi et la retraite », les dossiers thématiques, INSEE, Liaisons sociales, DARES, n° 5, octobre, 1996.

« Les aides à l'emploi marchand », les dossiers thématiques, INSEE, Liaisons sociales, DARES, n° 7, août 1997.



Graphique C.01

Pyramide des âges de la population au chômage en janvier 1999



Source : INSEE, enquête sur l'emploi

TABLEAU C.01-1

Population active : actifs occupés, chômeurs et militaires du contingent (1)

En moyenne annuelle

Source : INSEE (Emploi et Revenus d'activité)

Unité : Millier

	1989	1990	1991	1992	1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998
Salariés :										
Sexe masculin	10 857,9	10 987,2	10 972,1	10 841,9	10 641,9	10 606,0	10 722,8	10 737,1	10 743,8	10 953,6
Sexe féminin	8 295,0	8 481,2	8 609,3	8 680,0	8 729,1	8 799,9	8 911,8	9 008,5	9 095,0	9 296,3
Les deux sexes.....	19 152,9	19 468,4	19 581,4	19 521,9	19 371,0	19 405,9	19 634,6	19 745,6	19 838,8	20 249,9
Non salariés :										
Sexe masculin	1 907,0	1 882,3	1 850,1	1 797,9	1 756,8	1 744,6	1 727,6	1 705,0	1 683,0	1 673,4
Sexe féminin	1 086,5	1 045,8	1 010,5	968,3	912,0	858,6	827,8	806,0	798,0	794,0
Les deux sexes.....	2 993,5	2 928,1	2 860,6	2 766,2	2 668,8	2 603,2	2 555,4	2 511,0	2 481,0	2 467,4
Chômeurs :										
Sexe masculin	998,9	947,8	1 031,9	1 168,3	1 401,0	1 488,8	1 375,0	1 508,1	1 555,7	1 446,2
Sexe féminin	1 324,1	1 257,0	1 317,2	1 422,5	1 528,4	1 616,8	1 561,4	1 638,1	1 651,7	1 603,3
Les deux sexes.....	2 323,0	2 204,9	2 349,1	2 590,8	2 929,4	3 105,6	2 936,4	3 146,2	3 207,4	3 049,5
Militaires du contingent.....	254,1	251,5	240,5	225,1	219,9	212,4	206,1	199,9	170,0	127,6
Population active totale :										
Sexe masculin	14 017,8	14 068,8	14 094,6	14 033,2	14 019,6	14 051,8	14 031,5	14 150,1	14 152,5	14 200,8
Sexe féminin	10 705,6	10 784,1	10 937,0	11 070,8	11 169,5	11 275,3	11 301,0	11 452,6	11 544,7	11 693,6
Les deux sexes.....	24 723,4	24 852,9	25 031,6	25 104,0	25 189,1	25 327,1	25 332,5	25 602,7	25 697,2	25 894,4

(1) Les données publiées prennent en compte les résultats du recensement de la population de mars 1990.

TABLEAU C.01-2

Taux d'activité au sens du recensement et au sens du BIT par sexe et groupe d'âge quinquennal

Situation à la date de l'enquête sur l'emploi (mars ou avril-mai et janvier pour 1999)

Source : INSEE

Âge (1)	Recensements								Enquêtes sur l'emploi					
	1975		1982		1990		1996		1997		1998		1999	
	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Sexe Masculin	Sexe Féminin	Sexe Masculin	Sexe Féminin
De 15 à 19 ans	29,1	21,7	23,8	16,7	14,4	9,0	9,5	4,4	9,4	4,3	10,6	4,7	11,1	5,3
De 20 à 24 ans	81,5	66,3	79,1	67,1	67,5	59,8	55,4	46,8	54,3	44,9	52,9	46,3	55,1	44,8
De 25 à 29 ans	94,8	63,2	93,3	71,1	93,5	80,0	92,5	77,8	92,0	77,7	91,5	78,0	90,5	78,3
De 30 à 34 ans	97,2	55,3	96,4	67,1	96,8	76,2	96,6	78,6	96,1	77,0	95,7	77,2	95,8	78,0
De 35 à 39 ans	97,2	51,7	96,8	65,4	97,3	75,5	97,1	78,4	97,0	77,7	97,0	78,5	96,3	79,4
De 40 à 44 ans	96,8	50,7	96,2	62,4	97,1	75,6	96,8	80,4	96,3	80,3	95,9	80,2	95,9	80,4
De 45 à 49 ans	95,3	51,2	94,9	58,7	95,9	71,6	95,1	78,2	95,1	78,1	95,2	79,7	94,7	79,5
De 50 à 54 ans	92,1	49,3	90,8	54,0	90,9	62,9	92,0	71,5	91,9	72,1	91,4	73,3	91,2	74,6
De 55 à 59 ans	81,6	42,7	76,8	44,9	69,5	46,1	67,9	49,1	68,3	50,0	67,0	49,3	67,7	50,9
De 60 à 64 ans	54,2	28,2	39,1	22,5	21,3	16,8	17,2	14,8	16,1	14,4	15,3	14,0	16,7	14,5
De 65 à 69 ans	18,9	10,0	9,5	5,0	5,2	3,3	4,6	3,6	4,0	2,5	4,0	2,5	3,6	2,2
De 70 à 74 ans (2)	7,6	4,0	4,6	2,1	1,6	0,7	2,6	0,6	2,2	0,9	2,4	0,7	1,7	0,7
De 75 ans et plus	3,7	1,9	2,3	1,0	///	///	0,8	0,2	0,6	0,2	0,7	0,3	0,6	0,2
Ensemble	71,0	39,2	68,5	43,1	64,5	46,4	62,7	47,6	62,3	47,2	62,0	47,6	62,0	47,9

(1) Âge atteint au cours de l'année.
(2) Le chiffre concerne les 70 ans et plus pour le recensement de 1990.

TABLEAU C.01-3A

Chômage au sens du BIT par sexe et âge regroupé

En moyenne annuelle

Source : INSEE (Division Emploi)

Unité : Millier

	1990	1994	1995	r 1996	r 1997	p 1998
Sexe masculin :						
15 à 24 ans	250	330	283	311	315	275
25 à 49 ans	555	971	903	987	1 015	947
50 ans et plus	143	187	186	210	226	225
Total	948	1 488	1 371	1 508	1 556	1 447
Sexe féminin :						
15 à 24 ans	337	376	349	349	335	305
25 à 49 ans	775	1 092	1 059	1 119	1 123	1 098
50 ans et plus	145	148	152	170	194	200
Total	1 257	1 616	1 560	1 638	1 652	1 603
Les deux sexes :						
15 à 24 ans	587	706	631	660	650	580
25 à 49 ans	1 330	2 062	1 962	2 106	2 138	2 045
50 ans et plus	288	336	338	380	419	425
Total	2 205	3 104	2 931	3 146	3 207	3 050

TABLEAU C.01-3B

Taux de chômage au sens du BIT par sexe et âge regroupé

En moyenne annuelle

Source : INSEE (Division Emploi)

	1990	1994	1995	1996	r 1997	p 1998
Sexe masculin :						
15 à 24 ans	12,8	20,8	18,9	20,7	22,0	20,5
25 à 49 ans	5,8	9,6	8,9	9,6	9,9	9,3
50 ans et plus	5,7	7,9	7,9	8,7	9,0	8,5
Ensemble	6,7	10,6	9,8	10,6	11,0	10,2
Sexe féminin :						
15 à 24 ans	21,1	28,6	28,4	29,7	30,2	28,5
25 à 49 ans	10,5	13,3	12,7	13,3	13,4	12,9
50 ans et plus	7,9	8,5	8,4	9,2	9,9	9,7
Ensemble	11,7	14,3	13,7	14,3	14,4	13,8
Les deux sexes :						
15 à 24 ans	16,5	24,4	23,2	24,7 r	25,6	24,1
25 à 49 ans	7,8	11,3	10,6	11,3	11,5	10,9
50 ans et plus	6,6	8,1	8,1	8,9	9,4	9,1
Ensemble	8,9	12,3	11,5	12,3	12,5	11,8

TABLEAU C.01-4

Taux de chômage (1) standardisés dans les Pays de l'Union européenne et d'autres pays de l'OCDE

Sources : Eurostat et OCDE (« Statistiques trimestrielles de la population active » 1999)

En % de la population active civile

	1988	1989	r 1990	r 1991	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998
Pays de l'Union européenne :											
Allemagne	...	...	...	...	...	7,9	8,4	8,2	8,9	9,9	9,4
Autriche	...	...	...	...	...	4,0	3,8	3,9	4,3	4,4	4,4
Belgique	8,9	7,5	6,7	6,6	7,3	8,9	10,0	9,9	9,7	9,2	8,8
Danemark	6,1	7,4	7,7	8,4	9,2	10,1	8,2	7,3	6,8	5,6	5,1
Espagne	19,5	17,2	16,2	16,4	18,5	22,7	24,1	22,9	22,2	20,8	18,8
Finlande	4,4	3,1	3,2	7,2	12,5	16,4	16,8	15,3	14,6	12,7	11,4
France	9,8	9,3	8,9	9,5	10,4	11,7	12,3	11,7	12,4	12,4	11,9
Grèce	...	...	...	7,0	7,9	8,6	8,9	9,2	9,6	9,6	...
Irlande	16,1	14,7	13,4	14,8	15,4	15,6	14,3	12,3	11,6	9,8	7,8
Italie	10,0	10,0	9,1	8,8	9,0	10,3	11,4	11,9	12,0	12,1	12,4
Luxembourg	2,0	1,8	1,7	1,7	2,1	2,7	3,2	2,9	3,0	2,8	2,8
Pays-Bas	7,5	6,9	6,2	5,8	5,6	6,6	7,1	6,9	6,3	5,2	4,0
Portugal	5,5	4,9	4,6	4,0	4,2	5,7	7,0	7,3	7,3	6,8	4,9
Royaume-Uni	8,7	7,3	7,1	8,8	10,1	10,4	9,6	8,7	8,2	7,0	6,3
Suède	1,9	1,6	1,7	3,1	5,6	9,1	9,4	8,8	9,6	9,9	8,2
Total U.E	9,8	8,9	8,3	8,2	9,2	10,7	11,1	10,7	10,8	10,6	9,9
Autres pays de l'OCDE :											
Canada	7,8	7,5	8,2	10,4	11,3	11,2	10,4	9,5	9,7	9,2	8,3
États-Unis	5,5	5,3	5,6	6,8	7,5	6,9	6,1	5,6	5,4	4,9	4,5
Japon	2,5	2,3	2,1	2,1	2,2	2,5	2,9	3,1	3,4	3,4	4,1

(1) Les chiffres concernant l'Union européenne sont calculés par Eurostat, ce sont des taux « comparables » pour tous les pays membres. Les chiffres des pays qui ne sont pas du ressort d'Eurostat sont calculés par l'OCDE.

TABLEAU C.01-5

Population résidente occupée au 31 décembre

Source : INSEE (estimations annuelles d'emploi)

Unité : Millier

Intitulé du secteur	NES 36	1990		1994		1995		r 1996		p 1997	
		Emploi total	Emploi salarié	Emploi total	Emploi salarié	Emploi total	Emploi salarié	Emploi total	Emploi salarié	Emploi total	Emploi salarié
Agriculture, sylviculture et pêche	A0	1 235,2	271,6	1 053,1	269,9	1 023,3	275,7	998,5	278,4	986,6	286,4
Industries agricoles et alimentaires	B0	635,8	550,1	592,4	526,1	590,0	524,7	588,6	524,7	594,3	531,0
Habillement, cuir	C1	271,7	257,6	207,9	197,4	198,0	188,5	184,2	175,6	176,8	168,6
Édition, imprimerie, reproduction	C2	253,6	238,9	232,8	217,3	230,5	216,4	226,9	213,1	226,2	212,7
Pharmacie, parfumerie et entretien	C3	149,0	148,6	148,4	148,1	150,2	149,9	149,0	148,7	149,1	148,8
Industries des équipements du foyer	C4	292,9	266,8	247,9	226,3	241,9	220,4	236,8	216,1	229,8	210,0
Industrie automobile	D0	324,5	323,3	287,1	286,2	292,2	291,2	287,7	286,7	284,1	283,1
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	E1	191,4	190,0	164,6	163,7	162,1	161,1	156,9	156,0	155,9	155,0
Industries des équipements mécaniques	E2	493,0	477,3	437,4	421,9	441,3	426,1	436,1	421,0	434,2	419,4
Industries des équipements électriques et électroniques	E3	277,6	268,6	227,2	218,5	231,0	221,2	232,4	223,0	233,3	224,2
Production de produits minéraux	F1	223,3	215,4	195,0	188,8	194,4	187,5	188,0	181,4	182,1	175,8
Industrie textile	F2	165,1	161,7	133,6	130,8	131,1	128,2	125,1	122,4	122,7	120,1
Industries du bois et du papier	F3	230,3	219,5	205,7	194,9	202,8	192,3	198,5	188,4	197,0	187,1
Chimie, caoutchouc, plastiques	F4	381,5	379,3	351,6	348,2	352,0	348,3	346,8	343,2	349,4	345,9
Métallurgie et transformation des métaux	F5	539,4	518,7	454,6	434,5	462,9	442,8	457,2	437,7	458,4	439,1
Industries des composants électriques et électroniques	F6	178,3	176,8	179,2	176,7	184,1	181,3	179,0	176,3	180,1	177,4
Production de combustibles et de carburants	G1	65,4	65,3	51,4	51,4	49,9	49,9	47,1	47,1	41,7	41,7
Eau, gaz, électricité	G2	203,4	203,2	208,2	207,9	206,9	206,7	206,5	206,3	205,1	204,9
Construction	H0	1 639,2	1 336,2	1 447,6	1 186,7	1 434,6	1 169,0	1 386,0	1 121,8	1 371,1	1 107,3
Commerce et réparation automobile	J1	443,1	373,3	431,6	372,9	440,3	377,8	440,9	380,6	435,6	377,0
Commerce de gros, intermédiaires	J2	999,7	946,3	927,4	877,2	933,6	883,1	937,4	885,7	939,4	888,7
Commerce de détail, réparations	J3	1 614,3	1 233,8	1 590,1	1 229,6	1 593,6	1 244,1	1 597,2	1 257,8	1 627,8	1 286,8
Transports	K0	960,5	894,3	955,7	890,8	975,7	907,3	983,9	916,3	1 001,6	934,3
Activités financières	L0	720,7	690,4	696,5	671,0	692,3	666,8	685,8	661,0	683,3	659,2
Activités immobilières	M0	320,4	271,7	331,1	303,2	331,3	301,4	334,6	304,8	333,1	304,2
Postes et télécommunications	N1	477,6	476,8	469,7	467,9	464,0	462,5	452,5	451,0	448,6	447,2
Conseils et assistance	N2	921,1	802,1	999,9	873,3	1 018,7	892,3	1 053,8	925,1	1 102,6	970,6
Services opérationnels	N3	690,0	641,1	760,1	706,1	780,0	727,3	812,8	758,6	908,2	848,5
Recherche et développement	N4	125,8	125,6	131,3	131,1	131,7	131,6	131,5	131,3	133,0	132,8
Hôtels et restaurants	P1	738,4	543,7	774,5	583,7	774,4	595,5	788,7	608,5	809,4	627,9
Activités récréatives, culturelles et sportives	P2	296,2	239,0	353,6	298,9	371,6	312,0	384,7	324,6	402,1	340,7
Services personnels et domestiques	P3	463,1	383,1	503,4	427,3	538,3	466,1	558,5	485,0	577,8	503,2
Éducation	Q1	1 568,5	1 549,2	1 711,0	1 691,9	1 723,2	1 705,3	1 720,5	1 702,9	1 728,5	1 711,2
Santé, action sociale	Q2	2 074,5	1 830,0	2 272,0	2 038,8	2 306,7	2 072,0	2 323,5	2 090,6	2 346,7	2 116,0
Administration publique	R1	1 981,6	1 980,4	2 071,8	2 070,0	2 093,3	2 091,6	2 099,3	2 097,6	2 101,0	2 099,3
Activités associatives et extra-territoriales	R2	229,3	226,5	253,0	251,0	261,7	259,8	265,9	264,0	273,0	271,1
Total	TT	22 375,2	19 476,2	22 058,3	19 479,6	22 209,6	19 677,6	22 202,8	19 713,2	22 429,6	19 957,2

TABLEAU C.01-5 (suite et fin)

Population résidente occupée au 31 décembre

Source : INSEE (estimations annuelles d'emploi)

Unité : Millier

Intitulé du secteur	NES 16	1990		1994		1995		r 1996		p 1997	
		Emploi total	Emploi salarié	Emploi total	Emploi salarié	Emploi total	Emploi salarié	Emploi total	Emploi salarié	Emploi total	Emploi salarié
Agriculture, sylviculture et pêche	EA	1 235,2	271,6	1 053,1	269,9	1 023,3	275,7	998,5	278,4	986,6	286,4
Industries agricoles et alimentaires	EB	635,8	550,1	592,4	526,1	590,0	524,7	588,6	524,7	594,3	531,0
Industries des biens de consommation	EC	967,3	911,9	837,1	789,0	820,6	775,2	796,9	753,5	781,9	740,1
Industrie automobile	ED	324,5	323,3	287,1	286,2	292,2	291,2	287,7	286,7	284,1	283,1
Industries des biens d'équipement	EE	961,9	936,0	829,1	804,1	834,4	808,3	825,4	800,0	823,4	798,6
Industries des biens intermédiaires	EF	1 717,9	1 671,4	1 519,7	1 473,8	1 527,3	1 480,4	1 494,6	1 449,4	1 489,7	1 445,4
Énergie	EG	268,8	268,5	259,6	259,3	256,8	256,6	253,6	253,4	246,8	246,6
Construction	EH	1 639,2	1 336,2	1 447,6	1 186,7	1 434,6	1 169,0	1 386,0	1 121,8	1 371,1	1 107,3
Commerce	EJ	3 057,1	2 553,4	2 949,0	2 479,7	2 967,5	2 505,0	2 975,5	2 524,1	3 002,8	2 552,5
Transports	EK	960,5	894,3	955,7	890,8	975,7	907,3	983,9	916,3	1 001,6	934,3
Activités financières	EL	720,7	690,4	696,5	671,0	692,3	666,8	685,8	661,0	683,3	659,2
Activités immobilières	EM	320,4	271,7	331,1	303,2	331,3	301,4	334,6	304,8	333,1	304,2
Services aux entreprises	EN	2 214,5	2 045,5	2 361,0	2 178,4	2 394,4	2 213,7	2 450,6	2 266,0	2 592,4	2 399,1
Services aux particuliers	EP	1 497,6	1 165,8	1 631,5	1 309,8	1 684,3	1 373,6	1 731,9	1 418,1	1 789,3	1 471,8
Éducation, santé, action sociale	EQ	3 643,0	3 379,2	3 983,1	3 730,7	4 029,9	3 777,3	4 044,0	3 793,5	4 075,2	3 827,2
Administration	ER	2 210,9	2 206,9	2 324,8	2 321,1	2 355,0	2 351,4	2 365,2	2 361,6	2 374,0	2 370,4
Total	TT	22 375,2	19 476,2	22 058,4	19 479,8	22 209,6	19 677,6	22 202,8	19 713,2	22 429,6	19 957,2

TABLEAU C.01-6

Population résidente salariée au 31 décembre

Source : INSEE (estimations annuelles d'emploi)

Unité : Millier

Intitulé du secteur	NES 36	1990		1994		1995		r 1996		p 1997	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture, sylviculture et pêche	A0	209,5	62,1	207,2	62,6	211,7	64,0	213,6	64,8	219,6	66,8
Industries agricoles et alimentaires	B0	345,8	204,3	326,4	199,7	325,9	198,8	324,2	200,5	327,6	203,4
Habillage, cuir	C1	65,1	192,5	51,5	145,8	49,8	138,6	46,9	128,6	45,7	122,9
Édition, imprimerie, reproduction	C2	145,0	93,9	130,5	86,8	129,8	86,6	126,9	86,2	126,3	86,3
Pharmacie, parfumerie et entretien	C3	68,9	79,7	68,2	80,0	69,6	80,3	69,7	79,0	69,7	79,1
Industries des équipements du foyer	C4	163,9	103,0	140,1	86,1	136,4	84,0	133,9	82,1	130,7	79,3
Industrie automobile	D0	269,2	54,1	238,5	47,7	243,1	48,1	238,6	48,1	235,4	47,7
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	E1	161,8	28,2	139,3	24,4	136,9	24,2	132,4	23,5	131,5	23,5
Industries des équipements mécaniques	E2	406,7	70,7	358,9	63,0	362,4	63,6	358,0	63,0	356,4	63,0
Industries des équipements électriques et électroniques	E3	181,1	87,5	148,4	70,1	151,1	70,1	153,2	69,8	153,7	70,4
Production de produits minéraux	F1	177,7	37,7	155,1	33,7	154,0	33,4	148,8	32,7	143,6	32,2
Industrie textile	F2	82,5	79,3	67,8	63,0	67,1	61,1	64,4	58,0	63,0	57,1
Industries du bois et du papier	F3	165,5	53,9	149,2	45,7	147,8	44,6	145,4	43,0	144,6	42,5
Chimie, caoutchouc, plastiques	F4	281,8	97,5	260,7	87,4	261,4	86,9	258,0	85,2	259,4	86,5
Métallurgie et transformation des métaux	F5	427,9	90,8	358,1	76,3	365,4	77,4	361,6	76,1	363,3	75,8
Industries des composants électriques et électroniques	F6	110,0	66,8	110,7	66,0	113,6	67,7	111,2	65,2	112,4	65,0
Production de combustibles et de carburants	G1	55,6	9,7	43,2	8,2	42,0	7,9	39,2	7,9	34,8	6,9
Eau, gaz, électricité	G2	162,0	41,1	166,2	41,7	165,0	41,6	164,4	41,8	162,9	42,0
Construction	H0	1 218,3	117,9	1 082,1	104,6	1 062,9	106,1	1 018,7	103,1	1 004,9	102,4
Commerce et réparation automobile	J1	299,3	74,0	298,8	74,1	302,1	75,7	304,1	76,5	301,1	76,0
Commerce de gros, intermédiaires	J2	625,2	321,1	578,7	298,5	584,3	298,8	584,5	301,2	586,7	301,9
Commerce de détail, réparations	J3	462,5	771,3	456,5	773,1	465,3	778,8	471,6	786,1	484,4	802,4
Transports	K0	718,8	175,4	710,9	179,9	722,8	184,6	728,0	188,3	741,2	193,1
Activités financières	L0	309,8	380,7	299,5	371,5	296,7	370,2	293,5	367,5	291,2	368,0
Activités immobilières	M0	123,1	148,6	129,3	173,9	127,4	174,0	129,4	175,5	128,6	175,6
Postes et télécommunications	N1	276,1	200,6	265,6	202,3	265,0	197,5	260,5	190,5	258,9	188,3
Conseils et assistance	N2	421,2	381,0	466,8	406,5	480,4	411,9	499,3	425,8	530,4	440,2
Services opérationnels	N3	386,7	254,4	416,3	289,8	424,4	302,9	438,8	319,8	500,5	348,1
Recherche et développement	N4	75,4	50,2	76,2	55,0	76,5	55,1	76,3	55,0	76,9	55,9
Hôtels et restaurants	P1	272,5	271,3	293,0	290,6	299,5	296,0	306,5	302,1	316,8	311,1
Activités récréatives, culturelles et sportives	P2	128,1	110,9	157,1	141,8	164,2	147,9	170,4	154,2	178,7	161,9
Services personnels et domestiques	P3	49,8	333,3	49,4	377,9	50,9	415,2	52,0	433,0	53,2	450,0
Éducation	Q1	543,7	1 005,6	580,5	1 111,4	584,7	1 120,6	584,5	1 118,4	588,8	1 122,5
Santé, action sociale	Q2	423,2	1 406,8	477,6	1 561,2	487,8	1 584,2	491,1	1 599,5	494,8	1 621,2
Administration publique	R1	1 056,9	923,4	1 082,6	987,4	1 086,8	1 004,8	1 083,7	1 013,9	1 089,0	1 010,4
Activités associatives et extra-territoriales	R2	91,1	135,4	102,2	148,9	105,5	154,3	105,6	158,4	107,2	163,9
Total	TT	10 961,5	8 514,7	10 643,1	8 836,6	10 720,2	8 957,4	10 688,9	9 024,3	10 813,9	9 143,3

TABLEAU C.01-6 (suite et fin)

Population résidente salariée au 31 décembre

Source : INSEE (estimations annuelles d'emploi)

Unité : Millier

Intitulé du secteur	NES 16	1990		1994		1995		r 1996		p 1997	
		Hom- mes	Fem- mes	Hom- mes	Fem- mes	Hom- mes	Fem- mes	Hom- mes	Fem- mes	Hom- mes	Fem- mes
Agriculture, sylviculture et pêche	EA	209,5	62,1	207,2	62,6	211,7	64,0	213,6	64,8	219,6	66,8
Industries agricoles et alimentaires	EB	345,8	204,3	326,4	199,7	325,9	198,8	324,2	200,5	327,6	203,4
Industries des biens de consommation	EC	442,9	469,1	390,3	398,7	385,7	389,5	377,4	375,9	372,4	367,6
Industrie automobile	ED	269,2	54,1	238,5	47,7	243,1	48,1	238,6	48,1	235,4	47,7
Industries des biens d'équipement	EE	749,6	186,4	646,5	157,6	650,5	157,9	643,6	156,3	641,6	156,9
Industries des biens intermédiaires	EF	1 245,4	426,0	1 101,7	372,2	1 109,3	371,0	1 089,4	360,2	1 086,3	359,1
Énergie	EG	217,7	50,8	209,5	49,9	207,0	49,5	203,6	49,7	197,7	48,9
Construction	EH	1 218,3	117,9	1 082,1	104,6	1 062,9	106,1	1 018,7	103,1	1 004,9	102,4
Commerce	EJ	1 387,0	1 166,4	1 334,1	1 145,6	1 351,7	1 153,3	1 360,2	1 163,8	1 372,2	1 180,3
Transports	EK	718,8	175,4	710,9	179,9	722,8	184,6	728,0	188,3	741,2	193,1
Activités financières	EL	309,8	380,7	299,5	371,5	296,7	370,2	293,5	367,5	291,2	368,0
Activités immobilières	EM	123,1	148,6	129,3	173,9	127,4	174,0	129,4	175,5	128,6	175,6
Services aux entreprises	EN	1 159,4	886,1	1 224,8	953,6	1 246,3	967,3	1 274,9	991,1	1 366,7	1 032,5
Services aux particuliers	EP	450,3	715,5	499,5	810,3	514,6	859,1	528,9	889,3	548,7	923,0
Éducation, santé, action sociale	EQ	966,9	2 412,4	1 058,1	2 672,6	1 072,5	2 704,9	1 075,6	2 717,9	1 083,6	2 743,7
Administration	ER	1 148,0	1 058,9	1 184,8	1 136,2	1 192,3	1 159,1	1 189,3	1 172,3	1 196,2	1 174,3
Total	TT	10 961,5	8 514,7	10 643,1	8 836,6	10 720,4	8 957,4	10 688,9	9 024,3	10 813,9	9 143,3

TABLEAU C.01-7

Répartition des effectifs salariés du régime UNEDIC par taille d'établissement

Situation au 31 décembre

Source : UNEDIC

							%
Taille de l'établissement	1990	1993	1994	1995	r 1996	1997	p 1998
Ensemble							
1 à 9 salariés.....	24,2	25,9	26,0	25,9	26,1	26,0	25,9
10 à 49 salariés.....	28,7	29,0	28,8	28,9	28,9	28,8	28,7
50 à 199 salariés.....	22,9	22,5	22,6	22,6	22,6	22,4	22,2
200 à 499 salariés.....	11,6	11,3	11,5	11,6	11,5	11,8	12,0
500 salariés et plus.....	12,6	11,3	11,1	11,0	10,8	11,0	11,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	13 821,2	13 392,1	13 615,4	13 746,1	13 772,3	14 025,6	14 325,6
dont :							
Industrie (1)							
1 à 9 salariés.....	10,7	11,6	11,7	11,6	11,8	11,8	11,8
10 à 49 salariés.....	22,5	23,1	23,2	23,3	23,3	23,4	23,3
50 à 199 salariés.....	24,8	25,0	25,2	25,1	25,2	25,0	24,9
200 à 499 salariés.....	17,4	17,4	17,5	17,7	17,6	17,5	17,7
500 salariés et plus.....	24,6	22,9	22,4	22,3	22,1	22,3	22,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	4 387,9	3 900,5	3 865,4	3 868,0	3 796,6	3 786,3	3 795,8
Bâtiment, génie civil et agricole (1)							
1 à 9 salariés.....	31,0	32,7	33,7	34,5	35,6	36,6	37,0
10 à 49 salariés.....	35,8	37,1	37,1	37,2	37,1	37,7	38,2
50 à 199 salariés.....	20,7	20,3	19,6	19,0	18,5	17,6	17,4
200 à 499 salariés.....	7,4	6,4	6,1	5,9	5,5	5,2	5,0
500 salariés et plus.....	5,1	3,6	3,5	3,4	3,3	2,9	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	1 343,4	1 186,0	1 191,3	1 173,9	1 130,5	1 117,6	1 121,7
Tertiaire (1)							
1 à 9 salariés.....	30,4	31,7	31,4	31,1	31,1	30,6	30,2
10 à 49 salariés.....	30,9	30,7	30,1	30,3	30,3	29,9	29,8
50 à 199 salariés.....	22,2	21,6	21,9	22,0	22,0	21,9	21,7
200 à 499 salariés.....	9,2	9,1	9,6	9,6	9,7	10,2	10,6
500 salariés et plus.....	7,3	6,9	7,0	7,0	6,9	7,4	7,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	8 073,2	8 293,5	8 547,6	8 693,4	8 834,4	9 111,9	9 397,9

(1) À partir de 1993, les données sont présentées en NAF, l'industrie le BGCA (devenu construction) et le tertiaire ne recouvrent pas exactement le même champ que dans l'ancienne nomenclature (NAP).

TABLEAU C.01-8A

Actifs occupés selon le sexe, l'activité économique regroupée (NES 16), le statut et le type d'horaire de travail (temps complet, temps partiel)

Situation à la date de l'enquête sur l'emploi

Source : INSEE (Enquête sur l'emploi de mars et de janvier pour 1999)

Unité : Millier

	Non salariés			Non salariés			Salariés			Salariés		
	1998			1999			1998			1999		
	Total	Temps partiel	%	Total	Temps partiel	%	Total	Temps partiel	%	Total	Temps partiel	%
Hommes												
Agriculture, sylviculture et pêche	463,1	29,7	6,4	452,5	33,4	7,4	219,5	18,6	8,5	207,8	17,7	8,5
Industries agricoles et alimentaires	56,0	1,7	3,1	57,4	1,4	2,4	334,8	11,1	3,3	343,4	11,8	3,4
Industries des biens de consommation	39,8	3,2	8,1	44,5	1,2	2,8	384,8	11,2	2,9	376,8	14,5	3,8
Industrie automobile	1,5	—	—	2,0	—	—	241,0	2,8	1,2	243,7	4,3	1,8
Industries des biens d'équipement	26,4	1,0	3,7	35,5	1,3	3,7	619,1	11,0	1,8	645,0	14,6	2,3
Industries des biens intermédiaires	47,8	1,0	2,1	47,3	2,1	4,4	1 086,3	23,4	2,2	1 080,7	22,2	2,0
Énergie	1,8	—	—	1,3	—	—	176,3	3,1	1,8	170,2	3,4	2,0
Construction	282,5	5,9	2,1	275,4	4,2	1,5	984,4	17,5	1,8	994,2	18,2	1,8
Commerce	348,6	12,5	3,6	329,7	9,2	2,8	1 325,0	78,3	5,9	1 353,3	70,9	5,2
Transports	62,1	1,7	2,8	61,8	0,1	1,5	698,9	25,2	3,6	699,1	21,8	3,1
Activités financières	20,9	1,0	4,5	24,1	0,8	3,2	302,4	7,9	2,6	303,7	8,7	2,9
Activités immobilières	23,8	1,2	5,3	20,9	2,1	9,9	93,3	7,3	7,8	100,5	9,7	9,7
Services aux entreprises	161,5	8,4	5,2	165,4	4,6	2,8	1 319,8	96,7	7,3	1 439,1	91,4	6,4
Services aux particuliers	176,7	13,0	7,3	191,1	10,9	5,7	503,0	91,2	18,1	509,9	94,5	18,5
Éducation, santé, action sociale	161,7	8,1	5,0	149,6	6,7	4,4	1 039,0	122,6	11,8	1 059,7	124,9	11,8
Administration r	3,1	—	—	2,8	0,1	27,6	1 442,0	90,9	6,3	1 331,2	94,0	7,1
Activité indéterminée	0,8	—	—	0,2	—	—	3,8	0,3	7,9	3,7	1,0	26,7
Total r	1 878,1	88,4	4,7	1 861,5	79,5	4,3	10 773,4	619,1	5,7	10 861,7	623,7	5,7
Femmes												
Agriculture, sylviculture et pêche	233,2	75,8	32,5	228,2	80,3	35,2	78,3	32,6	41,6	77,8	29,3	37,7
Industries agricoles et alimentaires	36,8	2,2	5,9	38,5	3,9	10,0	210,4	51,6	24,5	219,7	53,3	24,3
Industries des biens de consommation	21,5	4,2	19,6	17,6	4,1	23,3	360,2	48,2	13,4	350,0	45,4	13,0
Industrie automobile	—	—	—	0,1	—	—	43,7	5,0	11,4	46,0	6,9	14,9
Industries des biens d'équipement	4,7	2,2	47,5	6,0	2,5	41,6	139,1	24,6	17,7	157,6	28,4	18,0
Industries des biens intermédiaires	12,1	3,1	25,4	11,4	2,6	23,1	356,8	42,8	12,0	362,9	40,9	11,3
Énergie	—	—	—	—	—	—	48,1	10,5	21,9	48,1	10,4	21,6
Construction	38,8	21,6	55,7	39,0	22,9	58,7	93,2	33,6	36,0	98,3	33,1	33,7
Commerce	189,4	33,5	17,7	173,2	28,2	16,3	1 134,9	413,7	36,5	1 146,3	423,7	37,0
Transports	8,7	3,0	34,1	10,6	3,0	28,4	186,9	40,9	21,9	186,1	37,0	19,9
Activités financières	12,1	4,6	38,1	11,1	3,5	31,4	371,9	81,9	22,0	377,4	85,4	22,6
Activités immobilières	9,2	2,1	22,8	7,8	3,7	47,7	157,5	48,0	30,5	157,3	46,6	29,6
Services aux entreprises	56,9	14,1	23,6	65,8	14,6	22,2	1 021,3	312,7	30,6	1 063,7	318,1	29,9
Services aux particuliers	164,8	23,2	14,1	167,4	26,5	15,8	1 008,7	540,6	53,6	1 051,2	570,1	54,2
Éducation, santé, action sociale	130,3	38,6	29,6	128,6	39,2	30,5	2 761,8	876,8	31,7	2 790,5	892,9	32,0
Administration	1,7	0,3	18,4	2,0	—	—	1 154,5	385,6	33,4	1 156,7	374,8	32,4
Activité indéterminée	0,6	—	—	—	—	—	2,8	1,0	34,7	2,0	1,0	49,4
Total	923,5	228,5	24,7	908,2	235,0	25,9	9 130,1	2 950,1	32,3	9 291,6	2 997,3	32,3
Ensemble												
Agriculture, sylviculture et pêche	696,3	105,5	15,2	680,1	113,7	16,7	297,9	51,2	17,2	285,6	47,0	16,5
Industries agricoles et alimentaires	92,8	3,9	4,2	96,0	5,3	5,5	545,2	62,7	11,5	563,1	65,1	11,6
Industries des biens de consommation	61,3	7,5	12,2	62,1	5,3	8,6	745,0	59,4	8,0	726,8	59,9	8,2
Industrie automobile	1,5	—	—	2,7	—	—	284,8	7,8	2,8	289,8	11,2	3,9
Industries des biens d'équipement	31,1	3,2	10,4	41,5	3,8	9,2	758,2	35,6	4,7	802,6	43,0	5,4
Industries des biens intermédiaires	59,9	4,1	6,8	58,7	4,7	8,1	1 443,1	66,2	4,6	1 443,6	63,1	4,4
Énergie r	2,1	—	—	1,5	—	—	224,4	13,6	6,1	218,3	13,8	6,3
Construction	321,3	27,5	8,6	314,4	27,0	8,6	1 077,6	51,1	4,7	1 092,5	51,3	4,7
Commerce	538,0	46,0	8,5	502,9	37,4	7,4	2 460,0	492,0	20,0	2 499,6	494,5	19,8
Transports	70,8	4,7	6,6	72,4	3,9	5,4	885,8	66,1	7,5	885,2	58,8	6,6
Activités financières	33,0	5,6	16,8	35,2	4,3	12,1	674,3	89,8	13,3	681,1	94,1	13,8
Activités immobilières	33,0	3,3	10,2	28,7	5,8	20,1	250,8	55,3	22,1	257,8	56,3	21,9
Services aux entreprises	221,1	22,5	10,2	231,1	19,2	8,3	2 341,1	409,4	17,5	2 502,7	409,5	16,4
Services aux particuliers	341,5	36,2	10,6	358,5	37,3	10,4	1 511,6	631,8	41,8	1 561,0	664,6	42,6
Éducation, santé, action sociale	292,0	46,7	16,0	278,2	45,9	16,5	3 800,8	999,4	26,3	3 850,1	1 017,8	26,4
Administration r	4,8	0,3	6,6	4,8	1,0	16,0	2 596,5	476,5	18,4	2 487,9	468,8	18,8
Activité indéterminée	1,4	—	—	0,2	—	—	6,6	1,3	19,4	5,7	2,0	34,8
Total r	2 801,9	317,0	11,3	2 769,0	314,5	11,4	19 903,7	3 569,2	17,9	20 153,3	3 621,0	18,0

TABLEAU C.01-8B

Actifs à temps partiel

Effectifs et taux de temps partiel par sexe et statut (hors appelés du contingent)

Situation à la date de l'enquête sur l'emploi (janvier pour 1999)

Source : INSEE (Enquête sur l'emploi) Unité : Millier

	Sexe masculin				Sexe féminin				Les deux sexes			
	1998		1999		1998		1999		1998		1999	
	Effectifs	Taux de temps partiel	Effectifs	Taux de temps partiel	Effectifs	Taux de temps partiel	Effectifs	Taux de temps partiel	Effectifs	Taux de temps partiel	Effectifs	Taux de temps partiel
Indépendants, employeurs	64,0	3,5	54,6	3,0	118,4	18,6	120,9	19,4	182,4	7,5	175,5	7,2
Aides familiaux	24,5	41,0	24,8	41,5	110,1	38,2	114,2	40,2	134,6	38,7	139,0	40,4
Salariés des services domestiques	9,5	40,3	9,7	41,6	336,4	67,4	343,6	66,0	345,9	66,2	353,3	64,9
Autres salariés du secteur privé	401,7	4,9	401,5	4,7	1 648,0	29,7	1 701,0	30,1	2 049,7	14,8	2 102,4	14,9
Salariés de l'État	30,6	2,9	32,5	3,3	211,0	27,2	188,3	24,9	241,6	13,2	220,8	12,7
Salariés des collectivités locales	80,0	7,3	88,1	8,1	556,8	27,1	584,4	27,7	636,7	20,3	672,5	21,0
Stagiaires et contrats aidés	97,3	64,6	91,6	52,8	197,2	78,0	180,1	71,8	295,3	73,0	271,7	64,1
Total	707,6	5,7	702,8	5,6	3 177,9	31,6	3 232,5	31,7	3 886,2	17,2	3 935,2	17,3

TABLEAU C.01-9

Nombre d'établissements de travail temporaire et effectifs salariés

Situation au 31 décembre

Source : UNEDIC

	1990	1994	r 1995	r 1996	1997	p 1998
Nombre d'établissements	4 723	4 586	4 859	5 031	5 171	5 370
Effectifs salariés (1) en milliers :						
Hommes	207,3	213,6	207,5	215,6	284,4	298,0
Femmes	84,2	79,6	81,2	92,9	115,7	125,0
Ensemble	291,5	293,3	288,7	308,5	400,1	423,0

(1) Y compris le personnel des agences de travail intérimaire.

TABLEAU C.01-10

Intérim et contrats à durée déterminée

Situation à la date de l'enquête sur l'emploi (mars ou avril-mai et janvier pour 1999)

Source : INSEE (Enquête sur l'emploi)

Unité : millier

	1997			1998			1999		
	Intérim	Contrats à durée déterminée	Ensemble des salariés	Intérim	Contrats à durée déterminée	Ensemble des salariés	Intérim	Contrats à durée déterminée	Ensemble des salariés
Par sexe et âge.									
Hommes : Moins de 25 ans	64,9	105,6	898,6	78,8	106,2	904,0	90,1	104,8	904,1
25 à 39 ans	126,2	209,9	4 804,0	149,6	220,4	4 822,8	171,4	226,3	4 806,7
40 ans et plus	45,7	91,1	4 945,1	60,1	90,6	5 046,8	58,0	87,7	5 150,8
Total	236,8	406,6	10 647,7	288,5	417,2	10 773,6	319,5	418,8	10 861,6
Femmes : Moins de 25 ans	27,5	120,4	619,5	39,6	122,2	648,1	34,3	115,7	635,7
25 à 39 ans	48,0	223,9	3 953,9	58,5	254,4	3 999,7	66,7	248,0	4 036,8
40 ans et plus	17,9	98,4	4 345,3	26,6	112,1	4 482,3	26,4	109,7	4 619,2
Total	93,4	442,7	8 918,7	124,7	488,7	9 130,1	127,4	473,4	9 291,7
Ensemble : Moins de 25 ans	92,4	226,0	1 518,1	118,4	228,4	1 552,1	124,4	220,5	1 539,8
25 à 39 ans	174,2	433,8	8 757,9	208,0	474,8	8 822,5	238,1	474,3	8 843,5
40 ans et plus	63,6	189,5	9 290,4	86,7	202,8	9 529,1	84,4	197,4	9 770,0
Total	330,2	849,3	19 566,4	413,1	906,0	19 903,7	446,9	892,2	20 153,3
Par sexe et catégorie socioprofessionnelle regroupée									
Hommes : Cadres, professions intellectuelles supérieures et Professions intermédiaires	17,6	108,1	4 209,4	15,4	110,9	4 229,4	18,0	108,6	4 320,5
Employés	6,4	63,9	1 521,3	11,7	59,6	1 564,8	13,3	72,0	1 588,2
Ouvriers	212,8	234,6	4 717,7	261,4	246,7	4 802,4	288,2	238,2	4 843,1
Militaires du contingent	///	///	199,3	///	///	177,0	///	///	109,8
Total	236,8	406,6	10 647,7	288,5	417,2	10 773,6	319,5	418,8	10 861,6
Femmes : Cadres, professions intellectuelles supérieures et Professions intermédiaires	11,1	107,4	2 904,6	13,7	121,6	3 012,5	13,3	102,4	3 085,5
Employés	32,5	232,6	4 887,6	37,3	259,9	4 947,1	41,5	267,3	5 026,8
Ouvriers	49,8	102,7	1 123,9	73,7	107,2	1 169,6	72,6	103,7	1 178,0
Militaires du contingent	///	///	2,6	///	///	0,9	///	///	1,4
Total	93,4	442,7	8 918,7	124,7	488,7	9 130,1	127,4	473,4	9 291,7
Ensemble : Cadres, professions intellectuelles supérieures et Professions intermédiaires	28,7	215,5	7 114,0	29,1	232,5	7 241,9	31,3	211,0	7 406,0
Employés	38,9	296,5	6 408,9	49,0	319,5	6 511,9	54,8	339,3	6 615,0
Ouvriers	262,6	337,3	5 841,6	335,1	354,0	5 972,0	360,8	341,9	6 021,1
Militaires du contingent	///	///	201,9	///	///	177,9	///	///	111,2
Total	330,2	849,3	19 566,4	413,2	906,0	19 903,7	446,9	892,2	20 153,3

TABLEAU C.01-11

Indicateurs du marché du travail

Moyennes annuelles

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, INSEE (Synthèse et conjoncture de l'emploi) et UNEDIC

Unité : Millier

	1994	1995	r 1996	r 1997	p 1998
Chômage BIT :					
Hommes	1 487,8	1 371,4	1 508,1	1 555,7	1 446,2
Femmes	1 616,2	1 559,5	1 638,1	1 651,7	1 603,3
Total	3 104,0	2 930,9	3 146,2	3 207,4	3 049,5
Demandes d'emploi en fin de mois (1) :					
Hommes	1 664,5	1 599,8	1 682,7	1 758,7	1 712,5
Femmes	1 664,7	1 649,5	1 702,3	1 754,9	1 749,9
Total	3 329,2	3 249,3	3 385,0	3 513,6	3 462,4
Bénéficiaires des aides :					
Allocation unique dégressive	1 923,3	1 756,9	1 766,8	1 771,3	1 776,4
Allocation d'insertion	19,8	19,0	16,1	17,5	20,1
Allocation de solidarité spécifique	428,5	471,5	501,1	499,0	481,8
Total des demandeurs d'emploi indemnisés	2 371,6	2 247,4	2 284,0	2 287,8	2 278,3
Bénéficiaires des aides :					
Garanties de ressources	8,3	6,1	4,0	2,2	0,9
Allocation spéciale du FNE	178,3	164,3	140,4	118,6	101,4
Allocation spécifique de conversion	72,3	54,3	62,6	60,8	48,2
Ancienneté moyenne du chômage (en mois) (2)	13,0	14,6	14,7	15,0	16,0
Pourcentage de chômeurs de plus d'un an (2)	38,3	39,5	36,9	38,9	41,1
Chômage partiel indemnisé :					
Effectifs concernés	...	158,6	211,2	118,7	66,9
Journées indemnisables	1 287,9	802,1	977,0	600,3	323,3
Offres d'emploi de types A + B + C enregistrées au cours de l'année	1 595,5	2 012,6	2 262,4	2 513,4	2 716,6
Demandes d'emploi enregistrées au cours de l'année	4 130,3	4 250,3	4 546,9	4 386,2	4 184,6
dont : demandes enregistrées à la suite d'un licenciement économique	390,5	329,2	345,0	312,2	251,3
Demandes d'emploi sorties au cours de l'année (3)	3 953,7	...	4 287,9	4 195,2	4 117,0
dont : reprises d'emploi	1 664,2	...	1 504,9	1 380,4	1 330,8
autres motifs de sortie	2 289,5	...	1 824,1	1 926,7	1 979,8

(1) Il s'agit des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) de l'ancienne catégorie 1 (nouvelles catégories 1 et 6 depuis juin 1995).

(2) D'après l'enquête sur l'emploi de l'INSEE.

(3) Suite aux grèves postales de décembre 1995, les flux de sorties ne sont pas disponibles pour les mois de novembre et décembre 1995.

TABLEAU C.01-12

Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie 1 par qualification professionnelle et par sexe (1)

Moyennes annuelles

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Unité : Millier

	1994	1995	1996	1997	1998
Manœuvres	120,6	112,7	105,0	101,1	98,4
Ouvriers spécialisés	358,2	329,5	323,0	316,6	302,1
Ouvriers qualifiés	576,1	527,3	539,7	535,7	487,3
Employés non qualifiés	540,1	530,2	535,2	535,4	522,7
Employés qualifiés	1 092,7	1 078,0	1 129,7	1 156,4	1 117,1
Agents de maîtrise, techniciens	185,5	190,4	214,3	229,2	219,9
Cadres	179,5	178,8	185,9	190,8	184,2
Non précisé	32,3	27,7	23,0	31,1	36,7
Total	3 085,0	2 974,6	3 055,8	3 096,3	2 968,4
Hommes	1 535,6	1 456,7	1 515,6	1 542,6	1 459,9
Femmes	1 549,4	1 517,9	1 540,2	1 553,7	1 508,4
Total	3 085,0	2 974,6	3 055,8	3 096,3	2 968,3

(1) Depuis juin 1995, les catégories des demandes d'emploi en fin de mois sont modifiées. L'ancienne catégorie 1 (personnes immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée déterminée) a été éclatée entre les nouvelles catégories 1 et 6. La nouvelle catégorie regroupe les demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée qui ont travaillé plus de 78 heures au cours du mois et de ce fait ne peuvent plus être déclarés immédiatement disponibles (décision du Conseil d'État du 13 mai 1994 et en application d'un arrêté du 5 mai 1995).

TABEAU C.01-13

Effectifs des agents de l'État, des établissements publics nationaux, des établissements d'enseignement privé sous contrat, des exploitants publics « La Poste » et « France Télécom », par statut.

Situation au 31 décembre 1996

Source : INSEE (Recensement des agents de l'État)

Organismes et zones de fonction	Titulaires civils et militaires de carrière		Autres personnels			Ensemble		
	Total	dont militaires	Total	dont ouvriers d'État	dont militaires (1)	Total	mi-temps ou plus	moins de mi-temps
1. État :								
11. Ministères civils :								
Métropole.....	1 566 465	794	188 636	13 113	21	1 755 101	218 260	26 717
Métropole, DOM-TOM, étranger.....	1 632 388	2 619	206 639	13 425	1 893	1 839 027	222 869	27 485
12. Ministère de la Défense								
Métropole, DOM-TOM, étranger.....	307 242	275 070	83 918	56 270	20 416	391 160	7 780	52
Tous ministères :								
Métropole.....	1 849 605	252 473	264 912	68 696	15 339	2 114 517	225 904	26 768
Métropole, DOM-TOM, étranger.....	1 939 630	277 689	290 557	69 695	22 309	2 230 187	230 649	27 537
2. Établissements publics nationaux (2) :								
Métropole.....	74 431	93	199 340	1 872	145	273 771	80 016	33 476
Métropole, DOM-TOM, étranger.....	81 995	107	209 739	1 874	752	291 734	82 253	34 202
3. Enseignement privé sous contrat (personnels payés par l'État) :								
Métropole.....	1 274	—	139 748	—	—	141 022	25 197	4 756
Métropole, DOM-TOM, étranger.....	1 296	—	144 583	—	3	145 879	25 609	4 831
4. Exploitants publics (3) :								
Métropole.....	386 953	—	56 412	—	—	443 365	62 500	17 364
Métropole, DOM-TOM, étranger.....	393 628	—	57 565	—	—	451 193	63 319	17 570
Ensemble :								
Métropole.....	2 312 263	252 566	660 412	70 568	15 484	2 972 675	393 617	82 364
DOM-TOM.....	72 310	7 448	21 848	998	1 515	94 158	6 706	1 234
Étranger.....	31 976	17 782	20 184	3	6 065	52 160	1 507	542
Total	2 416 549	277 796	702 444	71 569	23 064	3 118 993	401 830	84 140

(1) Engagés pendant et au-delà de la durée légale (PDL, ADL) et personnels non fonctionnaires effectuant leur service national comme coopérants ou assistants techniques.

(2) Non compris les établissements suivants (entreprises publiques) : SNCF, EDF-GDF, Charbonnages de France et Houillères de Bassin, RATP, Aéroports de Paris et de Mulhouse, ports autonomes, INA et huit établissements divers.

(3) La Poste et France Télécom sont séparés de l'État et transformés en « exploitants publics » depuis le 1^{er} janvier 1991.

TABLEAU C.01-14

Répartition des agents de l'État par ministère, grand service et statut

Situation au 31 décembre

Métropole, DOM-TOM et étranger
Non compris agents employés à moins de mi-temps

Source : INSEE (Recensements des agents de l'État)

Ministères	Titulaires et militaires de carrière				Ensemble			
	1995	r 1996	r 1997	p 1998	1995	r 1996	r 1997	p 1998
Éducation nationale : enseignement scolaire.....	920 563	929 115	927 055	933 752	1 016 694	1 021 299	1 027 103	1 029 168
Éducation nationale : enseignement supérieur.....	104 929	109 427	111 590	114 365	122 296	125 649	128 371	130 993
Jeunesse et Sports (1).....	6 556	6 466	6 309	6 376	7 805	7 742	7 539	7 591
Total.....	1 032 048	1 045 008	1 044 954	1 054 493	1 146 795	1 154 690	1 163 013	1 167 752
dont : Enseignements 1 ^{er} degré (2).....	321 515	322 475	321 857	320 776	322 904	323 583	322 922	321 758
Enseignements 2 ^{ème} degré (2).....	526 729	534 742	535 701	543 726	609 278	613 467	622 276	625 672
Enseignements supérieurs (2).....	100 381	104 826	106 903	109 322	117 522	120 779	123 421	125 631
Économie, Finances.....	185 841	186 033	183 925	183 321	195 504	195 296	193 520	192 936
dont : Services extérieurs du Trésor.....	60 549	60 549	59 669	59 373	62 502	62 262	61 565	61 339
Services extérieurs des Impôts.....	84 619	84 882	84 073	83 911	88 538	88 749	88 074	87 957
Services extérieurs des Douanes.....	20 371	20 360	20 114	20 048	21 165	21 174	21 001	20 813
INSEE.....	7 158	7 140	7 095	7 088	7 661	7 630	7 582	7 573
Intérieur et DOM-TOM.....	163 010	163 250	163 811	163 237	168 628	169 073	170 043	175 526
dont : Services des préfectures.....	29 012	28 745	28 731	28 722	30 986	30 723	30 875	30 805
Police nationale.....	125 692	126 265	126 867	126 353	128 006	128 648	129 517	135 096
Services divers intérieur.....	...	...	...	3 644	...	...	...	4 233
DOM-TOM.....	2 403	2 514	2 515	2 513	2 918	3 139	3 139	3 138
Équipement, Transports.....	98 163	98 675	97 093	96 508	118 796	119 053	116 624	115 932
Équipement et logement.....	87 311	87 713	86 161	85 361	106 032	106 045	103 710	102 721
Transports, Mer.....	10 852	10 962	10 932	11 147	12 764	13 008	12 914	13 211
Justice.....	58 081	59 038	59 402	60 277	60 242	61 399	61 758	62 719
dont : Services judiciaires.....	24 672	24 859	24 999	25 368	25 646	25 988	26 098	26 582
Services pénitentiaires.....	23 986	24 501	24 641	25 012	24 423	25 007	25 142	25 494
Protection judiciaire de la jeunesse.....	5 736	5 915	5 979	6 075	5 951	6 136	6 218	6 288
Agriculture.....	27 488	27 842	28 324	28 982	32 569	33 458	33 853	34 493
dont : Services déconcentrés.....	12 848	12 990	13 095	13 295	14 909	15 432	15 494	15 672
Enseignement agricole.....	12 909	13 112	13 502	13 970	15 582	15 937	16 294	16 770
Santé, Affaires sociales, Travail-Emploi.....	22 195	22 361	22 087	22 483	25 586	25 915	25 623	25 720
dont : Services déconcentrés, Santé, Action sociale.....	11 129	11 228	11 103	11 491	12 959	13 078	12 928	12 862
Services déconcentrés Travail-Emploi, Formation professionnelle.....	8 443	8 519	8 448	8 382	9 251	9 445	9 411	9 487
Relations extérieures.....	10 040	10 360	10 115	10 118	18 654	19 534	19 336	19 310
Affaires étrangères.....	7 219	7 331	6 886	6 889	13 714	13 991	13 793	13 767
Coopération.....	2 821	3 229	3 229	3 229	4 940	5 543	5 543	5 543
Culture.....	10 000	10 336	11 492	12 180	12 062	12 413	13 665	14 388
Industrie, Commerce, Recherche.....	5 967	5 996	5 707	5 644	15 659	15 383	15 013	15 450
Anciens combattants.....	2 352	2 262	2 151	2 056	2 678	2 569	2 481	2 365
Services du Premier ministre.....	1 223	1 227	1 315	1 314	2 751	2 759	2 886	2 882
Total ministères civils (3).....	1 616 408	1 632 388	1 630 376	1 640 613	1 799 924	1 811 542	1 817 815	1 829 473
Défense.....	304 027	307 242	...	...	386 994	391 108	...	...
Tous ministères.....	1 920 435	1 939 630	...	...	2 186 918	2 202 650	...	...

(1) Hors sport scolaire et universitaire.
(2) Hors formation des personnels du ministère, formation permanente, formation des adultes et bibliothèques universitaires.
(3) Le total de l'ensemble de l'année 1996 ne peut être comparé strictement avec celui du tableau C01-13, le champ, étant différent, les titulaires n'ayant pas le droit statutairement de travailler à moins de mi-temps.

TABLEAU C.01-15

Effectifs des agents de l'État, de La Poste et France Télécom par catégorie statutaire (A, B, C, D) (1) et sexe

Non compris agents effectuant un service à moins de mi-temps

Source : INSEE (Recensements des agents de l'Etat)

	Les deux sexes			Sexe masculin			Sexe féminin		
	1995	1996	p 1997	1995	1996	p 1997	1995	1996	p 1997
Tous agents	2 627 969	2 636 273	2 632 352	1 387 217	1 389 141	1 382 306	1 240 752	1 247 132	1 250 046
A.....	859 024	897 267	924 380	449 033	462 834	468 967	409 991	434 433	455 413
B.....	895 773	891 725	880 945	461 387	462 840	460 180	434 386	428 885	420 765
C et D.....	858 093	834 050	815 038	470 728	457 356	447 552	387 365	376 694	367 486
dont : personnels enseignants (2)	945 265	955 200	962 982	371 862	374 430	375 198	573 403	580 770	587 784
A.....	635 823	665 178	689 724	287 945	296 200	301 588	347 878	368 978	388 136
B.....	309 442	290 022	273 257	83 917	78 230	73 609	225 525	211 792	199 648
C et D.....	—	—	1	—	—	1	—	—	—
dont : personnels non enseignants	1 682 704	1 681 073	1 669 370	1 015 355	1 014 711	1 007 108	667 349	666 362	662 262
A.....	223 201	232 089	234 656	161 088	166 634	167 379	62 113	65 455	67 277
B.....	586 331	601 703	607 688	377 470	384 610	386 571	208 861	217 093	221 117
C et D.....	858 093	834 050	815 037	470 728	457 356	447 551	387 365	376 694	367 486
dont : titulaires civils	2 049 156	2 055 569	2 041 812	963 986	964 298	953 593	1 085 170	1 091 271	1 088 219
A.....	744 076	782 047	804 277	368 511	382 937	386 965	375 565	399 110	417 312
B.....	619 649	607 319	588 815	237 311	232 815	228 658	382 338	374 504	360 157
C et D.....	685 425	666 194	648 716	358 159	348 538	337 966	327 266	317 656	310 750
dont : militaires	295 573	299 998	300 096	274 069	277 453	277 536	21 504	22 545	22 560
officiers	43 698	43 402	43 433	41 879	41 441	41 468	1 819	1 961	1 965
sous-officiers	206 781	212 535	212 603	190 720	195 593	195 650	16 061	16 942	16 953
hommes du rang	43 210	42 228	42 227	39 641	38 640	38 639	3 569	3 588	3 588

(1) Les catégories statutaires de la fonction publique concernent en droit les titulaires civils non classés en catégorie spéciale (prison, police etc.) et les fonctionnaires de La Poste et France Télécom non reclassés dans les nouveaux corps des exploitants publics. Ces catégories ont été étendues aux autres personnels par assimilation : ainsi les officiers ont été classés avec les agents de catégorie A, les sous-officiers avec ceux de la catégorie B et les hommes du rang avec ceux de la catégorie C. Quelques agents n'ont pas pu être classés, ce qui explique que la somme des rubriques A, B, C, D soit parfois inférieure aux effectifs totaux.

(2) Enseignants, chercheurs et assimilés (directeurs d'établissements, surveillants...)

TABLEAU C.01-16

Les effectifs féminins de l'État, de La Poste et France Télécom : condition d'emploi, statut, catégorie statutaire (1) et ministère

Non compris agents employés à moins de mi-temps

Source : INSEE (Recensements des agents de l'État)

	% de femmes parmi les effectifs totaux			% de femmes à temps partiel parmi les effectifs féminins			% de femmes à temps partiel parmi les effectifs totaux à temps partiel		
	1995	1996	p 1997	1995	1996	p 1997	1995	1996	p 1997
Statuts :									
Titulaires civils	53,0	53,1	53,3	16,7	17,3	17,2	88,8	88,6	89,8
Non-titulaires civils (2)	47,3	47,5	47,9	36,9	39,2	35,3	65,8	64,7	65,1
Tous personnels civils	52,3	52,4	52,6	18,9	19,7	19,2	82,6	82,1	83,2
Militaires	7,3	8,1	8,1	—	—	—	—	—	—
Tous personnels	47,2	47,3	47,5	18,6	19,3	18,9	82,6	82,1	83,2
Catégories statutaires (civils) :									
A	50,1	50,6	51,5	12,1	12,7	11,8	72,6	72,7	75,3
B	60,7	60,7	60,4	17,9	19,4	20,3	84,8	84,8	85,4
C et D	47,1	47,1	47,1	26,1	27,2	26,5	87,8	87,1	87,7
Ministères (regroupés) :									
Éducation, universités, jeunesse et sports	62,7	62,8	62,9	12,9	13,4	12,9	80,0	80,0	82,1
La Poste et France Télécom	41,3	41,3	41,4	27,4	28,6	27,3	81,0	80,9	81,4
Économie, Finances	62,0	61,8	61,6	33,7	34,9	35,4	94,4	94,2	93,9
Intérieur, DOM-TOM	26,3	26,7	27,1	20,6	21,5	21,6	89,0	88,9	90,0
Équipement, logement et transports	26,7	26,9	27,1	27,0	27,8	27,9	70,6	67,0	69,6
Justice	49,5	49,6	49,8	23,6	24,4	24,9	95,6	94,7	94,5
Agriculture	47,3	48,0	48,6	25,2	28,5	28,2	77,7	77,0	77,4
Santé, Affaires sociales, Travail-Emploi	71,9	71,3	71,3	36,4	36,3	37,0	93,7	93,9	93,7
Culture	52,6	53,1	49,9	17,8	18,7	18,7	82,8	82,5	82,5
Ensemble des ministères civils	52,9	53,0	53,2	18,9	19,7	19,2	82,5	81,9	83,1
Défense	14,2	14,5	14,5	11,2	11,9	11,9	87,4	86,7	86,7

(1) Les catégories statutaires de la fonction publique concernent en droit les titulaires civils non classés en catégorie spéciale (prison, police etc.) et les fonctionnaires de La Poste et France Télécom non reclassés dans les nouveaux corps des exploitants publics. Ces catégories ont été étendues aux autres personnels par assimilation : ainsi les officiers ont été classés avec les agents de catégorie A, les sous-officiers avec ceux de la catégorie B et les hommes du rang avec ceux de la catégorie C. Quelques agents n'ont pas pu être classés, ce qui explique que la somme des rubriques A, B, C, D soit parfois inférieure aux effectifs totaux.

(2) Y compris ouvriers d'État.

TABLEAU C.01-17

Taux de chômage suivant la catégorie socioprofessionnelle

Situation en mars (1)

Source : INSEE (Enquête sur l'emploi)

	1982			1990			1998			1999			Structure de la population active 1999		
	Hom-mes	Fem-mes	Total	Hom-mes	Fem-mes	Total	Hom-mes	Fem-mes	Total	Hom-mes	Fem-mes	Total	Hom-mes	Fem-mes	Total
Agriculteurs exploitants.....	0,1	0,4	0,2	0,4	0,5	0,5	0,6	0,1	0,5	0,6	0,5	0,5	3,1	1,9	2,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,8	2,4	2,0	2,4	4,3	3,0	4,4	4,7	4,5	3,7	5,4	4,2	8,1	4,3	6,3
Cadres (2) et professions intermédiaires	3,1	4,5	3,6	2,9	4,5	3,6	6,0	9,0	6,1	6,9	7,2	7,1	29,5	21,1	24,8
Cadres (2)	2,3	3,2	2,5	2,3	3,5	2,6	4,3	5,0	4,5	4,0	5,4	4,5	15,0	9,4	12,5
Professions intermédiaires	3,6	4,8	4,1	3,4	4,9	4,1	6,6	7,1	6,8	5,5	7,3	6,3	19,4	20,3	19,8
Employés.....	5,5	10,1	8,9	9,6	12,6	11,9	12,8	15,0	14,4	13,5	14,3	14,1	13,0	49,7	29,7
Employés administratifs y.c. fonction publique.....	3,5	7,6	6,4	7,8	10,0	9,5	11,1	13,2	12,7	10,8	12,6	12,2	3,0	16,1	9,0
Employés des commerces et des services.....	13,1	15,2	14,9	15,6	17,9	17,5	17,7	17,8	17,8	20,3	17,1	17,7	1,8	6,6	4,0
Ouvriers (3)	8,0	15,8	9,6	10,1	19,8	12,2	13,2	20,4	14,7	13,7	20,7	15,1	40,0	12,6	27,3
Ouvriers qualifiés.....	6,3	12,2	6,9	7,1	13,5	7,8	9,4	18,1	10,5	9,5	17,2	10,4	27,4	4,4	17,0
Ouvriers non qualifiés	11,1	17,3	13,3	16,1	21,7	18,3	22,2	21,3	21,9	23,7	22,2	23,1	10,7	7,6	9,3
Total (4)	5,8	10,5	7,8	7,0	12,0	9,2	10,2	13,8	11,8	10,2	13,6	11,8	100,0	100,0	100,0

(1) Proportion de chômeurs par rapport à l'ensemble des actifs de la catégorie. En 1990 et en 1999, l'enquête sur l'emploi a eu lieu exceptionnellement au mois de janvier.
(2) La catégorie « cadres » comprend ici les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les professions intellectuelles et artistiques, les cadres d'entreprises.
(3) Les ouvriers agricoles sont inclus dans l'ensemble des ouvriers mais ne sont pas répartis entre ouvriers qualifiés et non qualifiés.
(4) Outre les catégories présentées dans ce tableau, la ligne total inclut les chômeurs n'ayant jamais travaillé.

TABLEAU C.01-18

Évolution de la dépense pour l'emploi

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES)

Unité : Million de francs

	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	p 1997
Dépenses passives :	143 988,5	151 276,0	147 208,2	140 905,6	146 523,8	156 521,9
Indemnisation du chômage.....	115 109,1	123 288,9	118 296,1	112 558,9	117 235,4	127 408,2
Incitation au retrait d'activité.....	28 879,4	27 987,1	28 912,1	28 346,7	29 288,4	29 113,7
Dépenses actives :	121 225,3	143 303,7	146 710,8	148 532,4	160 645,0	161 550,2
Formation professionnelle.....	80 603,9	89 711,9	86 257,8	81 482,8	85 988,4	83 849,6
Promotion de l'emploi.....	22 731,2	30 207,1	34 957,6	40 840,2	47 557,4	51 338,8
Exonérations non compensées.....	4 653,0	7 218,5	9 363,0	10 494,0	10 584,9	10 596,7
Autres	13 237,2	16 166,2	16 132,4	15 715,4	16 514,3	15 765,1
Incitation à l'activité.....	4 440,7	4 928,7	5 009,2	5 478,5	5 783,1	6 032,4
Maintien de l'emploi.....	4 056,7	6 227,2	5 724,7	4 746,0	5 048,8	3 830,6
Fonctionnement du marché du travail.....	4 739,8	5 010,3	5 398,5	5 490,8	5 682,4	5 902,1
Total de la dépense pour l'emploi	265 213,8	294 579,7	293 919,0	289 438,0	307 168,8	318 072,1
En % du PIB.....	3,79	4,16	3,98	3,78	3,90	3,91
Baisses générales de charges sociales sur les bas salaires	///	3 854,8	11 638,8	20 663,3	37 905,1	46 719,2
Total de la dépense pour l'emploi + baisses générales	///	298 434,4	305 557,7	310 101,3	345 074,0	364 791,2
En % du PIB.....	///	4,22	4,13	4,05	4,38	4,48

TABLEAU C.01-19

Effectifs de la fonction publique territoriale

France entière

Source : INSEE (Enquête sur les effectifs des collectivités territoriales)

	1993	1994	1995	p 1996
1. Organismes départementaux et régionaux (1).....	207 865	211 565	215 623	217 834
Régions	6 743	7 243	8 134	8 657
Départements	162 848	164 396	165 579	165 999
Établissements publics	38 274	39 926	41 910	43 178
2. Organismes communaux et intercommunaux (2)	1 170 298	1 192 645	1 214 373	1 221 468
Communes	975 776	992 066	1 006 967	1 011 440
Organismes communaux	94 532	96 842	99 476	98 478
Organismes intercommunaux	99 990	103 371	107 930	111 550
3. Organismes privés d'action locale (à financement public prédominant) (3)	94 531	101 814	107 722	108 439
4. Établissements publics administratifs divers (4)	32 757	31 703	29 838	29 440
dont : office d'HLM	26 237	25 541	23 739	23 315
5. Établissements publics, industriels et commerciaux (5)	29 536	30 277	32 134	32 444
dont : offices publics d'aménagement et de construction	17 395	17 939	19 770	20 137
Total : collectivités locales (1 à 5)	1 534 987	1 568 004	1 599 690	1 609 625
dont : Métropole	1 469 791	1 503 398	1 532 594	1 544 356
Emplois principaux	1 434 865	1 468 452	1 500 263	1 515 184
Titulaires	912 542	921 434	945 570	961 860
Non titulaires	438 445	446 412	441 605	442 242
Assistants maternelles à domicile	57 007	60 657	59 917	58 563
Contrats « emploi solidarité » (CES)	126 993	139 591	152 598	146 950
Effectifs totaux convertis en équivalent temps complet	1 252 427	1 274 540	1 296 921	1 313 703
Administrations publiques locales : 1 à 3 (6)	1 472 694	1 506 024	1 537 718	1 547 741
Fonction publique territoriale : 1, 2, 4 (7)	1 410 920	1 435 913	1 459 834	1 468 742

(1) Non compris les établissements publics nationaux classés en administrations publiques locales qui sont inclus dans la fonction publique d'État : agences de l'eau, centres de la propriété forestière, etc.

(2) Y compris les syndicats mixtes entre des communes et d'autres collectivités publiques.

(3) Y compris les sociétés d'économie mixte non marchandes (SAFER...)

(4) Offices publics d'HLM, caisses de crédit municipal, associations syndicales autorisées (ASA).

(5) Y compris régies dotées de la personnalité morale.

(6) Non compris les organismes consulaires et les ASA.

(7) Y compris personnels non fonctionnaires des organismes considérés.

TABLEAU C.01-20

Population totale et population active (1) des départements d'outre-mer

Source : INSEE (RP 1990)

	Total	0 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus
GUADELOUPE								
Les deux sexes :								
Population totale	387 034	96 353	42 455	71 582	59 194	42 037	29 999	45 414
dont : Actifs	172 442	///	6 583	56 776	50 346	34 247	19 619	4 871
Sexe masculin :								
Population totale	* 189 187	48 709	21 600	35 392	28 917	20 331	14 366	19 872
dont : Actifs	93 949	///	3 954	29 789	27 093	18 810	11 376	3 027
Sexe féminin :								
Population totale	197 847	47 644	20 855	36 190	30 277	21 706	15 633	25 542
dont : Actifs	78 493	///	2 629	26 987	23 253	15 437	8 243	1 944
GUYANE								
Les deux sexes :								
Population totale	114 808	38 311	10 662	20 676	19 520	12 291	6 577	6 771
dont : Actifs	48 803	///	1 786	15 397	15 811	9 915	4 593	1 301
Sexe masculin :								
Population totale	59 799	19 473	5 363	10 975	10 316	6 776	3 572	3 324
dont : Actifs	30 169	///	1 030	9 279	9 652	6 355	2 990	863
Sexe féminin :								
Population totale	55 009	18 838	5 299	9 701	9 204	5 515	3 005	3 447
dont : Actifs	18 634	///	756	6 118	6 159	3 560	1 603	438
MARTINIQUE								
Les deux sexes :								
Population totale	359 579	82 989	35 549	68 421	52 804	38 134	31 375	50 347
dont : Actifs	164 877	///	4 579	54 834	46 511	32 474	21 311	5 168
Sexe masculin :								
Population totale	173 878	42 113	18 145	33 859	25 226	17 952	14 751	21 837
dont : Actifs	86 553	///	2 928	28 665	23 610	16 692	11 659	2 999
Sexe féminin :								
Population totale	185 701	40 876	17 404	34 562	27 578	20 182	16 624	28 475
dont : Actifs	78 324	///	1 651	26 169	22 901	15 792	99 652	2 169

(1) La population active comprend : les actifs ayant un emploi, les chômeurs, et les militaires du contingent.

TABLEAU C.01-20 (suite et fin)

Population totale et population active (1) des départements d'outre-mer

Source : INSEE (RP 1990)

	Total	0 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus
RÉUNION								
Les deux sexes :								
Population totale	597 828	176 608	62 092	116 227	88 502	59 391	43 612	51 396
dont : Actifs	233 622	///	10 622	87 503	67 830	42 300	22 600	2 867
Sexe masculin :								
Population totale	294 256	89 177	31 431	57 245	43 629	29 826	21 250	21 698
dont : Actifs	137 658	///	6 151	48 585	40 124	26 238	14 723	1 937
Sexe féminin :								
Population totale	303 572	87 431	30 661	58 982	44 873	29 565	22 362	29 698
dont : Actifs	95 964	///	4 471	38 918	27 706	16 162	7 777	930

(1) La population active comprend : les actifs ayant un emploi, les chômeurs, et les militaires du contingent.

TABLEAU C.01-21

Taux d'activité et de chômage dans les départements d'outre-mer

Pour la population en âge d'activité

Source : INSEE (RP 1990)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
Taux d'activité (en pourcentage) :				
Sexe masculin	67	75	66	67
Sexe féminin	52	52	54	44
Les deux sexes	59	64	60	56
Taux de chômage (en pourcentage) :				
Sexe masculin	26	21	29	33
Sexe féminin	37	29	36	42
Les deux sexes	31	24	32	37

Conditions de travail

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Score des syndicats pour l'ensemble des collèges des comités d'entreprise.

1. Durée annuelle effective et offerte du travail de l'ensemble des salariés par branche.
2. Les grèves dans la fonction publique et les entreprises privées et nationalisées.
3. Conflits du travail.
4. Répartition des salariés par type d'horaires et selon la catégorie socioprofessionnelle.
- 5A. Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et selon le travail le dimanche.
- 5B. Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et selon le travail le samedi.
- 6A. Les efforts et les risques au travail.
- 6B. L'organisation des horaires de travail.
7. Proportion de salariés utilisateurs des nouvelles technologies.
8. Nombre de maladies professionnelles indemnisées.
9. Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés et nombre de morts.
10. Taux de fréquence des accidents du travail dans les secteurs les plus exposés du régime général.
11. Taux de gravité des accidents du travail dans les secteurs les plus exposés du régime général.

- 12A. Climat social dans des établissements selon les employeurs.
- 12B. Climat social dans des établissements selon les représentants du personnel.
13. Opinions des employeurs sur la représentation des salariés et le rôle des syndicats.
14. Résultats des élections aux comités d'entreprise.
15. Proportion d'établissements et salariés couverts par l'institution selon la taille des établissements.
16. Répartition selon l'appartenance syndicale des délégués du personnel.
17. Établissements ayant au moins un délégué syndical et effectifs correspondants suivant la taille des établissements.
18. Appartenance syndicale des délégués syndicaux.
19. Établissements ayant au moins un CHSCT et effectifs correspondants suivant la taille des établissements.
20. Délégués syndicaux et CHSCT.
21. Demandes de licenciement de représentants du personnel et décisions prises par les inspecteurs du travail.
22. Décisions prises sur recours hiérarchique en matière de représentants du personnel.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES) et de la division « Emploi » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

Le nombre des maladies indemnisées augmente de 130 % entre 1990 et 1997 et de 21 % de 1996 à 1997. Ce chiffre global a une signification relative, puisqu'il reflète le niveau de reconnaissance des maladies dues au travail, lié à la réglementation et à son application.

De 1990 à 1997, le nombre total d'accidents du travail avec arrêt baisse régulièrement.

L'utilisation d'un ordinateur à des fins professionnelles progresse fortement au cours des dix dernières années et concerne en 1998 la moitié des personnes qui travaillent contre moins d'un tiers en 1991.

Selon l'enquête « Conditions de travail », en 1998, les salariés ne sont guère plus nombreux qu'en 1991 à considérer qu'ils sont exposés à des efforts physiques et à des risques au cours de leur travail. En revanche, il arrive beaucoup plus souvent qu'ils cumulent plusieurs de ces pénibilités. Rester longtemps debout, respirer des poussières, des fumées, être exposé au bruit, sont des nuisances plutôt stables. À l'opposé, porter ou déplacer des charges lourdes, rester longtemps dans une posture pénible ou fatigante à la longue concernent de plus en plus de salariés, notamment dans les métiers tertiaires; l'exposition aux risques infectieux est celle qui augmente le plus vite entre 1991 et 1998.

Les contraintes posturales touchent autant les métiers de la santé, et presque autant les employés de commerce, que les ouvriers. Ces derniers ressent ceux qui subissent le plus de risques et font le plus d'efforts. L'évolution de la structure de la population active, qui comprend de moins en moins d'ouvriers et de plus en plus de cadres, exerce un effet modérateur sur les proportions de salariés exposés aux diverses nuisances. De façon générale, efforts et risques vont de pair : les professions les plus exposées aux uns le sont aussi aux autres.

En 1997, les résultats des élections aux comités d'entreprise et aux délégations uniques de personnel (sans la SNCF) donnent les résultats suivants : les scores atteints par la CFDT et la CGT restent supérieurs à 20 % de l'ensemble des suffrages exprimés. Entre 1995 et 1997, ces deux confédérations améliorent légèrement leur score; la CFTC et la CGC maintiennent leur niveau. En revanche, FO et les autres syndicats baissent très légèrement. Depuis 1994, les résultats incluent ceux des élections de la « délégation unique du personnel » instaurée par la loi quinquennale pour l'emploi de décembre 1993. Dans les entreprises de moins de 200 salariés, la faculté a été ouverte de mettre en place une délégation unique du personnel qui reçoit les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise ou d'établissement. Si, quelquefois, des délégations uniques ont été créées dans les entreprises où, auparavant, il n'existait pas de représentation du personnel, dans la majorité des cas, les délégations uniques ont remplacé des comités d'entreprise. Pour apprécier l'évolution des scores des syndicats et des listes sans étiquettes, il est donc nécessaire de cumuler, en 1994 et en 1995, les résultats des élections aux comités d'entreprise et aux nouvelles délégations uniques.

En 1997, les demandes de licenciement de salariés protégés augmentent de 13 % par rapport à l'année précédente. Les demandes relevant de motifs économiques représentent 78 %. Une très forte partie de ces demandes fait l'objet d'une autorisation. Les décisions prises sur

recours hiérarchiques contestant les décisions des inspecteurs du travail augmentent quel que soit le motif.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une enquête statistique en entreprise sur la réalité des relations professionnelles et des processus formels et informels de négociation, a été réalisée en 1993 par le ministère du Travail. Sa périodicité est de six ans.

2. MÉTHODOLOGIE

Accidents du travail

Les chiffres présentés dans les trois tableaux comptabilisent les victimes d'accidents du travail dont le caractère professionnel a été reconnu. L'année correspond d'ailleurs à la date de reconnaissance. Elle diffère, pour une proportion non négligeable de ces accidents, de l'année de survenance.

Les accidents avec arrêt sont ceux ayant entraîné un arrêt d'au moins 24 heures en plus du jour de l'accident.

Des accidents du travail sont exclus de ce décompte :

- les accidents de trajet, entre le domicile et le lieu de travail;
- les accidents de salariés des DOM-TOM;
- les accidents couverts par les régimes forfaitaires gérés par le régime général;
- les accidents de titulaires de l'État;
- les accidents de titulaires des administrations ou collectivités régionales, départementales ou locales.

Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT).

Ces données statistiques ont été établies sur la base d'informations fournies par les inspecteurs du travail pour la première fois au début de l'année 1988, sur les CHSCT existant au 31 décembre 1987. Elle concerne les établissements de 50 salariés et plus assujettis et relevant de l'inspection du travail des Ministères du Travail, des Transports et de l'Agriculture.

Pour des raisons techniques, deux grandes entreprises publiques - EDF et la SNCF - ont dû être exclues du champ, de même que les établissements publics (en particulier, les hôpitaux).

Conflits du travail, conflits localisés et conflits généralisés

Les statistiques des conflits sont établies mensuellement par la DARES sur la base des informations issues des sections d'inspections du travail et collectées au niveau régional.

Le champ de la statistique du ministère du travail recouvre l'ensemble des activités des entreprises privées et publiques nationalisées, en métropole, et depuis 1995, dans les DOM -TOM. Cette statistique comprend donc la SNCF, la RATP, Air-France et EDF-GDF. L'agriculture et la fonction publique n'en font pas partie. Les statistiques portent sur les conflits collectifs du travail donnant lieu à

cessation totale du travail, c'est-à-dire les grèves, au sens du code du travail. D'autres formes d'actions, comme les manifestations, les grèves perlées ou les grèves du zèle, ne sont pas comptabilisées. Pour les conflits localisés, il est facile de dénombrer le nombre de conflits ainsi que le nombre de grévistes et jours de grève. En revanche, les conflits généralisés ainsi que leurs participants sont plus difficiles à dénombrer; le nombre de journées individuelles non travaillées est donc estimé.

Des données relatives aux grèves dans la fonction publique (hospitalière et collectivités territoriales) sont publiées depuis 1982 par la Direction générale de la fonction publique.

Délégués du personnel

Les résultats présentés proviennent d'une enquête par voie postale réalisée au second semestre 1994 auprès d'un échantillon de près de 19 000 établissements; cette enquête est aperiodique. L'échantillon, tiré du fichier SI-RENE, portait sur l'ensemble du champ des établissements assujettis. Afin de pouvoir comparer les résultats de cette enquête à ceux des enquêtes précédentes, cet échantillon se composait de deux sous-ensembles : l'un regroupant les établissements du champ de l'enquête ACEMO (activités et conditions d'emploi de la main-d'oeuvre), l'autre, complémentaire couvrant le reste du champ. Les résultats présentés dans ce chapitre portent uniquement sur le champ ACEMO.

Délégués syndicaux

Il s'agit d'un décompte des délégués syndicaux d'établissement appartenant à des établissements de 50 salariés et plus relevant de la compétence du ministère du Travail, du ministère des Transports et du ministère de l'Agriculture. Cette statistique est réalisée à partir des documents établis par les sections d'inspection (Travail, Transports et Agriculture); cette enquête est aperiodique.

Élections aux comités d'entreprise ou aux délégations uniques du personnel

Le système de collecte et de traitement informatique des résultats des élections aux comités d'entreprise, mis en place en 1974, prend en compte des données relatives aux entreprises ou établissements relevant du contrôle de l'inspection du Travail ainsi que celles relevant du contrôle des inspections du travail spécifiques au Ministère des Transports et de l'Agriculture. Ce système repose sur l'envoi par les établissements concernés à la section d'inspection du travail dont ils dépendent, des procès-verbaux des élections intervenues. Ces procès-verbaux sont ensuite codifiés par les cellules statistiques des directions régionales et traités à l'Administration Centrale. La mise en place d'un comité d'entreprise est obligatoire dans les entreprises de 50 salariés et plus lorsqu'elles emploient du personnel dans des conditions de droit privé. La loi du 20 décembre 1993 ouvre, aux entreprises de moins de 200 salariés, la possibilité de mettre en place une délégation unique du personnel. La fonction publique et certains établissements publics ne sont pas soumis à la législation sur les comités d'entreprise. Dans les entreprises de moins de 50 salariés, des comités d'entreprise

peuvent être créés par convention ou accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales. Les entreprises qui ont des établissements distincts sont tenues d'instituer des comités d'établissement ainsi qu'un comité central d'entreprise. Les membres des comités d'établissement, comme ceux des comités d'entreprise sont directement élus par le personnel pour une durée de deux ans.

Les résultats des élections sont publiés chaque année dans un numéro des *Dossiers statistiques* de la DARES.

Enquête sur les conditions de travail et enquête sur les techniques et l'organisation du travail

Cette enquête est la quatrième depuis 1978; elle est menée auprès d'échantillons représentatifs de l'ensemble des salariés. Elle est organisée et exploitée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'emploi et de la solidarité. Cette enquête est réalisée en complément de l'enquête sur l'Emploi de l'INSEE.

Le questionnaire est soumis à tous les actifs ayant un emploi parmi le tiers sortant de l'échantillon, soit environ 22 000 personnes. Le champ de cette enquête est celui de l'enquête sur l'Emploi. Pour la première fois en 1998, l'enquête est réalisée en utilisant des micro-ordinateurs portables. Les enquêteurs ont directement saisi les réponses des enquêtés aux questions qui leur étaient posées.

Enquête relations professionnelles et négociations d'entreprise

L'enquête relations professionnelles et négociations d'entreprise RÉPONSE a été réalisée auprès d'employeurs et de représentants du personnel en 1993. Les résultats présentés dans ce chapitre portent sur le climat social du point de vue des employeurs et des représentants du personnel. Cette enquête a été menée par BVA auprès de 3 000 établissements appartenant à des entreprises de 50 salariés ou plus pour le compte de la DARES. Cet échantillon a été tiré des 12 293 établissements faisant partie de l'enquête de l'INSEE « coûts salariaux et structure des salaires en 1992 » (hors administrations publiques) et correspondant au champ de l'enquête RÉPONSE. Les établissements ont été interviewés suivant la méthode des quotas respectant la structure des 12 293 établissements par taille (6 tranches), secteur (5 grands secteurs) et région (9 « régions BVA »). Le choix de la méthode des quotas plutôt que celui d'un sondage aléatoire a été retenu en raison de l'incertitude sur le taux de réponse que pouvait avoir une telle enquête. Au total, les résultats de cette enquête ont été exploités à partir de 2 660 questionnaires « employeurs » et 1 669 questionnaires « représentants du personnel ».

Maladies professionnelles indemnisées

Ces statistiques comptabilisent les prestations versées pour la première fois aux salariés au titre de l'assurance sociale, après que le caractère professionnel a été dûment constaté. Ces prestations sont soit une indemnité journalière, soit une rente d'incapacité permanente. Dans

le régime des salariés agricoles, si les deux sont versées successivement à un même salarié, celui-ci est comptabilisé deux fois.

Les sources sont d'une part (ligne « a ») le régime général des salariés (CNAM -TS), le régime des mines et celui des chemins de fer (SNCF), d'autre part (ligne « b ») le régime des salariés agricoles (MSA). Les autres organismes d'assurance particuliers à certains secteurs (EDF-GDF, RATP, administrations nationales et locales) ne sont pas inclus dans cet ensemble.

Le numéro de chaque maladie, noté T... dans le tableau, renvoie au texte de la réglementation propre aux régimes d'assurance considérés. Par exemple, pour les affections provoquées par le bruit, le T42 régit l'assurance des trois organismes « a » (CNAM -TS, Mines et SNCF), le T46 régit celle des salariés agricoles.

Représentants du personnel

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité procède à un recensement annuel des demandes de licenciement de représentants du personnel déposées auprès des inspecteurs du travail. Ces données sont agrégées par le service statistique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES). Parallèlement, la Direction des relations du travail dénombre annuellement les recours hiérarchiques occasionnés par ces décisions.

3. DÉFINITIONS

Comités d'entreprise

Par comités d'entreprise, on entend aussi bien le comité d'entreprise que le comité d'établissement, et par élection, soit une élection pour la création du comité, soit une élection pour son renouvellement.

Les élections ont lieu par collèges catégoriels distincts dont le nombre et la composition, fixés par la loi, peuvent être modifiés par voie d'accord. Les collèges « légaux » sont au nombre de deux : ouvriers et employés d'une part, agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres d'autre part, lorsque l'effectif des cadres salariés dans l'entreprise considérée ne dépasse pas 25. Si cet effectif est supérieur à 25, le deuxième collège éclate en deux collèges distincts : un deuxième collège pour les agents de maîtrise et les techniciens et un troisième collège pour les cadres. Sous réserve du respect de ces principes, les conventions collectives et accords pré-électorales peuvent aller au-delà du 3^e collège par l'éclatement, par exemple, du premier collège en deux : ouvriers d'une part, employés d'autre part.

Enfin, dans un nombre de petites et moyennes entreprises, l'ensemble du personnel est regroupé dans un collège unique.

Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT)

La constitution d'un CHSCT est obligatoire pour tous les établissements occupant au moins 50 salariés. La loi du 31 décembre 1991, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993,

supprime la dérogation qui touchait les petites entreprises du bâtiment. Les entreprises du secteur dont l'effectif n'atteint pas 300 salariés sont donc tenues de mettre en place des CHSCT dans ceux de leurs établissements occupant au moins 50 salariés.

Le CHSCT est composé du chef d'établissement et d'une délégation du personnel dont les membres sont désignés pour deux ans par un collège constitué des membres élus du comité d'entreprise ou d'établissement et des délégués du personnel.

Conflits localisés et conflits généralisés

La distinction entre conflits localisés et conflits généralisés est fonction de l'origine du mot d'ordre de grève. Si ce mot d'ordre est propre à l'entreprise, il s'agit d'un conflit localisé ; si ce mot d'ordre est extérieur à l'entreprise et commun à plusieurs d'entre elles, il s'agit d'un conflit généralisé. Une journée d'action nationale plurisectorielle ou non sera considérée comme un conflit généralisé.

Délégations uniques du personnel

La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle adoptée le 20 décembre 1993 a modifié certaines règles concernant les institutions représentatives du personnel. De nouvelles dispositions permettent, dans les entreprises de moins de 200 salariés, de n'élire qu'une seule délégation qui reçoit les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise ou d'établissement. Le nombre de délégués est alors augmenté, mais le nombre global d'heures de délégation se trouve réduit.

Délégués du personnel

Les délégués du personnel sont l'institution représentative du personnel dont le champ d'application est le plus étendu. Ils sont élus directement par les salariés, dont ils sont les porte-parole auprès du chef d'entreprise et de l'inspecteur du travail. Leur rôle principal est de veiller à l'application de la réglementation du travail (présenter les réclamations des salariés à l'employeur, saisir l'employeur en cas d'atteinte aux droits des personnes et aux libertés individuelles dans l'entreprise, intervenir auprès de l'inspecteur du travail). Ils sont consultés sur les conditions de travail et d'emploi dans l'entreprise et peuvent émettre des avis et faire des propositions à l'employeur comme aux autres institutions représentatives qui existent dans l'entreprise. Tout établissement d'au moins 11 salariés doit élire des délégués du personnel à l'exception des organismes relevant du droit public. Depuis la loi du 20 décembre 1993, le mandat des délégués du personnel a été porté de 1 à 2 ans alignant ainsi sa durée sur celle du comité d'entreprise.

Le nombre de délégués à élire varie selon la taille de l'établissement et est fixé par le Code du Travail mais il peut être modifié par accord collectif. Il est élu autant de suppléants que de titulaires.

Les élections s'effectuent par un scrutin de liste avec répartition des sièges à la proportionnelle. Il est prévu la possibilité de deux tours de scrutin. Le second tour est organisé dans un délai de quinze jours après le premier si

le nombre de votants est inférieur à la moitié du nombre d'électeurs inscrits ou s'il y a carence de candidatures. Au premier tour, chaque liste est établie par les organisations syndicales représentatives. Au second tour, les électeurs peuvent voter pour des listes autres que celles présentées par les organisations syndicales.

Les élections ont lieu par collège. Les collèges prévus par le code du travail sont les ouvriers et les employés d'une part, puis les ingénieurs, chefs de service, techniciens, agents de maîtrise et assimilés. Le nombre et la composition des collèges peuvent être modifiés après accord entre les organisations syndicales et l'entreprise.

Nuisances professionnelles

Être exposé à une nuisance professionnelle ne signifie pas être en présence d'un risque. Il y a risque seulement si la nature, la durée ou l'intensité de l'exposition sont suffisantes pour provoquer une atteinte éventuelle à la santé du salarié. Les résultats publiés ici concernent uniquement les expositions.

Représentants du personnel

Sont englobées sous le terme « représentants du personnel » les diverses catégories de salariés protégés par la loi : délégués du personnel, membres des comités d'entreprise, des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, délégués syndicaux, représentants syndicaux auprès des comités d'entreprise, représentants des salariés aux conseils d'administration ou de surveillance des entreprises soumises à la loi de démocratisation du secteur public. D'autres catégories de salariés, disposant de mandats électifs ou non, bénéficient également d'un statut protecteur : les représentants des salariés des entreprises en redressement judiciaire, les conseillers prud'homaux, et, depuis 1991, les conseillers du salarié.

Les représentants du personnel bénéficient de dispositions légales protectrices. Parmi elles, figure l'obligation, pour tout employeur souhaitant licencier un représentant du personnel, d'en demander l'autorisation préalable à l'inspecteur du travail. Saisi d'une demande de licenciement de salarié protégé, l'inspecteur du travail peut l'autoriser ou la refuser. Le cas échéant, l'une ou l'autre partie (employeur ou représentant du personnel en cause) peut contester la décision de l'inspecteur du travail en formant un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Emploi et de la Solidarité.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité : direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques;

- INSEE - division « Emploi »;
- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS).

Publications de la DARES :

Bulletin mensuel des statistiques du Travail;

Dossiers statistiques.

Premières informations et premières synthèses :

« L'impact macroéconomique d'une politique de réduction de la durée du travail », n° 98.01-05.2.

« Exposition aux agents biologiques en milieu de travail », n° 98.02-07.1.

« Expositions aux contraintes et nuisances dans les industries agricoles et alimentaires », n° 98.05-20.1;

« L'exposition aux produits cancérogènes dans le travail », n° 98.07-31.2;

« En 1998, plus d'un salarié sur deux utilise l'informatique dans son travail », n° 98.12-53.2;

« Les conflits en 1997 : stabilité dans le privé et le semi-public » n° 99.01-02.1.

« Efforts et risques au travail en 1998 », n° 99.04-16.1.

« Les licenciements de représentants du personnel en 1997 », n° 99.04-17.1.

« Les élections aux comités d'entreprise en 1997 », n° 99.05-19.1.

Publications de l'INSEE :

Données sociales, 1999 :

« Temps et rythmes de travail en 1995 », J.D Fermanian;

« Les relations professionnelles en mutation », M.Cézard, J.L Dayan;

« L'aménagement et la réduction du temps de travail », C. Bloch-London, P.Poisard.

« Enquête sur l'emploi », *INSEE-Résultats*;

« La durée du travail à temps complet », *INSEE-Première*, n° 545, septembre 1997;

« Travailler au-delà de la durée habituelle », *INSEE-Première*, n° 591, juin 1998;

« Faibles rémunérations et durée du travail en 1996 », *INSEE-Première*, n° 640, avril 1999;

« L'ordinateur divise encore les mondes professionnels » *INSEE-Première*, n° 651, juin 1999;

« Le temps de travail des cadres », *INSEE-Première*, n° 671, août 1999;

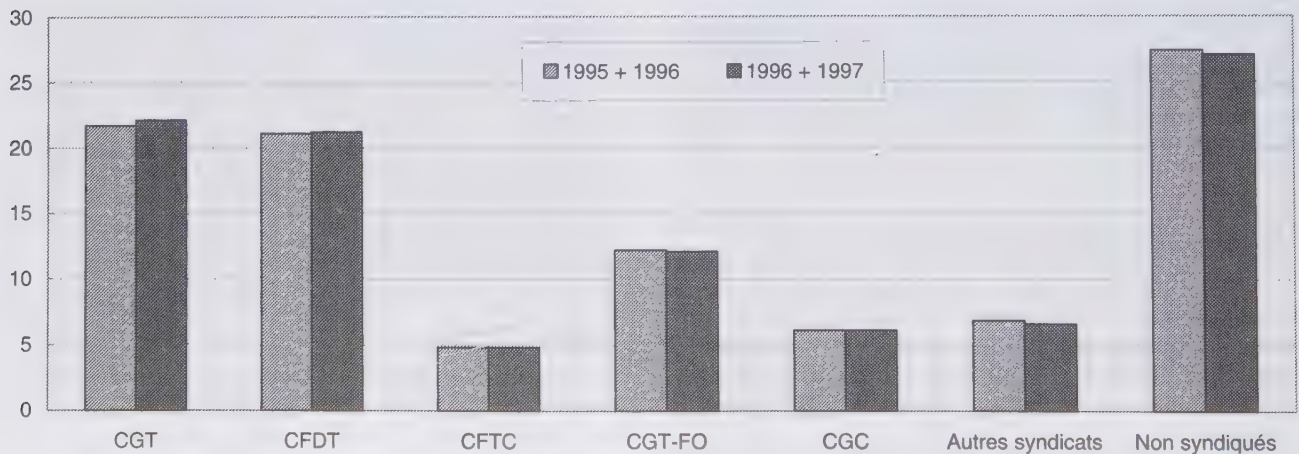
France, Portrait Social, INSEE, 1997 : « Les sociétés britannique et française depuis vingt-cinq ans : durée et conditions de travail - relations professionnelles ».



GRAPHIQUE C.02

Score des syndicats pour l'ensemble des collèges des comités d'entreprises

En %



Pour avoir une vision d'ensemble des comités d'entreprise et des délégations uniques, il est indispensable de regrouper deux années consécutives. Les élections dans un même établissement n'ont lieu que tous les deux ans et les résultats d'une année ne concernent grosso-modo que la moitié du parc des établissements. De plus, les résultats des années paires diffèrent sensiblement de ceux des années impaires.
Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

TABLEAU C.02-1A

Durée annuelle effective et offerte du travail de l'ensemble des salariés par branche

Source : INSEE

Unité : Heure

Branches	Numéro de la NAF	1995		1996		1997		1998	
		durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective
AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE.....	EA	1 867	1 610	1 860	1 632	1 844	1 611	1 844	1 610
Agriculture, sylviculture, pêche.....	FA0	1 867	1 610	1 860	1 632	1 844	1 611	1 844	1 610
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES.....	EB	1 767	1 574	1 772	1 576	1 759	1 571	1 757	1 572
Industries de la viande et du lait.....	FB1	1 763	1 597	1 760	1 590	1 759	1 598	1 754	1 596
Autres industries agricoles et alimentaires.....	FB2	1 769	1 559	1 779	1 568	1 760	1 555	1 759	1 558
INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION.....	EC	1 740	1 587	1 749	1 592	1 738	1 587	1 746	1 595
Habillement, cuir.....	FC1	1 741	1 571	1 765	1 590	1 741	1 574	1 756	1 586
Édition, imprimerie, reproduction.....	FC2	1 740	1 593	1 741	1 588	1 740	1 595	1 735	1 593
Pharmacie, parfumerie, et entretien.....	FC3	1 734	1 568	1 745	1 574	1 730	1 566	1 748	1 579
Industries des équipements du foyer.....	FC4	1 743	1 604	1 747	1 607	1 737	1 603	1 749	1 614
INDUSTRIE AUTOMOBILE.....	ED	1 729	1 617	1 728	1 617	1 723	1 614	1 731	1 621
Industrie automobile.....	FD0	1 729	1 617	1 728	1 617	1 723	1 614	1 731	1 621
INDUSTRIES DES BIENS D'ÉQUIPEMENT.....	EE	1 744	1 623	1 742	1 621	1 738	1 619	1 739	1 621
Construction navale, aéronautique et ferroviaire.....	FE1	1 705	1 591	1 702	1 586	1 707	1 587	1 715	1 592
Industries des biens d'équipements mécaniques.....	FE2	1 755	1 638	1 752	1 637	1 747	1 636	1 751	1 640
Industries des équip. électriques et électroniques.....	FE3	1 747	1 611	1 745	1 610	1 739	1 601	1 730	1 600
INDUSTRIES DES BIENS INTERMÉDIAIRES.....	EF	1 743	1 613	1 746	1 618	1 742	1 612	1 746	1 618
Industries des produits minéraux.....	FF1	1 767	1 632	1 769	1 635	1 761	1 626	1 773	1 635
Industrie textile.....	FF2	1 728	1 576	1 744	1 592	1 745	1 590	1 741	1 587
Industries du bois et du papier.....	FF3	1 749	1 619	1 753	1 626	1 748	1 622	1 748	1 624
Chimie, caoutchouc, plastiques.....	FF4	1 730	1 599	1 736	1 607	1 730	1 602	1 732	1 606
Métallurgie et transformation des métaux.....	FF5	1 744	1 627	1 742	1 626	1 739	1 620	1 745	1 626
Industrie des compo. électriques et électroniques.....	FF6	1 740	1 606	1 744	1 614	1 738	1 608	1 746	1 614
ÉNERGIE.....	EG	1 708	1 608	1 711	1 619	1 718	1 635	1 710	1 625
Production de combustibles et de carburants.....	FG1	1 742	1 619	1 771	1 642	1 764	1 635	1 760	1 629
Eau, gaz, électricité.....	FG2	1 700	1 605	1 697	1 614	1 708	1 635	1 700	1 624
CONSTRUCTION.....	EH	1 762	1 654	1 759	1 653	1 752	1 649	1 756	1 653
Bâtiment.....	FH1	1 769	1 661	1 770	1 662	1 760	1 655	1 765	1 660
Travaux publics.....	FH2	1 733	1 629	1 719	1 622	1 719	1 625	1 721	1 627
COMMERCE.....	EJ	1 767	1 531	1 761	1 522	1 760	1 522	1 764	1 523
Commerce et réparation automobile.....	FJ1	1 789	1 678	1 786	1 674	1 780	1 670	1 784	1 674
Commerce de gros, intermédiaires.....	FJ2	1 767	1 617	1 760	1 609	1 762	1 616	1 767	1 618
Commerce de détail et réparation.....	FJ3	1 759	1 422	1 753	1 407	1 750	1 403	1 755	1 405
TRANSPORTS.....	EK	1 787	1 612	1 780	1 615	1 783	1 618	1 778	1 619
Transports.....	FK0	1 787	1 612	1 780	1 615	1 783	1 618	1 778	1 619
ACTIVITÉS FINANCIÈRES.....	EL	1 740	1 575	1 739	1 575	1 738	1 574	1 752	1 581
Intermédiation financière.....	FL1	1 744	1 583	1 747	1 585	1 744	1 578	1 762	1 590
Assurances et auxiliaires financiers.....	FL2	1 730	1 562	1 724	1 555	1 726	1 564	1 730	1 565
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES.....	EM	1 768	1 452	1 765	1 440	1 759	1 444	1 777	1 452
Promotion, gestion immobilière.....	FM1	1 768	1 456	1 765	1 440	1 759	1 444	1 777	1 452
Location immobilière.....	FM2	1 768	1 447	1 766	1 440	1 759	1 444	1 777	1 453
SERVICES AUX ENTREPRISES.....	EN	1 744	1 528	1 730	1 510	1 741	1 515	1 733	1 497
Postes et télécommunication.....	FN1	1 720	1 537	1 665	1 506	1 712	1 541	1 689	1 521
Conseils et assistance.....	FN2	1 751	1 575	1 740	1 563	1 752	1 573	1 742	1 568
Services opérationnels.....	FN3	1 749	1 440	1 752	1 424	1 745	1 417	1 740	1 385
Recherche et développement.....	FN4	1 743	1 628	1 727	1 612	1 739	1 618	1 739	1 613
SERVICES AUX PARTICULIERS.....	EP	1 809	1 307	1 810	1 267	1 801	1 253	1 815	1 257
Hôtels et restaurants.....	FP1	1 869	1 423	1 871	1 394	1 860	1 361	1 869	1 361
Activités récréatives, culturelles et sportives.....	FP2	1 761	1 347	1 759	1 294	1 752	1 320	1 779	1 330
Services personnels et domestiques.....	FP3	1 769	1 118	1 772	1 086	1 765	1 061	1 774	1 066

TABLEAU C.02-1A (suite et fin)

Durée annuelle effective et offerte du travail de l'ensemble des salariés par branche

Source : INSEE

Unité : Heure

Branches	Numéro de la NAF	1995		1996		1997		1998	
		durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective
ÉDUCATION, SANTÉ, ACTION SOCIALE.....	EQ	1 551	1 299	1 545	1 297	1 548	1 300	1 545	1 298
Éducation	FQ1	1 329	1 149	1 316	1 145	1 322	1 152	1 315	1 147
Santé.....	FQA	1 748	1 503	1 745	1 501	1 743	1 498	1 743	1 499
Action sociale	FQB	1 782	1 226	1 776	1 227	1 778	1 229	1 778	1 230
ADMINISTRATION	ER	1 760	1 579	1 770	1 586	1 768	1 586	1 764	1 583
Administration publique	FR1	1 760	1 586	1 771	1 595	1 769	1 593	1 765	1 590
Activités associatives	FR2	1 750	1 473	1 744	1 440	1 746	1 464	1 746	1 463
Ensemble		1 726	1 509	1 724	1 503	1 723	1 501	1 724	1 500

TABLEAU C.02-1B

Durée annuelle effective et offerte du travail de l'ensemble des salariés par branche

Source : INSEE

Unité : Heure

Branches	Numéro de la NAF	1990		1991		1992		1993		1994	
		durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective
AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE	EA	1 856	1 640	1 873	1 649	1 850	1 624	1 910	1 647	1 908	1 661
Agriculture, sylviculture, pêche	FA0	1 856	1 640	1 873	1 649	1 850	1 624	1 910	1 647	1 908	1 661
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	EB	1 772	1 603	1 764	1 590	1 777	1 595	1 786	1 606	1 786	1 599
Industries de la viande et du lait	FB1	1 769	1 612	1 761	1 600	1 773	1 610	1 783	1 624	1 782	1 620
Autres industries agricoles et alimentaires	FB2	1 774	1 598	1 766	1 585	1 779	1 587	1 788	1 595	1 788	1 586
INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION	EC	1 746	1 605	1 736	1 590	1 748	1 599	1 753	1 602	1 754	1 602
Habillement, cuir	FC1	1 757	1 601	1 744	1 580	1 754	1 589	1 751	1 584	1 758	1 589
Édition, imprimerie, reproduction	FC2	1 740	1 603	1 731	1 591	1 742	1 599	1 747	1 602	1 754	1 604
Pharmacie, parfumerie, et entretien	FC3	1 734	1 587	1 726	1 571	1 738	1 578	1 746	1 581	1 749	1 590
Industries des équipements du foyer	FC4	1 747	1 621	1 739	1 608	1 752	1 618	1 764	1 631	1 752	1 616
INDUSTRIE AUTOMOBILE	ED	1 742	1 637	1 713	1 603	1 729	1 618	1 703	1 591	1 716	1 607
Industrie automobile	FD0	1 742	1 637	1 713	1 603	1 729	1 618	1 703	1 591	1 716	1 607
INDUSTRIES DES BIENS D'ÉQUIPEMENT	EE	1 749	1 642	1 735	1 622	1 647	1 633	1 744	1 629	1 746	1 629
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	FE1	1 723	1 619	1 713	1 607	1 719	1 609	1 707	1 594	1 699	1 590
Industries des biens d'équipements mécaniques	FE2	1 759	1 657	1 744	1 635	1 754	1 646	1 751	1 642	1 758	1 644
Industries des équip. électriques et électroniques	FE3	1 745	1 626	1 731	1 606	1 747	1 623	1 752	1 624	1 751	1 620
INDUSTRIES DES BIENS INTERMÉDIAIRES	EF	1 748	1 628	1 738	1 614	1 747	1 621	1 743	1 616	1 749	1 621
Industries des produits minéraux	FF1	1 770	1 643	1 758	1 628	1 758	1 626	1 764	1 631	1 773	1 638
Industrie textile	FF2	1 760	1 618	1 746	1 601	1 756	1 609	1 745	1 597	1 749	1 595
Industries du bois et du papier	FF3	1 759	1 640	1 745	1 621	1 757	1 631	1 748	1 621	1 762	1 633
Chimie, caoutchouc, plastiques	FF4	1 726	1 607	1 723	1 600	1 736	1 611	1 735	1 610	1 742	1 617
Métallurgie et transformation des métaux	FF5	1 748	1 638	1 735	1 621	1 742	1 626	1 733	1 618	1 738	1 622
Industrie des compo. électriques et électroniques	FF6	1 745	1 617	1 733	1 607	1 746	1 620	1 749	1 620	1 749	1 617
ÉNERGIE	EG	1 709	1 612	1 701	1 605	1 718	1 624	1 728	1 634	1 730	1 635
Production de combustibles et de carburants	FG1	1 724	1 606	1 716	1 598	1 747	1 632	1 762	1 649	1 757	1 632
Eau, gaz, électricité	FG2	1 704	1 613	1 696	1 608	1 709	1 621	1 719	1 630	1 724	1 636
CONSTRUCTION	EH	1 776	1 675	1 757	1 654	1 774	1 668	1 778	1 670	1 780	1 672
Bâtiment	FH1	1 778	1 676	1 759	1 654	1 779	1 671	1 787	1 677	1 790	1 679
Travaux publics	FH2	1 767	1 674	1 749	1 655	1 752	1 655	1 743	1 644	1 741	1 641
COMMERCE	EJ	1 770	1 564	1 759	1 540	1 772	1 553	1 782	1 550	1 782	1 548
Commerce et réparation automobile	FJ1	1 794	1 688	1 781	1 673	1 795	1 684	1 804	1 691	1 805	1 695
Commerce de gros, intermédiaires	FJ2	1 767	1 634	1 759	1 620	1 772	1 633	1 781	1 634	1 782	1 632
Commerce de détail et réparation	FJ3	1 764	1 471	1 752	1 437	1 765	1 452	1 775	1 444	1 774	1 441
TRANSPORTS	EK	1 788	1 640	1 779	1 623	1 788	1 635	1 794	1 637	1 798	1 642
Transports	FK0	1 788	1 640	1 779	1 623	1 788	1 635	1 794	1 637	1 798	1 642
ACTIVITÉS FINANCIÈRES	EL	1 741	1 590	1 732	1 580	1 745	1 589	1 755	1 590	1 755	1 590
Intermédiation financière	FL1	1 745	1 593	1 737	1 585	1 750	1 595	1 760	1 599	1 760	1 599
Assurances et auxiliaires financiers	FL2	1 735	1 586	1 723	1 571	1 736	1 578	1 746	1 572	1 746	1 574
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	EM	1 763	1 505	1 755	1 486	1 769	1 480	1 779	1 487	1 783	1 455
Promotion, gestion immobilière	FM1	1 763	1 507	1 755	1 488	1 769	1 482	1 779	1 489	1 783	1 456
Location immobilière	FM2	1 763	1 503	1 755	1 484	1 769	1 477	1 779	1 484	1 784	1 455
SERVICES AUX ENTREPRISES	EN	1 752	1 566	1 741	1 554	1 754	1 563	1 762	1 563	1 759	1 556
Postes et télécommunication	FN1	1 738	1 575	1 726	1 558	1 739	1 568	1 740	1 570	1 736	1 567
Conseils et assistance	FN2	1 757	1 596	1 749	1 587	1 761	1 593	1 771	1 602	1 766	1 597
Services opérationnels	FN3	1 759	1 507	1 742	1 487	1 755	1 498	1 764	1 482	1 765	1 473
Recherche et développement	FN4	1 739	1 630	1 735	1 632	1 749	1 642	1 758	1 647	1 758	1 650
SERVICES AUX PARTICULIERS	EP	1 810	1 367	1 802	1 349	1 818	1 354	1 823	1 337	1 822	1 324
Hôtels et restaurants	FP1	1 860	1 485	1 852	1 467	1 871	1 467	1 881	1 438	1 880	1 429
Activités récréatives, culturelles et sportives	FP2	1 765	1 412	1 758	1 381	1 771	1 402	1 772	1 383	1 772	1 364
Services personnels et domestiques	FP3	1 774	1 166	1 766	1 156	1 780	1 154	1 785	1 156	1 785	1 143

TABLEAU C.02-1B (suite et fin)

Durée annuelle effective et offerte du travail de l'ensemble des salariés par branche

Source : INSEE

Unité : Heure

Branches	Numéro de la NAF	1990		1991		1992		1993		1994	
		durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective	durée offerte	durée effective
ÉDUCATION, SANTÉ, ACTION SOCIALE	EQ	1 556	1 321	1 548	1 309	1 559	1 315	1 318	1 569	1 569	1 319
Éducation.....	FQ1	1 336	1 159	1 328	1 148	1 341	1 159	1 347	1 167	1 348	1 169
Santé	FQA	1 752	1 521	1 740	1 503	1 753	1 513	1 763	1 523	1 763	1 524
Action sociale	FQB	1 765	1 266	1 775	1 258	1 780	1 255	1 794	1 233	1 794	1 234
ADMINISTRATION.....	ER	1 760	1 585	1 765	1 587	1 769	1 591	1 784	1 606	1 784	1 608
Administration publique.....	FR1	1 760	1 591	1 766	1 595	1 770	1 599	1 785	1 613	1 785	1 616
Activités associatives.....	FR2	1 750	1 450	1 742	1 413	1 751	1 415	1 759	1 471	1 760	1 476
Ensemble		1 733	1 543	1 724	1 529	1 735	1 535	1 742	1 534	1 742	1 532

TABLEAU C.02-2

Les grèves dans la fonction publique et les entreprises privées et nationalisées

En nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) (1)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES et DGAFF)

	Fonction publique (2)	Entreprises privées et publiques nationalisées (3)	Total	Secteur privé et nationalisé par rapport au total en %
1985	341 000	884 900	1 225 900	72
1986	853 000	1 041 500	1 894 500	55
1987	784 900	969 000	1 753 900	55
1988	686 000	1 242 200	1 928 200	64
1989	2 322 000	904 400	3 226 400	28
1990	573 900	693 700	1 267 600	55
1991	239 000	665 500	904 500	74
1992	218 000	490 500	708 500	69
1993	388 500	533 200	921 700	58
1994	226 600	521 000	747 600	70
1995	3 762 700	2 120 501	5 883 201	36
1996	686 000	448 000	1 134 000	39
1997 (1)	382 916	455 099	838 015	54
1998	683 584	353 176	1 036 780	34

(1) Journées individuelles non travaillées à l'occasion de conflits localisés et généralisés.
(2) Il s'agit de la Fonction publique d'État, à l'exclusion de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique hospitalière (les chiffres de 1988 ne comprennent donc pas la grève des infirmières). Les chiffres de 1996 ne comprennent pas les données sur la Poste et les Télécommunications indisponibles.
(3) Y compris donc la SNCF, la RATP, Air-France et Air-France Europe (ex : Air-Inter), le chiffre de 1998 ne comprend pas France-Télécom.

TABLEAU C.02-3

Conflits du travail

Ensemble des activités économiques à l'exception de l'agriculture et des administrations publiques

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

	Unités	1993	1994	1995 (1)	1996	1997	1998
Conflits localisés							
Conflits observés	Nombre	1 472	1 671	2 066	1 439	1 607	1 475
Effectifs ayant cessé le travail	Millier	238,7	215,0	521,8	136,4	145,9	121,3
Journées individuelles non travaillées	Millier	510,9	500,5	783,8	444,1	393,4	345,6
Conflits généralisés							
Effectifs ayant cessé le travail	Millier	18,4	25,5	1 141,4	4,9	9,3	1,3
Journées individuelles non travaillées	Millier	22,3	20,5	1 336,8	3,7	61,7	7,6

(1) À partir de 1995, les DOM-TOM sont comptabilisés dans les effectifs.

TABLEAU C.02-4

Répartition des salariés par type d'horaires et selon la catégorie socioprofessionnelle

Source : INSEE (enquêtes sur l'emploi)

		%		
Catégories socio-professionnelles		Mêmes horaires tous les jours	Horaires alternants	Horaires variables d'un jour à l'autre
Cadres		52,7	0,7	46,6
1999		52,2	0,6	47,2
1998		52,2	0,6	47,2
1997		53,9	0,7	45,4
1990		47,2	0,7	52,1
Professions intermédiaires				
1999		62,2	7,5	30,3
1998		62,9	6,5	30,6
1997		63,5	6,6	29,9
1990		60,2	6,5	33,3
Employés				
1999		65,8	6,9	27,3
1998		65,7	6,7	27,6
1997		66,1	7,4	26,5
1990		68,0	6,8	25,2
Ouvriers				
1999		65,1	17,6	17,3
1998		65,6	17,2	17,2
1997		66,5	16,4	17,1
1990		68,2	15,0	16,8
Ensemble des salariés				
1999		63,0	9,4	27,6
1998		63,2	9,0	27,8
1997		64,0	9,0	27,0
1990		64,0	8,8	27,2

TABEAU C.02-5A

Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et selon le travail le dimanche

Source : INSEE (enquêtes sur l'emploi)

%

Catégories socio-professionnelles		Travail habituel le dimanche	Certains dimanches seulement	Ne travaille jamais le dimanche
Cadres				
1999		3,7	29,3	67,0
1998		3,8	29,0	67,2
1997		3,9	28,8	67,2
1990		2,3	19,8	77,9
Professions intermédiaires				
1999		4,9	23,9	71,2
1998		4,4	23,8	71,8
1997		4,7	23,2	72,1
1990		4,7	17,3	78,0
Employés				
1999		8,2	19,4	72,4
1998		8,2	19,3	72,5
1997		8,3	18,8	72,9
1990		8,5	16,9	74,7
Ouvriers				
1999		4,8	12,2	83,0
1998		4,8	12,6	82,6
1997		4,4	12,2	83,4
1990		4,4	11,3	84,3
Ensemble des salariés				
1999		5,8	19,6	74,6
1998		5,7	19,6	74,7
1997		5,7	19,2	75,1
1990		5,5	15,4	79,1

TABLEAU C.02-5B

Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et selon le travail le samedi

Source : INSEE (enquêtes sur l'emploi)

		%		
Catégories socio-professionnelles		Travail habituel le samedi	Certains samedis seulement	Ne travaille jamais le samedi
Cadres				
1999.....		12,1	38,3	49,6
1998.....		12,1	38,6	49,3
1997.....		12,2	39,2	48,6
1990.....		14,5	33,6	51,9
Professions intermédiaires				
1999.....		17,1	32,5	50,4
1998.....		16,7	32,4	50,9
1997.....		16,8	32,6	50,6
1990.....		21,7	28,8	49,5
Employés				
1999.....		28,3	23,4	48,3
1998.....		27,9	23,6	48,5
1997.....		28,2	23,7	48,1
1990.....		30,9	22,0	47,1
Ouvriers				
1999.....		14,8	27,7	57,5
1998.....		14,4	28,0	57,6
1997.....		13,9	28,2	57,9
1990.....		14,1	29,7	56,2
Ensemble des salariés				
1999.....		19,4	28,8	51,8
1998.....		19,1	29,0	51,9
1997.....		19,1	29,2	51,7
1990.....		21,3	27,4	51,3

TABLEAU C.02-6A

Les efforts et les risques au travail

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DARES, enquêtes « conditions de travail de 1984, 1991, et 1998 »

%

Proportion de salariés déclarant que	Ensemble			Cadres			Professions Intermédiaires			Employés			Ouvriers		
	1984	1991	1998	1984	1991	1998	1984	1991	1998	1984	1991	1998	1984	1991	1998
Les efforts physiques															
Rester longtemps debout	49	53	54	20	23	26	43	44	46	42	48	51	68	73	76
Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante à la longue	16	29	37	5	10	13	8	19	26	13	26	37	27	46	57
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	17	28	35	10	13	16	18	28	33	16	28	35	19	34	45
Porter des charges lourdes	22	31	38	4	6	10	10	19	27	15	26	36	40	54	61
Effectuer des mouvements douloureux ou fatigants	...	...	34	...	...	6	...	...	21	...	...	31	...	...	59
Effectuer d'autres efforts physiques importants	11	19	24	3	4	5	6	11	15	6	14	21	21	35	44
Subir des secousses ou vibrations	8	11	13	2	3	3	3	5	8	2	4	5	18	26	31
Les risques professionnels															
Respirer des fumées	15	21	20	6	13	11	11	17	17	13	19	16	21	29	32
Respirer des poussières	27	35	36	7	11	13	15	22	24	16	25	28	51	63	65
Respirer des produits toxiques ou dangereux	13	16	18	4	6	7	9	12	14	6	8	10	23	29	34
Manipuler des produits toxiques ou dangereux	14	19	22	8	9	8	13	17	19	8	13	16	23	30	37
Être en contact des produits explosifs	4	5	8	4	3	3	4	6	7	2	3	5	6	7	12
Risquer d'être atteint par la projection ou la chute de matériaux	14	19	23	5	6	8	8	13	19	4	8	12	28	40	46
Risquer de faire une chute grave	14	21	25	4	6	7	8	13	17	7	14	19	27	38	45
Risquer d'être électrocuté	9	14	15	5	6	7	8	13	14	4	7	9	16	23	27
Risquer d'être brûlé	11	15	18	4	5	6	8	11	14	7	10	13	19	27	33
Risquer des blessures sur machine	15	17	19	2	3	4	7	9	12	3	4	6	34	39	45
Risquer des blessures avec des outils ou des matériaux	...	28	30	...	6	8	...	18	24	...	13	15	...	57	62
Risquer des accidents de la circulation	17	25	29	19	28	32	18	29	34	10	13	18	23	32	37
Risquer des irradiations	...	3	3	...	3	4	...	4	5	...	2	3	...	2	3
Être exposé à des risques infectieux	14	19	27	11	13	18	19	24	31	16	23	33	...	13	23
Les nuisances sonores															
Subir des pointes de bruits très forts ou très aigus	25	32	31	12	17	14	22	29	27	13	20	20	41	51	52
Ne pas entendre une personne parler sans qu'elle élève la voix	16	19	18	4	6	6	9	11	12	7	10	10	34	37	36

TABLEAU C.02-6B

L'organisation des horaires de travail

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DARES, enquêtes « conditions de travail de 1984, 1991, et 1998 »

	Horaires alternants		Semaines variables	Pas de repos de 48 heures	Journées de plus de 10h	Travail de nuit	Travail du dimanche
	2 x 8	3 x 8					
Cadres							
1998.....	—	—	10	14	39	9	30
1991.....	—	—	14	20	39	10	24
1984.....	—	—	11	19	33	16	24
Professions intermédiaires							
1998.....	3	3	14	19	23	14	26
1991.....	4	3	16	22	21	12	21
1984.....	3	2	12	22	18	12	19
Employés							
1998.....	4	2	18	28	19	12	29
1991.....	4	2	18	27	17	10	25
1984.....	3	2	14	23	17	10	22
Ouvriers							
1998.....	11	7	12	17	17	19	18
1991.....	10	5	12	16	17	15	16
1984.....	9	5	10	12	15	15	14
Ensemble							
1998.....	5	4	14	21	22	14	25
1991.....	6	3	15	21	20	12	21
1984.....	5	3	12	19	18	12	18

TABLEAU C.02-7

Proportion de salariés utilisateurs des nouvelles technologies

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (enquêtes sur les conditions de travail)

Type d'équipement	Cadres			Professions intermédiaires			Employés			Ouvriers qualifiés			Ouvriers non qualifiés			Ensemble		
	1991	1993	1998	1991	1993	1998	1991	1993	1998	1991	1993	1998	1991	1993	1998	1991	1993	1998
Terminal relié à un ordinateur.....	35	38	31	28	30	25	24	24	18	7	9	9	3	4	4	20	22	18
Micro-ordinateur (y compris machine à traitement de texte).....	52	63	83	37	45	68	26	33	47	6	8	20	3	4	9	35	31	47
Ordinateur (terminal relié à un ordinateur ou micro-ordinateur).....	60	—	●	47	—	●	36	—	●	10	—	●	5	—	●	32	—	●
Minitel.....	44	56	●	32	44	●	25	34	●	4	7	●	1	2	●	21	30	●
Vidéo.....	17	24	●	13	20	●	3	7	●	2	4	●	1	2	●	7	11	●
Robot ou manipulateur automatique.....	1	1	1	1	2	2	—	—	—	3	4	4	2	3	3	1	2	2
Machine à commande numérique.....	1	1	1	1	2	3	—	—	1	4	7	11	2	5	9	1	3	4
Instruments de mesure.....	—	12	●	—	11	●	—	4	●	—	10	●	—	5	●	—	8	●
Instruments médicaux.....	—	2	●	—	3	●	—	1	●	—	—	●	—	—	●	—	1	●
Autres outils.....	—	4	●	—	3	●	—	2	●	—	2	●	—	1	●	—	2	●
Appareil à télécopie (fax).....	—	68	●	—	48	●	—	34	●	—	10	●	—	4	●	—	34	●

TABLEAU C.02-8

Nombres de maladies professionnelles indemnisées

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

	1990	1992	1993	1994	1995	1996	p 1997
Affections provoquées par le bruit :							
Total	884	941	791	776	835	699	696
T. 42a (1)	871	912	763	751	809	651	648
T. 46 b (1)	13	29	28	25	26	48	48
Affections périarticulaires :							
Total	1 175	2 602	3 432	4 426	5 402	6 539	8 139
T. 57a	1 057	2 402	3 165	3 963	4 773	5 767	7 195
T. 39b	118	200	267	463	629	772	944
Silicoses :							
Total	752	290	226	247	274	198	230
T. 25a	752	289	226	247	274	197	230
T. 22b	—	1	—	—	—	1	—
Ciment :							
Total	367	369	273	235	251	230	193
T. 8a	365	365	270	232	251	228	190
T. 14b	2	4	3	3	—	2	3
Amiante :							
Total	411	507	544	727	777	818	1 246
T. 30a	411	507	544	727	777	817	1 245
T. 47b	—	—	—	—	—	1	1
Hépatites virales :							
Total	64	76	56	40	34	48	37
T. 45a	63	76	56	40	34	48	37
T. 33b	1	—	—	—	—	—	—
Lésions eczématiformes de mécanisme allergique :							
Total	255	314	343	406	371	327	366
T. 65a	220	280	317	361	324	288	324
T. 44b	35	34	26	45	47	39	42
Bois :							
Total	98	111	102	94	84	84	90
T. 47a	85	107	92	88	81	78	85
T. 36b (bois exotiques)	13	4	10	6	3	6	5
Affections respiratoires de mécanisme allergique :							
Total	187	194	216	226	239	206	243
T. 66a	144	167	188	182	193	176	203
T. 45b	43	27	28	44	46	30	40
Vibrations et chocs d'outils :							
Total	132	143	156	146	161	128	144
T. 35 + 48, T. 69a	115	120	132	134	145	109	122
T. 29b	17	23	24	12	16	19	22
Brucelloses :							
Total	87	47	43	33	28	30	20
T. 24a	62	14	19	12	21	13	12
T. 6b	25	33	24	21	7	17	8
Dermatoses dues aux lubrifiants :							
Total	91	93	—	71	85	65	73
T. 36a	91	93	—	71	84	64	73
T. 25b	—	—	—	—	1	1	—
Isocyanates organiques :							
Total	77	111	89	83	86	75	68
T. 62a	77	111	89	83	86	75	68
T. 43b	—	—	—	—	—	—	—
Amines aromatiques :							
T. 15a	52	68	60	48	55	40	45
Acides chromiques, chromates :							
Total	63	41	37	41	38	27	25
T. 10a	63	41	37	39	38	27	25
T. 34b	—	—	1	2	—	—	—

(1) Voir l'explication dans la partie méthodologie du texte pour la définition des lignes a et b.

TABLEAU C.02-8 (suite et fin)

Nombres de maladies professionnelles indemnisées

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

	1990	1992	1993	1994	1995	1996	p 1997
Dérivés halogénés de l'éthylène :							
T. 12a.....	35	29	29	29	23	25	24
Benzolisme :							
Total.....	29	27	26	24	29	18	18
T. 4a.....	29	24	26	24	29	17	18
T. 19b.....	—	3	—	—	—	1	—
Aldéhyde formique et polymères :							
Total.....	41	46	38	31	31	31	24
T. 43a.....	40	46	37	29	30	30	23
T. 28b.....	1	—	1	2	1	1	1
Sidérose (oxyde de fer) :							
T. 44a.....	55	30	18	14	21	34	22
Résines époxydiques :							
Total.....	72	73	82	54	60	57	48
T. 51a.....	72	73	81	54	60	57	48
T. 37b.....	—	—	1	—	—	—	—
Amines aliphatiques et alicycliques :							
T. 49a.....	16	21	19	18	16	19	28
Maladies infectieuses en milieu hospitalier :							
T. 76a.....	21	27	21	15	10	7	5
Kératoconjunctivites virales :							
T. 80a.....	2	22	11	5	9	6	—
Total des maladies listées.....	4 975	6 161	6 613	7 789	...	9 711	11 784
a.....	4 707	5 803	6 200	7 166	...	8 773	10 670
b.....	268	358	413	623	776	938	1 114
Total des maladies indemnisées.....	5 318	6 533	7 051	8 150	9 374	10 078	12 209
a.....	5 029	6 146	6 598	7 500	8 556	9 097	11 054
b.....	289	387	453	650	818	981	1 155

(1) Voir l'explication dans la partie méthodologie du texte pour la définition des lignes a et b.

TABLEAU C.02-9

Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés et nombre de morts (1)

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

	1990	1992	1993	1994	1995	r 1996	p 1997
Nombre d'arrêts pour 1 000 salariés							
CNAMTS.....	53	52	48	46	46	45	44
Régime agricole.....	39	37	35	33	33	32	30
Nombre de morts							
CNAMTS.....	1 213	1 024	855	837	712	773	695
Régime agricole.....	72	84	97	100	93	106	85
Total.....	1 285	1 108	952	937	805	879	780

(1) Champ : total des 15 comités techniques nationaux.

TABLEAU C.02-10

Taux de fréquence des accidents du travail dans les secteurs les plus exposés du régime général (1)

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

Année de reconnaissance de l'accident (2)	1993	1994	1995	1996	p 1997
Bâtiment, travaux publics (3)	67	64	64	59	59
Industrie du bois	45	44	52	51	50
Pierres et terre à feux	41	40	39	37	36
Transports et manutention	42	42	41	40	42
Alimentation	36	35	34	33	34
Caoutchouc et papier-carton	30	29	32	30	30
Métallurgie	29	28	27	27	26
Industries textiles	24	24	26	25	25
Ensemble du régime général	26	26	25	24	25

(1) Taux de fréquence = (Nombre d'accidents avec arrêt / Nombre d'heures travaillées) x 1 000 000.

(2) Une partie de ces accidents sont survenus l'année antérieure.

(3) Les taux relatifs au bâtiment et aux travaux publics sont calculés « sièges sociaux et bureaux » non compris.

TABLEAU C.02-11

Taux de gravité des accidents du travail dans les secteurs les plus exposés du régime général (1)

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

Année de reconnaissance de l'accident (2)	1993	1994	1995	1996	p 1997
Bâtiment, travaux publics (3)	3,20	3,03	3,05	2,85	2,87
Industrie du bois	1,43	1,38	1,74	1,71	1,70
Pierres et terre à feux	1,62	1,60	1,56	1,53	1,45
Transports et manutention	1,97	1,93	1,88	1,82	1,95
Alimentation	1,13	1,12	1,13	1,09	1,15
Caoutchouc et papier-carton	1,00	1,02	1,03	1,01	0,96
Métallurgie	0,91	0,89	0,86	0,85	0,85
Industries textiles	0,81	0,78	0,88	0,86	0,85
Ensemble du régime général	1,00	0,98	0,90	0,94	0,97

(1) Taux de gravité = (nombre de journées perdues / nombre d'heures travaillées) x 1 000.

(2) Une partie de ces accidents sont survenus l'année antérieure.

(3) Les taux relatifs au bâtiment et aux travaux publics sont calculés « sièges sociaux et bureaux » non compris.

TABEAU C.02-12A

Climat social dans des établissements selon les employeurs

« Comment qualifieriez-vous à ce jour le climat social dans votre établissement ? »

En 1993 (champ : tous les établissements)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DARES (enquête relations professionnelles et négociations d'entreprise)

Unité : %

	Calme	Plutôt calme	Plutôt tendu	Tendu	Non réponses	Total
Secteurs d'activité :						
Industries agro-alimentaires	66,0	29,2	2,9	1,9	—	100,0
Énergie et industries des biens intermédiaires	63,1	23,5	9,2	3,6	0,6	100,0
Industries des biens d'équipement	58,5	25,6	11,5	4,4	—	100,0
Industries des biens de consommation	67,3	25,2	5,1	1,8	0,6	100,0
BTP	71,3	20,3	4,2	4,2	—	100,0
Commerce	68,2	22,3	7,8	1,7	—	100,0
Transports et télécommunications	53,1	29,3	13,1	4,5	—	100,0
Services hors santé	59,2	30,0	7,4	3,3	0,1	100,0
Services santé	59,4	28,7	9,2	2,7	—	100,0
Banques-assurances	54,5	34,2	10,6	0,7	—	100,0
Tous secteurs	61,6	27,0	8,4	2,8	0,2	100,0
Taille de l'établissement :						
1 à 19	64,8	25,0	7,0	3,2	—	100,0
20 à 49	62,8	25,8	8,5	2,8	0,1	100,0
50 à 99	62,8	25,6	9,6	2,0	—	100,0
100 à 199	56,2	33,3	6,9	2,9	0,7	100,0
200 à 499	51,5	33,7	12,1	2,7	—	100,0
500 à 999	42,0	37,3	18,3	2,3	0,1	100,0
1 000 et plus	29,5	44,9	19,7	5,9	—	100,0
Toutes tailles	61,6	27,0	8,4	2,8	0,2	100,0
Selon la représentation du personnel dans l'établissement :						
Délégués syndicaux	49,8	35,4	11,4	3,2	0,2	100,0
Comités d'entreprise	68,4	23,6	6,1	1,9	—	100,0
Délégués du personnel	71,7	15,5	8,5	4,1	0,2	100,0
Pas de représentation du personnel	66,4	24,0	7,0	2,6	—	100,0
Tous établissements	61,6	27,0	8,4	2,8	0,2	100,0

TABLEAU C.02-12B

Climat social dans des établissements selon les représentants du personnel

« Comment qualifieriez-vous à ce jour le climat social dans votre établissement ? »

En 1993 (champ : tous les établissements, sans les non réponses)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DARES (enquête relations professionnelles et négociations d'entreprise)

Unité : %

	Calme	Plutôt calme	Plutôt tendu	Tendu	Total
Type de représentants du personnel :					
Délégués syndicaux	20,1	20,5	34,6	24,9	100,0
Comités d'entreprise	32,4	26,8	25,6	15,2	100,0
Délégués du personnel	33,2	23,2	30,7	12,9	100,0
Tous représentants du personnel	26,7	23,0	31,1	19,3	100,0
Taille de l'établissement :					
Moins de 50	28,8	18,9	32,9	19,3	100,0
Entre 50 et 99	25,5	26,1	30,5	17,9	100,0
Entre 100 et 199	32,6	23,3	24,5	19,5	100,0
Entre 200 et 499	16,5	25,2	37,4	21,0	100,0
Entre 500 et 999	14,6	21,4	37,2	26,9	100,0
Plus de 1 000	8,7	18,2	32,0	41,1	100,0
Toutes tailles	26,7	23,0	31,1	19,3	100,0
Secteur d'activité :					
Industries agro-alimentaires	38,2	33,4	22,9	5,5	100,0
Énergie et industries des biens intermédiaires	24,8	19,0	31,5	24,7	100,0
Industries des biens d'équipement	24,2	16,6	34,9	24,3	100,0
Industries des biens de consommation	27,8	25,1	27,1	19,9	100,0
BTP	31,3	22,6	31,8	14,3	100,0
Commerce	36,3	21,2	27,3	15,3	100,0
Transports et télécommunications	23,9	24,0	28,3	23,9	100,0
Services hors santé	25,6	27,9	27,3	19,2	100,0
Services de santé	21,1	24,8	35,1	19,1	100,0
Banques-assurances	16,0	18,2	45,3	20,6	100,0
Tous secteurs	26,7	23,0	31,1	19,3	100,0

TABLEAU C.02-13

Opinions des employeurs sur la représentation des salariés et le rôle des syndicats (1)

Année 1993

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DARES (enquête relations professionnelles et négociations d'entreprise) %

	Ensemble des établissements			Dont : établissements avec délégué syndical			Dont : établissements sans délégué syndical		
	D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas ou non réponse	D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas ou non réponse	D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas ou non réponse
« Mon établissement a besoin d'interlocuteurs qui représentent les salariés »	75,0	22,0	3,0	92,0	8,0	—	66,0	31,0	3,0
« Les représentants du personnel dans mon établissement traduisent bien les aspirations et les revendications des salariés »	56,0	21,0	23,0	68,0	30,0	2,0	49,0	16,0	35,0
« Dans les négociations, les représentants des salariés prennent en considération les possibilités économiques de l'entreprise »	59,0	22,0	19,0	62,0	34,0	4,0	57,0	15,0	28,0
« Chez nous les salariés sont en mesure de défendre leurs intérêts »	83,0	14,0	3,0	80,0	19,0	1,0	84,0	12,0	4,0
« Les syndicats jouent un rôle irremplaçable dans la représentation des salariés »	46,0	51,0	3,0	56,0	43,0	1,0	40,0	56,0	4,0
« Les syndicats gênent le déroulement des activités de l'entreprise »	33,0	62,0	5,0	22,0	77,0	1,0	38,0	54,0	8,0
« L'action syndicale est un stimulant dans la vie de l'entreprise »	45,0	50,0	5,0	51,0	47,0	2,0	42,0	52,0	6,0

(1) Quatre items étaient proposés : « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt pas d'accord », « pas du tout d'accord », ainsi qu'un item « ne sait pas ». Des regroupements ont été opérés dans ce tableau.

TABLEAU C.02-14

Résultats des élections aux comités d'entreprise (1)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Unité : % des suffrages exprimés

	1993	1994	1995	1996	1997
	Sans SNCF	Avec SNCF	Sans SNCF	Avec SNCF	Sans SNCF
Ensemble des salariés :					
CGT	19,7	24,1	19,7	23,6	20,4
CFDT	20,8	20,8	20,5	21,5	20,8
CFTC	4,7	4,3	5,1	4,5	5,1
FO	11,6	12,2	12,3	12,1	12,1
CGC	6,5	5,6	6,4	5,8	6,4
Autres syndicats	6,3	6,8	6,2	7,3	5,9
Non syndiqués	30,3	26,1	29,9	25,1	29,3
Ouvriers et employés (premier collège + collèges uniques) :					
CGT	24,3	29,3	24,1	28,7	24,7
CFDT	21,0	21,2	20,8	21,8	21,5
CFTC	4,6	4,2	5,1	4,4	5,3
FO	12,4	12,8	13,3	13,0	13,0
CGC	0,9	0,6	1,1	0,9	1,2
Autres syndicats	6,1	5,6	5,4	6,3	5,0
Non syndiqués	30,7	26,4	30,3	25,0	29,3
Maîtrise, techniciens et cadres [deuxième et troisième collèges (2)] :					
CGT	10,0	13,1	10,4	12,8	11,1
CFDT	20,4	20,1	20,0	20,9	19,5
CFTC	5,1	4,5	5,0	4,6	4,8
FO	9,9	11,0	10,3	10,2	10,2
CGC	18,4	16,4	17,6	16,4	17,5
Autres syndicats	6,7	9,4	7,8	9,7	7,7
Non syndiqués	29,5	25,4	28,9	25,4	29,2

(1) Depuis 1992, les élections SNCF ont lieu les années paires.

(2) Troisième collège à partir du moment où il est constitué.

TABLEAU C.02-15

Proportion d'établissements et salariés couverts par l'institution (1) selon la taille des établissements

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DARES (Enquêtes délégués du personnel) Unité : %

Taille des établissements	1985		1988		1994	
	Proportion d'établissements ayant au moins un délégué du personnel	Proportion de salariés couverts par l'institution	Proportion d'établissements ayant au moins un délégué du personnel	Proportion de salariés couverts par l'institution	Proportion d'établissements ayant au moins un délégué du personnel	Proportion de salariés couverts par l'institution
11 à 49 salariés	39,5	45,3	36,1	44,5	29,6	33,8
50 à 99 salariés	63,4	63,6	55,3	55,3	58,9	59,6
100 à 499 salariés	82,0	85,7	78,1	84,4	74,8	79,1
500 à 999 salariés	96,9	97,1	95,4	95,9	90,5	90,8
1 000 salariés et plus	97,3	98,1	98,8	98,7	95,5	96,7
Ensemble	47,6	73,9	43,3	69,7	37,8	65,8

(1) Institution représentative du personnel.

TABLEAU C.02-16

Répartition selon l'appartenance syndicale des délégués du personnel

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DARES (Enquêtes délégués du personnel) Unité : %

Syndicats	1985	1988	1994	Écart 85/94 (en points)	Écart 88/94 (en points)
CGT	24,8	22,7	18,1	- 6,7	- 4,6
CFDT	15,5	16,4	16,2	0,7	- 0,2
CFTC	2,5	2,8	4,0	1,5	1,2
CGT-FO	10,1	10,9	9,1	- 1,0	- 1,8
CFE-CGC	5,1	5,4	4,1	- 1,0	- 1,3
Autres syndicats	3,4	4,5	4,6	1,2	0,1
Non syndiqués	38,6	36,4	41,0	2,4	4,6
Non déclarés	-	1,0	2,9	2,9	1,9

TABLEAU C.02-17

Établissements ayant au moins un délégué syndical et effectifs correspondants suivant la taille des établissements

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Taille des établissements	Nombre d'établissements		Établissements avec délégués (en %)		Effectifs		Effectif des établissements avec délégués (en %)	
	1989	1993	1989	1993	1989	1993	1989	1993
50 à 99 salariés	18 317	17 354	35,7	34,9	1 284 803	1 225 375	37,0	35,9
100 à 199 salariés	9 601	9 677	58,4	54,3	1 328 717	1 337 782	59,5	55,5
200 à 499 salariés	5 127	5 253	78,1	74,9	1 532 029	1 559 637	79,5	76,4
500 à 999 salariés	1 230	1 181	89,9	88,0	832 713	803 786	90,0	88,5
1 000 salariés et plus	498	505	94,6	92,5	1 161 418	1 094 189	93,8	93,7
Total	35 169	33 970	50,9	49,3	6 260 498	6 020 769	70,1	68,3

TABLEAU C.02-18

Appartenance syndicale des délégués syndicaux

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Syndicats	1989		1993	
	Nombre de délégués	%	Nombre de délégués	%
CGT	11 651	28,1	10 866	27,5
CFDT	9 949	24,0	9 808	24,9
CGT-FO	7 436	17,9	7 336	18,6
CFE-CGC	5 512	13,3	4 996	12,7
CFTC	3 057	7,4	3 087	7,8
Autres syndicats	2 883	7,0	3 151	8,0
Total	41 460	100,0	39 450	100,0

TABLEAU C.02-19

Établissements ayant au moins un CHSCT (1) et effectifs correspondants suivant la taille des établissements (2)

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Nombre de salariés	Nombre d'établissements assujettis		Établissements ayant au moins un CHSCT (en %)		Effectifs (millier)		Effectifs des établissements avec CHSCT (en %)	
	1989	1993	1989	1993	1989	1993	1989	1993
Moins de 300 salariés	29 095	29 988	61,5	61,3	3 164,8	3 312,4	69,2	67,4
De 300 à 499 salariés	2 127	2 097	88,8	84,2	804,7	794,7	88,9	83,9
500 salariés et plus	1 727	1 682	92,4	90,2	1 994,9	1 879,9	92,6	90,2
Total	32 949	33 767	64,8	64,1	5 964,4	5 987,0	79,7	76,8

(1) Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

(2) Hors EDF, SNCF, et établissements publics.

TABLEAU C.02-20

Délégués syndicaux et CHSCT

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Pourcentage des établissements ayant au moins un délégué	50,9	///	///	///	///	49,3	///
Effectif correspondant (millier)	6 260,5	///	///	///	///	6 020,8	///
CHSCT (1) :							
Pourcentage des établissements ayant au moins un CHSCT	64,8	///	///	///	64,1	///	///
Effectif correspondant (millier)	5 964,4	///	///	///	5 987,8	///	///

(1) Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

TABLEAU C.02-21

Demandes de licenciement de représentants du personnel et décisions prises par les inspecteurs du travail

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES)

	Motifs (1) économiques			Autres (2) motifs			Tous motifs		
	(3) 1995	1996	1997	(3) 1995	1996	1997	(3) 1995	1996	1997
Nombre de demandes de licenciement de représentants du personnel.....	10 788	11 184	12 430	2 730	2 882	3 491	13 518	14 066	15 921
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	- 10	+ 4	+ 11	- 11	+ 6	+ 21	- 8	+ 4	+ 13
Nombre d'autorisations	9 458	9 748	10 990	1 851	2 093	2 531	11 309	11 841	13 521
Autorisations par rapport aux demandes (en %).....	88	87	88	68	73	73	84	84	85

(1) Motifs économiques : cette rubrique concerne essentiellement les demandes de licenciement économique, y sont regroupées également les demandes d'autorisations de transfert de salariés protégés en cas de transfert partiel d'entreprise.
(2) Autres motifs : cette rubrique concerne essentiellement les demandes de licenciement pour motif disciplinaire, avec lesquelles sont regroupées les demandes de licenciement pour divers motifs (inaptitude professionnelle, maladie, fin de contrat à durée déterminée).
(3) À partir de 1995, les chiffres des DOM sont inclus.

TABLEAU C.02-22

Décisions prises sur recours hiérarchique en matière de représentants du personnel

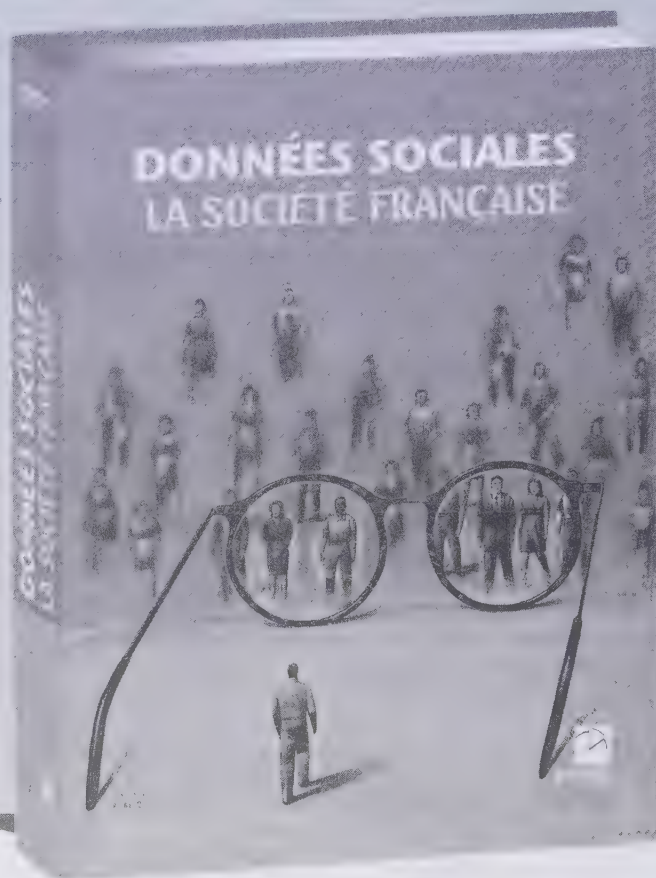
Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES)

	Motifs économiques			Autres motifs			Tous motifs		
	1995	1996	1997	1995	1996	1997	1995	1996	1997
Nombres de décisions prises (1)	329	376	434	380	362	444	709	738	878
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	- 49	+ 14	+ 15	-	- 5	+ 23	- 31	+ 4	+ 19

(1) Une décision peut concerner plusieurs représentants du personnel.

Des comparaisons internationales
Des séries rétrospectives

Également disponible en librairie.



À lire d'urgence pour comprendre, faire des choix, participer au débat !



INSEE

<http://www.insee.fr>

Code postal : Ville :

Revenus et salaires

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Tableaux.

Liste des tableaux :

- | | |
|--|--|
| 1. Compte de revenu net des ménages par catégorie socioprofessionnelle. | 12B. Structure du gain brut moyen selon l'activité économique de l'établissement. |
| 2. Part des revenus d'activité et sociaux dans le revenu moyen des ménages selon la catégorie sociale de la personne de référence. | 13. Évolution annuelle de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers selon l'activité économique. |
| 3. Part des revenus d'activité et sociaux dans le revenu moyen des ménages selon l'âge de la personne de référence. | 14. Évolution annuelle de l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés selon l'activité économique. |
| 4. Part des revenus d'activité et sociaux dans le revenu moyen des ménages selon le type de ménage à la date de l'enquête. | 15. Salaire annuel net monétaire moyen des agents de l'État, des établissements publics nationaux, de l'enseignement privé sous contrat et des exploitants publics par catégorie socioprofessionnelle, statut et sexe. |
| 5. Nombre d'établissements, effectifs et masse des salaires. | 16. Taux des rémunérations annexes des agents de l'État, des établissements publics nationaux, de l'enseignement privé sous contrat et des exploitants publics par profession, statut et sexe. |
| 6. Salaires nets annuels moyens (salariés à temps complet, entreprises privées, publiques et les hôpitaux). | 17. Éventail des rémunérations mensuelles brutes des fonctionnaires. |
| 7. Distribution par décile des salaires annuels, dans les entreprises privées, publiques et les hôpitaux. | 18. Distribution par décile des salaires annuels, nets de prélèvements, de la Fonction publique d'État. |
| 8A. Prélèvements sociaux sur les salaires : cotisations des salariés et CSG et CRDS. | 19. Indice d'évolution des traitements bruts et nets des fonctionnaires civils titulaires de l'État. |
| 8B. Prélèvements sociaux sur les salaires : cotisations patronales. | 20. Évolution de la structure des coûts de la main-d'oeuvre. |
| 9. Salaire minimum de croissance SMIC. | 21. Structure du coût de la main-d'oeuvre dans l'industrie dans les pays de l'Union européenne. |
| 10. Proportion de salariés au SMIC selon l'activité économique au 1 ^{er} juillet. | 22. Coût horaire de la main-d'oeuvre par secteur dans 13 pays européens. |
| 11. Gains bruts moyens mensuels selon la taille, l'activité économique de l'établissement, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle. | |
| 12A. Structure du gain brut moyen selon l'activité économique de l'établissement et la catégorie socioprofessionnelle. | |

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité et les divisions « Salaires et revenus d'activité », « Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus » et « Revenus du patrimoine des ménages » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

Dans les entreprises privées et publiques, le salaire mensuel moyen en 1998 pour un travail à temps complet s'élève à 13 660 francs par mois en brut et à 10 900 francs net de prélèvements à la source (cotisations sociales, CSG et CRDS). Pour un travail à temps complet, la moitié des salaires nets sont inférieurs à 8 880 francs et un quart à 6 900 francs.

Entre 1997 et 1998, bénéficiant du ralentissement de l'inflation, le pouvoir d'achat du salaire brut moyen progresse de 1,1 %. Grâce à la baisse des prélèvements à la source, la progression est plus forte pour le salaire net moyen (+ 1,8 %). Contrairement aux années précédentes, la structure de l'emploi salarié n'a guère été modifiée par des changements de qualification. Les évolutions moyennes des salaires sont donc identiques aux évolutions à structure constante. Il n'y a pas eu de coup de pouce important pour le salaire minimum, mais la forte réévaluation de juillet 1997 se répercute en 1998 sur la moyenne annuelle : le gain de pouvoir d'achat du SMIC net est de 3,1 %.

2. MÉTHODOLOGIE

Le revenu des ménages

Le revenu présenté ici porte sur l'ensemble des catégories de revenus des ménages, compatibles avec les définitions de la Comptabilité Nationale.

Les comptes de revenus des ménages par catégorie socioprofessionnelle reposent largement sur l'exploitation des données fiscales collectées par la Direction Générale des Impôts en vue de l'établissement de l'impôt sur le revenu. Cette exploitation est effectuée tous les cinq ou six ans.

La formation des revenus est retracée à travers quelques rubriques : revenus primaires, revenus de transfert, impôts directs, revenu disponible brut.

Les revenus monétaires déclarés aux enquêtes sont issus de la quatrième vague de collecte de la partie française du panel européen de ménages, réalisée en 1997. Ce panel porte sur un échantillon d'environ 6 200 ménages, représentatifs de l'ensemble des ménages ordinaires résidant en France, et interrogés chaque année pendant trois ans. Les revenus déclarés à l'enquête portent sur l'ensemble de l'année 1996.

Chaque année, les ménages sont interrogés sur l'ensemble de leurs revenus monétaires. Les revenus d'activités recouvrent l'activité principale, salariée ou indépendante, ainsi que les activités secondaires ou occasionnelles. Les revenus sociaux comprennent, outre les retraites et minima vieillesse, les prestations et indemnités liées au chômage, à la famille, à l'invalidité, à la formation ou au service national, ainsi que les aides monétaires et pensions alimentaires versées par d'autres ménages. Enfin, les ménages sont interrogés sur leurs revenus de placements mobiliers ou immobiliers. Ces montants sont, pour certains, soumis à des erreurs de déclarations. Ainsi, la masse des montants de revenus de placements déclarés est nettement inférieure à celle

évaluée par les comptes nationaux. C'est également le cas pour les revenus d'activités indépendantes.

Les salaires et les gains

Les tableaux donnant le nombre d'établissements et les salaires annuels moyens (secteurs privé et semi-public) résultent de l'exploitation des DADS (déclarations annuelles de données sociales) adressées par les employeurs à l'administration fiscale. Le champ couvert par les DADS ne comprend pas l'agriculture, les gens de maison, les apprentis et les administrations publiques. Ces exclusions peuvent expliquer certaines différences entre les statistiques fournies par l'UNEDIC et les résultats issus des DADS, notamment pour les secteurs E2, les arsenaux faisant partie des administrations publiques, et P2, Q1, Q2 et R1, une partie de ces secteurs étant exclue du champ. La collecte imparfaite des DADS dans certains secteurs d'activité (A0, par exemple) est aussi une cause de différence entre les deux sources statistiques. Les salaires tirés des DADS sont présentés sous deux concepts : le salaire déclaré tel qu'il figure dans les déclarations des employeurs et le salaire offert, c'est-à-dire redressé des erreurs de déclaration et des retenues pour absence ou maladie. Par construction, le salaire offert est donc plus élevé que le salaire déclaré. L'évolution de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers est présentée par activité économique et par qualification.

L'enquête trimestrielle ACEMO (Activité et conditions d'emploi de la main-d'oeuvre) permet de connaître ces évolutions, ainsi que celles de l'emploi et de la durée du travail; fin 1998, elle a fait l'objet d'une refonte importante. De nouvelles séries d'indices base 100 en décembre 1998 sont publiées dans le bulletin mensuel de statistiques depuis le n° 5 de mai 1999.

L'enquête sur les gains des salariés fait suite depuis fin 1988 à la série des enquêtes gains ACEMO effectuées depuis octobre 1972. Cette enquête est généralement semestrielle (avril et octobre). Elle mesure le gain mensuel moyen brut (primes mensuelles comprises) des salariés de la quasi-totalité des secteurs marchands non agricoles.

L'échantillon couvre l'ensemble du pays à l'exclusion des départements et territoires d'outre-mer. Il comprend tous les établissements de 50 salariés et plus, et un huitième des établissements de 11 à 49 salariés; soit environ 57 000 établissements employant plus de 10 salariés. Les établissements de 10 salariés et moins ne sont pas pris en compte dans le champ de l'enquête. Ils font l'objet d'une enquête annuelle distincte, réalisée en octobre.

L'enquête retient tous les salariés ayant un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée et ayant perçu une rémunération pour le mois de référence, qu'ils aient été présents tout le mois ou une partie du mois.

Une enquête complémentaire sur les gains annuels (appelée aussi "enquête primes") permet d'estimer le gain mensuel moyen toutes primes comprises. Elle est destinée à mesurer la part des primes qui ne sont pas versées mensuellement. Celles-ci se composent des primes à caractère stable comme le treizième mois, les primes de vacances et des primes aléatoires liées aux résultats de l'entreprise ou au rendement individuel du salarié.

Cette enquête porte uniquement sur les rémunérations annuelles décomposées selon la même ventilation que les rémunérations d'octobre ou d'avril de l'enquête semestrielle. Elle est effectuée auprès d'un cinquième des établissements qui répondent à l'enquête semestrielle soit environ 10 000 établissements employant plus de 10 salariés. Les données collectées et présentées ici concernant le salaire de base excluent les primes et majorations pour heures supplémentaires.

Les résultats de la nouvelle enquête « gains », de périodicité annuelle depuis 1998, ne sont pas disponibles au moment de l'établissement de ce chapitre.

Les salaires de la Fonction publique

L'exploitation des fichiers informatisés de paie de la Fonction publique permet d'extraire, entre autres, des données sur le salaire annuel net moyen des agents de l'État ou sur le niveau de leurs primes et indemnités; celles-ci s'ajoutent au traitement de base, obtenu en multipliant l'indice hiérarchique de chaque agent par la valeur du point d'indice. La grille indiciaire majorée de la fonction publique va d'un minimum (249) à un maximum (818), au-delà duquel se situe « l'échelle-lettre », elle-même subdivisée en groupes (de A à G) et chevrons (de 1 à 3). L'équivalent indiciaire du groupe E, 2^e chevron est 1 317 (les lettres F et G étant réservées aux ministres, ou secrétaires d'État, et à quelques emplois, tels les préfets de région, les hauts magistrats et les chefs d'État-major...). Du traitement brut il faut déduire la retenue pour pension, la cotisation maladie de sécurité sociale et, le cas échéant (indices dépassant un certain seuil) la contribution de solidarité pour les travailleurs sans emploi (qui remplace la cotisation aux ASSÉDIC). Dans les tableaux de ce chapitre, la contribution sociale généralisée (CSG) est également déduite et depuis 1996, la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). À l'inverse le traitement est majoré, éventuellement, d'une indemnité de résidence (1 ou 3 % du traitement) et d'un supplément familial pour enfants à charge.

Pour tenir compte à la fois des mesures générales et des mesures catégorielles, un indice d'ensemble des traitements de la Fonction publique d'État est élaboré. Cet indice vise à représenter ce qu'aurait été l'évolution du salaire moyen dans la Fonction publique d'État dans l'hypothèse où il n'y aurait eu aucun recrutement et aucun départ et où chacun des salariés aurait gardé, en l'absence de tout avancement ou de toute promotion, la même situation professionnelle. Il est calculé sur des salaires qui ne tiennent pas compte de la plupart des mesures concernant les primes et indemnités. Or, depuis 1989, des mesures catégorielles se sont développées dans la Fonction publique d'État.

Cet indice prend également en compte l'incidence moyenne, pour l'ensemble des fonctionnaires civils titulaires de l'État, des mesures concernant l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement. Certaines mesures catégorielles étant rétroactives, cet indice des traitements ne devient définitif qu'au bout d'une période qui peut être généralement estimée à deux ans.

Dans ce chapitre, les résultats relatifs aux salaires annuels nets de prélèvements ne sont pas directement comparables, les champs étant différents.

Le coût de la main-d'oeuvre

Depuis 1988, les enquêtes sur les coûts de la main-d'oeuvre ont lieu tous les quatre ans dans les pays de l'Union européenne.

La dernière enquête réalisée se rapporte à 1996 et concerne les quinze États membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège. L'enquête porte sur des unités locales de dix salariés et plus, dans l'industrie et les services.

Les coûts de la main-d'oeuvre sont des dépenses consenties par les employeurs pour employer des salariés. Ces coûts sont divisés en coûts directs et en coûts indirects.

— Les coûts directs correspondent, pour l'essentiel, à la rémunération directe (par exemple, montants bruts avant déduction des impôts et des cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés), primes non périodiques, versements au titre de la formation d'un patrimoine au profit des salariés, rémunérations pour journées non ouvrées et avantages en nature.

— Les coûts indirects incluent les dépenses de sécurité sociale à la charge de l'employeur, de formation professionnelle, les impôts, etc. Toute subvention perçue par l'employeur est déductible de ces coûts.

3. DÉFINITIONS

Coût de la main-d'oeuvre

Le coût de la main-d'oeuvre est constitué de l'ensemble des dépenses qui incombent à l'entreprise en contrepartie directe de l'emploi d'un salarié : rémunération directe (salaire de base, primes mensuelles et autres, congés payés, etc.), charges sociales légales, conventionnelles et contractuelles, charges d'apprentissage et de formation professionnelle, participation aux frais de transport, avantages en nature, oeuvres sociales.

Gains

Voir dans la méthodologie « Les salaires et les gains ».

Rémunération de la Fonction publique

La Fonction publique comprend la Fonction publique d'État (ensemble des agents employés dans les différents ministères), la Fonction publique territoriale (personnel des collectivités locales) et la Fonction publique hospitalière (personnel des hôpitaux publics).

Le minimum mensuel de rémunération existe dans la Fonction publique depuis octobre 1955 et joue un rôle analogue à celui du SMIC dans le secteur privé. Il s'applique aux fonctionnaires titulaires de plus de 18 ans; il est défini par un indice hiérarchique variable dans le temps. Une indemnité de résidence variable selon le lieu de travail s'ajoute au minimum de rémunération.

L'échelle hiérarchique a été modifiée à différentes reprises par l'octroi à tous les fonctionnaires de points hiérar-

chiques uniformes. Ces mesures ont contribué à un léger resserrement de l'éventail hiérarchique.

L'indemnité de résidence, qui s'ajoute au traitement proprement dit, est calculée en pourcentage de celui-ci. Les communes sont classées dans différentes zones dont le nombre est passé de 10 en 1950, date d'entrée en vigueur du statut des fonctionnaires, à 3 depuis novembre 1974. Parallèlement, le taux de l'indemnité de résidence a diminué, celle-ci étant intégrée dans le traitement proprement dit, ce qui a contribué à majorer les pensions de retraite des fonctionnaires. Depuis novembre 1983, cette intégration est totale pour les communes classées en zone 3, l'indemnité de résidence ne subsistant plus qu'à Paris (au taux de 3 %), en Corse et dans quelques grandes villes (au taux de 1 %).

Les traitements augmentent sous l'effet de mesures générales (proportionnelles ou uniformes) ou catégorielles; celles-ci peuvent concerner un seul corps de fonctionnaires (instituteurs, professeurs de collège, agents et adjoints administratifs des administrations centrales et des services déconcentrés), un ensemble de corps ou un ministère, ou même toute une catégorie statutaire comprenant plus de 500 000 personnes.

Revenus primaires et revenus de transferts

Les revenus primaires regroupent les revenus d'activité nets de cotisation et de patrimoine. Les revenus du travail salarié aussi bien que les revenus d'entreprise individuelle sont nets de cotisations sociales. Les revenus de la production hors entreprise individuelle (loyers réels et fictifs, jardins familiaux) sont nets des intérêts versés pour le logement; de même, les revenus d'entreprise individuelle sont nets d'intérêts versés au titre de l'activité d'entreprise. Les revenus de transfert comprennent les prestations sociales, les opérations nettes d'assurance-dommage et les autres transferts reçus. Les impôts directs sont les impôts sur le revenu et le patrimoine.

Revenu disponible brut et net

Le revenu disponible brut est égal au revenu primaire auquel on a enlevé les impôts directs et les cotisations sociales et ajouté les prestations reçues. Pour une meilleure comparaison entre les revenus d'entrepreneurs individuels et les revenus des salariés, on déduit du revenu disponible brut la consommation de capital fixe des entreprises individuelles. De même, pour comparer les revenus disponibles des ménages propriétaires de logements à ceux des autres ménages, on retranche la consommation de capital fixe en logements. La consommation de capital fixe correspond à la dépréciation économique évaluée par la comptabilité nationale. On obtient alors le revenu disponible net.

SMIC

L'évolution du salaire minimum de croissance (SMIC) [loi n° 70-7 du 2 janvier 1970], est fonction de la hausse des prix à la consommation des ménages. De plus, le SMIC peut être relevé eu égard à l'évolution des conditions économiques générales (1).

Cette même loi détermine l'entrée en vigueur depuis janvier 1970 d'un minimum garanti, indexé sur les prix uniquement, qui sert au calcul de diverses allocations indemnités, primes, plafonds de ressources ou exemptions fiscales

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- INSEE;
- Direction générale des Impôts;
- *Journal officiel*;
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité;
- Eurostat.

«Publications» :

« Évolution du rapport salarial 1984-1994 », *Les Dossiers de la DARES*, n° 1, janvier 1996;

« Politiques de rémunération », Les dossiers thématiques, *INSEE, Liaisons sociales, DARES*, n° 8, 1997.

— *Premières informations et Premières synthèses, DARES* :

« Les primes versées en 1997 dans les établissements de 10 salariés et plus », n° 98-07.31-1;

« Les primes de partage du profit attribuées en 1997 », n° 98-09.38-2;

« Les salaires à la mi-98 : moins d'augmentation, mais plus de pouvoir d'achat », n° 98-11.48-1;

« Les rémunérations et l'emploi dans les très petites entreprises en septembre 1998 », n° 99-06.22-1;

« Emploi et salaires : les inégalités entre femmes et hommes en mars 1998 », n° 99-08.32-2;

« Les salariés au SMIC entre 1994 et 1998 », n° 99-08.33-2.

INSEE

Articles d'*Économie et Statistique* :

« Aux sources des carrières salariales et de l'emploi : les firmes et les salariés », décembre 1996;

(1) Le SMIC s'applique également aux salariés agricoles; la rémunération minimale en agriculture peut, toutefois, être réduite contractuellement dans la limite de 10 % pour les salariés n'ayant qu'une capacité professionnelle réduite. Il est révisé de droit selon deux modalités :

— chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix est automatiquement suivie d'un relèvement du SMIC dans les mêmes proportions ;

— une réévaluation a lieu chaque année au mois de juillet de façon à ce que l'accroissement du pouvoir d'achat du SMIC ne soit pas inférieur à la moitié du gain de pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier.

Enfin, clause non obligatoire, le Gouvernement peut décider de porter en cours d'année le SMIC à un niveau supérieur à celui qui résulterait de la seule évolution des prix.

« Les évolutions individuelles de salaire sur dix ans sont difficiles à prévoir », n° 314, 1998-4;

« Les structures de salaires en France et en Allemagne en 1995 : une analyse statistique comparative des hiérarchies salariales », n° 315, 1998-5;

« Intéressement et salaires : complémentarité ou substitution », n°s 316-317, 1998-6/7;

« La part des salaires dans la valeur ajoutée en France : une approche macroéconomique », n° 323, 1999-3;

« Séries longues sur les salaires », édition 1998, *INSEE-Résultats*, n° 605, avril 1998;

« Marché du travail - Séries longues », *INSEE-Résultats*, n°s 610-611, juin 1998;

« Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1996 », *INSEE-Résultats*, n° 615, juillet 1998;

« La structure des salaires en 1994 - Enquête complémentaire aux déclarations annuelles de données sociales de 1994 », *INSEE-Résultats*, n°s 646-647, mars 1999;

« Les agents de l'État au 31 décembre 1996 - Résultats détaillés », *INSEE-Résultats*, n°s 655-656, mai 1999;

« Les salaires des agents de l'État en 1996 - Résultats détaillés », *INSEE-Résultats*, n°s 660-661, juin 1999;

« Séries longues sur les salaires », *INSEE-Résultats* (à paraître);

« Salaires et coûts salariaux, 45 ans d'évolution », *INSEE-Première*, n° 449, mai 1996;

« Le coût salarial », *INSEE-Première*, n° 462, juin 1996;

« Les salaires dans les entreprises en 1997 - Recul des prélèvements à la source », *INSEE-Première*, n° 610, octobre 1998;

« Le resserrement des revenus des ménages entre les régions de 1982 à 1996 », *INSEE-Première*, n° 617, novembre 1998;

« Le coût de la main-d'œuvre en France et en Allemagne en 1996 », *INSEE-Première*, n° 622, décembre 1998;

« Les caractéristiques familiales des salariés à temps partiel dans le secteur privé », *INSEE-Première*, n° 626, janvier 1999;

« Les salaires des agents de l'État en 1997 », *INSEE-Première*, n° 627, janvier 1999;

« L'emploi dans les collectivités locales », *INSEE-Première*, n° 637, mars 1999;

« Faible rémunération et durée du travail en 1996 », *INSEE-Première*, n° 640, avril 1999;

« Les salariés à temps complet au voisinage du SMIC de 1976 à 1996 », *INSEE-Première*, n° 642, avril 1999;

« Bade-Wurtemberg : des salaires attractifs pour les Alsaciens », *INSEE-Première*, n° 660, juin 1999;

« La multiactivité chez les salariés du secteur privé », *INSEE-Première*, n° 674, octobre 1999;

« Les salaires dans les entreprises en 1998 », *INSEE-Première*, n° 687, décembre 1999;

« Suivi annuel des retraites », Résultats 1996, *Synthèses, Statistique publique*, n° 20, décembre 1998;

« Les revenus sociaux - 1981-1997 », *Synthèses, Statistique publique*, n° 21, mars 1999;

« Les revenus d'activité non-salariée jusqu'en 1997 », *Synthèses, Statistique publique*, n° 25, juin 1999;

« L'évolution des salaires jusqu'en 1997 », *Synthèses, Statistique publique*, n° 26, juillet 1999;

« Revenus et patrimoine des ménages - Édition 1999 », *Synthèses, Statistique publique*, n° 28, septembre 1999;

« L'évolution des salaires jusqu'en 1998 », *Synthèses, Statistique publique*, (à paraître).

— Données sociales, 1999 :

« Les salaires depuis 1950 », A. Friez;

« Les bas salaires en France depuis le début des années quatre-vingt et quelques éléments de comparaison avec les États-Unis », P. Concialdi, S. Ponthieux, Ph. Combault;

« L'intérim : une voie d'accès à l'emploi », C. Jourdain;

« Le développement du travail à temps partiel », S. Audric, G. Forgeot;

« Les transformations du marché du travail des jeunes et des femmes en France et dans trois autres pays européens », V. Sandoval.



TABLEAU C.03-1

Compte de revenu net des ménages par catégorie socioprofessionnelle

Année 1993

Source : INSEE

Unité : Millier de Francs

	Agri- culteurs exploit- ants	Indépen- dants non agricoles	Cadres supé- rieurs	Profes- sions intermé- diaires	Employés	Ouvriers	Inactifs	dont retraités	Ensemble
Revenu d'activité professionnelle	182	319	283	178	117	119	26	24	120
Travail salarié	25	101	274	174	114	116	22	21	98
Entreprise individuelle	157	218	9	4	3	3	4	3	22
Revenu de la production des ménages « purs »	19	7	3	6	6	7	12	13	8
Revenu de la propriété	21	45	38	15	8	6	30	34	22
Revenu primaire net	222	371	324	199	131	132	68	71	150
Prestations sociales	49	37	48	44	44	56	118	129	74
dont : Vieillesse/Survie	5	6	5	5	5	3	87	98	36
Transferts divers	1	5	2	2	1	1	1	1	2
Revenu disponible avant impôts	272	413	374	245	176	189	187	201	226
Impôts sur le revenu et le patrimoine	22	74	54	22	13	10	14	15	22
dont : Impôt sur le revenu	18	66	44	15	7	5	9	10	16
Revenu disponible net	250	339	320	223	163	179	173	186	204
Nombre de ménages (en milliers)	470,1	1 599,0	1 965,0	2 929,2	2 471,3	4 562,4	8 840,9	7 076,1	22 837,9

TABLEAU C.03-2

Part des revenus d'activité et sociaux dans le revenu moyen
des ménages selon la catégorie sociale de la personne de référence

Année 1996

Source : INSEE (panel européen des ménages de 1997)

%

Catégorie sociale de la personne de référence	Nombre de mé- nages (milliers)	Revenu annuel moyen avant impôt en F (=100%)	Revenus d'activité	dont :		Retraites	Autres revenus sociaux	Autres
				Salaires	Revenus d'indé- pendants			
Agriculteurs exploitants	367	152 985	73,7	21,6	52,1	9,1	8,5	8,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 235	251 438	83,3	52,1	31,2	2,3	4,9	9,6
dont : Artisans	631	199 903	85,5	40,3	45,2	2,7	6,9	4,8
Commerçants	473	250 715	80,5	50,9	29,6	2,5	4,7	12,3
Chefs d'entreprise	131	503 003	83,9	76,6	7,2	0,9	1,1	14,1
Professions libérales	248	512 309	89,8	19,8	70,0	1,9	1,7	6,6
Cadres	2 074	312 295	92,1	90,4	1,8	2,6	2,4	2,9
Professions intermédiaires	3 189	203 301	91,8	88,5	3,3	2,5	4,2	1,5
Employés	2 712	136 596	85,6	84,9	0,6	4,5	9,2	0,8
Ouvriers qualifiés	3 547	161 746	87,9	87,0	0,9	1,8	9,7	0,6
Ouvriers non qualifiés et agricoles	1 202	125 822	80,1	79,3	0,8	2,7	16,6	0,6
Retraités :	7 214	145 232	16,0	14,9	1,1	75,0	2,5	6,6
dont : Anciens agriculteurs	749	94 063	16,5	9,8	6,6	61,6	6,6	15,3
Anciens indépendants non agricoles	641	130 498	11,1	7,7	3,4	66,1	3,5	19,3
Anciens cadres et professions intermédiaires	2 022	214 486	15,1	14,7	0,3	78,4	0,5	6,0
Autres anciens salariés	3 802	120 975	17,6	17,0	0,6	75,4	3,5	3,6
Autres inactifs	1 658	97 706	37,3	36,0	1,3	36,4	20,3	5,9
Ensemble	23 447	174 650	67,8	61,2	6,6	22,5	5,8	3,9

TABLEAU C.03-3

**Part des revenus d'activité et sociaux dans le revenu moyen
des ménages selon l'âge de la personne de référence**

Année 1996

Source : INSEE (panel européen des ménages de 1997)

Âge de la personne de référence	Nombre de ménages (milliers)	Revenu moyen annuel avant impôt en F (=100%)	Revenus d'activité	dont :		Retraites	Autres revenus sociaux	Autres
				Salaires	Revenus d'indé- pendants			
29 ans et moins	2 667	119 203	86,7	84,7	2,1	2,3	10,0	0,9
30 à 39 ans	4 586	178 098	86,7	79,6	7,1	1,4	10,2	1,7
40 à 49 ans	4 766	216 562	88,7	77,6	11,2	2,4	6,5	2,3
50 à 59 ans	3 563	219 388	85,1	76,6	8,4	7,4	3,2	4,3
60 à 69 ans	3 367	164 862	30,4	27,1	3,3	60,9	2,5	6,2
70 à 79 ans	2 894	138 797	8,5	7,3	1,2	81,7	2,4	7,4
80 ans et plus	* 1 604	118 319	4,7	4,0	0,7	81,5	3,7	10,1
Ensemble	23 447	174 650	67,8	61,2	6,6	22,5	5,8	3,9

TABLEAU C.03-4

**Part des revenus d'activité et sociaux dans le revenu moyen
des ménages selon le type de ménage à la date de l'enquête**

Année 1996

Source : INSEE (panel européen des ménages de 1997)

Type de ménage	Nombre de ménages (milliers)	Revenu moyen annuel avant impôt en F (=100%)	Revenus d'activité	dont :		Retraites	Autres revenus sociaux	Autres
				Salaires	Revenus d'indé- pendants			
Couple de 2 actifs, 0 enfant	2 283	217 761	94,5	87,8	6,8	1,4	1,1	3,0
Couple de 2 actifs, 1 enfant (1)	2 131	232 949	95,2	86,5	8,6	1,1	2,2	1,5
Couple de 2 actifs, 2 enfants ou plus	3 066	255 256	89,3	78,3	11,0	1,1	7,7	1,9
Couple avec 1 actif, 0 enfant	1 182	214 358	73,8	65,8	8,0	19,5	2,3	4,4
Couple avec 1 actif, 1 enfant	631	193 181	84,7	76,3	8,4	7,0	4,9	3,4
Couple avec 1 actif, 2 enfants ou plus	1 455	207 791	75,3	65,7	9,6	1,8	19,0	3,8
Couple d'inactifs	3 663	171 822	14,7	13,8	0,9	75,7	2,8	6,9
Famille monoparentale	1 229	134 177	66,2	61,6	4,5	10,2	19,9	3,8
Personnes seules actives	3 122	111 668	91,0	83,9	7,1	2,3	4,3	2,4
Personnes seules inactives	3 853	92 462	6,8	6,2	0,6	80,2	5,2	7,8
Autres ménages	832	170 721	51,9	46,3	5,6	35,8	6,2	6,0
Ensemble	23 447	174 650	67,8	61,2	6,6	22,5	5,8	3,9

(1) Enfant de moins de 26 ans célibataire de la personne de référence.

TABLEAU C.03-5

Nombre d'établissements (1), effectifs et masse des salaires

Année 1997

Source : INSEE (exploitation des DADS)

Activité économique	NES 36	Nombre d'établis- sements actifs au 31-12	Nombre de postes rémunérés dans l'année	Nombre de postes rémunérés au 31- 12	Masse des salaires bruts (en milliers de francs)
Agriculture, sylviculture et pêche	A0	2 376	14 933	10 235	1 289,5
Industries agricoles et alimentaires	B0	56 858	702 943	519 088	65 924,4
Habillement, cuir	C1	8 963	188 602	148 225	17 431,9
Édition, Imprimerie, reproduction	C2	17 928	251 941	197 416	33 993,3
Pharmacie, parfumerie et entretien	C3	1 876	155 591	127 663	25 426,5
Industries des équipements du foyer	C4	14 469	239 464	191 300	25 518,3
Industrie automobile	D0	2 093	303 106	266 736	43 302,3
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	E1	1 750	140 325	117 714	23 844,9
Industries des équipements mécaniques	E2	20 252	491 113	402 326	64 047,3
Industries des équipements électriques et électroniques	E3	11 329	288 860	233 910	45 684,4
Industries des produits minéraux	F1	10 125	193 193	163 297	24 176,7
Industries du textile	F2	4 645	148 553	119 834	15 245,5
Industries du bois et du papier	F3	8 174	205 477	169 234	24 198,6
Chimie, caoutchouc, plastiques	F4	7 276	388 919	321 428	54 092,0
Métallurgie et transformation des métaux	F5	19 709	501 469	418 802	63 053,7
Industries des composants électriques et électroniques	F6	3 614	199 810	167 997	26 915,4
Production de combustibles et de carburants	G1	232	50 399	41 055	9 242,9
Eau, gaz, électricité	G2	2 088	224 662	197 591	38 692,8
Construction	H0	170 244	1 337 067	1 033 623	119 597,8
Commerce et réparation automobile	J1	62 982	481 626	372 172	46 995,9
Commerce de gros	J2	104 765	1 137 703	874 686	146 042,1
Commerce de détail, réparations	J3	233 600	1 696 784	1 205 963	127 854,3
Transports	K0	49 917	1 085 779	868 365	125 153,1
Activités financières	L0	45 059	803 654	641 271	129 099,5
Activités immobilières	M0	146 247	379 665	265 115	34 248,5
Postes et télécommunications	N1	1 714	544 290	481 655	73 566,4
Conseils et assistance	N2	123 131	1 242 399	937 737	186 598,1
Services opérationnels	N3	62 591	2 002 819	690 305	107 406,2
Recherche et développement	N4	2 098	139 996	114 385	24 515,9
Hôtels et restaurants	P1	143 211	1 019 541	585 217	59 988,3
Activités récréatives, culturelles et sportives	P2	52 504	395 760	226 418	33 889,1
Services personnels et domestiques	P3	56 204	197 544	146 042	12 645,4
Éducation	Q1	25 738	332 811	236 045	26 549,9
Santé, action sociale	Q2	106 996	2 316 102	1 916 478	237 074,9
Administration publique	R1	4 380	310 434	269 268	42 747,0
Activités associatives et extra-territoriales	R2	51 173	368 157	230 686	28 455,8
Non renseigné		2 697	7 418	5 188	408,3
Total		1 639 008	20 488 909	14 914 470	2 164 916,9

(1) Établissements actifs = établissements ayant rémunéré des salariés dans l'année.

TABLEAU C.03-6

Salaires nets annuels moyens (salariés à temps complet, entreprises privées, publiques et les hôpitaux)

Année 1997

Source : INSEE (exploitation des DADS)

Unités : Salaires : franc
Effectifs : millier

Activité économique	NES 36	Effectifs toutes catég. (1)	Par sexe			Par catégories socioprofessionnelles			
			Les deux sexes (2)	Sexe masculin	Sexe féminin	Cadres supérieurs et chefs d'entreprise	Profes- sions intermé- diaires	Employés	Ouvriers
Agriculture, sylviculture et pêche.....	A0	9,5	120 642	124 712	79 749	262 909	190 400	93 302	104 592
Industries agricoles et alimentaires.....	B0	463,1	103 005	116 788	88 806	240 892	142 698	84 625	91 264
Habillage, cuir.....	C1	131,6	95 458	129 332	82 635	251 862	147 214	93 371	74 920
Édition, imprimerie, reproduction.....	C2	170,9	147 298	161 336	126 162	243 506	159 163	109 749	113 605
Pharmacie, parfumerie et entretien.....	C3	118,3	160 360	186 458	138 102	283 909	163 261	119 566	107 470
Industries des équipements du foyer.....	C4	177,1	106 514	116 966	91 267	233 261	136 083	97 582	86 532
Industrie automobile.....	D0	260,6	126 966	130 972	108 051	262 800	146 476	116 053	104 539
Construction navale, aéronautique et ferroviaire.....	E1	114,8	156 686	162 510	131 162	262 329	155 194	121 144	113 814
Industries des équipements mécaniques.....	E2	389,5	124 444	128 156	108 526	246 020	141 757	104 426	99 036
Industries des équipements électriques et électroniques.....	E3	221,5	152 763	170 156	114 943	255 884	137 818	108 884	96 418
Industries des produits minéraux.....	F1	155,0	117 181	121 110	99 427	249 563	148 747	102 805	98 237
Industries du textile.....	F2	111,5	101 205	115 934	83 050	260 529	134 963	93 936	81 889
Industries du bois et du papier.....	F3	162,1	112 204	117 068	96 964	256 627	149 030	100 451	93 035
Chimie, caoutchouc, plastiques.....	F4	307,4	132 612	140 474	107 753	289 403	155 380	112 319	101 090
Métallurgie et transformation des métaux.....	F5	401,8	118 279	122 542	99 397	258 379	145 623	103 831	99 273
Industries des composants électriques et électroniques.....	F6	160,0	126 267	144 602	96 135	252 737	138 200	103 284	93 845
Production de combustibles et de carburants.....	G1	40,9	175 804	179 785	153 966	321 763	176 826	133 264	133 864
Eau, gaz, électricité.....	G2	189,8	163 556	169 873	139 819	275 198	159 488	115 033	121 791
Construction.....	H0	968,3	105 510	109 059	107 474	221 378	143 807	98 623	91 862
Commerce et réparation automobile.....	J1	340,7	103 025	111 304	95 455	192 578	137 067	93 015	87 906
Commerce de gros.....	J2	794,9	136 904	148 304	112 910	259 172	142 558	96 633	90 187
Commerce de détail, réparations.....	J3	853,6	95 009	109 392	86 728	174 190	110 508	78 823	86 313
Transports.....	K0	788,8	121 186	123 765	110 626	243 928	143 567	105 235	102 033
Activités financières.....	L0	579,7	167 437	203 962	133 574	270 904	143 968	119 109	118 944
Activités immobilières.....	M0	188,2	120 734	140 795	102 615	241 023	136 168	92 209	87 361
Postes et télécommunications.....	N1	416,8	134 181	142 205	121 850	219 618	141 179	113 163	115 424
Conseils et assistance.....	N2	788,4	172 151	204 390	130 770	263 987	139 920	102 133	100 866
Services opérationnels.....	N3	491,9	106 292	110 617	98 571	239 494	128 299	86 026	87 084
Recherche et développement.....	N4	106,5	175 966	198 180	148 543	218 046	137 818	109 945	108 769
Hôtels et restaurants.....	P1	414,6	88 511	98 829	83 333	147 158	110 155	79 334	85 670
Activités récréatives, culturelles et sportives.....	P2	130,3	149 338	166 132	129 083	230 644	154 562	98 299	104 772
Services personnels et domestiques.....	P3	106,9	74 635	100 894	75 356	133 356	106 155	73 849	76 682
Éducation.....	Q1	133,2	112 072	142 644	106 436	195 856	120 180	88 056	93 384
Santé, action sociale.....	Q2	1 339,9	117 356	127 238	114 550	209 214	138 321	98 185	74 693
Administration publique.....	R1	228,5	132 575	158 842	121 147	210 921	129 648	105 671	109 835
Activités associatives et extra-territoriales.....	R2	128,7	126 072	146 232	113 820	206 987	126 929	98 619	89 909
Non renseigné.....		2,4	93 941	106 847	82 062	166 622	121 339	80 439	88 064
Ensemble (3).....		12 387,7	124 354	135 776	109 992	239 700	139 344	96 611	94 225

1) Effectifs toutes catégories (en milliers d'années-travail), y compris les apprentis et stagiaires.

2) Y compris le personnel de service et les autres catégories socioprofessionnelles.

3) Y compris les télécommunications et postes.

TABLEAU C.03-7A

Distribution par décile des salaires annuels dans les entreprises privées et publiques (1) (2)

Année 1998 : Salariés à temps complet hors stagiaires et apprentis

Sources : INSEE, actualisation des DADS 1997 d'après l'enquête trimestrielle ACEMO et l'enquête primes du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Unité : Francs courants

Déciles (3)	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Salaire brut	Salaire (4) net de prélèvements	Salaire brut	Salaire (4) net de prélèvements	Salaire brut	Salaire (4) net de prélèvements
D 1	91 080	72 730	82 360	65 280	87 700	69 710
D 2	103 130	82 270	91 940	72 630	98 970	78 650
D 3	114 360	91 210	100 460	79 330	109 570	87 110
D 4	126 180	100 720	109 890	86 870	120 960	96 310
D 5 médiane	139 690	111 560	121 250	95 990	133 740	106 550
D 6	156 000	124 560	134 440	106 600	149 050	118 840
D 7	178 180	142 140	150 810	119 650	168 950	134 530
D 8	212 900	170 120	173 980	137 810	199 820	159 470
D 9	287 150	228 820	215 450	171 340	263 680	210 090
D 9 / D 1	3,15	3,15	2,62	2,62	3,01	3,01
Salaire moyen	174 520	139 500	139 970	111 080	163 940	130 790

(1) Salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, hors personnel domestique et éducation-santé-action sociale, mais y compris La Poste et France Telecom.
(2) Ce tableau n'est pas directement comparable au tableau C03-7B; les champs sont différents, il s'agit ici d'estimations (actualisation des DADS 1997).
(3) En 1998, 10 % des salariés à temps complet ont un salaire annuel offert brut inférieur à 87 700 francs, 20 % inférieur à 98 970 francs, etc.
(4) Les prélèvements sont : les cotisations sociales, la CSG et la CRDS.

TABLEAU C.03-7B

Distribution par décile des salaires annuels, nets de prélèvements (1), dans les entreprises privées, publiques et les hôpitaux (2)

Salariés à temps complet hors stagiaires et apprentis

Source : INSEE, DADS de 1996,1997

Unité : Francs courants

Déciles	1996			1997		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes
D 1	65 644	60 292	63 227	67 293	61 930	64 859
D 2	76 062	68 869	73 112	77 854	70 702	74 931
D 3	85 167	76 620	81 940	87 017	78 511	83 812
D 4	94 638	85 213	91 178	96 569	87 140	93 133
D 5	105 076	94 662	101 109	107 293	96 758	103 288
D 6	117 542	104 982	112 528	120 016	107 370	114 956
D 7	134 544	116 745	126 968	137 144	119 340	129 677
D 8	161 381	132 823	149 780	164 423	135 958	152 973
D 9	218 005	162 949	195 363	221 485	166 476	198 740
D 9/D 1	3,32	2,70	3,09	3,29	2,69	3,06

(1) Cotisations sociales, contribution sociale généralisée (CSG instituée en 1991) et contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS depuis le 1^{er} février 1996).
(2) Les résultats de ce tableau sont définitifs et exhaustifs; ils ne sont pas directement comparables avec ceux du tableau C03-7A et les champs sont différents.

TABLEAU C.03-8A

Prélèvements sociaux sur les salaires : cotisations des salariés, CSG et CRDS (1)

Source : INSEE

	Taux moyen (salariés à temps complet du secteur privé)	Taux de cotisation sur la partie du salaire...			Plafond Sécurité sociale (mensuel brut en F)
		...inférieure au plafond de la sécurité sociale	...comprise entre 1 et 4 fois le plafond (cadres)	...comprise entre 4 et 8 fois le plafond (cadres)	
1987	15,6	16,5	11,9	5,8	9 735
1988	16,0	17,0	12,3	9,3	10 030
1989	16,7	18,0	12,4	9,4	10 440
1990	16,7	18,0	12,5	9,5	10 920
1991	17,0	18,4	13,9	10,9	11 480
1992	17,7	19,0	14,6	11,5	12 010
1993	18,7	20,0	15,6	12,1	12 485
1994	19,7	20,9	17,2	13,4	12 760
1995	20,1	20,9	18,1	14,2	12 995
1996	20,9 r	21,6	19,1	15,2	13 435
1997 (1)	20,7	21,4	19,2	15,6	13 720
1998	20,1	20,8	19,0	15,4	14 090

(1) Elles comprennent les cotisations de sécurité sociale, celles relatives aux retraites complémentaires, aux assedic, à la CSG et à la CRDS.

TABLEAU C.03-8B

Prélèvements sociaux sur les salaires : cotisations patronales (1)

Source : INSEE

	Taux de cotisation pour un salaire égal au SMIC	Taux de cotisation sur la partie du salaire...			% du salaire brut
		...inférieure au plafond de la sécurité sociale (2)	...comprise entre 1 et 4 fois le plafond (cadres)	...comprise entre 4 et 8 fois le plafond (cadres)	
1987	40,0	40,0	27,6	15,3	
1988	40,1	40,1	27,7	15,3	
1989	39,1	39,1	31,4	18,8	
1990	37,9	37,9	35,1	22,3	
1991	37,9	37,9	35,0	29,3	
1992	38,5	38,5	35,6	29,7	
1993	36,5	39,2	36,3	29,7	
1994	34,2	39,6	37,6	31,1	
1995	29,8	39,6	38,5	32,7	
1996	21,8	40,0	39,1	33,3	
1997	21,9	40,1 r	39,5	34,0	
1998	22,3	40,5	40,2	34,6	

(1) Elles comprennent les cotisations de sécurité sociale hors accidents de travail (taux variable), celles relatives aux retraites complémentaires, aux assedic, au fonds de garantie des salaires, à la construction, à l'allocation logement, à la taxe d'apprentissage et à la formation professionnelle.
(2) Hors mesures d'allègements de charges patronales sur les bas salaires, mises en place à partir de juillet 1993.

TABLEAU C.03-9

Salaire minimum de croissance SMIC

Moyennes annuelles

Source : Journal officiel

Unité : Franc par heure

	1994	1995	1996	1997	1998
Métropole :					
SMIC brut (1)	35,20	36,27	37,57	38,67	39,83
Minimum garanti brut	17,30	17,56	17,95	18,16	18,31
Départements d'outre-mer :					
Antilles, Guyane, Réunion (SMIC brut) (1)	31,46	33,53	37,57	38,67	39,83
Métropole :					
SMIC net (2) (3)	28,08	28,85	29,44	30,41	31,56

(1) Au 1^{er} juillet 1999, le montant horaire brut est de 40,72 F.
(2) Au 1^{er} juillet 1999, le montant horaire net est de 35,26 F (CSG et CRDS non déduites).
(3) Au 1^{er} juillet 1999, le montant horaire net est de 32,17 F (CSG et CRDS déduites).

TABLEAU C.03-10

Proportion de salariés au SMIC selon l'activité économique au 1^{er} juillet

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES), enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) %

Activités économiques (NES 16; NES 36; NES 115; NAF 700 Champ ACEMO : ensemble des secteurs non agricoles, hors administration, personnel domestique et travail temporaire		1994	1995	1996	1997	1998
Industries agricoles et alimentaires.....	EB	11,4	15,7	15,6	20,4	20,2
Industries des biens de consommation.....	EC	10,1	12,3	10,0	13,6	12,7
Habillement, cuir.....	C1	23,7	29,5	26,1	34,5	30,9
Édition, imprimerie, reproduction.....	C2	2,7	3,6	3,9	5,8	5,9
Pharmacie, parfumerie et entretien.....	C3	1,2	1,5	1,9	2,4	2,1
Industries des équipements du foyer.....	C4	9,2	11,9	8,8	12,1	12,3
Industrie automobile.....	ED	0,7	1,1	0,8	1,1	1,3
Industries des biens d'équipement.....	EE	2,5	3,5	2,9	4,0	3,8
Construction navale, aéronautique et ferroviaire.....	E1	0,6	1,6	1,2	2,0	1,9
Industries des équipements mécaniques.....	E2	2,8	3,9	3,4	4,9	4,5
Industries des équipements électriques et électroniques.....	E3	3,1	4,0	3,0	3,7	3,7
Industries des biens intermédiaires.....	EF	5,5	8,2	6,5	8,7	8,3
Industries des produits minéraux.....	F1	5,7	7,4	6,7	8,5	7,8
Industries textiles.....	F2	9,3	16,5	14,7	20,8	19,4
Industries du bois et du papier.....	F3	7,3	11,6	8,3	11,8	11,6
Chimie, caoutchouc, plastiques.....	F4	3,6	6,0	4,4	5,7	6,2
Métallurgie et transformation des métaux.....	F5	5,0	6,8	5,4	7,5	6,5
Industries des composants électriques et électroniques.....	F6	4,5	6,9	5,8	6,4	6,9
Énergie.....	EG	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Production de combustibles et de carburants.....	G1	0,5	0,3	0,1	0,1	0,1
Eau, gaz, électricité.....	G2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2
Construction.....	EH	5,7	7,2	7,6	9,0	9,4
Commerce.....	EJ	11,3	16,0	14,9	19,9	16,2
Commerce et réparations automobiles.....	J1	8,2	11,9	12,3	14,1	14,1
Commerce de gros.....	J2	5,9	8,6	8,1	9,7	9,5
Commerce de détail, réparations.....	J3	16,6	22,6	20,0	28,1	21,0
Transports.....	EK	3,2	5,2	5,8	9,1	6,4
Activités financières.....	EL	1,6	1,9	2,4	2,7	2,8
Activités immobilières.....	EM	9,9	12,9	13,7	16,3	16,7
Services aux entreprises.....	EN	5,1	7,1	5,9	15,4	11,6
Postes et télécommunications.....	N1	...	...	...	...	...
Conseils et assistance.....	N2	3,1	4,1	4,1	4,7	4,3
Services opérationnels.....	N3	8,3	11,4	7,5	25,0	18,3
Recherche et développement.....	N4	0,7	1,4	1,7	1,3	1,4
Services aux particuliers.....	EP	26,8	32,3	33,6	36,5	36,5
Hôtels et restaurants.....	P1	33,0	37,8	41,0	45,6	45,4
Activités récréatives, culturelles et sportives.....	P2	13,3	17,7	16,5	15,0	16,0
Services personnels.....	P3	21,8	29,9	28,8	31,1	31,0
Éducation, santé.....	EQ	8,7	12,5	9,3	11,1	10,8
Éducation.....	Q1	6,2	11,1	7,8	7,8	8,0
Santé.....	Q2	9,4	12,9	9,6	11,8	11,4
Activités associatives.....	ER	6,4	9,3	11,2	14,6	16,2
Ensemble des secteurs.....		8,2	11,2	10,7	14,1	12,4
Regroupements spéciaux (RS)						
Industries de transformation, non compris la construction (EB à EG).....	RS1	6,0	8,2	7,1	9,3	8,6
Industries mécanique et électrique (28 à 35).....	IME	...	...	...	...	...
Industries de transformation, y compris la construction (EB à EH).....	RS5	...	...	...	...	...
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à EN, EP, EQ, ER).....	RS6	9,9	13,4	12,7	16,8	14,5

TABLEAU C.03-11

Gains bruts moyens mensuels selon la taille, l'activité économique de l'établissement, le sexe et la catégorie socio-professionnelle

Situation en octobre 1997

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES) (Enquête gains et enquête sur les petits établissements)

Unité : Franc

Activité économique	NES 16 et 36	Établissements de moins de 10 salariés			Établissements de 10 salariés et plus		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Gains mensuels des ouvriers :							
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	9 194	7 838	9 015	9 906	7 958	9 426
Construction	H0	8 853	7 954	8 849	9 028	8 875	9 019
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	8 980	7 843	8 916	9 676	7 972	9 340
Transports (y compris SNCF)	K0	9 148	7 681	9 104	9 876	9 436	9 867
Commerce	J1 à J3	8 858	7 985	8 771	8 942	7 462	8 657
Ensemble des services	EL à EN, EP à EQ	8 881	8 053	8 835	8 600	7 669	8 281
Ensemble		8 952	7 979	8 837	9 503	7 862	9 152
Gains mensuels des employés :							
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	9 984	8 425	8 924	11 224	10 049	10 509
Construction	H0	9 342	8 615	8 953	11 522	9 554	10 284
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	9 795	8 460	8 931	11 249	9 989	10 485
Transports (y compris SNCF)	K0	9 292	9 037	9 175	10 241	9 160	9 753
Commerce	J1 à J3	9 563	8 751	9 025	9 124	8 263	8 660
Ensemble des services	EL à EN, EP à EQ	9 777	9 350	9 473	10 287	9 838	10 011
Ensemble		9 684	9 067	9 262	10 091	9 402	9 693
Gains mensuels des techniciens et des agents de maîtrise (TAM) :							
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	12 448	11 712	12 346	13 929	12 588	13 671
Construction	H0	12 368	9 980	12 068	12 812	10 845	12 609
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	12 419	11 134	12 247	13 755	12 519	13 517
Transports (y compris SNCF)	K0	11 789	11 073	11 420	13 637	12 088	13 335
Commerce	J1 à J3	12 349	11 825	12 213	12 686	11 480	12 476
Ensemble des services	EL à EN, EP à EQ	12 809	12 052	12 392	13 081	12 170	12 657
Ensemble		12 554	11 935	12 303	13 522	12 235	13 198
Gains mensuels des cadres :							
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	17 450	14 743	16 976	24 487	20 114	23 775
Construction	H0	14 613	12 757	14 473	22 146	16 829	21 683
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	16 264	14 313	15 999	24 204	19 855	23 537
Transports (y compris SNCF)	K0	16 605	14 839	16 221	21 443	18 465	20 844
Commerce	J1 à J3	17 743	14 522	16 726	23 169	18 478	22 240
Ensemble des services	EL à EN, EP à EQ	21 654	16 663	20 129	24 134	19 553	22 821
Ensemble		19 119	15 607	18 151	23 859	19 431	22 876
Gains mensuels de l'ensemble des salariés :							
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	11 256	9 083	10 630	12 895	10 145	12 124
Construction	H0	9 683	9 316	9 660	10 728	10 433	10 705
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	10 383	9 121	10 159	12 431	10 163	11 874
Transports (y compris SNCF)	K0	10 738	10 229	10 621	11 788	10 912	11 639
Commerce	J1 à J3	11 986	9 877	11 079	12 232	9 196	10 969
Ensemble des services	EL à EN, EP à EQ	14 595	10 459	12 255	14 934	11 374	13 123
Ensemble		12 149	10 131	11 314	12 902	10 533	12 082

TABLEAU C.03-12A

Structure du gain brut moyen selon l'activité économique de l'établissement et la catégorie socioprofessionnelle

Champ : établissements de 10 salariés et plus

Année 1997

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (enquêtes gains ACEMO d'octobre 1997 et complément annuel 1997)

Activité économique	NES 16 et 36	Salaire de base	Heures supplé- mentaires	Primes mensuelles	Primes non mensuelles	Total
Gains mensuels des ouvriers :						
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	81,2	1,7	10,0	7,0	100,0
Construction	H0	88,6	2,2	6,3	2,9	100,0
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	82,9	1,8	9,2	6,1	100,0
Transports (y compris SNCF)	K0	78,1	5,6	10,0	6,4	100,0
Commerce	J1 à J3	86,3	2,1	5,4	6,2	100,0
Ensemble des services	EL à EQ	86,7	1,8	6,3	5,3	100,0
Ensemble		83,4	2,2	8,5	6,0	100,0
Gains mensuels des employés :						
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	84,9	0,7	7,7	6,7	100,0
Construction	H0	92,2	0,4	2,5	4,9	100,0
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	85,7	0,6	7,1	6,5	100,0
Transports (y compris SNCF)	K0	85,5	3,1	5,9	5,5	100,0
Commerce	J1 à J3	86,8	1,0	5,6	6,6	100,0
Ensemble des services	EL à EQ	85,5	0,5	6,4	7,6	100,0
Ensemble		85,9	0,8	6,3	7,0	100,0
Gains mensuels des techniciens et agents de maîtrise (TAM) :						
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	81,8	1,1	9,5	7,7	100,0
Construction	H0	90,1	0,6	3,5	5,8	100,0
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	83,1	1,0	8,6	7,4	100,0
Transports (y compris SNCF)	K0	86,1	1,5	6,9	5,5	100,0
Commerce	J1 à J3	81,7	0,4	10,3	7,6	100,0
Ensemble des services	EL à EQ	85,7	0,6	6,3	7,4	100,0
Ensemble		83,7	0,9	8,1	7,3	100,0
Gains mensuels des cadres :						
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	88,3	0,2	3,3	8,3	100,0
Construction	H0	89,7	0,1	1,0	9,1	100,0
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	88,4	0,2	3,0	8,4	100,0
Transports (y compris SNCF)	K0	87,6	0,6	5,6	6,2	100,0
Commerce	J1 à J3	86,1	0,1	3,6	10,2	100,0
Ensemble des services	EL à EQ	85,2	0,3	4,5	10,0	100,0
Ensemble		86,5	0,2	3,9	9,3	100,0
Gains mensuels de l'ensemble des salariés :						
Industries de transformation (non compris la construction)	EB à EG	83,8	1,1	7,9	7,2	100,0
Construction	H0	89,6	1,4	4,5	4,6	100,0
Industries de transformation (y compris la construction)	EB à EH	84,8	1,2	7,3	6,7	100,0
Transports (y compris SNCF)	K0	85,1	3,0	7,2	4,7	100,0
Commerce	J1 à J3	86,1	0,9	5,3	7,8	100,0
Ensemble des services	EL à EQ	85,7	0,6	5,9	7,9	100,0
Ensemble		85,3	1,1	6,5	7,1	100,0

TABLEAU C.03-12B

Structure du gain brut moyen selon l'activité économique de l'établissement

Champ : établissements de 10 salariés et plus

Année 1997

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité DARES (complément annuel à l'enquête ACEMO semestrielle sur les gains des salariés
« enquête primes 1997 »)

%

Activité économique	NES 16 et 36	NES 114	Salaire de base	Heures supplé- mentaires	Primes men- suelles	Primes non men- suelles	Total
Industries agricoles et alimentaires	EB		82,1	1,6	7,7	8,6	100,0
dont : Industries de la viande et du lait		B01 et B02	82,8	1,5	7,5	8,2	100,0
Industries alimentaires, autres que la viande et le lait		B03 à B06	81,6	1,7	7,8	8,9	100,0
Industries des biens de consommation	EC		86,6	1,0	5,3	7,1	100,0
Habillage, cuir	C1		92,5	0,4	3,0	4,1	100,0
dont : Habillage		C11	93,4	0,4	2,7	3,5	100,0
Cuir, chaussures		C12	90,3	0,5	3,5	5,7	100,0
Édition, imprimerie, reproduction	C2		84,5	2,0	4,0	9,5	100,0
Pharmacie, parfumerie et entretien	C3		84,3	0,7	5,9	9,1	100,0
Industries des équipements du foyer	C4		84,9	0,8	7,9	6,4	100,0
dont : Fabrication de meubles		C41	85,3	1,2	7,1	6,4	100,0
Industrie automobile	ED		81,4	1,3	10,4	6,9	100,0
Industries des biens d'équipement autres que l'automobile	EE		85,3	1,1	6,9	6,7	100,0
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	E1		85,4	0,8	8,0	5,8	100,0
Industries des équipements mécaniques	E2		84,9	1,4	7,0	6,7	100,0
Industries des équipements électriques et électroniques	E3		86,2	0,6	5,9	7,3	100,0
Industries des biens intermédiaires	EF		82,4	1,1	8,7	7,8	100,0
Industries des produits minéraux	F1		81,4	1,1	10,1	7,4	100,0
Industrie textile	F2		86,3	1,1	5,6	7,0	100,0
Industries du bois et du papier	F3		81,6	1,4	8,8	8,2	100,0
dont : Travail du bois et fabrication d'articles en bois		F31	83,5	1,3	7,3	7,9	100,0
Industries du papier et du carton		F32 et F33	80,0	1,4	10,1	8,5	100,0
Chimie, caoutchouc, plastiques	F4		80,5	1,0	10,1	8,4	100,0
dont : Chimie, parachimie		F41 à F44	77,1	1,3	11,7	9,9	100,0
Industrie du caoutchouc		F45	80,9	0,4	10,4	8,3	100,0
Transformation des matières plastiques		F46	83,5	1,1	8,4	7,0	100,0
Métallurgie et transformation des métaux	F5		82,7	1,1	8,7	7,5	100,0
Industries des composants électriques et électroniques	F6		84,6	0,7	7,3	7,4	100,0
Énergie	EG		83,5	1,5	12,0	3,0	100,0
Production de combustibles et de carburants	G1		81,1	0,8	13,1	5,0	100,0
Eau, gaz, électricité	G2		83,8	1,5	11,9	2,8	100,0
Construction	EH		89,5	1,4	4,5	4,6	100,0
Commerce	EJ		86,1	0,9	5,3	7,8	100,0
Commerce et réparations automobiles	J1		84,5	1,1	9,4	5,0	100,0
Commerce de gros	J2		85,5	0,8	5,7	8,0	100,0
Commerce de détail, réparations	J3		87,0	0,9	3,8	8,3	100,0
Transports	EK		85,1	3,0	7,2	4,7	100,0
Activités financières	EL		79,6	0,1	7,8	12,5	100,0
dont : Inter médiation financière		L01	80,5	0,1	6,6	12,8	100,0
Assurance		L02	77,2	0,1	12,3	10,4	100,0
Activités immobilières	EM		85,8	0,2	5,0	9,0	100,0
Services aux entreprises	EN		86,0	0,9	5,2	7,9	100,0
Conseils et assistance	N2		87,3	0,4	4,0	8,3	100,0
Services opérationnels	N3		84,7	1,5	6,3	7,5	100,0
Recherche et développement	N4		85,6	0,2	7,7	6,5	100,0
Services aux particuliers	EP		89,6	0,8	4,8	4,8	100,0
Hôtels et restaurants	P1		91,2	0,6	4,0	4,2	100,0
Éducation, santé	Q1 et Q2		86,9	0,6	7,4	5,1	100,0
Santé	Q2		83,3	0,8	10,3	5,6	100,0
Regroupements spéciaux							
Industries de transformation non compris la construction	EB à EG		83,8	1,1	7,9	7,2	100,0
dont : Industrie textile et habillement		C11 et F2	89,7	0,8	4,2	5,3	100,0
Industrie chimique		C3, F41 à F44	80,8	1,0	8,7	9,5	100,0
Caoutchouc et matières plastiques		F45 et F46	82,7	0,9	9,0	7,4	100,0
Industries de transformation, y compris la construction	EB à EH		84,8	1,2	7,3	6,7	100,0
Tertiaire (commerces, transports, services)	EJ à ER		85,7	1,0	5,9	7,4	100,0
dont : Ensemble des services	EL à ER		85,6	0,6	5,9	7,9	100,0
Ensemble des secteurs	ENS		85,3	1,1	6,5	7,1	100,0

TABLEAU C.03-13

Évolution annuelle du salaire horaire de base des ouvriers selon l'activité économique

De décembre à décembre

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES) (enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre)

%

Activités économiques (NES 16; NES 36; NES 115; NAF 700)	1997/1996	1998/1997
Industries agricoles et alimentaires	EB 2,8	2,0
Industries des biens de consommation	EC 2,8	2,0
Habillement, cuir	C1 3,2	2,0
Édition, imprimerie, reproduction	C2 2,3	1,8
Pharmacie, parfumerie et entretien	C3 3,0	2,5
Industries des équipements du foyer	C4 2,7	1,9
Industrie automobile	ED 2,5	1,4
Industries des biens d'équipement	EE 2,4	2,2
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	E1 1,9	3,1
Industries des équipements mécaniques	E2 2,5	2,1
Industries des équipements électriques et électroniques	E3 2,4	1,7
Industries des biens intermédiaires	EF 2,6	1,7
Industries des produits minéraux	F1 2,3	2,1
Industries textiles	F2 3,0	1,6
Industries du bois et du papier	F3 2,6	2,0
Chimie, caoutchouc, plastiques	F4 2,6	1,6
Métallurgie et transformation des métaux	F5 2,4	1,8
Industries des composants électriques et électroniques	F6 3,1	1,2
Énergie	EG 2,5	0,9
Production de combustibles et de carburants	G1 2,8	1,0
Eau, gaz, électricité	G2 2,4	0,9
Construction	EH 2,4	1,8
Commerce	EJ 2,9	2,1
Commerce et réparations automobiles	J1 2,4	1,6
Commerce de gros	J2 2,7	1,9
Commerce de détail, réparations	J3 3,6	2,7
Transports	EK 2,4	1,7
Activités financières	EL ...	...
Activités immobilières	EM 4,1	1,3
Services aux entreprises	EN 2,2	2,3
Postes et télécommunications	N1 ...	...
Conseils et assistance	N2 3,1	0,8
Services opérationnels	N3 2,2	2,4
Recherche et développement	N4 ...	...
Services aux particuliers	EP 3,9	2,4
Hôtels et restaurants	P1 ...	...
Activités récréatives, culturelles et sportives	P2 ...	...
Services personnels	P3 ...	...
Éducation, santé	EQ ...	...
Éducation	Q1 ...	...
Santé	Q2 ...	...
Activités associatives	ER ...	...
Ensemble des secteurs	2,6	1,9
Regroupements spéciaux (RS)		
Industries de transformation, non compris la construction (EB à EG)	RS1 2,6	1,8
Industries mécanique et électrique (28 à 35)	IME 2,5	1,8
Industries de transformation, y compris la construction (EB à EH)	RS5 2,6	1,8
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à EN, EP, EQ, ER)	RS6 2,6	2,1
Ventilation par qualification		
Ouvriers peu qualifiés	ONQ 2,8	...
Ouvriers qualifiés	OQ 2,4	...

TABLEAU C.03-14

Évolution annuelle de l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés selon l'activité économique

En décembre

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DARES)
(enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre)

%

Activités économiques (NES 16; NES 36; NES 115; NAF 700)	Code	1997/1996	1998/1997
Indice des taux de salaire horaire selon la qualification			
Industries agricoles et alimentaires	EB	2,1	1,5
Industries des biens de consommation	EC	2,2	1,6
Habillement, cuir	C1	2,7	1,9
Édition, imprimerie, reproduction	C2	1,5	1,3
Pharmacie, parfumerie et entretien	C3	2,4	1,5
Industries des équipements du foyer	C4	2,1	1,7
Industrie automobile	ED	2,2	1,2
Industries des biens d'équipement	EE	1,9	1,6
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	E1	1,9	2,2
Industries des équipements mécaniques	E2	1,9	1,7
Industries des équipements électriques et électroniques	E3	2,1	0,9
Industries des biens intermédiaires	EF	2,3	1,6
Industries des produits minéraux	F1	1,9	1,9
Industries textiles	F2	2,5	1,4
Industries du bois et du papier	F3	2,4	1,6
Chimie, caoutchouc, plastiques	F4	2,5	1,5
Métallurgie et transformation des métaux	F5	2,1	1,6
Industries des composants électriques et électroniques	F6	2,1	1,6
Énergie	EG	1,5	0,4
Production de combustibles et de carburants	G1	1,8	1,5
Eau, gaz, électricité	G2	1,4	0,2
Construction	EH	2,0	1,8
Commerce	EJ	2,4	1,7
Commerce et réparations automobiles	J1	1,9	1,5
Commerce de gros	J2	2,4	1,6
Commerce de détail, réparations	J3	2,5	1,9
Transports	EK	2,1	1,7
Activités financières	EL	1,1	1,9
Activités immobilières	EM	2,3	1,2
Services aux entreprises	EN	1,7	2,1
Postes et télécommunications	N1	...	...
Conseils et assistance	N2	1,5	1,4
Services opérationnels	N3	1,9	2,6
Recherche et développement	N4	1,4	1,8
Services aux particuliers	EP	2,4	2,0
Hôtels et restaurants	P1	2,1	2,0
Activités récréatives, culturelles et sportives	P2	3,3	2,3
Services personnels	P3	2,6	1,6
Éducation, santé	EQ	1,0	1,5
Éducation	Q1	...	1,5
Santé	Q2	1,8	1,6
Activités associatives	ER	...	...
Ensemble des secteurs		2,0	1,7
Regroupements spéciaux (RS)			
Industries de transformation, non compris la construction (EB à EG)	RS1	2,1	1,5
Industries mécanique et électrique (28 à 35)	IME	2,1	1,5
Industries de transformation, y compris la construction (EB à EH)	RS5	2,1	1,5
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à EN, EP, EQ, ER)	RS6	2,0	1,8

TABLEAU C.03-15A

Salaire annuel net monétaire (1) moyen des agents de l'État, des établissements publics nationaux, de l'enseignement privé sous contrat et des exploitants publics (2) par catégorie socioprofessionnelle, statut et sexe

Y compris Défense, France entière

Année 1996 (Résultats définitifs)

Source : INSEE (Recensement des agents de l'État)

Unité : Millier de francs

Catégories socioprofessionnelles	Effectifs (années- travail)	Tous personnels			Titulaires			Non titulaires		
		Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
Cadres et professions intellectuelles supérieures	838 687	196,7	216,7	171,7	199,4	219,0	174,6	179,4	201,5	153,7
Cadres	250 464	225,9	236,4	195,1	228,4	237,5	199,7	212,3	229,8	177,6
Personnels de direction (3)	10 110	421,9	432,5	366,6	423,6	434,0	369,4	400,2	414,0	335,9
Magistrats	5 572	274,4	289,3	259,2	274,4	289,4	259,2	256,6	266,3	231,8
Cadres administratifs	140 901	208,4	218,3	187,6	210,5	218,6	192,0	198,0	216,9	172,3
Cadres techniques	52 596	222,2	233,2	186,3	220,6	232,3	185,3	226,5	235,3	189,5
Officiers (non généraux)	41 286	235,7	237,7	192,3	235,7	237,7	192,3	...	...	...
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	588 223	184,3	203,5	166,9	187,5	206,8	169,9	161,8	180,0	145,7
dont : Enseignants du supérieur, chercheurs	79 215	221,8	234,1	192,3	241,8	252,4	214,5	120,2	127,2	108,5
Personnels de direction du secondaire (4)	29 082	207,3	223,1	185,3	208,2	223,2	186,8	100,8	108,2	99,9
Professeurs agrégés et certifiés (5)	458 722	174,1	189,3	163,0	176,4	191,5	165,1	153,2	166,3	145,9
Professions intermédiaires	1 039 191	135,0	139,1	129,9	138,8	141,6	135,2	116,2	123,6	110,2
Instituteurs, professeurs de collège et assimilés (6)	401 429	133,0	136,8	131,4	143,6	150,4	140,8	107,5	107,4	107,6
dont : Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	123 460	141,0	146,1	137,4	161,7	167,0	157,6	118,0	120,2	116,6
Instituteurs et assimilés	251 907	135,0	140,3	133,4	138,3	141,8	137,1	113,8	122,1	112,5
Professions de la santé et du travail social, clergé	13 874	127,2	128,3	126,6	128,6	130,7	127,7	104,6	103,7	105,4
Professions intermédiaires administratives, police	286 304	135,1	140,9	129,2	135,9	141,4	130,1	124,0	131,5	120,0
Professions intermédiaires techniques	62 536	146,0	149,1	130,8	145,1	148,1	130,7	148,6	151,6	131,1
Contremaîtres et agents de maîtrise	58 137	119,1	120,4	110,2	111,8	113,1	103,2	131,3	132,5	123,0
Sous-officiers	216 911	139,9	141,5	122,0	139,9	141,5	122,0	...	...	...
Employés et ouvriers	709 209	107,3	113,4	98,7	109,6	116,1	100,4	97,2	101,3	91,4
Employés et agents de service	438 778	102,2	107,8	98,2	104,6	110,0	100,5	87,3	90,2	85,7
dont : Employés	348 973	106,9	111,9	103,2	109,7	114,1	106,1	89,0	91,2	88,0
Personnels de service	84 525	84,1	90,0	80,9	84,3	89,5	81,5	82,3	93,5	73,5
Personnels de la police et des prisons	113 152	136,6	137,9	119,8	136,6	137,9	119,9	96,1	101,0	90,0
Militaires hommes du rang	37 300	94,9	95,7	86,3	103,7	105,6	90,5	82,2	82,8	63,6
Ouvriers	119 978	102,4	103,4	98,8	94,3	95,7	87,2	112,0	113,5	107,8
Toutes catégories	2 587 087	147,4	156,6	135,6	151,3	159,9	139,9	127,3	137,7	116,4

(1) Salaire net de prélèvements (CSG déduite), non compris les avantages en nature.

(2) Agents à temps complet en métropole, dans les départements et territoires d'outre-mer et à l'étranger.

(3) Y compris officiers généraux.

(4) Y compris personnels d'inspection, d'éducation et d'orientation.

(5) Y compris professeurs des écoles et professeurs de collège hors classe.

(6) Y compris maîtres d'internat et surveillants (tous non titulaires).

TABLEAU C.03-15B

Salaire annuel net monétaire (1) moyen des agents de l' État (2)
par catégorie socioprofessionnelle, statut et sexe

Non compris Défense, France entière

Année 1998 (Résultats provisoires)

Source : INSEE (Recensement des agents de l'État)

Unité : Millier de francs

Catégories socioprofessionnelles	Effectifs (années- travail)	Tous personnels			Titulaires			Non titulaires		
		Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
Cadres et professions intellectuelles supérieures.	695 264	195,4	217,2	174,4	196,4	218,6	175,6	171,2	192,0	140,3
Cadres	112 163	253,2	269,0	219,1	256,2	271,6	223,0	226,7	246,6	187,2
Personnels de direction (3)	7 786	431,8	443,6	385,1	433,3	445,2	386,0	392,1	399,9	361,4
Magistrats	5 230	300,2	313,5	286,4	300,3	313,6	286,4	228,0	225,4	234,7
Cadres administratifs.	73 336	233,2	248,6	205,6	235,5	250,2	208,6	216,6	236,2	185,7
Cadres techniques	25 203	246,5	257,6	204,2	246,8	257,6	206,6	244,1	257,6	175,7
Officiers (non généraux)	608	244,7	245,8	196,5	244,7	245,8	196,5	...	...	...
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	583 101	184,3	202,2	169,4	185,8	204,2	170,7	133,1	146,9	116,1
dont : Enseignants du supérieur, chercheurs.	61 862	228,5	242,7	195,3	250,5	262,1	220,4	124,1	133,2	110,1
Personnels de direction du secondaire (4).	29 421	214,3	232,6	191,7	215,5	232,8	193,7	101,7	105,6	101,2
Professeurs agrégés et certifiés (5)	484 649	176,0	189,7	166,2	176,4	190,2	166,7	129,7	144,3	118,9
Professions intermédiaires	438 810	139,5	142,3	137,5	145,7	149,0	143,5	102,6	109,1	96,5
Instituteurs, professeurs de collège et assimilés (6).	267 718	137,0	136,9	137,0	147,4	153,2	145,3	95,2	96,9	93,8
dont : Professeurs de collège et maîtres auxiliaires.	57 940	141,6	145,5	138,3	169,1	174,6	164,6	111,8	114,7	109,4
Instituteurs et assimilés	184 090	143,8	146,7	142,9	144,0	146,9	143,0	118,3	116,3	119,0
Professions de la santé et du travail social, clergé	12 579	131,5	134,7	129,9	133,4	137,5	131,5	95,2	96,5	94,2
Professions intermédiaires administratives, police.	94 829	152,1	163,4	142,9	152,4	163,7	143,2	142,6	153,5	134,7
Professions intermédiaires techniques	30 538	149,8	152,2	137,3	149,7	152,0	137,7	151,0	153,9	131,4
Contremaîtres et agents de maîtrise.	32 091	115,4	116,9	105,1	111,3	112,3	105,1	147,8	149,9	106,8
Sous-officiers	1 055	171,6	172,3	156,4	171,6	172,3	156,4	...	...	...
Employés et ouvriers	432 062	112,3	120,4	102,8	114,1	122,1	104,6	92,0	99,5	84,7
Employés et agents de service.	253 106	103,5	106,0	102,4	106,0	110,2	104,4	82,6	80,6	83,8
dont : Employés	171 501	111,4	117,0	109,5	114,5	122,0	112,2	85,7	86,2	85,4
Personnels de service	75 069	88,0	93,2	85,3	88,1	93,2	85,4	85,6	94,6	82,6
Personnels de la police et des prisons.	113 888	138,8	140,2	123,4	138,8	140,2	123,5	95,6	107,8	84,4
Militaires hommes du rang	186	102,4	103,5	73,6	130,8	131,3	85,2	51,0	49,2	71,0
Ouvriers.	64 882	100,2	101,9	90,8	96,7	98,1	89,6	127,9	129,4	110,2
Toutes catégories	1 566 136	156,8	169,3	145,1	160,4	173,2	148,7	115,2	128,4	101,3

(1) Salaire net de prélèvements (CSG et CRDS déduites), non compris les avantages en nature.
(2) Agents à temps complet en métropole, dans les départements et territoires d'outre-mer et à l'étranger.
(3) Y compris, le cas échéant les officiers généraux en poste dans les ministères civils.
(4) Y compris personnels d'inspection, d'éducation et d'orientation.
(5) Y compris professeurs des écoles et professeurs de collège hors classe.
(6) Y compris maîtres d'internat et surveillants (tous non titulaires).

TABLEAU C.03-16A

Taux des rémunérations annexes (1) des agents de l'État, des établissements publics nationaux, de l'enseignement privé sous contrat et des exploitants publics (2)
par profession, statut et sexe

Y compris Défense

Année 1996 (Résultats définitifs)

Source : INSEE (Recensement des agents de l'État)

Unité : Millier de francs

Catégorie socioprofessionnelle	Effectifs (en années- travail)	Salaire net annuel	Taux de rémunérations annexes (1)				
			Total	Titulaires	Non titulaires	Sexe masculin	Sexe féminin
Cadres et professions intellectuelles supérieures	799 997	191,7	18,3	19,3	12,2	21,6	13,6
Cadres	237 004	219,3	30,8	34,2	14,3	32,9	24,3
dont : Personnels de direction	9 585	404,9	38,5	41,4	12,0	40,0	30,7
Magistrats	5 377	268,5	37,3	37,2	58,2	38,8	35,7
Cadres administratifs	134 517	201,0	26,4	29,4	12,4	27,6	23,7
Cadres techniques	50 447	216,5	29,0	34,5	17,2	31,5	20,2
Officiers (non généraux)	37 078	234,5	44,9	44,9	—	45,3	35,5
Professeurs, professions scientifiques, culturelles	562 993	180,1	12,9	13,1	10,9	14,4	11,3
dont : Enseignants du supérieur ou chercheurs	77 887	220,1	9,3	9,7	5,8	9,9	7,8
Directeurs et inspecteurs du secondaire	27 652	200,3	9,5	9,5	4,0	10,4	7,9
Professeurs agrégés et certifiés (3)	440 147	170,2	14,4	14,2	16,2	17,6	12,0
Professions intermédiaires	985 594	132,2	17,9	18,8	13,3	22,7	12,3
dont : Instituteurs, Professeurs de collèges et assimilés	376 059	128,4	10,4	10,4	10,6	12,0	9,7
Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	114 043	135,1	16,3	15,7	17,2	17,2	15,7
Instituteurs et assimilés	236 678	130,9	8,0	8,7	3,1	8,7	7,8
Santé, travail social, clergé	13 241	124,7	11,9	11,8	13,9	14,4	10,8
Professions intermédiaires administratives, police	277 987	132,6	17,8	18,4	9,6	19,5	16,0
Professions intermédiaires techniques	60 789	144,2	21,1	24,5	13,9	22,1	16,2
Contremaîtres et agents de maîtrise	56 871	118,2	20,9	14,9	29,9	21,7	15,4
Sous-officiers	200 648	139,7	32,8	32,8	—	33,5	24,2
Employés et ouvriers	675 163	105,4	20,1	20,0	20,3	23,3	15,3
dont : Employés et agents de service	420 628	99,5	15,9	16,5	11,7	18,2	14,2
Employés	334 561	104,0	17,9	18,6	12,2	19,6	16,5
Personnels de service	81 093	82,4	6,9	6,9	7,6	10,0	5,2
Personnels de la police et des prisons	110 367	134,9	33,2	33,1	45,7	33,0	35,7
Militaires hommes du rang	28 945	95,3	32,2	27,8	42,6	33,8	18,3
Ouvriers	115 222	101,0	18,0	11,0	25,4	17,9	18,3
Ensemble	2 460 754	144,2	18,5	19,2	14,4	22,4	13,4

(1) Rapport (multiplié par 100) des rémunérations annexes brutes (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement) au traitement brut.

(2) Agents à temps complet en métropole.

(3) Y compris professeurs des écoles et professeurs de collège hors classe.

TABLEAU C.03-16B

Taux des rémunérations annexes (1) des agents de l'État (2)
par profession, statut et sexe

Non compris Défense

Année 1998 (Résultats provisoires)

Source : INSEE (Recensement des agents de l'État)

Unité : Millier de francs

Catégorie socioprofessionnelle	Effectifs (en années de travail)	Salaire net annuel	Taux de rémunérations annexes (1)				
			Total	Titulaires	Non- titulaires	Sexe masculin	Sexe féminin
Cadres et professions intellectuelles supérieures	664 548	190,0	16,8	16,8	17,7	20,5	12,9
Cadres	105 810	241,7	37,8	40,4	14,8	40,3	31,9
dont : Personnels de direction	7 315	410,7	41,4	42,5	14,1	43,2	34,3
Magistrats	5 025	294,0	40,3	40,3	34,2	41,7	38,8
Cadres administratifs	69 518	221,6	34,4	37,2	14,1	36,8	29,9
Cadres techniques	23 798	237,6	45,1	48,5	17,0	47,2	36,3
Officiers (non généraux)	154	223,3	25,3	25,3	—	25,6	21,5
Professeurs, professions scientifiques, culturelles	558 738	180,2	12,5	12,4	21,0	14,6	10,6
dont : Enseignants du supérieur ou chercheurs	61 162	226,9	10,9	11,3	7,0	11,4	9,5
Directeurs et inspecteurs du secondaire	28 115	208,9	11,8	11,8	6,0	13,3	9,6
Professeurs agrégés et certifiés (3)	464 815	172,2	12,8	12,5	76,9	15,6	10,7
Professions intermédiaires	414 251	135,0	14,7	15,1	11,9	18,3	12,3
dont : Instituteurs, Professeurs de collèges et assimilés	250 476	132,0	9,9	9,8	10,3	10,6	9,6
dont : Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	51 729	133,3	14,1	13,5	15,0	14,5	13,8
Instituteurs et assimilés	173 721	139,7	9,2	9,2	10,1	9,6	9,0
Santé, travail social, clergé	12 071	128,6	11,9	12,1	8,1	13,9	10,9
Professions intermédiaires administratives, police	90 642	146,9	25,4	25,8	10,8	29,7	21,8
Professions intermédiaires techniques	29 594	147,8	24,5	26,4	7,3	25,0	21,3
Contremaîtres et agents de maîtrise	31 295	114,2	15,6	13,0	34,0	16,5	9,9
Sous-officiers	173	191,4	59,4	59,4	—	60,9	18,0
Employés et ouvriers	412 499	109,4	20,6	21,0	14,5	25,1	14,8
dont : Employés et agents de service	239 143	99,4	15,2	15,9	8,1	18,4	14,1
dont : Employés	160 791	106,3	18,8	19,8	7,3	23,9	17,1
Personnels de service	72 030	86,2	6,8	6,8	6,6	10,2	5,0
Personnels de la police et des prisons	110 922	136,8	33,4	33,4	51,9	33,2	36,0
Militaires hommes du rang	15	100,9	49,8	62,1	43,3	50,3	48,3
Ouvriers	62 419	98,8	13,4	10,8	32,0	14,6	6,5
Ensemble	1 491 299	152,4	17,0	17,2	14,2	21,0	13,0

(1) Rapport (multiplié par 100) des rémunérations annexes brutes (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement) au traitement brut.

(2) Agents à temps complet en métropole.

(3) Y compris professeurs des écoles et professeurs de collège hors classe.

TABLEAU C.03-17

Éventail des rémunérations mensuelles brutes des fonctionnaires

Moyenne annuelle

Source : Journal officiel

Unité : Franc

	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Minimum mensuel de rémunération brute hors indemnité de résidence (1)	5 265	5 938	6 130	6 350	6 471	6 767
Rémunération mensuelle brute afférente à l'indice hiérarchique maximum (2) hors indemnité de résidence (1)	19 463	21 144	21 685	21 980	22 099	22 488
Rémunération mensuelle brute afférente à l'échelle lettre F avec indemnité de résidence de 3 % (3)	33 429	36 367	37 229	37 806	38 010	38 680

(1) Depuis 1991, à la rémunération de l'indice minimum s'ajoute l'indemnité différentielle qui met la rémunération effective au niveau du SMIC. Cette indemnité différentielle est supprimée depuis le 1^{er} avril 1998.

(2) Indice majoré à partir d'août 1990 = 818.

(3) Indice majoré à partir d'août 1990 = 1 366.

TABLEAU C.03-18

Distribution par décile des salaires annuels, nets de prélèvements, de la Fonction publique d'État

Champ : ensemble des agents des services civils de l'État

Source : INSEE (fichier de paie des agents de l'État)

Déciles (1)	1990			r 1997			1998		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes
D1	74 770	67 470	69 990	90 600	83 740	86 460	92 020	86 180	88 410
D2	87 170	77 830	81 730	106 250	98 290	101 460	107 800	100 420	103 530
D3	100 070	87 560	92 250	119 060	108 340	112 040	120 930	111 330	114 680
D4	111 040	96 750	102 240	132 710	117 080	122 420	134 480	120 060	124 830
D5	120 880	105 320	111 800	144 420	126 180	133 810	146 510	129 070	136 390
D6	130 720	114 290	121 420	157 820	136 860	144 830	160 280	139 600	147 670
D7	141 170	123 460	131 470	175 040	148 640	158 770	178 750	152 000	161 990
D8	159 030	134 200	143 070	200 880	164 110	179 260	204 980	168 000	182 872
D9	196 460	150 880	172 880	245 270	192 520	216 430	249 170	196 010	219 880
D9 / D1	2,63	2,24	2,47	2,71	2,30	2,50	2,71	2,27	2,49
Salaire net moyen	129 040	107 810	117 260	159 310	134 500	145 230	162 000	137 580	148 120

(1) En 1998, 10% des salariés à temps complet de la fonction publique ont un salaire annuel net de prélèvements inférieur à 88 410 francs, 20% inférieur à 103 530 francs, etc.

TABLEAU C.03-19

Indice d'évolution des traitements bruts et nets des fonctionnaires civils titulaires de l'État

Moyennes annuelles

Source : INSEE

Ancien indice base 100 : Décembre 1969
Nouvel indice base 100 : Décembre 1991

	1990	Ancien Indice (1) 1992	Nouvel Indice (2) 1992	1995	1996	1997	1998
Indices bruts par catégorie :							
Catégorie A	522,1	550,1	101,5	108,2	109,7	110,3	111,6
Catégorie B	567,2	600,5	101,6	109,1	110,6	111,2	112,6
Catégorie C	593,4	629,5	///	///	///	///	///
Catégorie D	683,3	739,8	///	///	///	///	///
Catégories C + D	608,3	647,6	101,9	110,6	112,2	112,9	114,7
Indice brut d'ensemble	570,0	603,8	101,6	109,0	110,6	111,2	112,6
Indices nets par catégorie (3) :							
Catégorie A	480,5	509,1	101,5	106,5	107,2	108,2	110,6
Catégorie B	523,9	558,3	101,6	107,3	107,9	108,9	111,4
Catégorie C	552,6	591,0	///	///	///	///	///
Catégorie D	638,3	697,3	///	///	///	///	///
Catégories C + D	566,9	608,5	101,9	108,8	109,3	110,4	113,2
Indice net d'ensemble (3)	527,7	562,8	101,6	107,3	107,9	108,9	111,4

(1) À l'exception de certaines catégories de personnels, notamment les personnels de police, les gardiens de prison et les fonctionnaires hors échelle.
(2) L'indice mensuel des traitements de la Fonction publique d'État a été rénové en 1992; il est dorénavant calculé en base 100 décembre 1991. De plus, en application du plan Durafour, les agents de la catégorie D ont été progressivement intégrés dans la catégorie C à partir de 1990.
(3) Les traitements sont nets à la fois de cotisations sociales et de prélèvements fiscaux (CSG et CRDS).

TABLEAU C.03-20

Évolution de la structure des coûts de la main-d'œuvre

Champ : établissements des entreprises de 10 salariés et plus en 1996

établissements de 10 salariés et plus en 1992

établissements de 10 salariés et plus dans l'industrie et le bâtiment en 1984 et 1988

entreprises de 10 salariés et plus dans le commerce, les banques et les assurances en 1984 et 1988

Source : INSEE-Eurostat (Enquêtes communautaires sur le coût de la main-d'œuvre)

%

Éléments du coût de la main-d'œuvre	Industrie et bâtiment				Services (1)			
	1984	1988	1992	1996	1984	1988	1992	1996
Salaire, primes et épargne salariale	57,5	57,6	58,4	59,7	57,9	57,8	59,9	59,5
Congés payés et jours fériés chômés payés	9,4	9,4	9,0	8,0	8,7	8,6	7,6	6,6
Sécurité sociale	19,4	19,1	18,7	17,6	18,5	18,0	18,6	18,2
dont : Assurance maladie, maternité, invalidité, décès	12,4	12,3	13,2	13,1	12,5	12,3	13,4	14,2
Allocations familiales	4,9	4,7	4,2	3,0	4,6	4,5	4,2	3,0
Autres charges (y compris accidents du travail)	2,1	2,1	1,3	1,5	1,4	1,3	1,0	1,0
Autres modes de protection sociale	8,7	8,9	9,2	9,0	8,3	9,1	9,0	8,7
dont : ASSEDICS	2,8	3,0	3,1	3,5	2,8	3,0	3,1	3,3
Retraite complémentaire	4,7	4,9	4,9	4,4	4,6	4,8	5,0	4,3
Autres charges conventionnelles	1,2	1,0	1,3	1,1	0,8	1,3	0,9	1,1
Autres charges sociales diverses	5,0	5,0	4,6	5,7	6,6	6,5	4,9	7,0
Coût total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût total mensuel moyen par salarié équivalent temps complet (en francs)	11 913	15 047	17 620	19 518	12 510	15 781	18 305	20 833

(1) Commerce, banques, assurances jusqu'en 1992; en 1996, section G à K de la Nace révisée 1, non compris transports, poste-télécommunication, auxiliaires financiers d'assurance et recherche-développement.

TABLEAU C.03-21

Structure du coût de la main-d'œuvre dans l'industrie dans les pays de l'Union européenne

Champ : établissements d'entreprises de 10 salariés et plus en 1996

Source : Enquêtes communautaires sur le coût de la main-d'œuvre

% du coût total

	Coûts directs	Rémunération directe	Coût indirect	Sécurité sociale
Allemagne	74,4	62,7	25,6	23,6
Autriche	70,4	61,3	29,6	25,3
Belgique	67,4	55,5	32,6	30,8
Danemark	92,0	...	8,1	6,1
Espagne	73,6	73,5	26,4	25,0
Finlande	75,1	63,8	24,9	22,7
France	66,9	57,2	33,1	29,2
Grèce	76,0	69,9	24,0	22,9
Irlande	83,5	73,2	16,5	13,6
Italie	66,0	65,5	34,0	31,0
Luxembourg	84,0	71,8	16,0	14,8
Pays-Bas	74,9	64,7	25,1	22,8
Portugal	75,8	69,1	24,8	20,8
Royaume-Uni	...	...	...	...
Suède	67,7	60,7	32,3	29,7
EUROPE DES 15	73,7	...	26,3	23,6

TABLEAU C.03-22A

Coût horaire de la main-d'œuvre par secteur dans 13 pays européens (1)

Champ : établissements d'entreprises de 10 salariés et plus

Année 1996

Source : Enquêtes communautaires sur le coût de la main-d'œuvre

Secteurs	Coût horaire en écus												
	B	DK	D	EL	ES	F	IRL	I	L	NL	P	FIN	S
Industries extractives.....	23,9	27,4	32,4	11,0	18,9	27,1	17,3	16,7	21,0	34,8	6,9	19,4	27,8
Industrie manufacturière.....	26,0	22,8	27,4	9,0	15,0	22,4	13,3	16,9	21,0	23,0	6,0	19,7	24,1
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau.....	43,9	26,3	33,8	14,4	24,8	33,6	19,2	30,5	32,4	28,3	12,1	23,7	26,2
Construction.....	22,6	23,2	21,3	8,2	12,3	19,6	14,6	15,4	15,5	20,4	5,3	18,1	21,9
Services.....	23,9	25,2	23,5	9,2	14,0	22,2	14,4	19,2	22,8	18,8	8,2	19,0	23,9
Commerce, réparations automobiles.....	21,4	22,9	21,3	7,9	11,5	19,5	11,6	16,7	15,7	17,5	6,9	18,1	22,7
Hôtels et restaurants.....	14,2	19,6	15,5	10,7	9,8	16,5	...	13,4	11,7	13,5	4,7	14,3	16,9
Activités financières.....	34,9	31,1	32,8	14,4	25,5	33,0	21,7	31,0	34,7	28,9	16,9	23,3	30,1
Immobilier, location et services aux entreprises.....	24,3	26,4	...	...	11,3	23,7	14,1	19,6	19,7	18,2	7,5	20,2	24,8
Ensemble de l'industrie.....	25,8	23,0	26,5	9,6	14,9	22,5	13,8	17,2	19,3	22,6	6,1	19,7	23,9

(1) B = Belgique, DK = Danemark, D = Allemagne (ex-RFA), EL = Grèce, ES = Espagne, F = France, IRL = Irlande, I = Italie, L = Luxembourg, NL = Pays-Bas, A = Autriche, P = Portugal, FIN = Finlande, S = Suède. Les résultats ne sont pas disponibles pour le Royaume-Uni.

TABLEAU C.03-22B

Coût horaire de la main-d'œuvre par secteur dans 13 pays européens (1)

Champ : établissements de 10 salariés et plus

Année 1996

Source : Enquêtes communautaires sur le coût de la main-d'œuvre

Secteurs	NACE révisé 1	Nombre moyen d'heures travaillées durant l'année												
		B	DK	D	EL	ES	F	IRL	L	NL	A	P	FIN	S (2)
Industries extractives.....	C	1 605	1 488	1 552	1 908	1 534	1 593	2 081	1 669	1 654	1 817	1 784	1 650	1 678
Industrie manufacturière.....	D	1 529	1 411	1 704	1 881	1 703	1 647	1 920	1 664	1 613	1 696	1 769	1 653	1 691
Industrie des produits alimentaires et boissons.....	15	1 572	1 391	1 758	1 892	1 714	1 667	1 950	1 769	1 600	1 718	1 817	1 693	1 615
Industrie textile.....	17	1 431	1 454	1 719	1 887	1 706	1 651	1 858	1 693	1 625	1 667	1 758	1 623	1 625
Industrie de l'habillement et des chaussures.....	18	1 329	1 401	1 645	1 816	1 713	1 624	1 730	...	1 636	1 699	1 748	1 585	1 638
Industrie du cuir et de la chaussure.....	19	1 344	1 400	1 642	1 877	1 742	1 628	1 911	...	c	1 675	1 782	1 606	1 724
Travail du bois, fabrique d'articles en bois et liège.....	20	1 560	1 399	1 778	1 901	1 722	1 660	1 908	1 761	1 633	1 726	1 791	1 670	1 694
Industrie du papier carton.....	21	1 562	1 410	1 709	1 914	1 717	1 646	1 961	c	1 548	1 661	1 756	1 616	1 652
Édition, imprimerie.....	22	1 574	1 443	1 662	1 966	1 709	1 667	1 900	1 762	1 597	1 663	1 739	1 563	1 764
Cokéfaction, raffinage de pétrole, industrie nucléaire.....	23	1 728	1 567	1 674	1 887	1 667	1 640	c	...	1 582	1 585	1 716	1 736	1 766
Industrie chimique.....	24	1 597	1 422	1 675	1 913	1 708	1 631	1 910	1 681	1 614	1 659	1 748	1 637	1 675
Industrie du caoutchouc et des plastiques.....	25	1 578	1 337	1 723	1 911	1 697	1 651	1 935	1 698	1 621	1 653	1 784	1 630	1 656
Métallurgie.....	27	1 513	1 397	1 735	1 883	1 726	1 659	2 034	1 619	1 576	1 713	1 768	1 646	1 676
Travail des métaux.....	28	1 570	1 418	1 719	1 798	1 710	1 665	1 973	1 697	1 661	1 701	1 773	1 659	1 697
Fabrication de machines et équipement non compris ailleurs.....	29	1 546	1 442	1 696	1 895	1 695	1 663	1 902	1 720	1 669	1 720	1 769	1 707	1 730
Fabrication de machines de bureau et matériel informatique.....	30	1 776	1 383	1 613	1 959	1 674	1 654	1 922	...	1 598	c	...	1 673	1 804
Fabrication de machines et appareils électriques non compris ailleurs....	31	1 476	1 355	1 641	1 896	1 716	1 651	1 901	1 719	1 629	1 729	1 763	1 646	1 711
Fabrication d'équipement radio, télévision, communication.....	32	1 632	1 406	1 690	c	1 695	1 650	1 918	...	1 606	1 652	1 713	1 723	1 786
Fabrication d'instruments de précision.....	33	1 633	1 289	1 683	1 765	1 703	1 671	1 871	1 640	1 638	1 677	1 736	1 714	1 786
Industrie automobile.....	34	1 554	1 367	1 694	1 780	1 679	1 610	1 932	1 673	1 587	1 664	1 790	1 669	1 637
Production et distribution d'eau, gaz et électricité.....	E	1 514	1 449	1 624	1 753	1 651	1 631	1 950	1 698	1 582	1 692	1 713	1 604	1 731
Électricité, gaz, vapeur et eau chaude.....	40	1 514	c	1 611	1 657	1 647	c	1 996	c	1 584	1 695	1 686	1 603	1 730
Construction.....	F	1 381	1 276	1 704	1 832	1 732	1 681	1 933	1 715	1 598	...	1 788	1 658	1 710

(1) B = Belgique, DK = Danemark, D = Allemagne (nouveaux Länder), EL = Grèce, ES = Espagne, F = France, IRL = Irlande, L = Luxembourg, NL = Pays-Bas, A = Autriche, P = Portugal, FIN = Finlande, S = Suède.
(2) Résultats 1997.

Transferts sociaux

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Dépenses courantes de protection sociale en pourcentage du PIB en 1996 dans l'Union européenne.

- | | |
|--|---|
| 1. Comptes de l'ensemble des régimes. | 13. Prestations familiales, tous régimes : montants versés par allocation. |
| 2. Prestations totales versées par régime. | 14. Prestations familiales. Régime général. Montants versés et bénéficiaires par allocation. |
| 3. Prestations sociales par risque. | 15. Montant mensuel moyen des retraites de droit direct selon les régimes de base d'affiliation et le type de carrière. |
| 4. Prestations de protection sociale par fonction dans les pays de l'Union européenne. | 16. Montant mensuel moyen des avantages composant la retraite globale selon le sexe. |
| 5. Dépenses courantes de protection sociale en pourcentage du PIB dans les pays de l'Union européenne. | 17. Montant mensuel moyen des différents avantages vieillesse composant la retraite globale. |
| 6. Recettes courantes de protection sociale par nature dans les pays de l'Union européenne. | 18A. Bénéficiaires et prestations vieillesse versées par le FSV et le FSI. |
| 7. Prestations versées par l'ensemble des régimes selon le risque et le type de prestation. | 18B. Bénéficiaires et montants des prestations vieillesse versées par le FSV et le FSI selon l'organisme verseur. |
| 8. Prestations maladie selon le régime de sécurité sociale et le type de prestation. | 19. Minimum vieillesse. |
| 9. Dépenses d'aide sociale relevant de la compétence de l'État et du département. | 20. Signataires de contrat d'insertion. |
| 10. Bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre. | 21. Bénéficiaires du RMI payés et allocation moyenne selon la situation familiale. |
| 11. Prestations familiales, ensemble des régimes. Montant global. | 22. Allocataires du RMI selon l'âge. |
| 12. Prestations familiales pour les familles allocataires et les enfants bénéficiaires. | 23. Allocataires du RMI payés en décembre. |
| | 24. Bénéficiaires du RMI. |

Ce chapitre a été élaboré avec la collaboration du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques.

1. PRÉSENTATION

En 1998, la France consacre un peu moins de 30 % de son produit intérieur brut à la protection sociale. Son financement est principalement assuré par deux grandes catégories de ressources : les cotisations et le financement public constitué des impôts et taxes affectées et des contributions publiques. Trois quarts des prestations sociales sont versées au titre de la vieillesse et de la maladie, 10 % au titre de la famille, environ 8 % au titre de l'emploi et le complément au logement et à l'exclusion sociale.

Cinq grands sous-ensembles de régimes, six types de risques, 2 496 milliards de prestations de protection sociale en 1998. Ces quelques chiffres illustrent l'importance et la diversité du système de prévoyance collective français.

Les individus ou les ménages sont confrontés dans leur existence quotidienne à des situations telles que la maladie, le chômage, la vieillesse qui, soit accroissent leurs besoins, soit diminuent leurs ressources. La prise en charge de ces risques est assurée dans la plupart des cas par des institutions de protection sociale qui en répartissent le poids sur une collectivité plus ou moins large. La notion de risque restreint le champ aux bénéficiaires directs, excluant les mesures de prévention.

L'analyse des comptes de la Protection sociale fait ressortir l'extrême complexité du domaine et le poids respectif des différents intervenants. L'État joue un rôle fondamental soit en versant directement des prestations, soit en garantissant l'équilibre financier des divers régimes.

Les « assurances sociales » regroupent les régimes de sécurité sociale organisés par la loi et les régimes complémentaires dont l'origine se trouve dans les conventions entre employeurs et salariés. À côté des assurances sociales, une part importante des dépenses est assurée par les mutuelles, les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics ou les œuvres de bienfaisance, voire directement par les employeurs (régimes directs).

Les régimes de protection sociale

Ils se décomposent en cinq grands sous-ensembles :

- **Les régimes d'assurances sociales** : ce sont des régimes obligatoires pour les individus en vertu de la législation, le plus souvent dans le cadre du travail. Les cotisations à la charge de l'assuré et de l'employeur en assurent le financement. La protection contre le chômage et la sécurité sociale, à travers ses multiples régimes et caisses, constituent l'essentiel de cette catégorie où entrent également les régimes complémentaires.

- **Les régimes d'employeurs** : ils sont organisés par les employeurs sans que la législation en impose l'existence (suppléments familiaux de traitement, indemnités de licenciement...).

- **Les sociétés mutualistes** : elles sont définies par le code de la mutualité. L'affiliation est facultative, l'assuré acquittant seul sa cotisation. Les mutuelles interviennent essentiellement dans le domaine de la santé.

- **Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics** regroupent trois types de régime :

- l'aide sociale concerne des populations spécifiques à faible niveau de revenu auxquelles le système d'assu-

rance sociale n'assure pas une protection jugée suffisante. Les collectivités locales, départements et communes assurent l'essentiel de l'aide sociale;

- le régime des victimes de guerre concerne les anciens combattants et victimes de guerre, les rapatriés et les réfugiés;

- les autres régimes d'intervention sociale comprennent l'aide publique aux chômeurs, la rémunération des stagiaires et l'aide au logement. Ces régimes prennent également en charge la lutte contre l'exclusion, et en particulier les dépenses liées au revenu minimum d'insertion depuis 1989.

- **Les régimes d'intervention sociale des administrations privées** : ils sont constitués par des organismes privés sans but lucratif dont le financement provient à titre principal de dons ou d'autres contributions volontaires (Croix-Rouge, Armée du Salut...).

2. MÉTHODOLOGIE

Les comptes de la protection sociale décrivent les diverses interventions des régimes précités selon les types de prestations et les risques couverts. Ils permettent également d'appréhender l'équilibre financier des régimes et l'origine de leurs ressources.

Généralités

Les prestations sociales sont réparties en quatre risques principaux :

- **la « santé »** recouvre la maladie, l'invalidité-infirmité, les accidents du travail et maladies professionnelles;

- **la « vieillesse »** correspond aux cessations anticipées d'activités, au minimum vieillesse et à d'autres prestations ainsi qu'à l'assurance-veuvage et aux pensions de réversion;

- **la « famille »** compense une partie des charges liées à la naissance et à l'éducation des enfants. Il est à noter que les aides au logement y sont incluses;

- **l'« emploi »**

Le risque emploi se décompose en inadaptation professionnelle et chômage. L'inadaptation professionnelle correspond à la recherche et à l'adaptation à un nouvel emploi et aux versements compensant la perte de salaire due à l'absence de travail pour cause de formation professionnelle.

Deux autres risques « logement et exclusion sociale » correspondent essentiellement à la protection sociale de certaines catégories de la population.

L'enquête retraite

L'opération destinée à améliorer la connaissance des retraites en France, réalisée pour la première fois en 1993, a été renouvelée en 1997. L'échantillon de 1993 comprenait les générations de 1906, 1912, 1918, 1922 et 1926, l'échantillon de 1997 a été augmenté des générations paires de 1930 à 1942; il est composé de 60 000 personnes tirées du répertoire national d'identification des personnes physiques, et qui ont toutes été identifiées par au moins une caisse de retraite comme bénéfi-

ciaires d'un avantage vieillesse. Cette population est représentative de la population globale des retraités. La DREES a rassemblé les diverses retraites versées à un même individu pour calculer le montant des retraites tous régimes confondus. L'échantillon porte sur des individus et non sur des foyers fiscaux. Le montant des retraites perçues par une personne n'est donc qu'une fraction plus ou moins importante de ses revenus ou des revenus de son foyer.

Les statistiques européennes

Le système européen de statistiques intégrées de protection sociale (SESPROS) réalisé par l'OSCE (Office statistique des communautés européennes) établit, sur une base homogène, des données statistiques comprenant le poids et la structure des dépenses et recettes relatives à la protection sociale entre les différents États membres.

3. DÉFINITIONS

L'aide sociale

« L'aide sociale est l'aide apportée par les collectivités publiques aux personnes dont les ressources sont insuffisantes : elle relève directement d'une idée d'assistance et ne fait aucune place aux mécanismes de l'assurance. Elle exprime un devoir de solidarité à l'égard des plus déshérités de ses membres (1) ». Elle dépend de l'appréciation d'une « commission d'admission » ; l'aide sociale, est un droit « octroyé » qui nécessite une procédure d'admission et des instances administratives. Elle est « obligatoire » ou « légale » à la différence de l'action sociale.

On distingue les prestations relevant de la compétence du département et celles relevant de la compétence de l'État. Les départements gèrent la très grande majorité des allocations d'aide sociale et des services sociaux. Les conditions d'attribution, ainsi que le montant minimum des prestations, restent toutefois fixés au niveau national.

Les diverses catégories d'assurance

- Les assurances maladie et maternité ont pour objectifs :
 - de prendre en charge, sous forme de prestations en nature, en totalité (maladies longues et maternité) ou partiellement, les dépenses médicales engagées par les assurés sociaux et leurs ayants droit;
 - de compenser partiellement, par des indemnités journalières (prestations en espèces), les pertes de revenus subies par les assurés et leurs ayants droit en cas de maladie ou de maternité.
- L'assurance invalidité accorde à l'assuré une pension en compensation de la perte de salaire qui résulte de la réduction de sa capacité de travail.
- L'assurance décès garantit aux ayants droit des assurés le paiement d'un capital.

- L'assurance accident du travail et maladies professionnelles intervient en cas d'accidents ou de maladies subis par les salariés, en remboursant des dépenses médicales et en versant des prestations en espèces (indemnités journalières et rentes) pour incapacité temporaire ou permanente.

Ces catégories d'assurance sont gérées par une multiplicité de régimes :

- le plus important, le régime général dont bénéficient les salariés de l'industrie et du commerce.
- les régimes agricoles : exploitants et salariés (MSA);
- le régime des artisans et professions libérales (CANAM);
- les régimes spéciaux, (mines, SNCF, militaires, marins, RATP, Banque de France, clercs de notaires...).

L'assurance vieillesse (les régimes de retraite de base)

Le système d'assurance du risque vieillesse est extrêmement complexe. On dénombre en effet plus de 120 régimes de base, environ 180 caisses de retraite complémentaire obligatoire dont 59 regroupées au sein de l'AGIRC (Association générale des institutions de retraites des cadres) et 113 au sein de l'ARRCO (Association des régimes de retraites complémentaires), sans compter une centaine de caisses de retraite complémentaire dite facultative qui correspondent à des dispositifs conventionnels d'entreprise.

Les régimes de retraite de base peuvent se répartir en trois catégories :

- le régime général des salariés de l'industrie et du commerce (CNAV) et le régime des salariés agricoles (géré par la mutualité sociale agricole);
- les régimes de non-salariés :
 - la Caisse autonome d'assurance vieillesse des artisans (CANCVA),
 - la Caisse autonome nationale d'assurance vieillesse des industriels et des commerçants (ORGANIC),
 - la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL),
 - la Mutualité sociale agricole pour le régime des exploitants agricoles (MSA),
 - la Caisse nationale des barreaux français (CNBF),
 - la Caisse d'assurance vieillesse des cultes (CAMAVIC).
- les régimes spéciaux de salariés.

Ces régimes, au nombre de quinze, ont été créés avant 1930. Les pensions des régimes spéciaux constituent à la fois la pension de base et la pension complémentaire. La population concernée est généralement composée de salariés du secteur public ou des entreprises publiques (fonctionnaires, agents des collectivités locales, SNCF, EDF, ...) mais certains salariés du secteur privé (marins, clercs de notaire) bénéficient aussi de régimes spéciaux.

(1) Droit de la Sécurité sociale. Dalloz, 1989.

Le minimum vieillesse et l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité Vieillesse

Créé le 1^{er} janvier 1994, le Fonds de solidarité Vieillesse (FSV) accorde, sous certaines conditions d'âge, de nationalité et de résidence, une allocation supplémentaire aux personnes titulaires de pensions de vieillesse ou d'invalidité dans la limite d'un plafond à ne pas dépasser. Il leur assure ainsi le minimum vieillesse. Une personne sur dix âgée de plus de 65 ans perçoit encore cette allocation.

Le minimum vieillesse garanti par les pouvoirs publics aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou de 60 ans en cas d'invalidité) résulte de l'addition de deux étages de prestations :

— premier étage : le montant est aligné sur l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS), il peut être constitué de pensions normales ou d'allocations non contributives diverses (allocation spéciale servie par le fonds spécial, majoration de pension destinée à porter le montant de l'avantage contributif au niveau de l'AVTS...);

— second étage : l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité vieillesse.

Même si la personne ne peut prétendre à aucune retraite, il existe un dispositif spécifique pour atteindre le minimum vieillesse, le service de l'allocation spéciale vieillesse (SASV). Elle doit, dans un premier temps, solliciter l'allocation spéciale vieillesse. Le montant maximal de cette allocation est celui de l'AVTS.

Les prestations chômage et préretraite

Depuis avril 1984, l'indemnisation du chômage comprend deux régimes distincts :

— un régime d'assurance chômage financé par les partenaires sociaux (UNEDIC et ASSEDIC) et destiné aux chômeurs ayant travaillé suffisamment;

— un régime de solidarité relevant de l'État.

Les préretraites-État comprennent :

— l'allocation spéciale du FNE (AS-FNE) destinée aux salariés de 57 ans minimum, licenciés par une entreprise ayant signé une convention avec l'État;

— la préretraite progressive qui permet aux salariés de 55 ans minimum, le passage à un emploi à mi-temps dans les seules entreprises industrielles qui s'engagent à maintenir leur effectif à plein-temps constant.

— l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) suite à l'accord du 6 septembre 1995. En contrepartie du départ des salariés d'au moins 58 ans en 1997 et ayant 172 trimestres d'assurance vieillesse, l'entreprise s'engage à procéder à des embauches, notamment de jeunes de moins de 26 ans.

Les prestations familiales

● Allocations familiales.

Cette prestation est versée dès que la famille a deux enfants ou plus à charge. Sa valeur dépend du nombre d'enfants, et, dans une moindre mesure, de leur âge. En 1998, les allocations familiales ont été mises sous condition de ressources. Cette condition a été supprimée en 1999.

● Complément familial.

Cette prestation est versée sous conditions de ressources aux familles de trois enfants et plus, tous les enfants ayant plus de trois ans. Le plafond de ressources évolue en fonction du nombre d'enfants et du nombre de revenus perçus par le ménage.

● Allocation de rentrée scolaire.

Cette allocation est soumise à conditions de ressources et à la présence d'enfants scolarisés. Elle est versée en une fois.

● Allocation d'adoption

Créée le 1^{er} janvier 1995, elle est versée, sous condition de ressources, depuis le 1^{er} août 1996, pendant vingt et un mois aux personnes qui adoptent un enfant ou qui accueillent un enfant en vue de son adoption.

● Allocation pour jeune enfant.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, elle est versée sous condition de ressources du cinquième mois de grossesse aux trois ans de l'enfant. Plus généreuse et plus large que le complément familial, elle se substitue à celui-ci pour les familles de trois enfants et plus dans lesquelles l'un des enfants a moins de trois ans..

● Allocation parentale d'éducation.

Elle est versée sans condition de ressources à des familles de trois enfants dont un est âgé de moins de trois ans. En outre, l'un des parents ne doit plus exercer d'activité, mais doit avoir exercé une activité salariée pendant 24 mois au cours des dix années précédentes. Depuis le 1^{er} juillet 1994, elle est versée à des familles de deux enfants, sous condition d'une activité salariée pendant 24 mois au cours des cinq années précédentes.

● Allocation de garde d'enfant à domicile.

Elle vise à assurer une aide financière aux parents qui exercent une activité professionnelle et emploient à leur domicile une personne pour garder leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

● Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

Elle est attribuée en faveur des ménages occupant une assistante maternelle agréée, pour assurer la garde au domicile de celle-ci d'un enfant âgé de moins de 6 ans.

● Allocation de parent isolé.

Elle est soumise à conditions de ressources. Elle est attribuée aux mères ou pères isolés qui élèvent un enfant de moins de 3 ans. Versée de façon différentielle, elle leur garantit un revenu minimum.

● Allocation de soutien familial.

Elle a pour but d'aider le conjoint survivant, le parent isolé ou la famille d'accueil à élever le ou les enfants orphelins dont ils assument la charge. Elle est également versée pour les enfants dont les parents sont séparés lorsque l'un ou les deux refusent de payer une pension alimentaire pour son entretien. Dans ce cas, l'allocation a la nature d'une avance récupérable par la caisse d'allocations familiales.

● Allocation de logement « familiale ».

Réservée à l'origine aux familles bénéficiaires de prestations familiales, elle a été étendue après 1972 aux ménages sans enfant pendant les cinq premières années de mariage, ainsi qu'aux ménages ayant à leur charge un

ascendant. La très grande majorité des bénéficiaires sont des familles avec enfants.

- Allocation de logement « sociale ».

Elle est versée sous conditions de ressources à des personnes âgées, des handicapés et des jeunes salariés. Son extension aux étudiants, permet de couvrir intégralement toutes les personnes qui peuvent y prétendre. C'est uniquement parce que les caisses d'allocations familiales en assurent le versement que cette prestation peut être considérée comme familiale.

- Aide personnalisée au logement.

La CNAF participe au financement de cette prestation lorsqu'elle s'adresse à des familles. La part de l'aide personnalisée au logement considérée comme « familiale » est de 46 % depuis 1984.

Les prestations en nature de l'assurance maladie

- Les honoraires privés comprennent :

- les honoraires médicaux du secteur privé perçus en cabinets libéraux et établissements privés correspondant aux consultations (C), visites (V), actes de chirurgie et de spécialités (K et KC), actes utilisant les radiations ionisantes (Z et ZB), actes de surveillance et stomatologie (SPM) et aux frais de déplacement des praticiens;

- les honoraires dentaires perçus en secteur privé à partir des soins conservateurs et prothèses (SCP) et des soins divers (D et DC).

- Les versements aux établissements d'hospitalisation.

Il s'agit :

- des versements au secteur public ou assimilé (dotation globale, frais de séjour des établissements médico-sociaux);

- des versements au secteur privé.

- Les prescriptions.

Ce poste concerne :

- les remboursements de pharmacie en matière de médicaments, produits d'origine humaine, accessoires et pansements. Ne sont pas retenus ici les médicaments consommés en hôpitaux publics ni les médicaments non coûteux compris dans les forfaits journaliers des hôpitaux privés;

- les remboursements d'actes auxiliaires médicaux (AM et SFI) : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures, sages-femmes;

- les remboursements d'actes de biologie (B, BP, BM, BR, K, KB, AML) : les actes en B et BP sont des actes d'analyse effectués dans les laboratoires et les pharmacies d'officine, les actes cotés en BP correspondant aux actes d'anatomie et de cytologie pathologique; les prélèvements sont cotés en K, en KB ou en AML, suivant qu'ils sont réalisés par des médecins, des directeurs de laboratoire non médecins ou des auxiliaires.

- les remboursements d'appareillages optique et orthopédique;

- le poste autres prestations est constitué des frais de déplacement des malades, des cures thermales et d'autres prestations.

- le poste « prestations en espèces » comprend les indemnités journalière, les pensions, les rentes.

Les prestations de vieillesse

En matière de retraites, il existe deux sortes de droits : les droits directs correspondant aux droits acquis par un individu en contrepartie de ses cotisations passées et les droits dérivés correspondant aux pensions de réversion versées au conjoint lors du décès de l'assuré.

Le régime d'assurance chômage

Le régime d'assurance-chômage est géré de manière paritaire, d'une part par des représentants des employeurs, d'autre part par des représentants des salariés.

La gestion de ce régime, assurée au plan national par l'UNEDIC, est fortement décentralisée.

L'UNEDIC regroupe, au plan local, 48 ASSEDIC en métropole et 5 dans les départements d'outre-mer.

Le financement est assuré par les cotisations des employeurs et des salariés, et par une contribution supplémentaire due par l'employeur pour toute rupture de contrat de travail d'un salarié de 50 ans et plus.

Protection sociale

Les risques retenus au titre de la protection sociale sont la santé, la vieillesse, la famille, l'emploi et les risques divers.

Elle recouvre les prestations et cotisations suivantes :

- Prestations sociales.

Elles prennent la forme de versements en espèces (pensions de retraite, prestations familiales, indemnités de chômage, indemnités journalières...), de remboursements d'une dépense engagée, de prises en charge d'une dépense par un tiers payant.

- Prestations fiscales.

Ce sont des exonérations ou des réductions d'impôts accordées au titre de l'un des risques.

- Prestations de services sociaux.

Elles retracent l'avantage constitué par l'accès à des services gratuits ou quasi gratuits, fournis en relation avec un risque de la protection sociale (services de santé, d'action sociale, de placement).

- Cotisations sociales.

Elles sont considérées ne pouvoir être versées que par l'assuré ou son employeur pour son compte.

- Cotisations fictives.

Dans le cas des régimes gérés directement par les employeurs, le montant des cotisations est calculé par solde pour assurer l'équilibre du régime : elles sont égales aux prestations versées, diminuées des éventuelles cotisations de salariés, transferts de compensation ou subventions publiques.

Revenu minimum d'insertion

La loi du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion (RMI) établit, d'une part, une allocation différentielle pour porter le revenu des personnes les plus démunies au-dessus d'un certain seuil et organise, d'autre part, le cadre d'une politique d'insertion sociale ou professionnelle pour les bénéficiaires de l'allocation.

Les bénéficiaires du RMI sont les personnes résidant en France, âgées de plus de vingt-cinq ans (ou moins si elles ont des enfants à charge). Les étudiants ou les stagiaires de la formation professionnelle peuvent bénéficier de l'allocation, uniquement si leur formation constitue une activité d'insertion.

Le montant du seuil de revenu est fixé à 2 502,30 F par mois pour une personne seule à compter du 1^{er} janvier 1999, majoré de 50 % pour la seconde personne au foyer, 30 % pour chacune des personnes suivantes et 40 % à partir du 3^e enfant.

En décembre 1998, 993 286 allocataires ont bénéficié d'une allocation de RMI en métropole et 118 822 dans les DOM, soit plus de 2 millions personnes avec les ayants droit.

Des commissions locales d'insertion (CLI) ont été mises en place dans chaque département. Il en existe 600 environ en métropole. Dans un délai de trois mois après l'ouverture de son droit au RMI, chaque bénéficiaire doit signer un contrat d'insertion avec le président de la CLI. Ce contrat est instruit par les travailleurs sociaux des centres communaux d'action sociale, par les services d'action sociale des départements ou par des associations.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. DREES
- Office statistique de la Communauté européenne (OSCE).
- Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.
- Caisse nationale des allocations familiales.
- Caisse des dépôts et consignations.
- Caisse centrale de mutualité sociale agricole.
- Association générale des institutions de retraites des cadres (AGIRC).
- Association des régimes de retraites complémentaires (ARRCO).
- Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC).

Publications :

Ministère de l'Emploi et de la solidarité

- *Annuaire des statistiques sanitaires et sociales.*
- *Chiffres et indicateurs départementaux (CID).*
- *Solidarité-santé, Études statistiques.*

— *Comptes nationaux de la santé (annuel)*

— Documents statistiques

« L'allocation vieillesse supplémentaire au 1^{er} janvier 1998. Allocations et effectifs de 1956 à 1997. Bénéficiaires au 31 décembre 1997 », n° 317;

« Les comptes de la protection sociale » 1990-1997 », n° 312;

« L'aide sociale à l'enfance - Bénéficiaires - Série chronologique 1990 à 1996 », n° 310;

« Les commissions départementales d'éducation spéciale (CDES), enquête annuelle 1996-1997 », n° 309;

« Dépenses d'aide sociale - résultats 1995 », n° 307;

« Les établissements d'hébergement pour personnes âgées - enquête EHPA, situation au 31 décembre 1996 », n° 297;

« Les prestations familiales des régimes spéciaux en métropole, comparaisons avec le régime général, année 1996 », n° 293;

— Études et statistiques

« Les commissions départementales d'éducation spéciale (CDES) - enquête annuelle 1997-1998 », n° 8, 1999;

« Les comptes de la protection sociale 1995-1998 », n° 6, 1999;

« L'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI », n° 1, 1999;

« Les services de proximité, le secteur de l'aide et des soins à domicile », « Famille et politiques familiales » n° 2-3, 1998;

« Les retraites et la protection sociale en Europe », « 3,4 millions d'allocataires de minima sociaux », n° 1, 1998;

« Rester à domicile malgré la dépendance », n° 4, 1997;

— Premières Synthèses

« Le Contrat Initiative Emploi, une mesure de réinsertion durable ? », n° 46-1, novembre 1999;

« Les dispositifs de préretraite et les mesures en faveur des chômeurs âgés en 1998 », n° 45-1, novembre 1999;

« Perte d'emploi et passage par le RMI », n° 25-1, juin 1999;

— Études et résultats

« Les contrats d'insertion du RMI : quelle perception en ont les allocataires ? » n° 45, décembre 1999;

« Les retraites en 1998 », n° 43, décembre 1999.

INSEE

— Articles d'Économie et statistique

« Prélèvements et transferts sociaux : une analyse descriptive des incitations au travail », G. Laroque et B. Salanié; « Comparaisons du rendement des régimes de retraite : une approche par cas-types », J.M. Aubert; « Le rendement des régimes de retraite : une comparaison entre Fonction publique d'État et secteur privé », C. Colin, F. Legros et R. Mahieu, n° 328, 2000.

« La protection sociale : entre partage des risques et partage des revenus », n° 291-292, 1996;

« L'avenir des retraites », dossier, n° 233, juin 1990;

— INSEE-Première

« Les contrats d'insertion du RMI - des effets contrastés sur la sortie du RMI », n° 679, octobre 1999;

« Les personnes dépendantes en institution », n° 669, juillet 1999;

« État de santé et accès aux soins des allocataires du RMI, n° 655 juin 1999;

« Plus de la moitié des sorties du RMI se font grâce à l'emploi », n° 632, février 1999;

« Vers un âge de la retraite plus élevé », n° 578, avril 1998;

« L'allocation parentale d'éducation entre politique familiale et politique pour l'emploi », n° 569, février 1998.

« La pauvreté en France et en Europe », n° 533, juillet 1997;

« Les dépenses de protection sociale dans l'Union européenne », n° 526, juin 1997;

« L'assurance complémentaire maladie : une diffusion encore inégale », n° 523, juin 1999.

— Synthèses

« Les revenus sociaux - 1981-1997 », n° 21, mars 1999.

« Suivi annuel des retraites. Résultats 1996 », n° 20, décembre 1998;

— Données sociales 1999

« La protection sociale », G. Abramóvici;

« Le RMI : un dispositif en mutation », C. Afsa, S. Amira;

« L'allocation parentale d'éducation : entre politique familiale et politique pour l'emploi », C. Afsa;

« Les retraites », O. Dangerfield, D. Prangère;

« Des retraités qui vont continuer à croître », C. Bonnet, J.M. Chanut, C. Colin;

« Les professions sociales et leur diversité », M. Autès, J.P. Guilbert, M. Monrose;

« Les minima sociaux : huit prestations de solidarité dans le système de protection sociale », J.P. Zoyem.

— France, Portrait social, édition 1999-2000

« Les allocataires du revenu minimum d'insertion : une population hétérogène ».

— France, Portrait social, édition 1998-1999

« La dépendance des personnes âgées : recours aux proches et aux aides professionnelles »; « Protection sociale : l'année de la réforme »; « Dépenses de santé et réforme de l'assurance maladie ».

— Autres publications

Bulletin de liaison (mensuel), UNEDIC.

Bulletin d'information (trimestriel), ARRCO.

Rapport d'activité (annuel), ARRCO.

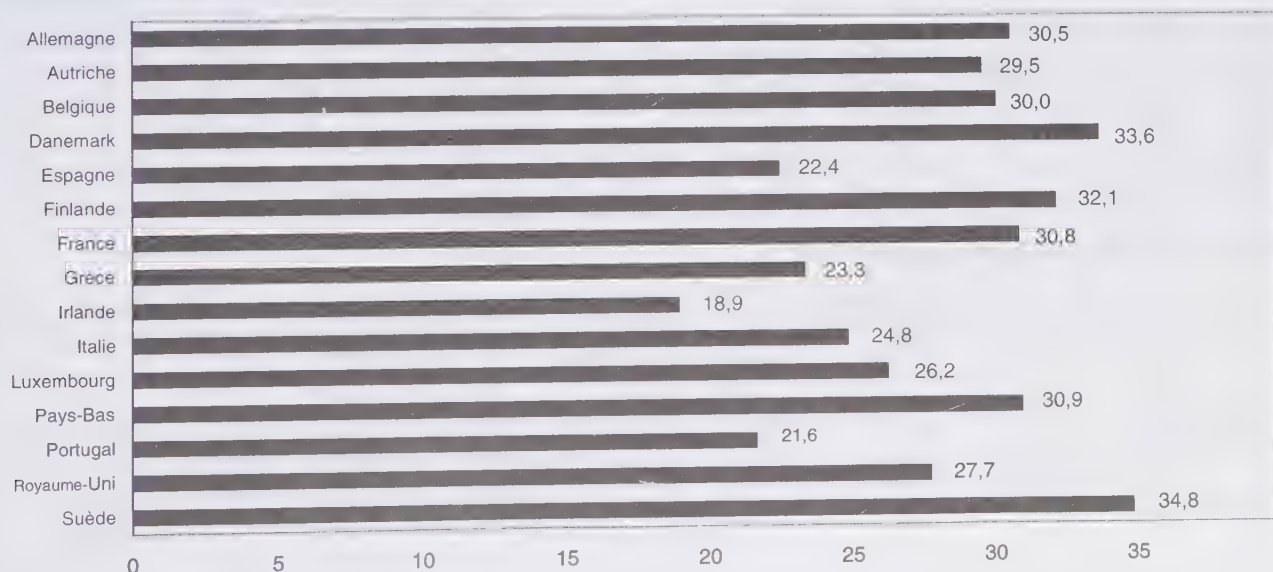
Bulletin d'information (trimestriel), AGIRC.

La Mutualité sociale agricole, statistiques (annuel), Caisse centrales de mutualité sociale agricole.



GRAPHIQUE C.04

Dépenses courantes de protection sociale en pourcentage du PIB en 1996 dans l'Union européenne (1)



(1) Données provisoires

Source : Eurostat

TABLEAU C.04-1

Comptes de l'ensemble des régimes (1)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

Unité : Million de francs

	1995	1996	1997	1998
EMPLOIS				
Prestations sociales	2 021 644	2 103 851	2 166 778	2 229 188
Prestations de services sociaux	247 014	253 882	258 451	266 641
Frais de gestion	94 231	98 368	100 624	103 880
Transferts entre régimes	398 608	438 907	456 126	457 945
Frais financiers	16 421	5 197	6 092	3 548
Autres dépenses	17 839	18 836	18 464	20 455
Total des emplois	2 795 757	2 919 041	3 006 535	3 081 657
RESSOURCES				
Cotisations	1 749 434	1 827 982	1 836 737	1 751 118
Impôts et taxes affectés	168 336	177 031	232 941	416 613
Transferts entre régimes	398 608	438 907	456 126	457 945
Contributions publiques	354 675	376 217	388 732	391 871
Recours contre tiers	9 273	5 897	6 022	6 065
Revenus des capitaux	26 025	25 605	23 396	24 622
Autres recettes	47 034	46 266	50 239	49 548
Total des ressources	2 753 385	2 897 905	2 994 193	3 097 782
Solde opérations courantes	- 42 372	- 21 136	- 12 342	16 125

(1) Depuis 1999, les comptes sont en base 95, il n'y a pas de continuité entre ce tableau et ceux publiés dans les éditions précédentes.

TABLEAU C.04-2

Prestations totales (1) versées par régime (2)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

Unité : Million de francs

	1995	1996	1997	1998
Régimes d'assurances sociales	1 854 755	1 933 553	1 989 516	2 049 576
Régimes d'employeurs	60 254	60 482	61 115	62 572
Régimes de la protection complémentaire et de la prévoyance	84 920	95 570	97 657	102 038
Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	262 151	261 409	269 669	274 060
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM)	6 578	6 719	7 272	7 583
Total	2 268 658	2 357 733	2 425 229	2 495 829

(1) Il s'agit de l'ensemble des prestations, y compris les prestations sociales et les prestations de services sociaux.

(2) Depuis 1999, les comptes sont en base 95, il n'y a pas de continuité entre ce tableau et ceux publiés dans les éditions précédentes.

TABLEAU C.04-3

Prestations sociales par risque (1)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

Unité : Million de francs

	1995	1996	1997	1998
Santé	762 579	791 638	805 285	835 128
Maladie	607 088	628 322	639 114	664 251
Invalidité, infirmité	115 522	122 901	125 523	130 289
Accidents du travail, maladies professionnelles	39 969	40 415	40 648	40 588
Vieillesse-survie	976 141	1 018 340	1 050 463	1 083 770
Vieillesse	836 750	873 396	903 053	932 275
Survie	139 391	144 944	147 410	151 495
Maternité-famille	235 178	242 611	254 262	252 469
Maternité	30 265	31 590	30 548	29 934
Famille	204 913	211 021	223 714	222 535
Emploi	194 788	203 603	204 908	207 416
Formation professionnelle	41 949	37 533	33 647	31 365
Chômage	152 839	166 070	171 261	176 051
Logement	72 313	72 358	79 416	83 456
Exclusion sociale	27 659	29 183	30 895	33 590
Total	2 268 658	2 357 733	2 425 229	2 495 829

(1) Depuis 1999, les comptes sont en base 95, il n'y a pas de continuité entre ce tableau et ceux publiés dans les éditions précédentes.

TABLEAU C.04-4

Prestations de protection sociale par fonction dans les pays de l'Union européenne

Source : Office statistique de la communauté européenne (OSCE)

Unité : Million d'ÉCU

	r 1990	r 1993	r 1994	p 1995	p 1996
Maladie : UE à 15	...	448 295	463 563	482 343	502 719
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	91 750	137 861	147 460	161 987	161 947
Autriche	8 509	11 332	12 138	13 052	13 007
Belgique	10 422	12 553	14 034	15 027	15 388
Danemark	5 895	7 078	7 201	7 705	7 827
Espagne	22 317	27 753	26 646	27 324	29 292
Finlande	7 440	5 282	5 632	6 399	6 593
France	73 012	90 387	93 766	98 267	101 946
Grèce	3 314	4 215	4 497	5 099	5 744
Irlande	2 212	2 847	3 025	3 328	3 451
Italie	51 368	49 137	46 804	41 837	48 922
Luxembourg	459	673	710	788	861
Pays-Bas	19 452	25 064	25 122	26 272	25 735
Portugal	2 240	4 395	4 819	4 872	5 456
Royaume-Uni	45 575	56 011	58 466	56 965	61 529
Suède	...	13 706	13 243	13 419	15 022
Invalidité : UE à 15	...	134 575	141 351	148 593	158 473
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	18 117	29 914	32 197	36 437	39 942
Autriche	2 285	3 042	3 495	3 929	4 155
Belgique	2 955	3 338	3 446	3 702	3 704
Danemark	2 923	3 697	4 107	4 570	4 726
Espagne	5 983	6 984	6 961	7 024	7 810
Finlande	4 058	3 744	4 131	4 541	4 508
France	15 234	19 888	18 848	20 120	21 441
Grèce	1 513	1 449	1 528	1 627	1 881
Irlande	296	361	388	444	484
Italie	15 160	15 329	15 641	14 058	15 928
Luxembourg	260	346	380	425	438
Pays-Bas	11 337	13 304	13 639	14 098	13 897
Portugal	1 223	1 818	1 971	1 781	1 921
Royaume-Uni	15 473	24 823	27 559	28 121	29 469
Suède	...	6 539	7 059	7 716	8 167
Vieillesse : UE à 15	...	626 341	658 902	687 975	730 153
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	125 130	181 915	194 103	212 788	213 505
Autriche	12 501	16 449	17 799	19 168	19 579
Belgique	11 504	15 610	16 593	18 385	19 151
Danemark	10 746	12 661	15 120	16 226	17 115
Espagne	29 626	35 448	35 378	37 567	41 275
Finlande	7 758	7 037	7 827	8 889	9 259
France	89 130	111 908	117 199	123 713	129 815
Grèce	5 771	6 785	7 082	7 777	8 995
Irlande	1 549	1 795	1 874	1 876	2 012
Italie	96 500	107 418	111 474	106 236	123 294
Luxembourg	570	802	892	990	999
Pays-Bas	22 057	27 117	27 687	29 084	29 963
Portugal	2 625	4 346	4 557	5 351	5 956
Royaume-Uni	62 515	76 331	79 823	78 176	84 340
Suède	...	20 718	21 495	21 748	24 894
Survie : UE à 15	...	89 289	92 214	93 744	101 434
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	7 184	9 440	10 069	10 695	10 452
Autriche	3 781	4 797	5 027	5 368	5 413
Belgique	4 341	5 599	5 834	6 368	6 553
Danemark	24	25	26	26	26
Espagne	3 550	3 912	4 016	4 076	4 344
Finlande	1 090	990	1 082	1 191	1 199
France	16 917	20 469	21 013	22 117	23 258
Grèce	1 314	1 519	1 574	1 585	1 713
Irlande	446	509	535	565	609
Italie	21 054	23 141	23 129	21 760	26 588
Luxembourg	273	406	423	457	465
Pays-Bas	3 691	4 595	4 751	4 868	5 049
Portugal	559	945	993	1 098	1 212
Royaume-Uni	9 371	11 534	12 249	12 073	12 845
Suède	...	1 406	1 494	1 498	1 710

TABEAU C.04-4 (suite 1)

Prestations de protection sociale par fonction dans les pays de l'Union européenne

Source : Office statistique de la communauté européenne (OSCE)

Unité : Million d'ÉCU

	r 1990	r 1993	r 1994	p 1995	p 1996
Famille, enfants : UE à 15	...	128 090	130 569	134 117	148 356
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	21 831	37 274	37 573	39 453	51 006
Autriche	3 402	4 947	5 815	5 764	5 654
Belgique	3 684	4 359	4 445	4 753	4 746
Danemark	3 477	4 341	5 029	5 340	5 482
Grèce	1 003	1 246	1 685	1 744	1 820
Espagne	1 316	1 606	1 577	1 655	2 006
Finlande	3 526	3 000	3 786	4 083	3 851
France	23 107	27 989	28 883	30 281	30 645
Irlande	743	922	1 033	1 102	1 288
Italie	9 672	7 795	7 446	6 888	8 161
Luxembourg	199	329	385	429	446
Pays-Bas	3 870	4 160	4 273	4 241	3 982
Portugal	526	794	781	854	928
Royaume-Uni	15 275	22 209	20 465	20 473	21 143
Suède	...	7 119	7 393	7 057	7 196
Chômage : UE à 15	...	157 150	153 109	149 211	157 369
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	17 059	48 490	46 523	47 582	52 270
Autriche	1 485	2 458	2 609	2 823	2 956
Belgique	5 426	7 219	7 544	8 318	8 615
Danemark	4 504	6 600	6 685	6 356	6 082
Espagne	13 897	21 289	17 838	15 501	14 628
Finlande	1 591	3 974	4 344	4 391	4 295
France	20 602	28 857	28 783	27 926	28 354
Grèce	585	632	642	895	936
Irlande	954	1 402	1 521	1 631	1 682
Italie	3 372	4 854	4 743	4 219	4 431
Luxembourg	48	72	92	101	118
Pays-Bas	5 743	7 874	9 046	9 111	10 943
Portugal	186	661	771	822	955
Royaume-Uni	9 652	15 803	14 725	12 656	14 095
Suède	...	6 966	7 244	6 881	7 009
Logement : UE à 15	...	...	...	...	...
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	1 802	3 403	3 042	3 149	3 297
Autriche	157	147	150	159	157
Belgique	...	...	...	...	...
Danemark	689	957	998	1 056	1 060
Espagne	445	444	370	584	512
Finlande	197	284	395	459	394
France	7 132	9 495	10 198	10 749	10 740
Grèce	278	427	460	427	517
Irlande	231	254	285	304	331
Italie	32	28	28	26	32
Luxembourg	4	5	5	5	5
Pays-Bas	761	888	895	998	1 052
Portugal	4	3	3	4	4
Royaume-Uni	10 122	14 586	16 018	16 050	17 348
Suède	...	1 989	2 165	2 124	2 166
Exclusion sociale : UE à 15	...	24 587	26 545	28 635	28 365
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	5 938	8 756	10 676	11 947	12 275
Autriche	414	630	646	585	614
Belgique	933	1 297	1 256	1 345	1 396
Danemark	1 064	1 481	1 740	1 896	1 797
Espagne	277	492	491	533	784
Finlande	492	516	568	641	724
France	3 064	4 663	5 157	5 759	6 017
Grèce	142	263	156	213	241
Irlande	106	149	167	176	203
Italie	39	51	54	61	49
Luxembourg	28	37	41	42	43
Pays-Bas	1 918	2 053	2 147	2 081	371
Portugal	24	59	57	62	103
Royaume-Uni	1 301	2 098	1 433	1 386	1 605
Suède	...	2 044	1 955	1 906	2 143

TABLEAU C.04-4 (suite 2 et fin)

Prestations de protection sociale par fonction dans les pays de l'Union européenne

Source : Office statistique de la communauté européenne (OSCE)

Unité : Million d'ÉCU

	r 1990	r 1993	r 1994	p 1995	p 1996
Total des prestations de l'Union européenne à 15	...	1 641 236	1 701 267	1 760 714	1 864 484
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	288 811	457 052	481 643	524 038	544 693
Autriche	32 535	43 802	47 679	50 849	51 534
Belgique	39 265	49 975	53 151	57 898	59 554
Danemark	29 322	36 840	40 906	43 175	44 116
Espagne	77 411	97 928	93 277	94 265	100 650
Finlande	26 152	24 827	27 766	30 594	30 823
France	248 198	313 656	323 847	338 932	352 217
Grèce	13 921	16 535	17 624	19 367	21 846
Irlande	6 539	8 238	8 831	9 427	10 061
Italie	197 196	207 752	209 318	195 085	227 405
Luxembourg	1 841	2 670	2 928	3 236	3 375
Pays-Bas	68 828	85 055	87 560	90 753	90 993
Portugal	7 386	13 022	13 952	14 844	16 535
Royaume-Uni	169 284	223 396	230 737	225 902	242 374
Suède	...	60 487	62 049	62 350	68 307

TABLEAU C.04-5

Dépenses courantes de protection sociale en pourcentage du PIB dans les pays de l'Union européenne (1)

Source : Office statistique de la communauté européenne (OSCE)

%

	r 1990	r 1993	r 1994	p 1995	p 1996
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	25,4	29,1	29,0	29,5	30,5
Autriche	26,7	29,0	29,8	29,7	29,5
Belgique	26,8	29,0	29,1	29,5 e	30,0 e
Danemark	30,3	33,5	35,1	34,3	33,6
Espagne	20,4	24,4	23,3	22,6	22,4
Finlande	25,5	35,4	34,6	32,7	32,1
France	27,7	31,2	30,5	30,6	30,8
Grèce	22,7	22,0	22,1	22,7	23,3
Irlande	19,1	20,8	20,3	19,9	18,9
Italie	24,1	26,0	25,8	24,5	24,8
Luxembourg	23,5	25,2	24,7	25,3	26,2
Pays-Bas	32,5	33,7	32,7	31,7	30,9
Portugal	15,5	21,0	21,0	20,7	21,6
Royaume-Uni	23,1	28,8	28,0	27,7	27,7
Suède	32,9	38,6	37,5	35,6	34,8
Ensemble de l'Union européenne	25,4	29,0	28,7	28,5 e	28,7 e

(1) Prestations de protection sociale + frais de fonctionnement + autres dépenses courantes.

TABLEAU C.04-6

Recettes courantes de protection sociale par nature dans les pays de l'Union européenne

Source : Office statistique de la communauté européenne (OSCE)

Unité : Million d'ÉCU

	r 1990	r 1993	r 1994	p 1995	p 1996
Cotisations sociales des employeurs					
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	139 693	195 360	209 347	225 893	225 613
Autriche	12 727	16 640	18 054	19 532	19 868
Belgique	18 226	24 081	26 139	28 747	29 827
Danemark	2 612	2 825	4 694	4 724	4 932
Espagne	43 283	51 757	50 499	48 777	53 339
Finlande	13 995	9 689	10 315	11 715	12 477
France	137 078	159 165	164 234	173 610	182 184
Grèce	5 840	6 914	7 329	7 828	8 975
Irlande	1 651	2 017	2 098	2 186	2 300
Italie	111 923	110 279	106 878	101 539	119 351
Luxembourg	633	851	888	914	964
Pays-Bas	16 462	20 765	21 206	23 764	24 881
Portugal	3 350	4 495	4 508	5 016	5 054
Royaume-Uni	57 944	60 847	64 390	62 265	68 250
Suède	...	27 058	26 848	26 253	30 486
Cotisations sociales des personnes protégées (1)					
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	90 795	137 944	148 800	159 178	164 157
Autriche	8 382	11 419	12 653	13 704	14 056
Belgique	11 222	14 323	15 453	16 758	17 331
Danemark	1 752	1 953	4 999	6 894	7 837
Espagne	13 405	16 795	17 652	16 744	18 039
Finlande	2 540	3 406	4 545	4 781	4 757
France	75 919	89 002	91 791	96 383	102 009
Grèce	3 000	3 908	4 293	5 061	5 529
Irlande	1 060	1 285	1 391	1 381	1 493
Italie	31 705	38 982	37 573	37 254	43 441
Luxembourg	496	701	773	847	853
Pays-Bas	32 210	42 643	48 240	49 910	47 648
Portugal	1 803	2 497	2 786	3 157	3 267
Royaume-Uni	34 744	35 086	36 936	36 569	40 003
Suède	...	1 317	2 006	3 605	5 163
Contributions publiques courantes					
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	80 755	144 513	148 902	158 410	173 224
Autriche	12 017	16 106	18 170	19 241	18 963
Belgique	11 007	12 489	12 856	13 513	13 634
Danemark	26 674	33 554	35 147	35 289	35 288
Espagne	20 822	31 648	27 589	28 830	28 492
Finlande	12 904	12 769	14 576	16 091	15 915
France	44 029	63 146	71 973	74 116	73 862
Grèce	5 026	5 439	5 899	6 618	7 170
Irlande	4 007	5 226	5 643	6 185	6 616
Italie	61 245	67 798	77 233	61 830	71 593
Luxembourg	891	1 232	1 386	1 665	1 742
Pays-Bas	20 656	21 931	17 406	17 342	17 559
Portugal	3 047	5 708	5 963	6 598	8 192
Royaume-Uni	84 884	127 196	132 600	127 227	134 329
Suède	...	33 562	34 756	33 379	34 574
Autres recettes courantes					
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	8 836	12 548	10 293	12 265	13 565
Autriche	312	330	336	359	304
Belgique	4 136	5 369	8 203	6 053	6 172
Danemark	2 248	2 852	2 863	3 069	3 180
Espagne	2 016	2 599	2 072	2 434	2 671
Finlande	2 314	2 120	1 999	2 424	2 555
France	6 556	7 491	6 488	7 123	6 949
Grèce	1 171	1 801	1 795	1 955	1 964
Irlande	71	91	89	84	96
Italie	6 658	8 851	8 314	6 999	7 547
Luxembourg	173	211	191	185	174
Pays-Bas	13 151	15 886	16 358	17 285	17 130
Portugal	826	1 960	2 024	1 965	2 912
Royaume-Uni	35 268	28 186	28 991	31 174	34 153
Suède	...	6 038	5 691	5 811	6 017

TABLEAU C.04-6 (suite1 et fin)

Recettes courantes de protection sociale par nature dans les pays de l'Union européenne

Source : Office statistique de la communauté européenne (OSCE)

	r 1990	r 1993	r 1994	p 1995	p 1996
Total des recettes courantes (2) (3)					
Allemagne : RFA (incluant l'ex RDA à partir de 1991)	320 080	490 365	517 342	555 746	576 558
Autriche	33 438	44 496	49 214	52 835	53 193
Belgique	44 591	56 262	62 651	65 072	66 964
Danemark	33 285	41 183	47 704	49 976	51 238
Espagne	79 525	102 799	97 812	96 784	102 540
Finlande	31 754	27 983	31 435	35 011	35 704
France	263 584	318 804	334 486	351 233	365 005
Grèce	15 036	18 062	19 315	21 461	23 638
Irlande	6 789	8 619	9 221	9 835	10 506
Italie	211 531	225 909	229 998	207 623	241 932
Luxembourg	2 194	2 995	3 238	3 612	3 733
Pays-Bas	82 479	101 224	103 209	108 301	107 218
Portugal	9 026	14 660	15 281	16 735	19 426
Royaume-Uni	212 840	251 315	262 917	257 236	276 736
Suède	...	67 974	69 301	69 048	76 241

(1) Les cotisations des personnes protégées comprennent les cotisations à charge des employés, des indépendants, des pensionnés et autres personnes protégées.

(2) Non compris les transactions entre régimes.

(3) Du fait des arrondis la ligne « total » n'est pas toujours la somme exacte de celle relative à chaque critère.

TABLEAU C.04-7

Prestations versées par l'ensemble des régimes selon le risque et le type de prestation

	Unité : Million de francs							%
	1980	1985	1990	1994	1995	r 1996	p 1997	Évolution annuelle moyenne 1980-1997
Assurance maladie :								
Soins de santé	147 272	276 872	394 326	484 121	506 372	522 032	533 274	8,2
Indemnités journalières	11 883	18 366	20 694	23 757	24 209	24 240	24 453	4,5
Total maladie	159 155	295 238	415 020	507 878	530 581	546 272	557 727	8,0
Assurance maternité :								
Soins de santé	4 946	8 245	10 086	11 430	12 284	14 189	13 188	6,8
Indemnités journalières	4 024	7 077	8 925	10 480	11 203	11 324	11 313	6,7
Total maternité	8 970	15 322	19 011	21 910	23 487	25 513	24 501	6,8
Assurance invalidité	8 232	14 530	16 175	17 429	17 828	18 424	18 826	5,2
Assurance décès	746	952	961	925	899	940	915	1,5
Assurances AT et MP (1) :								
Soins de santé	2 869	4 175	5 590	5 688	5 962	6 101	5 713	4,8
Prestations en espèces	3 214	4 763	6 693	7 153	7 338	7 332	7 522	5,3
Incapacité permanente (2)	13 540	22 316	24 131	24 807	24 898	25 142	25 120	3,9
Total AT + MP (1)	19 623	31 254	36 414	37 648	38 198	38 575	38 355	4,3
Total général	196 726	357 296	487 581	585 790	610 993	629 724	640 324	7,5

(1) AT : accidents du travail; MP : maladies professionnelles.

(2) Rentes et autres charges techniques.

TABEAU C.04-8

Prestations maladie selon le régime de sécurité sociale et le type de prestation

Année 1997 provisoire

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

Unité : Million de francs

	Régime général	Régime exploitants agricoles	Régime salariés agricoles	CANAM	Autres régimes	Ensemble des régimes
Consultations	25 298	1 236	746	874	1 108	29 262
Visites	5 615	604	240	316	310	7 085
Chirurgie et spécialités [K, KC, KE, forfaits]	15 273	993	466	893	894	18 519
Radiologie [Z, ZN, PRA]	8 031	453	234	425	464	9 607
Autres	3 236	260	99	184	733	4 512
Total honoraires médicaux	57 453	3 546	1 785	2 692	3 509	68 985
Total honoraires dentaires	11 296	475	323	429	596	13 119
Total honoraires privés (médicaux + dentaires)	68 749	4 021	2 108	3 121	4 105	82 104
Versements aux établissements du secteur public	222 100	14 336	6 672	11 162	12 715	266 848
Versements aux établissements du secteur privé	34 320	3 259	2 041	2 060	2 796	44 428
Total versements aux établissements d'hospitalisation (1)	256 420	18 270	9 104	13 222	15 464	312 480
Pharmacie	66 841	5 862	2 364	3 503	5 034	83 604
Actes en AM, AIS et SFI (2)	19 036	2 212	792	1 260	1 335	24 635
Actes en B, BP, BR, KB, PB et TB (3)	9 939	660	311	540	608	12 058
Optique et orthopédie	5 366	531	176	380	395	6 848
Total prescriptions	101 182	9 265	3 643	5 683	7 372	127 145
Autres prestations	9 004	811	330	470	930	11 545
Prestations en espèces	23 212	...	890	...	351	24 453
Total maladie	458 567	32 367	16 075	22 496	28 222	557 727

(1) Y compris les régularisations comptables.

(2) Y compris les frais de déplacement des auxiliaires médicaux.

(3) B, BP, BR, KB, PB et TB : actes de biologie.

TABLEAU C.04-9

Dépenses d'aide sociale relevant de la compétence de l'État et du département

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

Unité : Million de francs

	r 1984	r 1993	r 1994	r 1995	1996	e 1997
DÉPENSES BRUTES RELEVANT DE L'ÉTAT						
Aide sociale aux personnes handicapées	2 923	4 722	4 974	5 286	5 576	5 805
Centres d'aide par le travail	2 710	4 658	4 917	5 233	5 527	5 762
Centres de rééducation professionnelle	55	—	—	—	—	—
Allocation différentielle	158	64	57	52	49	43
Centres d'hébergement et de réadaptation sociale	1 577	2 293	2 287	2 403	2 477	2 620
Sans domicile fixe (1)	1 163	1 059	1 097	1 001	986	...
Aide médicale (1)	745	684	710	633	631	...
Autres formes d'aide sociale	418	374	387	369	355	370
Aide médicale (1) (2)	2 191	6	6	6	6	681
Interruption volontaire de grossesse	8	6	6	6	6	...
Aide sociale aux personnes âgées	76	51	20	16	15	13
Allocation simple	76	51	20	16	15	13
Divers	126	304	317	368	429	477
Allocation supplémentaire du FNS	76	51	///	///	///	///
Tutelle	—	231	285	336	397	446
Autres (3)	50	23	33	32	32	31
Sous-total prestations versées	8 055	8 435	8 702	9 080	9 490	9 966
Frais d'administration et de contrôle	523	///	///	///	///	///
Total	8 578	8 435	8 702	9 080	9 490	9 966
DÉPENSES NETTES RELEVANT DU DÉPARTEMENT (4)						
Aide sociale à l'enfance	14 963	21 911	23 035	23 948	24 822	25 661
Aide sociale aux personnes handicapées	7 963	16 581	17 805	18 944	19 959	19 536
À domicile (5)	4 380	8 353	8 738	9 145	9 372	...
Hébergement (6)	3 344	8 141	8 988	9 703	10 472	...
Éducation spéciale	239	///	///	///	///	///
Autres dépenses (7)	///	87	79	95	115	...
Aide sociale aux personnes âgées	6 548	6 510	6 800	7 024	6 975	7 333
À domicile	1 798	1 429	1 330	1 278	1 201	...
Hébergement	4 750	4 996	5 393	5 660	5 688	...
Autres dépenses (7)	///	85	77	87	86	...
Aide médicale	2 017	4 181	5 442	6 216	6 540	7 158
Aide médicale générale	1 791	4 032	5 283	///	///	///
À domicile	836	970	1 835	2 349	2 591	...
Hospitalière	1 155	771	815	1 129	1 269	...
Cotisations d'assurance personnelle (8)	///	2 260	2 571	2 663	2 609	...
Autres dépenses (7)	///	31	62	76	71	...
Aide médicale aux malades mentaux	196	142	149	///	///	///
Aide médicale aux tuberculeux	30	8	11	///	///	///
Sous-total prestations versées	31 490	49 183	53 082	56 132	58 295	59 688
Charges d'insertion bénéficiaires du RMI (9)	///	2 183	2 715	3 042	3 357	4 039
Service départemental d'action sociale	1 840	3 459	3 570	3 809	4 147	4 349
Frais communs	348	1 957	1 956	1 939	2 124	2 120
Total	33 678	56 781	61 324	64 922	67 924	70 196

(1) Depuis 1997, l'imputation des dépenses d'aide médicale ne permet plus de discerner l'aide médicale aux SDF de l'IVG.

(2) Les cotisations d'assurance maladie obligatoire au taux spécial adultes handicapés sont prises en charge par la Sécurité sociale depuis 1986. Les cotisations d'assurance personnelle sont à la charge des départements depuis 1987.

(3) Prévention et réadaptation sociale, insertion par l'économie (jusqu'en 1990), allocation loyer, allocation militaire et allocation exceptionnelle de protection sociale des français de la zone franc.

(4) Dépenses brutes en 1984, dépenses nettes depuis 1987.

(5) Les dépenses d'aide à domicile sont essentiellement des dépenses d'allocation compensatrice.

(6) Y compris les dépenses d'éducation spéciale à partir de 1992.

(7) Depuis 1992, le poste «les autres dépenses» regroupe des frais divers (frais d'inhumation, frais de transport, argent de poche, etc.) qui auparavant étaient inclus dans chaque sous-chapitre.

(8) Dépenses à la charge du département depuis 1987. À partir de 1989, s'ajoutent les dépenses de cotisations d'assurance personnelle au titre du RMI.

(9) Données disponibles seulement à partir de 1992.

TABLEAU C.04-10

Bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	r 1993	r 1994	r 1995	1996	1997	e 1998
Aide relevant de l'État						
Aide médicale :						
Interruption volontaire de grossesse	8 990	10 380	11 160	12 190	12 190	...
Aide sociale aux personnes âgées :						
Allocation simple	1 760	1 110	1 020	1 050	770	...
Aide sociale aux personnes handicapées :						
Allocation différentielle	3 350	3 070	2 790	2 560	2 360	...
Sans domicile fixe :						
Aide médicale à domicile (1) (2)	...	...	...	...	...	...
Aide médicale hospitalière (1)	...	...	...	...	...	...
Aide médicale assurance personnelle	...	...	17 980	27 070	27 800	...
Aide sociale aux personnes âgées (5)	3 610	3 670	3 710	3 550	3 540	...
Aide sociale aux personnes handicapées (5)	1 050	1 000	990	1 000	1 000	...
Allocations diverses :						
Allocation militaire (5)	270	210	160	120	90	...
Allocation supplémentaire du FSV (5)	780	410	310	480	260	...
Aide relevant du département						
Aide sociale à l'enfance :						
Mesures administratives	35 300	33 450	31 300	30 600	29 600	28 850
Mesures judiciaires	70 750	73 200	76 050	78 350	80 400	81 800
Total des enfants confiés à l'ASE	106 050	106 650	107 350	108 950	110 000	110 650
Placements directs	28 400	28 300	27 600	27 400	27 200	26 150
Total des enfants accueillis à l'ASE	134 450	134 950	134 950	136 350	137 200	136 800
Aide sociale aux personnes handicapées :						
Aide à domicile :						
Aide ménagère et auxiliaires de vie ARSM (3)	7 160	7 170	7 120	7 760	8 010	9 000
ACTP (4) de moins de 60 ans	80 300	83 000	85 400	87 140	88 300	89 400
Accueil :						
Hébergement en établissement	70 260	71 580	72 050	76 000	76 210	77 500
Accueil de jour (5)	3 740	4 730	5 550	7 120	7 140	7 600
Accueil en milieu familial	1 870	2 060	2 490	2 620	2 870	3 000
Aide sociale aux personnes âgées :						
Aide à domicile :						
Aide ménagère	96 720	92 140	90 860	83 840	76 780	72 300
ACTP (4) plus de 60 ans	178 500	186 700	195 400	197 500	169 700	102 800
PSD (6) à domicile	///	///	///	///	///	46 500
Accueil :						
Hébergement en établissement	134 650	135 760	133 750	130 850	127 370	125 000
Accueil en milieu familial (5)	560	650	690	700	710	780
PSD (6) en établissement	///	///	///	///	///	39 500
Aide médicale :						
Cotisations d'assurance personnelle	233 400	247 400	259 100	251 900	267 800	265 000

(1) Nombre d'admissions dans l'année.
(2) Les personnes se trouvant sans résidence stable et qui n'ont pas élu domicile au titre du RMI, doivent faire élection de domicile auprès d'un organisme agréé par le préfet pour pouvoir bénéficier des soins dits « à domicile ».
(3) ARSM : allocation représentative des services ménagers.
(4) ACTP : allocation compensatrice pour tierce personne.
(5) L'estimation nationale pour ces variables a été revue en 1998 pour les années 1992 à 1997.
(6) PSD : prestation spécifique dépendance instaurée par la loi du 24 janvier 1997.

TABLEAU C.04-11

Prestations familiales, ensemble des régimes. Montant global (1)

Source : CNAF (Caisse nationale des allocations familiales)								Unité : Million de francs
	1980	1985	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Tous régimes hors AAH (2)	63 813	104 185	120 236	143 397	148 516	150 427	158 543	157 617
Régime général hors AAH (2).....	50 332	84 795	101 909	125 665	131 208	133 997	141 863	141 759
(1) Prestations versées au titre du Fonds national des Prestations familiales (FNPF).								
(2) AAH : allocation d'adulte handicapé.								

TABLEAU C.04-12

Prestations familiales pour les familles allocataires et les enfants bénéficiaires

Source : CNAF (Caisse nationale des allocations familiales)							Unité : Millier
	1980	1985	r 1990	r 1995	r 1996	r 1997	1998
Familles allocataires :							
Tous régimes	5 701	5 890	5 848	5 839	5 806	5 813	5 508
dont : régime général	4 368	4 761	4 863	5 021	5 011	5 035	4 789
Enfants bénéficiaires :							
Tous régimes	12 588	12 446	12 406	12 296	12 281	12 262	11 517
dont : régime général	9 626	9 972	10 253	10 496	10 526	10 552	9 945

TABLEAU C.04-13

Prestations familiales, tous régimes : montants versés par allocation

Source : CNAF (Caisse nationale des allocations familiales)

Unité : Million de francs

	1990	1995	1996	1997	1998
Prestations complément de revenu :					
Allocations familiales	62 834	68 778	68 728	70 030	66 332
Complément familial	8 364	9 812	9 685	9 540	9 676
Allocation de parent isolé	3 756	4 528	4 409	4 411	4 425
Prestations liées à la maternité :					
Allocation pour jeune enfant	19 295	19 861	18 017	16 599	16 804
Allocation parentale d'éducation	5 971	8 170	12 538	16 588	17 795
Allocation de garde d'enfant à domicile	264	936	1 697	2 145	1 634
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle	...	5 639	6 999	7 859	8 801
Allocation d'adoption	...	9	21	22	32
Prestations spécifiques :					
Allocation de soutien familial	3 515	4 432	4 496	4 686	4 822
Allocation d'éducation spéciale	1 244	1 702	1 747	1 795	1 879
Allocation de rentrée scolaire	1 935	8 221	5 412	8 582	8 756
Aide à la scolarité	...	740	720	737	5
Logement :					
Allocation de logement à caractère familial	11 901	14 479	14 620	14 761	15 528
Prime de déménagement	25	22	23	27	26
Dépenses diverses :					
Prestations versées à l'étranger et accords CEE	321	193	182	166	175
Allocation différentielle	167	172	158	185	187
Frais de tutelle	530	821	889	908	770
Solde des prêts à l'amélioration de l'habitat	7	...	...	...	...
Prestations familiales (1) (2)	120 218	148 516	150 427	158 543	157 617
Prestations versées au titre du Fonds national d'aide au logement [FNAL] (3) :					
Allocation de logement à caractère social	9 327	19 739	20 359	20 394	21 321
Prestations versées au titre du Fonds national de l'Habitation (FNH) :					
Aide personnalisée au logement	27 568	35 690	36 386	37 670	38 438
Prime de déménagement	31	26	28	27	26

(1) Hors AAH (allocation adulte handicapé).

(2) Prestations versées au titre du Fonds national des Prestations familiales (FNPF)

(3) Régime général, mines, régimes agricoles seulement.

TABLEAU C.04-14

Prestations familiales. Régime général. Montants versés et bénéficiaires par allocation

Source : Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Unités : Millier de bénéficiaires et million de francs

	1996			1997			1998		
	Montants versés	Nombre de familles allocataires	Nombre d'enfants bénéficiaires	Montants versés	Nombre de familles allocataires	Nombre d'enfants bénéficiaires	Montants versés	Nombre de familles allocataires	Nombre d'enfants bénéficiaires
Prestations complément de revenu :									
Allocations familiales.....	58 797	3 795	9 455	59 624	3 817	///	57 290	3 553	8 852
Complément familial.....	8 365	793	2 673	8 324	786	///	8 481	792	2 653
Allocation de parent isolé.....	4 367	148	243	4 374	150	///	4 390	149	248
Prestations liées à la maternité :									
Allocation pour jeune enfant.....	16 362	1 263	2 183	15 197	1 286	///	15 359	1 296	2 076
Allocation parentale d'éducation.....	11 436	409	1 046	15 133	480	///	16 191	487	1 220
Allocation de garde d'enfant à domicile.....	1 673	66	142	2 114	81	///	1 611	72	157
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle.....	6 760	378	599	7 582	421	///	8 487	468	748
Allocation d'adoption.....	11	1	2	11	1	///	16	1	2
Prestations spécifiques :									
Allocation de soutien familial.....	4 173	478	811	4 314	486	///	4 506	496	845
Allocation d'éducation spéciale.....	1 515	88	214	1 551	91	///	1 647	94	224
Allocation de rentrée scolaire.....	4 826	2 509	6 038	7 709	2 623	///	7 881	2 686	6 105
Aide à la scolarité.....	669	647	1 922	689	657	///	6	///	///
Logement :									
Allocation de logement à caractère familial.....	13 881	1 030	1 914	14 068	1 043	///	14 838	1 068	2 009
Prime de déménagement.....	23	///	///	27	///	///	///	///	///
Dépenses diverses :									
Prestations versées à l'étranger et accords CEE.....	148	53	///	131	49	///	142	42	///
Allocation différentielle.....	158	13	24	185	16	///	187	14	33
Frais de tutelle.....	856	///	///	873	///	///	///	///	///
Solde des prêts à l'amélioration de l'habitat.....	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Prestations familiales (1) (2)	133 997	5 029	10 571	141 864	5 035	///	141 759	4 789	9 945
Prestations versées au titre du Fonds national d'aide au logement [FNAL] (3) :									
Allocation de logement à caractère social.....	18 838	1 965	4	18 917	1 976	///	19 856	2 054	///
Prestations versées au titre du Fonds national de l'Habitat (FNH) :									
Aide personnalisée au logement.....	34 788	2 744	3 570	36 058	1 043	///	36 839	2 758	///
Prime de déménagement.....	///	///	///	///	///	///	///	///	///

(1) Hors AAH (allocation d'adulte handicapé).

(2) Prestations versées au titre du Fonds national des prestations familiales.

(3) Régime général, mines, régimes agricoles seulement.

TABLEAU C.04-15

Montant mensuel moyen des retraites de droit direct selon le régime de base d'affiliation et le type de carrière

Ensemble des retraités de droit direct de 60 ans et plus
(échantillon interrégimes de retraités 1997)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	Ensemble des carrières				Carrières complètes (1)		
	Montant moyen (en francs)	Effectifs (en %)	Durée de cotisation (en trimestres)	Part des carrières complètes (%)	Montant moyen (en francs)	Effectifs (en %)	Durée de cotisation (en trimestres)
Un seul régime de base : retraités unipensionnés							
Salarié du secteur privé (régime général et régimes complémentaires)	5 787	45,4	128	50,8	8 936	38,4	172
Agents de la fonction publique d'État	10 897	4,9	143	63,7	12 314	5,2	155
Agents des collectivités locales (CNRACL)	6 907	1,0	118	26,1	10 075	0,5	153
Salariés agricoles (MSA)	3 179	1,1	103	41,0	5 470	0,8	168
Autre régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine...)	8 741	2,0	136	39,9	10 762	1,4	157
Ensemble des anciens salariés	6 326	55,0	129	50,9	9 324	46,2	169
Exploitants agricoles	1 977	8,0	142	62,5	2 302	8,4	167
Artisans (CANCVA)	3 340	n.s (3)	123	45,7	4 895	0,2	174
Commerçants (ORGANIC)	2 203	1,0	92	15,0	3 616	0,2	162
Professions libérales	11 995	n.s (3)	129	17,3	15 823	0,1	159
Ensemble des anciens non salariés	2 213	9,0	137	57,4	2 474	8,9	167
Ensemble des unipensionnés	5 727	64,0	130	51,8	8 218	55,1	169
Plusieurs régimes de base : retraités polypensionnés							
RG (2) et régime salarié agricole	5 804	7,0	152	68,4	7 207	8,5	177
RG et régime exploitant agricole	3 783	4,0	156	63,7	4 655	4,6	186
RG et régime artisan	6 082	2,0	166	82,1	6 716	3,2	179
RG et régime commerçant	5 558	4,0	150	60,9	7 196	3,5	178
RG et régime fonctionnaire ou CNRACL	9 448	4,6	172	78,9	10 416	6,1	185
RG et un autre régime de base	10 062	3,2	170	81,7	10 869	4,4	180
RG et deux autres régimes ou plus	7 326	4,2	181	84,7	7 771	5,9	189
Salarié agricole et exploitant agricole	3 633	3,0	163	80,5	3 931	3,4	174
Salarié agricole, exploitant agricole et autre régime	4 942	3,0	177	83,4	5 384	3,7	189
Autres situations à deux régimes ou plus	7 718	1,0	167	70,3	8 707	1,6	186
Ensemble des polypensionnés	6 434	36,0	164	74,4	7 432	44,9	182
Ensemble des régimes	5 983	100,0	142	60,0	7 865	100,0	175

(1) Carrières complètes : retraités de 60 ans ou plus ayant cotisé 150 trimestres ou plus.
(2) RG : régime général.
(3) n.s : non significatif.

TABLEAU C.04-16

Montant mensuel moyen des avantages composant la retraite globale selon le sexe

(échantillon interrégimes des retraités)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

Unité : Franc

	1993				1997				
	Avantages principaux de droit direct	Avantages accessoires (1)	Pension de réversion	Retraite totale	Avantages principaux de droit direct	Avantages accessoires (1)	Pension de réversion	Allocations du FSV	Retraite totale
Retraités de droit direct ayant exercé une carrière complète (2) (3)									
Hommes	8 071	453	28	8 552	8 877	401	30	25	9 333
Femmes	5 014	262	490	5 766	5 926	176	519	44	6 665
Ensemble	6 987	386	192	7 565	7 865	324	198	31	8 418
Ensemble des retraités de droit direct de 60 ans ou plus (4)									
Hommes	7 462	467	31	7 960	8 344	385	31	45	8 805
Femmes	3 217	285	828	4 330	3 894	183	885	72	5 034
Ensemble	5 094	366	476	5 936	5 983	278	484	59	6 804

(1) Bonification pour enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration pour tierce personne à charge.

(2) Carrière complète : retraité de 60 ans ou plus ayant cotisé 150 trimestres ou plus.

(3) Champ : Retraités ayant exercé une carrière complète.

(4) Champ : Ensemble des retraités (quelque soit la durée de carrière).

TABLEAU C.04-17

Montant mensuel moyen des différents avantages vieillesse composant la retraite globale

(échantillon interrégimes de retraités 1997)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

Unité : Franc

	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Retraités de droit direct ayant effectué une carrière complète (1)						
Hommes						
Droits directs	8 763	8 863	8 986	9 084	8 087	8 877
Droits dérivés (réversion)	9	18	31	49	104	30
Avantages accessoires (2)	344	387	425	455	415	401
Allocations du FSV	10	13	25	35	116	25
Retraite globale	9 126	9 281	9 467	9 623	8 722	9 333
Femmes						
Droits directs	6 678	6 102	5 854	5 602	4 818	5 926
Droits dérivés (réversion)	257	332	532	750	949	519
Avantages accessoires (2)	182	183	160	184	156	176
Allocations du FSV	5	12	22	57	243	44
Retraite globale	7 122	6 629	6 568	6 593	6 166	6 665
Ensemble						
Droits directs	8 147	7 968	7 905	7 781	6 527	7 865
Droits dérivés (réversion)	82	120	204	311	507	198
Avantages accessoires (2)	296	321	334	353	291	324
Allocations du FSV	9	13	24	44	177	31
Retraite globale	8 534	8 422	8 467	8 489	7 502	8 418
Retraités de droit direct de 60 ans ou plus (quelque soit la durée de carrière) (3)						
Hommes						
Droits directs	8 202	8 455	8 478	8 524	7 254	8 344
Droits dérivés (réversion)	10	21	30	50	107	31
Avantages accessoires (2)	327	379	412	435	380	385
Allocations du FSV	25	31	50	53	143	45
Retraite globale	8 564	8 886	8 970	9 062	7 884	8 805
Femmes						
Droits directs	4 903	4 149	3 779	3 567	3 087	3 894
Droits dérivés (réversion)	352	550	825	1 203	1 573	885
Avantages accessoires (2)	195	190	169	193	157	183
Allocations du FSV	35	39	50	76	215	72
Retraite globale	5 485	4 928	4 823	5 039	5 032	5 034
Ensemble						
Droits directs	6 830	6 338	5 944	5 609	4 323	5 983
Droits dérivés (réversion)	152	281	458	728	1 138	484
Avantages accessoires (2)	272	286	281	293	223	278
Allocations du FSV	29	35	50	67	194	59
Retraite globale	7 283	6 940	6 733	6 697	5 878	6 804

(1) Champ : retraités de droit direct de 60 ans et plus, ayant exercé une carrière complète (retraités de 60 ans ou plus ayant cotisé 150 trimestres ou plus).

(2) Bonification pour enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration pour tierce personne à charge.

(3) Champ : ensemble des retraités de droit direct de 60 ans et plus.

TABEAU C.04-18A

Bénéficiaires et prestations vieillesse versées par le FSV et FSI

France entière

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (Direction de la Sécurité Sociale)
Caisse des Dépôts et Consignations

Unités : Effectifs : Millier
Montant : Million de F

	1985	1990	1994	1995	1996	1997
Fonds de solidarité vieillesse :						
Effectifs.....	1 539,5	1 212,9	1 040,9	988,8 r	942,6 r	886,1
Montants versés.....	20 675	17 827	15 357	14 901	14 602	13 413
Fonds spécial d'invalidité :						
Effectifs.....	139,2	133,0	109,3	104,7	102,5	100,6
Montants versés.....	1 542	1 633	1 512	1 534	1 591	1 585

TABEAU C.04-18B

Bénéficiaires et montants des prestations vieillesse versées par le FSV et le FSI selon l'organisme verseur

France entière

Au 31 décembre 1997

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (Direction de la Sécurité Sociale)
Caisse des Dépôts et Consignations

Unité : Montants en million de F

	Fonds de solidarité vieillesse		Fonds spécial invalidité	
	Effectifs	Montants	Effectifs	Montants
Régime général (métropole)	383 439	5 633	85 412	1 279
Exploitants agricoles.....	258 950	3 281	5 643 e	115
SASV.....	67 438	1 523	///	///
Salariés agricoles	38 867	620	5 499	103
ORGANIC (commerçants).....	21 059	409	345	5
CANCAVA (artisans)	20 591	343	944	19
CAMAVIC (cultes).....	6 070	94	22	—
Professions libérales.....	483	6	17	—
Régimes spéciaux (1)	8 215	66	1 181	18
SNCF.....	2 210	...	222	...
Mines.....	1 160	...	126	...
Marins.....	1 812	...	97	...
Ouvriers de l'État.....	684	...	100	...
Collectivités locales.....	1 937	...	579	...
Autres régimes spéciaux.....	412	...	57	...
Total métropole	805 112	11 975	99 063	1 539
DOM.....	80 949	1 438	1 540 e	46

(1) Non compris les fonctionnaires (environ 2 300 pour un montant de 11 millions de francs).

TABLEAU C.04-19

Minimum vieillesse

Montant annuel moyen des allocations constituant le minimum vieillesse au 1^{er} juillet

France entière

	Unité : Franc						
	1985	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS)	12 990	14 990	16 330	16 610	16 943	17 147	17 336
Allocation supplémentaire au Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV)	17 480	19 500	21 990	23 259	23 764	24 050	24 315
Minimum vieillesse :							
Personne seule	30 470	33 990	38 320	39 870	40 707	41 197	41 651
Couple	55 220	60 990	68 750	71 525	73 028	73 906	74 720

TABLEAU C.04-20

Signataires de contrat d'insertion (1)

France entière

Année 1994

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	%		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Selon le statut d'occupation du logement (2)			
Propriétaire (y compris accédant)	—	—	8,3
Locataire d'un particulier	—	—	50,2
Locataire d'un meublé loué à un professionnel ou d'une chambre d'hôtel	—	—	0,9
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille ou chez des amis	—	—	34,9
Hébergé en centre d'hébergement de longue durée	—	—	2,3
Habitant en hébergement mobile	—	—	1,8
Hébergé dans un hébergement d'urgence, une habitation précaire ou sans abri	—	—	1,6
Total	—	—	100,0
Selon le niveau de formation			
Niveau baccalauréat, brevet de technicien, brevet professionnel ou enseignement supérieur	15,5	12,7	14,1
Niveau CAP, BEP, apprentissage complet, première ou seconde	29,1	24,6	26,8
Obtention du certificat d'études primaires, niveau troisième, début de formation professionnelle	17,2	21,6	19,5
Études primaires (sans certificat d'études), niveau inférieur à la 3 ^{ème} , formation pré-professionnelle, enseignement spécialisé	32,3	35,9	34,1
Aucune scolarisation	5,9	5,2	5,5
Total	100,0	100,0	100,0
Selon la qualification			
Ouvrier sans qualification, O.S, manœuvre, manutentionnaire, ouvrier agricole non qualifié	30,7	11,9	21,2
Ouvrier qualifié, conducteur d'engin ou de véhicule	27,9	4,5	16,1
Agent de service, femme de ménage, gardien, gardienne d'enfants, employé hôtellerie-restauration	7,0	25,4	16,3
Vendeur, employés de commerce	4,5	9,5	7,0
Employé sans qualification, agent de bureau, planton	2,5	5,7	4,1
Employé qualifié (secrétaire, sténo-dactylo, aide-comptable, dactylo-codeur, pupitreux etc.)	3,1	8,6	5,9
Technicien, dessinateur, agent de maîtrise, cadre, profession intellectuelle, artistique, sociale	7,2	3,7	5,4
Artisan, commerçant, travailleur indépendant, aide familial de travailleur indépendant	6,7	2,7	4,7
Agriculteur exploitant, aide familial agricole	2,4	1,5	2,0
N'a jamais travaillé	8,0	26,5	17,3
Total	100,0	100,0	100,0
Selon la situation professionnelle			
Travaille à son compte ou comme aide familial	3,2	1,9	2,5
Salarié sous contrat à durée indéterminée (y compris intermittent)	2,0	2,9	2,5
Salarié sous contrat à durée déterminée, intérimaire, saisonnier ou exerce des emplois occasionnels	3,7	3,2	3,4
Salarié sous contrat aidé (CRE, CES, contrat d'adaptation, contrat de qualification, emploi dans une entreprise d'insertion ou une association intermédiaire etc.)	13,5	12,6	13,0
A une activité d'insertion	1,6	1,7	1,7
Suit un stage de formation (AIF, stage modulaire etc.)	3,0	2,7	2,8
Chômeur inscrit à l'ANPE	56,3	44,6	50,4
Chômeur non inscrit à l'ANPE	10,1	10,8	10,5
Inactif (y compris étudiant)	6,6	19,6	13,2
Total	100,0	100,0	100,0

(1) Les bénéficiaires du RMI peuvent signer plusieurs contrats dans l'année. C'est la situation lors du dernier contrat qui est indiquée.
(2) Répartition par famille (1couple = 1 unité).

TABLEAU C.04-21

Bénéficiaires du RMI payés et allocation moyenne selon la situation familiale (1)

France entière

Au 31 décembre 1997

Source : CNAF (Caisse nationale des allocations familiales)

	Métropole			DOM		
	Effectif	%	Allocation moyenne (F/mois)	Effectif	%	Allocation moyenne (F/mois)
Personne sans conjoint :						
Sans enfant	557 943	59,7	1 919	57 842	52,0	1 613
Avec un enfant	116 555	12,5	2 037	15 514	13,9	1 626
Avec deux enfants	55 050	5,9	2 019	9 198	8,3	1 373
Avec trois enfants et plus	25 850	2,8	1 692	4 928	4,4	1 521
Couple :						
Sans enfant	40 176	4,3	2 102	3 674	3,3	1 830
Avec un enfant	45 542	4,9	2 175	5 976	5,4	1 879
Avec deux enfants	42 357	4,5	2 245	6 915	6,2	1 880
Avec trois enfants et plus	50 525	5,4	2 190	7 258	6,5	1 845
Total	933 998	100,0	1 983	111 305	100,0	1 643

(1) Nombre d'enfants à charge au sens du RMI.

TABLEAU C.04-22

Allocataires du RMI selon l'âge (1)

France entière

Situation au 31 décembre 1997

Source : CNAF (Caisse nationale des allocations familiales)

	Métropole		DOM	
	Effectif	%	Effectif	%
Âge :				
Moins de 25 ans	30 412	3,2	4 796	4,3
De 25 à 29 ans	245 479	26,3	25 262	22,7
De 30 à 39 ans	288 289	30,9	36 704	33,0
De 40 à 49 ans	214 151	22,9	23 087	20,7
De 50 à 59 ans	122 073	13,1	16 866	15,2
60 ans et plus	33 594	3,6	4 590	4,1
Total	933 998	100,0	111 305	100,0

(1) Il s'agit du nombre d'allocataires payés par les caisses d'allocations familiales.

TABLEAU C.04-23

Allocataires du RMI

Payés en décembre

Source : CNAF (Caisse nationale des allocations familiales), MSA (Mutualité sociale agricole)

	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Métropole.....	422 102	696 592	803 303	840 839	903 804	956 596	993 286
D.O.M.....	88 044	96 355	105 033	105 171	106 668	111 305	118 822
Total.....	510 146	792 947	908 336	946 010	1 010 472	1 067 901	1 112 108

TABLEAU C.04-24

Bénéficiaires du RMI

Au 31 décembre 1997

Source : CNAF (Caisse nationale des allocations familiales)

Ouverture de droits	Nombre	%
Moins de 6 mois.....	159 619	17,1
De 6 mois à 1 an.....	124 434	13,3
De 1 à 2 ans.....	176 226	18,9
De 2 à 3 ans.....	117 543	12,6
De 3 à 5 ans.....	168 316	18,0
Plus de 5 ans.....	187 860	20,1
Total.....	933 998	100,0

D

***Consommation
et conditions de vie***

Consommation et modes de vie des ménages

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Consommation et pouvoir d'achat.

- 1A. Consommation effective des ménages par fonction en valeur.
- 1B. Consommation effective des ménages par fonction en volume.
- 2A. Montant de la consommation effective des ménages par durabilité en valeur.
- 2B. Évolution de la consommation effective des ménages par durabilité en volume.
3. Principales quantités consommées par les résidents et non-résidents en France depuis 1990.
4. Équipement des ménages en biens durables selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage.
- 5A. Équipement des ménages en biens durables selon l'âge de la personne de référence du ménage.
- 5B. Équipement des ménages en biens durables selon leur taille.
6. Poids des repas et consommation extérieurs dans le budget alimentaire des ménages selon le type d'habitat de résidence.
7. Taux d'équipement des ménages européens en biens durables.
8. Le budget des ménages en 1995.
9. Évolution des emplois du temps des adultes citadins entre 1986 et 1999.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du département « Prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages » et la division « Synthèses des biens et services » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

En 1998, la croissance de la dépense de consommation des ménages est la plus élevée depuis plus de dix ans : + 3,4 % en volume en moyenne annuelle. Cette progression est favorisée par la hausse du pouvoir d'achat et par la confiance retrouvée des ménages qui réduisent leur taux d'épargne pour consommer plus. La consommation apporte ainsi un fort soutien à la croissance.

Les occupations quotidiennes des personnes évoluent : quatre temps viennent scander la journée des Français. Le temps consacré à entretenir la « machine humaine » occupe la moitié de la journée; le temps de travail ou d'études est très variable bien sûr, selon que l'on est actif ou inactif (femme au foyer, retraité ou étudiant). Pour leur part, les travaux domestiques et les loisirs remplissent respectivement, quatre heures et quatre heures et demi de la journée. Entre 1986 et 1999, grâce essentiellement à la diminution globale du temps de travail et des tâches ménagères, le temps quotidien de loisirs s'est allongé d'une demi-heure (cf. tableau D01-9).

2. MÉTHODOLOGIE

Les informations relatives à la consommation des ménages et à son évolution sont ici de trois types :

- dépenses globales de consommation au sens des comptes nationaux;
- estimation des quantités consommées de certains produits alimentaires et de quelques autres biens et services, parcs de biens durables (disponibles pour la métropole uniquement);
- données issues de diverses enquêtes auprès des ménages, apportant un éclairage sur leurs modes de vie et leurs comportements.

Consommation des ménages en comptabilité nationale

Les estimations présentées dans la consommation des ménages (tableaux D.01-1 et D.01-2) sont homogènes aux autres données de la comptabilité nationale (dans le nouveau système européen de comptabilité nationale - SEC 95 - mis en application dans la « base 1995 ») : leur addition forme exactement le total « Consommation effective des ménages » qui constitue le principal emploi du compte d'utilisation du revenu disponible ajusté des ménages (1). Ces tableaux analysent, avec un certain détail, la structure de la consommation des ménages et son évolution récente (2).

Les évaluations de la consommation sont obtenues à partir de trois sources principales :

- les enquêtes directes (générales ou spécialisées) auprès des ménages.
- Elles sont réalisées par sondage auprès d'échantillons aléatoires de 5 000 à 15 000 ménages. Elles ne sont pas parfaitement adaptées aux évaluations des comptes nationaux car elles ont un champ et une périodicité différents. Mais elles constituent le seul moyen de saisir les disparités entre les catégories socioprofessionnelles et

permettent la description d'autres aspects des modes de vie (niveau d'équipement, déplacements, etc.). Les principales enquêtes utilisées sont les suivantes :

- l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV). Elle est effectuée trois fois par an auprès de 8 000 ménages. L'enquête de mai fournit des informations sur l'équipement des ménages en biens durables.

L'effectif de ménages répondant pour certaines catégories socioprofessionnelles est parfois petit; par exemple, dans le tableau D01-4, les données relatives aux agriculteurs exploitants ont été élaborées à partir des réponses de 321 ménages, par conséquent, les résultats sont à utiliser avec précaution.

- l'enquête sur le budget des familles.

Les données sur les dépenses des ménages (tableau D01-8) sont issues de l'enquête sur le budget des familles réalisée en 1995; de périodicité quinquennale, elle fait suite aux précédentes enquêtes effectuées en 1979, 1984-1985 et 1989. L'échantillon de 1995 est constitué par 9 634 ménages.

- L'enquête « Emploi du temps 1998-1999 », a lieu environ tous les dix ans. Elle fait suite aux enquêtes précédentes sur le même thème, effectuées en 1964-1965, 1974-1975, et 1985-1986. Ce sont des enquêtes « à vagues » étalées sur un an (comme budget de famille) pour éviter les effets de saisonnalité (on n'a pas les mêmes occupations en hiver et en été). La dernière enquête, réalisée entre février 1998 et février 1999, a interrogé tous les individus de 15 ans et plus d'un échantillon de 8 000 ménages sur la nature et la durée de leurs activités pendant 24 heures. Le tableau D01-9, concerne 16 000 individus environ.

- l'enquête logement qui a lieu tous les quatre ans;
- les enquêtes transports.

- les statistiques de production et du commerce extérieur.

Elles permettent de calculer, pour un produit donné, les ressources sur le territoire. Elles sont établies soit en valeur, soit en quantités physiques.

Les statistiques de production en valeur résultent le plus souvent de l'exploitation des déclarations fiscales des chiffres d'affaires des différents secteurs d'activité (principalement déclarations de bénéfices industriels et commerciaux) et des enquêtes annuelles d'entreprise.

Les statistiques de production en quantités physiques sont, elles aussi, largement utilisées. Souvent d'origine professionnelle (enquêtes de branche), elles sont centralisées par les services statistiques des différents ministères (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, etc.).

(1) Voir le chapitre G.01 « Comptabilité nationale » du présent annuaire et le « Rapport sur les comptes de la nation ».

(2) Pour plus de détails, voir la publication annuelle *INSEE-Résultats*, série Consommation-modes de vie, sous le titre : « Consommation des ménages de l'année n », cf. Sources de documentation.

Les statistiques du commerce extérieur en valeur et en quantités résultent de l'exploitation de la base de données douanières. Les importations et exportations par produits détaillés sont ainsi obtenues.

Pour la consommation des ménages, les indices de prix à qualité constante résultent de très nombreuses observations effectuées mensuellement par l'INSEE pour l'établissement de l'indice des prix à la consommation.

- les statistiques de distribution.

Différentes sources sont utilisées : les statistiques fiscales des chiffres d'affaires des entreprises commerciales, l'enquête annuelle d'entreprise du commerce, les enquêtes directes auprès de détaillants (notamment l'enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail indépendant effectuée par l'INSEE), les statistiques professionnelles établies pour certains circuits de distribution (grands magasins, magasins populaires, coopératives de consommation).

Les statistiques de distribution ne permettent pas d'estimer la consommation dans une nomenclature aussi fine que les équilibres « Ressources-Emplois ».

L'imperfection des sources disponibles (statistiques de production et du commerce extérieur, enquêtes auprès des ménages ou des détaillants), dont aucune ne peut être utilisée comme base exclusive, impose de faire une synthèse qui consiste en l'établissement de bilans des ressources et des emplois pour chaque bien ou service.

Les ressources sont constituées par la production intérieure hors TVA et les importations, augmentées des marges commerciales et de transport ainsi que l'ensemble des impôts sur les produits (dont la TVA et les droits de douanes), et diminuées des subventions sur les produits. Les emplois se répartissent entre la consommation intermédiaire, la consommation des ménages, la formation brute de capital fixe, les exportations et enfin les variations de stocks + acquisitions nettes de cession d'objet de valeur.

L'intérêt des statistiques de distribution réside dans le fait que les chiffres d'affaires du commerce sont très proches de la consommation des ménages. Par contre, les équilibres « Ressources-Emplois » nécessitent de faire une estimation des marges et des variations de stocks, variations qui sont mal connues.

Si chaque élément est connu à partir de sources indépendantes et ayant leur propre marge d'incertitude, l'ensemble des estimations permet, par cohérence, d'améliorer notablement les chiffres les plus incertains, ou même de déduire des éléments non saisis directement. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer des divergences appréciables, qui peuvent exister en certaines occasions, entre les statistiques brutes, tels par exemple les résultats globaux des enquêtes, et les évaluations retenues dans les comptes nationaux puisque celles-ci résultent de l'examen critique de l'ensemble des sources disponibles.

La détermination des niveaux est effectuée lors de l'élaboration des comptes de l'année de base. Ces évaluations résultent de la confrontation et de l'harmonisation des quatre sources déjà citées, dans le cadre des équilibres « Ressources-Emplois ».

La détermination des évolutions annuelles s'effectue chaque année en calculant les indices de valeur, de prix et de volume, sans remettre en question les niveaux de la base en cours.

Nomenclatures

● Nomenclature de fonction

Elle classe les biens et les services selon les besoins humains auxquels ils répondent : alimentation, boissons alcoolisées et tabac, articles d'habillement et chaussures, logement chauffage et éclairage, équipement du logement, santé, transport, communications, loisirs-culture, éducation, hôtels, cafés et restaurants, autres biens et services constituent les douze grandes fonctions. La fonction 13 représente les dépenses de consommation des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et la 14^{ème} regroupe les dépenses de consommation finale individualisable des Administrations publiques (APU). Cette nomenclature regroupe, aux prix de quelques conventions, les produits complémentaires c'est-à-dire simultanément nécessaires à la satisfaction d'un même besoin, ou substituables c'est-à-dire alternatifs pour satisfaire un même besoin. Les biens et services destinés à satisfaire un même besoin sont ainsi regroupés dans cette nomenclature. Par exemple, la fonction « transport » regroupe les achats de véhicules, leurs frais d'entretien et de réparation, la consommation de carburants, les dépenses de transports ferroviaires, routiers et enfin les transports aériens.

● Nomenclature de durabilité

Elle oppose les biens durables aux biens fongibles et distingue les biens des services. Elle classe les biens en trois groupes : biens durables importants (véhicules, meubles, équipement ménager ou de loisir), biens semi-durables (textile, habillement) et biens non durables (alimentation, énergie).

Quantités consommées

Les évaluations relatives aux quantités (tableau D.01-3) ne sont pas toujours homogènes aux estimations, aux prix de l'année précédente, de la comptabilité nationale. Des notes précisent le contenu exact de chaque ligne.

Les quantités de produits alimentaires ont été retenues après comparaison des statistiques de production et de celles du commerce extérieur. Dans certains cas, on a pu tenir compte de statistiques de distribution; ainsi s'expliquent les divergences entre les quantités retenues et certaines statistiques de production. Les quantités sont données par habitant.

Pour les produits non alimentaires et les services, ce sont les quantités totales qui figurent dans les tableaux; dans la plupart des cas, en effet, la notion de quantité par habitant n'a pas de sens.

Panel communautaire des ménages

Le panel communautaire des ménages, enquête multidimensionnelle européenne, coordonnée par Eurostat, a pour objectif principal de suivre les dynamiques individuelles d'emploi et de revenus. La première vague a eu lieu en 1994 dans les douze États membres formant l'Union européenne à l'époque. L'échantillon total com-

prenait environ 60 500 ménages sélectionnés de façon aléatoire. Le tableau D01-7 de la présente édition, propose une actualisation partielle de certains équipements et porte cette fois sur les quinze États de l'Union européenne. L'enquête « panel communautaire des ménages » fournit des statistiques comparables entre pays.

3. DÉFINITIONS

La consommation finale des ménages

Les comptes nationaux sont désormais établis selon le système européen de comptabilité : SEC 95. Dans ce nouveau système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués : la dépense de consommation finale et la consommation finale effective. La dépense de consommation finale des ménages remplace le concept de consommation finale du système précédent. Selon le SEC 95, la dépense de consommation finale des ménages recouvre les dépenses consacrées par les ménages à l'acquisition de biens et services, utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains « individuels ». La dépense de consommation finale peut être effectuée sur le territoire économique ou dans le reste du monde.

La consommation des ménages qui doit être évaluée est une consommation nationale, c'est-à-dire la consommation des ménages résidents qu'elle ait lieu dans ou hors le territoire économique national. Le territoire économique français inclut désormais les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), mais exclut Monaco.

Pour des raisons statistiques, on ne peut évaluer dans un premier temps, par produits, qu'une consommation territoriale, représentant l'ensemble des achats effectués sur le territoire par des ménages résidents ou non. La consommation nationale est obtenue en retranchant la consommation des non-résidents sur le territoire et en additionnant la consommation des résidents hors le territoire. Les données nécessaires sont obtenues par un traitement particulier de la balance des paiements.

Les biens et services marchands constituent l'essentiel du poste; ils correspondent aux achats de biens neufs (sauf les logements mais y compris les achats en crédit bail pour les automobiles), de véhicules d'occasion (passant par le commerce), et aux achats de services marchands. Ils comprennent aussi l'autoconsommation de produits alimentaires, les avantages fournis par les employeurs à leurs salariés ou par l'armée aux militaires, les loyers « imputés » des logements occupés par leurs propriétaires, qui tous, viennent en contrepartie des revenus de même montant inclus dans le revenu disponible des ménages.

Quand ces biens et services marchands sont utilisés par des entrepreneurs individuels pour leur activité productive, on ne les prend pas en compte dans la consommation finale des ménages. Pour les biens et services à usage mixte, on ne retient ici qu'une partie de leur valeur, proportionnelle à l'utilisation domestique qui en est faite.

Les services non marchands pris en compte dans la dépense de consommation finale des ménages comprennent tout d'abord les paiements partiels des ménages aux institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (séances de ciné-club, spectacles amateurs, offices religieux) ou aux administrations publiques (hôpitaux, enseignement, musées, théâtres). S'y ajoutent les services domestiques fournis par le personnel salarié employé par les ménages (employés de maison, nourrices, concierges et gardiens d'immeubles), qui ont leur contrepartie en production pour compte propre des ménages.

La consommation effective finale des ménages

Le SEC 95, outre la dépense de consommation finale des ménages, définit également la consommation effective finale des ménages. Celle-ci recouvre l'ensemble des biens et services qu'ils utilisent effectivement (ou consomment) quelle que soit la manière dont ils sont financés, alors que la dépense de consommation se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. L'écart entre les deux notions représente les remboursements de sécurité sociale, les aides aux logements, les dépenses de la collectivité en éducation, en santé, etc.

Pour passer de la dépense de consommation des ménages à la consommation effective, il faut ajouter au premier de ces agrégats les transferts sociaux en nature versés par les administrations publiques (APU) et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont subdivisées entre dépenses de consommation finale individualisable (celles dont le consommateur effectif est identifiable) et dépenses de consommation collective, correspondant aux fonctions régaliennes des administrations.

Les transferts sociaux en nature des administrations publiques aux ménages correspondent aux dépenses de consommation finale individualisable de ces administrations.

La consommation effective des administrations publiques ne comprend plus alors que les biens et services inclus dans les dépenses de consommation finale collective.

- exemples de dépenses individualisables : dépenses d'éducation, de santé, de culture...

- exemples de dépenses collectives : dépenses liées à la défense, la justice, la police, l'administration générale...

Théoriquement, on aurait dû adopter la même démarche concernant les ISBLSM. Par convention, c'est l'ensemble de leurs dépenses de consommation qui est considéré comme individualisable et constitue une consommation effective des ménages, il n'y a donc pas de consommation finale effective pour les ISBLSM. Pourtant, comme la dépense, elles n'incluent pas la valeur ajoutée domestique (préparation des repas, travail ménager, aide aux enfants dans leurs devoirs scolaires, bricolage).

Mais, c'est par ailleurs une notion plus restreinte que la dépense, car la comptabilité nationale ne classe pas en

consommation l'achat et les gros travaux d'amélioration du logement, les intérêts liés à ceux-ci, les impôts. Elle ne retrace pas non plus les achats de ménages à d'autres ménages : seules les marges commerciales des revendeurs sont prises en compte. C'est notamment le cas pour le poste « voitures d'occasion ».

Si elles couvrent des champs différents et satisfont à des contraintes particulières, ces deux notions ont aussi des utilisations complémentaires. La consommation est à

privilégier pour l'analyse des séries temporelles ou l'analyse économétrique faisant intervenir de nombreuses variables des comptes, qui respectent les contraintes de comparabilité. Tandis que la dépense saisie par les enquêtes auprès des ménages est plus apte à mettre en évidence les disparités internes aux populations enquêtées (socioprofessionnelles, démographiques ou géographiques), et permet d'introduire des données autres que comptables, plus qualitatives, dans une étude.

	Ménages	Administrations publiques	ISBLSM
Dépenses de consommation	Dépenses de consommation des ménages	Dépenses collectives et individuelles des administrations publiques	Dépenses de consommation des ISBLSM
Consommation effective	Dépenses de consommation des ménages + Dépenses individuelles des APU + Dépenses de consommation des ISBLSM	Dépenses collectives des administrations publiques	

● L'autoconsommation

C'est la contrepartie de la production pour compte propre des ménages destinée à leur consommation finale. Dans le SEC 95 cette production constitue une production pour emploi final propre, qu'elle porte sur des biens ou des services.

- autoconsommation de biens

Tous les biens sont susceptibles d'être autoconsommés. Cette production pour compte propre doit être comptabilisée si elle est significativement importante au regard de l'offre totale de ce bien. On n'évalue une autoconsommation que pour les produits agricoles et agro-alimentaires.

- exemples :

pommes de terre, fruits, miel, viande, volailles, lait, beurre, vin, eau de vie...

- autoconsommation de services

Elle concerne trois postes :

- Les services des logements occupés par leurs propriétaires (ou loyers imputés).
- Les services d'action sociale (assistante maternelle).
- Les services domestiques découlant de l'emploi de personnel rémunéré (les services résultant de l'activité domestique non rémunérée ne sont pas retenus).

L'autoconsommation ne comprend pas d'évaluation de la valeur ajoutée des travaux faits chez eux par les membres des ménages (travaux ménagers, garde d'enfants, petits travaux d'entretien, bricolage, peinture, etc.) ni

d'évaluation des prélèvements effectués par les commerçants sur leurs stocks (autofourniture); ces derniers sont assimilés à des achats.

L'autoconsommation de service du logement ou loyers imputés que paieraient les propriétaires, s'ils étaient locataires de leur logement, est évaluée aux prix des loyers des locataires correspondants; le reste de l'autoconsommation est évaluée aux prix à la production.

On notera que les produits alimentaires comptabilisés dans la consommation alimentaire ne correspondent qu'à la consommation alimentaire effectuée « à domicile ». Les denrées alimentaires consommées « hors du domicile », dans les hôpitaux privés d'une part, et les cantines, établissements scolaires et restaurants d'autre part, sont comprises dans la valeur du service rendu par ces établissements et comptabilisées dans les consommations de services marchands d'« Hôpitaux, cliniques » et de « Cantines » ou « Cafés-restaurants ». La consommation intermédiaire correspondante est effectuée par ces branches elles-mêmes. Par contre, la consommation alimentaire des militaires du contingent est également comptabilisée dans le service de « Cantines » mais correspond à une vente résiduelle du secteur administration. La consommation intermédiaire correspondante est effectuée par la branche « Services non marchands ». La consommation correspondante des ménages est, ici encore, marchande.

Les dépenses de consommation occasionnées par un sinistre (par ex. : accident d'auto) et remboursées par les compagnies d'assurances sont comptées en consommation. Les ressources correspondantes sont imputées au compte de revenu.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- INSEE;
- Office statistique de la Communauté européenne (OSCE).

Publications :

Publications concernant les méthodes :

- « Vingt ans après, la comptabilité nationale s'adapte », *Économie et Statistique*, n° 318, 1998;
- « Les nouvelles évaluations de biens et services dans les comptes nationaux », *Économie et Statistique*, n° 321-322, 1999;
- « Les comptes de secteur institutionnels : de la base 80 à la base 95 », *Économie et Statistique*, n° 321-322, 1999.

Séries de consommation en base 1980 :

INSEE-Résultats :

- « 35 ans de consommation des ménages », principaux résultats de 1959 à 1993, et séries détaillées 1959-1970, n° 378-379, série consommation-modes de vie, n° 69-70, mars 1995;

INSEE-Première :

- « La consommation des ménages en 1997 », n° 585, mai 1998.

Sur disquette :

- « Les séries de consommation des ménages par produit, par fonction et par durabilité en valeur, au prix de l'année précédente et aux prix de 1980 » :
- de 1959 à 1970, 1970 à 1993, 1994 à 1997.

Séries de consommation en base 1995 :

INSEE-Résultats :

- « La consommation des ménages en 1998 », n° 671-672, série consommation-modes de vie, n° 99-100, août 1999.

INSEE-Première :

- « La consommation des ménages en 1998 », n° 657, juin 1999.

Autres publications :

INSEE-Résultats :

- « Les vacances des Français, tendances longues, résultats détaillés de 1993 à 1994 », n° 451-452, série consommation-modes de vie, mars 1996;
- « Le budget des ménages en 1995 », n° 550, série consommation-modes de vie, n° 90, juillet 1997.
- « Enquête emploi du temps 1999 », série consommation-modes de vie, à paraître.

INSEE-Première :

- « Consommation des ménages et dépense publique », n° 514, mars 1997;
- « L'informatique à la maison : une diffusion sensible mais encore très ciblée », n° 629, janvier 1999;
- « L'informatique, une technique assimilée par les jeunes générations », n° 643, avril 1999;
- « Le temps de travail des cadres », n° 671, août 1999;
- « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », n° 675, octobre 1999.

Économie et statistique :

- « Horizon 2000, consommation : l'effet du vieillissement », n° 243, mai 1991.
- « Consommation : un lent bouleversement de 1979 à 1997 », « Les effets d'âge et de génération sur le niveau et la structure de la consommation », n° 324-325, avril-mai 1999.

Données sociales 1999, INSEE :

- « Modes de vie et consommation en France de 1980 à 1996 », N. Herpin, D. Kerger;
- « Combien nous coûtent nos enfants », L. Olier.

France, Portrait social, 1999-2000, INSEE :

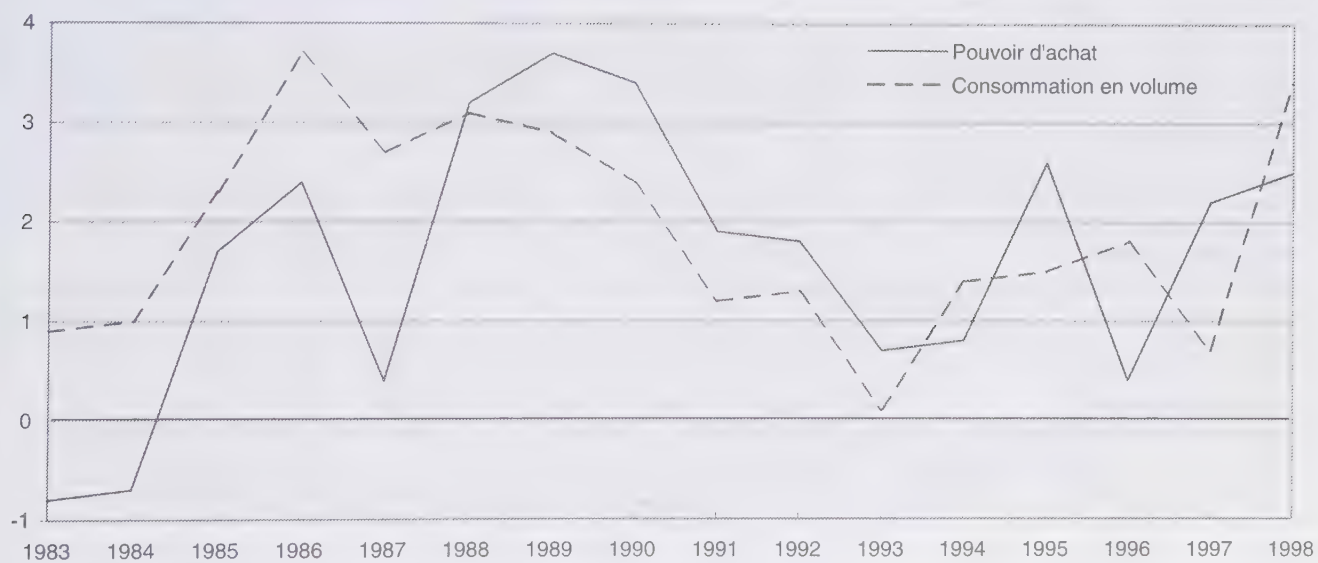
- « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale ».



GRAPHIQUE D.01

Consommation et pouvoir d'achat de 1983 à 1998

(Variation par rapport à l'année précédente en %)



Source : INSEE (Comptes de la Nation)

TABLEAU D.01-1A

Consommation effective des ménages par fonction (en valeur)

Source : INSEE (Comptabilité nationale, base 1995)

Unité : Million de francs courants

Intitulé du poste	Code	Valeurs aux prix courants						Coefficients budgétaires %	
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1990	1998
Prod. alimentaires et boissons non alcoolisées....	01	622 229	633 077	649 243	654 817	672 753	691 094	13,14	11,68
Produits alimentaires	011	585 579	593 828	604 945	609 922	625 329	642 581	12,38	10,86
Pain et céréales	0111	86 388	87 763	89 066	92 200	94 305	95 323	1,77	1,61
Viandes	0112	191 958	190 279	194 386	195 755	201 601	206 195	4,10	3,49
Poissons et crustacés	0113	45 142	45 219	43 479	45 235	46 695	49 361	0,92	0,83
Lait, fromages et œufs	0114	88 234	89 490	91 064	89 877	91 387	94 342	1,82	1,59
Huiles et graisses	0115	17 597	17 831	17 777	18 284	18 561	18 599	0,39	0,31
Fruits	0116	38 405	41 633	42 807	41 943	43 949	44 742	0,91	0,76
Légumes	0117	60 416	62 188	64 452	64 275	64 397	67 661	1,31	1,14
Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie	0118	42 100	43 403	44 947	44 772	46 215	47 545	0,86	0,80
Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.c.a.	0119	15 339	16 023	16 968	17 583	18 220	18 813	0,30	0,32
Boissons non alcoolisées	012	36 650	39 249	44 298	44 895	47 424	48 513	0,76	0,82
Café, thé et cacao	0121	10 992	12 634	15 758	15 552	16 574	16 817	0,27	0,28
Autres boissons non alcoolisées	0122	25 658	26 615	28 540	29 343	30 850	31 696	0,49	0,54
Boissons alcoolisées et tabac	02	132 403	139 651	145 813	151 926	156 303	163 419	2,45	2,76
Boissons alcoolisées	021	73 945	73 300	74 961	76 985	78 205	81 272	1,45	1,37
Alcools	0211	21 901	21 919	21 865	22 814	22 823	23 069	0,40	0,39
Vins, cidres et champagnes	0212	42 834	42 282	43 965	44 896	45 928	48 294	0,85	0,82
Bières	0213	9 210	9 099	9 131	9 275	9 454	9 909	0,20	0,17
Tabac	022	58 458	66 351	70 852	74 941	78 098	82 147	1,00	1,39
Articles d'habillement et chaussures	03	247 033	242 482	238 250	239 839	243 911	250 259	5,36	4,23
Articles d'habillement	031	197 153	192 505	188 254	189 242	192 625	197 974	4,30	3,35
Fournitures pour habillement	0311	2 738	2 640	2 620	2 605	2 575	2 587	0,07	0,04
Vêtements	0312	167 896	163 301	158 843	159 101	162 004	166 669	3,66	2,82
Autres articles et accessoires d'habillement	0313	19 594	19 617	19 725	20 180	20 638	21 300	0,43	0,36
Nettoyage, réparation et location de vêtements	0314	6 925	6 947	7 066	7 356	7 408	7 418	0,15	0,13
Chaussures y. c. réparations	032	49 880	49 977	49 996	50 597	51 286	52 285	1,07	0,88
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	04	957 745	990 089	1 025 942	1 076 088	1 097 033	1 136 823	17,44	19,21
Loyers d'habitations effectifs	041	185 076	192 888	202 912	211 406	217 327	227 404	3,34	3,84
Loyers imputés	042	485 471	507 591	520 401	539 730	555 713	576 728	8,65	9,75
Réparation et entretien courants de logements	043	54 369	56 478	58 868	61 134	62 742	64 366	1,02	1,09
Autres services liés au logement	044	60 284	66 067	70 877	76 238	80 215	83 774	1,09	1,42
Distribution d'eau	0441	21 737	23 369	24 316	26 230	27 126	28 167	0,37	0,48
Enlèvement des ordures ménagères	0442	12 769	14 173	15 446	16 997	18 498	19 499	0,25	0,33
Services d'assainissement	0443	8 631	10 814	12 463	13 676	14 881	15 786	0,13	0,27
Ramontage, gardiennage et entretien des ascenseurs....	0444	17 147	17 711	18 652	19 335	19 710	20 322	0,33	0,34
Électricité, gaz et autres combustibles	045	172 545	167 065	172 884	187 580	181 036	184 551	3,34	3,12
Électricité	0451	93 410	92 733	96 501	102 200	97 618	99 183	1,74	1,68
Gaz	0452	29 918	27 593	29 029	32 244	30 521	34 237	0,54	0,58
Combustibles liquides	0453	35 113	31 823	32 259	37 468	37 641	35 881	0,77	0,61
Combustibles solides	0454	8 146	9 082	8 998	9 035	8 623	8 325	0,18	0,14
Eau chaude et vapeur d'eau	0455	5 958	5 834	6 097	6 633	6 633	6 925	0,11	0,12
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	05	262 913	266 200	272 753	280 909	287 892	301 549	5,65	5,10
Meubles, art, d'ameublement, tapis et autres	051	78 153	79 514	80 633	82 020	82 346	87 682	1,82	1,48
Meubles et articles d'ameublement	0511	70 973	72 328	73 640	74 986	75 267	80 328	1,66	1,36
Tapis et autres revêtements de sol	0512	3 396	3 349	3 137	3 118	3 083	3 130	0,08	0,05
Réparations de meubles, d'art d'ameublement	0513	3 784	3 837	3 856	3 916	3 996	4 224	0,08	0,07
Articles de ménage en textile	052	18 772	18 238	18 000	18 121	18 361	18 967	0,40	0,32
Appareils ménagers	053	43 471	44 423	45 182	45 530	46 443	47 620	0,96	0,80
Gros appareils ménagers électriques ou non	0531	30 554	31 412	31 656	31 556	32 232	32 797	0,69	0,55
Petits appareils électriques	0532	9 700	9 803	10 133	10 530	10 736	11 330	0,20	0,19
Réparation d'appareils ménagers	0533	3 217	3 208	3 393	3 444	3 475	3 493	0,07	0,06
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	054	23 819	24 503	25 021	25 438	25 860	26 483	0,49	0,45
Outils et autres matériels pour la maison et le jardin	055	13 055	13 259	13 363	13 312	13 731	14 099	0,28	0,24
Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation....	056	85 643	86 263	90 555	96 488	101 152	106 699	1,69	1,80
Articles de ménage non durables	0561	50 892	48 942	50 391	51 852	52 529	54 664	1,10	0,92
Services domestiques et autres services	0562	34 751	37 321	40 164	44 636	48 623	52 034	0,60	0,88
Santé	06	147 305	151 909	160 450	165 521	167 714	174 182	2,71	2,94
Médicaments et autres produits pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques	061	57 499	61 032	63 651	64 377	66 330	70 048	1,01	1,18
Médecine non hosp. et services paramédicaux	062	57 061	56 996	60 670	62 772	62 505	63 983	1,09	1,08
Services hospitaliers	063	32 745	33 881	36 129	38 372	38 879	40 151	0,62	0,68

TABLEAU D.01-1A (suite 1)

Consommation effective des ménages par fonction (en valeur)

Source : INSEE (Comptabilité nationale, base 1995)

Unité : Million de francs courants

Intitulé du poste	Code	Valeurs aux prix courants						Coefficients budgétaires %	
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1990	1998
Transport	07	576 685	615 611	630 383	662 032	647 377	689 242	12,60	11,65
Achats de véhicules	071	158 922	176 747	172 571	189 875	158 459	182 757	4,08	3,09
Automobiles neuves et d'occasion	0711	146 423	164 664	159 363	176 029	143 939	168 093	3,82	2,84
Motos	0712	5 471	5 229	6 303	7 647	8 613	9 217	0,12	0,16
Bicyclettes	0713	7 028	6 854	6 905	6 199	5 907	5 447	0,14	0,09
Dépenses d'utilisation de véhicules	072	332 444	351 631	370 459	379 695	391 821	403 055	6,73	6,81
Pièces détachées et accessoires	0721	94 046	101 602	109 942	111 735	114 586	119 826	1,86	2,03
Carburants, lubrifiants	0722	130 311	135 560	139 728	148 448	154 866	152 697	2,72	2,58
Entretiens et réparations	072	77 900	82 811	87 617	84 331	85 776	91 770	1,62	1,55
Autres services liés aux véhicules personnels	0723	30 187	31 658	33 172	35 181	36 593	38 762	0,54	0,66
Services de transports	073	85 319	87 233	87 353	92 462	97 097	103 430	1,79	1,75
Transports de voyageurs par rail	0731	14 684	15 194	14 691	16 272	17 240	18 402	0,35	0,31
Transports de voyageurs par route	0732	22 979	24 074	24 372	25 532	25 840	27 887	0,44	0,47
Transports de voyageurs par air	0733	21 798	21 326	21 263	22 844	24 444	26 353	0,49	0,45
Transports de voyageurs par mer et voies d'eau intérieures...	0734	2 265	2 308	2 109	1 883	2 120	1 826	0,05	0,03
Autres services de transports achetés à l'exclusion des assurances-voyage	0735	2 580	2 771	2 827	2 957	3 086	3 245	0,06	0,05
Titres de transports combinés et autres achats de services de transports	0736	21 013	21 560	22 091	22 974	24 367	25 717	0,41	0,43
Communications	08	74 061	77 043	79 245	82 528	84 389	87 820	1,45	1,48
Services des postes	0811	9 197	8 986	8 876	9 522	9 431	9 760	0,20	0,16
Matériel téléphonique, télécopieurs	0812	1 907	2 065	2 130	2 361	2 753	2 791	0,04	0,05
Services de télécommunications	0813	62 957	65 992	68 239	70 645	72 205	75 269	1,22	1,27
Loisirs et culture	09	345 430	357 308	367 267	374 802	383 379	403 768	7,03	6,82
Appareils et accessoires audio-visuels et informatiques	091	68 324	69 925	72 744	71 643	72 756	76 574	1,52	1,29
Appareils de réception, d'enregistrement du son et de l'image	0911	34 762	34 099	33 498	31 735	31 063	32 547	0,86	0,55
Équipement photo et cinéma et instruments d'optique	0912	2 553	2 780	2 929	3 100	3 247	3 293	0,07	0,06
Matériel de traitement de l'information	0913	2 922	4 053	5 894	6 688	7 841	8 957	0,05	0,15
Supports d'enregistrement de l'image et du son	0914	22 869	23 951	24 827	24 705	25 156	26 288	0,42	0,44
Réparations pour l'audio-visuel, la photo et les ordinateurs	0915	5 218	5 042	5 596	5 415	5 449	5 489	0,12	0,09
Autres biens durables culturels et récréatifs	092	13 760	13 540	13 657	14 349	13 843	15 540	0,33	0,26
Autres biens durables culturels et récréatifs neufs	0921-2	10 781	10 520	10 528	10 775	10 319	11 954	0,25	0,20
Réparations d'autres biens durables culturels et récréatifs	0923	2 979	3 020	3 129	3 574	3 524	3 586	0,08	0,06
Autres biens et équipements de loisirs	093	71 630	73 328	74 522	75 717	78 058	80 291	1,48	1,36
Jeux et jouets	0931	17 541	18 171	18 874	18 255	19 306	19 981	0,36	0,34
Équipement de sport, de camping et de plein air	0932	12 638	13 093	13 767	14 042	14 443	15 110	0,27	0,26
Jardinage	0933	22 385	22 503	21 728	22 163	21 874	22 361	0,51	0,38
Animaux d'agrément	0934	14 129	14 627	15 059	15 834	16 903	17 049	0,26	0,29
Vétérinaires et autres services pour animaux d'agrément	0935	4 937	4 934	5 094	5 423	5 532	5 790	0,08	0,10
Services culturels et récréatifs	094	124 174	131 566	136 886	145 888	152 633	163 911	2,33	2,77
Services sportifs et de loisirs	0941	54 340	60 012	61 116	65 226	67 378	70 563	1,06	1,19
Services culturels	0942	41 854	43 085	45 563	47 911	51 033	57 041	0,78	0,96
Jeux de hasard	0943	27 981	28 470	30 208	32 752	34 223	36 307	0,48	0,61
Presse, livres et papeterie	095	62 657	63 797	64 215	62 185	60 993	61 990	1,28	1,05
Livres	0951	17 895	18 378	18 739	18 248	16 768	17 020	0,38	0,29
Journaux et périodiques	0952	36 080	36 733	36 321	35 111	35 259	35 737	0,72	0,60
Imprimés divers	0953	2 515	2 593	2 675	2 466	2 556	2 677	0,05	0,05
Articles de papeterie et matériel de dessin	0954	6 167	6 093	6 480	6 360	6 410	6 556	0,13	0,11
Voyages touristiques tout compris	096	4 885	5 152	5 243	5 020	5 095	5 462	0,10	0,09
Éducation	10	25 195	25 271	26 018	26 509	30 292	31 511	0,51	0,53
Hôtels, cafés et restaurants	11	303 062	306 395	315 226	312 692	323 158	341 463	6,03	5,77
Restauration	111	239 953	243 512	248 810	248 807	255 370	266 425	4,76	4,50
Restaurants et cafés	1111	188 907	191 986	198 444	193 766	198 368	206 489	3,74	3,49
Cantines	1112	51 046	51 526	50 366	55 041	57 002	59 936	1,02	1,01
Services d'hébergement	112	63 109	62 883	66 416	63 885	67 788	75 038	1,28	1,27
Autres biens et services	12	295 458	318 344	346 799	364 872	370 006	387 579	6,07	6,55
Soins personnels	121	95 211	93 024	94 894	100 121	103 872	108 966	1,82	1,84
Salons de coiffure et instituts de beauté	1211	38 893	38 721	39 982	42 627	42 882	43 450	0,75	0,73
Articles pour soins personnels et art. de toilette	1212	56 318	54 303	54 912	57 494	60 990	65 516	1,07	1,11
Effets personnels n.c.a.	123	36 958	37 394	38 686	38 650	39 828	41 510	0,80	0,70
Bijoux, horloges et montres	1231	25 990	26 518	27 382	27 454	28 210	29 449	0,57	0,50
Autres effets personnels	1232	10 968	10 876	11 304	11 196	11 618	12 061	0,23	0,20
Action sociale	124	45 212	48 650	51 469	53 276	55 724	58 528	0,85	0,99
Assurances	125	88 509	101 873	118 525	120 276	126 427	133 197	1,83	2,25
Assurance-vie	1251	22 070	28 065	42 778	44 615	50 180	54 722	0,45	0,92
Assurance habitation	1252	15 702	18 466	19 077	20 910	21 086	22 399	0,26	0,38

TABLEAU D.01-1A (suite et fin)

Consommation effective des ménages par fonction (en valeur)

Source : INSEE (Comptabilité nationale, base 1995)

Unité : Million de francs courants

Intitulé du poste	Code	Valeurs aux prix courants						Coefficients budgétaires %	
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1990	1998
Assurance santé.....	1253	29 790	32 323	34 402	31 200	33 429	34 206	0,57	0,58
Assurance automobile.....	1254	18 175	21 073	20 962	22 136	20 801	20 544	0,46	0,35
Autres assurances.....	1255	2 772	1 946	1 306	1 415	931	1 326	0,08	0,02
Services financiers.....	126	32 708	34 432	33 174	34 443	35 466	38 096	0,57	0,64
Autres services.....	127	— 3 140	2 970	10 051	18 105	8 689	7 282	0,21	0,12
Dépense de consommation des ménages.....	01..12	3 989 519	4 123 379	4 257 387	4 392 535	4 464 206	4 658 709	80,46	78,74
Consommation individualisable des ISBLSM.....	13	42 185	43 791	46 100	47 893	48 615	49 179	0,69	0,83
Consommation individualisable des APU.....	14	1 018 009	1 059 557	1 094 013	1 132 866	1 163 762	1 208 522	18,86	20,43
Consommation effective des ménages.....		5 049 713	5 226 727	5 397 500	5 573 294	5 676 583	5 916 410	100,0	100,0

TABLEAU D.01-1B

Consommation effective des ménages par fonction (en volume)

Source : INSEE (Comptabilité nationale, base 1995)

Intitulé du poste	Code	Indices de volume base 100 de l'année précédente						Taux de variation annuel moyen (%)
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	
Prod. alimentaires et boissons non alcoolisées....	01	100,6	100,9	101,5	100,0	100,9	100,9	0,8
Produits alimentaires	011	100,5	100,8	101,3	99,8	100,7	100,9	0,7
Pain et céréales	0111	98,8	100,8	100,6	102,1	100,5	100,0	0,4
Viandes	0112	100,3	98,8	101,7	99,3	100,6	101,6	0,3
Poissons et crustacés	0113	104,5	100,6	97,4	102,4	100,2	99,6	0,7
Lait, fromages et œufs	0114	102,2	102,0	102,0	98,0	101,0	102,6	1,3
Huiles et graisses	0115	98,4	99,2	97,6	100,7	100,4	98,4	- 1,0
Fruits	0116	98,4	104,9	100,4	98,3	101,6	97,9	0,1
Légumes	0117	99,6	100,6	102,4	100,4	100,1	101,0	1,0
Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie	0118	100,3	102,8	102,4	98,4	101,2	101,8	1,1
Sel, épices, sauces et prod. alimentaires n.c.a.	0119	102,8	104,4	105,8	102,8	101,5	101,5	2,5
Boissons non alcoolisées	012	103,2	102,7	104,2	102,5	103,3	101,2	2,3
Café, thé et cacao	0121	101,7	99,4	97,8	103,8	103,0	99,1	0,4
Autres boissons non alcoolisées	0122	103,9	104,1	107,2	101,8	103,5	102,4	3,2
Boissons alcoolisées et tabac	02	101,1	97,8	99,7	99,6	98,0	102,3	- 0,2
Boissons alcoolisées	021	105,2	98,1	100,9	100,8	99,5	102,5	0,8
Alcools	0211	106,3	96,0	99,1	103,3	97,8	101,0	0,9
Vins, cidres et champagnes	0212	106,6	99,4	101,9	99,4	100,9	103,0	1,0
Bières	0213	96,9	96,8	100,5	101,2	97,2	103,6	- 0,7
Tabac	022	95,5	97,4	98,4	98,3	96,5	102,1	- 1,3
Articles d'habillement et chaussures	03	97,6	97,7	97,9	99,8	101,2	102,8	- 0,7
Articles d'habillement	031	97,2	97,1	97,5	99,7	101,3	103,0	- 0,9
Fournitures pour habillement	0311	95,5	96,0	98,1	99,1	98,6	99,8	- 3,1
Vêtements	0312	97,7	96,9	97,0	99,3	101,2	103,1	- 0,9
Autres articles et accessoires d'habillement	0313	94,5	99,4	100,2	102,2	102,6	103,7	0,1
Nettoyage, réparation et location de vêtements	0314	92,8	97,3	100,0	102,2	100,1	99,9	- 1,1
Chaussures y. c. réparations	032	99,3	99,8	99,3	100,3	101,2	102,2	-
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	04	100,8	100,7	101,2	102,2	100,4	102,3	1,8
Loyers d'habitations effectifs	041	99,7	101,3	102,4	101,9	101,3	102,6	2,0
Loyers imputés	042	101,2	101,6	99,9	101,5	101,5	101,8	1,8
Réparation et entretien courants de logements	043	101,7	101,4	101,3	100,3	100,6	101,0	0,9
Autres services liés au logement	044	101,0	102,5	101,9	101,6	100,6	101,8	1,4
Distribution d'eau	0441	100,6	98,9	99,1	101,4	100,5	102,0	0,5
Enlèvement des ordures ménagères	0442	109,8	108,3	106,6	102,2	101,1	102,4	3,7
Services d'assainissement	0443	96,6	108,1	104,3	101,7	101,7	102,0	2,1
Ramassage, gardiennage et entretien des ascenseurs....	0444	97,8	99,9	100,4	101,5	99,6	100,8	0,5
Électricité, gaz et autres combustibles	045	100,5	96,7	103,2	105,5	95,9	104,5	1,9
Électricité	0451	100,5	98,7	103,2	104,8	97,6	103,9	2,4
Gaz	0452	104,9	93,4	106,0	110,8	90,8	110,5	3,5
Combustibles liquides	0453	97,5	92,8	102,1	105,5	95,1	103,8	0,2
Combustibles solides	0454	98,7	103,4	98,5	98,0	95,3	95,5	- 1,7
Eau chaude et vapeur d'eau	0455	100,1	96,8	102,1	103,8	99,9	100,8	1,3
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	05	99,0	100,5	101,2	100,9	101,3	103,6	0,4
Meubles, art. d'ameublement, tapis et autres	051	96,2	100,7	99,8	99,3	99,4	105,2	- 1,2
Meubles et articles d'ameublement	0511	96,1	100,7	100,1	99,5	99,4	105,4	- 1,2
Tapis et autres revêtements de sol	0512	99,8	99,6	93,0	97,9	99,0	101,6	- 2,2
Réparations de meubles, d'art d'ameublement	0513	95,6	100,4	100,5	96,6	100,5	103,5	- 0,5
Articles de ménage en textile	052	100,1	95,7	97,3	98,2	100,1	102,2	- 1,5
Appareils ménagers	053	99,1	103,2	102,4	100,2	102,4	103,8	1,4
Gros appareils ménagers électriques ou non	0531	98,7	104,3	101,7	99,7	102,7	103,2	1,2
Petits appareils électriques	0532	102,3	102,3	104,6	103,5	102,8	107,5	4,0
Réparation d'appareils ménagers	0533	93,7	95,5	101,7	96,0	97,7	97,9	- 3,7
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	054	98,6	100,9	101,9	98,6	100,3	101,0	- 0,3
Outillage et autres matériels pour la maison et le jardin.	055	98,2	100,7	99,7	97,5	101,7	102,4	- 0,3
Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation....	056	101,7	99,8	102,7	104,2	102,9	103,2	2,1
Articles de ménage non durables	0561	99,1	96,2	101,9	101,7	101,0	102,7	0,1
Services domestiques et autres services	0562	105,8	105,1	103,7	107,3	105,1	103,8	5,1
Santé	06	104,4	102,0	103,3	101,5	100,5	103,1	3,2
Médicaments et autres prod. pharmaceutiques, appareils et matériels thérapeutiques	061	108,2	105,6	103,3	100,0	102,3	105,2	4,6
Médecine non hosp. et services paramédicaux	062	101,8	98,6	103,1	102,3	98,9	101,9	2,1
Services hospitaliers	063	102,9	101,6	103,5	102,7	99,9	101,6	2,5

TABLEAU D.01-1B (suite 1)

Consommation effective des ménages par fonction (en volume)

Source : INSEE (Comptabilité nationale, base 1995)

Intitulé du poste	Code	Indices de volume base 100 de l'année précédente						Taux de variation annuel moyen (%)
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	de 1991 à 1998
Transport.	07	95,0	104,7	100,0	102,5	96,9	106,5	0,4
Achats de véhicules.	071	87,2	112,1	96,5	111,3	85,4	114,4	- 0,7
Automobiles neuves et d'occasion	0711	86,2	113,7	95,6	112,0	83,7	115,6	- 0,9
Motos.	0712	92,4	91,3	119,2	119,8	115,8	108,8	5,3
Bicyclettes.	0713	108,8	95,7	100,4	89,1	95,1	91,6	- 3,7
Dépenses d'utilisation de véhicules.	072	98,7	102,0	102,0	97,7	101,2	103,7	0,8
Pièces détachées et accessoires	0721	97,2	105,7	106,2	99,2	103,0	105,8	2,5
Carburants, lubrifiants	0722	100,0	99,9	99,5	99,1	100,8	101,7	0,5
Entretiens et réparations	0723	97,1	101,3	100,8	91,8	99,4	104,7	- 1,4
Autres services liés aux véhicules personnels.	0724	102,7	100,9	102,3	102,7	102,1	103,6	2,7
Services de transports.	073	97,1	101,5	98,7	105,2	102,4	104,8	1,2
Transports de voyageurs par rail.	0731	88,9	102,6	95,0	108,2	104,4	105,5	0,2
Transports de voyageurs par route.	0732	98,9	101,4	98,6	102,3	99,0	106,0	1,0
Transports de voyageurs par air.	0733	102,9	103,0	99,7	111,8	104,0	105,7	2,1
Transports de voyageurs par mer et voies d'eau intérieures....	0734	98,6	100,6	99,7	95,3	99,2	96,5	- 1,6
Autres services de transports achetés à l'exclusion des assurances-voyage	0735	97,5	106,8	99,5	101,9	102,0	102,5	- 0,2
Titres de transports combinés et autres achats de services de transports	0736	94,9	98,9	100,0	101,6	103,5	103,1	1,6
Communications	08	103,3	103,1	103,8	106,1	104,7	108,8	4,9
Services des postes.	0811	92,1	93,2	98,7	102,5	97,8	103,4	- 1,6
Matériel téléphonique, télécopieurs.	0812	113,7	116,7	109,7	125,5	133,4	114,7	19,0
Services de télécommunications	0813	104,7	104,1	104,4	106,0	104,7	109,3	5,4
Loisirs et culture	09	100,3	103,1	101,9	100,8	102,4	105,8	2,1
App. et acc. audio-visuels et informatiques	091	102,1	105,8	107,2	101,8	107,4	112,9	5,1
Appareils de réception, d'enregistrement du son et de l'image	0911	100,5	103,9	103,0	100,3	105,5	112,6	3,3
Equipement photo et cinéma et instr. d'optique.	0912	104,4	105,3	107,3	109,2	109,6	105,0	3,1
Matériel de traitement de l'information	0913	134,9	155,3	164,5	128,2	141,6	151,2	37,1
Supports d'enregistrement de l'image et du son	0914	101,8	105,0	103,7	98,9	102,1	105,2	3,6
Réparations pour l'audio-visuel, la photo et les ordinateurs.	0915	97,4	95,0	106,8	92,0	98,3	98,8	- 2,7
Autres biens durables culturels et récréatifs	092	92,1	96,8	98,9	102,3	95,5	111,6	- 1,6
Autres biens durables culturels et récréatifs neufs	0921-2	95,1	96,5	98,6	100,0	95,2	115,6	- 1,1
Réparations d'autres biens durables culturels et récréatifs	0923	82,7	97,7	100,3	110,1	96,3	100,0	- 3,2
Autres biens et équipements de loisirs	093	98,4	102,6	101,7	100,7	102,5	102,5	1,4
Jeux et jouets.	0931	97,4	103,8	103,5	95,6	105,0	103,2	1,7
Équipement de sport, de camping et de plein air.	0932	95,7	103,5	104,5	101,2	102,9	104,8	2,1
Jardinage	0933	96,6	101,5	98,4	102,0	99,3	101,6	- 1,1
Animaux d'agrément	0934	104,1	103,6	102,4	103,9	104,3	100,6	3,5
Vétérinaires et autres services pour animaux d'agrément	0935	103,4	97,8	101,0	103,8	100,7	103,0	3,9
Services culturels et récréatifs.	094	102,6	103,8	101,1	103,1	102,8	105,6	2,9
Services sportifs et de loisirs.	0941	102,8	106,4	98,3	103,8	102,1	102,8	1,6
Services culturels.	0942	103,4	101,6	103,3	102,6	105,5	109,0	3,9
Jeux de hasard	0943	101,3	102,2	103,6	102,4	100,4	106,3	4,0
Presse, livres et papeterie	095	98,5	100,7	98,8	95,3	97,4	100,9	- 1,2
Livres	0951	97,6	100,0	100,3	95,1	90,8	100,3	- 2,8
Journaux et périodiques	0952	98,8	101,6	97,4	95,6	99,9	101,0	- 0,5
Imprimés divers	0953	100,1	100,1	101,0	90,2	101,3	102,0	- 0,9
Articles de papeterie et matériel de dessin.	0954	98,7	97,8	102,0	96,1	100,7	101,4	- 0,4
Voyages touristiques tout compris	096	95,6	104,0	99,5	95,5	100,0	103,5	- 0,2
Éducation	10	97,7	97,7	101,0	100,4	112,9	102,7	1,3
Hôtels, cafés et restaurants	11	97,9	99,2	100,2	97,1	101,7	103,8	0,0
Restauration.	111	98,7	99,6	99,5	97,8	101,0	102,7	0,0
Restaurants et cafés	1111	98,7	99,5	100,5	95,5	100,8	102,7	- 0,2
Cantines.	1112	98,9	100,0	95,6	106,7	101,6	102,7	0,7
Services d'hébergement	112	94,7	97,9	103,0	94,6	104,7	107,9	0,2
Autres biens et services	12	99,9	100,6	105,3	103,8	98,1	102,7	1,0
Soins personnels	121	99,7	96,2	100,9	103,3	101,7	103,7	1,1
Salons de coiffure et instituts de beauté.	1211	99,1	97,1	101,0	104,6	99,6	99,9	0,4
Articles pour soins personnels et art. de toilette.	1212	100,2	95,7	100,8	102,3	103,3	106,3	1,5
Effets personnels n.c.a.	123	98,3	100,1	103,5	99,4	103,2	104,8	2,0
Bijoux, horloges et montres.	1231	99,8	101,0	103,9	100,3	103,1	105,5	2,8
Autres effets personnels	1232	94,8	97,9	102,6	97,3	103,5	103,0	0,0

TABLEAU D.01-1B (suite et fin)

Consommation des ménages par fonction (en volume)

Source : INSEE (Comptabilité nationale, base 1995)

Intitulé du poste	Code	Indices de volume base 100 de l'année précédente						Taux de variation annuel moyen (%)
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	de 1991 à 1998
Action sociale.....	124	102,3	104,6	103,4	100,7	102,5	102,7	2,3
Assurances.....	125	97,9	96,4	108,3	101,7	98,2	102,8	1,2
Assurance-vie.....	1251	98,6	100,0	103,4	93,9	98,2	103,4	— 0,4
Assurance habitation.....	1252	88,1	94,5	111,6	112,5	97,9	97,9	2,5
Assurance santé.....	1253	100,4	95,2	112,4	102,2	86,8	101,6	— 0,9
Assurance automobile.....	1254	99,7	95,2	109,4	106,7	113,8	108,2	5,3
Autres assurances.....	1255	100,1	99,8	69,7	109,2	113,2	101,1	— 2,0
Services financiers.....	126	103,1	101,7	94,6	101,0	102,4	103,8	0,4
Autres services.....	127	€	€	€	€	€	€	€
Dépense de consommation des ménages.....	01..12	99,4	101,2	101,2	101,3	100,2	103,4	1,1
Consommation individualisable des ISBLSM.....	13	117,4	102,8	103,0	101,9	100,3	100,1	4,2
Consommation individualisable des APU.....	14	104,5	102,0	100,6	101,7	101,6	102,8	2,3
Consommation effective des ménages.....		100,5	101,3	101,1	101,4	100,5	103,3	1,4

TABLEAU D.01-2A

Montant de la consommation effective des ménages par durabilité (en valeur)

Source : INSEE (Comptabilité nationale, base 1995)

Unité : Million de francs courants

Intitulé du poste	Code	Valeurs aux prix courants						Coefficients budgétaires %	
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1990	1998
Biens durables importants	1	321 950	342 427	341 514	359 950	330 202	365 188	7,84	6,17
Automobiles	11	146 423	164 664	159 363	176 029	143 939	168 093	3,82	2,84
Automobiles neuves	111	115 731	136 361	128 803	143 950	110 536	129 631	3,24	2,19
Automobiles autres	112	30 692	28 303	30 560	32 079	33 403	38 462	0,58	0,65
Téléviseurs	12	12 004	12 039	11 887	11 195	11 024	11 860	0,28	0,20
Réfrigérateurs, congélateurs	13	7 132	7 426	7 565	7 424	7 757	7 855	0,17	0,13
Machines à laver	14	7 869	8 219	8 096	7 901	8 066	8 174	0,17	0,14
Meubles	15	71 315	72 688	74 110	75 483	75 828	81 055	1,66	1,37
Autres biens durables importants	16	77 207	77 391	80 493	81 918	83 588	88 151	1,75	1,49
Biens semi-durables	2	531 611	536 578	543 323	549 061	559 963	579 128	11,29	9,79
Textiles et cuirs	21	263 595	258 590	253 799	255 222	259 482	266 547	5,72	4,51
Autres biens semi-durables	22	268 016	277 988	289 524	293 839	300 481	312 581	5,57	5,28
Biens non durables	3	1 384 604	1 406 573	1 448 187	1 490 138	1 523 175	1 567 747	27,88	26,50
Biens non durables et non alimentaires	31	679 014	690 429	714 021	747 879	760 923	784 222	13,11	13,26
Energie, y c. sylviculture	311	324 895	326 282	337 201	362 538	363 291	365 685	6,45	6,18
Autres biens non durables et non alimentaires	312	354 119	364 147	376 820	385 341	397 632	418 537	6,66	7,07
Alimentation, y c. animale	32	705 590	716 144	734 166	742 259	762 252	783 525	14,77	13,24
Services	4	2 811 548	2 941 149	3 064 476	3 174 145	3 263 243	3 404 347	52,99	57,54
Logement, y c. entretien	41	763 834	800 071	826 416	854 063	881 772	916 632	13,60	15,49
Services de santé, y c. vétérinaires	42	497 119	513 482	530 898	550 534	561 760	582 745	9,29	9,85
Transports en commun, postes et télécommunications	43	186 201	192 591	197 043	206 522	214 059	226 391	3,72	3,83
Services des hôtels, cafés, restaurants, cantines, foyers	44	303 182	306 506	315 342	312 811	323 273	341 582	6,04	5,77
Autres services	45	1 061 212	1 128 499	1 194 777	1 250 215	1 282 379	1 336 997	20,34	22,60
Action sociale, y c. services domestiques	451	142 949	151 189	159 167	168 393	177 737	186 025	2,61	3,14
Autres services divers	452	918 263	977 310	1 035 610	1 081 822	1 104 642	1 150 972	17,74	19,45
Consommation effective des ménages		5 049 713	5 226 727	5 397 500	5 573 294	5 676 583	5 916 410	100,00	100,00

TABLEAU D.01-2B

Évolution de la consommation effective des ménages par durabilité (en volume)

Source : INSEE (Comptabilité nationale, base 1995)

Intitulé du poste	Code	Indices de volume base 100 de l'année précédente						Taux de variation annuel moyen (%)
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	de 1991 à 1998
Biens durables importants	1	92,8	107,5	99,6	106,4	93,8	111,7	0,6
Automobiles.	11	86,2	113,7	95,6	112,0	83,7	115,6	— 0,9
Automobiles neuves	111	83,5	119,0	93,5	113,8	78,9	116,1	— 1,9
Automobiles autres	112	98,2	93,8	105,9	104,3	105,5	114,1	3,6
Téléviseurs.	12	100,1	105,9	102,4	98,5	106,0	114,8	3,7
Réfrigérateurs et congélateurs	13	94,6	107,0	102,5	97,5	104,3	102,8	0,4
Machines à laver	14	98,7	105,5	99,8	97,5	103,5	102,5	1,3
Meubles.	15	96,2	100,7	100,3	99,5	99,5	105,6	— 1,1
Autres biens durables importants	16	101,8	102,6	106,8	104,5	106,8	111,9	4,4
Biens semi-durables	2	97,8	100,0	100,5	99,7	101,8	103,6	0,3
Textiles et cuirs	21	98,0	97,6	97,7	99,6	101,2	102,9	— 0,7
Autres biens semi-durables.	22	97,7	102,3	103,0	99,7	102,2	104,3	1,2
Biens non durables	3	101,1	99,9	101,3	100,6	100,2	102,4	1,1
Biens non durables et non alimentaires	31	101,0	99,1	101,2	101,1	99,6	103,7	1,4
Energie, y c. sylviculture	311	100,3	98,2	101,4	102,6	98,2	103,1	1,2
Autres biens non durables et non alimentaires.	312	101,6	99,9	101,1	99,8	100,9	104,2	1,6
Alimentation, y c. animale.	32	101,1	100,6	101,4	100,2	100,8	101,1	0,8
Services	4	101,8	101,6	101,3	101,5	101,1	102,8	1,7
Logement, y c. entretien	41	101,5	101,8	100,7	101,1	101,7	101,9	1,9
Services de santé, y c. vétérinaires	42	106,1	101,7	100,3	102,2	100,9	102,7	2,3
Transports en commun, postes et télécommunications.	43	100,2	102,0	101,5	104,6	102,9	106,2	2,7
Services des hôtels, cafés, restaurants, cantines, foyers	44	97,9	99,2	100,2	97,1	101,7	103,8	—
Autres services	45	101,5	102,1	102,5	102,1	100,3	102,5	1,7
Action sociale, y c. services domestiques	451	103,7	103,2	102,3	103,2	103,3	102,4	3,0
Autres services divers	452	101,2	101,9	102,5	101,9	99,9	102,6	1,5
Consommation effective des ménages		100,5	101,3	101,1	101,4	100,5	103,3	1,3

TABLEAU D.01-3

Principales quantités consommées par les résidents et non résidents en France depuis 1990 (1)

Source : INSEE (Comptabilité nationale, base 1995)

Nature des produits, biens et services	Unités	r 1990	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	p 1997
A. CONSOMMATION ALIMENTAIRE (par habitant)								
Population intérieure moyenne	10 ⁶	56,70	57,40	57,70	57,90	58,10	58,40	58,60
Semoule de blé dur	kg	1,08	0,97	1,03	1,11	1,26	1,24	1,05
Farine de froment	"	5,09	5,23	4,91	4,51	4,39	4,34	4,35
Riz	"	3,72	4,11	3,90	3,60	3,72	3,73	3,60
Biscottes	"	1,80	1,74	1,84	1,70	1,72	1,78	1,71
Biscuits et pains d'épices	"	8,78	9,12	9,01	9,29	9,75	10,15	10,25
Farines diététiques de l'enfance	"	0,16	0,15	0,14	0,13	0,13	0,14	0,14
Entremets et desserts instantanés	"	0,57	c	c	c	c	c	c
Pâtes alimentaires	"	6,76	6,70	6,73	7,06	7,26	7,24	7,52
Pain, préemballé non compris	"	63,34	62,50	60,48	60,25	59,59	60,00	59,61
Pommes de terre (2)	"	62,39	68,02	65,71	61,80	68,58	68,87	69,31
Légumes frais (2)	"	88,30	89,81	88,87	90,13	90,86	88,88	89,23
Légumes surgelés	"	5,18	6,49	6,44	6,49	6,47	6,62	6,53
Légumes secs (2)	"	1,56	1,43	1,41	1,45	1,43	1,44	1,41
Conserves de légumes	"	23,22	23,60	23,44	23,60	23,55	24,08	23,77
Agrumes (2)	"	16,44	15,44	14,07	14,33	13,74	13,07	13,57
Autres fruits frais (2)	"	45,91	43,75	43,10	44,89	44,71	43,06	43,75
Fruits surgelés	"	0,10	0,05	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
Fruits secs (2)	"	1,16	1,33	1,31	1,37	1,36	1,32	1,33
Fruits au sirop	"	3,11	2,77	2,77	2,59	2,03	2,07	1,97
Confitures et gelées	"	2,54	2,48	2,51	2,63	2,61	2,55	2,49
Compote de fruits	"	1,63	1,89	1,79	1,90	1,88	1,89	1,98
Porc frais	"	9,95	10,09	10,08	10,14	10,01	10,11	10,04
Jambon	"	5,59	5,47	5,34	5,49	5,49	5,60	5,51
Autres charcuteries et conserves de viande	"	14,24	14,73	15,07	15,23	15,59	15,92	15,90
Triperie	"	4,48	4,49	4,09	3,85	3,97	3,87	3,73
Bœuf	"	17,57	17,66	17,13	16,27	16,48	15,15	15,32
Veau	"	4,49	4,43	4,27	4,11	4,11	3,89	3,92
Mouton, agneau	"	3,63	3,75	3,63	3,58	3,55	3,49	3,37
Cheval	"	0,65	0,54	0,60	0,38	0,37	0,44	0,40
Volailles (2)	"	22,23	22,25	22,30	22,39	22,71	23,62	23,83
Produits carnés surgelés	"	3,21	2,77	c	c	c	c	c
Lapin, gibier (2)	"	4,59	4,26	4,35	4,01	3,95	4,11	4,15
Ceufs (2)	"	14,33	14,34	14,17	14,70	15,42	15,12	14,90
Poissons, crustacés, coquillages (poids après la pêche, vendu aux ménages)	"	14,75	14,57	15,28	15,41	c	c	c
Poissons et crustacés surgelés	"	4,20	4,11	4,24	4,19	4,20	4,30	4,30
Conserves de poisson	"	5,81	5,89	5,56	5,14	4,82	4,96	4,66
Laits liquides (2)	litre	68,13	68,48	67,20	65,52	69,17	68,23	67,61
Crème fraîche	kg	2,77	3,66	3,57	3,70	4,87	5,04	5,29
Yaourts	"	16,30	17,25	17,35	17,72	18,19	18,54	18,99
Desserts lactés frais	"	5,89	6,44	6,76	7,16	7,24	7,63	7,73
Fromages frais (2)	"	6,70	6,66	6,57	6,84	6,93	7,03	7,10
Fromages (2)	"	17,10	17,21	17,66	17,83	18,03	18,09	18,16
Beurre (2)	"	8,42	8,23	7,71	8,12	8,01	7,90	7,77
Huile	"	11,37	12,20	11,01	11,95	13,10	13,83	13,11
Margarine	"	2,34	2,17	2,06	1,82	2,11	2,12	2,30
Sucre	"	10,02	10,24	9,35	8,94	8,88	8,60	8,14
Chocolat (poudre et tablettes)	"	3,39	3,86	3,80	4,01	3,91	4,16	4,13
Confiserie de sucre	"	2,67	2,82	3,07	3,15	3,43	3,42	3,49
Confiserie de chocolat	"	1,63	1,85	1,70	1,64	1,70	1,63	1,83
Miel (2)	"	0,41	0,41	0,41	0,43	0,44	0,46	0,45
Crèmes glacées	litre	6,50	6,40	6,29	6,81	6,89	6,19	6,18
Vins courants (2)	litre	45,94	42,27	41,62	39,13	38,89	37,90	37,11
Vins AOC et VDQS (depuis 1983) (2)	"	23,48	22,26	24,81	25,06	25,03	25,54	26,03
Vins doux naturels et autres vins de liqueur (2)	"	1,55	1,54	1,48	1,52	1,36	1,33	1,33
Champagne (2)	"	1,95	1,84	1,99	2,04	2,04	2,06	2,11
Apéritifs (à base de vin et spiritueux)	"	3,36	3,36	c	c	c	c	c
Eaux de vie et liqueurs	"	3,14	3,57	c	c	c	c	c
Bière	"	39,65	38,79	37,88	38,13	37,85	38,52	35,23

N.B. Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU D.01-3 (suite et fin)

Principales quantités consommées en France par les résidents et non-résidents depuis 1990 (1)

Source : INSEE (Comptabilité nationale, base 1995)

Nature des produits, biens et services	Unités	r 1990	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	p 1997
Cidre (2)	litre	6,47	6,47	6,80	6,62	6,79	6,31	6,37
Eaux minérales et de source	"	92,38	97,50	95,29	103,06	119,22	117,49	124,56
Boissons gazeuses	"	35,80	32,70	34,78	35,71	37,52	37,78	38,75
Jus de fruits, y compris nectars	"	6,83	8,52	9,08	9,55	10,73	10,91	11,36
Café (torréfié : en grains, moulu, soluble) (3)	kg	4,41	4,58	4,75	4,62	4,36	4,66	4,61
Thé et maté (3)	"	0,20	0,21	0,23	0,22	0,20	0,26	0,29
Infusions (2)	g	65,67	67,98	68,79	68,09	66,32	68,56	70,33
B. CONSOMMATION DE BIENS NON ALIMENTAIRES (ENSEMBLE DE LA POPULATION)								
Biens durables :								
Réfrigérateurs (n. c. congélateurs)	10 ³	1 953	1 772	1 736	1 831	1 902	1 824	1 917
Machines à laver	"	1 890	1 884	1 884	1 997	1 957	1 922	1 995
Lave-vaisselle	"	780	712	703	740	758	762	777
Récepteurs de télévision couleur	"	3 400	3 485	3 554	3 618	3 546	3 496	3 575
Automobiles (4)	"	2 309	2 106	1 721	1 973	1 931	2 132	1 713
Chauffage et éclairage :								
Electricité	10 ⁹ kWh	96,90	109,80	109,13	108,25	109,08	120,46	119,08
Gaz de ville	10 ⁹ kWh	124,00	145,21	148,68	138,56	146,53	164,02	131,84
Butane, propane	10 ⁶ kWh	20,23	21,90	22,11	21,16	21,48	22,79	21,46
Charbon (y. c. houille, coke et agglomérés)	10 ⁶ tonnes	2,43	2,07	2,02	1,61	1,41	1,49	1,14
Fioul domestique (5)	10 ³ m ³	20,18	21,18	20,47	19,00	19,53	20,45	19,79
Transports :								
Carburants (6)	10 ³ m ³							
Supercarburants autos	"	20 823	20 095	19 538	18 943	18 048	17 228	16 783
Gazole	"	5 400	6 850	7 640	8 603	9 627	10 441	11 090
Chemins de fer (7) :								
Grandes lignes	10 ⁹ voyag.-km	54,97	52,93	48,58	49,45	47,08	50,90	52,80
Banlieue de Paris	"	8,99	9,94	9,85	9,48	8,48	8,87	9,02
Régie autonome des transports parisiens :								
Réseau ferré :								
Métropolitain et funiculaire de Montmartre	10 ⁶ voyag.	1 222	1 201	1 177	1 170	1 029	1 092	1 116
Réseau express régional	"	362	367	361	364	323	351	354
Réseau autobus	"	841	849	848	824	781	847	878
Tramway	"	///	4	15	17	23	26	29
Autres biens et services : *								
Savon de ménage et savon mou	10 ³ tonnes	21,1	19,4	20,4	17,7	13,9	12,6	12,9
Savons de toilette, etc.	"	28,3	27,4	25,4	24,1	24,0	22,5	21,7
Poudres à laver le linge ménagères	"	483,9	481,4	504,4	508,2	538,6	512,5	533,4
Cinéma	10 ⁶ specta- teurs	121,9	116,0	132,7	124,4	130,2	136,7	149,0
Cigarettes	10 ⁶	95 809	96 310	93 617	90 113	88 336	86 163	83 984
Cigares et cigarillos	"	1 474	1 377	1 369	1 408	1 460	1 530	1 572
Scaferlatis	tonne	4 933	4 969	5 534	6 196	6 444	6 998	7 315

(1) Il s'agit du territoire de la France métropolitaine. Estimations révisées tenant compte des séries de la comptabilité économique nationale, base 1995.
(2) Produits faisant l'objet d'une autoconsommation.
(3) Les quantités indiquées sont obtenues à partir de statistiques douanières : elles ne tiennent pas compte d'éventuels stockages ou déstockages.
(4) Automobiles : total des immatriculations de voitures particulières et commerciales, non compris les immatriculations de voitures en transit temporaire (TT) et les importations temporaires (IT).
(5) En acquitté total des factures des distributeurs.
(6) Consommation de supercarburant et de gazole par les voitures particulières, commerciales et taxis. Source : estimation du Comité Professionnel du Pétrole et du service statistique du Ministère de l'équipement, des transports et du logement.
(7) Y compris les déplacements professionnels.

TABLEAU D.01-4

Équipement des ménages en biens durables selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage (1)

Source : INSEE (Enquêtes Permanentes Conditions de vie - mai 1996, 1997, 1998, 1999)

%

Nature de l'équipement	Date (2)	Agriculteurs exploitants	Artisans commerçants, chefs d'entreprise	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Autres inactifs	Ensemble des ménages
Combiné réfrigérateur-congélateur	1996 à 1999	26	55	64	60	56	53	33	54
Congélateur	1996 à 1999	76	52	40	45	39	51	13	47
Réfrigérateur sans congélateur	1999	77	54	42	47	47	52	56	50
Lave-vaisselle	1996 à 1999	33	53	61	45	25	25	7	36
Micro-ondes	1996-1998	27	55	65	58	49	47	36	51
Lave-linge	1999	89	92	94	92	87	90	38	89
Sèche-linge ou lave-linge séchant	1996 à 1998	16	32	38	28	20	21	4	24
Télévision couleur	1996-1997-1999	94	94	90	92	91	94	70	92
Multi-équipement en télévision couleur. ...	1996-1997-1999	21	32	30	30	23	27	5	27
Magnétoscope	1996-1999	31	63	73	71	59	63	26	62
Chaîne hi-fi	1996-1998	24	55	81	71	57	54	51	60
Caméscope	1997	8	20	23	17	11	12	3	14
Répondeur téléphonique	1997-1999	13	33	56	46	37	27	30	36
Minitel	1996	17	24	39	23	12	8	3	18
Téléphone portable	1997-1999	12	31	35	23	19	16	18	22
Micro-ordinateur	1996 à 1999	7	18	42	25	14	9	21	18
Connexion à internet	1999	2	4	20	9	4	2	12	7
Automobile	1996 à 1999	77	86	89	87	67	76	39	78
Multi-équipement en automobile	1996 à 1999	30	34	40	34	18	27	4	29
Nombre de ménages (en millions)	1999	1,3	1,8	3,5	4,5	4,5	8,0	0,5	24,1
Nombre de ménages répondants dans l'échantillon	1999	321	434	798	1 086	1 054	1 958	128	5 779

(1) Les retraités sont classés dans leur ancienne catégorie socioprofessionnelle.

(2) Le cas échéant, moyenne sur deux, trois ou quatre années.

TABLEAU D.01-5A

Équipement des ménages en biens durables selon l'âge de la personne de référence du ménage

Source : INSEE (Enquêtes Permanentes Conditions de vie - mai 1996, 1997, 1998 et 1999) %

Nature de l'équipement	Date (1)	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 ans et plus	Ensemble des ménages
Combiné réfrigérateur-congélateur	1996 à 1999	53	63	57	52	50	50	47	54
Congélateur	1996 à 1999	20	43	57	58	55	46	29	47
Réfrigérateur sans congélateur	1999	42	42	51	55	55	57	53	50
Lave-vaisselle	1996 à 1999	10	37	50	49	37	28	15	36
Micro-ondes	1996-1998	50	62	62	58	45	30	17	51
Lave-linge	1999	67	92	94	95	95	91	76	89
Sèche-linge ou lave-linge séchant	1996 à 1998	15	35	37	28	15	9	5	24
Télévision couleur	1996-1997-1999	79	90	93	94	96	96	96	92
Multi-équipement en télévision couleur....	1996-1997-1999	11	24	36	36	30	24	13	27
Magnétoscope	1996-1999	57	77	79	73	57	37	16	62
Chaîne hi-fi	1996-1998	73	80	78	65	43	26	12	60
Camescope	1997	8	23	19	18	11	6	1	14
Répondeur téléphonique	1997-1999	55	53	42	39	23	12	2	36
Minitel	1996	9	21	27	23	17	9	4	18
Téléphone portable	1997-1999	30	28	26	25	14	9	4	22
Micro-ordinateur	1996 à 1999	22	26	30	21	9	2	1	18
Connexion à internet	1999	10	10	9	7	3	1	—	7
Automobile	1996 à 1999	71	87	89	87	79	61	33	78
Multi-équipement en automobile	1996 à 1999	17	35	42	40	23	10	3	28
Nombre de ménages (en millions)	1999	2,8	4,6	4,7	3,9	3,4	3,3	1,4	24,1
Nombre de ménages répondants dans l'échantil- lon	1999	603	1 121	1 177	960	833	796	289	5 779

(1) Le cas échéant, moyenne sur deux, trois ou quatre années.

TABLEAU D.01-5B

Équipement des ménages en biens durables selon leur taille

Source : INSEE (Enquêtes Permanentes Conditions de vie - mai 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999) %

Nature de l'équipement	Date (1)	nombre de personnes du ménage						Ensemble des ménages
		1	2	3	4	5	6 et plus	
Combiné réfrigérateur-congélateur.....	1996 à 1999	46	55	61	60	56	62	54
Congélateur	1996 à 1999	24	51	55	64	71	69	47
Réfrigérateur sans congélateur.....	1999	50	50	47	52	54	54	50
Lave-vaisselle	1995 à 1999	14	37	44	57	57	38	36
Micro-ondes	1996-1998	31	49	64	71	68	57	51
Lave-linge	1999	71	96	99	99	99	98	89
Sèche-linge ou lave-linge séchant	1995 à 1998	8	18	35	46	49	43	24
Télévision couleur.....	1995-1996-1997-1999	85	95	95	95	97	96	92
Multi-équipement en télévision couleur	1995-1996-1997-1999	9	28	35	40	39	39	26
Magnétoscope	1996-1999	34	62	82	88	87	83	62
Chaîne hi-fi	1996-1998	40	55	76	83	81	75	60
Camescope.....	1995-1997	4	13	22	28	27	20	15
Répondeur téléphonique	1995-1997-1999	26	30	37	36	32	23	31
Minitel	1995-1996	11	19	25	29	29	23	20
Téléphone portable.....	1997-1999	14	20	29	29	29	21	22
Micro-ordinateur	1995 à 1999	8	13	24	31	34	24	17
Connexion à internet	1999	5	5	7	11	13	5	7
Automobile	1996 à 1999	51	86	92	95	93	88	78
Multi-équipement en automobile	1996 à 1999	1	27	47	56	51	41	28
Nombre de ménages (en millions)	1999	7,4	7,7	3,8	3,4	1,3	0,5	24,1
Nombre de ménages répondants dans l'échantillon	1999	1 577	1 898	971	848	357	128	5 779

(1) Le cas échéant, moyenne sur deux, trois, quatre ou cinq années.

TABLEAU D.01-6

Poids des repas et consommation extérieurs dans le budget alimentaire des ménages selon le type d'habitat de résidence

Année 1995

Source : INSEE (Enquête Budget de Famille)

Unité : franc

Catégorie de commune	Dépense alimentaire annuelle moyenne par ménage	Dépense en repas pris à l'extérieur par an	Part en % des repas pris à l'extérieur dans le budget
Communes rurales.....	34 714	4 855	14
UU de moins de 20 000 habitants (1).....	34 522	4 930	14
UU de 20 000 à 100 000 habitants.....	32 660	5 105	16
UU de 100 000 habitants et plus sauf UU Paris.....	33 557	6 089	18
Agglomération parisienne hors Paris.....	40 692	10 106	25
Ville de Paris.....	36 723	12 467	34
Ensemble.....	34 931	6 273	18

(1) UU : Unité urbaine.

TABLEAU D.01-7

Taux d'équipement des ménages européens en biens durables

Année 1995

Source : Eurostat : (panel européen sur l'équipement des ménages)

%

	Lave-vaisselle	Magnéto-scope	TV couleur	Four à micro-ondes	Téléphone
Allemagne.....	38	58	98	45	94
Autriche.....	41	57	96	43	94
Belgique.....	31	62	96	46	92
Danemark.....	33	63	97	33	97
Espagne.....	17	62	98	32	86
Finlande.....	40	...	96	...	...
France.....	36	59	94	45	96
Grèce.....	19	39	90	5	91
Irlande.....	21	70	96	54	82
Italie.....	23	54	96	13	92
Luxembourg.....	53	64	98	31	98
Pays-Bas.....	20	68	97	51	98
Portugal.....	17	49	88	13	77
Royaume-Uni.....	21	79	97	71	93
Suède.....	42	65	97	...	...
Total Union européenne à 15.....	28	62	96	42	93
Autres pays européens					
Islande.....	41	79	97	64	99
Norvege.....	46	51	93	49	..

TABLEAU D.01-8

Le budget des ménages en 1995

Source : INSEE (Enquête budget de famille)

	Alimenta- tion à domicile	Repas à l'extérieur	Habillement	Habitation	Hygiène santé	Transports et Télécom	Culture et loisirs	Divers	Total (1)
Âge de la personne de référence :									
Moins de 25 ans	11,4	5,4	6,2	31,4	4,5	15,5	10,2	15,3	100,0
25 à 34 ans	12,7	4,3	5,2	31,1	5,4	14,3	6,9	20,2	100,0
35 à 44 ans	14,4	3,6	5,3	30,3	5,6	12,6	7,7	20,4	100,0
45 à 54 ans	13,9	3,5	5,1	26,2	5,9	13,1	7,1	25,1	100,0
55 à 64 ans	16,4	2,2	4,5	25,8	6,0	13,3	5,5	26,3	100,0
65 à 74 ans	18,1	1,9	3,7	25,2	8,3	12,2	4,8	25,8	100,0
75 et plus	18,9	2,5	3,5	25,6	10,3	7,5	3,8	27,8	100,0
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence :									
Exploitants agricoles	20,4	2,1	5,2	22,5	5,5	15,2	7,7	21,5	100,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises ..	13,4	3,4	5,0	27,0	4,9	11,3	6,6	28,4	100,0
Cadres et professions libérales	10,4	3,9	5,2	27,7	5,0	11,8	6,5	29,6	100,0
Professions intermédiaires	13,2	4,0	5,3	28,8	6,0	13,7	7,3	21,6	100,0
Employés	14,4	3,9	5,5	30,1	5,7	13,8	7,5	19,0	100,0
Ouvriers	17,1	3,2	4,9	30,1	6,0	14,6	7,6	16,6	100,0
Retraités	18,2	2,1	3,9	25,2	8,2	11,7	4,9	25,7	100,0
Autres inactifs	16,2	3,4	5,1	30,3	7,2	11,4	7,5	18,7	100,0
Type de ménage :									
Personne seule :									
de moins de 65 ans	11,0	4,8	4,8	30,6	4,3	12,4	6,6	25,4	100,0
65 ans et plus	16,7	2,3	3,3	30,0	9,2	7,0	4,1	27,4	100,0
Couples sans enfants, personne de référence âgée de :									
moins de 35 ans	11,2	5,0	5,7	28,6	4,7	15,7	7,8	21,4	100,0
35 à 65 ans	15,0	2,4	4,4	26,1	6,1	13,3	5,2	27,6	100,0
65 ans et plus	18,9	2,0	3,6	23,2	9,1	11,9	4,4	26,9	100,0
Familles monoparentales	15,1	3,3	5,3	30,3	6,8	12,1	8,1	19,0	100,0
Couples avec :									
1 enfant	14,2	3,2	4,9	27,5	5,9	14,3	6,8	23,3	100,0
2 enfants	14,8	3,5	5,5	28,8	6,1	13,2	7,4	20,8	100,0
3 enfants ou plus	16,1	3,5	5,8	28,9	5,5	12,8	8,5	18,9	100,0
Autres ménages de :									
2 personnes	15,8	3,9	5,0	28,2	5,6	11,2	6,6	23,8	100,0
3 personnes	18,2	2,1	3,5	27,5	8,4	11,1	6,0	23,1	100,0
plus de 3 personnes	18,1	3,5	5,7	24,0	7,0	13,6	7,9	20,1	100,0
Type d'habitat de résidence :									
Communes rurales	17,2	2,8	4,5	27,0	6,3	14,6	6,7	20,9	100,0
Unités urbaines de moins de 20 000 habi- tants	15,9	2,6	4,8	28,5	6,1	13,8	6,6	21,7	100,0
Unités urbaines de 20 000 à 99 999 habi- tants	15,4	2,9	5,2	27,6	6,3	13,1	6,3	23,2	100,0
Unités urbaines de 100 000 habitants et plus ..	14,8	3,3	5,0	28,0	6,5	12,7	6,8	23,0	100,0
Complexe agglomération de Paris	12,0	4,4	4,9	28,3	6,2	10,2	6,4	27,7	100,0
Revenu moyen par unité de consommation :									
0 à moins de 42 000 F/an	20,5	3,0	5,5	29,9	6,1	12,5	7,8	14,7	100,0
de 42 000 F à moins de 55 000 F/an	19,9	2,6	4,7	29,5	6,6	13,6	7,2	15,9	100,0
de 55 000 F à moins de 67 000 F/an	18,4	2,8	4,8	29,6	6,9	13,7	7,3	16,5	100,0
de 67 000 F à moins de 82 000 F/an	17,2	3,0	4,7	29,3	6,6	13,3	6,7	19,2	100,0
de 82 000 F à moins de 100 000 F/an	14,9	3,5	4,8	28,5	7,3	13,1	6,6	21,3	100,0
de 100 000 F à moins de 130 000 F/an	13,4	3,4	4,8	26,9	6,6	14,0	6,6	24,3	100,0
Plus de 130 000 F par an	10,1	3,7	4,8	25,7	5,2	11,1	5,6	33,8	100,0
Diplôme le plus élevé de la personne de référence :									
Aucun diplôme	20,2	2,5	4,7	29,2	7,0	12,3	6,2	18,0	100,0
De niveau CEP	19,1	2,6	4,4	25,7	8,4	12,3	5,9	21,7	100,0
De niveau CAP, BEP	16,3	3,0	4,7	28,1	6,2	14,6	7,2	19,9	100,0
De niveau BEPC	14,3	3,8	5,2	28,9	5,8	13,3	6,8	21,9	100,0
De niveau Bac technique	13,9	3,5	5,0	28,0	6,2	13,9	7,1	22,4	100,0
De niveau Bac général	12,7	3,7	4,9	27,5	6,6	12,1	6,1	26,4	100,0
De niveau Bac + 2	11,6	3,9	5,2	29,9	6,1	12,2	6,5	24,6	100,0
De niveau supérieur à Bac + 2	10,1	3,5	4,9	26,9	4,7	11,4	6,3	32,1	100,0
De niveau non déclaré	9,7	6,2	7,4	30,7	4,1	13,7	12,4	15,8	100,0
Ensemble	14,9	3,3	4,9	27,9	6,3	12,8	6,6	23,4	100,0

(1) En dépense annuelle moyenne par ménage.

TABLEAU D.01-9

Évolution des emplois du temps des adultes citadins entre 1986 et 1999

Source : INSEE (Enquête emploi du temps)

Unité : Temps exprimés en heures et minutes par jour

	Homme				Femme				Total			
	Actif occupé		Inactif		Active occupée		Inactive		Actifs occupés		Ensemble	
	1986	1999	1986	1999	1986	1999	1986	1999	1986	1999	1986	1999
Temps physiologique	11h22	11h22	12h51	12h39	11h32	11h35	12h42	12h37	11h26	11h28	12h06	12h04
dont Sommeil	8h31	8h23	9h53	9h34	8h46	8h37	9h47	9h32	8h37	8h29	9h13	9h03
Toilette, soins	0h46	0h42	0h48	0h46	0h53	0h49	0h56	0h53	0h49	0h45	0h51	0h48
Repas (1)	2h05	2h16	2h09	2h18	1h54	2h09	1h59	2h12	2h	2h13	2h02	2h14
dont Repas avec parents, amis	0h25	0h43	0h20	0h34	0h24	0h38	0h22	0h33	0h25	0h41	0h23	0h37
Temps professionnel et de formation (2)	6h33	6h22	1h54	1h32	5h15	5h01	0h59	0h59	6h	5h46	3h39	3h23
dont Travail professionnel	5h53	5h42	0h23	0h13	4h43	4h28	0h10	0h05	5h23	5h09	2h48	2h32
dont Travail à domicile	0h11	0h19	0h01	0h02	0h09	0h15	—	0h01	0h10	0h17	0h05	0h09
Trajets domicile travail	0h35	0h37	0h11	0h09	0h28	0h30	0h06	0h05	0h32	0h34	0h20	0h20
Études	0h01	0h01	1h16	1h07	0h01	—	0h42	0h47	0h01	0h01	0h28	0h29
Temps domestique	1h51	1h59	2h45	2h55	3h49	3h48	5h16	4h47	2h41	2h48	3h30	3h26
dont Ménage, cuisine, linge, courses, etc.	1h00	1h04	1h33	1h35	3h13	3h06	4h26	3h59	1h56	1h58	2h38	2h30
Soins aux enfants et adultes	0h09	0h11	0h05	0h06	0h24	0h27	0h32	0h26	0h16	0h18	0h19	0h18
Bricolage	0h25	0h30	0h30	0h36	0h03	0h04	0h02	0h05	0h16	0h18	0h14	0h18
Jardinage, soins aux animaux	0h18	0h14	0h38	0h38	0h09	0h11	0h17	0h18	0h14	0h13	0h19	0h20
Temps de loisirs	2h46	2h57	4h38	5h06	2h	2h19	3h15	3h57	2h27	2h40	3h07	3h35
dont Télévision	1h35	1h47	2h22	2h44	1h09	1h24	1h59	2h28	1h24	1h37	1h46	2h07
Lecture	0h21	0h16	0h42	0h36	0h19	0h17	0h29	0h30	0h20	0h17	0h27	0h25
Promenade	0h11	0h15	0h36	0h32	0h10	0h14	0h16	0h22	0h10	0h14	0h15	0h20
Jeux	0h10	0h12	0h18	0h30	0h07	0h06	0h10	0h15	0h08	0h09	0h10	0h16
Sport	0h10	0h10	0h16	0h15	0h05	0h05	0h04	0h05	0h07	0h08	0h08	0h09
Temps de sociabilité (hors repas)	0h51	0h47	1h04	1h10	0h48	0h43	1h09	1h04	0h49	0h45	0h58	0h56
dont Conversations, téléphone, courrier	0h26	0h13	0h34	0h20	0h26	0h16	0h33	0h22	0h26	0h15	0h31	0h18
Visites, Réceptions	0h16	0h26	0h21	0h36	0h17	0h22	0h27	0h33	0h16	0h24	0h20	0h29
Total libre : loisirs et sociabilité	3h36	3h44	5h38	6h15	2h48	3h02	4h24	5h01	3h16	3h25	4h05	4h31
Trajets (hors domicile travail)	0h39	0h33	0h49	0h38	0h36	0h34	0h38	0h35	0h40	0h34	0h39	0h35

(1) Les repas de réception avec des amis, des voisins, ou des parents sont comptés dans la partie besoin physiologique : ils pourraient aussi être considérés comme des repas de "sociabilité".

(2) La prise en compte des samedis et dimanches pour le calcul de ces moyennes rend surprenant les temps quotidiens de travail ou d'études; multipliés par 7, ils sont plus conformes au sens commun.

CONSULTEZ

LES DERNIÈRES INFORMATIONS DE L'INSEE...

3615 INSEE

... sur Minitel

1,01 FF la minute

Toutes les informations qui vous sont utiles :

- les indices
- les données statistiques
- les résultats du recensement de la population
- le catalogue de l'INSEE
- l'INSEE dans votre région
- les concours

3617 INSEE

... sur Minitel

5,57 FF la minute

Ce serveur vous offre en plus la possibilité de recevoir par fax les informations statistiques : indices, résultats du recensement (tableaux communaux et cartes départementales).

08 36 68 07 60

... par téléphone

2,23 FF la minute (accessible France entière hors DOM-TOM)

Ce serveur vocal vous indique pour l'année en cours et les deux années précédentes, les indices courants ainsi que les coordonnées complètes des Directions régionales de l'INSEE.

Logement

- 1.** Présentation.
- 2.** Méthodologie.
- 3.** Définitions.
- 4.** Sources de documentation.
- 5.** Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. L'habitat individuel en Europe en 1995.

1. Catégorie de logement par catégorie de commune.
2. Résidences principales selon le statut d'occupation et l'âge de la personne de référence.
3. Résidences principales selon le confort et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence.
4. Résidences principales, nombre moyen de pièces selon l'année d'achèvement et le type de l'immeuble.
5. Résidences principales selon l'indice de peuplement et la taille du ménage.
6. Résidences principales, nombre moyen de personnes par logement et par pièce selon l'âge de la personne de référence.
7. Charges financières et taux d'effort selon le secteur de logement.
8. Taux d'effort des ménages selon le secteur de logement et la catégorie socioprofessionnelle.

1. PRÉSENTATION

Fin 1996, le nombre de résidences principales est de 23,3 millions, soit une augmentation de 290 000 unités par an depuis fin 1992. Cette forte évolution ne s'explique pas seulement par la croissance démographique mais aussi par des modifications de la composition des ménages : autonomie des étudiants grâce à l'allocation logement, multiplication des séparations de conjoints, vie en couple plus tardive, possibilités pour les ménages âgés de rester plus longtemps autonomes. Les ménages âgés dont la personne de référence a plus de 65 ans représentent le quart des ménages (26 %) soit une augmentation d'un tiers en douze ans; le nombre de ménages ordinaires dont la personne de référence a plus de 84 ans a augmenté de 17 % en quatre ans.

Le taux de ménages propriétaires de leur résidence principale est de 54,3 % en 1996, soit une quasi-stabilité depuis 1988, alors qu'il montait de 50,7 % à 53,6 % entre 1984 et 1988. Cependant, du fait de l'augmentation du nombre des ménages, le nombre de ménages propriétaires croît de façon non négligeable : 730 000 de plus en quatre ans, contre 526 000 sur les quatre années précédentes, mais 1 064 000 entre 1984 et 1988. Les trois cinquièmes des ménages sont propriétaires sans emprunt en cours, contre la moitié en 1984. À 65 ans, les trois quarts des ménages sont propriétaires.

Fin 1996, 56 % des résidences principales sont des maisons individuelles. L'habitat individuel n'a pratiquement pas progressé depuis 1992. Le logement « moyen » compte quatre pièces, sur une surface proche de 88 m² (2 m² de plus qu'en novembre 1992). Mais, si les maisons individuelles continuent de s'agrandir (102 m² en 1992, 105 m² en 1996), la surface moyenne des appartements ne dépasse pas les 66 m². Dans l'habitat individuel, la surface disponible par personne augmente de 5 % en quatre ans, atteignant 39 m². Dans le parc collectif, chaque personne dispose en moyenne de 30 m² comme en 1992.

Le confort des résidences principales continue de s'améliorer. Moins de 4 % des logements, pour la plupart construits avant 1949, ne disposent pas du minimum de confort, c'est-à-dire de W-C intérieurs et d'au moins une douche ou une baignoire. Cette proportion, qui était de 15 % en 1984 et de 10 % en 1988, ne cesse de se restreindre sous l'effet de la construction neuve d'une part, de la destruction des logements les plus vétustes ou de leur rénovation d'autre part.

Fin 1996, plus de huit logements sur dix possèdent tout le confort, c'est-à-dire, W-C intérieurs, au moins une salle de bains et chauffage central, contre sept logements sur dix en 1992. Alors qu'il augmentait depuis les années soixante-dix, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels baisse. La part des logements vacants est de 7,9 % à la fin de 1996, ce qui est assez stable. Le tiers de ces logements se situe en zone rurale (contre un quart des résidences principales).

La part de revenu que consacrent les ménages à se loger, en hausse depuis le début des années 80, a continué d'augmenter entre 1992 et 1996, beaucoup plus pour les locataires que pour les accédants. Ainsi, le taux d'effort net des locataires passe de 17,1 % en 1992 à 19,6 % en 1996, celui des accédants de 18 % à 18,8 %. Sur cette période, la proportion des ménages n'ayant pas de dépenses de logement a légèrement augmenté; ce sont en

majorité des propriétaires ne remboursant pas ou plus de prêts liés à l'acquisition de leur résidence principale.

2. MÉTHODOLOGIE

Les enquêtes « Logement »

L'INSEE a réalisé des enquêtes sur le logement en 1955, 1961, 1963, 1967, 1970, 1973, 1978, 1984, 1988, 1992. Une onzième enquête a été effectuée en 1996-1997. Toutes ces enquêtes, de caractéristiques analogues, ont été faites auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des logements existant en France à la date de l'enquête. Cet échantillon (40 000 logements en 1996) a été constitué à partir de deux bases de sondage :

- le précédent recensement de la population pour les logements achevés à la date de ce recensement;
- le fichier des logements neufs géré par le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement pour les logements achevés entre le recensement et la date de l'enquête.

Ces enquêtes comportent des questions :

- sur les caractéristiques physiques du parc (taille, confort, environnement) et sur les caractéristiques démographiques du ménage occupant (catégorie socioprofessionnelle, statut d'occupation, nombre de personnes);
- sur la mobilité des ménages au cours des quatre dernières années et sur leurs souhaits éventuels de déménagement;
- sur les dépenses de logement (loyers, charges, prix d'acquisition, modalités de financement utilisées par les accédants à la propriété, travaux de gros entretien et d'amélioration) et sur le patrimoine-logement des ménages.

Les enquêtes par sondage adoptent les mêmes concepts que les recensements; elles visent à fournir des informations plus complexes et plus nombreuses, mais souvent au seul niveau national. Dans les recensements, les effectifs sont mieux mesurés et les données sont disponibles à des échelons géographiques fins et variés.

Dans l'enquête logement 1996, la précision des résultats a pu être évaluée. C'est sur les résidences principales que la précision est la meilleure : elles sont connues à 100 000 près. Le taux de sondage des autres logements est moins élevé. Le nombre des résidences secondaires est ainsi connu à 90 000 près, celui des logements vacants à 80 000 près. Les logements occasionnels sont estimés à 30 000 près. Le taux de propriétaires est quant à lui, connu à 0,3 % près, c'est-à-dire qu'il a 95 % de chances d'être compris en 54,0 et 54,6.

3. DÉFINITIONS

Catégorie de logement

Les enquêtes « Logement » étudient de façon détaillée la résidence principale des ménages. Elles répertorient néanmoins les autres catégories de logement sans tou-

tefois collecter d'information fine à leur sujet. Quatre catégories de logement sont ainsi repérées :

- les résidences principales (logements ou pièces indépendantes où le ménage vit habituellement);
- les logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre que le week-end auprès de sa famille);
- les résidences secondaires (logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances et qui ne sont pas des logements occasionnels);
- les logements vacants, sans occupant à la date d'enquête, qu'ils soient disponibles ou non pour la vente ou la location.

Nombre de pièces

On comptabilise le nombre de pièces principales à usage d'habitation.

Sont exclus :

- les pièces à usage exclusivement professionnel (réservées complètement et en permanence à l'activité professionnelle d'un membre du ménage);
- les entrées, couloirs, salles de bains, penderies, alcôves, W.C., offices, vérandas,...

Sont incluses :

- les pièces principales « classiques » (salon, salle à manger, chambre,...);
- les pièces annexes utilisées par le titulaire du logement;
- la cuisine lorsqu'elle mesure plus de 12 m².

Indice de peuplement

L'indice de peuplement dit « norme INSEE » est basé sur la comparaison du nombre effectif de pièces composant le logement et d'un nombre normatif de pièces dites « nécessaires » au ménage. Cette norme de « pièces nécessaires » au ménage est calculée en fonction de sa taille, mais aussi de l'âge et de la situation familiale de ses membres.

Schématiquement, on compte :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus,
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans,
- sinon une pièce par enfant.

Si le nombre de pièces nécessaires au ménage ainsi déterminé est :

- inférieur d'une unité, deux ou plus au nombre de pièces du logement occupé, on parle respectivement de sous-peuplement modéré, prononcé ou très accentué;

— égal au nombre de pièces du logement occupé, il s'agit d'un peuplement normal;

— supérieur d'une unité ou plus au nombre de pièces du logement occupé, on parle respectivement de surpeuplement modéré ou accentué.

Selon cette norme, une personne seule doit pouvoir disposer de deux pièces. En conséquence, tous les studios sont par construction surpeuplés : le surpeuplement est modéré lorsque le ménage est constitué par une personne seule ou un couple, accentué s'il est composé de plus de deux personnes.

Statut d'occupation

Le statut de propriétaire du logement inclut les différentes formes d'accession à la propriété. Le statut de locataire ou de sous-locataire concerne les locations de logements loués vides ou meublés ainsi que les locations de chambres d'hôtel, quand il s'agit de la résidence principale de l'individu ou du ménage.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organisme :

- INSEE.

Publications :

« Projection du nombre de ménages à l'horizon 2020 », *INSEE-Résultats*, n° 315, juillet 1994;

« Habitat et occupation du parc de logement en 1988 et 1992 - Enquêtes sur le logement », *INSEE-Résultats*, n°s 392-393, mai 1995;

« Dépenses de logement et comportements résidentiels en 1988 et 1992 - Enquêtes sur le logement », *INSEE-Résultats*, n° 77-78, décembre 1995.

« Le logement locatif de 1992 à 1996 », *INSEE-Résultats*, n°s 575-576, octobre 1997.

« Les conditions de logement des ménages. Explication de l'enquête logement 1996-1997 », *INSEE-Résultats*, n°s 622-623, novembre 1998;

« La demande potentielle de logements neufs à moyen terme », *INSEE-Première*, n° 518, avril 1997.

« Les dépenses de logement de 1984 à 1996 », *INSEE-Première*, n° 611, octobre 1998.

« Les loyers augmentent plus en 1998 qu'en 1997 », *INSEE-Première*, n° 641, avril 1999.

« L'occupation des logements depuis 1945 », A. Laferrière, *Données sociales* 1999, INSEE.

« Le logement des ménages pauvres », D. Le Blanc, F. Clanché, *Données sociales* 1999, INSEE.

Article d'*Économie et Statistique* :

Dossier « Les ménages et leurs logements au début des années 1990 », n°s 288-289, août-septembre 1995.

Autre publication :

Les ménages et leur logement : analyse des enquêtes logement de l'INSEE. Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction de l'Habitat et de la Construction, Économica, 1997.

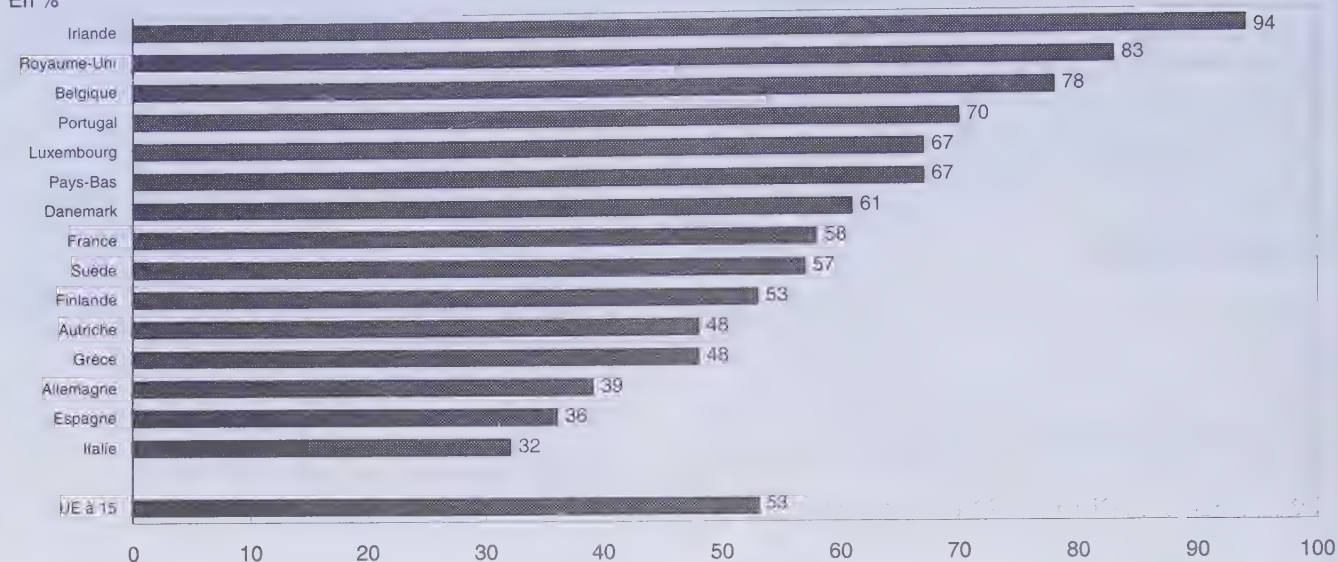


GRAPHIQUE D.02

L'habitat individuel en Europe en 1995

Part des maisons individuelles dans le parc de logements

En %



Source : Panel communautaire des ménages 1995, Eurostat

TABLEAU D.02-1

Catégorie de logement par catégorie de commune

Source : INSEE (Enquêtes logement)

Unité : Millier

	(1) 1984	(1) 1988	(1) 1992	(1) 1996
Résidences principales :				
Communes rurales	5 081,8	5 447,3	5 339,2	5 615,6
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	5 893,7	6 149,7	6 493,2	6 867,9
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	5 777,3	5 952,7	6 422,2	6 790,1
Agglomération parisienne	3 611,3	3 706,3	3 876,1	4 012,0
Total	20 364,1	21 256,0	22 130,7	23 285,6
Logements vacants (2) :				
Communes rurales	683,7	726,3	654,8	724,0
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	555,1	670,2	584,9	636,5
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	429,5	517,3	487,9	555,7
Agglomération parisienne	250,6	241,9	269,3	314,9
Total	1 918,9	2 155,7	1 996,9	2 231,1
Résidences secondaires (2) :				
Communes rurales	1 335,7	1 353,0	1 511,3	1 447,5
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	635,0	634,0	882,0	839,2
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	235,7	243,5	320,7	299,4
Agglomération parisienne	87,0	66,3	134,4	118,0
Total	2 293,4	2 296,8	2 848,4	2 704,1
Tous logements :				
Communes rurales	7 101,2	7 526,5	7 505,3	7 787,1
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	7 083,8	7 454,0	7 960,2	8 343,5
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	6 442,5	6 713,5	7 230,9	7 645,3
Agglomération parisienne	3 948,9	4 014,6	4 279,8	4 444,9
Total	24 576,4	25 708,5	26 976,2	28 220,8

(1) La catégorie de commune retenue pour 1984 et 1988 repose sur le découpage du territoire établi à la suite du recensement de 1982 alors que 1992 et 1996 utilisent le découpage consécutif au recensement de 1990. L'actualisation du zonage géographique réalisée en 1990 explique, pour une part, l'augmentation du nombre de logements en milieu urbain.

(2) L'introduction de la catégorie des logements occasionnels et les progrès du repérage des logements autres que principaux au recensement de 1990 (pourvoyeur de l'échantillon principal de l'enquête logement 1992/93 et 1996/97) perturbent les comparaisons avec les données antérieures.

TABLEAU D.02-2

Résidences principales selon le statut d'occupation et l'âge de la personne de référence

Source : INSEE (Enquête logement 1996)

Unité : Millier

	15 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus	Total
Propriétaire	301,2	1 974,0	2 838,9	2 314,1	3 729,7	1 486,8	12 644,7
Locataire HLM	561,7	991,4	752,0	474,1	580,5	296,9	3 656,6
Locataire non HLM	1 516,9	1 350,9	873,4	468,9	595,6	414,8	5 220,5
Locataire d'un meublé ou sous-locataire	237,2	45,6	27,4	23,5	14,7	21,4	369,8
Fermiers métayers	1,9	10,3	9,9	13,6	5,9	1,9	43,5
Logé gratuit	208,8	200,4	209,2	148,6	251,3	332,2	1 350,5
Ensemble	2 827,7	4 572,6	4 710,8	3 442,8	5 177,7	2 554,0	23 285,6

TABLEAU D.02-3

Résidences principales selon le confort et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Source : INSEE (Enquête logement 1996)

Unité : millier

	Agri- culteurs	Artisans Commer- çants chefs d'entre- prises	Cadres	Profes- sions intermé- diaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans acti- vité profes- sionnelle	Total
Logement sans eau ou eau seule	12,2	5,4	1,9	4,0	24,8	73,8	212,3	53,5	387,9
Logement avec eau, WC sans installation sanitaire	4,1	2,9	1,8	3,5	12,5	25,6	209,0	42,2	301,6
Logement avec eau, installation sanitaire sans WC	6,5	10,8	5,7	14,2	14,1	57,1	97,3	39,0	244,7
Installation sanitaire, sans chauffage central	97,2	146,1	218,0	375,8	365,5	907,0	1 145,9	320,2	3 575,7
Installation sanitaire, avec chauffage central	253,7	926,5	1 912,0	2 668,9	2 351,2	3 801,4	5 505,1	1 357,0	18 775,8
Total	373,7	1 091,7	2 139,4	3 066,4	2 768,1	4 864,9	7 169,6	1 811,9	23 285,7

TABLEAU D.02-4

Résidences principales, nombre moyen de pièces selon l'année d'achèvement et le type de l'immeuble

Source : INSEE (Enquête logement 1996)

Unité : Millier

Année d'achèvement	Type d'immeuble			Nombre moyen de pièces
	Individuel	Collectif	Total	
Avant 1915	3 426,3	1 739,8	5 166,1	4,04
De 1915 à 1948	1 986,9	1 143,2	3 130,1	3,91
De 1949 à 1967	1 725,3	2 542,6	4 267,9	3,83
De 1968 à 1974	1 418,6	1 959,2	3 377,8	3,94
De 1975 à 1981	1 870,6	1 198,0	3 068,6	4,18
De 1982 à 1989	1 618,0	772,9	2 390,9	4,25
1990 et après	1 036,8	847,4	1 884,2	3,86
Total	13 082,5	10 203,1	23 285,6	4,00

TABLEAU D.02-5

Résidences principales selon l'indice de peuplement et la taille du ménage

Source : INSEE (Enquête logement de 1996)

Unité : Millier

Indice de peuplement	Nombre de personnes du ménage						Total
	1	2	3	4	5	6 et plus	
Sous-peuplement très accentué.....	921,9	2 314,3	680,9	514,2	172,8	58,8	4 662,9
Sous-peuplement prononcé.....	1 113,1	1 860,1	781,5	705,4	222,5	56,1	4 738,7
Sous-peuplement modéré.....	1 583,7	1 814,4	1 109,4	1 027,7	401,7	102,1	6 039,0
Peuplement normal.....	1 742,7	1 164,9	909,0	897,7	401,2	140,6	5 256,1
Surpeuplement modéré.....	1 172,1	320,2	231,9	268,9	189,4	147,8	2 330,3
Surpeuplement accentué.....	—	35,5	40,2	44,0	44,1	94,7	258,5
Total.....	6 533,5	7 509,4	3 752,9	3 457,9	1 431,7	600,1	23 285,5

TABLEAU D.02-6

Résidences principales, nombre moyen de personnes par logement et par pièce selon l'âge de la personne de référence

Source : INSEE (Enquête logement 1996)

Unité : Millier

	Effectif	Nombre de personnes par logement	Nombre de personnes par pièce
15 à moins de 30 ans.....	2 827,7	1,95	0,84
30 à moins de 40 ans.....	4 572,6	3,18	0,84
40 à moins de 50 ans.....	4 710,8	3,30	0,77
50 à moins de 60 ans.....	3 442,8	2,55	0,62
60 à moins de 75 ans.....	5 177,7	1,85	0,49
75 ans ou plus.....	2 554,0	1,48	0,47
Total.....	23 285,6	2,48	0,67

TABLEAU D.02-7

Charges financières et taux d'effort selon le secteur de logement

Source : INSEE (Enquêtes logement de 1992 et 1996)

Secteur	Effectif en milliers	Charge financière brute par logement (F/an)	Charge financière brute au m ² (F/an)	Taux d'effort brut %	Taux d'effort net %
Année 1996					
Propriétaires non accédants.....	7 450,6	—	—	—	—
Propriétaires accédants.....	5 194,2	40 137	370,3	18,8	17,8
Accédants PAP ou PAJ (1).....	1 137,5	41 292	381,3	22,5	19,9
Accédants prêts conventionnés.....	1 158,3	43 697	379,6	20,6	19,5
Autres accédants.....	2 898,4	38 261	362,0	17,0	16,6
Locataires d'un local loué vide.....	8 877,2	25 215	367,0	19,6	16,0
HLM conventionnée ou non.....	3 656,6	20 227	285,3	17,3	12,2
Secteur social non HLM.....	443,8	22 036	308,6	15,9	13,2
Loi de 1948.....	337,3	18 337	283,4	15,6	13,1
Autres locataires avant 1949.....	1 998,8	27 532	409,7	22,0	18,4
Autres locataires après 1948.....	2 440,7	32 317	483,8	21,9	19,4
Locataires en meublés, sous-locataires.....	369,7	23 607	632,9	32,0	24,2
Fermiers ou métayers.....	43,6	—	—	—	—
Logés gratuitement.....	1 350,4	—	—	—	—
Total.....	23 285,6	18 941	215,0	12,1	10,6
Année 1992					
Propriétaires non accédants.....	6 704,9	—	—	—	—
Propriétaires accédants.....	5 208,1	37 214	349,0	18,0	17,0
Accédants PAP ou PAJ (1).....	1 103,6	40 535	382,7	22,7	19,7
Accédants prêts conventionnés.....	1 168,4	46 492	414,3	22,2	20,9
Autres accédants.....	2 936,1	32 274	308,4	15,0	14,7
Locataires d'un local loué vide.....	8 335,9	21 857	320,1	17,1	14,3
HLM conventionnée ou non.....	3 375,8	16 692	238,8	14,8	10,7
Secteur social non HLM.....	399,5	20 183	289,3	12,9	11,3
Loi de 1948.....	442,3	15 452	253,9	14,5	12,5
Autres locataires avant 1949.....	1 850,0	24 568	364,9	19,2	16,7
Autres locataires après 1948.....	2 268,2	28 877	425,6	19,4	17,3
Locataires en meublés, sous-locataires.....	338,8	21 829	581,2	24,3	20,7
Fermiers ou métayers.....	55,0	—	—	—	—
Logés gratuitement.....	1 488,2	—	—	—	—
Total.....	22 130,8	17 325	200,6	11,5	10,2

(1) PAJ = prêt d'accession à la propriété à taux ajustable.

TABLEAU D.02-8

Taux d'effort des ménages selon le secteur de logement et la catégorie socioprofessionnelle

Source : INSEE (Enquête logement 1996)

	%							
	Accédants		Location secteur social		Location secteur privé		Location secteur meublé	
	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net
Agriculteurs exploitants	19,2	17,1	19,2	16,4	14,6	12,7	—	—
Artisans, commerçants	20,6	19,8	18,7	12,8	24,6	22,5	30,2	24,9
Chefs d'entreprise, professions libérales.....	17,6	17,5	13,0	11,7	16,9	16,6	14,0	14,0
Cadres	16,6	16,5	13,8	12,9	17,5	17,0	18,5	17,4
Professions intermédiaires.....	18,1	17,6	14,3	12,6	19,5	18,2	22,7	19,0
Employés	20,0	18,8	17,7	12,9	24,4	20,1	30,4	23,5
Ouvriers	21,3	19,1	16,3	10,7	20,8	16,3	24,3	18,3
Retraites	16,5	15,9	18,8	15,0	22,0	19,7	37,2	30,2
Autres personnes sans activité professionnelle.....	19,6	16,6	26,8	11,1	42,5	28,2	56,8	37,5
Ensemble	18,8	17,8	17,1	12,4	21,6	18,7	32,0	24,2

- 1.** Présentation.
- 2.** Méthodologie.
- 3.** Définitions.
- 4.** Sources de documentation.
- 5.** Graphiques et tableaux.

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Part des services de santé dans la consommation finale des ménages dans l'Union européenne.

Graphique. Structure du financement de la dépense courante de soins et de biens médicaux (en %) en 1998.

- | | |
|---|---|
| 1. Dépense courante et consommation médicale totale. | 9B. Établissements d'hébergement pour personnes âgées et services de soins de longue durée. |
| 2. Dépenses courantes de santé. | 10. Accueil des enfants de moins de six ans. |
| 3. Structure de financement de la dépense courante de soins et de biens médicaux. | 11. Équipement et activité de l'hospitalisation complète. |
| 4. Volume d'actes remboursés par le régime général d'assurance maladie. | 12. Établissements pour handicapés. |
| 5. Effectifs des professions de santé. | 13. Nouveaux cas des affections de longue durée. |
| 6. Part de la dépense nationale de santé dans le PIB dans des pays de l'OCDE. | 14. Nombre de décès selon la cause et le sexe. |
| 7. Personnels hospitaliers. | 15. Répartition des cas de SIDA par groupe de transmission et année de diagnostic. |
| 8. Quelques professions sociales par secteur d'activité. | 16. Causes médicales de décès des enfants âgés de moins d'un an. |
| 9A. Établissements de santé. | 17. Causes médicales de décès dans les départements d'outre-mer. |

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES).

1. PRÉSENTATION

La dépense courante de santé atteint, en 1998, 850 milliards, soit 14 000 francs en moyenne par habitant, et la consommation de soins et de biens médicaux 726 milliards de francs, soit environ 12 000 francs par habitant, soit 4, 1 % de plus en valeur qu'en 1997.

Cette augmentation est sensiblement plus élevée que celles observées en 1997 et 1996 mais, pour la plupart des postes de consommation, la hausse constatée reste en deçà de celles du début des années 1990.

Les médicaments et les soins ambulatoires (soins de ville essentiellement), dont l'augmentation en volume est particulièrement forte en 1998, sont les secteurs qui contribuent le plus à la croissance de la consommation. La dépense nationale de santé représente, en 1998, 9,5 % du Produit intérieur brut (PIB), plaçant la France en quatrième position des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

En 1998, la part des dépenses de soins et de biens médicaux financée par la Sécurité sociale est de 75,5 % (contre 76,5 % en 1980) et celle de l'État et des collectivités locales est de 1,1 % (contre 2,9 % en 1980). En contrepartie, la part des dépenses financée par les ménages et les mutuelles passe respectivement de 15,6 % et 5 % en 1980 à 11,3 % et 7,1 % en 1998.

2. MÉTHODOLOGIE

Les comptes de la Santé

Les comptes de la Santé sont désormais présentés en base 1995. Cette nouvelle base introduit les changements suivants :

— Des modifications conceptuelles

- une extension du champ géographique aux départements d'Outre-mer;

- une comptabilisation des opérations en droits constatés. Désormais, l'enregistrement des dépenses et des recettes par les organismes de Sécurité sociale et les acteurs du système de santé se fait à la date des soins et non plus à celle du remboursement ou du paiement. La comptabilisation des opérations des administrations publiques est en cohérence avec le reste de la Comptabilité nationale.

— Des modifications de champ et de nomenclature

Les services de soins à domicile et le poste « petits matériels et pansements » sont intégrés dans la base 1995 des comptes. Les consultations externes des hôpitaux publics sont classés en soins ambulatoires. Les services mobiles d'urgence et de réanimation restent intégrés dans l'ensemble du budget global hospitalier.

— Des révisions de certaines évaluations

Elles tiennent essentiellement à l'amélioration des sources statistiques existantes et à l'apparition de nouvelles.

— Les effets des modifications et révisions

Les modifications et révisions de la base 1995 induisent une baisse de la consommation de soins et de biens

médicaux de 0,2 point de PIB par rapport à la base précédente. Les remboursements de la Sécurité sociale n'étant pratiquement pas modifiés (hormis le passage en date de soins et de délivrance des médicaments), ces changements entraînent une modification significative de l'évolution du taux de couverture qui, pour 1997, passe de 73,9 % en base 1980 à 75,5 % en base 1995.

La dépense courante de santé

C'est la somme des dépenses engagées par les financeurs de l'ensemble du système de santé (Sécurité sociale, État, collectivités locales, organismes de protection complémentaire - Mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance - ménages). Elle couvre donc un champ plus large que celui de la consommation médicale totale puisqu'elle intègre également les indemnités journalières, les subventions reçues par le système de santé, les dépenses de recherche, de formation et de gestion de l'administration sanitaire.

Profession de la santé

Médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et pharmaciens sont des professions réglementées, au niveau du diplôme et de l'exercice, par le Code de la santé publique; cette réglementation entraîne l'inscription sur une liste préfectorale et la délivrance d'une carte professionnelle. Pour chacune de ces professions, il existe un ordre professionnel. En outre, elles bénéficient d'un monopole d'exercice. Les auxiliaires médicaux ont également un monopole d'exercice et peuvent exercer sans prescription médicale en application du rôle propre qui leur est dévolu; il s'agit des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes. Ces professions sont réglementées de la même façon que les professions médicales; du fait de l'absence d'ordre professionnel, c'est le préfet qui délivre la carte professionnelle.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité recense dans le fichier ADELI tous les médecins actifs, y compris les fonctionnaires ainsi que les praticiens adjoints contractuels ayant une autorisation d'exercice. Les répertoires ADELI sont gérés par les directions départementales des Affaires sanitaires et sociales qui, en vertu des dispositions du Code de la santé, sont tenues d'enregistrer les diplômes de tous les médecins qui commencent à exercer une activité professionnelle et de dresser annuellement la liste des médecins en activité dans leur département. Les directions régionales des Affaires sanitaires et sociales animent et coordonnent l'action des départements et participent au contrôle de la qualité des informations.

Seules les professions réglementées font l'objet d'une statistique annuelle. Pour les pharmaciens, l'exercice libéral correspond aux pharmaciens titulaires d'officine; pour les autres professions, les libéraux incluent les libéraux exclusifs et partiels.

Le système hospitalier

Le système de santé français fait coexister deux secteurs : un secteur public et un secteur privé.

L'hospitalisation est majoritairement publique : deux tiers des lits sont directement gérés par le public. Par contre, pour les soins ambulatoires, l'exercice libéral est prédominant.

La loi du 31 juillet 1991 portant sur la réforme hospitalière amène par la notion de service public hospitalier une nouvelle distinction :

- les établissements publics de santé;
- les établissements de santé privés à but non lucratif admis (sous certaines conditions) à participer à l'exécution du service public hospitalier;
- les établissements de santé privés autres que ceux qui assurent le service public hospitalier.

Les établissements de santé publics et privés, généraux ou spécialisés, de soins aigus, soins de suite ou de réadaptation et de soins de longue durée, assurent principalement des soins avec hébergement complet. Les évolutions récentes des technologies et des pratiques médicales conduisent les établissements d'hospitalisation à s'ouvrir de plus en plus vers de nouvelles prises en charge du malade (hospitalisation de jour, de nuit, à domicile...).

Le fondement de la planification hospitalière repose sur la carte sanitaire et le schéma d'organisation sanitaire (régional ou national pour certaines disciplines) qui ont pour objet de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins en vue de satisfaire de manière optimale la demande de santé.

Enquête annuelle auprès des établissements de santé

La DREES exploite depuis 1994 une seule enquête auprès des établissements de santé (dite SAE). Elle couvre l'ensemble des établissements publics y compris les centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (CHS) et les établissements de santé privés, y compris les hôpitaux psychiatriques privés faisant fonction de publics (HPP). Mise en place en 1994, cette enquête fournit des données sur l'équipement et l'activité des établissements de santé (y compris le recensement du personnel).

Hospitalisation complète et hébergement complet

Les lits correspondent aux lits installés au 31 décembre de l'année. Ce nombre peut être différent de celui des lits autorisés.

Les entrées prises en compte sont les entrées totales. Dans une discipline d'équipement, elles représentent la somme des entrées directes et des entrées par mutation dans cette discipline.

La durée moyenne de séjour (DMS) se définit comme le rapport entre le nombre de journées réalisées ou facturées et le nombre d'entrées totales. Pour permettre une comparaison valable de l'activité entre les deux secteurs étudiés, les formules utilisées sont :

- pour le secteur public : journées réalisées / entrées totales
- pour le secteur privé :

(journées facturées - sorties établissements conven-

tionnés avec la Caisse régionale d'assurance maladie) / entrées

Enquête sur le SIDA

La surveillance nationale du SIDA provenant de l'injection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) a été mise en place par la direction générale de la Santé en mars 1982. La déclaration des cas est devenue obligatoire en juin 1986 selon la définition de la maladie adoptée par l'Organisation mondiale de la Santé et revue en 1987 et en 1993. Seuls les cas déclarés répondant à cette définition sont retenus pour la surveillance. Les cas déclarés sont répartis par année de diagnostic et par groupe de transmission. Une enquête nationale transversale sur la fréquentation hospitalière des patients infectés par le VIH est réalisée, à l'initiative de la Direction des hôpitaux, par la DREES, en collaboration avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris ; elle a lieu deux fois par an, en juin et en décembre.

Causes médicales de décès

Les données sur les causes médicales de décès résultent de l'exploitation des diagnostics portés sur les certificats médicaux de décès établis par les médecins ayant constaté le décès. Ce certificat, envoyé à la mairie, est ensuite joint au bulletin de décès de l'état civil et transmis de façon anonyme au médecin de la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales, puis à l'INSERM chargé de la codification et de l'analyse de la partie médicale.

Le code utilisé est la CIM 10^e révision. Les données retenues ici sont issues de la statistique définitive; elles portent sur la cause principale (initiale) du décès et sont présentées selon les 17 grands groupes de causes qui constituent les chapitres de la CIM.

Les affections de longue durée

L'article L. 322-3-3^o du Code de la sécurité sociale prévoit qu'en cas d'affection de longue durée et d'interruption de travail ou de soins continus supérieurs à une durée déterminée, les caisses font procéder à un examen spécial du bénéficiaire conjointement par le médecin traitant et le médecin conseil de la Sécurité sociale.

Sont comptabilisés, dans les statistiques, les nouveaux malades, assurés sociaux et ayants droit du régime général et des régimes qui y sont rattachés pour les soins de santé, vus à cette occasion par diagnostic. Les maladies sont classées selon la CIM 10^e révision de l'Organisation mondiale de la Santé.

Depuis 1992, est également décompté l'ensemble des affections de longue durée, un malade pouvant être atteint de plusieurs des affections de la liste.

Cette représentation de la morbidité dans la population a l'intérêt de ne retenir que des pathologies d'une certaine gravité, appréciée par ses conséquences à la fois sur le niveau des soins et sur la capacité des individus à maintenir leur activité. Elle reste cependant soumise aux variations de la réglementation de l'exonération du ticket modérateur, notamment à la liste des maladies longues et

coûteuses (décrets du 31 décembre 1986 et arrêté du 30 décembre 1986).

3. DÉFINITIONS

Consommation médicale totale

La consommation médicale totale recouvre :

1) la consommation de soins et de biens médicaux :

— les soins hospitaliers, qui correspondent aux soins hospitaliers publics et privés, et les soins en section médicalisées;

— les soins ambulatoires (médecins, auxiliaires médicaux, dentistes, analyses et cures thermales);

— le transport des malades;

— les médicaments;

— les autres biens médicaux (prothèse, lunetterie, orthopédie);

2) la médecine préventive qui comprend les services de médecine du travail, les services de médecine scolaire, la protection maternelle et infantile, et les autres services sanitaires de prévention individualisée (maladies mentales, toxicomanie, alcoolisme...).

Dépenses courantes de santé

Elles comprennent :

● Les dépenses pour les malades :

— les dépenses de soins et biens médicaux recouvrant :

● Les soins aux particuliers (soins hospitaliers, soins ambulatoires, transports de malades),

● Les soins aux collectivités (armées, prisons),

● Les médicaments,

● Les prothèses (lunetterie, orthopédie);

— l'aide aux malades qui correspond aux indemnités journalières (maladie, maternité, accidents du travail);

— les subventions au système de soins;

● Les dépenses de prévention qui se composent des dépenses de médecine préventive (médecine du travail, médecine scolaire, protection maternelle et infantile et planning familial, maladies mentales, toxicomanie et les dépenses de prévention collective et de contrôle sanitaire).

● Les dépenses en faveur du système de soins qui, outre les dépenses de recherche médicale, prennent également en compte les dépenses de formation des médecins, des pharmaciens, des infirmiers et des auxiliaires médicaux.

● Les dépenses de gestion de la santé et de son financement qui couvrent les coûts des prestations maladie et les coûts de gestion du système de santé (administration générale).

Établissements pour handicapés

● Enfants et adolescents handicapés.

La création d'une commission départementale d'éducation spéciale (CDES) traduit la volonté du législateur d'attribuer à une même instance la responsabilité de

l'ensemble des décisions relatives à l'enfant handicapé. La CDES apprécie pour chaque enfant l'importance du handicap et les mesures appropriées :

— attribution de l'allocation d'éducation spéciale avec ou sans complément;

— attribution de la carte d'invalidité;

— orientation vers un établissement ou service spécialisé.

La prise en charge physique de l'enfance et de la jeunesse handicapées s'organise autour de deux types de structure : les établissements et les services à domicile ou ambulatoires.

Les établissements d'éducation spéciale assurent une éducation et des soins adaptés à chaque catégorie de déficience.

Les services à domicile ou ambulatoires sont des services spécialisés dans le suivi des jeunes handicapés. Ils permettent de maintenir les enfants handicapés dans leur milieu familial, et leur apportent soins et aide pour leur vie quotidienne. Grâce à ces services, l'intégration scolaire et sociale des enfants en milieu ordinaire devient possible. La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées a créé l'allocation d'éducation spéciale (AES). L'AES est une prestation familiale. C'est la seule allocation liée au handicap de l'enfant qui subsiste aujourd'hui.

● Adultes handicapés.

Les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) sont les commissions départementales de décision compétentes pour les adultes handicapés. Les COTOREP sont soumises à une double tutelle administrative : directions départementales du travail et de l'emploi (DDTE) d'une part, directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) d'autre part. L'organisation de la plupart des COTOREP reflète cette double tutelle. Elles sont divisées en deux sections spécialisées.

La première section est compétente pour tout l'aspect travail et emploi. La deuxième section apprécie le taux de handicap, attribue ou non les prestations, décide du placement dans une structure d'accueil.

Les établissements et services pour adultes regroupent trois types d'organismes :

— les structures de travail protégé;

— les structures de réinsertion professionnelle;

— les structures d'hébergement.

Une même personne peut être prise en charge dans deux types de structures : le cas le plus fréquent est celui de l'adulte handicapé hébergé dans un foyer d'hébergement et travaillant dans un centre d'aide par le travail (CAT).

Pour faciliter l'emploi des travailleurs handicapés, les établissements de 20 salariés et plus doivent employer 6 % de personnes handicapées.

Professions de santé

● Mode d'exercice des médecins.

On distingue l'exercice libéral, hospitalier ou salarié et dans chacune de ces catégories, les généralistes, compétents, compétents exclusifs et spécialistes; les

effectifs prennent en compte les médecins remplaçants depuis le 1^{er} janvier 1995.

— Médecins libéraux : médecins exerçant en clientèle privée, en cabinet, en hôpital privé ou en laboratoire (à l'exception des hospitaliers plein temps ayant un secteur privé à l'hôpital qui sont classés en salariés).

— Médecins salariés : médecins hospitaliers exerçant en établissement public ou privé. Les non-hospitaliers pratiquent, dans un établissement public ou privé (centre de soins, médecine du travail, médecine scolaire, protection maternelle et infantile, Sécurité sociale...), la médecine de soins, de prévention, de contrôle, enseignent, font de la recherche, ou travaillent dans l'administration. C'est en fonction de l'activité à laquelle ils déclarent consacrer le plus de temps que les médecins sont classés comme libéraux, hospitaliers, ou salariés;

— Médecins spécialistes, compétents exclusifs, compétents : médecins qualifiés par l'Ordre national des médecins dans les différentes disciplines de qualification reconnues par l'Ordre (cf. règlement relatif à la qualification des médecins). Les médecins hospitaliers et salariés possédant un certificat d'études spéciales ou titulaires d'un concours hospitalier sont considérés dans le répertoire ADELI comme des spécialistes.

Les spécialités sont présentées ici selon le regroupement des disciplines de spécialisation mises en place dans le cadre de la réforme des études médicales (internat «nouveau régime»). La filière se divise en six disciplines :

- spécialités médicales;
- spécialités chirurgicales;
- psychiatrie;
- santé publique;
- médecine du travail;
- biologie.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés).
- INSEE.
- INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

Publications :

Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des statistiques (DREES) :

- Les Comptes nationaux de la Santé (annuel).
- Annuaire des statistiques sanitaires et sociales.
- *Solidarité - Santé. – Études statistiques* :
 - N° 4, octobre - décembre 1996 : « Disparité de recours aux soins de ville entre hommes et femmes »;
 - N° 2, 1997 : « La prise en charge de l'urgence à l'hôpital »;

- N° 4, 1997 : « Le coût de la santé » (dossier);
- N° 4, 1997 : « Dix ans d'évolution de la dotation globale hospitalière » (dossier);
- N° 4, 1997 : « Handicap et dépendance » (dossier);
- N° 3, 1999 : « Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) - exercices 1996 et 1997 fiches de synthèse par entité juridique - centres hospitaliers publics spécialisés en psychiatrie »;
- N° 5, 1999 : « Les médecins par département au premier janvier 1999, effectifs et densités par département, région et situation professionnelle, effectifs par spécialité exercée et par secteur d'activité (données nationales) »;
- N° 9, 1999 : « Le compte de la santé »;
- N° 12, 1999 : « Les médecins par spécialité inscrits au répertoire Adeli au premier janvier 1999 - effectifs et densités par département, région et situation professionnelle, répartitions par tranche d'âge »;
- N° 13, 1999 : « La formation aux professions de la santé en 1998-1999 »;
- N° 14, 1999 : « la formation aux professions sociales en 1998-1999 ».

● Études et résultats

- N° 11, mars 1999 : « La conjoncture des hôpitaux publics et privés participant au service public hospitalier au troisième trimestre 1998 : léger ralentissement de l'activité »;
- N° 12, mars 1999 : « Les infirmiers en activité : croissance des effectifs à un rythme moins élevé dans les vingt prochaines années »;
- N° 17, mai 1999 : « Les sages-femmes : une profession en expansion »;
- N° 19, juin 1999 : « La protection des personnes à bas revenus dans les pays européens »;
- N° 20, juin 1999 : « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 1998 »;
- N° 33, septembre 1999 : « Les comptes de la santé en 1998 »;
- N° 39, novembre 1999 : « L'accès à l'allocation aux adultes handicapés »;
- N° 40, novembre 1999 : « Les personnes âgées dans les années 90 »;
- N° 44, décembre 1999 : « Les effectifs et la durée du travail des médecins au premier janvier 1999 ».

● Documents statistiques :

- N° 278, février 1997 : « Les établissements et services de l'Aide sociale à l'enfance. Activité, clientèle et personnel. Série chronologique : 1985 à 1996 »;
- N° 280, février 1997 : « Les établissements et services en faveur des enfants et adolescents handicapés. Activité, clientèle et personnel - série chronologique - 1985 à 1996 »;
- N° 281, février 1997 : « Les établissements et services en faveur des adultes handicapés. Activité, clientèle et personnel - série chronologique - 1985 à 1996 »;
- N° 287, septembre 1997 : « Les commissions départementales d'éducation spéciale (CDES). Enquête annuelle 1995-1996 »;

- N° 296, décembre 1997 : « Enquête sur les médecins salariés »;
- N° 305, mai 1998 : « Les médecins par département au 1^{er} janvier 1998 »;
- N° 306, 1999 : « Les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile en 1995 »;
- N° 308, 1999 : « Les services d'aide médicale urgente (SAMU), les centres 15 et les services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) en 1996 »;
- N° 313, 1999 : « La formation aux professions de santé en 1997-1998 »;
- N° 314, 1999 : « La formation aux professions sociales en 1997-1998 »;
- N° 318, 1999 : « Les médecins par spécialité au premier janvier 1998 »;
- N° 319, 1999 : « Le recours aux soins hospitaliers pour hépatite C chronique, résultats de l'enquête « une semaine donnée » du 30 mars au 5 avril 1998 »
- N° 323, 1999 : « Les professions de santé au premier janvier 1997 »;
- N° 324, 1999 : « Statistique annuelle des établissements de santé - SAE 1996 ».

● *Informations rapides* :

- N° 89, avril 1997 : « Les médecins salariés non hospitaliers : enquête auprès des médecins de prévention et d'administration »;
- N° 95, février 1998 : « L'offre de soins dans les établissements de santé en 1995 »;
- N° 96, mars 1998 : « Médecins, une baisse programmée des effectifs entre 2004 et 2009 »;
- N° 98, mars 1998 : « SIDA : dix ans d'évolution de la prise en charge »;
- N° 99, avril 1998 : « Le recours aux soins hospitaliers pour hépatite C chronique ».

● *Informations rapides - Premiers résultats*

- N° 6, janvier 1998 : « L'activité de l'ensemble des hôpitaux publics et privés PSPH - Situation au 30 septembre 1997 ».

INSEE :

● *INSEE-Première*

- « L'assurance complémentaire maladie : une diffusion encore inégale », n°523, juin 1997;

- « État de santé et accès aux soins des allocataires du RMI », n°655, juin 1999;

- « Les personnes dépendantes en institution », n°669, août 1999.

● *Données sociales*, INSEE, 1999

- « La santé comparée en Europe et en Amérique », G. Badeyan, D. Foulon, J. Gottely, P. Gottely, P. Pauriche;

- « Les différences de mortalité par milieu social restent fortes », A. Mesrine;

- « Les disparités spatiales de mortalité en France : la mortalité des adultes en âge d'activité », S. Rican, G. Salem;

- « La périnatalité et la première année de la vie », G. Badeyan;

- « La prise en charge des personnes âgées : maintien à domicile ou hébergement collectif », C. Aliaga, M. Neiss;

- « Les maladies traitées dans les hôpitaux et les cliniques », M.C. Mouquet;

- « Les risques professionnels pour la santé », O. Héran-Le Roy.

● *Économie et statistique (INSEE)*

- « Les médecins de demain », n° 274, 1994-4;

- « Dossier santé », n° 315, mai 1995.

● *INSEE-Résultats*

- « Enquête sur la santé et les soins médicaux 1991-1992 » (consommation, modes de vie), n° 64-65-66, novembre 1994.

Autres publications ou sources :

- La santé en France 1994-1998, Haut-Comité de la Santé publique , *La Documentation française*, novembre 1998.

- *Base de données Eco-santé*, OCDE 1998.

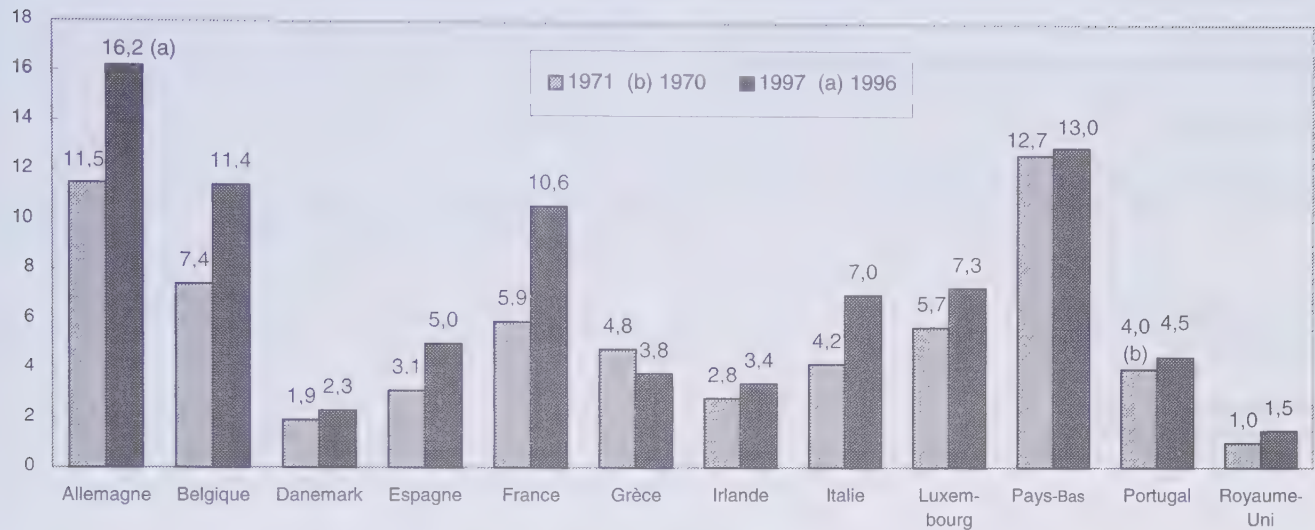
- *Annuaire statistique des assurances 1990-1997*, OCDE.

- *Annuaire 1997*, Eurostat.



GRAPHIQUE D.03-1

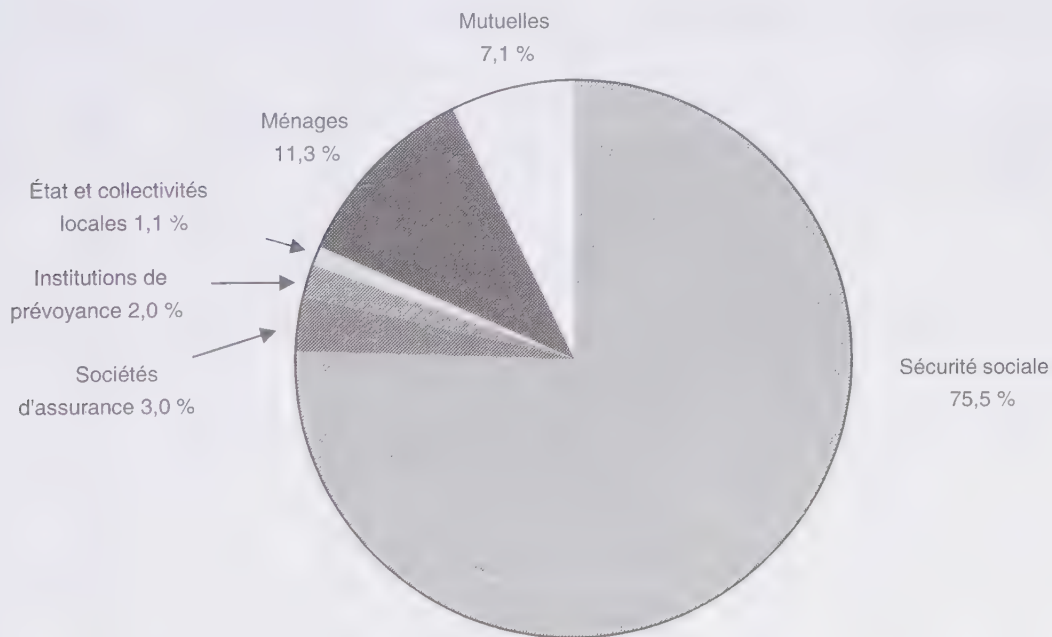
Part des services de santé (1) dans la consommation finale des ménages dans l'Union européenne
En %



(1) Services de santé : services médicaux et dépenses de santé
Source : Eurostat

GRAPHIQUE D.03-2

Structure du financement de la dépense courante de soins et de biens médicaux (en %) en 1998



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Comptes de la santé, DREES

TABLEAU D.03-1

Dépense courante et consommation médicale totale

France entière

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	1990	1995	1996	1997	1998
Dépense courante de santé :					
En valeur (en millions de francs)	605 313	785 297	802 793	817 430	850 046
Taux d'évolution en %	...	...	2,2	1,8	4,0
En % du produit intérieur brut	9,1	10,1	10,1	9,9	9,9
Consommation médicale totale :					
En valeur (en millions de francs)	526 302	683 364	700 382	713 420	742 679
Taux d'évolution en %	...	5,0	2,5	1,9	4,1
En % du produit intérieur brut	7,9	8,8	8,8	8,7	8,7

(1) Depuis 1999, les comptes sont en base 95, il n'y a pas de continuité entre ce tableau et ceux publiés dans les éditions précédentes.

TABLEAU D.03-2

Dépenses courantes de santé

France entière

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

Unité : Million de francs

	1990	1995	1996	1997	p 1998
Dépenses de soins et biens médicaux	527 628	685 160	700 970	713 478	741 614
Soins aux particuliers	413 739	528 929	541 354	548 791	565 820
Soins hospitaliers et en sections médicalisées	262 047	338 596	347 565	352 129	359 612
Soins ambulatoires	144 801	180 810	184 341	187 151	196 032
Transports de malades	6 891	9 523	9 448	9 511	10 176
Médicaments	94 585	127 282	129 251	133 533	142 034
Autres biens médicaux	19 304	28 949	30 365	31 154	33 760
Aide aux malades	36 579	43 625	43 910	43 615	46 204
Subventions au système de soins (aides indirectes au malade)	5 544	9 650	9 321	10 076	9 625
Dépenses pour les malades	569 751	738 435	754 201	767 169	797 443
Dépenses de médecine préventive	11 407	14 688	15 291	15 956	16 623
Missions de santé publique à caractère général	1 818	3 155	3 307	3 477	3 754
Dépenses de prévention	13 225	17 843	18 598	19 433	20 377
Dépenses de recherche médicale et pharmaceutique	20 048	28 598	29 737	30 306	31 577
Dépenses de formation	3 431	4 025	4 070	4 167	4 482
Dépenses en faveur du système de soins	23 479	32 623	33 807	34 473	36 059
Gestion générale	9 231	12 490	13 139	13 890	14 537
Double compte : recherche pharmaceutique	- 10 373	- 16 094	- 16 952	- 17 535	- 18 370
Total général de dépenses courantes de santé	605 313	785 297	802 793	817 430	850 046

(1) Depuis 1999, les comptes sont en base 95, il n'y a pas de continuité entre ce tableau et ceux publiés dans les éditions précédentes.

TABLEAU D.03-3

Structure de financement de la dépense courante de soins et de biens médicaux

France entière

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	1990	1995	1996	1997	1998
Sécurité sociale	76,0	75,5	75,4	75,5	75,5
État et collectivités locales	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1
Mutuelles	6,1	6,8	7,0	7,0	7,1
Sociétés d'assurances	...	3,1	3,2	2,9	3,0
Institutions de prévoyance	16,8	1,6	1,7	1,9	2,0
Ménages	...	12,0	11,7	11,6	11,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU D.03-4

Volume d'actes remboursés par le régime général d'assurance maladie

Source : CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés)

Unité : Millier

	1985	1990	1995	r 1996	p 1997
Consultations	168 003	212 610	257 477	263 083	266 663
Visites	58 567	60 515	58 669	58 885	57 622
Total	226 570	273 125	316 146	321 968	324 285
Spécialités (K, KC, KE, forfaits) (1)	705 793	1 022 004	1 280 019	1 309 449	1 314 583
Radiologie (Z et ZN, etc.) (1) (2)	624 031	807 498	833 163	858 334	904 660
Auxiliaires (AM, AIS SFI) (1)	718 683	1 089 399	1 373 891	1 395 623	1 373 462
Analyses (B, BP, etc.) (1)	4 469 339	6 611 548	6 901 708	6 854 802	6 852 499
Indemnités journalières	172 248	162 216	162 969	158 563	157 202
dont : moins de 3 mois	106 998	101 912	95 721	92 907	93 185
plus de 3 mois	58 678	53 684	60 563	59 258	57 535

(1) Coefficients.

(2) Cette rubrique ne comprend plus de ZB à compter de 1993, cette lettre-clé ayant été supprimée fin 1989.

TABLEAU D.03-5A

Effectifs des professions de santé

Situation au 1^{er} janvier

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES), Ordre des Pharmaciens - CARPIMKO (1)

	1990	1994	1995	1996	1997	Densité (2)
Professions médicales et pharmaceutiques						
Médecins	148 089	160 235	169 554	171 704	...	...
Chirurgiens-dentistes	37 931	39 284	39 714	39 565	39 471	68
Sages-femmes	10 705	11 957	12 218	12 662	13 148	89
Pharmaciens	51 367	53 085	53 810	55 153	55 137	46
Auxiliaires médicaux						
Infirmiers diplômés d'État et autorisés	242 953	272 722	281 764	289 974	294 268	503
Infirmiers de secteur psychiatrique	61 527	58 221	58 853	53 680	53 650	92
Masseurs-kinésithérapeutes	38 257	43 968	45 783	48 819	49 476	85
Pédicures-podologues	...	...	...	...	6 678	11
Orthophonistes	10 000	11 359	12 056	12 649	12 778	22
Orthoptistes	1 445	1 606	1 814	1 886	1 939	3

(1) CARPIMKO : Caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthoptistes et orthophonistes.

(2) Densité pour 100 000 habitants ou pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans (sages-femmes).

TABLEAU D.03-5B

Effectifs des professions de santé

Départements d'outre-mer

Situation au 1^{er} janvier 1997

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES) - CARPIMKO (1)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Total
Médecins	...	...	...	...	...
Chirurgiens-dentistes	136	45	140	294	615
Sages-femmes	135	40	145	170	490
Pharmaciens	225	42	233	394	894
Infirmiers diplômés d'État	1 430	450	1 845	2 490	6 215
Infirmiers psychiatriques	280	50	240	355	925
Masseurs-kinésithérapeutes	155	35	175	326	691
Pédicures-podologues	...	...	...	...	34
Orthophonistes	35	5	40	112	192
Orthoptistes	6	2	5	10	23

(1) CARPIMKO : Caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthoptistes et orthophonistes.

TABLEAU D.03-6

Part de la dépense nationale de santé dans le PIB dans les pays de l'OCDE

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

	1980	1985	1990	1994	r 1995	r 1996	% e 1997
Allemagne (1)	8,8	9,3	8,7	10,0	10,4	10,8	10,7
Australie	...	...	8,2	...	8,4	8,6	8,4
Autriche	7,7	6,7	7,2	8,0	8,0	8,0	8,3
Belgique	6,5	7,3	7,5	8,0	7,9	7,8	7,6
Canada	7,3	8,4	9,2	9,9	9,4	9,3	9,2
Corée	...	...	5,2	...	5,4	5,9	6,0
Danemark	8,7	8,2	8,3	8,2	8,1	8,1	8,0
Espagne	5,6	5,6	6,9	7,4	7,3	7,4	7,4
États-Unis	9,1	10,6	12,6	14,1	14,1	14,1	13,9
Finlande	6,5	7,3	8,0	7,9	7,7	7,8	7,4
France	7,6	8,5	8,7	9,7	9,6	9,6	9,5
Grèce	3,6	4,0	7,6	5,4	8,4	8,4	8,6
Hongrie	...	...	6,1	...	7,0	6,6	6,5
Irlande	8,7	7,9	6,7	7,2	7,0	6,4	6,3
Islande	...	...	7,9	...	8,2	8,2	7,9
Italie	7,0	7,1	8,1	8,4	7,7	7,8	7,6
Japon	6,4	6,7	6,1	7,0	7,2	7,1	7,2
Luxembourg	6,2	6,1	6,6	6,5	6,7	6,8	7,0
Mexique	...	...	3,6	...	4,9	4,6	4,7
Norvège	...	...	7,8	...	8,0	7,8	7,5
Nouvelle-Zélande	...	...	7,0	...	7,3	7,3	7,6
Pays-Bas	7,9	7,9	8,3	8,8	8,8	8,7	8,5
Pologne	...	...	4,4	...	4,5	4,9	5,2
Portugal	5,8	6,3	6,4	7,8	7,8	7,9	7,9
Royaume-Uni	5,6	5,9	6,0	6,9	6,9	6,9	6,8
Suède	9,4	9,0	8,8	8,7	8,5	8,6	8,6
Suisse	...	...	8,3	...	9,6	10,1	10,0
Tchèque (République)	...	...	5,4	...	7,5	7,2	7,2
Turquie	...	...	3,6	...	3,3	3,8	4,0
Moyenne OCDE	...	...	9,0	...	10,0	10,0	9,9
Moyenne Union européenne	...	...	9,7	...	10,5	10,5	10,4

(1) RFA avant la réunification, Allemagne réunifiée depuis 1991.

TABLEAU D.03-7A

Personnels hospitaliers

Effectif au 1^{er} janvier 1997

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	Public		Privé		Ensemble	
	Total	Dont temps plein	Total	Dont temps plein	Total	Dont temps plein
Médecins, biologistes, odontologistes et pharmaciens	115 568	38 812	68 853	16 295	184 421	55 107
Internes en médecine, en odontologie et en pharmacie (1)	18 933	...	1 775	...	20 708	...

(1) Y compris les Faisants Fonctions d'interne (FFI) et les Diplômés interuniversitaires de Spécialité (DIS).

TABLEAU D.03-7B

Personnels hospitaliers

Effectif au 1^{er} janvier 1998 (p)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	Public		Privé		Ensemble	
	Total	Dont temps plein	Total	Dont temps plein	Total	Dont temps plein
Personnel de direction	3 992	3 768	5 324	3 789	9 316	7 557
Autre personnel administratif	71 724	54 801	31 744	22 641	103 468	77 442
Personnel d'encadrement du personnel soignant (1)	25 809	24 017	7 453	6 570	33 262	30 587
Infirmiers (y compris de secteur psychiatrique)	169 366	130 983	57 162	41 905	226 528	172 888
Infirmiers spécialisés	15 379	12 099	5 606	4 277	20 985	16 376
Autres personnels des services médicaux	13 281	7 567	10 137	4 535	23 418	12 102
Aides soignants	162 880	137 117	48 033	37 906	210 913	175 023
Agents des services hospitaliers et autres personnels secondaires des services médicaux	76 746	67 849	34 432	26 623	111 178	94 472
Psychologues	5 710	3 395	1 536	411	7 246	3 806
Sages-femmes	6 857	4 747	3 308	2 144	10 165	6 891
Personnels des services de soins	476 028	387 774	167 667	124 371	643 695	512 145
Personnels éducatifs et sociaux	8 114	5 721	4 658	2 930	12 772	8 651
Personnels médico-techniques	34 319	26 440	9 668	6 625	43 987	33 065
Personnels techniques	87 890	81 933	32 606	24 578	120 496	106 511
Total	682 067	560 437	251 667	184 934	933 734	745 371

(1) Y compris les infirmiers généraux.

TABLEAU D.03-8

Quelques professions sociales par secteur d'activité

France entière

Situation au 1^{er} janvier 1994

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	Éducateur spécialisé (1)	Moniteur éducateur (1)	Éducateur de jeunes enfants	Éducateur technique spécialisé	Éducateur technique	Aide médico- psycho- logique (1)	Animateur socio- culturel
Hôpitaux	2 665	1 106	981	122	378	959	258
Établissements sociaux (2) et d'hébergement pour personnes âgées (3)	34 357	16 100	1 862	13 016	3 147	11 148	2 185
DDASS, État et départements (4)	3 166	98	128	—	—	—	—

(1) Y compris le personnel non diplômé faisant fonction dans les « établissements sociaux ».
(2) Établissements et services pour enfants et adultes handicapés ou en difficulté au 1^{er} janvier 1992.
(3) Au 1^{er} janvier 1993.
(4) Y compris services conventionnés. DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

TABLEAU D.03-9A

Établissements de santé

Équipement par catégorie d'établissements

Situation au 1^{er} janvier 1998 (p)

Source : Ministère de l' Emploi et de la Solidarité (DREES)

Catégorie d'établissements	Établis- sements (1) ou entités juridiques	Lits en hospita- lisation complète	Lits d'héber- gement	Places en hospita- lisation de jour ou de nuit	Places en anesthésie ou chirurgie ambulatoire	Places en hospitalisa- tion à domicile	Total des lits et places
Public							
Centre hospitalier régional	29	87 365	3 480	4 757	436	1 185	97 223
Centre hospitalier	554	172 641	61 417	7 565	494	331	242 448
Hôpital local	343	22 672	32 641	53	—	—	55 366
Centre hospitalier spécialisé en psychiatrie	94	37 626	1 581	14 463	—	540	54 210
Autres établissements	44	2 794	2 367	13	6	10	5 190
Total public	1 064	323 098	101 486	26 851	936	2 066	454 437
Privé							
Établissement de soins de courte durée	1 096	99 640	1 299	2 531	5 870	71	109 411
Établissement d'enfants à caractère sanitaire	83	4 649	70	154	—	—	4 873
Établissement de soins de suite et réadaptation, de soins de longue durée	725	47 882	1 264	2 693	16	—	51 855
Hôpital psychiatrique privé faisant fonction de public	25	8 587	179	2 414	—	—	11 180
Autres établissements de lutte contre les maladies mentales, les toxicomanies et l'alcoolisme	301	15 017	—	2 964	13	5	17 999
Traitements et soins à domicile, dialyse ambulatoire	512	56	—	—	—	1 397	1 453
Autres établissements (2)	386	—	—	—	—	—	—
Total privé	3 128	175 831	2 812	10 756	5 899	1 473	196 771
Total public et privé	4 192	498 929	104 298	37 607	6 835	3 539	651 208

(1) On recense des entités juridiques pour le secteur public et les hôpitaux privés faisant fonction de publics et des établissements pour le secteur privé, à l'exception des hôpitaux psychiatriques privés.
(2) Établissements titulaires d'autorisation d'équipement lourd.

TABLEAU D.03-9B

Établissements d'hébergement pour personnes âgées et services de soins de longue durée

France entière (pour les établissements)

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	1990	1992	1994	1996
Établissements				
Hébergement pour personnes âgées				
Hôpitaux publics (sections hospices et maisons de retraite)	855	854	859	845
Hospices et maisons de retraite publics	1 353	1 428	1 486	1 544
Hospices et maisons de retraite privés	2 568	3 036	3 328	3 472
Logements-foyers	2 587	2 721	2 853	2 932
Autres établissements autonomes	315	196	179	170
Établissements d'hospitalisation privés	10	8	12	22
Hospitalisation en services de soins de longue durée				
Hôpitaux publics	736	786	820	853
Établissements d'hospitalisation privés	81	95	107	120
Hospices et maisons de retraite publics	n.s	n.s	n.s	n.s
Capacité d'accueil (en lits ou logements)				
Hébergement pour personnes âgées				
Hôpitaux publics (sections hospices et maisons de retraite)	107 432	103 774	100 079	97 655
Hospices et maisons de retraite publics (1)	102 725	108 063	112 848	115 979
Hospices et maisons de retraite privés (1)	139 797	162 196	179 600	190 916
Logements-foyers	142 150	148 422	153 050	155 365
Autres établissements autonomes	7 929	4 416	4 109	3 533
Établissements d'hospitalisation privés	709	416	691	1 801
Total	500 742	527 287	550 377	565 249
Hospitalisation en services de soins de longue durée				
Hôpitaux publics	63 711	68 277	71 770	74 115
Établissements d'hospitalisation privés	4 820	5 495	6 051	6 585
Hospices et maisons de retraite publics	337	80	n.s	n.s
Total	68 868	73 852	77 821	80 700
Total général (en lits ou logements)	569 610	601 139	628 198	645 949

(1) Comprend uniquement les sections d'hébergement pour personnes âgées.

TABLEAU D.03-10

Accueil des enfants de moins de six ans

Situation au 31 décembre 1997

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	Établissements	Places	Assistantes maternelles
Accueil collectif (en nombre de places)			
Crèches collectives traditionnelles de quartier	1 859	89 800	///
Crèches collectives traditionnelles de personnel	229	15 100	///
Crèches collectives mini-crèches	366	6 400	///
Crèches parentales	212	3 100	///
Multi-accueil traditionnel : Crèches collectives	1 107	17 300	///
Multi-accueil traditionnel : Haltes garderies	...	10 700	///
Multi-accueil parental : Crèches collectives	484	5 400	///
Multi-accueil parental : Haltes garderies	...	2 500	///
Jardins d'enfants	298	10 800	///
Haltes- garderies traditionnelles	2 869	51 300	///
Haltes- garderies parentales	260	3 600	///
Accueil familial			
Crèches familiales (en nombre d'enfants inscrits)	1 098	63 800	27 500
Assistantes maternelles agréées à la journée (en capacité d'accueil)	...	688 300	298 200
Assistantes maternelles agréées à titre permanent (en capacité d'accueil)	...	89 800	47 000
Assistantes maternelles mixtes (en capacité d'accueil)	...	21 300	9 300

TABLEAU D.03-11A

Équipement de l'hospitalisation complète

Situation au 1^{er} janvier 1998 (p)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	Ensemble des lits	Catégorie d'établissements (%)			
		Public	Privé PSPH (1)	Privé non lucratif non PSPH	Lucratif
Lits installés					
Soins de courte durée MCO (2)	253 706	63	7	2	27
Psychiatrie	70 062	68	15	2	15
Toxicomanie et alcoolisme	1 868	63	7	16	15
Total soins de courte durée	325 636	64	9	3	24
Soins de suite ou de réadaptation	91 720	42	22	15	21
Soins de longue durée	81 573	92	4	4	1
Total	498 929	65	10	5	20

(1) PSPH : ce sont des établissements privés participant aux services publics hospitaliers.
(2) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique.

TABLEAU D.03-11B

Activité de l'hospitalisation complète

Année 1998 (p)

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES) Unité : Nombre d'entrées

	Public	Privé	Total
Médecine et spécialités médicales	4 157 394	1 086 968	5 244 362
Chirurgie et spécialités chirurgicales	2 308 137	3 115 506	5 423 643
Obstétrique	783 680	497 162	1 280 842
Total soins de courte durée MCO (1) (2)	7 249 211	4 699 636	11 948 847
Psychiatrie	420 345	167 143	587 488
Toxicomanie et alcoolisme	15 566	6 990	22 556
Total soins de courte durée	7 685 122	4 873 769	12 558 891
Soins de suite et de réadaptation	363 282	473 003	836 285
Soins de longue durée	55 548	4 736	60 284
Total	8 103 952	5 351 508	13 455 460

(1) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique.
(2) La discipline médecine intègre la lutte contre le cancer.

TABLEAU D.03-12

Établissements pour handicapés

France entière

Au 1^{er} janvier

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES)

	Nombre d'établissements		Nombre de places	
	r 1994	1998	r 1994	1998
Établissement pour enfants déficients intellectuels	1 244	1 194	79 897	73 518
Établissement pour enfants polyhandicapés	56	132	1 782	4 057
Institut de rééducation	285	345	14 804	16 880
Établissement pour enfants déficients moteurs	125	125	7 826	7 767
Établissement pour enfants déficients sensoriels	156	138	13 301	11 777
Total des établissements d'éducation spéciale pour les enfants handicapés	1 866	1 934	117 610	113 999
Foyer d'hébergement pour handicapés adultes	1 152	1 236	36 589	39 497
Maison d'accueil spécialisée	208	297	8 469	11 774
Foyer de vie pour adultes handicapés	718	892	24 422	30 022
Foyer à double tarification pour adultes handicapés lourds	102	191	3 312	6 427
Total des établissements d'hébergement pour adultes handicapés	2 180	2 616	72 792	87 720
Centre de rééducation, réadaptation et formation professionnelle	83	84	9 266	9 477

TABLEAU D.03-13

Nouveaux cas des affections de longue durée

France entière

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) - Service médical de l'Assurance Maladie

Nature de l'affection	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Tuberculose évolutive	8 851	8 473	7 221	6 917	7 457	6 247
Lèpre	106	89	93	103	75	56
Bilharziose compliquée	80	74	51	40	54	29
Tumeurs malignes	143 262	143 109	126 499	124 736	147 975	140 033
Diabète	60 848	59 403	50 928	50 282	66 564	64 299
Hémophilie	400	386	343	361	445	458
Maladies mentales	102 523	82 031	88 585	84 726	94 332	87 436
Accident vasculaire cérébral	26 393	29 122	19 932	18 569	22 337	19 841
Sclérose en plaques	2 525	2 569	2 401	2 390	2 736	2 543
Maladie de Parkinson	6 282	6 630	4 578	4 480	6 216	5 750
Paraplégie	4 205	2 030	3 640	3 380	3 657	3 356
Infarctus aigu du myocarde	13 848	15 081	12 189	11 723	13 181	11 493
Hypertension artérielle	52 644	51 683	37 387	35 234	51 237	46 558
Néphropathie chronique grave	4 816	4 614	3 980	3 827	4 741	4 381
Spondylarthrite ankylosante	2 430	2 538	2 318	2 213	2 484	2 445
Polyarthrite chronique évolutive	8 453	8 394	7 299	6 790	8 299	7 677
Troubles neuro-musculaires	5 481	2 392	4 831	4 830	5 719	5 236
Mucoviscidose	263	252	223	205	195	203
Artériopathies chroniques évolutives	65 920	62 141	48 547	45 576	59 965	54 330
Cardiopathie congénitale	34 677	31 426	27 884	26 998	35 126	31 899
Insuffisance respiratoire	23 615	12 321	19 208	18 064	23 615	22 154
Aplasie médullaire	1 123	586	1 021	994	1 185	1 125
Cirrhose du foie décompensée	9 662	10 119	9 192	10 189	12 540	13 316
Déficit immunitaire primitif	...	...	252	304	268	181
Syndrome immunitaire acquis	7 319	9 180	8 914	12 076	10 895	9 022
Hémoglobinopathies homozygotes	566	564	563	502	538	559
Maladies métaboliques héréditaires	3 600	1 241	3 266	3 214	3 963	3 521
Périartérite	2 130	2 095	1 974	1 929	2 402	2 342
Rectocolites hémorragiques	4 574	4 896	4 966	5 185	6 322	6 000
Scoliose structurée évolutive	2 674	2 886	2 350	2 310	2 443	2 093
Suite de transplantation d'organes	242	203	154	126	195	159
Total	599 512	556 528	500 789	488 273	597 161	554 742

TABLEAU D.03-14

Nombre de décès selon la cause et le sexe

Source : INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) - SC8

Principales causes de décès	1994			1995			1996		
	Deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
Maladies infectieuses et parasitaires (1)	12 321	7 604	4 717	12 542	7 643	4 899	10 908	6 399	4 509
Tumeurs	144 746	87 608	57 138	146 641	88 378	58 263	147 765	89 213	58 552
dont : Tumeurs malignes de la cavité buccale et du pharynx	5 059	4 369	690	5 166	4 460	706	5 158	4 437	721
Tumeurs malignes de l'oesophage	4 689	4 019	670	4 614	3 948	666	4 573	3 858	715
Tumeurs malignes de l'estomac	5 986	3 585	2 401	5 886	3 534	2 352	5 794	3 530	2 264
Tumeurs malignes de l'intestin	16 027	8 285	7 742	16 430	8 506	7 924	16 355	8 467	7 888
Tumeurs malignes autres parties, appareil digestif et péritoine	11 123	7 063	4 060	11 040	6 941	4 099	11 214	7 220	3 994
Tumeurs malignes de la trachée, des bronches et du poumon	23 131	19 797	3 334	23 929	20 325	3 604	24 338	20 525	3 813
Tumeurs malignes du sein	10 911	128	10 783	10 897	108	10 789	11 153	139	11 014
Tumeurs malignes de l'utérus	3 086	///	3 086	2 979	///	2 979	2 982	///	2 982
Tumeurs malignes de la prostate	9 274	9 274	///	9 263	9 263	///	9 383	9 383	///
Leucémies	4 691	2 546	2 145	4 802	2 571	2 231	4 799	2 605	2 194
Maladies endocriniennes	13 454	5 223	8 231	13 886	5 299	8 587	13 965	5 482	8 483
dont : Diabète sucré	6 357	2 595	3 762	6 437	2 677	3 760	6 622	2 882	3 740
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	2 625	1 232	1 393	2 892	1 326	1 566	2 846	1 327	1 519
Troubles mentaux	13 111	5 507	7 604	13 259	5 408	7 851	13 277	5 363	7 914
dont : Psychose alcoolique et alcoolisme	2 597	2 035	562	2 418	1 929	489	2 397	1 926	471
Maladies du système nerveux et des organes des sens	12 041	5 630	6 411	12 515	5 823	6 692	12 940	5 954	6 986
Maladies de l'appareil circulatoire	167 535	76 854	90 681	171 652	78 961	92 691	173 269	79 631	93 638
dont : Cardiopathies ischémiques	46 407	25 521	20 886	47 055	25 935	21 120	47 307	26 140	21 167
Maladies vasculaires cérébrales	43 386	17 890	25 496	43 553	18 160	25 393	43 494	18 053	25 441
Maladies de l'appareil respiratoire	37 174	19 518	17 656	40 130	20 992	19 138	42 541	22 141	20 400
Maladies de l'appareil digestif	25 545	13 462	12 083	26 136	13 735	12 401	26 453	13 933	12 520
dont : Cirrhose alcoolique ou sans précision du foie	8 602	6 010	2 592	8 875	6 136	2 739	8 961	6 246	2 715
Maladies des organes génito-urinaires	7 209	3 606	3 603	7 370	3 665	3 705	7 296	3 611	3 685
Complications grossesse-accouchement	83	///	83	70	///	70	97	///	97
Maladies de la peau, du tissu cellulaire sous-cutané	2 446	718	1 728	2 516	721	1 795	2 509	767	1 742
Maladies du système ostéo-articulaire	2 580	847	1 733	2 642	865	1 777	2 605	844	1 761
Anomalies congénitales	1 613	855	758	1 558	790	768	1 559	849	710
Affections dont l'origine se situe dans la période périnatale	1 350	766	584	1 308	764	544	1 323	764	559
Symptômes, signes et états morbides mal définis	31 075	13 822	17 253	31 663	13 598	18 065	32 690	14 204	18 486
Causes extérieures de traumatismes et empoisonnements	45 057	27 497	17 560	44 838	27 139	17 699	43 732	26 309	17 423
dont : Accidents de la circulation	8 297	5 937	2 360	8 132	5 834	2 298	7 787	5 592	2 195
Suicides	12 041	8 872	3 169	11 819	8 605	3 214	11 279	8 174	3 105
Total (toutes causes)	519 965	270 749	249 216	531 618	275 107	256 511	535 775	276 791	258 984

(1) Y compris le SIDA depuis 1987.

TABLEAU D.03-15

Répartition des cas de SIDA par groupe de transmission et année de diagnostic

France entière

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DREES) - DGS - Réseau national de Santé publique

Unités : nombre et %

Groupes de transmission	Avant 1990	r 1990	r 1993	r 1994	r 1995	p 1996	p 1997	(1) 1998
Homosexuel / bisexuel masculin	6 063	2 116	2 245	2 357	2 048	1 437	726	152
%	53,6	49,1	40,8	41,2	39,1	36,7	34,7	29,1
Usager de drogues IV	2 093	1 079	1 489	1 370	1 308	944	389	112
%	18,5	25,0	27,1	23,9	25,0	24,1	18,6	21,4
Homosexuel / bisexuel masculin et usager de drogues IV	245	53	41	48	47	29	6	3
%	2,2	1,2	0,7	0,8	0,9	0,7	0,3	0,6
Hémophiles et troubles de la coagulation	186	41	63	72	50	29	10	4
%	1,6	1,0	1,1	1,3	1,0	0,7	0,5	0,8
Contamination hétérosexuelle	1 471	614	1 064	1 300	1 283	1 104	737	184
%	13,0	14,2	19,3	22,7	24,5	28,2	35,2	35,2
Transfusés	767	189	167	130	100	57	28	3
%	6,8	4,4	3,0	2,3	1,9	1,5	1,3	0,6
Transmissions materno-foetale	222	60	52	54	46	27	9	—
%	2,0	1,4	0,9	0,9	0,9	0,7	0,4	—
Autre, inconnu	270	161	383	392	356	289	187	65
%	2,4	3,7	7,0	6,8	6,8	7,4	8,9	12,4
Total	11 317	4 313	5 504	5 723	5 238	3 916	2 092	523
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Décédés par année de décès	4 848	2 439	3 758	4 139	3 881	2 833	1 097	343

(1) Uniquement le premier semestre.

TABLEAU D.03-16

Causes médicales de décès des enfants âgés de moins d'un an

Source : INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) - SC8

Principales causes de décès	1994			1995			1996		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Maladies infectieuses et parasitaires	51	37	88	37	40	77	40	24	64
dont : Maladies infectieuses intestinales	15	11	26	20	14	34	18	14	32
Infections à méningocoques	—	—	—	2	2	4	1	—	1
Septicémie	7	4	11	1	4	5	1	3	4
Sida et infections par le V.I.H.	2	1	3	—	2	2	2	1	3
Tumeurs	19	18	37	13	14	27	8	15	23
dont : Tumeurs malignes des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	5	6	11	3	2	5	2	5	7
Maladies endocriniennes, de la nutrition, du métabolisme et troubles immunitaires	31	27	58	27	21	48	26	24	50
dont : Maladies des glandes endocrines	2	—	2	3	1	4	2	1	3
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	10	4	14	4	7	11	4	1	5
dont : Anomalies de la coagulation	2	4	6	3	5	8	3	1	4
Maladies du système nerveux et des organes des sens	113	82	195	88	79	167	85	75	160
dont : Méningite, encéphalite, myélite et encéphalo-myélite	25	14	39	11	12	23	9	14	23
Maladies de l'appareil circulatoire	27	27	54	27	24	51	37	23	60
Maladies de l'appareil respiratoire	61	27	88	32	22	54	37	15	52
dont : Affections aiguës des voies respiratoires	33	10	43	17	9	26	18	7	25
Pneumonie et grippe	19	11	30	11	9	20	12	2	14
Maladies de l'appareil digestif	45	24	69	23	16	39	19	10	29
Maladies des organes génito-urinaires	12	3	15	10	4	14	9	4	13
Anomalies congénitales	499	436	935	445	404	849	480	372	852
dont : Anomalies congénitales du système nerveux	63	55	118	53	45	98	50	34	84
Anomalies congénitales de l'appareil circulatoire	244	230	474	228	216	444	249	179	428
Affections dont l'origine se situe dans la période périnatale	763	582	1 345	764	541	1 305	764	558	1 322
dont : Prématurité	64	49	113	72	38	110	71	53	124
Hypoxie intra-utérine et asphyxie à la naissance	142	110	252	138	100	238	154	97	251
Syndrome de détresse respiratoire	110	81	191	124	60	184	108	58	166
Autres affections respiratoires du nouveau-né	121	79	200	96	71	167	88	71	159
Infections spécifiques de la période périnatale	74	40	114	63	50	113	57	45	102
Hémorragie néonatale	80	60	140	84	68	152	112	62	174
Symptômes, signes et états morbides mal définis	707	412	1 119	451	294	745	423	303	726
dont : Syndrome de la mort subite chez le nourisson	569	311	880	339	199	538	281	170	451
Autres causes et causes inconnues ou non précisées	102	80	182	92	87	179	128	121	249
Traumatismes et empoisonnements	107	69	176	81	76	157	87	55	142
dont : Accidents de la circulation	12	9	21	13	15	28	13	6	19
Aspiration ou indigestion de produits alimentaires provoquant obstruction des voies respiratoires ou suffocation	55	29	84	24	21	45	28	13	41
Total	2 445	1 748	4 193	2 002	1 543	3 545	2 002	1 479	3 501

TABLEAU D.03-17

Causes médicales de décès dans les départements d'outre-mer

Année 1996

Source : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) - SC8

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Réunion	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maladies de l'appareil circulatoire	755	30,7	115	22,2	775	33,4	1 173	32,7
Tumeurs	554	22,5	84	16,2	563	24,3	673	18,8
Traumatismes et empoisonnements.....	280	11,4	105	20,3	177	7,6	364	10,2
Maladies de l'appareil digestif	129	5,2	14	2,7	102	4,4	219	6,1
Maladies de l'appareil respiratoire	132	5,4	23	4,4	136	5,9	333	9,3
Maladies endocriniennes	108	4,4	10	1,9	104	4,5	156	4,4
Troubles mentaux	100	4,1	7	1,4	61	2,6	155	4,3
Maladies infectieuses	98	4,0	69	13,3	82	3,5	86	2,4
Autres	307	12,5	91	17,6	321	13,8	426	11,9
Total.....	2 463	100,0	518	100,0	2 321	100,0	3 585	100,0

E

***Communication,
culture et loisirs***

Communication

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définitions.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5.** Tableaux.
-

Liste des tableaux :

1. Chiffres clés de la presse éditeur.
2. Chiffres clés par type de presse.
3. La presse éditeur par type de presse et périodicité.
4. Presse quotidienne : tirage, diffusion et chiffre d'affaires.
5. Nombre de téléviseurs recensés et redevances perçues.
6. Budget du secteur public de la communication audiovisuelle (lois de finances).
7. Financement de la production de films d'initiative française.
8. Nombre de films d'initiative française selon le coût.
9. Volume de la production aidée par genre.
10. Dépenses publicitaires des entreprises.
11. Évolution des genres de programmes des chaînes hertziennes nationales en clair.
12. Durée et répartition de l'écoute de la radiodiffusion et de la télévision.
13. Émissions diffusées par la télévision par genre ou par chaîne.

Ce chapitre a été établi avec la collaboration du Service Juridique et Technique de l'Information et de la Communication.

1. PRÉSENTATION

Après un court déclin de 1991 à 1993, imputable essentiellement à une baisse importante des recettes d'annonces « emploi » et « immobilier », le chiffre d'affaires de la presse éditeur poursuit sa progression (selon les résultats provisoires + 2,7 % entre 1997 et 1998). Toutefois, sur la période 1990 - 1998, le chiffre d'affaires de la presse en francs courants progresse moins vite que le PIB (+ 11 % contre 29 %).

Profitant de la reprise du marché des petites annonces, la presse d'information générale et politique à diffusion nationale - quotidienne et hebdomadaire - sort d'une situation difficile.

L'audiovisuel connaît une croissance forte : la production nette du secteur a augmenté de près de 9 % par an, de 1989 à 1997. Les télévisions tiennent un rôle essentiel dans le financement du cinéma : la moitié des recettes de la production cinématographique proviennent des achats et des préachats des chaînes. Alors que le poids de la redevance dans le financement des chaînes diminue légèrement, les souscriptions d'abonnements par les ménages aux nouvelles chaînes du câble et du satellite prennent le relais du financement par la publicité.

En 1998, l'activité cinématographique est dynamique. La production n'a jamais été aussi élevée depuis vingt ans, la fréquentation bat tous ses records et le développement des chaînes thématiques est exceptionnel. Toutefois, il est observé un tassement de la part de marché des films français; mais, au début de l'année 1999, une reprise est perceptible.

2. MÉTHODOLOGIE

Pour la presse périodique

Les données présentées ont été établies à partir de l'enquête statistique annuelle effectuée par le Service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTI) auprès de la presse périodique éditée en France (métropole et DOM - TOM).

Le champ de cette enquête, qui permet de déterminer, par catégorie de presse, le tirage, la répartition de la diffusion, le chiffre d'affaires et la consommation de papier, est limité aux titres de la presse éditeur (1).

Appartiennent à l'ensemble « presse éditeur » les publications qui, soit sont éditées par les entreprises d'édition de journaux et périodiques, soit satisfont à plusieurs des critères distinctifs suivants : affiliation syndicale, vocation commerciale, distribution par professionnels ou parution périodique. Ces publications sont classées suivant cinq catégories : « presse nationale d'information générale et politique », « presse locale d'information générale et politique », « presse spécialisée grand public », « presse spécialisée technique et professionnelle », « journaux gratuits d'annonces ».

Pour l'audiovisuel

Les informations concernant l'audience sont établies par Médiamétrie selon des méthodologies différentes :

— pour la radio, elles résultent d'interviews dans le cadre de quatre enquêtes annuelles, auprès de personnes âgées de 15 ans et plus.

— pour la télévision, elles sont fournies quotidiennement à l'aide d'un système audimétrique donnant une mesure quantitative de l'écoute des individus constituant un panel de 2 300 foyers, soit plus de 5 500 personnes âgées de quatre ans et plus.

3. DÉFINITIONS

Agrément d'investissement (d'après les devis fournis au CNC)

Toute production de film doit obtenir l'agrément d'investissement pour bénéficier du soutien à l'industrie cinématographique (décrets de 1959). La procédure d'agrément s'applique en deux temps : un agrément d'investissement accordé avant le début des prises de vue, un agrément complémentaire accordé éventuellement après l'achèvement du film. Les décisions sont prises après avis d'une commission spécialisée : *la commission d'agrément du CNC* (Centre national de la Cinématographie). Le producteur d'un film ayant obtenu l'agrément du CNC est susceptible de bénéficier d'un soutien automatique ou sélectif.

Les films agréés sont les films qui ont obtenu l'agrément d'investissement. Ces films sont, soit des films français, soit des coproductions françaises (majoritaires ou minoritaires).

L'*agrément d'investissement* implique la fourniture par le producteur du film, de son *devis* détaillé et de son plan de financement au CNC. L'apport personnel du producteur doit se monter au moins à 15 % du devis total.

Films d'initiative française

Il s'agit des films 100 % français et des coproductions majoritairement françaises.

Journaux gratuits d'annonces

Publications distribuées gratuitement auprès des particuliers et dont le contenu est essentiellement constitué de petites annonces et de publicité.

(1) Les autres titres et publications constituant l'ensemble « presse de groupement » (administrations, syndicats, mutuelles, universités, etc.), ne sont plus enquêtés depuis 1980.

Presse nationale d'information générale et politique

Publications apportant de façon permanente des informations et des commentaires sur l'actualité politique et nationale. Cette catégorie comprend les quotidiens nationaux, les grands hebdomadaires et les magazines d'information.

Presse locale d'information générale et politique

Publications dont le contenu répond aux mêmes principes que la catégorie précédente, mais comportant en outre des pages d'information traitant prioritairement de l'actualité dans un cadre local, départemental ou régional. La zone de diffusion est directement liée à leur contenu. Cette catégorie comprend les quotidiens régionaux et départementaux, les hebdomadaires départementaux et locaux, les magazines régionaux et enfin les journaux d'annonces judiciaires et légales.

Presse spécialisée « grand public »

Publications traitant d'un thème principal plus ou moins spécialisé, le cyclisme ou le sport en général, la mode, la photographie..., et dont le contenu est accessible à tous publics.

Presse spécialisée technique et professionnelle

Publications dont le contenu est consacré à un thème principal et dont la teneur des articles est trop technique pour susciter l'intérêt au-delà des professions correspondant aux sujets traités. Ces titres sont en grande partie vendus sur abonnement.

Publicité

On appelle publicité toute forme de message contre rémunération ou autre contrepartie par une entreprise dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou de profession libérale dans le but de promouvoir la vente de produits ou de services présentés par le nom de leur marque ou sous leur appellation générique.

Parrainage

On appelle parrainage la contribution d'une entreprise n'exerçant pas d'activités de radiodiffusion télévisuelle ou de production d'oeuvres audiovisuelles, au financement de programmes télévisés, dans le but de promouvoir son nom, sa marque, son image, ses activités ou ses réalisations.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

— Ministère de la Culture et de la Communication.

- Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.
- Service Juridique et Technique de l'Information et de la Communication (SJTI) : mission d'observation, d'étude et de documentation sur les médias.
- Centre national de la cinématographie (CNC).
- Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).
- Institut national de l'audiovisuel (INA).
- Télédiffusion de France.
- Radio-France.
- Radio-France internationale.
- TF1.
- France 2.
- France 3.
- Radio-Télévision française d'Outre-mer (RFO).
- La Sept/Arte.
- La Cinquième.
- Société française de production et de création audiovisuelle (SFP).
- Service de la Redevance de l'Audiovisuel.
- Médiamétrie.

Publications :

- « SJTI-INFO-MÉDIAS », Enquête presse 1998, résultats provisoires, édition SJTI (n° 2, juin 1999);
- Tableaux statistiques de la Presse*. Recueil de données statistiques sur la presse écrite en France en 1997. Documentation française / SJTI (Service Juridique et Technique de l'Information et de la Communication) ;
- « Les dépenses pour les loisirs depuis 1960 », *INSEE-Première*, n° 306, mars 1994;
- « La dépense des ménages en programmes audiovisuels », *INSEE-Première*, n° 355, janvier 1995;
- « Les comptes du petit écran », *INSEE-Première*, n° 358, janvier 1995;
- « Audiovisuel croissance ralentie », *INSEE-Première*, n° 422, janvier 1996;
- « Les entreprises de presse », *INSEE-Première*, n° 547, septembre 1997;
- Indicateurs statistiques de l'Audiovisuel (Cinéma, Télévision, Vidéo), Édition 1998. SJTI, CNC, CSA, ministère de la Culture et de la Communication. La Documentation française;
- Indicateurs statistiques de la Radio (Radiodiffusion, phonogrammes). Édition 1999. SJTI. La Documentation française;
- CNC info*, (mensuel) Centre national de la cinématographie;
- « Technologies et société de l'information », édition 1999, SESSI, INSEE, SJTI.



TABEAU E.01-1

Chiffres clés de la presse éditeur

Source : Service Juridique et Technique de l'Information et de la Communication

	1985	1990	1993	1994	1995	1996	r 1997	p 1998
Chiffre d'affaires (1) :								
Ventes	24,11	29,98	33,65	33,93	35,15	36,27	36,57	36,75
Publicité	16,75	27,18	21,98	22,79	23,92	24,69	25,40	26,86
Total	40,86	57,16	55,63	56,72	59,07	60,96	61,97	63,61
Tirage total annuel (2) :								
Total	7,80	8,08	8,17	8,21	8,21	8,25	8,17	8,19
Hors gratuits d'annonces	6,33	6,42	6,40	6,45	6,41	6,35	6,36	6,37
Diffusion totale annuelle (2) :								
Total	6,61	6,93	7,01	6,98	7,02	7,07	6,96	...
Hors gratuits d'annonces	5,21	5,27	5,23	5,22	5,22	5,17	5,15	...
Consommation de papier (3)	1 162	1 396	1 298	1 297	1 308	1 377	1 394	...
Charges de fabrication (1) (4)	14,18	17,52	15,09	15,01	15,93	14,88	14,40	...

(1) En milliards de francs.

(2) En milliards d'exemplaires.

(3) En milliers de tonnes.

(4) Frais d'achat de papier et frais d'impression.

TABLEAU E.01-2

Chiffres clés par type de presse

Source : Service Juridique et Technique de l'Information et de la Communication

	Évolution en %									
	1990	%	1995	%	1996	%	r 1997	%	p 1998	%
Presse nationale d'information générale et politique										
Chiffre d'affaires (1) :										
Ventes	5,30	3,5	6,23	4,1	5,92	- 5,0	6,01	1,5	5,94	- 1,3
Publicité	5,71	7,1	4,06	1,6	4,27	5,1	4,38	2,6	4,90	11,9
Total	11,01	5,4	10,29	3,1	10,19	- 1,0	10,39	2,0	10,84	4,3
Tirage total annuel (2)	1,09	- 0,6	1,07	- 1,4	0,96	- 10,6	0,99	3,1	0,95	- 3,9
Diffusion totale annuelle (2)	0,81	- 1,3	0,81	1,9	0,73	- 9,9	0,74	2,1	...	///
Consommation de papier (3)	294,20	0,6	216,50	- 4,8	207,80	- 4,0	209,75	0,9	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	3,12	- 1,8	2,87	12,1	2,70	- 5,9	2,41	- 10,9	...	///
Presse locale d'information générale et politique										
Chiffre d'affaires (1) :										
Ventes	8,27	2,1	9,43	3,4	10,20	8,1	10,23	0,3	10,47	2,4
Publicité	6,91	4,7	6,48	6,5	6,76	4,4	6,76	-	7,26	7,3
Total	15,18	3,2	15,91	4,7	16,96	6,6	16,99	0,2	17,73	4,3
Tirage total annuel (2)	2,58	- 0,9	2,49	- 0,6	2,58	3,6	2,53	- 1,9	2,55	0,7
Diffusion totale annuelle (2)	2,31	- 0,6	2,21	- 0,9	2,29	3,6	2,25	- 1,8	...	///
Consommation de papier (3)	396,50	0,4	366,80	- 1,3	423,40	15,4	428,89	1,3	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	5,07	2,1	4,34	6,1	3,93	- 9,4	3,93	- 0,1	...	///
Presse spécialisée grand public										
Chiffre d'affaires (1) :										
Ventes	13,77	2,2	16,50	3,5	17,03	3,2	17,13	0,6	17,06	- 0,5
Publicité	6,25	7,5	6,05	7,9	6,21	2,6	6,71	8,1	6,83	1,9
Total	20,02	3,7	22,55	4,6	23,24	3,1	23,84	2,6	23,89	0,2
Tirage total annuel (2)	2,39	0,7	2,54	- 0,1	2,51	- 1,4	2,55	1,6	2,56	0,6
Diffusion totale annuelle (2)	1,82	1,3	1,82	- 3,8	1,88	3,3	1,89	0,6	...	///
Consommation de papier (3)	492,90	1,0	519,00	3,6	524,00	1,0	542,57	3,5	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	6,16	0,5	6,08	5,4	5,69	- 6,4	5,56	- 2,3	...	///
Presse spécialisée technique et professionnelle										
Chiffre d'affaires (1) :										
Ventes	2,64	8,9	2,98	3,3	3,11	4,4	3,20	2,9	3,28	2,7
Publicité	4,46	8,3	3,42	3,2	3,47	1,5	3,52	1,4	3,79	7,4
Total	7,10	8,5	6,40	3,2	6,58	2,8	6,72	2,1	7,07	5,2
Tirage total annuel (2)	0,36	2,7	0,32	- 0,4	0,30	- 6,2	0,29	- 3,3	0,31	6,4
Diffusion totale annuelle (2)	0,33	1,0	0,29	- 0,8	0,28	- 3,4	0,27	- 3,1	...	///
Consommation de papier (3)	71,20	5,3	61,00	1,3	59,00	- 3,3	59,01	0,4	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	1,77	5,6	1,41	1,4	1,16	- 17,7	1,09	- 6,2	...	///
Presse gratuite d'annonces										
Chiffre d'affaires (1) :										
Total	3,85	11,1	3,91	2,9	3,99	2,0	4,02	0,8	4,08	1,4
Diffusion totale annuelle (2)	1,66	5,8	1,80	1,8	1,90	5,9	1,81	- 4,7	1,82	0,3
Consommation de papier (3)	141,70	0,2	144,20	5,0	162,80	12,9	153,31	- 5,9	...	///
Charges de fabrication (1) (4)	1,40	12,9	1,23	2,5	1,39	13,0	1,41	1,4	...	///

(1) En milliards de francs.
(2) En milliards d'exemplaires.
(3) En milliers de tonnes.
(4) Frais d'achat de papier et frais d'impression.

TABLEAU E.01-3

La presse éditeur par type de presse et périodicité

Année 1997

Source : Service Juridique et Technique de l'Information et de la Communication

	Nombre de titres	Dont			(1) Diffusion totale annuelle	(1) Chiffre d'affaires Total
		quotidiens	hebdo- madaires	mensuels		
Presse nationale d'information générale et politique	72	10	31	19	741 747	10 392 953
Information générale et politique	21	10	4	4	509 856	6 349 692
Presse d'opinion	36	—	16	11	41 979	420 723
Magazine	15	—	11	4	189 912	3 622 538
Presse locale d'information générale et politique	455	65	301	31	2 246 913	16 992 954
Information générale et politique	342	65	232	13	2 213 875	16 521 109
Magazine	45	—	1	18	4 698	74 071
Annonces judiciaires et légales	68	—	68	—	28 340	397 774
Presse spécialisée grand public	1 145	10	83	562	1 892 904	23 838 241
Journaux d'annonces	41	—	7	21	15 012	510 963
Presse culturelle	59	—	1	34	21 742	491 387
Maison et décoration	45	—	1	10	38 761	1 002 093
Économie	15	—	6	7	32 105	768 420
Presse féminine	90	—	8	44	286 111	4 371 724
Presse des jeunes	105	1	7	63	107 976	1 579 685
Loisirs	504	—	8	227	155 571	4 048 968
Sport	138	6	17	79	287 676	2 905 316
Science et technique	13	—	—	11	14 265	353 498
Télévision-Spectacle	32	—	19	12	652 863	4 443 856
Sensation-Évasion	49	3	6	27	208 302	2 015 315
Famille-Société	54	—	3	27	72 520	1 347 016
Presse spécialisée technique et professionnelle	1 373	6	156	643	266 871	6 723 821
Presse agricole	159	—	72	69	56 942	702 024
Bâtiment-travaux publics	59	—	4	27	9 880	422 712
Commerce	84	—	3	56	9 386	395 275
Presse médicale	345	1	20	149	68 585	1 061 899
Biens d'équipements	39	—	4	14	4 549	190 479
Finances-activité boursière	14	1	1	6	2 151	95 042
Agro-alimentaire	40	1	5	18	6 286	122 549
Biens intermédiaires	39	—	1	26	1 150	102 661
Locations-Crédit-bail-Immobilier	16	—	1	10	2 069	43 402
Services marchands	338	2	33	174	88 723	2 846 519
Services non marchands	140	—	2	43	7 042	273 694
Production-Distribution d'énergie	11	—	—	5	244	26 122
Assurance	11	—	1	7	1 323	62 673
Transport et Télécommunication	28	1	5	15	4 465	174 062
Biens de consommation	50	—	4	24	4 076	204 708
Journaux gratuits d'annonces	387	—	364	22	1 816 078	4 024 092
Total	3 432	91	935	1 277	6 964 513	61 972 061

(1) Diffusion en milliers d'exemplaires et chiffre d'affaires en milliers de francs.

TABLEAU E.01-4

Presse quotidienne : tirage, diffusion et chiffre d'affaires

Année 1997

Source : Service Juridique et Technique de l'Information et de la Communication

Unités : recettes et chiffre d'affaires : Milliers de francs
Diffusion : Milliers d'exemplaires

	Diffusion totale annuelle	Répartition de la diffusion en %					Recettes ventes	Recettes publicité	Chiffre d'affaires total
		Vente au numéro	Vente par abon- nements	Services gratuits	Diffusion totale	Invendus			
Presse nationale d'information générale et politique.	481 946	50,6	19,2	3,3	73,1	26,9	3 116 318	2 917 042	6 033 360
Presse locale d'information générale et politique. . .	2 090 598	56,6	29,6	2,9	89,1	10,9	9 580 259	5 740 116	15 320 375
dont : 7 ^{ème} jour	171 077	73,2	13,2	2,0	88,3	11,7	1 106 959	480 586	1 587 545
Presse spécialisée grand public	235 825	58,0	4,2	0,4	62,6	37,4	1 116 858	153 903	1 270 761
Presse spécialisée, technique et professionnelle . . .	31 360	0,2	96,3	2,8	99,3	0,7	113 820	185 171	298 991
Total	2 839 729	55,1	25,4	2,7	83,1	16,9	13 927 255	8 996 232	22 923 487

TABLEAU E.01-5

Nombre de téléviseurs recensés et redevances (1) perçues

Source : Service de la Redevance de l'Audiovisuel

	1982	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Nombre de comptes [en milliers] (2) :							
Télévision noir et blanc	7 682	2 377	1 074	860	687	578	404
Télévision couleur	8 815	16 695	18 830	19 233	19 602	19 920 r	20 754
Montant de la redevance de la télévision [en francs] (3) :							
Télévision noir et blanc	280	355	405	430	449	449	471
Télévision couleur	424	552	631	670	700	700	735

(1) La redevance est une taxe parafiscale payable par tout détenteur d'un appareil récepteur de télévision. Son montant est fixé annuellement par les pouvoirs publics qui définissent les prévisions d'encaissements dans le projet de loi de finances. La redevance est payée par foyer, indépendamment du nombre de postes qu'il possède (il y a un compte par foyer). Le produit net de la redevance est réparti entre les différents organismes publics de l'audiovisuel : France 2, France 3, La Sept, RFO, ARTE, Radio-France, RFI, INA (déduction faite des frais de fonctionnement du Service de la Redevance et de la TVA au taux réduit de 2,1 %).

(2) Situation au 31 décembre de l'année précédant celle indiquée en tête de colonne.

(3) Situation au 1^{er} janvier.

TABLEAU E.01-6

Budget du secteur public de la communication audiovisuelle (lois de finances) (1)

Source : Service Juridique et Technique de l'Information et de la Communication

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	r 1999	p 2000
Redevance (2)	8 718,5	9 431,9	10 239,5	10 743,6	10 922,0	11 681,5	12 250,7	13 870,0
Concours du budget de l'État (3).	2 045,3	1 697,8	2 099,6	1 799,4	1 119,8	741,1	572,0	452,0
Services rendus aux administrations	42,8	36,1	27,6	26,7	26,6	20,4	5,0	4,0
Publicité (4)	2 675,7	2 785,4	3 145,0	3 171,8	4 225,9	4 419,8	4 526,9	3 966,8
Parrainage	195,0	172,8	202,4	274,1	248,0	270,5	268,5	280,2
Autres ressources propres (5)	624,0	763,5	828,2	793,2	887,4	870,9	914,9	848,0
Total	14 301,3	14 887,5	16 542,3	16 808,8	17 429,7	18 004,2	18 538,0	19 421,0

(1) Recettes des organismes suivants : en 1993 et 1994, INA, A2, FR, La Sept, RFO, Radio France et RFI. Depuis 1995, INA, F2, F3, Sept / ARTE, RFO, Radio France, RFI et la Cinquième.

(2) Exploitation et équipement.

(3) Il s'agit de la compensation (non systématique) par le budget de l'État des exonérations de redevance. Cette compensation s'est élevée à 371 MF en 1993, 1 217 MF en 1995, 1 404 MF en 1996, 684 MF en 1997, 289 MF en 1998 et 120 MF en 1999.

(4) COSIP compris.

(5) Filière production exécutive de France 3 comprise.

TABLEAU E.01-7

Financement de la production de films d'initiative française

D'après les devis fournis au CNC

Source : Centre national de la Cinématographie (CNC) Unité : Million de francs

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Production de films	2 271,0	2 574,0	2 926,0	2 275,0	2 323,0	2 722,0	2 525,6	3 916,4	4 234,3
Apport des diffuseurs, en % (1)	20	24	30	31	34	37	42	36	39
Production pour la télévision	4 354,8	5 131,2	4 900,7	4 898,5	4 543,1	5 231,8	5 760,8	5 407,9	6 680,0
Apport des diffuseurs, en % (1)	36,1	33,7	36,8	38,2	39,9	50,7	48,8	48,5	47,1

(1) Diffuseurs : chaînes de télévisions des secteurs public et privé.

TABLEAU E.01-8

Nombre de films d'initiative française selon le coût

Source : Centre national de la Cinématographie (CNC)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Plus de 20 millions de F	35	44	51	43	40	50	46	59	66
dont : plus de 50 millions de F	9	8	16	7	10	15	12	22	21
De 10 à 20 millions de F	45	49	45	36	28	26	28	36	48
Moins de 10 millions de F	27	16	17	22	21	21	30	30	34
Total	107	109	113	101	89	97	104	125	148

TABLEAU E.01-9

Volume de la production aidée (1) par genre

D'après les devis fournis au CNC

Source : Centre national de la Cinématographie (CNC) Unité : Heures d'émission

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Fiction	912	1 057	836	788	576	899	1 028	631	679
Animation	151	259	211	182	234	114	295	262	375
Documentaire	280	391	436	378	406	939	1 195	1 154	1 464
Magazine	74	44	27	41	41	170	101	70	174
Spectacle	13	11	12	22	13	30	27	27	84
Total	1 430	1 762	1 522	1 411	1 270	2 152	2 646	2 144	2 776

(1) Il s'agit de la production financée en partie avec l'aide des subventions attribuées par le CNC.

TABLEAU E.01-10

Dépenses publicitaires des entreprises

Source : Institut d'études et de recherches publicitaires (IREP) Unité : Million de francs

	1980	1985	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Télévision	2 127	4 625	12 600	14 309	14 450	15 505	16 704	17 455	18 329	19 500
Cinéma.....	220	475	409	320	272	280	302	332	308	344
Presse	5 762	15 830	28 490	24 890	22 430	23 370	23 977	24 626	25 438	27 184
Radio	2 452	2 480	3 346	3 350	3 558	3 700	3 747	3 635	3 565	3 775
Affichage	1 252	3 535	5 840	5 836	5 550	5 745	5 870	6 067	6 340	6 728
Total médias	11 813	26 945	50 685	48 705	46 260	48 600	50 600	52 115	53 980	57 531
Indice	100,0	228,1	429,1	412,3	391,6	411,4	428,3	441,2	457,0	487,0
dont : audiovisuel	2 347	5 100	13 009	14 629	14 722	15 785	17 006	17 787	18 637	19 844
Indice	100,0	217,3	554,3	623,3	627,3	672,6	724,6	757,9	794,1	845,5

TABLEAU E.01-11

Évolution des genres de programmes des chaînes hertziennes nationales en clair (1)

Source : Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Volume horaire (en heures)	42 120	34 599	34 981	40 478	40 908	40 749	40 817
Répartition (en %) :							
Information.....	12,4	11,6	12,4	12,0	12,0	11,3	11,0
Documentaire	16,2	20,3	18,0	23,0	22,3	23,5	23,2
Fiction	44,0	35,4	35,2	34,0	35,2	35,5	35,0
Musique et divertissement	15,6	18,3	18,9	17,2	15,8	15,2	15,2
Sport	3,6	3,8	4,3	3,0	3,7	2,8	3,7
Autres émissions (2)	5,5	7,0	7,7	7,6	7,7	8,5	8,6
Autres éléments (3)	2,6	3,5	3,5	3,3	3,3	3,2	3,3

(1) Sont comptabilisés les programmes de TF1, France 2, France 3, La Cinq et M6 en 1990, ceux d'Arte en 1993, et ceux de la Cinquième en 1995 (disparition de La Cinq depuis 1992). Puis sont intégrés à partir de leur apparition, en 1993 les programmes d'Arte et en 1995, ceux de La Cinquième. Pour France 3, il s'agit du programme national, ce qui exclut les décrochages régionaux.
(2) Publicité, téléachat, loto, etc.
(3) Bandes annonces, indicatifs, etc.

TABLEAU E.01-12

Durée et répartition de l'écoute de la radiodiffusion et de la télévision

Source : Médiamétrie

	Part d'audience en %					Durée d'écoute quotidienne par individu en minutes				
	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998
RADIODIFFUSION (1)						151	151	152	153	154
Stations de Radio-France et Radio france international	25,3	25,8	27,2	27,0	27,1	33	36	36	31	36
dont : France-Inter	9,8	10,6	10,3	9,8	10,8	15	16	16	15	17
France-Info	4,6	5,3	5,1	5,1	5,0	7	8	8	8	8
Stations généralistes privées	///	///	28,8	29,5	27,6	///	///	///	45	44
dont : Europe 1	8,5	7,7	6,4	6,3	6,4	13	11	10	9	10
RTL	19,6	19,2	18,8	19,3	18,5	30	29	29	30	29
RMC	3,1	3,1	3,0	3,3	2,7	5	5	5	5	4
Radios musicales nationales privées	28,8	28,9	28,9	29,3	29,8	43	44	44	46	46
dont : Europe 2	3,7	4,0	4,2	4,0	3,8	6	6	6	6	6
Fun Radio	6,3	5,9	4,5	3,8	3,1	10	8	6	6	5
Nostalgie	4,0	4,2	4,5	3,9	3,6	6	6	6	6	6
NRJ	7,1	6,9	7,2	7,4	6,9	11	10	11	11	11
Sky Rock	3,0	2,4	3,4	3,4	3,3	4	4	5	5	5
TÉLÉVISION (2)						177	180	179	180	187
TF1	39,5	37,3	35,4	35,0	35,3	70	67	63	63	66
France 2	25,0	23,8	24,2	23,7	22,4	44	43	43	43	42
France 3	15,7	17,6	17,7	17,1	17,0	28	32	32	31	32
Canal +	4,6	4,4	4,5	4,5	4,6	8	8	8	8	9
Arte + La Cinquième	1,0	2,5	3,0	3,3	3,4	2	5	5	6	6
M 6	11,4	11,5	11,9	12,7	12,9	20	21	21	23	24
Autres stations	2,8	2,9	3,4	3,8	4,3	5	5	6	7	8

(1) Du lundi au vendredi pour la radio, cible : 15 ans et plus.
(2) Du lundi au dimanche pour la télévision, cible : 4 ans et plus.

TABLEAU E.01-13

Émissions diffusées par la télévision par genre ou par chaîne

D'après devis fournis au CNC

Source : Centre National de la Cinématographie (CNC)

Unité : Million de Francs

	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Données par genre :								
Fiction	1 248,7	1 397,5	1 547,8	1 413,8	1 498,3	1 929,6	1 875,0	2 086,0
Documentaire	154,3	227,4	190,7	216,6	359,7	538,0	502,7	664,0
Animation	106,1	164,5	115,6	179,1	77,6	255,6	210,0	285,0
Magazine	30,7	17,7	17,4	15,9	27,7	47,7	16,6	59,5
Spectacle	7,8	7,0	8,1	30,9	17,0	20,5	20,7	37,6
TOTAL	1 547,6	1 814,1	1 879,6	1 856,3	1 980,3	2 791,4	2 625,0	3 132,1
Accroissement annuel en %	14,7	3,6	3,6	- 1,2	6,7	41,0	- 6,0	19,3
Données par chaîne :								
Chaînes publiques :	861,4	1 058,9	1 132,7	1 037,7	955,5	1 361,9	1 390,3	1 691,4
France 2 (1)	424,3	520,1	572,9	550,9	371,8	616,1	605,9	722,9
France 3	293,5	375,8	404,1	327,3	364,2	458,8	482,6	663,0
La Sept / Arte (2)	143,6	163,0	155,7	158,2	146,5	160,2	203,3	191,5
La Cinquième	•	•	•	1,3	73,0	126,8	98,5	114,0
Chaînes privées :	686,2	755,2	746,9	818,6	1 024,8	1 429,5	1 234,7	1 440,9
TF1	437,6	540,9	528,6	527,1	717,3	993,7	810,6	963,3
La 5 (3)	112,2	3,6	•	•	•	•	•	•
M6	20,2	82,9	91,8	115,6	141,9	164,3	124,7	160,1
Canal Plus	108,9	107,0	105,7	143,5	128,5	156,6	180,0	194,3
Câble et locales	7,3	20,8	20,8	32,4	37,1	114,9	119,4	123,2
TOTAL	1 547,6	1 814,1	1 879,6	1 856,3	1 980,3	2 791,4	2 625,0	3 132,3
Total (hors Canal + et câble)	1 431,4	1 686,3	1 753,1	1 680,4	1 814,7	2 519,9	2 325,6	2 814,8

(1) Nouveau logo France 2 et France 3 depuis le 18 mars 1993.

(2) Arte est soumise à l'obligation de diffusion d'une part majoritaire d'œuvres télévisuelles et cinématographiques d'origine européenne.

(3) Émissions interrompues depuis le 7 avril 1992.

GROS PLAN SUR LES NTIC

.....

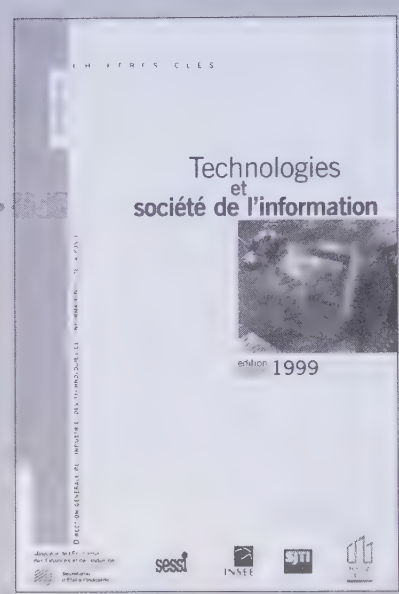
TÉLÉPHONES MOBILES

MICRO-ORDINATEURS

MULTIMÉDIA

INTERNET

180 FF (27,24 €) - 190 pages - édition 1999



ANALYSE ET CHIFFRES CLÉS

Tout savoir sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication : évolutions, enjeux, effets sur l'emploi et les investissements étrangers...

Cet ouvrage dresse un panorama chiffré des produits et performances des industries et services concernés, ainsi que de la diffusion et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises et les ménages.

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE SPECIALE GROUPEE
200 FF (soit en seulement au lieu de 245 FF en tout)

- L'ouvrage "**Technologies et société de l'information**" - (réf. SESTECH99) : 180 FF (27,44 €)
- 3 numéros d'**INSEE Première** : *GRATUITS*
 - "L'informatique : une technique assimilée par les jeunes générations" - (réf. IP99643)
 - "Électronique domestique : les nouveaux lieux d'achat" - (réf. IP99634)
 - "L'information à la maison : une diffusion sensible mais encore très ciblée" - (réf. IP99629)
- Participation aux frais d'expédition : 20 FF (3,06 €) - TOTAL : 200 FF (30,49 €)

BON DE COMMANDE

Je commande.....offre(s) spéciale(s) groupée(s)
"Technologies et société de l'information" - édition 1999

Ci-joint mon règlement de.....FF*..... €*

*majoré d'une participation forfaitaire aux frais d'envoi : France : 20 FF (3,06 €), Étranger : 35 FF (5,34 €)

☐ par chèque (à l'ordre de l'INSEE)☐ par carte bancaire : ☐ Visa ☐ Mastercard ☐ Eurocard (seules cartes acceptées)

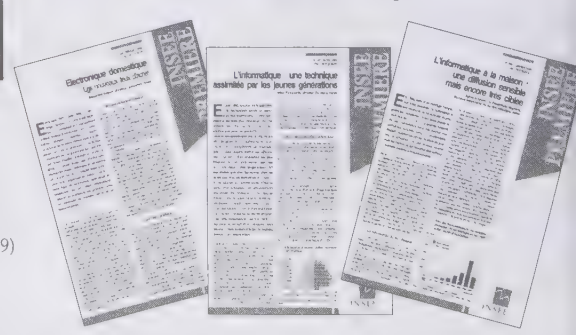
Carte n° Date d'expiration :

Date de la commande :

Signature (obligatoire) :



Serveur vocal :
 08 36 68 07 60 (2,23 F la minute)
 Minitel :
 3615 INSEE (1,01 F la minute)
 Web :
<http://www.insee.fr>



À retourner accompagné de votre paiement à Service vente par correspondance
INSEE Info Service - Tour Gamma A - 195, rue de Bercy - 75582 PARIS cedex 12

Société : _____

☐ Mme ☐ M. Nom : _____

Prénom : _____

Service/Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : Ville :

Téléphone : _____ Fax : _____

1. Méthodologie.
2. Définitions.
3. Sources de documentation.
4. Tableaux.

Liste des tableaux :

- | | |
|---|--|
| 1. Protection des monuments historiques. | 15. Chiffre d'affaires des maisons d'édition. |
| 2. Répartition du patrimoine immobilier protégé. | 16. Bibliothèques municipales. |
| 3. Entrées dans les monuments nationaux. | 17. Nombre de titres déposés au Département de l'audiovisuel de la Bibliothèque nationale. |
| 4. Entrées à la tour Eiffel. | 18. Ventes de phonogrammes. |
| 5. Entrées dans les musées nationaux. | 19. Activités cinématographiques. |
| 6. Expositions des musées nationaux. | 20. Panorama du cinéma mondial. |
| 7. Entrées dans les musées de la ville de Paris. | 21. Activités de spectacles. |
| 8. Entrées au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. | 22. Élèves des établissements d'enseignement artistique. |
| 9. Principales expositions du Centre Georges-Pompidou. | 23. Commerce extérieur des biens culturels. |
| 10. Entrées à la cité des Sciences et de l'Industrie. | 24. Fréquentation des lieux culturels. |
| 11. Opérations de fouilles terrestres autorisées. | 25. Pratiques artistiques amateur. |
| 12. Nombre de titres de livres et brochures déposés au dépôt légal. | 26. Lecture. |
| 13. Maisons d'édition suivant le chiffre d'affaires. | 27. Les pratiques audiovisuelles. |
| 14. Production de livres par catégorie. | 28. Répartition de la population active ayant un emploi en mars 1998, par profession et statut |

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de la Culture et de la Communication, département des études et de la prospective.

1. MÉTHODOLOGIE

Cinéma

L'ensemble de l'activité cinématographique relève en France d'un établissement public placé sous l'autorité du ministère de la Culture et de la Communication : le Centre national de la cinématographie (CNC), créé en 1946.

Ce centre joue un rôle primordial dans le domaine de la réglementation puisqu'il est chargé d'étudier et de rédiger les textes juridiques relatifs à ce secteur. Il délivre les autorisations d'exercice de certaines professions : producteurs, distributeurs, exploitants; les cartes d'identité professionnelles obligatoires pour certains techniciens de la production cinématographique et l'agrément pour les films; il réglemente la profession des salles de cinéma et contrôle la répartition de la recette entre les ayants droit.

Commerce extérieur des biens culturels

Les statistiques du commerce extérieur de la France établies par les Douanes donnent une mesure des échanges des biens culturels. Mais d'autres éléments comme les échanges de droits littéraires ou musicaux ou l'internationalisation de la production phonographique sont à prendre en compte pour étudier ce type d'échanges.

Enseignement artistique

L'enseignement de la musique et de la danse est dispensé dans de nombreuses écoles privées et publiques.

Les formations qui relèvent du ministère de la Culture et de la Communication sont assurées par :

- les conservatoires nationaux supérieurs de musique de Paris et de Lyon dont le fonctionnement est intégralement financé par l'État;
- des établissements municipaux d'enseignement musical, contrôlés par l'État, répartis en trois catégories qui ont vocation à dispenser un enseignement musical aux futurs professionnels et aux amateurs. Il s'agit des 33 conservatoires nationaux de région (CNR), des 107 écoles nationales de musique (ENM) et des écoles agréées (environ 250). Certains CNR et ENM proposent à leurs élèves des classes d'art dramatique.

Dans le domaine des arts plastiques, la formation est assurée par trois écoles nationales qui délivrent des diplômes spécifiques : l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA), l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) et l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI).

52 écoles d'art de statut national ou municipal (7 écoles nationales et 45 écoles régionales et municipales) dispensent des formations sanctionnées par les différents diplômes nationaux. Un enseignement péri- et post-scolaire est également assuré par ces écoles.

Livre

La Bibliothèque nationale enregistre au titre du dépôt légal les ouvrages (livres et brochures) publiés en

France, aussi bien par le secteur privé que par les administrations et fournit ainsi une indication sur la production éditoriale.

L'enquête annuelle sur l'activité des éditeurs de livres s'inscrit dans le cadre des statistiques industrielles obligatoires. Elle est réalisée par le syndicat national de l'édition (SNE) auprès de l'ensemble des maisons d'édition dès lors qu'elles mettent en vente publique des ouvrages qu'elles éditent. C'est une enquête de branche qui ne prend en compte que l'activité d'édition des maisons.

Pour les maisons d'édition assurant elles-mêmes leur diffusion, cette activité n'est pas prise en compte. Cependant, le chiffre d'affaires issu de cette enquête n'est pas totalement homogène; comptabilisé en général en « prix de cession », il peut inclure pour la vente par correspondance et les ventes directes, des prix publics.

À côté de ces maisons d'édition qui éditent de façon régulière, de très nombreuses personnes physiques ou morales font occasionnellement acte d'édition, ne réalisant qu'un chiffre d'affaires très faible.

Monuments historiques

Il n'existe pas de source unique d'information sur la fréquentation des monuments historiques.

La Caisse nationale des monuments historiques et des sites (CNMHS), établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, perçoit le droit d'entrée d'environ 90 monuments appartenant à l'État ou dont elle est propriétaire.

Musées

Le terme de musée n'étant pas réglementé, il est difficile de les dénombrer en totalité. Une centaine de musées appartenant à l'État (dont 33 musées nationaux du ministère de la Culture) et un millier de musées « classés et contrôlés » sous la tutelle de la Direction des musées de France, sont décomptés.

Phonogrammes - vidéogrammes

Comme pour les imprimés, la Bibliothèque nationale est responsable du dépôt légal des phonogrammes et vidéogrammes et reçoit à ce titre la production éditoriale.

Le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) fournit, à partir d'une enquête auprès des distributeurs, des données sur les ventes de phonogrammes au réseau commercial français.

Pratiques culturelles des Français

L'enquête « Pratiques culturelles des Français », réalisée en 1997 par le département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication, fait suite à celles qu'il a déjà faites en 1973, 1981 et 1989. L'échantillon de 1997, représentatif des Français âgés de 15 ans et plus, porte sur 3 000 personnes (5 000 personnes en 1989).

Les données sur les pratiques culturelles des Français (tableaux E.02-24 à E.02-27) sont extraites de ces enquêtes. Des modifications ayant été apportées au questionnaire de 1997, certains résultats ne peuvent être comparés sans précaution avec ceux des enquêtes précédentes.

Il ne faut pas oublier que, comme pour tout sondage, l'ensemble des résultats concerne des déclarations de pratiques et non des pratiques effectives. Celles-ci peuvent ainsi être soit minorées, soit majorées du fait des difficultés de mémorisation, de comptage de ses propres pratiques, d'autovalorisation...

Théâtre et spectacles

De nombreuses troupes théâtrales existent, elles peuvent donner des représentations dans une salle qui leur est propre, dans d'autres salles de spectacle ou dans des lieux non spécifiques de l'activité théâtrale.

L'Inventaire communal 1998 (INSEE) recense 3 625 communes équipées d'une salle de spectacle (1).

Seule la fréquentation de certains types d'établissement est connue de manière continue, il s'agit des 5 théâtres nationaux, établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, des centres dramatiques nationaux (CDN), compagnies dramatiques liées au ministère de la Culture et de la Communication par un contrat de décentralisation et des scènes nationales (historiquement appelées, maison de la culture, centre d'action culturelle ou centre de développement culturel). En 1998, il existe 44 centres dramatiques nationaux dont 6 centres dramatiques nationaux pour l'enfance et la jeunesse (CDNEJ) et 65 scènes nationales.

Par ailleurs, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) fournit la fréquentation des théâtres de Paris pour les représentations théâtrales, lyriques et chorégraphiques donnant lieu à perception de droits d'auteur (répertoire protégé).

2. DÉFINITIONS

Archéologie

Pour les fouilles terrestres, le ministère de la Culture et de la Communication délivre les autorisations de fouilles. Les interventions peuvent revêtir trois formes :

- la fouille programmée, organisée dans un but de recherche pure, en l'absence de toute menace sur le site concerné;
- le sauvetage;
- le sondage, opération limitée en étendue, destinée à reconnaître l'existence d'un site archéologique en vue d'en assurer la protection ou l'exploitation ultérieure.

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

Le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou est un établissement public qui a ouvert au public le

2 février 1997. La Bibliothèque publique d'information (BPI) et l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (IRCAM) sont deux organismes associés au Centre.

Patrimoine protégé

Les dispositions régissant la protection des monuments historiques classés c'est-à-dire des « immeubles dont la conservation présente du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public » ont été définies par une loi du 31 décembre 1913.

Dès 1913, est également prévu un « inventaire supplémentaire » sur lequel sont « inscrits » les immeubles qui « sans demander de classement immédiat, présentent un intérêt suffisant pour rendre désirable la préservation ».

Par la suite, le champ de la protection a été étendu aux meubles ou objets mobiliers ainsi qu'aux abords de monuments.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Centre national de la cinématographie.
- Ministère de la Culture et de la Communication, département des études et de la prospective.
- Syndicat national de l'édition.
- Syndicat national de l'édition phonographique.

Publications :

Ministère de la Culture et de la Communication : Département des études et de la prospective.

« Les amateurs. Enquête sur les activités artistiques des Français », Olivier Donnat, La Documentation française, 1996.

Chiffres clés, 1998, Statistiques de la culture, par Janine Cardona et Chantal Lacroix, La Documentation française, 1999.

« Les pratiques culturelles des français, enquête 1997 », Olivier Donnat, La Documentation Française, 1998.

« Les publics de la Comédie-Française. Fréquentation et image de la salle Richelieu », La Documentation française, 1997. »

« La profession de Comédien, formation, activités et carrière dans la démultiplication de soi », La Documentation française, 1997.

« Atlas des activités culturelles », La Documentation française, 1998.

(1) Ce résultat concerne la France entière à l'exception de la Lorraine où la question n'a pas été posée.

INSEE :

« En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », *INSEE-Première*, n° 675, octobre 1999.

« Équipements et attraction des communes , Inventaire Communal 1998 » :

- 1 cédérom pour chaque région,
- 1 cédérom France entière,
- 5 cédéroms thématiques France entière :

Services et commerces,

Enseignement, santé et action sociale,

Sports, loisirs et culture,

Tourisme,

Réseaux et dessertes,

Accès internet :

www.insee.fr

www.agriculture.gouv.fr

www.datar.gouv.fr

Autres publications:

CNC Info, Centre national de la cinématographie.

L'édition de livres en France, Statistiques. Syndicat national de l'édition. Annuel.

D'autres références sont notées dans les publications du chapitre E.01.



TABLEAU E.02-1

Protection des monuments historiques

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

	1994	1995	1996	1997	1998
Monuments protégés :					
Classés	13 486	13 660	13 807	13 880	...
Inscrits	24 749	25 192	25 531	25 975	...
Total	38 235	38 852	39 338	39 855	...
Arrêtés de protection pris au cours de l'année :					
Classements	180	209	164	93	64
Inscriptions	593	623	563	559	412
Total	773	832	727	652	476

TABLEAU E.02-2

Répartition du patrimoine immobilier protégé (1)

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

	%
	1994
Types d'édifice :	
Édifices religieux et funéraires	41
Habitations	26
Châteaux, manoirs	15
Architecture publique	6
Architecture militaire	4
Architecture liée à l'activité économique	3
Génie civil	2
Urbanisme	1
Non ventilé	2
Propriétaires :	
Communes	44
État	4
Autres propriétaires publics	2
Propriétaires privés	47
Autres non ventilés	3

(1) Concerne les édifices classés et inscrits.

TABLEAU E.02-3

Entrées dans les monuments nationaux (1)

Source : Caisse nationale des monuments historiques et des sites

Unité : Millier

	1985	1990	1995	1996	1997	1998
Total	7 490	8 418	7 957	7 994	8 438	9 040
dont : Arc de Triomphe de l' Étoile.....	736	775	870	953	1 077	1 183
Abbaye du Mont Saint-Michel	653	826	828	834	920	1 000
Sainte-Chapelle.....	638	696	582	605	775	792
Château de Chambord.....	589	730	747	754	763	753
Château du Haut-Koenigsbourg.....	528	591	590	577	570	549
Château d'Azay-le-Rideau	359	425	347	331	344	326
Panthéon.....	155	220	296	292	333	302
Conciergerie	232	251	185	235	267	278
Cité de Carcassonne	234	272	262	247	230	269
Tours de Notre-Dame.....	631	452	184	150	187	462
Entrées payantes.....	6 833	7 545	6 415	6 401	7 192	7 772
Entrées gratuites	657	873	1 542	1 593	1 246	1 268

(1) Concernent les 92 monuments nationaux dont le droit d'entrée est géré par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

TABLEAU E.02-4

Entrées à la Tour Eiffel

Source : Tour Eiffel

Unité : Millier

	1985	1990	1995	1996	1997	1998
Total.....	4 369	5 699	5 213	5 530	5 720	6 052

TABLEAU E.02-5

Entrées dans les musées nationaux (1)

Source : Réunion des musées nationaux

Unité : Millier

	1990	1995	1996	r 1997	1998
Total	16 025	12 667	12 639	13 068	14 079
dont : Musée du Louvre	5 338	4 696	4 632	5 175	5 729
Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon	4 339	2 983	2 922	2 702	2 685
Musée d'Orsay.....	3 000	2 083	2 135	2 277	2 724
Musée Picasso.....	509	427	457	503	576
Musée national de l'Orangerie des Tuileries	332	430	440	473	504
Musée national du château de Fontainebleau.....	419	416	438	355	321
Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie	297	243	269	291	298
Musée national du Moyen Âge - Thermes de Cluny.....	194	244	255	251	266
Musée national du château de Compiègne.....	215	176	174	148	90
Musée national Message biblique - Marc Chagall (Nice)	132	143	135	145	158
Musée national du château de Pau	135	121	116	111	115
Musée des Antiquités nationales (Saint-Germain-en-Laye).....	125	77	95	83	84
Musée national de la Préhistoire - Les Eyzies-de-Tayac.....	158	80	85	80	71
Entrées payantes	10 096	8 748	8 569	9 444	10 245
Entrées gratuites.....	5 929	3 919	4 070	3 624	3 834

(1) Concernent les 31 musées nationaux.

TABLEAU E.02-6

Expositions des musées nationaux (1)

Source : Réunion des musées nationaux

	Années	Entrées	Entrées/jour
De Cézanne à Matisse	1993	1 147 977	11 480
Centenaire de l'impressionnisme	1974	505 929	9 199
Renoir	1985	793 544	8 625
Manet	1983	735 197	8 079
Monet	1980	504 422	7 760
Toutankhamon	1967	1 240 975	7 343
Gauguin	1989	623 739	7 253
Toulouse-Lautrec	1992	654 714	7 116
Turner	1983	548 496	6 943
L'impressionnisme et le paysage français	1985	430 760	6 627
Cézanne	1995	583 186	6 480
Picasso (œuvres reçues en dation)	1979	457 326	6 098
Picasso	1966	403 819	5 609
Vermeer	1966	317 702	5 574
Degas	1988	439 886	5 431
Van Gogh	1972	493 237	5 304
Watteau	1984	432 803	5 278
Aménophis III	1993	387 698	5 239
Goya	1970	311 636	5 109
Les Portraits de Picasso	1996	370 196	5 011
Pissaro	1981	369 462	4 993
Impressionnisme, les origines	1994	447 321	4 862
Cézanne	1978	385 740	4 822
Le Titien	1993	359 612	4 495
Chardin	1979	341 479	4 493
Georges de La Tour	1997	471 302 r	4 760 r
Corot	1996	325 522	4 399
Or des Scythes	1975	359 596	4 385
Van Gogh	1988	364 287	4 286
Fragonard	1987	344 999	4 012
Le Douanier Rousseau	1984	396 016	4 000

(1) Expositions ayant enregistré plus de 4 000 entrées payantes par jour en moyenne, de 1966 à 1998.

TABLEAU E.02-7

Entrées dans les musées de la ville de Paris

Collections permanentes et expositions temporaires (1)

Source : Ville de Paris

Unité : Millier d'entrées

	1985	1990	1995	1996	1997	1998	dont expositions
Total	1 367,7	1 168,0	1 582,8	1 462,2	1 164,3	1 369,1	977,8
dont : Art moderne	485,1	272,9	663,6	456,9	314,7	367,8	322,9
Carnavalet	254,3	258,5	220,8	258,9	187,5	226,7	120,0
Mode et costume	92,7	92,1	73,9	69,2	60,7	50,5	50,5
Petit-Palais	203,4	289,5	358,9	373,3	287,2	418,6	360,2
Victor-Hugo	155,7	109,9	75,7	87,1	86,4	82,3	9,7

(1) Entrées payantes et gratuites.

TABLEAU E.02-8

Entrées au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (1)

Source : Centre Georges-Pompidou

Unité : Millier

	1985	1990	1995	1996	(2) 1997	(3) 1998
Fréquentation générale	7 367	8 263	6 312	5 886	4 419	...
Bibliothèque publique d'information	4 252	3 938	3 679	3 688	2 657	782
Musée national d'art moderne. Collections permanentes	759	1 096	788	825	666	...
Expositions temporaires	2 285	1 012	998	869	437	251

- (1) La fréquentation des expositions est comptabilisée sur l'année civile.
(2) Fréquentation de janvier à septembre, le Centre est fermé pour travaux depuis octobre 1997.
(3) Fréquentation de la BPI à l'espace Brantôme.

TABLEAU E.02-9

Principales expositions du Centre Georges-Pompidou (1)

Source : Centre Georges-Pompidou

	Dates	Entrées	Entrées/jour
Dali	1979-1980	840 662	8 083
Balthus	1983	288 093	4 175
Bonnard	1984	488 093	6 341
Kandinsky	1984-1985	349 656	4 351
Vienne	1986	450 000	6 429
Andy Warhol	1990	306 958	4 323
Matisse	1993	734 896	7 349

- (1) Expositions payantes ayant enregistré plus de 4 000 entrées par jour en moyenne depuis 1980.

TABLEAU E.02-10

Entrées à la cité des Sciences et de l'Industrie

Source : Cité des Sciences et de l'Industrie

Unité : Millier

	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Fréquentation générale	3 150	3 731	3 543	3 903	3 455	3 350
Dont : expositions	1 562	1 559	1 594	1 702	1 614	1 623
Géode	1 071	872	777	846	771	740
Médiathèque (gratuit)	901	1 089	1 059	1 143	1 272	1 221
Total des entrées payantes (1)	2 742	2 826	2 777	3 013	2 789	2 749

- (1) Aux expositions, Géode, Cinaxe (depuis le 18 mai 1991) et centre de congrès.

TABLEAU E.02-11

Opérations de fouilles terrestres autorisées

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

Unité : Opération de fouilles

	1993	1994	1995	1996	1997
Archéologie programmée					
Fouilles programmées	262	285	277	263	252
Prospections thématiques	105	88	97	89	96
Relevés d'art rupestre	20	14	15	20	20
Archéologie préventive					
Sondages	1 127	1 155	1 543	1 721	1 863
Fouilles préventives (sauvetages)	1 090	1 293	811	837	683
Prospections inventaire	615	599	549	574	536

TABLEAU E.02-12

Nombre de titres de livres et brochures déposés au dépôt légal

Source : Bibliothèque nationale

	1990	1995	1996	1997	1998
Total	41 982	42 304 (1)	50 003	49 008	54 661

(1) Sur 10 mois, auparavant les titres étaient comptabilisés sur une période allant de mars à fin février.

TABLEAU E.02-13

Maisons d'édition suivant le chiffre d'affaires

Source : Syndicat national de l'édition

Chiffre d'affaires	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998
250 millions et plus	13	16	15	12	12	11	11
De 100 à moins de 250 millions	12	17	19	10	13	15	16
De 50 à moins de 100 millions	28	26	21	17	19	18	19
De 20 à moins de 50 millions	44	38	36	39	38	39	44
De 10 à moins de 20 millions	47	42	30	31	32	28	28
De 1 à moins de 10 millions	183	172	177	161	134	128	124
Moins de 1 million	85	64	57	59	61	72	72
Total	412	375	355	329	309	311	314

TABLEAU E.02-14

Production de livres par catégorie

Source : Syndicat national de l'édition

	1995	1996	1997	1998	dont nouveau-tés et nouvelles éditions
Titres produits :					
Livres scolaires	5 872	6 707	6 498	6 864	2 590
Livres scientifiques, professionnels et techniques	3 361	3 334	3 178	3 437	1 681
Sciences humaines et sociales	4 441	4 886	4 659	5 202	3 195
Droit et sciences économiques	1 628	1 979	2 008	2 010	1 298
Religion	1 198	1 139	1 321	1 382	822
Ésotérisme, occultisme	314	357	395	356	149
Littérature	10 590	10 360	10 837	12 641	5 696
Actualité	838	908	951	958	632
Encyclopédies et dictionnaires	623	637	462	503	138
Livres d'art	1 139	1 602	1 493	1 540	962
Livres pour la jeunesse	6 029	6 656	6 793	7 287	3 496
Bandes dessinées	1 170	1 531	1 332	1 354	541
Ouvrages de documentation	60	67	1 009	776	495
Livres pratiques (1)	5 734	6 143	6 204	6 625	2 248
Non ventilé	—	—	74	2	—
Total	42 997	46 306	47 214	50 937	23 943
Exemplaires produits (en milliers) :					
Livres scolaires	64 525	77 915	78 042	78 618	37 713
Livres scientifiques, professionnels et techniques	7 744	7 919	7 267	7 814	4 281
Sciences humaines et sociales	24 230	25 601	20 479	18 467	11 407
Droit et sciences économiques	4 601	5 830	5 796	5 177	2 661
Religion	7 029	7 604	6 039	6 780	3 794
Ésotérisme, occultisme	1 981	1 785	1 731	1 657	753
Littérature	130 603	123 882	127 276	128 508	66 172
Actualité	6 063	7 334	7 834	8 349	6 209
Encyclopédies et dictionnaires	11 999	7 874	7 113	8 160	2 790
Livres d'art	6 162	10 371	8 482	8 548	6 139
Livres pour la jeunesse	54 569	61 967	67 015	70 810	36 499
Bandes dessinées	12 608	14 435	14 259	19 560	10 998
Ouvrages de documentation	2 218	2 028	2 222	2 709	964
Livres pratiques (1)	51 829	58 906	57 534	62 452	21 194
Divers non ventilés	—	—	4 257	20	—
Total	386 161	413 451	415 346	427 629	211 574

(1) Les livres pratiques comprennent les cartes géographiques et atlas.

TABLEAU E.02-15

Chiffre d'affaires des maisons d'édition

Source : Syndicat national de l'édition

Unité : Million de francs

	1994	1995	1996	1997	1998
Livres scolaires	2 095,1	2 075,1	2 134,6	2 155,9	2 170,3
Livres scientifiques, professionnels et techniques	772,2	699,2	700,3	717,8	724,5
Livres de sciences humaine et sociales	827,6	800,2	829,7	837,8	774,4
Droit et sciences économiques	658,0	688,6	796,8	812,3	798,6
Religion	254,4	227,8	227,0	276,7	260,0
Ésotérisme, occultisme	49,7	52,7	61,6	52,9	59,2
Littérature	2 282,4	2 338,2	2 406,5	2 406,1	2 503,3
Actualité	359,6	273,3	318,5	338,3	322,1
Encyclopédies et dictionnaires	2 807,8	2 575,7	2 042,0	1 745,3	1 605,8
Livres d'art	736,1	697,3	747,1	592,3	645,4
Livres pour la jeunesse	997,7	963,1	1 014,1	1 114,0	1 177,8
Bandes dessinées	291,5	310,7	349,4	389,3	578,4
Ouvrages de documentation	72,4	127,7	109,8	123,7	104,0
Livres pratiques (1)	1 812,0	1 765,5	1 795,2	1 855,0	1 908,9
Divers non ventilés	50,5	40,2	41,0	23,8	7,9
Total des ventes de livres	14 067,0	13 635,3	13 573,6	13 441,2	13 640,6
Cessions de droits	499,3	494,0	519,7	578,4	648,2
Total	14 566,3	14 129,3	14 093,3	14 019,6	14 288,8

(1) Les livres pratiques comprennent les cartes géographiques et atlas.

TABLEAU E.02-16

Bibliothèques municipales

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

	1990	1994	1995	1996	1997
Nombre de bibliothèques municipales	1 614	2 133	2 315	2 486	2 544
Ayant une discothèque de prêt	576	916	1 039	1 148	1 330
Ayant une vidéothèque de prêt	104	407	512	592	849
Collections pour 100 habitants :					
Livres	228	250	270	270	277
Phonogrammes	16,0	20,7	21,8	21,9	22,7
Cassettes vidéo	...	1,9	2,2	2,6	3,1
Prêts :					
Nombre d'emprunteurs (en milliers)	4 605	6 023	6 251	6 449	6 545
soit en % de la population desservie	16	18	18	18	18
Prêts de livres pour 100 habitants	325	390	400	420	420
Prêts de phonogrammes pour 100 habitants	63	78	80	83	82
Prêts de cassettes vidéo pour 100 habitants	8	22	27	30	34

TABLEAU E.02-17

Nombre de titres déposés au Département de l'audiovisuel de la Bibliothèque nationale

Source : Bibliothèque nationale de France

	1990	1994	1995	1996	r 1997	1998
Phonogrammes	17 213	14 466	15 573	15 964	16 044	14 251
Disques 45 tours	1 490	37	8	48	18	...
Disques 33 tours	3 196	774	1 249	1 040	1 049	...
Disques compacts	8 040	10 259	11 464	12 158	12 794	...
Cassettes	4 487	3 352	2 841	2 715	2 118	...
Minidiscs	///	44	11	3	65	...
Vidéogrammes	4 079	7 042	9 506	8 187	7 612	7 079
Multimédias	1 916	1 521	1 827	2 968	4 452	4 550

TABLEAU E.02-18

Ventes de phonogrammes

Unités : Quantité : millier de disques et cassettes
Facturation : million de francs

Source : Syndicat national de l'édition phonographique

Vente en France	1990	1994	1995	1996	r 1997	1998
Quantité (1)	131 511	129 826	142 477	145 418	157 192	160 998
Disques 45 tours	26 622	327	279	228	307	467
Disques 33 tours	6 708	62	84	74	170	308
Disques compacts	56 220	102 869	114 513	127 582	141 437	142 993
Cassettes	41 961	26 206	27 112	17 265	14 908	13 807
Tous supports et livres (2)	///	362	489	269	370	3 423
Facturation (3)	5 343	6 494	6 783	6 785	7 235	7 492
Disques 45 tours	349	7	7	6	7	11
Disques 33 tours	204	2	3	2	4	8
Disques compacts	3 177	5 451	5 847	6 061	6 583	6 730
Cassettes	1 613	1 022	905	705	626	561
Tous supports et livres (2)	///	12	21	11	15	182

(1) Quantités retours déduits.
(2) Les ventes kiosques ont été reclassées dans la ligne tous supports et livres.
(3) Facturations hors taxes (avoirs pour retours, remises et ristournes déduits) aux réseaux commerciaux (grossistes, détaillants, clubs).

TABLEAU E.02-19

Activités cinématographiques

Source : Centre national de la cinématographie

	1990	1995	1996	1997	1998
Production cinématographique					
Films de long métrage produits (1)	146	141	134	163	183
Films d'initiative française	106	97	104	125	148
Intégralement français	81	63	74	86	102
De coproduction	25	34	30	39	46
Films de coproduction à majorité étrangère	37	32	27	33	32
Films bénéficiaires d'une aide sélective (2)	3	12	3	5	3
Montant des investissements (million de F)	3 289	3 596	3 287	4 626	4 942
Français	2 296	2 665	2 534	3 724	3 986
Étrangers	993	931	753	902	956
Coût médian des films d'initiative française produits (million de F)	16	21	17	19	18
Distribution cinématographique					
Sociétés de distribution autorisées	391	413	408	428	435
dont : ayant enregistré des résultats	162	164	163	156	161
Chiffre d'affaires (million de F)	1 547	1 810	1 912	2 108 <i>r</i>	2 392
Films distribués	4 086	4 185	3 877	4 181	...
Films sortis pour la première fois	370	371	391	394	448
dont : films français	129	136	160	151	173
Exploitation cinématographique					
Salles standard au 31-12 (3)	4 518	4 377 <i>r</i>	4 529	4 661 <i>r</i>	4 762
Fauteuils des salles standard (millier)	1 007	922	955 <i>r</i>	974 <i>r</i>	990
Complexes cinématographiques (4)	860	828	833	832	848
Salles de complexes	3 078	3 082	3 213	3 331	3 460
Fauteuils des complexes (millier)	584	561	...	...	650
Spectateurs (million)	121,9	130,2	136,7	149,0 <i>r</i>	170,1 <i>p</i>
Recette (million de F) (5)	3 826,1	4 526,9	4 762,1	5 175,0 <i>r</i>	5 990,6 <i>p</i>
Pourcentage du film français dans la recette guichet (%)	37,4	35,2	37,5 <i>r</i>	34,5	27,4 <i>p</i>

(1) Long métrage : film de longueur égale ou supérieure à 1 600 m pour un format de 35 mm.

(2) Aide aux coproductions avec les pays d'Europe centrale et orientale (fonds ECO) jusqu'en 1997 et fonds Sud à partir de 1998.

(3) Salles autorisées jusqu'en 1992, salles actives à partir de 1993.

(4) Établissements comportant au moins deux écrans (en 1998, 44 établissements comportent 10 salles et plus).

(5) Recette totale guichet, y compris la taxe spéciale additionnelle (TSA)

TABLEAU E.02-20

Panorama du cinéma mondial

Année 1997

Source : Centre National de la Cinématographie (C.N.C.)

	Union Européenne	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume- Uni	États- Unis	Japon
Production								
Longs métrages (y compris les films de coproduction)	845 (1)	61	85	163	87	115	570 (4)	278
Exploitation - Distribution								
Écrans	20 297	4 128	2 530	4 655	4 206	2 383	32 000 (2)	1 884
Nombre de films distribués	3 650 (3)	286	330 (4)	394	382	286	399	611
Entrées (en millions)	748,0	143,1	101,4	149,0	102,8	138,9	1 310,0	140,7
Entrées moyenne par habitant	2,0	1,7	2,6	2,5	1,8	2,4	4,9	1,1
Entrées moyennes par salle	36 690	34 660	40 100	32 010	24 440	58 280	40 930	74 680
Recettes guichet (en millions dans la monnaie locale) (5)	4 418,2	1 468,6	56 841,0	5 175,0	961,4	512,4	6 240,0	177,2
Recettes (en millions d'euros)	4 418,2	750,9	341,6	788,9	495,5	767,4	6 743,7	1 387,0
Recettes réalisées par les films nationaux (en %)	22,0	16,7	13,1	34,5	32,9	22,9	97,0	41,5
Recettes réalisées par les films américains (en %)	64,0	70,5	58,2	53,8	46,7	73,5	97,0	55,6
Vidéo								
Taux de pénétration des foyers TV (en %)	68,1	71,8	60,1	72,0	60,2	81,7	90,0	80,4
Câble								
Taux de pénétration des foyers TV (en %)	30,9	47,9	2,4	9,7	...	10,9	67,2	10,4
Satellite								
Taux de pénétration des foyers TV (en %)	11,7	17,8	11,1	5,1	2,7	18,2	9,4	25,5

(1) Estimations hors coproductions franco-européennes minoritaires.
(2) Chiffres 1996.
(3) Cumul des films sortis dans l'Union européenne.
(4) Estimations.
(5) En milliards pour l'Italie et le Japon.

TABLEAU E.02-21

Activités de spectacles

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

Unité : Spectateurs : millier

	1990-1991	1994-1995	1995-1996	1996-1997	p1997-1998
Opéra de Paris (1) (4)					
Représentations.....	322	249	289	415	415
Spectateurs.....	534	453	592	735	761
Théâtres nationaux (1) (5)					
Comédie française :					
Représentations.....	382	472	568	730	737
Spectateurs.....	295	244	303	322	325
Théâtre national de l'Odéon :					
Représentations.....	323	300	313	277	317
Spectateurs.....	103	89	113	109	116
Théâtre national de Chaillot :					
Représentations.....	428	337	257	320	406
Spectateurs.....	210	161	147 r	169	216
Théâtre de la Colline :					
Représentations.....	332	345	343	393	309
Spectateurs.....	119	103	105	100	93
Théâtre national de Strasbourg :					
Représentations.....	152	161	137	119	207
Spectateurs.....	51	54	32	36	40
Centres dramatiques nationaux (2)					
Représentations.....	7 167	7 310	6 924	7 140	8 188
Spectateurs.....	2 086	1 864	1 619	1 716	1 851
Scènes nationales (2)					
Représentations.....	23 047	24 249	28 740	24 619 r	...
Spectateurs.....	2 114	2 398	2 568 r	2 324 r	...
Théâtres privés parisiens (3)					
Représentations.....	11 501	11 773	11 202	11 033	10 745
Spectateurs.....	3 093	2 434	2 337	2 222	2 385

(1) Non compris les tournées.
(2) Tous spectacles, spectateurs payants.
(3) Résultats de l'année civile de théâtres privés soumis à la taxe parafiscale au taux de 3,5 % pour les spectacles du répertoire protégé de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.
(4) Spectateurs payants et gratuits du Palais Garnier et de l'Opéra Bastille; en 1994-1995 l'Opéra Garnier a été fermé pour travaux.
(5) Spectateurs payants et gratuits.

TABLEAU E.02-22

Élèves des établissements d'enseignement artistique (1)

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

	1990-1991	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Musique et danse					
Conservatoire national supérieur de Paris	...	1 358	1 191	1 210	1 228
Conservatoire national supérieur de Lyon	382	442	502	480	576
Centre national de danse contemporaine	27	24	33	31	33
Conservatoires nationaux de région (CNR)	46 647	47 262	47 443	46 212	48 542
École nationales de musique (ENM)	88 521	91 458	91 656	94 496	91 190
Art dramatique					
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	73	91	90	93	96
École du théâtre national de Strasbourg	41	37	39	38	37
École supérieure des arts du cirque	38	32	32	35	42
École nationale supérieure des arts de la marionnette	13	14	14	19	16
Cours d'art dramatique des CNR et ENM	...	1 688	1 719	1 766	1 824
Audiovisuel					
Fondation européenne pour les métiers de l'image et du son	108	117	116	137	103
Arts plastiques					
École nationale supérieure des beaux-arts	858	544	534	580	656
École nationale supérieure des arts décoratifs	761	631	616	586	609
École nationale supérieure de création industrielle (2)	167	177	187	178	179
Écoles nationales d'art	1 108	1 102	1 164	1 148	1 181
Écoles régionales et municipales d'art	7 104	7 160	7 436	7 747	8 082
Patrimoine					
École du Louvre (3)	2 958	2 171	1 885	1 900	1 846
Institut français de restauration des œuvres d'art (4)	39	60	47	49	47
École des Chartes	119	169	176	170	155
École supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques	85	207	156	145	96
Architecture					
Écoles d'architectures	.	18 524	18 801	18 768	18 539

(1) Établissements dépendant du ou contrôlés par le ministère de la Culture.
(2) Non compris les stagiaires.
(3) Non compris les auditeurs et les élèves des cours du soir.
(4) Depuis 1996, département de l' École nationale du patrimoine.

TABLEAU E.02-23

Commerce extérieur des biens culturels

Source : Douanes

Unité : Million de francs

	1990	1995	1996	1997	1998
Exportations					
Total	12 425	9 617	9 822	11 058	10 984
Livres	2 979	3 129	3 040	3 522	3 489
Presse	2 111	2 740	2 468	2 567	2 755
Phono-vidéogrammes	899	1 109	1 280	1 410	1 002
Partitions musicales	20	39	47	63	35
Instruments de musique	445	525	545	587	611
Objets d'art (1)	5 971	2 075	2 442	2 909	3 092
Importations					
Total	12 371	9 757	9 223	9 493	9 948
Livres	3 262	3 557	3 475	3 345	3 436
Presse	2 311	2 225	2 015	2 320	2 595
Phono-vidéogrammes	1 433	2 095	1 806	2 072	1 835
Partitions musicales	32	60	59	52	42
Instruments de musique	1 140	967	999	906	913
Objets d'art (1)	4 193	853	869	798	1 127

(1) Y compris collections et spécimens.

TABLEAU E.02-24

Fréquentation des lieux culturels

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

%

	Au cours de leur vie		Au cours des 12 derniers mois			
	1989	1997	1973	1981	1989	1997
Proportion des Français âgés de 15 ans et plus qui sont allés au moins une fois						
Cinéma	88	95	52	50	49	49
Bibliothèque/médiathèque	●	●	●	●	23	31
Théâtre	45	57	12	10	14	16
Spectacle de danse	24	32	6	5	6	8
Concert de musique classique (1)	29	28	7	7	9	9
Concert rock (1)	25	26	●	●	10	9
Concert jazz (1)	18	19	●	●	6	7
Concert de musique d'un autre genre (1)	●	30	●	●	●	11
Musée	74	77	27	35	30	33
Monument historique	72	71	32	32	28	30

(1) L'introduction d'un nouvel item « concert de musique d'un autre genre » dans le questionnaire de 1997 rend difficile la comparaison avec les résultats de 1989, notamment dans le cas des concerts de rock.

TABLEAU E.02-25

Pratiques artistiques amateur

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

	%	
	Au cours des 12 derniers mois	
	1989	1997
Proportion des Français âgés de 15 ans et plus qui ont pratiqué les activités artistiques suivantes :		
Instrument de musique (1)	18	13
Chant ou musique avec une organisation ou des amis	8	10
Activité amateur autre que musicale.	27	32
dont : journal intime, noter des réflexions	7	9
poèmes, nouvelles ou roman....	6	6
peinture, sculpture ou gravure	6	10
artisanat d'art	3	4
théâtre.....	2	2
dessin	14	16
danse	6	7
Appareil photo.....	66	66
Caméra ou un caméscope	5	14

(1) Les modifications apportées au questionnaire interdisent toute comparaison sur cette question.

TABLEAU E.02-26

Lecture

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

	%			
	1973	1981	1989	1997
Proportion des Français âgés de 15 ans et plus qui ont lu :				
Un quotidien.	77	71	79	73
dont : tous les jours ou presque	55	46	43	36
Un magazine régulièrement	●	●	86	84
dont : un magazine télé exclusivement	●	●	15	16
Au moins un livre dans les 12 derniers mois.....	70	74	75	74
1 à 9.....	24	27	32	34
10 à 24.....	23	26	25	23
25 et plus	22	19	17	14
Ne se prononcent pas	1	2	1	3

TABLEAU E.02-27

Les pratiques audiovisuelles

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

	%			
	Au cours des 12 derniers mois			
	1973	1981	1989	1997
Proportion des Français âgés de 15 ans et plus dont les pratiques audiovisuelles ont été les suivantes :				
Télévision	88	91	90	91
Tous les jours ou presque	65	69	73	77
Cassettes vidéo	•	•	24	66
Au moins une fois par semaine	•	•	13	28
Radio	81	90	85	87
Tous les jours ou presque	72	72	66	69
Disques ou des cassettes	66	76	73	76
Tous les jours ou presque	9	19	21	27
Micro ordinateur (1)	•	•	•	14
Tous les jours ou presque	•	•	•	4

(1) Dans le cadre de leurs loisirs.

TABLEAU E.02-28

Répartition de la population active ayant un emploi en mars 1998, par profession et statut

Source : INSEE (enquête sur l'emploi 1998)

	Unité : Personne		
	TOTAL	Non salariés	Salariés
Professions de l'audiovisuel et du spectacle vivant			
Artistes des spectacles	41 164	6 203	34 961
Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles	57 311	12 783	44 528
Professions des arts plastiques et des métiers d'art			
Artistes plasticiens	20 912	19 627	1 285
Stylistes/décorateurs	49 743	11 211	38 532
Photographes	10 665	7 095	3 570
Métiers d'art	41 274	15 274	26 000
Professions littéraires			
Journalistes et cadres de l'édition	46 454	6 441	40 013
Auteurs littéraires	6 186	5 092	1 094
Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation			
	50 525	—	50 525
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	32 182	4 712	27 470
Architectes	28 716	18 471	10 245
Ensemble des professions culturelles	385 132	106 909	278 223

- 1.** Présentation.
- 2.** Méthodologie.
- 3.** Définitions.
- 4.** Sources de documentation.
- 5.** Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Agences de voyages, données sur le secteur d'entreprise (NAF 63.3).
2. Hôtellerie homologuée : établissements et chambres par catégorie.
3. Autres hébergements : établissements et lits.
- 4A. Voyages personnels : répartition des séjours et des nuitées selon le type d'espace.
- 4B. Voyages personnels : séjours et nuitées selon les saisons et le mode d'hébergement.
- 5A. Voyages personnels : séjours selon le mode d'hébergement.
- 5B. Voyages personnels : nuitées selon le mode d'hébergement.
6. Voyages personnels : séjours et nuitées à l'étranger.
7. Voyages personnels : séjours suivant le mode de transport principal.
8. Voyages personnels : répartition des nuitées en France.
9. Voyages personnels : répartition des séjours selon l'activité pratiquée et le type d'espace.
10. Bilan financier du tourisme avec l'étranger.
11. Dépenses des touristes étrangers en France par grande zone.
12. Tourisme international : les arrivées, les recettes par pays.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Secrétariat d'État au Tourisme, direction du Tourisme, bureau de la « Statistique touristique ».

1. PRÉSENTATION

En 1998, l'offre d'hébergement confirme les tendances observées les années précédentes : baisse sensible pour l'hôtellerie homologuée (nombre d'établissements : - 3,92 %, nombre de chambres : - 2,3 %), pour les terrains de campings (- 1,0 %). En revanche, l'hébergement en chambres d'hôtes connaît un accroissement de 2,7 %. Par ailleurs, les auberges de jeunesse et les villages de vacances offrent davantage de places disponibles (respectivement + 4,7 % et + 2,8 %).

Les voyages personnels en France, après une baisse de 1994 à 1997, progressent de 1,0 % en séjours; l'hébergement marchand augmente notamment de 2,7 %.

Parmi les modes de transport, on constate que l'avion, le train et les autocars gagnent des parts de marché puisqu'ils passent de 1997 à 1998, respectivement de 6,2 % à 6,5 %, de 11,1 % à 12,0 % et de 2,4 % à 2,6 % du nombre de séjours. La voiture passe de 77,4 % à 75,3 % sur la période de 1994 à 1998.

Ces déplacements se sont faits plutôt à la mer (38,6 % des nuitées) et à la campagne (34,0 % des nuitées) et majoritairement dans des hébergements non marchands (famille, amis, résidences secondaires) (54,8 % en été et 69,1 % en hiver).

En 1998, la France reste la première destination en nombre d'arrivées de touristes loin devant l'Espagne, les États-Unis et l'Italie. On note, pour l'année de la Coupe du Monde de football, une progression de 4,7 % des arrivées de touristes en France. En revanche, en termes de recettes touristiques, la France se situe au 3^{ème} rang mondial derrière les États-Unis et l'Italie. Cependant, le solde de la balance des paiements est largement positif procurant à la France 71,7 milliards de recettes; il augmente de 7,5%.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. L'offre

Agences de voyages

Dans ce chapitre sont donnés les résultats de l'enquête annuelle d'entreprise auprès des agences de voyages. (NAF63.3).

En 1996, l'enquête a été rénovée; les données issues de son exploitation ne sont donc pas strictement comparables avec celles de 1995 présentées dans l'édition 1998 de l'annuaire.

Hôtellerie

De nouvelles normes de classement touristique ont été définies par arrêté du 14 février 1986. Tous les nouveaux hôtels doivent y satisfaire. Les hôtels existants ont eu cinq ans pour se mettre en conformité. Le parc recensé comprend donc jusqu'en 1991 à la fois des établissements classés en cinq catégories selon l'ancien arrêté du 16 décembre 1964 modifié et des établissements correspondant aux six nouvelles catégories (de sans étoiles à 4 étoiles luxe).

Autres hébergements

Les terrains de camping-caravaning aménagés sont classés en quatre catégories selon des normes décrites dans l'arrêté du 11 janvier 1993 (JO du 13 janvier 1993) complété par la circulaire du 12 février 1993.

Les statistiques ne comprennent pas les aires naturelles de camping, ni les parcs résidentiels de loisirs.

2.2. La demande

Les voyages personnels des Français

Les voyages personnels des Français sont saisis à partir d'une enquête mensuelle « Suivi des déplacements touristiques des Français » réalisée par la Direction du Tourisme et la Sofrès auprès d'un échantillon de 10 000 personnes représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.

2.3. La fréquentation étrangère

Bilan financier du tourisme avec l'étranger

On trouvera dans cette statistique les résultats du poste « voyages » de la balance générale des paiements en termes de transactions (1); d'autre part, les résultats de ce même poste en termes de règlements (1) avec les principaux pays. Ces résultats sont certes relatifs aux échanges touristiques (y compris : voyages d'affaires, voyages officiels et séjours prolongés tels que cures, scolarité...) entre la France et l'extérieur, mais incluent d'autres transactions créées, par exemple par les travailleurs frontaliers ou immigrés, etc. Par ailleurs, les règlements en devises effectués par les voyageurs sont ventilés soit selon la nationalité de la monnaie utilisée, soit selon le pays de résidence des titulaires de comptes « étranger » débités ou crédités, faute de renseignements suffisants quant à la nationalité des voyageurs.

Fréquentation par mode d'hébergement

La direction du Tourisme a réalisé en 1996 une « enquête aux frontières ». Elle a été menée auprès des visiteurs non résidents à leur sortie du territoire français, quel que soit le mode de transport utilisé. Elle a porté sur un échantillon de 24 606 touristes et 23 914 excursionnistes (cf. définition « Touriste »).

(1) Cf. au chapitre O.02. Balance des paiements, les définitions relatives aux transactions et aux règlements.

3. DÉFINITIONS

Auberges de jeunesse

Ce sont des établissements d'accueil offrant à des jeunes gens et jeunes filles, sur présentation d'une carte d'adhérent et pour un prix modéré, un hébergement minimal et la possibilité de préparer et de prendre des repas; elles sont groupées en France en associations départementales et deux fédérations nationales.

Hôtellerie

Les hôtels homologués de tourisme sont des établissements commerciaux d'hébergement classés, qui offrent des chambres ou des appartements meublés en location, soit à une clientèle de passage, soit à une clientèle qui effectue un séjour caractérisé par une location à la semaine ou au mois, mais qui, sauf exception, n'y élit pas domicile. Ils peuvent comporter un service de restauration. Ils sont exploités toute l'année en permanence ou seulement pendant une ou plusieurs saisons.

Les hôtels, non homologués de tourisme, sont dits de préfecture. Ils sont classés selon des normes de confort inférieures à celles des hôtels de tourisme et des hôtels « rattachés tourisme » déterminées par arrêté n° A73/P du 31 janvier 1977.

Maisons familiales de vacances

Ce sont des établissements sans but lucratif, destinés à des familles ayant un niveau de vie réduit. Ils offrent des conditions d'hébergement comparables à celles des hôtels ou pensions de famille voisins et des services collectifs adaptés aux besoins des familles; ils doivent demander des prix de journée notablement inférieurs. Ces établissements sont régis par un arrêté ministériel du 26 février 1954 modifié le 4 avril 1958.

Touriste

En mars 1993, la Commission de statistique des Nations Unies a adopté une série de recommandations sur les statistiques du tourisme préparées par l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) comme suite à la conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme, organisée conjointement par l'OMT et le Gouvernement du Canada et qui s'est tenue à Ottawa en juin 1991; les notions de tourisme, visiteur, touriste et excursionniste sont précisées.

Le tourisme comprend « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ». Dans un pays donné, différentes formes de tourisme peuvent être distinguées : le tourisme interne qui comprend les résidents du pays donné qui voyagent uniquement à l'intérieur de ce pays, le tourisme récepteur qui comprend les non-résidents qui voyagent dans le pays donné et le tourisme émetteur comprenant les résidents du pays qui voyagent dans un autre pays.

Tous les voyageurs qui intéressent le tourisme sont désignés par le terme visiteur. Celui-ci est le concept de base de l'ensemble du système de statistique du tourisme. Il désigne toute personne qui se rend dans un lieu (ville, département, région ou pays) autre que celui où elle a sa résidence habituelle pour une période non supérieure à 12 mois, et dont le motif principal de visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité. Si ce lieu est un pays autre que celui de résidence habituelle du visiteur, ce dernier sera dit « international ». Les visiteurs se classent en deux catégories : les touristes et les excursionnistes. Le touriste est un visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement collectif ou privé dans le lieu visité, les autres visiteurs (visiteurs de la journée) étant des excursionnistes.

Enfin, les travailleurs frontaliers, les immigrants temporaires et permanents, les nomades, les passagers en transit, les réfugiés, les membres des forces armées, les représentants consulaires, les diplomates ne sont pas inclus dans les statistiques du tourisme international.

Villages de vacances

Est considéré comme village de vacances tout ensemble d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation globale de caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels (décret n° 68-476 du 25 mai 1968, art. 1^{er} modifié).

Voyages personnels

Les « voyages personnels » se décomposent de la façon suivante :

— d'agrément : salon, foire, exposition, croisière, manifestation sportive, stage sportif, manifestation culturelle, festival, visite, vacances, tourisme;

— familiaux : visite à la famille, aux amis, réunion de famille (mariage, baptême);

— autres raisons personnelles : séjour linguistique, cure, thalassothérapie.

Ces voyages se décomposent en « séjours » définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

— Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, direction du Tourisme, bureau de la « Statistique touristique ».

— INSEE.

Publications :

Observatoire National du Tourisme :

« *Données économiques du Tourisme 1998* », « *L'Atlas du tourisme* », « *Le tourisme international en France* », « *Les résultats de l'Enquête aux frontières 1996* ».

Mémento du tourisme 1999, Secrétariat d'État au Tourisme, Direction du Tourisme.

INSEE :

« Les vacances des Français », *INSEE-Résultats*, série « Consommation-modes de vie », n° 80-81, mars 1996.

« Partir en vacances », Marceline Bodier et Emmanuelle Crenner, *Données sociales*, 1996, INSEE.



TABLEAU E.03-1

Agences de voyages, données sur le secteur d'entreprise (NAF 63.3)

Année 1996

Source : INSEE (Enquête annuelle d'entreprise dans les services)

Unité : Million de Francs

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié au 31 décembre	Personnel occupé annuel (2)	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investis- sements totaux
Total du secteur	3 035	33 606	33 332	53 465	8 632	534
hors tranche (1)	136	1 299	1 094	3 829	— 301	34
0 à 5 salariés	2 060	4 821	5 766	6 841	1 990	44
6 à 19 salariés	639	5 875	5 719	10 225	1 967	86
20 à 49 salariés	133	4 366	4 165	6 360	1 080	35
50 à 99 salariés	38	2 545	2 496	6 047	626	30
100 salariés et plus	29	14 700	14 092	20 163	3 270	307

(1) Hors tranche : entreprises en création ou en cessation dans l'année, ou à effectif occupé nul, ou encore ayant une valeur ajoutée négative ou une valeur ajoutée par personne extrêmement élevée.

(2) Personnel occupé annuel moyen = effectif salarié et non salarié en équivalent temps plein.

TABLEAU E.03-2

Hôtellerie homologuée : établissements et chambres par catégorie

Parc au 31 décembre

Source : Direction du Tourisme et sources régionales

	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Sans étoile (1) :						
Hôtels	495	2 483	2 603	2 660	2 554	2 315
Chambres	3 554	47 355	55 859	58 579	57 217	55 051
1 étoile :						
Hôtels	7 472	3 341	3 126	2 766	2 615	2 388
Chambres	121 566	60 972	57 846	52 035	49 491	45 192
2 étoiles :						
Hôtels	9 176	10 490	10 586	10 549	10 450	10 166
Chambres	264 907	299 995	302 530	300 651	296 032	287 990
3 étoiles :						
Hôtels	2 825	3 293	3 342	3 361	3 386	3 342
Chambres	132 499	151 448	157 057	154 675	156 198	154 471
4 étoiles et 4 étoiles-luxe						
Hôtels	415	540	555	576	558	598
Chambres	28 320	36 900	38 245	42 413	41 945	44 240
Total :						
Hôtels	20 383	20 147	20 212	19 912	19 563	18 809
Chambres	550 846	596 670	611 537	608 353	600 883	586 944

(1) Norme 1986.

TABLEAU E.03-3

Autres hébergements : établissements et lits

Parc au 31 décembre

Source : Direction du Tourisme et sources régionales

	1990	1995	1996	1997	1998
Nombre d'établissements :					
Terrains de camping homologués 1 à 4 étoiles	8 527	8 195	8 137	8 141	8 059
Villages de vacances agréés	•	...	825	861	893
Auberges de jeunesse	303	191	230	224	217
Maisons familiales de vacances	128	...	...	...	...
Gîtes ruraux et communaux (1)	37 827	41 286	42 052	41 868	41 957
Chambres d'hôtes (1)	11 168	17 659	18 898	21 466	22 053
Places disponibles (ou lits) en milliers :					
Terrains de camping homologués 1 à 4 étoiles (2)	889,9	913,0	910,5	910,6	901,2
Villages de vacances agréés	•	...	246,6	253,0	260,0
Auberges de jeunesse	17,6	12,9	15,0	15,0	15,7
Maisons familiales de vacances	13,7	...	...	...	...

(1) Ce type d'hébergement répond à des normes précises de confort et d'hygiène.

(2) Nombre d'emplacements (un emplacement étant égal à trois places).

TABLEAU E.03-4A

Voyages personnels : répartition des séjours et des nuitées selon le type d'espace (1)

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
SDT - Direction du Tourisme/Sofres

	1994	1995	1996	1997	1998
En % des séjours					
Mer	24,6	25,3	25,5	26,3	26,4
Montagne	14,5	15,0	15,3	14,6	15,4
Campagne	37,1	37,4	36,9	37,4	36,8
Lac	4,2	4,1	4,2	4,1	4,1
Ville	32,3	32,1	32,6	32,5	33,6
Autre	2,0	2,0	2,1	2,3	2,3
En % des nuitées					
Mer	36,9	37,4	37,7	38,4	38,6
Montagne	19,6	19,8	19,1	18,1	19,0
Campagne	32,0	32,4	33,6	33,8	34,0
Lac	5,7	5,7	5,7	5,8	5,9
Ville	26,2	26,2	25,9	26,1	26,5
Autre	1,9	1,8	2,1	2,1	2,2
Durée moyenne des séjours (en nuitées)					
Mer	8,5	8,5	8,7	8,5	8,6
Montagne	7,6	7,6	7,3	7,2	7,2
Campagne	4,9	5,0	5,3	5,3	5,4
Lac	7,7	8,0	8,0	8,2	8,4
Ville	4,5	4,7	4,7	4,7	4,6
Autre	5,4	5,2	5,9	5,4	5,7

(1) Le total est supérieur à 100 %, plusieurs espaces pouvant être fréquentés au cours d'un même séjour.

TABLEAU E.03-4B

Voyages personnels : séjours et nuitées selon les saisons et le mode d’hébergement

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction du Tourisme/SOFRES

	Séjours				Nuitées				%
	1995	1996	1997	1998	1995	1996	1997	1998	
ÉTÉ (période du 01/4 au 30/9)									
Hôtel et pension de famille	15,6	15,9	15,7	16,0	10,9	11,1	10,8	11,3	
Camping	8,6	8,4	8,9	8,0	12,0	11,7	12,0	11,4	
Location	4,8	5,1	5,3	5,2	9,2	9,5	9,3	9,2	
Gîte, chambre d'hôte	3,0	2,9	3,5	3,8	3,4	3,0	3,6	4,0	
Résidence de tourisme (1)	0,7	1,0	1,2	1,3	1,1	1,3	1,8	1,8	
Autre	5,6	6,2	5,9	6,2	7,2	7,0	6,9	7,5	
Total hébergement marchand	38,3	39,5	40,5	40,6	43,8	43,6	44,4	45,2	
Résidence secondaire	11,8	11,6	12,4	12,0	17,6	18,4	18,7	18,0	
Famille/amis	49,9	48,9	47,1	47,4	38,6	38,0	36,9	36,8	
Total hébergement non marchand	61,7	60,5	59,5	59,4	56,2	56,4	55,6	54,8	
HIVER (période du 01/10 au 30/03)									
	94-95	95-96	96-97	97-98	94-95	95-96	96-97	97-98	
Hôtel et pension de famille	12,1	13,3	14,4	13,0	12,0	12,7	12,5	12,4	
Camping	1,1	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2	1,5	1,3	
Location	4,1	4,1	3,7	4,0	7,0	7,4	6,3	7,0	
Gîte, chambre d'hôte	1,7	1,6	2,0	2,1	1,8	1,6	1,9	2,1	
Résidence de tourisme (1)	—	0,8	1,1	1,1	—	1,4	1,7	1,7	
Autre	4,9	4,2	4,7	4,6	7,0	5,5	5,6	6,4	
Total hébergement marchand	23,9	25,0	27,1	26,0	29,0	29,8	29,5	30,9	
Résidence secondaire	12,4	11,9	11,0	11,5	17,1	16,6	16,9	16,9	
Famille/amis	63,7	63,1	61,9	62,5	53,9	53,6	53,6	52,2	
Total hébergement non marchand	76,1	75,0	72,9	74,0	71,0	70,2	70,5	69,1	

(1) La variable « résidence de tourisme » a été introduite dans l'enquête à partir de l'année 1995.

TABLEAU E.03-5A

Voyages personnels : séjours selon le mode d’hébergement

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
SDT - Direction du Tourisme/Sofres

	Unité : Million				
	1994	1995	1996	1997	1998
Hôtel et pension de famille	24,8	25,3	25,2	23,7	24,8
Camping	10,6	10,2	9,6	9,8	9,1
Location	8,6	7,9	8,0	7,5	7,7
Gîte, chambre d'hôte	4,3	4,4	4,0	4,6	5,2
Résidence de tourisme (1)	—	1,0	1,6	1,9	2,0
Autre	9,9	9,2	9,1	8,9	9,1
Total hébergement marchand	58,1	58,1	57,5	56,4	57,9
Résidence secondaire	22,0	20,5	19,6	19,7	18,7
Famille/amis	96,6	94,8	90,3	84,3	85,3
Total hébergement non marchand	118,6	115,3	109,9	104,0	104,0
Total hébergement	176,8	173,4	167,4	160,4	161,9

(1) La variable « résidence de tourisme » est introduite dans l'enquête depuis l'année 1995.

TABLEAU E.03-5B

Voyages personnels : nuitées suivant le mode d'hébergement

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
SDT - Direction du Tourisme/Sofres

Unité : Million

	1994	1995	1996	1997	1998
Hôtel et pension de famille.....	112,0	113,0	113,4	105,2	112,7
Camping.....	95,9	90,9	86,9	84,9	81,5
Location.....	93,8	86,4	87,3	78,8	81,7
Gîte, chambre d'hôte.....	28,0	29,2	25,9	28,5	33,6
Résidence de tourisme (1).....	●	9,2	13,4	16,8	16,6
Autre.....	70,7	69,1	65,3	63,5	66,9
Total hébergement marchand.....	400,4	397,9	392,1	377,6	393,0
Résidence secondaire.....	176,2	171,1	176,4	168,4	166,4
Famille/amis.....	422,0	425,0	414,5	386,4	388,0
Total hébergement non marchand.....	598,1	596,1	590,9	554,8	554,4
Total hébergement.....	998,5	994,0	983,0	932,4	947,4

(1) La variable « résidence de tourisme » a été introduite dans l'enquête à partir de l'année 1995.

TABLEAU E.03-6

Voyages personnels : séjours et nuitées à l'étranger

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
SDT - Direction du Tourisme/Sofres

	1994	1995	1996	1997	1998
Nombre de séjours (en millions)					
Total Europe.....	12,0	11,9	11,3	10,6	10,9
dont : Allemagne.....	1,2	1,0	0,9	0,9	0,7
Belgique, Luxembourg.....	1,1	0,9	1,0	0,8	1,0
Espagne.....	2,6	2,7	2,5	2,4	2,8
Grande Bretagne + Irlande.....	1,3	1,6	1,3	1,3	1,0
Italie.....	1,7	1,9	1,7	1,7	1,6
Afrique.....	1,5	1,4	1,7	1,8	1,9
Amérique.....	1,0	1,4	1,5	1,5	1,5
Asie, océanie.....	0,8	0,9	0,8	0,7	0,8
Total.....	15,4	15,7	15,3	14,5	15,1
Nombre de nuitées (en millions)					
Total Europe.....	86,3	86,0	79,2	77,1	75,3
dont : Allemagne.....	7,0	5,4	5,1	4,6	3,1
Belgique, Luxembourg.....	3,6	3,2	3,2	2,4	3,1
Espagne.....	24,2	25,5	23,4	23,2	23,1
Grande Bretagne + Irlande.....	8,6	8,4	6,6	7,0	5,5
Italie.....	12,3	13,5	11,9	11,6	10,7
Afrique.....	14,9	13,1	15,9	16,6	17,0
Amérique.....	12,3	16,4	16,4	16,9	16,7
Asie, océanie.....	10,8	11,2	10,4	9,4	9,6
Total.....	124,3	126,7	121,8	120,1	118,6

TABLEAU E.03-7**Voyages personnels : séjours suivant le mode de transport principal**

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
SDT - Direction du Tourisme/Sofres

	1994	1995	1996	1997	1998
Répartition (en millions)					
Voiture particulière	136,8	134,7	128,9	123,0	121,8
Voiture de location	0,7	0,9	1,0	1,3	1,2
Minibus, camping-car	2,3	1,7	1,8	1,8	1,8
Avion	8,5	9,4	9,9	9,9	10,4
Train	19,8	19,1	18,8	17,9	19,4
Autocar	6,2	5,2	4,9	3,9	4,3
Autre	2,5	2,4	2,2	2,6	2,8
Total	176,8	173,4	167,4	160,4	161,7
Répartition (en %)					
Voiture particulière	77,4	77,7	77,0	76,8	75,3
Voiture de location	0,4	0,5	0,6	0,8	0,8
Minibus, camping-car	1,3	1,0	1,1	1,1	1,1
Avion	4,8	5,4	5,9	6,2	6,5
Train	11,2	11,0	11,2	11,1	12,0
Autocar	3,5	3,0	2,9	2,4	2,6
Autre	1,4	1,4	1,3	1,6	1,7

TABLEAU E.03-8**Voyages personnels : répartition des nuitées en France**

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
SDT - Direction du Tourisme/Sofres

	Nombre de nuitées en millions					Durée moyenne des séjours en nuitées				
	1994	1995	1996	1997	1998	1994	1995	1996	1997	1998
Nombre de nuitées (en millions)										
Alsace	11,1	11,8	10,3	9,8	9,3	5,0	5,3	4,8	4,6	4,7
Aquitaine	66,7	63,6	65,9	62,7	62,9	6,8	6,6	6,9	6,9	6,7
Auvergne	26,5	23,2	25,9	23,6	24,2	6,0	5,7	6,0	6,0	5,7
Basse-Normandie	27,9	28,5	28,7	25,6	26,8	4,9	4,8	5,4	4,9	5,0
Bourgogne	22,8	26,6	26,9	26,3	26,6	3,8	3,8	4,4	4,2	4,9
Bretagne	64,0	67,6	66,4	65,8	65,4	6,4	6,5	6,4	6,5	6,5
Centre	29,7	29,7	29,5	31,2	29,7	3,8	4,1	4,2	4,3	4,1
Champagne-Ardenne	12,9	9,6	10,1	9,4	10,7	3,9	3,4	3,5	3,9	3,6
Corse	12,2	12,6	13,5	9,0	12,0	12,4	11,8	12,4	12,3	11,4
Franche-Comté	15,2	14,6	14,3	12,5	12,8	4,6	4,8	4,9	4,8	4,7
Haute-Normandie	15,3	16,0	14,2	12,8	11,9	3,3	3,7	3,8	3,5	3,6
Île-de-France	49,0	44,3	44,3	41,4	41,5	3,4	3,5	3,5	3,7	3,6
Languedoc-Roussillon	80,2	78,5	73,9	73,1	76,8	8,0	7,9	7,9	7,7	7,8
Limousin	10,7	9,8	12,5	10,6	10,6	5,3	5,1	6,1	5,9	5,9
Lorraine	18,8	19,7	17,4	15,0	15,2	4,0	4,2	3,7	3,5	3,8
Midi-Pyrénées	46,2	47,9	43,8	46,7	46,8	5,7	5,7	5,8	6,1	6,0
Nord-Pas-de-Calais	22,8	21,8	21,5	19,3	20,6	3,6	4,1	4,4	4,3	4,6
Pays-de-la-Loire	63,5	60,2	62,7	60,1	62,3	5,5	5,3	5,7	5,3	5,8
Picardie	16,8	16,6	15,4	14,9	15,1	3,7	3,8	3,9	4,0	4,4
Poitou-Charentes	38,3	39,9	40,7	37,7	37,5	5,2	5,4	5,7	5,4	5,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	109,1	106,3	107,4	104,3	103,7	7,5	7,6	7,5	7,5	7,3
Rhône-Alpes	103,1	105,1	101,8	88,6	92,1	5,7	5,6	5,7	5,4	5,5
France sans indication	2,4	2,6	2,9	1,0	1,8	5,7	6,8	8,3	9,9	13,9
DOM-TOM	9,1	11,4	11,5	10,9	12,0	13,1	14,0	13,7	11,8	12,9
Total	874,2	867,8	861,4	812,5	828,3	5,4	5,5	5,8	5,6	5,6

TABLEAU E.03-9

Voyages personnels : répartition des séjours selon l'activité pratiquée et le type d'espace (1)

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
SDT - Direction du Tourisme/Sofres

	Mer	Montagne	Campagne	Ville	Lac
ÉTÉ (d'avril à septembre 1998)					
Sports nautiques.....	47,4	14,2	10,1	9,9	31,4
dont : natation, baignade.....	42,9	12,5	8,7	8,9	26,7
Randonnée pédestre.....	7,1	29,2	6,7	3,8	15,7
Promenade.....	44,0	42,3	31,6	27,3	44,4
Visite de monuments, sites et musées.....	29,4	32,2	21,5	34,4	36,1
Pas d'activité particulière.....	12,5	11,7	30,6	25,8	9,4
HIVER (d'octobre 1997 à mars 1998)					
Sports d'hiver.....	—	50,5	0,5	1,1	6,2
Promenade.....	41,8	30,7	23,6	19,2	33,8
Visite de monuments, sites et musées.....	29,6	11,9	9,9	23,2	21,4
Pas d'activité particulière.....	21,9	11,6	43,0	36,0	29,5

(1) Le total est supérieur à 100 %, plusieurs activités pouvant être pratiquées lors d'un même séjour.

TABLEAU E.03-10

Bilan financier du tourisme avec l'étranger

Source : Banque de France (Balance des paiements)

Unité : Million de francs

	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Recettes.....	109 924	137 010	137 389	145 076	163 488	176 537
Dépenses.....	66 756	76 468	81 495	90 789	96 756	104 828
Soldes.....	43 168	60 542	55 894	54 287	66 732	71 709

TABLEAU E.03-11

Dépenses des touristes étrangers en France par grande zone

Source : Banque de France (Balance des paiements)

Unité : Million de francs

	1990	1994	1995	1996	1997	1998
OCDE.....	100 573	127 095	124 381	130 188	147 245	158 044
dont : UE.....	47 610	58 642	61 645	65 637	77 302	87 062
dont : Allemagne (1).....	12 393	16 544	17 089	17 232	17 380	19 109
Royaume-Uni.....	11 300	13 173	12 553	14 121	9 639	22 771
UEBL.....	5 447	9 526	10 539	11 508	13 139	14 210
Italie.....	6 627	7 886	7 323	7 681	9 868	11 251
Pays-Bas.....	4 125	4 742	5 027	5 155	5 903	7 814
Espagne.....	6 703	4 818	4 692	4 879	5 426	5 686
Portugal.....	238	491	519	753	933	986
Grèce.....	146	271	181	257	245	316
Danemark.....	497	833	771	966	1 164	1 202
Irlande.....	135	250	203	306	391	523
États-Unis-Canada.....	17 736	19 445	18 923	20 622	24 655	28 432
Hors OCDE.....	9 351	9 915	13 008	14 888	16 243	18 518
Total.....	109 924	137 010	137 389	145 076	163 488	176 562

(1) À partir de 1990 y compris ex-RDA.

TABLEAU E.03-12

Tourisme international : les arrivées, les recettes par pays (1)

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Organisation mondiale du tourisme (OMT)

	Arrivées de touristes (milliers)		Recettes du Tourisme International (millions de dollars US)	
	r 1990	1998	1990	1998
France	52 497	70 000	20 185	29 700
États-Unis	39 363	46 395	43 007	71 116
Espagne	34 085	47 749	18 593	29 585
Italie	26 679	34 829	20 016	30 427
Royaume-Uni	18 013	25 750	14 940	21 233
Chine	10 484	25 073	2 218	12 600
Pologne	3 400	18 820	358	8 000
Mexique	17 176	19 810	5 467	7 897
Canada	15 209	18 825	6 339	9 133
République Tchèque	7 278	16 325	...	...
Hongrie	20 510	15 000	...	...
Autriche	19 011	17 352	13 410	11 560
Allemagne	17 045	16 511	11 471	15 859
Russie	7 204	15 810	2 752	7 107
Suisse	13 200	11 025	7 411	8 208
Hong-Kong	6 581	9 575	5 032	7 109
Grèce	8 873	11 077	...	...
Portugal	8 020	11 200	...	...
Turquie	4 799	8 960	3 225	8 300
Thaïlande	5 299	...	4 326	6 392
Australie	...	...	4 088	5 694
Singapour	...	...	4 596	...
Pays-Bas	5 795	9 102	3 636	6 806
Indonésie	...	...	2 105	...
Belgique	...	...	3 721	5 375
Total monde	458 247	635 134	267 762	439 393

(1) Transport exclu.

Jeunesse et sports

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Les vingt premiers sports français en 1998 et 1997.

- | | |
|---|---|
| 1. Diplômes d'animateurs socio-éducatifs. | 9. Fédérations non olympiques agréées et délégataires : sections de clubs et licenciés. |
| 2. Centres de vacances d'été, effectifs déclarés à l'accueil. | 10. Fédérations non olympiques agréées : sections de clubs et licenciés. |
| 3. Centres de vacances « Petites vacances » ; effectifs déclarés à l'accueil. | 11. Groupements multisports et affinitaires : sections de clubs et licenciés. |
| 4. Diplômes de directeurs et d'animateurs de centres de vacances. | 12. Fédérations du sport scolaire et universitaire : sections de clubs et licenciés. |
| 5. Centres de loisirs sans hébergement : encadrement. | 13. Licences sportives toutes pratiques confondues. |
| 6. Centres de loisirs sans hébergement : organismes de tutelle et implantations. | 14. Brevets d'État d'éducateurs sportifs et de cadres sportifs. |
| 7. Centres de loisirs sans hébergement : fréquentation par période de fonctionnement. | 15. Sections sportives scolaires, « Pôles France » et « Pôles Espoirs ». |
| 8. Fédérations olympiques : sections de clubs et licenciés. | 16. Sportifs reconnus par le ministère de la Jeunesse et des Sports. |

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de la Jeunesse et des Sports.

1. PRÉSENTATION

Jeunesse et vie associative (CVL et CLSH)

Les centres de vacances et de loisirs (CVL) se distinguent en deux types :

— les centres de vacances (CV), qui fonctionnent essentiellement pendant les vacances scolaires et principalement durant l'été, puisque les trois quarts des jeunes sont accueillis dans des séjours d'été (en particulier en juillet). Les effectifs accueillis dépassent le million en 1998 (1 015 100) dont 52,4 % représentent la tranche d'âges des 6 - 12 ans (531 900).

— les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) fonctionnent au fil de l'an (en particulier le mercredi). Bien que l'on ait constaté en 1994 et 1996 deux légères baisses d'affluence, l'activité d'accueil de ces centres a un fonctionnement régulier; on dénombre en 1996 près de 4 millions d'accueils. On compte le plus gros effectif pendant l'été : 843 706 en juillet, 513 541 en août, et 155 478 en septembre-début octobre; ce qui montre l'importance de ce dispositif en France.

Sport

Le premier million de licenciés fut atteint en France en 1945. Depuis cette date, la création d'institutions non olympiques, élargies aux activités non compétitives, le développement du mouvement associatif sportif et du bénévolat couplés avec le décompte des scolaires ont permis d'accroître dans de fortes proportions le nombre de licenciés. En 1958, les licenciés atteignent les 2,5 millions, et ils sont estimés en 1998 à plus de 14 millions. Les fédérations olympiques représentent 45,5 % en 1998 et les scolaires 18,2 %.

2. MÉTHODOLOGIE

Les données sur les centres de vacances et de loisirs, les différentes formations d'animateurs, etc. sont issues des services déconcentrés (du ministère de la Jeunesse et des Sports) et des services gestionnaires associatifs. Ils font l'objet d'une enquête annuelle.

Les données portant sur les clubs et licences sportifs proviennent de fédérations. Pour l'année 1998, ont été recensés 114 fédérations ou groupements : 29 olympiques, 80 agréés par le ministre chargé des sports mais non olympiques (dont 44 délégataires, 16 non délégataires et 20 groupements multisports et affinitaires), 5 scolaires et universitaires.

3. DÉFINITIONS

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

Pour devenir animateur en centre de vacances il faut suivre une session de formation théorique de 8 jours, un

stage pratique (en centre) puis une session de perfectionnement (6 jours).

Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD)

Brevet qui permet de devenir directeur de centre de vacances.

Brevet d'État technicien de l'éducation populaire (BEATEP) :

Diplôme de niveau 4, créé en 1988.

Centres de loisirs sans hébergement (CLSH)

Les CLSH sont une structure d'accueil à la journée et sont en général situés sur la commune de résidence du jeune. Ils fonctionnent en particulier le mercredi.

Centres de vacances (CV)

Les CV sont une structure d'accueil des jeunes de 4 à 18 ans, entraînant un hébergement pour la durée du séjour, souvent hors du département.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports apporte une aide aux associations nationales agréées, ainsi qu'aux collectivités locales qui proposent des activités de loisirs et de vacances notamment en direction des jeunes, telles que les séjours en centres de vacances.

Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animateur (DEFA)

Diplôme de niveau 3 : il se prépare en cycle continu de 3 ans dans un centre de formation agréé ou en sessions discontinues sur une durée de 3 ans et plus.

Fédération non olympique agréée et délégataire

C'est une association qui passe avec l'État un contrat permanent autorisant l'organisation de championnats et compétitions tout en ne faisant pas partie du programme olympique.

Fédération olympique

Obligatoirement agréée et délégataire, et dont la discipline sportive est incluse au programme des jeux olympiques. Ce programme est international et est réactualisé par le Comité international olympique.

Pour plus de précisions sur les fédérations sportives et les filières et sportifs de haut niveau, se reporter au « Lexique du cadre institutionnel et réglementaire des activités physiques et sportives » et à la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, et aux différents décrets d'application et instructions associées.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organisme :

- Ministère de la Jeunesse et des Sports :
Bureau de la coordination et de la modernisation administrative : DAG/8 (section des statistiques).
- Commission nationale du Sport de haut niveau.

Sources :

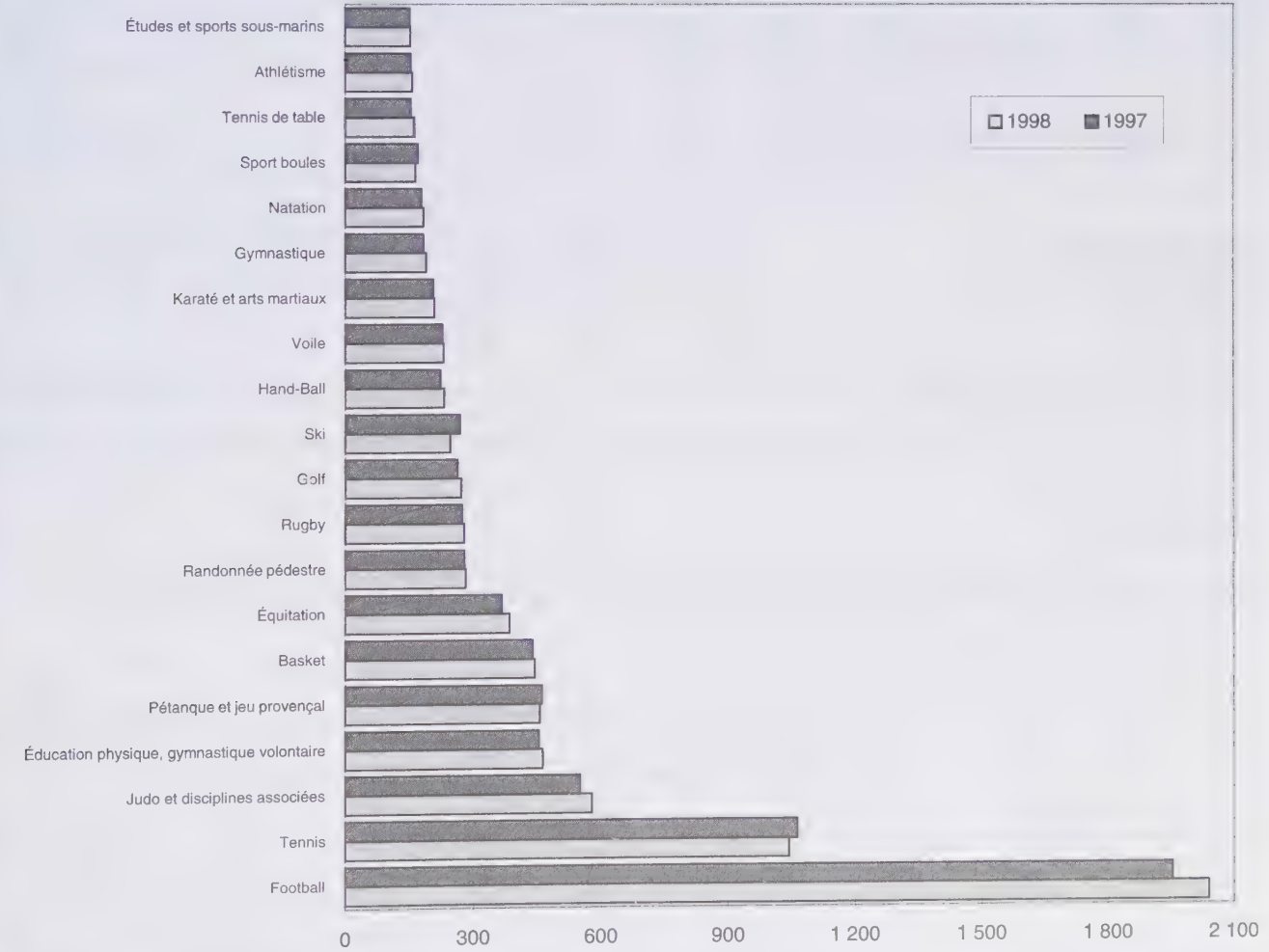
- Statistiques annuelles des centres de vacances et de loisirs, ministère de la Jeunesse et des Sports;
- Statistiques annuelles des clubs et licences sportifs, ministère de la Jeunesse et des Sports.

Publications :

« Le commerce du sport, un secteur en forme », *INSEE-Première*, n° 597, juillet 1998.



GRAPHIQUE E.04
Les vingt premiers sports français en 1998 et 1997
En milliers de licences



Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports

TABLEAU E.04-1

Diplômes d'animateurs socio-éducatifs

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports (Délégation aux formations)

Nature du diplôme	Année civile					
	1990	1993	r 1994	r 1995	1996	e 1997
D.E.F.A (1)						
Diplômes délivrés	197	241	365	381	...	350
B.E.A.T.E.P (2)						
Diplômes délivrés	44	672	813	857	...	1 250
B.A.P.A.A.T (3)						
Diplômes délivrés	///	298	638	1 042	...	1 850
(1) D.E.F.A : diplôme relatif aux fonctions d'animateur.						
(2) B.E.A.T.E.P : brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire.						
(3) B.A.P.A.A.T : brevet d'aptitude professionnel d'assistant-animateur technicien.						

TABLEAU E.04-2

Centres de vacances d'été (juillet, août, septembre) : effectifs déclarés à l'accueil (1)

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports
(Direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire)

Unité : Millier d'enfants

	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Centres de vacances maternels (4-6 ans).....	20,1	22,4	24,2	38,4	34,8	29,2	28,1
Centres de vacances (6-12 ans)	492,9	525,4	532,6	636,5	463,3	552,7	531,9
Centres de vacances (12-18 ans)	266,7	266,6	265,4	375,1	442,1	376,9	358,9
Camps de scoutisme (6-12, 12-18 ans)	84,0	93,2	94,6	112,1	107,3	117,6	96,2
Total	863,7	907,6	916,8	1 162,1	1 047,5	1 076,4	1 015,1

(1) Statistique établie à partir des effectifs présents et contrôlés dans les départements d'accueil (non compris les placements familiaux, ces derniers n'appartenant pas aux centres de vacances).

TABLEAU E.04-3

Centres de vacances « Petites vacances » (Noël, Février, Printemps et Toussaint) : effectifs déclarés à l'accueil (1)

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports (Direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire)

Unité : Millier d'enfants

	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Centres de vacances maternels (4-6 ans).....	4,8	6,2	7,8	9,2	10,7	10,2	8,7
Centres de vacances (6-12 ans)	167,1	188,0	201,5	212,3	207,9	193,4	186,4
Centres de vacances (12-18 ans)	87,6	99,8	109,4	158,9	192,4	137,3	131,0
Camps de scoutisme (6-12 ; 12-18 ans).....	9,0	9,2	11,2	12,8	11,5	10,7	8,1
Total	268,5	303,2	329,9	393,2	422,5	351,6	334,2

(1) Statistique établie à partir des effectifs présents et contrôlés dans les départements d'accueil (non compris les placements familiaux, ces derniers n'appartenant pas aux centres de vacances). Les enfants sont comptabilisés autant de fois qu'ils ont participé à un séjour, au cours de la même année.

TABLEAU E.04-4

Diplômes de directeurs et d'animateurs de centres de vacances

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports (Direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire)

Nature du diplôme	1990	1992	1993	1994	1995	1996
Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (B.A.F.D)	2 117	2 235	4 636	5 607	6 602	6 752
Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (B.A.F.A).....	38 567	43 637	44 483	47 982	48 512	49 708

TABLEAU E.04-5

Centres de loisirs sans hébergement : encadrement (1)

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports (Direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire)

	1990	1992	1993	1994	1995	1996
Nombre d'unités de direction	27 889	33 213	35 706	56 016	57 506	57 589
DIRECTEURS :						
Diplômes B.A.F.A (2) + B.A.F.D (3)	17 977	22 460	25 371	35 662	38 587	36 308
Stagiaires	9 992	11 873	14 237	17 129	19 742	15 920
Exerçants par dérogation	1 629	1 810	1 999	3 225	2 810	3 302
ANIMATEURS :						
B.A.F.A.	89 083	112 354	128 675	179 945	180 045	181 818
Stagiaires	60 218	76 777	94 082	106 097	106 111	106 098
Sans diplôme	51 212	58 052	66 219	77 327	78 485	77 302

(1) Ce tableau fera l'objet d'une refonte lors de la prochaine édition.
(2) B.A.F.A : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs.
(3) B.A.F.D : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs.

TABLEAU E.04-6

Centres de loisirs sans hébergement : organismes de tutelle et implantations (1)

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports (Direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire)

	1990	1992	1993	1994	1995	1996
ORGANISMES DE TUTELLE :						
Municipalités	2 657	3 316	3 232	3 176	3 336	3 113
Associations privées	6 857	8 732	8 368	7 790	8 808	7 936
Comités d'entreprises	307	327	289	337	342	350
Total	9 821	12 375	11 889	11 303	12 486	11 399
IMPLANTATIONS :						
Locaux spécifiques	3 690	4 843	5 143	5 663	5 721	6 176
Locaux scolaires	6 490	7 588	7 888	6 740	6 896	5 680
Autres implantations	5 531	6 777	6 877	5 551	6 602	5 025
Total	15 711	19 208	19 908	17 954	19 219	16 881

(1) Ce tableau fera l'objet d'une refonte lors de la prochaine édition.

TABLEAU E.04-7

Centres de loisirs sans hébergement : fréquentation par période de fonctionnement (1)

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports (Direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire)

Période	Effectifs d'enfants					
	1990	1992	1993	1994	1995	1996
Mercredi	454 870	474 916	890 151	594 280	598 820	631 032
Semaine sauf mercredi	198 893	242 316	499 127	202 884	182 035	211 272
Février	309 758	389 440	440 894	413 044	444 121	441 225
Printemps	332 808	379 489	464 413	435 046	432 123	466 905
Vacances d'été	1 430 640	1 630 176	1 972 993	1 827 888	1 965 426	1 512 725
Toussaint	283 519	319 782	369 608	371 714	372 813	376 706
Noël	208 307	229 604	293 047	254 770	278 653	274 780
Total (2)	3 218 795	3 665 723	4 930 233	4 099 626	4 273 991	3 914 645

(1) Ce tableau fera l'objet d'une refonte lors de la prochaine édition.
(2) Les totaux correspondent à des effectifs d'enfants accueillis (les entrées-inscriptions). Les enfants sont comptabilisés autant de fois qu'ils ont passé de séjours dans les centres.

TABLEAU E.04-8

Fédérations olympiques : sections de clubs et licenciés

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Fédérations sportives

	Sections de clubs					Licenciés				
	1994	1995	1996	1997	e 1998	1994	1995	1996	1997	e 1998
Fédération française d'athlétisme	1 743	2 068	1 716	1 704	1 733	142 853	147 931	149 054	152 769	155 720
Fédération française de badminton	712	738	927	1 043	1 102	34 101	36 839	43 224	51 671	58 308
Fédération française de base-ball, softball et cricket	252	364	239	237	236	13 300	12 734	12 679	12 520	12 361
Fédération française de basket	4 625	4 697	4 737	4 744	4 799	454 729	464 022	448 004	437 974	443 066
Fédération française de boxe	534	542	529	548	563	15 242	15 435	15 896	15 801	16 577
Fédération française de canoë-kayak	871	757	784	738	731	89 188	94 850	89 895	86 682	85 606
Fédération française de cyclisme	2 634	2 741	2 748	2 732	2 759	98 814	98 945	97 119	99 361	109 848
Fédération française d'équitation	5 201	4 561	5 576	6 030	6 280	299 003	320 029	345 882	364 686	384 304
Fédération française d'escrime	708	710	760	717	769	105 092	106 584	104 753	102 693	105 945
Fédération française de football	22 682	20 529	21 351	20 230	20 303	1 927 242	2 055 610	2 007 066	1 953 651	2 039 663
Fédération française de gymnastique	1 347	1 431	1 467	1 489	1 534	167 200	162 186	173 751	182 365	187 814
Fédération française d'haltérophilie et musculation	500	503	515	...	...	22 938	20 766	20 651	...	...
Fédération française de handball	2 318	2 316	2 380	2 385	2 471	205 241	233 732	213 524	221 881	229 911
Fédération française de hockey sur gazon ..	114	114	113	108	101	8 164	8 090	8 018	7 156	6 864
Fédération française de judo et disciplines associées	5 024	5 285	5 339	5 636	5 797	450 067	485 804	516 331	550 019	577 519
Fédération française de lutte gréco-romaine et libre	226	219	271	248	260	9 780	10 520	11 414	11 486	10 372
Fédération française de natation	1 251	1 255	1 265	1 410	1 512	159 767	167 929	169 820	176 578	182 212
Fédération française de pentathlon moderne ..	11	11	10	13	12	235	296	468	594	799
Fédération française de ski	2 063	2 095	2 090	1 999	1 876	531 399	471 536	303 213	268 403	245 477
Fédération française des sociétés d'aviron ..	303	311	320	318	341	44 135	45 277	48 587	52 972	56 472
Fédération française des sports de glace ...	256	270	273	285	303	34 776	39 106	41 283	40 537	43 104
Fédération française de taekwondo	406	424	448	492	523	19 776	20 539	24 330	25 827	29 310
Fédération française de tennis	10 000	9 900	9 704	9 594	9 417	1 148 683	1 093 398	1 082 809	1 062 786	1 043 133
Fédération française de tennis de table	4 487	4 503	4 428	4 199	4 402	144 559	145 429	148 526	152 757	160 805
Fédération française de tir	1 965	2 057	2 108	2 138	2 141	137 059	141 532	143 191	142 482	143 991
Fédération française de tir à l'arc	1 546	1 541	1 628	1 561	1 579	48 375	50 073	50 644	51 678	52 712
Fédération française de triathlon	452	480	470	549	522	14 776	14 123	15 254	16 178	17 049
Fédération française de voile	1 236	1 201	1 258	1 194	1 229	203 296	214 254	217 224	226 127	229 398
Fédération française de volley-ball	1 743	1 811	1 860	1 835	1 785	90 431	101 634	100 545	98 431	95 677
Total	75 210	73 434	75 314	74 176	75 060	6 620 221	6 779 203	6 603 155	6 566 065	6 724 017

TABLEAU E.04-9

Fédérations non olympiques agréées et délégataires : sections de clubs et licenciés

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Fédérations sportives

	Sections de clubs					Licenciés				
	1994	1995	1996	1997	e 1998	1994	1995	1996	1997	e 1998
Fédération française d'aéromodélisme	557	587	596	602	604	18 458	19 087	19 270	19 367	19 509
Fédération nationale aéronautique	586	602	614	589	592	48 759	47 397	44 919	45 060	45 299
Fédération française d'aérostation	73	73	75	98	135	576	571	584	568	592
Fédération française de ballon au poing	40	40	41	43	45	1 370	1 484	1 529	1 708	1 753
Fédération française de ball-trap et de tir à balle	539	562	523	529	543	14 596	14 369	14 756	14 854	14 952
Fédération française de billard	652	677	684	541	501	17 601	18 156	28 418	22 508	20 816
Fédération française de boxe française et sa- vate	615	632	631	644	661	24 615	24 500	25 485	25 332	25 583
Fédération française de char à voile	79	83	82	87	95	4 572	7 941	8 937	7 612	8 265
Fédération française de course d'orientation ..	232	237	236	245	260	29 722	30 975	39 556	36 616	39 619
Fédération française de danse	627	906	820	822	837	36 587	41 242	42 826	41 846	42 606
Fédération française des études et sports sous- marins	1 929	1 931	1 966	2 044	2 055	161 940	154 084	151 066	151 455	152 212
Fédération française de football américain ...	326	74	70	207	250	4 781	4 685	3 633	4 984	5 269
Fédération française de giravation	26	32	32	29	34	327	328	264	323	377
Fédération française de golf	1 113	1 177	1 213	1 300	1 373	228 066	236 864	253 381	261 508	269 594
Fédération française du jeu de balle au tambou- rin	51	71	40	40	37	3 874	4 114	3 221	2 838	2 815
Fédération française du jeu de paume	33	35	39	41	45	2 292	2 346	2 636	2 672	2 709
Fédération française de karaté et arts martiaux.	3 406	3 280	3 118	3 303	3 376	177 956	196 912	201 744	204 321	208 012
Fédération française de longue paume	42	48	48	43	46	1 481	1 882	1 818	1 821	1 877
Fédération française de la montagne et de l'es- calade	897	936	1 008	1 036	1 065	44 230	52 850	50 017	49 730	51 581
Fédération française de motocyclisme	1 039	1 052	1 008	1 018	1 023	25 720	26 399	26 908	26 378	26 904
Fédération française motonautique	276	109	97	93	101	3 194	3 203	4 291	3 706	3 807
Fédération française de parachutisme	404	393	390	408	423	24 956	24 543	25 768	26 742	27 744
Fédération française de pêche au coup	786	785	807	819	840	7 824	8 026	8 406	8 481	8 668
Fédération française des pêcheurs en mer. ...	211	222	225	226	239	12 206	11 727	12 188	12 560	13 124
Fédération française des pêcheurs sportifs ...	71	83	83	90	98	2 217	2 319	2 291	2 348	2 451
Fédération française de pelote basque	304	305	318	309	320	16 844	18 025	18 455	18 507	18 841
Fédération française de pétanque et jeu proven- çal	7 765	7 546	7 493	7 501	7 466	581 460	572 665	572 759	460 379	455 249
Fédération française de planeur U.L.M.	316	387	380	395	392	5 816	5 227	5 002	4 149	4 071
Fédération française de «France-Racquetball».	15	12	11	11	10	455	422	370	351	296
Fédération française de roller-skating	323	342	406	498	544	16 217	17 719	20 188	23 549	27 470
Fédération française de rugby à XIII	308	308	308	310	312	26 700	27 550	27 590	26 393	26 500
Fédération française de rugby	1 746	1 754	1 755	1 720	1 738	248 079	264 097	274 372	273 047	276 897
Fédération française de sambo	310	322	343	15	9	15 339	15 850	16 661	412	118
Fédération française de sauvetage et secou- risme	162	189	198	215	230	20 450	20 516	23 431	23 206	23 606
Fédération française de ski nautique	226	223	228	227	253	11 790	10 939	11 074	11 849	12 515
Fédération française du sport automobile	215	212	211	209	212	25 020	25 261	25 453	25 523	25 833
Fédération française du sport boules	3 142	3 534	3 502	3 483	3 474	112 015	182 242	173 125	168 543	164 330
Fédération française de bowling et des sports de quilles	735	754	765	746	772	23 036	23 059	23 002	23 000	23 108
Fédération française de squash	480	418	542	523	571	16 191	16 145	12 776	11 991	12 276
Fédération française de surf	134	127	117	115	130	7 326	6 196	6 140	7 620	8 582
Fédération française de trampoline et sports acrobatiques	120	126	155	146	148	9 886	9 962	9 974	10 031	10 172
Fédération française de twirling-bâton	373	371	377	381	403	8 458	8 884	9 103	9 244	9 273
Fédération française de vol libre	747	842	619	606	608	29 467	31 751	27 243	26 333	24 867
Fédération française de vol à voile	169	169	168	168	170	31 791	32 409	29 523	31 271	33 072
Total général	32 200	32 568	32 342	32 475	33 040	2 104 260	2 224 923	2 260 153	2 130 736	2 153 214

TABLEAU E.04-10

Fédérations non olympiques agréées : sections de clubs et licenciés

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Fédérations sportives

	Sections de clubs					Licenciés				
	1994	1995	1996	1997	e 1998	1994	1995	1996	1997	e 1998
Fédération française d'Aikibudo et disciplines affinitaires	349	630	708	763	820	21 511	23 145	26 419	27 617	29 823
Fédération française d'Aikido et de budo	682	738	757	742	801	23 691	25 512	27 757	28 245	30 490
Club alpin français	140	159	169	171	190	89 561	91 728	92 678	93 667	95 732
Comité national de skateboard	42	54	54	38	48	816	936	1 520	284	310
Fédération française de course camarguaise	200	200	227	237	241	1 421	1 385	1 348	1 562	1 631
Fédération française de course landaise	55	59	36	57	60	1 577	1 762	1 997	1 736	2 205
Fédération française de cyclotourisme	2 881	3 077	3 098	3 090	3 121	117 216	117 877	116 144	116 522	120 017
Fédération française de javelot, tir sur cible	119	122	111	110	113	2 457	2 274	2 078	2 281	2 299
Fédération de joutes et sauvetage nautique	75	80	77	78	84	3 471	3 519	3 492	3 645	3 725
Fédération française de randonnée pédestre	1 304	1 514	1 603	1 678	1 690	265 462	271 006	276 374	278 466	280 448
Fédération française de la retraite sportive	572	639	633	647	689	19 249	21 961	23 158	25 038	27 408
Fédération française de shorinji-kempo	18	20	19	9	8	3 452	3 817	4 112	2 726	1 061
Fédération française de spéléologie	508	874	637	566	572	7 718	7 728	16 144	15 390	15 759
Fédération française des sports de traîneau et ski-pulka	57	85	108	100	136	762	838	1 650	2 030	2 128
Fédération française de Tchouk-ball	57	74	79	66	32	2 299	2 446	2 440	2 385	1 260
Fédération française des arts martiaux Viet-Vo-Dao ..	104	103	107	45	28	3 443	4 014	4 054	1 854	1 137
Total	7 163	8 428	8 423	8 397	8 633	564 106	579 948	601 365	603 448	615 433

TABLEAU E.04-11

Groupements multisports et affinitaires : sections de clubs et licenciés

France entière (TOM et collectivités territoriales)

Source : Fédérations sportives

	Sections de clubs					Licenciés				
	1994	1995	1996	1997	e 1998	1994	1995	1996	1997	e 1998
Association nationale des centres de ski de fond	27	39	36	36	48	18 700	24 059	18 450	44 949	48 790
Fédération française du sport adapté	434	505	599	553	531	21 763	25 954	22 330	21 455	20 876
Ligue nationale de crosse-golf du Nord	22	15	16	19	21	442	370	431	472	510
Fédération française de darts	199	204	214	218	236	2 128	2 405	2 700	2 832	2 996
Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire	6 060	6 305	6 598	6 890	7 006	317 597	354 133	402 389	453 257	462 081
Fédération française d'entraînement physique dans le monde moderne	2 592	2 513	2 543	2 526	2 563	151 369	152 215	147 746	150 025	152 246
Fédération de handisport	375	375	377	439	472	11 828	12 135	12 341	12 835	13 235
Fédération française de padel	35	38	42	60	59	2 000	2 405	2 960	3 219	3 464
Fédération sportive des sourds de France	55	70	73	68	65	2 756	2 690	2 600	2 184	2 078
Fédération française du sport travailliste	250	339	277	262	248	31 419	28 520	27 951	26 439	25 014
Fédération nationale du sport en milieu rural ..	1 365	1 378	1 396	1 352	1 365	98 050	98 230	100 879	100 454	100 782
Fédération sportive et culturelle de France	1 942	2 148	2 020	1 832	1 890	193 595	198 803	190 531	217 024	221 153
Fédération sportive et culturelle Maccabi	67	84	109	83	76	3 388	3 454	4 281	3 142	2 989
Fédération française sportive et gymnique du travail	3 723	3 962	3 942	3 964	3 926	273 724	276 098	278 604	278 996	278 605
Fédération sportive de la Police française	361	360	368	369	375	31 358	27 115	27 647	25 286	25 357
Union des associations d'Archers du Nord	78	78	80	82	83	3 417	3 456	3 532	3 750	3 882
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	10 167	10 729	10 869	10 794	9 819	356 891	449 138	440 641	439 920	344 407
Union fédérale du sport en entreprises	4 523	4 725	5 117	5 117	1 000	293 129	329 159	383 768	383 768	100 000
Union sportive française de la Fédération de l'Éducation nationale et de la Fonction publique	581	626	522	579	589	23 616	22 543	21 112	23 237	23 853
Fédération française des Clubs omnisports	2 752	2 770	2 575	2 669	2 770	321 447	322 053	296 860	297 463	308 304
Total	35 608	37 263	37 773	37 912	33 142	2 158 617	2 334 935	2 387 753	2 490 707	2 140 622

TABLEAU E.04-12

Fédérations du sport scolaire et universitaire : sections de clubs et licenciés

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Fédérations sportives

	Sections de clubs					Licenciés				
	1994	1995	1996	1997	e 1998	1994	1995	1996	1997	e 1998
Fédération nationale du sport universitaire. . . .	563	581	643	658	678	94 584	96 256	94 465	92 104	93 681
Union générale sportive de l'enseignement li- bre	3 038	3 036	3 009	3 074	3 043	723 164	707 133	700 988	693 940	692 108
Union nationale des clubs universitaires.	42	42	45	45	45	71 177	73 358	75 665	77 621	79 457
Union nationale du sport scolaire	9 451	9 378	9 393	9 386	9 433	853 401	873 146	826 322	874 343	891 900
Union du sport de l'enseignement du premier degré	13 621	13 855	13 701	13 235	13 148	910 090	922 791	913 025	889 848	883 575
Total	26 715	26 892	26 791	26 398	26 347	2 652 416	2 672 684	2 610 465	2 627 856	2 640 721

TABLEAU E.04-13

Licences sportives toutes pratiques confondues

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Fédérations sportives

	1990	1994	1995	1996	1997	e 1998
Fédérations olympiques	6 220 078	6 620 221	6 779 203	6 603 155	6 566 065	6 724 017
Fédérations non olympiques (délégataires ou non)	2 746 804	2 668 366	2 804 871	2 861 518	2 734 184	2 768 647
Groupements multisports et affinitaires	1 360 333	2 158 617	2 334 935	2 387 753	2 490 707	2 140 622
Fédérations du sport scolaire et universitaire.	2 500 208	2 652 416	2 672 684	2 610 465	2 627 856	2 640 721
Total.	12 827 423	14 099 620	14 591 693	14 462 891	14 418 812	14 274 007

TABLEAU E.04-14

Brevets d'État d'éducateurs sportifs et de cadres sportifs

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports (Délégation aux formations)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	e 1997
1 ^{er} degré.	4 869	6 515	5 940	6 404	6 712	8 002	...	8 900
2 ^{ème} degré	263	341	359	824	932	967	...	650
3 ^{ème} degré	3	3	4	3	5	4	...	5
Total	5 135	6 859	6 303	7 231	7 649	8 973	...	9 555

TABLEAU E.04-15

Sections sportives scolaires , « Pôles France » et « Pôles Espoirs »
(CREPS - écoles et instituts)

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales) - année scolaire

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports (Direction des sports)

Sections « jeunesse et sports » (et effectifs)	1994	1995	■ 1996	1997	p 1998	e 1999
Sections sportives (1)	1 708	1 748	●	●	●	●
Sections sportives scolaires (depuis 1995) (1)	●	●	●	1 694	1 892	...
Centres permanents d'entraînement et de formation (2)	181	197	●	●	●	●
- « Pôles France », nombre de sections	●	●	137	144	140	135
- « Pôles Espoirs », nombre de sections	●	●	193	234	271	269
Nombre de spécialités sportives	42	42	46	48	49	50
Effectifs « Sections sportives scolaires »	...	...	...	...	39 961	...
Effectifs « Pôles France » + « Pôles Espoirs »	●	●	...	...	...	10 061
Effectif total (Pôles France + Espoirs + sections sportives scolaires)	29 991	33 728	39 321	40 461	...	...

(1) Les sections sportives scolaires (ex-« sections sportives ») sont gérées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.
(2) Les centres permanents d'entraînement et de formation se sont multipliés et sont devenus, à compter de 1996, les « Pôles France » et les « Pôles Espoirs ». La mention n'est plus faite sur cette ligne, mais en dessous.

TABLEAU E.04-16

Sportifs reconnus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (1)

France entière (y compris TOM et collectivités territoriales)

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports (Direction des sports)

Sportifs classés	1990	■ 1994	1995	1996	1997	1998
Sportifs de haut niveau :						
Élite « A » et Espoirs internationaux	3 912	●	●	●	●	●
Liste « Sportifs de haut niveau » (Élites, Séniors, Jeunes, Reconversions)	●	6 389	5 783	5 868	6 049	6 019
Liste « Espoirs »	●	9 006	10 171	10 600	11 628	11 585
Liste « Partenaires d'entraînement »	●	290	207	230	259	436
Total	●	15 685	16 161	16 698	17 936	18 040

(1) Depuis le décret de 1993, les sportifs reconnus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sont classés selon les trois listes ci-dessus .

Loisirs divers

- 1.** Méthodologie.
- 2.** Définitions.
- 3.** Sources de documentation.
- 4.** Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Prélèvements proportionnels applicables sur les courses de chevaux.
2. Autres prélèvements.
3. Recettes des hippodromes et sommes engagées en France dans les courses françaises.
4. Répartition des chiffres d'affaires des produits de la « Française des jeux ».
5. Produit des jeux de casinos.
6. Flotte de plaisance.
7. Immatriculation des navires de plaisance, par direction des affaires maritimes.
8. Immatriculation des navires de plaisance. Départements et territoires d'outre-mer.
9. Principaux événements de mer ayant donné lieu à des interventions.
10. Chasse et pêche fluviale.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service des Haras, des Courses et de l'Équitation), du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, direction de la Comptabilité publique, du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement et de la Française des jeux.

1. MÉTHODOLOGIE

Courses de chevaux, pari mutuel

Les paris et les jeux d'argent ne peuvent être organisés collectivement qu'avec l'autorisation de la loi.

Les paris sur les courses de chevaux ont été institués sur les hippodromes (PMH) par la loi du 2 juin 1891 modifiée par la loi du 16 avril 1930 relative à l'extension du pari mutuel hors des hippodromes (pari mutuel urbain ou PMU).

Seul le pari mutuel est licite en France.

Les courses de chevaux ont pour but exclusif l'amélioration de la race chevaline. Elles sont organisées par l'intermédiaire de sociétés, qui prennent obligatoirement la forme d'associations sans but lucratif.

Placées sous la tutelle de l'État (ministère de l'Agriculture et de la Pêche) elles doivent, pour fonctionner, obtenir annuellement une autorisation d'ouverture de leurs hippodromes et une autorisation d'organiser délivrées par le pari mutuel.

Elles sont régies par le décret n° 97-456 du 5 mai 1997 et, les différentes formes de pari, par l'arrêté du 13 septembre 1985 portant règlement du pari mutuel, modifié par les arrêtés des 3 novembre 1986, 26 mars 1987, 6 avril 1987, 26 juin 1987, 26 septembre 1988, 31 mai 1989, 31 août 1990, 20 septembre 1991, 2 novembre 1992, 19 mars 1993, 7 mai 1993, 24 janvier 1994, 27 avril 1995, 1^{er} juillet 1995, 29 octobre 1996 et du 30 janvier 1997.

Loterie

La loi de finances du 31 mai 1933 autorise l'organisation d'une loterie nationale dont les bénéfices seront affectés au soutien de grandes causes (anciens combattants...).

Le Loto national a été créé en 1976. Puis, en janvier 1979, l'État décide la création de la Société de la Loterie nationale et du Loto national (SLNLN), société anonyme d'économie mixte, devenue le 13 janvier 1989 France Loto et le 12 septembre 1991 La Française des Jeux. Les derniers billets de la loterie traditionnelle ont été vendus le 13 décembre 1990.

Navigation maritime de plaisance

Les données statistiques de la navigation maritime de plaisance sont établies par le Bureau de la Plaisance du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.

L'effectif de la flotte est mis à jour chaque année à l'aide des immatriculations de navires constatées, des mutations de propriétés, destructions, etc.

La production des bateaux de plaisance est donnée au chapitre K.07 « Construction navale, aéronautique et ferroviaire ».

Pêche en eau douce

Tout pêcheur en eau douce doit, préalablement à toute pratique de la pêche, adhérer à :

- une association agréée de pêche et de pisciculture, s'il pêche à la ligne (pêche de loisir);

- une association agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur le domaine public, s'il pêche aux engins et aux filets dans un but de loisir;

- une association agréée de pêcheurs professionnels, s'il pêche dans un but commercial;

et acquitter auprès de celle-ci un (ou plusieurs timbres-vignettes) correspondant au mode de pêche pratiqué, qu'il appose sur sa carte de membre de l'association. Ce (ou ces timbres) lui permettent de justifier du fait qu'il a acquitté la taxe piscicole, qui est une taxe annuelle. Cette taxe est reversée au Conseil supérieur de la pêche, dont elle représente l'essentiel des ressources.

Les données qui figurent dans ce chapitre correspondent donc au nombre de timbres vendus au cours de l'année, pour chacune des catégories de pêcheurs citées.

2. DÉFINITIONS

Types de jeux :

● Jeux instantanés

Depuis 1989, La Française des Jeux a procédé au lancement des jeux instantanés suivants :

- 100 000 F Cash du 3 avril 1989 au 31 décembre 1989 (10 F);
- Surf 100 000 F du 12 juin 1989 au 31 mars 1990 (10 F);
- 421 du 4 septembre 1989 au 31 mai 1990 (10 F);
- Jackpot du 8 janvier 1990 au 30 avril 1991 (10 F);
- Banco le 28 mai 1990 (5 F);
- Coup double du 4 mars 1991 au 30 novembre 1991 (10 F);
- Millionnaire le 30 septembre 1991 (10 F);
- Poker et Black Jack le 15 juin 1992 (10 F);
- Nouveau Tac O Tac le 19 février 1993 (20 F);
- Bingo le 7 juin 1993 (10 F);
- Morpion le 2 mai 1994 (5 F);
- Poker Plus remplace Poker le 6 juin 1994 (10 F);
- Nouveau Bingo le 19 septembre 1994 (10 F);
- Morpion (10 F) du 13 février 1995 au 11 août 1996;
- Carte Jeux du 17 octobre 1994 au 18 novembre 1995 (50 F);
- Tac O Tac 4 Jeux le 26 juin 1995 (20 F);
- Goal le 16 octobre 1995 (5 F);
- Solitaire le 6 novembre 1995 (10 F);
- Nouveau Millionnaire le 25 mars 1996 (10 F);
- Vadoo du 23 septembre 1996 au 20 mars 1998 (10 F);
- Monopoly du 25 novembre 1996 au 30 août 1998 (20 F);
- Astro le 12 mai 1997 (10 F);

- Nouveau Goal le 30 juin 1997 (5 F);
- Nouveau Millionnaire le 8 septembre 1997 (10 F);
- France 98 le 1^{er} décembre 1997 au 30 août 1998 (20 F).
- L'Île au trésor le 16 mars 1998 (10 F);
- Top Départ du 28 mai 1998 au 30 août 1999 (10 F);
- Tour du Monde du 7 septembre 1998 au 1^{er} mars 1999 (25 F);
- Tac O Tac TV le 16 novembre 1998 (20 F);
- Saint Valentin du 25 janvier au 19 mars 1999 (10 F);
- Pile et Face le 1^{er} mars 1999 (5F);

● Astro

Lancé le 12 mai 1997, Astro est un jeu instantané relié à l'univers de l'astrologie. Sa particularité réside dans sa déclinaison en douze tickets de jeux différents, reprenant chacun un des douze signes du zodiaque.

La zone de jeu est identique sur chacun des 12 tickets Astro; elle se compose de cinq étoiles à gratter et d'une case gain. Pour gagner, le joueur doit retrouver deux symboles identiques parmi les cinq découverts sous les cinq étoiles. Il remporte alors la somme indiquée dans la case gain (de 10 F à 70 000 F).

Son prix est de 10 F.

● Banco

BANCO a été lancé le 28 mai 1990. Le joueur doit gratter une case sous laquelle apparaît une somme pouvant aller de 5 F à 5 000 F.

Banco est le premier jeu instantané dont les tickets changent régulièrement de couleurs et de motifs. Le prix de vente est de 5 F.

● Bingo

BINGO a été lancé le 7 juin 1993. Le 19 septembre 1994, il a fait l'objet d'un second lancement sous une nouvelle formule de jeu. Le joueur doit gratter ses deux séries de 4 jetons, qui sont chacune associée à une grille dans laquelle figurent 7 numéros. Pour gagner, le joueur doit retrouver un des numéros découverts sous les jetons dans la grille correspondante.

Bingo est le premier jeu instantané à proposer un premier gain de 25 F pour un prix de vente de 10 F. Les gains vont de 25 F à 25 000 F.

● Bingo (TV)

Bingo a été lancé le 29 mars 1999. Il s'agit d'un jeu de nombres à tirage hebdomadaire. Chaque bulletin de jeu présente une grille pré-imprimée de 20 numéros, compris entre 1 et 60. La grille de jeu se décompose en 5 lignes, numérotées de 1 à 5, de haut en bas.

Pour participer à un tirage, 36 numéros sont tirés au sort parmi 60. Le joueur doit comparer les numéros tirés, aux numéros figurant sur sa grille de jeu. Pour gagner, il doit

avoir au moins retrouvé tous les numéros de la ligne n°1 de sa grille. Plus le joueur complète de lignes dans l'ordre (lignes n°1+2, n°1+2+3...), plus il gagne. Pour une mise de 10 F, le joueur peut gagner de 20 F (pour la ligne n°1 complète) à plusieurs centaines de milliers de francs si sa grille est entièrement complète à l'issue du tirage.

Le Bonus :

Un Bonus de 100 000 F est attribué, en plus du gros lot, au premier joueur qui complète entièrement sa grille, avant le tirage de la 36^{ème} boule.

● Black Jack

Black Jack a été lancé le 15 juin 1992. C'est le premier jeu instantané associant le principe d'un score à battre et d'une case gain.

Le joueur doit gratter la surface « VOS JEUX » et la « BANQUE ». Si l'un de ses jeux dans la surface « VOS JEUX » est supérieur à celui de la « BANQUE », il gagne la somme inscrite sous la case « GAIN ».

Le prix de vente est de 10 F, les gains vont de 10 F à 100 000 F.

● France 98

Lancé le 1^{er} décembre 1997, le jeu FRANCE 98 a présenté une caractéristique majeure et tout-à-fait novatrice dans la stratégie de la Française des Jeux; il était à caractère événementiel. En effet, sa durée de vie a été limitée aux 8 mois précédant la finale de la Coupe du Monde de football.

Les trois premiers jeux intitulés « MATCH 1, MATCH 2 et MATCH 3 » sont basés sur le principe du score à battre. Si le score de l'équipe du joueur est supérieur à celui adverse, il gagne la somme indiquée dans la case « GAIN » correspondant au match, symbolisée par un ballon.

Dans le quatrième jeu, le joueur doit gratter 5 cases correspondant à la série de tirs au but de son équipe et cinq cases correspondant à la série de tirs au but de l'équipe adverse. Si au total, son équipe a marqué davantage de tirs au but que l'équipe adverse, il gagne la somme inscrite dans la case « GAIN ».

Enfin, le dernier jeu consiste pour le joueur, à découvrir sous une zone grattable représentant un gardien de but dans sa cage, le dessin au trait d'un gardien de but et d'un ballon. Si le but est marqué, c'est-à-dire si le ballon n'est pas entre les mains du gardien de but, le joueur double ses gains acquis aux jeux précédents.

Son prix était de 20 F.

● Goal

Lancé le 16 octobre 1995, GOAL est le premier jeu instantané rattaché à un univers sportif. En effet, GOAL se décline en 22 tickets de jeux différents, reprenant chacun le logo et les couleurs du maillot d'une grande équipe de football française. Pour gagner, le joueur doit gratter six ballons sous lesquels il doit découvrir trois sommes identiques.

Le prix de vente est de 5 F, les gains vont de 5 F à 5 000 F.

Le 24 mars 1997, GOAL est relancé sous une deuxième version simplifiée, laissant au joueur le choix entre 4 tickets symbolisant les maillots de quatre équipes différentes. Le 1^{er} juin 1997, la présentation graphique et la mécanique de jeu restent identiques à la seconde version du jeu. En revanche, cette troisième version propose un nouveau tableau de lots introduisant un rang de gain maximum de 10 000 F ce qui est une première pour un jeu instantané à 5 F.

● Keno

KENO a été lancé le 10 septembre 1993. Il s'agit d'un jeu « actif » où le joueur peut choisir ses gains et ses chances de gagner. Toutes ces informations sont disponibles sur le bulletin de jeu. Les tirages KENO sont quotidiens depuis le 19 janvier 1996.

Le 3 mars 1997, le tableau de lot a été modifié afin d'offrir encore plus de choix : pour une mise de 10 F ou de 20 F, le jeu consiste à jouer de 2 à 10 numéros sur une grille qui en comporte 70. Le bulletin de jeu comporte cinq grilles, on joue au choix de 1 à 5 grilles. À chaque tirage, 20 numéros sont tirés au sort. En fonction du montant initial de la mise, du nombre de numéros joués et du nombre de numéros trouvés, le joueur connaît instantanément le montant de ses gains. Il peut ainsi gagner de 20 F à 4 000 000 F.

Le Numéro Jackpot :

Avec le relancement de KENO le 3 mars 1997, le Numéro Jackpot a remplacé le Top KENO.

Chaque grille jouée à 10 F donne droit à un Numéro Jackpot;

Chaque grille jouée à 20 F donne droit à 2 Numéros Jackpot.

Un numéro Jackpot est composé de quatre nombres.

⇒ Si un joueur a les quatre nombres dans l'ordre, il gagne le Jackpot : 100 000 F mis en jeu chaque jour;

⇒ Les trois derniers nombres dans l'ordre permettent de gagner 20 000 F. Dans le désordre, ils rapportent 5 000 F.

● Carte Jeux

Carte Jeux a été lancée le 17 octobre 1994. C'est un jeu instantané sur lequel plusieurs jeux de la gamme Loterie sont imprimés. Les règles de jeu et les rangs de lots de chacun de ces jeux sont respectés. Toutes les Cartes Jeux sont gagnantes, et il est possible de gagner simultanément sur différents jeux.

L'extérieur de la Carte Jeux est habillé par des illustrations qui changent régulièrement.

Le prix de la Carte Jeux est de 50 F et les gains vont de 10 F à 200 000 F au grattage et de 100 000 F à 1 million à la télévision lorsque le jeu Millionnaire est gagnant « 3 TV » sur la Carte Jeux.

Carte Jeux a été supprimée le 18 novembre 1995.

● L'Île au Trésor

L'Île au Trésor a été lancé le 16 mars 1998. De forme rectangulaire, le ticket représente un parchemin comportant une carte avec des cases à gratter. Le joueur gratte la case départ et découvre une flèche qui lui indique la prochaine case à gratter. Il poursuit ainsi son parcours sur l'île en se guidant grâce au sens de chacune des flèches qu'il découvre.

Si le joueur rencontre en chemin le symbole « pirates », le ticket est perdant. S'il parvient à traverser l'île sans rencontrer les pirates, il gagne la somme indiquée par le sens de la dernière flèche découverte. S'il découvre sur son parcours le symbole « trésor », il gagne 100 000 F.

Le prix de vente est de 10 F, les gains vont de 20 F à 100 000 F.

● Loto 6/49

Lancé en mai 1976 avec un tirage hebdomadaire le mercredi, le Loto a bénéficié dès mars 1984 d'un deuxième tirage hebdomadaire le samedi.

Depuis septembre 1990, il propose à ses joueurs quatre rendez-vous par semaine, avec 2 tirages le mercredi et 2 le samedi. Chaque tirage est effectué par extraction de 6 boules plus une 7^e, au hasard d'une sphère contenant 49 boules numérotées de 1 à 49.

Pour participer aux tirages du Loto, il existe 2 types de bulletins de Loto : simple et multiple. Le joueur coche pour le bulletin simple 6 numéros par grille sur 2, 4, 6 ou 8 grilles et pour le bulletin multiple 7, 8, 9 ou 10 numéros sur une seule grille. La mise minimum est de 8 F, ce qui correspond à 2 grilles simples de 6 numéros participant à 2 tirages. Le joueur peut choisir de participer à 1 ou 2 jours de tirages consécutifs. Il peut également s'abonner pour 2, 3, 4 ou 5 semaines.

Le joueur fait enregistrer son bulletin dans un point de validation informatisé, agréé par La Française des Jeux. Un reçu lui est alors remis contre versement de la mise. Depuis septembre 1992, le joueur a également la possibilité de jouer au Loto sans cocher de bulletin grâce au Système Flash.

Il existe 7 rangs de gain : 3 bons numéros, 3 bons numéros plus le numéro complémentaire, 4 bons numéros, 4 bons numéros + le numéro complémentaire, 5 bons numéros, 5 bons numéros + le numéro complémentaire, 6 bons numéros.

● Joker

Lancé en octobre 1999, Joker est un jeu additionnel du Loto. Il consiste en un numéro à 7 chiffres imprimé sur le bulletin de Loto.

Pour participer au tirage de Joker, le joueur doit cocher la case « oui » de participation et payer 5 F. Il peut également participer à Joker avec le Système Flash.

Le tirage du numéro Joker est effectué par extraction de 7 boules provenant de 7 sphères contenant chacune 10 boules numérotées de 0 à 9. Le joueur gagne si les 1 à 7 derniers chiffres de son numéro Joker correspondent dans l'ordre à ceux du numéro Joker tiré. Les gains vont de 10 à 1 000 000 F.

● Pronostics sportifs

Afin de contribuer au développement du sport, l'article 42 de la loi de finances du 29 décembre 1984 autorise la création d'un nouveau jeu : le Loto sportif faisant appel à la combinaison du hasard et des résultats d'événements sportifs.

Le 22 avril 1985, a eu lieu le lancement d'un Loto sportif multisports.

Le 27 septembre 1985, le football devient le support exclusif du jeu avec un pronostic sur 16 rencontres.

Depuis le 16 juillet 1988, le jeu consiste à prévoir les résultats de 13 rencontres, dont la liste est communiquée pour chaque événement au *Journal Officiel*.

● Loto Foot

Le 2 août 1997, le Loto Sportif est remplacé par le Loto Foot, avec 2 jeux distincts : Loto Foot « Matches » et Loto Foot « Scores » et 3 bulletins différents.

* Loto Foot Matches

Avec des bulletins simples et multiples, les joueurs pronostiquent les résultats des rencontres sur le principe du 1N2 (case 1 : victoire de la 1ère équipe, case N : match nul, case 2 : victoire de la seconde équipe).

Deux possibilités de jeu sont offertes aux joueurs : 1 jeu simple à 5 francs avec une seule case par rencontre; et un jeu multiple de 10 à 1 920 F combinant des doubles et/ou des triples. Le joueur gagne s'il a 13, 12, 11 ou 10 bons résultats. Le gain record à 13 bons pronostics a été établi en novembre 1998 et s'élève à 17,6 millions de francs.

* Loto Foot Scores

Sur le bulletin Scores, le joueur pronostique les scores de 5 rencontres et détermine le nombre de buts marqués par chaque équipe (de 0 à 2 buts et plus).

Le joueur a la possibilité de miser 5 ou 10 F.

La mise de 10 F permet de doubler les gains.

Le joueur gagne s'il a 5,4 ou 3 bons Scores.

Lors de la validation Loto Foot, un numéro compris entre 0 et 9 est attribué de manière aléatoire par le terminal de prise de jeu.

Les gagnants dont le reçu comporte le numéro « pactole » doublent leur gain.

En janvier 1999, une version « championnats européens » de Loto Foot (Matches et Scores) a été lancée et permet ainsi aux parieurs de faire des pronostics sur les matches des championnats italien, espagnol....

● Millionnaire

Lancé le 30 septembre 1991, Millionnaire a fait l'objet de deux relancements (le premier le 25 mars 1996, puis le deuxième le 8 septembre 1997) et d'un changement de tableau de lots le 22 juin 1998 (2 fois plus de gagnants 3TV par pool). Désormais de forme rectangulaire et arrondie sur le bord supérieur, le ticket présente en son centre un écran de télévision à gratter et une roue multicolore en contreplan. C'est aussi le premier jeu

instantané français à avoir associé le principe d'un jeu instantané à une émission de télévision.

En grattant l'écran, le joueur découvre six sommes ou symboles. S'il découvre trois fois la même somme, il gagne cette somme (de 10 F à 50 000 F). S'il découvre trois symboles TV, il gagne le droit de participer à un tirage au cours duquel il détermine son gain (de 100 000 F à 1 000 000 F) en actionnant une roue, qui se compose d'un grand et d'un petit plateau, dans chacun desquels circulent respectivement une boule blanche et une boule jaune. Si la boule blanche détermine le gain (100 000 F, 300 000 F, 500 000 F, 700 000 F et 1 000 000 F), la boule jaune permet pour les sommes de 100 000 F à 700 000 F, de gagner un bonus de 100 000 F supplémentaires, quand elle se stabilise sur l'une des 12 branches de l'étoile.

Son prix est de 10 F.

● Monopoly

Lancé le 25 novembre 1996, Monopoly est le premier jeu instantané adapté d'un jeu de société en France.

Il convient pour le joueur de découvrir les lancers de dés et de parcourir en parallèle le plateau de jeu.

Après s'être placé sur la case « Départ », le joueur gratte les dés du « Lancer n°1 ». En suivant le sens de la flèche, il avance du nombre de case(s) indiqué par ce lancer de dés. Il gratte alors la case atteinte et découvre un symbole.

Il renouvelle cette succession de grattages jusqu'au « Lancer n°9 » inclus, au terme duquel 9 symboles sont découverts.

Si le joueur tombe sur l'une des cases « Chance » ou « Caisse de Communauté », il gratte la carte correspondante située au milieu du ticket et suit les instructions. Il continue à jouer à partir de la dernière case grattée sur le parcours.

Quand le joueur découvre une ou plusieurs combinaisons de symboles indiquées dans le tableau de lots, il gagne le ou les gains correspondants.

Son prix est de 20 F.

● Morpion 5 F

Morpion à 5 F a été lancé le 2 mai 1994. Comme son nom l'indique, ce jeu est basé sur la mécanique du jeu de morpion. Le ticket comporte une grille de 9 cases (3 × 3) qui constitue la surface de jeu. Pour gagner, le joueur doit découvrir 3 « X » ou 3 « O » sur une ligne horizontale, verticale ou diagonale. Dans ce cas, il gagne la somme indiquée par la flèche correspondant au début de la ligne ou de la diagonale.

Le prix de vente est de 5 F, les gains vont de 5 F à 5 000 F.

Morpion est le premier jeu instantané utilisant une mascotte dans sa campagne de communication, mascotte que l'on retrouve également sur les tickets de jeu depuis le 29 janvier 1996.

● Morpion 10 F

Morpion à 10 F a été lancé le 13 février 1995. C'est une déclinaison du jeu Morpion à 5 F sous une formule de jeu à 10 F. Ainsi, l'idée est d'offrir au joueur deux grilles de Morpion pour un prix et un nombre de lots multipliés par deux.

Les tickets de Morpion à 10 F sont imprimés en série limitée, les mascottes figurant sur les tickets changeant régulièrement d'attitude.

Sur les tickets de Morpion à 10 F, il est possible de gagner simultanément.

Morpion 10 F a été supprimé le 2 octobre 1996.

● Pile et Face

PILE et FACE a été lancé le 1^{er} mars 1999. À l'image d'ASTRO, c'est un jeu qui nécessite l'implication du joueur avant l'acte d'achat, puisqu'il doit choisir son ticket. En effet, PILE et FACE se décline en deux versions : PILE, de couleur verte, et FACE, de couleur rouge. Le joueur doit gratter la pièce de monnaie figurant au centre du ticket. S'il découvre le mot « PILE » pour un ticket PILE (ou « FACE » pour un ticket FACE), il gagne la somme inscrite dans la case GAIN. Il peut ainsi gagner de 5 à 2 000 F.

Son prix est de 5 F.

● Poker Plus

Poker a été lancé le 15 juin 1992 et est devenu Poker Plus le 6 juin 1994. Pour jouer à Poker Plus le joueur a 6 cartes à gratter. S'il découvre 3 cartes identiques n'importe où sous la surface à gratter, il gagne la somme correspondante inscrite dans le tableau de lots situé sur le ticket. S'il découvre 4 cartes identiques, il double son gain.

Le prix de vente est de 10 F, les gains vont de 10 F à 200 000 F.

Poker Plus a été retiré du marché le 12 mai 1997.

● Rapido

Rapido a été lancé le 11 janvier 1999. Le joueur remplit son bulletin en cochant 8 numéros sur 20 dans la grille A et 1 numéro sur 4 dans la grille B.

Il choisit ensuite le montant de sa mise (5 ou 10 F) et le nombre de tirages auxquels il souhaite participer (1 à 50 tirages). Les tirages ont lieu toutes les 5 minutes de 6 heures à 23 heures. Ils sont retransmis en direct sur un moniteur vidéo installé dans le point de vente. À chaque tirage, 8 numéros sont tirés au sort dans la grille A et 1 numéro est tiré dans la grille B. Les gains du joueur dépendent du nombre de numéros trouvés et varient entre 10 F et 100 000 F pour une mise de 10 F. Il existe 9 rangs de gains possibles. Les gains sont payables immédiatement après le tirage.

● Solitaire

Lancé le 6 novembre 1995 sous une forme octogonale, SOLITAIRE est le premier instantané découpé en France.

Modifié en juillet 1999, le ticket comporte désormais trois « numéros gagnants » dont un numéro gagnant grattable : le numéro bonus, et une zone de jeu qui se compose de 12 billes à gratter. Sous chaque bille apparaissent un numéro et une somme. Les numéros peuvent aller de 1 à 37 inclus. Si le joueur retrouve au moins l'un des « numéros gagnants » parmi les 12 numéros découverts, il gagne la somme inscrite sous ce numéro.

Il est possible de gagner jusqu'à 4 fois sur un même ticket, en retrouvant plusieurs fois les « numéros gagnants ».

Le prix de vente est de 10 F, les gains vont de 10 F à 50 000 F.

● Tac O Tac

Le lancement de Tac O Tac le 25 janvier 1984 initie un nouveau type de loterie : la loterie instantanée. Le billet de Tac O Tac (10 F) se présente en deux parties : une partie « grattage » qui permet de savoir instantanément si l'on a gagné de 10 à 30 000 F pour un billet de 10 F et une partie avec un numéro à six chiffres qui fait l'objet d'un tirage hebdomadaire à la télévision (gains de 10 à 400 000 F). En 1990, le jeu tirage est simplifié.

Le 19 février 1993, le tirage est supprimé et Tac O Tac devient un jeu instantané pur.

La quatrième génération de Tac O Tac a vu le jour le 26 juin 1995. Le ticket se présente plié et propose 4 jeux mettant en oeuvre des mécaniques de jeux chiffrés qui permettent de cumuler les gains.

Le prix de vente est de 20 F, les gains vont de 20 F à 2 000 000 F.

Le 16 novembre 1998, la cinquième version du jeu naît avec Tac O Tac TV. Le jeu capitalise sur quatre jeux à gratter (avec cumul des gains possibles), renoue avec la dimension TV et propose pour la première fois le gain mensualisé :

- les trois premiers jeux permettent de gagner de 20 à 20 000 F instantanément.

- le quatrième jeu offre le gain maximum et permet au joueur de passer à l'émission Tac O Tac TV au cours de laquelle il déterminera son gain mensualisé (de 5 000 F à 10 000 F) ainsi que la durée pendant laquelle il le percevra (de 2 à 10 ans).

● Top Départ

Lancé le 28 mai 1998, TOP DÉPART est le premier jeu instantané à offrir des lots en nature au grattage. Dans la première partie du jeu, le joueur gratte 6 chronos, sous chacun desquels il découvre un temps. Si l'un de ses temps est inférieur à celui indiqué dans le CHRONO OFFICIEL, il gagne de 10 F à 25 000 F. Dans la deuxième partie du jeu, s'il découvre 2 ou 3 drapeaux dans la zone de grattage, il gagne respectivement une Renault Twingo ou une Renault Espace.

Son prix est de 10 F.

● Vatoo

Vatoo a été lancé le 23 septembre 1996. Il a rejoint Millionnaire sur le segment des jeux instantanés associés à une émission de télévision.

Pour jouer, il suffit de gratter six billes sous lesquelles le joueur découvre des sommes ou des symboles.

S'il découvre trois fois la même somme, il gagne cette somme (de 10 F à 5 000 F). S'il découvre trois symboles « étoiles », il gagne le droit de participer à une émission télévisée appelée « 55 pour Vatoo » et diffusée sur M6, au cours de laquelle il peut remporter de 10 000 F à 565 000 F et un voyage surprise.

L'émission télévisée associée au jeu n'est plus diffusée depuis le 12 avril 1997.

Son prix est de 10 F.

Prélèvements sur les enjeux

En remplacement de l'ancienne taxe sur les spectacles, les sociétés sont assujetties depuis 1971 à la TVA sur le produit des billets d'entrée (au taux de 20,60 %).

Les enjeux recueillis sur les courses font l'objet :

- de prélèvements proportionnels non fiscaux en faveur de différents attributaires publics et de la société organisatrice, dont les taux ont été fixés, en dernier lieu, par le décret n° 94-1232 du 30 décembre 1995;

- d'un droit de timbre de 4 %;

- d'une taxe additionnelle au droit de timbre de 0,30 %;

- d'un taux de TVA de 20,60 % appliqué sur la part proportionnelle revenant à la société de courses organisatrice.

- d'un nouveau prélèvement instauré à compter du 1^{er} janvier 1998 : la Contribution Sociale Généralisée dont le mode de calcul est particulier : en effet, il s'applique uniquement aux paris événementiels selon les taux suivants : Tiercé = 1,62 %, Quarté = 1,94 % et Quinté = 1,45 %.

Par ailleurs, le taux de la contribution pour le remboursement de la dette sociale est fixé à 0,28 % des enjeux.

Des prélèvements supplémentaires progressifs sont opérés sur les rapports dépassant 30 fois la mise. Leurs taux sont fixés par le décret n° 86-357 du 12 mars 1986.

En outre, le produit de l'arrondissement des rapports au dixième inférieur sur les réunions des sociétés parisiennes doit être versé au Trésor (art. 18-II de la loi de finances pour 1967).

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- INSEE.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, service des Haras, des Courses et de l'Équitation.
- La Française des Jeux.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, direction de la Comptabilité publique.
- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.
 - Centre administratif des Affaires maritimes;
 - Bureau de la plaisance.

Publications :

« La plaisance en quelques chiffres », ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction des transports maritimes, des ports et du littoral, bureau de la plaisance et des activités nautiques (annuel).

INSEE :

« Le milieu associatif de 1983 à 1996 - Plus ouvert et tourné vers l'intérêt individuel », *INSEE-Première*, n° 542, septembre 1997.

« D'où sont mes amis venus », *INSEE-Première*, n° 613, octobre 1998.

« En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », *INSEE-Première*, n° 675, octobre 1999.

« La vie associative : participer mais pas militer », G. Hatchuel, J.P. Loisel, *Données Sociales*, 1999, INSEE.



TABLEAU E.05-1

Prélèvements proportionnels applicables sur les courses de chevaux

À compter du 1^{er} janvier 1998

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service des haras) Unité : en pourcentage des enjeux

Désignation des attributaires	PMH				PMU		
	Départements métropolitains			DOM	Départements métropolitains		
	Paris et Région parisienne (1)		Autres hippodromes	Guadeloupe Martinique	Paris et Région parisienne (1)		Autres hippodromes
	Paris simples et reports	Autres paris	Tous les paris	Tous les paris	Paris ordinaires	Plus du quart du réseau PMU	Moins du quart du réseau PMH
1. Prélèvements non fiscaux fixés par décret (2)							
Sociétés de courses (HT)	9,550	13,600	15,400	15,400	9,550	13,600	15,400
Budget général (3)	—	—	—	—	—	—	—
Comptes spéciaux du Trésor :							
Fonds national des haras et des activités hippiques	2,830	2,480	0,680	0,680	2,830	2,480	0,680
Fonds national pour le développement des adductions d'eau ..	1,260	1,260	1,260	1,260	1,260	1,260	1,260
Fonds national pour le développement du sport	0,090	0,090	0,090	0,090	0,090	0,090	0,090
Fonds national pour le développement de la vie associative...	0,070	0,070	0,070	0,070	0,070	0,070	0,070
Total	13,800	17,500	17,500	17,500	13,800	17,500	17,500
2. Prélèvements fiscaux							
Timbre	3,800	3,800	3,800	3,800	3,800	3,800	3,800
TVA sur prélèvements sociétés (4)	1,967	2,802	3,172	1,463	1,967	2,802	3,172
Total	5,767	6,602	6,972	5,263	5,767	6,602	6,972
Total des prélèvements proportionnels	19,567	24,102	24,472	22,763	19,567	24,102	24,472
CRDS (5)	0,350	0,350	0,350	0,350	0,350	0,350	0,350
Total	19,917	24,452	24,822	23,113	19,917	24,452	24,822

(1) Paris (Auteuil, Longchamp, Vincennes), Région parisienne (Enghien, Evry, Maisons-Laffitte, Saint-Cloud).
(2) Décret n° 94-1232 du 30 décembre 1995.
(3) Depuis 1995, les prélèvements non fiscaux du Budget général sont intégrés dans les Comptes spéciaux du Trésor (Fonds national des haras et des activités hippiques).
(4) Décret n° 95-858 du 28 juillet 1995.
(5) Loi n° 96-1160 du 27 décembre 1996, art.16-II (le taux de la CRDS est de 0,28 % des enjeux).

TABLEAU E.05-2

Autres prélèvements

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service des haras)

Unité : Million de francs

	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Montant total des prélèvements supplémentaires progressifs (PMH)-(PMU) (1).....	2 685,4	2 321,3	2 241,3	1 958,4	1 873,5	1 946,3
CSG (2).....	///	///	///	///	310,9	380,4

(1) Barèmes du décret n° 78-1292 du 29 décembre 1978, modifié par le décret n° 95-1405 du 30 décembre 1995.
(2) La CSG s'applique à l'ensemble des paris selon les taux suivants : Quarté : 1,938 %, Tiercé : 1,615 %, Quinté : 1,4535 %, autres paris à l'exception des paris du PMH province 0,5205 % des mises correspondantes.

TABLEAU E.05-3

Recettes des hippodromes et sommes engagées en France sur les courses françaises

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service des haras)

Unité : million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Montant des entrées	66	61	58	55	54	50
Sommes engagées au pari mutuel (sur l'hippodrome)	2 514	2 280	2 151	1 957	1 816	1 711
Sommes engagées au pari mutuel urbain en France sur les courses françaises.....	34 199	33 866	33 377	34 746	34 177	34 591
dont : tiercé, quarté +, quinté +, 2 sur 4, Grand 7 (1).....	18 856	20 512	19 955	20 869	20 264	20 544

(1) Depuis 1993, tiercé, quarté +, quinté + et 2 sur 4. De 1995 à 1997, Grand 7, supprimé en 1997.

TABLEAU E.05-4

Répartition des chiffres d'affaires des produits de « La Française des jeux »

Source : La Française des Jeux

	Unités	1994	1995	1996	1997	1998
LOTO NATIONAL + LOTO 7 + SUPERLOTO (1) :						
Nombre de bulletins	Millier	496 100	557 000	504 900	318 700	310 800
Montant des mises	Million de F	12 308	12 418	12 010	11 802	11 401
Lots à payer	»	6 309	6 427	6 268	6 050	5 755
Prélèvements non fiscaux	»	4 822	4 840	4 817	4 731	4 582
dont : Mouvement sportif	»	281	295	273	290	313
Prélèvements fiscaux	»	938	910	925	1 020	1 063
dont : TVA	»	366	331	334	324	305
Prélèvements progressifs	»	155	161	88	76	85
Produit des arrondis	»	84	80	61	52	54
LOTO SPORTIF- LOTO FOOT MATCHES ET SCORES (2) :						
Nombre de bulletins	Millier	30 200	33 800	21 300	20 200	21 000
Montant des mises	Million de F	464	515	450	492	584
Lots à payer	»	242	274	246	319	400
Prélèvements non fiscaux	»	176	194	169	131	130
dont : Mouvement sportif	»	11	12	10	12	16
Prélèvements fiscaux	»	33	38	35	43	55
dont : TVA	»	11	14	12	13	16
Prélèvements progressifs	»	13	8	10	15	26
Produit des arrondis	»	0,3	1	0,3	0,8	1,0
MATCHES DU JOUR/BOOKMATCHES :						
Nombre de bulletins	Millier	5 300	5 100	4 300	///	///
Montant des mises	Million de F	35	37	30	///	///
Lots à payer	»	21	22	18	///	///
Prélèvements non fiscaux	»	11	12	10	///	///
dont : Mouvement sportif	»	1	1	1	///	///
Prélèvements fiscaux	»	2	3	2	///	///
dont : TVA	»	1	1	1	///	///
Prélèvements progressifs	»	—	—	—	///	///
Produit des arrondis	»	0,4	0,3	—	///	///
JEUX INSTANTANÉS :						
Nombre de tickets placés	Millier	2 108 859	2 226 410	2 311 000	2 255 000	2 456 900
Placements nets (mises)	Million de F	17 038	18 609	19 282	19 693	21 195
Lots à payer	»	10 536	11 497	11 839	11 962	12 843
Prélèvements non fiscaux	»	5 666	6 243	6 484	6 612	6 989
dont : Mouvement sportif	»	392	446	450	499	600
Prélèvements fiscaux	»	836	870	959	1 118	1 363
dont : TVA	»	564	572	618	628	664
KÉNO (3) :						
Nombre de bulletins	Millier	28 800	38 300	66 600	74 600	87 200
Montant des mises	Million de F	1 346	1 473	1 929	2 151	2 474
Lots à payer (dont TOP KENO)	»	805	852	1 152	1 264	1 435
Prélèvements non fiscaux	»	509	582	719	801	924
dont : Mouvement sportif	»	31	35	43	52	67
Prélèvements fiscaux	»	32	39	58	85	115
dont : TVA	»	32	39	52	58	65
RAPIDO (4) :						
Nombre de bulletins	Millier	///	///	///	///	4 600
Montant des mises	Million de F	///	///	///	///	53
Lots à payer	»	///	///	///	///	36
Prélèvements non fiscaux	»	///	///	///	///	15
dont : Mouvement sportif	»	///	///	///	///	2
Prélèvements fiscaux	»	///	///	///	///	3
dont : TVA	»	///	///	///	///	1

(1) Jeu LOTO 7 premier tirage le 29/03/1994, dernier tirage le 15/06/95, tirage du SUPERLOTO le 15/05/1996.

(2) Depuis le 2 août 1997, le LOTO SPORTIF est remplacé par le LOTO FOOT avec 2 jeux distincts : LOTO FOOT "Matches" et LOTO FOOT "Scores".

(3) À partir de janvier 1996, tirage quotidien du KÉNO.

(4) À partir d'octobre 1998, début du pilote Rapido (100 points de vente).

TABLEAU E.05-5

Produit des jeux de casinos (1)

Source : Direction de la Comptabilité publique

Unité : Millier de francs

	1990/1991	1994/1995	1995/1996	1996/1997	1997/1998
Produit brut total.	2 400 764,2	6 068 028,4	7 153 593,5	8 080 551,6	9 404 440,5
dont : Casinos autorisés à avoir des machines à sous	1 666 255,3	5 753 849,0	6 812 832,9	7 746 633,0	9 134 552,9
dont : Produit des machines à sous seulement	1 087 606,3	5 036 098,2	6 136 066,0	7 076 994,6	8 256 276,2
dont : Prélèvements des communes	74 333,8	727 014,6	862 161,6	989 662,3	1 165 544,0

(1) La saison de l'année (n) s'étend du 1^{er} novembre de l'année (n-1) au 31 octobre de l'année (n).

TABLEAU E.05-6

Flotte de plaisance

Situation au 31 août

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Métropole :						
Voiliers	239 976	242 379	245 031	247 531	249 608	252 739
2 tonneaux et moins	131 800	132 764	133 907	135 003	135 819	137 091
Plus de 2 tonneaux	108 176	109 615	111 124	112 528	113 789	115 648
Navires à moteurs	571 513	585 666	604 804	618 661	630 527	645 911
2 tonneaux et moins	452 882	462 142	476 148	485 182	492 851	502 522
Plus de 2 tonneaux	118 631	123 524	128 656	133 479	137 676	143 469
Total des navires	811 489	828 045	849 835	866 192	880 135	898 730
2 tonneaux et moins	584 682	594 906	610 055	620 185	628 670	639 613
Plus de 2 tonneaux	226 807	233 139	239 780	246 007	251 465	259 117
Départements d'outre-mer (1) :						
Voiliers	2 466	2 512	2 459	2 588	2 691	2 904
2 tonneaux et moins	367	381	403	418	426	537
Plus de 2 tonneaux	2 099	2 131	2 056	2 170	2 265	2 367
Navires à moteurs	10 869	11 218	12 562	13 305	13 768	24 391
2 tonneaux et moins	7 974	8 170	9 289	9 820	10 149	10 572
Plus de 2 tonneaux	2 895	3 048	3 273	3 485	3 619	3 819
Total des navires	13 335	13 730	15 021	15 893	16 459	27 295
Territoires d'outre-mer (2) :						
Voiliers	1 021	1 086	1 148	1 204	1 264	1 307
2 tonneaux et moins	102	102	104	104	106	106
Plus de 2 tonneaux	919	984	1 044	1 100	1 158	1 201
Navires à moteurs	12 010	12 905	13 746	14 857	15 767	16 844
2 tonneaux et moins	8 461	9 076	9 702	10 407	11 276	11 850
Plus de 2 tonneaux	3 549	3 829	4 044	4 350	4 491	4 794
Total des navires	13 031	13 991	14 894	16 061	17 031	18 151

(1) Y compris Saint-Pierre-et-Miquelon.
(2) Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

TABLEAU E.05-7

Immatriculation des navires de plaisance, par direction des affaires maritimes

Période du 1^{er} septembre au 31 août

Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Jauge brute des navires	Voiliers						Navires à moteur					
	Le Havre	Rennes	Nantes	Bordeaux	Marseille	Total	Le Havre	Rennes	Nantes	Bordeaux	Marseille	Total
1993-1994												
Moins de 2 tonneaux.....	110	392	147	78	237	964	1 349	1 818	806	1 147	4 140	9 260
2 tonneaux à moins de 5 tonneaux.....	82	183	76	106	118	565	506	620	328	652	1 652	3 758
5 tonneaux à moins de 10 tonneaux.....	43	80	51	42	103	319	67	79	61	106	402	715
10 tonneaux à moins de 25 tonneaux.....	48	85	60	72	225	490	21	41	20	35	203	320
25 tonneaux et plus.....	9	3	12	16	25	65	3	3	6	18	70	100
Total.....	292	743	346	314	708	2 403	1 946	2 561	1 221	1 958	6 467	14 153
1994-1995												
Moins de 2 tonneaux.....	175	315	222	106	325	1 143	1 200	1 550	791	936	3 649	8 126
2 tonneaux à moins de 5 tonneaux.....	44	171	63	112	104	494	533	712	354	653	1 546	3 798
5 tonneaux à moins de 10 tonneaux.....	43	89	83	64	147	426	68	97	47	95	431	738
10 tonneaux à moins de 25 tonneaux.....	49	73	62	70	253	507	29	26	16	24	209	304
25 tonneaux et plus.....	10	7	6	15	44	82	3	4	3	21	58	89
Total.....	321	655	436	367	873	2 652	1 833	2 389	1 211	1 729	5 893	13 055
1995-1996												
Moins de 2 tonneaux.....	154	373	124	121	324	1 096	1 092	1 551	624	860	3 014	7 141
2 tonneaux à moins de 5 tonneaux.....	40	145	63	112	99	459	505	647	300	609	1 579	3 640
5 tonneaux à moins de 10 tonneaux.....	39	103	50	53	136	381	63	97	71	112	409	752
10 tonneaux à moins de 25 tonneaux.....	38	74	57	76	251	496	24	20	16	24	214	298
25 tonneaux et plus.....	5	9	8	21	25	68	4	2	3	19	83	111
Total.....	276	704	302	383	835	2 500	1 688	2 317	1 014	1 624	5 299	11 942
1996-1997												
Moins de 2 tonneaux.....	129	313	87	147	140	816	1 021	1 355	471	752	2 515	6 114
2 tonneaux à moins de 5 tonneaux.....	35	135	31	96	90	387	419	665	338	514	1 327	3 263
5 tonneaux à moins de 10 tonneaux.....	30	68	43	67	125	333	52	66	62	98	327	605
10 tonneaux à moins de 25 tonneaux.....	38	57	45	95	245	480	9	28	18	16	147	218
25 tonneaux et plus.....	—	6	3	19	33	61	5	1	2	22	53	83
Total.....	232	599	209	424	633	2 077	1 506	2 115	891	1 402	4 369	10 283
1997-1998												
Moins de 2 tonneaux.....	151	507	253	132	229	1 272	1 146	1 709	627	830	2 944	7 256
2 tonneaux à moins de 5 tonneaux.....	54	162	52	87	114	469	563	922	438	821	1 739	4 483
5 tonneaux à moins de 10 tonneaux.....	40	119	55	91	202	507	80	108	70	139	419	816
10 tonneaux à moins de 25 tonneaux.....	46	96	70	107	473	792	23	18	20	19	248	328
25 tonneaux et plus.....	5	4	11	30	41	91	3	1	2	13	102	121
Total.....	296	888	441	447	1 059	3 131	1 815	2 758	1 157	1 822	5 452	13 004

TABLEAU E.05-8

Immatriculation des navires de plaisance (1)

Départements et territoires d'outre-mer

Période annuelle du 1^{er} septembre 1997 au 31 août 1998

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

	Moins de deux tonneaux			Plus de deux tonneaux			Total général
	Voiliers	Moteurs	Total	Voiliers	Moteurs	Total	
DOM							
Martinique	7	133	140	29	37	66	206
Guadeloupe	2	161	163	67	88	155	320
Guyane	—	32	32	1	14	15	47
Réunion	2	50	52	2	34	36	88
Saint-Pierre-et-Miquelon (2)	—	47	47	3	27	30	77
Total	11	423	434	102	200	302	738
TOM							
Nouvelle-Calédonie	—	658	658	25	100	125	783
Polynésie française	—	16	16	18	203	221	237
Total	—	674	674	43	303	346	1 020

(1) Non compris embarcations locales : canots à rame pour la Guadeloupe, pirogues pour la Guyane, yoles et gommiers pour la Martinique, barques locales pour la Réunion, doris pour Saint-Pierre-et-Miquelon.
(2) Collectivité territoriale.

TABLEAU E.05-9

Principaux événements de mer ayant donné lieu à des interventions

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

Nature des événements	1990		1995		1996		1997		1998	
	Nombre d'événements	Nombre de personnes mortes ou disparues	Nombre d'événements	Nombre de personnes mortes ou disparues	Nombre d'événements	Nombre de personnes mortes ou disparues	Nombre d'événements	Nombre de personnes mortes ou disparues	Nombre d'événements	Nombre de personnes mortes ou disparues
Abordages	29	4	25	4	19	—	26	—	26	1
Échouements	—	—	401	1	380	—	419	3	453	1
Heurts	335	—	26	—	25	—	36	3	23	1
Chavirements	163	18	190	24	175	21	180	16	229	16
Incendies, explosions	46	—	47	—	42	—	62	5	42	1
Voies d'eau (envahies par l'eau)	139	—	113	—	142	5	160	—	153	—
Disparitions inexplicables	14	29	27	12	19	23	24	46	21	18
Pannes et avaries	995	3	1 866	5	1 835	—	2 037	5	2 370	2
Hommes à la mer	53	27	79	34	69	31	54	31	68	23

TABLEAU E.05-10

Chasse et pêche fluviale

Sources : Office national de la chasse
Conseil supérieur de la pêche

	1980	1990	1994	1995	1996	1997	1998
CHASSE							
Permis délivrés [en milliers] (1)	2 016,5	1 689,2	1 576,4	1 534,2	1 524,5	1 500,4	1 479,6
PÊCHE FLUVIALE							
Pêcheurs aux engins et aux filets sur le domaine public :							
Amateurs	15 045	11 609	7 975	8 056	7 859	7 604	7 368
Professionnels	///	962	730	728	717	731	722
Pêcheurs à la ligne :							
Associations agréées	4 110	4 000	4 058	4 073	4 084	4 159	4 172
Permis délivrés [en milliers] (2)	2 359,4	1 875,0	1 772,4	1 804,1	1 755,5	1 704,1	1 638,5

(1) Permis départementaux et nationaux. Validations et validations complémentaires ; période de juillet de l'année n - 1 à juin de l'année n pour les années 1980/1990/1994.
(2) Timbres piscicoles (taxe de base, complète, jeunes, vacances, plan d'eau).

F

***Enseignement,
formation, recherche***

Enseignement et formation

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Schéma, graphique et tableaux.

Schéma, graphique et liste des tableaux :

Schéma du système éducatif.

Graphique. Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis par degré d'enseignement.

1. Effectifs d'élèves d'apprentis et d'étudiants (public et privé). Évolution 1980-1998.
2. Population scolaire et universitaire par âge et taux de scolarisation (public et privé).
3. Effectifs d'élèves du premier degré. Évolution 1980-1998.
4. Écoles, classes et nombre moyen d'élèves par classe du premier degré. Évolution 1980-1998.
5. Effectifs d'élèves du premier degré par niveau et par sexe.
6. Effectifs d'élèves du second degré par niveau (public et privé). Évolution 1960-1998.
7. Établissements, classes et nombre moyen d'élèves par classe du second degré. Évolution 1970-1998.
8. Effectifs d'élèves du premier cycle du second degré par niveau et par sexe.
9. Effectifs d'élèves du second cycle professionnel par niveau et par sexe.

(Suite au verso).

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de la Programmation et du Développement, du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

- | | |
|--|--|
| <p>10. Effectifs d'élèves du second cycle général et technologique par niveau et par sexe.</p> <p>11. Taux d'accès au niveau du baccalauréat suivant l'année de naissance du candidat. Évolution 1993-1998.</p> <p>12. Diplômes de l'enseignement du second cycle du second degré. Évolution 1980-1998.</p> <p>13. Candidats présentés et admis aux baccalauréats. Évolution 1990-1998.</p> <p>14. Effectifs des centres de formation d'apprentis. Évolution 1985-1998.</p> <p>15. Établissements et effectifs de l'enseignement technique agricole.</p> <p>16. Écoles dépendant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité : nombre d'écoles, effectifs et diplômes.</p> <p>17A. Formation professionnelle continue et apprentissage : bilan physique des formations.</p> <p>17B. Dépense globale de formation professionnelle continue et d'apprentissage.</p> <p>18. Formation professionnelle continue dans les entreprises : effectifs en formation par catégorie professionnelle et sexe.</p> <p>19. Situation sociale et formation professionnelle des jeunes sortis du système éducatif.</p> <p>20. Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (public et privé). Évolution 1980-1998.</p> | <p>21. Effectifs d'étudiants des universités par discipline et par cycle selon le sexe.</p> <p>22. Effectifs des classes supérieures par niveau et par sexe.</p> <p>23. Effectifs d'étudiants des autres écoles supérieures selon le sexe (public et privé).</p> <p>24. Répartition des étudiants français dans l'enseignement supérieur par discipline et selon l'origine socioprofessionnelle du chef de famille.</p> <p>25. Répartition des étudiants français dans les universités, par cycle, par sexe et selon l'origine socioprofessionnelle du chef de famille.</p> <p>26. Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur.</p> <p>27. Sorties du système éducatif suivant les niveaux des élèves.</p> <p>28. Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.</p> <p>29. Les enseignants exerçant dans les établissements publics des premier et second degrés.</p> <p>30. La dépense globale d'éducation.</p> <p>31. La dépense intérieure d'éducation. Financement des activités d'enseignement et des achats de biens et de services liés à l'éducation en 1998.</p> |
|--|--|

1. PRÉSENTATION

Les élèves et les étudiants

La population des élèves, des apprentis et des étudiants, en 1998-1999 en France métropolitaine, représente 24,6 % de la population totale et près de 91,0 % des jeunes de 2 à 22 ans.

De 1988 à 1998, la population scolaire et universitaire s'accroît de 350 000 élèves, apprentis ou étudiants (Agriculture et Santé comprises), alors que la population des 2-22 ans diminue de plus de 910 000 individus. C'est ainsi que le poids des scolaires par rapport aux 2-22 ans, pendant cette période, augmente de plus de 7 points.

Sur cette période de dix ans, la combinaison de l'évolution démographique et de l'augmentation de la fréquentation scolaire, au-delà de l'âge de 16 ans, aboutit à des variations de population scolaire par degré ou type d'enseignement assez contrastées :

- diminution dans les écoles, dans les collèges et les lycées professionnels;

- augmentation dans les lycées d'enseignement général et technologique et surtout dans l'enseignement supérieur.

Ces mouvements ont lieu dans le contexte de :

- la stabilisation des taux de scolarisation dans le pré-scolaire;

- la diminution des redoublements principalement dans l'élémentaire;

- le renforcement de l'accès en classes terminales entraînant des poursuites plus fréquentes dans l'enseignement supérieur.

Les personnels de l'Éducation nationale

Les personnels enseignants (enseignement privé compris) et les personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de services forment environ 6 % de la population active totale.

De 1990 à 1998, le nombre d'enseignants de l'enseignement public augmente de 9 %.

Au 1^{er} janvier 1998, près de 1 083 000 personnes (hors personnels de la Recherche) sont rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Cet effectif progresse de 0,6 % en un an. Les établissements du second degré emploient 55,3 % des agents.

Un peu moins des trois quarts de ces personnels sont des enseignants. Leur effectif augmente de 1 % en un an. 50 % de ces derniers exercent dans le second degré et 38 % dans le premier degré. Les non-enseignants – hors ceux dans le premier degré qui sont rémunérés par les communes – se répartissent principalement dans les établissements du second degré (71 %), puis de façon équivalente entre les établissements du supérieur (16 %) et l'administration centrale ou les services extérieurs (12 %).

Le budget et le compte de l'éducation

En 1998, le budget de l'Éducation nationale représente 21 % du budget de l'État et 4 % du produit intérieur brut

(PIB). La dépense intérieure d'éducation, (607,3 milliards de F) qui totalise la contribution des divers agents économiques (État, collectivités territoriales, autres administrations publiques, entreprises et ménages), représente 7,2 % du PIB.

La dépense pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage

La dépense totale consacrée à la formation professionnelle et à l'apprentissage par l'État, les entreprises, les collectivités territoriales, l'UNEDIC et les ménages, atteint 139,9 milliards de F (y compris investissement) en 1997, soit 1,7 % du PIB. Cette dépense peut se ventiler comme suit : 78,4 milliards de F pour les frais de formation et d'accompagnement, 59,9 milliards de F pour la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales prises en charge par l'État (dans le cadre de l'alternance), et 1,6 milliard de F destinés à l'investissement. L'État et les entreprises contribuent de façon égale au financement final de la formation professionnelle avec chacun 39 % des dépenses. La dépense bénéficie pour 58 % aux actifs occupés, dont 20 % aux agents de la fonction publique, pour 22 % aux jeunes de moins de 26 ans et pour 20 % aux demandeurs d'emplois.

Les examens et les sorties du système éducatif

En 1998, le taux de succès global aux baccalauréats (admis/présentés) est de 79,1 % et près de 61,7 % d'une génération sont devenus bacheliers.

La part d'une génération accédant au niveau des classes terminales de lycées de l'Éducation nationale passe de 34 % en 1980-1981 à 62,7 % en 1998-1999 (68 % toutes voies de scolarisation confondues).

En ce qui concerne les sorties du système éducatif, le nombre de jeunes sortant sans diplôme se stabilise autour de 8 % de l'ensemble des sortants; il a cependant été divisé par plus de deux depuis 1980. Dans le même temps, les jeunes obtiennent des diplômes professionnels et technologiques plus élevés : moins de sortants diplômés des CAP et BEP et davantage de diplômés des baccalauréats technologiques et professionnels ainsi que des BTS et DUT.

Parallèlement, les sortants diplômés de l'enseignement supérieur long sont en 1997 trois fois et demie plus nombreux (158 000) qu'en 1980 (45 000).

L'insertion professionnelle des jeunes

En début de carrière, l'insertion professionnelle des jeunes dépend fortement du niveau de leur formation et du temps écoulé depuis leur sortie du système éducatif. Ainsi, les jeunes sortis du système éducatif depuis 1 à 4 ans sans diplôme sont 33 % à occuper un emploi, 40 % à être chômeurs et 27 % à être inactifs ou au service militaire; pour les jeunes sortis avec un diplôme d'une école supérieure, ces pourcentages sont respectivement de 83 %, 7 % et 10 %. Après une période qui va de 5 à 10 ans, pour les sans diplôme la répartition est 52 %, 26 % et 22 % et pour les diplômés d'une école supérieure, 91 %, 3 % et 6 %.

Pour les jeunes ayant un emploi, leur situation professionnelle est aussi fortement dépendante du niveau de

leur formation et du temps écoulé depuis leur sortie du système éducatif.

On sait par ailleurs que les probabilités d'accès à un poste de cadre, d'enseignant, de chef d'entreprise ou à une profession intermédiaire restent, cependant, marquées par le milieu social d'origine : par exemple, parmi les titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur long, un enfant de cadre ou d'enseignant a une probabilité d'accéder à un tel poste supérieure de dix points à celle d'un enfant d'ouvrier. Les disparités d'insertion entre jeunes hommes et jeunes femmes sont à peu près aussi importantes que celles associées à l'origine sociale.

En 1996, sur 210 000 stagiaires en actions de formation alternée, 178 000 environ sont pris en charge par les conseils régionaux, soit 85 % de l'effectif total (contre 61 % en 1995). Cette augmentation traduit la prise en charge progressive par les régions de la globalité des actions de formation destinées aux jeunes. Les actions préqualifiantes représentent 61 % des effectifs, en hausse de 5 % par rapport à 1995, tandis que le nombre de stagiaires en actions qualifiantes baissent de 14 %.

L'ensemble de ces actions représente, en 1996, un coût global d'environ 4,5 milliards de F, pour l'État et les régions, incluant les dotations de décentralisation de 3,5 milliards de F versées aux conseils régionaux. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,3 milliards de F, la rémunération à 1,6 milliard de F et l'accompagnement à 0,5 milliard de F.

2. MÉTHODOLOGIE

Les élèves et les étudiants

Les données figurant dans les tableaux d'effectifs d'élèves, d'apprentis ou d'étudiants sont obtenues à partir de traitements statistiques de bases de données constituées pour la gestion de la scolarité (c'est le cas pour les établissements publics d'enseignement) ou par enquêtes statistiques exhaustives (pour les autres établissements). Ces recensements recueillent les effectifs dans les écoles, les collèges et les lycées quelques jours après la rentrée, dès que la situation s'est stabilisée; pour les étudiants, l'observation est plus tardive car les inscriptions se déroulent en partie après la rentrée universitaire.

Les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Les données figurant dans les tableaux sur les personnels résultent de l'exploitation statistique des fichiers de paie.

Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (hors personnels de la Recherche) au 1^{er} janvier 1998. Ne sont pas compris les enseignants des établissements privés, ni les personnels appartenant à certains établissements publics sous tutelle du ministère (ONISEP, CEREQ, INRP, CNED...). Les rubriques budgétaires prises en compte ici sont celles présentes sur la nomenclature d'exécution de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Les enseignants : instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de

classe; enseignants du second degré, non compris le personnel de direction et d'éducation (chefs d'établissement, conseillers d'éducation, maîtres d'internat, surveillants d'externat); enseignants du supérieur (hors IUFM); enseignants et élèves-enseignants des établissements de formation (y compris IUFM).

Les non-enseignants : personnels exerçant des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation, ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de services et de santé).

Les établissements : le personnel des établissements de formation du supérieur (Écoles normales supérieures, École nationale des chartes, École nationale des bibliothécaires, Instituts universitaires de formation des maîtres) est compté dans la rubrique « Établissements de formation ». La rubrique « Administration centrale et services extérieurs » comprend le personnel de l'administration centrale, des rectorats et des inspections d'académie, les inspecteurs généraux, les personnels d'inspection et conseillers d'administration scolaire et universitaire en stage à l'administration centrale et les personnels en fonction au ministère de la Jeunesse et des Sports et rémunérés au titre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Le compte de l'éducation

Le compte de l'éducation est le résultat de traitements d'un nombre important d'informations selon la méthodologie générale des « comptes satellites » de la comptabilité nationale. Les principales sources sont : les documents budgétaires, les comptes financiers des établissements et des collectivités territoriales, les résultats d'enquêtes exhaustives (sur la taxe d'apprentissage) ou par échantillon (dépenses des ménages).

La dépense pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage

Pour 1997, la dépense totale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage a été estimée sur la base des comptes économiques de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (chiffrés de 1987 à 1996) et du volet « formation professionnelle » de la dépense pour l'emploi. La dépense est ventilée par type de dépense, par public bénéficiaire et par financeur final.

Les données de 1996 ont été actualisées et calées sur la méthode employée pour l'estimation de la dépense de 1997. Les ruptures de série se situent donc entre les comptes 1995 et la dépense 1996 mais elles restent mineures si l'on s'en tient à l'analyse par grands agrégats.

Les données financières « Dépense globale de formation professionnelle continue et d'apprentissage » (tableau F01-17B) sont issues du compte économique de la formation professionnelle et du volet « formation professionnelle » de la dépense pour l'emploi.

Les examens et les sorties

Les données sur les examens du second degré (brevet de technicien également) sont issues des jurys d'examens; pour les diplômes du supérieur l'information est recueillie auprès des universités et établissements habilités à les délivrer.

En ce qui concerne les sorties du système éducatif, les estimations de flux de sortie publiées jusqu'à l'édition

1996 de l'annuaire, dénombraient des interruptions d'inscription à la fin de chaque année scolaire. Or, environ 150 000 jeunes reprennent une formation chaque année; ceux-ci ont, par le passé, quitté une première fois le système éducatif et ils en sortiront une seconde fois à l'issue de cette reprise de formation. Pour pouvoir comparer les flux de sortie aux emplois existants, il importe de compter une seule fois chaque personne.

L'enquête sur l'emploi de l'INSEE permet de calculer des sorties sans doubles comptes et de les répartir par diplôme ou niveau de formation.

Ces calculs sont faits par niveau de formation suivant la nomenclature en six postes (cf. définitions).

La formation professionnelle continue (FPC)

L'organisation de la formation professionnelle continue découle d'une série de lois, en particulier de celles du 16 juillet 1971 (texte fondateur), du 7 janvier 1983 (loi de décentralisation) et du 24 février 1984 (réforme du congé individuel, et formation des jeunes en alternance) et les lois du 31 décembre 1991 et du 17 juillet 1992.

Le système comporte trois types d'intervenants principaux : les régions, ayant depuis 1983 compétence de droit commun en matière de FPC, l'État conservant des attributions réduites aux priorités nationales et les entreprises consacrant l'essentiel de leurs moyens financiers à la formation de leurs salariés.

La formation professionnelle continue financée par l'État

L'État finance tout ou partie d'une série de formations, les financements correspondants étant inscrits pour la plus grande part au budget du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, Fonds national de l'emploi pour partie) et de l'Éducation nationale. Ces crédits ne comprennent pas ceux inscrits aux budgets des différents ministères pour la formation de leur propre personnel.

Les principaux moyens budgétaires d'intervention de l'État sont les suivants :

- fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS);
- le fonds national de l'emploi (FNE);
- l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA);
- le conservatoire national des arts et métiers (CNAM);
- le centre national d'enseignement à distance (CNED).

La formation professionnelle continue financée par les entreprises

Depuis 1993, toutes les entreprises de dix salariés et plus sont assujetties à une obligation de dépenses de formation professionnelle continue s'élevant à 1,5 % des salaires versés. Les fractions consacrées au financement du congé individuel de formation et aux formations d'insertion en alternance restent fixées respectivement à 0,2 % (0,3 % pour les entreprises de travail temporaires) et à 0,4 % (ou 0,3 % pour les entreprises non assujetties à la taxe d'apprentissage).

Depuis la loi du 31 décembre 1991, l'obligation légale de financement de la formation professionnelle s'étend aux entreprises de moins de dix salariés, au taux de 0,15 % de la masse salariale. Les entreprises peuvent s'acquitter de cette participation en finançant directement des formations au bénéfice de leur personnel (dans le cadre du plan de formation, d'un engagement de développement de la formation professionnelle avec l'État, du congé individuel de formation) ou par des versements libératoires obligatoires ou facultatifs (cotisations versées par l'entreprise aux organismes collecteurs agréés au titre de l'alternance, au titre du congé individuel de formation, au titre du plan de formation ou à un fonds d'assurance formation non salariée).

La formation professionnelle continue financée par les conseils régionaux

La loi du 7 janvier 1983 portant transfert de compétences aux collectivités territoriales a prévu le transfert aux régions d'une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. Ce transfert, réalisé depuis le 1^{er} juin 1983, se traduit par des conventions de formation professionnelle (ouvrant droit ou non à rémunération des stagiaires).

Par la loi du 20 décembre 1993 (décentralisation de la formation professionnelle des jeunes), l'État transfère aux régions, durant la période quinquennale de la loi, les moyens qu'il consacre aux actions de formation professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

L'enseignement dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

L'enseignement technique agricole comprend des formations générales, technologiques et professionnelles, qui sont mises en place dans des lycées d'enseignement général et technologiques agricoles (LEGTA) et dans des lycées professionnels agricoles (LPA) pour le secteur public. Des formations semblables existent dans des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat.

La plupart des diplômes peuvent être préparés par :

- la formation scolaire;
- l'apprentissage;
- la formation professionnelle continue;
- l'enseignement à distance.

Pour de nombreux diplômes et lorsque les textes réglementaires le permettent, la préparation au titre de la formation professionnelle continue ou de l'apprentissage peut se faire par unités capitalisables.

● La voie professionnelle

L'enseignement se prépare principalement dans des lycées professionnels agricoles publics et dans des établissements privés de même niveau.

Les classes de 4^e et 3^e préparatoires sont destinées à orienter les élèves vers un CAPA ou un BEPA. Les classes de 4^e et 3^e technologiques sont destinées aux élèves qui souhaitent bénéficier d'un enseignement général et

technologique ou professionnel permettant une poursuite d'études soit vers une seconde professionnelle conduisant au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) soit vers un CAPA, et dans certains cas, vers une seconde générale et technologique.

Les classes de BEPA ont deux finalités :

- l'une de qualification professionnelle et d'insertion professionnelle;
- l'autre de poursuites d'études au niveau IV soit vers un BAC professionnel, un brevet de technicien agricole (BTA) ou un BAC technologique.

Le baccalauréat professionnel se prépare en deux ans pour les titulaires du BEPA et du CAPA. Ce diplôme permet l'insertion professionnelle mais aussi une poursuite d'études vers le BTS.

● Les voies générale et technologique

Préparées principalement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles ainsi que dans les établissements privés d'enseignement agricole habilités, ces formations conduisent en trois ans les jeunes issus du cycle d'orientation des collèges ou en deux ans après un BEPA ou une seconde générale et technologique :

- soit vers le brevet de technicien agricole (BTA);
- soit vers le baccalauréat technologique de la série STAE (sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) ou STPA (sciences et technologies du produit agroalimentaire).

La voie générale complète peut conduire en trois ans les jeunes issus du cycle d'orientation des collèges vers le baccalauréat général de la série scientifique.

Les lycées d'enseignement général et technologique agricoles et les établissements privés de même niveau permettent aussi l'accès aux formations du premier cycle d'enseignement supérieur.

Peuvent être admis en classe préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole (deux ans d'études) :

- les titulaires du brevet de technicien agricole, du baccalauréat technologique et du baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole;
- les titulaires du baccalauréat général de la série scientifique de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole;
- les titulaires du baccalauréat général de la série ES (économique et sociale) et des baccalauréats technologiques de l'éducation nationale pour entrer dans certaines options du BTS agricole.

Des arrêtés précisent la liste des baccalauréats et des brevets de technicien du ministère de l'éducation nationale donnant accès aux formations du brevet de technicien supérieur agricole (BTS).

Les classes préparatoires aux écoles nationales supérieures agronomiques et agroalimentaires et aux écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles (deux ans de préparation) sont accessibles aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

Les classes préparatoires aux écoles nationales vétérinaires (un an de préparation) sont de la même façon accessibles aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

Peuvent être admis en classe préparatoire aux ENITA, ENSA, ENV (en un an), les titulaires d'un BTSA, de certains BTS ou de certains DUT dont biologie appliquée.

L'insertion professionnelle des jeunes

Les informations sur l'insertion professionnelle des jeunes (tableau F.01-19) sont tirées des enquêtes annuelles sur l'emploi de l'INSEE. La définition du chômage est celle du « Bureau international du travail ».

3. DÉFINITIONS

Apprentissage

Il a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans, ayant satisfait à la scolarité obligatoire, une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre homologué.

Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

Cette association, régie par la loi de 1901, subventionnée par l'État, organise principalement des formations longues (en général six mois à temps plein) pour des demandeurs d'emploi, au niveau CAP, mais aussi des stages en faveur de salariés, au titre du congé individuel de formation ou du plan de formation d'entreprise.

Centre national d'enseignement à distance (CNED)

Dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, le CNED est un établissement principalement chargé d'assurer un enseignement par correspondance à tous les niveaux de l'enseignement scolaire et qui s'étend aux formations universitaires ainsi qu'à la présentation des concours administratifs.

Ces formations intéressent non seulement des personnes en situation de formation initiale mais également un grand nombre de personnes engagées dans la vie active.

Champ géographique

Le champ géographique pris en compte est celui de la France métropolitaine, en général.

Classe

Le terme « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie au cours (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées

« classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe, on a alors une « *classe à plusieurs cours* ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux; on parle alors de « *classe unique* ».

Classe d'adaptation

Dans le cycle élémentaire, il s'agit de classe à petits effectifs dont le but est d'éviter un redoublement aux élèves les plus faibles en favorisant une remise à niveau. Dans le premier cycle du second degré, ce sont des classes d'accueil pour les élèves étrangers qui sont comptabilisées avec les 6^e et 5^e ordinaires.

Classe d'initiation

Classe groupant à temps complet ou partiel les enfants non francophones en vue d'un apprentissage plus rapide du français et d'une meilleure intégration dans la scolarité normale.

Classes supérieures de lycée

Sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles.

Congé individuel de formation

Le congé individuel de formation a pour objet de permettre à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre, à son initiative et à titre individuel, des actions de formation indépendamment de sa participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise dans laquelle il exerce son activité. En 1997, le congé individuel de formation a concerné 22 330 personnes pour une durée moyenne de 922 heures.

Conservatoire national des arts et métiers de Paris (CNAM)

Il est financé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie; ses enseignements comprennent des cours de promotion sociale, dispensés le soir et le samedi, généralement publics et gratuits, conduisant à la délivrance d'unités de valeur et de diplômes du CNAM, ou préparant à des examens et titres à caractère professionnel.

Contrats d'adaptation

Ils doivent faciliter l'embauche des jeunes de 16 à 25 ans susceptibles d'occuper rapidement un emploi. Les contrats sont, soit de durée déterminée de 6 mois au minimum, soit de durée indéterminée. La formation doit être de 200 heures et peut se dérouler dans l'entreprise.

Contrats de qualification

Ils doivent permettre à un jeune d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme technique ou professionnel, ou par un titre. Ils concernent les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou ayant une qualifica-

tion ne permettant pas l'accès à l'emploi. Leur durée est de 6 mois à 2 ans. La formation doit représenter 1/4 du temps et se dérouler en organisme de formation.

Conventions de formation professionnelle comportant une aide de l'État (FFPPS)

Elles sont financées par le Fonds de formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS). Elles sont passées entre une préfecture de région et un organisme public ou privé de formation.

Conversion (dispositifs)

Les conventions de conversion sont conçues pour prévenir le chômage de longue durée; elles consistent en la prise en charge individualisée et immédiate des salariés licenciés pour motif économique et ce durant une période de six mois. Les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent proposer aux salariés concernés la possibilité d'adhérer à une convention de conversion afin de les aider à se reclasser.

Dépense intérieure d'éducation

Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'éducation et pour l'achat de biens et services liés à l'éducation.

Dépense intérieure d'enseignement

Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'enseignement.

Deuxième cycle général et technologique

Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat, au baccalauréat de technicien, au brevet de technicien et dans la première période au brevet d'enseignement industriel, au brevet d'enseignement commercial.

Division ou classe

Dans les établissements du second degré, elle est constituée par un groupe d'élèves de même niveau qui suivent ensemble les cours d'une même section.

Autres écoles

Elles constituent un groupe non homogène. On y trouve notamment les écoles vétérinaires, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'École pratique des hautes études, l'Institut d'études des relations internationales, l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, les Écoles nationales de la marine marchande, des écoles dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, etc.

Écoles de commerce, gestion et de comptabilité

Ce sont des écoles privées d'enseignement supérieur.

Enseignement de type extra-scolaire

Formation continue, enseignement par correspondance, stages, cours du soir, leçons particulières, télévision scolaire.

Enseignement de type scolaire

Enseignement à plein temps sur un cycle annuel.

Écoles d'ingénieurs

Écoles publiques ou privées assurant une formation d'ingénieur diplômé reconnu par la commission des titres (École polytechnique, etc., les ingénieurs universitaires sont compris).

Écoles juridiques et administratives

Écoles de notariat, instituts régionaux d'administration (IRA), école nationale d'administration (ENA), etc.

Écoles paramédicales et sociales

Écoles recrutant principalement au niveau du baccalauréat. Les auxiliaires de puériculture, les moniteurs éducateurs et les aides médico-psychologiques n'y figurent pas.

Écoles supérieures d'art

On y trouve aussi les écoles à caractère littéraire : journalisme, attachés de presse, interprétariat, etc.

Enseignement spécial du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie

Il est assuré, pour le niveau du premier degré, dans des établissements spécifiques ou dans des classes d'établissements ordinaires; ces classes dites « de perfectionnement » sont appelées « classes d'intégration scolaire spécialisées ».

Au niveau du second degré, il est assuré par les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ou dans les sections d'éducation spécialisée et sections d'enseignement général et professionnel adapté (SES/SEGPA) annexées à un certain nombre de collèges.

Autres établissements d'enseignement supérieur

Il s'agit ici, des facultés privées, des écoles normales d'instituteurs, des écoles normales supérieures, des écoles juridiques et administratives, des écoles supérieures d'art et d'architecture, ainsi que d'un groupe hétérogène d'autres écoles.

Financier final

Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité locale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée aux collectivités locales, dernier financeur. Les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention.

Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur, État ou collectivités locales, et le financeur ménage. Elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

Fonds national pour l'emploi (FNE)

Il sert notamment à financer les trois activités suivantes : les stages d'accès à l'entreprise (SAE), les stages cadres privés d'emploi, et les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE).

Mention complémentaire

Année supplémentaire de spécialisation possible à partir de certains CAP et BEP et qui est sanctionnée par un diplôme.

Niveau VI

Effectifs sortant du 1^{er} cycle du second degré et des EREA (6^e à 4^e, CPA, CIPAL et CPPN), des formations professionnelles en un an (CEP) et des quatre premières années de SES/SEGPA.

Niveau V bis

Effectifs sortant de 3^e et des classes de second cycle court professionnel CAP ou BEP avant l'année terminale, des 5^e et 6^e années de SES/SEGPA et de la formation professionnelle en EREA.

Niveau V

Effectifs sortant de l'année terminale des cycles courts professionnels (baccalauréat professionnel non compris) ou abandonnant les classes préparant aux baccalauréats avant la classe terminale.

Niveau IV

Effectifs sortant des classes terminales préparant aux baccalauréats et effectifs abandonnant des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III

Effectifs d'étudiants sortant avec un diplôme bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles de santé...).

Niveaux II et I

Effectifs d'étudiants sortant avec un diplôme de 2^e ou 3^e cycle ou des grandes écoles.

Les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Ces données résultent de l'exploitation statistique des fichiers de paye pour la France métropolitaine.

Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (hors personnels de la Recherche) au 1^{er} janvier 1998 (cf. 2. MÉTHODOLOGIE).

Population 2-22 ans

Population totale des enfants et des jeunes ayant de 2 à 22 ans compris. Les données postérieures à 1990 sont reprises des bilans démographiques publiés par l'INSEE dans le *Bulletin mensuel de statistique* (BMS).

Population scolarisable

Population totale par âge évaluée à partir des recensements de 1982 et 1990. Les données postérieures à 1990 sont reprises des bilans démographiques publiés dans le BMS.

Population scolarisée

Le champ est élargi au-delà de la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (Agriculture [niveau second degré] ainsi que l'enseignement supérieur non universitaire, Santé).

Premier degré

Élèves de l'enseignement préscolaire et élémentaire, y compris les élèves des classes ordinaires des établissements d'enseignement spécial.

Première d'adaptation

Elle accueille les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

Premier cycle (niveau)

Sixième à troisième, CPPN, CPA.

Préparations intégrées

On y trouve, d'une part, les « prépas ESCA », d'autre part, les cycles préparatoires intégrés à certaines écoles d'ingénieurs indépendantes des universités.

Second cycle général et technologique des lycées

Il regroupe les classes de secondes, premières et terminales permettant d'accéder à un baccalauréat général (sections L, ES ou S) ou technologique ainsi qu'à un brevet de technicien (BT).

Second cycle professionnel

Essentiellement assuré dans les lycées professionnels (LP), regroupe des enseignements sanctionnés par des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) en trois ans (après la 5^e), en un ou deux ans (après la 3^e) ou par le brevet d'enseignement professionnel (BEP) en deux ans. Ces diplômes peuvent déboucher sur la préparation en deux ans d'un bac professionnel.

Second degré

Élèves des collèges, des lycées et des lycées professionnels (LP), formations complémentaires comprises; SES et classes supérieures non comprises.

Seconde spéciale

Elle accueille les élèves titulaires d'un CAP préparé en trois ans pour faciliter leur intégration au second cycle technologique.

Sections de terminale

L : littéraire (A avant 1995);

ES : économiques et sociales (B avant 1995);

S : scientifique (C, D ou E avant 1995);

STI : sciences et technologies industrielles (F1 à F4, F9 et F10A avant 1995);

STL : sciences et technologies de laboratoire (F5 à F7 avant 1995);

STT : sciences et technologies tertiaires (G ou H avant 1995);

SMS : sciences médico-sociales (F8 avant 1995);

STAE : sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement;

STPA : sciences et technologies du produit alimentaire;

F11 et F12 : enseignements artistiques et arts appliqués; hôtellerie;

BT : brevet de technicien;

BTA : brevet de technicien agricole.

Stage d'accès à l'entreprise (SAE)

Ce stage, mis en œuvre par l'ANPE en concertation avec les entreprises, reprend intégralement la formule du stage d'accès à l'emploi utilisé de 1991 à 1993. Il a pour objectif de satisfaire une offre d'emploi, en donnant aux demandeurs d'emploi un complément de formation permettant d'atteindre les compétences requises pour les offres concernées.

Dotés d'une dimension d'aide à la gestion de l'emploi et utilisable par les salariés en place dans l'entreprise, les SAE favorisent la mobilité interne des salariés.

Stages cadres privés d'emploi

Ces stages reposent sur une formation alternée, cycles de formation continue comportant des périodes d'enseignement et des stages en entreprise.

Ils permettent à des cadres éprouvant des difficultés de réinsertion sur le marché du travail, d'actualiser ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Stage d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE)

Ce stage, créé par la loi du 20 décembre 1993, regroupe les actions d'insertion et de formation (AIF), les stages de reclassement professionnel (SRP) et les stages « FNE-femmes isolées ». Les SIFE, organisés en fonction des besoins du marché du travail, sont adaptés afin de prendre en compte les spécificités des demandeurs d'emploi et en particulier les cadres.

Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation)

Il rapporte les entrées en classe terminale et 2^e année de bac professionnel à l'effectif des générations concernées.

L'accès au niveau du baccalauréat intervient en fait de 16 à 20 ans, selon les enfants, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès, par âge : celui, par exemple, de la génération 1980 au moment de la rentrée 1998, à 18 ans. De tels taux élémentaires sont susceptibles de deux types de sommation : pour une génération, ou pour une année scolaire.

Universités

Ensemble des unités de formation et recherche (UFR), écoles d'ingénieurs rattachées et instituts intégrés, instituts universitaires de technologie (IUT), instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), instituts nationaux polytechniques (INP), institut d'études politiques de Paris (IEP), Observatoire de Paris et institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, direction de la Programmation et du Développement.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, direction générale de l'Enseignement et de la Recherche.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, direction de la Recherche, des Études de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), direction de l'Animation de la Recherche et des Études et des Statistiques (DARES).
- INSEE.

Publications INSEE :

INSEE-Résultats, série Démographie-Société :

« RP 90 Formation : résultats du sondage au quart », n° 30-31, janvier 1994.

INSEE-Résultats, série Emploi-Revenus :

« Enquête sur l'emploi de janvier 1999, résultats détaillés », n° 662-663, juillet 1999.

INSEE-Première :

« Les diplômes des Français », mars 1994;

« La formation professionnelle continue », n° 314, mai 1994;

« Les 16-25 ans : plus nombreux à l'école que sur le marché du travail », n° 323, juin 1994;

« De l'école à l'emploi », n° 365, mars 1995;

« Les inégalités devant l'école », n° 400, septembre 1995;

« Des études supérieures inégalement rentables selon les milieux sociaux », n° 469, juillet 1996;

« La hausse du niveau de formation - la durée des études a doublé en 50 ans », n° 488, septembre 1996;

« Apprendre sa vie durant - la formation continue dans les entreprises », n° 512, mars 1997;

« Adéquation entre formation et emploi : ce qu'en pensent les salariés », n° 525, juin 1997;

« En 1996, plus d'un jeune homme adulte sur dix a des problèmes en lecture », n° 541, septembre 1997;

« Les langues étrangères en France - Apprendre, c'est bien, pratiquer c'est mieux », n° 568, février 1998;

« Hausse de l'emploi sur dix mois, enquête sur l'emploi de janvier 1999 », n° 658, juin 1999.

Économie et Statistique :

« L'école, les élèves et les parents », n° 293, mars 1996;

« La formation continue dans les entreprises et son retour sur investissement », n° 303, mars 1997;

« Les stages et l'insertion professionnelle des jeunes : une évolution statistique », « Les parcours professionnels des lycéens et apprentis débutants », n° 304-305, avril 1997;

« Les entreprises, les salariés et la formation continue », n° 306, juin 1997;

« L'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens professionnels : des emplois proches des formations suivies », « Les jeunes en apprentissage ou en lycée professionnel », n° 323, mars 1999.

Synthèses :

« Bilan formation-emploi, résultats 1996 », n° 17, mars 1998.

Données sociales 1999, INSEE :

« Un siècle d'éducation nationale », Jean-Claude Emin, Paul Esquieu;

« Les dépenses d'éducation de 1974 à 1996 », Paul Esquieu, Michèle Jacquot, Xavier Niel;

« Recrutement et départs des enseignants dans les vingt prochaines années », Pascale Derouillon-Roisné;

« Connaissance des élèves en sciences et en mathématiques au collège - comparaisons internationales », Anne Fervent, Fabrice Murat;

« Évolution des connaissances des élèves en fin de collège », Fabrice Murat, Xavier Niel;

« Collèges publics : les disparités s'accroissent-elles ? », Marie-Christine Ernoult, Danièle Trancart, Alexia Stefanou, Xavier Niel;

« L'entrée dans le supérieur », Sylvie Lemaire;

« Sorties du système éducatif et chômage des jeunes », Pascale Poulet.

France, Portrait-social, 1998-1999, INSEE,

« Niveaux d'éducation en Europe : le rattrapage français ».

Autres publications :

« *Repères et références statistiques, sur les enseignements et la formation* », ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, direction de la Programmation et du Développement, édition 1999;

« *L'état de l'école* », ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, direction de la Programmation et du Développement, édition 1999;

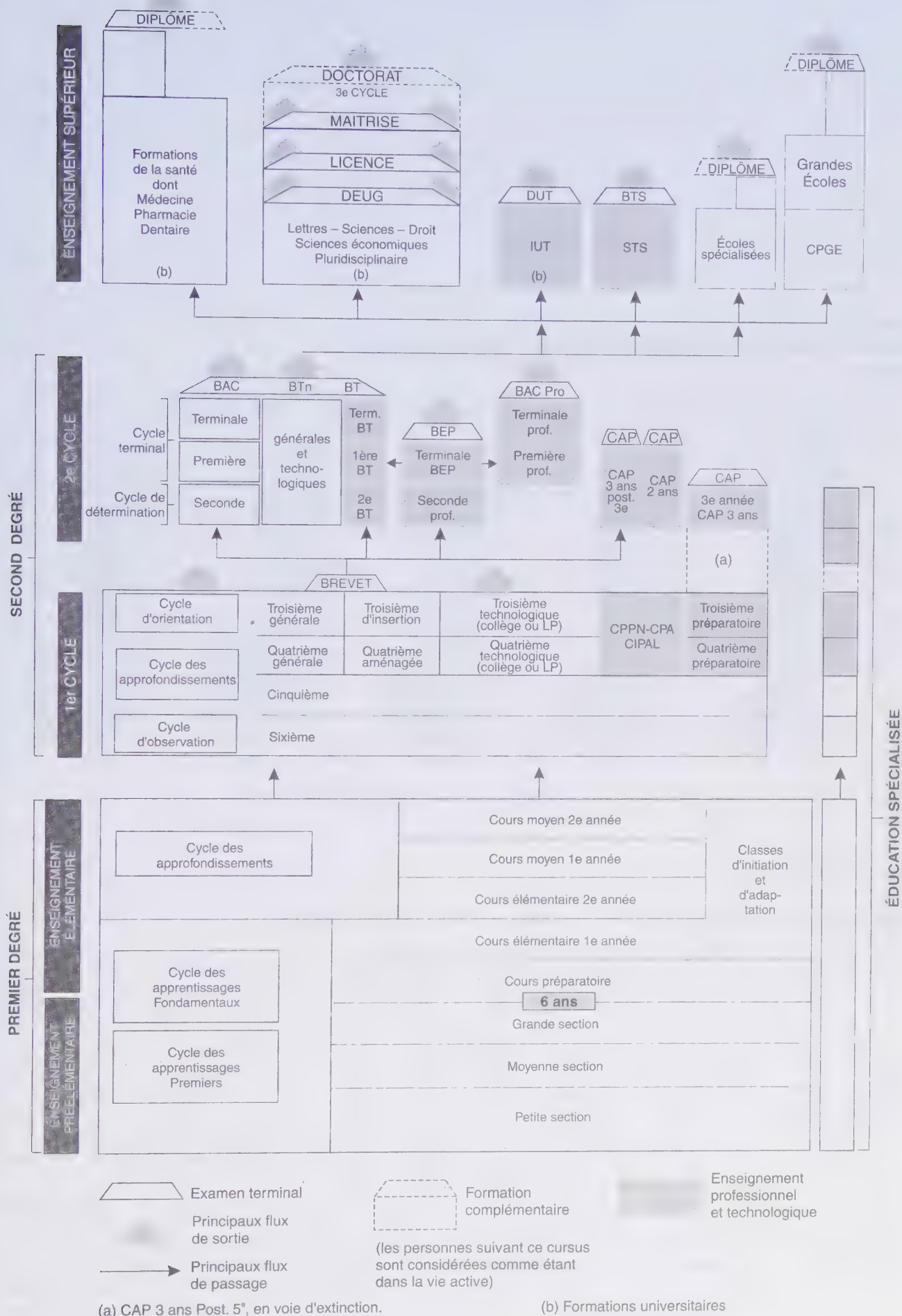
« *Géographie de l'École* », ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, direction de la Programmation et du Développement, édition 1999;

« Le compte économique de l'éducation », ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, direction de la Programmation et du Développement, édition 1999;

« La dépense de formation professionnelle en 1997 : une légère hausse », Premières synthèses 99.12, n° 48.1, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DARES.



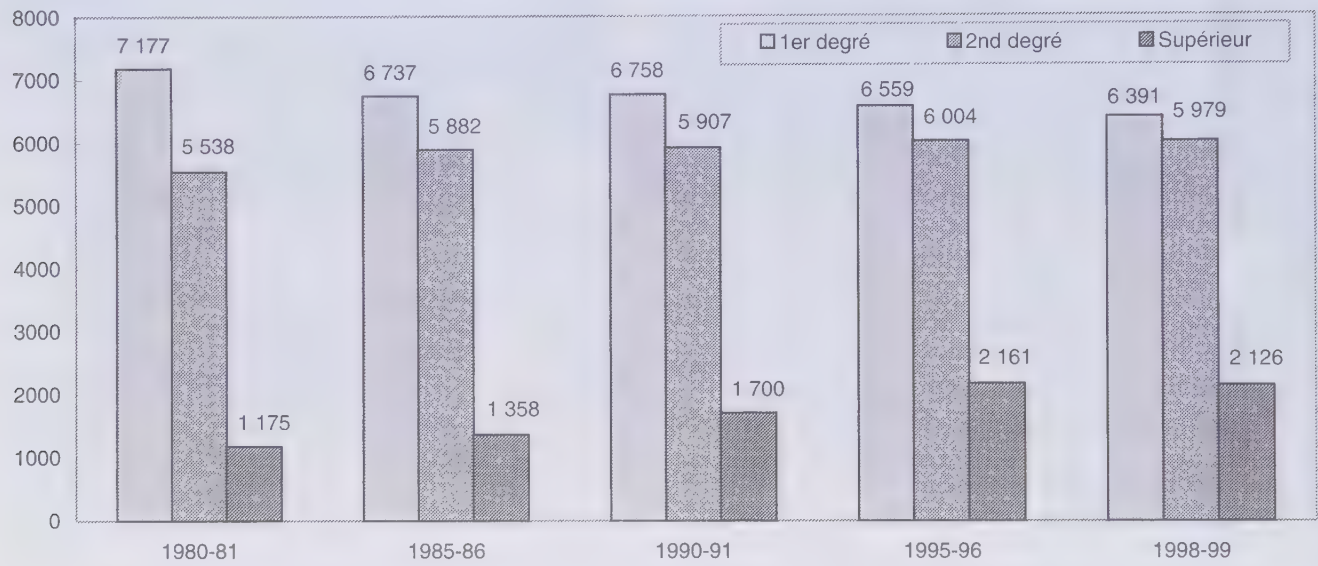
SCHÉMA DU SYSTÈME ÉDUCATIF



GRAPHIQUE F.01

Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis par degré d'enseignement

En milliers



Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

TABLEAU F.01-1

Effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants (public et privé). Évolution 1980-1998

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

Unité : Millier

	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Total 1 ^{er} degré.....	7 124,3	6 686,3	6 704,8	6 543,4	6 506,9 (1)	6 455,9 (1)	6 382,5	6 337,4
Total 2 ^e degré (2).....	5 252,5	5 607,2	5 637,0	5 719,6	5 688,3	5 667,8	5 652,6 r	5 624,2
Apprentis (3).....	241,6	222,1	221,7	268,9	297,4	320,7	340,5	352,4
Spécial santé.....	94,7	88,6	86,8	85,0	84,9	83,9	83,6	85,7
Total enseignement supérieur.....	1 174,9	1 357,9	1 698,7	2 108,4	2 141,0	2 126,5	2 102,5	2 089,5
Autres (4).....	1,8	15,2	15,8	13,1	5,5	5,1	5,4	6,2
Total général.....	13 889,8	13 977,3	14 364,8	14 738,4	14 724,0	14 659,9	14 567,1 r	14 495,4
Population 2-22 ans (5).....	17 407,0	17 131,5	16 711,6	16 458,9	16 164,5	16 019,5	15 947,5	15 933,3
Total/population 2-22 ans en %.....	79,8	81,6	86,0	89,5	91,1	91,5	91,3 r	91,0

(1) Les effectifs d'élèves des écoles publiques n'étant pas connus de façon exhaustive en 1995-1996 et 1996-1997, ils ont été estimés.

(2) Y compris Agriculture.

(3) Y compris CFA sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche depuis 1992-1993.

(4) Préparations diverses et formations complémentaires.

(5) Population totale des enfants et des jeunes ayant de 2 à 22 ans compris.

TABLEAU F.01-2

Population scolaire et universitaire par âge et taux de scolarisation (public et privé)

Année 1997-1998

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDESE)

Année de naissance	Âge (1)	Population totale	1 ^{er} degré y compris spécialisé	2 ^e degré y compris spécialisé	Autres formations	Apprentis	Classes supé- rieures	Université	Autre ensei- gnement supérieur	Population scolarisée (milliers)	Taux de scola- risation (2)
1997	< 1	714,7	///	///	///	///	///	///	///	///	///
1996	1	719,6	///	///	///	///	///	///	///	///	///
1995	2	718,7	34,7	///	///	///	///	///	///	249,4	34,7
1994	3	700,6	100,1	///	///	///	///	///	///	701,2	100,0
1993	4	703,1	100,9	///	///	///	///	///	///	709,2	100,0
1992	5	737,5	100,8	///	///	///	///	///	///	743,3	100,0
1991	6	754,4	100,4	///	0,4	///	///	///	///	760,0	100,0
1990	7	758,9	100,5	///	0,4	///	///	///	///	765,3	100,0
1989	8	763,6	100,1	///	0,5	///	///	///	///	768,1	100,0
1988	9	771,2	99,7	0,1	0,6	///	///	///	///	774,0	100,0
1987	10	771,0	96,4	3,1	0,8	///	///	///	///	773,2	100,0
1986	11	781,2	21,7	76,3	0,8	///	///	///	///	771,7	100,0
1985	12	772,4	1,6	96,3	1,0	///	///	///	///	763,8	100,0
1984	13	761,5	0,2	97,9	1,2	///	///	///	///	756,3	100,0
1983	14	750,8	///	96,5	2,2	0,1	///	///	///	742,9	100,0
1982	15	804,2	///	92,1	4,3	1,0	///	///	///	783,7	100,0
1981	16	813,6	///	83,0	5,2	8,0	///	///	///	783,6	96,3
1980	17	817,9	///	75,1	5,0	9,2	0,7	1,0	0,2	746,4	91,3
1979	18	773,3	///	46,1	3,7	7,4	7,5	16,2	1,7	638,8	82,6
1978	19	753,3	///	24,2	2,3	5,4	10,8	24,6	3,3	531,5	70,6
1977	20	756,0	///	9,6	1,2	4,1	9,9	26,1	6,0	430,8	57,0
1976	21	731,0	///	2,9	0,4	3,0	6,6	23,3	8,1	323,6	44,3
1975	22	753,2	///	0,8	0,2	2,1	3,4	18,7	8,6	255,5	33,9
1974	23	800,3	///	0,3	0,1	1,4	1,4	14,2	6,8	193,0	24,1
1973	24	850,0	///	0,1	0,1	0,8	0,5	9,5	4,3	129,2	15,2
1972	25	872,4	///	0,1	///	0,7	0,2	6,6	2,9	91,5	10,5
1971	26	878,0	///	0,1	///	///	0,1	4,7	1,9	60,5	6,9
1970	27	862,9	///	///	///	///	///	3,5	1,3	41,1	4,8
1969	28	856,5	///	///	///	///	///	2,7	0,9	30,3	3,5
1968	29	847,9	///	///	///	///	///	2,2	0,7	24,0	2,8
1967 et avant (3)	30 et +	35 372,9	///	///	///	///	///	0,4	0,1	178,3	0,5
Total (milliers) :		58 722,6	6 382,4	5 507,7	239,4	341,4	311,9	1 335,4	402,2	14 520,4	///
% de la population totale . . .		///	10,9	9,4	0,4	0,6	0,5	2,3	0,7	24,9	24,7

(1) Pour chaque catégorie d'enseignement, les premier et dernier chiffres de la colonne comprennent les élèves d'âge inférieur et les élèves d'âge supérieur.

(2) On a ramené à 100 % les taux qui, pour des raisons techniques, en diffèrent légèrement.

(3) Y compris âge indéterminé.

TABLEAU F.01-3

Effectifs d'élèves du premier degré. Évolution 1980-1998

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDESE)

Unité : Millier

	1980- 1981	1985- 1986	1990- 1991	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999
Enseignement préélémentaire public	2 070,5	2 234,0	2 241,0	2 217,3	2 192,9 (1)	2 145,6 (1)	2 102,8	2 091,9
Enseignement préélémentaire privé	313,4	329,5	314,7	313,5	307,9	302,1	300,2	301,2
Total	2 383,9	2 563,5	2 555,7	2 530,8	2 500,8	2 447,7	2 403,0	2 393,1
CP-CM2 public	3 946,2	3 413,1	3 455,7	3 365,7	3 366,7 (1)	3 369,4 (1)	3 344,0	3 314,2
CP-CM2 privé	668,9	614,2	606,5	581,8	578,5	577,5	574,8	570,4
Total	4 615,1	4 027,3	4 062,2	3 947,5	3 945,2	3 946,9	3 918,8	3 884,6
Initiation, adaptation public	27,7	19,7	19,7	14,6	...	...	11,4	10,6
Initiation, adaptation privé	2,1	2,0	1,6	2,0	2,1	2,0	2,2	2,0
Total	29,8	21,7	21,3	16,6	2,1	2,0	13,6	12,6
Élémentaire public	3 973,9	3 432,8	3 475,4	3 380,3	...	...	3 355,4	3 324,8
Élémentaire privé	671,0	616,2	608,1	583,8	580,7	579,5	577,0	572,4
Total	4 644,9	4 049,0	4 083,5	3 964,1	...	...	3 932,4	3 897,2
Enseignement spécial public	90,1	69,3	61,7	45,8	...	...	44,5	44,5
Enseignement spécial privé	5,4	4,5	3,9	2,7	2,4	2,6	2,5	2,5
Total (1)	95,5	73,8	65,6	48,5	...	...	47,0	47,0
Premier degré sans enseignement spécial :								
Enseignement public	6 044,4	5 666,8	5 716,4	5 597,6	...	...	5 458,2	5 416,7
Enseignement privé	984,4	945,7	922,8	897,3	888,6	881,6	877,2	873,6
Total	7 028,8	6 612,5	6 639,2	6 494,9	888,6	881,6	6 335,4	6 290,3
Premier degré avec enseignement spécial :								
Enseignement public	6 134,5	5 736,1	5 778,1	5 643,4	5 615,9 (1)	5 571,7 (1)	5 502,7	5 461,2
Enseignement privé	989,8	950,2	926,7	900,0	891,0	884,2	879,7	876,1
Total	7 124,3	6 686,3	6 704,8	6 543,4	6 506,9 (1)	6 455,9 (1)	6 382,4	6 337,3

(1) L'effectif d'élèves des écoles publiques n'étant pas connu en 1995-1996 et 1996-1997, ce sont les prévisions réalisées en 1995 qui sont utilisées.

TABLEAU F.01-4

Écoles, classes et nombre moyen d'élèves par classe du premier degré. Évolution 1980-1998

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDESE)

	1980- 1981	1985- 1986	1990- 1991	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999
ÉCOLES								
Enseignement public :								
Écoles maternelles	15 721	17 394	18 436	18 646	18 524	18 461	18 460	18 352
Écoles primaires	44 848	41 655	38 227	35 618	35 426	35 019	34 680	34 433
dont : à classe unique	11 433	9 608	7 657	6 375	...	...	6 013	5 873
Écoles d'enseignement spécial	133	1 048	...	...	...	...	...	...
Total	60 702	60 097	56 663	54 264	53 950	53 480	53 140	52 785
Enseignement privé :								
Écoles maternelles	359	382	414	343	320	307	300	277
Écoles primaires	6 600	6 150	5 904	5 626	5 574	5 523	5 485	5 429
dont : à classe unique	343	274	215	196	182	183	193	178
Écoles d'enseignement spécial	19	14	...	...	...	...	...	...
Total...	6 978	6 546	6 318	5 969	5 894	5 830	5 785	5 706
Total enseignement public + privé	67 680	66 643	62 981	60 233	59 844	59 310	58 925	58 491
CLASSES								
Enseignement public :								
Écoles maternelles	58 402	66 091	68 301	69 354	...	...	68 498	68 287
Écoles primaires	185 977	175 467	171 868	166 874	...	...	166 401	166 366
dont : classes uniques	11 433	9 608	7 657	6 375	...	...	6 013	5 873
Écoles d'enseignement spécial	749	558	...	...	...	...	...	...
Total	245 128	242 116	240 169	236 228	...	...	234 899	234 653
Enseignement privé :								
Écoles maternelles	1 067	1 237	1 363	1 187	1 115	1 074	1 038	961
Écoles primaires	36 513	36 214	36 337	35 885	35 813	35 646	35 532	35 543
dont : classes uniques	343	274	215	196	182	183	193	178
Écoles d'enseignement spécial	59	46	...	...	...	...	...	...
Total	37 639	37 497	37 700	37 072	36 928	36 720	36 570	36 504
Total enseignement public + privé	282 767	279 613	277 869	273 300	...	...	271 469	271 157
NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE								
Enseignement public :								
Écoles maternelles	30,0	28,6	27,9	27,1	...	...	25,7	25,5
Écoles primaires	23,5	21,9	22,5	22,6	...	...	22,5	22,4
Écoles d'enseignement spécial	14,6	12,9	...	...	...	...	...	...
Enseignement privé :								
Écoles maternelles	29,9	28,8	27,2	26,7	26,3	25,8	25,7	25,6
Écoles primaires	26,2	25,2	24,5	24,2	24,1	24,0	24,0	24,0
Écoles d'enseignement spécial	12,4	9,2	...	...	...	...	...	...

TABLEAU F.01-5

Effectifs d'élèves du premier degré par niveau et par sexe

Année 1998-1999

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDESE)

	Public			Privé			Public + privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Enseignement préélémentaire :									
En école maternelle	889 650	848 904	1 738 554	12 530	12 045	24 575	902 180	860 949	1 763 129
En école primaire	181 527	171 784	353 311	140 963	135 652	276 615	322 490	307 436	629 926
Total	1 071 177	1 020 688	2 091 865	153 493	147 697	301 190	1 224 670	1 168 385	2 393 055
Enseignement élémentaire :									
CP	347 609	325 757	673 366	55 732	52 012	107 744	403 341	377 769	781 110
dont : en école maternelle	...	...	...	...	...	...	...	...	...
CE1	353 800	333 550	687 350	57 931	53 923	111 854	411 731	387 473	799 204
CE2	334 158	319 709	653 867	58 453	54 429	112 882	392 611	374 138	766 749
CM1	331 247	318 442	649 689	59 877	56 133	116 010	391 124	374 575	765 699
CM2	330 860	319 034	649 894	63 477	58 403	121 880	394 337	377 437	771 774
Total	1 697 674	1 616 492	3 314 166	295 470	274 900	570 370	1 993 144	1 891 392	3 884 536
Classe d'initiation	1 049	884	1 933	86	95	181	1 135	979	2 114
Classe d'adaptation	5 247	3 428	8 675	1 145	734	1 879	6 392	4 162	10 554
Total enseignement élémentaire	1 703 970	1 620 804	3 324 774	296 701	275 729	572 430	2 000 671	1 896 533	3 897 204
Enseignement spécial premier degré	26 994	17 539	44 533	1 510	980	2 490	28 504	18 519	47 023
Enseignement premier degré :									
Avec l'enseignement spécial	2 802 141	2 659 031	5 461 172	451 704	424 406	876 110	3 253 845	3 083 437	6 337 282
Sans l'enseignement spécial	2 775 147	2 641 492	5 416 639	450 194	423 426	873 620	3 225 341	3 064 918	6 290 259

TABLEAU F.01-6

Effectifs d'élèves du second degré par niveau (public et privé). Évolution 1960-1998

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDESE)

Unité : Millier

	1960- 1961	1980- 1981	1985- 1986	1990- 1991	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999
Premier cycle du second degré :									
Enseignement public	1 860,5	2 532,5	2 665,9	2 485,2	2 612,7	2 593,3	2 561,0	2 527,3	2 511,7
Enseignement privé	492,6	605,4	681,0	649,4	672,7	668,3	662,0	659,0	657,0
Total	2 353,1	3 137,9	3 346,9	3 134,6	3 285,4	3 261,6	3 223,5	3 186,3	3 168,7
6° à 3°	1 453,2	2 950,4	3 204,8	3 078,4	3 277,5	3 253,8	3 216,1	3 179,2	3 162,9
dont : 4° et 3° technologiques	///	///	///	159,7	153,3	153,4	151,8	133,5	88,4
CPPN, CPA, autres niveaux	899,8	187,4	142,1	56,2	7,9	7,8	7,4	7,1	5,8
Second cycle professionnel :									
Enseignement public	256,2	601,2	619,5	534,2	534,2	540,1	547,4	553,6	553,1
Enseignement privé	127,0	172,0	186,3	162,6	149,8	148,5	152,8	154,8	155,1
Total	383,2	773,2	805,8	696,8	684,0	688,6	700,2	708,4	708,2
dont : 1° et 2° années bac professionnel	///	///	1,3	93,7	149,9	156,4	160,2	163,9	167,4
Second cycle général et technologique :									
Enseignement public	326,3	850,0	925,9	1 243,5	1 180,3	1 165,9	1 167,1	1 175,6	1 170,8
Enseignement privé	95,6	252,6	281,7	327,4	319,5	316,2	317,0	314,4	306,5
Total	421,9	1 102,6	1 207,6	1 570,9	1 499,8	1 482,1	1 484,1	1 490,0	1 477,3
Enseignement spécial du second degré :									
Enseignement public	...	122,1	127,1	118,6	118,1	116,0	114,3	115,3	115,1
Enseignement privé	...	0,9	1,7	2,5	3,2	3,2	3,3	3,4	3,6
Total	...	123,0	128,8	121,1	121,3	119,2	117,6	118,7	118,7
Enseignement public	2 443,0	3 983,7	4 211,3	4 262,9	4 327,2	4 299,3	4 276,0	4 256,5	4 235,6
Enseignement privé	715,2	1 030,0	1 149,0	1 139,4	1 142,0	1 133,0	1 131,8	1 128,2	1 118,6
Total (sans enseignement spécial)	3 158,2	5 013,7	5 360,3	5 402,3	5 469,2	5 432,3	5 407,8	5 384,7	5 354,2
Enseignement public	2 443,0	4 105,8	4 338,4	4 381,5	4 445,3	4 415,3	4 390,3	4 371,8	4 350,7
Enseignement privé	715,2	1 030,9	1 150,7	1 141,9	1 145,2	1 136,2	1 135,1	1 131,6	1 122,2
Total (avec enseignement spécial)	3 158,2	5 136,7	5 489,1	5 523,4	5 590,5	5 551,5	5 525,4	5 503,4	5 472,9

TABLEAU F.01-7

Établissements, classes et nombre moyen d'élèves par classe du second degré. Évolution 1970-1998

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDESE)

	1970- 1971	1980- 1981	1985- 1986	1990- 1991	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999
ÉTABLISSEMENTS									
Enseignement public :									
Collèges	4 017	4 751	4 795	4 868	4 916	4 924	4 932	4 942	4 947
Lycées professionnels	1 136	1 311	1 351	1 318	1 166	1 141	1 126	1 111	1 097
Lycées d'enseignement général et technologique	1 159	1 119	1 139	1 269	1 419	1 429	1 429	1 439	1 448
Total	6 312	7 181	7 285	7 455	7 501	7 494	7 487	7 492	7 492
Enseignement privé :									
Collèges	1 274	1 743	1 854	1 803	1 784	1 782	1 783	1 789	1 794
Lycées professionnels	1 626	958	865	798	707	673	662	655	645
Lycées d'enseignement général et technologique	1 663	1 181	1 191	1 269	1 220	1 205	1 171	1 146	1 121
Total	4 563	3 882	3 910	3 870	3 711	3 660	3 616	3 590	3 560
Total public + privé	10 875	11 063	11 195	11 325	11 212	11 154	11 103	11 082	11 052
CLASSES ET DIVISIONS									
Enseignement public :									
1 ^{er} cycle (1)	85 534	108 080	109 121	102 100	106 402	105 692	104 851	103 888	103 322
2 ^e cycle professionnel	20 003	29 792	25 767	23 157	24 586	24 822	25 182	25 370	25 652
2 ^e cycle général et technologique	22 839	24 702	30 962	40 139	39 923	39 558	39 792	40 084	39 961
Total	128 376	162 574	165 850	165 396	170 911	170 072	169 825	169 342	168 935
Enseignement privé :									
1 ^{er} cycle (1)	20 399	25 250	26 782	26 691	27 084	27 045	26 892	26 763	26 689
2 ^e cycle professionnel	8 199	10 892	8 192	7 574	7 081	7 010	7 120	7 258	7 477
2 ^e cycle général et technologique	7 801	8 202	11 424	12 764	12 402	12 382	12 364	12 301	12 227
Total	36 399	44 344	46 398	47 029	46 567	46 437	46 376	46 322	46 393
Total public + privé	164 775	206 918	212 248	212 425	217 478	216 509	216 201	215 664	215 328
NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE									
Enseignement public :									
1 ^{er} cycle (1)	26,4	23,4	24,3	24,3	24,6	24,5	24,4	24,3	24,3
2 ^e cycle professionnel	24,0	24,4	24,5	23,1	21,7	21,8	21,7	21,8	21,6
2 ^e cycle général et technologique	28,1	28,5	29,9	31,0	29,6	29,5	29,3	29,3	29,3
Enseignement privé :									
1 ^{er} cycle (1)	25,1	24,0	25,5	24,3	24,8	24,7	24,6	24,6	24,6
2 ^e cycle professionnel	20,7	20,8	22,8	21,4	21,2	21,2	21,3	21,3	20,7
2 ^e cycle général et technologique	25,0	23,2	24,7	25,6	25,8	25,5	25,6	25,6	25,1

(1) Y compris classe pré-professionnelle de niveau (CPPN) (jusqu'à 1996-1997), classe préparatoire à l'apprentissage (CPA) et les unités pédagogiques d'intégration depuis 1997-1998 et non compris l'enseignement spécial.

TABLEAU F.01-8

Effectifs d'élèves du premier cycle du second degré par niveau et par sexe

Année 1998-1999

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

	Public			Privé			Public + privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Sixième à troisième :									
Sixième	337 315	323 247	660 562	89 542	78 074	167 616	426 857	401 321	828 178
Cinquième	317 298	309 674	626 972	85 073	76 028	161 101	402 371	385 702	788 073
Quatrième :									
Aménagée	9 403	7 308	16 711	2 471	1 479	3 950	11 874	8 787	20 661
Générale	288 234	297 355	585 589	78 205	73 797	152 002	366 439	371 152	737 591
Technologique	13 669	4 813	18 482	6 180	3 106	9 286	19 849	7 919	27 768
Troisième :									
D'insertion	8 630	6 209	14 839	1 449	792	2 241	10 079	7 001	17 080
Générale	254 567	285 849	540 416	70 622	71 841	142 463	325 189	357 690	682 879
Technologique	29 256	13 658	42 914	11 278	6 474	17 752	40 534	20 132	60 666
Total	1 258 372	1 248 113	2 506 485	344 820	311 591	656 411	1 603 192	1 559 704	3 162 896
Autres niveaux 1 ^{er} cycle :									
Unités pédagogiques d'intégration (UPI)	221	148	369	50	41	91	271	189	460
Classe préparatoire à l'apprentissage (CPA)	3 069	1 240	4 309	253	68	321	3 322	1 308	4 630
Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (CI-PAL)	371	182	553	190	28	218	561	210	771
Total	3 661	1 570	5 231	493	137	630	4 154	1 707	5 861
Enseignement spécial :									
SEGPA Enseignement général (1)	43 683	27 500	71 183	1 661	1 036	2 697	45 344	28 536	73 880
SEGPA Formation professionnelle (2)	18 719	13 405	32 124	529	357	886	19 248	13 762	33 010
Total	62 402	40 905	103 307	2 190	1 393	3 583	64 592	42 298	106 890
École régionale d'enseignement adapté (EREA)	8 508	3 228	11 736	///	///	///	8 508	3 228	11 736
Total enseignement spécial	70 910	44 133	115 043	2 190	1 393	3 583	73 100	45 526	118 626
Total premier cycle avec l'enseignement spécial ..	1 332 943	1 293 816	2 626 759	347 503	313 121	660 624	1 680 446	1 606 937	3 287 383
Total premier cycle sans l'enseignement spécial ..	1 262 033	1 249 683	2 511 716	345 313	311 728	657 041	1 607 346	1 561 411	3 168 757

(1) SEGPA : L'enseignement général est dispensé au cours de trois premières années, (6ème, 5ème et 4ème).

(2) SEGPA : L'enseignement de formation professionnelle est dispensé au cours de trois années supplémentaires (3ème, 1ère année de CAP, et 2ème année de CAP).

TABEAU F.01-9

Effectifs d'élèves du second cycle professionnel par niveau et par sexe

Année 1998-1999

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDESE)

	Public			Privé			Public + privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Certificat d'aptitude professionnelle en trois ans :									
4 ^e préparatoire	2 308	1 171	3 479	837	527	1 364	3 145	1 698	4 843
3 ^e préparatoire	2 968	1 419	4 387	830	595	1 425	3 798	2 014	5 812
Troisième année	2 674	1 304	3 978	681	617	1 298	3 355	1 921	5 276
Total	7 950	3 894	11 844	2 348	1 739	4 087	10 298	5 633	15 931
CAP en deux ans :									
Première année	10 620	9 164	19 784	1 967	4 857	6 824	12 587	14 021	26 608
Deuxième année	8 618	8 093	16 711	1 831	4 306	6 137	10 449	12 399	22 848
Total	19 238	17 257	36 495	3 798	9 163	12 961	23 036	26 420	49 456
CAP en un an	1 154	551	1 705	403	2 234	2 637	1 557	2 785	4 342
Brevet d'enseignement professionnel :									
Première année (1)	105 399	81 392	186 791	24 029	25 453	49 482	129 428	106 845	236 273
Deuxième année (1)	100 946	79 462	180 408	22 635	23 580	46 215	123 581	103 042	226 623
Total	206 345	160 854	367 199	46 664	49 033	95 697	253 009	209 887	462 896
Brevet d'enseignement professionnel en un an	807	696	1 503	103	104	207	910	800	1 710
Mentions complémentaires (2)	3 449	1 759	5 208	483	846	1 329	3 932	2 605	6 537
Baccalauréat professionnel :									
Première année (3)	37 689	30 101	67 790	10 082	10 353	20 435	47 771	40 454	88 225
Deuxième année (3)	34 728	26 660	61 388	8 890	8 888	17 778	43 618	35 548	79 166
Total	72 417	56 761	129 178	18 972	19 241	38 213	91 389	76 002	167 391
Total second cycle professionnel	311 360	241 772	553 132	72 771	82 360	155 131	384 131	324 132	708 263
Formations complémentaires post CAP - BEP	287	332	619	117	242	359	404	574	978
Formations complémentaires post BT et BAC	55	148	203	184	436	620	239	584	823

(1) Première année : seconde professionnelle ; deuxième année : terminale BEP.

(2) Année supplémentaire de spécialisation possible à partir de certains CAP et BEP et qui est sanctionnée par un diplôme.

(3) Première année : première professionnelle ; deuxième année : terminale professionnelle.

TABLEAU F.01-10

Effectifs d'élèves du second cycle général et technologique par niveau et par sexe

Année 1998-1999

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDESE)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Seconde :									
Sciences de la vie et de la terre (SVT).....	135 403	207 568	342 971	39 929	47 854	87 783	175 332	255 422	430 754
Technologie des systèmes automatisés (TSA)	38 890	2 919	41 809	4 489	407	4 896	43 379	3 326	46 705
Autres	2 803	10 890	13 693	892	5 130	6 022	3 695	16 020	19 715
Autres secondes (Spéciale, B.T. Technologique.)	1 445	1 243	2 688	311	328	639	1 756	1 571	3 327
Total	178 541	222 620	401 161	45 621	53 719	99 340	224 162	276 339	500 501
Première :									
L (Littéraire)	8 515	40 852	49 367	2 566	9 600	12 166	11 081	50 452	61 533
ES (Économique et sociale)	22 768	41 108	63 876	8 519	11 947	20 466	31 287	53 055	84 342
S (Scientifique)	69 028	53 753	122 781	19 902	13 792	33 694	88 930	67 545	156 475
STL (Sciences et technologies de laboratoire)	2 663	3 135	5 798	801	865	1 666	3 464	4 000	7 464
STT (Sciences et technologies, tertiaires)	22 591	42 541	65 132	6 194	7 793	13 987	28 785	50 334	79 119
STI (Sciences et technologies industrielles).....	29 854	2 283	32 137	4 742	496	5 238	34 596	2 779	37 375
SMS (Sciences médico-sociales)	338	8 525	8 863	355	5 691	6 046	693	14 216	14 909
Brevet de technicien	1 113	671	1 784	120	164	284	1 233	835	2 068
D'adaptation.....	12 233	13 318	25 551	2 789	5 012	7 801	15 022	18 330	33 352
Autres séries technologiques (1)	1 008	860	1 868	307	212	519	1 315	1 072	2 387
Total	170 111	207 046	377 157	46 295	55 572	101 867	216 406	262 618	479 024
Terminale :									
L (Littéraire)	10 412	48 306	58 718	3 088	11 429	14 517	13 500	59 735	73 235
ES (Économique et sociale)	25 434	42 812	68 246	9 455	12 583	22 038	34 889	55 395	90 284
S (Scientifique)	70 481	53 082	123 563	20 044	13 847	33 891	90 525	66 929	157 454
STL (Sciences et technologies de laboratoire)	2 850	3 194	6 044	785	874	1 659	3 635	4 068	7 703
STT (Sciences et technologies, tertiaires)	26 415	50 107	46 522	7 425	9 779	17 204	33 840	59 886	93 726
STI (Sciences et technologies industrielles).....	38 055	3 026	41 081	5 813	480	6 293	43 868	3 506	47 374
SMS (Sciences médico-sociales)	539	12 492	13 031	485	8 089	8 574	1 024	20 581	21 605
Brevet de technicien	1 647	843	2 490	152	309	461	1 799	1 152	2 951
Autres séries technologiques (1)	1 550	1 197	2 747	391	257	648	1 941	1 454	3 395
Total	177 383	215 059	392 442	47 638	57 647	105 285	225 021	272 706	497 727
Total cycle général et technologique	526 035	644 725	1 170 760	139 554	166 938	306 492	665 589	811 663	1 477 252

(1) Séries TDM (Musique et Danse), AA (Arts Appliqués), Hôtellerie et STAE (Sciences et Technologie de l'Agriculture et de l'Environnement).

TABLEAU F.01-11

Taux d'accès au niveau du baccalauréat suivant l'année de naissance du candidat. Évolution 1993-1998 (1)

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDESE)

Année de naissance	Année scolaire						Total entrants
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	
1973 (867 000) :							
Entrants.....	46 300	21 200	—	—	—	—	500 400 (2)
%	5,3	2,5					57,9
1974 (814 000) :							
Entrants.....	90 900	46 000	19 400	—	—	—	486 900 (2)
%	11,2	5,7	2,4				59,9
1975 (765 000) :							
Entrants.....	130 600	89 800	38 400	17 000	—	—	467 800 (2)
%	17,1	11,7	5,0	2,2			61,2
1976 (739 000) :							
Entrants.....	182 700	135 000	76 600	35 400	15 500	—	459 600 (2)
%	24,7	18,3	10,4	4,8	2,1		62,2
1977 (760 000) :							
Entrants.....	14 600	204 000	130 300	78 700 r	36 500	13 900	477 900
%	1,9	26,8	17,1	10,4	4,8	1,8	62,9
1978 (755 000) :							
Entrants.....	—	15 800	201 900	132 400 r	78 300	32 800	474 100 (3)
%		2,1	26,8	17,5	10,4	4,4	62,8
1979 (772 000) :							
Entrants.....	—	—	15 200	206 400	138 000	79 400	484 600 (3)
%			2,0	26,8	17,8	10,3	62,8
1980 (818 000) :							
Entrants.....	—	—	—	15 500	210 500	144 500	///
%				1,9	25,7	17,6	///
1981 (814 000) :							
Entrants.....	—	—	—	—	15 100	217 500	///
%					1,9	26,7	///
1982 (807 000) :							
Entrants.....	—	—	—	—	—	15 800	///
%						2,0	///
Total entrants	485 600 (4)	511 800	481 800	485 400	493 900	503 400	///
Taux d'accès	62,6	67,1	63,7	63,6	62,8	62,7	///

(1) Note de lecture : sur les 760 000 enfants de la génération 1977, 14 600 (soit 1,9 %) sont entrés en 1993-1994 dans une classe préparant au baccalauréat. Au total, de 1993 à 1998, c'est-à-dire de 16 à 21 ans, ce sont 477 900 jeunes de cette génération, soit 62,9 %, qui auront accédé au niveau du baccalauréat. Quant aux flux d'entrées enregistrées en 1998-1999 (503 400), ils concernent les générations 1977 à 1982, dans des proportions variables, dont la somme s'établit à 62,7 % (dernière colonne annuelle du tableau).

(2) Total, compte tenu des "entrants" avant 1993-1994.

(3) Total estimé, compte tenu des élèves qui devraient accéder au niveau du baccalauréat lors des prochaines années.

(4) Total, compte tenu des élèves nés avant 1973.

TABLEAU F.01-12

Diplômes de l'enseignement du second cycle du second degré. Évolution 1980-1998

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDESE) Unité : Diplôme

Diplômes	1980	1990	1994	1995 (1)	1996	1997	1998	dont série (1)
Diplômes du 2 ^e cycle court (2) :								
Certificats d'aptitude professionnelle	235 046	274 243	240 800	252 418	197 137	202 353	208 073	
Brevets d'études professionnelles	78 905	156 543	178 119	182 641	192 043	198 468	201 269	
Diplômes du 2 ^e cycle long :								
Brevets de technicien	4 521	8 348	3 882	2 863	2 486	2 355	2 760	
Baccalauréat général	158 938	247 213	273 096	281 004	258 943	262 301	268 119	
Série A	40 391	63 727	69 578	69 490	65 178	67 948	66 947	L
Série B	31 521	60 092	63 021	74 961	68 109	72 205	72 744	ES
Série C	32 658	56 812	63 345					
Série D et D1M	48 545	58 672	66 761	136 553	125 656	122 148	128 428	S
Série E	5 823	7 910	10 391					
Baccalauréat expérimental (3)	831	///	///	///	///	///	///	
Baccalauréat de technicien	62 217	112 621	126 744	134 498	132 300	132 415	140 679	
				34 429	36 933	33 256	33 739	STI
				4 802	5 441	5 578	6 139	STL
Secteur industriel (F) et autres (4)	26 612	41 948	51 271	12 969	15 304	15 532	17 591	SMS
				1 395	1 432	1 459	1 603	F11, F11', F12
				32	33	133	78	F10B
Secteur économique (G)	35 605	70 249	73 451	76 373	67 971	69 938	74 290	STT
Secteur informatique (H)	443	424	119					
Série hôtelière	///	///	1 903	2 269	2 040	2 551	2 513	Hôtellerie
	///	///	///	2 229	3 146	3 968	4 726	STAE, STPA
Baccalauréat professionnel	///	24 116	59 514	65 152	72 156	74 405	79 256	

(1) La classification des baccalauréats a été modifiée en 1995. Les chiffres de ce tableau tiennent compte de la nouvelle classification à partir de l'année 1995. L : lettres; ES : économiques et sociales; S : scientifiques; STI : sciences et technologies industrielles; STL : sciences et technologies de laboratoire; STT : sciences et technologies tertiaires; SMS : sciences médico-sociales; STAE : sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement; STPA : sciences et technologies du produit agro-alimentaire. Les correspondances sont les suivantes : L = A ; ES = B ; S = C, D, D' et E ; STI = F1 à F4, F9, F10A ; STL = F5 à F7 ; STT = G et H ; SMS = F8.

(2) À ce niveau, l'addition pure et simple des CAP et BEP produit des doubles comptes qui ne permettent pas de considérer le total de ces diplômes comme une mesure exacte du nombre réel d'individus diplômés.

(3) Baccalauréat supprimé en 1985.

(4) Les séries paramédicales (F8) et artistiques (F11, F11', F12) sont aussi comptabilisées dans cette rubrique.

TABLEAU F.01-13

Candidats présentés et admis aux baccalauréats. Evolution 1990-1998

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

Séries (1) (2) (3)	P : présentés A : admis	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Baccalauréat général :									
L (ou A avant 1995)	P	84 991	99 366	92 356	96 982	96 957	90 057	87 956	82 072
	A	63 727	71 533	72 272	69 578	69 490	65 178	67 948	66 947
	%	75,0	72,0	73,5	71,7	71,7	72,4	77,3	81,6
ES (ou B avant 1995)	P	87 132	100 552	98 254	93 529	102 189	95 180	93 976	93 341
	A	60 092	66 716	67 108	63 021	74 961	68 109	72 205	72 744
	%	69,0	66,3	68,3	67,4	73,4	71,6	76,8	77,9
S (ou C+D+E avant 1995)	P	155 361	173 733	177 360	175 439	173 473	160 889	159 126	162 182
	A	123 394	134 117	138 083	104 497	136 553	125 656	122 148	128 428
	%	79,7	77,2	77,9	80,1	78,7	78,1	76,8	79,2
Total	P	327 484	373 651	373 970	365 950	372 619	346 126	341 058	337 595
	A	247 213	272 366	277 463	273 096	281 004	258 943	262 301	268 119
	%	75,5	72,9	74,2	74,6	75,4	74,8	76,9	79,4
Baccalauréat technologique :									
STI (ou F1 à F4+F9+F10A avant 1995)	P	38 633	44 816	47 631	48 638	51 128	50 562	46 063	45 998
	A	26 892	29 210	32 099	33 755	34 429	36 933	33 256	33 739
	%	69,6	65,2	67,4	69,4	67,3	73,0	72,2	73,3
STL (ou F5+F6+F7 avant 1995)	P	5 284	3 831	3 926	5 481	6 406	6 921	7 245	7 543
	A	3 885	2 743	2 658	4 124	4 802	5 441	5 578	6 139
	%	73,5	71,6	67,7	75,2	75,0	78,6	77,0	81,4
F10B	P	84	87	79	85	43	53	186	96
	A	66	61	69	59	32	33	133	78
	%	78,6	70,1	87,3	69,4	74,4	62,3	71,5	81,3
STT (ou G+H avant 1995)	P	104 398	109 651	106 467	102 328	94 447	84 638	86 089	89 681
	A	70 673	75 005	71 081	73 570	76 373	67 971	69 938	74 290
	%	67,7	68,4	66,8	71,9	80,9	80,3	81,2	82,8
SMS (ou F8 avant 1995)	P	14 041	15 110	15 677	16 739	17 499	19 117	19 924	21 560
	A	10 140	10 691	10 165	12 142	12 969	15 304	15 532	17 591
	%	72,2	70,8	64,8	72,5	74,1	80,1	78,0	81,6
F11, F'11, F12	P	1 125	1 356	1 475	1 597	1 742	1 737	1 709	1 803
	A	965	1 150	1 175	1 191	1 395	1 432	1 459	1 603
	%	85,8	84,8	79,7	74,6	80,1	82,4	85,4	88,9
STAE, ST	P	///	///	///	///	3 226	4 557	5 436	6 697
	A	///	///	///	///	2 229	3 146	3 968	4 726
	%	///	///	///	///	69,1	69,0	73,0	70,6
Hôtellerie	P	///	///	///	2 349	2 777	2 450	3 044	2 941
	A	///	///	///	1 903	2 269	2 040	2 551	2 513
	%	///	///	///	81,0	81,7	83,3	83,8	85,4
Total	P	163 565	174 851	175 255	177 217	177 268	170 035	169 696	176 319
	A	112 621	118 860	117 247	126 744	134 498	132 300	132 415	140 679
	%	68,9	68,6	66,9	71,5	75,9	77,8	78,0	79,8
Baccalauréat professionnel :									
	P	32 296	58 835	70 988	80 024	89 120	92 270	93 561	102 908
	A	24 116	44 933	51 196	59 514	65 152	72 156	74 405	79 257
	%	74,7	76,4	72,1	74,4	73,1	78,2	79,5	77,0

(1) La classification des baccalauréats a été modifiée en 1995. Les chiffres de ce tableau tiennent compte de la nouvelle classification.

(2) L : lettres; ES : économiques et sociales; S : scientifiques; STI : sciences et technologies industrielles; STL : sciences et technologies de laboratoire; STT : sciences et technologies tertiaires; SMS : sciences médico-sociales; STAE : sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement; STPA : sciences et technologies du produit agro-alimentaire.

(3) A : lettres; B : économique et social; C : mathématiques et sciences physiques; D : mathématiques et sciences de la nature; D1M : sciences agronomiques et techniques; E : sciences artistiques et arts appliqués; H : informatique.

TABLEAU F.01-14

Effectifs des centres de formation d'apprentis. Évolution 1985-1997 (1)

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

Préparation	1985-1986	1990-1991	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	dont Filles
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (2)	///	194 331	157 593	168 923	176 072	177 153	181 159	47 161
Brevet d'étude professionnelle (BEP)	///	6 712	19 392	26 822	32 269	38 109	42 455	10 813
Mention complémentaire	///	///	5 067	6 042	6 311	7 131	7 321	3 207
Total niveau V	208 739	201 043	182 052	201 787	214 652	222 393	230 935	61 181
Brevet professionnel (BP) (2)	///	8 802	14 735	18 316	22 066	25 275	29 376	12 331
Baccalauréat professionnel (Bac pro)	///	4 223	8 653	12 241	15 242	17 875	21 406	5 890
Total niveau IV	///	13 025	23 388	30 557	37 308	43 150	50 782	18 121
Brevet de technicien supérieur (BTS)	///	///	4 575	7 274	10 566	14 312	17 339	7 907
Diplôme universitaire de technologie (DUT)	///	///	969	1 544	2 067	1 917	2 889	1 211
Autres de niveau III (2)	///	///	307	360	621	1 140	1 966	765
Total niveau III	///	1 299	5 851	9 178	13 254	17 369	22 194	9 883
Diplômes d'ingénieurs	///	///	795	1 196	1 734	1 998	2 707	294
Autres de niveaux I et II	///	///	1 137	2 090	3 043	4 313	6 210	2 952
Total niveaux I et II	///	///	1 932	3 286	4 777	6 311	8 917	3 246
Total apprentis	208 739	215 367	213 223	244 808	269 991	289 223	312 828	92 431
Classe préparatoire à l'apprentissage et classe d'initiation professionnelle en alternance	13 390	6 367	7 669	9 312	10 156	10 111	9 231	1 608
Total	222 129	221 734	220 892	254 120	280 147	299 334	322 059	94 039

(1) Centre de formations d'apprentis agricoles non compris.
(2) Y compris titres homologués.

TABLEAU F.01-15

Établissements et effectifs de l'enseignement technique agricole

France entière

											Unités : Établissement Élève
Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche											
Nature des établissements	Nombre d'établissements					Effectifs					
	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	dont : filles
ENSEIGNEMENT PUBLIC :											
Lycées d'enseignement général et technologique agri- coles (LEGTA).....	118	118	125	125	128	45 935	47 667	51 773	53 069	54 692	17 251
Lycées professionnels agricoles (LPA).....	103	103	90	89	87	18 474	18 523	16 680	17 269	17 069	6 959
Centres de formation professionnelle agricole pour jeunes (CFPAJ).....	4	2	2	1	—	334	128	147	48	—	—
Établissements d'enseignement supérieur ayant des BTSA (1).....	1	1	1	1	1	58	59	51	58	60	31
Total.....	226	224	218	216	216	64 801	66 377	68 651	70 444	71 821	24 241
ENSEIGNEMENT PRIVÉ :											
Technique.....	///	644	638	638	642	///	93 577	100 132	103 918	105 473	53 706
Établissements fonctionnant selon l'un des deux rythmes suivants :											
Temps plein (2).....	241	239	234	234	235	48 736	51 052	54 109	55 873	56 994	29 773
Rythme approprié (3).....	411	405	404	404	407	39 254	42 525	46 023	48 045	48 479	23 933
Total.....	652	644	638	638	642	87 990	93 577	100 132	103 918	105 473	53 706
Total public et privé.....	878	868	856	854	858	152 791	159 954	168 783	174 362	177 294	77 947

(1) Il existe des classes préparant au BTSA dans quelques établissements d'enseignement supérieur en plus des formations d'ingénieurs non comptabilisées dans ce tableau.
(2) Établissements privés assurant une formation à temps plein, définis par l'article L 813-8 du code rural.
(3) Établissements privés qui offrent des formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement même et d'autre part dans le milieu agricole et rural. Le groupe d'établissements relève de l'article L 813-9 du code rural.

TABLEAU F.01-16

Écoles dépendant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Nombre d'écoles, effectifs et diplômes

France entière

Source : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Formation	Année scolaire 1996-1997			Année scolaire 1997-1998			Année scolaire 1998-1999		
	Nombre d'écoles	Effectif	Diplômes 1996	Nombre d'écoles	Effectif	Diplômes 1997	Nombre d'écoles	Effectif	Diplômes 1998
Écoles de la santé :									
NIVEAU V									
Aides-soignants	473	13 353	13 712	455	12962	13668	445	12 733	13 583
Auxiliaires de puériculture	82	2 405	2 403	79	2350	2287	78	2 268	2 305
NIVEAU III									
Formation en trois ans :									
Ergothérapeutes	8	879	272	8	893	263	8	880	289
Infirmiers diplômés d'Etat	346	52 429	15 173	343	50190	15742	338	49 179	14 575
Manipulateurs d'électroradiologie médicale	18	1 457	476	18	1424	458	18	1 410	466
Masseurs-kinésithérapeutes	35	5 089	1 496	35	5048	1559	35	4 981	1 479
Pédicures-podologues	10	1 402	276	10	1401	361	10	1 476	358
Psychomotriciens	6	933	259	6	929	283	6	932	293
Techniciens en analyses biomédicales (1)	9	347	200	5	276	184	5	381	3
Formation en quatre ans :									
Sages-femmes	32	2 573	579	32	2629	544	32	2635	560
Formation complémentaire :									
Infirmiers-anesthésistes	26	950	477	26	935	466	26	954	470
Infirmiers de bloc opératoire	22	468	483	21	474	433	24	544	486
Puéricultrices	32	821	635	32	799	725	30	847	786
Cadres sages-femmes	1	20	20	1	20	20	1	23	19
Cadres de santé (2)	37	1 349	1 127	37	1 236	1 169	36	1 261	1 103
Cadres infirmiers diplômés d'État	—	—	75	—	—	—	—	—	—
Autres cadres paramédicaux	—	—	7	—	—	—	—	—	—
Total écoles de la santé	1 137	84 475	37 670	1 108	81 566	38 163	1 092	80 504	36 775
Écoles sociales :									
NIVEAU V									
Aides à domicile (CAFAD)	88	2 722	2 181	81	2 894	2 539	90	3 163	2 693
Aides médico-psychologiques	57	4 919	2 253	54	5 146	2 328	55	5 282	2 276
NIVEAU IV									
Travailleuses familiales	8	213	168	7	275	163	8	400	145
Moniteurs-éducateurs	46	3 523	1 579	47	3 647	1 516	48	3 700	1 666
NIVEAU III									
Formation en deux ans :									
Éducateurs de jeunes enfants	25	3 055	970	27	3 197	947	29	3 232	912
Formation en trois ans :									
Assistants de service social	51	5 761	1 623	51	6 044	1 734	52	6 044	1 737
Éducateurs spécialisés	51	7 782	2 384	51	7 604	2 321	51	7 502	2 409
Éducateurs techniques spécialisés	29	847	250	31	924	319	31	924	271
Formation complémentaire :									
Conseillers en économie-sociale familiale	45	919	608	44	937	642	44	963	673
Total écoles sociales	400	29 741	12 026	393	30 678	12 519	408	31 210	12 782

(1) Formation en 3 ans à partir de la rentrée 1996.
(2) Cette nouvelle formation vient en remplacement des diverses formations antérieures de cadres des professions paramédicales.

TABLEAU F.01-17A

Formation professionnelle continue et apprentissage : bilan physique des formations (1)

France entière

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Sources de financement	Unités	1990	1993	1994	1995	r 1996	p 1997
Formation continue : Stagiaires en formation (2)							
Entreprises de plus de 10 salariés (3)	Millier	3 390	3 590	3 490	3 496	3 579	3 547
dont							
Prise en charge directe	»	2 560	2 658	2 590	2 890	2 968	2 882
État	»	3 591	4 115	4 215	4 200	4 016	4 334
dont agents de la fonction publique	»	2 160	2 520	2 740	2 800	2 800	3 264
Régions (4)	»	426	422	485	526	546	553
Total (5)	»	7 115	8 000	8 008	8 007	7 941	8 238
Apprentissage							
Effectifs d'apprentis.(6)	»	242	220	259	290	315	340
Formation continue : heures stagiaires							
Entreprises de plus de 10 salariés (3)	Million	252	255	214	214	162	154
dont							
Prise en charge directe	»	116	125	124	113	112	107
État	»	456	570	532	407	399	299
dont agents de la fonction publique	»	108	112	114	117	69	68
Régions (4)	»	124	123	138	193	220	212
Total (5)	»	710	920	878	805	772	657

(1) Les bénéficiaires des dispositifs SIVP, CRE, CES ne sont pas comptabilisés.

(2) Stagiaires ayant suivi un stage ou une partie de stage au cours de l'année.

(3) À partir de 1993, sont comptabilisés les bilans de compétences.

(4) À partir de 1994, prise en compte de la formation des jeunes, suite à la loi du 20 décembre 1993.

(5) Certaines actions étant co-financées par plusieurs financeurs, l'effectif d'ensemble peut être inférieur à la simple addition des effectifs afférents à chaque financeur.

(6) Salariés présents fin décembre. France métropolitaine.

TABLEAU F.01-17B

Dépense globale de formation professionnelle continue et d'apprentissage

France entière

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Unité : Million de francs

Sources de financement	1987	1993	1994	1995	r 1996	p 1997
Dépense par financeur final (hors investissement)						
Administrations publiques.(1)	40 434	71 732	70 031	69 089	71 494	70 581
dont État	34 421	61 021	58 294	54 913	55 988	54 327
Régions.....	4 197	7 051	8 076	10 367	12 078	12 682
UNEDIC	259	9 257	8 864	7 264	8 146	10 563
Entreprises	28 695	51 731	50 929	50 062	55 106	54 262
Ménages	1 089	2 064	2 210	2 219	2 615	2 857
Total (hors investissement)	70 477	134 784	132 034	128 634	137 341	138 263
Dépense par public bénéficiaire						
Formation de première insertion (jeunes < 26 ans).....	14 783 r	26 357 r	24 083 r	24 390 r	29 176	30 544
Formation des actifs occupés (1)	44 193 r	77 802 r	77 994 r	76 071 r	79 671	79 995
Formation des demandeurs d'emploi	11 501 r	30 625 r	29 957 r	28 173 r	28 494	27 724
Total (hors investissement)	70 477	134 784	132 034	128 634	137 341	138 263
Investissements	886	1 974	1 793	1 678	1 643	1 618
Total général	71 363	136 758	133 827	130 312	138 984	139 881
Part dans le produit intérieur brut (en %)	1,34	1,93	1,81	1,70	1,77	1,72

(1) Y compris dépenses de formation des agents de la fonction publique.

TABLEAU F.01-18

Formation professionnelle continue dans les entreprises : effectifs en formation par catégorie professionnelle et sexe

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Unités : Millier de stagiaires
%

Catégorie professionnelle	1990	1993	1994	1995	r 1996	p 1997
Ingénieurs et cadres (1)	566	655	709	724	736	703
%	19,5	21,0	21,0	20,7	20,5	20,0
Techniciens (1)	799	843	911	898	940	909
%	27,5	27,0	27,0	25,7	26,2	27,0
Ouvriers et employés (1).....	1 540	1 623	1 754	1 874	1 917	1 818
%	53,0	52,0	52,0	53,6	53,3	53,0
Total	2 905	3 121	3 374	3 496	3 593	3 430
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Homme	1 975	2 029	2 193	2 272	2 334	2 215
%	68,0	65,0	65,0	65,0	65,0	65,0
Femme	930	1 092	1 181	1 224	1 257	1 215
%	32,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0

(1) Y compris les travailleurs indépendants de qualification équivalente.

TABLEAU F.01-19

Situation sociale et formation professionnelle des jeunes sortis du système éducatif

Source : INSEE (Enquête sur l'emploi de janvier 1999)

Unité : %

	Écoles supé- rieures (1)	Licence et plus	DUT BTS	Paramé- dical et social	DEUG	Équiva- lents divers (2)	Bacca- lauréat	CAP BEP	Brevet	Sans diplôme
Depuis 1 à 4 ans (sortis de 1995 à 1998)										
Ensemble (nombre moyen de sortants)	37 000	103 000	90 000	20 000	17 000	31 000	153 000	125 000	40 000	83 000
Employeurs	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Enseignants	3%	19%	0%	2%	8%	1%	0%	0%	0%	0%
Autres prof. supérieures	63%	22%	4%	1%	3%	3%	1%	0%	0%	0%
Autres prof. intermédiaires	13%	17%	33%	81%	23%	21%	13%	4%	6%	2%
Agriculteurs, artisans, commerçants	0%	1%	2%	0%	0%	3%	2%	2%	1%	1%
Prof. supérieures, interméd. et indépendantes	79%	59%	39%	84%	34%	28%	16%	6%	7%	3%
Employés, ouvriers qualifiés	4%	12%	32%	4%	21%	33%	30%	33%	17%	12%
Employés, ouvriers non qualifiés	0%	4%	7%	0%	8%	12%	18%	21%	23%	18%
Ensemble des emplois	83%	75%	78%	88%	63%	73%	64%	60%	47%	33%
Chômeurs	7%	14%	13%	5%	20%	17%	21%	29%	31%	40%
Contingent	5%	4%	4%	2%	4%	4%	5%	3%	3%	1%
Inactifs	5%	7%	5%	5%	13%	6%	10%	8%	19%	26%
Depuis 5 à 10 ans (sortis de 1989 à 1994) (3)										
Ensemble (nombre moyen de sortants)	32 000	80 000	74 000	18 000	16 000	29 000	111 000	153 000	38 000	95 000
Employeurs	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Enseignants	4%	22%	2%	0%	20%	1%	0%	0%	0%	0%
Autres prof. supérieures	75%	36%	7%	4%	9%	6%	3%	0%	1%	0%
Autres prof. intermédiaires	8%	19%	41%	84%	27%	21%	19%	6%	7%	2%
Agriculteurs, artisans, commerçants	1%	1%	4%	0%	1%	5%	4%	4%	4%	2%
Prof. supérieures, interméd. et indépendantes	89%	78%	54%	88%	57%	33%	26%	10%	12%	4%
Employés, ouvriers qualifiés	2%	8%	29%	2%	20%	38%	40%	43%	30%	21%
Employés, ouvriers non qualifiés	0%	1%	4%	1%	5%	12%	12%	22%	23%	27%
Ensemble des emplois	91%	87%	87%	91%	82%	83%	78%	75%	65%	52%
Chômeurs	3%	5%	7%	3%	9%	9%	12%	14%	18%	26%
Contingent	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Inactifs	6%	8%	6%	6%	9%	8%	10%	11%	17%	22%

(1) Écoles supérieures délivrant des diplômes de niveau Bac + 5 : écoles d'ingénieur, d'architecture, de commerce, de notariat, d'arts etc.

(2) Diplômes équivalents aux BTS, baccalauréat et CAP.

(3) Errata : dans la précédente édition, les quantités moyennes de jeunes sortis de 1988 à 1993 étaient erronées. Les valeurs exactes étaient : 32 000 diplômés des écoles supérieures, 76 000 licences et plus, 69 000 DUT et BTS, 18 000 diplômes paramédicaux et sociaux, 16 000 DEUG, 31 000 équivalents, 105 000 bacheliers, 170 000 CAP et BEP, 38 000 diplômés du brevet et 104 000 sans diplôme.

TABLEAU F.01-20

Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (public et privé). Évolution 1980-1998

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

	1980- 1981	1985- 1986	1990- 1991	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- r 1998	1998- 1999
Universités	852 837	960 084	1 171 852	1 434 426	1 465 467	1 449 129	1 423 801	1 404 453
dont : Ingénieurs, disciplines générales et de santé	799 170	898 179	1 097 559	1 336 103	1 362 514	1 340 731	1 311 160	1 290 151
Instituts universitaires de technologie (IUT)	53 667	61 905	74 293	98 323	102 953	108 398	112 641	114 302
Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	///	///	///	81 374	84 245	83 935	81 305	79 811
Section de techniciens supérieurs (1)	67 315	117 766	199 084	228 168	225 233	230 346	233 139	234 300
Enseignement public	43 104	67 011	116 720	155 690	157 793	161 597	162 444	163 179
Enseignement privé	24 211	50 755	82 364	72 478	67 440	68 749	70 695	71 121
Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)	40 123	47 334	67 465	71 271	76 030	78 343	78 764	77 084
Enseignement public	35 429	39 904	56 344	58 839	63 161	64 644	64 912	62 953
Enseignement privé	4 694	7 430	11 121	12 432	12 869	13 699	13 852	14 131
Préparations intégrées	2 788	2 790	3 965	2 151	2 209	2 445	2 380	2 639
Écoles d'ingénieurs	36 952	45 365	57 653	73 803	75 640	76 841	79 098	82 954
dont : Enseignement public, dépendantes des universités	8 330	12 424	17 325	23 257	24 186	24 839	25 979	27 520
Enseignement public, indépendantes des universités	20 132	22 616	26 326	32 085	32 765	33 009	33 735	34 950
Enseignement privé	8 490	10 325	14 002	18 461	18 689	18 993	19 384	20 484
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	15 824	26 628	46 006	54 293	50 416	47 062	46 759	51 090
Établissements universitaires privés	16 256	18 435	19 971	21 867	22 129	22 327	21 893	22 397
Écoles normales d'instituteurs (post-bac),	12 597	17 493	16 098	///	///	///	///	///
Écoles normales supérieures	2 840	2 705	2 675	2 970	3 051	3 065	3 215	3 246
Écoles d'architecture	17 000	14 900	15 702	18 582	18 970	18 762	18 533	18 141
Écoles supérieures artistiques et culturelles	15 320	18 370	23 323	30 767	31 187	28 175	30 188	30 111
Écoles paramédicales hors université	74 006	61 359	55 866	67 584	68 943	68 140	65 663	64 916
Écoles préparant aux fonctions sociales	17 735	16 801	14 519	15 633	16 629	17 205	17 449	17 831
Autres écoles de spécialités diverses	11 678	20 291	21 862	28 753	24 992	25 265	26 315	28 071
dont : Écoles juridiques et administratives	6 653	6 805	7 328	7 186	6 509	6 918	6 522	6 859
Écoles de journalisme et écoles littéraires	680	2 230	2 923	2 653	2 444	2 494	2 489	2 498
Écoles vétérinaires	1 932	2 372	2 073	1 868	1 985	2 080	2 094	2 206
Total enseignement supérieur (1)	1 145 563	1 302 177	1 698 716	2 108 385	2 140 955	2 126 201	2 102 523	2 089 524

(1) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités.

TABLEAU F.01-21

Effectifs d'étudiants des universités par discipline et par cycle selon le sexe

Année 1998-1999

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

	1 ^{er} cycle et niveau 1 ^{er} cycle (1)			2 ^e cycle et niveau 2 ^e cycle (2)			3 ^e cycle et niveau 3 ^e cycle			Total
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Droit, sciences politiques	34 261	56 317	90 578	22 731	37 949	60 680	12 707	16 525	29 232	180 490
Sciences économiques, gestion (hors AES)	18 894	16 788	35 682	21 583	21 467	43 050	11 937	9 737	21 674	100 406
Administration économique et sociale (AES)	12 121	17 880	30 001	7 816	11 808	19 624	126	260	386	50 011
Lettres, sciences du langage, arts	17 821	49 354	67 175	10 524	35 186	45 710	3 938	7 300	11 238	124 123
Langues	19 820	60 635	80 455	10 475	44 001	54 476	1 957	4 139	6 096	141 027
Sciences humaines et sociales	32 910	69 765	102 675	32 040	64 054	96 094	13 619	17 074	30 693	229 462
Sciences et structure de la matière	44 816	21 912	66 728	20 714	13 413	34 127	8 607	4 081	12 688	113 543
Sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur	9 608	2 632	12 240	40 928	11 873	52 801	12 257	3 313	15 570	80 611
Sciences de la nature et de la vie	18 742	25 215	43 957	13 683	18 268	31 951	7 553	7 550	15 103	91 011
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	16 753	7 697	24 450	8 307	4 523	12 830	394	217	611	37 891
Médecine	13 967	23 641	37 608	10 041	11 304	21 345	24 476	23 744	48 220	107 173
Odontologie	465	526	991	1 872	1 820	3 692	1 520	1 043	2 563	7 246
Pharmacie	3 823	7 640	11 463	1 649	3 485	5 134	3 361	7 199	10 560	27 157
Instituts universitaires de technologie	70 137	44 165	114 302	///	///	///	///	///	///	114 302
Total	314 138	404 167	718 305	202 363	279 151	481 514	102 452	102 182	204 634	1 404 453

(1) Y compris capacité en droit.
(2) Y compris les préparations aux concours d'enseignants.

TABLEAU F.01-22

Effectifs des classes supérieures, par niveau et par sexe

Année 1998-1999

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDESE)

	Public			Privé			Public + privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Classe préparatoire aux grandes écoles :	36 129	23 541	59 670	7 698	3 456	11 154	43 827	26 997	70 824
Éducation nationale	34 720	23 213	57 933	7 698	3 456	11 154	42 418	26 669	69 087
Préparations scientifiques	27 650	9 866	37 516	5 353	1 358	6 711	33 003	11 224	44 227
Première année	13 214	5 158	18 372	2 619	742	3 361	15 833	5 900	21 733
Deuxième année	14 436	4 708	19 144	2 734	616	3 350	17 170	5 324	22 494
Préparations économiques	4 906	6 133	11 039	2 089	1 587	3 676	6 995	7 720	14 715
Première année	2 654	3 381	6 035	1 004	845	1 849	3 658	4 226	7 884
Deuxième année	2 252	2 752	5 004	1 085	742	1 827	3 337	3 494	6 831
Préparations littéraires	2 164	7 214	9 378	256	511	767	2 420	7 725	10 145
Première année	1 240	4 603	5 843	174	352	526	1 414	4 955	6 369
Deuxième année	924	2 611	3 535	82	159	241	1 006	2 770	3 776
Autres ministères	1 409	328	1 737	—	—	—	1 409	328	1 737
Préparations scientifiques	1 048	307	1 355	—	—	—	1 048	307	1 355
Première année	427	103	530	—	—	—	427	103	530
Deuxième année	621	204	825	—	—	—	621	204	825
Préparations économiques	194	12	206	—	—	—	194	12	206
Première année	117	5	122	—	—	—	117	5	122
Deuxième année	77	7	84	—	—	—	77	7	84
Préparations littéraires	167	9	176	—	—	—	167	9	176
Première année	82	5	87	—	—	—	82	5	87
Deuxième année	85	4	89	—	—	—	85	4	89
Diplôme d'études comptables et financières.	1 363	1 920	3 283	1 541	1 436	2 977	2 904	3 356	6 260
Éducation nationale	1 363	1 920	3 283	1 430	1 335	2 765	2 793	3 255	6 048
Autres ministères	—	—	—	111	101	212	111	101	212
Section de techniciens supérieurs	84 506	78 673	163 179	30 700	40 421	71 121	115 206	119 094	234 300
Éducation nationale	75 164	73 780	148 944	24 968	36 558	61 526	100 132	110 338	210 470
Classes de mise à niveau	483	1 104	1 587	472	683	1 155	955	1 787	2 742
DPECF (1)	375	482	857	453	320	773	828	802	1 630
STS en 1 an (loi quinquennale)	89	121	210	13	14	27	102	135	237
STS en 2 ans	73 077	70 024	143 101	23 503	34 611	58 114	96 580	104 635	201 215
STS en 3 ans	300	1 252	1 552	87	548	635	387	1 800	2 187
DMA (2)	208	313	521	34	17	51	242	330	572
DSAA (3)	144	242	386	—	—	—	144	242	386
DNTS (4)	297	105	402	22	18	40	319	123	442
Formations complémentaires (post-BTS) ..	191	137	328	384	347	731	575	484	1 059
Agriculture	9 342	4 893	14 235	4 753	2 595	7 348	14 095	7 488	21 583
STS en 1 an	106	59	165	92	41	133	198	100	298
STS en 2 ans	9 236	4 834	14 070	4 661	2 554	7 215	13 897	7 388	21 285
Autres ministères	—	—	—	979	1 268	2 247	979	1 268	2 247
Classe de mise à niveau	—	—	—	40	43	83	40	43	83
DPECF (1)	—	—	—	29	27	56	29	27	56
STS en 2 ans	—	—	—	813	1 013	1 826	813	1 013	1 826
STS en 3 ans	—	—	—	51	115	166	51	115	166
Formations complémentaires (post-BTS) ..	—	—	—	46	70	116	46	70	116
Total général	121 998	104 134	226 132	39 939	45 313	85 252	161 937	149 447	311 384

(1) DPECF : Diplôme préparatoire aux études comptables et financières.

(2) DMA : Diplôme des métiers d'art.

(3) DSAA : Diplôme supérieur d'arts appliqués.

(4) DNTS : Diplôme national de technologie spécialisée.

TABLEAU F.01-23

Effectifs d'étudiants des autres écoles supérieures selon le sexe (public et privé)

Année 1998-1999

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

	Garçons	Filles	Total
Écoles d'ingénieurs	64 487	18 467	82 954
dont : Écoles dépendantes des universités (1)	20 584	6 936	27 520
Préparations intégrées	2 047	592	2 639
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	28 346	22 744	51 090
Établissements privés d'enseignement universitaire	7 692	14 705	22 397
Écoles normales supérieures	2 130	1 116	3 246
Instituts universitaires de formation des maîtres	25 224	54 587	79 811
Écoles d'architecture	10 343	7 798	18 141
Écoles supérieures artistiques et culturelles	12 945	17 166	30 111
Écoles paramédicales hors universités	12 318	52 598	64 916
Écoles préparant aux fonctions sociales	3 529	14 302	17 831
Écoles juridiques et administratives	3 281	3 578	6 859
Écoles de journalisme, et littéraires	789	1 709	2 498
Écoles vétérinaires	906	1 300	2 206
Autres écoles de spécialités diverses	9 231	7 277	16 508
Total	183 268	217 939	401 207

(1) Y compris dans les effectifs universitaires en « sciences ».

TABLEAU F.01-24

Répartition des étudiants français dans l'enseignement supérieur par discipline et selon l'origine socioprofessionnelle du chef de famille

Année 1998-1999

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

Profession et catégorie socioprofessionnelle du chef de famille	Droit	Économie	Lettres	Sciences STAPS (1)	Santé	IUT	Ensemble université	CPGE (2)	STS (3)
Agriculteurs exploitants	2 902	3 055	9 056	7 456	2 358	3 900	28 727	1 151	4 209
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	14 356	11 492	30 141	20 252	7 425	9 212	92 878	3 943	12 602
Professions libérales et cadres supérieurs	61 181	40 169	122 684	107 526	55 540	28 700	415 800	29 656	20 734
Professions intermédiaires	22 743	20 047	77 481	55 149	16 369	22 361	214 150	8 842	25 093
Employés	21 917	18 119	61 106	34 726	7 695	16 504	160 067	4 858	24 162
Ouvriers	14 721	16 717	53 142	31 957	6 466	18 233	141 236	3 259	36 078
Retraités, inactifs	15 331	13 134	46 383	22 837	7 205	7 564	112 454	3 741	18 417
Indéterminé	11 956	9 903	47 673	20 949	23 330	3 748	117 559	1 117	5 251
Ensemble	165 107	132 636	447 666	300 852	126 388	110 222	1 282 871	56 567	146 546

(1) Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

(2) CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles.

(3) STS : Section de techniciens supérieurs, sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

TABLEAU F.01-25

**Répartition des étudiants français dans les universités, par cycle, par sexe
et selon l'origine socioprofessionnelle du chef de famille**

Année 1998-1999

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

Profession et catégorie socioprofessionnelle du chef de famille	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Tous cycles	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Agriculteurs exploitants	5 213	10 228	3 644	6 889	1 042	1 711	9 899	18 828
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	21 967	28 102	13 600	19 637	4 365	5 207	39 932	52 946
Professions libérales et cadres supérieurs	98 298	109 918	65 858	84 631	27 075	30 020	191 231	224 569
Professions intermédiaires	52 975	67 602	30 826	43 712	8 840	10 195	92 641	121 509
Employés	40 928	56 551	20 702	30 677	5 361	5 848	66 991	93 076
Ouvriers	35 488	53 453	17 562	27 002	3 657	4 074	56 707	84 529
Retraités, inactifs	22 861	31 235	17 814	24 835	7 993	7 716	48 668	63 786
Indéterminé	17 911	22 861	14 449	20 435	20 524	21 379	52 884	64 675
Ensemble	295 641	379 950	184 455	257 818	78 857	86 150	558 953	723 918

TABLEAU F.01-26

Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

	1990	1993	1994	1995	1996	1997
Capacité en droit	1 174	1 113	1 618	1 145	1 124	978
Diplôme universitaire de technologie (DUT)	27 815	32 821	35 819	37 362	39 466	39 804
Brevet de technicien supérieur (BTS)	52 667	72 456	76 504	76 715	76 065	79 270
Diplôme d'ingénieur	16 080	18 521	20 562	21 851	22 689	22 828
Diplôme (visé) des écoles de commerce et gestion	5 617	8 200	8 411	8 166	8 147	8 337
DIPLOMES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES (1) :						
Droit	12 184	16 461	16 329	17 896	17 224	16 764
Sciences économiques	7 561	10 120	10 365	9 920	9 678	9 862
Administration économique et sociale	6 080	7 145	7 856	7 820	7 600	6 795
Lettres	38 732	47 851	52 422	58 141	58 554	58 963
Sciences (2)	20 658	34 540	35 138	33 635	34 579	34 563
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	1 948	2 159	2 372	3 324	3 196	5 337
LICENCE (3) :						
Droit	11 284	15 177	16 224	16 087	16 808	17 262
Sciences économiques	5 248	7 840	8 900	9 071	9 708	9 889
Administration économique et sociale	4 502	6 093	6 842	7 475	7 297	6 841
Lettres	31 445	47 098	52 635	57 942	60 034	62 936
Sciences (2)	16 694	25 638	29 715	32 420	32 660	33 641
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	1 567	2 068	1 930	2 584	2 699	3 161
MAÎTRISE ET MAÎTRISE DE SCIENCES ET TECHNIQUES (3) :						
Droit	9 642	12 964	13 896	14 237	15 014	15 666
Sciences économiques	6 991	9 229	10 478	10 866	12 463	13 020
Administration économique et sociale	3 397	4 639	4 570	4 737	5 567	4 938
Lettres	16 279	22 265	23 013	25 866	27 119	28 451
Sciences (2)	14 320	19 473	21 955	23 911	25 198	24 893
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	369	636	645	778	636	764
DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES (4) :						
Droit	2 794	3 876	4 412	4 407	4 239	4 472
Sciences économiques	4 765	7 114	7 227	7 133	8 272	8 471
Lettres	2 562	4 092	4 427	4 881	5 604	189
Sciences	2 495	4 123	4 159	4 541	4 902	6 038
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	—	46	77	91	84	5 529
						118
DIPLOME D'ÉTUDES APPROFONDIES (4) :						
Droit	3 040	3 943	4 257	4 341	4 933	4 454
Sciences économiques	1 557	2 062	2 201	2 020	2 168	2 049
Lettres	5 843	7 489	7 718	7 652	4 608	7 516
Sciences	9 466	11 066	11 456	11 195	11 195	10 283
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	111	117	143	117	58	79
DOCTORAT ET DIPLOME DE DOCTEUR INGÉNIEUR :						
Droit	521	516	573	474	618	588
Sciences économiques	411	396	464	352	451	516
Lettres	1 513	1 864	2 277	2 186	2 113	2 387
Sciences	4 705	5 482	5 884	5 934	6 198	6 674
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	11	17	25	17	48	73
DIPLOMES DE SANTÉ :						
Diplôme d'état de docteur en médecine (5)	5 339	4 879	4 844	4 654	4 700	4 700
Diplôme d'état de docteur en pharmacie	2 272	2 319	2 272	2 162	2 176	2 230
Diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire	1 186	1 050	984	901	845	1 012

(1) Diplômes de premier cycle, y compris diplôme d'études universitaires en sciences et techniques (DEUST).

(2) Les mathématiques appliquées et sciences sociales sont agrégées dans la rubrique Sciences depuis l'édition précédente.

(3) Diplômes de second cycle.

(4) Diplômes de troisième cycle.

(5) 1996 et 1997 : estimations.

TABLEAU F.01-27

Sorties du système éducatif suivant les niveaux des élèves

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

	1995		1996		1997	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Niveau VI et V bis : sortie avant le niveau V	56 000	7,9	60 000	8,3	57 000	7,8
Niveau V : niveau CAP, BEP ou abandon avant le niveau IV	172 000	24,4	166 000	22,9	165 000	22,5
Niveau IV : niveau du BAC ou abandon avant le niveau III	203 000	28,9	213 000	29,3	224 000	30,6
Niveau III : bac + 2 années d'études avec le diplôme de ce niveau	135 000	19,2	127 000	17,5	128 000	17,5
Niveaux II et I : diplômés de 2 ^e ou 3 ^e cycle supérieur ou équivalent	138 000	19,6	160 000	22,0	158 000	21,6
Total niveaux	704 000	100,0	726 000	100,0	732 000	100,0

TABLEAU F.01-28

Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Situation au 1^{er} janvier

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD - SDESE)

	1990		1995		1996		1997		1998	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Enseignants dans le 1 ^{er} degré public (1)	298 128	74,0	302 209	76,1	302 348	76,6	302 330	77,0	302 906	77,4
Enseignants dans le 2 ^e degré public (2)	351 461	55,1	381 435	56,3	384 219	56,5	387 924	56,6	396 549	56,9
Enseignants dans le supérieur	46 338	26,8	59 743	29,8	61 501	30,1	63 557	30,8	64 938	31,2
Enseignants dans les établissements de formation du personnel (3)	34 684	60,6	35 438	62,1	36 188	62,3	34 594	61,5	32 030	60,0
Non enseignants	275 299	63,3	290 533	64,8	289 256	64,9	288 393	64,8	287 042	64,8
Total	1 005 910	61,9	1 069 358	62,9	1 073 512	63,1	1 076 798	63,2	1 083 465	63,3

(1) Y compris les directeurs, les instituteurs ou professeurs des écoles chargés de rééducation en psychopédagogie ou psychomotricité, les psychologues scolaires et les titulaires remplaçants.

(2) Y compris les documentalistes et les personnels de remplacement, hors personnel de direction.

(3) Enseignants formateurs et élèves enseignants y compris les enseignants et élèves des établissements de formation du supérieur (dont les instituts universitaires de formation des maîtres).

TABLEAU F.01-29

Les enseignants exerçant dans les établissements publics des premier et second degrés

Situation au 1^{er} janvier 1998

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD - SDESE)

	Effectifs	Âge moyen	% de femmes	% de temps partiel
PREMIER DEGRÉ				
Professeurs des écoles	105 913	40,6	76,0	3,6
Instituteurs spécialisés	10 013	42,2	64,7	3,0
Instituteurs	186 446	41,4	78,9	7,6
Autres titulaires	91	49,1	53,8	2,2
Total titulaires	302 463	41,2	77,4	6,1
Total non-titulaires	443	35,1	79,9	3,2
Total premier degré (1)	302 906	41,2	77,4	6,1
SECOND DEGRÉ				
Agrégés et chaires supérieures	41 071	42,8	49,8	6,5
Certifiés et assimilés	217 763	42,0	60,8	10,5
Chargés d'enseignement et adjoints d'enseignement	9 207	45,8	57,5	13,2
Professeurs d'enseignement général des collèges (P.E.G.C.)	34 898	50,1	59,5	15,9
Professeurs de lycées professionnels	57 474	44,5	47,1	7,5
Professeurs des écoles	4 969	42,6	49,9	1,7
Instituteurs spécialisés	2 996	42,9	45,2	3,2
Instituteurs	879	38,1	49,9	5,0
Autres enseignants titulaires	390	49,9	32,6	4,1
Total titulaires	369 647	43,4	56,9	9,9
Maîtres auxiliaires	25 084	35,2	58,1	7,6
Autres non-titulaires	1 818	35,9	39,3	24,0
Total non-titulaires	26 902	35,3	56,8	8,7
Total second degré (2)	396 549	42,8	56,9	9,9

(1) Y compris les directeurs, les instituteurs ou professeurs des écoles chargés de rééducation en psychopédagogie ou psychomotricité, les psychologues scolaires et les titulaires remplaçants.
(2) Y compris les documentalistes et les personnels de remplacement, hors personnels de direction.

TABLEAU F.01-30

La dépense globale d'éducation

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

	r 1975	r 1980	r 1990	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998
Dépense globale d'éducation	100,1	189,8	445,5	564,1	585,7	602,6	619,2	634,4
dont : Dépense intérieure :								
En francs courants	95,9	180,8	425,5	539,5	560,2	576,3	592,5	607,3
En milliards de francs, aux prix de 1998	332,0	381,5	489,0	564,9	577,6	587,3	597,7	607,3
Part du Produit Intérieur Brut (%)	6,5	6,4	6,5	7,3	7,3	7,3	7,3	7,2
Dépense intérieure par habitant :								
En francs courants	1 800	3 400	7 500	9 300	9 700	9 900	10 100	10 300
En francs, aux prix de 1998	6 300	7 100	8 600	9 800	10 000	10 100	10 200	10 300
Dépense intérieure (1) par élève ou étudiant :								
En francs courants	6 200	11 600	26 400	32 600	33 800	34 800	36 000	37 200
En francs, aux prix de 1998	21 600	24 400	30 400	34 100	34 900	35 500	36 300	37 200
Structure du financement initial (%) :								
État	70,0	69,1	64,2	64,8	64,9	64,9	64,7	64,7
Collectivités territoriales	14,1	14,3	18,9	20,0	20,0	20,0	20,3	20,4
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,3	0,4	0,7	2,4	2,3	1,8	2,3	2,2
Entreprises	4,9	5,5	6,2	5,9	5,8	5,8	5,8	5,8
Ménages	10,7	10,7	10,0	6,9	7,0	7,5	6,9	6,9

(1) Hors dépense pour l'enseignement artistique et l'enseignement extra-scolaire (enseignement à distance, formation professionnelle continue et autre extra-scolaire).

TABLEAU F.01-31

La dépense intérieure d'éducation. Financement des activités d'enseignement et des achats de biens et de services liés à l'éducation en 1998

Dépenses totales (courantes plus capital) des financeurs finals (1)

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD-SDES)

Unité : Million de francs

	Financier final (2)							Total
	Éducation nationale	Autres ministères	État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	
ENSEIGNEMENT								
Enseignement de type scolaire (3) :								
1 ^{er} degré	78 782	—	78 782	51 748	—	27	1 507	132 064
2 ^e degré	154 684	10 013	164 697	33 746	291	1 889	4 328	204 951
Enseignement supérieur	56 740	7 776	64 516	5 044	2 671	3 408	6 489	82 128
Enseignement artistique	—	1 015	1 015	5 580	—	15	43	6 653
Apprentissage	20	8	28	4 847	236	2 758	168	8 037
Non ventilé	—	—	—	—	—	—	—	—
Enseignement de type extra-scolaire (4)	3 259	17 341	20 600	6 124	797	26 602	10 182	64 305
Total des activités d'enseignement [dépense intérieure d'enseignement] (5)	293 485	36 153	329 638	107 089	3 995	34 699	22 717	498 138
ACTIVITÉS ANNEXES								
Administration générale	8 830	704	9 534	231	50	—	—	9 815
Cantine, internat	12 443	1 073	13 516	11 735	36	88	20 697	46 072
Autres	4 917	14	4 931	1 531	121	166	156	6 905
ACHATS DE BIENS ET SERVICE								
Transport scolaire	533	—	533	10 727	—	—	336	11 596
Fournitures et livres scolaires	439	—	439	1 511	—	—	15 276	17 226
Habillage, loisirs scolaires	—	—	—	—	—	—	5 438	5 438
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL D'ÉDUCATION								
EN FORMATION	12 112	—	12 112	—	—	—	—	12 112
Total [dépense intérieure d'éducation] (6)	332 759	37 944	370 703	132 824	4 202	34 953	64 620	607 302

(1) Compte économique de l'éducation : compte-satellite de la comptabilité nationale (chap. G-01) décrivant les flux financiers dans le domaine de l'éducation. Évaluations provisoires.

(2) Financier final : dernier financeur. Exemple, une collectivité locale maître d'ouvrage d'une construction peut recevoir une subvention de l'État : la totalité de la dépense est affectée aux collectivités locales, dernier financeur et les dépenses de l'État ne comprennent pas la subvention. Les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre le financeur État ou collectivités locales, et le financeur ménage; elles n'apparaissent pas comme dépense de l'État.

(3) Enseignement à plein temps sur un cycle annuel.

(4) Formation continue, enseignement par correspondance, stages, cours du soir, leçons particulières.

(5) Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour les activités d'enseignement.

(6) Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'éducation et pour l'achat de biens et services liés à l'éducation.

Recherche et développement expérimental

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Liste des tableaux :

Graphique : Dépense intérieure de recherche et de développement en 1997.

1. Évolution de l'effort national de recherche et développement.
2. Financement et exécution de la recherche et du développement expérimental par secteur.
3. Effectifs occupés dans la recherche et le développement expérimental.
4. L'effort de recherche et de développement technologique de la France comparé à celui des principaux pays.
5. Concentration de la recherche dans les entreprises.
6. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises et son financement.
7. Dépenses intérieures de recherche et développement expérimental des entreprises et administrations.
8. Chercheurs et effectifs de la R-D des entreprises et administrations en équivalent temps plein recherche.
9. Les effectifs de chercheurs dans quelques pays.

Ce chapitre a été établi avec la collaboration du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (direction de la Programmation et du Développement, sous-direction des Études statistiques, bureau des Études statistiques sur la recherche).

1. PRÉSENTATION

Après une croissance soutenue dans les années 1980, + 6,0 % par an en volume entre 1980 et 1985 puis + 4,6 % entre 1985 et 1990, la dépense intérieure de R-D (DIRD) plafonne en volume depuis 1990. Entre 1990 et 1997, son taux de croissance est en moyenne d'un quart de point par an et sa part dans le PIB diminue sensiblement, passant de 2,41 % à 2,24 %. Les bouleversements intervenus dans les équilibres mondiaux, l'arrivée à terme de certains grands programmes militaires ou aéronautiques ainsi que les restructurations entre le secteur public et celui des entreprises ont modifié la répartition des efforts de R et D et leur mesure statistique.

En 1998, d'après les résultats provisoires, les administrations financent moins de 50 % des travaux et les entreprises exécutent plus de 60 % des 188 milliards de Francs de travaux de R et D.

En 1997, la dépense intérieure de recherche et de développement expérimental de la France s'élève à près de 182 milliards de Francs, dont plus de 111 milliards de travaux de recherche exécutés dans les entreprises, ce qui correspond à une baisse en volume de 1,4 % par rapport à 1996. La dépense nationale de recherche et de développement expérimental (DNRD) atteint 184 milliards de Francs, un peu plus de la moitié étant financée par les entreprises.

Sur la base d'un équivalent temps plein recherche, 316 000 personnes participent aux travaux de R et D dont 155 000 chercheurs ou ingénieurs de recherche, répartis à raison de 84 600 dans les laboratoires des établissements publics ou des administrations et 70 700 dans ceux des entreprises.

Les implantations de la recherche sont relativement concentrées : trois régions sur les vingt-deux, l'Île-de-France (46,1 %), Rhône-Alpes (10,7 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (6,9 %) rassemblent en 1997, près des deux tiers des effectifs de la recherche française.

La recherche publique

La recherche publique française a été structurée par les différentes politiques de l'État avec la création de grands organismes aux statuts juridiques divers, avec la programmation de la recherche au travers des grands programmes technologiques et des financements publics. Cette recherche a donc une double finalité : la réalisation de travaux de recherche en interne et le soutien orienté de travaux réalisés dans le secteur des entreprises.

La dépense intérieure de R-D des administrations est estimée à 71 002 millions de francs (MF) en 1998. Pour la troisième année consécutive, la DIRD des administrations diminuerait en volume (respectivement, - 0,7 %, - 0,4 % et - 0,1 %). Le recul continu depuis 1992 de la dépense intérieure de la Défense contribue pour l'essentiel à cette évolution, sachant qu'elle participe pour une part importante au montant global (12 % en 1998 contre 20 % en 1992).

Sur la période, la recherche universitaire, qui représente en 1997 environ 27 % de la recherche publique, bénéficie d'une progression continue. En 1998, la croissance attendue est estimée à 2,5 % en volume.

Les établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST -, comme le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), et les établissements publics à caractère industriel et commercial -EPIC-, tels que le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) ou le Centre National d'Études Spatial (CNES) sont les principaux organismes publics de recherche. En 1998, leur dépense intérieure devrait atteindre un montant de 38 135 MF, soit 54 % de la DIRD des administrations.

Mais les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures, soit 25 786 MF en 1997 : 51 % est à destination des entreprises et 28 % à destination de l'étranger, essentiellement les organisations internationales comme l'Agence spatiale européenne ou le Centre européen pour la recherche nucléaire. Ce rôle de financeur est en recul en raison de la baisse du budget de recherche militaire en très grande partie réalisé dans le secteur des entreprises. Il diminue aussi avec le recul des programmes aéronautiques civils.

Le secteur des entreprises

Depuis une quinzaine d'années, le nombre d'entreprises qui exécutent des travaux de R-D de façon permanente et organisée – au sens de conventions internationales, c'est-à-dire qui emploient au moins un chercheur à temps plein – a plus que triplé. Ce mouvement s'est accéléré à partir de 1983 avec la mise en place de mesures fiscales en faveur de la recherche des entreprises comme le crédit d'impôt recherche (CIR). En 1997, les 5 500 unités qui répondent aux conditions ci-dessus, tiennent une place importante dans le tissu industriel : elles occupent près de 40 % des effectifs et assurent plus de 50 % de la production nationale. La R-D dans les entreprises se caractérise par une forte concentration, repérable en termes de taille comme d'activité économique :

— plus de 180 unités (3,5 %), la plupart de grande taille ou filiales de groupes industriels, emploient 50 chercheurs ou plus. Elles effectuent près des trois quarts de l'effort de R-D des entreprises et reçoivent près de 90 % des financements publics pour la recherche des entreprises. À l'opposé, plus de 4 800 unités (87 %) emploient chacune moins de 10 chercheurs, interviennent pour moins de 12 % dans l'effort total et bénéficient de 6 % des financements publics. Cependant, la part de ces petites entreprises est en augmentation par rapport à 1996;

— en termes d'activité économique, l'électronique, l'aéronautique, la pharmacie, la construction automobile, la chimie et la mécanique réalisent près de 70 % des dépenses intérieures de R-D des entreprises.

Dans les activités traditionnelles où prédominent souvent les PME, une part appréciable de la recherche est exécutée par les centres techniques des organismes professionnels.

Évalué à environ 2,9 milliards de francs en 1997, le coût des mesures fiscales du crédit d'impôt recherche n'est pas compris dans le recensement des financements publics vers les entreprises. Ces financements publics représentent globalement un peu plus du dixième des dépenses intérieures de R-D des entreprises et sont en baisse constante depuis plusieurs années. Ce sont des subventions ou des avances remboursables et surtout

des contrats de recherche des administrations et organismes publics de recherche; plus des deux tiers de ces contrats proviennent du ministère de la Défense et les financements publics se trouvent ainsi concentrés à 77 % sur la construction aéronautique et sur l'électronique.

Les entreprises françaises financent elles-mêmes plus des trois quarts de leurs budgets de recherche, soit sur ressources internes, soit par des contrats de recherche d'entreprise à entreprise.

La dernière partie du financement des travaux de recherche et développement exécutés par les entreprises vient essentiellement de l'étranger. En 1997, ce financement représente environ 12,0 milliards de Francs. Près des deux tiers de ce financement provient d'entreprises étrangères et notamment des partenaires étrangers d'un même groupe industriel. Le dernier tiers est financé par des opérateurs internationaux tels que l'Agence spatiale européenne, le reste, émanant de contrats obtenus par les entreprises françaises sur fonds en provenance de l'Union européenne.

La place de la France dans le monde

L'effort français de recherche (DIRD) avec 2,24 % du PIB se situe en 1997 au quatrième rang parmi les principaux pays de l'OCDE, après le Japon (2,92 %), les États-Unis (2,71 %) et l'Allemagne (2,31 %).

2. MÉTHODOLOGIE

Les travaux de recherche et de développement expérimental sont mesurés par les moyens humains et matériels (coûts) qui leur sont consacrés car les résultats de ces travaux, bien que très importants pour l'économie, sont difficilement quantifiables. Les définitions et les méthodes de mesure de la R-D ont été établies au niveau international, principalement par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour permettre les comparaisons et l'observation économique des pays membres de l'organisation.

Les deux agrégats essentiels pour la mesure de la R-D sont la dépense nationale de R-D (DNRD), qui mesure les financements de la recherche et développement, et la dépense intérieure de R-D, qui mesure le coût des travaux de R-D exécutés (DIRD).

AVERTISSEMENT

● Modifications de la méthodologie

D'importantes modifications sont intervenues dans l'élaboration des statistiques de la recherche et du développement expérimental et, plus particulièrement, dans celles des entreprises à partir de 1992. Elle rendent délicates les comparaisons avec les années antérieures :

- d'importants services administratifs ont changé de nature et ont été reclassés et interrogés avec les entreprises;
- l'enquête auprès des entreprises comporte maintenant une interrogation par sondage des petites entreprises;
- la nouvelle nomenclature NAF a été introduite dès le 1^{er} janvier 1992;

— la couverture de l'enquête auprès des institutions sans but lucratif (ISBL) a été améliorée.

— la construction de la nouvelle base 1995 des comptes nationaux amène d'importantes modifications dans la prise en considération des activités de recherche et dans la définition de la branche recherche pour les comptes et pour le compte satellite de la recherche.

Les dépenses et les effectifs de R-D, présentés respectivement dans les tableaux F02-7 et F02-8, sont ici classés par « branche de recherche », c'est-à-dire selon l'industrie directement bénéficiaire des travaux (comme dans les publications statistiques de la recherche), et non plus par « branche d'activité » de l'unité qui a exécuté les travaux.

L'effort national de recherche et développement expérimental

Les agents économiques

Les agents économiques qui financent et/ou exécutent ces dépenses sont regroupés en deux secteurs :

- les administrations publiques et privées, c'est-à-dire l'État, les universités, les institutions sans but lucratif (ISBL);
- les entreprises publiques et privées et les centres techniques professionnels.

L'analyse de l'effort national de R-D et de son évolution s'appuie sur :

- la mesure de l'effort global fournie par le ratio DIRD/PIB (part de la dépense intérieure de R-D dans le produit intérieur brut);
- la part prise par chaque secteur (administrations, entreprises) dans le financement et dans l'exécution de la R-D;
- l'évaluation des effectifs occupés dans la R-D, dont le nombre de chercheurs. Cette évaluation est faite, à partir des effectifs travaillant sur le territoire français, en « équivalent temps plein recherche ».

Les moyens que les agents économiques consacrent aux activités de recherche-développement font l'objet d'enquêtes annuelles réalisées par la direction de la Programmation et du Développement du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Le compte satellite de la recherche

La Comptabilité nationale appréhende les activités de R-D de deux manières dans le système élargi des comptes :

- dans les flux de services du tableau « entrées-sorties », où sa description est soumise aux contraintes générales du cadre central, classements des agents économiques et classements des opérations effectuées;
- dans le compte satellite, qui présente l'ensemble des aspects spécifiques du domaine, y compris la recherche pour compte propre; il décrit l'exécution de la recherche et ses circuits de financement dans une approche compatible avec le cadre central de comptabilité

nationale, et selon les principes de mesure proposés par l'OCDE dans le manuel de Frascati.

Articulé sur l'analyse des secteurs institutionnels de production et de financement, il propose quatre descriptions croisant le financement et l'exécution de la R-D ainsi que les dépenses intérieures et les effectifs de R-D avec, respectivement, les secteurs institutionnels et les branches d'activité.

Il utilise les mêmes classements, par secteur institutionnel, que la Comptabilité nationale.

L'effort de recherche et développement de la France comparé à celui des principaux pays

Les principaux ratios utilisés pour cette comparaison entre la France et les plus importants pays de l'OCDE sont les suivants :

- DIRD/PIB par pays (en %);
- indice de la DIRD des principaux pays par rapport à celui de la France (base 100);
- indice de la DIRD par habitant des principaux pays par rapport à celui de la France (base 100).
- nombre de chercheurs des principaux pays, par secteur et par milliers d'actifs.

3. DÉFINITIONS

La dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD)

Elle totalise l'ensemble des travaux de R-D (recherche et développement) exécutés sur le territoire national (salaires, charges courantes et investissements), quelle que soit l'origine des financements.

La dépense nationale de recherche et de développement (DNRD)

Elle représente la somme des financements consacrés à la recherche-développement par les agents économiques nationaux sur ou hors du territoire national.

La relation avec la DIRD est la suivante :

$DNRD = DIRD + \text{financements nationaux des travaux de recherche exécutés à l'étranger} - \text{financements étrangers des travaux de recherche exécutés en France.}$

Les travaux de recherche et développement (R-D)

Ils ont été définis et codifiés au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), chargée d'assurer la comparabilité des informations entre les pays membres de l'organisation.

Ils « englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette

somme de connaissances pour de nouvelles applications ».

Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes :

- la recherche fondamentale (acquisition de nouvelles connaissances sans souci d'application ou d'utilisation particulière);
- la recherche appliquée (acquisition de connaissances nouvelles dirigées vers un but ou un objectif déterminé);
- le développement expérimental (travaux systématiques basés sur des connaissances obtenues par la recherche en vue de lancer de nouveaux produits, d'établir de nouveaux procédés ou d'améliorer ceux qui existent déjà).

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, sous-direction des Études statistiques, bureau des Études statistiques sur la recherche ;
- INSEE, OCDE.

Publications INSEE :

- « Recherche et développement, l'effort croissant des entreprises », *INSEE-Première*, n° 373, avril 1995;

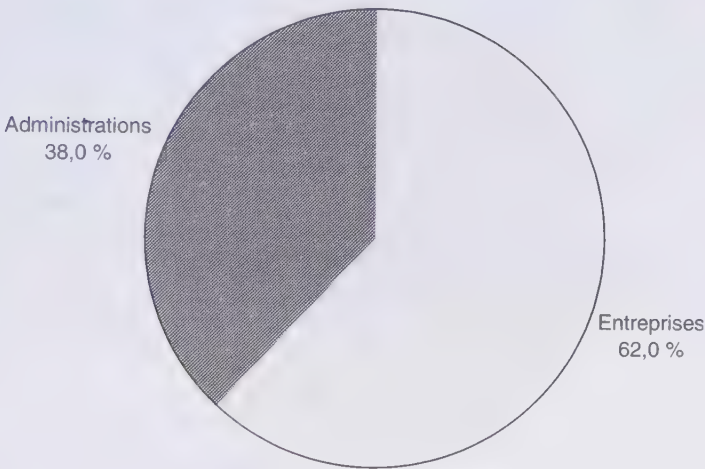
Autres publications :

- « Le compte de la recherche », série *INSEE-Méthodes*, n° 1, 1989, ministère de la Recherche et de la Technologie et INSEE;
- « La mesure des activités scientifiques et techniques, *Manuel de Frascati 1993* », OCDE 1994;
- « Recherche et développement dans les entreprises, résultats 1996 », Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, mars 1999;
- « Recherche et développement dans les administrations en 1997, résultats 1996 et estimations 1997 », Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, mars 1999;
- « Recherche et développement dans les administrations en 1997 », Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de la Programmation et du Développement, note d'information n° 99.28, août 1999.
- « Recherche et développement dans les entreprises en 1997 », Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de la Programmation et du Développement, note d'information n° 99.29, août 1999.



GRAPHIQUE F.02

Dépense intérieure de recherche et de développement en 1997



Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie

TABLEAU F.02-1

Évolution de l'effort national de recherche et de développement

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD/SDES)

	1993	1994	1995	1996	p 1997
Effort global (DIRD/PIB en %) (1)	2,45	2,38	2,34	2,32	2,24
Part de la dépense nationale financée par les administrations (DNRD)	50,7	50,1	49,5	48,8	47,7
Part de la dépense intérieure exécutée par les administrations (DIRD)	38,3	38,2	39,0	38,5	38,0
Part de la dépense nationale financée par les entreprises (DNRD)	49,3	49,9	50,5	51,2	52,3
Part de la dépense intérieure exécutée par les entreprises (DIRD)	61,7	61,8	61,0	61,5	62,0

(1) Part de la dépense intérieure de recherche et de développement dans le PIB.

TABLEAU F.02-2

Financement et exécution de la recherche et du développement expérimental par secteur institutionnel

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD/SDES) Unités : Million de francs
Variation : %

	1993	1994	1995	1996	p 1997
Dépense nationale de recherche et de développement (DNRD)	177 125	177 074	180 802	184 266	183 543
Variation annuelle en volume (1)	0,5	— 1,6	0,5	0,8	— 1,4
Financement par les administrations (2)	89 835	88 730	89 520	89 987	87 562
Variation annuelle en volume (1)	— 0,7	— 2,7	— 0,7	— 0,6	— 3,7
Financement par les entreprises	87 290	88 344	91 282	94 279	95 981
Variation annuelle en volume (1)	1,7	— 0,3	1,7	2,1	0,8
Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD)	173 721	175 562	179 092	182 589	181 905
Variation annuelle en volume (1)	0,1	— 0,5	0,4	0,8	— 1,4
Exécution par les administrations (2)	66 539	66 994	69 880	70 215	70 627
Variation annuelle en volume (1)	2,2	— 0,9	2,7	— 0,7	— 0,4
Exécution par les entreprises	107 182	108 568	109 213	112 373	111 278
Variation annuelle en volume (1)	— 1,2	— 0,3	— 1,0	1,7	— 2,0

(1) La variation annuelle en volume est obtenue en déflétant la variation en valeur par la variation du prix implicite du PIB.

(2) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

TABLEAU F.02-3

Effectifs occupés dans la recherche et le développement expérimental

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD/SDES) Unité : Millier (1)

	1993	1994	1995	1996	(2) 1997
Effectif total de Recherche et Développement	314,2	315,2	318,4	320,8	315,9
Entreprises	164,4	162,0	162,0	162,6	164,1
en %	52,3	51,4	50,9	50,7	51,9
Administrations (État et institutions sans but lucratif)	74,9	75,1	75,7	76,7	73,2
Enseignement supérieur (3)	74,9	78,1	80,7	81,5	78,7
Effectif des seuls chercheurs (y compris les boursiers de thèse et les ingénieurs de recherche des EPST)	145,9	149,2	151,2	154,8	155,3
Entreprises	66,5	66,7	66,6	68,5	70,7
en %	45,5	44,7	44,0	44,2	45,5
État et institutions sans but lucratif (ISBL)	29,6	30,4	30,9	31,7	29,9
Enseignement supérieur (3)	49,9	52,1	53,7	54,6	54,7

(1) En équivalent temps plein recherche.

(2) Plusieurs corrections ont été apportées dans le traitement de l'enquête 1997 auprès des administrations. Pour que les données 1997 soient comparables avec 1996, il faut diminuer les effectifs 1996 de l'administration et de l'enseignement supérieur de 5 100 personnes en équivalent temps plein environ. Ces écarts résultent de corrections de la part de quelques organismes, d'une mobilisation de données relatives aux postes réellement consommés dans les universités et d'une intégration des boursiers rémunérés par de grandes fondations caritatives, notamment dans le domaine de la santé.

(3) Comprend outre les universités et établissements assimilés, les grandes écoles ainsi que le CNRS et ses deux instituts.

TABLEAU F.02-4

L'effort de recherche et de développement technologique de la France comparé à celui des principaux pays

Sources : OCDE et Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD/SDES)

	DIRD/PIB en %				(1) DIRD (France base 100)				(1) DIRD / habitant (France base 100)			
	1981	1984	1991	1997	1981	1984	1991	1997	1981	1984	1991	1997
États-Unis	2,43	2,74	2,84	2,71	663	701	641	760	156	163	145	167
Japon (2)	2,13	2,43	2,82	2,92	204	225	267	324	96	103	123	150
Allemagne (3)	2,43	2,51	2,61	2,31	144	132	142	150	124	119	101	107
France	1,97	2,21	2,41	2,24	100	100	100	100	100	100	100	100
Royaume-Uni	2,37	2,19	2,11	1,87	104	93	76	81	100	90	75	80
Italie	0,88	1,01	1,24	1,08	41	43	48	48	40	42	48	48

(1) Indice de conversion des monnaies établi à partir des parités de pouvoir d'achat (source OCDE).
(2) Pour le Japon, la série a été réajustée par l'OCDE en évaluant la masse salariale universitaire en équivalent temps plein recherche et non en personnes physiques.
(3) À partir de 1991, Allemagne réunifiée.

TABLEAU F.02-5

Concentration de la recherche dans les entreprises

Année 1997

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD/SDES)

	Entreprises et centres techniques professionnels dont le nombre de chercheurs est :						Total
	inférieur à 5	compris entre 6 et 9	compris entre 10 et 19	compris entre 20 et 49	compris entre 50 et 99	égal ou supérieur à 100	
Nombre d'entreprises et centres techniques	4 172	658	297	220	88	104	5 539
%	75,2	11,9	5,4	4,0	1,6	1,9	100,0
Chercheurs en équivalent temps plein recherche	7 832	4 339	4 119	6 741	6 079	41 587	70 697
%	11,1	6,1	5,8	9,5	8,6	58,8	100,0
Effectif de R & D en équivalent temps plein recherche	17 539	10 241	10 222	16 393	14 439	95 219	164 053
%	10,7	6,2	6,2	10,0	8,8	58,0	99,9
Dépenses intérieures de R & D (million de francs)	8 204	5 472	5 861	10 013	10 333	71 395	111 278
%	7,4	4,9	5,3	9,0	9,3	64,2	100,0
Financement public (million de francs)	554	230	276	489	1 093	10 435	13 077
%	4,2	1,8	2,1	3,7	8,4	79,8	100,0

TABLEAU F.02-6

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises et son financement

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD/SDES)

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	p 1997
DIRD des entreprises : montant total	107 182	108 568	109 213	112 373	111 278
en % du PIB	1,51	1,47	1,43	1,43	1,37
Variation annuelle en volume (en %) (1)	- 1,2	- 0,3	- 1,0	1,7	- 2,0
Financement de la DIRD des entreprises :					
Sur fonds des entreprises	77 212	79 588	82 145	84 434	86 262
en % du total	72	73	75	75	77
variation annuelle en volume (en %) (1)	2,4	1,5	1,6	1,6	- 0,4
Sur fonds publics	17 854	16 761	14 907	15 148	12 986
en % du total	17	15	14	13	12
variation annuelle en volume (en %) (1)	- 10,4	- 7,6	- 12,4	0,5	- 16,5
Sur autres fonds (2)	12 116	12 219	12 162	12 791	12 030
en % du total	11	11	11	11	11

(1) La variation annuelle en volume est obtenue en déflétant la variation en valeur par la variation du prix implicite du PIB.

(2) Ce sont principalement des fonds provenant de l'étranger. Compte tenu de l'irrégularité des flux annuels correspondant à cette rubrique, le calcul d'une variation annuelle en volume (et même en valeur) n'est pas significatif.

TABLEAU F.02-7

Dépenses intérieures de recherche et développement expérimental des entreprises et administrations

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD/SDES)

Unité : Milliard de francs

Branches (branches de recherche pour les activités marchandes)	1996		1997	
	Dépenses intérieures de R & D	Financement public reçu par les entreprises	Dépenses intérieures de R & D	Financement public reçu par les entreprises
Construction aéronautique et spatiale	15,4	6,2	12,8	5,1
Industrie automobile	13,3	0,1	13,4	0,1
Fabrication d'instruments de mesure, d'optique, d'horlogerie, médicaux (1)	10,6	4,0	11,0	3,3
Industrie pharmaceutique (2)	13,8	0,2	14,3	0,1
Fabrication d'équipement de radio, télévision et communication (3)	12,9	1,8	13,2	1,7
Industrie chimique (4)	7,1	0,3	7,1	0,3
Fabrication de machines et équipements (5)	5,2	1,0	5,0	1,0
Énergie et extraction produits énergétiques	5,5	0,2	5,5	0,2
Fabrication machines et appareils électriques	3,8	0,1	4,0	0,1
Fabrication machines de bureau et matériel informatique	2,9	0,4 r	2,7	0,3
Services informatiques	2,6	0,1	2,7	0,1
Autres activités marchandes	19,3 r	0,9 r	19,6	0,8
Administrations (y.c. enseignement supérieur)	70,2	///	70,6	///
Ensemble	182,6	15,3	181,9	13,1

(1) Y compris instruments de précision, de contrôle et de navigation.

(2) Y compris la fabrication des principes actifs.

(3) Y compris composants.

(4) Y compris fibres artificielles et synthétiques.

(5) Y compris armement et appareils domestiques.

TABLEAU F.02-8

Chercheurs et effectifs de la R & D des entreprises et administrations en équivalent temps plein recherche

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD/SDES)

Unité : en milliers

Branches (branches de recherche pour les activités marchandes)	1996		1997	
	Effectifs de R & D	Dont chercheurs	Effectifs de R & D	Dont chercheurs
Construction aéronautique et spatiale	16,2	6,6	14,9	5,9
Industrie automobile	20,0	5,3	20,1	5,6
Fabrication d'instruments de mesure, d'optique, d'horlogerie, médicaux (1)	15,5	9,4	15,9	10,0
Industrie pharmaceutique (2)	18,0	6,2	18,1	6,2
Fabrication d'équipement de radio, télévision et communication (3)	16,6	8,4	17,8	9,2
Industrie chimique (4)	11,4	3,9	11,2	3,9
Fabrication de machines et équipements (5)	9,9	3,3	9,7	3,5
Énergie et extraction produits énergétiques	6,1	3,1	6,1	3,1
Fabrication machines et appareils électriques	6,4	2,6	6,8	2,8
Fabrication machines de bureau et matériel informatique	4,3	3,1	3,9	2,9
Services informatiques	4,7	3,7	4,9	3,9
Autres activités marchandes	33,5 <i>r</i>	12,9 <i>r</i>	34,7	13,7
Administrations (y.c.enseignement supérieur)	158,2	86,3	151,8	84,6
	320,8	154,8	315,9	155,3

(1) Y compris instruments de précision, de contrôle et de navigation.

(2) Y compris la fabrication des principes actifs.

(3) Y compris composants.

(4) Y compris fibres artificielles et synthétiques.

(5) Y compris armement et appareils domestiques.

TABLEAU F.02-9

Les effectifs de chercheurs dans quelques pays

Sources : OCDE et Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (DPD/SDES)

	Chercheurs des entreprises			Chercheurs des administrations (1)			Total des chercheurs			Chercheurs par milliers d'actifs		
	1983	1991	1997	1983	1991	1997	1983	1991	1997	1983	1991	1997
États-Unis	533 300	776 400	918 600	189 600	184 100	198 200 (4)	722 900	960 500	964 800 (4)	6,4	7,5	7,4 (4)
Japon (2)	223 880	340 800	404 230	211 460	257 530	221 210	435 340	598 330	625 440	7,4	9,2	9,2
Allemagne (3)	81 870	141 080	129 370 (5)	48 970	100 790	101 758	130 840	241 870	231 128 (5)	4,7	6,1	5,9 (5)
France	38 270	59 590	70 700	54 410	70 190	84 600	92 680	129 780	155 300	3,9	5,2	6,1 (6)
Royaume-Uni	77 000	80 000	84 000	...	48 000	63 000 (6)	...	128 000	146 000 (6)	...	4,5	5,1 (6)
Italie	20 980	29 580	27 735 (6)	42 040	45 660	48 710 (6)	63 020	75 240	76 440 (6)	2,7	3,1	3,3 (6)

(1) Comprend les secteurs de l'Etat, de l'enseignement supérieur et des associations, y compris boursiers de thèse.

(2) Pour le Japon, il y a une rupture de série à partir de 1996 pour les chercheurs universitaires qui sont évalués en équivalent temps plein et non plus en personnes physiques.

(3) À partir de 1991, Allemagne réunifiée.

(4) Donnée 1993.

(5) Donnée 1995.

(6) Donnée 1996.

Propriété industrielle

- 1.** Présentation.
- 2.** Méthodologie.
- 3.** Définitions.
- 4.** Sources de documentation.
- 5.** Graphiques et tableaux.

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Évolution des dépôts de demandes de brevets pour une protection en France.

Graphique. Dépôts de demandes de brevets pour une protection en France par pays de résidence du déposant en 1998.

1. Dépôts de demandes de brevets d'invention pour une protection en France.
2. Dépôts de demandes de brevets pour une protection en France, par pays de résidence du déposant.
3. Répartition par domaine technologique des demandes de brevets déposées par la voie nationale.
4. Dépôts de marques pour une protection en France.
5. Dépôts de dessins et modèles pour une protection en France.
6. Bilan financier des brevets et des redevances de fabrication avec l'étranger.
7. Bilan financier des brevets et des redevances de fabrication par pays.

1. PRÉSENTATION

Continuant la progression entamée depuis 1987, le nombre de demandes de brevets en France connaît encore une croissance entre 1997 et 1998 (+ 16 %), sous l'effet notamment de l'évolution du nombre de demandes présentées par la voie internationale (+ 23,5 % entre 1997 et 1998) qui poursuit une progression très importante et ininterrompue depuis 1978. Bien que la voie de dépôt la plus utilisée depuis 1996 soit la voie internationale, qui représente 50 %, les dépôts par voie européenne sont en augmentation à la suite d'une modification des modalités de règlement des taxes.

Le nombre de demandes de brevets français est en très légère diminution après deux années de hausse. Cette baisse provient de la diminution des dépôts d'origine étrangère.

Après la diminution de 1997 liée aux dépôts communautaires, le nombre de dépôts de marques atteint de nouveau le chiffre de 1996 avec une croissance de 12 % entre 1997 et 1998. En 1998, les dépôts de marques pour une protection en France effectués par chacune des trois voies (française, communautaire et internationale par l'Union de Madrid - Arrangement et Protocole) augmentent. La voie nationale progresse de 11 % entre 1997 et 1998.

Concernant la voie nationale française, les résidents français représentent 58 % des dépôts, viennent ensuite les résidents des États-Unis (10 % des dépôts) et les résidents allemands (8 % des dépôts).

La forte augmentation depuis 1994 du nombre de dessins et modèles déposés (+ 78 % entre 1994 et 1998; + 9 % entre 1997 et 1998) s'explique par la mise en place d'une procédure dite de dépôt simplifié. Cette procédure favorise en effet le nombre élevé de dessins ou modèles dans chaque dépôt, le nombre des dépôts n'augmentant que de 7 % entre 1994 et 1998.

Pour les dessins et modèles français, on constate une augmentation de 10 % entre 1997 et 1998.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Généralités

Les généralités, ci-dessous, concernent les bases juridiques des titres de propriété industrielle. Tous les textes ont été codifiés depuis le 1^{er} juillet 1992 dans le code de la propriété intellectuelle.

Brevets d'invention

Jusqu'en 1978, la protection sur le territoire français ne pouvait s'obtenir que par le dépôt en France d'une demande de brevet nationale. Depuis cette date, il existe trois moyens d'obtenir cette protection :

— la voie nationale.

La matière est régie par la loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle comprenant en première partie la propriété littéraire et artistique, en deuxième partie la propriété industrielle.

Ce texte a codifié à droit constant les lois régissant précédemment la matière des brevets dans le livre VI du code.

Le dépôt d'une demande de brevet doit être effectué soit à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) au siège de Paris ou dans un de ses dix centres régionaux. Dans ce dernier cas, les pièces sont immédiatement transmises à l'Institut.

La demande doit notamment comprendre :

- une description de l'invention;
- une ou plusieurs revendications qui définissent l'objet de la protection demandée;
- un abrégé du contenu technique de l'invention;
- la justification du paiement des redevances prescrites.

La demande est publiée d'office à l'expiration d'un délai de dix-huit mois qui court de la date de dépôt (ou de la date de priorité, si une priorité est revendiquée).

Selon l'article L. 612-14 du code de la propriété intellectuelle, l'Institut national de la propriété industrielle annexe au brevet délivré un « rapport de recherche ». Ce rapport de recherche cite les antériorités (y compris les documents étrangers) susceptibles d'affecter la nouveauté et l'activité inventive de l'invention.

La protection conférée par le brevet consiste dans le droit exclusif d'exploiter l'invention. Toute atteinte constitue une contrefaçon engageant la responsabilité de son auteur.

— la voie européenne.

La Convention sur la délivrance de brevets européens (dite Convention de Munich) du 5 octobre 1973 permet d'obtenir, par une seule formalité de dépôt et après un examen complet de brevetabilité, la délivrance d'un titre unique appelé « brevet européen », pouvant avoir dans dix-neuf États d'Europe les mêmes effets qu'un brevet national.

Par ailleurs, le « brevet communautaire » issu de la procédure de délivrance des brevets européens devrait être soumis, y compris en ce qui concerne ses effets, à un même corps de règles définies dans la « Convention relative au brevet européen pour le marché commun » (signée à Luxembourg le 15 décembre 1975). Cette convention n'est toutefois pas encore entrée en vigueur.

— la voie internationale dite PCT (Patent Cooperation Treaty).

Grâce au Traité de coopération en matière de brevets (dit PCT), signé à Washington le 19 juin 1970, il est possible par une seule démarche de déposer une demande de brevet dans près de cent pays. Un délai de trente mois est ouvert pour l'entrée dans les phases nationales, indispensable pour la délivrance des brevets nationaux recherchés. Le dépôt international est suivi d'un rapport de recherche internationale, voire d'un examen préliminaire international, facilitant le déroulement des phases nationales.

Marques de fabrique, de commerce ou de service

Il existe trois moyens d'obtenir cette protection :

— la voie nationale.

Le droit des marques a été entièrement réformé par la loi n° 91-7 du 4 janvier 1991 : codifiée dans le livre VII du code de la propriété intellectuelle.

Les principes du droit français en la matière subsistent : seul le dépôt, suivi de l'enregistrement, et non le simple usage crée le droit exclusif. L'INPI procède d'office à l'examen de marque sous l'aspect de sa distinctivité, de sa licéité et de son éventuel caractère trompeur, l'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

La principale nouveauté est sans doute l'introduction, en France, de la procédure d'opposition. Dans un délai de deux mois suivant la publication de la demande d'enregistrement, le propriétaire d'une marque antérieure, ou le bénéficiaire d'un droit exclusif d'exploitation sur une telle marque peuvent former opposition auprès de l'INPI à l'enregistrement d'une marque postérieure.

L'atteinte aux droits de la marque constitue une contrefaçon engageant la responsabilité civile de son auteur.

— la voie communautaire.

Cette voie, ouverte depuis le 1^{er} janvier 1996, permet d'obtenir une protection unique sur l'ensemble des pays formant l'Union européenne, avec une procédure d'enregistrement unique.

Le dépôt d'une marque communautaire s'effectue à l'Office pour l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), situé à Alicante, ou par l'intermédiaire, en France, de l'Institut national de la propriété intellectuelle. La durée de la protection est de dix ans, indéfiniment renouvelable.

— la voie internationale.

L'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole), regroupant une soixantaine de pays, permet par une seule et même formalité d'étendre à tous les pays membres, ou à certains d'entre eux seulement, les effets d'un dépôt effectué en France. Le dépôt international s'effectue au Bureau international de l'Organisation (OMPI) situé à Genève par l'intermédiaire, en France, de l'Institut national de la propriété industrielle. La durée de protection obtenue à l'étranger grâce à ce dépôt est de dix ans, également renouvelable indéfiniment.

Dessins et modèles industriels

Il existe deux moyens d'obtenir cette protection :

— la voie nationale.

Le droit français est dominé par le principe dit de « l'unité de l'art » en vertu duquel le créateur peut prétendre au bénéfice, cumulativement ou alternativement selon son intérêt :

- de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire ou artistique codifiée dans le livre I du code de la propriété intellectuelle, applicable à toutes les créations quelle que soit leur destination, sans que soit exigée aucune formalité;

- de la loi du 14 juillet 1909 spécifique aux dessins et modèles industriels, sous réserve de l'accomplissement d'une formalité de dépôt auprès de l'INPI ou des greffes des tribunaux de commerce.

La loi n° 90-1052 du 26 novembre 1990 a modifié les dispositions de la loi du 14 juillet 1909 afférentes à la

procédure de dépôt pour les moderniser et les simplifier : ces textes figurent dans le livre V du code de la propriété intellectuelle.

Désormais, il n'est plus possible de procéder à un dépôt en nature. Le dépôt doit simplement comporter l'identification du déposant et une reproduction du ou des dessins ou modèles concernés.

La loi modifiée ne prévoit plus le secret du dépôt. Dès qu'il est reconnu conforme, le dépôt est publié à moins que le déposant n'ait requis l'ajournement de cette publication à trois ans.

La durée de protection est de vingt-cinq ans à compter de la date de dépôt, et peut être prorogée pour une période de vingt-cinq ans sur déclaration du titulaire.

De plus, la loi n° 94-102 du 5 février 1994 et le décret n° 94-836 du 27 septembre 1994 ont institué une procédure de dépôt simplifiée autorisant les déposants appartenant à des domaines renouvelant fréquemment l'aspect de leurs créations (notamment les professionnels de la mode) à effectuer un dépôt avec des contraintes de présentation allégées.

— la voie internationale.

Une protection à l'étranger peut être demandée pour les dessins et modèles, en se conformant aux prescriptions des différentes législations nationales. Les droits varient notablement d'un pays à l'autre et prennent souvent en considération, au contraire du droit français, la nature et la destination de l'objet.

L'arrangement de La Haye du 6 novembre 1925 permet d'obtenir une protection dans les 19 pays membres au moyen d'un dépôt unique auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève, à moins d'un refus de protection notifié dans les six mois par les États qui prévoient un tel refus.

2.2. Méthodologie des tableaux

Les tableaux de statistiques de propriété industrielle sont établis sur la base des dépôts de titres de propriété industrielle désignant la France. Ces dépôts sont comptabilisés par l'INPI et par les offices récepteurs de demandes de titres de protection internationale.

Les domaines technologiques pris en compte dans le tableau F.03-3 sont basés sur la Classification Internationale des Brevets (CIB) issue de la convention européenne du 19 septembre 1954. Cette classification ne trouve pas de correspondance directe avec les nomenclatures usuelles telles que la NAF, et est revue tous les cinq ans pour tenir compte des évolutions dans les techniques de pointe; la dernière mise à jour date du 1^{er} janvier 1995. De ce fait, les comparaisons avec d'autres indicateurs industriels sont à prendre avec précaution.

3. DÉFINITIONS

Brevets d'invention

Ils concernent :

— les produits nouveaux, considérés dans leur structure (ex. : réceptacle et pliage d'un coussin d'air), leur composition (ex. : une nouvelle molécule pharmaceutique), leur configuration fonctionnelle (ex. : une selle de bicyclette);

— les procédés nouveaux de fabrication (ex. : un procédé de moulage) remplissant par ailleurs les autres conditions prévues par la loi.

Le brevet n'est pas réservé aux grandes innovations. Il peut également s'appliquer à des réalisations relativement modestes (ex. : planche à voile, à roulettes et à skis), qui pour autant, n'en sont pas moins commercialement intéressantes.

Dessins et modèles

La protection des dessins et modèles s'applique à la forme ou à l'aspect extérieur donné à un produit industriel ou artisanal (ex. : une aile d'automobile).

Si la forme ou l'aspect sont inséparables de la fonction de l'objet, la protection ne relève que du brevet (ex. : une selle de bicyclette).

Marques de fabrique, de commerce ou de service

La marque est le signe quelconque (nom, emblème, dessin) qui permet à une entreprise de distinguer ses produits de ceux des autres entreprises. C'est le signe de ralliement de la clientèle.

Non-résidents

Personnes physiques ou morales ayant leur domicile ou leur siège hors de France.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle a pour objet la protection des droits de propriété industrielle et des droits d'auteur.

Les principaux droits de propriété industrielle sont les brevets d'invention, les marques de fabrique, de commerce ou de service, et les dessins et modèles industriels.

Ces titres de propriété industrielle présentent toutefois le caractère commun de conférer un monopole d'exploitation (énergiquement sanctionné par l'action en contrefaçon), et de constituer par là même un atout irremplaçable dans la stratégie des entreprises.

Ce sont des armes défensives et offensives.

Pour tous ces titres de propriété il existe deux moyens d'obtenir cette protection, la voie nationale et la voie internationale, cette dernière a deux aspects en ce qui concerne les brevets (la voie européenne et la voie internationale dite PCT) et les marques (la voie communautaire, depuis 1996, et la voie internationale).

Résidents en France

Personnes physiques ou morales ayant leur domicile ou leur siège en France.

Voie nationale

Demande de protection en France par la procédure nationale, la procédure de délivrance ou d'enregistrement étant effectuée par l'Institut national de la propriété industrielle.

Voie communautaire

Depuis 1996, demande de protection des marques dans les pays de l'Union européenne auprès de l'Office pour l'harmonisation sur le marché intérieur.

Voie européenne

Demande de protection en France par la procédure européenne de délivrance des brevets (Convention de Munich).

Voie internationale

Demande de protection en France par une autre voie internationale : Traité de Washington (PCT) pour les brevets, arrangement de Madrid pour les marques, arrangement de La Haye pour les dessins et modèles.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Institut national de la propriété industrielle.
- INSEE.

Publications INSEE :

Économie et statistique :

- dossier : « Les brevets », n° 275-276, 1994.

Autres publications :

Législation :

- *Le droit français des signes distinctifs*, P. Mathély - Paris : Librairie du journal des notaires et des avocats, 1984.
- *Brevets, savoir-faire et droit communautaire*, J.J. Burst, R. Kovar - Paris : Litec, 1986.
- *Brevets d'invention : France-étranger, brevet européen*, B. Phelip - Paris : Delmas, 1989.
- *Le droit des brevets*, par J. Foyer, M. Vivant - Paris : PUF, 1990.
- *Protection et défense des marques de fabrique et concurrence déloyale : droit français et droits étrangers*, Y. Saint-Gal - Paris : Delmas, 1991.
- *Le nouveau droit français des brevets d'invention*, par P. Mathély - Paris : Librairie du journal des notaires et des avocats, 1991.
- *Fiscalité de la recherche, de la propriété industrielle et des logiciels*, par J. L. Pierre - Paris : Edition formation entreprise, 1993.
- *Le nouveau droit français des marques*, par P. Mathély, J.J. Burst - Paris : Librairie du journal des notaires et des avocats, 1994.

— Traité des dessins et modèles par P. Greffe et F. Greffe - Paris : Litec, 1997.

— Le droit des dessins et modèles, par D. Cohen – Paris : Economica, 1997.

— Le droit de la propriété industrielle, par A. Chavanne, J.J. Burst - Paris : Dalloz, 1998.

— Le droit français de la propriété intellectuelle, par Y. Marcellin, A. Bertrand (collab.), J.P. Martin (collab.), A. Michalland (collab.) - Paris : Cedat, 1999.

— Statistiques annuelles des échanges techniques entre la France et l'étranger, Institut national de la propriété industrielle.

— Statistiques annuelles de la propriété industrielle, partie I : brevets, modèles d'utilité, partie II : marques de produits et de services, dessins et modèles industriels, obtentions végétales, micro-organismes + Cédérom.

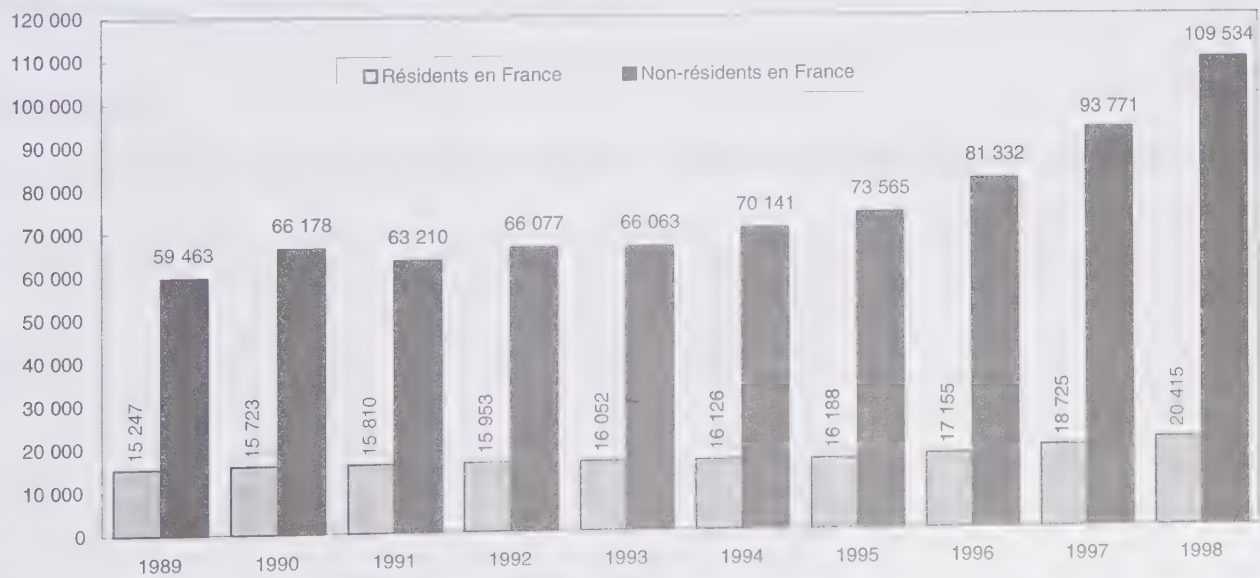
— « Ten years of the European Patent Office » - World Patent Information, vol. 10, n° 2, 1988.

— La marque communautaire en 1997 : analyse statistique des dépôts à l'OHMI, par l'Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri-Desbois (IRPI).

Statistiques :

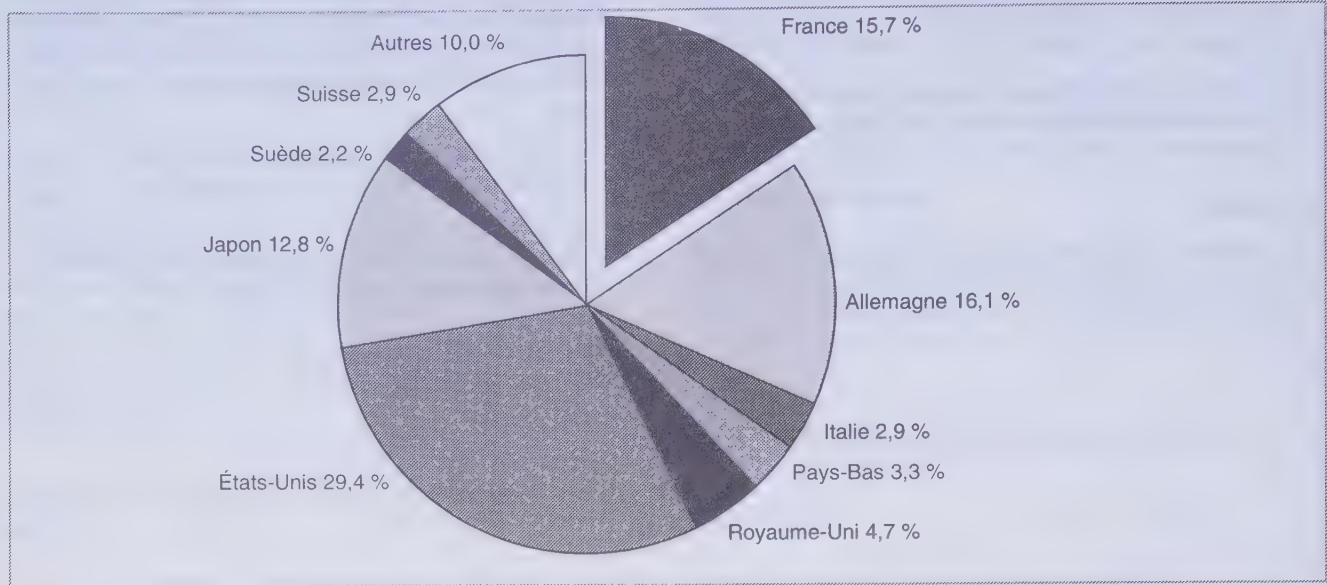


GRAPHIQUE F.03-1
Évolution des dépôts de demandes de brevets pour une protection en France



GRAPHIQUE F.03-2

Dépôts de demandes de brevets pour une protection en France par pays de résidence du déposant en 1998



Source : Institut national de la propriété industrielle

TABLEAU F.03-1

Dépôts de demandes de brevets d'invention pour une protection en France

Source : Institut National de la Propriété Industrielle

	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Résidents en France	13 520	15 723	15 810	15 953	16 052	16 126	16 188	17 155	18 725	20 415
Voie nationale	12 050	12 378	12 597	12 539	12 638	12 514	12 419	12 916	13 252	13 251
Voie européenne	1 271	2 551	2 249	2 298	1 987	2 075	2 039	2 074	3 093	3 960
Voie internationale	199	794	964	1 116	1 427	1 537	1 730	2 165	2 380	3 204
Non-résidents	42 602	66 178	63 210	66 077	66 063	70 141	73 565	81 332	93 771	109 534
Voie nationale	7 543	4 260	3 908	3 547	3 402	3 525	3 477	3 484	3 637	3 544
Voie européenne	29 398	44 812	39 086	39 009	36 568	35 339	34 282	34 553	40 089	44 444
Voie internationale	5 661	17 106	20 216	23 521	26 093	31 277	35 806	43 295	50 045	61 546
Total	56 122	81 901	79 020	82 030	82 115	86 267	89 753	98 487	112 496	129 949

TABLEAU F.03-2

Dépôts de demandes de brevets pour une protection en France, par pays de résidence du déposant

Source : Institut National de la Propriété Industrielle

Pays de résidence	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
France	13 520	15 723	15 810	15 953	16 052	16 126	16 188	17 155	18 725	20 415
Allemagne	10 015	14 223	12 057	12 858	13 040	13 602	14 449	14 786	17 770	20 970
Italie	1 706	2 554	2 350	2 579	2 311	2 390	2 440	2 656	2 912	3 767
Pays-Bas	1 272	2 085	2 092	2 339	2 164	2 574	2 835	3 276	3 895	4 234
Royaume-Uni	3 122	4 876	4 488	4 458	4 512	4 779	4 893	4 863	5 951	6 119
États-Unis	12 327	20 094	20 199	22 468	22 821	24 491	25 971	29 481	31 882	38 123
Japon	7 094	12 471	12 335	11 264	10 413	10 531	10 557	12 392	14 850	16 675
Suède	1 041	1 214	1 255	1 249	1 376	1 494	1 792	2 085	2 454	2 872
Suisse	2 084	2 553	2 322	2 423	2 438	2 259	2 458	2 766	3 330	3 767
Autres	3 941	6 108	6 112	6 439	6 988	8 021	8 170	9 027	10 727	13 007
Total	56 122	81 901	79 020	82 030	82 115	86 267	89 753	98 487	112 496	129 949

TABLEAU F.03-3

Répartition par domaine technologique des demandes de brevet déposées par la voie nationale

Source : Institut National de la Propriété Industrielle

	1986	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Électronique-Électricité	2 454	2 600	2 441	2 419	2 522	2 628	2 649	2 869	3 237	3 490
Composants électriques, électrotechnique	1 154	1 029	1 058	1 080	1 072	1 158	1 194	1 237	1 237	1 248
Audiovisuel	481	488	394	353	382	369	383	403	429	420
Télécommunications	393	513	454	441	579	574	587	680	890	1 073
Informatique	290	407	376	402	377	379	365	405	469	542
Semiconducteurs	136	163	159	143	112	148	120	144	212	207
Instrumentation	2 175	1 991	1 950	1 853	1 904	2 086	1 906	1 985	2 078	1 904
Optique	343	380	376	339	317	375	383	409	423	311
Analyse, mesure et contrôle	1 265	1 041	1 022	897	938	951	904	953	1 005	983
Ingénierie médicale	567	570	552	617	649	760	619	623	650	610
Chimie, Pharmacie	1 804	1 688	1 616	1 498	1 545	1 633	1 661	1 632	1 686	1 750
Chimie organique fine	544	506	496	474	470	476	484	429	467	432
Chimie macromoléculaire	235	216	164	193	172	205	233	243	248	190
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	273	283	269	245	339	396	438	439	444	555
Biotechnologies	149	113	148	140	113	145	131	118	145	163
Matériaux, métallurgie	412	433	409	319	320	298	281	297	265	280
Produits pour l'agriculture et l'alimentation	191	137	130	127	131	113	94	106	117	130
Procédés industriels	2 206	1 830	1 744	1 633	1 753	1 678	1 643	1 615	1 647	1 671
Procédés technologiques généraux	500	468	458	408	486	476	440	424	428	447
Traitement de surface - Revêtement	231	166	169	178	173	164	150	143	156	168
Travail des matériaux	692	576	517	399	410	398	431	399	387	408
Procédés thermiques et appareillages	418	311	313	298	352	305	267	326	316	340
Industrie chimique et pétrolière	273	210	161	180	177	177	219	193	196	155
Environnement - Pollution	92	99	126	170	155	158	136	130	164	153
Machines, Mécanique	5 703	4 927	4 806	4 821	5 025	4 857	4 886	4 995	5 233	5 139
Machines-outils	530	448	478	435	466	363	322	394	356	337
Moteurs, pompes, turbines	568	464	436	368	408	419	444	468	534	539
Composants mécaniques	1 283	1 128	1 082	1 100	1 140	1 022	1 121	1 033	1 051	1 085
Manutention, imprimerie	1 234	1 069	1 049	1 120	1 116	1 079	1 079	1 086	1 047	1 045
Machines et appareils pour l'agriculture et l'alimentation	567	443	372	395	417	418	362	428	460	415
Transport	1 246	1 091	1 114	1 164	1 244	1 280	1 322	1 393	1 573	1 521
Technologie nucléaire	131	117	115	101	93	105	104	60	66	87
Spatial - Armement	144	167	160	138	141	171	132	133	146	110
Consommation des ménages - BTP	2 687	2 474	2 485	2 253	2 441	2 559	2 631	2 798	2 587	2 490
Équipements et produits de consommation	1 530	1 387	1 330	1 264	1 442	1 472	1 516	1 714	1 601	1 568
Bâtiment - Travaux publics	1 157	1 087	1 155	989	999	1 087	1 115	1 084	986	922
Demandes non classées	1 495	1 128	1 463	1 609	850	598	520	506	421	351
Total des demandes	18 524	16 638	16 505	16 086	16 040	16 039	15 896	16 400	16 889	16 795

TABLEAU F.03-4

Dépôts de marques pour une protection en France (premiers dépôts et renouvellements)

Source : Institut National de la Propriété Industrielle

	1987	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Résidents en France	56 462	67 805	59 955	50 407	52 025	54 012	56 845	63 423	66 635	73 671
Voie nationale	56 423	67 771	59 920	50 359	51 991	53 984	56 845	61 808	64 734	71 491
Voie communautaire	///	///	///	///	///	///	///	1 610	1 898	2 161
Voie internationale	39	34	35	48	34	28	—	5	3	19
Non résidents	18 291	27 320	24 528	24 112	24 277	24 684	26 049	65 553	48 934	55 364
Voie nationale	9 629	13 368	11 414	10 525	11 373	11 777	12 636	10 790	10 601	12 496
Voie communautaire	///	///	///	///	///	///	///	41 383	25 340	29 067
Voie internationale	8 662	13 952	13 114	13 587	12 904	12 907	13 413	13 380	12 993	13 801
Total	74 753	95 125	84 483	74 519	76 302	78 696	82 894	128 976	115 569	129 035

TABLEAU F.03-5

Dépôts de dessins et modèles pour une protection en France (en nombre de modèles)

Source : Institut National de la Propriété Industrielle

	1987	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Résidents en France	20 249	24 540	27 967	25 220	22 970	23 540	35 850	46 046	51 332	56 354
Voie nationale (1).....	19 262	23 050	26 711	23 400	21 000	21 600	33 969	44 061	48 709	53 942
Voie internationale.....	987	1 490	1 256	1 820	1 970	1 940	1 881	1 985	2 623	2 412
Non-résidents	8 013	12 155	13 619	13 851	14 656	14 609	13 771	14 617	16 385	17 209
Voie nationale (1).....	2 599	2 245	2 087	2 200	2 000	2 200	2 667	3 093	3 666	3 485
Voie internationale.....	5 414	9 910	11 532	11 651	12 656	12 409	11 104	11 524	12 719	13 724
Total	28 262	36 695	41 586	39 071	37 626	38 149	49 621	60 663	67 717	73 563

(1) Les chiffres de la voie nationale pour les années 1992 à 1994 sont des estimations.

TABLEAU F.03-6

Bilan financier des brevets et des redevances de fabrication avec l'étranger

Source : Banque de France (Balance des paiements)

Unité : Million de francs

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Recettes	6 802	6 615	7 501	8 670	9 401	9 420	10 209	11 528	9 639	11 927	13 748
Dépenses	13 286	11 457	11 265	12 538	13 861	13 338	13 651	15 061	13 569	14 444	16 007
Soldes	- 6 484	- 4 842	- 3 764	- 3 868	- 4 460	- 3 918	- 3 442	- 3 533	- 3 930	- 2 517	- 2 259

TABLEAU F.03-7

Bilan financier des brevets et des redevances de fabrication par pays

Balance par pays des règlements avec l'étranger

Source : Banque de France

Unité : Million de francs

Pays	1996			1997			1998		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
UE	5 620	6 189	- 569	5 490	5 578	- 88	6 674	6 701	- 27
dont : Royaume-Uni	1 076	1 535	- 460	996	1 081	- 85	1 357	1 218	139
Pays-Bas	604	1 208	- 604	623	1 196	- 573	518	1 161	- 643
U.E.B.L.	684	386	298	725	408	317	647	484	163
Allemagne	1 335	1 066	289	1 086	980	106	1 947	1 218	729
Italie	617	493	124	734	295	439	775	290	485
Espagne	820	109	711	750	104	646	899	119	780
États-Unis	3 227	7 427	- 4 200	2 465	6 456	- 3 991	3 170	6 775	- 3 605
Canada	177	158	19	161	78	83	414	99	315
Japon	1 375	357	1 018	1 299	358	941	1 186	397	789
Suisse	644	1 294	- 650	719	1 375	- 656	681	1 532	- 851

G

***Données économiques
générales***

Comptabilité nationale

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Tableaux.

Liste des tableaux :

- | | |
|--|--|
| 1. Ressources et emplois de biens et services : à prix courants. | 9A. Compte d'utilisation du revenu et principaux ratios des ménages. |
| 2. Ressources et emplois de biens et services : aux prix de l'année précédente chaînés, base 95. | 9B. Principaux ratios des entreprises non financières. |
| 3. Ressources et emplois de biens et services : contribution à la croissance du PIB, aux prix de l'année précédente. | 10. Prélèvements obligatoires des Administrations publiques et des Institutions de l'Union européenne. |
| 4. Valeur ajoutée par branche à prix courants. | 11. Grands agrégats et opérations avec le Reste du Monde. |
| 5. Valeur ajoutée par branche aux prix de l'année précédente chaînés, base 1995. | 12. Comparaisons internationales : principaux agrégats en standard de pouvoir d'achat (SPA). |
| 6. Partage de la valeur ajoutée des secteurs institutionnels à prix courants. | 13. Comparaisons internationales : agrégats (en SPA) rapportés à la population et à l'emploi. |
| 7. Principaux agrégats par secteur institutionnel, à prix courants. | 14. Comparaisons internationales : taux de croissance du PIB (en volume). |
| 8. Principaux agrégats par habitant. | 15. Critères de convergence de l'Union européenne au sens du Traité de Maastricht. |

Ce chapitre a été élaboré avec la collaboration de la Division « Synthèse générale des comptes » et de la Division « Synthèses des Biens et Services » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

En 1998, la croissance est de 3,2 % en moyenne annuelle, record de la décennie. La hausse des prix se réduit encore par rapport à celle de 1997, déjà qualifiée d'historiquement faible. La consommation des ménages est le principal moteur de la croissance. L'investissement, lui aussi, reprend. Les investissements en matériels et logiciels informatiques ont notamment la part belle ; les investissements en biens d'équipement sont très dynamiques au premier semestre et ralentissent ensuite.

Le commerce extérieur, affecté par la crise asiatique et ses effets induits, freine légèrement la croissance. Le déficit public représente 2,7 % du PIB, contre 3 % en 1997.

MÉTHODOLOGIE

Les principales notions

La comptabilité nationale est une présentation de données d'origine statistique visant à retracer, de façon cohérente et intégrée, l'ensemble des aspects économiques relatifs aux unités qui composent l'économie nationale.

Les comptes nationaux décrivent des phénomènes économiques relatifs aux unités localisées sur leur territoire qualifié de « territoire économique ». Le territoire économique considéré est le suivant :

— le territoire géographique de la France métropolitaine et des DOM, les ambassades, bases militaires et scientifiques françaises situées hors de ce territoire mais à l'exclusion des ambassades étrangères en France.

Les concepts principaux qui sous-tendent toute la description que font les comptes nationaux sont ceux de production, de revenu et d'épargne. En effet, la production mesure la création de biens et services sur le territoire économique et donc l'essentiel de l'offre de biens et services permettant de satisfaire la demande, sous toutes ses formes : consommation, investissement, exportations. Dans le même temps, la production est la source principale des revenus dont bénéficient les unités résidentes, celles qui ont leur centre d'intérêt économique sur le territoire économique.

Pour présenter de façon détaillée l'analyse de la production, trois types de regroupements sont utilisés :

— les secteurs institutionnels regroupent des unités institutionnelles (entreprises, administrations, ménages,...) qui sont des unités élémentaires disposant à la fois d'une autonomie de gestion – matérialisée par l'existence ou la possibilité de tenir une comptabilité complète – et d'une autonomie de décision;

— les branches, constituées des unités de production homogène impliquées dans les activités de l'économie nationale définies dans une nomenclature d'activité;

— les produits, définis en référence à une nomenclature de produits.

Dans une analyse plus globale, la mesure de l'activité productrice s'effectue par le produit intérieur net (PIN) ou le produit intérieur brut (PIB), selon que l'on déduit ou non la consommation de capital fixe (cf. définitions).

Le produit intérieur brut est plus faible que la valeur totale de tous les produits (intermédiaires ou finals) élaborés au cours de l'année dans l'économie nationale, mais est plus significatif puisque sans double compte. Ceci impose de prendre quelques précautions lorsqu'on veut situer une unité de production (ou un groupe d'unités) dans l'ensemble de l'activité productrice nationale en utilisant comme référence le produit intérieur brut : on ne peut y rapporter la production totale, voire le chiffre d'affaires, de l'unité concernée; il est indispensable d'utiliser alors la contribution de cette unité au produit intérieur brut, c'est-à-dire sa valeur ajoutée (différence entre la valeur des produits fabriqués et la valeur des produits consommés au cours de la fabrication).

Si, pour l'ensemble d'une économie, la production génère l'essentiel du revenu, il n'en va pas de même pour chacun des secteurs institutionnels. En effet, beaucoup de transferts s'opèrent entre unités institutionnelles, les uns directement liés à l'activité économique (rémunération des salariés, certains impôts et subventions d'exploitation) d'autres pour diverses raisons (rémunérations d'actifs incorporels ou financiers, impôts sur les bénéfices et sur le revenu, cotisations et prestations sociales).

Le revenu disponible est ainsi constitué des revenus issus de la production et de revenus de transferts. Pour l'ensemble de l'économie, on parle de revenu national disponible, brut ou net selon les cas, défini comme la somme des revenus disponibles des secteurs institutionnels.

L'épargne, enfin, mesure la part du revenu de la période considérée consacrée à l'augmentation du patrimoine des unités résidentes. Pour bon nombre d'entre elles, l'épargne équivaut au revenu. Pour les ménages, par contre, une part importante du revenu est consacrée à la consommation finale. De même, par convention, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages sont censées consommer les services non marchands qu'elles ont fournis gratuitement à la collectivité : leur épargne est donc la partie de leur revenu consacrée à d'autres utilisations. Il en résulte une capacité ou un besoin de financement suivant que l'écart entre l'épargne et l'investissement est positif ou négatif.

La consommation de capital fixe est une mesure du coût d'utilisation des biens de capital fixe, c'est-à-dire des biens qui ont été affectés à une utilisation étalée sur plusieurs années dans le cadre du processus de production. Du fait de leur usure ou de leur obsolescence, ces biens ne peuvent être utilisés indéfiniment. Afin de rendre compte du coût que représente l'utilisation de ces biens, on définit la consommation de capital fixe comme la valeur de la part des biens qui devrait être remplacée pour maintenir l'appareil de production en l'état.

Les éléments présentés ici ne constituent qu'une petite partie du cadre central des comptes nationaux. À côté de ce cadre central, et en complément, le système élargi de comptabilité nationale prévoit l'élaboration de comptes satellites et de systèmes intermédiaires. Ils font l'objet de publications séparées.

La base 95 des Comptes nationaux

Les comptes nationaux désormais diffusés sont ceux de la « base 95 » et non plus la « base 80 ».

Cette nouvelle base des comptes a été l'occasion de la mise en place d'un nouveau système de comptabilité, de

l'adoption d'une nouvelle nomenclature d'activités et de produits, et d'une révision complète des évaluations.

Le nouveau système de comptabilité nationale est aligné sur le système Européen (SEC 95) et lui-même cohérent avec le système de l'ONU (SCN 93). Il n'apporte pas de bouleversements par rapport à l'ancien. Il introduit néanmoins plusieurs changements, dont il convient de souligner les principaux :

- la production et par contre-coup la valeur ajoutée sont évaluées au « prix de base » et non plus au « prix du producteur » ; le prix de base ne comprend pas les impôts sur les produits, et inclut les subventions sur les produits ;

- il n'y a plus de calcul d'un PIB marchand et d'un PIB non marchand ;

- deux notions de consommation finale ont été introduites : dépense de consommation et consommation finale effective ;

- les logiciels font désormais partie de la formation brute de capitale fixe ;

- la définition des secteurs institutionnels a été légèrement modifiée :

- les Institutions de crédit et les Entreprises d'assurance ont été regroupées au sein des Sociétés financières,

- les Administrations privées ont laissé la place aux Institutions sans but lucratif au service des ménages,

- les Grandes entreprises nationales ne sont plus distinguées au sein des Sociétés non financières,

- enfin, les contours des secteurs ont été revus, en particulier celui des Administrations publiques.

- les flux monétaires sont rapportés à leur date de génération ; ce principe était déjà appliqué, mais il souffrait de nombreuses exceptions, qui sont supprimées.

- le territoire économique a été étendu aux Départements d'outre-mer.

Par ailleurs, le calcul des comptes à prix constants a été revu. Pour chacun des postes des comptes de biens et services, les indices de volume tirés chaque année des comptes aux prix de l'année précédente sont chaînés à partir de l'année 1995, vers l'avant pour les années suivant cette année, vers l'arrière pour les années la précédant. Les montants à prix constants sont ensuite calculés en multipliant le montant à prix courants de l'année 1995 par l'indice ainsi calculé.

Cette façon de faire a l'avantage de fournir des évolutions sur longue période qui respectent les évolutions annuelles aux prix de l'année précédente. Mais les comptes ainsi obtenus ne sont pas strictement additifs : le montant à prix constants d'un poste n'est pas égal à la somme des montants à prix constants de ses composantes. Un écart d'origine purement arithmétique s'introduit. Des comptes aux prix de l'année 1995, équilibrés, ont été calculés pour les utilisateurs souhaitant en disposer, mais ils ne figurent pas dans le Rapport. Ils servent notamment au calcul des comptes nationaux trimestriels.

La nouvelle nomenclature d'activités et de produits utilisée par les comptes nationaux est une agrégation de la nomenclature NAF en vigueur depuis 1993 et cohérente avec la nomenclature Européenne NACE rev1.

Les résultats

Les estimations relatives à une année donnée sont révisées deux fois pour prendre en compte des informations nouvelles et sont ensuite figées.

On parle de comptes définitif, semi-définitif et provisoire.

Afin de mieux apprécier les évolutions, la variation des opérations sur biens et services est analysée en deux composantes :

- l'évolution des prix, censée retracer les variations de cette nature touchant des produits de qualité comparable dans l'espace et le temps ;

- les variations de volume, qui ne se réduisent donc pas à des variations de quantités puisqu'elles incorporent des modifications de qualité. Elles sont mesurées à partir des évaluations à prix constants.

Les critères de convergence de l'Union monétaire au sens du Traité de Maastricht et les comptes nationaux

Le traité de Maastricht impose aux États membres de satisfaire simultanément aux cinq critères de convergence suivants pour participer à la monnaie unique (Euro) :

- *le critère de stabilité des prix* : le taux d'inflation ne devra pas dépasser de plus de 1,5 % la moyenne des taux des trois États membres les moins inflationnistes.

- *les critères de maîtrise des déficits publics* : le déficit des finances publiques ne devra dépasser 3 % du PIB pour l'ensemble des administrations publiques et la dette publique devra être limitée à 60 % maximum du PIB.

- *le critère de stabilité des changes* : impose le respect des marges normales de fluctuation prévues par le SME (*Système monétaire européen*), sans dévaluation de la monnaie par rapport à celle d'un autre État membre depuis au moins deux ans.

- le caractère durable de la convergence mesurée par le niveau du *taux d'intérêt nominal à long terme* qui ne devra pas dépasser de plus de 2 % la moyenne des taux d'intérêt des trois pays les plus performants en matière d'inflation.

Le déficit des finances publiques est mesuré par le besoin de financement du secteur des administrations publiques, au sens des comptes nationaux. La dette publique est celle du secteur des administrations publiques, mais mesurée différemment de celle des comptes nationaux. Elle est évaluée en valeur brute (sans déduire les créances des administrations publiques sur les autres secteurs). Elle est cependant consolidée au sein des administrations publiques. Elle est évaluée en valeur nominale et non à la valeur du marché. Les prêts et crédits commerciaux et les dettes de décalages comptables ne sont pas pris en compte.

3. DÉFINITIONS

Administrations publiques

Ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou

d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Capacité ou besoin de financement

Solde du compte de capital. Il est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation : FBCF, variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels...). On parle de capacité de financement si le solde est positif, de besoin de financement s'il est négatif.

Consommation de capital fixe

Dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible.

Le terme « brut » dans les expressions comme Produit intérieur brut ou Formation brute de capital fixe signifie que la consommation de capital fixe n'a pas été soustraite. Quand on la soustrait de ces grandeurs, leur valeur est dite « nette ».

Consommation effective des ménages

Ensemble de la consommation des ménages. C'est la somme de la dépense de consommation des ménages et de la dépense de consommation individualisable des Administrations.

La dépense de consommation des ménages se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. Elle comprend la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. On y inclut aussi les loyers imputés, que les ménages propriétaires de leur résidence principale se versent implicitement à eux-mêmes.

Les consommations individualisables incluses dans la dépense de consommation finale des Administrations sont celles dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. C'est le cas en particulier des dépenses pour l'éducation et pour la santé.

Consommation intermédiaire

Valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en oeuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Cotisations sociales effectives

Ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux administrations de sécurité sociale et aux régimes privés. Elles se décomposent en

cotisations à la charge des employeurs, à la charge des salariés, et à la charge des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi.

Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs

Contrepartie des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, leurs anciens salariés et autres ayants droit, diminuée le cas échéant des cotisations sociales à la charge des salariés.

Dépense de consommation des ménages

Voir Consommation effective des ménages

Économie nationale

Ensemble des unités résidentes sur le territoire économique. Le territoire économique français comprend la métropole et les départements d'Outre-mer. Les DOM faisaient partie du reste du monde dans les précédentes bases.

Entreprise individuelle

Entreprise qui n'a pas la forme juridique de sociétés. En comptabilité nationale, les entreprises individuelles ne sont pas dissociées des ménages qui les possèdent et sont classées par le secteur institutionnel des ménages.

Épargne

Solde du compte d'utilisation du revenu disponible et du compte d'utilisation du revenu disponible ajusté. Pour les ménages, elle est égale au revenu disponible diminué de la dépense de consommation, ou au revenu disponible ajusté diminué de la consommation effective (voir ces mots).

L'épargne peut être calculée nette, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Excédent brut d'exploitation

Solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des impôts sur les produits, et augmentée des subventions sur les produits.

Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte.

L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Exportations de biens et de services

Ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Formation brute de capital fixe

Acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Importations de biens et de services

Ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Impôts sur la production et les importations

Versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne et qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'oeuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les Impôts sur les produits et les Autres impôts sur la production.

Impôts sur les produits

Impôts dus par unité de bien ou de service produite ou échangée. Ils font partie des Impôts sur la production et les importations. Ils comprennent notamment la TVA.

Impôts sur le revenu

Impôts frappant les revenus, les bénéfices et les gains en capital. Ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des personnes physiques, ménages, sociétés et institutions sans but lucratif au service des ménages.

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

Ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

Investissement

Voir FBCF.

Ménages

Individus ou groupes d'individus considérés tant dans leur fonction de consommateurs que dans celle, éventuelle, d'entrepreneurs produisant des biens marchands ou des services financiers et non financiers marchands.

Opérations financières

Ensemble des opérations entre deux unités institutionnelles portant sur des actifs ou des passifs financiers. Certaines opérations sont purement financières : prêts, émission ou cessions de titres. D'autres sont la contre-partie d'une opération sur biens et services ou d'une opération de répartition, qui se traduit par un transfert de moyens de paiement ou la naissance d'un crédit.

Opérations de répartition

Opérations par lesquelles la valeur ajoutée générée par la production est distribuée entre la main-d'oeuvre, le capital et les administrations publiques, et opérations de redistribution du revenu et de la richesse.

Population totale

Ensemble des personnes, nationaux ou étrangers, établies de façon durable sur le territoire économique du pays, même si ces personnes en sont temporairement absentes. La population totale est calculée à une date déterminée. Toutefois, la moyenne annuelle du nombre d'habitants fournit une base appropriée pour l'estimation des variables de la comptabilité nationale ou comme dénominateur en cas de comparaisons.

Prélèvements obligatoires

Ensemble des impôts et des cotisations sociales effectives perçues par les administrations publiques et l'Union européenne. Le taux de prélèvements obligatoires est le rapport des prélèvements au PIB.

Prestations sociales

Transferts, en espèces ou en nature, aux ménages qui sont destinés à alléger la charge financière que représente pour ceux-ci la protection contre un certain nombre de risques ou de besoins ; ils sont effectués par l'intermédiaire de régimes organisés de façon collective ou, en dehors de ces régimes, par des unités des administrations publiques ou des ISBLSM.

Prix d'acquisition

Montant effectif payé par l'acheteur par unité de bien ou de service achetée. Il comprend les impôts, la TVA ne comptant que pour sa partie non déductible, et les subventions sur les produits sont déduites. Il comprend aussi les frais de transport acquittés séparément par l'acheteur pour prendre possession des produits au moment et au lieu voulus. Il exclut les intérêts qui viennent s'ajouter en cas d'octroi d'un crédit.

Prix de base

Montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les

produits et augmenté des subventions sur les produits. Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément.

Prix caf (coût, assurance, fret)

Prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

Prix fab (franco à bord)

Prix d'un bien à la frontière du pays exportateur ou prix d'un service fourni à un non-résident. Il comprend la valeur des biens ou des services au prix de base, des services de transport et de distribution jusqu'à la frontière, les impôts moins les subventions.

Production

Activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'oeuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Production marchande

Production écoulee ou destinée à être écoulee sur le marché. Elle comprend :

- les produits vendus à un prix économiquement significatif (c'est-à-dire un prix couvrant plus de 50 % des coûts de production) ;
- les produits troqués ;
- les produits utilisés pour effectuer des paiements en nature, y compris les rémunérations des salariés en nature ;
- les produits livrés par une unité d'activité économique locale à une autre unité d'activité économique locale appartenant à la même unité institutionnelle et destinés à être utilisés par cette dernière pour sa consommation intermédiaire ;
- les produits ajoutés aux stocks de biens finis et de travaux en cours, destinés à une ou plusieurs des utilisations précédentes.

Production pour usage final propre

Biens ou services qu'une unité institutionnelle produit et conserve pour sa consommation finale ou sa formation brute de capital fixe.

Produit intérieur brut aux prix du marché

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;
- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Rémunération des salariés

Ensemble des rémunérations en espèces et en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers : salaires et traitements bruts en espèces et en nature, cotisations sociales effectives et imputées à la charge des employeurs.

Reste du monde

Les comptes du reste du monde retracent les relations économiques entre les unités qui font partie du territoire économique et celles qui n'en font pas partie.

Revenu disponible

Revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution.

Revenu disponible ajusté

Pour les ménages, revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des Administrations publiques et des Institutions sans but lucratif au service des ménages (voir Consommation effective des ménages).

Revenu mixte

Solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Revenus primaires

Revenus dont disposent les unités résidentes du fait de leur participation directe à des processus de production et revenus de la propriété.

Salaires et traitements en nature

Biens, services ou autres avantages fournis gratuitement ou à prix réduit par les employeurs à leurs salariés et que ceux-ci peuvent utiliser à leur convenance pour satisfaire leurs besoins ou ceux des autres membres de leur ménage.

Secteur institutionnel

Ensemble d'unités institutionnelles. Une unité institutionnelle est un centre élémentaire de décision économique caractérisé par une unicité de comportement et une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale. Une unité résidente est dite institutionnelle dès lors qu'elle dispose d'une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale et qu'elle dispose d'une comptabilité complète, ou au moins qu'elle serait en mesure d'en établir une pertinente du point de vue économique ou juridique.

Sociétés financières

Ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière et/ou à exercer des activités financières auxiliaires. Le secteur comprend les institutions financières (banques, caisses de dépôts...), les auxiliaires financiers et d'assurance, les sociétés d'assurance (y compris mutuelles, institutions de retraite complémentaire).

Sociétés non financières

Ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

Standard de pouvoir d'achat (SPA)

Monnaie fictive utilisée pour éliminer les différences de niveau général des prix et les variations de taux de change, afin d'améliorer la comparaison des volumes entre les pays.

Subventions

Transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne versent à des producteurs résidents dans le but d'influencer leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production. On distingue les Subventions sur les produits, versées par unité de bien ou de service produite ou importée, et les Autres subventions sur la production.

Valeur ajoutée

Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Variation des stocks

Valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des pertes courantes sur stocks.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- INSEE.
- Eurostat, Office statistique de l'Union européenne.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Publications :

« Système de comptes nationaux », Bureau de statistiques des Nations Unies, Études méthodologiques, série F, n° 2, rev. 3.

« System of National Accounts 1993 », publication commune des Nations Unies, de la Banque Mondiale, du FMI, de l'OCDE et de la Commission des communautés européennes.

Système européen de comptes économiques intégrés, SEC 95, Eurostat.

« Comptes et indicateurs économiques : rapport sur les comptes de la Nation 1988 », *INSEE - Résultats* n° 664, juillet 1999, 2^{ème} version à paraître en janvier 2000.

« L'Économie française, édition 1999-2000 », Livre de poche, INSEE, juin 1999.

« ETC 1999-2000 - Extraits et tableaux des comptes de la Nation 1998 », *INSEE-Résultats*, n° 179, août 1999.

« Les comptes de la Nation en 1998 », *INSEE-Première*, n° 645, mai 1999.

« Les comptes des administrations publiques en 1998 », *INSEE-Première*, n° 646, mai 1999.

« La consommation des ménages en 1998 », *INSEE-Première*, n° 657, juin 1999.

« Dette publique en base 95, au sens du traité de Maastricht - 1995 à 1998 », *Informations Rapides*, n° 196 du 9 juillet 1999.

Économie et Statistique, n° 318, août 1998 : « La comptabilité nationale vingt ans après.

Économie et Statistique, n°s 321/322, janvier-février 1999 : « Comptabilité nationale : le passage à la nouvelle base ».

Courrier des statistiques, n°s 87-88, décembre 1999 : « La nouvelle base 1995 ».

Voir aussi sur le site www.insee.fr

Séries longues en base 80 :

« Comptes et indicateurs économiques : rapport sur les comptes de la Nation 1997 », *INSEE-Résultats*, n°s 607 à 609, juin 1998. (données 90 à 97 en base 80).

« 20 ans de comptes nationaux 1970-1989 ». *INSEE-Résultat* n° 27-28, novembre 1990.

Un demi-siècle de croissance », *INSEE-Première*, n° 486, septembre 1996.

« Les produits intérieurs bruts régionaux entre 1982 et 1996 : croissance et fluctuations », *INSEE-Première*, n° 616, novembre 1998.

« Les régions françaises dans l'Union européenne - Produit intérieur brut des régions en 1994 », *INSEE-Première*, n° 602, août 1998.

« Les prélèvements obligatoires dans l'Union européenne », *INSEE-Première*, n° 552, octobre 1997.

« Les comptes nationaux trimestriels, séries longues 1970 - 1997 en base 1980 », *INSEE-Résultats*, n° 620, décembre 1998.

« 25 ans de comptes économiques des départements d'Outre-Mer. 1970-1994 - Tomes 1 et 2. Tableaux économiques d'ensemble », *INSEE-Résultats*, n° 557 à 561, octobre 1997.



TABLEAU G.01-1

Ressources et emplois de biens et services : à prix courants

Évaluations nouvelle base 1995 (1)

Source : INSEE (Comptes de la Nation)

Unité : Million de francs

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
RESSOURCES							
Produit intérieur brut	7 126 027	7 226 530	7 499 702	7 752 424	7 951 366	8 224 901	8 564 678
Importations	1 492 949	1 389 734	1 511 122	1 638 343	1 703 087	1 851 269	1 999 754
Total ressources	8 618 976	8 616 264	9 010 824	9 390 767	9 654 453	10 076 170	10 564 432
EMPLOIS							
Dépenses de consommation finale :							
Des ménages	3 917 539	3 989 519	4 123 379	4 257 387	4 392 535	4 464 206	4 658 708
Individuelle des administrations publiques	944 088	1 018 009	1 059 557	1 094 013	1 132 866	1 163 762	1 208 522
Collective des administrations publiques	701 222	750 277	750 839	756 806	790 362	814 119	812 962
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	35 157	42 185	43 791	46 100	47 893	48 615	49 179
Total dépenses de consommation finale	5 598 006	5 799 990	5 977 566	6 154 306	6 363 656	6 490 702	6 729 371
Formation brute de capital fixe :							
Des sociétés non financières et entreprises individuelles	838 324	770 147	791 041	806 793	805 329	813 100	868 674
Des ménages hors entreprises individuelles	346 559	332 443	349 602	356 473	362 475	375 619	391 735
Des sociétés financières	44 405	42 998	32 230	39 638	44 783	52 110	58 148
Des administrations publiques	261 654	254 043	256 773	252 965	255 630	244 897	255 386
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	954	975	991	996	961	993	772
Total formation brute de capital fixe	1 491 896	1 400 606	1 430 637	1 456 865	1 469 178	1 486 719	1 574 715
Acquisitions, nettes de cessions, d'objets de valeurs	5 958	5 782	5 833	6 017	5 852	6 708	7 120
Variation des stocks	- 11 042	- 88 427	- 14 142	28 910	- 19 367	- 1 530	27 847
Exportations	1 534 158	1 498 313	1 610 930	1 744 669	1 835 134	2 093 571	2 225 379
Total emplois	8 618 976	8 616 264	9 010 824	9 390 767	9 654 453	10 076 170	10 564 432

(1) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.

TABLEAU G.01-2

Ressources et emplois de biens et services : aux prix de l'année précédente chaînés (1), base 95

Évaluations nouvelle base 1995 (2)

Source : INSEE (Comptes de la Nation) Unité : Million de francs 95

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
RESSOURCES							
Produit intérieur brut	7 529 209	7 462 409	7 616 584	7 752 424	7 837 926	7 992 215	8 245 020
Importations	1 459 605	1 404 987	1 520 513	1 638 343	1 664 535	1 767 749	1 921 591
EMPLOIS							
Dépenses de consommation finale :							
Des ménages	4 181 438	4 157 063	4 205 857	4 257 387	4 311 773	4 319 853	4 467 720
Individuelle des administrations publiques	1 020 954	1 067 327	1 088 417	1 094 013	1 112 582	1 130 141	1 161 634
Collective des administrations publiques	738 971	774 018	766 097	756 806	780 211	794 007	784 272
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	37 075	43 530	44 763	46 100	46 991	47 126	47 174
Total dépenses de consommation finale	5 976 193	6 039 628	6 102 589	6 154 306	6 251 557	6 291 071	6 460 985
Formation brute de capital fixe :							
Des sociétés non financières et entreprises individuelles	840 807	774 010	789 973	806 793	800 591	810 790	864 904
Des ménages hors entreprises individuelles	352 507	334 194	348 735	356 473	358 075	360 320	372 014
Des sociétés financières	41 610	40 996	30 779	39 638	44 803	52 243	59 121
Des administrations publiques	263 412	253 728	255 369	252 965	252 216	239 765	250 888
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	956	966	972	996	952	983	768
Total formation brute de capital fixe	1 502 344	1 406 812	1 428 187	1 456 865	1 456 637	1 463 953	1 547 124
Acquisitions, nettes de cessions, d'objets de valeurs	5 695	5 713	5 662	6 017	5 814	6 742	7 169
Variation des stocks	2 665	— 83 612	— 14 658	28 910	— 16 858	— 196	29 759
Exportations	1 508 901	1 508 240	1 623 979	1 744 669	1 805 311	1 998 786	2 123 318

(1) Ces données sont obtenues par chaînage des prix, appliqué aux données évaluées en prix constants. Par construction, les équilibres ne sont pas conservés.
(2) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.

TABLEAU G.01-3

Ressources et emplois de biens et services : contribution à la croissance du PIB, aux prix de l'année précédente

Évaluations nouvelle base 1995 (1)

Source : INSEE (Comptes de la Nation)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
							%
Dépenses de consommation finale :							
Des ménages	0,5	- 0,3	0,6	0,7	0,7	0,1	1,9
Individuelle des administrations publiques	0,5	0,6	0,3	0,1	0,2	0,2	0,4
Collective des administrations publiques	0,4	0,5	- 0,1	- 0,1	0,3	0,2	- 0,1
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	-	0,1	-	-	-	-	-
Total (2) dépenses de consommation finale	1,4	0,8	0,8	0,7	1,3	0,5	2,1
Formation brute de capital fixe :							
Des sociétés non financières et entreprises individuelles	0,1	- 0,9	0,2	0,2	- 0,1	0,1	0,7
Des ménages hors entreprises individuelles	- 0,2	- 0,3	0,2	0,1	-	-	0,1
Des sociétés financières	- 0,4	-	- 0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Des administrations publiques	0,1	- 0,1	-	-	-	- 0,2	0,1
Total (2) formation brute de capital fixe	- 0,3	- 1,3	0,3	0,4	-	0,1	1,0
Solde extérieur des biens et services	0,8	0,8	-	-	0,5	1,2	- 0,4
Exportations	1,2	-	1,6	1,6	0,8	2,5	1,6
Importations	0,4	- 0,8	1,6	1,6	0,3	1,3	2,0
Variation des stocks	- 0,3	- 1,2	0,9	0,6	- 0,6	0,2	0,4
Produit intérieur brut	1,5	- 0,9	2,1	1,7	1,1	2,0	3,2

(1) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.

(2) Du fait des arrondis, les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celles relatives à chaque poste.

TABLEAU G.01-4

Valeur ajoutée par branche à prix courants

Évaluations nouvelle base 1995 (1)

Source : INSEE (Comptes de la Nation) Unité : Million de francs

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Agriculture	216 163	204 175	224 006	232 723	231 335	236 826	242 185
Industries agricoles et alimentaires	184 845	195 447	193 011	194 441	197 257	207 424	209 479
Industries des biens de consommation	246 744	243 272	244 587	252 389	253 701	261 981	269 072
Industrie automobile	92 328	85 056	94 443	90 360	89 763	98 151	104 706
Industries des biens d'équipement	259 727	230 340	242 310	261 334	255 781	275 326	289 911
Industries des biens intermédiaires	479 636	451 862	474 749	510 086	503 194	529 074	537 842
Énergie	197 329	201 129	193 279	204 038	217 743	212 176	213 198
Construction	407 949	378 122	380 379	376 118	363 252	356 338	361 253
Commerce	691 014	712 081	727 286	757 574	735 607	753 258	782 724
Transports	275 782	268 574	282 317	280 921	284 215	306 817	326 007
Activités financières	331 712	347 711	379 466	363 506	377 671	374 334	383 133
Activités immobilières	764 609	797 057	826 282	854 738	884 517	909 964	944 140
Services aux entreprises	904 382	924 768	923 039	957 793	1 019 302	1 071 069	1 143 168
Services aux particuliers	363 167	380 067	395 749	388 457	402 199	417 088	445 720
Éducation, santé, action sociale	700 647	758 860	784 599	830 763	849 201	880 012	911 447
Administration	561 949	589 645	616 246	628 516	665 948	670 092	689 714
Unité fictive (Ajustement pour services bancaires imputés)	- 269 269	- 264 928	- 275 778	- 259 147	- 262 141	- 240 500	- 235 465
Ensemble des valeurs ajoutées (aux prix de base (2))	6 408 714	6 503 238	6 705 970	6 924 610	7 068 545	7 319 430	7 618 234
TVA	521 763	522 972	552 446	579 227	623 952	645 644	662 992
Impôts sur importations	12 143	11 492	10 940	11 322	9 756	9 853	9 816
Autres impôts sur les produits	298 125	310 592	341 253	351 563	362 342	373 722	395 348
Subventions à l'importation	- 1	-	-	-	-	-	-
Autres subventions sur les produits	- 114 717	- 121 764	- 110 907	- 114 298	- 113 229	- 123 748	- 121 712
Produit intérieur brut	7 126 027	7 226 530	7 499 702	7 752 424	7 951 366	8 224 901	8 564 678

(1) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.
(2) La production et par contre-coup la valeur ajoutée sont évaluées aux « prix de base » et non plus aux « prix du producteur »; le prix de base ne comprend pas les impôts sur les produits payés par les producteurs, et inclut les subventions sur les produits reçues par les producteurs.

TABLEAU G.01-5

Valeur ajoutée par branche aux prix de l'année précédente chaînés (1), base 1995

Évaluations nouvelle base 1995 (2)

Source : INSEE (Comptes de la Nation) Unité : Million de francs 95

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Agriculture	232 625	221 622	224 924	232 723	244 582	247 868	251 685
Industries agricoles et alimentaires	190 200	196 258	194 107	194 441	191 171	193 513	195 611
Industries des biens de consommation	243 280	227 319	232 867	252 389	245 195	255 354	264 869
Industrie automobile	90 325	80 764	90 885	90 360	94 608	103 175	116 521
Industries des biens d'équipement	234 386	216 753	237 073	261 334	254 845	280 022	295 954
Industries des biens intermédiaires	490 025	473 182	497 099	510 086	518 892	544 029	556 883
Énergie	195 642	193 176	189 968	204 038	212 527	204 232	208 994
Construction	422 036	378 015	378 563	376 118	359 128	340 694	341 544
Commerce	715 419	722 081	737 132	757 574	731 008	746 872	773 244
Transports	276 117	269 521	284 644	280 921	292 887	312 649	326 585
Activités financières	380 674	376 397	386 625	363 506	361 252	339 824	334 541
Activités immobilières	834 310	839 210	845 527	854 738	867 288	880 391	895 888
Services aux entreprises	952 822	954 903	936 562	957 793	1 004 648	1 035 017	1 097 641
Services aux particuliers	406 339	403 132	409 043	388 457	389 030	393 926	407 876
Éducation, santé, action sociale	772 087	805 218	811 441	830 763	831 555	848 933	866 815
Administration	602 071	613 603	631 007	628 516	657 419	652 558	662 386
Unité fictive (Ajustement pour services bancaires imputés)	- 288 865	- 274 403	- 277 471	- 259 147	- 254 807	- 226 922	- 215 965
Ensemble des valeurs ajoutées (aux prix de base (3))	6 762 976	6 702 475	6 817 840	6 924 610	7 001 228	7 149 880	7 377 202
TVA	553 503	550 069	574 716	579 227	585 470	603 349	617 593
Impôts sur importations	9 818	9 293	9 897	11 322	10 619	11 515	12 508
Autres impôts sur les produits	353 152	342 019	346 568	351 563	356 101	355 832	369 637
Subventions à l'importation	- 1	-	-	-	-	-	-
Autres subventions sur les produits	- 130 837	- 122 406	- 113 306	- 114 298	- 115 492	- 128 914	- 132 186
Produit intérieur brut	7 529 209	7 462 409	7 616 584	7 752 424	7 837 926	7 992 215	8 245 020

(1) Ces données sont obtenues par chaînage des prix, appliqué aux données évaluées en prix constants. Par construction, les équilibres ne sont pas conservés.
(2) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.
(3) La production et par contrecoup la valeur ajoutée sont évaluées aux « prix de base » et non plus aux « prix du producteur »; le prix de base ne comprend pas les impôts sur les produits payés par les producteurs, et inclut les subventions sur les produits reçues par les producteurs.

TABLEAU G.01-6

Partage de la valeur ajoutée des secteurs institutionnels à prix courants

Évaluations nouvelle base 1995 (1)

Source : INSEE (Comptes de la Nation) Unité : Milliard de francs

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Valeur ajoutée brute des secteurs institutionnels	6 678,0	6 768,2	6 981,7	7 183,8	7 330,7	7 559,9	7 853,7
Rémunération des salariés	3 777,2	3 835,7	3 905,3	4 037,9	4 146,4	4 252,4	4 411,6
dont : Salaires et traitements bruts	2 722,5	2 764,3	2 819,9	2 922,0	3 000,1	3 081,5	3 201,5
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1 054,7	1 071,4	1 085,3	1 115,9	1 146,3	1 170,9	1 210,1
Impôts sur la production et les importations	258,2	278,1	294,9	314,3	336,3	349,1	361,4
Subventions	- 61,0	- 66,5	- 64,4	- 58,3	- 69,6	- 60,7	- 57,9
Excédent brut d'exploitation	2 058,3	2 095,8	2 202,6	2 232,4	2 248,8	2 336,7	2 431,2
Revenu mixte brut	645,3	625,1	643,3	657,5	668,8	682,5	707,4

(1) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.

TABLEAU G.01-7

Principaux agrégats par secteur institutionnel, à prix courants

Évaluations nouvelle base 1995 (1)

Source : INSEE (Comptes de la Nation)

Unité : Milliard de francs

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Valeur ajoutée brute de l'ensemble des secteurs	6 678,0	6 768,2	6 981,8	7 183,7	7 330,7	7 559,9	7 853,7
dont : Sociétés non financières	3 737,3	3 744,8	3 839,4	3 978,9	4 024,1	4 177,2	4 354,2
Sociétés financières	337,5	350,7	383,5	364,8	379,5	376,2	383,6
Administrations publiques	1 111,3	1 170,4	1 218,6	1 262,2	1 321,5	1 353,6	1 400,6
Ménages (y compris entrepreneurs individuels)	1 470,3	1 477,5	1 514,7	1 550,9	1 577,7	1 624,5	1 686,4
Institutions sans but lucratif au service des ménages	21,6	24,8	25,6	26,9	27,9	28,4	28,9
Ajustement pour services bancaires imputés	- 269,3	- 264,9	- 275,8	- 259,1	- 262,1	- 240,5	- 235,5
Valeur ajoutée totale	6 408,7	6 503,3	6 706,0	6 924,6	7 068,6	7 319,4	7 618,2
Revenu disponible brut	7 059,5	7 170,8	7 418,0	7 666,5	7 892,3	8 174,0	8 518,6
dont : Sociétés non financières	685,5	660,5	691,2	672,0	682,2	721,4	736,1
Sociétés financières	77,1	102,2	119,1	116,0	95,4	105,4	117,9
Administrations publiques	1 660,9	1 633,8	1 723,9	1 763,4	1 894,6	1 964,9	2 100,7
Ménages (y compris entrepreneurs individuels)	4 601,0	4 732,0	4 839,9	5 068,8	5 172,0	5 332,0	5 513,1
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	34,9	42,3	43,9	46,3	48,1	50,3	50,8
Dépenses de consommation finale	5 598,0	5 800,0	5 977,6	6 154,3	6 363,7	6 490,7	6 729,4
dont : Collective des administrations publiques	701,2	750,3	751,3	756,8	794,6	814,1	813,0
Individuelle des administrations publiques	944,1	1 018,0	1 059,1	1 094,0	1 128,7	1 163,8	1 208,5
Individuelle des ménages (y compris entrepreneurs individuels)	3 917,5	3 989,5	4 123,4	4 257,4	4 392,5	4 464,2	4 658,7
Individuelle des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	35,2	42,2	43,8	46,1	47,9	48,6	49,2
Dépenses de consommation effective des ménages (2)	4 653,9	4 782,0	4 918,5	5 060,3	5 235,0	5 326,9	5 520,9
Épargne brute	1 461,5	710,3	1 440,5	1 512,1	1 528,7	1 683,3	1 789,2
dont : Sociétés non financières	685,5	660,5	691,2	672,0	682,2	721,4	736,1
Sociétés financières	77,1	102,2	119,1	116,0	95,4	105,4	117,9
Administrations publiques	15,6	- 134,5	- 86,5	- 87,5	- 28,6	- 13,0	79,2
Ménages (y compris entrepreneurs individuels)	683,5	742,5	716,5	811,4	779,5	867,8	854,4
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	- 0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	1,7	1,6
Formation brute de capital fixe	1 491,9	1 400,6	1 430,6	1 456,8	1 469,2	1 486,8	1 574,7
dont : Sociétés non financières	761,3	697,1	708,6	722,7	730,9	735,5	785,7
Sociétés financières	44,4	43,0	32,2	39,6	44,8	52,1	58,1
Administrations publiques	261,7	254,0	256,8	253,0	255,6	244,9	255,4
Ménages (y compris entrepreneurs individuels)	423,6	405,5	432,0	440,5	436,9	453,3	474,7
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8
Capacité (+) ou besoin de financement (-) de la Nation	- 20,7	57,0	- 4,2	20,1	71,1	189,1	175,3
en % du PIB	- 0,3	0,8	- 0,1	0,3	0,9	2,3	2,0
dont : Sociétés non financières	- 23,4	85,6	39,6	- 37,5	20,6	- 33,0	- 33,8
Sociétés financières	33,0	61,7	90,3	110,2	51,2	51,8	58,1
Ménages (y compris entrepreneurs individuels)	263,3	338,4	276,7	370,5	325,3	411,7	377,2
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	3,2	3,7	3,8	3,7	4,1	5,7	6,1
Administrations publiques	- 296,9	- 432,3	- 414,5	- 426,9	- 330,1	- 247,1	- 232,2
en % du PIB	- 4,2	- 6,0	- 5,5	- 5,5	- 4,2	- 3,0	- 2,7
Administration centrale	- 233,0	- 352,4	- 358,6	- 360,8	- 293,9	- 229,2	- 250,5
en % du PIB	- 3,3	- 4,9	- 4,8	- 4,7	- 3,7	- 2,8	- 2,9
État	- 234,7	- 350,8	- 362,6	- 320,3	- 296,0	- 287,4	- 259,2
en % du PIB	- 3,3	- 4,8	- 4,8	- 4,1	- 3,7	- 3,5	- 3,0
Organismes divers d'Administration centrale (ODAC)	1,7	- 1,6	4,0	- 40,5	2,0	58,3	8,7
en % du PIB	-	-	-	- 0,5	-	0,7	0,1
Administrations locales	- 33,4	- 14,0	- 17,3	- 13,8	4,6	22,7	28,0
en % du PIB	- 0,5	- 0,2	- 0,2	- 0,2	0,1	0,3	0,3
Administrations de Sécurité sociale	- 30,5	- 65,9	- 38,5	- 52,4	- 40,7	- 40,6	- 9,7
en % du PIB	- 0,4	- 0,9	- 0,5	- 0,7	- 0,5	- 0,5	- 0,1

(1) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995) Cf. méthodologie de ce chapitre.

(2) La dépense de consommation finale effective des ménages comprend la dépense de consommation individuelle des ménages (celles qu'ils supportent directement) et les consommations individualisables des Administrations publiques et ISBLSM (institutions sans but lucratif au service des ménages), tout particulièrement les dépenses pour l'éducation et la santé.

TABLEAU G.01-8

Principaux agrégats par habitant

Source : INSEE

Unité : Franc

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
PIB (prix courants)	124 203	125 342	129 529	133 342	136 213	140 333	145 542
PIB (prix chaînés)	131 231	129 433	131 548	133 342	134 268	136 363	140 109
Revenu national brut	123 754	125 231	129 034	132 639	136 134	140 519	145 974
Revenu disponible brut des ménages	80 194	82 075	83 591	87 184	88 600	90 974	93 686
Dépenses de consommation finale des ménages (prix courants)	68 280	69 197	71 216	73 228	75 246	76 168	79 166
Épargne brute des ménages	11 913	12 878	12 375	13 956	13 353	14 806	14 519
Capacité de financement des ménages	4 589	5 869	4 779	6 373	5 573	7 024	6 410

TABLEAU G.01-9A

Compte d'utilisation du revenu et principaux ratios des ménages

Évaluations nouvelle base 1995 (1)

Source : INSEE (Comptes de la Nation)

Unité : Milliards de francs et %

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Compte d'utilisation du revenu des ménages							
Revenu disponible brut ajusté	5 580,2	5 792,2	5 943,2	6 208,9	6 352,8	6 544,4	6 770,8
Revenu disponible brut	4 601,0	4 732,0	4 839,9	5 068,8	5 172,0	5 332,0	5 513,1
Transferts sociaux en nature	979,2	1 060,2	1 103,3	1 140,1	1 180,8	1 212,4	1 257,7
Prestations sociales en nature	542,5	594,3	615,5	644,0	658,3	680,3	709,6
Transferts de biens et services non marchands individuels	436,7	465,9	487,9	496,1	522,4	532,1	548,1
Revenu disponible brut	4 601,0	4 732,0	4 839,9	5 068,8	5 172,0	5 332,0	5 513,1
Dépenses de consommation finale	3 917,5	3 989,5	4 123,4	4 257,4	4 392,5	4 464,2	4 658,7
Épargne brute	683,5	742,5	716,5	811,4	779,5	867,8	854,4
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	263,3	338,4	276,7	370,5	325,3	411,7	377,2
En %							
Taux d'épargne (2)	14,8	15,7	14,8	16,0	15,1	16,3	15,5
Taux d'épargne financière (3)	5,7	7,1	5,7	7,3	6,3	7,7	6,8
Évolution annuelle du pouvoir d'achat (4)							
Salaires et traitements bruts	...	- 0,8	- 0,2	1,6	0,8	1,3	3,0
Cotisations sociales à la charge des salariés	...	1,7	3,5	1,4	3,6	- 4,2	- 19,0
Salaires et traitements nets	...	- 1,3	- 0,9	1,6	0,2	2,6	7,7
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	...	3,5	0,9	1,8	2,5	1,3	1,8
Revenus salariaux et sociaux	...	0,5	- 0,2	1,7	1,2	2,1	5,3
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	...	- 1,5	0,9	0,3	-	1,4	2,8
Cotisations des non salariés	...	- 2,7	- 2,6	2,1	7,8	- 1,5	- 22,6
Revenu disponible brut	...	0,4	0,1	2,7	0,1	1,7	2,5
Prix des dépenses de consommation finale (évolution annuelle)	2,5	2,4	2,2	2,0	1,9	1,4	0,9

(1) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.

(2) Épargne brute / Revenu disponible brut.

(3) Capacité de financement / Revenu disponible brut.

(4) Le déflateur utilisé est l'indice de prix des dépenses de consommation finale des ménages.

ERRATUM :

*Ne pas tenir compte du tableau G. 01-8,
les résultats ne correspondent pas au nouveau champ
de la Comptabilité nationale (France entière)*

TABLEAU G.01-9B

Principaux ratios des entreprises non financières

Évaluations nouvelle base 1995 (1)

Source : INSEE (Comptes de la Nation)

Unité : Milliards de francs et %

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Sociétés non financières							
Rémunération des salariés / valeur ajoutée	64,8	64,7	64,1	63,6	64,4	63,7	63,5
Taux de marge (2)	32,2	32,1	32,5	32,7	31,9	32,3	32,4
Taux d'investissement (3)	20,4	18,6	18,5	18,2	18,2	17,6	18,0
Taux d'épargne (4)	18,3	17,6	18,0	16,9	17,0	17,3	16,9
Taux d'autofinancement (5)	90,0	94,8	97,5	93,0	93,3	98,1	93,7
Entrepreneurs individuels							
Rémunération des salariés / valeur ajoutée	22,3	21,8	20,7	20,4	19,3	19,2	19,0
Taux de marge (6)	75,9	76,5	77,8	78,1	79,3	79,4	79,5
Taux d'investissement (3)	9,3	9,2	10,2	10,3	9,1	9,3	9,6
Valeur ajoutée des entrepreneurs individuels / VA totale	18,2	17,5	17,3	17,1	17,0	16,7	16,6

(1) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.
(2) Excédent brut d'exploitation / Valeur ajoutée brute.
(3) Formation brute de capital fixe / Valeur ajoutée brute.
(4) Épargne brute / Valeur ajoutée brute.
(5) Épargne brute / Formation brute de capital fixe.
(6) Revenu mixte / Valeur ajoutée brute.

TABLEAU G.01-10

Prélèvements obligatoires des Administrations publiques et des Institutions de l'Union européenne

Évaluations nouvelle base 1995 (1)

Source : INSEE (Comptes de la Nation)

Unités : Milliard de francs et %

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
En milliard de francs							
Impôts après transferts (2)	1 692,7	1 730,4	1 851,5	1 940,4	2 069,4	2 200,9	2 450,6
Administrations publiques centrales	1 197,9	1 194,1	1 243,0	1 296,7	1 401,7	1 454,2	1 504,5
dont : État	1 166,3	1 163,8	1 212,1	1 262,5	1 341,6	1 389,1	1 436,2
Administrations publiques locales	358,7	382,8	405,6	424,6	449,8	471,7	492,8
Administrations de sécurité sociale	71,0	94,3	140,3	154,2	162,6	218,1	400,9
Institutions de l'Union Européenne (3)	65,2	59,2	62,6	64,8	55,3	56,9	52,3
Cotisations sociales effectives (4)	1 348,6	1 370,0	1 402,0	1 443,8	1 489,1	1 491,1	1 397,4
État	20,2	21,8	23,3	24,4	24,5	33,7	35,1
Administrations de sécurité sociale	1 328,4	1 348,2	1 378,7	1 419,4	1 464,5	1 457,5	1 362,3
Prélèvements obligatoires effectifs	3 041,4	3 100,4	3 253,6	3 384,2	3 558,5	3 692,1	3 848,0
En pourcentage du PIB							
Taux de prélèvements fiscaux (2)	23,8	23,9	24,7	25,0	26,0	26,8	28,6
Administrations publiques centrales	16,8	16,5	16,6	16,7	17,6	17,7	17,6
dont : État	16,4	16,1	16,2	16,3	16,9	16,9	16,8
Administrations publiques locales	5,0	5,3	5,4	5,5	5,7	5,7	5,8
Administrations de sécurité sociale	1,0	1,3	1,9	2,0	2,0	2,7	4,7
Institutions de l'Union Européenne (3)	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6
Taux de prélèvements sociaux (4)	18,9	19,0	18,7	18,6	18,7	18,1	16,3
État	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Administrations de sécurité sociale	18,6	18,7	18,4	18,3	18,4	17,7	15,9
Taux de prélèvements obligatoires effectifs	42,7	42,9	43,4	43,7	44,8	44,9	44,9

(1) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.
(2) Les impôts sont comptabilisés après transferts de recettes fiscales et nets d'impôts dus non recouvrables.
(3) Non compris la « quatrième ressource », versements effectués par l'État aux Institutions de l'UE et inscrits en dépense de l'État.
(4) Nettes des cotisations dues non recouvrables.

TABLEAU G.01-11

Grands agrégats et opérations avec le Reste du Monde

Évaluations nouvelle base 1995 (1)

	Unité : Milliard de francs						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Dépenses de consommation finale	5 598,0	5 800,0	5 977,6	6 154,3	6 363,7	6 490,7	6 729,4
Formation brute de capital fixe totale	1 491,9	1 400,6	1 430,6	1 456,9	1 469,2	1 486,7	1 574,7
Variations de stocks	- 11,0	- 88,4	- 14,1	28,9	- 19,4	- 1,5	27,8
Acquisitions - nettes des cessions - d'objets de valeur	6,0	5,8	5,8	6,0	5,9	6,7	7,1
Exportations de biens et de services	1 534,2	1 498,3	1 610,9	1 744,7	1 835,1	2 093,6	2 225,4
Importations de biens et de services	1 492,9	1 389,7	1 511,1	1 638,3	1 703,1	1 851,3	1 999,8
Produit intérieur brut	7 126,0	7 226,5	7 499,7	7 752,4	7 951,4	8 224,9	8 564,7
Revenu national brut	7 100,2	7 220,1	7 471,0	7 711,5	7 946,8	8 235,8	8 590,1
Revenu national disponible brut	7 059,5	7 170,8	7 418,0	7 666,5	7 892,3	8 174,0	8 518,6
Capacité (+) ou besoin (-) de financement de la Nation	- 20,7	57,0	- 4,2	20,1	71,1	189,1	175,3

(1) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.

TABLEAU G.01-12

Comparaisons internationales : principaux agrégats en standard de pouvoir d'achat (SPA) (1)

Aux prix et parités de pouvoir d'achat courants

Année 1997

	Produit intérieur brut (aux prix du marché)	Revenu national net disponible e	Consom- mation finale nationale	Épargne nationale nette e	Formation brute de capital	Capacité (+) ou besoin (-) de financement de la nation
Union européenne (à 15)	7 143,9	...	5 623,1 e	...	1 352,3 e	...
Union européenne (à 11, Zone EURO)	5 591,8	...	4 335,1 e	...	1 092,5 e	...
Allemagne	1 664,1	1 412,7	1 285,1	127,5	353,3	- 9,8
Autriche	173,4	147,3	130,4	16,9	43,9	- 3,3
Belgique	220,7	198,9	171,5	27,4	39,3	10,6
Danemark	118,4	99,8	93,7	6,1	25,4	0,4
Espagne	598,6	523,1	465,0	58,1	126,6	9,1
Finlande	96,3	78,7	71,1	7,7	16,7	5,2
France	1 157,4	1 009,1	923,8	85,4	195,6	36,6
Grèce	138,6	133,3	122,2	11,1	27,8	- 0,3
Irlande	71,1	54,2	44,5	9,7	14,0	3,7
Italie	1 140,4	984,1	891,0	93,1	200,0	36,2
Luxembourg	13,8	13,2	8,3	4,9	3,2	3,4
Pays-Bas	320,3	283,5	232,7	50,8	65,1	21,1
Portugal	135,8	...	111,8 e	...	34,9 e	...
Royaume-Uni	1 128,5	...	944,9 e	...	185,2 e	...
Suède	167,9	139,3	132,5	6,8	23,6	3,5
Japon	2 824,8	...	1 985,5	...	805,8	...
États-Unis	7 382,2 e	...	...	418,6	...	...

(1) Dans le but d'effectuer des comparaisons en volume entre pays, une unité de mesure commune, le « standard de pouvoir d'achat » (SPA), est utilisée; elle est fondée sur la parité de pouvoir d'achat des agrégats étudiés (Cf. partie « 3. DÉFINITIONS » dans le texte du chapitre).

TABLEAU G.01-13

Comparaisons internationales : agrégats (en SPA) (1) rapportés à la population et à l'emploi

Aux prix et parités de pouvoir d'achat courants

Année 1997

Source : Eurostat

Unité : SPA

	Produit intérieur brut (aux prix du marché)	Revenu national disponible net e	Consom- mation finale nationale	Par habitant	Par salarié
				Consom- mation privée nationale	Rémuné- ration des salariés
Union européenne (à 15)	19 040 e	...	14 987 e	11 885 e	28 667 e
Union européenne (à 11, Zone EURO)	19 177 e	...	14 868 e	11 900 e	29 187 e
Allemagne	20 281	17 216	15 662	13 300 e	28 921
Autriche	21 480	18 167	16 160	12 075	29 070
Belgique	21 681	19 538	16 843	13 715	36 938
Danemark	22 049	18 886	17 729	11 817	26 918
Espagne	15 222	13 303	11 825	9 447	25 508
Finlande	18 738	15 318	13 830 e	9 914	26 812
France	19 749	17 219	15 763	11 919	30 333
Grèce	13 214	12 716	11 653	9 701	22 476
Irlande	19 370 e	14 767	12 125 e	9 587 e	28 504 e
Italie	19 471	16 803	15 214	12 035	30 811
Luxembourg	32 655	31 279	19 721	15 671	35 777
Pays-Bas	20 527	18 167	14 909	11 993	33 095
Portugal	13 652	...	11 238 e	8 728 e	17 991
Royaume-Uni	19 123 e	...	16 012 e	12 572 e	26 304 e
Suède	18 977	15 742	14 976	10 072	26 668
Japon	22 402 e	...	15 746 e	13 585 e	...
États-Unis	27 561 e	...	...	19 497 e	...

(1) Dans le but d'effectuer des comparaisons en volume entre pays, une unité de mesure commune, le « standard de pouvoir d'achat » (SPA), est utilisée; elle est fondée sur la parité de pouvoir d'achat des agrégats étudiés (Cf. partie « 3. DÉFINITIONS » dans le texte du chapitre).

TABLEAU G.01-14

Comparaisons internationales : taux de croissance du PIB (en volume)

Sources : « Perspectives économiques » de l'OCDE

										%
	Moyenne 1971-1981	1985	r 1990	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998	e 1999	e 2000
Union Européenne à 15	2,7	2,6	3,0	3,0	2,4	1,8	2,7	2,8	1,9	2,4
Union Européenne à 11 (Zone « EURO »)	2,8	2,3	3,6	2,7	2,1	1,6	2,5	2,9	2,1	2,6
Allemagne	2,4	2,0	5,7	2,7	1,2	1,3	2,2	2,8	1,7	2,3
Autriche	3,1	2,2	4,6	2,4	1,7	2,0	2,5	3,3	2,2	2,6
Belgique	2,9	1,0	3,0	2,6	2,3	1,3	3,0	2,9	1,9	2,2
Danemark	1,9	4,3	1,2	5,8	3,0	3,3	3,1	2,9	1,6	2,0
Espagne	3,0	2,6	3,7	2,3	2,7	2,4	3,5	3,8	3,3	3,3
Finlande	3,4	3,4	- 0,5	3,7	3,9	4,1	5,5	4,7	3,3	3,6
France	2,9	1,9	2,5	2,8	2,1	1,6	2,3	3,2	2,3	2,6
Grèce	4,0	3,1	—	2,0	2,1	2,4	3,2	3,5	3,0	3,5
Irlande	4,7	3,1	8,5	7,3	11,1	7,4	9,8	10,4	7,5	6,7
Italie	3,4	2,8	2,2	2,2	2,9	0,9	1,5	1,4	1,4	2,2
Luxembourg	2,3	2,9	2,2	4,2	3,8	3,0	4,7	5,7	3,3	3,8
Pays-Bas	2,4	3,1	4,1	3,2	2,3	3,1	3,6	3,8	2,2	2,4
Portugal	4,2	2,8	4,4	2,2	2,9	3,2	3,7	3,9	3,1	3,2
Royaume-Uni	1,6	3,8	0,6	4,4	2,8	2,6	3,5	2,1	0,7	1,6
Suède	1,9	1,9	1,4	3,3	3,9	1,3	1,8	2,9	2,4	2,8
Norvège	4,4	5,2	2,0	5,5	3,8	4,9	4,3	2,1	0,6	2,6
Suisse	1,6	3,4	3,7	0,5	0,6	—	1,7	2,1	1,2	1,8
Canada	4,0	5,4	0,3	4,7	2,6	1,2	3,8	3,0	2,9	2,8
États-Unis	3,0	3,6	1,2	3,5	2,3	3,4	3,9	3,9	3,6	2,0
Japon	4,3	4,4	5,1	0,6	1,5	5,1	1,4	- 2,8	- 0,9	—
Total OCDE	3,4	3,5	2,8	2,9	2,3	3,2	3,3	2,3	2,2	2,1

TABLEAU G.01-15

Critères de convergence (1) de l'Union européenne, au sens du Traité de Maastricht

Données validées par Eurostat

Sources : Eurostat et Commission européenne (mise à jour Octobre 1999)

États membres	Zone Euro	U E à 15	Belgique	Danemark	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Irlande	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Autriche	Portugal	Finlande	Suède	Royaume-Uni
I. Prix à la consommation (indices harmonisés)																	
En moyenne annuelle / (n-1)																	
1996 (2).....	2,2	2,4	1,8	2,1	1,2	7,9	3,6	2,1	2,2	4,0	1,2	1,4	1,8	2,9	1,1	0,8	2,5
1997	1,6	1,7	1,5	1,9	1,5	5,4	1,9	1,3	1,2	1,9	1,4	1,9	1,2	1,9	1,2	1,8	1,8
1998	1,1	1,3	0,9	1,3	0,6	4,5	1,8	0,7	2,1	2,0	1,0	1,8	0,8	2,2	1,4	1,0	1,5
(Moyenne sur les douze derniers mois)																	
Octobre 1999 (3).....	1,0	1,1	0,9	1,8	0,5	2,6	2,0	0,4	2,2	1,6	0,7	2,0	0,4	2,3	1,1	0,4	1,4
II. Taux d'intérêt à long terme																	
(Moyenne annuelle)																	
1994	8,2	8,4	7,8	7,8	6,9	20,8	10,0	7,2	7,9	10,5	7,2	6,9	7,0	10,5	9,0	9,7	8,2
1995	8,7	8,9	7,5	8,3	6,9	17,4	11,3	7,5	8,3	12,2	7,2	6,9	7,1	11,5	8,8	10,2	8,3
1996	7,2	7,5	6,5	7,2	6,2	14,4	8,7	6,3	7,3	9,4	6,3	6,2	6,3	8,6	7,1	8,0	7,9
1997	6,0	6,3	5,8	6,3	5,6	9,9	6,4	5,6	6,3	6,9	5,6	5,6	5,7	6,4	6,0	6,6	7,1
1998	4,7	4,9	4,8	4,9	4,6	8,5	4,8	4,6	4,8	4,9	4,7	4,6	4,7	4,9	4,8	5,0	5,6
III. Déficit (-) ou excédent (+) des administrations publiques																	
(en % du PIB)																	
1994	- 5,0	- 5,4	- 4,9	- 2,4	- 2,4	- 10,0	- 6,3	- 5,8	- 1,7	- 9,2	+ 2,8	- 3,8	- 5,0	- 6,0	- 6,4	- 10,3	- 6,8
1995	- 4,8	- 5,0	- 3,8	- 2,4	- 3,3	- 10,3	- 7,1	- 4,9	- 2,1	- 7,7	+ 1,8	- 4,1	- 5,1	- 5,7	- 4,6	- 6,9	- 5,7
1996	- 4,1	- 4,1	- 3,1	- 0,9	- 3,4	- 7,5	- 4,5	- 4,1	- 0,2	- 6,6	+ 2,8	- 1,8	- 3,7	- 3,3	- 3,1	- 3,5	- 4,4
1997	- 2,5	- 2,3	- 1,6	+ 0,4	- 2,7	- 4,0	- 2,5	- 3,0	+ 1,0	- 2,7	+ 3,8	- 1,0	- 1,8	- 2,5	- 1,2	- 0,7	- 1,9
1998	- 2,0	- 1,5	- 0,9	+ 1,0	- 2,0	- 2,5	- 1,7	- 2,9	+ 2,4	- 2,7	+ 2,5	- 0,7	- 2,2	- 2,2	+ 0,9	+ 1,9	+ 0,5
IV. Dette des administrations publiques																	
(en % du PIB)																	
1994	69,1	67,3	133,3	76,5	50,2	109,3	62,6	48,5	88,2	124,9	5,7	77,9	65,4	63,8	59,6	79,0	50,3
1995	73,4	71,2	132,0	72,1	58,3	110,1	64,2	52,8	78,4	125,3	5,8	77,9	69,4	65,9	58,1	77,6	52,5
1996	74,9	73,1	128,8	67,7	60,8	112,3	68,5	55,7	68,6	124,6	6,3	76,1	69,8	64,9	57,6	76,7	53,1
1997	74,5	71,4	123,4	63,9	61,5	109,5	67,1	58,1	59,9	122,4	6,4	70,8	64,1	61,7	55,0	76,1	51,5
1998	73,7	69,3	118,2	58,0	61,1	106,3	65,1	58,8	49,5	118,7	6,9	67,5	63,0	57,8	49,7	74,2	48,7

(1) Critères précisés dans la partie « DÉFINITIONS » du chapitre.

(2) Pour l'Union européenne et le Royaume-Uni, les données sur les prix à la consommation de 1996 sont estimées.

(3) Pour la Zone EURO, l'Union européenne, la France, les Pays-Bas et l'Autriche, les données sur les prix à la consommation de la série « Octobre 1999 » sont provisoires.

L'appareil productif

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Nombre d'agents productifs par taille.
2. Structure de la population des entreprises de l'industrie, du commerce et des services (ICS).
3. Taille et activité des entreprises de l'industrie, du commerce et des services (ICS).
4. Taille et activité des établissements de l'industrie, du commerce et des services (ICS).
5. Activité et forme juridique des entreprises de l'industrie, du commerce et des services (ICS).
6. Créations d'entreprises de l'industrie, du commerce et des services (ICS).
7. Créations d'entreprises de l'industrie, du commerce et des services (ICS) par activité et forme juridique.
8. Défaillances d'entreprises.
9. Répartition des entreprises selon le régime d'imposition et la forme juridique.
10. Répartition des entreprises selon le régime d'imposition et l'activité.
11. Répartition des entreprises au bénéfice réel normal suivant différents critères de taille.
12. Compte de résultat des entreprises imposées au régime réel normal des bénéfices industriels et commerciaux.
13. Bilan des entreprises imposées au régime réel des bénéfices industriels et commerciaux.
14. La concentration des entreprises.
- 15A. Performances des entreprises : indices de chiffres d'affaires dans l'industrie et la construction.
- 15B. Performances des entreprises : indices annuels de chiffres d'affaires dans le commerce et les services.
16. Répartition sectorielle des groupes, « contour élargi » des groupes et « noyau dur ».
17. Importance des groupes en fonction de leur taille.
18. Le « noyau dur » et le « contour élargi » des groupes.
19. Répartition des entreprises artisanales de l'industrie, du commerce et des services (ICS), par activité et forme juridique.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration des divisions « Administration du répertoire Sirène et démographie des entreprises », « Synthèses des statistiques d'entreprises » et « Commerce » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

L'industrie française est de plus en plus structurée en groupes d'entreprises. Au 1^{er} janvier 1997, les groupes détiennent 37 % des firmes industrielles, emploient 77 % des effectifs et réalisent 83 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Les firmes indépendantes françaises effectuent moins de 6 % des exportations directes. Les filiales françaises des groupes étrangers sont responsables de près de 40 % des exportations de l'industrie française.

Le poids des groupes est particulièrement fort dans les secteurs très capitalistiques tels que la chimie minérale ou organique, le caoutchouc, la sidérurgie (plus de 90 % des emplois) et de haute technologie : pharmacie, matériel de transport terrestre (automobile ou ferroviaire), bureautique. À l'inverse, leur rôle est moindre dans la plupart des industries traditionnelles (moins de 60 % des effectifs) : filière du textile, de l'habillement, du travail des métaux, du travail du bois, machinisme agricole ...

Plus de 3 600 groupes sont recensés dans l'industrie manufacturière. La taille de ces groupes industriels est très variable : 2 300 groupes emploient moins de 500 salariés en France, 520 en emploient entre 500 et 2 000 et 180 plus de 2 000.

Si la quasi totalité des entreprises de 500 salariés et plus appartiennent à des groupes, seulement 35 % des PMI sont dans ce cas; cependant, 97 % des entreprises de 250 salariés et plus appartiennent à des groupes.

Les trois quarts des échanges intragroupes se font au sein de l'Union européenne. Les produits les plus concernés sont l'automobile et les biens d'équipement.

Au cours de l'année 1998, 266 447 entreprises se sont créées contre 271 088 l'année précédente, soit un écart de près de 2 %. Le repli concerne plus précisément les créations par reprise et les réactivations. Le nombre de défaillances d'entreprises jugées en 1998 est de 45 379, soit une baisse de 13 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution concerne tous les secteurs et en particulier les transports et l'industrie.

2. MÉTHODOLOGIE

Agents productifs et entreprises

L'appareil productif est constitué d'un ensemble d'agents économiques produisant des biens ou des services.

Cette population est analysée en distinguant les entreprises qui produisent des biens ou des services marchands, c'est-à-dire destinés à être vendus sur le marché, des organismes produisant des services non marchands. Ces organismes sont qualifiés de publics ou de privés selon qu'ils sont financés par des prélèvements obligatoires, ou par des contributions volontaires.

Au sein des entreprises on peut distinguer, en fonction de leur activité principale, les entreprises agricoles (agriculture, pêche et sylviculture mais à l'exclusion de la vinification), les entreprises financières (organismes financiers, assurances et auxiliaires financiers et d'assurance) et les entreprises de « l'industrie, du commerce et des services » dénommées ICS.

Il est apparu intéressant de dénombrer les entreprises qui relèvent du champ de l'économie sociale, c'est-à-dire les mutuelles, coopératives et associations diverses qui, tout en produisant principalement pour le marché, ont des formes d'organisation ne relevant pas de la stricte logique de l'appropriation particulière : leurs instances de direction sont élues par l'ensemble de leurs membres, indépendamment de leur participation au capital, selon la règle un homme égale une voix.

Les agents productifs, entreprises et organismes publics ou privés, selon les définitions retenues par la Communauté européenne, « correspondent à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production jouissant d'une certaine autonomie de décision en particulier pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Établissements de l'industrie du commerce et des services

Il s'agit de tous les établissements ayant une activité à caractère marchand et relevant de l'industrie, du commerce et des services.

La création d'entreprise

Depuis le 1^{er} janvier 1993, les séries sur les créations d'entreprises comprennent tous les mouvements donnant lieu à une prise d'activité, la création, l'activation économique ou la réactivation de l'unité.

La création de l'entreprise se matérialise par l'immatriculation de l'unité au répertoire SIRENE. Elle correspond à la création du premier établissement économiquement actif.

L'activation économique est le fait d'une unité inscrite au répertoire qui n'avait jusque-là aucune activité économique et qui entreprend d'en exercer une. C'est la transformation d'une « pseudo-entreprise » en entreprise ayant une réalité économique.

La réactivation est le fait d'une unité inscrite au répertoire qui avait cessé son activité et qui la reprend. Ce mouvement concerne plus particulièrement les personnes physiques (artisans, commerçants...).

En outre, les mouvements de création et d'activation économique peuvent être scindés en deux mouvements distincts : les créations nouvelles et les reprises.

La création nouvelle ou création ex-nihilo résulte de la création d'un établissement jusqu'alors inexistant.

La reprise se produit quand une unité reprend totalement ou partiellement l'activité de l'établissement d'une autre unité.

La distinction entre création nouvelle et reprise est opérée sur une base déclarative. L'expérience montre que cette déclaration est entachée d'un biais qui conduit à sous-estimer les reprises. Par ailleurs, cette distinction ne permet pas de cerner les changements de forme d'exploitation. Une étude menée sur les entreprises nées en 1990-1991 (hors réactivations) montre que les reprises et les changements de forme juridique représentent respectivement 28 % et 2,5 % de l'ensemble des créations (hors réactivations).

Les sources d'information

Elles sont de trois sortes :

— le répertoire SIRENE (Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements), géré par l'INSEE, recense les entreprises et les établissements du système productif;

— les enquêtes : EAE (Enquête annuelle d'entreprise) pour l'étude des entreprises, enquête sur les « liaisons financières entre sociétés » pour la définition des groupes;

— les sources administratives : les déclarations fiscales des BIC (bénéfices industriels et commerciaux), des BNC (bénéfices non commerciaux) et des BA (bénéfices agricoles), le *BODACC* (*Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales*); l'appariement des données des BIC avec celles des EAE est à la base du Système unifié de statistique d'entreprises (SUSE) et du Système intermédiaire des entreprises (pour l'élaboration du compte des « sociétés et quasi-sociétés non financières » dans les Comptes de la Nation).

Le répertoire SIRENE, géré par l'INSEE, est fondamentalement un outil d'identification des entreprises et des établissements à vocation interadministrative. Il est mis à jour en permanence à partir des déclarations de création, modification, cessation d'entreprises et d'établissements recueillies par les Centres de formalités d'entreprises (CFE). L'INSEE attribue ainsi le numéro unique d'identification SIREN à 9 chiffres qui caractérise l'entreprise, des numéros SIRET à 14 chiffres (les neuf premiers chiffres reprenant le SIREN de l'entreprise) qui caractérisent les établissements, et des codes d'« activité principale exercée » à 4 chiffres (dits numéros de code APE) qui sont déterminés par référence à la nomenclature officielle d'activités et de produits.

Parmi les autres informations portées au répertoire, il faut citer :

— pour les entreprises (unités SIREN) :

- leur nom ou raison sociale;
- leur catégorie juridique;
- leur tranche d'effectif salarié;
- le nombre de leurs établissements.

— pour les établissements (unités SIRET) :

- leur adresse complète;
- leur tranche d'effectif salarié;
- leur statut qui est soit « siège ou établissement principal », soit « établissement secondaire ».

L'état d'activité des unités SIREN et SIRET est apprécié au travers d'indicateurs spécifiques. On distingue, par ailleurs, les unités SIRET « ordinaires » (celles qui exploitent des moyens de production en vue de produire des biens ou des services et qui répondent donc à la définition habituelle de l'établissement) des unités SIRET « singulières » (qui ne répondent pas à la définition précédente mais sont néanmoins immatriculées dans SIRENE pour les besoins de la coordination interadministrative).

Le répertoire SIRENE comprend la totalité des entreprises et des établissements du système productif.

Il faut préciser que SIRENE surestime d'environ 5 % les nombres d'entreprises et d'établissements du champ de

l'industrie, du commerce et des services, car, souvent, on omet de déclarer la cessation des entreprises de petite taille (principalement celles sans salarié). Toutefois, l'INSEE procède à de nombreuses opérations d'amélioration de la qualité du répertoire SIRENE qui ont pour conséquence de diminuer le taux d'unités répertoriées, à tort, en état d'activité.

Les sources administratives

Les entreprises réalisant des bénéfices en France sont imposées selon la catégorie des revenus; on distingue quatre catégories principales :

- les bénéfices industriels et commerciaux (BIC);
- les bénéfices agricoles (BA);
- les bénéfices non commerciaux (BNC);
- les régimes micro.

L'ensemble de ces sources, à l'exception des régimes micro, fait actuellement l'objet d'une exploitation statistique. Les sources fiscales BIC, BNC et BA couvrent ainsi l'ensemble du système productif marchand, de manière quasi exhaustive. Seules les unités exonérées d'impôt en sont exclues. De plus, il y a structurellement un pourcentage élevé d'entreprises absentes (environ 5 %) : unités ne remettant pas de déclarations et taxées d'office ou celles remettant des déclarations tardives non saisies.

On distingue, dans les BIC, deux grands régimes d'imposition qui concernent environ 1 800 000 unités :

Les tableaux de ce chapitre portant sur les régimes d'imposition sont relatifs à l'année 1997; aussi l'ensemble des seuils ci-dessous sont-ils ceux en vigueur en 1997.

● Le régime du forfait, en usage pour les entreprises réalisant moins de 500 000 F de chiffre d'affaires TTC (ou moins de 150 000 F pour les prestataires de services) et pour celles n'ayant pas opté pour le régime réel. Les informations saisies sont en nombre limité;

● Le régime du bénéfice réel « simplifié » ou « normal » :

— le régime réel simplifié (RSI) s'applique à toute entreprise ayant un chiffre d'affaires annuel compris entre la limite du forfait (500 000 F) et 5 000 000 F (ces seuils sont fixés à 150 000 F et 1 500 000 F pour les prestataires de services) et à toute unité non soumise au bénéfice réel normal,

— le régime réel normal (BRN) est obligatoire pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 5 000 000 F (soit 1 500 000 F pour les prestataires de services). Certaines entreprises assujetties normalement au RSI peuvent opter pour le BRN.

Les unités soumises au bénéfice réel fournissent une comptabilité plus complète (compte de résultat, bilan et cadres annexes tels que le détail des immobilisations et la détermination du résultat fiscal...).

La répartition des entreprises pour chacun de ces régimes évolue au cours du temps. Elle s'oriente vers une plus grande proportion d'unités au régime simplifié d'imposition du fait de la stabilité du seuil limite des forfaits.

— le régime micro s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excède pas 100 000 F, qui relèvent de la franchise de TVA et qui relèvent du forfait.

Les BNC concernent les professions libérales, lesquelles n'interviennent de manière significative que dans quelques secteurs du tertiaire : activités d'étude, de conseil et d'assistance, enseignement, santé. On distingue de même un régime forfaitaire (évaluation administrative) et un régime réel (déclaration contrôlée). Les fichiers couvrent environ 425 000 unités.

Enfin, les BA s'appliquent aux exploitants agricoles. Comme pour les BIC, les BA recouvrent trois régimes d'imposition, le régime réel normal, le régime réel simplifié et le régime du forfait. L'exploitation des BA est récente, et ne concerne que les deux régimes réels d'imposition, soit environ 225 000 unités.

Le système unifié de statistiques d'entreprises (SUSE)

Il a été mis en place à partir des déclarations fiscales des unités relevant des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et des enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) effectuées par l'INSEE et les différents ministères techniques. Ces deux ensembles de données constituent la source fondamentale pour l'élaboration de la Comptabilité nationale en ce qui concerne les entreprises (comptes de secteurs, comptes de branches, comptes intermédiaires et comptabilité régionale).

Afin d'assurer au maximum la comparabilité et l'homogénéité de ces deux sources, les déclarations des entreprises de 20 salariés ou plus sont mises en cohérence par une série de traitements qui ont pour conséquence de modifier considérablement l'image donnée du système productif par les fichiers bruts.

Ces traitements complexes expliquent que les chiffres relatifs à un exercice comptable n ne sont disponibles qu'en juillet $n + 2$.

Les indices annuels de chiffres d'affaires

Ces indices sont calculés par l'INSEE à partir d'un échantillon d'environ 80 000 entreprises appartenant au champ de l'industrie, du commerce, des services et des transports.

Cet échantillon est renouvelé chaque année afin de tenir compte de la démographie des entreprises. Il est tiré parmi la population des entreprises imposées au bénéfice réel normal qui remplissent mensuellement le formulaire fiscal CA3 servant à déterminer le montant de la TVA qu'elles doivent verser.

Les indices annuels de chiffres d'affaires sont des indices chaînes, c'est-à-dire que l'indice de l'année n est obtenu en multipliant l'indice de l'année $n - 1$ par le rapport des sommes des chiffres d'affaires réalisés respectivement les deux années. Ils sont en base 100 en 1990.

Pour certains secteurs du commerce de détail et des services, cette source d'informations est complétée par une enquête postale mensuelle auprès d'un panel glissant d'entreprises non assujetties au régime réel normal.

Les groupes de sociétés

Les données présentées sur les groupes sont le produit du rapprochement des fichiers de SUSE (et plus spécia-

lement du fichier BIC) et du fichier du contour des groupes de sociétés. Sont présentées ici :

- l'influence, dans l'ensemble de l'économie, des groupes; elle est mesurée par plusieurs variables et selon les différentes définitions, plus ou moins restrictives, des groupes;

- une ventilation de l'importance des groupes par tranche de taille;

- la ventilation sectorielle de leur poids mesuré en effectifs salariés, en distinguant les groupes « publics », les groupes privés français et les groupes étrangers.

La sous-catégorie des groupes publics est constituée à partir des têtes de groupe qui sont sous le contrôle direct ou indirect de l'État. Cet ensemble ne définit pas, *stricto sensu*, le « secteur public », mais il en est suffisamment proche, principalement dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, des transports et du bâtiment et génie civil et agricole pour refléter l'importance de celui-ci dans l'économie française.

3. DÉFINITIONS

L'entreprise

On définit comme entreprise toute unité légale, personne physique ou personne morale, qui jouissant d'une autonomie de décision, produit des biens et services marchands.

L'établissement

Une entreprise exerce ses activités dans un ou plusieurs lieux géographiquement distincts : son ou ses établissements.

Celui de ces établissements qui abrite l'essentiel du pouvoir décisionnel de l'entreprise est déclaré siège.

Le groupe de sociétés

Il est constitué par l'ensemble des sociétés (entreprises, personnes morales), dépendant d'un même centre de décision, la société tête du groupe; le lien de dépendance est mesuré par la part du capital détenu.

On définit :

- le contour restreint ou « noyau dur » du groupe comme l'ensemble des entreprises détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe; la société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société. Dans cette définition, les groupes forment des ensembles disjoints deux à deux;

- le contour « élargi » du groupe, comme l'ensemble de toutes les entreprises dépendant du groupe, quel que soit leur degré de dépendance vis-à-vis du centre de décision. Au niveau statistique, le contour élargi des groupes est formé de l'ensemble des entreprises appartenant au contour élargi d'au moins un groupe, sans pouvoir associer une entreprise à un groupe plutôt qu'à un autre;

- le recensement des liaisons de détention du capital entre entreprises montre en outre que certaines sont ainsi

liées à d'autres sans pouvoir être rattachées, même de façon ténue, à aucun groupe. La réunion de ces entreprises avec celles du contour élargi définit la « mouvance » des groupes, soit l'ensemble le plus large des entreprises entretenant des liens de dépendance en capital avec d'autres entreprises.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organisme :

— INSEE.

Publications :

« Le répertoire SIRENE : objectif qualité », *Courrier des statistiques*, n° 46, avril 1988;

« La situation de l'industrie - Enquête annuelle d'entreprise », Chiffres-Clés (annuel), SESSI, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie;

« Observer et représenter un monde de plus en plus complexe - Un défi pour la statistique d'entreprises », *INSEE-Méthodes*, n° 54, juin 1996;

« Les industries agro-alimentaires en 1995 », *INSEE-Résultats*, n° 514, janvier 1997;

« Création et devenir des entreprises de 1987 à 1995 », *INSEE-Résultats*, n°s 535 à 537, mai 1997;

« Les entreprises du commerce en 1995 », *INSEE-Résultats*, n°s 562 - 564, septembre 1997;

« Les entreprises de services en 1996 », *INSEE-Résultats*, n°s 624 - 627, janvier 1999;

« Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État du 31 décembre 1997 », *INSEE-Résultats*, n° 629, décembre 1998;

« Images économiques des entreprises au 1^{er} janvier 1997 », *INSEE-Résultats*, n°s 638 - 645, février-mars 1999;

« Les entreprises de services en 1997 », *INSEE-Résultats*, n°s 668 - 669, août 1999;

« Les entreprises du commerce en 1996 - Résultats de l'enquête annuelle d'entreprises », *INSEE-Résultats*, n° 670, août 1999;

« Les petites entreprises industrielles en 1997 », *INSEE-Résultats*, n°s 680-681, novembre 1999 (et cédérom des résultats plus détaillés, premier trimestre 2000);

« La France des services », édition 1996, *INSEE*.

INSEE-Première :

« Les restructurations industrielles de 1979 à 1991 », n° 318, mai 1994;

« Le profil du créateur influence la survie de l'entreprise », n° 372, avril 1995;

« 1994 : l'année des grandes entreprises », n° 445, avril 1996;

« Les cessations d'entreprises depuis 1989 », n° 463, juin 1996;

« Mondialisation industrielle : le rôle des filiales de commerce de gros des groupes étrangers », n° 485, septembre 1996;

« Les repreneurs d'entreprises », n° 509, février 1997;

« La restructuration des grands établissements industriels », n° 513, mars 1997;

« 1995 : une croissance sélective de l'activité des entreprises », n° 539, août 1997;

« Le nombre de groupes d'entreprises a explosé en 15 ans », n° 553, novembre 1997;

« L'industrie manufacturière en 1997 - Une reprise vigoureuse tirée par la demande extérieure », n° 592, juin 1998;

« Ingénierie française, ingénierie européenne », n° 596, juillet 1998;

« Nouvelles entreprises - Les créations dynamisent l'emploi salarié », n° 628, janvier 1999;

« Le tissu productif régional : diversité et concentration », n° 630, janvier 1999;

« Panorama des petites entreprises industrielles », n° 667, juillet 1999;

« Les groupes et la déformation du système statistique », V. Thollon-Pommerol, *Économie et Statistique*, n° 229, INSEE, 1990;

« Les entreprises petites et moyennes : croissance et atouts », *Économie et Statistique*, n°s 271 - 272, numéro spécial, INSEE, 1994.

« Emploi : mythe des PME et réalité des groupes », *Économie et Statistique*, n°s 319 - 320, F. BOCCARA, INSEE, 9/10 1998.

« Intégration économique et localisation des entreprises », *Économie et Statistique*, n°s 326 - 327, Dossier, INSEE, 6/7 1999.

« Groupe et territoire », V. HECQUET et F. LAINÉ, *Synthèses*, n° 22 (Tendances régionales 1998), mars 1999;

Autres publications :

Enquête implantations, DREE-Résultats, août 1997;

« Mythes et réalités sur l'emploi et la croissance des PME : le rôle des groupes (1984-1992) », F. Boccara, Document de travail, E9702, INSEE, 1997.

« Inscription territoriale des groupes et identité des systèmes productifs locaux », V. Hecquet et F. Lainé, Document de travail, E9705/H9701, INSEE, 1997.



TABLEAU G.02-1

Nombre d'agents productifs par taille (1)

Source : INSEE (SIRENE) (2) Unité : Millier

Typologie des agents productifs	Taille en nombre de salariés				
	0	1 à 9	10 à 499	500 et +	Total
Situation au 1^{er} janvier 1997					
Organismes publics	58	29	14	1	102
Organismes privés	108	110	23	€	241
Entreprises	1 848	1 113	168	2	3 131
dont : Entreprises agricoles	685	41	2	€	728 e
Entreprises financières	25	19	2	€	46
Entreprises I.C.S (Industrie, Commerce et Services)	1 138	1 053	164	2	2 357
Total	2 014	1 252	205	3	3 474
Situation au 1^{er} janvier 1998 (2)					
Organismes publics	60	28	13	1	102
Organismes privés	155	96	18	€	269
Entreprises	1 807	1 058	163	2	3 030
dont : Entreprises agricoles	612	14	1	€	627 (3)
Entreprises financières	26	19	2	€	47
Entreprises I.C.S (Industrie, Commerce et Services)	1 169	1 025	160	2	2 356
Total	2 022	1 182	194	3	3 401
Situation au 1^{er} janvier 1999 (2)					
Organismes publics	60	29	13	1	103
Organismes privés	148	105	18	€	271
Entreprises	1 832	1 074	166	2	3 074
dont : Entreprises agricoles	644	17	1	€	662 (3)
Entreprises financières	27	19	2	€	48
Entreprises I.C.S (Industrie, Commerce et Services)	1 161	1 038	163	2	2 364
Total	2 040	1 208	197	3	3 448

(1) Voir dans la méthodologie la première rubrique « agents productifs et entreprises ».
(2) Données calculées à partir de la version 5 du répertoire SIRENE (mise en place au 1^{er} janvier 1997).
(3) Les opérations d'intégration des entreprises agricoles sont en cours dans le répertoire SIRENE. Ce chiffre est un comptage intermédiaire.

TABLEAU G.02-2

Structure de la population des entreprises de l'industrie, du commerce et des services (ICS) (1)

Au 1^{er} janvier

Source : INSEE (SIRENE) (2) %

	r 1995	r 1996	r 1997	r 1998	1999
Employeurs	50,0	50,7	49,1	50,2	50,9
Non-employeurs	50,0	49,3	50,9	49,8	49,1
Mono-établissements	93,7	93,6	93,3	93,1	93,0
Pluri-établissements	6,3	6,4	6,7	6,9	7,0
Monorégionales	98,1	98,1	98,0	97,9	97,8
Non-monorégionales (3)	1,9	1,9	2,0	2,1	2,2
Ensemble des entreprises (en milliers)	2 312	2 353	2 334	2 340	2 364

(1) Voir dans la méthodologie la première rubrique « agents productifs et entreprises ».
(2) Données calculées à partir de la version 5 du répertoire SIRENE (mise en place au 1^{er} janvier 1997).
(3) La catégorie des entreprises « non-monorégionales » rassemble les anciennes catégories « quasi monorégionales » et « plurirégionales ».

TABLEAU G.02-3

Taille et activité des entreprises de l'industrie, du commerce et des services (ICS) (1) (2)

Source : INSEE (SIRENE) (3)

Unité : Entreprise

Activités	Code NES 16	Taille en nombre de salariés							Total
		0	1 à 9	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 1 999	2 000 et plus	
Situation au 1 ^{er} janvier 1996 (r) (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	19 383	46 092	6 036	1 133	245	119	11	73 019
Industrie	EC à EG	71 156	87 224	31 267	7 386	1 614	719	136	199 502
Construction	EH	141 389	154 977	20 482	2 052	284	108	19	319 311
Commerce	EJ	304 383	305 001	38 104	4 842	643	222	63	653 258
Transports	EK	53 290	30 003	7 811	1 522	269	86	16	92 997
Activités immobilières	EM	40 681	22 312	1 799	135	18	5	—	64 950
Services aux entreprises	EN	169 190	123 159	18 548	2 865	596	269	52	314 679
Autres services	EP à ER	361 480	254 764	16 602	2 053	243	77	24	635 243
Total		1 160 952	1 023 532	140 649	21 988	3 912	1 605	321	2 352 959
Situation au 1 ^{er} janvier 1997 (r) (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	19 831	44 699	5 621	1 088	248	102	13	71 602
Industrie	EC à EG	72 070	83 160	29 781	6 991	1 604	682	139	194 427
Construction	EH	139 457	148 954	18 853	1 871	257	105	16	309 513
Commerce	EJ	300 587	294 923	35 281	4 422	588	204	62	636 067
Transports	EK	53 208	29 039	7 539	1 504	285	79	18	91 672
Activités immobilières	EM	41 105	20 902	1 541	117	15	4	—	63 684
Services aux entreprises	EN	178 745	122 424	17 460	2 642	581	269	56	322 177
Autres services	EP à ER	383 388	243 668	15 124	1 830	254	80	20	644 364
Total		1 188 391	987 769	131 200	20 465	3 832	1 525	324	2 333 506
Situation au 1 ^{er} janvier 1998 (r) (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	18 138	45 124	5 813	1 116	250	100	14	70 555
Industrie	EC à EG	69 439	83 487	29 831	7 006	1 546	691	137	192 137
Construction	EH	133 217	152 130	18 896	1 821	248	100	13	306 425
Commerce	EJ	288 429	298 574	35 788	4 574	635	223	63	628 286
Transports	EK	52 443	29 907	7 747	1 571	302	87	17	92 077
Activités immobilières	EM	40 564	21 419	1 601	113	14	6	—	63 717
Services aux entreprises	EN	181 199	127 408	18 142	2 730	601	274	55	330 409
Autres services	EP à ER	382 762	255 479	15 950	1 841	273	79	22	656 406
Total		1 166 191	1 013 528	133 768	20 772	3 869	1 560	321	2 340 009
Situation au 1 ^{er} janvier 1999 (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	17 278	45 267	6 067	1 117	255	107	13	70 104
Industrie	EC à EG	67 857	83 638	29 935	6 871	1 562	692	135	190 690
Construction	EH	128 995	156 259	19 510	1 812	227	92	12	306 907
Commerce	EJ	283 182	302 212	36 336	4 658	614	236	65	627 303
Transports	EK	51 757	30 884	8 055	1 598	323	88	19	92 724
Activités immobilières	EM	41 036	22 404	1 684	125	14	4	—	65 267
Services aux entreprises	EN	186 201	133 327	18 872	2 801	654	285	66	342 206
Autres services	EP à ER	385 527	264 185	17 022	1 876	273	73	24	668 980
Total		1 161 833	1 038 176	137 481	20 858	3 922	1 577	334	2 364 181

(1) Hors agriculture et activités financières.

(2) Voir dans la méthodologie la première rubrique « agents productifs et entreprises ».

(3) Données calculées à partir de la version 5 du répertoire SIRENE (mise en place au 1^{er} janvier 1997), et révision de celles des années antérieures

TABLEAU G.02-4

Taille et activité des établissements de l'industrie, du commerce et des services (ICS) (1) (2)

Source : INSEE (SIRENE) (3)

Unité : Établissement

Activités	Code NES 16	Taille en nombre de salariés							Total
		0	1 à 9	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 1999	2 000 et plus	
Situation au 1 ^{er} janvier 1996 (r) (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	22 300	50 802	6 347	1 458	307	66	1	81 281
Industrie	EC à EG	83 419	99 927	36 706	9 156	2 067	826	66	232 167
Construction	EH	146 565	159 463	22 556	2 746	271	54	1	331 656
Commerce	EJ	349 053	381 582	45 929	5 810	678	108	4	783 164
Transports	EK	58 950	40 608	12 020	2 520	406	132	13	114 649
Activités immobilières	EM	44 492	24 965	1 729	108	11	1	—	71 306
Services aux entreprises	EN	197 438	145 855	24 618	5 237	914	220	46	374 328
Autres services	EP à ER	381 957	276 095	19 518	2 321	215	41	5	680 152
Total		1 284 174	1 179 297	169 423	29 356	4 869	1 448	136	2 668 703
Situation au 1 ^{er} janvier 1997 (r) (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	23 763	48 592	5 951	1 419	309	66	1	80 101
Industrie	EC à EG	87 407	93 949	34 802	8 813	2 075	801	63	227 910
Construction	EH	146 110	152 457	20 797	2 566	228	48	1	322 207
Commerce	EJ	358 148	359 242	43 185	5 462	675	111	1	766 824
Transports	EK	60 355	38 926	11 491	2 578	404	121	14	113 889
Activités immobilières	EM	45 507	23 149	1 514	85	8	—	—	70 263
Services aux entreprises	EN	211 869	142 659	22 888	4 756	1 029	261	16	383 478
Autres services	EP à ER	408 825	262 380	17 740	2 194	227	44	2	691 412
Total		1 341 984	1 121 354	158 368	27 873	4 955	1 452	98	2 656 084
Situation au 1 ^{er} janvier 1998 (r) (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	21 871	49 499	6 057	1 439	310	71	1	79 248
Industrie	EC à EG	84 483	94 801	35 076	8 816	2 000	804	58	226 038
Construction	EH	140 013	155 967	20 879	2 432	217	35	—	319 543
Commerce	EJ	343 840	366 279	44 116	5 589	695	122	4	760 645
Transports	EK	60 005	37 728	11 078	2 392	345	121	27	111 696
Activités immobilières	EM	44 922	24 067	1 548	81	10	1	—	70 629
Services aux entreprises	EN	214 165	149 685	23 817	4 813	1 059	254	12	393 805
Autres services	EP à ER	408 239	275 963	18 888	2 172	248	39	2	705 551
Total		1 317 538	1 153 989	161 459	27 734	4 884	1 447	104	2 667 155
Situation au 1 ^{er} janvier 1999 (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	20 933	49 898	6 267	1 410	325	76	1	78 910
Industrie	EC à EG	82 894	95 573	35 198	8 664	2 004	814	52	225 199
Construction	EH	135 661	160 408	21 545	2 304	189	41	1	320 149
Commerce	EJ	336 531	374 673	44 947	5 675	747	122	2	762 697
Transports	EK	59 365	39 135	11 555	2 459	353	131	29	113 027
Activités immobilières	EM	45 382	25 475	1 632	82	11	—	—	72 582
Services aux entreprises	EN	207 923	163 757	28 673	5 707	1 225	279	10	407 574
Autres services	EP à ER	411 495	286 775	19 962	2 209	238	30	4	720 713
Total		1 300 184	1 195 694	169 779	28 510	5 092	1 493	99	2 700 851

(1) Hors agriculture et activités financières.

(2) Voir dans la méthodologie la première rubrique « agents productifs et entreprises ».

(3) Données calculées à partir de la version 5 du répertoire SIRENE (mise en place au 1^{er} janvier 1997), et révision de celles des années antérieures.

TABLEAU G.02-5

Activité et forme juridique des entreprises de l'industrie, du commerce et des services (ICS) (1) (2)

Source : INSEE (SIRENE) (3)

Unité : Entreprise

Activités	Code NES 16	Personnes physiques				Personnes morales			Total
		dont Artisans Commer- çants	dont Commer- çants	dont Artisans	Total	dont SARL	dont SA	Total	
Situation au 1 ^{er} janvier 1996 (r) (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	42 898	2 263	3 770	49 261	15 264	4 891	23 758	73 019
Industrie	EC à EG	21 872	5 164	48 967	78 191	82 002	34 582	121 311	199 502
Construction	EH	33 455	3 214	183 925	221 653	79 296	10 708	97 658	319 311
Commerce	EJ	81 729	232 150	20 298	360 546	223 798	48 786	292 712	653 258
Transports	EK	5 300	27 269	24 279	58 143	25 815	6 569	34 854	92 997
Activités immobilières	EM	201	9 427	20	16 379	34 059	7 171	48 571	64 950
Services aux entreprises	EN	5 574	17 170	13 383	142 614	108 836	35 629	172 065	314 679
Autres services	EP à ER	49 507	133 607	27 685	492 990	105 208	11 765	142 253	635 243
Total		240 536	430 264	322 327	1 419 777	674 278	160 101	933 182	2 352 959
Situation au 1 ^{er} janvier 1997 (r) (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	41 440	2 160	3 657	47 569	15 790	4 785	24 033	71 602
Industrie	EC à EG	20 358	4 722	46 806	74 253	81 663	33 815	120 174	194 427
Construction	EH	30 389	2 801	176 703	210 864	81 201	10 372	98 649	309 513
Commerce	EJ	78 077	218 086	19 519	341 501	227 211	47 575	294 566	636 067
Transports	EK	5 129	25 922	23 946	56 226	26 417	6 552	35 446	91 672
Activités immobilières	EM	187	8 546	15	15 876	33 867	6 865	47 808	63 684
Services aux entreprises	EN	5 323	16 253	12 889	143 909	114 307	35 916	178 268	322 177
Autres services	EP à ER	48 691	128 623	27 630	497 076	110 307	11 676	147 288	644 364
Total		229 594	407 113	311 165	1 387 274	690 763	157 556	946 232	2 333 506
Situation au 1 ^{er} janvier 1998 (r) (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	39 975	2 168	3 612	46 072	16 336	4 718	24 483	70 555
Industrie	EC à EG	19 184	4 343	45 749	71 770	82 420	33 192	120 367	192 137
Construction	EH	27 893	2 425	173 868	205 069	84 432	10 062	101 356	306 425
Commerce	EJ	75 298	210 184	18 911	328 185	233 433	46 519	300 101	628 286
Transports	EK	5 072	25 444	23 734	55 431	27 568	6 494	36 643	92 074
Activités immobilières	EM	169	8 025	11	15 369	34 730	6 703	48 348	63 717
Services aux entreprises	EN	5 182	16 105	12 650	144 179	121 148	36 169	186 230	330 409
Autres services	EP à ER	48 162	125 284	27 754	503 747	115 579	11 588	152 659	656 406
Total		220 935	393 978	306 289	1 369 822	715 646	155 445	970 187	2 340 009
Situation au 1 ^{er} janvier 1999 (3)									
Industries agricoles et alimentaires	EB	38 916	2 168	3 575	44 993	16 971	4 613	25 111	70 104
Industrie	EC à EG	18 296	4 140	45 098	70 142	83 104	32 574	120 548	190 690
Construction	EH	25 861	2 250	172 763	201 799	88 419	9 916	105 108	306 907
Commerce	EJ	72 402	206 447	18 533	322 082	239 410	45 416	305 221	627 303
Transports	EK	4 942	25 134	23 584	54 919	28 699	6 481	37 805	92 724
Activités immobilières	EM	165	7 686	11	15 728	35 935	6 584	49 539	65 267
Services aux entreprises	EN	5 050	16 050	12 580	147 464	128 392	36 799	194 742	342 206
Autres services	EP à ER	47 654	123 225	28 206	510 406	121 520	11 481	158 574	668 980
Total		213 286	387 100	304 350	1 367 533	742 450	153 864	996 648	2 364 181

(1) Hors agriculture et activités financières.

(2) Voir dans la méthodologie la première rubrique « agents productifs et entreprises ».

(3) Données calculées à partir de la version 5 du répertoire SIRENE (mise en place au 1^{er} janvier 1997), et révision de celles des années antérieures.

TABLEAU G.02-6

Créations d'entreprises de l'industrie, du commerce et des services (ICS)

Source : INSEE (SIRENE) (1)

Unité : Entreprise

Activité	Code NES 16	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Créations totales							
Industries agricoles et alimentaires	EB	6 573	7 359	7 190	7 277	6 885	6 800
Autres industries	EC à EG	18 601	19 691	18 662	17 283	16 283	15 540
Construction	EH	33 557	37 745	36 823	35 106	34 168	33 269
Commerce	EJ	87 805	93 979	88 338	83 831	81 460	78 090
Transports	EK	10 022	10 656	10 509	9 651	10 075	9 650
Activités immobilières	EM	7 142	7 914	7 472	7 009	7 408	7 889
Services aux entreprises	EN	41 328	44 340	44 630	43 867	43 872	44 184
Autres services	EP à ER	68 434	72 447	71 229	71 251	70 937	71 025
Total		273 462	294 131	284 853	275 275	271 088	266 447
Créations nouvelles							
Industries agricoles et alimentaires	EB	2 201	2 485	2 434	2 263	2 089	2 006
Autres industries	EC à EG	12 623	13 580	13 052	11 894	10 982	10 672
Construction	EH	20 781	23 604	23 752	22 599	21 790	21 667
Commerce	EJ	53 744	57 612	53 864	50 499	48 462	46 709
Transports	EK	7 043	7 562	7 548	6 845	7 114	6 947
Activités immobilières	EM	5 660	6 200	5 882	5 506	5 740	6 231
Services aux entreprises	EN	34 273	36 687	36 860	36 421	36 193	36 684
Autres services	EP à ER	34 594	36 034	35 531	35 601	34 480	35 275
Total		170 919	183 764	178 923	171 628	166 850	166 191
Reprises							
Industries agricoles et alimentaires	EB	2 888	3 145	3 119	3 273	3 005	3 161
Autres industries	EC à EG	3 113	2 997	2 562	2 554	2 511	2 245
Construction	EH	3 807	3 643	3 223	3 285	3 397	3 230
Commerce	EJ	16 544	17 098	15 437	14 920	14 974	14 077
Transports	EK	903	840	851	794	903	883
Activités immobilières	EM	342	343	310	296	328	314
Services aux entreprises	EN	1 662	1 597	1 594	1 521	1 691	1 555
Autres services	EP à ER	18 879	20 010	19 449	19 400	19 576	19 015
Total		48 138	49 673	46 545	46 043	46 385	44 480
Réactivations							
Industries agricoles et alimentaires	EB	1 484	1 729	1 637	1 741	1 791	1 633
Autres industries	EC à EG	2 865	3 114	3 048	2 835	2 790	2 623
Construction	EH	8 969	10 498	9 848	9 222	8 981	8 372
Commerce	EJ	17 517	19 269	19 037	18 412	18 024	17 304
Transports	EK	2 076	2 254	2 110	2 012	2 058	1 820
Activités immobilières	EM	1 140	1 371	1 280	1 207	1 340	1 344
Services aux entreprises	EN	5 393	6 056	6 176	5 925	5 988	5 945
Autres services	EP à ER	14 961	16 403	16 249	16 250	16 881	16 735
Total		54 405	60 694	59 385	57 604	57 853	55 776

(1) Données calculées à partir de la version 5 du répertoire SIRENE (mise en place au 1^{er} janvier 1997), et révision de celles des années antérieures.

TABLEAU G.02-7
Créations d'entreprises de l'industrie, du commerce et des services (ICS) par activité et forme juridique

Année 1998

Source : INSEE (SIRENE) (1)

Unité : Entreprise

Activité	Code NES 16	Personnes physiques				Personnes morales		Sociétés de fait	Total
		Artisans Commerçants	Commerçants	Artisans	Autres	Commerciales	Non commerciales		
Industries agricoles et alimentaires	EB	3 418	544	800	25	1 930	16	67	6 800
Industrie	EC à EG	1 004	467	5 279	421	8 181	138	50	15 540
Construction	EH	797	210	20 310	96	11 372	208	276	33 269
Commerce	EJ	4 451	34 013	2 066	6 989	29 625	720	226	78 090
Transports	EK	149	4 048	1 558	189	3 617	66	23	9 650
Activités immobilières	EM	11	749	2	2 691	4 313	79	44	7 889
Services aux entreprises	EN	440	3 979	2 188	15 818	21 037	496	226	44 184
Autres services	EP à ER	2 949	21 948	3 174	25 816	16 153	167	818	71 025
Total		13 219	65 958	35 377	52 045	96 228	1 890	1 730	266 447

 (1) Données calculées à partir de la version 5 du répertoire SIRENE (mise en place au 1^{er} janvier 1997).

TABLEAU G.02-8
Défaillances d'entreprises

Nombre d'entreprises suivant la date du jugement

Source : INSEE (exploitation du BODACC)

Secteur d'activité	Code NES 16	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998
Industrie	EB à EG	9 464	10 096	8 758	7 700	7 582	6 915	5 866
Industries agricoles et alimentaires	EB	1 483	1 454	1 512	1 471	1 297	1 236	1 158
Industries des biens intermédiaires et énergie	EF + EG	2 589	2 828	2 179	1 781	1 888	1 646	1 338
Industrie automobile et biens d'équipements	ED + EE	1 863	2 233	1 778	1 476	1 371	1 381	1 042
Biens de consommation	EC	3 529	3 581	3 289	2 972	3 026	2 652	2 328
Construction	EH	11 551	11 721	10 314	10 414	10 369	10 224	8 826
Commerce (1)	EJ	16 775	16 820	16 208	15 666	15 694	15 463	13 586
Transports	EK	2 402	2 624	2 390	1 972	2 117	2 155	1 793
Services aux entreprises et activités financières	EN + EL	6 977	7 408	6 840	6 421	6 482	6 432	5 709
Immobilier	EM	2 639	3 264	3 458	3 176	3 045	2 518	2 201
Services aux particuliers (sauf services personnels et domestiques)	EP	7 897	8 678	8 770	8 530	8 648	8 507	7 398
Total		57 705	60 611	56 738	53 879	53 937	52 214	45 379

(1) Voir tableau détaillé chapitre M.01 (Commerce intérieur).

TABLEAU G.02-9

Répartition des entreprises selon le régime d'imposition (1) et la forme juridique

Année 1997

Source : INSEE (SUSE)

Unité : Million de francs

	Régime d'imposition et forme juridique	Nombre d'entreprises	Effectif moyen	CAHT (2)
Bénéfice réel normal (BRN) :				
Personnes physiques		98 981	306 219	275 336
Sociétés en participation		3 613	6 640	50 123
Sociétés en nom collectif		19 383	385 214	802 157
SARL		362 369	2 447 750	1 892 825
SA		164 272	7 387 978	12 330 232
Autres formes juridiques		51 122	1 326 629	1 411 443
Régime simplifié (RSI) :				
Personnes physiques		825 919	624 052	447 484
Sociétés en participation		1 117	682	528
Sociétés en nom collectif		12 076	11 441	9 048
SARL		286 020	584 394	267 360
SA		5 384	12 263	5 898
Autres formes juridiques		41 343	25 434	18 478
Forfaits		100 383	—	15 911
Total BIC (3) (4)		1 971 982	13 118 696	17 526 823
Bénéfices non commerciaux :				
Personnes physiques		439 832	271 606	234 725
Société civile		19 199	93 761	51 860
Autres formes juridiques		6 479	9 811	6 083
Total BNC (3) (4)		465 510	375 178	292 668
Bénéfices agricoles réels :				
Personnes physiques		154 692	54 781	111 619
Sociétés civiles		75 830	63 723	103 582
Autres formes juridiques		645	2 760	1 760
Total BA réels		231 167	121 264	216 960

(1) En 1997, on dispose de la répartition des entreprises imposées aux bénéfices agricoles réels, mais celle des entreprises imposées aux bénéfices agricoles au forfait n'est pas disponible.

(2) Chiffre d'affaires hors taxes.

(3) Bénéfice industriel et commercial et bénéfice non commercial : effectif salarié non disponible pour les entreprises imposées au forfait.

(4) Du fait des arrondis les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celles relatives à chaque critère. Certains totaux d'un même ensemble de critères peuvent ainsi légèrement varier d'un tableau à l'autre.

TABLEAU G.02-10A

Répartition des entreprises selon le régime d'imposition et l'activité

Année 1997 - champ BIC

Source : INSEE (SUSE)

Secteur	Code NES 16	Nombre d'entreprises				Effectif total (1)			
		Régime d'imposition			Total	Régime d'imposition			Total
		BRN	RSI	FORF		BRN	RSI	FORF	
Agriculture, sylviculture, pêche (2)	EA	9 330	30 787	3 563	43 680	98 050	56 746	3 563	158 359
Industries agricoles et alimentaires	EB	16 090	49 335	2 210	67 635	473 264	149 597	2 210	625 071
Industries des biens de consommation	EC	26 569	36 112	2 683	65 364	705 175	65 254	2 683	773 112
Industrie automobile	ED	1 421	640	21	2 082	274 800	1 535	21	276 356
Industries des biens d'équipement	EE	20 280	19 926	614	40 820	779 647	43 747	614	824 008
Industries des biens intermédiaires	EF	35 639	24 288	2 153	62 080	1 439 028	54 387	2 153	1 495 568
Eau, Gaz, Électricité	EG	1 098	794	17	1 909	244 904	684	17	245 605
Construction	EH	59 510	210 730	15 962	286 202	905 416	470 555	15 962	1 391 933
Commerce	EJ	214 648	296 539	33 078	544 265	2 367 675	463 915	33 078	2 864 668
Transports	EK	27 855	56 268	4 143	88 266	862 458	76 694	4 143	943 295
Activités financières	EL	18 771	7 730	80	26 581	586 588	7 955	80	594 623
Activités immobilières	EM	80 869	114 156	8 778	203 803	197 509	111 426	8 778	317 713
Services aux entreprises	EN	108 452	83 392	951	192 795	2 126 472	123 065	951	2 250 488
Services aux particuliers	EP	57 055	220 464	25 959	303 478	609 396	437 397	25 959	1 072 752
Éducation, santé, action sociale	EQ	11 142	9 182	63	20 387	248 058	22 539	63	270 660
Non déterminé		11 011	11 516	108	22 635	44 908	17 768	108	62 784
Total (3)		699 740	1 171 859	100 383	1 971 982	11 963 348	2 103 264	100 383	14 166 995

(1) Effectif total = salariés + entrepreneurs individuels (effectif salarié non disponible pour les forfaits).
(2) Hors entreprises imposées aux bénéfices agricoles.
(3) Du fait des arrondis les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celles relatives à chaque critère. Certains totaux d'un même ensemble de critères peuvent ainsi légèrement varier d'un tableau à l'autre.

TABLEAU G.02-10B

Répartition des entreprises selon le régime d'imposition et l'activité

Année 1997 - champ BIC

Source : INSEE (SUSE)

Unité : Million de francs

Secteur	Code NES 16	Chiffre d'affaires (HT)			
		Régime d'imposition			Total
		BRN	RSI	FORF	
Agriculture, sylviculture, pêche (1)	EA	65 356	16 094	290	81 740
Industries agricoles et alimentaires	EB	793 777	49 569	479	843 825
Industries des biens de consommation	EC	769 736	20 634	380	790 750
Industrie automobile	ED	541 080	663	4	541 747
Industries des biens d'équipement	EE	883 065	18 086	95	901 246
Industries des biens intermédiaires	EF	1 531 987	19 823	313	1 552 123
Eau, Gaz, Électricité	EG	647 346	293	2	647 641
Construction	EH	621 578	146 195	2 948	770 721
Commerce	EJ	4 858 725	260 535	5 976	5 125 236
Transports	EK	647 648	21 529	458	669 635
Activités financières	EL	3 174 959	2 255	2	3 177 216
Activités immobilières	EM	331 942	24 708	440	357 090
Services aux entreprises	EN	1 405 284	38 125	93	1 443 502
Services aux particuliers	EP	363 013	120 059	4 406	487 478
Éducation, santé, action sociale	EQ	95 043	5 235	10	100 288
Non déterminé		31 578	4 994	14	36 586
Total (2)		16 762 117	748 797	15 910	17 526 824

(1) Hors entreprises imposées aux bénéfices agricoles.
(2) Du fait des arrondis les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celles relatives à chaque critère. Certains totaux d'un même ensemble de critères peuvent ainsi légèrement varier d'un tableau à l'autre.

TABLEAU G.02-11

Répartition des entreprises au bénéfice réel normal suivant différents critères de taille

Année 1997

Source : INSEE (SUSE)

Unité : Million de francs

	Nombre d'entreprises	Effectif moyen	Chiffre d'affaires	Investis- sement	Chiffre d'affaires exportation	Total de bilan	Capital social
Tranche d'effectifs							
0	169 326	—	667 055	145 916	64 071	5 192 388	1 202 851
1	68 109	68 109	144 970	9 594	10 787	362 218	77 224
2 à 4.	158 025	460 343	515 511	17 699	42 281	924 368	136 171
5 à 9.	150 425	1 019 424	1 024 210	29 854	89 889	1 326 046	188 940
10 à 19.	69 275	951 938	1 018 370	34 532	126 031	1 303 841	168 397
20 à 49.	57 389	1 792 616	2 127 808	238 488	213 712	3 657 289	279 332
50 à 99.	13 598	946 708	1 090 844	49 754	128 476	1 985 500	148 464
100 à 199.	7 400	1 029 951	1 308 425	62 608	201 338	2 714 815	151 415
200 à 499.	4 099	1 239 713	1 651 875	75 502	285 417	3 704 773	276 824
500 à 999.	1 196	827 606	1 094 257	64 441	219 272	3 188 074	153 784
1 000 à 1 999	559	769 185	1 226 225	65 292	264 648	4 206 858	163 391
2 000 à 4 999	245	742 595	1 840 775	65 188	243 485	5 587 218	136 856
5 000 à 9 999	56	385 826	427 098	18 021	102 338	1 356 440	63 022
10 000 à 19 999	17	227 206	235 662	9 321	77 408	1 557 305	30 733
20 000 à 49 999	14	458 645	1 721 949	36 502	165 913	4 367 641	47 035
50 000 et plus	7	940 565	667 083	68 195	118 561	1 392 620	121 614
Total (1)	699 740	11 860 430	16 762 116	990 909	2 353 627	42 827 396	3 346 054
Tranche de chiffre d'affaires							
< 1 MILLION DE F	218 969	227 660	72 329	38 270	2 061	5 372 033	1 046 962
1 à 1,9 M	103 533	322 338	151 902	12 054	4 151	493 276	73 782
2 à 4,9 M	155 490	911 576	507 233	26 781	16 507	946 406	130 983
5 à 9,9 M	95 700	974 551	671 075	25 973	28 352	852 404	142 406
10 à 19 M	54 996	1 003 650	768 209	29 230	48 043	1 115 935	174 478
20 à 49 M	39 254	1 308 677	1 225 680	49 202	106 841	1 677 931	224 920
50 à 99 M	15 431	949 861	1 076 089	46 439	111 910	1 769 046	186 104
100 à 199 M	8 158	901 397	1 130 620	61 760	150 066	4 203 496	203 921
200 à 499 M	4 979	1 101 797	1 520 802	87 844	257 605	3 553 386	219 445
500 à 999 M	1 636	702 284	1 119 666	79 948	208 357	2 418 218	168 301
1 à 1,9 MILLIARD	807	643 661	1 120 313	79 237	238 899	2 600 045	171 358
2 à 4,9 MILLIARDS	528	716 866	1 623 595	97 761	330 911	4 920 084	203 480
5 à 9,9 MILLIARDS	165	426 791	1 130 649	219 569	224 731	2 617 543	116 091
10 à 19 MILLIARDS	50	435 865	675 118	23 251	109 514	2 147 264	61 992
20 à 49 MILLIARDS	25	229 528	728 549	15 655	221 292	2 989 433	65 202
50 MILLIARDS et plus	19	1 003 928	3 240 289	97 934	294 388	5 150 896	156 627
Total (1)	699 740	11 860 430	16 762 116	990 909	2 353 627	42 827 396	3 346 054

(1) Du fait des arrondis les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celles relatives à chaque critère.

TABLEAU G.02-11 (suite et fin)

Répartition des entreprises au bénéfice réel normal suivant différents critères de taille

Année 1997

Source : INSEE (SUSE)

Unité : Million de francs

	Nombre d'entreprises	Effectif moyen	Chiffre d'affaires	Investis- sement	Chiffre d'affaires exportation	Total de bilan	Capital social
Tranche de « Total bilan »							
< 1 MILLION DE F	251 531	643 019	458 242	26 684	22 777	112 235	26 946
1 à 4,9 M	274 972	1 773 524	1 200 309	31 770	51 654	653 078	90 077
5 à 9,9 M	72 797	983 195	837 607	21 807	50 586	509 383	69 201
10 à 99 M	83 039	2 933 601	3 172 492	102 063	337 052	2 272 529	358 058
100 à 499 M	12 349	1 578 597	2 281 087	107 100	430 145	2 661 877	504 692
500 à 999 M	2 145	596 492	1 102 693	68 817	229 316	1 490 741	277 721
1000 à 1999 M	1 225	540 345	1 065 743	82 570	203 401	1 713 457	311 028
2000 à 4999 M	865	593 925	1 228 427	115 772	243 022	2 669 082	453 117
5000 à 9999 M	331	403 391	641 167	54 304	157 540	2 329 086	265 111
10 à 19,9 MILLIARDS	202	261 967	529 353	57 091	90 104	2 916 981	308 345
20 à 49,9 MILLIARDS	185	381 057	887 129	42 311	265 245	5 459 561	223 497
50 à 99,9 MILLIARDS	52	479 570	517 578	45 013	154 327	3 518 784	185 521
100 à 299 MILLIARDS	33	434 198	611 027	198 827	c	5 662 275	163 508
300 MILLIARDS et plus	14	257 549	2 229 260	36 779	c	10 858 327	109 230
Total (1)	699 740	11 860 430	16 762 116	990 909	2 353 627	42 827 396	3 346 054
Tranche de capital social							
< 1 MILLION DE F	590 337	4 139 477	4 008 306	156 571	334 549	4 156 053	93 930
1 à 1,9 M	44 720	962 416	1 010 624	31 712	98 520	823 807	56 727
2 à 4,9 M	29 672	893 117	1 019 112	35 020	125 617	847 974	87 787
5 à 9,9 M	13 207	629 889	766 890	33 082	115 621	841 478	87 322
10 à 19 M	8 534	676 309	944 456	41 771	154 433	1 255 091	113 274
20 à 49 M	6 291	808 507	1 180 876	70 096	229 774	1 650 806	189 189
50 à 99 M	2 760	660 765	968 790	73 335	195 061	1 685 762	187 936
100 à 199 M	1 849	541 464	950 019	83 747	177 184	3 151 669	251 214
200 à 499 M	1 362	770 300	1 173 555	102 569	244 230	5 286 635	411 881
500 à 999 M	527	251 471	588 512	32 594	141 129	4 049 375	361 032
1 à 1,9 MILLIARD	261	241 747	631 392	45 584	155 437	3 801 643	365 970
2 à 4,9 MILLIARDS	153	327 171	2 174 475	33 502	143 803	6 849 024	448 058
5 MILLIARDS et plus	67	957 797	1 345 110	251 324	238 270	8 428 079	691 734
Total (1)	699 740	11 860 430	16 762 116	990 909	2 353 627	42 827 396	3 346 054

(1) Du fait des arrondis les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celles relatives à chaque critère.

TABLEAU G.02-12

Compte de résultat des entreprises imposées au régime réel normal des bénéfices industriels et commerciaux

Année 1997

Source : INSEE (SUSE)

Unité : Million de Francs

	Exportation	Total		Total
COMPTE D'EXPLOITATION			COMPTE FINANCIER	
Produits			Produits	
Ventes de marchandises	606 719	5 441 227	Produits financiers de participations	377 395
Production vendue de biens	1 339 903	4 596 276	Produits des autres valeurs	930 631
Production vendue de services	407 005	6 721 777	Autres intérêts et produits assimilés	1 150 739
Chiffre d'affaires net	2 353 627	16 759 280	Reprises de provisions, transferts de charges	163 373
Production stockée		— 38 057	Différences positives de change	402 962
Production immobilisée		68 618	Produits nets sur cessions de valeurs	85 761
Subventions d'exploitation		82 707	Total des produits financiers	3 110 861
Reprises et transferts de charges		763 835	Charges	
Autres produits		468 297	Dotations : amortissements et provisions	247 415
Total des produits d'exploitation		18 104 680	Intérêts et charges assimilées	3 508 632
Charges			Différences négatives de change	885 096
Achats de marchandises	4 318 518		Charges nettes sur cessions de valeurs	52 220
Variations de stock (marchandises)		4 833	Total des charges financières	4 693 363
Achats de matières premières,			RÉSULTAT FINANCIER	— 1 582 502
autres approvisionnements	2 371 989		RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	570 086
Variations de stock (mat. premières, autres)		2 415	COMPTE EXCEPTIONNEL	
Autres achats et charges externes	3 983 297		Produits	
Impôts, taxes et versements assimilés		387 732	Produits exceptionnels sur opération de gestion	137 967
Salaires et traitements	1 865 550		Produits exceptionnels sur opération en capital	861 110
Charges sociales		802 365	Reprises de provisions, transferts de charges	214 607
Immobilisations : dotation aux amortissements		590 673	Total des produits exceptionnels	1 213 684
Immobilisations : dotation aux provisions		29 315	Charges	
Actif circulant : dotation aux provisions		126 053	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	177 145
Risques, charges : dotation aux provisions		998 002	Charges exceptionnelles sur opération en capital	712 062
Autres charges		474 515	Dotations aux amortissements, provisions	240 037
Total des charges d'exploitation		15 955 257	Total des charges exceptionnelles	1 129 244
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 149 423	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	84 440
OPERATIONS EN COMMUN			Participation des salariés	26 069
Bénéfice attribué ou perte transférée		25 348	Impôts sur les bénéfices	201 775
Perte supportée ou bénéfice transféré		22 183	Total des produits	22 454 573
			Total des charges	22 027 891
			BÉNÉFICE OU PERTE	426 682

TABLEAU G.02-13

Bilan des entreprises imposées au régime réel des bénéfices industriels et commerciaux

Année 1997

Source : INSEE (SUSE)

Unité : Million de francs

ACTIF	Montant brut	Amortis- sement provisoire	PASSIF	
Capital souscrit non appelé	14 319		CAPITAUX PROPRES	
IMMOBILISATIONS			Capital social (individuel)	3 325 334
Fonds commercial	364 635	28 564	Primes émission, fusion	1 701 485
Autres incorporelles	387 473	209 617	Écarts de réévaluation	72 784
Immobilisations corporelles	8 026 326	3 575 262	Réserves	1 980 607
Immobilisations financières	22 789 220	1 041 947	Report à nouveau	— 463 870
TOTAL	31 567 654	4 855 390	Résultat de l'exercice	426 682
ACTIF CIRCULANT			Subventions investissement	132 380
STOCKS :			Provisions réglementées	198 839
Matières premières, approvisionnements et			TOTAL	7 374 241
en cours	1 082 404	100 089	Autres fonds propres	421 127
Stocks marchandises	611 185	41 861	Provisions pour risques, charges	4 798 038
Avances, acomptes sur commandes	101 649	363	DETTES	
Clients et comptes rattachés	2 846 352	138 138	Emprunts, dettes assimilées	22 658 193
Autres créances	3 814 453	59 897	dont : concours bancaires courants, soldes créditeurs	2 999 122
Valeurs mobilières de placement	3 673 974	9 188	Avances, acomptes sur commandes	469 547
Disponibilités	3 120 084	585	Dettes fournisseurs	2 260 148
COMPTE DE RÉGULARISATION			Autres dettes	3 576 889
Charges constatées d'avance	988 150	1 219	COMPTE DE RÉGULARISATION	
TOTAL	16 238 251	351 340	Produits constatés d'avance	1 204 154
Charges à répartir sur plusieurs exercices	145 470		TOTAL	33 168 053
Primes de remboursement des obligations	18 583		Écarts de conversion passif	64 992
Écart de conversion actif	49 782		TOTAL GÉNÉRAL	42 827 329
TOTAL ACTIF BRUT	48 034 059			
TOTAL GÉNÉRAL (ACTIF NET)	42 827 329			

TABLEAU G.02-14A

La concentration des entreprises (1)

Situation au 1^{er} janvier 1998

Source : INSEE SUSE (Système unifié de statistiques d'entreprises)

Activités	Codes de la NES 114	Nombre d'entreprises	Effectif moyen	Chiffre d'affaires hors taxes (millions de F)
Activités industrielles				
Industrie des viandes	B01	14 334	151 364	207 657
Industrie du lait	B02	1 200	63 379	150 630
Industrie des boissons	B03	1 809	44 329	104 489
Travail du grain; fabrication d'aliments pour animaux	B04	1 390	34 043	91 784
Industries alimentaires diverses	B05	48 902	285 326	289 266
Industrie de l'habillement et des fourrures	C11	10 259	118 499	77 832
Industrie du cuir et de la chaussure	C12	2 494	49 793	28 755
Édition, imprimerie, reproduction	C20	24 126	211 301	203 179
Industrie pharmaceutique	C31	639	89 970	188 220
Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	C32	1 155	54 308	100 891
Fabrication de meubles	C41	17 247	100 412	68 841
Bijouterie et fabrication d'instruments de musique	C42	3 509	15 048	12 085
Fabrication d'articles de sport, de jeux et industries diverses	C43	4 050	36 232	28 698
Fabrication d'appareils domestiques	C44	264	28 404	30 042
Fabrication d'appareils de réception, enregistrement, reproduction (son, image)	C45	433	19 699	37 664
Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie	C46	1 188	21 185	14 543
Construction automobile	D01	1 390	198 230	454 183
Fabrication d'équipements automobiles	D02	692	77 659	87 564
Construction navale	E11	1 729	18 462	16 343
Construction de matériel ferroviaire roulant	E12	63	15 513	12 353
Construction aéronautique et spatiale	E13	366	81 580	177 703
Fabrication de cycles, motocycles, matériel de transport	E14	240	9 286	7 906
Fabrication d'éléments en métal pour la construction	E21	3 486	47 647	36 528
Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières	E22	5 807	94 167	61 851
Fabrication d'équipements mécaniques	E23	1 371	69 516	68 200
Fabrication de machines d'usage général	E24	4 911	96 984	87 192
Fabrication de machines agricoles	E25	4 839	26 118	31 311
Fabrication de machines-outils	E26	872	16 587	14 132
Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	E27	3 237	67 848	69 000
Fabrication d'armes et de munitions	E28	164	5 679	9 173
Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	E31	479	40 032	85 468
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	E32	1 250	27 677	23 268
Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	E33	1 191	70 590	86 181
Fabrication de matériel médicochirurgical et d'orthopédie	E34	7 482	39 077	33 455
Fabrication de matériel de mesure et de contrôle	E35	3 333	81 808	81 183
Extraction de minerais métalliques	F11	52	895	492
Autres industries extractives	F12	2 367	32 770	29 408
Fabrication de verre et d'articles en verre	F13	1 177	52 754	44 447
Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction	F14	6 980	98 727	97 730
Filature et tissage	F21	1 833	58 560	54 425
Fabrication de produits textiles	F22	2 691	47 447	36 323
Fabrication d'étoffes et d'articles à maille	F23	1 021	27 924	16 602
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	F31	10 054	86 800	66 152
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	F32	212	29 103	46 989
Fabrication d'articles en papier ou en carton	F33	1 410	65 511	68 325
Industrie chimique minérale	F41	387	22 942	46 659
Industrie chimique organique	F42	473	54 381	154 151
Parachimie	F43	1 128	57 988	97 655
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	F44	25	2 864	4 595
Industries du caoutchouc	F45	602	69 784	55 328
Transformation des matières plastiques	F46	4 353	142 987	125 152

NB. Voir note en fin de tableau.

TABLEAU G.02-14B

La concentration des entreprises (1)

Situation au 1^{er} janvier 1998

Source : INSEE SUSE (Système unifié de statistiques d'entreprises)

Activités	Codes de la NES 114	Chiffre d'affaires hors taxes cumulé en %		Effectif cumulé en %	
		des 4 premières entreprises	des 50 premières entreprises	des 4 premières entreprises	des 50 premières entreprises
Activités industrielles					
Industrie des viandes	B01	8	37	5	17
Industrie du lait	B02	16	70	17	60
Industrie des boissons	B03	19	69	23	59
Travail du grain; fabrication d'aliments pour animaux	B04	19	55	17	40
Industries alimentaires diverses	B05	14	41	5	11
Industrie de l'habillement et des fourrures	C11	9	29	4	9
Industrie du cuir et de la chaussure	C12	20	52	9	41
Édition, imprimerie, reproduction	C20	7	19	4	10
Industrie pharmaceutique	C31	13	76	12	70
Fabrication de de savons, de parfums et de produits d'entretien	C32	20	83	20	72
Fabrication de meubles	C41	12	42	10	25
Bijouterie et fabrication d'instruments de musique	C42	18	53	14	42
Fabrication d'articles de sport, de jeux et industries diverses	C43	17	51	10	42
Fabrication d'appareils domestiques	C44	44	93	46	89
Fabrication d'appareils de réception, enregistrement, reproduction (son, image)	C45	78	93	61	89
Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie	C46	29	64	25	65
Construction automobile	D01	76	94	68	86
Fabrication d'équipements automobiles	D02	25	85	26	76
Construction navale	E11	51	74	35	66
Construction de matériel ferroviaire roulant	E12	76	98	71	97
Construction aéronautique et spatiale	E13	77	95	63	92
Fabrication de cycles, motocycles, matériel de transport	E14	52	92	45	89
Fabrication d'élément en métal pour la construction	E21	8	25	5	18
Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières	E22	19	40	10	25
Fabrication d'équipements mécaniques	E23	23	67	18	60
Fabrication de machines d'usage général	E24	10	36	11	30
Fabrication de machines agricoles	E25	29	46	13	35
Fabrication de machines-outils	E26	17	64	16	64
Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	E27	22	46	10	27
Fabrication d'armes et de munitions	E28	80	97	73	94
Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	E31	76	94	62	89
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	E32	29	68	24	63
Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	E33	43	90	39	79
Fabrication de matériel médicochirurgical et d'orthopédie	E34	30	56	13	34
Fabrication de matériel de mesure et de contrôle	E35	28	57	17	43
Extraction de minerais métalliques	F11	71	100	53	98
Autres industries extractives	F12	16	37	17	35
Fabrication de verre et d'articles en verre	F13	35	82	31	75
Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction	F14	15	45	9	36
Filature et tissage	F21	11	41	9	22
Fabrication de produits textiles	F22	11	45	9	35
Fabrication d'étoffes et d'articles à maille	F23	30	61	27	57
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	F31	10	16	4	4
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	F32	22	85	20	87
Fabrication d'articles en papier ou en carton	F33	16	50	11	41
Industrie chimique minérale	F41	37	81	36	79
Industrie chimique organique	F42	38	82	46	88
Parachimie	F43	23	68	15	58
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	F44	65	100	50	100
Industries du caoutchouc	F45	53	85	51	82
Transformation des matières plastiques	F46	6	24	5	16

NB. Voir note en fin de tableau.

TABLEAU G.02-14A (suite et fin)

La concentration des entreprises (1)

Situation au 1^{er} janvier 1998

Source : INSEE SUSE (Système unifié de statistiques d'entreprises)

Activités	Codes de la NES 114	Nombre d'entreprises	Effectif moyen	Chiffre d'affaires hors taxes (millions de F)
Sidérurgie et première transformation de l'acier	F51	304	68 662	116 085
Production de métaux non ferreux	F52	283	24 772	57 557
Fonderie	F53	490	34 785	22 236
Services industriels du travail des métaux	F54	14 394	184 308	114 357
Fabrication de produits métalliques	F55	4 594	101 714	78 631
Récupération	F56	3 542	21 528	27 493
Fabrication de matériel électrique	F61	2 676	140 326	136 573
Fabrication de composants électroniques	F62	1 032	48 189	54 758
Extraction de houille, de lignite et de tourbe	G11	47	13 062	4 007
Extraction d'hydrocarbures; services annexes	G12	70	1 202	3 038
Extraction de minerais d'uranium	G13	4	215	148
Cokéfaction et industrie nucléaire	G14	19	11 883	32 609
Raffinage de pétrole	G15	119	19 406	268 472
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	G21	1 419	165 799	284 999
Captage, traitement et distribution d'eau	G22	231	33 675	54 366
Bâtiment	H01	267 317	964 033	579 200
Travaux publics	H02	18 885	229 492	191 521
Commerce et réparation automobile	J10	77 364	385 615	651 040
Commerce de gros, intermédiaires	J20	116 495	923 494	2 775 518
Grandes surfaces à prédominance alimentaire	J31	5 418	433 203	780 918
Magasins d'alimentation, spécialisés ou non	J32	74 497	112 088	131 545
Autres commerces de détail, en magasin ou non, réparations	J33	270 491	724 975	786 216
Transports ferroviaires	K01	27	175 943	c
Transport routier de voyageurs	K02	35 534	149 373	55 187
Transport routier (ou par conduites) de marchandises	K03	41 403	262 625	172 078
Transports par eau	K04	2 131	14 002	30 522
Transports aériens	K05	370	59 354	73 852
Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures	K07	2 447	84 012	87 434
Agences de voyage	K08	3 455	35 061	56 946
Organisation du transport de fret	K09	2 898	106 363	119 834
Intermédiation financière	L01	11 994	405 911	2 250 653
Assurance	L02	698	124 630	845 070
Activités de poste et de courrier	N11	1 110	283 046	c
Télécommunications	N12	751	165 259	176 991
Activités informatiques	N21	18 740	197 583	145 307
Services professionnels	N22	33 029	189 704	156 710
Administration d'entreprises	N23	31 882	87 546	188 632
Publicité et études de marché	N24	16 182	105 008	119 289
Architecture, ingénierie, contrôle	N25	24 274	187 645	166 883
Location sans opérateur	N31	18 072	57 857	89 647
Sélection et fourniture de personnel	N32	2 617	406 679	80 021
Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises	N33	43 525	462 050	179 807
Assainissement, voirie et gestion des déchets	N34	1 442	42 781	29 611
Recherche et développement	N40	1 171	21 849	21 194
Hôtels et restaurants	P10	192 413	571 091	262 736
Activités audiovisuelles	P21	6 698	64 501	89 441
Autres activités récréatives, culturelles et sportives	P22	21 445	93 879	87 523
Services personnels	P31	82 901	148 466	47 774

(1) Entreprises soumises aux bénéfices industriels et commerciaux.

TABLEAU G.02-14B (suite et fin)

La concentration des entreprises (1)

Situation au 1^{er} janvier 1998

Source : INSEE SUSE (Système unifié de statistiques d'entreprises)

Activités	Codes de la NES 114	Chiffre d'affaires hors taxes cumulé en %		Effectif cumulé en %	
		des 4 premières entreprises	des 50 premières entreprises	des 4 premières entreprises	des 50 premières entreprises
Sidérurgie et première transformation de l'acier	F51	50	87	44	88
Production de métaux non ferreux	F52	49	88	44	85
Fonderie	F53	18	74	18	68
Services industriels du travail des métaux	F54	6	12	5	5
Fabrication de produits métalliques	F55	11	35	7	23
Récupération	F56	8	35	5	17
Fabrication de matériel électrique	F61	28	65	22	57
Fabrication de composants électroniques	F62	47	78	27	63
Extraction de houille, de lignite et de tourbe	G11	91	100	99	100
Extraction d'hydrocarbure; services annexes	G12	91	99	82	99
Extraction de minerais d'uranium	G13	100	100	100	100
Cokéfaction et industrie nucléaire	G14	93	100	86	100
Raffinage de pétrole	G15	74	96	60	94
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	G21	86	92	89	93
Captage, traitement et distribution d'eau	G22	58	92	59	90
Bâtiment	H01	6	6	4	4
Tavaux publics	H02	6	20	5	11
Commerce et réparation automobile	J10	9	13	4	4
Commerce de gros, intermédiaires	J20	4	5	€	€
Grandes surfaces à prédominance alimentaire	J31	26	49	25	49
Magasins d'alimentation, spécialisés ou non	J32	5	7	6	10
Autres commerces de détail, en magasin ou non, réparations	J33	4	12	4	10
Transports ferroviaires	K01	c	c	99	100
Transport routier de voyageurs	K02	22	29	33	41
Transport routier (ou par conduites) de marchandises	K03	5	5	1	1
Transports par eau	K04	39	83	40	82
Transports aériens	K05	80	93	84	93
Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures	K07	33	61	20	47
Agences de voyage	K08	24	46	24	38
Organisation du transport de fret	K09	14	47	12	41
Intermédiation financière	L01	85	88	29	56
Assurance	L02	21	79	22	84
Activités de poste et de courrier	N11	c	c	98	98
Télécommunications	N12	87	93	92	93
Activités informatiques	N21	5	19	6	19
Services professionnels	N22	16	28	5	6
Administration d'entreprises	N23	37	54	7	12
Publicité et études de marché	N24	16	38	7	22
Architecture, ingénierie, contrôle	N25	12	30	6	18
Location sans opérateur	N31	11	46	12	40
Sélection et fourniture de personnel	N32	53	65	58	70
Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises	N33	5	12	6	14
Assainissement, voirie et gestion des déchets	N34	8	55	10	60
Recherche et développement	N40	31	78	22	67
Hôtels et restaurants	P10	4	10	5	10
Activités audiovisuelles	P21	30	53	19	37
Autres activités récréatives, culturelles et sportives	P22	45	46	15	22
Services personnels	P31	4	8	4	5

(1) Entreprises soumises aux bénéfices industriels et commerciaux.

TABLEAU G.02-15A

Performances des entreprises : indices de chiffres d'affaires dans l'industrie et la construction

Séries CVS-CJO

Sources : INSEE

Direction générale des impôts

Base 100 en 1990

Secteur d'activité	NES 16 et 36	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Industries agricoles et alimentaires EB BO		105	105	109	113	117	119
Industries des biens de consommation EC		104	107	111	115	121	126
Habillement, cuir..... C1		93	92	89	85	87	90
Édition, imprimerie, reproduction..... C2		96	99	102	104	106	110
Pharmacie, parfumerie et entretien..... C3		116	120	127	134	143	151
Industries des équipements du foyer..... C4		98	103	109	114	124	127
Industrie automobile ED DO		95	108	109	113	121	134
Industries des biens d'équipement EE		88	90	94	98	106	114
Construction navale, aéronautique et ferroviaire..... E1		102	99	93	96	117	127
Industries des équipements mécaniques..... E2		88	92	101	105	109	116
Industries des équipements électriques et électroniques..... E3		79	82	87	91	96	102
Industries des biens intermédiaires EF		93	99	107	104	112	116
Industries des produits minéraux..... F1		94	99	102	100	104	108
Industrie textile..... F2		92	96	97	94	100	103
Industries du bois et du papier..... F3		92	99	110	103	108	113
Chimie, caoutchouc, plastiques..... F4		98	103	112	108	115	117
Métallurgie, et transformation des métaux..... F5		83	92	102	98	106	112
Industries des composants électriques et électroniques..... F6		101	107	117	120	138	145
Énergie EG		114	115	116	125	127	119
Production de combustibles et de carburants..... G1		94	93	94	103	110	97
Eau, gaz, électricité..... G2		131	135	136	144	141	139
Construction EH HO		96	95	97	98	97	102
Ensemble industrie EB à EG		99	103	107	110	116	120
Ensemble industrie et construction (1)		98	102	106	•	•	•
Ensemble hors énergie et IAA (1) EC à EF		95	100	105	106	114	120

(1) Par souci de cohérence avec les publications de l'indice de la production industrielle, une nouvelle série agrégée est publiée depuis novembre 1996 (BMS n° 11) sous la dénomination « Industrie hors énergie et IAA ». La série « Industrie manufacturière » est conservée mais prend la dénomination « Ensemble de l'industrie ». La série « Industrie et construction » n'est plus publiée depuis novembre 1996.

TABLEAU G.02-15B

Performances des entreprises : indices annuels de chiffres d'affaires dans le commerce et les services

Indices de valeur

Sources : INSEE

Direction générale des impôts

Base 100 en 1990

Secteur d'activité	NES 36 ou 114	Champ NAF	1994	1995	1996	1997	1998
Commerce et réparation automobile.	J1	50	109,1	113,3	119,8	116,7	128,6
Commerce de véhicules automobiles		50.1Z	108,4	112,7	120,4	115,4	129,2
Entretien et réparation de véhicules automobiles		50.2Z	111,9	113,4	115,1	118,2	124,8
Commerce de gros d'équipements automobiles		50.3A	115,6	123,0	123,4	122,6	129,5
Commerce de détail d'équipements automobiles		50.3B	124,7	130,9	132,4	138,6	143,3
Commerce et réparation de motocycles		50.4Z	99,2	104,2	118,9	128,3	139,8
Commerce de détail de carburants		50.5Z	100,9	102,9	104,7	106,7	108,0
Commerce de gros	J2 (1)	51 (1)	102,7	107,2	108,5	113,8	119,4
Commerce de gros de produits agricoles bruts		51.2	92,7	95,0	95,8	101,5	99,3
Commerce de gros de produits alimentaires		51.3	105,5	108,1	108,7	111,6	117,1
Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires		51.4	109,9	113,9	114,6	120,0	128,9
Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles		51.5	102,7	108,2	110,2	115,6	117,5
Commerce de gros d'équipement professionnel		51.6	98,9	106,2	108,6	115,9	128,2
Autres commerces de gros		51.7	99,9	110,8	125,7	142,6	152,3
Commerce de détail	J3	52	109,7	112,2	114,9	119,5	125,1
Grandes surfaces à prédominance alimentaire	J31	52.1 (D, E, F)	118,0	122,2	126,4	133,4	139,5
dont : Supermarchés		52.1D	113,5	118,5	124,1	130,2	137,0
Hypermarchés		52.1F	122,4	126,3	130,1	138,1	143,9
Magasins d'alimentation, spécialisés ou non	J32	52.1 (A, B, C) et 52.2	94,5	93,0	92,2	93,1	94,8
Commerce de détail d'alimentation générale de petites surfaces et de produits surgelés		52.1 (A, B, C)	95,3	94,2	94,3	94,7	96,9
Bouchers, volaillers, tripiers		52.2C	88,4	86,1	84,2	85,0	84,1
Commerce de détail spécialisé en produits autres que les viandes ou à base de viandes		52.2 (A, E, G, J, N, P, L)	99,8	98,6	97,8	99,5	103,2
Autres commerces de détail, en magasin ou non, réparations	J33	52.1 (H, J) et 52.2 à 52.7	105,6	107,4	109,5	112,6	118,7
dont : Grands magasins et autres magasins non spécialisés		52.1 (H, J)	97,2	95,8	96,6	97,0	102,3
Commerce de détail de produits pharmaceutiques et articles médicaux et d'orthopédie		52.3 (A, B, C)	118,9	124,7	126,8	128,8	136,0
Commerce de détail d'équipement de la personne		52.4 (C, E, F)	98,3	96,4	96,8	100,4	105,9
Commerce de détail d'équipement du foyer		52.4 (H, J, L)	96,9	98,8	100,3	102,0	109,1
Commerce de détail d'aménagement de l'habitat		52.4 (A, N, P, U, X)	111,2	115,7	120,5	124,5	130,3
Commerce de détail d'hygiène, culture, loisirs, sports		52.3E et 52.4 (R, T, W)	117,0	120,5	123,9	130,2	139,1
Commerce de détail de produits divers (y compris les biens d'occasion)		52.4 (V, Y, Z) et 52.5Z	93,2	94,6	99,3	103,7	105,7
Vente par correspondance		52.6 (A, B)	120,8	119,6	120,4	122,8	129,4
Boulangeries, pâtisseries artisanales		15.8C et 15.8D	99,6	...	...	...	...
Transports	EK	60 (3) à 63	114,2	117,4	121,0	125,3	137,1
dont : Transport routier de voyageurs	K02	60.2 (A, B, C, E, G)	116,7	120,7	126,5	127,6	136,8
Transport routier de marchandises	K03 (2)	60.2 (L, M, N, P)	109,8	116,4	120,4	125,5	135,2
Transports par eau	K04	61.1 et 61.2	86,4	86,8	84,1	83,0	87,5
Transports aérien	K05 (3)	62.1Z et 62.2Z	112,1	115,0	117,4	123,3	132,6
Gestion des infrastructures des transports	K07	63.1 et 63.2	129,3	131,9	137,1	142,0	152,6
Agences de voyage	K08	63.3Z	110,6	113,8	106,0	108,4	116,3
Organisation et transport de fret	K09	63.4	102,9	109,6	112,0	118,3	127,6
Activités immobilières	M0	70	98,3	100,0	102,3	105,2	109,8
Promotion, gestion immobilière	M01	70.1 et 70.3	100,8	102,6	104,6	109,3	113,8
Location immobilière	M02	70.2	93,1	94,8	97,8	96,9	101,5

N.B. Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU G.02-15B (suite et fin)

Performances des entreprises : indices annuels de chiffres d'affaires dans le commerce et les services (1)

Indices de valeur

Sources : INSEE

Direction générale des impôts

Base 100 en 1990

Secteur d'activité	NES 36 ou 114	Champ NAF	1994	1995	1996	1997	1998
Services aux entreprises.....	EN (4)		109,5	115,0	119,3	124,3	135,7
Conseils et assistances.....	N2	72 et 74 (1 à 4)	106,3	109,9	113,6	117,3	126,4
Activités informatiques....	N21	72	112,9	117,2	124,5	132,8	155,7
Services professionnels..	N22	74.1 (A, C, G)	113,8	115,6	121,8	126,4	132,9
Administration d'entreprises.....	N23	74.1J	108,5	113,9	109,4	114,2	117,3
Publicité et études de marchés.....	N24	74.1E et 74.4 (A, B)	95,6	99,5	103,2	104,6	112,4
Architecture, ingénierie, contrôle.....	N25	74.2 et 74.3	103,0	106,6	108,5	109,3	113,6
Services opérationnels.....	N3	71, 74(5 à 8) et 90	111,6	120,6	123,7	130,5	144,7
Location sans opérateur.....	N31	71	123,5	127,4	132,9	135,0	146,1
Sélection et fourniture de personnel.....	N32	75	98,6	123,9	121,7	140,5	176,7
Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises.....	N33	74.6 à 74,8	111,8	115,8	120,2	123,7	129,2
Assainissement, voirie et gestion de déchets.....	N34	90	157,1	169,4	182,2	192,3	204,1
Services aux particuliers.....	EP (5)	55, 92, 93	107,6	108,1	108,5	111,4	118,5
Hôtels et restaurants.....	P1 (6)	55.1, 55.3 à 55.5	100,9	99,0	97,5	100,0	106,1
dont : Hôtels.....		55.1	95,4	94,1	92,8	97,3	105,2
Restaurants.....		55.3	98,8	96,3	92,7	93,7	97,6
Cafés.....		55.4	104,6	102,8	101,3	104,6	110,9
Cantines et traiteurs.....		55.5	126,3	125,5	133,3	134,4	144,5
Activités récréatives, culturelles et sportives.....	P2	92	137,8	150,3	160,6	166,0	182,8
Services personnels.....	P3	93	107,7	105,7	104,9	106,8	107,8
dont : Blanchisseries, teintureries.....		93.0A et 93.0B	113,1	108,3	112,3	117,2	118,2
Coiffure.....		93.0D	107,7	106,3	102,3	102,9	103,4
Soins de beauté et entretien corporel.....		93.0 (E, K, L)	107,4	104,5	103,0	104,8	110,5
Services funéraires.....		93.0 (G, H)	97,6	97,9	103,5	106,4	105,1

(1) Hors groupe 51.1, relatif aux intermédiaires de commerce.

(2) Hors transport par conduites 60.3Z.

(3) Hors transport spatial 62.3Z.

(4) Hors Poste, recherche et développement, partie de N1 et N4.

(5) Hors services domestiques (P32).

(6) Hors groupe 55.2 (autres moyens d'hébergement de courte durée).

TABLEAU G.02-16

Répartition sectorielle des groupes , « contour élargi » des groupes et « noyau dur »

Source : INSEE

Secteur	Codes de la NES	Le « contour élargi » des groupes					Le « noyau dur » des groupes						
		Nombre d'entreprises	Effectif salarié en milliers	Nombre d'entreprises	Effectif salarié en milliers	Nombre de groupes implantés dans le secteur	Nombre de groupes ayant pour activité dominante le secteur				Effectif salarié en milliers		
							Total	Groupes publics français	Groupes privés français	Groupes étrangers	Groupes publics français	Groupes privés français	Groupes étrangers
Année 1997 (provisoire)													
Agriculture, sylviculture, pêche (1)	EA	673	30	516	27	280	84	1	73	10	13	13	2
Industries agricoles et alimentaires	EB	2 016	301	1 578	277	608	433	—	361	72	2	206	70
Industries des biens de consommation	EC	2 663	392	2 245	374	1 009	696	1	546	149	6	246	122
Industrie automobile	ED	262	248	233	238	130	72	—	34	38	1	184	53
Industries des biens d'équipement	EE	2 225	508	1 857	490	928	563	7	373	183	109	200	181
Industries des biens intermédiaires	EF	5 583	901	4 672	868	1 843	1 363	4	966	393	23	560	286
Énergie	EG	446	240	357	236	82	34	3	23	8	168	59	9
Construction	EH	2 340	294	2 152	287	466	284	—	266	18	2	269	17
Commerce	EJ	10 616	960	9 239	921	3 411	2 067	4	1 632	431	5	722	194
Transports	EK	2 825	548	2 374	527	669	342	8	289	45	296	202	29
Activités financières	EL	6 112	535	5 313	528	1 870	454	11	329	114	91	405	32
Activités immobilières	EM	10 091	54	8 127	39	2 485	375	3	319	53	4	32	2
Services aux entreprises	EN	14 719	1 407	12 688	1 372	5 175	1 013	13	821	179	480	518	373
Services aux particuliers	EP	2 981	221	2 407	203	708	423	14	366	43	26	127	50
Éducation, santé, action sociale	EQ	604	54	531	50	246	165	—	162	3	1	48	2
Administration	ER	72	4	62	4	59	5	2	3	—	1	3	—
Activité non déclarée		267	—	223	—	130	12	—	2	10	—	—	—
Total (2)		64 495	6 697	54 574	6 442	20 099	8 385	71	6 565	1 749	1 228	3 794	1 422
Année 1996													
Agriculture, sylviculture, pêche (1)	EA	608	29	450	27	251	63	1	56	6	13	12	2
Industries agricoles et alimentaires	EB	1 915	292	1 496	268	585	415	—	346	69	2	198	68
Industries des biens de consommation	EC	2 560	390	2 163	371	945	657	1	512	144	6	246	119
Industrie automobile	ED	257	262	228	251	126	72	—	38	34	1	198	52
Industries des biens d'équipement	EE	2 164	508	1 797	489	891	547	8	370	169	121	194	175
Industries des biens intermédiaires	EF	5 437	892	4 562	861	1 776	1 273	4	918	351	24	561	275
Énergie	EG	418	250	341	246	79	31	3	18	10	169	68	9
Construction	EH	2 308	304	2 122	298	455	275	—	257	18	2	281	15
Commerce	EJ	9 916	899	8 581	863	3 156	1 859	3	1 499	357	5	685	173
Transports	EK	2 723	539	2 280	519	625	300	6	249	45	298	191	29
Activités financières	EL	5 835	536	4 991	530	1 789	449	11	323	115	95	404	31
Activités immobilières	EM	9 249	53	7 404	38	2 272	342	3	291	48	5	30	3
Services aux entreprises	EN	13 652	1 306	11 667	1 273	4 656	970	16	801	153	502	476	295
Services aux particuliers	EP	2 610	210	2 091	194	638	368	13	319	36	25	120	48
Éducation, santé, action sociale	EQ	570	49	499	45	222	143	—	141	2	1	43	1
Administration	ER	69	3	53	3	50	4	1	3	—	1	2	—
Activité non déclarée		368	—	268	—	161	9	—	3	6	—	—	—
Total (2)		60 659	6 521	50 993	6 275	18 677	7 777	70	6 144	1 563	1 270	3 709	1 295

(1) La faible représentativité de ces secteurs dans l'enquête « Liaisons financières » et dans les fichiers BIC ne permet pas une interprétation économique des résultats dans ces secteurs.
(2) Du fait des arrondis, les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celles relatives à chaque critère.

TABLEAU G.02-17

Importance des groupes en fonction de leur taille

Source : INSEE

	Nombre de groupes (1)	Effectif salarié (en milliers)	Ressources élargies (en milliards de francs) (2)	Capitaux propres et autres fonds propres (en milliards de francs)
Année 1997 (provisoire)				
Micro-groupes (3) : 0 à 499 salariés	6 897	827	1 503	1 035
Petits groupes : 500 à 1 999 salariés	1 080	1 043	1 635	939
Moyens groupes : 2 000 à 9 999 salariés	313	1 187	2 220	2 337
Grands groupes : 10 000 salariés et plus	85	3 385	6 556	6 990
Total (4)	8 375	6 442	11 915	11 301
Année 1996				
Micro-groupes (3) : 0 à 499 salariés	6 343	766	1 330	883
Petits groupes : 500 à 1 999 salariés	1 042	1 016	1 499	826
Moyens groupes : 2 000 à 9 999 salariés	302	1 148	2 107	2 294
Grands groupes : 10 000 salariés et plus	84	3 346	5 604	6 113
Total (4)	7 771	6 275	10 541	10 116

(1) Sont comptabilisés les groupes français et étrangers dont les salariés travaillent effectivement en France.
(2) Les ressources élargies représentent la somme du chiffre d'affaires hors taxes et des produits financiers.
(3) L'augmentation des micro-groupes est toujours importante : + 20,3 % de 1996 par rapport à 1995 et + 17,2 % de 1997 par rapport à 1996.
(4) Du fait des arrondis, les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celles relatives à chaque critère.

TABLEAU G.02-18

Le « noyau dur » et le « contour élargi » des groupes

Source : INSEE

	Le « noyau dur » des groupes	Le « contour élargi » des groupes	Part du « noyau dur » dans le « contour élargi » en %
Année 1997 (provisoire)			
Nombre d'entreprises	54 574	64 495	85
Effectif salarié :			
Nombre (en milliers)	6 442	6 697	96
Ressources élargies (1) :			
Valeur (en milliards de francs)	11 915	12 331	97
Capitaux propres et autres fonds propres :			
Valeur (en milliards de francs)	11 301	11 482	98
Immobilisations corporelles nettes :			
Valeur (en milliards de francs)	5 728	6 134	93
Année 1996			
Nombre d'entreprises	50 993	60 659	84
Effectif salarié :			
Nombre (en milliers)	6 275	6 521	96
Ressources élargies (1) :			
Valeur (en milliards de francs)	10 541	10 914	97
Capitaux propres et autres fonds propres :			
Valeur (en milliards de francs)	10 116	10 303	98
Immobilisations corporelles nettes :			
Valeur (en milliards de francs)	5 673	6 065	94

(1) Les ressources élargies représentent la somme du chiffre d'affaires hors taxes et des produits financiers.

TABLEAU G.02-19

Répartition des entreprises artisanales de l'industrie, du commerce et des services (ICS) (1) (2), par activité et forme juridique

Source : INSEE (SIRENE) (3)

Unité : Entreprise

Activités	Code NES 16	Personnes physiques			Personnes morales			Total
		dont Artisans Commerçants	dont Artisans	Total	dont SARL	dont SA	Total	
Situation au 1 ^{er} janvier 1996 (r) (3)								
Industries agricoles et alimentaires	EB	42 898	3 770	47 102	12 455	1 409	14 696	61 798
Autres industries	EC à EG	21 872	48 967	71 364	52 102	8 219	61 589	132 953
Construction	EH	33 455	183 925	218 236	65 899	3 534	72 928	291 164
Commerce	EJ	81 729	20 298	104 258	53 258	7 172	62 108	166 366
Transports	EK	5 300	24 279	29 972	2 885	228	3 227	33 199
Hôtellerie	EM	201	20	286	466	53	543	829
Services aux entreprises	EN	5 574	13 383	19 691	13 096	1 036	14 425	34 116
Services aux particuliers	EP à ER	49 507	27 685	78 875	23 436	833	25 453	104 328
Total		240 536	322 327	569 784	223 597	21 651	254 969	824 753
Situation au 1 ^{er} janvier 1997 (r) (3)								
Industries agricoles et alimentaires	EB	41 440	3 657	45 544	12 896	1 417	15 065	60 609
Autres industries	EC à EG	20 358	46 806	67 664	52 599	8 251	61 995	129 659
Construction	EH	30 389	176 703	207 896	68 342	3 546	74 931	282 827
Commerce	EJ	78 077	19 519	99 797	54 782	7 052	63 346	163 143
Transports	EK	5 129	23 946	29 468	3 048	220	3 370	32 838
Hôtellerie	EM	187	15	255	456	46	525	780
Services aux entreprises	EN	5 323	12 889	18 887	13 686	1 029	14 977	33 864
Services aux particuliers	EP à ER	48 691	27 630	78 010	24 681	835	26 639	104 649
Total		229 594	311 165	547 521	230 490	21 561	234 209	808 369
Situation au 1 ^{er} janvier 1998 (r) (3)								
Industries agricoles et alimentaires	EB	39 975	3 612	44 065	13 462	1 416	15 604	59 669
Autres industries	EC à EG	19 184	45 749	65 409	53 658	8 280	63 000	128 409
Construction	EH	27 893	173 868	202 536	71 976	3 537	78 334	280 870
Commerce	EJ	75 298	18 911	96 489	57 045	6 910	65 337	161 826
Transports	EK	5 072	23 734	29 216	3 185	218	3 505	32 721
Hôtellerie	EM	169	11	235	472	48	546	781
Services aux entreprises	EN	5 182	12 650	18 482	14 459	1 016	15 719	34 201
Services aux particuliers	EP à ER	48 162	27 754	77 650	26 196	843	28 121	105 771
Total		220 935	306 289	534 082	240 453	22 268	270 166	804 248
Situation au 1 ^{er} janvier 1999 (3)								
Industries agricoles et alimentaires	EB	38 916	3 575	43 013	14 060	1 396	16 137	59 150
Autres industries	EC à EG	18 296	45 098	63 892	55 385	8 432	64 871	128 763
Construction	EH	25 861	172 763	199 439	76 597	3 617	82 895	282 334
Commerce	EJ	72 402	18 533	93 411	59 653	6 909	67 896	161 307
Transports	EK	4 942	23 584	28 982	3 404	241	3 737	32 719
Hôtellerie	EM	165	11	232	520	65	609	841
Services aux entreprises	EN	5 050	12 580	18 294	15 738	1 068	17 056	35 350
Services aux particuliers	EP à ER	47 654	28 206	77 789	27 913	816	29 794	107 583
Total		213 286	304 350	525 052	253 270	22 544	282 995	808 047

(1) Hors agriculture et activités financières.

(2) Voir dans la méthodologie la première rubrique « agents productifs et entreprises ».

(3) Données calculées à partir de la version 5 du répertoire SIRENE (mise en place au 1^{er} janvier 1997), et révision de celles des années antérieures.

De nombreuses informations chiffrées
relatives à l'activité économique de la France.

Des données indispensables pour :

- nourrir les modèles économétriques,
- actualiser vos travaux,
- appréhender l'ensemble des composantes de la croissance, à travers l'investissement, la consommation des ménages, les exportations et la formation de stocks.

Des Comptes nationaux entièrement revus
et évalués en base 95 (au lieu de la base 80) pour :

- tenir compte de l'évolution de l'économie et des nouveaux besoins d'information,
- répondre aux exigences européennes avec une harmonisation du système comptable et de la nomenclature.
- des séries de 1992 à 1998, complétées par des séries longues annuelles et trimestrielles de 1978 à 1998.

Des améliorations méthodologiques :

- nouveaux contours des secteurs,
- nouvelles définitions des investissements,
- intégration des départements d'Outre-mer,
- des séries entièrement révisées de 1992 à 1998 complétées par des séries longues annuelles et trimestrielles de 1978 à 1998.

CONFIGURATION MINIMALE CONSEILLÉE :

- Lisible sur tout matériel PC • 8 Mo de RAM (mémoire vive)
- Internet Explorer (version 5) • Ecran VGA ou SVGA couleur • Lecteur cédérom double vitesse
- L'installation du produit sur votre disque dur nécessite un espace de 4 Mo

FIABILITÉ,
MAÎTRISE
ET RÉFÉRENCE



Le cédérom - réf. CNATNB99

350 FF* (53,36 €)

Tableaux au format Microsoft Excel.

Renseignements produits électroniques : 01 53 17 88 77

• Je commande : cédérom(s) Comptes Nationaux 1999 /2000

Ci-joint mon règlement de FF* €*

*majoré d'une participation forfaitaire aux frais d'envoi : France : 20 FF (3,05 €), Étranger : 35 FF (5,34 €)

☐ par chèque (à l'ordre de l'INSEE)☐ par carte bancaire : ☐ Visa ☐ Mastercard ☐ Eurocard (seules cartes acceptées)

Carte n° | | | | | | | | Date d'expiration : | | |

Date de la commande : Signature (obligatoire) :

À retourner accompagné de votre paiement à Service vente par correspondance
INSEE Info Service - Tour Gamma A - 195, rue de Bercy - 75582 PARIS cedex 12

☐ Mme ☐ M. Nom : _____

Prénom : _____

Organisme : _____

Service/Fonction : |

Code postal : | Ville : |

Téléphone : | | Fax : |

Le mouvement économique

1. Méthodologie.
2. Définitions.
3. Sources de documentation.
4. Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Emploi intérieur total par branche et par secteur institutionnel. En personnes physiques.
2. Emploi intérieur total par branche et par secteur institutionnel. En équivalent temps plein.
3. Emploi intérieur salarié par branche en personnes physiques et en équivalent temps plein.
4. Durée annuelle effective du travail et volume d'heures travaillées par branche.
5. Productivité horaire apparente du travail en évolution, par rapport à l'année précédente.
6. Indicateurs monétaires et financiers pour la France et différents pays.

1. MÉTHODOLOGIE

Toutes les données de ce chapitre ont trait aux Comptes nationaux, base 1995 ; elles complètent celles du chapitre G.01. Elles concernent essentiellement les notions d'emploi intérieur, de durée du travail et de productivité horaire apparente du travail.

Il est rappelé que 1995 est l'année de la nouvelle base de Comptabilité nationale.

Nous ne rappelons pas dans ce chapitre la méthodologie de la Comptabilité nationale qui figure déjà au chapitre G.01.

2. DÉFINITIONS

La définition des principaux agrégats est donnée dans le chapitre G.01. Les définitions qui suivent constituent un complément.

Branche

Regroupements d'unités de production homogène. Les branches sont définies par référence à une nomenclature de produits (CPF). Une branche produit tous les biens ou services décrits dans un poste de la nomenclature, et rien que ceux-ci.

Durée effective du travail

Concerne le temps de travail effectué réellement par les salariés de l'entreprise et prend explicitement en compte les congés, le travail à temps partiel, le chômage dû aux intempéries, les arrêts maladies, maternité et accidents du travail. Elle ne comprend pas les heures supplémentaires.

Emploi intérieur

Comprend toutes les personnes physiques (résidentes ou non) ayant un emploi dans une unité de production rési-

dente. Il s'agit d'une population évaluée en moyenne annuelle où chaque personne compte pour une unité, dans son activité principale quelle que soit la durée de son travail. Tous les types d'emploi sont comptabilisés, y compris les emplois précaires (activité intérimaire, contrat à durée déterminée, TUC, etc ...).

Emploi équivalent temps plein

Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

Population active occupée

La population active occupée comprend la population active ayant un emploi, les militaires du contingent (inclus dans les salariés) et les chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT).

Productivité horaire apparente du travail

Son indice met en relation la variation en volume de la valeur ajoutée brute d'une année par rapport à la précédente et la variation sur la même période du volume d'heures travaillées (par référence à l'emploi intérieur).

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organisme :

INSEE.

Publications :

Rapport sur les comptes de la Nation 1998 :

« *L'Économie française* », édition 1999-2000, *Le livre de Poche*, INSEE, juin 1999.

« Comptes et indicateurs économiques », *INSEE-Résultats*, n° 664, juillet 1999;

ETC 1999-2000, « Extraits et tableaux des comptes de la Nation 1998 », *INSEE-Résultats*, n° 657, août 1999.



TABLEAU G.03-1

Emploi intérieur total par branche et par secteur institutionnel

En personnes physiques

Évaluations nouvelle base 1995 (1)

Source : INSEE (Comptes de la Nation)

Unité : Millier de personnes

		TES 16 ou secteur	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Par branche									
Agriculture	EA		1 251,5	1 200,1	1 161,5	1 133,5	1 105,1	1 086,2	1 076,1
Industries agricoles et alimentaires	EB		605,3	592,2	587,8	573,5	592,6	591,2	594,0
Industries des biens de consommation	EC		887,1	847,2	820,7	807,0	778,7	760,4	752,3
Industrie automobile	ED		281,4	272,1	262,0	261,3	260,1	253,1	251,7
Industries des biens d'équipement	EE		843,6	786,6	757,3	768,8	766,5	757,2	765,3
Industries des biens intermédiaires	EF		1 560,8	1 479,9	1 433,2	1 437,9	1 417,3	1 398,1	1 405,3
Énergie	EG		248,5	245,6	241,7	241,3	239,3	234,5	229,5
Construction	EH		1 617,6	1 523,8	1 487,3	1 484,4	1 450,0	1 419,7	1 414,4
Commerce	EJ		3 073,8	3 018,8	3 007,5	3 059,2	3 089,9	3 103,7	3 143,5
Transports	EK		957,0	950,7	950,8	961,8	980,4	985,5	1 011,3
Activités financières	EL		783,6	771,9	769,7	770,6	762,3	752,4	759,7
Activités immobilières	EM		334,8	346,8	349,8	342,4	352,1	357,5	356,6
Services aux entreprises	EN		2 492,0	2 479,3	2 565,6	2 588,5	2 618,9	2 709,1	2 879,2
Services aux particuliers	EP		1 616,3	1 657,5	1 667,2	1 791,4	1 838,0	1 879,3	1 927,9
Éducation, santé, action sociale	EQ		3 418,0	3 487,1	3 547,7	3 619,7	3 623,4	3 660,2	3 671,2
Administration	ER		2 829,2	2 861,0	2 899,6	2 847,9	2 877,6	2 873,5	2 848,8
Ensemble			22 800,5	22 520,6	22 509,4	22 689,2	22 752,2	22 821,6	23 086,8
Par secteur institutionnel									
Sociétés non financières (SNF)	S11		11 705,8	11 516,1	11 557,3	11 736,9	11 832,9	11 889,3	12 132,7
Sociétés financières (SF)	S12		687,9	677,0	674,6	676,3	669,6	664,1	672,3
Institutions financières (IF)	S12A		504,1	496,7	494,9	496,0	487,2	480,1	487,6
Auxiliaires financiers et d'assurances	S124		40,2	38,7	38,4	38,3	38,8	41,0	41,7
Sociétés d'assurance et fonds de pension	S125		143,6	141,6	141,3	142,0	143,6	143,0	143,0
Administrations publiques (APU)	S13		5 453,4	5 532,2	5 603,8	5 581,9	5 620,4	5 618,6	5 597,7
Administration centrale (APUC)	S1311		2 676,6	2 700,9	2 715,5	2 706,9	2 691,7	2 682,6	2 675,2
État	S13111		2 436,1	2 456,4	2 465,5	2 457,5	2 438,5	2 429,5	2 422,4
Organismes divers d'administration centrale (ODAC)	S13112		240,5	244,5	250,0	249,4	253,2	253,1	252,8
Administrations locales (APUL)	S1313		1 578,1	1 615,8	1 658,9	1 644,1	1 695,4	1 702,5	1 690,5
Collectivités locales	S13131		1 380,2	1 406,2	1 444,6	1 432,1	1 475,5	1 489,6	1 477,9
Organismes divers d'administration locale (ODAL)	S13132		197,9	209,6	214,3	212,0	219,9	212,9	212,6
Administration de sécurité sociale (ASSO)	S1314		1 198,7	1 215,5	1 229,4	1 230,9	1 233,3	1 233,5	1 232,0
Régimes d'assurances sociales	S13141		261,6	259,2	260,7	252,1	242,9	242,1	239,9
Organismes dépendants des assurances sociales (ODASS)	S13142		937,1	956,3	968,7	978,8	990,4	991,4	992,1
Ménages (y compris EI)	S14		4 718,8	4 531,2	4 402,9	4 413,5	4 334,7	4 364,7	4 400,0
Entrepreneurs individuels (EI)	S14A		4 444,9	4 235,9	4 092,1	4 048,7	3 960,9	3 942,9	3 956,5
Ménages hors entrepreneurs individuels	S14B		273,9	295,3	310,8	364,8	373,8	421,8	443,5
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLsm)	S15		234,6	264,1	270,8	280,6	294,6	284,9	284,1
Total des secteurs résidents	S1		22 800,5	22 520,6	22 509,4	22 689,2	22 752,2	22 821,6	23 086,8

(1) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.

TABLEAU G.03-2

Emploi intérieur total par branche et par secteur institutionnel

En équivalent temps plein

Évaluations nouvelle base 1995 (1)

Source : INSEE (Comptes de la Nation)

Unité : Millier de personnes, équivalent temps plein

	TES 16 ou secteur	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Par branche								
Agriculture	EA	1 310,4	1 250,9	1 217,0	1 185,5	1 156,1	1 128,1	1 127,6
Industries agricoles et alimentaires	EB	581,4	568,5	561,1	546,4	561,4	562,1	565,1
Industries des biens de consommation	EC	876,1	834,9	806,9	792,7	761,8	746,5	737,7
Industrie automobile	ED	279,7	270,3	260,1	259,1	257,1	250,6	248,9
Industries des biens d'équipement	EE	835,8	778,2	747,7	756,6	752,4	744,7	752,8
Industries des biens intermédiaires	EF	1 542,9	1 461,0	1 412,0	1 415,8	1 393,4	1 374,4	1 381,2
Énergie	EG	246,0	243,1	238,8	237,9	236,1	232,8	227,7
Construction	EH	1 643,7	1 546,0	1 508,0	1 505,2	1 468,3	1 439,3	1 433,7
Commerce	EJ	2 870,3	2 799,9	2 781,8	2 824,1	2 839,7	2 855,5	2 886,1
Transports	EK	930,4	921,7	920,3	928,5	942,6	948,8	975,0
Activités financières	EL	751,8	736,3	733,6	734,4	724,7	716,0	720,7
Activités immobilières	EM	303,0	312,6	308,2	303,9	309,3	315,7	313,6
Services aux entreprises	EN	2 366,4	2 342,4	2 414,9	2 421,8	2 432,1	2 512,8	2 650,0
Services aux particuliers	EP	1 503,1	1 525,5	1 524,2	1 614,6	1 618,5	1 636,0	1 674,7
Éducation, santé, action sociale	EQ	3 247,5	3 291,7	3 336,5	3 400,3	3 416,2	3 419,9	3 427,7
Administration	ER	2 698,9	2 728,9	2 765,7	2 713,3	2 726,5	2 727,5	2 703,6
Ensemble		21 987,4	21 611,9	21 536,8	21 640,1	21 596,2	21 610,7	21 826,1
Par secteur institutionnel								
Sociétés non financières (SNF)	S11	11 137,5	10 888,1	10 881,6	11 013,8	11 035,1	11 087,8	11 281,3
Sociétés financières (SF)	S12	661,9	648,3	645,5	646,8	639,0	633,8	639,4
Institutions financières (IF)	S12A	487,1	478,3	475,8	476,7	467,2	459,6	465,1
Auxiliaires financiers et d'assurances	S124	37,7	35,7	35,5	35,4	35,8	38,1	38,8
Sociétés d'assurance et fonds de pension	S125	137,1	134,3	134,2	134,7	136,0	136,1	135,5
Administrations publiques (APU)	S13	5 177,2	5 241,6	5 306,6	5 277,8	5 294,1	5 299,2	5 278,0
Administration centrale (APUC)	S1311	2 562,0	2 583,9	2 598,0	2 589,1	2 566,8	2 560,7	2 552,8
État	S13111	2 333,5	2 352,0	2 360,9	2 353,3	2 328,6	2 322,2	2 315,0
Organismes divers d'administration centrale (ODAC)	S13112	228,5	231,9	237,1	235,8	238,2	238,5	237,8
Administrations locales (APUL)	S1313	1 480,8	1 509,4	1 548,6	1 531,1	1 572,7	1 581,8	1 570,1
Collectivités locales	S13131	1 304,8	1 325,2	1 360,4	1 345,6	1 380,1	1 395,3	1 383,8
Organismes divers d'administration locale (ODAL)	S13132	176,0	184,2	188,2	185,5	192,6	186,5	186,3
Administration de sécurité sociale (ASSO)	S1314	1 134,4	1 148,3	1 160,0	1 157,6	1 154,6	1 156,7	1 155,1
Régimes d'assurances sociales	S13141	249,7	247,4	248,8	240,3	230,5	229,9	227,8
Organismes dépendants des assurances sociales (ODASS)	S13142	884,7	900,9	911,2	917,3	924,1	926,8	927,3
Ménages (y compris EI)	S14	4 807,5	4 605,3	4 471,0	4 462,1	4 384,3	4 349,3	4 388,4
Entrepreneurs individuels (EI)	S14A	4 455,5	4 236,4	4 094,2	4 047,6	3 951,0	3 917,9	3 936,8
Ménages hors entrepreneurs individuels	S14B	352,0	368,9	376,8	414,5	433,3	431,4	451,6
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLsm)	S15	203,3	228,6	232,4	239,6	243,7	240,6	239,0
Total des secteurs résidents	S1	21 987,4	21 611,9	21 536,8	21 640,1	21 596,2	21 610,7	21 826,1

(1) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.

TABLEAU G.03-3

Emploi intérieur (1) salarié par branche en personnes physiques et en équivalent temps plein

Évaluations nouvelle base 1995 (2)

Source : INSEE (Comptes de la Nation)

Unité : Millier de personnes

	TES 16	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Par branche, en personnes physiques								
Agriculture	EA	336,0	333,0	339,5	347,1	350,3	355,1	354,9
Industries agricoles et alimentaires	EB	527,2	519,2	518,3	505,7	526,2	525,8	528,9
Industries des biens de consommation	EC	832,8	794,8	770,2	758,0	732,0	715,4	708,3
Industries automobile	ED	280,2	271,0	261,0	260,3	259,1	252,1	250,7
Industries des biens d'équipement	EE	817,1	760,6	731,7	742,6	740,1	731,4	739,7
Industries des biens intermédiaires	EF	1 510,7	1 431,2	1 385,9	1 389,8	1 369,5	1 351,7	1 359,2
Énergie	EG	248,3	245,4	241,5	241,1	239,1	234,3	229,3
Construction	EH	1 321,4	1 245,7	1 217,2	1 210,2	1 174,3	1 144,9	1 139,8
Commerce	EJ	2 572,6	2 528,1	2 522,1	2 577,8	2 617,5	2 637,5	2 677,7
Transports	EK	886,9	881,4	881,8	890,7	907,9	913,5	939,4
Activités financières	EL	755,9	746,2	744,1	745,0	737,1	727,8	735,4
Activités immobilières	EM	294,8	312,2	318,6	312,6	321,4	327,3	326,8
Services aux entreprises	EN	2 310,1	2 294,8	2 379,0	2 404,6	2 433,9	2 517,9	2 683,8
Services aux particuliers	EP	1 287,0	1 328,9	1 338,1	1 470,2	1 520,7	1 558,6	1 605,4
Éducation, santé, action sociale	EQ	3 160,8	3 234,0	3 292,4	3 363,4	3 368,0	3 407,1	3 419,4
Administration	ER	2 826,6	2 858,7	2 897,5	2 845,9	2 875,6	2 871,5	2 846,8
Ensemble		19 968,4	19 785,2	19 838,9	20 065,0	20 172,7	20 271,9	20 545,5
Par branche, en équivalent temps plein (3) (millier de personnes, équivalent temps plein)								
Agriculture	EA	317,9	312,9	318,3	324,0	330,2	334,3	334,1
Industries agricoles et alimentaires	EB	507,9	499,8	496,3	482,9	499,3	501,2	504,5
Industries des biens de consommation	EC	814,5	775,8	750,1	737,6	709,3	696,1	688,6
Industries automobile	ED	278,5	269,2	259,1	258,1	256,1	249,6	247,9
Industries des biens d'équipement	EE	810,0	752,9	722,8	731,2	726,8	719,7	728,0
Industries des biens intermédiaires	EF	1 493,8	1 413,3	1 365,7	1 368,6	1 346,4	1 328,9	1 336,0
Énergie	EG	245,8	242,9	238,6	237,7	235,9	232,6	227,5
Construction	EH	1 303,3	1 226,2	1 196,8	1 190,9	1 153,7	1 127,2	1 122,2
Commerce	EJ	2 385,1	2 324,7	2 313,6	2 359,7	2 384,0	2 405,3	2 437,6
Transports	EK	859,6	851,7	850,7	856,8	869,5	876,2	902,6
Activités financières	EL	725,5	711,9	709,4	710,2	700,9	692,8	697,8
Activités immobilières	EM	265,0	279,8	278,7	275,8	280,3	287,3	285,6
Services aux entreprises	EN	2 167,2	2 141,0	2 211,4	2 220,3	2 228,4	2 302,4	2 433,9
Services aux particuliers	EP	1 165,9	1 190,2	1 189,2	1 286,6	1 295,6	1 310,1	1 345,8
Éducation, santé, action sociale	EQ	2 988,4	3 035,9	3 079,7	3 142,9	3 159,3	3 166,1	3 175,8
Administration	ER	2 696,6	2 726,8	2 763,8	2 711,5	2 724,7	2 725,7	2 701,8
Ensemble		19 025,0	18 755,0	18 744,2	18 894,8	18 900,4	18 955,5	19 169,7

(1) Emploi intérieur : ensemble des personnes physiques résidentes ou non, ayant un emploi dans une unité de production résidente. Il s'agit d'une population évaluée en moyenne annuelle où chaque personne compte pour une unité, quelle que soit la durée de son travail, son type d'emploi (y compris précaire), civil ou militaire, salarié ou non (indépendants et aides familiaux non rémunérés).

(2) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.

(3) L'emploi équivalent temps plein correspond au nombre total d'heures travaillées, divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

TABLEAU G.03-4

Durée annuelle effective (1) du travail et volume d'heures travaillées par branche

Évaluations nouvelle base 1995 (2)

Source : INSEE (Comptes de la Nation)

	TES 16	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Durée annuelle effective du travail (1) (exprimée en heures annuelles par salarié)								
Agriculture	EA	1 624,2	1 646,6	1 661,6	1 609,9	1 630,6	1 611,8	1 610,2
Industries agricoles et alimentaires	EB	1 595,3	1 605,8	1 598,6	1 574,0	1 574,4	1 571,9	1 572,5
Industries des biens de consommation	EC	1 599,1	1 602,5	1 601,7	1 586,6	1 589,9	1 588,1	1 595,5
Industries automobile	ED	1 618,4	1 590,9	1 607,1	1 617,5	1 615,6	1 614,5	1 621,1
Industries des biens d'équipement	EE	1 633,4	1 629,3	1 628,7	1 622,9	1 619,0	1 619,2	1 621,8
Industries des biens intermédiaires	EF	1 621,0	1 616,5	1 621,1	1 613,0	1 616,3	1 613,0	1 618,2
Énergie	EG	1 623,8	1 634,0	1 635,5	1 608,1	1 617,4	1 635,3	1 625,5
Construction	EH	1 668,2	1 670,5	1 671,7	1 654,5	1 651,6	1 649,2	1 654,1
Commerce	EJ	1 553,2	1 550,5	1 547,7	1 531,1	1 520,7	1 522,2	1 524,2
Transports	EK	1 634,9	1 636,8	1 641,7	1 612,1	1 613,2	1 618,3	1 619,2
Activités financières	EL	1 589,2	1 590,1	1 590,8	1 575,7	1 572,9	1 574,2	1 581,7
Activités immobilières	EM	1 480,1	1 487,2	1 455,3	1 452,4	1 438,3	1 443,9	1 452,9
Services aux entreprises	EN	1 563,2	1 562,6	1 556,5	1 528,4	1 508,0	1 515,8	1 497,1
Services aux particuliers	EP	1 353,7	1 337,0	1 323,3	1 307,3	1 265,9	1 253,4	1 257,8
Éducation, santé, action sociale	EQ	1 315,5	1 318,1	1 318,7	1 298,8	1 294,5	1 300,2	1 298,7
Administration	ER	1 590,9	1 605,9	1 608,4	1 579,9	1 584,2	1 586,7	1 583,7
Ensemble		1 535,2	1 534,0	1 531,7	1 509,5	1 501,9	1 501,9	1 500,3
Volume d'heures travaillées annuelles (en millions d'heures)								
Agriculture	EA	2 843,0	2 710,7	2 614,4	2 468,1	2 402,3	2 356,0	2 354,9
Industries agricoles et alimentaires	EB	1 016,4	1 001,2	990,3	955,3	988,4	981,5	986,0
Industries des biens de consommation	EC	1 461,8	1 398,5	1 354,8	1 319,9	1 276,8	1 245,0	1 236,5
Industries automobile	ED	456,1	433,5	421,7	423,3	420,8	409,3	408,7
Industries des biens d'équipement	EE	1 392,1	1 295,1	1 247,3	1 262,2	1 255,8	1 240,6	1 255,9
Industries des biens intermédiaires	EF	2 556,7	2 417,7	2 349,1	2 346,8	2 318,6	2 282,9	2 301,5
Énergie	EG	403,7	401,4	395,5	388,0	387,1	383,6	373,0
Construction	EH	2 860,1	2 694,1	2 635,4	2 603,2	2 540,6	2 499,9	2 497,8
Commerce	EJ	5 050,0	4 946,0	4 918,1	4 944,0	4 969,3	4 990,6	5 056,3
Transports	EK	1 608,9	1 599,3	1 605,6	1 598,2	1 630,8	1 644,8	1 687,0
Activités financières	EL	1 260,1	1 241,2	1 238,4	1 228,6	1 213,3	1 198,8	1 215,7
Activités immobilières	EM	520,3	536,9	529,7	516,8	527,5	536,9	538,9
Services aux entreprises	EN	4 028,8	4 009,1	4 122,3	4 085,1	4 086,9	4 253,2	4 463,9
Services aux particuliers	EP	2 804,9	2 847,2	2 861,4	3 005,8	3 015,5	3 021,8	3 113,0
Éducation, santé, action sociale	EQ	4 770,6	4 860,9	4 943,4	4 973,9	4 985,0	5 028,5	5 033,7
Administration	ER	4 501,5	4 594,8	4 663,9	4 499,8	4 559,2	4 560,3	4 513,1
Ensemble		37 535,0	36 987,6	36 891,3	36 619,0	36 633,7	36 633,7	37 035,9

(1) La durée du travail effective concerne le temps de travail effectué réellement par les salariés de l'entreprise et prend explicitement en compte les congés, le travail à temps partiel, le chômage dû aux intempéries, les arrêts maladies, maternité et accidents du travail. Elle ne comprend pas les heures supplémentaires.

(2) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.

TABLEAU G.03-5

Productivité horaire apparente du travail (1) en évolution, par rapport à l'année précédente

Évaluations nouvelle base 1995 (2)

Source : INSEE (Comptes de la Nation)

		TES 16	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
									%
Agriculture	EA	17,9	- 0,1	5,2	9,7	8,0	3,2	1,7	
Industries agricoles et alimentaires	EB	- 2,2	4,8	-	4,0	- 5,0	1,9	0,6	
Industries des biens de consommation	EC	- 0,8	- 2,3	5,8	11,1	0,4	6,8	4,4	
Industrie automobile	ED	7,8	- 5,9	15,7	- 0,9	5,3	12,1	13,1	
Industries des biens d'équipement	EE	5,1	- 0,6	13,6	9,4	- 2,0	11,2	4,4	
Industries des biens intermédiaires	EF	5,6	2,1	8,1	2,7	3,0	6,5	1,5	
Énergie	EG	3,7	- 0,7	- 0,2	9,5	4,4	- 3,0	5,2	
Construction	EH	4,4	- 4,9	2,4	0,4	- 2,2	- 3,6	0,3	
Commerce	EJ	- 0,9	3,1	2,7	2,2	- 4,0	1,7	2,2	
Transports	EK	2,6	- 1,8	5,2	- 1,0	2,2	5,8	1,8	
Activités financières	EL	0,8	0,4	3,0	- 5,2	0,6	- 4,8	- 2,9	
Activités immobilières	EM	4,3	- 2,5	2,1	3,6	- 0,6	- 0,3	1,4	
Services aux entreprises	EN	- 0,2	0,7	- 4,6	3,4	4,9	- 1,0	1,0	
Services aux particuliers	EP	- 4,0	- 2,3	1,0	- 9,6	- 0,2	1,1	0,5	
Éducation, santé, action sociale	EQ	0,7	2,4	- 0,9	1,6	- 0,1	1,2	2,0	
Administration	ER	0,7	- 0,2	1,3	3,1	3,2	- 0,8	2,6	
Ensemble		2,3	0,6	2,0	2,5	1,2	2,0	2,1	

(1) L'indice de la productivité horaire apparente du travail met en relation la variation en volume de la valeur ajoutée brute d'une année par rapport à la précédente et la variation sur la même période du volume d'heures travaillées (par référence à l'emploi intérieur).

(2) Elles sont issues du nouveau système élargi de Comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995). Cf. méthodologie de ce chapitre.

TABLEAU G.03-6

Indicateurs monétaires et financiers pour la France et différents pays

Source : OCDE (principaux indicateurs économiques - septembre 1999)

	1980	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
									%
Taux d'intérêt à long terme (1)									
Allemagne	8,4	8,8	7,9	6,5	6,9	6,8	6,2	5,7	4,6
États-Unis	10,8	8,7	7,5	6,5	7,4	6,9	6,8	6,7	5,7
France	13,8	10,4	9,0	7,0	7,5	7,7	6,5	5,7	4,8
Italie	15,3	11,9	11,9	9,6	10,6	11,8	9,4	6,9	4,9
Japon	9,2	7,4	5,2	4,3	4,2	3,2	3,1	2,4	1,5
Royaume-Uni	13,8	11,1	9,1	7,9	8,0	8,2	7,8	7,0	5,5
Taux du marché monétaire à trois mois									
Allemagne	9,5	8,5	9,5	7,3	5,4	4,5	3,3	3,3	3,5
États-Unis	11,4	7,5	3,4	3,0	4,6	5,9	5,4	5,6	5,5
France	12,2	10,3	10,3	8,6	5,9	6,6	3,9	3,5	3,6
Italie	17,1	12,2	14,0	10,2	8,5	10,5	8,8	6,9	5,0
Japon	10,9	7,7	4,5	3,0	2,2	1,2	0,6	0,6	0,7
Royaume-Uni	16,6	14,8	9,6	5,9	5,5	6,7	6,0	6,8	7,3
Zone EURO (2)	///	///	///	///	///	///	4,6	4,1	3,8

(1) Les taux d'intérêt publiés par l'OCDE se réfèrent au rendement des obligations à long terme sur le marché secondaire. Les données annuelles sont des moyennes des taux mensuels. Pour la France, il s'agit des obligations du secteur public et semi-public. Les durées de long terme sont variables selon les pays. Pour plus de précisions, se reporter aux définitions de l'OCDE, « Principaux indicateurs économiques ».

(2) Avant janvier 1999, taux synthétique en fin de période pour la Zone-euro, calculé à partir des taux nationaux pondérés par le PIB, les données seront des moyennes de période, à partir de 1999.

H

Prix

Indices de prix à la consommation

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Sources de documentation.
4. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Évolution des principaux groupes de l'indice des prix à la consommation.

- 1A.Évolution des indices de prix nationaux à la consommation en Europe, aux États-Unis d'Amérique et au Japon.
- 1B.Évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (I.P.C.H) des 15 pays de l'Union européenne.
2. Évolution des principaux regroupements de l'indice mensuel des prix à la consommation de l'ensemble des ménages.
3. Indice mensuel des prix à la consommation de l'ensemble des ménages.
4. Indice mensuel des prix à la consommation des ménages dont le chef est employé ou ouvrier.
5. Indice des prix de vente au détail des spécialités pharmaceutiques.
6. Départements d'outre-mer : indice des prix à la consommation des ménages.
7. Territoires d'outre-mer : indice des prix à la consommation des ménages.

1. PRÉSENTATION

En glissement sur un an, les prix à la consommation de l'ensemble des ménages augmentent de 0,3 % en décembre 1998 après 1,1 % en décembre 1997. En moyenne annuelle, l'évolution est de + 0,7 % (+ 1,2 % de 1996 à 1997). La décélération des prix observée au dernier trimestre 1997 est suivie d'une remontée des prix au cours du premier trimestre 1998. Ceux-ci se stabilisent au cours du deuxième trimestre et amorcent au mois de juillet une baisse continue jusqu'à la fin de l'année 1998.

Au sein de l'Union européenne, les prix décélèrent en 1998. Selon les indices de prix à la consommation harmonisés (IPCH) destinés aux comparaisons internationales et publiés depuis mars 1997, l'évolution moyenne en décembre 1998, est de + 1,0 % après + 1,6 % en décembre 1997. Le Luxembourg et l'Autriche ont le taux d'inflation le plus bas; comme en 1997, la Grèce a le taux le plus élevé. En France, l'évolution des prix sur la base de l'IPCH (+ 0,3 %) est égale à celle de l'indice national de référence.

En 1998, la baisse des prix de l'énergie amorcée en 1997 se poursuit (- 5,2 % en décembre 1998, en glissement annuel). Cette décroissance est continue tout au long de l'année et s'aligne sur celle des prix des produits pétroliers (- 7,1 %). La diminution des prix des essences (- 5,6 %) et des fiouls domestiques (- 18,8 %) en est la principale explication. Les prix du gaz de ville (- 4,9 %) et de l'électricité (- 1,9 %) enregistrent des baisses plus faibles.

Les prix des produits manufacturés augmentent peu en 1998 comme en 1997. En décembre 1998, en glissement annuel, les prix sont stables. Au cours de l'année, le secteur de l'habillement et des chaussures enregistre des évolutions d'amplitudes faibles hormis les mois traditionnels de soldes, plus nombreuses en 1998 qu'en 1997 (- 6,6 % en janvier 1998, - 5,8 % en juillet 1998). Les autres produits manufacturés enregistrent une augmentation de 0,2 % en décembre 1998, sur douze mois.

L'année 1998 est marquée par une forte reprise des ventes notamment d'automobiles neuves (+ 1,0 % en moyenne annuelle au lieu de - 2,6 % en 1997); celle des marques françaises est particulièrement soutenue. Les prix de nombreux produits, à fort contenu technologique, poursuivent leur baisse. C'est le cas du matériel vidéo (- 9,2 % en moyenne annuelle de 1997 à 1998), des machines de bureau (- 22,2 %). En moyenne annuelle, les prix des produits alimentaires augmentent de 1,6 % (+1,2 % en 1997). En fait, l'année 1998 est marquée par des niveaux élevés des prix des produits frais (+ 4,1 % au lieu de + 2,0 % en 1997), essentiellement ceux des fruits frais et des légumes frais, les mauvaises conditions climatiques du début de l'année et les gelées printanières sont les principales causes de ces prix supérieurs à ceux de 1997, aux mêmes périodes.

Les prix des services de santé sont stables pour 1997 et 1998 (en moyenne annuelle). Les prix des consultations des médecins conventionnés omnipraticiens progressent en avril mais les actes de radiologie subissent une baisse en août perceptible en septembre jusqu'au mois de novembre; s'ajoute la baisse des tarifs des dentistes.

Les prix du tabac augmentent de 3,1 % en moyenne annuelle contre + 8,0 % en 1997. Les hausses touchent moins les produits fortement consommés.

Les prix des services publics baissent de 0,2 % (en moyenne annuelle). En particulier, les prix du timbre postal et colis postaux ne changent pas en 1998; la SNCF, par le biais de grandes réformes tarifaires enregistre globalement sur l'année une baisse des prix. L'indice des prix des transports aériens termine 1998 au même niveau que 1997, en raison de la moindre hausse de décembre; le glissement annuel de ce mois est négatif (- 0,2 %) mais en moyenne annuelle, il progresse de 3,1 %.

Les prix des services du secteur privé s'accroissent sensiblement (+ 1,9 % en moyenne annuelle). La coupe du monde de football provoque des hausses sensibles dans l'hôtellerie au cours des mois de juin et juillet (+ 3,8 % en moyenne annuelle).

Les prix des loyers et de l'eau s'accroissent de 2,2 %.

2. MÉTHODOLOGIE

21. Indice des prix à la consommation (1)

(Base 100 : année 1990)

L'indice base 100 en 1990 a pris la suite de l'indice « des 296 postes » mis en service en 1971, d'abord avec la référence (1970 = 100), puis en juillet 1983 avec la référence (1980 = 100). Se proposant de décrire encore plus fidèlement l'évolution des prix à la consommation, et de se rapprocher des pratiques internationales, l'indice base 1990 = 100 a apporté par rapport à son prédécesseur les aménagements suivants:

- 1° Calcul de deux indices, l'un (nouveau) correspondant à la population de référence « tous ménages », l'autre correspondant à la population de référence traditionnelle « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé ».
- 2° Pour l'indice « tous ménages », mise en service d'une nouvelle nomenclature en 265 postes, récapitulée selon plusieurs grilles de lecture nouvelles.
- 3° Modifications de traitement sur plusieurs sous-ensembles de l'indice général:
 - nouveau traitement des produits frais;
 - mensualisation des relevés de prix pour l'ensemble de l'indice.
 - prise en compte des soldes.
- 4° Élargissement du champ suivi à 6 nouveaux postes « services ».

● Un indice « tous ménages »

La population de référence de l'indice base 1980 (les ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé) ne représente qu'une part faible et décroissante de l'ensemble des ménages résidents en France (25 % au recensement de 1990). Ceci affaiblissait la comparabilité de l'indice des prix français par rapport aux indices des prix étrangers.

(1) Pour plus d'information voir le BMS de février 1993.

L'indice base 1990 consacre la distinction définitive entre un indice servant à l'information publique, aux comparaisons internationales et aux travaux scientifiques d'une part, et un indice destiné à la revalorisation du

SMIC et des contrats privés d'autre part (tableau 1). Deux indices parfaitement cohérents sont publiés chaque mois qui se rapportent l'un à l'ensemble des ménages, l'autre aux ménages urbains ouvriers et employés.

Tableau 1. –Utilisation des indices des prix à la consommation base 1990

Population de référence	Couverture en termes de produits	Utilisations
Ensemble des ménages.	Y compris tabac.	Information publique. Comparaisons internationales. Travaux scientifiques.
	Hors tabac.	Revalorisation des contrats privés.
Ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé.	Hors tabac.	Revalorisation du SMIC. Revalorisation des contrats privés.

Quelles sont les principales différences de structure entre la consommation de l'ensemble des ménages et celle des seuls ménages urbains ouvriers et employés ?

Par grand poste budgétaire, la réponse est fournie dans le tableau 2 : les ménages urbains ouvriers et employés consomment proportionnellement un peu plus pour leur

alimentation, pour leur logement... et un peu moins pour leurs dépenses de santé, de transports, de vacances... En fait, les pondérations ne diffèrent significativement entre les deux populations de référence que pour une vingtaine de postes sur 265. De fait on constate des différences très faibles entre les évolutions des indices d'ensemble afférents aux deux populations de référence.

Tableau 2. –Les grands postes budgétaires

Postes budgétaires	Pondération en %			
	Tous ménages		Ménages urbains ouvriers et employés	
	1997	1998	1997	1998
1. Alimentation, boissons, tabac	22,18	22,20	23,99	24,01
dont tabac (1-4).....	(1,98)	(2,00)	(3,06)	(3,06)
2. Habillement et chaussures.....	6,58	6,44	6,61	6,45
3. Logement, chauffage, éclairage.....	11,39	11,67	13,66	13,86
4. Meubles, matériel de ménage, entretien de la maison.....	8,22	8,08	7,36	7,21
5. Santé.....	9,57	9,42	8,56	8,48
6. Transports et communications.....	19,39	19,65	18,52	18,80
7. Loisirs, spectacles, enseignement, culture.....	8,25	8,12	7,96	7,88
8. Autres biens et services	14,42	14,42	13,34	13,31
dont restaurants, cafés (8-31).....	(6,65)	(6,68)	(6,56)	(6,58)
dont hôtels, voyages, hébergement vacances.(8-32 + 8-4).....	(1,97)	(1,96)	(1,32)	(1,32)
	100,00	100,00	100,00	100,00

● Le traitement des prix des produits frais

Comme c'est le cas de plusieurs postes de l'indice, les prix des produits frais (légumes, fruits, produits de la mer, fleurs) sont sujets à des variations saisonnières. En revanche, une chose est propre à ces produits frais : les quantités consommées par les ménages varient beaucoup d'un mois à l'autre; en outre, certaines variétés disparaissent des points de vente pendant plusieurs mois de l'année (fraises, abricots, poires).

Comme la plupart de leurs homologues étrangers, les statisticiens français suivent les évolutions des prix de ces produits frais selon une technique adaptée à ce problème particulier, celle du « panier mensuel variable ». Ils appliquaient aux indices « produits frais » un lissage par moyenne mobile sur douze mois, ce qui était une particularité de l'indice français (1980 = 100).

Le traitement des prix des produits frais dans l'indice (1990 = 100) consiste à aller jusqu'au bout de la logique

du panier variable et à abandonner le lissage sur douze mois. Il donne les résultats suivants :

— en glissement sur douze mois, les nouveaux indices des prix des produits frais fournissent presque exactement les mêmes indications que les anciens indices;

— les indices des prix des produits frais (1990 = 100) comportent des variations mensuelles nettement plus fortes que les anciens indices des prix des mêmes produits frais.

● Mensualisation et prise en compte des soldes

L'indice des loyers est alimenté par une enquête trimestrielle « loyers et charges » de l'INSEE auprès d'un échantillon (élargi en 1990-1991) de 6 500 ménages. L'introduction brutale, le premier mois de chaque trimestre, de l'évolution du trimestre précédent induisait des « marches d'escalier » dans le rythme de l'indice d'ensemble, qui ne traduisaient pas l'évolution réelle des prix du mois. L'indice base 100 = 1990 comporte, non pas une mensualisation de l'enquête « loyers », ce qui aurait été très coûteux, mais une quasi-mensualisation de l'indice des loyers, obtenue en estimant l'évolution des loyers pendant deux mois, puis en attribuant au troisième mois la différence entre la hausse trimestrielle tirée de l'enquête et les deux estimations mensuelles précédentes.

Dans l'indice base 100 = 1980, la majeure partie des produits manufacturés et des services étaient observés trimestriellement, c'est-à-dire qu'un tiers de l'échantillon était enquêté par roulement chaque mois (ainsi chaque point de vente était visité une fois par trimestre). À partir de l'indice base 100 = 1990 publié en février 1993 une partie des relevés de l'habillement a été mensualisée. La mensualisation de l'ensemble des produits de l'indice s'est achevée en 1998. Ceci permet la prise en compte des soldes et promotions dans tous les secteurs et améliore aussi le suivi mensuel des prix.

● Champ théorique de l'indice des prix à la consommation

Les biens et services qui ont un prix et qui relèvent du champ théorique de l'indice des prix « à la consommation » ne constituent qu'un sous-ensemble des dépenses figurant dans le budget des ménages français.

Sont exclues du champ théorique de l'indice, des dépenses telles l'achat de logements ou de valeurs mobilières (opérations d'investissement), les annuités de remboursement accompagnant les acquisitions de logements ou de biens durables (opérations financières), les versements pour la retraite (opérations d'épargne), les impôts directs, les cotisations sociales, les intérêts versés, ainsi que les dons ou pensions versées à d'autres ménages (opérations de répartition).

Le champ théorique de l'indice des prix est constitué par la « consommation des ménages au sens des comptes nationaux », concept autour duquel arrivent à peu près à se rejoindre la plupart des pays développés. Cette référence est en pratique délimitée par de nombreuses conventions : exclusion des achats de biens d'occasion entre ménages, prise en compte des primes nettes des indemnités reçues en ce qui concerne les assurances, des paris nets des gains en ce qui concerne les jeux de hasard, etc. L'autoconsommation par les ménages de produits alimentaires (jardins familiaux) ou de services de logements (rendus par les propriétaires à eux-mêmes) ne

relève pas non plus du champ théorique de l'indice, car les prix de tels services sont bien évidemment fictifs.

Ce champ théorique étant acquis, il restait dans l'indice (1980 = 100) un défaut de couverture, parce que le suivi des prix de certains services pose de difficiles problèmes conceptuels ou d'ordre organisationnel (certains organismes ou professions ne rentrent pas aisément dans le dispositif de suivi des prix), ou encore d'ordre économique (la collecte a toujours un coût). Dans l'indice (1980 = 100), ce défaut représentait un peu moins de 9% de la consommation totale des ménages.

Or, en 1993, dans l'indice (1990 = 100) celui-ci représentait moins de 8 %; il est composé de la façon suivante :

Services juridiques (notaires, avocats, conseils...)	0,5%
Jeux de hasard (primes moins gains)	0,3%
Services des assurances (primes moins indemnités)	1,8%
Services domestiques	0,9%
Hôpitaux et cliniques privées, cures	1,3%
Établissements pour personnes âgées	0,9%
Paiements partiels de services non marchands (crèches, enseignement, santé...)	1,6%
Services divers	0,4%
	7,7%

● 6 nouveaux postes « services » dans l'indice base 100 = 1990

Sur les 265 postes de la nomenclature de l'indice (1990 = 100), six accueillent des postes nouvellement couverts : transports aériens, transports maritimes et côtiers, locations de voiture, transports par ambulance, services funéraires et services vétérinaires. La pondération de ces six postes est de l'ordre de 1,2 %, ce qui a fait passer le taux de couverture de l'indice de 91,1 % à 92,3 %.

● Des séries depuis 1990 pour les indices « tous ménages »

Les indices « tous ménages », avec leurs nouvelles nomenclatures et les nouveaux traitements qu'ils incorporent n'ont pas été publiés avant janvier 1993 : l'INSEE présente des séries rétrospectives depuis le mois de janvier 1990, le premier de la nouvelle année de référence.

En fait, cet objectif n'est pas entièrement accessible, car le dispositif de collecte des prix et de calcul des indices n'a pas été organisé dès 1990 pour accueillir les nouveaux traitements.

Les indices de prix « tous ménages » en 265 postes ont été recalculés rétroactivement depuis janvier 1990.

La mensualisation de l'indice des loyers a été reconstituée *a posteriori* depuis janvier 1990.

Le nouveau traitement des produits frais a été appliqué depuis janvier 1990 aux relevés de prix « produits frais » effectués depuis cette date.

En revanche, la mensualisation des relevés de l'habillement n'a commencé sur le terrain qu'en janvier 1992, de même que le relevé des prix soldés des

vêtements de dessus et la collecte des prix des 6 nouveaux postes « services ».

● **Sur 1992, les indices (1990 = 100) pour les ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé ont été recalculés :**

— L'indice des prix à la consommation des ménages urbains ouvriers et employés a été publié dans le BMS jusqu'en janvier 1993 (indice de décembre 1992), en base 100 en 1980, à traitement constant, c'est-à-dire en ne prenant en compte pratiquement aucune des innovations de la base 1990.

La seule exception concerne la prise en compte, dès janvier 1992, dans l'indice (1980 = 100) de la *mensualisation des relevés de l'habillement* (vêtements de dessus et chaussures), car l'accueil mensuel des enquêteurs par les commerçants avait besoin d'être vérifié et rodé sans attendre janvier 1993.

— À partir de janvier 1993, l'indice (1990 = 100) des ménages urbains ouvriers et employés prend en compte les mêmes innovations que l'indice « tous ménages » : outre la mensualisation des relevés des vêtements de dessus et chaussures déjà effective depuis janvier 1992, il incorpore les soldes, la mensualisation des loyers, le nouveau traitement des produits frais et les indices des nouveaux postes « services ».

L'évolution de l'indice des prix (1990 = 100) des ménages urbains ouvriers et employés au cours de l'année 1992 ne respecte pas exactement le profil 1992 de l'indice (1980 = 100) qui aura constitué l'indice de référence pendant l'année 1992. Des écarts peuvent être constatés certains mois, notamment en périodes de soldes sur les vêtements de dessus, ou encore des variations brutales de prix des produits frais.

● **Raccordements des séries (1990 = 100) avec les séries (1980 = 100) antérieurement publiées pour l'indice des ménages urbains ouvriers et employés**

L'utilisation du « coefficient de raccordement » a pour seul intérêt de continuer à faire vivre la référence juridique constituée par l'indice (1980 = 100) après l'abandon de cet indice par l'INSEE, dans le cas sans doute fréquent où les contractants n'éprouveront pas l'envie de remplacer dans leur contrat la référence à l'indice (1980 = 100) par une référence à l'indice (1990 = 100).

On notera que ce « coefficient de raccordement » peut faire l'objet d'estimations légèrement différentes si on compare les niveaux des indices (1980 = 100) et (1990 = 100) à des dates différentes de la date anniversaire des contrats. Une période de comparaison fréquemment invoquée est l'année 1990. En effet, sur cette année, le niveau de l'indice (1990 = 100) est 100,0 et le coefficient de raccordement se déduit immédiatement du niveau moyen en 1990 de l'indice (1980 = 100) :

$$\frac{\text{indice 1990 (1980 = 100)}}{\text{indice 1990 (1990 = 100)}} = \frac{183,6}{100,0} = 1,836$$

Ce coefficient de raccordement commode diffère légèrement de celui calculé en juillet 1992 parce que les évolutions mensuelles de 1990 à 1992 ne sont pas strictement identiques entre l'indice (1980 = 100) et l'indice (1990 = 100).

Des coefficients de raccordement entre indices (1980 = 100) et indices (1990 = 100) peuvent être

calculés, soit sur l'année 1990, soit sur un mois quelconque de 1992, pour n'importe quel regroupement (ex. : produits alimentaires, produits manufacturés), à l'image de ce qui a été exposé pour l'indice d'ensemble.

● **Indices spécifiques**

— **Indice des prix des spécialités pharmaceutiques**

L'élaboration des indices de prix des spécialités pharmaceutiques repose sur le suivi d'un échantillon de produits périodiquement réactualisé. Cet échantillon se compose d'environ 800 produits (non remboursables et remboursables à 100 %, 70 % et 40 %).

Le raccord avec les séries anciennement publiées sur la base 100 au 1^{er} janvier 1970 s'effectuera en prenant pour coefficient 1,195 pour les spécialités remboursables et 2,085 pour les spécialités non remboursables.

— **Indice des prix des véhicules**

L'indice est calculé sur la base d'un échantillon représentatif de modèles. Le principe de calcul retenu est celui d'un indice chaîné avec mise à jour régulière des pondérations.

On a stratifié l'ensemble des modèles vendus en une année suivant la marque et le type de carburant. Chaque strate reçoit un coefficient de pondération proportionnel à sa part dans la valeur totale de la consommation des ménages en voitures neuves. Puis à l'intérieur de chaque classe, les modèles de l'échantillon ont été désignés par tirage aléatoire systématique.

L'évolution des prix est calculée à qualité constante pour chaque modèle.

Le raccord avec les séries anciennement publiées sur la base 100 en 1980 s'effectue en prenant le coefficient 1,783 pour les automobiles.

● **Indices sous-jacents et CVS**

Depuis juin 1996, deux nouveaux indices ont vu le jour. Ainsi, l'évolution mensuelle des prix corrigée des variations saisonnières est publiée avec l'indice définitif. Par ailleurs, un indice dit « d'inflation sous-jacente » c'est-à-dire hors produits à prix volatils, hors tarifs publics et corrigés des mesures fiscales est publié également avec l'indice définitif en évolution mensuelle et annuelle. Il permet de connaître la tendance de fond de l'inflation hors intervention de l'État et hors des mouvements de prix des matières premières.

22. Départements et territoires d'outre-mer

Les indices des prix des départements d'outre-mer ont fait l'objet d'une rénovation simultanément à celle de l'indice métropolitain. Ils sont complètement harmonisés avec ce dernier et possèdent :

- la même population de référence (ensemble des ménages);
- une couverture de la consommation identique;
- la même nomenclature de produits;
- la même date de diffusion (année 1990);
- une méthodologie générale et des traitements particuliers (produits frais par exemple) identiques.

Le lecteur peut donc se reporter au texte relatif à l'indice national des prix en métropole.

Les pondérations de chacun des indices ont été calculées à partir des résultats actualisés des enquêtes « Budget de famille » réalisées au milieu des années 1980.

En plus des indices d'ensemble avec ou sans tabac, les séries publiées sont celles des regroupements de produits servant à l'analyse conjoncturelle.

Le lecteur qui souhaite poursuivre la série des indices d'ensemble dans leur ancienne base doit multiplier les nouveaux indices publiés par les coefficients de raccordement suivants :

- Guadeloupe : 2,256;
- Martinique : 2,200;
- Guyane : 1,997;
- Réunion : 2,209.

L'indice des prix de détail à la consommation en Nouvelle-Calédonie a été mis en place en août 1975 par la Direction territoriale des statistiques et des études économiques (DTSEE), celui de la Polynésie française en novembre 1972 (nouvelle base 100 en décembre 1988, base 100 précédente en décembre 1980) par l'Institut territorial de la statistique et des études économiques (ITSTAT).

23. Les prix à la consommation dans l'Union européenne

Depuis mars 1997, des indices de prix à la consommation harmonisés dans l'ensemble des quinze pays de l'Union européenne sont publiés chaque mois. Cet indice sert depuis 1998 au calcul du critère de convergence sur les prix du traité de Maastricht. Il est défini sur un champ commun avec des méthodes de calcul harmonisées. En France, il couvre 83,6 % de l'ensemble de la consommation des ménages (indice national 92,3 %). Y sont intégrés les assurances, les services juridiques et domestiques, les formalités administratives et les véhicules d'occasion qui sont ajoutés à l'indice national base 1998 et qui est publié depuis février 1999 dans le bulletin mensuel de statistique.

L'indice des prix harmonisé (IPCH) a fait l'objet d'une publication « Informations rapides » spéciale le 7 mars 1997 n° 73 et d'une révision le 10 février 1998 (n° 44).

24. Le nouvel indice base 100 = 1998

Depuis février 1999, un nouvel indice des prix à la consommation, enrichi, est publié et rétropolé sur l'année 1998. La nouvelle base est l'année 1998 = 100. Ce nouvel indice apporte en particulier les améliorations suivantes :

- extension de la couverture (environ 5 % de la consommation) par intégration de nouveaux postes de services tels que les assurances habitation et automobiles, les services domestiques et juridiques, les véhicules d'occasion, l'enlèvement des ordures ménagères, les crèches et assistantes maternelles, les établissements pour personnes âgées.

- actualisation de la base des produits frais : nouvelles variétés, nouvelles pondérations.

- élargissement de la couverture géographique de l'indice aux DOM.

- pondérations basées sur la nouvelle base de la Comptabilité Nationale (1995 = 100).

- modification de la nomenclature par alignement sur la nomenclature européenne COICOP (« classification of individual consumption by purpose ») adoptée pour l'IPCH, à un niveau plus détaillé.

L'indice est publié selon 12 fonctions de consommation et environ 280 regroupements et groupes de produits en remplacement des 8 fonctions de consommation, 70 regroupements et des 265 postes. Les premières données annuelles paraîtront dans l'édition 2001 de cet ouvrage.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organisme :

INSEE.

Publications :

Chaque mois, le *Bulletin mensuel de statistique de l'INSEE* publie :

- pour la France métropolitaine et les DOM sur l'ensemble des Ménages : la série d'ensemble, les principaux sous-groupes et les postes les plus intéressants;
- pour les ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé France entière : les séries principales.

Pour une présentation générale de l'indice des prix :

— Plaquette de présentation de l'indice des prix (16 pages), janvier 1997.

— « Pour comprendre l'indice des prix INSEE », INSEE 1998.

Pour une présentation générale de la rénovation de l'indice des prix (1990 = 100).

— Un nouvel indice des prix à la consommation (1990 = 100). Les *Notes bleues de Bercy*, n° 2, 1-15 novembre 1992.

— Le *Bulletin mensuel de statistique*, INSEE, février 1993.

Pour une présentation détaillée des innovations introduites dans l'indice des prix (1990 = 100), 5 notes techniques sont disponibles dans les directions régionales de l'INSEE ou auprès de la division « Prix à la consommation » de l'institut.

Note méthodologique concernant l'indice des prix à la consommation (base 100 en 1998) et les rétropolations. *Bulletin mensuel de statistique*, février 1999.

Annuaire rétrospectif de la France 1948-1988, INSEE, 1990.

« L'indice des prix de la Martinique : méthodes, bilan (1979-1984) et perspectives », *Les Dossiers Antilles-Guyane*, n° 10, 1985.

« L'indice des prix à la consommation des ménages urbains de condition moyenne. Base 100 en 1978 », *Documents*, n° 33, 1980 (Réunion).

« Prix à la consommation : présentation et précision du nouvel indice », *Économie et statistique*, n° 267, juillet 1993.

« La comparaison France-Allemagne », *Économie et statistique*, n°s 275-276, 1994.

« L'indice des prix à la consommation surestime-t-il l'inflation ? », *Économie et Statistique*, n° 303, 1997.

« Les prix des services publics modèrent l'inflation », *INSEE-Première*, n° 621, décembre 1998;

« Les prix des services privés aux ménages », *INSEE-Première*, n° 653, juin 1999.

« Entre 1990 et 1998 les prix à la consommation ont augmenté de 16 % », *INSEE-Première*, n° 673, septembre 1999;

« Indice des prix à la consommation des 265 postes ». Série rétrospective, 1990-1995, *INSEE-Résultats*, n°s 476-477, juin 1996.

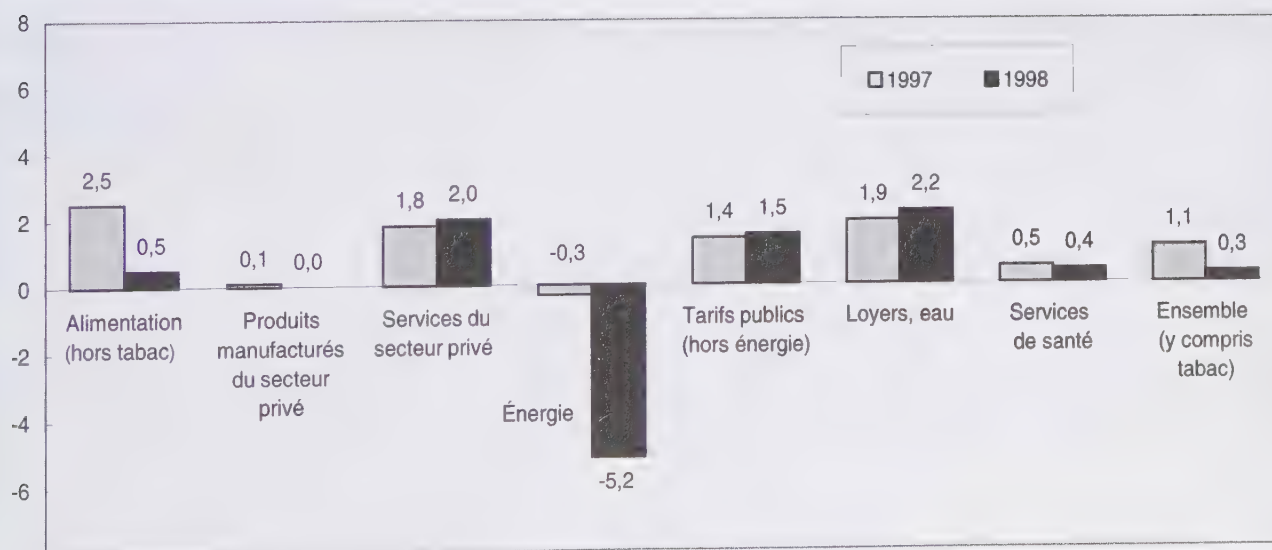
« Informations rapides » n° 179, juin 1996, sur l'indice CVS et l'inflation sous-jacente.



GRAPHIQUE H.01

Évolution des principaux groupes de l'indice des prix à la consommation (en 265 postes)

Glissements annuels en % (1)



(1) Variation des indices de décembre de l'année n-1 à décembre de l'année n

Source : INSEE

TABLEAU H.01-1A

Évolution des indices de prix nationaux à la consommation en Europe, aux États-Unis d'Amérique et au Japon

Glissements annuels (1)

Sources : Services statistiques nationaux et Eurostat

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Union européenne (à 15) (2)	3,4	3,1	3,0	2,2	2,0	1,3
dont : Allemagne (ex République fédérale d').....	3,7	2,5	1,8	1,4	1,7	1,0
Autriche.....	3,5	2,6	1,8	2,4	0,1	0,7
Belgique.....	2,7	1,9	1,5	2,5	1,1	0,6
Danemark.....	1,5	2,3	1,8	2,3	2,1	1,7
Espagne.....	4,9	4,3	4,3	3,2	2,1	1,4
Finlande.....	1,5	1,6	—	1,0	1,9	0,8
France.....	2,1	1,6	2,1	1,7	1,1	0,3
Grèce.....	11,3	8,8	8,5	7,9	5,2	3,8
Irlande (3).....	1,5	2,4	2,4	1,9	1,6	1,7
Italie.....	4,3	4,0	5,6	2,7	2,0	0,8
Luxembourg.....	3,6	2,0	1,3	1,5	1,5	0,4
Pays-Bas.....	2,6	2,6	1,7	2,5	2,3	1,7
Portugal.....	9,7	6,2	5,0	4,2	3,4	2,8
Royaume-Uni.....	1,9	2,9	3,2	2,5	3,7	2,7
Suède.....	4,0	2,5	2,2	- 0,4	1,6	- 1,1
États-Unis d'Amérique.....	2,7	2,7	2,5	3,3	1,7	1,5
Japon.....	1,0	0,6	- 0,3	0,2	1,8	0,7

(1) Variation des indices de décembre de l'année n-1 à décembre de l'année n indiquée en tête de colonne.

(2) Union européenne (à 15) à partir de 1994.

(3) Variation de l'indice de novembre de l'année n-1 à novembre de l'année n de 1993 à 1997.

TABLEAU H.01-1B

Évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (I.P.C.H) des 15 pays de l'Union européenne

Glissements annuels (1)

Sources : Services statistiques nationaux et Eurostat

	1996	1997	1998
Union européenne (à 15)	2,1 e	1,6 e	1,0
Allemagne.....	1,2	1,4	0,2
Autriche.....	2,3	1,0	0,5
Belgique.....	2,1	0,9	0,7
Danemark.....	2,2	1,6	1,1
Espagne.....	3,3	1,9	1,4
Finlande.....	1,7	1,6	0,8
France.....	1,7	1,2	0,3
Grèce.....	6,9	4,5	3,7
Irlande.....	2,4 e	1,0 e	2,2
Italie.....	2,9	1,8	1,7
Luxembourg.....	1,3	1,5	0,4
Pays-Bas.....	1,9	2,2	1,5
Portugal.....	2,9	2,1	2,8
Royaume-Uni.....	2,3	1,8	1,5
Suède.....	0,5	2,7	—

(1) Variation des indices de décembre de l'année n-1 à décembre de l'année n indiquée en tête de colonne.

TABLEAU H.01-2

Évolution des principaux regroupements de l'indice mensuel des prix à la consommation de l'ensemble des ménages

Glissements annuels (1)

Source : INSEE

	Indice en 265 postes Base 100 en 1990								%
	(2) 1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	
Alimentation (hors tabac)	3,0	—	0,4	1,0	1,5	1,3	2,5	0,5	
Produits manufacturés du secteur privé	2,0	1,4	1,1	0,3	1,2	0,5	0,1	—	
Services du secteur privé	5,4	4,8	3,5	2,5	3,1	1,9	1,8	2,0	
Énergie	6,4	— 1,8	3,8	— 0,2	3,6	6,6	— 0,3	— 5,2	
Tarifs publics (hors énergie)	1,0	3,9	6,6	6,4	2,5	2,0	1,4	1,5	
Loyers, eau	4,5	5,7	4,1	3,8	3,2	2,2	1,9	2,2	
Services de santé	2,1	1,8	0,5	2,8	2,2	1,1	0,5	0,4	
Ensemble (y compris tabac)	3,4	1,9	2,1	1,6	2,1	1,7	1,1	0,3	
Ensemble hors énergie	3,1	2,2	2,0	1,7	2,0	1,2	1,3	0,9	

(1) Variation des indices de décembre de l'année n-1 à décembre de l'année n indiquée en tête de colonne.

(2) En 1990, indice en 296 postes, base 100 en 1980.

TABLEAU H.01-3

Indice mensuel des prix à la consommation de l'ensemble des ménages

Série France entière (265 postes de dépense)

Moyennes annuelles (1)

Source : INSEE

Base 100 en 1990

Classification par fonctions de consommation	1994	1995	1996	1997	1998	Pondé- ration
INDICE D'ENSEMBLE Y COMPRIS TABAC	109,7	111,6	113,8	115,2	116,0	10 000
ENSEMBLE HORS TABAC	109,0	110,8	112,9	114,1	114,8	9 800
1. ALIMENTATION, BOISSONS, TABAC	107,5	109,5	111,5	114,1	116,0	2 220
Produits alimentaires	103,7	105,0	106,2	108,1	109,8	1 719
Pains et céréales	110,4	111,6	113,3	115,3	116,5	223
dont : Pain	112,3	114,5	116,8	119,0	120,4	70
Viandes	103,8	104,3	105,8	108,4	109,2	532
dont : Bœuf à rôtir	106,4	107,0	107,1	108,5	110,9	92
Poissons	100,0	98,8	100,6	103,8	110,1	106
dont : Poisson frais	98,3	96,6	98,9	103,7	109,6	52
Laits, fromages et œufs	101,8	101,6	102,3	103,0	103,8	250
dont : Laits	104,1	104,6	105,1	106,0	106,8	53
Yaourts	95,8	94,5	94,6	94,5	94,4	36
Œufs	104,4	104,6	106,3	108,2	108,8	20
Huiles et graisses	104,7	106,7	108,7	109,9	111,9	60
dont : Beurres	101,5	101,4	102,1	102,7	104,3	34
Légumes	97,9	100,5	102,7	102,4	105,1	141
dont : Légumes frais	97,9	101,2	103,9	103,8	107,2	111
Fruits	103,1	105,8	106,0	109,1	113,2	104
dont : Fruits frais	102,5	105,5	105,6	108,9	113,2	97
Sucre	110,8	113,2	115,7	119,3	121,2	10
Café, thé, cacao	101,7	122,3	117,6	121,7	124,3	52
Autres produits alimentaires	106,2	106,7	107,6	109,3	110,3	241
Boissons non alcoolisées	109,3	109,4	110,6	112,5	112,9	68
dont : Eaux minérales et de source	113,7	114,5	116,1	118,9	119,5	34
Boissons alcoolisées	109,5	111,2	113,7	115,9	117,6	233
dont : Vins de consommation courante	105,8	109,8	114,9	116,2	116,9	24
Vins supérieurs	110,3	113,6	117,4	119,1	122,4	88
Tabacs	155,9	169,1	182,0	196,5	202,5	200
2. HABILLEMENT ET CHAUSSURES	106,9	107,3	108,3	108,8	108,6	644
Habillement	106,9	107,3	108,2	108,8	108,6	513
Vêtements de dessus pour hommes	103,4	103,8	104,9	105,5	105,4	76
Vêtements de dessus pour femmes	104,3	104,2	104,7	105,0	105,0	131
Vêtements de dessus pour enfants	103,9	103,7	104,3	104,2	103,1	37
Lingerie, bonneterie pour hommes	108,0	108,0	109,2	109,9	109,7	60
Lingerie, bonneterie pour femmes	111,3	112,3	113,6	114,6	114,5	101
Lingerie, bonneterie pour enfants	108,4	108,7	109,5	110,4	109,8	54
Vêtements de travail, accessoires du vêtement, tissus	110,2	111,2	112,5	113,3	113,6	54
Chaussures	106,3	106,9	107,9	108,0	107,6	124
Réparation d'articles d'habillement et de chaussures	115,0	119,6	122,6	124,8	127,4	7
3. LOGEMENT, CHAUFFAGE, ÉCLAIRAGE	113,7	116,0	119,2	120,8	121,1	1 167
Logement et eau	121,2	125,2	128,6	130,8	133,7	714
Logement	118,4	121,5	124,2	125,9	128,4	608
dont : Loyers des résidences principales	118,4	121,5	124,1	125,8	128,3	576
Chauffage, éclairage	103,4	103,6	106,5	107,3	104,3	453
Électricité	107,1	108,0	109,2	106,9	104,5	256
Gaz	105,1	105,2	106,6	112,8	114,9	121
dont : Gaz de ville	101,1	100,3	100,5	104,8	106,4	90
Fiouls domestiques	88,8	86,8	97,8	101,4	88,1	70
4. MEUBLES, MATÉRIELS ET ARTICLES DE MÉNAGE, ENTRETIEN DE LA MAISON	109,4	111,1	113,7	114,7	115,7	808
Meubles, tapis, revêtements de sols	108,7	110,3	112,5	113,4	114,3	187
Articles de ménage en textiles, autres articles d'ameublement	111,4	113,3	116,4	117,3	118,4	87
Gros appareils ménagers	98,4	97,5	97,7	97,0	95,6	107
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	115,0	117,4	120,8	121,8	122,9	91
Entretien courant de la maison	111,9	114,4	117,8	119,6	121,6	336
Articles de ménage non-durables	105,1	106,8	109,2	110,3	111,9	130
dont : Petits articles pour l'entretien du logement	104,5	108,4	111,6	112,8	114,8	42
Services pour l'habitation	117,9	121,0	125,1	127,4	129,7	206
dont : Services d'entretien du logement	118,0	121,3	125,5	128,0	130,5	157

N.B. Voir note en fin de tableau.

TABLEAU H.01-3 (suite 1)

Indice mensuel des prix à la consommation de l'ensemble des ménages

Série France entière (265 postes de dépense)

Moyennes annuelles (1)

Source : INSEE

Base 100 en 1990

Classification par fonctions de consommation	1994	1995	1996	1997	1998	Pondération
5. SANTÉ	104,6	107,0	108,1	108,7	109,2	942
Produits pharmaceutiques	102,3	103,2	104,1	104,4	104,4	342
dont : Spécialités pharmaceutiques	101,1	102,0	102,7	102,8	102,8	321
Appareils thérapeutiques	115,0	116,7	118,5	118,5	119,4	50
Médecins, auxiliaires médicaux	105,1	108,5	109,8	110,5	111,2	550
dont : Services des médecins	108,7	112,8	114,0	114,6	115,8	288
Dentistes	100,6	103,7	104,7	105,6	105,5	115
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	111,3	114,0	117,1	118,0	117,6	1 965
Achats de véhicules	106,3	107,6	107,6	105,0	105,9	404
dont : Automobiles	105,9	107,2	107,1	104,3	105,3	377
Utilisation des véhicules	114,5	118,4	124,1	126,6	125,6	1 114
Pneus, pièces et accessoires, réparations des véhicules	120,8	124,7	128,9	130,0	130,6	577
Essences, lubrifiants	105,9	110,0	117,7	121,8	118,2	446
dont : Essences	105,6	109,9	117,9	122,4	118,6	418
Autres dépenses d'utilisation des véhicules	120,7	123,6	127,7	130,2	133,1	91
dont : Péages, parkings	125,1	129,1	134,5	138,5	142,4	61
Services de transport	114,8	117,3	118,7	121,5	123,7	265
dont : Transports ferroviaires	111,1	113,1	114,9	115,5	115,4	67
Transports aériens	114,4	115,3	110,8	114,0	117,5	62
Communications	102,9	102,3	101,1	99,4	95,5	182
dont : Services de télécommunications	99,9	99,0	96,7	94,4	90,1	155
Services postaux	118,7	120,0	126,3	128,2	128,5	27
7. LOISIRS, SPECTACLES, ENSEIGNEMENT, CULTURE	106,9	107,7	108,9	109,0	109,2	812
Appareils et accessoires de loisirs	100,4	99,5	99,2	98,0	96,7	387
Radio, télévision	82,8	79,2	74,8	69,3	64,5	70
Photographie, musique, autres biens durables	96,9	97,0	97,3	95,6	93,0	34
Autres articles récréatifs	107,5	107,3	108,1	108,5	108,6	253
dont : Disques, bandes et cassettes enregistrées	112,5	113,2	114,7	114,9	114,6	66
Loisirs, spectacles, culture	113,4	116,5	120,2	122,0	124,7	210
Livres, quotidiens, périodiques	113,4	115,4	117,4	118,5	119,4	168
Enseignement	118,1	120,6	122,3	123,9	125,6	47
8. AUTRES BIENS ET SERVICES	114,2	116,3	118,8	120,5	122,5	1 442
Soins et produits personnels	113,0	114,3	116,5	118,6	120,1	289
Coiffure, beauté	116,8	119,3	121,8	123,0	124,7	99
Articles pour les soins personnels	110,8	111,4	113,5	115,9	117,3	190
Autres articles personnels	102,8	103,4	104,0	103,9	103,7	156
Horlogerie, bijouterie	94,4	93,8	93,7	93,4	92,5	77
Maroquinerie, autres	109,9	110,7	111,6	111,5	112,2	52
Papeterie, autres fournitures	112,3	116,6	119,1	119,4	120,4	27
Restaurants, cafés, hôtels	116,4	119,3	122,0	124,0	126,3	851
Restaurants et cafés	116,1	118,9	121,6	123,7	125,8	668
dont : Repas traditionnel dans un restaurant	113,8	115,7	117,9	119,4	120,9	303
Hôtels, services de logement analogues	117,8	120,7	123,5	125,1	128,4	183
dont : Location de chambres d'hôtel	117,3	120,3	122,4	123,6	128,3	78
Voyages organisés	114,6	117,3	117,9	119,4	123,7	13
Services financiers	119,3	120,8	123,9	124,0	128,5	63
Autres services aux ménages	120,7	123,3	127,5	131,2	133,5	70
dont : Services funéraires	119,5	122,8	128,8	134,4	140,0	34
ANALYSE CONJONCTURELLE						
Alimentation (hors tabac)	104,5	105,8	107,1	109,0	110,7	2 020
Produits manufacturés du secteur privé	106,6	107,4	108,5	108,4	108,5	3 252
Services du secteur privé	118,1	121,3	124,6	126,8	129,2	1 964
Énergie	104,4	106,4	111,8	114,3	110,9	871
dont : produits pétroliers	103,6	106,8	115,1	119,8	114,9	519
Tarifs publics hors énergie	119,7	123,7	127,0	130,6	131,6	661
dont : services publics	108,8	110,3	110,9	111,6	111,4	461
Loyers, eau	121,3	125,2	128,7	130,9	133,8	682
Services de santé	105,1	108,5	109,8	110,5	111,2	550

N.B. Voir note en fin de tableau.

TABLEAU H.01-3 (suite 2 et fin)

Indice mensuel des prix à la consommation de l'ensemble des ménages

Série France entière (265 postes de dépense)

Moyennes annuelles (1)

Source : INSEE

Base 100 en 1990

Classification par fonctions de consommation	1994	1995	1996	1997	1998	Pondé- ration
REGROUPEMENTS PARTICULIERS						
Ensemble hors tabac et alcools	108,9	110,7	112,8	113,9	114,6	9 497
Ensemble hors énergie	110,1	112,1	114,0	115,3	116,5	9 129
Ensemble hors produits frais	110,0	112,0	114,2	115,5	116,2	9 725
Ensemble non alimentaire	111,1	113,3	115,7	116,9	117,5	7 980
Ensemble des produits vendus par le commerce de détail	105,4	106,3	107,5	108,6	109,4	4 078
Alimentation plus restaurants, cantines, cafés	107,1	108,8	110,4	112,4	114,2	2 688
Alimentation hors produits frais	105,3	106,5	107,7	109,7	110,9	1 745
Produits manufacturés, hors tabac et eau	106,2	107,3	109,2	109,7	109,0	4 123
Services hors loyers	115,1	118,2	120,8	122,6	124,3	3 081
Services y compris eau	115,6	118,7	121,4	123,1	125,0	3 657
INDICES DIVERS :						
Ensemble y compris loyers fictifs	110,5	112,6	114,8	116,2	117,2	///
Supercarburant avec plomb	106,0	110,6	117,3	121,7	119,1	///
Supercarburant sans plomb, indice d'octane 98	102,7	108,9	115,6	120,0	117,1	///
Gazole	109,6	109,7	121,9	126,6	120,4	///
Fioul domestique (10 000 l)	88,6	86,3	97,5	101,3	87,3	///

(1) Les indices mensuels sont publiés notamment dans le Bulletin mensuel de statistique.

TABLEAU H.01-4

Indice mensuel des prix à la consommation des ménages dont le chef est employé ou ouvrier

(265 postes de dépense)

Moyennes annuelles (1)

Source : INSEE

Base 100 en 1990

Groupe et sous-groupe	Ménages urbains				Ménages parisiens (2)			
	1996	1997	1998	Pondé- ration	1996	1997	1998	Pondé- ration
Ensemble hors tabac	113,0	114,2	114,9	9 694	113,1	114,0	///	9 683
Ensemble y compris tabac	114,4	115,9	116,7	10 000	114,6	115,7	///	10 000
Alimentation	106,8	108,7	110,3	2 095	107,2	108,6	///	1 967
Pains et céréales	113,1	115,0	116,2	204	114,6	116,3	///	193
Viandes et poissons	105,1	107,7	109,3	677	106,0	108,4	///	622
Œufs, laits, corps gras	103,6	104,4	105,3	333	104,2	104,4	///	299
Légumes et fruits	103,5	104,6	107,8	250	103,5	104,6	///	261
Autres produits alimentaires	108,8	110,8	112,1	345	109,1	109,9	///	308
Boissons	113,3	115,6	116,7	286	113,1	114,2	///	284
Produits manufacturés	109,3	109,7	109,1	4 040	108,6	108,6	///	3 742
Habillement et textiles	108,7	109,2	109,0	676	109,6	109,9	///	619
Autres produits manufacturés	109,4	109,8	109,1	3 364	108,2	108,2	///	3 123
Services	122,1	123,8	125,8	3 559	121,6	123,1	///	3 974
Services relatifs au logement	127,4	129,5	132,3	1 054	127,2	128,6	///	1 088
dont : Loyers, eau	127,6	129,7	132,5	987	127,3	128,8	///	1 022
Soins personnels et de l'habillement	121,9	123,0	124,5	101	120,6	121,1	///	124
Services de santé	109,9	110,6	111,3	531	109,6	110,3	///	525
Transports publics	121,6	124,5	126,7	231	124,4	128,2	///	364
Services d'utilisation de véhicules privés	138,0	141,3	144,5	304	138,4	140,7	///	305
Hôtels, cafés, restaurants, cantines	122,1	124,3	126,7	755	120,7	122,6	///	946
Autres services	116,2	116,9	117,5	583	113,9	114,6	///	622

(1) Les indices mensuels sont publiés notamment dans le Bulletin mensuel de statistique.
(2) Les séries des indices de prix à la consommation relatifs aux ménages parisiens ont été supprimées à partir de janvier 1998.

TABLEAU H.01-5

Indice des prix de vente au détail des spécialités pharmaceutiques

Situation en décembre

Source : INSEE

Base 100 en 1990

Spécialités pharmaceutiques	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Remboursables par la Sécurité sociale	98,2	98,0	98,9	99,2	99,2	98,8
Non remboursables par la Sécurité sociale	138,9	144,0	146,9	150,0	154,4	157,6

TABLEAU H.01-6

Départements d'outre-mer : indice des prix à la consommation des ménages

(Moyennes annuelles)

Source : INSEE

Base 100 en 1990

	1994	1995	1996	1997	1998	Pondé- ration
Guadeloupe						
Alimentation (hors tabac)	108,0	111,3	112,6	113,8	117,1	2 803
Produits manufacturés du secteur privé	109,7	110,8	111,6	112,2	112,6	3 105
Services du secteur privé	112,7	115,5	119,1	120,6	123,1	1 800
Énergie	105,2	106,6	110,7	115,0	116,7	865
Tarifs publics	119,6	119,6	114,7	112,2	110,5	355
Loyers, eau	117,9	120,9	122,8	125,8	127,9	695
Services de santé	110,9	115,6	117,2	117,8	119,2	318
Ensemble	110,1	112,4	114,0	115,3	117,1	10 000
Ensemble hors tabac	110,1	112,4	113,9	115,2	116,9	9 930
Martinique						
Alimentation (hors tabac)	110,9	112,8	113,5	115,1	118,4	2 468
Produits manufacturés du secteur privé	107,7	108,4	108,6	108,6	108,5	2 861
Services du secteur privé	125,2	130,1	135,5	137,2	139,5	2 245
Énergie	108,8	113,0	116,2	119,5	119,4	894
Tarifs publics	121,0	122,9	117,3	116,4	114,5	373
Loyers, eau	117,8	120,2	123,9	128,3	130,2	933
Services de santé	117,6	122,3	123,4	123,9	125,7	278
Ensemble	113,3	115,6	117,2	118,5	120,0	10 000
Ensemble hors tabac	113,3	115,6	117,2	118,4	119,9	9 968
Guyane						
Alimentation (hors tabac)	105,2	107,0	107,6	109,4	110,5	2 670
Produits manufacturés du secteur privé	107,4	107,5	107,0	107,1	106,0	2 496
Services du secteur privé	121,9	125,7	128,9	131,8	133,9	2 119
Énergie	107,1	111,4	116,3	119,0	121,8	681
Tarifs publics	115,6	115,7	109,9	106,9	106,3	395
Loyers, eau	113,9	116,2	117,8	118,3	118,0	1 495
Services de santé	122,0	128,8	130,8	131,8	133,8	144
Ensemble	108,9	110,9	111,8	112,9	113,5	10 000
Ensemble hors tabac	108,8	110,7	111,5	112,6	113,1	9 914
Réunion						
Alimentation (hors tabac)	111,7	112,6	114,7	116,5	119,7	2 532
Produits manufacturés du secteur privé	111,4	113,0	114,5	115,1	116,2	3 186
Services du secteur privé	118,5	122,6	127,5	131,0	133,0	1 767
Énergie	109,6	109,5	111,1	112,2	112,9	767
Tarifs publics	114,9	120,7	123,7	125,7	119,0	612
Loyers, eau	125,7	128,0	130,4	133,5	137,5	863
Services de santé	110,0	115,4	117,3	117,9	119,3	275
Ensemble	113,5	115,5	117,7	119,3	120,8	10 000
Ensemble hors tabac	113,4	115,1	117,3	118,9	120,7	9 846

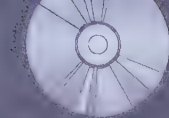
TABLEAU H.01-7

Territoires d'outre-mer : indice des prix à la consommation des ménages

Moyennes annuelles

Source : Services territoriaux de statistique

	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998	Pondé- ration
Nouvelle-Calédonie : Base 100 en décembre 1992							
Ensemble.....	101,9	104,9	106,3	107,8	109,9	111,2	10 000
dont : Alimentation-Boissons.....	102,9	106,2	107,1	110,3	114,5	115,8	2 691
Habilleement-Textiles.....	99,8	99,7	99,1	97,2	96,3	96,6	470
Autres produits manufacturés.....	101,0	102,7	103,8	104,5	105,0	105,7	3 278
Services.....	102,0	106,2	108,3	109,3	111,7	113,4	3 561
Polynésie française : Base 100 en décembre 1988							
Ensemble.....	107,1	108,7	110,0	111,2	112,7	114,2	10 000
dont : Alimentation-Boissons.....	106,5	...	111,2	112,8	115,5	116,5	3 208
Habilleement-Textiles.....	99,8	...	97,9	95,8	94,5	92,1	629
Autres produits manufacturés.....	108,3	...	110,5	110,7	111,5	111,7	3 035
Services.....	107,9	...	110,8	113,3	114,9	119,2	3 128



LES PRODUITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX D'INSEE SUR L'EUROPE, LA FRANCE, LES RÉGIONS... À PORTÉE DE CLIC !

INS

TABLEAUX DE L'ÉCONOMIE

FRANÇAISE 2000

- 85 dossiers répartis en 6 thèmes principaux sur l'économie et la société françaises ;
- 850 tableaux statistiques, des données plus détaillées, des comparaisons internationales ;

- des séries chronologiques sur plusieurs dizaines d'années ;
- 18 visites guidées à vocation pédagogique avec commentaires et exercices ;
- un moteur de recherche et un lexique de 500 mots ;
- 177 numéros d'INSEE Première et de nombreux articles (Données sociales, Synthèse...)... peuvent être édités en fac-similé sur votre imprimante.

→ Un tableur intégré, *Statis*, calcule pourcentages, taux, indices, trace des graphiques, fonctions instantanées de croisement, permet d'exporter les tableaux sur votre propre tableur.

→ Reconnu d'intérêt pédagogique par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie pour l'édition 1999.

INSEE, CRDP, 1999

Réf. TEF99CD 290 FF (44,21 €)

LA FRANCE ET SES RÉGIONS

État des lieux des régions françaises à travers 14 thèmes : population, formation, emploi, conditions de vie, santé, pauvreté, développement économique, agriculture, industrie, services, culture, environnement,

justice, administrations, locales.

- 240 tableaux
- 154 cartes.

→ Logiciel utilitaire intégré Beyond 20/20 incluant des fonctions instantanées de recherche, documentation, croisement, tri, infographie.

INSEE, 1997

Réf. FSR97CD 220 FF (33,54 €)

ATLAS DES ZONES D'EMPLOI

Vision synthétique de l'ensemble de la France sous l'angle de ses 348 zones d'emploi, avec des données sur la population, le peuplement, les actifs, l'éducation, l'emploi, le chômage, les conditions de vie...



Accès aux données par 3 entrées :

- par thème : 24 thèmes accompagnés de cartes et de commentaires ;
- par zone d'emploi : 10 pages d'indicateurs pour chacune ;
- par donnée : tables de données (300 variables) avec possibilité de les visualiser sous forme de tableaux, cartes, graphiques, diagrammes...

→ Logiciel utilitaire intégré Beyond 20/20 incluant : fonctions instantanées de recherche, documentation, croisement, tri, infographie.

INSEE, services statistiques ministériels, DATAR, CNAF, 1999

Réf. ATLZONEMP 350 FF (53,36 €)

RECENSEMENT

DE LA POPULATION 1999

Populations légales

Données définitives

Chiffres définitifs de la population (population totale, municipale, comptée à part, doubles comptes), pour les communes, les cantons,

les arrondissements, les départements et les régions.

Rappel des chiffres du recensement de 1990.

→ Logiciel utilitaire intégré Beyond 20/20 incluant des fonctions instantanées de recherche, documentation, croisement, tri, infographie.

INSEE, 2000

Réf. RP99PLCFR 200 FF (30,49 €)

ANNUAIRE STATISTIQUE

DE LA FRANCE 2000

Les principales informations produites par le système statistique français mais également certaines données internationales.

- Tous les chiffres de l'économie et de la société françaises en 16 domaines et 800 tableaux : agriculture/industrie

agricoles et alimentaires, énergie, finances, commerce extérieur/balance des paiements...

- Chaque chapitre comprend des textes (présentation, méthodologie, définition), des tableaux et des graphiques.

→ Confort de lecture et de navigation optimisés : recherche par mots-clés, index de 1 100 termes, pose de signets, défilement des tableaux sous tête fixe...

INSEE, 2000

Réf. ASF103CD 390 FF (59,46 €)

L'EUROPE DANS TOUS SES ÉTATS



140 000 données sur l'Europe des 15, présentées à 3 niveaux géographiques : pays, grandes régions, régions... Des séries statistiques de 1980 à 1998, harmonisées et validées par Eurostat.

160 indicateurs économiques et sociaux fondamentaux, répartis en 11 grands thèmes : agriculture, données de cadrage, conditions de vie, démographie, énergie, entreprises, économie, emploi, environnement, recherche et transports...

→ Logiciel utilitaire intégré Beyond 20/20 incluant des fonctions instantanées de recherche, documentation, croisement, tri, infographie.

→ Bilingue français/anglais.

INSEE/EUROSTAT/LES ÉCHOS, 1998

Réf. CDEUROP98 350 FF (53,36 €)

BON DE COMMANDE à retourner à : INSEE Info Service Tour Gamma A - 195, rue de Bercy - 75582 PARIS CEDEX 12

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom : Prénom :

Organisme : Adresse de l'organisme :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Télécopie :

E-mail :

1) JE SOUHAITE RECEVOIR LES CÉDÉROMS SUIVANTS :

PRODUIT	RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Tableaux de l'économie française	TEF99CD		290 FF (44,21 €)	
Annuaire statistique de la France	ASF103CD		390 FF (59,46 €)	
Atlas des zones d'emploi	ATLZONEMP		350 FF (53,36 €)	
Recensement de la population 1999	RP99PLCFR		200 FF (30,49 €)	
La France et ses régions	FSR97CD		220 FF (33,54 €)	
L'Europe dans tous ses États	CDEUROP98		350 FF (53,36 €)	
Montant de la commande :				
+ Participation forfaitaire aux frais d'envoi				15 FF

2) JE SOUHAITE ÉGALEMENT RECEVOIR :

☐ INSEE Actualités, magazine d'informations sur les produits et services de l'INSEE (4 numéros par an) - GRATUIT

☐ Le catalogue des disquettes et cédéroms de l'INSEE - GRATUIT

3) JE RÈGLE UN MONTANT DE FF PAR :

☐ chèque bancaire (à l'ordre de l'INSEE)

☐ carte bancaire :

☐ Visa ☐ Mastercard ☐ Eurocard (seules cartes acceptées)

Carte n°

Date d'expiration :

Signature :

Date de la commande :

4) MERCI DE NOUS AIDER À MIEUX VOUS CONNAÎTRE : MIEUX VOUS DOCUMENTER :

Votre profession :

Avez-vous déjà acheté un de nos produits ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lequel ?

Prix à la consommation

1. Méthodologie.

2. Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Prix moyens de vente au détail en métropole.
2. Tarifs du gaz à usage domestique à Paris intra-muros.
3. Tarifs de l'électricité à usage domestique à Paris.
4. Extrait des tarifs de La Poste : service postal, service financier.
5. Extrait des tarifs de France Télécom : service téléphonique.
6. Tarifs des taxis à Paris.
7. Tarifs des transports en commun urbains dans la région parisienne.

1. MÉTHODOLOGIE

11. Prix moyens en métropole

Les séries de prix moyen de vente au détail présentées dans le tableau 1 sont des moyennes annuelles de relevés effectués par les enquêteurs spécialisés de l'INSEE auprès d'un échantillon de points de vente couvrant le territoire de la métropole. Les prix moyens portent sur une partie des produits suivis pour établir l'indice des prix.

12. Tarifs publics

Les tarifs publics occupent une part relativement importante dans l'indice des prix, qu'ils concernent l'énergie (électricité, gaz,), les services (péages, transports publics, poste, eau,), la santé (médecins, transports sanitaires,), etc.

Les tableaux 2 à 7 présentent les prix de tarifs publics parmi les plus répandus.



TABLEAU H.02-1

Prix moyens de vente au détail en métropole

Source : INSEE

Unité : Franc

Produits en moyenne annuelle	Unités	1997	1998	Produits	Unités	1997	1998
Pains et céréales				Crevettes roses de Norvège (1)	»	75,78	///
Pain de campagne fabrication maison (1)	kg	18,29	///	Crevettes roses d'Afrique	»	117,14	122,49
Pain baguette	»	15,89 ■	16,07 ■	Huitres creuses de claires cat. 3-4	douze	29,33	28,61
Pain parisien	»	12,12 ■	12,20 ■	Langoustines crues	kg	90,55	97,60
Éclair individuel (1)	pièce	6,82	///	Moules de bouchot	»	19,09	19,37
Pain au chocolat (1)	pièce	3,80	///	Tourteaux	»	40,42	40,89
Croissant ordinaire (1)	pièce	3,30	///	Lait, fromages et œufs			
Farine de blé type 45 (1)	kg	5,27	///	Lait pasteurisé entier	litre	5,73	5,81 ■
Pâtes supérieures	500 g	4,80 ■	4,85 ■	Lait U.H.T. demi-écrémé	»	3,86	3,89 ■
Pâtes aux œufs (1)	250 g	4,28 ■	///	Yaourts nature	les 4	4,77	4,72 ■
Riz long pré-traité ou étuvé (1)	kg	13,62 ■	///	Yaourts aromatisés	les 8	7,92	7,78 ■
Viandes				Petits suisses nature 40% M.G.	180 g	3,75	3,64 ■
Bœuf				Camembert pasteurisé 45% M.G. fabriqué en Normandie	250 g	9,84	9,81 ■
Filet	kg	155,53	159,07 ■	Roquefort (1)	kg	103,31	///
Faux-filet	»	97,17	98,93 ■	Saint-Paulin (1)	»	36,76	///
Rumsteck	»	95,09	96,76 ■	Emmental français	»	47,04	47,65 ■
Entrecôte	»	87,92	91,12 ■	Fromage fondu pour tartine	170 g	7,91	7,85 ■
Bifteck dans la bavette	»	90,16	92,07 ■	Corps gras			
Côte avec os	»	79,52	81,82 ■	Huile d'olive vierge extra	litre	36,90 ■	34,08 ■
Macreuse à braiser	»	48,45	48,03 ■	Huile 100% arachide (1)	»	14,21 ■	///
Bifteck haché	»	61,08 ■	61,04 ■	Huile de tournesol	»	9,77	10,48 ■
Veau				Margarine au tournesol (1)	250 g	5,18 ■	///
Côtes premières avec os (1)	kg	84,74 ■	///	Beurre extra-fin	»	8,73	8,81 ■
Escalope	»	105,61	107,48 ■	Légumes			
Rôti noix, sous -noix ou noix pâtissière	»	95,51 ■	97,94 ■	Légumes frais			
Agneau				Ail (1)	kg	35,07	///
Épaule avec os (1)	kg	56,61	///	Artichauts	»	14,98	14,41
Côtes premières (1)	»	84,35	///	Asperges	»	33,60	34,72
Côtes découvertes	»	76,75	78,01 ■	Carottes	»	5,91	6,13
Gigot raccourci	»	72,85	73,80 ■	Champignons de Paris	»	24,45	24,85
Cheval				Concombres	»	11,41	11,94
Bifteck 1 ^{ère} catégorie ou dans la bavette (1)	kg	84,29	///	Courgettes	»	9,45	11,78
Porc				Endives	»	13,73	12,47
Rôti dans le filet	kg	52,88	50,19 ■	Haricots verts extra-fins	»	30,50	33,67
Côtes premières	»	43,95	41,56 ■	Oignons	»	7,16	9,06
Échine avec os	»	42,37	39,46 ■	Poireaux	»	10,85	10,67
Jambon choix vendu sous plastique (de 2 à 6 tranches)	»	78,07	77,78 ■	Poivrons verts	»	16,68	15,60
Volailles, lapins				Pommes de terre anciennes à chair ferme	»	7,34	7,67
Poulet industriel sans label	kg	17,38	15,90 ■	Pommes de terre anciennes Bintjes ou ordinaires	»	4,13	4,61
Lapin entier	»	42,94	43,33 ■	Pommes de terre nouvelles	»	6,84	7,72
Triperie				Radis roses	botte	5,44	5,68
Foie de veau frais	kg	117,23	130,12 ■	Tomates	kg	12,71	13,29
Rognons de porc (1)	»	28,08	///	Choux-fleur (1)	pièce	10,88	///
Poissons				Batavia	»	4,92	4,94
Poissons frais				Chicorée frisée	»	9,73	9,76
Baudroie (lotte) en tranche	kg	119,87	129,95	Laitue	»	4,48	4,65
Cabillaud en tranche	»	66,55	72,56	Scarole	»	9,45	9,43
Filet de cabillaud	»	67,59	75,57	Légumes en conserve			
Filet de merlan	»	72,72	77,76	Petits pois extra-fins en boîte (1)	560 g	6,36	///
Lieu noir en tranche	»	43,62	46,81	Champignons de Paris entiers en boîte	115 g	4,82 ■	4,73 ■
Limande-sole	»	64,84	68,44	Concentré de tomates 28% en boîte (1)	70 g	0,99	///
Merlucho ou colinot	»	68,81	71,91	Haricots verts extra-fins en boîte	460 g	9,36 ■	9,36 ■
Roussette	»	56,69	59,59	Mais doux en grains en boîte (1)	285 g	4,92 ■	///
Saumon d'élevage	»	51,38	52,58	Fruits frais			
Sole n° 3 ou 4	»	123,71	///	Abricots	kg	16,10	22,81
Thon rouge	»	74,51	77,95	Avocat	pièce	4,71	4,61
Truite grise ou rose ou saumonée	»	41,44	///	Bananes	kg	10,71	10,93
Poissons en boîte et surgelés				Brugnons	»	17,07	20,34
Cabillaud pané surgelé	400 g	20,61 ■	22,45 ■				
Thon au naturel en boîte	160 g	7,76	8,91 ■				
Crustacés et mollusques frais							
Coquilles Saint-Jacques entières	kg	44,85	44,87				
Crevettes grises	»	99,58	98,32				

(1) Série supprimée en 1998.

TABLEAU H.02-1 (suite et fin)

Prix moyens de vente au détail en métropole

Source : INSEE

Unité : Franc

Produits en moyenne annuelle	Unités	1997	1998	Produits	Unités	1997	1998
Cerises	kg	25,60	36,68	Gaz butane comprimé, sans consigne	13 kg	108,43	112,86 ■
Citrons	»	14,11	13,99	Fioul domestique (à domicile)	10³ l	2 257,07	1 959,00 ■
Clémentines	»	12,91	12,55				
Fraises	»	31,21	34,53	Entretien de la maison			
Melons	»	15,77	13,61	Pile ronde alcaline type LR20 (1)	pièce	11,64 ■	///
Oranges Navel	»	10,32	9,91	Ampoule électrique ordinaire de 75 W (1)	»	5,27	///
Autres oranges	»	10,37	9,80	Papier aluminium en rouleau (1)	20 m	13,41 ■	///
Pamplemousses	»	11,08	11,51	Lessive en poudre non concentrée	5 kg	54,62	54,77 ■
Pêches chair blanche	»	15,42	19,43	Poudre de lavage pour lave-vaisselle	3 kg	50,38 ■	49,31 ■
Pêches chair jaune	»	14,51	18,11	Eau de Javel concentrée en berlingot (1)	pièce	1,55	///
Poires	»	11,97	13,01	Travaux de plomberie T.T.C.	heure	199,54	204,59 ■
Pommes Golden	»	10,16	9,97	Travaux d'électricité (heure de main-d'œuvre T.T.C) ...	heure	195,75	200,17 ■
Pommes reinettes	»	11,76	11,87	Blanchissage d'un drap blanc (1)	pièce	13,37	///
Pommes rouges	»	11,66	11,85	Nettoyage d'un pantalon pour homme (1)	»	28,89	///
Prunes	»	13,67	///				
Raisins Chasselas	»	19,52	19,01	Utilisation de véhicules			
Raisins Italia ou Idéal	»	13,70	12,32	Pneumatique pour auto : tubeless 165 X 13.	pièce	437,99 ■	411,34 ■
Raisins Muscat Hambourg	»	21,44	18,64	Mécanique automobile : main d'œuvre T.T.C.	heure	224,46	232,35 ■
				Carrosserie automobile : main d'œuvre T.T.C.	»	235,00	241,27 ■
Produits alimentaires divers				Contrôle technique : pour un véhicule de plus de 5 ans (1)	forfait	338,38	///
Sucre en morceaux	kg	8,10	8,10 ■	Essence super avec plomb	litre	6,51	6,33 ■
Café moulu non décaféiné	250 g	8,86 ■	9,02 ■	Gazole	»	4,48	4,23 ■
Café moulu 100% arabica	»	15,53 ■	15,85 ■	Essence super sans plomb : octane 98	»	6,27	6,08 ■
Chocolat au lait en tablette (1)	100 g	4,75 ■	///	Leçon d'auto-école pour permis B	heure	162,00	164,40 ■
Chocolat noir en tablette (1)	»	3,79	///				
Sel fin iodé fluoré ou non (1)	500 g	3,40 ■	///	Biens et services de loisirs			
Petit pot de légumes et viande pour bébé	200 g	5,04 ■	5,10 ■	Cassette vidéo vierge V.H.S. standard 180 mm	pièce	35,03 ■	34,18 ■
				Film négatif couleur, format 24 x 36, 24 poses, sur papier	»	31,25 ■	30,28 ■
Boissons				Premier tirage d'un film couleur 24 x 36, 24 poses, sur papier, format 10 x 15	»	79,45	79,03 ■
Eau minérale non gazeuse	1,5 l	3,17	3,12 ■	Tatouage d'un chien au dermographe, avec anesthésie (1)	»	311,35	///
Vin rouge de table 12° (1)	litre	8,70	///	Fleurs et plantes			
Vin rouge de table 11°	»	7,73	7,77 ■	Azalée diamètre 35 cm environ	pot	78,52	87,56 ■
Bière blonde de luxe en pack (6x33 cl)	pack	16,59	16,64	Bégonia diamètre 25 cm environ	»	62,25	63,10 ■
Apéritifs anisés 45°	litre	94,09	94,22 ■	Cyclamens 6 à 8 fleurs	»	62,27	63,08 ■
Whisky	75 cl	85,17 ■	81,91 ■	CEuillots en bouquet	tige	3,19	3,24 ■
Cognac trois étoiles (1)	70 cl	91,45	///	Rose à l'unité	»	14,27	13,38 ■
				Roses en bouquet	fleur	4,91	4,84 ■
Habillement, chaussures				Tulipes en bouquet	»	4,14	4,12 ■
Jupe pure laine de forme droite ou avec quelques plis (1) ..	pièce	531,80 ■	///	Soins et produits personnels			
Pantalon jean pour enfant en coton (1)	»	156,61	///	Shampooing et coupe mode pour homme	pièce	100,59	101,06 ■
Chemise de ville pour homme en coton (1)	»	272,48	///	Shampooing supérieur, coloration tenace et brushing pour femme	»	205,91	207,96 ■
Slip pour homme en coton, imprimé ou rayé (1)	»	51,39	///	Shampooing, coupe, permanente traitante et brushing pour femme (1)	»	326,77	///
Mi-chaussettes homme en acrylique et polyamide (1) ..	paire	///	///	Dentifrice au fluor en tube de 75 ml (1)	»	10,30	///
Collant voile avec élasthanne (1)	»	24,32	///	Mouchoirs en papier blanc en boîte (1)	100	5,80 ■	///
Chaussures ville homme basses, en cuir, semelle cuir (1) ..	»	572,05 ■	///	Cartouches de stylo petit format (1)	6	///	///
Escarpins classiques femme, en cuir, semelle cuir (1) ..	»	510,43 ■	///				
Logement, chauffage, éclairage				Restaurants, cafés, hôtels			
Eau distribuée, abonnement inclus, T.T.C.	120 m³	868,49	1 942,00	Repas dans un restaurant universitaire (1)	pièce	///	///
				Tasse de café au comptoir	»	6,10	6,28
				Bière blonde spéciale en salle	25 cl	15,93	15,83
				Apéritif anisé au comptoir (1)	2 cl	10,23	///

(1) Série supprimée en 1998.

TABLEAU H.02-2

Tarifs du gaz à usage domestique à Paris intra-muros (1)

Aux dates de changement de tarif

Source : Gaz de France

Unité : Franc par kWh

Tranche de consommation mensuelle (en kWh)	1995 1 ^{er} août (2)	1996 1 ^{er} avril	1996 15 no- vembre	1997 1 ^{er} mai	1997 3 no- vembre	1998 1 ^{er} mai	1998 1 ^{er} no- vembre	1999 1 ^{er} janvier (3)
Tarif « B0 » :								
Prix de l'énergie.....	0,2598	0,2571	0,2629	0,2723	0,2806	0,2739	0,2671	0,2671
Prime fixe annuelle (4).....	209,99	208,11	212,59	219,40	225,47	220,12	214,76	187,87
Tarif « B1 » niveau 2 :								
Prix de l'énergie.....	0,1762	0,1744	0,1782	0,1844	0,1899	0,1854	0,1808	0,1808
Prime fixe annuelle (4).....	760,07	753,56	769,62	796,83	819,55	801,31	782,21	684,27
Tarif « B2 » niveau 2 :								
Prix de l'énergie.....	0,1657	0,1640	0,1676	0,1734	0,1786	0,1744	0,1702	0,1702
Prime fixe annuelle (4).....	1 074,40	1 067,31	1 090,03	1 127,51	1 157,62	1 130,55	1 102,91	964,82

(1) Taxes comprises.
(2) Augmentation de la TVA qui passe de 18,6% à 20,6% à compter du 1^{er} août 1995.
(3) Baisse de la TVA qui passe de 20,6% à 5,5% pour la prime fixe annuelle.
(4) Y compris redevance et location-entretien de compteur.

TABLEAU H.02-3

Tarifs de l'électricité à usage domestique à Paris (Taxes comprises)

Aux dates de changement de tarif

Source : Électricité de France

Unités : Abonnements : en francs par mois
Énergie : en francs par kWh

	1994 10 mars	(1) 1995 1 ^{er} août	1996 28 février	1997 20 avril	1998 1 ^{er} mai	(2) 1999 1 ^{er} janvier
ABONNEMENTS						
Option de base :						
3 KVA.....	14,27	14,51	14,33	14,33	14,33	12,54
6 KVA.....	36,25	36,86	36,43	36,43	36,43	31,87
9 KVA.....	73,36	74,60	73,72	73,72	73,83	64,58
12 KVA.....	109,87	111,72	110,40	107,76	106,35	93,03
15 KVA.....	146,37	148,84	147,08	141,80	138,87	121,48
18 KVA.....	182,88	185,96	183,76	175,84	171,39	149,93
Option « Heures creuses » :						
6 KVA.....	68,02	69,17	68,35	66,73	65,44	57,25
9 KVA.....	118,46	120,46	119,04	118,60	117,47	102,76
12 KVA.....	169,45	172,31	170,28	170,64	169,51	148,29
15 KVA.....	220,43	224,15	221,52	222,68	221,55	193,81
18 KVA.....	271,42	276,00	272,76	274,72	273,59	239,34
24 KVA.....	408,52	415,41	410,53	442,64	457,51	400,23
30 KVA.....	545,61	554,81	548,29	610,57	641,44	561,12
36 KVA.....	682,71	694,22	686,05	778,49	825,36	722,02
Option « Effacement jours de pointe » :						
12 KVA.....	68,02	69,17	68,35	68,35	68,35	59,79
15 KVA.....	68,02	69,17	68,35	68,35	68,35	59,79
18 KVA.....	68,02	69,17	68,35	68,35	68,35	59,79
36 KVA.....	271,42	276,00	272,76	272,76	272,76	238,61
ÉNERGIE						
Option de base (simple tarif) :						
3 KVA.....	0,88	0,90	0,90	0,87	0,86	0,86
Option « Heures creuses » (double tarif) :						
Heures pleines.....	0,76	0,77	0,77	0,73	0,71	0,71
Heures creuses.....	0,43	0,44	0,44	0,44	0,43	0,43
Option « Effacement jours de pointe » :						
Heures normales.....	0,48	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49
Pointe mobile.....	3,86	3,93	3,93	3,93	3,93	3,93

(1) Augmentation de la TVA, qui passe de 18,6% à 20,6% à compter du 1^{er} août 1995.
(2) Baisse de la TVA, qui passe de 20,6% à 5,5% pour les abonnements.

TABLEAU H.02-4

Extrait des tarifs de La Poste : service postal, service financier

Aux dates de changement de tarif

Source : La Poste

Unité : Franc

Nature du service	1 ^{er} août 1994	1 ^{er} août 1995	18 mars 1996	1997	1998	1999
Service postal						
Lettre missive :						
Jusqu'à 20 grammes :						
- courrier normal	2,40	2,40	2,70	2,70	2,70	2,70
- courrier urgent	2,80	2,80	3,00	3,00	3,00	3,00
De 500 g à 1 kg urgent	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00	21,00
Carte postale illustrée simple tarif normal (1)	2,40	2,40	2,70	2,70	2,70	2,70
Coliéco de 1 kg recommandé R1 (2)	32,00	32,00	34,50	34,50	34,50	35,00
Colissimo (3) :						
Départemental :						
- jusqu'à 250 g	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,50
- jusqu'à 500 g	18,00	18,00	19,00	19,00	19,00	19,50
Extra-départemental :						
- jusqu'à 250 g	17,00	17,00	19,00	19,00	19,00	19,50
- jusqu'à 500 g	25,00	25,00	27,00	27,00	27,00	27,50
Droit de recommandation (en plus de la taxe d'affranchissement) :						
- lettre R1	16,00	16,00	15,50	15,50	15,50	15,50
- paquet R1	10,00	10,00	10,50	10,50	10,50	10,50
Lettre, carte postale, pour les pays de la CEE et Saint-Marin (service rapide)	2,80	2,80	3,00	3,00	3,00	3,00
	(4) 1994	(4) 1995	(4) 1996	(4) 1997	(4) 1998	(4) 1999
Service financier						
Chèques postaux						
Droit annuel de tenue de compte	5,50	6,00	6,50	7,00	8,00	9,00
Dépôt d'espèces sur le compte d'un tiers (5) :						
- jusqu'à 1 000 F	13,50	14,00	16,00	18,00	19,00	20,00
- de 1 000 F à 10 000 F (6)	20,00	20,00	23,00	///	///	///
Cartes de paiement						
Carte bleue nationale à débit immédiat	100,00	100,00	105,00	110,00	115,00	120,00
Carte bleue internationale Visa à débit immédiat	150,00	155,00	160,00	165,00	175,00	180,00
Mandats						
Mandat-lettre jusqu'à 1 000 F (régime intérieur) [7]	20,00	22,00	26,00	30,00	32,00	33,00
Mandat-carte jusqu'à 1 000 F (régime intérieur)	26,00	28,00	32,00	34,00	35,00	36,00

(1) Quel que soit le nombre de mots.

(2) Uniquement extra-départemental.

(3) Prestation créée le 22 mai 1989.

(4) Date d'effet le 1^{er} août.

(5) Remplace « Mandats ordinaires de versement sur un autre compte » figurant dans l'édition de 1993.

(6) À compter de 1997, taux variable selon les tranches.

(7) Au delà de 1 000 francs, taux variable selon les tranches.

TABLEAU H.02-5

Extrait des tarifs de France Télécom : service téléphonique (taxes comprises)

Source : France Télécom

Nature du service	Unité	Ancienne date d'effet	Valeur	Nouvelle date d'effet	Valeur
Communication :					
Unité télécom à partir d'un poste public	Franc	01/03/97	0,813	01/10/97	0,813
Conversation locale à partir d'un poste public :					
1 ^{ère} impulsion (1)	»	01/03/97	1,000	01/10/97	1,000
Les suivantes	»	01/03/97	0,813	01/10/97	0,813
Unité télécom à partir d'un poste privé	Franc	01/03/97	0,742	01/10/97	0,742
Conversation locale à partir d'un poste privé :					
Durée de l' impulsion	Seconde	01/03/97	180 (2)	01/10/97	180 (2)
Durée des suivantes	»	01/10/97	159 (2)	01/03/99	158 (2)
Conversation à grande distance plus de 100 km :					
Durée de la 1 ^{ère} impulsion	»	01/03/97	32 (2)	01/10/97	39 (2)
Durée des suivantes	»	01/10/97	39 (2)	01/03/99	44 (2)
Minitel :					
Kiosque grand public 36.15 (Télétel 3) :					
Tarif 32 par minute TTC	Franc	01/03/97	0,850 (3)	01/10/97	0,850 (3)
Tarif 34 par minute TTC	»	01/03/97	1,010 (3)	01/03/97	1,010 (3)
Tarif 36 par minute TTC	»	01/03/97	1,290 (3)	01/03/97	1,290 (3)

(1) La 1^{ère} impulsion vaut 0,813 F. Elle est majorée de 0,187 F pour les cabines à pièces.
(2) Durée d'une impulsion en seconde facturée à une unité télécom en tarif normal. La durée des impulsions supplémentaires est majorée de 50%, au tarif réduit.
(3) Ajouter 0,12 F à la connexion.

TABLEAU H.02-6

Tarifs des taxis à Paris

Aux dates de changement de tarif

Source : Préfecture de Paris

Unité : Franc

	1990 12 février	1993 15 janvier	1994 7 février	1995 6 janvier	1996 6 janvier	1997 12 janvier	1998 22 janvier	1999 13 janvier
Jour :								
Prise en charge	10,00	12,00	12,00	12,00	13,00	13,00	13,00	13,00
Le kilomètre	2,62	3,01	3,23	3,29	3,36	3,45	3,53	3,58
Nuit :								
Prise en charge	10,00	12,00	12,00	12,00	13,00	13,00	13,00	13,00
Le kilomètre	4,08	4,68	5,10	5,19	5,45	5,70	5,83	5,94

TABLEAU H.02-7

Tarifs des transports en commun urbains dans la région parisienne

Aux dates de changement de tarif

Source : Régie autonome des transports parisiens (RATP)

Unité : Franc

	1994 1 ^{er} août	1995 1 ^{er} août	1996 1 ^{er} juillet	1997 1 ^{er} août	1998 1 ^{er} juillet	1999 1 ^{er} juillet
Métro et autobus (plein tarif)						
Tickets pour trajets simples :						
- à l'unité	7,00	7,50	8,00	8,00	8,00	8,00
- au carnet	4,10	4,40	4,70	4,80	5,20	5,50
Carte orange mensuelle						
	(1)/(2)	(1)/(2)	(1)/(2)	(1)/(2)	(1)/(2)	(1)/(2)
Coupon valable dans les zones 1 et 2	329/219	345/230	365/243	383/255	407/271	407/279
Coupon valable dans les zones 1 à 3.	483/296	507/311	547/334	573/350	589/362	589/370
Coupon valable dans les zones 1 à 4.	681/395	713/414	743/432	767/447	777/456	777/465
Coupon valable dans les zones 1 à 5.	865/487	907/511	927/524	961/544	975/555	975/565
Coupon valable dans les zones 1 à 6.	943/526	987/551	1 063/592	1 107/617	1 123/629	1 123/636
Coupon valable dans les zones 1 à 7.	1 081/595	1 133/624	1 209/665	1 259/693	1 279/707	1 279/714
Coupon valable dans les zones 1 à 8.	1 211/660	1 269/692	1 361/741	1 413/770	1 435/785	1 435/792

(1) 1^{re} classe.
(2) 2^{me} classe.

Indices de prix de gros Indices de prix de vente industriels Indice du coût de la construction

- 1.** Méthodologie.
- 2.** Sources de documentation.
- 3.** Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Indices annuels bruts des prix des produits agricoles à la production.
2. Indices annuels des prix de gros des produits alimentaires sur les marchés publics parisiens.
3. Indices annuels bruts des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA).
- 4A. Indices agrégés de prix de vente industriels : IAA.
- 4B. Indices de prix de vente industriels hors IAA.
5. Indice trimestriel du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation.

1. MÉTHODOLOGIE

1.1 Indice des prix des produits agricoles à la production [IPPAP] (base 100 en 1990)

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 1990 a pris la suite de l'indice base 100 en 1980 calculé jusqu'en décembre 1993. Ce changement de base, coordonné au niveau de l'Union européenne, a traduit trois changements majeurs :

- refonte du système d'information;
- changement de l'année de référence;
- changement du jeu de pondérations.

1.1.1 Le système d'information

Contrairement à la plupart des indices calculés par l'INSEE, l'IPPAP ne s'appuie pas sur un système homogène d'enquêtes réalisées à son intention. Il nécessite le rassemblement d'une multitude de données de nature variée :

- constatation de prix par les commissions de cotation;
- relevés de prix sur les marchés;
- interrogation de professionnels;
- consultation de tarifs;
- réalisation d'enquêtes statistiques;
- enregistrement de transactions.

Elles proviennent d'horizons divers :

- organisations professionnelles;
- offices par produits;
- ministère de l'Agriculture et de la Pêche;

Par rapport à la base 1980, on observe une meilleure couverture des transactions en produits agricoles par les organisations professionnelles. L'INSEE a tiré profit de ce surcroît d'information. Des progrès substantiels ont notamment été réalisés dans les domaines suivants :

Céréales. — Mise en place par l'ONIC d'un dispositif d'enquêtes qui relèvent à présent les prix à l'entrée des organismes stockeurs. Introduction dans le calcul de l'indice du prix du triticales. L'indice des céréales qui repose sur une enquête mensuelle et une enquête trimestrielle fait l'objet d'une révision tous les trois mois.

Pommes de terre. — Introduction, dans l'indice, de séries relatives aux pommes de terre livrées à l'industrie de transformation et aux variétés à chair ferme.

Vins. — Couverture presque complète des prix à la production des vins AOC commercialisés en vrac et des vins de consommation courante, ainsi que des vins doux naturels. Introduction, dans l'indice, des vins destinés à la fabrication du cognac.

Oléagineux. — L'indice des graines oléagineuses, précédemment regroupées avec les autres produits végétaux a été isolé pour tenir compte de l'importance acquise par ces cultures depuis une dizaine d'années.

Produits de l'horticulture. — Ce regroupement est constitué des postes suivants :

— *fleurs coupées* dont la base de données a été renforcée;

— *plants de pépinières* également améliorés et isolés du regroupement « semences et plants » auquel ils participaient dans la base précédente;

— *plantes en pot* absentes de la base précédente;

— *plantes à massif* absentes de la base précédente.

Semences, plants et fourrages. — On a regroupé ici les produits végétaux essentiellement intraconsommés par la branche agriculture. Leur coefficient de pondération est représentatif des livraisons aux non-agriculteurs ou des exportations.

Bovins. — Création d'un indice relatif aux gros bovins maigres.

Ovins. — Recentrage du système d'information sur les cotations couvrant les principales aires de production.

Lait. — Rénovation par le SCEES (Service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'Agriculture et de la Pêche) de l'échantillon de l'enquête sur le prix du lait de vache. Adjonction d'un indice du prix du lait de brebis.

Volailles. — Adaptation de la nomenclature de produits et de l'échantillon servant de base à l'enquête sur le prix des volailles de boucherie réalisée par le SCEES.

Les mutations qui touchent l'économie agricole se traduisent au niveau des circuits de commercialisation par un relatif déclin des marchés physiques au profit des filières contractuelles, moins ouvertes à l'observation des prix. Ce phénomène ne peut manquer d'affecter les conditions de réalisation d'un indice de prix et rend nécessaire la mise en place d'enquêtes spécifiques.

Pour la plupart d'entre eux, les prix sont suivis au stade de la production. Toutefois, dans certains secteurs (pommes de terre de conservation, oléagineux, protéagineux, plantes en pot et à massif), l'absence d'information sur le prix perçu par les agriculteurs a rendu nécessaire le suivi de prix au stade expédition (prix au départ de la zone de production) ou même au stade de gros.

1.1.2 Les méthodes de calcul

La confection de l'IPPAP nécessite le suivi de près de 3 000 séries de prix dont environ 2 000 pour le seul indice des fruits et légumes réalisé par le SCEES à partir des relevés du Service des nouvelles des marchés (SNM) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Dans la plupart des cas, ces prix sont eux-mêmes le résultat de synthèses à divers niveaux d'agrégation, de relevés de prix de transactions plus ou moins nombreuses, ces synthèses étant réalisées par les organismes auprès desquels l'INSEE recueille l'information.

Le prix moyen de chaque poste homogène est rapporté au prix moyen correspondant de l'année 1990. Le prix annuel comme l'indice annuel sont calculés par moyenne arithmétique des valeurs mensuelles, pondérées si nécessaire par la part représentative de chaque mois dans la valeur des livraisons de l'année de référence. Toutefois, dans le cas des produits dont le prix est fixé pour la durée de la campagne, le prix annuel moyen est celui de la seule partie de l'année où le produit est effectivement commercialisé. Cependant, pour assurer tout au long de l'année l'homogénéité de l'indice d'ensemble, chaque

indice élémentaire est maintenu durant le restant de la campagne au niveau atteint pendant la période de commercialisation.

1.1.3 Le jeu de pondération

Dans la structure, l'IPPAP est conforme à la Nomenclature d'activités et de produits (NAP 1973). Toutefois, les fruits et légumes dont les prix sont affectés de mouvements brusques ont été isolés, de façon à permettre le suivi de tendances plus régulières. L'indice des regroupements est calculé par moyenne arithmétique pondérée des indices élémentaires. Le jeu de pondération a été déduit des Comptes de l'agriculture définitifs de l'année 1990.

Les coefficients de pondération sont proportionnels aux livraisons de la branche agriculture, déduction faite de l'autoconsommation et des taxes liées aux produits.

Les produits tels que semences et plants, et animaux maigres, vendus pour l'essentiel au sein de la branche agriculture pour être réintroduits dans le système de production, participent au calcul de l'indice général pour autant qu'ils sortent de la branche. Leur pondération est représentative des ventes à des non-agriculteurs et des exportations.

Les postes pour lesquels les Comptes de l'agriculture ne sont pas assez détaillés, ont été décontractés au prorata d'une production en valeur calculée au moyen des informations disponibles. La pondération des produits pour lesquels aucune donnée de prix n'a pu être trouvée est répartie entre les autres postes participant au même regroupement. Les coefficients de pondération affectés à chaque poste et chaque regroupement sont valables tout le long de l'année. Dans les quatre secteurs suivants :

- pommes de terre;
- fleurs coupées;
- fruits;
- légumes frais;

la forte saisonnalité des arrivages a conduit à utiliser la technique du panier variable. Celle-ci consiste, à l'intérieur de chacun de ces regroupements, à appliquer chaque mois un schéma de pondération différent, représentatif du calendrier de commercialisation. Toutefois, le coefficient affecté à chacun de ces quatre regroupements dans le calcul de l'indice général demeure identique tout au long de l'année.

En 2000 intervient un changement de base (1995 = 100). L'indice correspondant est publié dans le bulletin mensuel de statistique.

1.2 Indice des prix de gros des produits alimentaires sur les marchés publics parisiens (base 100 en 1995)

L'indice des prix de gros alimentaires est rénové; il passe de la base 100 en 1962, à la base 100 en 1995. Cet indice qui retrace l'évolution des prix des produits alimentaires au stade de gros est calculé à partir des relevés de prix réalisés chaque jour à Rungis par le service des nouvelles du marché du Ministère de l'agriculture (SNM).

Il couvre cinq secteurs : fruits, légumes, produits de la mer, viande, oeufs et produits laitiers.

L'indice doit retracer les évolutions de prix à travers les différentes mutations du marché, qu'il s'agisse de changements dans la structure des arrivages ou du calendrier.

Les indices des postes élémentaires sont calculés chaque mois, puis l'indice de chaque secteur et enfin l'indice général. Ils sont publiés dans le bulletin mensuel de statistique de l'INSEE.

Les indices moyens annuels des postes élémentaires sont obtenus par moyenne arithmétique des indices mensuels avec des pondérations variables du mois dans l'année sauf pour les produits laitiers où elles sont égales à 1 pour les douze mois. Ensuite, les indices annuels moyens de chaque secteur et l'indice annuel moyen général sont obtenus par moyenne arithmétique des indices moyens annuels des postes élémentaires avec pondérations variables selon les postes.

1.3 Indice des prix d'achat des moyens de production agricole [IPAMPA] (base 100 en 1990)

Cet indice remplace l'IPPINEA, la composition de ces deux indices est très proche. Plus complet que l'IPPINEA français, l'IPAMPA couvre un champ plus large. Le nouvel indice reprend le nom de l'indice européen IPAMPA. Il est harmonisé avec ceux des autres pays membres de l'Union européenne et permet les comparaisons internationales. Il est composé de deux parties :

- indice des prix des consommations intermédiaires de l'agriculture (IPCIA).
- indice des prix des biens d'investissement de l'agriculture (IPBIA).

L'enquête réalisée par le SCEES a été refondue. On relève les prix de 4 500 articles auprès de 250 points de vente. L'échantillon de produits a été recentré.

Le champ de l'enquête a été élargi. Précédemment, il portait sur les engrais, les produits phytosanitaires et les aliments du bétail. Il a été étendu aux produits et services vétérinaires, aux semences et au petit matériel. Des secteurs dont la couverture était incomplète, font à présent l'objet d'une collecte d'informations portant sur une nomenclature détaillée et offrant des garanties renforcées de fiabilité. De plus, les prix qui étaient relevés chaque trimestre en trois vagues mensuelles, sont observés chaque mois. La nouvelle enquête ayant démarré fin 1996, la réropolation des séries a été réalisée à l'aide des sources disponibles.

L'IPAMPA est un indice de Laspeyres. Les indices des postes élémentaires sont le rapport d'une moyenne de prix calculée un mois donné, avec celle relative à l'année de base. Les indices des regroupements sont obtenus à partir des indices élémentaires, par moyenne arithmétique pondérée. Le poids attribué à chaque poste dans le regroupement auquel il appartient, est proportionnel à la valeur du poste de dépenses correspondant au cours de l'année de base. L'année de base est 1990; elle change tous les cinq ans comme pour l'IPPAP. Ainsi, en 2000, l'indice passe en nouvelle base (1995 = 100). Il est publié dans le bulletin mensuel de statistique.

Au total, l'indice est calculé pour 240 postes élémentaires dont 210 pour le champ couvert par l'enquête du SCEES.

Toutefois, l'indice de certains postes reposant sur un nombre réduit de séries, la diffusion se fait sur une nomenclature plus agrégée.

1.4 Indice de prix de vente industriels

On distingue les :

1.4.1 Industries agro-alimentaires

La mise en place des indices de prix de vente industriels dans les industries agro-alimentaires a débuté en 1977, l'année de base retenue alors était 1976 pour la plupart des branches couvertes, exceptionnellement 1977 ou 1978. L'ensemble des indices a été publié avec une année de base commune : 1982. En septembre 1987, tous les indices ont été calculés en année de référence 1985. À l'occasion de ce changement de référence, de nouvelles séries d'indices (viande fraîche, viande de poulet et de lapin, pains divers et viennoiserie industriels) ont été introduites, permettant la publication d'un indice synthétique de l'ensemble des produits des industries alimentaires. Ces indices sont publiés en nomenclature CPF (Classification de Produits Française) et en référence 1990, depuis le bulletin mensuel de statistique n°5 de mai 1996. Chaque changement de référence entraîne une réactualisation des pondérations. Celles-ci sont issues des ventes réalisées par les producteurs français sur le marché intérieur dans les Comptes Nationaux.

Par contre, les pondérations relatives aux entreprises à l'intérieur de l'échantillon (pour chaque produit) ne sont actualisées qu'à l'occasion de changements de base effectués à des dates différentes selon les branches.

La démarche adoptée pour le choix de produits-témoins et l'observation de leurs prix est analogue à celle qui est utilisée pour l'élaboration des indices de prix à la production dans les autres branches industrielles décrites ci-après.

1.4.2 Industries hors champ agro-alimentaire

La mise sur pied d'indices de prix de vente industriels se heurte à deux difficultés majeures :

— d'une part, la stabilité des produits industriels est parfois de courte durée alors que le calcul d'indices impose de disposer d'informations comparables dans le temps. Comme lors de l'observation des prix à la consommation, on retrouve les phénomènes liés à la mode (industries de l'habillement, chaussures, etc.), phénomènes qui se répercutent très en amont. À cela vient s'ajouter l'existence de produits fabriqués à la demande et vendus sur devis ou réservés à un acheteur unique. Tous les produits industriels ne sont pas catalogués;

— d'autre part, le prix d'un produit s'établit généralement en fonction de l'importance de la commande, de la fidélité du client, éventuellement de sa situation conjoncturelle. Même s'il existe un tarif, un prix industriel est quasiment toujours négociable et des écarts de prix de 1 à 2 entre acheteurs différents le même jour et pour un même produit peuvent être observés.

Les problèmes complexes posés par la réalisation de cette opération ont conduit à renoncer aux formules tradi-

tionnelles comme l'enquête par correspondance ou le recours aux enquêteurs habituels de l'INSEE et à mettre au point une démarche tout à fait originale pour la statistique d'entreprise.

La mise en place des indices se fait progressivement, branche professionnelle par branche professionnelle. Dans chacune d'elles, un échantillon d'entreprises est choisi en fonction de leur importance sur les différents marchés intérieurs. Au terme de l'opération, quelque 4 000 entreprises auront été concernées.

Les enquêtes sont lancées le plus souvent avec la collaboration active des organismes professionnels. Cette collaboration porte sur le choix de l'échantillon d'entreprises et sur l'analyse des produits de la branche et des pratiques commerciales dominantes.

Chaque entreprise est visitée au départ par un ingénieur-enquêteur. Une discussion avec le directeur général ou le directeur commercial permet de cerner la diversité des fabrications, l'originalité des méthodes commerciales de l'entreprise. Le choix de produits témoins et d'indicateurs de prix adaptés s'effectue alors dans de bonnes conditions. On dispose ainsi des éléments essentiels pour l'élaboration des indices. Un long travail d'amélioration s'engage ensuite à partir des dossiers constitués lors de cette visite.

La phase de mise au point des indices d'une branche donnée tient compte généralement de l'avis des organisations professionnelles sur la liste des indices à diffuser et les destinataires de ces informations. Deux modalités de diffusion sont prévues : à destination des entreprises de la branche et de leur organisme professionnel d'une part, dans un niveau très détaillé, par le canal du *Bulletin mensuel de statistique*, d'autre part, et suivant plusieurs niveaux d'agrégation (Nomenclature économique de synthèse – NES –, niveaux 3 chiffres, 2 chiffres de la Classification des produits française – CPF – pour les indices les plus agrégés, et niveau 4 chiffres de la CPF et par famille de produits pour les indices plus détaillés).

Le calcul des indices des prix de vente industriels dans les industries hors champ agro-alimentaire est fait selon la formule de Laspeyres : la comparaison dans le temps porte sur le prix d'un panier de produits représentatifs de la production française vendue sur le marché intérieur au cours de l'année de référence. Pour certains produits toutefois, la part des constructeurs français dans le marché intérieur est insuffisamment représentative de celui-ci, des prix à l'importation sont alors observés.

En ce qui concerne les taxes, on se conforme aux recommandations de l'OSCE qui préconise de suivre des prix hors TVA mais y compris les taxes spécifiques. En pratique, le problème ne se pose que pour les prix du gaz distribué (hors ventes aux ménages), qui incluent la taxe intérieure sur le gaz naturel (TIGN), lorsqu'elle s'applique, ce qui est effectif depuis 1986, et pour les prix du fioul lourd, base 1979, qui incluent la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

Les pondérations sont en valeur et restent fixes plusieurs années. Les années de base pour le calcul des pondérations sont diverses, dans la mesure où les indices ont été mis sur pied les uns après les autres. En revanche, l'année de référence (moyenne des indices = 100) est maintenant commune (1990) pour tous les indices de base antérieure à 1991. Des précisions sur le changement d'année de référence de 1985 en 1990 figurent au BMS

n° 3 de 1995. En particulier, les coefficients de raccord à appliquer aux anciennes valeurs des indices pour obtenir des séries cohérentes se trouvent p. 133 à 143 de ce numéro.

Les indices sont calculés mensuellement pour l'essentiel.

Un changement, de base (année de référence 1995) sera effectué en 2000.

Dans ce chapitre ne sont présentées que des données agrégées; le tableau sur les indices de prix de vente industriels hors IAA est exprimé selon la nomenclature économique de synthèse, (NES) niveau 114. Vous trouverez la totalité des indices dans le *Bulletin mensuel de statistique de l'INSEE* : les indices y sont présentés en NES et CPF depuis le n° 11 de novembre 1995. Vous trouverez dans ce même numéro une table de correspondance entre l'ancienne nomenclature NAP et la nouvelle nomenclature CPF selon les identifiants du BMS.

1.5 Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (base 100 : 4^e trimestre 1953)

Cet indice est calculé chaque trimestre par l'INSEE en collaboration avec le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Il mesure l'évolution du prix global de la construction d'immeubles à usage d'habitation (depuis les fondations jusqu'à la finition). Il fait appel à l'observation des prix effectivement payés pour des immeubles réellement construits. Cette observation tient compte du genre de la construction (individuelle ou collective), du mode de financement (HLM-location, HLM-accession, avec prime, assortie ou non de prêt, construction non aidée) et de l'importance des chantiers.

Cet indice reflète non seulement les variations du coût des facteurs physiques (main-d'oeuvre et matériaux) mais aussi celle des frais financiers engagés éventuellement par les promoteurs et qui sont susceptibles de les affecter (taxe professionnelle et autres impôts, loyer de l'argent etc.), de même que les variations des taxes diverses (dont TVA) et des marges bénéficiaires des différents corps de métiers. L'indice s'applique à l'ensemble du territoire national. C'est la référence explicite du prix des loyers dans le secteur libre.

Il ne prend pas en considération le prix des terrains et les frais d'aménagement de ces derniers (frais de voirie, raccordements, etc.). Il ne tient pas compte non plus des frais d'études (honoraires d'architecte). Enfin, il ne s'applique qu'à la construction des locaux à usage d'habitation et non à celle des bâtiments industriels, scolaires, hospitaliers etc. Il ne peut être utilisé non plus pour mesurer le coût des réparations d'immeubles ou de leur entretien.

Pour mesurer les seules variations du coût des facteurs physiques (main-d'oeuvre et matériaux), divers organismes, publics ou privés, calculent des indices particuliers. Tels sont les indices pondérés départementaux calculés par le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Tels sont également l'indice de l'Académie d'architecture (AA) [anciennement Société centrale des architectes] ou l'indice de la Fédération nationale du bâtiment (FNB) qui, d'une part, ne font pas appel à l'observation des prix réellement payés pour des constructions effectivement réalisées et qui, d'autre part, ne sont applicables que dans la région parisienne. L'indice AA est utilisé pour la révision du prix des réparations d'immeubles. L'indice FNB, établi à la demande des compagnies d'assurances, est utilisé pour le règlement des primes ou des indemnités à la suite de sinistres.

2. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organisme :

INSEE, direction des Statistiques d'entreprises.

Publications :

« Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) : présentation de la base 1990 », *Bulletin mensuel de statistique*, n° 2, février 1994.

« Les indices de prix de vente industriels, référence 100 = 1990 », *Bulletin mensuel de statistique*, n° 3, mars 1995.

« Les indices de prix de vente industriels : nouvelle nomenclature », *Bulletin mensuel de statistique*, n° 11, novembre 1995.

« La mesure des mouvements des prix agricoles », *INSEE-Résultats*, n° 429, système productif, n° 92, novembre 1995.

« Un nouvel indice des prix pour l'agriculture, l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAM-PA) », *Bulletin mensuel de statistique*, n° 5, mai 1997.

« Les surprenantes variations des prix industriels de la viande », *INSEE-Première*, n° 615, novembre 1998.

« Indice des prix de gros alimentaires - nouvelle base 100 en 1995 », *Bulletin mensuel de statistique*, n° 9, septembre 1999.

« Les indices de prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises », *INSEE-Méthodes*, n° 89, octobre 1999.



TABLEAU H.03-1

Indices annuels bruts des prix des produits agricoles à la production (1)

Source : INSEE

Base 100 en 1990

	Pondération	1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998
INDICE GÉNÉRAL	100 000	88,6	89,6	89,4	89,7	89,7
INDICE GÉNÉRAL SANS FRUITS ET LÉGUMES	91 210	88,3	89,0	88,3	88,7	88,3
● Produits végétaux sans fruits et légumes	44 161	82,2	85,4	84,9	83,3	84,7
Céréales	15 774	77,8	78,7	78,7	72,7	66,0
dont : Blé tendre	9 336	79,5	78,5	79,2	74,6	67,3
Maïs	3 043	72,0	77,8	77,9	65,7	60,4
Orge de mouture	1 714	85,2	85,5	82,8	77,0	70,5
Pommes de terre	1 089	117,9	137,4	93,9	94,0	117,3
Vins	16 606	86,8	93,8	94,3	95,4	105,5
Vins de consommation courante	2 257	95,8	101,8	103,0	99,0	104,6
Vins de qualité	13 137	83,0	90,8	91,2	93,4	105,5
Produits de l'horticulture	2 575	96,2	98,4	99,8	99,6	97,6
Oléagineux	3 571	55,2	52,3	52,4	54,7	57,1
● Produits animaux	47 049	94,0	92,4	91,4	93,7	91,7
Bétail sur pieds	22 082	92,1	89,3	85,5	89,8	86,0
dont : Gros bovins	10 871	97,6	89,6	78,4	83,9	88,9
Veaux de boucherie	2 987	97,9	100,4	91,8	97,7	103,2
Porcs	6 342	76,6	81,4	90,7	90,8	67,0
Ovins	1 263	101,1	97,5	110,3	118,1	108,2
Lait	15 585	100,1	100,3	100,1	99,6	100,9
Volailles et lapins	8 418	87,2	85,1	90,3	92,7	88,8
Poulets	2 854	91,1	88,1	90,9	94,4	91,2
Dindes et dindons	1 624	90,1	88,3	91,1	95,8	92,8
Lapins	1 104	80,2	85,3	86,5	89,8	90,5
Œufs	1 694	82,3	77,1	93,7	91,1	80,3
● Fruits et légumes	8 790	92,2	95,8	100,7	100,6	104,2
Légumes	4 547	96,9	98,9	110,1	105,4	101,5
Fruits	4 243	87,1	92,4	90,7	95,4	107,1

(1) La méthodologie de ces indices a été publiée dans le Bulletin mensuel de statistique de février 1994 (BMS 94-2).

TABLEAU H.03-2

Indices annuels (1) des prix de gros des produits alimentaires sur les marchés publics parisiens

Source : INSEE

Base 100 en 1995

	Pondération	1995	1996	1997	1998
INDICE GÉNÉRAL	1 000	100,0	100,9	100,0	99,9
Fruits	207	100,0	93,6	95,2	100,3
dont : Fraises	18	100,0	100,6	81,8	85,6
Pommes	23	100,0	115,3	94,4	107,6
Pêches	8	100,0	103,6	81,2	102,6
Fruits exotiques	103	100,0	91,0	95,9	96,9
Légumes	159	100,0	104,0	96,2	97,5
dont : Tomates	29	100,0	107,6	99,9	103,6
Salades	16	100,0	143,6	134,0	123,1
Melon	18	100,0	80,2	62,0	49,9
Pommes de terre	16	100,0	73,7	70,8	75,8
Marée	116	100,0	100,0	106,2	111,9
dont : Poissons	71	100,0	99,3	105,1	111,3
Crustacés	31	100,0	101,4	106,0	110,6
Coquillages	11	100,0	98,7	106,1	106,7
Viandes	331	100,0	101,0	101,1	98,2
dont : Bœuf	115	100,0	91,9	95,0	96,0
Veau	43	100,0	91,5	98,5	108,5
Agneau	35	100,0	117,5	126,4	117,1
Porc	63	100,0	108,5	110,3	86,4
Volaille	44	100,0	113,4	106,5	104,7
Œufs et produits laitiers	187	100,0	106,5	106,2	104,0
dont : Beurre	17	100,0	100,6	102,7	106,5
Œufs	31	100,0	133,9	131,5	111,9
Fromages	82	100,0	101,4	101,9	104,5

(1) Les indices mensuels sont publiés dans le Bulletin mensuel de statistique.

TABLEAU H.03-3

Indices annuel bruts des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) (1)

Source : INSEE Base 100 en 1990

	Pondération	1994	1995	1996	1997	1998
INDICE GÉNÉRAL	100 000	103,0	104,8	108,5	110,1	107,8
1. Biens et services de consommation courante	81 518	101,4	103,0	107,0	108,6	105,5
<i>dont</i> : Énergie	7 101	96,5	96,4	105,4	108,6	98,5
Semences	8 312	103,3	104,0	105,2	105,9	106,8
Engrais et amendements	12 161	94,7	102,0	106,6	104,5	103,4
<i>dont</i> : Engrais azotés	4 412	92,3	103,6	110,7	103,4	96,2
Engrais binaires	2 340	96,0	102,4	105,2	106,3	110,0
Engrais ternaires	3 447	93,1	99,6	104,0	104,2	105,1
Produits de protection des cultures	8 414	103,1	102,4	103,8	104,8	104,6
Aliments des animaux	24 996	94,3	92,7	97,4	100,6	93,1
<i>dont</i> : Aliments pour gros bovins	4 542	95,2	93,3	98,4	102,0	95,0
Aliments pour porcins	7 157	92,9	90,4	94,4	96,3	88,8
Aliments pour volailles	7 427	93,4	92,5	95,9	97,1	91,1
Produits et services vétérinaires	3 213	109,4	112,0	116,0	117,7	119,3
Matériel et petit outillage	2 617	84,5	96,4	91,1	90,2	91,2
2. Biens d'investissements	18 482	110,3	112,4	115,1	116,8	117,9
<i>dont</i> : Équipements	12 732	110,9	113,4	116,6	117,9	119,3
<i>dont</i> : Tracteurs	4 060	114,4	116,4	121,0	122,4	123,5
Machines et matériel de récolte	2 156	107,8	110,4	112,9	114,3	115,8
Machines et matériel de culture	2 057	111,5	114,2	117,8	119,7	121,2
Machines et installations à la ferme	3 277	106,1	108,7	111,1	112,5	114,6

(1) L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) remplace l'indice des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles. (IPPINEA). Voir note méthodologique et séries rétropolées de 1990 à 1996 pages 141 à 147 du bulletin mensuel de statistique n° 5 de mai 1997.

TABLEAU H.03-4A

Indices agrégés de prix de vente industriels (hors taxes) (1)

Industries agricoles et alimentaires (IAA)

Sources : INSEE et Service des nouvelles du marché du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

		Référence 100 en 1990					
Intitulé du produit	N° de CPF	Pondération	1994	1995	1996	r 1997	1998
Produits des industries agricoles et alimentaires	DA 00	1 000	100,2	100,9	101,7	103,2	102,9
Produits des industries alimentaires	15 00	977	99,2	99,7	100,4	101,5	101,3
Viandes et produits à base de viande	15 10	267	92,5	90,6	92,6	96,8	92,4
Poissons et produits de la pêche préparés	15 20	16	100,0	102,0	102,8	105,8	114,7
Produits à base de fruits et légumes	15 30	39	100,2	100,2	98,7	97,5	99,5
Huiles, tourteaux et corps gras	15 40	13	117,4	114,8	117,0	120,2	129,5
Produits laitiers et glaces	15 50	221	98,8	100,4	100,5	100,9	101,8
Farine, céréales transformées et produits amylacés	15 60	37	94,2	92,7	91,1	88,2	85,5
Aliments pour animaux	15 70	94	98,6	97,5	99,1	99,8	94,4
Autres produits alimentaires	15 80	115	109,5	112,7	111,3	111,5	114,4
Boissons	15 90	175	102,3	103,6	104,4	103,8	107,7
Produits à base de tabac	16 00	23	140,1	149,0	155,6	171,4	170,0

(1) L'année de référence est celle pour laquelle tous les indices sont égaux à 100. Les pondérations publiées ici sont fixées pour une période de 5 ans.

TABLEAU H.03-4B

Indices de prix de vente industriels (hors taxes)

Industries hors IAA

Source : INSEE

Intitulé du produit	NES 16 ou 36	Référence 100 en 1990					
		Pondération	1994	1995	1996	1997	1998
Biens de consommation							
Savons parfums et produits d'entretien	C32	107	110,7	110,0	111,4	111,1	111,6
Fabrication de meubles	C41	239	109,8	112,1	113,4	113,7	114,2
Produits de l'industrie automobile							
Produits de la construction automobile	ED	1 000	///	///	///	97,9	96,3
Équipements pour automobiles	D01	789	///	///	///	97,8	96,2
	D02	211	101,6	101,1	100,9	99,1	97,5
Biens d'équipement							
Équipements mécaniques	E23	162	108,4	109,3	110,8	111,3	111,3
Machines d'usage général	E24	276	98,1	99,3	99,8	99,3	99,8
Machines agricoles	E25	54	109,3	112,1	114,9	116,2	117,6
Machines outils	E26	56	104,4	105,5	107,7	107,7	108,4
Moteurs génératrices et transformateurs électriques	E32	209	98,4	99,5	102,5	104,2	105,0
Biens intermédiaires							
Produits minéraux	EF	1 000	96,7	101,7	99,0	98,5	97,6
Produits divers des industries extractives	F10	142	106,4	108,2	108,6	108,3	109,6
Verre et articles en verre	F12	29	110,2	111,3	113,0	113,5	114,8
Produits céramiques et matériaux de construction	F13	27	97,6	100,5	99,6	97,6	97,7
Produits de l'industrie textile	F14	86	107,9	109,6	109,9	110,0	111,7
Produits filés, tissés ou ennoblis	F20	87	100,5	102,4	101,1	101,9	99,7
Étoffes et articles à maille	F21	44	94,4	96,6	94,3	97,9	94,2
Produits en bois, papier ou carton	F23	18	104,3	105,4	105,1	104,3	104,8
Produits du travail du bois	F30	156	94,9	104,5	99,9	97,8	99,1
Pâte à papier, papiers et carton	F31	63	102,1	105,9	105,1	105,0	105,6
Articles en papier ou en carton	F32	30	83,3	102,9	89,8	86,2	89,6
Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques	F33	63	93,5	103,8	99,8	96,3	97,2
Produits de la chimie minérale	F40	250	94,5	100,8	97,9	97,8	95,3
Produits de la chimie organique	F41	38	89,6	95,4	97,3	92,9	93,1
Produits de la parachimie	F42	45	82,7	101,8	87,9	94,7	85,8
Fibres artificielles ou synthétiques	F43	50	102,2	103,2	104,2	103,6	103,1
Produit en caoutchouc	F44	3	83,3	90,1	84,2	82,2	100,0
Produits en matières plastiques	F45	28	101,6	100,2	100,2	97,4	93,6
Métaux ou produits métallurgiques	F46	86	96,3	101,7	99,4	98,7	97,6
Produits de la sidérurgie et de la 1 ^{ère} transformation de l'acier	F50	283	93,3	97,8	94,0	93,7	93,1
Métaux non ferreux	F51	104	89,6	95,4	89,2	87,0	88,5
Pièces de fonderie	F52	41	87,4	96,7	88,8	95,6	89,2
Composants électriques et électroniques	F53	34	...	99,9	99,2	99,0	98,1
Matériel électrique	F60	82	98,2	100,6	99,3	97,9	95,2
Composants électroniques	F61	73	100,1	103,3	102,9	102,3	99,7
	F62	9	82,4	77,1	68,3	61,1	57,5
Produits énergétiques tous usages série C.V.S							
Combustibles et carburants	EG	1 000	105,1	106,6	112,0	113,1	104,3
Eau, gaz, électricité	G10	535	101,4	102,9	106,9	115,2	99,7
Électricité, gaz, chaleur	G20	465	109,5	111,0	111,7	110,7	109,5
Eau potable distribuée à usage domestique (hors assainissement)	G21	406	103,6	103,7	112,5	100,8	98,6
	G22	59	...	100,9	104,7	107,9	108,8

TABLEAU H.03-5

Indice trimestriel du coût de la construction (1) des immeubles à usage d'habitation

Source : INSEE

Base 100 : 4^{ème} trimestre 1953

	1994	1995	1996	1997	1998
1 ^{er} trimestre	1 016	1 011	1 038	1 047	1 058
2 ^{ème} trimestre	1 018	1 023	1 029	1 060	1 058
3 ^{ème} trimestre	1 020	1 024	1 030	1 067	1 057
4 ^{ème} trimestre	1 019	1 013	1 046	1 068	1 074
Moyenne annuelle	1 018,3	1 017,8	1 035,8	1 060,5	1 062,7

(1) Des évolutions annuelles des prix de la construction selon la situation géographique et le type d'habitat sont publiées dans le bulletin mensuel de statistique n° 6 de juin 1998 page 147.

I

***Agriculture
et industries agricoles
et alimentaires***

1. Méthodologie.
2. Définitions.
3. Sources de documentation.
4. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux.

Graphique. Nombre et surface des exploitations agricoles en 1997 selon leur taille.

1. Répartition des exploitations agricoles selon leur superficie.
2. Nombre et superficie des exploitations agricoles dans l'Union européenne.
3. Exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique.
4. Actifs agricoles selon leur statut.
5. Population agricole familiale selon le sexe, l'âge et le lien avec le chef d'exploitation.
6. Utilisation du territoire et des terres arables.
7. Valeur vénale de certaines terres.
8. Acquisitions de gros matériels neufs.
9. Livraisons d'engrais.
10. Superficies remembrées.
11. Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC).
12. Opérations des caisses régionales de Crédit agricole.
13. Concours publics à l'agriculture.
14. Cheptel et production agricole de l'Union européenne.
15. Production de céréales.
16. Production des cultures industrielles et de pommes de terre.
17. Production de vin.
18. Production de légumes frais.
19. Production fruitière.
20. Cheptel.
21. Principales productions animales.
22. Commerce extérieur des produits agricoles, en valeur.
23. Compte spécifique de la branche « agriculture » : de la production au revenu d'entreprise agricole.
24. Compte spécifique de la branche « agriculture » : valeur de la production à prix courants.
25. Départements d'outre-mer : nombre et superficie des exploitations selon leur taille.
26. Départements d'outre-mer : utilisation du territoire et des terres arables.
27. Caractéristiques principales de l'agriculture dans les départements d'outre-mer.

1. MÉTHODOLOGIE

11. Enquêtes

Une grande partie des tableaux de ce chapitre est extraite de la « Statistique agricole annuelle (SAA) » publiée par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service central des enquêtes et études statistiques). Cette SAA est un document de synthèse réalisé à partir d'états établis en début d'année par les services statistiques des directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt, pour l'année civile précédente.

Ceux-ci disposent, d'une part, de différentes sources de renseignements traditionnellement utilisées : évaluations des correspondants et experts agricoles, données chiffrées fournies par les organismes administratifs ou techniques professionnels, et, d'autre part, de résultats d'investigations statistiques : citons notamment les enquêtes par sondage sur la structure des cheptels bovin, caprin, porcin et ovin, sur la structure des vergers, sur la production des terres labourables. L'enquête dite « Utilisation du territoire », réalisée par contrôle au sol de points d'observation matérialisés sur un échantillon de photos aériennes, donne des informations dans tous les départements sur la destination des sols, qu'ils soient à usage agricole ou non agricole.

La plupart de ces enquêtes couvrent l'ensemble du territoire métropolitain.

Périodiquement sont réalisés des recensements ou des enquêtes par sondage sur la structure des exploitations; recensements en 1955, 1970, 1979 et 1988 puis en 2000, enquêtes par sondage au 1/10 environ en 1963, en 1981, 1983, 1985, 1987, 1990, 1993, 1995, 1997.

Recensements et enquêtes de structure donnent toute une série de renseignements sur :

- l'utilisation du sol, les cultures, le mode de faire-valoir;
- le cheptel;
- le matériel;
- les personnes vivant avec le chef d'exploitation ou travaillant sur l'exploitation;
- l'existence de comptabilité, d'activités para-agricoles, etc.

Aucun renseignement n'est relevé en termes monétaires.

Le caractère exhaustif des recensements permet d'assurer la diffusion des principales données au niveau géographique le plus fin, canton ou région agricole voire commune.

12. Structure des exploitations (France et CE)

Des règlements successifs assurent la cohérence des concepts utilisés dans la communauté européenne, l'harmonisation des nomenclatures et les périodes de réalisation des enquêtes dans chaque pays membre.

Certains résultats des enquêtes de structure sont publiés dans la classification européenne des exploitations agricoles. La procédure générale consiste à valoriser chaque rubrique de surface ou de cheptel d'une exploitation par un coefficient de valeur standard s'appuyant sur le concept de marge brute. On calcule ainsi une valeur globale

dont l'importance caractérise la dimension de l'exploitation [taille exprimée en MBS (1)]. La structure au regard des différents pôles de spéculation agricoles permet de déterminer l'orientation principale de l'exploitation en fonction d'une grille de classification définie *a priori*, l'orientation technico-économique des exploitations agricoles (OTEX).

13. Moyens de production

131. Actifs agricoles

Les effectifs des actifs familiaux et des salariés permanents agricoles sont tirés des enquêtes et recensements du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SCEES). Il s'agit, dans ce cas, de toutes les personnes ayant travaillé de manière régulière sur une exploitation agricole, quelle que soit par ailleurs leur catégorie socioprofessionnelle.

132. Répartition des terres selon l'utilisation

Les données portant sur la répartition du territoire selon l'utilisation qui en est faite et la répartition des terres arables selon les cultures, sont issues de la « Statistique agricole annuelle », document établi chaque année par les services départementaux de statistique agricole.

133. Valeur des terres agricoles

La valeur vénale des terres agricoles est obtenue annuellement par une enquête « à dire d'experts » réalisée par les services statistiques des directions départementales du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et exploitée par le Service central des enquêtes et études statistiques. Les résultats complets par petite région agricole, accompagnés de commentaires détaillés par département, paraissent dans *Agreste-Données chiffrées*.

134. Financement (Crédit agricole)

La Caisse nationale de crédit agricole, les caisses régionales de crédit agricole mutuel et leurs caisses locales affiliées assurent l'essentiel des prêts accordés à l'agriculture.

14. Production végétale

Les données portant sur les productions végétales sont issues de la statistique agricole annuelle. Le concept de production est celui de production récoltée, le rendement qui sert à calculer cette production est dit « en récolte », il exclut :

- les pertes sur le champ;
- les pertes en cours de transfert jusqu'à la ferme;
- les parties de produits inutilisables;
- les produits fatals.

(1) Marge brute standard.

15. Production animale (France et CE)

La production de viande (production indigène brute ou PIB) est évaluée sur le plan national à partir des abattages contrôlés, redressés pour tenir compte des animaux non contrôlés, auxquels on ajoute le solde du commerce extérieur net d'animaux de boucherie vivants.

16. Commerce extérieur

Le commerce extérieur agro-alimentaire est étudié selon la nomenclature NAF et regroupé selon la nomenclature NES pour les besoins des Comptes Nationaux en base 1995.

17. Comptes de l'agriculture

Les comptes de l'agriculture sont évalués selon les méthodes définies pour la base 1995. Les comptes des années écoulées antérieures à $n - 3$ sont définitifs.

Ces résultats concernent l'agriculture au sens strict et non pas l'ensemble « agriculture - sylviculture - pêche », le plus souvent présenté dans les comptes nationaux.

18. Départements d'outre-mer

Bien que s'inspirant des travaux métropolitains, les concepts et définitions ont été adaptés au contexte particulier de ces départements.

2. DÉFINITIONS

Artisans ruraux

Chefs d'entreprises immatriculés au Répertoire des métiers, travaillant en milieu rural et consacrant la majeure partie de leur activité à la satisfaction des besoins de l'agriculture.

Concours publics à l'agriculture

Il s'agit de l'ensemble des dépenses publiques bénéficiant à l'agriculture :

— dépenses inscrites au budget général (budget du ministère de l'Agriculture et de la Pêche), certaines parties du budget des charges communes et du budget des services généraux du Premier ministre;

— dépenses de l'État non inscrites au budget général : comptes spéciaux du Trésor (fonds national de développement des adductions d'eau et le fonds forestier national); budget annexe des prestations sociales agricoles sans les cotisations professionnelles, versements de ressources propres à la CE.

Exploitation agricole

L'exploitation agricole au sens du recensement est une unité économique qui participe, même pour une faible

part, à la production agricole. Est recensée toute unité de production qui répond à l'un des critères suivants :

— 1 hectare et plus de superficie agricole utilisée (superficie totale diminuée des bois, du territoire non agricole, des landes et friches improductives, des sols des bâtiments et cours);

— 20 ares et plus de cultures spécialisées (houblon, tabac, vigne...);

— 5 ares et plus de cultures particulières (maraîchage, vigne AOC...);

— des effectifs minima ou des productions minima de certaines espèces d'animaux (1 vache laitière ou 1 truie mère ou production de 500 poulets de chair...).

Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)

Les GAEC sont des sociétés civiles de personnes, régies en particulier par la loi n° 62-917 du 8 août 1962 et les décrets n°s 64-1193 et 1194 du 3 décembre 1964, qui ont pour objet de permettre la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.

Ils peuvent bénéficier de certaines dispositions fiscales pour leur constitution à condition d'être agréés.

Remembrement

Le remembrement (article L 123-1 du Code rural) est un des moyens de l'aménagement foncier. S'appliquant aux propriétés rurales non bâties, il se traduit par une nouvelle distribution des parcelles morcelées et dispersées.

Son but principal est d'améliorer l'exploitation agricole des biens qui y sont soumis par la constitution d'exploitations rurales d'un seul tenant ou à grandes parcelles bien groupées.

Il doit également avoir pour objet l'aménagement rural du périmètre dans lequel il est mis en oeuvre.

Les opérations de remembrement sont conduites par une commission communale d'aménagement foncier instituée par arrêté du préfet après que des propriétaires ou des exploitants ou des services intéressés aient signalé l'utilité d'un aménagement foncier.

Lorsque la construction d'une autoroute ou d'un grand ouvrage public est envisagée, les préfets des départements intéressés constituent d'office, dans chaque commune concernée, la commission communale d'aménagement foncier, laquelle se prononce sur l'opportunité de procéder ou non à des opérations de remembrement.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

— Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service central des enquêtes et études statistiques).

— INSEE.

Publications :

Publications du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service central des enquêtes et études statistiques).

Depuis 1990, sous le nom générique *Agreste*, *La statistique agricole* :

— Agreste-primeur : les premiers résultats des enquêtes en 4 pages;

— *Les cahiers* : études portant sur l'ensemble du monde rural (4 numéros simples par an, et 3 à 5 numéros doubles portant sur un thème spécifique);

— *Données chiffrées* : résultats détaillés des enquêtes auprès des IAA (Série Données Chiffrées IAA) et de l'Agriculture (Série Données Chiffrées Agriculture);

Éditions électroniques Agreste :

— Recensements généraux de l'agriculture, fiches comparatives 1970-1979-1988 : une centaine de données par commune, canton, petite région agricole, département et région (structures, productions animales et végétales, moyens de production, population et emploi);

— Statistique agricole annuelle, séries de 1989 à 1997 : 850 variables par département et par année (territoire, productions animales, productions végétales);

Bases de données :

— Agristat : Banque de données statistiques agrégées sur l'agriculture française. Plus de 600 000 séries chronologiques, dont certaines remontent à 1968;

— Aristide : Outil d'interrogation des fichiers d'enquête, qui permet d'obtenir des tableaux statistiques à la demande.

— *Conjoncture* : chaque mois, une analyse approfondie de conjoncture générale (productions végétales et animales, coûts de production, IAA).

— *Le Bulletin* : un bulletin mensuel de statistiques qui complète *Conjoncture*, avec plus de 3 000 séries sur la production, les prix, les indices, les IAA.

— *Notes de conjoncture spécialisée* : une série de publications spécialisées et adaptées à chaque domaine :

Commerce extérieur agro-alimentaire (mensuel);

Grandes cultures (mensuel sauf janvier et mars);

Légumes (mensuel);

Fruits (mensuel de mai à novembre);

Viticulture (mensuel de juillet à novembre);

Productions animales (apériodique – 10 numéros par an);

Lait et produits laitiers (mensuel);

Aviculture (mensuel);

Commerce extérieur bois et dérivés (trimestriel);

Animaux hebdo (hebdomadaire avec un supplément mensuel).

— Collection *Graph Agri*.

Chaque volume *Graph Agri* présente, au travers d'une succession de thèmes, l'essentiel des informations : analyse, derniers chiffres disponibles, graphiques et cartes :

Graph Agri France (annuel);

Graph Agri Europe (apériodique);

Graph Agri régions (apériodique);

Graph forêt bois.

Publications Agreste sous timbre multiple :

SCEES-INSEE : les résultats du recensement agricole de 1988 :

Principaux résultats (*Études* n° 1, 1990);

La viticulture française (*Études* n° 3, 1990);

Tableaux «Prosper» (*Données chiffrées*, 1989-1990);

9 fascicules nationaux :

— 1. Principaux résultats régionaux et départementaux,

— 2. Résultats régionaux complets,

— 3 à 6. Résultats départementaux complets (4 tomes),

— 7. Viticulture,

— 8. Zone de montagne,

— 9. Exploitation à temps complet;

93 fascicules départementaux.

Dispositif analogue pour le recensement 1988-1989 réalisé dans les DOM.

SCEES-INSEE :

Inventaire communal de 1998 :

Communosopes, *Cartovisions*

— pour chaque département, 100 cartes thématiques et des résultats chiffrés à divers niveaux géographiques :

— 9 pages de tableaux par commune,

— 2 pages par chef-lieu de canton,

— 6 indicateurs synthétiques pour chacune des communes du département,

— des comparaisons entre 1988 et 1998 par canton, arrondissement et petite région agricole.

Disponibles sur Cédéroms :

— 1 cédérom pour chaque région,

— une collection de cédéroms France entière.

Accès internet

- www.agriculture.gouv.fr

- www.datar.gouv.fr

- www.insee.fr

SCEES-INSEE-INRA : résultats du réseau d'information comptable agricole (RICA).

SCEES-FNIE : les livraisons d'engrais en France.

SCEES-ONIC-SIDO : Paiements compensatoires aux surfaces cultivées.

Publications de l'INSEE :

Indices des prix agricoles, prix des produits nécessaires aux exploitations agricoles. Voir chapitre H.03 de cet annuaire et *Bulletin mensuel de statistique*.

« L'agriculture depuis 1949 », *INSEE-Première*, n° 430, février 1996;

« Un demi-siècle d'agriculture », *INSEE-Première*, n° 466, juin 1996;

« Quinze années de grandes cultures : baisse des prix et réduction des coûts », *INSEE-Première*, n° 473, juillet 1996;

« Blé tendre, pomme de terre et porc : coûts de production en baisse entre 1990 et 1996 », *INSEE-Première*, n° 612, octobre 1998;

« L'agriculture en 1998 en France et en Europe », *INSEE-Première*, n° 654, juin 1999;

« Les comptes prévisionnels de l'agriculture en 1999 », *INSEE-Première* n° 688, décembre 1999;

« Les comptes de l'agriculture en 1997 », *INSEE-Résultats*, série Économie générale, n° 614, juin 1998;

« Le compte spécifique de l'agriculture en base 95, séries 1959-1996 », *INSEE-Résultats*, série Économie générale, n° 658-659, mai 1999;

« L'agriculture, tendances et disparités », *Synthèses INSEE*, n°10, mai 1997;

« Les comptes de l'agriculture en 1998 - Rapports présentés à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, session du 15 juin 1999 », *Synthèses INSEE*, n°27, juillet 1999;

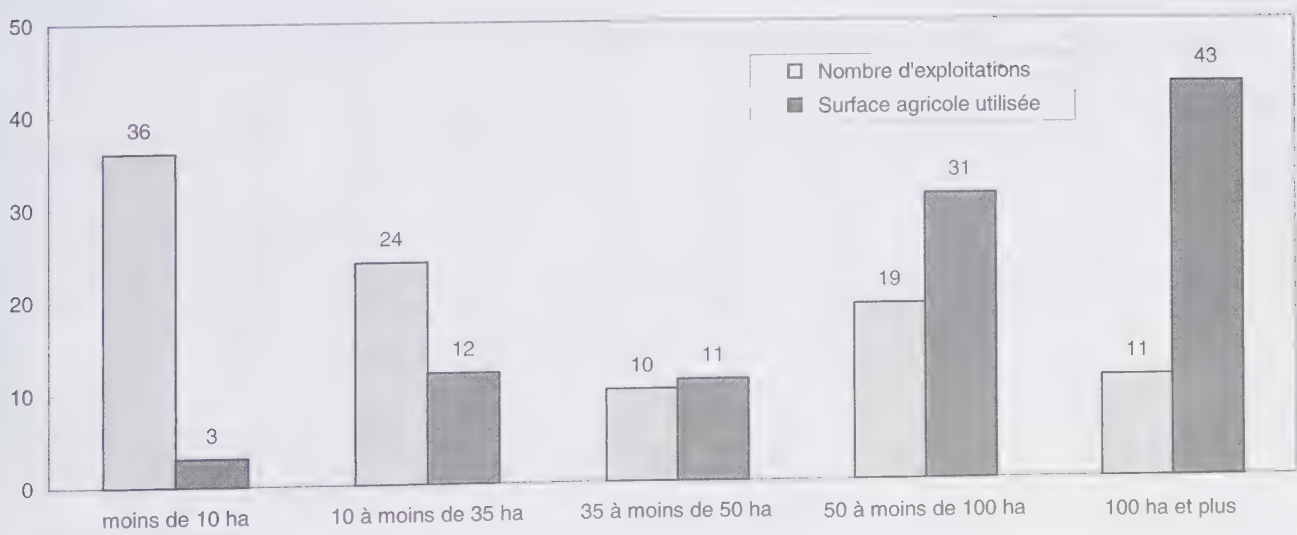
« Les agriculteurs », *Contours et caractères*, INSEE, mars 1993;

« Dossier spécial agriculture », *Économie et statistique*, INSEE, n° 329-330 (à paraître).



GRAPHIQUE I.01

Nombre et surface des exploitations agricoles en 1997 selon leur taille
En % de l'ensemble



Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

TABLEAU I.01-1

Répartition des exploitations agricoles selon leur superficie (1)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) Unités : SAU : Millier d'hectares Exploitations : Millier

Classe de superficie	Nombre d'exploitations							(2) SAU 1997
	1955	1970	1979	1988	1993	1995	1997	
Moins de 10 ha	1 299	702	524	390	299	270	244	819
10 à moins de 35 ha	831	639	475	345	223	189	163	3 471
35 à moins de 50 ha	83	115	116	110	86	77	71	2 965
50 à moins de 100 ha	75	101	114	128	132	128	126	8 865
100 ha et plus	20	30	35	44	61	70	76	12 211
Ensemble	2 307	1 588	1 263	1 017	801	735	680	28 331

(1) Voir définitions en début de chapitre.
(2) Surface agricole utilisée.

TABLEAU I.01-2

Nombre et superficie des exploitations agricoles (1) dans l'Union européenne (UE)

Source : EUROSTAT (données nationales harmonisées)

Pays	Nombre d'exploitations agricoles (1) (en milliers)					Surface agricole utilisée (en milliers d'hectares)				
	1980	1985	1990	r 1995	1997	1980	1985	r 1990	r 1995	r 1997
Allemagne (2)	849,9	740,5	653,6	566,9	534,4	12 212,3	11 844,0	17 048,1	17 156,9	17 160,0
Autriche	308,2	...	278,0	221,8	210,1	3 675,4	...	3 458,1	3 425,1	3 415,1
Belgique	115,1	97,8	85,0	71,0	67,2	1 421,0	1 381,2	1 344,5	1 354,4	1 382,7
Danemark	122,7	92,4	81,3	68,8	63,2	2 920,3	2 834,6	2 779,0	2 726,6	2 688,6
Espagne	...	...	1 593,6	1 277,6	1 208,3	...	...	24 531,1	25 230,3	25 630,1
Finlande	224,7	200,5	199,4	100,9	91,4	2 607,0	2 552,0	2 666,5	2 191,7	2 171,6
France	1 255,3	1 056,9	923,6	734,8	679,8	29 277,7	28 486,8	28 186,2	28 267,2	28 331,3
Grèce	998,9	951,6	850,1	802,4	821,4	3 549,8	4 116,3	3 661,2	3 578,2	3 498,7
Irlande	223,5	220,2	170,6	153,4	147,8	5 048,5	4 995,6	4 441,8	4 324,5	4 342,4
Italie	2 832,4	2 801,1	2 664,6	2 482,1	2 315,2	15 857,8	15 600,7	14 946,7	14 685,5	14 833,1
Luxembourg	5,2	4,4	4,0	3,2	3,0	130,1	126,1	126,5	126,9	126,6
Pays-Bas	148,7	135,9	124,8	113,2	107,9	2 037,1	2 026,2	2 011,4	1 998,9	2 010,5
Portugal	767,0	...	598,7	450,6	416,7	3 268,7	...	4 005,6	3 924,6	3 822,1
Royaume-Uni	268,6	258,5	243,1	234,5	233,2	17 098,4	16 829,8	16 498,5	16 446,6	16 168,9
Suède	117,9	109,0	96,6	88,8	89,6	3 699,0	3 508,0	3 489,0	3 059,7	3 109,1
Europe des 15	...	...	8 567,0	7 370,0	6 989,2	...	...	129 194,2	128 497,1	128 690,8

(1) Exploitations d'un hectare SAU et plus, sauf pour la Suède (deux hectares et plus avant 1995).
(2) Ancien territoire fédéral jusqu'aux données 1985 incluses. Nouveau territoire fédéral à compter des données 1990.

TABLEAU I.01-3

Exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche , (SCEES)

Recensements agricoles et enquêtes de structures 1993, 1995 et 1997

Unité : millier d'exploitations

Orientation technico-économique	1979	1988	1993	1995	1997
1 Grandes cultures (1).....	160	184	154	140	137
28 Maraîchage	19	19	16	14	12
29 Fleurs et horticulture diverse.....	11	10	8	7	7
37 Vins de qualité	68	64	57	54	51
38 Autre viticulture	76	53	38	33	30
39 Fruits et autres cultures permanentes.....	42	33	29	26	24
41 Bovins lait	250	148	92	85	75
42 Bovins élevage et viande	81	97	89	86	79
43 Bovins lait, élevage et viande	48	26	23	21	19
44 Ovins, caprins et autres herbivores.....	116	115	96	92	84
50 Granivores	16	16	13	13	12
60 Polyculture.....	107	67	50	43	38
71 Polyélevage à orientation herbivores.....	93	51	36	32	29
72 Polyélevage à orientation granivores.....	21	13	12	10	10
81 Grandes cultures et herbivores.....	117	84	63	55	52
82 Autres combinaisons cultures-élevages	39	37	26	23	21
Total	1 263	1 017	801	735	680

(1) Ce poste regroupe les anciens niveaux 11 et 12, soit les céréales et les grandes cultures.

TABLEAU I.01-4

Actifs agricoles selon leur statut

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SCEES)

Unité : Millier de personnes

Statut	1955	1963	1970	1979	1988	1993	1995	1997
Chefs d'exploitation	2 284	1 899	1 588	1 263	1 017	801	735	680
Aides familiaux	3 223	2 522	1 924	1 192	853	671	635	582
Ensemble actifs familiaux.....	5 507	4 421	3 512	2 455	1 870	1 472	1 370	1 262
Salariés permanents.....	628	471	335	211	156	136	137	141
Ensemble actifs agricoles	6 136	4 892	3 847	2 666	2 026	1 608	1 507	1 403

TABLEAU I.01-5

Population agricole familiale selon le sexe, l'âge et le lien avec le chef d'exploitation

Situation en fin d'année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)
Enquête structure des exploitations agricoles 1997

Unité : Millier de personnes

	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Hommes								
Chefs d'exploitation	—	4,2	69,3	142,2	154,5	93,5	73,5	537,2
Conjoints	—	—	3,2	13,0	18,5	33,3	37,9	105,9
Autres membres	182,6	151,2	61,7	25,4	16,7	32,2	68,7	538,5
Total de la population agricole familiale masculine	182,6	155,4	134,2	180,6	189,7	159,0	180,1	1 181,6
Femmes								
Chefs d'exploitation	—	0,4	7,6	20,6	31,8	49,1	33,3	142,8
Conjoints	—	3,9	62,8	114,6	118,3	55,3	42,6	397,5
Autres membres	171,9	127,2	33,8	15,0	15,0	35,7	78,1	476,7
Total de la population agricole familiale féminine	171,9	131,5	104,2	150,2	165,1	140,1	154,0	1 017,0
Ensemble								
Chefs d'exploitation	—	4,6	76,9	162,8	186,3	142,6	106,8	680,0
Conjoints	—	3,9	66,0	127,6	136,8	88,6	80,5	503,4
Autres membres	354,5	278,4	95,5	40,4	31,7	67,9	146,8	1 015,2
Total de la population agricole familiale	354,5	286,9	238,4	330,8	354,8	299,1	334,1	2 198,6

TABLEAU I.01-6

Utilisation du territoire et des terres arables

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Unité : Millier d'hectares

	1980	1990	1995	1996	r 1997	1998
I. Répartition du territoire						
Terres arables (1)	17 472	18 036	18 302	18 288	18 318	18 353
Surfaces toujours couvertes d'herbe (2)	12 850	11 365	10 577	10 540	10 491	10 422
Vignes	1 157	957	927	919	914	913
Cultures fruitières (y compris châtaigneraies, oliveraies et noyeraies)	243	234	235	230	225	221
Pépinières et autres cultures permanentes	22	21	20	20	20	20
Superficie agricole utilisée (3)	31 744	30 613	30 061	29 997	29 968	29 929
Peupleraies	215	231	231	229	230	232
Superficies boisées (4)	14 399	14 597	14 812	14 840	14 865	14 884
Territoire agricole non cultivé	2 757	2 932	2 996	2 981	2 946	2 942
Étangs en rapport	118	134	139	145	146	148
Territoire non agricole	5 686	6 412	6 680	6 726	6 764	6 783
Surface totale (5)	54 919	54 919	54 919	54 919	54 919	54 919
II. Répartition des terres arables						
Céréales	9 892	9 058	8 291	8 838	9 205	9 228
Oléagineux	506	1 954	1 945	1 861	1 967	2 047
Betteraves industrielles	549	475	458	457	463	456
Plantes à fibres	53	62	60	52	56	53
Cultures industrielles diverses	24	15	14	14	14	14
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum	30	22	27	28	29	32
Pommes de terre, légumes frais et secs	567	1 162	1 020	990	1 060	1 058
Cultures florales	6	7	7	7	7	7
Racines et tubercules fourragers	324	89	61	60	54	53
Fourrages annuels	1 410	1 849	1 619	1 641	1 543	1 528
Prairies artificielles et temporaires	3 560	2 839	2 812	2 784	2 780	2 752
Semences et plants divers	80	52	53	53	50	54
Jardins familiaux	251	230	218	213	211	209
Jachères	221	224	1 717	1 293	882	862
Total des terres arables	17 473	18 037	18 302	18 291	18 318	18 353

(1) Par terres arables, il faut entendre les superficies consacrées aux cultures entrant dans l'assolement, c'est-à-dire normalement soumises à la rotation annuelle des cultures : céréales, plantes sarclées, etc., y compris jachères.

(2) Prés naturels, herbages, pacages et parcours. Elles comprennent aussi les alpages et les landes productives.

(3) Cette définition de la superficie agricole utilisée est conforme à celle retenue pour les recensements agricoles.

(4) Elles comprennent les « bois et forêts proprement dits » ainsi que les « superficies boisées hors forêts » à l'exception des peupleraies et des châtaigneraies pour le fruit.

(5) C'est la surface totale du territoire calculée par l'Institut géographique national.

TABLEAU I.01-7

Valeur vénale de certaines terres

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche,
Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Unité : franc par hectare

Nature des terres	1970	1980	1990	1995	1996	1997	1998
Ensemble	7 200	20 700	19 900	18 300	18 400	18 800	19 300
Terres labourables	7 600	22 300	22 100	20 500	20 700	21 100	21 700
Prairies naturelles	6 700	18 800	16 100	14 500	14 500	14 600	15 100
Ensemble : Indice 100 en 1970							
En franc courant	100	287	275	254	255	259 r	267
En franc constant	100	112	58	48	48	48	49

TABLEAU I.01-8

Acquisitions de gros matériels neufs

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF)

Type de matériel	1980	1990	1995	1996	1997	1998
Immatriculations de tracteurs neufs agricoles et autres que routiers.....	58 784	37 232	32 235	37 571	36 510	38 037
Ventes de moissonneuses-batteuses neuves (1)	4 773	2 976	1 442	1 997	2 554	2 946
Ventes de ramasseuses-presses neuves (1).....	14 041	7 706	6 066	5 236	5 026	5 251

(1) Les chiffres concernent la saison de vente aux concessionnaires qui va du 1^{er} septembre de l'année précédente au 31 août de l'année indiquée.

TABLEAU I.01-9

Livraisons d'engrais (1)

Éléments fertilisants

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service central des enquêtes et études statistiques)
Syndicat national de l'Industrie des Engrais

Unité : Millier de tonnes

Nature des produits	1979/1980	1989/1990	1994/1995	1995/1996	1996/1997	1997/1998
a. Dans les engrais simples :						
Azote.....	1 549,5	2 040,6	1 825,3	1 892,7	2 019,7	2 021,0
Anhydride phosphorique	495,6	320,7	175,8	168,5	168,0	168,7
Potasse.....	399,6	606,9	444,5	549,9	565,4	533,8
Total	2 444,7	2 968,2	2 445,6	2 611,1	2 753,1	2 723,5
b. Dans les engrais composés :						
Azote.....	671,9	619,4	483,1	499,0	504,3	495,5
Anhydride phosphorique	1 488,3	1 174,0	854,6	862,8	883,8	870,2
Potasse.....	1 386,3	1 341,8	929,0	941,2	922,9	935,1
Total	3 546,5	3 135,1	2 266,7	2 303,0	2 311,0	2 300,8
c. Ensemble des livraisons d'engrais :						
Azote.....	2 221,4	2 660,0	2 308,4	2 391,7	2 524,0	2 516,4
Anhydride phosphorique	1 983,9	1 494,7	1 030,4	1 031,3	1 051,8	1 038,9
Potasse.....	1 785,9	1 948,7	1 373,5	1 491,1	1 488,3	1 436,9
Poids total.....	5 991,2	6 103,3	4 712,3	4 914,1	5 064,1	4 992,2

(1) Campagne du 1^{er} juin au 31 mai pour les engrais azotés et du 1^{er} mai au 30 avril pour les autres.

TABLEAU I.01-10

Superficies remembrées

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction de l'Espace rural et de la Forêt)

Unité : Millier d'hectares

	1980	1990	1994	1995	1996	1997
Opérations du remembrement autoroutes et grands ouvrages publics :						
- En cours	214	268	240 r	239	269	251
- Terminées	458	960	1 285	1 367	1 420	1 558
Opérations du remembrement normal :						
- En cours	785	806	658	569	466	437
- Terminées	10 484	12 758	13 757	13 969	14 161	14 286
Ensemble des opérations de remembrement :						
- En cours	999	1 074	898	808	735	688
- Terminées.....	10 942	13 718	15 042	15 336	15 581 r	15 844

TABLEAU I.01-11

Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction des Exploitations, de la Politique sociale et de l'Emploi)

	1980	1990	1994	1995	1996	1997	1998
GAEC agréés dans l'année							
Nombre de GAEC agréés dans l'année (1)	2 791	4 065	2 449	2 566	2 407	2 432	2 360
Superficies exploitées (milliers d'hectares)	199	301	228	239	222	232	234
GAEC en fonctionnement							
Nombre de GAEC en fonctionnement (2)	18 593	46 136	47 447	47 444	47 509	46 869	46 760
Superficies exploitées totales (milliers d'hectares)	1 397	3 340	3 593	3 655	...	3 500	3 802

(1) Année décomptée du 11 décembre du millésime précédent au 10 décembre du millésime considéré.

(2) GAEC agréés depuis 1966, en fonctionnement au 31 décembre de l'année indiquée en tête de colonne.

TABLEAU I.01-12

Opérations des caisses régionales de Crédit agricole (1)

Situation au 31 décembre

Source : Caisse nationale de Crédit agricole

Nature des opérations	1990	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998
Ressources collectées dans le public (million de francs)						
Dépôts de fonds :						
Dépôts à vue et comptes courants créditeurs	259 548	278 735	302 426	327 959	345 350	365 514
Autres dépôts	489 849	733 241	818 027	1 036 363	1 131 459	1 243 227
Emprunts	274 931	272 341	261 215	249 435	234 625	214 276
Prêts (encours en million de francs) (2)						
Court terme	178 535					
Moyen et long terme	738 223	987 416	995 365	1 181 962	1 259 715	1 338 911
Total	916 758	987 416	995 365	1 181 962	1 259 715	1 338 911
Ensemble des crédits répartis par type de clientèle (3) (encours en milliard de francs)						
Logement	...	427,4	431,0	444,4	457,5	475,9
Agriculture (n.c. Coopératives)	...	155,7	154,4	154,9	158,9	161,1
PME (y.c. Coopératives)	...	139,8	130,9	137,4	145,5	161,5
Professionnels	...	88,4	91,3	90,8	92,9	104,1
Crédit à la consommation	...	46,1	48,9	53,2	58,9	64,2
Collectivités locales	...	76,0	80,3	85,0	89,0	92,4
Autres	...	11,2	10,6	8,5	10,5	12,8
Total banque de proximité	...	944,6	947,4	974,2	1 013,2	1 072,0
International et grandes clientèles	...	64,3	67,4	231,1	274,0	295,8
Total	...	1 008,9	1 014,8	1 205,3	1 287,2	1 367,8

(1) Ce tableau fait état des prêts bonifiés et non bonifiés accordés par les caisses régionales.

(2) Encours consolidés au 31 décembre. À partir de 1993, le détail entre court, moyen et long terme n'est plus possible.

(3) Y compris le Crédit-Bail.

TABLEAU I.01-13

Concours publics à l'agriculture

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction des affaires financières et économiques)

Unité : Million de francs

Affectation de la dépense	1994	1995	1996	r 1997	p 1998
Installation et modernisation des exploitations	5 688,1	4 534,1	5 391,3	5 134,8	4 301,5
Régularisation des marchés et orientation des productions	52 984,3	55 366,2	60 319,5	60 171,7	61 334,3
Maîtrise de l'offre	7 580,1	6 472,3	5 175,1	2 698,8	2 707,6
Compensation de handicaps ou de contraintes spécifiques	3 907,4	4 001,1	4 646,6	4 377,5	4 581,1
Aides transitoires non liées aux produits	500,5	314,8	221,3	105,0	112,0
Calamités agricoles	403,2	370,0	346,6	260,0	250,0
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	274,0	267,2	568,9	293,2	316,1
Autres financements en faveur de l'activité agricole productive	318,0	256,7	242,2	220,0	278,3
Agriculture productive (concours bruts)	71 655,5	71 582,4	76 911,5	73 261,0	73 880,8
Agriculture productive (concours nets) (1)	71 492,8	71 547,2	76 376,9	73 131,1	73 780,1
Industries agroalimentaires	825,9	807,8	831,3	990,0	1 106,8
Activités hippiques	767,8	873,4	886,3	863,4	800,0
Forêt productive	1 350,7	1 410,0	1 168,5	1 278,2	1 354,8
Espace rural et forestier	3 009,4	2 406,1	2 429,6	2 511,8	2 485,5
Recherche et enseignement	9 053,0	9 615,6	10 087,6	10 460,2	10 968,5
Services généraux	6 390,3	6 470,6	6 790,8	6 859,9	7 269,3
Protection sociale et solidarité	74 213,0	74 177,6	73 194,3	73 067,8	72 888,0
Total des concours nets	167 102,9	167 308,3	171 765,3	169 162,4	170 653,0

(1) Nets de taxes de coresponsabilités et de pénalités.

TABLEAU I.01-14

Cheptel et production agricole de l'Union européenne

Année 1998

Source : Eurostat

Pays	Principales espèces du cheptel (10 ³ têtes)				Production récoltée (10 ³ tonnes) ou officielle pour le vin (10 ³ hectolitres)				
	Bovins		Porcs	Ovins	Céréales	Oléagineux	Légumes frais	Fruits frais	Vin
	Ensemble	dt vaches laitières							
Allemagne	14 942	4 833	26 295	2 260	44 575	3 473	2 711	1 137	8 394
Autriche	2 172	729	3 810	361	4 772	236	427	182	1 802
Belgique	2 984	632	7 445	116	2 535	29	1 370	615	2
Danemark	1 968	680	11 991	108	9 355	359	213	51	—
Espagne	6 050	1 306	21 493	23 751	22 401	1 213	11 707	3 824	37 720
Finlande	1 100	380	1 537	96	2 769	95 (1)	210	13	—
France	20 073	4 433	15 869	9 582	68 419	5 748	6 276	2 963	55 112
Grèce	542	182	933	9 290	4 537	546 (3)	4 105	1 762	3 980
Irlande	7 093	1 277	1 801	5 624	1 865	17	264	19 (4)	—
Italie	7 320	2 110	8 225	10 770	20 805	1 345 (2)	13 119 (1)	6 511	50 894
Luxembourg	202	47	81	7	168	9	1	14	75
Pays-Bas	4 184	1 600	13 418	1 226	1 569	4	3 649 (1)	714	—
Portugal	1 270	355	2 341	3 448	1 430	31	2 199	833	6 124
Royaume-Uni	11 238	2 480	7 554	31 079	22 795	1 633 (1)	2 854 (1)	320	7
Suède	1 712	471	2 321	442 (1)	5 697	131	244	31	—
Europe des 15	82 850	21 515	125 114	98 160	213 692	...	...	...	164 110

(1) 1997.

(2) 1996.

(3) 1992.

(4) Seuls les fruits de table sont comptés; différence très minime avec l'ensemble « fruits frais ».

TABLEAU I.01-15

Production de céréales (1)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Unités : Surface : millier d'hectares
Rendement à l'hectare : tonne
Production : millier de tonnes

Produit		1980	1990	1995	1996	1997	1998
Blé :							
Blé tendre.....	(2)	4 473,9	4 748,6	4 516,0	4 767,1	4 844,0	4 938,3
	(3)	5,2	6,6	6,6	7,3	6,8	7,7
	(4)	23 356,9	31 356,2	29 850,0	34 667,4	32 983,3	38 247,8
Blé dur.....	(2)	116,0	397,4	228,6	270,2	265,7	296,1
	(3)	3,7	5,0	4,5	4,6	3,3	5,2
	(4)	424,1	1 983,6	1 029,6	1 253,9	874,7	1 544,7
Ensemble.....	(2)	4 590,0	5 146,0	4 744,6	5 037,3	5 109,7	5 234,5
	(3)	5,2	6,5	6,5	7,1	6,6	7,6
	(4)	23 781,0	33 339,8	30 879,6	35 921,3	33 858,0	39 792,5
Seigle.....	(2)	128,9	64,7	46,4	48,6	45,2	45,7
	(3)	3,2	3,6	4,1	4,5	4,4	4,7
	(4)	408,5	235,8	190,8	220,7	196,9	216,0
Orge (5).....	(2)	2 646,8	1 757,8	1 386,2	1 535,4	1 690,0	1 631,2
	(3)	4,4	5,7	5,5	6,2	6,0	6,5
	(4)	11 692,3	9 991,1	7 683,2	9 518,7	10 124,0	10 591,4
Avoine.....	(2)	531,7	218,2	148,8	139,6	133,4	139,1
	(3)	3,6	3,9	4,0	4,5	4,3	4,7
	(4)	1 923,7	843,9	601,2	621,9	568,2	657,8
Maïs.....	(2)	1 753,6	1 561,9	1 650,8	1 734,2	1 857,6	1 799,1
	(3)	5,3	6,0	7,7	8,4	9,1	8,5
	(4)	9 323,4	9 400,5	12 739,6	14 544,2	16 832,5	15 204,1
Riz.....	(2)	6,6	20,4	25,2	22,0	20,5	18,4
	(3)	3,8	5,9	4,9	5,2	5,9	5,8
	(4)	25,2	121,3	122,4	115,1	120,8	107,3

(1) Céréales : y compris les données relatives aux semences.

(2) Surface.

(3) Rendement à l'hectare.

(4) Production.

(5) Y compris orge de brasserie.

TABLEAU I.01-16

Production des cultures industrielles et de pommes de terre

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Unités : Surface : millier d'hectares
Rendement à l'hectare : tonne
Production : millier de tonnes

Produit		1980	1990	1995	1996	r 1997	1998
Colza	(1)	390,3	689,0	864,0	875,0	988,0	1 145,0
	(2)	2,8	2,9	3,2	3,3	3,5	3,3
	(3)	1 092,9	2 002,9	2 788,6	2 901,6	3 495,3	3 734,0
Tournesol	(1)	102,9	1 145,0	963,0	891,0	875,0	782,0
	(2)	2,4	2,1	2,1	2,2	2,3	2,2
	(3)	245,4	2 381,8	1 987,4	1 994,5	1 995,5	1 712,8
Betteraves industrielles	(1)	549,3	475,0	458,2	460,6	462,5	456,0
	(2)	51,8	66,8	66,7	67,8	74,3	68,3
	(3)	28 442,4	31 717,5	30 571,6	31 210,5	34 372,5	31 155,7
Lin textile (4)	(1)	46,3	58,7	54,0	44,2	44,9	43,9
	(2)	6,6	6,2	6,0	6,4	7,0	6,5
	(3)	304,5	364,1	326,6	283,9	312,3	284,2
Tabac	(1)	18,6	10,8	9,7	9,3	9,1	9,1
	(2)	2,5	2,6	2,7	3,0	2,7	2,9
	(3)	46,2	27,6	26,3	27,6	24,5	26,2
Pommes de terre :							
Primeurs (5)	(1)	31,5	21,4	22,7	23,3	22,1	21,0
	(2)	19,1	20,4	22,5	22,7	23,6	23,7
	(3)	600,7	436,9	510,1	529,4	520,6	497,3
De conservation	(1)	158,0	97,2	103,1	105,1	101,8	99,0
	(2)	31,4	30,1	36,6	38,7	42,7	39,0
	(3)	4 960,4	2 931,2	3 773,9	4 070,3	4 346,4	3 864,3

- (1) Surface.
(2) Rendement à l'hectare.
(3) Production.
(4) Lin textile : en paille rouie non battue.
(5) Y compris pommes de terre de demi-saison.

TABLEAU I.01-17

Production de vin

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Produit	Unités	1980	1990	1995	1996	r 1997	1998
Raisins de cuve :							
Surface (1)	10 ³ hectares	1 081,2	891,1	880,4	872,6	864,6	859,4
Rendement à l'hectare	Quintal	80	90	80	87	82	80
Production	10 ³ quintaux	86 762,5	80 578,6	70 832,2	75 904,6	70 828,9	69 024,3
Vins :							
Vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC)	10 ³ hectolitres	13 318	23 104	24 386	24 910	24 329	25 599
Vins délimités de qualité supérieure (VDQS)	»	1 918	656	553	572	520	503
Vins pour eaux de vie AOC	»	8 350	13 171	9 459	11 121	9 874	9 014
Vins de pays et autres vins	»	46 125	28 144	21 794	23 566	20 919	19 330
Total	»	69 711	65 075	56 192	60 170	55 642	54 446

(1) Surface en production à l'exclusion des surfaces non encore productives ou à l'abandon.

TABLEAU I.01-18

Production de légumes frais (1)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Unité : Millier de tonnes

Légumes frais	1980	1990	1995	1996	r 1997	1998
Légumes feuillus et à tige :						
Choux-fleurs	467	446	526	502	506	458
Autres choux	269	230	251	240	229	232
Endives	144	247	236	246	252	236
Poireaux	211	200	217	208	205	206
Salades	432	493	513	501	479	487
Légumes cultivés pour le fruit :						
Melons	188	307	329	315	279	325
Tomates	851	838	804	774	805	883
Racines, bulbes et tubercules :						
Carottes	468	548	629	657	651	673
Oignons	138	237	297	338	328	330
Légumes à cosse :						
Haricots verts	168	199	326	359	394	385
Petits pois (grains)	165	205	243	249	211	240

(1) Production des exploitations agricoles hors jardins par campagne de récolte du 1^{er} mai de l'année indiquée en tête de colonne au 30 avril de l'année suivante.

TABLEAU I.01-19

Production fruitière (1)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Unité : Millier de tonnes

Fruits	1980	1990	1995	1996	r 1997	1998
Fruit à noyau :						
Abricots	81	110	101	175	158	80
Cerises	113	83	63	74	65	35
Pêches et nectarines	460	488	526	459	464	341
Pêches	402	352	325	283	289	210
Nectarines et brugnons	58	136	201	176	175	132
Prunes	154	189	299	355	196	206
Fruits à pépins :						
Poires de table	414	329	320	347	256	246
Pommes de table	1 769	1 886	2 079	2 004	2 041	1 786
Pommes à cidre	1 100	466	426	425	445	423
Baies :						
Kiwis (ou actinidias)	4	54	74	71	72	74
Cassis	4	6	10	12	9	8
Framboises	7	6	7	7	7	7
Autres fruits :						
Clémentines	21	20	27	21	23	23
Fraises	82	89	81	81	83	76
Noix	31	25	21	22	23	25
Raisin de table	185	123	108	95	87	94

(1) Production récoltée hors jardins familiaux.

TABLEAU I.01-20

Cheptel (principales espèces)

Situation au 1^{er} décembre

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) Unité : Millier de têtes

Espèce	1990	1994	1995	1996	r 1997	1998
Espèce bovine.....	21 278	20 434	20 676	20 655	20 371	20 214
dont : Veaux et élèves de moins d'un an.....	5 548	5 141	5 288	5 228	5 143	5 125
Vaches laitières.....	5 323	4 687	4 613	4 538	4 442	4 391
Vaches nourrices.....	3 700	4 031	4 108	4 179	4 184	4 163
Espèce porcine.....	12 244	13 670	13 783	14 284	14 501	14 677
dont : Truies de plus de 50 kg.....	1 210	1 349	1 369	1 415	1 449	1 436
Espèce caprine.....	1 234	1 151	1 188	1 202	1 199	1 197
Espèce ovine.....	11 438	10 619	10 550	10 463	10 316	10 240
dont : Brebis mères.....	7 415	6 971	6 965	6 916	6 849	6 743
Espèces chevaline et asine.....	339	344	351	354	361	362
Poules et poulets (en millions).....	200	219	223	231	238	241
dont : Poules pondeuses d'œufs de consommation (en millions).....	47	49	50	50	50	51
Lapins.....	16 668	15 306	14 531	14 457	13 603	13 464
dont : Lapines reproductrices.....	2 231	1 971	1 861	1 838	1 748	1 717

TABLEAU I.01-21

Principales productions animales

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service central des enquêtes et études statistiques)

	1990	1993	1994	r 1995	r 1996	p 1997	p 1998
A. PRODUCTION INDIGÈNE BRUTE DE VIANDE [en milliers de tonnes de viande nette]							
Espèce bovine :							
Adultes.....	1 599	1 565	1 482	1 564	1 645	1 638	1 556
Veaux de boucherie.....	313	344	339	336	337	345	328
Espèces ovine et caprine.....	177	155	147	146	154	150	145
Espèce porcine.....	1 727	2 017	2 116	2 085	2 149	2 228	2 333
Espèce chevaline.....	10	9	8	9	10	9	10
B. PRODUCTION DE LAIT ET D' ŒUFS							
Production de lait (en milliers d'hectolitres) :							
Vaches laitières.....	257 130	242 197	245 275	241 760	240 841	...	...
Brebis laitières.....	1 871	1 989	2 039	2 355	2 352	...	...
Chèvres laitières.....	4 411	4 094	4 074	4 743	4 773	...	...
Œufs							
Œufs de consommation [en millions d'œufs] (1).....	10 257	11 238	11 691	12 573	12 785	...	...

(1) Œufs de poule en élevage professionnel.

TABLEAU I.01-22

Commerce extérieur des produits agricoles, en valeur

Source : INSEE-Comptes Nationaux Base 95 (Données y compris DOM)

Unité : Million de francs

Produits	Numéro de la NAF	Importations (CAF)				Exportations (FAB)			
		1995	1996	1997	p 1998	1995	1996	1997	p 1998
TOTAL AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE...	EA	49 615	48 830	51 300	51 735	59 034	60 907	63 825	64 626
AGRICULTURE, CHASSE, SERVICES ANNEXES....	GA01	42 373	41 539	43 622	43 570	54 908	56 711	58 972	59 557
Blé dur.....	HA01A	73	263	258	99	984	818	759	812
Blé tendre.....	HA01B	255	220	271	385	13 842	14 036	13 223	11 035
Mais.....	HA01C	571	550	497	617	8 141	8 354	8 218	8 527
Orge.....	HA01D	113	124	71	18	2 864	3 256	3 315	3 512
Autres céréales.....	HA01E	109	123	141	116	436	494	466	473
Pommes de terre.....	HA01F	1 117	624	477	572	1 218	912	996	1 534
Oléagineux.....	HA01G	1 856	2 109	2 061	2 094	2 874	3 800	5 430	5 807
Tabac.....	HA01H	556	523	434	496	145	162	170	195
Plantes à sucre.....	HA01I	—	—	—	1	4	2	4	4
Plantes fourragères.....	HA01J	15	20	30	26	139	144	159	119
Plantes industrielles.....	HA01K	4 247	4 202	4 146	3 870	2 188	2 226	2 146	2 430
Légumes frais.....	HA01L	5 569	6 043	6 177	6 776	3 310	3 744	3 740	4 264
Plantes et fleurs.....	HA01M	4 500	4 838	5 132	5 590	1 240	1 336	1 508	1 672
Viticulture et vinification.....	HA01N	—	—	—	—	—	—	—	—
Fruits.....	HA01O	11 968	12 201	12 927	13 081	6 921	7 534	8 061	7 726
Café, thé, cacao, épices.....	HA01P	5 814	4 885	6 264	5 685	130	121	138	148
Gros bovins.....	HA01Q	1 142	714	528	531	7 044	6 640	7 431	7 977
Veaux.....	HA01R	563	243	231	238	1 164	698	608	597
Ovins, caprins.....	HA01S	430	473	357	292	317	382	308	283
Équidés.....	HA01T	235	244	198	208	350	335	490	561
Porcins.....	HA01U	471	546	224	176	292	241	325	283
Lait brut.....	HA01V	—	—	—	—	—	—	—	—
Volailles.....	HA01W	110	125	138	122	526	605	636	697
Œufs.....	HA01X	246	416	362	280	375	465	400	475
Autres produits d'élevage.....	HA01Y	2 413	2 053	2 698	2 297	404	406	441	426
Services annexes à l'agriculture.....	HA01Z	—	—	—	—	—	—	—	—
SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE, SERVICES ANNEXES.....	GA02	2 424	1 911	2 094	2 302	2 099	1 942	2 071	2 271
PÊCHE, AQUACULTURE.....	GA03	4 818	5 380	5 584	5 863	2 027	2 254	2 782	2 798

TABLEAU I.01-23

Compte spécifique de la branche "agriculture" : de la production au revenu d'entreprise agricole

Évaluations de base 1995

Source : INSEE

Unité : Million de francs

	1990	1994	1995	1996	1997	1998
COMPTE DE PRODUCTION						
Ressources						
Production	397 161	385 076	400 679	408 291	416 502	417 925
Total des ressources	397 161	385 076	400 679	408 291	416 502	417 925
Emplois						
Consommations intermédiaires (1)	196 414	190 412	198 987	207 725	211 111	208 388
Valeur ajoutée brute	200 747	194 664	201 692	200 566	205 391	209 537
Total des emplois	397 161	385 076	400 679	408 291	416 502	417 925
Consommation de capital fixe	45 709	46 920	46 417	47 103	48 031	49 099
Valeur ajoutée nette	155 038	147 744	155 275	153 463	157 360	160 438
COMPTE D'EXPLOITATION						
Ressources						
Valeur ajoutée nette	155 038	147 744	155 275	153 463	157 360	160 438
Subventions d'exploitation	6 662	11 194	10 902	11 107	10 647	9 642
Total des ressources	161 700	158 938	166 177	164 570	168 007	170 080
Emplois						
Salaires	20 002	22 169	23 312	24 067	24 739	25 448
Cotisations sociales	6 734	6 608	6 659	6 235	6 340	6 592
Impôts fonciers	6 777	6 252	5 987	5 618	5 350	5 455
Autres impôts sur la production	3 457	2 269	2 361	2 515	2 456	2 364
Revenu mixte net	124 730	121 640	127 858	126 145	129 122	130 221
Total des emplois	161 700	158 938	166 177	164 570	168 007	170 080
Résultat net global (2)	151 466	150 417	157 829	156 437	160 201	162 261
COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE						
Ressources						
Revenu mixte net	124 730	121 640	127 858	126 145	129 122	130 221
Total des ressources	124 730	121 640	127 858	126 145	129 122	130 221
Emplois						
Intérêts	13 869	13 996	13 508	13 038	12 166	12 510
Charges locatives nettes	9 802	10 562	11 189	11 763	12 269	12 977
Revenu net d'entreprise	101 059	97 082	103 161	101 344	104 687	104 734
Total des emplois	124 730	121 640	127 858	126 145	129 122	130 221

(1) Hors TVA déductible.

(2) Résultat net global = Valeur ajoutée nette + Subventions d'exploitation - Impôts fonciers - Autres impôts sur la production.

TABLEAU I.01-24

Compte spécifique de la branche "agriculture" : valeur de la production (1) à prix courants

Évaluations base 1995

Source : INSEE

Unité : Million de francs

Produits	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Blé dur.....	3 145	1 703	1 968	2 171	1 912	2 442
Blé tendre.....	32 891	31 034	34 197	37 769	35 307	35 817
Maïs.....	11 876	14 323	15 503	15 391	16 286	14 231
Orge.....	9 986	8 701	9 792	11 036	11 111	10 618
Autres céréales.....	2 023	2 323	2 560	2 864	2 797	2 732
Céréales.....	59 921	58 084	64 020	69 231	67 413	65 840
Oléagineux.....	12 116	11 494	12 608	12 966	14 219	13 386
Protéagineux.....	5 878	5 164	4 408	4 542	5 115	4 495
Tabac.....	698	664	676	687	619	670
Betteraves industrielles.....	7 181	7 042	7 443	7 484	7 769	7 215
Autres plantes industrielles.....	2 980	3 770	3 798	4 036	4 314	4 152
Plantes industrielles.....	28 853	28 134	28 933	29 715	32 036	29 918
Maïs fourrage.....	8 495	9 871	11 125	9 723	10 107	9 025
Autres fourrages.....	22 990	21 431	22 228	22 849	22 721	22 373
Plantes fourragères.....	31 485	31 302	33 353	32 572	32 828	31 398
Légumes frais.....	17 717	17 384	17 777	17 738	17 332	18 972
Plantes et fleurs.....	16 392	13 250	13 511	13 961	13 780	13 844
Produits maraîchers et horticoles.....	34 109	30 634	31 288	31 699	31 112	32 816
Pommes de terre.....	5 035	8 200	7 145	6 144	7 499	9 922
Fruits.....	15 368	14 522	14 770	14 431	15 249	15 870
Vins de champagne.....	12 383	7 899	9 339	9 279	8 674	11 951
dont : vins calmes.....	7 803	4 925	6 200	6 103	5 310	7 935
dont : champagne.....	4 580	2 974	3 139	3 176	3 364	4 016
Autres vins d'appellation.....	29 609	29 003	31 531	32 230	34 973	37 492
Vins d'appellation d'origine.....	41 992	36 902	40 870	41 509	43 647	49 443
Vins pour eaux de vie AOC.....	5 398	3 594	3 209	2 711	2 305	1 841
dont : vins de distillation.....	1 814	1 080	716	650	524	451
dont : cognac.....	3 584	2 514	2 493	2 061	1 781	1 390
Autres vins de distillation.....	531	484	249	465	420	365
Vins de table et de pays.....	7 289	5 806	6 745	7 206	7 040	7 257
Vins courants.....	13 218	9 884	10 203	10 382	9 765	9 463
Total produits végétaux bruts et transformés.....	229 981	217 662	230 582	235 683	239 549	244 670

TABLEAU I.01-24 (suite et fin)

Compte spécifique de la branche "agriculture" : valeur de la production (1) à prix courants

Évaluations base 1995

Source : INSEE

Unité : Million de francs

Produits	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Gros bovins.....	41 227	42 689	42 932	40 086	41 205	41 576
Veaux.....	9 987	9 182	9 013	8 047	8 311	8 626
Ovins-caprins.....	5 940	4 922	4 935	5 126	5 257	5 287
Équidés.....	1 056	746	857	731	957	1 024
Porcins.....	18 096	17 710	18 905	21 537	22 385	17 228
Bétail.....	76 306	75 249	76 642	75 527	78 115	73 741
Volailles.....	16 344	17 852	17 855	19 292	20 945	20 942
Ceufs.....	6 407	6 324	6 025	7 005	6 878	6 344
Produits avicoles.....	22 751	24 176	23 880	26 297	27 823	27 286
Lait et produits laitiers.....	51 784	50 492	50 867	51 254	50 819	51 514
dont : lait.....	49 566	48 463	48 874	49 267	48 826	49 495
dont : produits laitiers.....	2 218	2 029	1 993	1 987	1 993	2 019
Autres produits de l'élevage.....	4 148	3 669	3 887	3 891	3 858	3 797
Autres produits animaux.....	55 932	54 161	54 754	55 145	54 677	55 311
Total produits animaux bruts et transformés.....	154 989	153 586	155 276	156 969	160 615	156 338
Total des biens agricoles.....	384 970	371 248	385 858	392 652	400 164	401 008
Activités principales de travaux agricoles.....	11 356	12 943	13 883	14 708	15 386	15 933
Activités secondaires de services.....	833	883	938	931	952	985
Production de services.....	12 189	13 826	14 821	15 639	16 338	16 918
Total production de la branche.....	397 159	385 074	400 679	408 291	416 502	417 926

(1) La valeur de la production est évaluée au prix de base, c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits, déduction faite des impôts sur les produits.

TABLEAU I.01-25

Départements d'outre-mer : nombre et superficie des exploitations selon leur taille

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)
Enquête structures DOM 1997

Unité : superficie en hectare

Taille des exploitations selon leur superficie agricole utilisée								
	Moins de 0,25	De 0,25 à moins de 1	De 1 à moins de 2	De 2 à moins de 3	De 3 à moins de 4	De 4 à moins de 5	De 5 à moins de 10	De 10 et plus
								Total
Guadeloupe								
Nombre d'exploitations	839	2 653	2 840	1 793	1 225	723	1 286	415
Superficie agricole utilisée	118	1 488	3 870	4 150	4 051	3 111	8 943	11 433
Guyane (1)								
Nombre d'exploitations	45	720	1 741	848	300	180	219	209
Superficie agricole utilisée	3	456	2 130	1 871	973	777	1 465	14 693
Martinique								
Nombre d'exploitations	374	1 201	1 065	806	683	236	545	449
Superficie agricole utilisée	53	686	1 367	1 844	2 221	1 006	3 665	17 830
Réunion								
Nombre d'exploitations	910	1 786	1 392	1 348	705	671	2 022	735
Superficie agricole utilisée	136	914	1 816	3 098	2 341	2 876	13 135	19 809

(1) Enquête structures DOM 1995.

TABLEAU I.01-26

Départements d'outre-mer : utilisation du territoire et des terres arables

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service central des enquêtes et études statistiques)

Unité : Hectare

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		Réunion	
	r 1997	1998	r 1997	1998	1997	1998	r 1997	1998
I. Répartition du territoire								
Terres arables (1)	23 979	24 538	21 097	21 505	11 228	11 099	35 204	34 746
Surfaces toujours couvertes d'herbe	25 100	25 100	11 240	11 240	11 150	11 150	9 300	9 750
Cultures fruitières (2)	603	634	620	644	1 916	1 916	1 839	2 065
Vigne	—	—	—	—	—	—	44	40
Cultures florales	161	160	285	282	26	26	144	144
Pépinières - végétaux divers	14	14	19	19	12	12	—	—
Superficie agricole utilisée	49 857	50 446	33 261	33 690	24 332	24 203	46 531	46 745
Territoire agricole non cultivé	17 000	17 000	15 769	15 340	6 800	6 800	57 690	57 376
Superficies boisées	66 300	66 300	47 500	47 500	7 511 150	7 511 150	87 600	87 600
Territoire non agricole	37 343	36 754	13 470	13 470	811 118	811 247	60 179	60 279
Surface totale (3)	170 500	170 500	110 000	110 000	8 353 400	8 353 400	252 000	252 000
II. Répartition des terres arables								
Cultures industrielles	12 785	13 047	3 081	3 156	155	160	26 471	26 371
dont : Canne à sucre	12 632	12 894	3 035	3 100	85	90	25 600	25 500
Cultures fruitières semi-permanentes	6 099	6 093	11 864	11 884	763	763	848	680
dont : Banane (4)	5 745	5 745	11 200	11 200	625	625	500	350
Ananas	350	350	650	680	100	100	330	300
Cultures légumières	2 949	3 252	3 777	4 090	3 869	3 869	2 000	2 010
Céréales	—	—	—	—	4 725	4 591	1 000	800
Cultures fourragères	100	100	24	24	210	210	500	500
Jachères	1 200	1 200	800	800	980	980	740	700
Autres - jardins familiaux	846	846	1 551	1 551	526	526	3 645	3 685
Total des terres arables	23 979	24 538	21 097	21 505	11 228	11 099	35 204	34 746

(1) La définition des terres arables dans les départements d'outre-mer est plus extensive qu'en métropole. Elle ne se réfère pas uniquement à un assolement annuel, les cultures semi-permanentes comme la canne à sucre et la banane sont prises en compte.

(2) Vergers purs et mixtes recensés lors des enquêtes de structure.

(3) La surface totale de la Guyane a été modifiée d'après de nouvelles estimations de l'IGN.

(4) Banane fruit exclusivement, comprenant aux Antilles la variété d'exportation et la variété dessert ou figue.

TABLEAU I.01-27

Caractéristiques principales de l'agriculture dans les départements d'outre-mer

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service central des enquêtes et études statistiques)

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		Réunion	
	r 1997	1998	r 1997	1998	r 1997	1998	r 1997	1998
PRODUCTION D'ORIGINE VÉGÉTALE								
Cultures industrielles et fruitières								
Canne à sucre								
Cannes récoltées (tonnes).....	659 080	499 984	188 827	191 841	4 762	6 243	1 909 600	1 675 912
Sucre produit (tonnes).....	57 386	38 294	7 234	6 535	—	—	207 006	203 539
Rhum (hl d'alcool pur).....	57 827	63 129	69 316	67 943	2 252	2 252	80 107	126 225
Banane d'exportation								
Production (tonnes).....	140 000	107 332	318 155	279 078	—	—	—	—
Exportation (tonnes nettes).....	101 436	78 659	276 655	242 337	—	—	—	—
Cultures vivrières et maraîchères (tonnes)								
Igname.....	9 030	9 280	4 700	6 500	1 031	1 031	—	—
Malanga.....	1 210	1 220	80	80	48	48	—	—
Madère.....	1 400	1 420	11 750	13 250	3 064	3 064	—	—
Manioc.....	1 460	1 480	250	300	10 375	10 375	750	750
Patate douce.....	3 410	3 910	970	970	540	540	750	750
Melon.....	3 240	3 173	2 900	2 220	374	374	—	—
Banane légume.....	5 870	6 080	13 000	15 000	2 554	3 164	—	—
Tomate.....	3 080	1 903	4 300	5 200	3 170	3 770	7 400	7 900
Chou pommé.....	2 325	2 330	1 275	1 050	2 966	2 966	5 750	5 000
Concombre.....	2 620	2 660	3 200	3 200	3 695	3 695	3 300	2 860
Haricot vert.....	890	894	885	885	3 266	3 266	770	1 100
Salade.....	3 030	2 378	7 800	7 800	1 360	1 360	3 600	3 400
EFFECTIFS DU CHEPTEL (1)								
Bovins (2).....	85 030	84 964	25 600	25 400	8 900	8 900	27 730	26 900
Porcins.....	20 816	25 110	6 700	12 000	10 400	10 400	86 000	84 000
Ovins.....	2 466	2 990	12 500	16 500	8 800	8 800	1 730	1 730
Caprins.....	24 000	28 500	8 200	11 200	1 000	1 000	38 000	38 000
PRODUCTION D'ORIGINE ANIMALE								
Viandes (tonnes nettes) :								
Bovins(2).....	3 401	3 396	2 288	2 360	318	335	1 500	1 517
Porcins.....	2 080	2 000	1 480	1 535	1 140	1 245	12 591	11 273
Ovins - Caprins.....	205	195	325	338	28	28	516	514
Volailles.....	569	615	952	865	463	461	18 800	13 000
Lait de vache (hl).....	1 100	627	21 000	21 000	2 425	2 603	159 830	172 333
Œufs de consommation (milliers d'unités).....	33 118	33 118	30 000	29 646	9 003	9 228	108 250	110 000
IMPORTATIONS D'ENGRAIS								
Engrais naturels.....	160	11	2 384	1 035	160	171	75	97
Engrais simples.....	6 291	5 606	20 308	26 935	1 356	2 149	9 528	8 537
Azotés.....	3 412	2 644	10 320	9 441	818	1 801	5 893	5 554
Phosphatés.....	105	22	—	47	205	60	62	62
Potassiques.....	2 774	2 940	9 988	17 447	333	288	3 573	2 921
Engrais composés.....	15 220	12 908	11 195	11 315	2 785	3 109	26 949	23 218
PARC DES TRACTEURS								
Tracteurs agricoles au 31 décembre.....	785	615	1 470	1 521	370	370	1 780	1 780

(1) Cheptel présent dans les exploitations agricoles.

(2) Y compris les veaux.

-
1. Présentation.
 2. Méthodologie.
 3. Définitions.
 4. Sources de documentation.
 5. Carte et tableaux.
-

Carte et liste des tableaux :

Carte. Taux de boisement par département en 1998.

- | | |
|---|---|
| 1. Superficies forestières par type de peuplement selon l'enquête sur l'utilisation du territoire. | 7. Production ligneuse de l'Office national des forêts. |
| 2. Superficies forestières bénéficiant du régime forestier par catégorie de propriétaires. | 8. Exploitation forestière et scierie. |
| 3. Superficies forestières bénéficiant du régime forestier par catégorie de propriétaires : départements d'outre-mer. | 9. Exploitation forestière : production de la branche. |
| 4. Incendies de forêts. | 10. Exploitation forestière : production de bois d'œuvre dans les départements d'outre-mer. |
| 5. Surfaces mises en boisement par essence et par nature du boisement avec l'aide du Fonds forestier national. | 11. Scierie : production de la branche. |
| 6. Production annuelle des pépinières particulières. | 12. Commerce extérieur des produits forestiers et des produits dérivés, en valeur. |
| | 13. Bilan de la matière bois. |

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service central des enquêtes et études statistiques, bureau des statistiques végétales et forestières)

1. PRÉSENTATION

La branche d'activité exploitation forestière a récolté 34,9 millions de m³ de bois ronds en 1997; ce chiffre en hausse de 4,9 % par rapport à 1996 ne retrouve pas le niveau de 1995. La récolte de grumes, en hausse de 3,1 %, s'élève à 21,1 millions de m³. Cette progression est plus importante sur les conifères (+ 4,4 %) que sur les feuillus (+ 1 %); ceci est la conséquence de la reprise d'activité dans le bâtiment. Stimulés par la forte demande des industries des pâtes à papier, les bois de trituration progressent de 8,7 %. La demande de bois de feu, toujours soutenue, entraîne une hausse de 4,8 % des quantités commercialisées.

La production totale de sciages, bois sous rail et merrains s'élève à 9,8 millions de m³ en 1997 contre 9,6 millions de m³ en 1996, ce qui représente une hausse de 2 %; cette hausse est exclusivement due aux conifères (+ 4,6 %). Par contre, les sciages de feuillus continuent de baisser (- 2,6 %). Cette évolution est confirmée par la hausse de nos exportations en sciages de conifères qui progressent de 12,5 % de 1997 à 1998. La très forte demande tant intérieure qu'extérieure en ouvrages de tonnellerie se confirme; la production de merrains augmente fortement (+ 33 %).

En 1998, le volume des échanges du commerce extérieur croît de 6,7 %. Le déficit global continue de se creuser et passe de 15,5 milliards de francs à 18,6 milliards de francs. La progression de 13,3 % de nos importations de papiers et cartons entraîne un déficit de 2,8 milliards de francs supplémentaires et explique à elle seule cette dégradation. Le montant des importations de bois et sciages de tropicaux est de 1,9 milliard de francs soit 6,6 % de plus qu'en 1997.

2. MÉTHODOLOGIE

Répartition de la superficie forestière

Les résultats de l'enquête annuelle sur l'utilisation du territoire servent de base aux évaluations de la superficie forestière du présent chapitre. Entre 1991 et 1992 des contraintes techniques ont imposé au SCEES un changement d'échantillon et donc une rupture de série. Dans la nouvelle série la rubrique feuillus en voie d'enrésinement, posant des problèmes de classement, a été supprimée.

— Les *bois et forêts* proprement dits sont répartis en trois catégories : feuillus, conifères et mixtes (mélange feuillus et conifères).

— Les surfaces boisées hors forêt comprennent les bosquets de moins de 0,5 hectare, les arbres d'alignement et les arbres épars.

— Les peupleraies sont constituées de peupliers cultivés qu'ils soient associés ou non avec une culture agricole. Les peupliers en alignement sont inclus dans cette catégorie.

La propriété forestière se classe en deux groupes selon qu'elle est ou non soumise au *régime forestier*. En dehors du régime forestier proprement dit (forêts gérées par l'Office national des forêts) il existe des régimes spéciaux de gestion ou de contrôle dont relèvent certaines forêts

privées. Le plus connu est le Plan simple de gestion applicable à toutes les propriétés forestières privées de plus de 25 hectares d'un seul tenant. Celles ci sont au nombre de 32 148 et couvrent une surface de 3,36 millions d'hectares soit 30 % de la forêt privée.

Des informations sur la structure de la forêt privée et son mode de gestion ont été données par l'enquête sur les structures économiques de la sylviculture (ESSES) réalisée de 1975 à 1984.

L'inventaire forestier national (IFN) renseigne sur la répartition par essence, par type de peuplement et par type de forêt. Il renseigne aussi sur la ressource, quantité de bois disponible, et sur la production biologique des forêts. Cet inventaire est permanent, chaque département est visité tous les 10 à 12 ans.

Récolte de bois

Aucune statistique d'ensemble n'existe sur les ventes de bois sur pied, qui constituent la production de la branche « sylviculture ».

On trouvera toutefois, dans ce chapitre, un état des ventes de bois réalisées par l'Office national des forêts pour l'ensemble des départements métropolitains. Les volumes indiqués sont le résultat d'une estimation sur pied et sur écorce qui entraîne une erreur difficilement appréciable sur le volume global, et sur la répartition en catégories de produits.

En revanche, l'accroissement courant annuel des forêts, qui se trouve à l'origine de cette production (sans qu'en aucune façon il puisse lui être assimilé), est appréhendé par l'Inventaire forestier national, dans tous les départements.

Commerce extérieur

Les résultats du commerce extérieur, en valeur, relatifs à la *filière bois* (bois ronds, autres produits de l'exploitation forestière et produits dérivés) résultent d'un traitement des données de base de la Direction générale des douanes et droits indirects.

Bilan de la matière bois

Le bilan de la matière bois constitue une tentative de confrontation entre la récolte française de bois brut (à la sortie de la forêt) et les échanges extérieurs de bois bruts et de produits dérivés du bois brut, en vue d'évaluer la consommation apparente de cette matière.

Quelques remarques sont nécessaires afin de préciser les limites d'un tel essai et de mettre en garde contre une interprétation trop littérale :

— la récolte est évaluée par l'enquête exhaustive sur la production de la branche « exploitation forestière » [en mètre cubes de bois ronds : m³ (r)]. Il faut noter que la récolte autoconsommée de bois de feu n'est pas appréhendée par cette enquête. Elle est estimée à 15 millions de m³ (r);

— le mode de calcul en équivalent bois ronds, qui revient à introduire, surtout pour les bois transformés, des importations et des exportations fictives non négligeables de déchets, interdit d'inclure dans ce bilan les échanges

extérieurs réels de déchets de scieries notamment, destinés principalement aux usines de trituration, pour lesquels notre balance du commerce extérieur est excédentaire;

— il n'est pas tenu compte des stockages aux différents stades de la transformation.

3. DÉFINITIONS

Bois rond

Tout bois abattu et façonné - grume, bille, rondin ou bûche - avant la première transformation industrielle.

La filière bois

Elle peut être définie comme l'ensemble des activités économiques transformant du bois en produits plus ou moins élaborés. Parmi ces activités, quatre nous intéressent plus particulièrement :

— la sylviculture, ensemble des actions effectuées afin de produire du bois sur pied (non abattu) NAF 02.0A;

— l'exploitation forestière, ensemble des opérations de récolte conduisant à la production de bois brut sous forme de grumes, rondins ou éventuellement de plaquettes (NAF 02.0B);

— la scierie, fournissant des bois sciés, rabotés, poncés ou imprégnés et des déchets (délignures, sciures, ...) éventuellement commercialisés (NAF 20.1A et 20.1B);

— la carbonisation hors usine fixe, qui se pratique en forêt et fournit du charbon de bois.

Le régime forestier

C'est l'ensemble des règles de gestion définies par le Code forestier et mises en œuvre par l'Office national des forêts. Il est applicable aux forêts appartenant à l'État, aux collectivités locales (départements, communes et sections de communes) ou à des établissements publics et d'utilité publique. Par ailleurs, il concerne un certain nombre de terrains non boisés tels que les zones de restauration de terrains en montagne ou les zones de dunes du littoral (landais par exemple). Il existe des exceptions à la règle de soumission à ce régime, en particulier pour les forêts communales et sectionales du Sud-Ouest de la France.

Surface boisée

Est considéré comme boisé tout terrain d'au moins 5 ares, peuplé par des espèces forestières et où le taux de couvert de ces arbres est au moins de 10 %. Ces surfaces sont réparties en bois et forêts proprement dits (50 ares et plus) et bosquets (5 ares à 50 ares). Ces derniers avec

les arbres d'alignements et les arbres épars constituent les surfaces boisées hors forêt. Les peupliers dont la culture se rapproche plus d'une production agricole, bien que classés à part, participent à la superficie boisée.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

— Service central des enquêtes et études statistiques, bureau « Statistiques végétales et forestières » (SCEES-BSVF);

— Direction de l'Espace rural et de la Forêt (DERF);

— Office national des Forêts (ONF);

— Inventaire forestier national (IFN).

Publications :

Service central des enquêtes et études statistiques :

— Agreste, données chiffrées (annuel) :

Statistiques forestières

Récoltes de bois et production de sciages (résultats de l'enquête annuelle de branche)

Enquête annuelle d'entreprise exploitations forestières et scieries

L'utilisation du territoire.

— Agreste, Conjoncture (trimestriel)

Commerce extérieur « Bois et dérivés »

— Agreste, primeur

Des entreprises d'exploitation forestières très spécialisées

— GraphAgri Forêt - Bois (bisannuel)

La forêt et les industries du bois en 2000 (Édition bilingue français - anglais)

Service des statistiques industrielles (SESSI) et SCEES :

Le bois en chiffres (édition 2000)

Direction de l'espace rural et de la forêt :

— *Fonds forestier national* (rapport annuel)

— *Bilan sur les incendies de forêts* (annuel)

Office national des forêts :

— *Rapport annuel de gestion*

Inventaire forestier national :

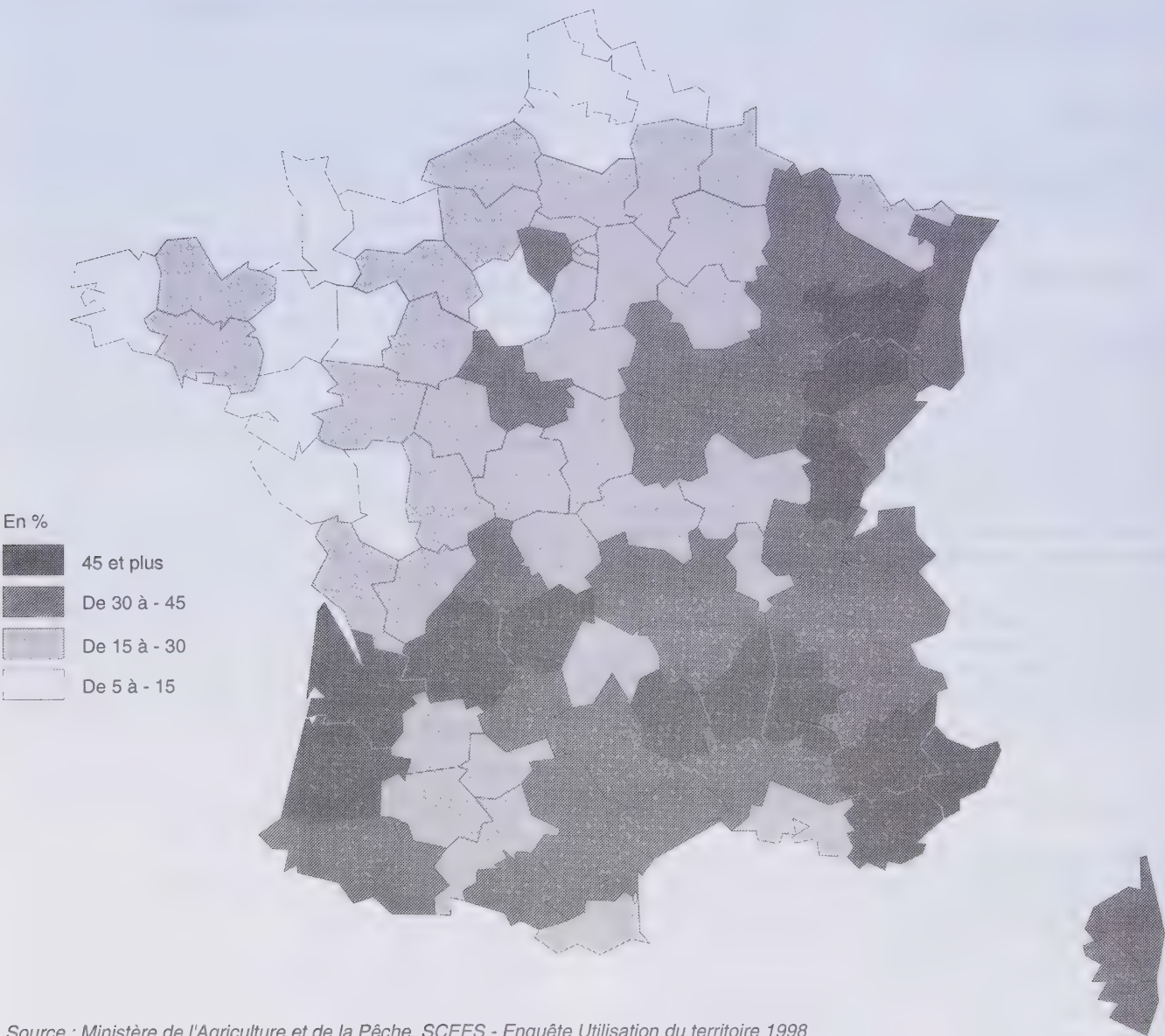
— *Rapport annuel de gestion*

— *Atlas forestier de la France : Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest.*



CARTE I.02

Taux de boisement par département en 1998



Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, SCEES - Enquête Utilisation du territoire 1998

TABLEAU I.02-1

Superficies forestières par type de peuplement selon l'enquête sur l'utilisation du territoire

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES						Unité : Millier d'hectares
Type de peuplement	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Bois et forêts de plus de 0,50 ha	13 985,5	14 721,1	14 809,4	14 887,1	14 929,2	14 985,1
Feuillus	8 547,6	9 335,2	9 377,3	9 415,3	9 440,6	9 479,9
Conifères	4 109,5	4 093,1	4 118,9	4 125,9	4 124,0	4 121,5
Feuillus en voie d'enrésinement	50,5	...	...	...	...	...
Mixte	1 277,9	1 292,8	1 313,2	1 345,9	1 364,6	1 383,6
Surfaces boisées hors forêts	929,9	1 483,9	1 478,9	1 432,2	1 456,6	1 422,6
Peupleraies	280,0	244,2	245,6	250,3 r	253,8	256,3
Total	15 195,4	16 449,2	16 533,9	16 569,6 r	16 639,6	16 664,0

TABLEAU I.02-2

Superficies forestières bénéficiant du régime forestier par catégorie de propriétaires

Situation au 31 décembre

Source : Office national des Forêts

Unité : Millier d'hectares

Catégorie de propriétaires	1980	1994	1995	1996	1997	1998
ÉTAT :						
Superficies domaniales ou indivises (1) [y compris les terrains domaniaux non boisés dans les périmètres de restauration et de reboisement en montagne]	1 717	1 752	1 753	1 753	1 754	1 755
Forêts d'État affectées à divers services publics de l'État.	20	33	43	63	70	69
Total (2)	1 737	1 785	1 796	1 816	1 824	1 824
DÉPARTEMENTS :						
Forêts départementales (2)	21	28	28	31	31	33
COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :						
Forêts communales et sectionales	2 426	2 542	2 550	2 556	2 570	2 583
Forêts d'établissements publics et d'utilité publique et forêts appartenant à des caisses d'épargne	60	86	87	87	88	88
Total (2)	2 486	2 628	2 637	2 643	2 689	2 703
FORÊTS PARTICULIÈRES SOUS CONTRAT (art. 148 du code forestier) (3)	10	16	17	19	19	21
Total général au 31 décembre	4 254	4 457	4 478	4 509	4 532	4 548

(1) Forêts sur lesquelles l'État a des droits de propriété indivis.
(2) Y compris les terrains non boisés.
(3) En fait, ces forêts sont non soumises au régime forestier proprement dit ; il existe des régimes spéciaux de gestion ou de contrôle dont relèvent certaines forêts privées non soumises.

TABLEAU I.02-3

Superficies forestières bénéficiant du régime forestier par catégorie de propriétaires

Départements d'outre-mer

Situation au 31 décembre 1998

Source : Office national des Forêts (ONF)

Unité : Millier d'hectares

Catégorie de propriétaires	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Réunion	
	1997	1998	1997	1998	1997	1998	1997	1998
Superficies domaniales	1,5	1,5	7 513,8	7 513,8	2,0	2,0	2,8	2,8
Forêts départementales et régionales	1,4	1,4	8,7	8,7	1,1	1,1	6,4	6,4
Forêts communales, sectionales et d'établissements publics. .	0,1	0,1	—	—	0,7	0,7	0,8	0,8
Forêts particulières sous contrat	—	—	48,5	48,5	—	—	1,2	1,2
Forêts gérées par l'ONF.	7,5	7,5	—	—	1,8	1,8	—	—
Ancien domaine colonial (1)	27,8	27,8	—	—	9,7	9,7	89,7	89,7
Total	38,3	38,3	7 571,0	7 571,0	15,3	15,3	98,9	100,9

(1) Forêts sur lesquelles l'État a des droits de propriété indivis.

TABLEAU I.02-4

Incendies de forêts

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Service central des enquêtes et études statistiques)
Ministère de l'Intérieur (Direction de la Sécurité civile)

	1990	1993	1994	1995	1996	r 1997	p 1998
Nombre d'incendies	5 881	4 769	4 618	6 563	6 401	8 005	6 600
Surface sinistrée (en hectares)	72 625	16 698	24 995	18 137	11 400	21 582	19 600

TABLEAU I.02-5

Surfaces mises en boisement par essence et par nature du boisement
avec l'aide du Fonds forestier national

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Direction de l'Espace rural et de la Forêt

Unité : Millier d'hectares

	1947 à 1971	1972 à 1989	1990	1993	r 1994	r 1995	r 1996	1997
Type d'essence :								
Pins maritimes	•	116,9	6,9	0,6	4,8	3,2	3,6	2,1
Autres pins	•	84,6	4,4	1,0	2,3	2,1	1,9	1,7
Autres conifères	•	304,8	9,5	2,5	3,6	4,3	3,5	2,8
Peupliers	•	60,8	3,4	1,1	2,4	2,9	2,6	2,0
Autres feuillus	•	63,2	7,5	2,5	5,1	6,1	5,2	3,7
Total	•	630,3	31,7	7,7	18,2	18,6	16,8	12,3
Nature du boisement :								
Boisement	496,7	168,2	7,8	2,5	5,2	3,7	2,3	1,0
Reboisement et enrichissement (1)	834,0	407,7	20,5	4,1	10,3	10,8	10,8	8,5
Plantations hors forêts (2)	116,0	54,7	3,4	1,1	2,7	4,1	3,7	2,8
Total	1 446,7	630,6	31,7	7,7	18,2	18,6	16,8	12,3

(1) Reconstitution de forêts et introduction d'essences nouvelles dans les forêts pauvres pour augmenter leur productivité.
(2) Peupliers essentiellement.

TABLEAU I.02-6

Production annuelle des pépinières particulières (1)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Direction de l'Espace rural et de la Forêt

	1985		1990		1995		1996		1997	
	Agréées	Total	Agréées	Total	Agréées	Total	Agréées	Total	Agréées	Total
Nombre	403	609	392	597	353	465	356	455	336	448
Superficie [en hectares] (2)	1 201	1 301	1 352	1 441	1 319	1 405	1 378	1 447	1 245	1 316
Plants de peupliers et de noyers	511	586	503	568	582	626	636	680	602	646
Autres plants	690	715	849	873	737	779	742	767	643	670
Plants produits (en millions)	84,6	87,6	91,4	94,1	85,5	87,8	84,2	85,9	76,8	79,8
Plants de peupliers et de noyers	1,2	1,4	1,8	1,9	2,3	2,4	2,4	2,5	3,2	3,3
Autres plants :										
— feuillus	18,4	18,5	33,4	34,3	29,0	29,7	30,1	30,4	27,0	28,7
— conifères	65,0	67,7	56,2	57,9	54,2	55,7	51,7	53,0	46,6	47,8

(1) Pépinières agréées et non agréées par le Fonds forestier national.
(2) Jachère non comprise.

TABLEAU I.02-7

Production ligneuse (1) de l'Office national des Forêts

Ventes de bois en France

Source : Office national des Forêts

	1980	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Volume vendus ou délivrés (1000 m³)								
Feuillus (volume grume)	3 169	5 066	4 496	4 667	4 501	4 516	4 619	4 666
Conifères (volume grume)	4 280	4 936	5 193	5 566	5 136	5 287	5 415	5 664
Houppiers et taillis-bois enstères (2)	3 027	3 743	3 697	3 850	3 733	3 573	3 835	3 862
Total	10 476	13 745	13 386	14 093	13 740	13 376	13 869	14 192
Valeur [million de francs] (3)	...	2 186	2 245	2 720	3 197	2 937	3 034	3 283

(1) Forêts domaniales et communales.
(2) Houppiers et taillis feuillus et houppiers conifères.
(3) Prix d'adjudication ou de cession ou valeur estimative, y compris les charges en argent.

TABLEAU I.02-8

Exploitation forestière et scierie

Enquête annuelle d'entreprise : résultats par secteur d'activité (1)

Année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES

Activité	Numéro de NAF	Nombre d'entreprises	Effectif salarié permanent (3)	Chiffre d'affaires net (2)	Exportations	Investissements corporels
Million de francs						
Exploitation forestière	02.0B	175	3 686	3 607	538	74
Scierie	20.1A et 20.1B	977	20 093	15 431	2 675	609
Total		1 152	23 779	19 038	3 212	683

(1) Entreprises de six salariés permanents et plus.
(2) Somme des ventes de marchandises et de la production réalisées au cours de l'exercice.
(3) Sont exclues les personnes employées à temps partiel, soit moins de 20 heures hebdomadaires, et les travailleurs saisonniers.

TABLEAU I.02-9

Exploitation forestière (NAF 02.0B) : production de la branche

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Direction de l'Espace rural et de la Forêt, SCEES

Unité : Millier de m³ de bois ronds

Produit	1980	1985	1990	1993	1994	1995	1996	1997
Bois d'œuvre (grumes)								
Chêne	3 446	3 169	3 120	2 680	2 677	2 850	2 770	2 801
Hêtre	1 987	2 047	2 582	1 886	1 914	1 912	1 796	1 865
Peuplier	1 770	1 862	3 409	2 477	2 599	2 560	2 322	2 327
Feuillus divers	1 186	846	1 046	990	940	968	883	853
Total feuillus	8 389	7 925	10 157	8 033	8 130	8 290	7 771	7 845
Sapin, épicéa, mélèze, douglas	4 862	5 135	6 495	5 400	6 185	6 363	6 112	6 364
Pin et autres conifères	5 678	5 653	7 693	6 262	6 629	7 044	6 615	6 925
Total conifères	10 540	10 788	14 189	11 662	12 814	13 407	12 727	13 289
Ensemble des bois d'œuvre (1)	18 929	18 713	24 346	19 695	20 944	21 697	20 498	21 134
Bois d'industrie								
Feuillus durs	4 652	3 860	3 678	3 093	3 611	3 655	3 232	3 497
Feuillus tendres	1 480	1 093	1 285	1 383	1 661	1 628	1 357	1 558
Sapin, épicéa, mélèze	478	1 021	1 228	1 375	1 787	1 886	1 550	1 850
Pin maritime	1 798	2 068	2 168	2 309	2 607	2 786	2 441	2 451
Autres conifères	779	1 118	1 399	1 117	1 346	1 451	1 117	1 189
Total trituration (2)	9 187	9 160	9 757	9 277	11 012	11 406	9 698	10 545
Mines feuillus	61	54	32	17	15	15	12	16
Mines conifères	260	159	70	35	35	25	23	29
Bois ronds divers feuillus	320	227	199	239	192	216	218	271
Bois ronds divers conifères	69	88	147	180	121	101	107	111
Poteaux (conifères)	149	76	82	123	120	104	87	57
Total autres bois d'industrie	859	604	530	594	483	461	447	484
Ensemble des bois d'industrie	10 046	9 765	10 287	9 871	11 495	11 867	10 145	11 029
Bois de feu commercialisé (3)								
Total bois de feu commercialisé (3)	1 358	2 077	2 541	2 755	2 588	2 471	2 644	2 770

(1) Destinés principalement au sciage, ainsi qu'au tranchage ou au déroulage.
(2) Papeterie et fabrique de panneaux.
(3) Depuis 1989 : y compris bois de feu cédé à titre gratuit ou autoconsommé.

TABLEAU I.02-10

Exploitation forestière : production de bois d'œuvre dans les départements d'outre-mer (1)

Source : Office national des Forêts

Unité : Millier de m³ de bois ronds

	1980	1985	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Guadeloupe	0,5	3,6	0,6	0,6	0,3	0,7	0,5	0,8	—
Guyane	120,0	94,4	91,0	50,0	51,0	68,2	65,7	53,6	71,8
Martinique	0,8	2,8	1,8	2,4	2,1	2,9	5,3	5,2	6,2
Réunion	3,0	4,4	5,0	8,7	7,2	5,0	6,1	6,0	8,2

(1) Forêts bénéficiant du régime forestier.

TABLEAU I.02-11

Scierie (NAF 20.1A) : production de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Direction de l'Espace rural et de la Forêt, SCEES

Unité : Millier de m³ de sciages (sauf indication contraire)

Produit	1980	1985	1990	1993	1994	1995	1996	1997
Sciages (1)								
Chêne	1 124	1 057	1 051	887	904	957	927	892
Hêtre	856	738	966	727	714	707	695	673
Peuplier	488	572	923	714	695	709	629	634
Feuillus divers	582	362	363	315	335	316	312	297
Total feuillus	3 050	2 729	3 303	2 643	2 648	2 689	2 563	2 496
Sapin, épicéa, mélèze, douglas	3 009	3 166	3 656	3 382	3 665	3 744	3 618	3 832
Pin et autres conifères	2 672	2 532	3 299	2 784	2 983	3 083	2 887	2 968
Total conifères	5 681	5 698	6 955	6 166	6 648	6 827	6 505	6 800
Ensemble des sciages d'essences des régions tempérées...	8 731	8 427	10 258	8 809	9 296	9 516	9 068	9 296
Sciages d'essences des régions tropicales et exotiques	667	473	514	323	332	298	273	265
Autres produits de scierie								
Traverses :								
— chêne	183	100	137	...	...	...	...	...
— autres	62	46	51	...	...	...	...	...
Appareils de voie	76	42	33	...	...	...	...	...
Total bois sous rail	321	188	221	168	167	223	207	188
Merrains	18	12	33	19	20	27	34	45
Chutes de scierie commercialisées (millier de t.) :								
— pour trituration	2 376	2 714	3 617	3 624	3 903	3 932	4 021	4 112
— autres	388	412	353	343	416	430	434	414

(1) Ces produits sont tirés d'une partie des grumes dont il est fait état au tableau I.02-8.

TABLEAU I.02-12

Commerce extérieur des produits forestiers et des produits dérivés, en valeur

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES

Unité : Million de francs

	Exportations		Importations	
	1997	1998	1997	1998
Produits d'exploitation forestière, de carbonisation et de scierie (bois)				
Conifères (grumes + trituration)	149	192	150	137
Feuillus (grumes + trituration)	1 314	1 487	1 383	1 544
Sciages de conifères	535	545	2 536	2 567
Sciages de feuillus	1 209	1 218	1 676	1 664
Traverses	167	160	18	38
Plaquettes, particules et délignures	170	197	255	249
Autres produits (1)	265	286	187	231
Total	3 809	4 085	6 205	6 430
Produits des industries du bois, des pâtes et papier				
Placages	679	674	521	543
Panneaux contreplaqués	3 211	3 408	2 603	2 916
Autres produits du travail mécanique du bois	3 645	4 012	3 295	3 720
Meubles et sièges en bois	5 265	5 986	10 254	11 172
Pâtes et vieux papiers	1 871	1 801	6 477	6 132
Papiers et cartons	17 438	17 375	20 816	23 594
Total	32 109	33 256	43 966	48 077
Autres produits d'exploitation forestière et dérivés				
Extraits tannants, végétaux	100	49	23	20
Térébenthine, colophanes et dérivés	191	191	462	486
Liège et ouvrages en liège	202	240	1 279	1 398
Total	493	480	1 764	1 904
Ensemble des produits	36 411	37 821	51 935	56 411

(1) Comprend : bois de feu, sciures, charbon de bois, bois d'industrie sauf trituration, bois feuillards, échalas, pieux et piquets, bois pour cannes, manches d'outils, éclisses.

TABLEAU I.02-13

Bilan de la matière bois

Année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SCEES).

Unité : Millier de m³ de bois ronds

	Feuillus	Conifères	Indéterminé	Total
PRODUCTION				
Bois d'œuvre	7 845	13 289	—	21 134
Bois d'industrie	5 342	5 686	—	11 028
Bois de trituration et dérivés	5 055	5 489	—	10 544
Autres bois d'industrie (poteaux, bois de mine et autres)	287	197	—	484
Bois de feu	—	—	2 770	2 770
Total de la production	13 187	18 975	2 770	34 932
IMPORTATIONS				
Bois d'œuvre	1 016	3 190	1 068	5 274
Bois d'industrie	3 491	6 174	22 441	32 106
Bois de trituration et dérivés	3 491	6 171	22 398	32 060
Autres bois d'industrie (poteaux, bois de mine et autres)	—	3	43	46
Bois de feu	—	—	10	10
Total des importations	4 507	9 364	23 519	37 390
EXPORTATIONS				
Bois d'œuvre	2 026	1 080	992	4 098
Bois d'industrie	1 445	1 592	18 144	21 181
Bois de trituration et dérivés	1 445	1 587	18 074	21 106
Autres bois d'industrie (poteaux, bois de mine et autres)	—	5	70	75
Bois de feu	—	—	406	406
Total des exportations	3 471	2 672	19 542	25 685
CONSOMMATION APPARENTE				
Bois d'œuvre	6 835	15 399	75	22 310
Bois d'industrie	7 388	10 268	4 297	21 953
Bois de trituration et dérivés	7 101	10 073	3 510	20 684
Autres bois d'industrie (poteaux, bois de mine et autres)	287	194	—	481
Bois de feu	—	—	2 375	2 375
Total de la consommation apparente	14 222	25 667	6 747	46 637

Pêche maritime

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définition.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5.** Tableaux.
-

Liste des tableaux :

1. Nombre de navires de pêche suivant la longueur hors tout.
2. Nombre de marins ayant embarqué au moins trois mois dans l'année par type de pêche.
3. Produits frais de la mer : principales espèces débarquées.
4. Commerce extérieur : principales espèces de poissons de mer échangées.
5. Évolution de la production, du commerce extérieur et de la consommation apparente des produits de la mer.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture, bureau central des statistiques.

1. PRÉSENTATION

En 1997, le déficit du commerce extérieur des produits de la mer s'est élevé à 11,3 milliards de francs, soit une valeur assez stable par rapport aux deux années précédentes. Les quantités échangées sont en légère régression tant en ce qui concerne les importations (- 1,0 %) que les exportations (- 1,9 %). Mais la forte augmentation des prix moyens de ces échanges conduit à une progression en valeur de 2,7 milliards de francs. Les espèces les plus déficitaires du point de vue de ces échanges demeurent le thon, le cabillaud et les lieus.

En valeur, les principales espèces débarquées en France métropolitaine sont la sole, la baudroie, la langoustine, le merlu et le cabillaud alors qu'en quantité, ce sont le merlan, la sardine et l'anchois qui prédominent.

La réduction de la flotte et de sa puissance se poursuit à un rythme relativement modéré, le nombre de marins semblant quant à lui se stabiliser.

2. MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre correspond à une partie du champ couvert par les numéros 05.0A et 05.0C de la nomenclature d'activités française (NAF).

La flotte des navires de pêche est répertoriée suivant deux types de classification. Une classification « immatriculation » qui prend en compte l'ensemble des navires de pêche qui sont inscrits au fichier central du Centre administratif des Affaires maritimes. Une classification « armement » qui regroupe tous les navires qui sont effectivement en activité.

La situation des effectifs des marins-pêcheurs correspond au nombre de marins embarqués pendant au moins trois mois au cours de l'année.

Les données portant sur les produits de la mer débarqués par espèce se rapportent au poids de produits au moment du débarquement.

Souvent les captures sont vidées, éviscérées, filetées, salées,... à bord des bateaux de pêche ou de navires-usines.

3. DÉFINITION

Armement

Un navire de pêche est armé soit :

- à la grande pêche : durée du voyage supérieure à un mois;
- à la pêche au large : durée de la marée de 12 à 15 jours;
- à la pêche côtière : durée de la marée, 3 jours;
- à la petite pêche : durée de la marée, 24 heures.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

- Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture;

Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (OFIMER, ex FIOM);

CAAM (Centre administratif des Affaires maritimes de Saint-Malo).

Publications :

« *Pêche - Statistiques annuelles 1998* », Document Statistique, Thème 5, série A, Eurostat (annuel).

Rapport sur la production de l'industrie des Pêches maritimes et des Cultures marines, OFIMER (annuel).

Le commerce extérieur des produits de la mer, OFIMER (annuel).

Statistiques des Pêches, captures et quantités débarquées en 1996, FAO, édition 1998, volume 82.

Statistiques des Pêches. Produits en 1996, FAO, édition 1998, volume 83.

La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 1996, FAO, édition 1997.



TABLEAU I.03-1

Nombre de navires de pêche suivant la longueur hors tout (1)

Situation au 31 décembre

Sources : Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture
Centre administratif des affaires maritimes (C.A.A.M.)

Unités : Tonnage : tonneau de jauge brute
Puissance : kilowatt
Nombre : navires en activité

	r 1990	1994	1995	r 1996	r 1997	1998
Navires d'une longueur hors tout de :						
Moins de 12 mètres :						
Nombre	6 556	5 021	4 847	4 766	4 630	4 512
Puissance.....	405 901	344 447	339 342	339 299	335 483	331 046
Tonnage.....	27 479	22 541	22 007	21 943	21 498	23 563
De 12 à moins de 16 mètres :						
Nombre	850	691	652	630	587	560
Puissance.....	157 013	135 620	129 371	124 798	117 998	113 940
Tonnage.....	20 842	17 610	16 749	16 207	15 212	14 988
De 16 à moins de 25 mètres :						
Nombre	1 022	946	930	912	876	842
Puissance.....	338 054	325 127	321 865	317 472	307 643	298 827
Tonnage.....	58 599	58 308	57 635	57 032	55 715	54 576
De 25 à moins de 38 mètres :						
Nombre	122	93	89	90	89	89
Puissance.....	66 546	54 122	51 768	53 230	52 484	52 843
Tonnage.....	21 697	16 655	15 850	16 173	15 828	16 003
38 mètres et plus :						
Nombre	104	78	75	77	72	71
Puissance.....	182 971	151 331	148 163	152 827	147 214	144 651
Tonnage.....	75 205	63 859	62 886	64 607	61 927	60 730
Total :						
Nombre	8 654	6 829	6 593	6 475	6 254	6 074
Puissance	1 150 485	1 010 647	990 509	987 626	960 822	941 307
Tonnage	203 823	178 973	175 127	175 962	170 180	169 860

(1) Navires en activité ou armés au moins un jour pendant l'année indiquée en tête de colonne ou celle qui la précède.

TABLEAU I.03-2

Nombre de marins ayant embarqué au moins trois mois dans l'année par type de pêche

Source : Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture
Bureau Central des Statistiques

Unité : Marin

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Grande pêche	1 164	1 113	969	891	986	1 003	975	974	952
Pêche au large.....	5 068	4 819	4 559	4 293	3 992	3 773	3 707	3 505	3 392
Pêche côtière.....	3 536	3 551	3 508	3 490	3 288	3 219	3 120	3 145	3 158
Petite pêche (1)	16 322	15 611	14 871	14 476	14 416	13 932	13 674	13 451	13 530
Total	26 090	25 094	23 907	23 150	22 682	21 927	21 476	21 075	21 032

(1) Y compris conchyliculture.

TABLEAU I.03-3

Produits frais de la mer : principales espèces débarquées

Source : Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture
Centre administratif des affaires maritimes (C.A.A.M)

Unités : Valeur : Millier de francs
Quantité : Tonne

Espèces débarquées	1990		1994		1995		1996		1997	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Cabillaud	16 233	256 958	12 266	161 036	14 339	166 817	13 000	157 700	16 468	194 314
Églefin	3 330	34 860	3 600	20 405	3 590	19 577	4 714	26 742	6 539	47 286
Lieu noir	33 138	206 401	21 961	114 323	16 737	95 756	16 475	92 023	15 014	88 053
Lieu jaune	5 057	85 250	3 825	64 987	3 395	57 055	3 274	56 315	3 013	54 723
Merlan	22 602	202 183	25 394	160 584	24 379	153 364	19 054	139 515	19 180	142 414
Merlu	19 487	530 323	14 336	306 343	12 293	247 156	8 127	220 469	8 376	218 625
Chinchard	7 697	31 768	6 163	23 882	5 924	22 010	7 711	31 906	9 392	41 359
Maquereau	14 400	58 959	14 255	48 653	12 614	43 720	14 393	52 075	15 978	56 576
Plie	7 636	47 365	4 528	36 045	3 921	30 635	3 827	32 692	4 688	40 840
Sole	7 888	398 652	9 509	427 048	8 317	380 212	8 003	421 824	7 948	498 551
Cardine	5 115	108 429	3 683	69 294	4 383	73 603	4 050	73 881	3 755	77 128
Baudroie	16 309	442 712	12 505	297 657	14 820	331 719	15 322	358 122	14 278	375 814
Hareng	11 157	17 518	5 395	9 071	4 500	8 047	4 077	7 209	4 422	6 703
Anchois	14 887	112 930	22 071	192 792	11 257	106 373	19 590	195 340	17 514	169 025
Sardine	21 709	78 974	20 168	64 470	13 339	42 951	16 222	58 820	18 753	63 890
Limande	1 520	13 138	1 236	9 947	1 865	30 319	2 300	42 023	1 746	38 733
Bar	2 910	258 099	2 508	140 935	2 455	132 347	3 467	173 396	3 248	181 375
Turbot	1 015	73 784	1 665	52 779	775	46 304	761	47 791	592	42 217
Langoustine	9 110	371 355	9 628	332 226	9 050	346 940	8 255	332 217	6 882	307 160
Langouste-homard	246	28 834	214	24 196	261	27 594	264	28 209	322	36 040
Crevette grise	252	21 454	531	21 552	245	12 033	307	15 135	254	12 581

TABLEAU I.03-4

Commerce extérieur : principales espèces de poissons de mer échangées

Année 1998

Sources : Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture
OFIMER

Unités : Valeur : Millier de francs
Quantité : Tonne

Principales espèces	Importations		Exportations		Balance générale	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Anchois	5 937	180 644	22 135	276 036	16 198	95 392
Baudroie	7 740	319 470	1 402	92 380	— 6 338	— 227 090
Cabillaud, morue	62 655	1 368 147	6 678	204 488	— 55 977	— 1 163 659
Cardine	117	2 408	1 964	55 781	1 847	53 373
Dorade	3 284	80 705	3 673	130 810	389	50 105
Églefin	3 042	54 624	474	10 764	— 2 568	— 43 860
Flétan	2 247	46 020	18	939	— 2 229	— 45 081
Hareng	14 070	106 831	17 885	50 421	3 815	— 56 410
Lieu Alaska, jaune	44 201	615 777	2 764	45 603	— 41 437	— 570 174
Lieu noir	18 133	255 957	1 546	26 187	— 16 587	— 229 770
Lingues	2 900	43 878	73	1 025	— 2 827	— 42 853
Maquereau	29 936	137 159	14 845	76 657	— 15 091	— 60 502
Merlan	4 710	78 599	1 992	32 846	— 2 718	— 45 753
Merlu	24 545	381 161	1 564	43 674	— 22 981	— 337 487
Plie	605	12 434	3 086	27 501	2 481	15 067
Sardine	25 826	249 319	2 408	26 583	— 23 418	— 222 736
Sole	3 608	181 623	3 129	223 552	— 479	41 929
Thon	123 001	2 689 870	131 923	1 357 992	8 922	— 1 331 878

TABLEAU I.03-5

Évolution de la production, du commerce extérieur et de la consommation apparente des produits de la mer

Sources : Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture
OFIMER et DouanesUnités : Valeur : milliard de francs
Quantité : millier de tonnes

	r 1990	1993	1994	1995	r 1996	1997
Production nationale						
Quantité	808,4	834,8	868,0	827,7	810,8	794,3
Valeur	8,8	8,4	8,1	7,6	8,0	8,5
Commerce extérieur						
Importations :						
Quantité importée	863,2	838,1	877,2	885,3	923,0	913,9
Valeur importée	15,5	14,2	15,0	15,8	16,2	17,6
Exportations :						
Quantité exportée	341,2	397,5	411,6	385,7	406,6	398,8
Valeur exportée	5,2	4,7	4,9	4,8	5,0	6,3
Solde :						
Quantité	- 522,0	- 440,6	- 465,6	- 499,6	- 516,4	- 439,7
Valeur	- 10,3	- 9,5	- 10,1	- 10,9	- 11,2	- 11,1
Consommation apparente (1)						
Quantité	1 330,4	1 275,4	1 333,6	1 327,3	1 327,2	1 234,0
Valeur	19,1	17,9	18,2	18,6	19,2	19,6

(1) La consommation apparente est la somme de la production nationale et des importations moins les exportations.

Industries agricoles et alimentaires

(NAF groupes 15.1 à 16.0)

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Évolution des principaux groupes de l'indice de la production des IAA.

- | | |
|---|--|
| 1. Industrie des viandes : branche et secteur d'établissements. | 15. Travail des grains; fabrication de produits amylacés : branche et secteur d'établissement. |
| 2. Abattage du bétail (données brutes) : production de la branche. | 16. Grains et produits amylacés : production de la branche. |
| 3. Abattage de volailles : production de la branche. | 17. Fabrication d'aliments pour animaux : branche et secteur d'établissements. |
| 4. Charcuterie et conserves de viandes : production de la branche. | 18. Aliments pour animaux : production de la branche. |
| 5. Plats préparés appertisés et surgelés : production de la branche. | 19. Autres industries alimentaires : branche et secteur d'établissements. |
| 6. Industrie du poisson : branche et secteur d'établissements. | 20. Autres industries alimentaires : production des branches. |
| 7. Conserves de poisson : production de la branche. | 21. Industrie des boissons : branche et secteur d'établissements. |
| 8. Industrie des fruits et légumes : branche et secteur d'établissements. | 22. Eaux de vie naturelles et alcool de synthèse : production ou expéditions des branches. |
| 9. Industrie des fruits et légumes : production des branches. | 23. Autres boissons alcoolisées : production ou expéditions de la branche. |
| 10. Industrie des corps gras : branche et secteur d'établissements. | 24. Malt : production de la branche. |
| 11. Corps gras : production de la branche. | 25. Boissons sans alcool : production ou ventes de la branche. |
| 12. Industrie laitière : branche et secteur d'établissements. | 26. Tabac : production de la branche. |
| 13. Industrie laitière : production de la branche. | 27. Commerce extérieur, en valeur, des produits des industries agricoles et alimentaires. |
| 14. Glaces et sorbets : production de la branche. | |

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Service central des enquêtes et études statistiques, sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires.

1. PRÉSENTATION

En 1998, la production des industries agro-alimentaires (IAA) a augmenté de 1 % en volume. Ce résultat, plus faible qu'en 1997 (+ 1,6 %), traduit la stabilisation des exportations, après leur forte expansion de 1997. Les importations ayant augmenté, l'excédent commercial s'est réduit ; il reste cependant élevé (47,1 milliards de francs). En revanche, la demande intérieure a été soutenue : la consommation à domicile des ménages a progressé de 1,5 % et les autres ventes sur le marché intérieur ont été encore plus dynamiques. L'activité des IAA a ainsi contribué, de façon modérée, à la création d'emplois.

2. MÉTHODOLOGIE

Les statistiques industrielles s'articulent principalement autour de deux types d'enquêtes : une enquête annuelle d'entreprise (EAE) dite enquête de secteur et un ensemble d'enquêtes de production dites enquêtes de branches.

L'enquête annuelle d'entreprise auprès des industries agricoles et alimentaires (IAA) est réalisée par le Service central des enquêtes et études statistiques pour la totalité du champ de compétence du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Sont interrogées, essentiellement sur leurs données comptables, les entreprises dont l'activité principale relève de ce champ de compétence. Les résultats d'un secteur d'activité déterminé ne correspondent pas à cette seule activité mais à la totalité des activités exercées par les entreprises dont l'activité principale appartient à ce secteur.

L'enquête sur l'exercice 1993 a inauguré la Nomenclature d'activités française (NAF) qui a remplacé l'ancienne nomenclature des activités et des produits (NAP) de 1973. Ce changement de nomenclature s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation statistique engagée au niveau européen. La NAF s'emboîte parfaitement dans son modèle européen, la NACE. À terme, on disposera de résultats statistiques homogènes facilitant les comparaisons entre les pays européens.

Par rapport à la NAP, les principales modifications sont les suivantes :

- éclatement de l'industrie laitière en quatre classes :
 - inclusion de la vinification dans les IAA ;
 - suppression de la classe sur les plats cuisinés, ceux-ci étant reclassés suivant le produit principal utilisé ;
 - restructuration au niveau des regroupements d'activité avec, notamment, l'apparition de groupes sur les industries du poisson, des fruits et légumes, des corps gras, de l'alimentation animale et la modification des groupes sur le travail du grain et sur les industries alimentaires diverses.

Les enquêtes de branches ont trait à des données de fabrication, principalement en quantités physiques, voire aux quantités de matières premières utilisées. Ces enquêtes s'adressent généralement aux établissements (localisation géographique distincte où l'entreprise exerce tout ou partie de ses activités). Les résultats par branche se rapportent à chaque établissement ou chaque section d'établissement ayant une production propre dans le domaine des IAA, que cette activité soit l'activité principale ou secondaire de cet établissement ou de l'entreprise

dont il fait partie. Il faut noter que le champ ainsi couvert dépasse sensiblement celui de l'enquête annuelle d'entreprise, qui ne porte que sur les entreprises entières dont l'activité principale est du domaine des IAA.

Les enquêtes de branches auprès des industries agricoles et alimentaires sont réalisées soit par le Service central des enquêtes et études statistiques, soit par d'autres administrations, soit par des organismes professionnels. Les organismes professionnels agréés pour l'exécution des enquêtes industrielles obligatoires réalisent ces enquêtes sous la coordination de l'Administration, notamment au niveau des questionnaires qui reçoivent un visa de l'INSEE et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les résultats obtenus par branche sont très détaillés, mais les périodicités et le degré d'exhaustivité dans les divers domaines d'activité sont assez variables. La couverture statistique des enquêtes est parfois mal connue, soit que les organismes professionnels ne connaissent pas la totalité des établissements à interroger (en particulier parmi les non-adhérents), soit qu'ils éprouvent des difficultés pour évaluer la production des établissements n'ayant pas répondu.

Les informations présentées dans ce chapitre sont une synthèse des résultats des enquêtes de branche réalisées dans les IAA sur l'activité de 1997. Classés suivant les groupes à 3 chiffres et les classes à 3 chiffres plus 1 lettre de la nomenclature NAF, ils sont diffusés par le SCEES au niveau régional lorsque le secret statistique peut être respecté.

Les tableaux présentés permettent de comparer l'activité de 1997 à celle des quatre années précédentes. Par ailleurs, on a reclassé dans chaque catégorie de produits concernée les activités de surgélation-congélation et de déshydratation, considérées comme des techniques de conservation et non comme des branches d'activité au sens de la NAF.

3. DÉFINITIONS

Industries agricoles et alimentaires (IAA)

Elles transforment la matière première biologique, essentiellement d'origine agricole, en vue de satisfaire les besoins alimentaires des humains et des animaux. Une part sans cesse croissante de l'alimentation est assurée par ces industries.

Les caractéristiques particulières à la matière première agricole confèrent aux industries agricoles et alimentaires leur unité et leur originalité.

Les produits agricoles, de composition variable et complexe, sont très périssables. Leur récolte se fait en un temps limité imposant aux industries transformatrices un approvisionnement saisonnier et une activité modulée sur la durée de la campagne agricole. Cette dernière peut s'étendre sur deux fractions d'années consécutives.

Secteurs et branches

Tous les établissements exerçant à titre principal une même activité, sont classés dans un ensemble appelé secteur d'établissement.

Les fractions d'établissement qui ont une même activité constituent la branche. Ainsi un même établissement relève d'autant de branches qu'il exerce d'activités, mais il n'appartient qu'à un seul secteur.

Industrie des viandes

(NAF groupe 15.1)

— Viande fraîche, congelée ou surgelée de bovins, d'ovins et de caprins, de porcins, d'équins; abats comestibles ou non; laines, cuirs et peaux bruts; graisses animales comestibles et sous-produits animaux non comestibles.

— Viande et abats de volaille, de lapin et de gibier, frais, congelés ou surgelés; plumes et duvets.

— Préparations industrielles à base de viandes : charcuterie et conserves à base de viandes : saucisses, saucissons secs, saucissons cuits, pâtés, jambons et épaules cuits, viandes et abats salés, en saumure séchés ou fumés; préparations de foie gras; plats préparés à base de viande; farines de viandes pour animaux.

Industrie du poisson

(NAF groupe 15.2)

— Poissons frais, congelés ou surgelés, séchés, salés ou fumés; coquillages, crustacés et mollusques surgelés ou en conserve; plats préparés à base de poissons, de crustacés et de mollusques; escargots et cuisses de grenouilles surgelés ou en conserve; farines de poissons pour animaux; déchets de l'industrie du poisson.

Industrie des fruits et légumes

(NAF groupe 15.3)

— Pommes de terre conservées par congélation, surgélation, déshydratation, appertisation; purée déshydratée; chips; frites; plats préparés à base de pomme de terre; produits apéritifs à base de pomme de terre; farines de pomme de terre.

— Jus de fruits et de légumes frais, surgelés ou concentrés.

— Légumes conservés par congélation, surgélation, déshydratation, appertisation, lyophilisation, dans l'huile, le vinaigre, la saumure; plats cuisinés et préparations à base de légumes.

— Fruits conservés par congélation, surgélation, déshydratation, appertisation; confitures, marmelades, compotes et gelées; fruits à coque grillés ou salés; conserves de fruits; fruits à l'alcool et à l'eau de vie.

Industrie des corps gras

(NAF groupe 15.4)

— Huiles végétales brutes et raffinées; tourteaux et farines oléagineuses; huiles et graisses animales non comestibles; huiles et graisses hydrogénées; cires végétales et résidus divers.

— Margarine; spécialités à tartiner (non compris celles à base de produits laitiers : groupe 15.5).

Industrie laitière

(NAF groupe 15.5)

— Laits liquides frais, pasteurisés, stérilisés, UHT, entiers ou écrémés, conditionnés ou non (non compris le lait utilisé à la ferme : groupe 01.2); crèmes de lait; produits laitiers frais : yaourts et autres laits fermentés, desserts lactés frais.

— Beurre, y compris concentré ou allégé; pâtes à tartiner à base de produits laitiers.

— Fromages frais, à pâte molle, persillée...; fromages fondus...

— Laits concentrés et laits secs sucrés et non sucrés, entiers ou écrémés, conditionnés ou non (non compris les laits pour nourrissons, groupe 15.8).

— Produits dérivés de l'industrie laitière : caséine, caséinates, lactose, lactosérum.

— Crèmes glacées, glaces et sorbets en vrac ou en conditionnement individuel (non compris les spécialités pâtisseries glacées, groupe 15.8).

Travail des grains; fabrication de produits amylacés

(NAF groupe 15.6)

— Farines, y compris sons et résidus; farines préparées pour la boulangerie, la pâtisserie.

— Semoules; riz décortiqué ou transformé; céréales transformées (grillées, soufflées, en flocons) pour le petit déjeuner.

— Produits amylacés : amidons et féculs, maltodextrine, glucose; tapioca; huile de germe de maïs; résidus d'amidonnerie.

Fabrication d'aliments pour animaux

(NAF groupe 15.7)

— Aliments composés complets ou complémentaires pour animaux de ferme; aliments d'allaitement; composés minéraux et prémélanges; fourrages déshydratés.

— Aliments pour animaux de compagnie.

Autres industries alimentaires

(NAF groupe 15.8)

— Fabrication industrielle de pains, de viennoiseries et de pâtisseries (fraîches et surgelées); pâtes et pâtons précuits surgelés.

— Cuisson de produits de boulangerie.

— Produits de la boulangerie, de la boulangerie-pâtisserie et de la pâtisserie, artisanales.

— Biscottes et pains grillés; biscuits sucrés ou salés (y compris extrudés); pâtisserie industrielle de conservation; pain d'épices.

— Sucre de betterave et de canne : brut, raffiné ou conditionné; sucre cristallisé, en morceaux...; sucres vanillés et vanillinés; sirops de sucre et de mélasses; résidus de sucrerie (non compris édulcorants de synthèse, groupe 24.4).

— Chocolaterie, confiserie.

Chocolaterie : cacao en masse, en poudre sucré et non sucré, beurre de cacao, chocolat de couverture, chocolat en tablettes, confiserie de chocolat, autres produits de chocolaterie (notamment chocolat blanc et pâtes à tartiner contenant du cacao).

Confiserie de sucre : sucres cuits et autres bonbons, gommages à mâcher (chewing-gum), confiserie diverse (notamment dragées, nougats, pâtes de fruits), fruits confits (notamment marrons glacés); coquilles et pellicules de cacao.

— Pâtes alimentaires fraîches ou non, cuites ou farcies; couscous (y compris le couscous garni).

— Café torréfié en grain, moulu, soluble, concentré, décaféiné; thé conditionné (y compris en sachets); chicorée en grain, moulue, soluble et liquide; infusions.

— Condiments et assaisonnements : vinaigres, moutardes, sauces préparées (émulsionnées, non émulsionnées, cuisinées, ketchup...); épices conditionnées.

— Aliments adaptés à l'enfant et aliments diététiques : laits pour nourrissons, farines et aliments diversifiés pour bébés (notamment préparations élaborées, type «petit pot»); produits diététiques ou de régime (notamment aliments enrichis en fibres, à teneur particulière en vitamines, glucides, protides...).

— Préparations pour entremets et desserts (notamment préparations pour gâteaux de riz et de semoule, pour crème pâtissière; entremets et desserts préparés (notamment desserts lactés de conservation, gâteaux de riz) : petits déjeuners en poudre ou granulés; bouillons et potages : bouillons, potages déshydratés, liquides, surgelés, y compris arômes; oeufs en conserve (notamment poudre d'oeuf et oeufs cuits); levures (notamment levure de panification, levure-aliment); poudres à lever; autres produits alimentaires divers (notamment extraits de malt); additifs et épaississants alimentaires.

Industrie des boissons

(NAF groupe 15.9)

— Eaux de vie naturelles : boissons alcooliques distillées (cognac, armagnac, calvados, rhum, whisky, eaux de vie de fruits ou de grains...); alcool éthylique pur non dénaturé < 80 % en volume.

— Spiritueux : liqueurs digestives et crèmes de cassis, spiritueux consommés à l'eau (amers, bitters, gentianes, anisés).

— Alcool éthylique non dénaturé > 80 % en volume et alcool dénaturé (non compris l'alcool éthylique de synthèse : groupe 24.1).

— Champagne et mousseux.

— Vins (non compris les vins issus de la transformation du raisin produit par la même exploitation : groupe 01.1); vins doux naturels et vins de liqueur; moûts de raisin; tartre et lie de vin.

— Cidre et autres boissons fermentées (poiré, hydromel, saké...).

— Vins aromatisés; vermouths.

— Bière, y compris bière sans alcool et panaché; résidus de brasserie et de distillerie.

— Malt.

— Eaux minérales et eaux de sources.

— Boissons rafraîchissantes sans alcool (notamment limonade, boissons aux extraits naturels : sodas, colas, tonics..., boissons aux fruits, nectars, sirops de consommation, apéritifs sans alcool, divers).

Industrie du tabac

(NAF groupe 16.0)

— Produits à base de tabac (notamment tabacs, cigarettes et cigares) y compris tabacs à mâcher, à priser; déchets de tabac.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

— Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : Service central des enquêtes et études et statistiques, sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires.

— Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : Direction générale des Douanes et Droits indirects.

— INSEE.

Fédérations et syndicats professionnels :

— Fédération nationale de la coopérative bétail et viandes (FNCBV).

— Syndicat national du commerce de porcs.

— Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs.

— Conseil national du cuir.

— CHASYCA-SYNAVOL.

— Fédération nationale de l'Industrie laitière.

— Fédération nationale des coopératives laitières.

— Syndifrais.

— Syndicat des fabricants industriels de glaces, sorbets et crèmes glacées.

— Syndicat national des fabricants de produits surgelés et congelés.

— Fédération nationale des syndicats de confituriers et des conserveurs de fruits.

— Bureau national interprofessionnel du pruneau.

— Fédération française des industries d'aliments conservés.

— Association nationale interprofessionnelle du champignon de couche.

— Société nationale interprofessionnelle de la tomate.

— Groupement interprofessionnel de la pomme de terre industrielle et des industries de transformation.

— Office national interprofessionnel des céréales.

— Association nationale de la meunerie française.

- L'Alliance 7.
- Comité français de la semoulerie industrielle.
- Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France.
- Union des semouliers de maïs.
- Syndicat de la rizerie française.
- Chambre syndicale de la malterie française.
- Union des syndicats des industries des produits amy-
lacés et de leurs dérivés (USIPA).
- Syndicat national des industriels de la nutrition ani-
male (SNIA).
- Fédération nationale des coopératives de production
et d'alimentation animales (SYNCOPAC).
- Association des fabricants de compléments pour l'ali-
mentation animale (AFCA).
- Syndicat national des déshydrateurs de France.
- FACCO.
- Intersyndicale des fabricants d'aliments d'allaitement.
- Syndicat général des fabricants d'huile et de tourteaux
de France.
- Chambre syndicale de la margarinerie et des indus-
tries de corps gras alimentaires.
- Fédération nationale des huileries métropolitaines.
- Syndicat des protéines et corps gras animaux.
- Syndicat national des fabricants de sucre de France.
- Chambre syndicale des raffineurs et conditionneurs de
sucre de France.
- Union des sociétés d'intérêt collectif agricole de la
transformation des pulpes de betteraves (USICA).
- Chambre syndicale des torréfacteurs de cafés de
France.
- Syndicat des fabricants de chicorée de France.
- Syndicat national des tritrateurs conditionneurs de
poivres et épices.
- Fédération des industries condimentaires de France.
- Syndicat national des fabricants de vinaigres.
- Syndicat national des fabricants de bouillons et pota-
ges.
- Syndicat des producteurs de levure - aliment de
France.
- Bureau national interprofessionnel du cognac.
- Bureau national interprofessionnel des calvados,
eaux-de-vie de cidre et de poiré.

- Bureau national interprofessionnel de l'armagnac.
- Syndicat national des fabricants de liqueurs.
- Union des producteurs français de spiritueux.
- Conseil national des vins aromatisés.
- Comité interprofessionnel du vin de Champagne.
- Association des brasseurs de France.
- Syndicat national des industries cidricoles.
- Union nationale des producteurs et distributeurs de jus
de fruits et de légumes, de nectars et de boissons aux
fruits.
- Fédération nationale des boissons.
- Syndicat national des boissons rafraîchissantes.
- Syndicat national des fabricants de sirops.
- Chambre syndicale des eaux minérales.
- Syndicat des eaux de source.
- SEITA.

Publications :

● Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

« Enquête annuelle d'entreprise. Industries agricoles et
alimentaires », Agreste, séries données chiffrées IAA
(annuel);

« Production des industries agricoles et alimentaires en...
Enquêtes de branches, y compris prodcom », Agreste,
série données chiffrées IAA (annuel);

« Industries agricoles et alimentaires », partie du *Bulletin
mensuel* du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

● INSEE :

« Les industries agro-alimentaires en... », *INSEE-
Résultats* (annuel).

« Trente ans d'échanges agro-alimentaires français »,
INSEE-Première, n° 383, juin 1995.

« Les industries agro-alimentaires en 1997 : une reprise
affermie », *INSEE-Première*, n° 587, mai 1998.

« Les industries agro-alimentaires en 1998 : une crois-
sance plus modeste en 1998 », *INSEE-Première*, n° 672,
août 1999.

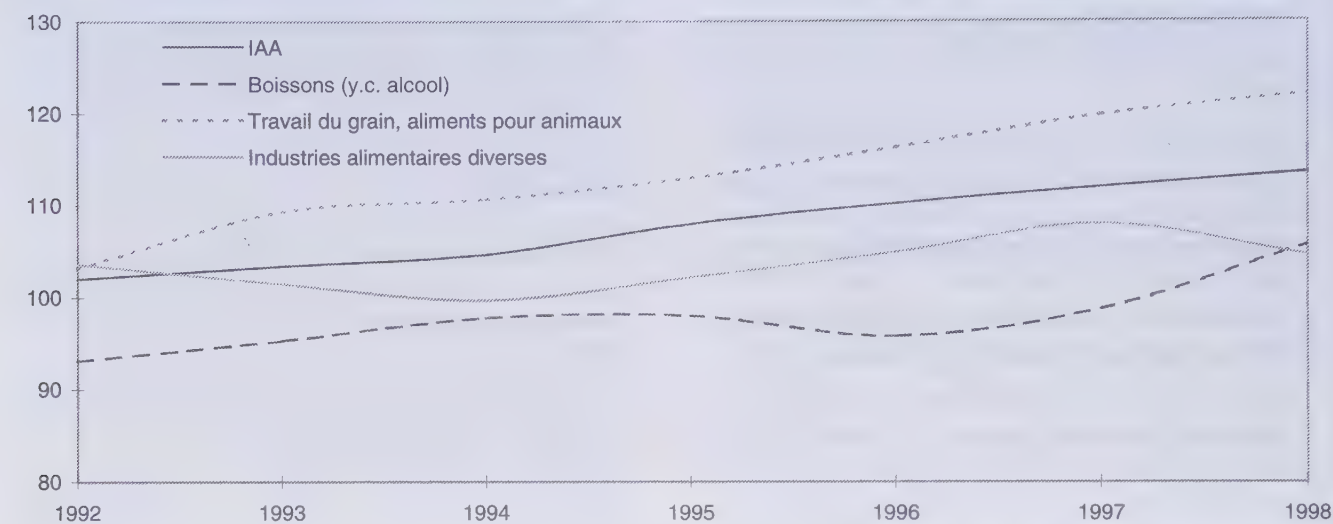
« Les comptes de l'agriculture en 1998 - Rapport présenté
à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Na-
tion - Session du 15 juin 1999 », *Synthèses*, juillet 1999.

Cf. autres publications au chapitre I.01.



GRAPHIQUE I.04

Évolution des principaux groupes de l'indice de la production des IAA :
moyenne annuelle de l'indice mensuel (1)



(1) Base 100 en 1990
Source : Insee

TABLEAU I.04-1

Industrie des viandes : effectif et chiffre d'affaires de la branche;
effectif, rémunérations et investissements du secteur d'établissements (1)

Année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, SCEES (Enquête annuelle d'entreprise) - AGRESTE

Activité	Numéros de la NAF	Branche (2)		Secteur d'établissements (2)		
		Effectif salarié total (3)	Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié total (3)	Rémunérations (en millions de francs)	Investissements corporels (en millions de francs)
Production de viandes de boucherie	15.1A	42 142	84 509,9	42 192	5 317,0	1 148,2
Production de viandes de volailles	15.1C	27 706	32 173,9	28 317	2 964,6	579,6
Préparation industrielle de produits à base de viandes	15.1E	45 628	54 062,4	43 736	5 383,7	1 645,6
Total		115 476	170 746,2	114 245	13 665,3	3 373,4

(1) Entreprises de 10 salariés et plus.
(2) Pour les définitions branche et secteur, voir chapitre K.01.
(3) L'effectif total comprend les effectifs permanent et saisonnier.

TABLEAU I.04-2

Abattage du bétail (données brutes) : production de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, SCEES - AGRESTE
Direction des services vétérinaires.
Syndicat national des fabricants de produits surgelés et congelés

Unité : Millier de tonnes

Catégorie d'animaux	N° de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997
Production de viandes de boucherie	15.1A					
Abattage de :						
Gros bovins		1 402,7	1 334,7	1 400,9	1 451,4	1 437,8
Veaux		258,9	252,5	246,2	243,0	239,2
Ovins-caprins		130,6	123,6	118,7	123,2	119,6
Porcins		1 771,5	1 853,8	1 871,8	1 909,6	1 944,6
Équidés		11,7	10,2	9,9	10,9	10,8
Total		3 575,4	3 574,8	3 647,5	3 738,1	3 752,0
Viandes et abats surgelés et congelés :						
— destinés à la consommation directe		164,8	...	...	...	...
— destinés à une transformation ultérieure		240,6	...	...	...	...
Total		405,4	...	...	...	...

TABLEAU I.04-3

Abattage de volailles (1) : production de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, SCEES - AGRESTE
Syndicat national des fabricants de produits surgelés et congelés

Unité : Millier de tonnes

Volailles	N° de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997
Production de viandes de volailles	15.1C					
Abattage de :						
Poussins, poulets, poules, coqs		1 044,2	1 030,4	1 040,1	1 112,3	1 104,0
Dindes		509,7	563,2	626,8	635,8	674,9
Pintades, canards, oies		147,9	163,8 r	188,9	204,4	223,4
Lapins		63,4	61,0	59,9	62,6	59,0
Total		1 765,2	1 818,4	1 915,7	2 015,1	2 061,3
Viandes surgelées et congelées de volailles, lapins, gibier :						
— destinées à la consommation directe		335,9	...	...	...	...
— destinées à une transformation ultérieure		259,6	...	...	...	...
Total		595,5	...	...	...	...

(1) Y compris lapins.

TABLEAU I.04-4

Charcuterie et conserves de viandes : production de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES - AGRESTE
Organisations professionnelles

Unité : Millier de tonnes

Produit	N° de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997
Préparation industrielle de produits à base de viandes	15.1E					
Viande salée, en saumure, séchée, fumée		117,1	120,2	124,8	127,9	127,2
Jambons cuits		206,5	218,8	223,1	227,4	222,4
Épaules cuites et charcuteries cuites diverses		56,7	57,2	56,2	57,4	58,2
Saucissons secs		92,6	93,8	95,5	102,5	99,6
Saucissons cuits et similaires		63,9	56,4	58,0	56,5	56,6
Saucisses et similaires		148,4	154,9	163,1	173,2	175,6
Pâtés		127,5	133,4	163,8	169,1	167,2
Préparations et conserves diverses de viande		85,8	92,5	88,0	114,8	121,7
Total		898,5	927,2	972,5	1 028,8	1 028,5
Conserves de volailles et de gibier		21,6	22,7	19,1 r	23,6 r	24,5

TABLEAU I.04-5

Plats préparés appertisés et surgelés : production de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES - AGRESTE
Organisations professionnelles

Unité : Millier de tonnes

Produit	N° de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997
Préparation industrielle de produits à base de viandes	15.1E					
Plats préparés		314,2	303,3	328,8	323,9	306,4
Pâtes alimentaires cuisinées		94,9	95,7	95,8	101,5	94,5
Autres plats préparés		219,3	207,6	233,0	222,4	211,8
Plats préparés surgelés et congelés (1)		115,9	...	...	...	...

(1) Surgelé : produit soumis dès sa préparation à un traitement par le froid qui maintient sa température « à cœur » égale ou inférieure à - 18° C. Congelé : produit soumis dès sa préparation à un traitement par le froid qui maintient sa température « à cœur » égale ou inférieure à - 12° C.

TABLEAU I.04-6

Industrie du poisson : effectif et chiffre d'affaires de la branche;
effectif, rémunérations et investissements du secteur d'établissements (1)

Année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES (Enquête annuelle d'entreprise) - AGRESTE

Activité	Numéros de la NAF	Branche (2)		Secteur d'établissements (2)		
		Effectif salarié total (3)	Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié total (3)	Rémunérations (en millions de francs)	Investissements corporels (en millions de francs)
Industrie du poisson	15.2					
Industrie du poisson	15.2Z	11 443	13 177,9	11 520	1 353,1	479,2
Total		11 443	13 177,9	11 520	1 353,1	479,2

(1) Entreprises de 10 salariés et plus.
(2) Pour les définitions branche et secteur, voir chapitre K.01.
(3) L'effectif total comprend les effectifs permanent et saisonnier.

TABLEAU I.04-7**Conserves de poisson : production de la branche**

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche . SCEES - AGRESTE
Confédération Française de la Conserve

Produit	N° de la NAF	Unité (1)	1993	1994	1995	1996	1997
Industrie du poisson	15.2Z						
Conserves de poisson		10 ³ tonnes demi-brutes	108,6	114,5	112,9	124,7	117,3
Poissons de mer surgelés et congelés (2)		10 ³ tonnes	78,6	...	...	...	...

(1) Les tonnes nettes, indiquées simplement tonnes, représentent le poids du produit et du jus; les tonnes demi-brutes se définissent en ajoutant aux tonnes nettes le poids du conditionnement.

(2) Surgelé : produit soumis dès sa préparation à un traitement par le froid qui maintient sa température « à cœur » égale ou inférieure à - 18° C. Congelé : produit soumis dès sa préparation à un traitement par le froid qui maintient sa température « à cœur » égale ou inférieure à - 12° C.

TABLEAU I.04-8
**Industries des fruits et légumes : effectif et chiffre d'affaires de la branche;
effectif, rémunérations et investissements du secteur d'établissements (1)**

Année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES (Enquête annuelle d'entreprise) - AGRESTE

Activité	Numéros de la NAF	Branche (2)		Secteur d'établissements (2)		
		Effectif salarié total (3)	Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié total (3)	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements corporels (en millions de francs)
Industrie des fruits et légumes	15.3					
Transformation et conservation de pommes de terre	15.3A	2 543	2 910,2	2 999	383,6	300,9
Préparation de jus de fruits et légumes	15.3C	2 719	5 467,3	2 320	347,9	130,4
Transformation et conservation de légumes	15.3E	12 057	14 226,7	12 406	1 526,1	621,9
Transformation et conservation de fruits	15.3F	4 336	6 680,8	3 672	507,1	167,8
Total		21 655	29 285,0	21 397	2 764,7	1 221,0

(1) Entreprises de 10 salariés et plus.

(2) Pour les définitions branche et secteur, voir chapitre K.01.

(3) L'effectif total comprend les effectifs permanent et saisonnier.

TABLEAU I.04-9

Industries des fruits et légumes : production des branches

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES - AGRESTE
Organisations professionnelles

Produits	N° de la NAF	Unités (1)	1993	1994	1995	1996	1997
Transformation et conservation de pommes de terre							
	15.3A						
Pommes de terre préparées (2)		10 ³ tonnes	143,8	137,4	131,0	139,0	159,5
Produits surgelés de pommes de terre (3)			204,0	229,8	249,8	267,7	285,0
Préparation de jus de fruits et légumes (sauf nectars)							
	15.3C						
Jus de fruits		millier hl	1 617,0	1 574,0	...	...	...
dont : Pomme		»	378,0	243,0	...	...	...
Raisin		»	1 175,0	1 245,0	...	...	...
Tomates		»	52,0	56,0	...	...	...
Transformation et conservation de légumes							
	15.3E						
Conserves de légumes (4)		10 ³ tonnes	1 315,0	1 319,9 <i>r</i>	1 392,3	1 444,5	1 238,5
dont : Petits pois		demi-brutes	168,6	159,2	176,5	172,7	136,9
Haricots verts		»	259,0	261,5	284,5	286,2	286,8
Macédoine et mélanges de légumes		»	271,6	263,3	287,5	300,7	283,0
Champignons de couche		»	161,1	139,4	144,7	137,2	...
Tomates : spécialités		»	50,6	54,7 <i>r</i>	44,9	46,6	45,3
Concentré de tomates		10 ³ tonnes	29,7	33,8 <i>r</i>	34,8	35,1	36,2
Conserves de légumes divers cuisinés sans garniture		»	51,8	65,5	67,9	60,0	61,5
Légumes surgelés et congelés (3)		»	326,6	...	...	...	...
Transformation et conservation de fruits							
	15.3F						
Conserves de fruits et confitures		10 ³ tonnes	390,3	371,9	370,6	387,7	384,7
Compotes et purées de fruits en conserve		»	133,0	130,8	141,9	152,6	154,8
Conserves de fruits		»	96,2	81,0	70,3	78,8	74,0
Confitures		»	161,1	160,1	158,3	156,3	155,9
Fruits surgelés et congelés (3)		»	...	...	...	...	...

(1) Les tonnes nettes, indiquées simplement tonnes, représentent le poids du produit et du jus; les tonnes demi-brutes se définissent en ajoutant aux tonnes nettes le poids du conditionnement.
(2) Purée, pommes chips et « produits divers ».
(3) Surgelé : produit soumis dès sa préparation à un traitement par le froid qui maintient sa température « à cœur » égale ou inférieure à - 18 °C. Congelé : produit soumis dès sa préparation à un traitement par le froid qui maintient sa température « à cœur » égale ou inférieure à - 12 °C.
(4) L'année indiquée en tête de la colonne est celle de la fin de la campagne. Le total conserves de légumes est calculé hors concentré de tomates du fait de la différence d'unités.

TABLEAU I.04-10

Industrie des corps gras : effectif et chiffre d'affaires de la branche;
effectif, rémunérations et investissements du secteur d'établissements (1)

Année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES (Enquête annuelle d'entreprise) - AGRESTE

Activité	Numéros de la NAF	Branche (2)		Secteur d'établissements (2)		
		Effectif salarié total (3)	Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié total (3)	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements corporels (en millions de francs)
Industrie des corps gras	15.4					
Fabrication d'huiles et graisses brutes	15.4A	842	1 273,4	1 211	c	c
Fabrication d'huiles et graisses raffinées	15.4C	1 898	8 010,3	1 327	265,9	68,5
Fabrication de margarine	15.4E	263	672,0	259	c	c
Total		3 003	9 955,7	2 797	526,3	266,9

(1) Entreprises de 10 salariés et plus.
(2) Pour les définitions branche et secteur, voir le chapitre K.01.
(3) L'effectif total comprend les effectifs permanent et saisonnier.

TABLEAU I.04-11

Corps gras : production de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES - AGRESTE
Organisations professionnelles

Unité : Millier de tonnes

Produit	N° de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997
Huiles et graisses brutes et raffinées	15.4A et 15.4C					
Huiles raffinées		551	501	577	654	707
Arachide		69	55	53	53	49
Colza		92	92	91	105	101
Soja		27	26	19	29	37
Tournesol		320	290	395	451	493
Autres (1)		43	38	19	16	27
Tourteaux		1 310	1 430	1 724	1 645	1 716
dont : Arachide		—	6	7	8	3
Colza		301	517	495	464	534
Soja		302	295	526	401	397
Tournesol		706	607	691	769	780
Margarine	15.4E	138	131	130	138	140

(1) Y compris huiles de maïs et de pépins de raisin.

TABLEAU I.04-12

Industrie laitière : effectif et chiffre d'affaires de la branche;
effectif, rémunérations et investissements du secteur d'établissements (1)

Année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES (Enquête annuelle d'entreprise) - AGRESTE

Activité	Numéros de la NAF	Branche (2)		Secteur d'établissements (2)		
		Effectif salarié total (3)	Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié total (3)	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements corporels (en millions de francs)
Industrie laitière	15.5					
Fabrication de lait liquide et de produits frais	15.5A	14 687	36 111,1	15 907	2 529,0	1 077,4
Fabrication de beurre	15.5B	2 773	11 671,0	2 337	343,0	228,4
Fabrication de fromage	15.5C	26 630	48 557,2	25 626	3 547,5	1 151,3
Fabrication d'autres produits laitiers	15.5D	4 622	16 225,2	4 719	750,0	286,3
Fabrication de glaces et sorbets	15.5F	5 597	5 795,4	5 767	920,6	373,8
Total		54 309	118 359,9	54 356	8 090,1	3 117,2

(1) Entreprises de 10 salariés et plus.
(2) Pour les définitions branche et secteur, voir le chapitre K.01.
(3) L'effectif total comprend les effectifs permanent et saisonnier.

TABLEAU I.04-13

Industrie laitière : production de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SCEES - AGRESTE), ONILAIT

	N° de la NAF	Unités	1993	1994	r 1995	r 1996	1997
Commerce de gros de produits laitiers : collecte	51.3G						
Lait de vache	10 ⁶ litres	22 188	22 600	22 731	22 532	22 374	
Lait de chèvre	»	246	245	274	302	325	
Lait de brebis	»	187	189	208	219	223	
Lait liquide et produits frais	15.5A						
● Laits liquides.							
Lait cru	10 ⁶ litres	1	1	—	—	—	
Lait pasteurisé conditionné (1)	»	201 r	181 r	178	167	150	
Lait stérilisé (sauf aromatisé)	»	348	275	260	255	265	
Lait UHT (sauf aromatisé)	»	3 287	3 390	3 359	3 354	3 418	
Lait aromatisé	»	50	48	46	44	43	
● Produits frais.							
Crème	10 ³ tonnes	255	265	245	261	265	
Laits fermentés (yaourts et autres)	»	1 045	1 079	1 111	1 114	1 169	
Desserts lactés frais	»	390	414	421	445	453	
Beurre	15.5B	»	377	376	381	404	383
Fromages	15.5C						
Fromage de vache	10 ³ tonnes	1 442	1 474	1 498	1 515	1 524	
— à pâte molle	»	458	462	460	463	464	
— à pâte pressée non cuite	»	204	207	215	217	209	
— à pâte pressée cuite	»	271	275	284	285	287	
— à pâte persillée	»	32	31	32	33	35	
— frais	»	477	499	507	517	529	
Fromage de chèvre et mi-chèvre	»	38	41	41	45	49	
Fromage de brebis	»	39	40	45	44	46	
Fromage fondu	»	116	119	127	128	129	
Autres produits laitiers	15.6D						
● Laits concentrés.							
— sucré	10 ³ tonnes	33	24	35	30	26	
— non sucré	»	31	27	12	12	13	
● Laits secs.							
Lait en poudre petit boitage	»	111	103 r	72	134	150	
Lait en poudre industriel vrac entier et partiellement écrémé	»	211	212	215	237	251	
Lait en poudre industriel vrac écrémé (y c. réengraissé)	»	346	346	364	368	368	
— écrémé	»	243	251	265	276	288	
— réengraissé (matière grasse déduite)	»	103	95	99	92	80	
● Produits dérivés de l'industrie laitière.							
Poudre de babeurre	10 ³ litres	29	33	31	34	30	
Poudre de lactosérum	»	479	497	540	517	504	
Lactose	»	16	17	31	43	41	
Caséine et caséinates	»	31	30	38	37	40	

(1) Jusqu'en 1994 inclus, lait pasteurisé vrac + conditionné; à partir de 1995, changement de concept : seulement lait pasteurisé conditionné. La série a été rétropolée.

TABLEAU I.04-14

Glaces et sorbets : production de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES - AGRESTE
Syndicat des fabricants industriels de glaces, sorbets et crèmes glacées

Unité : Million de litres

Produit	N° de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997
Glaces et sorbets	15.5F					
Glaces, crèmes et sorbets en conditionnement individuel		62	72	62	60	55
Glaces, crèmes et sorbets en vrac ou en conditionnement familial		262	284	276	249	258
Total		324	356	338	309	313

TABLEAU I.04-15

Travail des grains; fabrication de produits amylacés : effectif et chiffre d'affaires de la branche;
effectif, rémunérations et investissements du secteur d'établissements (1)

Année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES (Enquête annuelle d'entreprise) - AGRESTE

Activité	Numéros de la NAF	Branche (2)		Secteur d'établissements (2)		
		Effectif salarié total (3)	Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié total (3)	Rémunérations (en millions de francs)	Investissements corporels (en millions de francs)
Travail des grains; fabrication de produits amylacés	15.6					
Meunerie	15.6A	5 354	11 339,6	5 316	848,7	318,8
Autres activités de travail des grains	15.6B	1 947	4 767,0	2 015	c	c
Fabrication de produits amylacés	15.6D	2 834	7 244,3	4 345	c	c
Total		10 135	23 350,9	11 676	2 056,9	1 758,7

(1) Entreprises de 10 salariés et plus.
(2) Pour les définitions branche et secteur, voir le chapitre K.01.
(3) L'effectif total comprend les effectifs permanent et saisonnier.

TABLEAU I.04-16

Grains et produits amylacés : production de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche . SCEES - AGRESTE
ONIC et Organisations professionnelles

Unité : Millier de tonnes

	N° de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	15.6					
Meunerie	15.6A					
Farine de blé tendre		5 786	5 651	5 681	5 973	5 985
Autres activités de travail des grains	15.6B					
Semoule		479	469	504	495	499
Produits amylacés	15.6D					
Amidons et féculés		1 701	1 705	1 726	1 884	1 867
Malto-dextrine, glucose		897	945	986	1 054	1 296
Amidons et féculés transformés divers		350	357	372	360	361

TABLEAU I.04-17

Fabrication d'aliments pour animaux : effectif et chiffre d'affaires de la branche;
effectif, rémunérations et investissements du secteur d'établissements (1)

Année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche . SCEES (Enquête annuelle d'entreprise) - AGRESTE

Activité	Numéros de la NAF	Branche (2)		Secteur d'établissements (2)		
		Effectif salarié total (3)	Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié total (3)	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements corporels (en millions de francs)
Fabrication d'aliments pour animaux	15.7					
Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	15.7A	12 954	38 031,6	13 616	2 185,6	863,3
Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	15.7C	4 449	11 635,7	4 431	970,1	347,8
Total		17 403	49 667,3	18 047	3 155,7	1 211,1

(1) Entreprises de 10 salariés et plus.

(2) Pour les définitions branche et secteur, voir le chapitre K.01.

(3) L'effectif total comprend les effectifs permanent et saisonnier.

TABLEAU I.04-18

Aliments pour animaux : production de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES - AGRESTE
Organisations professionnelles

Unité : Millier de tonnes

Produit	N° de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997
Aliments pour animaux de ferme	15.7A					
Aliments composés pour animaux de ferme		20 249 r	20 797	21 230	22 003	22 601
dont : bovins		3 839	3 984	4 037	4 170	4 207
porcins		6 373	6 417	6 381	6 663	6 945
volailles		7 999	8 366	8 775	9 136	9 446
aliments d'allaitement		584	600	555	534	486
Aliments pour animaux de compagnie	15.7C	1 549	1 609	1 647	1 732	1 870

TABLEAU I.04-19

Autres industries alimentaires : effectif et chiffre d'affaires de la branche;
effectif, rémunérations et investissements du secteur d'établissements (1)

Année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES (Enquête annuelle d'entreprise) - AGRESTE

Activité	Numéros de la NAF	Branche (2)		Secteur d'établissements (2)		
		Effectif salarié total (3)	Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié total (3)	Rémunérations (en millions de francs)	Investissements corporels (en millions de francs)
Autres industries alimentaires	15.8					
Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	15.8A	21 682	16 247,6	19 798	2 366,2	642,5
Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	15.8F	14 718	14 280,7	14 434	2 085,4	648,6
Fabrication de sucre	15.8H	8 039	20 255,9	8 814	1 755,6	1 055,6
Chocolaterie, confiserie	15.8K	16 006	23 317,8	15 867	2 519,0	713,0
Fabrication de pâtes alimentaires	15.8M	3 938	5 165,3	3 890	629,0	295,9
Transformation du thé et du café	15.8P	5 871	12 831,3	6 048	1 250,1	387,1
Fabrication de condiments et assaisonnements	15.8R	2 741	6 175,8	2 828	503,6	145,4
Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	15.8T	3 353	5 271,4	3 711	617,4	156,6
Industries alimentaires n.c.a	15.8V	7 738	21 280,3	7 362	1 186,9	740,4
Total		84 086	124 826,1	82 752	12 913,2	4 785,1

(1) Entreprises de plus de 10 salariés.
(2) Pour les définitions branche et secteur, voir le chapitre K.01.
(3) L'effectif total comprend les effectifs permanent et saisonnier.

TABLEAU I.04-20

Autres industries alimentaires : production des branches

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES - AGRESTE
Organisations professionnelles

Unité : Millier de tonnes (sauf vinaigres)

Produits	N° de NAF	1993	1994	1995	1996	1997
Biscuiterie, biscotterie, pâtisserie de conservation	15.8F	589	586	602	629	639
Biscuiterie		472	468	487	511	521
Biscuits salés		30	31	35	36	37
Biscuits secs		92	91	91	95	93
Biscuits divers		214	217	222	241	239
Pâtisseries de conservation, pain d'épice		136	129	140	140	153
Biscotterie		117	118	115	118	117
Sucre	15.8H					
Sucreries, raffineries de sucre						
Sucre de betterave (1)		4 345	4 346	4 014	4 198	4 179
Sucre de canne		254	242	236	261	272
Chocolaterie, confiserie	15.8K					
Chocolaterie ensemble		544,3	554,0	569,9	576,8	629,7
Produits demi-finis		205,8	198,6	198,0	199,4	242,6
dont : Cacao en masse		59,6	31,0	24,7	30,1	47,9
Beurre de cacao		c	c	c	c	c
Couverture (2)		105,6	117,7	118,9	c	c
Produits finis		338,5	355,4	371,9	377,4	387,1
dont : Cacao sucré ou granulé		48,4	52,0	51,0	52,4	50,2
Chocolat en tablettes		109,5	101,9	110,2	118,6	116,9
Confiserie de chocolat		154,3	156,0	161,5	158,6	169,1
Confiserie de sucre		190,5	196,3	206,1	207,3	213,1
dont : Sucres cuits et autres bonbons		68,9	68,6	71,7	71,8	71,2
Gommes à mâcher		40,9	44,7	47,2	45,6	48,6
Fruits confits		15,3	15,2	15,4	14,2	14,2
Pâtes alimentaires et couscous	15.8M	347,0	342,0	354,0	352,7	345,8
Condiments et assaisonnements	15.8P					
Condiments, vinaigres, sauces préparées						
Moutardes		67,7	70,7	75,8	67,5	79,8
Vinaigres : livraisons (millier de quintaux d'acide pur)		102,3	102,4	106,6	121,4	128,0
Sauces préparées		117,2	135,2	146,0	183,8 r	198,3
dont : Mayonnaise et sauces émulsionnées		65,3	80,6	89,3	87,8	94,5
Sauces appertisées		40,6	40,3	34,2	42,5 r	41,7
Transformation et conservation de légumes	15.3E					
Fruits et légumes condimentaires		32,5	36,3	37,4	36,5	38,3
Aliments adaptés à l'enfant et diététiques	15.8T					
Aliments diététiques de l'enfance		69,7	70,5	79,7	76,5	95,1
Aliments diététiques pour adultes (ventes) (3)		34,3	36,8	39,3	42,9	45,7
Industries alimentaires n.c.a.	15.8V					
Entremets, desserts ménagers et petits déjeuners (4)		118,3	132,9	148,5	157,9	179,9
Bouillons et potages						
Bouillons solides		9,7	8,5	8,4	9,8	9,1
Potages déshydratés		21,1	24,9	24,7	28,0	26,7
Soupes et potages surgelés et congelés		3,6	...	...	...	...
Produits alimentaires divers (5)						
Ovo-produits liquides		...	...	...	115,2	131,4
Ovo-produits séchés		...	...	...	6,2	7,1
Ovo-produits congelés		...	...	...	4,1	4,1

(1) L'année indiquée en tête de colonne est celle de la fin de la campagne.

(2) Y compris imitation du chocolat.

(3) Non compris les pâtes à tartiner allégées qui ne sont plus considérées comme aliments diététiques.

(4) Y compris les desserts lactés de conserve.

(5) La structure de l'enquête concernant ce domaine a été modifiée en 1996.

TABLEAU I.04-21

Industrie des boissons : effectif et chiffre d'affaires de la branche;
effectif, rémunérations et investissements du secteur d'établissements (1)

Année 1997

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES (Enquête annuelle d'entreprise) - AGRESTE

Activité	Numéros de la NAF	Branche (2)		Secteur d'établissements (2)		
		Effectif salarié total (3)	Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié total (3)	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements corporels (en millions de francs)
Industrie des boissons	15.9					
Production d'eaux de vie naturelles	15.9A	3 966	11 453,7	3 784	767,7	232,3
Fabrication de spiritueux	15.9B	3 566	6 381,6	4 259	847,8	178,4
Production d'alcool éthylique de fermentation	15.9D	1 083	2 505,7	852	143,3	105,3
Champagnisation	15.9F	5 972	17 750,3	5 997	1 412,8	386,0
Vinification	15.9G	4 265	8 952,8	3 590	577,5	422,7
Cidrie	15.9J	454	611,6	332	47,0	25,7
Production d'autres boissons fermentées	15.9L	258	290,1	122	21,5	5,4
Brasserie	15.9N	5 519	11 929,2	5 399	1 133,6	843,8
Malterie	15.9Q	585	2 573,8	537	93,7	47,8
Industrie des eaux de table	15.9S	8 301	13 483,7	8 896	1 685,9	1 269,6
Production de boissons rafraichissantes	15.9T	5 122	14 762,7	3 088	637,6	232,5
Total		39 091	90 695,2	36 856	7 368,4	3 749,5

(1) Entreprises de 10 salariés et plus.
(2) Pour les définitions branche et secteur, voir le chapitre K.01.
(3) L'effectif total comprend les effectifs permanent et saisonnier.

TABLEAU I.04-22

Eaux de vie naturelles et alcool de synthèse : production ou expéditions des branches

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES - AGRESTE
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - Direction générale des douanes et droits indirects
Organisations professionnelles

Unité : Millier d'hectolitres d'alcool pur

	N° de la NAF	P ou E (1)	1993	1994	1995	1996	1997
Eaux de vie naturelles	15.9A						
Production d'alcool par les distillateurs de profession							
Betteraves et mélasses		P	4 008	4 239	3 989	4 448	4 655
Vins (cognac, armagnac, autres)		»	967	647	593	362	590
Sous-produits d'origine vinicole (lies et marcs)		»	460	468	466	487	560
Fruits (pommes, poires, marcs, cidres et poirés, lies, autres fruits)		»	112	31	36	25	33
Produits agricoles divers (2)		»	170	181	376	317	459
Total alcool agricole			5 717	5 566	5 460	5 639	6 297
Cognac		E	380	413	408	408	394
Autres produits chimiques organiques de base	15.9D						
Alcool de synthèse		P	1 383	1 315	1 574	1 468	1 375

(1) P = Production ; E = Expéditions
(2) Comprend notamment les substances farineuses, les céréales, le genièvre et la gentiane.

TABLEAU I.04-23

Autres boissons alcoolisées : production ou expéditions de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES - AGRESTE
Organisations professionnelles

Unité : Millier d'hectolitres (sauf indication contraire)

	N° de la NAF	P ou E (1)	1993	1994	1995	1996	1997
Spiritueux	15.9B	P					
Liqueurs autres que cassis		»	390	384	453	443	436
Crème de cassis		»	141	139	124	143	144
Spiritueux consommés à l'eau		»	1 679	1 544	1 586	1 711	1 375
Champagnisation	15.9F	E					
Champagne (million de bouteilles)		»	229	242	247	256	269
Cidrierie	15.9J	P					
Cidre		»	862	1 043	1 173	1 189	1 196
Autres boissons fermentées	15.9L	P					
Apéritifs à base de vin (2)		»	426	362	337	190 ■	205
Brasserie	15.9N						
Bière.....		P	18 291	17 668	18 311	17 140	17 010

(1) P = Production ; E = Expéditions.
(2) À partir de 1996, l'Italie récupère les ventes de vermouths.

TABLEAU I.04-24

Malt : production de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES - AGRESTE
Chambre syndicale de la Malterie Française

Unité : Millier de tonnes

Produit	N° de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997
Malt d'orge de brasserie.....	15.9Q	1 198	1 140	1 185	1 196	1 158

TABLEAU I.04-25

Boissons sans alcool : production ou ventes de la branche

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. SCEES - AGRESTE
Organisations professionnelles

Unité : Millier d'hectolitres (sauf indication contraire)

	N° de la NAF	P ou V (1)	1993	1994	1995	1996	1997
Industrie des eaux de table (2)	15.9S	V					
Eaux minérales naturelles (million de litres)		»	5 100	5 300	5 211	5 042	5 347
Eaux de source		»	13 400	16 500	26 870	27 530 r	29 450
Boissons rafraichissantes	15.9T						
Boissons gazeuses :		P	15 810	16 930	16 089	15 916	17 122
Limonades, sodas		»	4 630	4 740	3 869	3 536	3 442
Colas, tonics, bitters		»	11 180	12 190	12 220	12 380	13 680
Boissons aux fruits		V	4 543	4 382	4 535	4 200	4 133
dont : Orange		»	3 513	3 307	3 416	3 145	3 174
Nectars de fruits		V	1 848	1 876	2 044	2 253	2 265
dont : Abricot		»	181	181	167	159	136
Orange		»	940	1 142	1 298	1 373	1 233
Sirops		P	1 575	1 668	1 649	1 608	1 650

(1) P = Production ; V = Vente.
(2) Chiffres des enquêtes PRODCOM du SCEES à compter de l'année 1995.

TABLEAU I.04-26

Tabac : production de la branche

Source : SEITA

Produits	N° de la NAF	Unités	1993	1994	1995	1996	1997
Industrie du tabac	16.0Z						
Cigares et cigarillos		Million	712	580	615	703	644
Cigarettes		»	47 912	48 188	46 361	46 931	44 646
Cigarettes à filtre		»	31 622	33 780	32 916	34 166	33 931
Cigarettes sans filtre		»	16 290	14 408	13 446	12 765	10 715
Scaferlatis		Tonne	3 600	4 101	4 076	4 352	3 800
Tabacs à priser		»	3	—	1	—	—
Rôles et carottes (tabacs à mâcher)		»	15	11	9	10	7

TABLEAU I.04-27A

Commerce extérieur, en valeur, des produits des industries agricoles et alimentaires

France entière

Importations (CAF)

Source : INSEE - Comptes nationaux Base 95

Unité : Million de francs

Produit	N° de NAF	1994	1995	1996	1997	p 1998
PRODUITS DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	EB	111 526	116 789	117 795	124 240	131 590
INDUSTRIES DE LA VIANDE ET DU LAIT	FB1	35 665	36 326	33 218	33 840	34 951
INDUSTRIES DES VIANDES	GB01	24 868	24 394	21 959	22 043	21 435
Viandes de boucherie	HB01A	20 359	19 667	17 004	16 870	16 293
Viandes de volailles	HB01B	2 005	2 029	2 137	2 272	2 226
Préparations à base de viandes	HB01C	2 504	2 698	2 818	2 901	2 916
INDUSTRIE DU LAIT	GB02	10 797	11 932	11 259	11 797	13 516
Laits liquides et crème de lait	HB02A	1 892	2 144	2 294	2 407	2 675
Yaourts et desserts lactés frais	HB02B	278	314	341	356	478
Beurre	HB02C	2 445	2 951	2 291	2 810	2 911
Fromages	HB02D	3 478	3 688	3 838	3 758	4 110
Autres produits laitiers	HB02E	2 102	2 152	1 815	1 726	2 369
Glaces et sorbets	HB02F	602	683	680	740	973
AUTRES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	FB2	75 861	80 463	84 577	90 400	96 639
INDUSTRIE DES BOISSONS	GB03	8 108	9 040	9 715	10 037	11 189
Boissons alcooliques distillées	HB03A	2 469	2 714	2 787	2 822	3 135
Alcool éthylique de fermentation	HB03B	503	413	466	390	282
Champagnes	HB03C	38	80	76	142	151
Vins	HB03D	2 472	2 740	2 785	3 134	3 316
Cidres	HB03E	20	27	21	21	21
Autres boissons fermentées	HB03F	94	127	131	133	139
Bières	HB03G	1 284	1 428	1 763	1 690	2 179
Malt	HB03H	56	77	92	90	112
Eaux et boissons rafraîchissantes	HB03I	1 172	1 434	1 594	1 615	1 854
PRODUITS DU TRAVAIL DES GRAINS, ALIMENTS POUR ANIMAUX	GB04	7 084	7 166	7 433	8 051	7 812
Farines	HB04A	639	631	656	682	759
Autres activités du travail des grains	HB04B	2 417	2 376	2 585	2 873	2 774
Produits amylacés	HB04C	1 929	2 062	2 027	1 923	1 826
Aliments pour animaux de ferme	HB04D	11	9	17	39	13
Aliments pour animaux de compagnie	HB04E	2 088	2 088	2 148	2 534	2 440
INDUSTRIES ALIMENTAIRES DIVERSES	GB05	52 660	56 048	58 556	62 676	67 423
Poissons et produits de la pêche préparés	HB05A	10 965	11 777	11 797	12 734	15 060
Préparations à base de légumes et de pomme de terre	HB05B	5 175	5 800	5 739	5 743	6 163
Jus de fruits et légumes	HB05C	2 671	2 933	2 912	3 025	3 255
Préparations à base de fruits	HB05D	3 345	3 405	3 444	3 806	4 273
Huiles et graisses brutes	HB05E	7 670	6 868	8 353	9 394	8 477
Huiles et graisses raffinées et de margarines	HB05F	2 724	3 055	3 096	3 428	3 715
Pain et pâtisserie fraîche	HB05G	729	775	909	952	1 044
Biscottes, biscuits, pâtisseries de conservation	HB05H	3 686	3 836	4 078	4 109	4 307
Sucre	HB05I	920	1 209	1 443	1 444	1 338
Chocolats, confiseries	HB05J	6 748	7 771	8 073	8 385	8 988
Pâtes alimentaires	HB05K	1 112	1 170	1 388	1 470	1 586
Café et thé conditionnés	HB05L	1 999	2 350	2 130	2 474	2 699
Condiments et assaisonnements	HB05M	1 233	1 295	1 407	1 641	1 849
Aliments adaptés à l'enfant et diététique	HB05N	195	236	254	232	243
Industries alimentaires N.C.A	HB05O	3 488	3 568	3 533	3 839	4 426
INDUSTRIE DU TABAC	GB06	8 009	8 209	8 873	9 636	10 215

TABLEAU I.04-27B

Commerce extérieur, en valeur, des produits des industries agricoles et alimentaires

France entière

Exportations (FAB)

Source : INSEE - Comptes nationaux Base 95

Unité : Million de francs

Produit	N° de NAF	1994	1995	1996	1997	p 1998
PRODUITS DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	EB	145 524	155 561	158 486	177 973	178 697
INDUSTRIES DE LA VIANDE ET DU LAIT	FB1	48 434	50 067	49 643	54 158	51 487
INDUSTRIES DES VIANDES	GB01	25 479	25 969	26 106	28 926	26 592
Viandes de boucherie	HB01A	15 375	15 178	13 758	15 655	13 952
Viandes de volailles	HB01B	7 335	7 555	8 789	9 306	8 914
Préparations à base de viandes	HB01C	2 769	3 236	3 559	3 965	3 726
INDUSTRIE DU LAIT	GB02	22 955	24 098	23 537	25 232	24 895
Laits liquides et crème de lait	HB02A	2 641	2 623	2 587	2 868	2 941
Yaourts et desserts lactés frais	HB02B	722	766	776	933	1 041
Beurre	HB02C	1 416	1 585	1 290	1 349	1 228
Fromages	HB02D	10 768	11 019	11 535	11 819	11 985
Autres produits laitiers	HB02E	6 110	7 142	6 363	7 237	6 665
Glaces et sorbets	HB02F	1 298	963	986	1 026	1 035
AUTRES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	FB2	97 090	105 494	108 843	123 815	127 210
INDUSTRIE DES BOISSONS	GB03	42 357	43 320	45 111	52 079	55 614
Boissons alcooliques distillées	HB03A	12 702	12 101	11 880	12 273	10 943
Alcool éthylique de fermentation	HB03B	1 187	1 257	1 213	1 074	1 009
Champagnes	HB03C	6 791	6 844	7 153	8 225	10 041
Vins	HB03D	15 125	16 147	17 726	22 463	25 267
Cidres	HB03E	75	99	93	86	81
Autres boissons fermentées	HB03F	184	172	141	165	189
Bières	HB03G	679	759	1 016	1 087	1 331
Malt	HB03H	1 618	1 758	1 977	2 084	1 836
Eaux et boissons rafraichissantes	HB03I	3 996	4 183	3 912	4 622	4 917
PRODUITS DU TRAVAIL DES GRAINS, ALIMENTS POUR ANIMAUX	GB04	12 648	13 735	15 047	15 738	15 880
Farines	HB04A	2 728	3 035	3 550	3 372	2 744
Autres activités du travail des grains	HB04B	965	1 070	1 316	1 457	1 487
Produits amylacés	HB04C	3 623	3 960	4 344	4 440	4 856
Aliments pour animaux de ferme	HB04D	223	241	200	136	199
Aliments pour animaux de compagnie	HB04E	5 109	5 429	5 637	6 333	6 594
INDUSTRIES ALIMENTAIRES DIVERSES	GB05	41 004	47 271	47 341	54 224	53 682
Poissons et produits de la pêche préparés	HB05A	2 760	2 933	3 196	3 819	3 781
Préparations à base de légumes et de pomme de terre	HB05B	4 049	4 247	4 603	4 930	5 122
Jus de fruits et légumes	HB05C	430	535	495	676	799
Préparations à base de fruits	HB05D	1 485	1 501	1 581	1 731	1 890
Huiles et graisses brutes	HB05E	1 930	2 159	1 927	1 951	2 066
Huiles et graisses raffinées et de margarines	HB05F	884	981	1 031	1 440	1 457
Pain et pâtisserie fraîche	HB05G	690	853	928	1 122	1 165
Biscottes, biscuits, pâtisseries de conservation	HB05H	3 361	3 752	4 239	4 771	5 157
Sucre	HB05I	7 891	9 383	8 093	8 826	8 907
Chocolats, confiseries	HB05J	5 868	7 661	6 614	6 997	7 598
Pâtes alimentaires	HB05K	319	393	465	486	540
Café et thé conditionnés	HB05L	1 356	1 560	1 568	1 877	1 978
Condiments et assaisonnements	HB05M	804	837	871	976	1 130
Aliments adaptés à l'enfant et diététique	HB05N	744	722	628	805	1 055
Industries alimentaires N.C.A	HB05O	8 433	9 694	11 102	13 817	11 037
INDUSTRIE DU TABAC	GB06	1 081	1 168	1 344	1 774	2 034

J

Énergie

Bilan de l'énergie

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définitions.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5.** Graphique et tableaux.
-

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Répartition par type d'énergie de la consommation française de 1973 à 1998.

1. Bilan de l'énergie.
2. Énergie : grandeurs caractéristiques.
3. Production nationale d'énergie primaire.
4. Consommation d'énergie primaire par type d'énergie.
5. Taux d'indépendance énergétique nationale.
6. Consommation finale énergétique par secteur.
7. Répartition par secteur des économies d'énergie.
8. Production d'énergie primaire dans le monde.
9. Consommation d'énergie primaire dans le monde.
10. Consommation d'énergie primaire par habitant dans le monde.
11. Taux d'indépendance énergétique de quelques pays.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de l'Observatoire de l'Énergie du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. PRÉSENTATION

Au cours de la période 1960-1973, la croissance de la demande d'énergie apparaît étroitement liée à la croissance économique. Le pétrole, alors en plein essor, permet de faire face à la fois au développement industriel et au déclin du charbon auquel il se substitue.

Depuis 1973, l'évolution des prix de l'énergie conduit toutefois à faire des choix sur les sources d'énergie, sur le système productif et sur la maîtrise de la *consommation*.

Ainsi, la mise en place du programme nucléaire permet un sensible accroissement de la production nationale d'énergie primaire, qui passe de 49 Mtep (dont 6,8 % de nucléaire) en 1973 à 120 Mtep (dont 71,8 % de nucléaire) en 1998, alors même que la production de charbon, de pétrole et de gaz naturel poursuit son déclin.

Parallèlement, les efforts de maîtrise de l'énergie sont couronnés de succès et ont permis, par exemple en 1995, d'économiser au moins 3 Mtep par rapport à 1986.

Cette plus grande efficacité énergétique, alliée à la modification de structure de l'appareil productif (recul de certains secteurs gros consommateurs d'énergie, comme la sidérurgie, et développement des activités tertiaires), a eu un grand impact sur le niveau de la consommation d'énergie. De 1960 à 1973, la consommation augmentait en moyenne de + 5,7 % par an; de 1973 à 1998, elle n'a crû que de + 1,1 % par an (avec + 0,9 % seulement entre 1980 et 1990). De même, l'intensité énergétique du PIB (énergie finale consommée par franc de PIB), à peu près constante sur la décennie 1960, a chuté de 23 % environ entre 1973 et 1998.

Ces évolutions ont ainsi contribué à accroître sensiblement le taux d'indépendance énergétique de la France, qui est passé de 25,3 % en 1973 à 48,5 % en 1998.

Dans le même temps, la structure de la consommation française d'énergie primaire a évolué, avec une forte réduction de la part du pétrole (66,7 % en 1973, 39,7 % en 1998) et, dans une moindre mesure, de celle du charbon (14,6 % en 1973, 6,4 % en 1998), au profit du gaz naturel (7,0 % en 1973, 13,7 % en 1998) et surtout de l'électricité primaire (7,0 % en 1973, 35,5 % en 1998), du fait essentiellement de l'énergie nucléaire qui représente les trois quarts de la production d'électricité.

En ce qui concerne la *consommation finale énergétique*, les différents secteurs économiques ont eu des comportements contrastés.

Ainsi, le secteur industriel a connu de fortes mutations structurelles dont les effets sur la consommation d'énergie sont tangibles. Représentant environ la moitié de la consommation finale énergétique en 1960, l'industrie (y compris la sidérurgie) n'en couvre plus que 36,6 % en 1973 et 27,7 % en 1998. Parallèlement, le secteur résidentiel-tertiaire voit sa part augmenter de moins de 30 % en 1960 à 41,1 % en 1973, puis à 45,7 % en 1998. Les transports connaissent également une forte expansion, avec une part qui passe de 18 % en 1960 à 20,3 % en 1973 et 24,9 % en 1998.

2. MÉTHODOLOGIE

Cadre comptable

Le bilan de l'énergie rapproche, dans un cadre comptable cohérent et concis, d'une part les disponibilités énergétiques, d'autre part leurs emplois jusqu'à leur utilisation finale.

Le bilan global annuel de l'énergie présenté dans ce chapitre correspond à un compte d'approvisionnement et d'utilisation en quantités physiques. Il indique les origines et les utilisations spécifiques à chacune des sources d'énergie (1).

Il comprend donc deux parties principales :

— une partie approvisionnement où sont comptabilisés les flux énergétiques, depuis la production jusqu'à l'approvisionnement total correspondant à la « consommation apparente » (total des disponibilités). En rapportant la production nationale à la quantité d'énergie consommée, on détermine le degré d'indépendance de notre pays, globalement et par source d'énergie;

— une partie emplois où les flux énergétiques sont comptabilisés dans leur utilisation pour des usages « intermédiaires » (transformations dans les industries de la branche énergie), ou pour des usages « finals ».

Les bilans énergétiques annuels sont établis depuis 1982 par l'observatoire de l'énergie, ce sont les bilans officiels français en quantités physiques.

Équivalences entre formes d'énergie

Pour établir un bilan, il faut pouvoir additionner des énergies de formes différentes. Ce bilan d'autre part, doit permettre d'apprécier les capacités de substitution d'une énergie à une autre. On est ainsi conduit à rechercher des coefficients d'équivalence entre les différentes formes d'énergie.

Pour des raisons de simplification, il est usuel de retenir de manière conventionnelle une source d'énergie étalon, de pouvoir calorifique fixé. Les statistiques présentées dans ce chapitre sont exprimées en « tep » (tonne d'équivalent pétrole, ce qui revient à prendre une tonne de pétrole brut comme unité de référence). Afin de mieux tenir compte des pouvoirs calorifiques spécifiques des différentes énergies et du fait que la même énergie générique recouvre des produits de qualité et de nature différentes, des coefficients d'équivalence ont été définis par l'Observatoire de l'énergie, après concertation d'experts appartenant aux différentes entreprises du secteur de l'énergie. Ces coefficients prennent pour base le pouvoir calorifique inférieur [PCI] (2) exprimé en gigajoules (GJ = 1 milliard de joules) ou en tep.

(1) Pour une information plus détaillée concernant ces sources, voir chapitres J.02 Charbon; J.03 Pétrole; J.04 Électricité; J.05 Gaz.

(2) La quantité de chaleur pouvant être produite par une unité physique d'énergie sans prendre en compte la chaleur latente de condensation de la vapeur d'eau produite pendant la combustion donne le pouvoir calorifique inférieur (PCI). La prise en compte de cette dernière colonne donne le pouvoir calorifique supérieur (PCS).

Correspondance entre les différentes unités			
	Unité physique	Unité de compte énergétique	
		PCI en GJ	tep
CHARBON			
Houille	1 t	26	0.619
Coke de houille	»	28	0.667
Agglomérés et briquettes de lignite	»	32	0.762
Lignite et produits cendreux de récupération	»	17	0.405
PRODUITS PÉTROLIERS			
Pétrole brut, gazole, fioul domestique, produits à usage non énergétique	1 t	42	1.000
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	»	46	1.095
Essences moteur et carburéacteur	»	44	1.048
Fiouls lourds	»	40	0.952
Coke de pétrole	»	32	0.762
ÉLECTRICITÉ	1 MWh	9.33	0.222
GAZ NATUREL	1 MWh	3.24	0.077
Mwh = million de wattheures.			
PCS = pouvoir calorifique supérieur			
PCI = pouvoir calorifique inférieur.			

Corrections de climat

Ces corrections sont fondées sur le principe que la consommation de chauffage est liée au coefficient de rigueur de l'hiver, obtenu en faisant le rapport entre un indicateur de climat observé et un indicateur de climat de référence (période trentenaire 1961-1990); cet indicateur est constitué par des « degrés-jours » (écart moyen journalier entre la température observée et 18 °C jusqu'en 1982, 16 °C à partir de 1983). La part des consommations sensibles à la température est estimée ainsi, en 1995-1998 :

- dans l'industrie : 20 % environ de l'ensemble des produits pétroliers;
- dans le secteur résidentiel-tertiaire : 75 % pour les combustibles minéraux solides et les produits pétroliers; 70 % pour le gaz naturel, 27 % pour l'électricité.

Révision de la comptabilité des énergies renouvelables (ENR)

Le bilan énergétique de la France est établi en comptabilisant les énergies renouvelables autres que l'électricité hydraulique (ENR), selon une méthode proche de celle de l'Agence internationale de l'Énergie et d'Eurostat, qui inclut notamment les usages non commerciaux du bois-énergie. Les données antérieures à 1996 ne sont à considérer qu'à titre indicatif, dans l'attente des résultats d'une étude rétrospective dont les résultats seront disponibles courant 2000. En utilisant la méthode antérieure, avec une évaluation de 4,2 Mtep pour la production primaire d'ENR, on aurait observé une croissance de + 1,7 % pour la consommation totale d'énergie primaire, (+ 1,0 % en 1997) et de + 2,4 % pour la consommation finale énergétique (comme en 1997); le taux d'indépendance énergétique aurait été de 46,9 %.

3. DÉFINITIONS

Toutes les grandeurs qui suivent ne concernent que la métropole pour la France.

Consommation

La consommation apparente est égale à :

$$\text{production} + \text{importations} - \text{exportations} - \text{stockage} + \text{déstockage}.$$

La mesure des stocks doit couvrir à la fois ceux des producteurs d'énergie, ceux des importateurs, des distributeurs, des transformateurs et des utilisateurs finals, lorsqu'ils sont connus.

La consommation finale énergétique correspond à l'énergie livrée aux consommateurs finals, quelle qu'en soit la provenance et à toutes fins énergétiques.

La consommation finale non énergétique comptabilise les utilisations d'énergie comme matière première, pour des usages non énergétiques. Ces types d'usage sont surtout répandus dans l'industrie chimique : pétrochimie, carbochimie et l'industrie des engrais.

Énergie primaire

L'énergie primaire est l'énergie brute, c'est-à-dire n'ayant subi aucune transformation après extraction (houille, lignite, pétrole brut, gaz naturel, électricité d'origine hydraulique ou nucléaire).

Énergie secondaire

L'énergie secondaire est celle qui est obtenue par la transformation d'une énergie primaire ou d'une autre énergie secondaire (en particulier électricité d'origine thermique).

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Direction générale de l'Énergie et des Matières premières, Observatoire de l'Énergie.
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).
- Centre d'études et de recherche économique sur l'énergie (CEREN).

Publications :

- Publications annuelles :
Les chiffres clés de l'énergie, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Observatoire de l'Énergie, Documentation française.

Tableaux des consommations d'énergie en France, édition 1999, Observatoire de l'Énergie, Documentation française.

Statistiques énergétiques France, dépliant memento, Observatoire de l'Énergie.

Statistiques énergétiques Europe, dépliant memento, Observatoire de l'Énergie.

Prix des énergies, dépliant memento, Observatoire de l'Énergie.

Bilans de l'énergie, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Observatoire de l'Énergie, Documentation française.

Les consommations d'énergie dans l'industrie, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. SESSI.

— Publications non périodiques :

Méthodes de comptabilité de l'énergie, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Observatoire de l'Énergie, Documentation française.

L'énergie dans les régions, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Observatoire de l'Énergie, Documentation française.

Les perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2010 - 2020, rapport du Groupe « Énergie 2010-2020 » du Commissariat général au plan, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

La politique énergétique de la France, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Observatoire de l'Énergie.

— Minitel : 36-14 code ENERSTAT, Observatoire de l'Énergie.

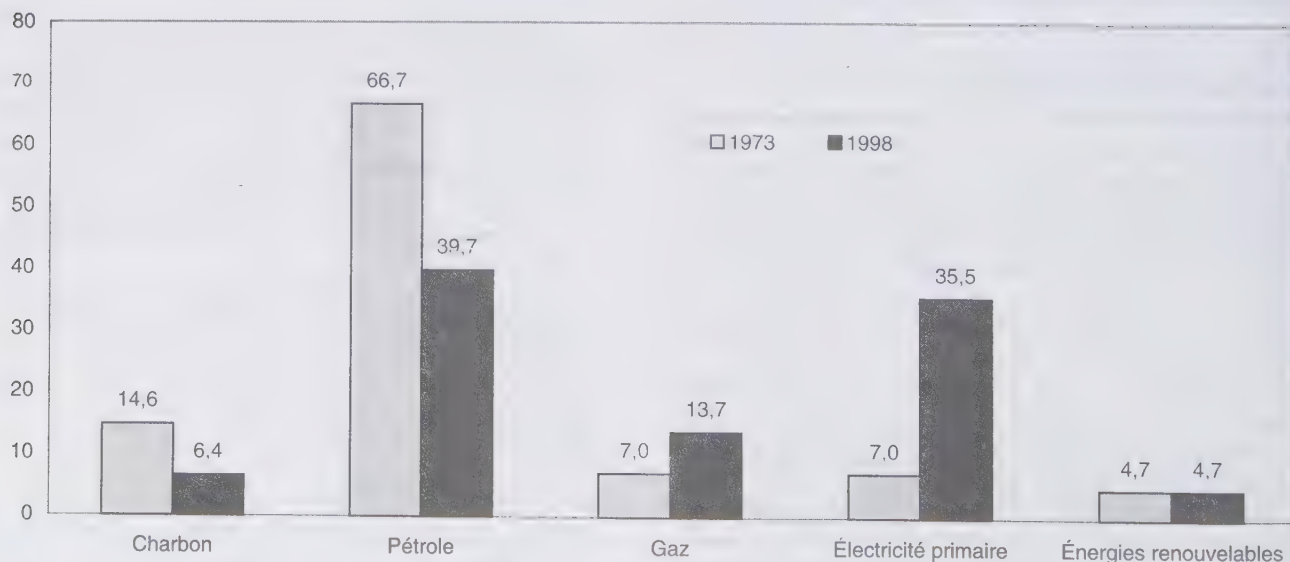
— Serveur internet : www.industrie.gouv.fr/energie, Observatoire de l'Énergie.



GRAPHIQUE J.01

Répartition par type d'énergie de la consommation française

En %



Source : Observatoire de l'Énergie

TABLEAU J.01-1

Bilan de l'énergie

Source : Observatoire de l'Énergie (avril 1999)

Unité : Million de tep

	Charbon		Pétrole		Gaz		Électricité		Énergies renouve- lables	Total
	Houille Lignite PR (1)	Coke Agglo- mérés	Brut	Raffiné	Naturel	Indus- riel	Produc- tion brute	Consom- mation		
ANNÉE 1997 (r)										
APPROVISIONNEMENT										
Production d'énergie primaire.....	4,20	///	1,78	0,53	2,12	///	102,91	///	11,57	123,11
Importations.....	8,44	0,99	87,44	25,32	30,36	///	0,94	///	///	153,49
Exportations.....	- 0,14	- 0,26	///	- 18,45	- 1,16	///	- 15,46	///	///	- 35,47
Variation de stocks.....	0,53	- 0,08	- 0,08	- 0,77	- 0,14	///	///	///	///	- 0,54
Total disponibilités.....	13,03	0,65	89,14	6,63	31,18	///	88,39	///	11,57	240,59
EMPLOIS										
Consommation de la branche énergie :										
Raffinage.....	///	///	88,92	- 83,04	///	///	- 0,44	0,81	///	6,25
Production d'électricité thermique.....	5,24	///	///	1,01	0,68	0,89	- 8,48	///	0,43	- 0,23
Usages internes de la branche.....	4,72	- 3,90	-	0,11	0,34	- 0,69	///	10,92	///	11,50
Pertes et ajustement.....	- 0,35	- 0,04	0,22	- 0,70	- 0,33	0,12	///	6,37	///	- 3,02
Total (A).....	9,61	- 3,94	89,14	- 82,62	0,69	0,32	- 8,92	18,10	0,43	14,50
Consommation finale énergétique (corrigée du climat) :										
Sidérurgie.....	1,40	3,65	///	0,14	0,61	8,02	///	2,48	///	16,30
Industrie.....	1,41	0,45	///	8,26	10,69	0,14	///	26,59	1,77	49,31
Résidentiel Tertiaire.....	0,66	0,32	///	17,35	17,99	0,04	///	48,84	9,11	94,31
Agriculture.....	///	///	///	2,61	0,21	///	///	0,58	///	3,40
Transports.....	///	///	///	47,88	///	///	///	2,16	///	50,04
Total (B).....	3,47	4,42	///	76,24	29,50	8,20	///	80,65	10,88	213,36
Consommation finale non énergétique :										
Total (C).....	///	0,18	///	14,52	2,29	0,06	///	///	///	17,05
Consommation totale d'énergie primaire (corrigée du climat) :										
Total corrigé (A+B+C).....	13,08	0,66	89,14	8,14	32,48	///	///	89,83	12,27	245,61
dont : correct. climat. (2).....	0,06	-	///	1,51	1,31	///	///	1,44	///	4,32
ANNÉE 1998 (provisoire)										
APPROVISIONNEMENT										
Production d'énergie primaire.....	3,52	///	1,71	0,42	1,86	///	100,94	///	11,48	119,93
Importations.....	10,98	1,09	90,48	25,34	30,88	///	0,89	///	///	159,66
Exportations.....	- 0,04	- 0,32	///	- 19,83	- 0,71	///	- 13,76	///	///	- 34,66
Variation de stocks.....	0,60	- 0,01	- 0,05	0,44	1,48	///	///	///	///	2,46
Total disponibilités.....	15,06	0,76	92,14	6,37	33,51	///	88,07	///	11,48	247,39
EMPLOIS										
Consommation de la branche énergie :										
Raffinage.....	///	///	91,91	- 86,20	///	///	- 0,47	0,84	///	6,08
Production d'électricité thermique.....	7,81	///	///	1,51	0,77	0,86	- 11,72	///	0,44	- 0,33
Usages internes de la branche.....	4,58	- 3,90	-	0,12	0,18	- 0,67	///	10,50	///	10,81
Pertes et ajustement.....	///	- 0,07	0,23	- 0,78	0,06	-	///	6,73	///	- 0,23
Total (A).....	12,39	- 3,97	92,14	- 85,35	1,01	0,19	- 12,19	18,07	0,44	16,33
Consommation finale énergétique (corrigée du climat) :										
Sidérurgie.....	1,39	3,78	///	0,17	0,61	6,04	///	2,49	///	14,48
Industrie.....	1,24	0,50	///	8,25	11,38	0,24	///	26,77	1,73	50,11
Résidentiel Tertiaire.....	0,56	0,28	///	17,06	18,61	0,04	///	50,69	8,65	95,89
Agriculture.....	///	///	///	2,60	0,21	///	///	0,60	///	3,41
Transports.....	///	///	///	49,66	///	///	///	2,20	///	51,86
Total (B).....	3,19	4,56	///	77,74	30,81	6,32	///	82,75	10,38	215,75
Consommation finale non énergétique :										
Total (C).....	///	0,18	///	14,56	2,23	0,05	///	///	///	17,02
Consommation totale d'énergie primaire (corrigée du climat) :										
Total corrigé (A+B+C).....	15,07	0,77	92,14	6,95	34,05	///	///	88,63	11,74	249,36
dont : correction climatique (2).....	0,02	-	///	0,58	0,55	///	///	0,56	///	1,71

(1) PR = produits de récupération.

(2) L'indice de rigueur climatique était de : 0,90 en 1997 et 0,96 en 1998.

TABLEAU J.01-2

Énergie : grandeurs caractéristiques

Champ : entreprises de 20 personnes et plus

Année 1997

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI-Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	N° de la NAF	Résultats branche		Résultats secteur d'entreprises				
		Effectif salarié	Ventes hors taxes	Effectif employé	Rémuné- rations / effectif	Investis- sements	Ventes hors taxes	Nombre d'entre- prises
		(1)	(en millions de francs)	(2)	(en millions de francs)	(en millions de francs)	(en millions de francs)	
Extraction de produits énergétiques	101Z à 120Z	12 260	6 835	13 932	212	806	8 429	20
Cokéfaction ; élaboration et transformation de ma- tières nucléaires	231Z, 233Z	11 664	33 034	11 330	221	3 800	32 263	9
Raffinage de pétrole	232Z	15 752	230 470	19 201	290	3 415	260 220	51
Production et distribution d'électricité	401Z	123 108	195 235	124 776	208	31 171	202 411	31
Production et distribution de combustibles gazeux	402Z	26 201	54 248	26 473	188	7 068	57 152	6
Production et distribution de chaleur	403Z	13 798	15 156	17 536	162	983	17 536	67
Total		202 783	534 978	213 248	210	50 355	578 011	184

(1) Effectif salarié au 31 décembre.

(2) L'effectif employé est égal à l'effectif salarié moyen, corrigé du solde des effectifs pris en location et prêtés en location (moyenne annuelle des effectifs).

TABLEAU J.01-3

Production nationale d'énergie primaire

Source : Observatoire de l'Énergie (avril 1999)

Unité : Million de tep

	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998
Charbon	17,3	13,3	10,9	7,7	6,2	5,4	5,1	5,0	4,2	3,5
Pétrole	2,2	2,2	3,3	3,5	3,3	3,4	3,1	2,7	2,3	2,1
Gaz naturel	6,3	6,5	4,5	2,5	2,9	2,9	2,8	2,4	2,1	1,9
Hydraulique	10,7	15,1	14,3	13,0	15,2	18,1	17,0	15,7	15,1	14,8
Nucléaire	3,3	8,9	49,8	69,6	81,7	79,9	83,8	88,2	87,8	86,1
Énergies renouvelables (1)	9,0	10,0	10,9	11,4	11,7	11,8	11,9	12,5	11,6	11,5
Total (1)	48,8	56,0	93,7	107,7	121,0	121,5	123,7	126,5	123,1	119,9
Consommation réelle (2) d'énergie primaire	192,5	207,5	204,3	217,3	231,5	230,2	235,1	244,7	240,6	247,4

(1) Révisé pour tenir compte du bois non commercialisé.

(2) Non corrigée des aléas climatiques.

TABLEAU J.01-4

Consommation d'énergie primaire par type d'énergie (1)

Source : Observatoire de l'Énergie (avril 1999)

Unité : Million de tep

Énergie	r 1973		r 1979		r 1985	r 1990	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998	
	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	%
Charbon	27,8	14,6	31,9	15,4	24,2	19,2	14,8	15,6	13,7	15,8	6,4
Pétrole	126,6	66,7	118,8	57,6	84,3	91,3	94,9	95,2	97,3	99,1	39,7
Gaz	13,3	7,0	21,0	10,1	23,3	26,4	30,3	32,0	32,5	34,1	13,7
Électricité primaire	13,3	7,0	25,1	12,1	58,0	73,9	86,2	88,3	89,8	88,6	35,5
Énergies renouvelables (2)	9,0	4,7	10,0	4,8	10,9	11,4	12,4	12,3	12,3	11,7	4,7
Total (2)	190,0	100,0	206,8	100,0	200,7	222,2	238,6	243,4	245,6	249,3	100,0
dont : Usages non énergétiques	10,9	5,8	12,0	5,8	11,7	12,4	15,4	15,8	17,1	17,0	6,8

(1) Consommation corrigée des aléas climatiques.

(2) Révisé pour tenir compte du bois non commercialisé.

TABLEAU J.01-5

Taux d'indépendance énergétique nationale (1)

Source : Observatoire de l'Énergie (avril 1999)

Unité : %

Énergie	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998
Charbon	61,5	41,7	44,7	40,7	37,9	34,9	32,2	30,7	22,3
Pétrole	1,7	1,8	3,9	3,9	3,7	3,3	2,8	2,4	2,2
Gaz	46,4	30,7	18,7	9,9	10,4	9,4	7,4	6,8	5,6
Électricité	105,0	95,0	108,8	114,0	116,7	118,2	117,2	116,4	114,6
Énergies renouvelables	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble (2)	25,3	26,9	45,8	49,5	52,8	52,6	51,7	51,2	48,5

(1) (Production d'énergie primaire / Disponibilités totales d'énergie primaire) x 100.

(2) Révisé pour tenir compte du bois non commercialisé.

TABLEAU J.01-6

Consommation finale énergétique par secteur (1) (2)

Source : Observatoire de l'Énergie (avril 1999)

Unité : Million de tep

Secteur	r 1973		r 1979		r 1985	r 1990	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998	
	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	%
Sidérurgie	14,1	8,9	13,1	7,6	9,3	8,4	7,8	7,6	7,2	7,7	7,9	3,8
Industrie	44,2	27,7	46,4	26,9	40,9	45,3	46,4	47,3	47,9	49,3	50,1	23,9
Résidentiel-Tertiaire	65,5	41,1	72,6	42,1	75,0	84,4	93,3	91,0	92,7	94,3	95,9	45,7
Agriculture	3,1	2,0	3,4	1,9	3,2	3,4	3,1	3,4	3,5	3,5	3,5	1,7
Transports	32,4	20,3	37,1	21,5	37,1	45,4	48,2	48,8	49,2	50,3	52,1	24,9
Total	159,3	100,0	172,6	100,0	165,5	186,9	198,8	198,1	200,5	205,1	209,5	100,0

(1) Consommation corrigée des aléas climatiques. Usages non énergétiques exclus.

(2) Consommation révisée pour tenir compte du bois non commercialisé.

TABLEAU J.01-7

Répartition par secteur des économies d'énergie (1)

Source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Unité :

Million de tep cumulées

Secteur	de 1986 à 1995	1995/1994
Industrie	+ 0,42	+ 0,23
Résidentiel (chauffage seul)	- 2,53	- 0,16
Tertiaire (hors électricité)	- 1,58	- 0,13
Transports (2)	+ 0,62	- 0,50
Total	- 3,07	- 0,56

(1) Sont indiquées pour chacun des secteurs sur la période et avec les limitations spécifiées, les économies d'énergie cumulées (positives et négatives) réalisées depuis l'année de référence, soit 1986 (alors qu'il s'agissait de 1973 dans les versions de l'Annuaire, antérieures à l'édition 1997). Le coefficient d'équivalence de l'électricité ici utilisé est de 0,086 tep/MWh, contre 0,222tep/MWh dans les bilans officiels. Les économies d'énergie apparaissent avec le signe "-", les "déséconomies" avec le signe "+".

(2) Calcul sur la consommation finale des transports hors routes.

TABLEAU J.01-8

Production d'énergie primaire dans le monde

Source : Agence Internationale de l'Énergie (AIE)

Unité : Million de tep

Pays	1973	1979	1985	1990	1992	1993	1994	1995
Amérique du Nord	1 693,2	1 845,0	1 998,3	2 110,8	2 132,6	2 111,5	2 198,0	2 208,2
dont : États-Unis	1 445,9	1 519,0	1 563,1	1 642,0	1 637,4	1 591,7	1 655,3	1 655,6
Canada	198,0	210,1	241,1	274,1	293,5	315,1	337,6	350,6
Mexique	49,3	115,8	194,1	194,6	201,7	204,7	205,2	202,0
Amérique latine (1)	283,0	256,0	279,0	334,0	363,0	365,0	399,0	441,0
Europe de l'Ouest	521,2	695,8	882,4	917,8	940,8	953,9	981,7	1 009,5
dont : Union Européenne	440,2	569,7	721,6	709,2	708,3	714,3	728,6	745,0
France (2)	36,3	41,2	86,1	110,7	118,5	125,1	123,1	126,9
Allemagne (3)	171,6	181,2	207,9	184,8	160,8	149,7	143,0	142,7
Royaume-Uni	108,5	192,9	236,8	207,7	213,2	221,5	241,8	255,0
Italie	21,8	20,7	22,9	24,8	26,7	27,8	29,1	28,6
Espagne	11,4	15,7	26,5	34,1	33,7	32,9	32,2	31,4
Europe de l'Est (1)	1 138,6	1 504,0	1 711,5	1 783,0	1 576,1	1 490,1	1 369,9	1 338,9
dont : URSS (ex-) (1)	970,0	1 297,0	1 493,0	1 606,0	1 414,0	1 329,0	1 212,0	1 179,0
Afrique (1)	347,0	429,0	422,0	498,0	518,0	521,0	524,0	541,0
Asie (1)	1 581,5	1 884,5	1 591,1	2 183,3	2 307,2	2 408,0	2 516,9	2 641,8
dont : Chine (1)	267,0	436,0	573,0	694,0	716,0	745,0	803,0	867,0
Japon	29,5	39,3	67,7	75,6	80,5	88,1	91,5	99,5
Moyen-Orient (1)	1 105,0	1 152,0	598,0	949,0	1 005,0	1 057,0	1 082,0	1 101,0
Océanie	72,0	90,6	134,2	169,2	182,7	186,5	185,6	199,1
Monde (1)	5 636,5	6 704,9	7 018,5	7 994,1	8 020,4	8 035,9	8 175,3	8 380,6

(1) Non compris les énergies renouvelables et les déchets pour les pays non OCDE.

(2) Les écarts avec la série officielle française (voir tableaux J.01-1 et J.01-3) tiennent aux différences de coefficients d'équivalence.

(3) Allemagne réunifiée.

TABLEAU J.01-9

Consommation d'énergie primaire dans le monde

Source : Agence Internationale de l'Énergie (AIE)

Unité : Million de tep

Pays	1973	1979	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Amérique du Nord	1 939,8	2 148,4	2 076,7	2 249,2	2 268,0	2 311,6	2 364,8	2 411,3	2 445,0
dont : États-Unis	1 723,7	1 870,1	1 772,2	1 915,0	1 929,3	1 965,8	2 012,0	2 045,8	2 078,3
Canada	161,0	190,8	193,2	210,0	209,5	213,8	220,5	228,4	233,3
Mexique	55,2	87,5	111,2	124,2	129,2	132,1	132,3	137,1	133,4
Amérique latine	166,0	217,0	229,0	269,0	283,6	288,4	296,3	310,5	326,8
Europe de l'Ouest	1 284,8	1 403,9	1 396,6	1 501,8	1 528,8	1 516,4	1 516,2	1 519,1	1 554,3
dont : Union Européenne	1 161,0	1 260,3	1 237,0	1 325,6	1 356,9	1 344,3	1 342,5	1 347,3	1 377,0
France	176,8	190,3	200,7	226,8	239,9	235,5	240,2	232,2	241,3
Allemagne (1)	338,2	372,4	359,8	354,9	347,0	340,5	337,7	336,3	339,3
Royaume-Uni	220,8	219,9	203,0	212,1	217,7	217,9	218,7	220,0	221,9
Italie	130,5	141,3	136,5	153,3	157,6	157,9	155,4	153,5	161,4
Espagne	52,4	66,9	71,9	90,6	94,3	96,6	93,5	98,6	103,5
Europe de l'Est (2)	1 046,3	1 357,5	1 538,6	1 583,9	1 553,6	1 439,4	1 336,5	1 176,7	1 153,6
dont : URSS (ex-)	850,0	1 088,6	1 252,2	1 328,7	1 322,1	1 224,3	1 122,4	974,7	942,6
Afrique	86,6	124,4	177,6	201,5	211,5	207,9	204,5	219,5	225,8
Asie	844,4	1 180,6	1 458,5	1 889,0	1 966,2	2 051,1	2 161,4	2 278,4	2 405,3
dont : Chine	264,0	419,0	517,0	656,0	681,0	699,0	745,0	795,0	851,0
Japon	323,6	354,8	367,0	438,8	448,6	456,6	460,8	483,3	497,2
Moyen-Orient	66,0	127,5	190,4	236,2	240,3	260,5	278,3	285,5	294,8
Océanie	65,7	77,6	85,3	101,0	100,5	102,4	107,2	107,5	109,6
Soutes maritimes	130,5	115,4	95,8	118,6	124,5	125,9	126,5	126,8	129,0
Monde (3)	5 564,0	6 624,8	7 057,9	7 914,1	8 036,6	8 043,1	8 113,4	8 149,9	8 349,4

(1) Allemagne réunifiée.

(2) Non compris la Hongrie et la République Tchèque (pays inclus dans l'Europe de l'Ouest).

(3) Non compris les énergies renouvelables et les déchets pour les pays hors OCDE.

TABLEAU J.01-10

Consommation d'énergie primaire par habitant dans le monde

Source : Agence internationale de l'énergie (AIE)

Unité : Tep par habitant

Pays	1973	1979	1985	1990	1992	1993	1994	1995
Amérique du Nord	6,67	6,78	6,07	6,18	6,19	6,25	6,30	6,31
dont : États-Unis.....	8,13	8,31	7,43	7,66	7,70	7,79	7,85	7,90
Canada.....	7,14	7,86	7,45	7,56	7,49	7,62	7,81	7,68
Mexique.....	0,98	1,30	1,43	1,44	1,48	1,45	1,47	1,41
Amérique latine	0,67	0,77	0,72	0,76	0,79	0,80	0,82	0,85
Europe de l'Ouest	3,09	3,27	3,17	3,32	3,31	3,29	3,28	3,34
dont : Union Européenne.....	3,56	3,78	3,66	3,64	3,65	3,63	3,63	3,70
France.....	3,39	3,55	3,63	4,00	4,11	4,17	4,01	4,15
Allemagne (1).....	4,28	4,77	4,64	4,47	4,22	4,16	4,13	4,15
Royaume-Uni.....	3,93	3,91	3,58	3,68	3,76	3,76	3,77	3,79
Italie.....	2,38	2,51	2,41	2,70	2,78	2,72	2,68	2,82
Espagne.....	1,51	1,80	1,87	2,33	2,48	2,39	2,52	2,64
Europe de l'Est (2)	3,07	3,76	4,06	4,04	3,65	3,39	2,99	2,92
dont : URSS (ex-).....	3,40	4,12	4,50	4,60	4,19	3,84	3,34	3,22
Afrique	0,22	0,27	0,33	0,32	0,32	0,31	0,32	0,32
Asie	0,38	0,48	0,53	0,62	0,65	0,68	0,70	0,73
dont : Chine.....	0,30	0,43	0,49	0,58	0,60	0,63	0,67	0,71
Japon.....	2,98	3,06	3,04	3,55	3,67	3,70	3,87	3,96
Moyen-Orient.....	0,92	1,45	1,70	1,79	1,85	1,92	1,90	1,91
Océanie	3,99	4,40	4,47	4,94	4,89	5,07	5,03	5,07
Monde	1,43	1,53	1,47	1,51	1,49	1,48	1,46	1,48

(1) Allemagne réunifiée.

(2) Non compris la Hongrie et la République Tchèque (pays inclus dans l'Europe de l'Ouest).

TABLEAU J.01-11

Taux d'indépendance énergétique de quelques pays

Sources : Agence internationale de l'énergie (AIE)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

%

Pays	1973	1979	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Allemagne (1).....	50,8	48,7	57,8	52,1	47,9	47,2	44,3	42,5	42,1
Canada.....	122,9	110,0	124,6	130,5	136,1	137,3	142,9	147,8	150,3
États-Unis d'Amérique.....	84,0	81,3	88,4	85,7	84,5	83,3	79,1	80,9	79,7
France (2).....	20,5	21,7	42,9	48,8	49,0	50,3	52,1	53,0	52,6
Italie.....	16,7	14,6	16,8	16,2	16,2	16,9	17,9	18,9	17,8
Japon.....	9,1	11,1	17,2	17,2	17,7	17,6	19,1	18,9	20,0
Royaume-Uni.....	49,2	87,7	116,6	98,0	98,1	97,9	101,3	109,9	114,9
Union Européenne.....	37,9	45,2	58,3	53,5	52,5	52,7	53,2	54,1	54,1

(1) Allemagne réunifiée.

(2) L'écart avec la série officielle française tient aux différences de conventions d'équivalence et à la non-prise en compte des soutes maritimes.

Charbon

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Consommation française de combustibles minéraux solides.

1. Bilan des combustibles minéraux solides.
2. Extraction nette de houille et de lignite.
3. Importation de produits charbonniers.
4. Consommation de combustibles minéraux solides par secteur d'utilisation.
5. Effectifs des houillères et des charbonnages de France.
6. Production et réserves mondiales de charbon.
7. Consommation de charbon dans le monde et part dans la consommation totale d'énergie primaire.
8. Consommation de charbon par habitant dans le monde.

1. PRÉSENTATION

En France, la suprématie du charbon sur les autres énergies est indiscutable jusqu'en 1960, où il se trouve à son apogée.

Après avoir subi, dans les années soixante, la concurrence du pétrole, alors d'un coût compétitif, le charbon a dû, à la suite du premier choc pétrolier de 1973, faire face aux mutations intervenues dans l'industrie lourde et dans la production d'électricité.

La consommation totale de charbon est passée de 57,5 Mt en 1970 à 22,4 Mt en 1997, soit une baisse de 61 % en 27 ans. Toutefois, cette baisse n'a pas été constante sur la période. En recul jusqu'en 1975 (41,2 Mt), la demande remonte à 52,9 Mt en 1979, pour redescendre de façon régulière à moins de 30 Mt en 1988. En fait, le profil de la consommation totale est largement défini par la consommation des centrales électriques.

Celle-ci a crû de 15 Mt en 1975 à 28,3 Mt en 1979, pour chuter ensuite à 10,7 Mt en 1988. Le charbon a donc permis de faire face à la demande d'électricité dans les années 1970, alors que se mettait en place le programme électro-nucléaire. Dans les années 80, avec la montée en puissance du nucléaire, le charbon a régressé dans la production d'électricité, dont il demeure cependant l'énergie de bouclage. Ainsi, la consommation de charbon des centrales est remontée en 1989 (13,5 Mt), en 1990 (13,1 Mt) et en 1991 (15,7 Mt) pour faire face aux problèmes rencontrés dans la production nucléaire et à la sécheresse qui a réduit la production hydro-électrique. En 1992, en revanche, la demande des centrales a reflué à 13 Mt, du fait du retour à la normale de la production hydraulique grâce à une bonne pluviométrie. Depuis 1993, la consommation des centrales a stagné en dessous de 10 Mt, pour remonter à 11,1 Mt en 1996.

Quant à la consommation finale, son déclin est quasiment constant depuis 1960, où elle culminait à 51,4 Mt pour descendre ensuite régulièrement : 35,6 Mt en 1970 ; 20,7 Mt en 1980 et 12,3 Mt en 1996, soit une chute de 66 % en 26 ans. En 1997, elle atteint 12,7 Mt.

La consommation finale a surtout été affectée par les restructurations de la sidérurgie, dont la demande est passée de près de 15 Mt en 1970 à 7,7 Mt en 1997. Les autres industries, après un certain redémarrage au début des années 1980, ont vu leur consommation à nouveau régresser depuis le début des années 1990. Le marché du résidentiel tertiaire ne cesse de se rétrécir : il est égal à 1,6 Mt en 1997 contre 12 Mt en 1970. Dans ce secteur, il est surtout utilisé dans les grandes chaufferies, notamment à travers les réseaux de chaleur. Enfin, le charbon n'a plus de débouchés dans les transports depuis 1970, alors qu'en 1960, il fournissait plus de 3 Mt.

La production nationale de charbon (houille, lignite et produits récupérés) qui culminait à 58,3 Mt en 1960 a régulièrement diminué jusqu'au premier choc pétrolier de 1973, avec 29,1 Mt. Après une stabilisation à 26 Mt jusqu'en 1977, le déclin reprend, en s'accéléralant à partir de 1984, la production tombant sous la barre des 10 Mt à partir de 1994, suite aux fermetures de mines non compétitives. En 1997, elle est de 7,3 Mt.

Les importations de charbon, qui atteignaient 16 Mt en 1960, sont restées stables jusqu'au premier choc pétro-

lier. Ensuite, elles n'ont cessé d'augmenter, pour culminer à 32,7 Mt en 1980. En décroissance depuis, elles ont cependant enregistré une remontée conjoncturelle de 1989 à 1992 pour pallier les difficultés rencontrées dans la production d'électricité. Elles ont reculé à 13,3 Mt en 1994 pour remonter à 15 Mt en 1997.

En ce qui concerne l'origine géographique des importations, l'Allemagne (ex-RFA) fut notre premier fournisseur au cours des années 1960. Pour faire face à la montée de la demande jusqu'en 1980, on fit massivement appel aux importations plus compétitives en provenance de l'Afrique du Sud et des États-Unis. Les importations d'Afrique du Sud furent interrompues en 1986, en application des mesures d'embargo prises par la France, mais ont repris officiellement début 1992. En 1997, les États-Unis sont notre premier fournisseur (3,6 Mt), suivi de l'Australie (3,1 Mt) et de l'Afrique du Sud (2,2 Mt).

2. MÉTHODOLOGIE

L'industrie du charbon en France

La production

L'Établissement public des charbonnages de France, créé par la loi du 17 mai 1946, coordonne l'exploitation et la commercialisation de la totalité du charbon français.

La production nationale provient de deux gisements principaux dont l'exploitation est assurée par les houillères de bassin :

- Les Houillères du bassin de Lorraine (HBL) qui exploitent le bassin lorrain. Ce gisement dispose de la plus grande partie des réserves charbonnières françaises. Il est constitué essentiellement de charbon gras, destiné à la *cokéfaction*, et de flambants.
- Les Houillères du bassin du Centre et du Midi (HBCM) exploitent sept gisements situés sur le pourtour du Massif Central, dans le Dauphiné et en Provence.

Les importations

Pour répondre aux besoins de sa consommation, la France a recours aux importations.

L'ATIC (Association technique de l'importation charbonnière) a perdu, par décret du 9 mai 1995, le monopole d'importation qu'elle détenait depuis sa création en 1944. La France s'est ainsi mise en conformité avec les règles de l'Union européenne.

3. DÉFINITIONS

Description des activités

Les diverses activités du secteur correspondent aux étapes successives de l'*extraction*, du *traitement* et éventuellement de la transformation du minerai avant son utilisation finale, c'est-à-dire l'*agglomération* et la *carbonisation*.

Extraction

Activité de base, l'extraction consiste à dégager le minerai des autres couches géologiques et à le transporter à la surface. Exceptionnellement, l'exploitation se fait à ciel ouvert.

Traitement et classification des charbons

Afin de donner au charbon les caractéristiques exigées pour son utilisation, le traitement comprend les trois opérations successives du lavage, du concassage et du criblage.

Le charbon peut se définir en fonction de sa formation géologique (tourbe, lignite, houille et anthracite), par la catégorie à laquelle il appartient (huit selon la norme française), par son calibre et par son pouvoir calorifique.

Agglomération

L'agglomération est destinée à revaloriser les « fines » c'est-à-dire le charbon réduit à l'état de particules obtenues inévitablement au cours de la préparation de la houille, en les mélangeant avec un liant particulier (brai de houille ou bitume).

Carbonisation ou cokéfaction

Le coke issu de la carbonisation dans les cokeries est utilisé pour la production de la fonte dans les hauts four-

neaux où il joue à la fois le rôle d'agent de chauffage, d'agent de réduction et de carburant et d'élément perméabilisant de la charge.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Charbonnages de France (CDF).
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :
 - Direction générale des douanes et droits indirects.
 - Observatoire de l'Énergie.
 - Service des études et des statistiques industrielles (SESSI).
- Association technique de l'importation charbonnière (ATIC).
- OCDE/Agence internationale de l'énergie (AIE).

Publications :

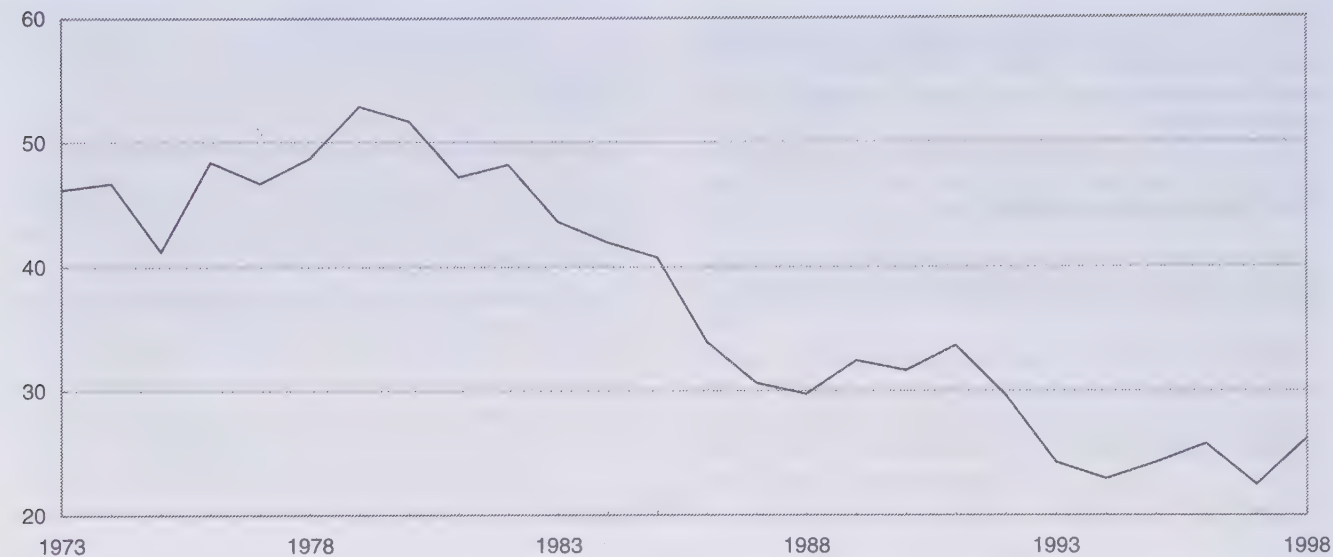
Statistique annuelle, Charbonnages de France;
Les chiffres clés de l'énergie. Observatoire de l'Énergie.
Tableaux des consommations d'énergie en France, Chiffres clés, édition 1999, Observatoire de l'Énergie.
Bilans de l'énergie, Observatoire de l'Énergie (annuel).



GRAPHIQUE J.02

Consommation française de combustibles minéraux solides

Millions de tonnes



Source : Observatoire de l'Énergie

TABLEAU J.02-1

Bilan des combustibles minéraux solides (1)

Source : Observatoire de l'Énergie (mars 1998)

Unité : Millier de tonnes

	1973	1979	1985	1990	1993	1994	1995	1996	1997
Production primaire (2).	29 114	23 077	18 942	13 532	10 669	9 428	8 918	8 553	7 316
Importations.	16 467	29 960	21 278	20 745	15 027	13 271	14 472	16 508	15 040
Exportations.	1 958	2 143	1 698	982	1 137	991	803	670	608
Stockage = (+) ; Déstockage = (-).	- 2 605	- 1 992	- 2 218	1 732	363	- 1 933	- 1 825	- 1 261	- 665
Consommation branche énergie	18 878	31 489	21 131	15 614	11 393	10 000	11 557	13 349	9 747
Consommation finale.	27 350	21 397	19 609	15 949	12 803	13 641	12 855	12 303	12 666
Consommation totale (3)	46 228	52 886	40 740	31 563	24 196	23 641	24 412	25 652	22 413

(1) Houille, lignite, coke et agglomérés.
(2) Y compris produits de récupération.
(3) Non corrigée du climat.

TABLEAU J.02-2

Extraction nette de houille et de lignite

Ensemble des houillères

Source : Observatoire de l'Énergie (mars 1998), d'après CDF

Unité : Millier de tonnes

	1973	1979	1985	1990	1993	1994	1995	1996	1997
Houillères de bassin :									
Nord et Pas-de-Calais	10 404	5 386	2 386	232	—	—	—	—	—
Lorraine	10 111	9 595	9 813	8 359	7 412	6 347	5 825	6 166	4 763
Centre-Midi	6 621	5 155	4 149	3 656	2 839	2 612	2 590	1 944	2 046
Autres mines	1 321	929	615	573	—	—	—	—	—
Total	28 457	21 065	16 963	12 820	10 251	8 959	8 415	8 110	6 809

TABLEAU J.02-3

Importation de produits charbonniers

Source : Observatoire de l'Énergie (mars 1998), d'après ATIC et Douanes

Unité : Millier de tonnes

Pays	1985	1990	1993	1994	1995	1996	1997
Total	21 278	20 745	15 027	13 271	14 472	16 508	15 040
dont : Pays membres de l'Union Européenne	5 838	3 283	885	1 119	1 025	1 317	1 167
dont : Allemagne (1)	4 559	2 216	351	283	200	297	311
Royaume-Uni	280	311	128	77	150	182	170
Afrique du Sud	6 304	864	2 229	1 732	1 714	2 357	2 198
Australie	2 799	3 552	2 800	2 978	3 026	2 541	3 053
États-Unis	4 028	6 605	4 688	3 218	3 998	4 293	3 646
Pologne	1 068	395	1 168	828	656	1 181	744
URSS (ex-)	163	777	318	323	100	52	68

(1) À partir de 1991, la série donne les résultats pour l'Allemagne réunifiée.

TABLEAU J.02-4

Consommation de combustibles minéraux solides par secteur d'utilisation (1)

Source : Observatoire de l'Énergie (mars 1998)

Unité : Millier de tonnes

Secteur	1973	1979	1985	1990	1993	1994	1995	1996	1997
Consommation branche énergie	18 878	31 489	21 131	15 614	11 393	10 000	11 557	13 349	9 747
dont : centrales électriques	14 730	28 265	18 505	13 092	8 596	8 471	9 931	11 117	8 984
centrales CDF	7 787	8 991	8 128	5 002	4 536	4 008	4 652	4 087	3 542
centrales EDF	6 448	19 011	10 152	7 783	3 698	4 101	5 029	6 329	4 671
Consommation finale	27 350	21 397	19 609	15 949	12 803	13 641	12 855	12 303	12 666
dont : consommation énergétique par secteur									
Sidérurgie	14 349	12 602	9 621	8 394	7 013	8 142	7 629	7 141	7 716
Industrie (2)	4 124	2 743	5 573	4 713	3 552	3 683	3 166	3 145	3 147
Résidentiel -Tertiaire	8 664	5 807	4 204	2 576	2 022	1 605	1 861	1 821	1 613
Transports	52	18	—	—	—	—	—	—	—
Total énergétique	27 189	21 170	19 398	15 683	12 587	13 430	12 656	12 107	12 476
Total	46 228	52 886	40 740	31 563	24 196	23 641	24 412	25 652	22 413

(1) Consommation non corrigée du climat.

(2) Non compris les centrales électriques industrielles.

TABLEAU J.02-5

Effectifs des houillères et des charbonnages de France (1)

Situation en fin d'année

Source : Observatoire de l'Énergie, d'après Charbonnage de France

Unité : Millier de personnes

	1973	1985	1990	1993	1994	1995	1996	1997
Effectifs des houillères de bassins CDF (1)	94,3	47,3	22,5	16,2	15,4	14,7	13,3	11,9
Effectifs des autres mines (2)	0,5	0,6	0,2	—	—	—	—	—
Ensemble de la France	94,8	47,8	22,7	16,2	15,4	14,7	13,3	11,9

(1) Effectifs miniers et non - miniers.
(2) Mines exploitées par EDF, y compris autres mines en 1973.

TABLEAU J.02-6

Production et réserves mondiales de charbon

Sources : AIE (production)
Conseil mondial de l'Énergie (réserves) : « BP Statistical Review of World Energy (juin 1995) »

Unité : Million de tonnes

Pays	Production								Réserves prouvées à la fin 1994
	Houille («hard coal»)				Lignite («brown coal»)				
	1973	1993	1994	1995	1973	1993	1994	1995	
Amérique du Nord	544,9	813,5	896,4	898,9	21,2	119,8	122,9	121,6	250 392
dont : États-Unis	530,1	776,4	875,7	858,6	12,9	81,2	79,9	78,5	240 558
Amérique latine	7,1	31,3	35,9	38,9	0,1	—	—	—	10 197
Europe de l'Ouest	317,5	169,4	143,4	146,3	502,7	431,7	411,9	398,4	95 134
dont : Union Européenne	281,2	158,6	132,5	136,1	390,3	293,9	278,3	—	...
Royaume-Uni	130,2	67,5	49,0	52,6	—	—	—	—	2 500
Allemagne (1)	104,4	64,2	57,6	58,9	366,4	221,8	207,1	192,8	80 069
France	25,7	8,6	7,5	7,0	2,8	1,7	1,5	1,4	139
Europe de l'Est	675,3	549,5	508,5	479,9	278,8	343,3	311,6	301,0	315 330
dont : URSS (ex)	510,6	417,8	373,7	342,2	157,0	141,3	121,9	109,2	241 000
Pologne	156,6	130,0	133,1	136,2	39,2	68,1	66,8	63,5	42 100
Afrique	68,0	195,8	203,8	214,1	—	—	—	—	61 129
dont : Afrique du Sud	62,4	182,2	195,8	206,2	—	—	—	—	55 333
Asie	572,7	1 488,5	1 584,6	1 726,3	10,8	43,7	45,7	49,1	220 625
dont : Chine	417,0	1 150,7	1 239,9	1 360,7	—	—	—	—	114 500
Inde	78,2	248,7	257,8	273,4	3,3	18,1	19,3	22,2	69 947
Océanie	57,8	179,9	179,7	192,7	24,2	47,8	49,1	51,0	91 057
dont : Australie	55,5	177,0	176,7	191,1	24,1	47,6	48,8	50,8	90 940
Monde	2 243,2	3 427,9	3 552,0	3 698,3	837,8	986,7	941,5	921,6	1 043 864

(1) Allemagne réunifiée.

TABLEAU J.02-7

Consommation de charbon (1) dans le monde et part dans la consommation totale d'énergie primaire

Source : Agence internationale de l'énergie (AIE)

Unité : Million de tep

Pays	1973		1985	1990	1992	1993	1994	1995	
	Mtep	%	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	%
Amérique du Nord	328,14	16,9	454,54	484,32	482,63	503,30	503,02	506,15	20,7
dont : États-Unis	311,05	18,0	425,66	456,66	452,92	475,19	473,37	475,36	22,9
Canada	15,26	9,5	25,84	24,48	26,15	24,08	24,85	25,39	10,9
Mexique	1,82	3,3	3,04	3,18	3,57	4,04	4,80	5,40	4,0
Amérique latine	6,82	4,1	15,46	17,63	18,60	17,29	18,85	19,81	6,1
Europe de l'Ouest	339,63	26,4	368,50	354,20	314,83	291,58	288,23	282,38	18,2
dont : Union Européenne	292,93	25,2	314,77	299,49	262,35	246,18	244,81	239,48	17,4
France	29,24	16,5	25,15	20,21	18,60	14,95	14,89	16,06	6,7
Allemagne (2)	139,37	41,2	145,23	128,53	104,44	98,19	95,70	91,52	27,0
Royaume-Uni	76,43	34,6	61,98	64,03	56,05	52,26	49,15	47,56	21,4
Italie	8,10	6,2	15,28	14,63	12,19	10,66	11,36	12,18	7,5
Espagne	9,03	17,2	19,54	19,42	20,44	19,04	18,99	19,51	18,9
Europe de l'Est	422,25	40,4	464,25	412,72	358,83	342,15	308,94	300,20	26,0
dont : URSS (ex-)	304,29	35,8	294,60	288,80	246,50	228,71	205,57	195,27	20,7
Afrique	39,90	46,1	77,84	87,70	82,70	82,50	78,47	81,64	36,2
Asie	336,90	39,9	639,77	789,11	835,49	871,55	923,36	976,04	40,6
dont : Chine	204,02	77,3	414,41	515,40	540,90	573,76	614,74	658,14	77,3
Japon	57,86	17,9	72,98	73,91	75,19	76,83	78,76	82,59	16,6
Moyen-Orient	0,70	1,1	2,46	3,40	4,40	4,48	4,67	5,39	1,8
Océanie	23,84	36,3	31,20	36,10	38,12	38,65	38,16	38,70	35,3
Monde	1 497,48	26,9	2 051,56	2 181,78	2 131,20	2 147,02	2 159,03	2 204,92	26,4

(1) Houille, lignite, coke et agglomérés.

(2) Allemagne réunifiée.

TABLEAU J.02-8

Consommation de charbon (1) par habitant dans le monde

Source : Agence internationale de l'énergie (AIE)

Unité : Tep par habitant

Pays	1973	1985	1990	1992	1993	1994	1995
Amérique du Nord	1,128	1,328	1,331	1,292	1,330	1,314	1,306
dont : États-Unis	1,468	1,785	1,827	1,773	1,841	1,816	1,807
Canada	0,676	0,996	0,881	0,916	0,832	0,850	0,857
Mexique	0,032	0,039	0,037	0,040	0,044	0,052	0,057
Amérique latine	0,028	0,048	0,050	0,051	0,047	0,050	0,052
Europe de l'Ouest	0,817	0,836	0,782	0,687	0,632	0,622	0,606
dont : Union Européenne	0,898	0,931	0,822	0,713	0,666	0,660	0,644
France	0,561	0,455	0,356	0,324	0,259	0,257	0,276
Allemagne (2)	1,765	1,871	1,620	1,296	1,210	1,175	1,121
Royaume-Uni	1,359	1,093	1,112	0,966	0,898	0,842	0,811
Italie	0,148	0,270	0,258	0,214	0,187	0,199	0,213
Espagne	0,259	0,509	0,500	0,524	0,487	0,485	0,498
Europe de l'Est	1,237	1,225	1,052	0,910	0,868	0,784	0,759
dont : URSS (ex-)	1,217	1,060	0,999	0,844	0,783	0,704	0,666
Afrique	0,102	0,144	0,141	0,126	0,123	0,114	0,116
Asie	0,153	0,231	0,260	0,266	0,273	0,285	0,297
dont : Chine	0,231	0,394	0,454	0,464	0,487	0,516	0,548
Japon	0,532	0,604	0,598	0,605	0,616	0,630	0,658
Moyen-Orient	0,010	0,022	0,026	0,031	0,031	0,031	0,035
Océanie	1,447	1,637	1,767	1,821	1,828	1,787	1,789
Monde	0,384	0,426	0,416	0,394	0,391	0,388	0,391

(1) Houille, lignite, coke et agglomérés.

(2) Allemagne réunifiée.

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Consommation française de pétrole.

1. Bilan pétrolier.
2. Importations de produits à distiller.
3. Activité des raffineries pétrolières.
4. Livraisons de produits pétroliers raffinés par nature de produits.
5. Consommation finale de pétrole par secteur d'utilisation.
6. Production et réserves mondiales de pétrole brut.
7. Consommation de pétrole dans le monde et part dans la consommation totale d'énergie primaire.
8. Consommation de pétrole par habitant dans le monde.
9. Pétrole brut : production nette des groupes français à l'étranger.

1. PRÉSENTATION

Le pétrole connaît son âge d'or en France dans les années 1960. Face aux besoins énergétiques du pays, l'abondance et les prix attractifs de cette énergie au niveau international favorisent sa pénétration, au détriment du charbon national qui accuse, à cette époque, une forte perte de rentabilité.

Ainsi de 1960 à 1973, la consommation française de pétrole basée, pour sa quasi-totalité, sur les importations, croît au rythme annuel moyen très élevé de + 12 %, pour culminer, en 1973, à 127 Mtep.

Le premier choc pétrolier de 1973 où les prix du pétrole flambent, donne un coup d'arrêt à cette formidable expansion; mais, après une courte période de recul, la consommation reprend dès 1976. Le deuxième choc pétrolier de 1979 inaugure une plus longue période de baisse où la consommation pétrolière chute de 119 Mtep en 1979 à 84 Mtep en 1985, soit un recul de 30 % en 6 ans.

Pendant toute cette période, une substitution massive du pétrole se produit. L'énergie nucléaire est utilisée pour produire de l'électricité et la demande de pétrole baisse très sensiblement (15 Mtep en 1973 à 1,3 Mtep en 1985). Ensuite, au niveau de la consommation finale, le gaz et l'électricité concurrencent le pétrole dans l'industrie (sa part chute de 49 % en 1973 à moins de 24 % en 1985) et dans le résidentiel-tertiaire (56 % en 1973; 28 % en 1985).

En revanche, la demande de pétrole poursuit sa croissance dans le secteur des transports ; ce dernier représente, en 1985, 42 % de la consommation totale de pétrole contre moins de 25 % en 1973.

Au total, la contribution du pétrole dans la consommation d'énergie primaire chute de 69 % en 1973 à 43,5 % en 1985.

Dans le même temps, on assiste à une sensible diversification géographique des importations de pétrole brut, avec la très forte diminution de la part du Proche-Orient (71 % en 1973; 29 % en 1985), l'apparition des pays de la mer du Nord (0 % en 1973; 26 % en 1985) et les contributions accrues de l'Afrique Noire et de l'ex-URSS.

Le contre-choc pétrolier de 1986, avec une réduction de moitié des prix du pétrole importé, ainsi que la reprise de la croissance économique relancent, mais de manière modérée, la consommation de pétrole. Cette évolution ne remet pas en cause la baisse des parts de marché du pétrole, mais contribue à en ralentir le rythme.

La crise du Golfe, qui a éclaté en août 1990, n'a pas fondamentalement changé la situation, en raison de sa courte durée.

En 1998, le pétrole représente 40 % de la consommation d'énergie primaire, 18 % de la consommation d'énergie de l'industrie (hors sidérurgie) et 19 % de celle du résidentiel-tertiaire. Le secteur des transports recouvre, à lui seul, 49 % de la demande de pétrole. Si l'on en retire les usages de matières premières (bases pétrochimiques et produits non énergétiques), les usages « captifs » atteignent 63 % de la consommation française de pétrole.

En ce qui concerne les approvisionnements de produits à distiller, la part du Proche-Orient est restée stable à 38 %, celle de la mer du Nord est montée à plus de 35 %, (contre 33 % en 1996 et 24 % en 1994). Néanmoins, à terme, la part du Proche-Orient devrait remonter en raison de la forte concentration des réserves de pétrole brut dans cette région du monde.

2. MÉTHODOLOGIE

L'industrie du pétrole en France

Le régime pétrolier en France

Historiquement, les pouvoirs publics sont intervenus très tôt pour doter la France d'une industrie pétrolière solide : création de la Compagnie française des pétroles en 1924, vote de la loi de 1928 qui a permis la création d'une industrie du raffinage sur le territoire national et la constitution de stocks de réserve, création progressive du groupe Elf-Aquitaine à partir de la deuxième guerre mondiale, soutien à la constitution de la deuxième industrie parapétrolière mondiale, encouragement à l'exploration sur le territoire national.

Depuis 1985, la France a considérablement libéralisé sa réglementation pétrolière. Désormais les prix sont libres et des opérateurs nombreux et divers peuvent librement importer. Le marché français est un des plus concurrentiels : c'est en France que la part des grandes surfaces dans la distribution de carburants est la plus élevée (45 % pour les carburants - auto -) et les prix des supercarburants hors taxes sont les plus faibles d'Europe.

Les fondements du régime pétrolier en France, ont été adaptés compte tenu de la mise en place du marché communautaire unique le 1^{er} janvier 1993.

Le Conseil des communautés européennes a arrêté en 1992 une directive harmonisant les règles de circulation des produits pétroliers soumis à accises. Ce projet a fait l'objet d'une transposition en droit interne (loi du 17 juillet 1992).

La loi du 31 décembre 1992, qui abroge et remplace la loi du 30 mars 1928, fixe un nouveau régime pétrolier en France. Elle libéralise l'ensemble des opérations pétrolières réalisées sur le territoire national avec, en particulier, la suppression du principe des autorisations préalables d'importation qui avait caractérisé le régime de la loi de 1928.

La loi de 1992 maintient cependant, sous des formes adaptées, un ensemble de dispositions visant à assurer la pérennité des approvisionnements de la France, parmi lesquelles on peut citer l'obligation de constitution et de conservation de stocks stratégiques.

Les sociétés pétrolières françaises

Par leurs activités d'exploration, de production et de raffinage en France comme à l'étranger, ainsi que les différentes actions de coopération technique et industrielle qu'elles mènent auprès d'un grand nombre de pays, les sociétés pétrolières françaises possèdent une envergure internationale.

Ainsi, le nouveau groupe Totalfina-Elf se classe au quatrième rang mondial parmi l'ensemble des compagnies

pétrolières, en fonction des critères retenus (chiffre d'affaires, résultats, effectifs...).

Dans le domaine de l'exploration-production à l'étranger, Elf Aquitaine s'était implantée surtout en mer du Nord (Frigg, Ekofisk...) et en Afrique, notamment dans le golfe de Guinée (Gabon, Congo, Nigéria, Cameroun, Angola) et Total plus particulièrement au Moyen-Orient (Abu Dhabi, Oman), en Indonésie, en Amérique latine et en Afrique (Angola). Ces deux grands groupes avaient cependant continué à mener des travaux de recherche un peu partout dans le monde.

En aval, les groupes français figurent en bonne place dans le raffinage européen et africain, ainsi que dans la distribution européenne.

Sur le marché français, on trouve dans le raffinage et la distribution, outre Totalfina-Elf, des filiales de groupes étrangers (Exxon-Mobil, BP-Amoco, Esso, Royal-Dutch-Shell).

La distribution des carburants est également assurée par de nombreux opérateurs (grandes surfaces, indépendants). Le réseau de distribution comporte à la fin 1998 environ 17 100 points de vente (- 2,3 % par rapport à 1997).

Description des activités

Exploration – Production

En l'état actuel des techniques, il n'est pas possible de détecter directement la présence d'*hydrocarbures* dans le sous-sol. L'objet de la recherche est donc de repérer les terrains qui, par leur nature et leur disposition, paraissent les plus propices à leur formation et leur accumulation en gisements. Après une étude géologique de surface, intervient l'analyse géophysique, véritable auscultation de l'écorce terrestre. Elle s'appuie sur l'interprétation de certains effets physiques produits par les roches du sous-sol et perceptibles depuis la surface à l'aide d'instruments de mesure particulièrement sensibles. Mais la géologie et la géophysique ne permettent pas à elles seules de déceler la présence d'hydrocarbures. Ce n'est qu'en forant un puits qu'on peut passer des présomptions à une connaissance plus assurée de l'existence d'un gisement. Un forage sur sept, en moyenne, dans le monde, découvre des traces d'hydrocarbures. Mais une partie seulement de ces gisements est économiquement exploitable.

Transport

Environ 40 % de la quantité totale de pétrole brut produite dans le monde fait l'objet d'échanges internationaux. Le pétrole brut est acheminé par pipeline (ou oléoduc) ou à bord de navires pétroliers (ou tankers) dont la capacité peut atteindre 350 000 tonnes, voire 550 000 tonnes.

Raffinage du pétrole

Le raffinage du pétrole brut constitue le maillon industriel dans la chaîne des opérations pétrolières : c'est dans la raffinerie que des pétroles bruts de qualités ou de provenances différentes sont traités et transformés en vue d'obtenir des produits finis.

On sait par le jeu de procédés physiques de séparation (distillation, adsorption, absorption, extraction, etc.) isoler des coupes plus ou moins étroites du brut de base.

Les unités de conversion (reformage, craquage, désal-phaltage, alkylation, polymérisation, isomérisation, etc.) permettent ensuite d'obtenir les produits finis qui doivent obéir aux spécifications commerciales.

Ces opérations sont effectuées en continu dans de grandes unités de production intégrées ne nécessitant en fonctionnement normal qu'un faible personnel n'exerçant essentiellement qu'un travail de surveillance.

Distribution

Le mode de distribution varie en fonction de l'importance du consommateur.

D'une manière générale, les raffineries approvisionnent directement les consommateurs qui utilisent des quantités importantes de produits pétroliers. C'est le cas, notamment, des centrales électriques, d'usines, d'entreprises de travaux routiers, des aéroports. Ainsi, pratiquement tous les achats massifs de fioul lourd, de bitume et de carburateur parviennent directement à leur destinataire par des moyens de transport, généralement peu coûteux, adaptés à chaque cas. La gamme est vaste : pipelines, trains de wagons-citernes, caboteurs, transport fluvial et, éventuellement, de très gros camions-citernes en semi-remorques de 35 tonnes.

Pour répondre, en revanche, aux demandes de livraisons de quantités plus faibles, les produits pétroliers vont transiter par des dépôts. Unités de stockage situées à proximité des zones de consommation, les dépôts constituent un relais indispensable entre la raffinerie et l'utilisateur des produits pétroliers.

Du dépôt jusqu'à l'utilisateur final, la distribution des produits pétroliers se fait uniquement par véhicules routiers. Ainsi, ce sont des camions-citernes qui approvisionnent en carburant les stations-service et assurent les livraisons de fioul domestique, destiné au chauffage des particuliers.

3. DÉFINITIONS

Hydrocarbures

Composés complexes de carbone et d'hydrogène, les hydrocarbures liquides sont des combustibles fossiles constitués au cours des âges géologiques lors du tassement de sédiments terrestres ou marins d'origine organique.

OPEP

Organisation des pays producteurs de pétrole. Créée en 1960, elle regroupe l'Algérie, l'Arabie Séoudite, les Émirats Arabes Unis, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, le Koweït, la Libye, le Nigéria, le Qatar et le Vénézuéla.

Pays de la mer du Nord

Ce sont le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark.

Réserves prouvées

Quantité de pétrole brut qu'on estime pouvoir extraire des gisements connus dans l'avenir, et d'après les renseignements géologiques et techniques disponibles. Les chiffres publiés sont à utiliser avec précaution.

Comme pour les autres grandeurs, les réserves, s'agissant de la France, sont les réserves en métropole.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :
- Direction des Matières premières et des Hydrocarbures (DIMAH).
- Observatoire de l'Énergie.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Direction générale des Douanes et des Droits Indirects.
- Union française de l'industrie pétrolière (UFIP).

- Comité professionnel du pétrole (CPDP).
- Institut français du pétrole (IFP).
- OCDE/Agence internationale de l'énergie (AIE).
- Centre professionnel des lubrifiants.

Publications :

L'industrie pétrolière en 1998, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Direction des Matières premières et des Hydrocarbures;

Les chiffres clés de l'énergie, Observatoire de l'Énergie (annuel);

Tableaux des consommations d'énergie en France, Chiffres clés, édition 1999, Observatoire de l'Énergie.

Bilans de l'énergie, Observatoire de l'Énergie (annuel);

Bulletin mensuel, Comité professionnel du pétrole;

Éléments statistiques, pétrole, Comité professionnel du pétrole, juin 1999;

La note DGEMP, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (mensuel);

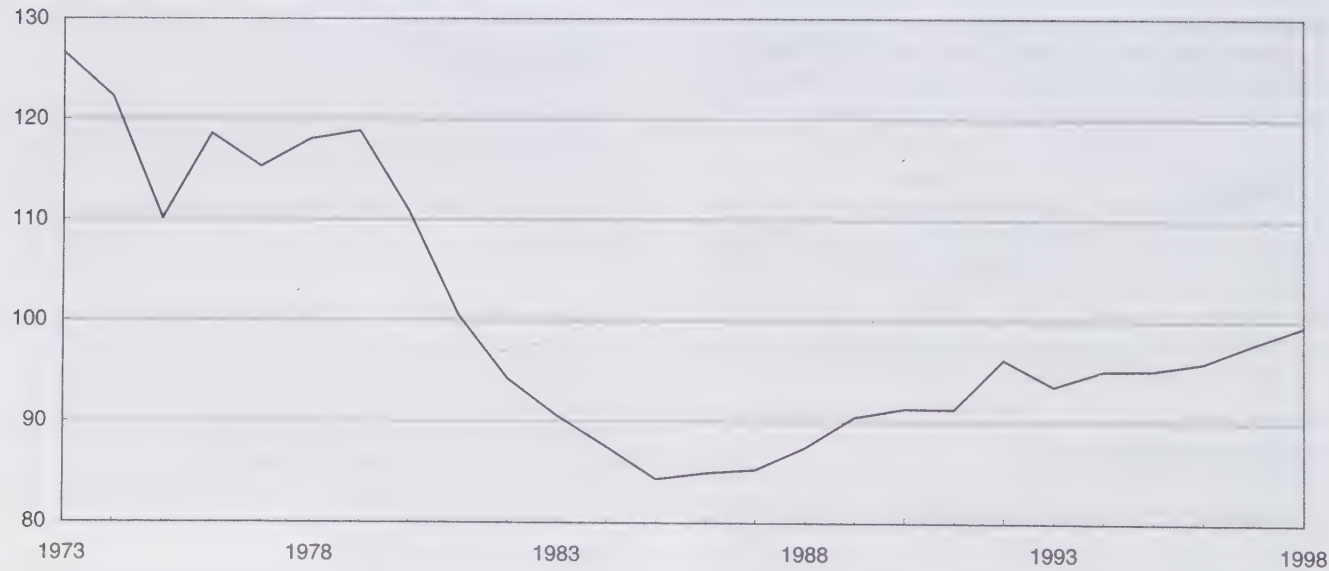
Serveur minitel : 3614 PETROLINFO, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Direction des Matières premières et des Hydrocarbures.



GRAPHIQUE J.03

Consommation française de pétrole

Millions de tonnes



Source : Observatoire de l'Énergie

TABLEAU J.03-1

Bilan pétrolier

Source : Observatoire de l'Énergie

Unité : Millier de tonnes

	1973	1979	1985	1990	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998
Ressources									
Production primaire :									
Pétrole brut (PB)	1 320	1 190	2 642	3 024	2 769	2 486	2 107	1 780	1 709
Produits raffinés (PR)	900	900	659	413	628	587	575	509	409
Importations :									
Pétrole brut (PB)	134 920	127 120	73 896	73 310	76 543	78 017	83 721	87 441	90 483
Produits raffinés (PR)	6 350	10 210	18 460	26 709	28 278	27 480	26 318	25 367	25 479
Déstockage :									
Pétrole brut (PB)	—	—	463	—	—	—	—	—	—
Produits raffinés (PR)	—	—	1 897	765	424	—	300	—	433
Total	143 490	139 420	98 017	104 221	108 642	108 570	113 021	115 097	118 513
Emplois									
Consommation :	128 450	119 230	86 123	89 385	92 663	94 112	96 015	96 114	98 925
Branche énergie	26 970	22 120	8 959	8 070	7 227	7 769	8 402	7 550	7 932
Finale	101 480	97 110	77 164	81 315	85 436	86 343	87 613	88 564	90 993
Exportations :									
Pétrole brut (PB)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits raffinés (PR)	12 970	16 460	11 894	14 417	15 630	14 218	16 647	18 135	19 535
Stockage :									
Pétrole brut (PB)	1 140	750	—	419	349	—	359	75	53
Produits raffinés (PR)	930	2 980	—	—	—	240	—	773	—
Total	143 490	139 420	98 017	104 221	108 642	108 570	113 021	115 097	118 513

TABLEAU J.03-2

Importations de produits à distiller (1)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction des Matières premières et des Hydrocarbures)

Unité : Million de tonnes

Pays	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998
Moyen-Orient	96,4	95,8	22,1	31,7	34,8	34,8	30,7	33,8	39,3
Abu Dhabi/Oman	15,9	7,1	2,1	1,5	0,2	—	0,2	—	0,6
Arabie Séoudite	30,2	45,3	6,0	15,2	22,5	20,4	18,3	19,3	18,1
Koweït	15,5	4,9	0,6	—	0,8	1,1	0,8	0,9	0,8
Irak	18,7	24,2	6,4	3,0	—	—	—	3,8	8,4
Iran	10,8	6,8	4,1	9,1	7,5	10,5	8,6	6,4	7,9
Qatar	3,4	3,8	1,6	0,2	—	—	—	—	—
Syrie	0,6	2,1	0,5	2,2	3,1	2,9	2,6	3,2	3,5
Autres	17,3	8,7	0,8	0,6	0,7	—	0,1	0,3	—
Mer du Nord (2)	0,2	4,1	19,1	10,4	18,6	23,2	28,1	31,1	29,6
Afrique (3)	28,9	20,7	22,7	20,9	16,4	13,4	15,9	13,9	15,8
dont : Algérie	11,1	5,1	3,6	3,0	2,1	2,6	3,0	3,9	3,4
Cameroun/Angola	2,4	1,3	3,4	5,8	1,6	1,6	1,0	1,5	1,4
Gabon/Congo	—	—	2,6	4,9	1,8	1,0	0,8	0,8	1,4
Libye	6,5	4,1	3,1	2,9	2,0	1,7	1,9	2,5	2,5
Nigéria	12,6	9,7	8,1	3,1	8,2	5,7	8,4	4,6	6,2
URSS (ex-)	3,4	5,1	4,1	6,2	—	6,2	8,6	8,4	5,7
Mexique	—	—	2,7	2,5	0,6	—	—	—	—
Vénézuéla	1,8	1,0	0,6	0,5	0,1	—	—	—	—
Autres	4,2	0,4	2,6	1,1	6,0	0,5	0,4	0,2	—
Total des importations	134,9	127,1	73,9	73,4	76,5	78,0	83,7	87,4	90,4
dont façonnage (4)	7,8	8,8	3,6	1,7	—	—	—	—	—

(1) Pétrole brut, condensats et autres produits à distiller.

(2) Royaume-Uni, Norvège et Danemark.

(3) L'Afrique du Nord et l'Afrique Noire ont été regroupées.

(4) Travail à façon pour compte de pays étranger.

TABLEAU J.03-3

Activité des raffineries pétrolières

Source : Comité professionnel du pétrole (CPDP) Unité : Millier de tonnes

	1973	1979	1985	1990	1993	1994	1995	1996	1997
Nombre de raffineries au 31 décembre.....	23	22	15	13	13	13	13	13	13
Capacité de distillation atmosphérique.....	153 885	166 840	108 772	84 595	83 985	84 496	86 044	87 315	93 223
Brut traité (1).....	134 958	127 642	76 878	75 350	80 698	78 595	79 777	84 213	88 915
Taux d'utilisation des raffineries (en %).....	87,7	76,5	70,7	89,1	96,1	93,0	92,7	96,4	95,2
Production nette de produits finis (total) (2).....	127 505	120 788	75 118	72 851	75 181	73 686	75 431	79 704	84 650

(1) Y compris le façonnage.
(2) Marché intérieur, soutes, forces armées, exportations.

TABLEAU J.03-4

Livraisons de produits pétroliers raffinés par nature de produits

Économie civile : marché intérieur acquitté et sous douane, soutes françaises et étrangères

Source : Comité professionnel du pétrole (CPDP) Unité : Millier de tonnes

Produit	1973	1979	1985	1990	1994	1995	1996	r 1997	p 1998
Produits pétroliers raffinés.....	117 332	110 649	77 581	82 250	85 259	86 575	88 327	88 983	91 763
dont : Carburant-auto.....	15 772	17 701	18 006	18 231	16 489	15 651	14 998	14 633	14 548
Carburéacteur.....	1 812	2 466	2 588	3 735	4 405	4 565	4 866	4 993	5 324
Gazole.....	6 533	9 233	10 906	17 461	21 735	22 869	23 489	24 566	25 663
Fioul domestique.....	37 217	30 592	20 712	17 052	16 015	16 503	17 282	16 725	17 312
Fioul lourd.....	34 131	28 984	8 155	6 238	4 656	4 985	5 102	4 707	5 283
GPL (1).....	2 696	3 084	2 934	2 797	2 813	2 888	3 126	3 029	3 204
Bitumes.....	3 395	2 917	2 192	3 012	3 213	3 103	2 948	3 282	3 248
Matières premières pétrochimiques.....	5 423	7 014	7 121	7 911	10 381	10 366	10 684	11 480	11 390
Soutes.....	5 523	4 897	2 469	2 614	2 275	2 341	2 456	2 688	2 954

(1) GPL = Gaz de pétrole liquéfié = Butane + Propane.

TABLEAU J.03-5

Consommation finale de pétrole par secteur d'utilisation (sans correction climatique)

Source : Observatoire de l'Énergie Unité : Millier de tonnes

Secteur	1973	1979	1985	1990	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998
Sidérurgie.....	2 457	1 768	420	340	166	137	115	148	180
Industrie.....	23 509	20 747	10 234	9 129	8 520	8 476	8 526	8 429	8 515
Résidentiel-Tertiaire.....	33 655	27 186	20 079	16 328	16 036	16 330	17 133	15 872	16 383
Agriculture.....	2 845	2 920	2 659	2 690	2 322	2 518	2 579	2 570	2 560
Transports.....	30 434	34 957	34 563	42 525	45 268	45 841	45 912	46 977	48 751
Total énergétique.....	92 900	87 578	67 955	71 012	72 312	73 302	74 265	73 996	76 389
Total non énergétique.....	9 130	9 450	9 209	10 303	13 174	13 091	13 348	14 568	14 604
Total.....	102 030	97 028	77 164	81 315	85 486	86 393	87 613	88 564	90 993

TABLEAU J.03-6

Production et réserves mondiales de pétrole brut

Source : CPDP, notamment d'après Oil and Gas Journal (réserves)

Unité : Million de tonnes

Pays	Production (y compris condensats)								Réserves prouvées au 1er janvier 1997
	1973	1979	1985	1992	1993	1994	1995	1996	
Amérique du Nord	631,6	633,1	725,5	646,9	640,1	634,0	630,9	638,2	10 374
dont : États-Unis	514,3	470,3	493,0	410,5	399,0	388,6	386,1	383,2	3 049
Canada	94,1	82,8	84,3	79,3	82,7	86,5	89,6	91,4	668
Mexique	23,2	80,0	148,2	157,1	158,4	158,9	155,2	163,6	6 557
Amérique latine	241,0	196,8	189,4	247,6	256,8	271,9	293,2	313,1	10 797
dont : Venezuela	175,4	123,9	90,8	129,6	134,0	142,0	152,4	162,4	8 851
Moyen-Orient	1 051,7	1 073,3	512,5	912,8	945,4	960,4	972,3	986,7	92 272
dont : Arabie saoudite (1) (2)	378,4	475,1	169,1	444,6	431,1	426,1	426,7	428,8	35 675
Iran (1)	293,9	159,5	110,3	174,7	182,7	183,1	183,3	183,8	12 688
Irak (1)	99,4	170,3	69,1	25,9	22,6	25,0	26,3	28,8	15 280
Koweït (1) (2)	151,9	125,1	49,6	54,7	96,0	104,0	104,4	107,2	13 165
Émirats arabes unis (1)	76,2	88,7	62,6	115,2	111,3	113,1	113,7	117,3	13 342
Afrique	292,2	352,2	262,7	332,8	331,8	333,1	339,8	358,7	9 216
dont : Nigeria (1)	101,3	113,6	74,6	96,7	97,8	97,6	98,1	106,0	2 117
Libye (1)	104,6	100,8	50,1	70,8	67,2	68,6	69,0	69,1	4 025
Algérie (1)	51,2	56,9	48,9	56,3	56,7	56,0	56,8	60,0	1 255
Égypte	13,5	26,0	45,1	46,0	47,5	46,5	46,6	45,2	529
Europe occidentale	15,5	114,6	189,4	229,8	243,6	276,3	298,5	317,3	2 505
dont : Royaume-Uni	0,1	77,9	127,6	94,3	100,1	126,7	130,3	131,3	616
Norvège	1,6	23,3	38,3	106,6	115,0	119,3	139,2	156,6	1 533
Asie/ Océanie (3)	109,8	141,8	154,2	186,9	189,2	196,6	201,0	204,2	2 497
dont : Indonésie (1)	66,4	78,1	61,1	74,1	74,3	74,3	73,9	77,2	679
Europe orientale	450,0	608,3	616,6	460,4	404,4	373,7	367,0	363,1	8 062
dont : URSS (ex-)	427,3	586,0	595,4	448,1	392,0	361,8	355,1	351,6	7 776
Chine	53,0	106,1	124,8	141,6	144,0	146,1	149,0	158,5	3 274
Monde	2 844,8	3 199,2	2 775,1	3 158,8	3 153,3	3 192,1	3 251,7	3 339,8	138 997
dont : OPEP	1 541,8	1 537,6	825,1	1 296,7	1 310,2	1 327,4	1 325,9	1 362,4	107 582

(1) Pays membres de l'OPEP. L'Équateur s'est retiré de l'OPEP le 1^{er} janvier 1993 et le Gabon le 1^{er} janvier 1995.

(2) Y compris la moitié de la production de la zone partagée (ex zone neutre).

(3) Non compris la Chine.

TABLEAU J.03-7

Consommation de pétrole (1) dans le monde et part dans la consommation totale d'énergie primaire

Source : Agence internationale de l'énergie (AIE)

Pays	r 1973		r 1979		r 1985		r 1990		r 1993		r 1994		r 1995		p 1996	
	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%
Amérique du Nord	938,1	48,0	1 031,8	880,5	931,3	950,0	974,5	968,3	995,1	39,6						
dont : Canada	81,0	50,3	92,0	70,2	77,6	76,1	76,8	77,7	77,5	33,0						
États-Unis	824,0	47,5	883,6	736,8	770,3	786,4	806,2	805,8	832,5	38,9						
Mexique	33,1	60,0	56,1	73,5	83,3	87,4	91,5	84,7	85,1	62,2						
Amérique latine	129,0	56,3	159,1	139,0	159,9	173,5	178,8	187,4	202,8	48,1						
dont : Brésil	39,2	47,4	56,4	49,2	62,3	68,6	74,3	74,4	80,1	49,1						
Europe de l'Ouest (2)	755,8	54,8	755,9	601,4	632,1	652,6	654,8	667,3	684,1	39,7						
dont : Union Européenne (à15)	689,9	59,5	676,4	525,0	555,2	573,4	576,8	585,9	598,2	41,9						
Allemagne (1)	161,9	47,9	161,3	124,2	126,7	135,4	135,3	135,7	138,9	39,5						
France	124,3	70,4	117,2	85,2	88,8	89,1	83,9	86,6	91,1	35,8						
Espagne	38,9	73,6	49,0	39,7	46,5	48,4	52,3	55,5	55,5	54,3						
Italie	100,1	77,9	99,9	83,1	91,0	92,2	91,0	94,5	93,2	57,8						
Royaume-Uni	111,6	50,5	95,0	78,9	82,6	84,6	86,4	84,5	84,7	36,3						
Europe de l'Est (3)	364,7	37,2	481,7	478,9	459,8	331,2	263,8	257,6	235,3	22,0						
dont : URSS (ex-)	322,0	37,0	422,6	430,7	408,3	296,3	230,6	221,6	198,2	21,0						
Afrique	41,7	19,4	61,5	76,9	87,3	85,0	95,8	97,0	95,7	21,0						
Moyen-Orient	46,4	69,7	90,0	135,4	151,5	178,9	190,1	195,4	204,1	60,8						
Extrême-Orient	405,7	35,1	499,2	463,6	620,7	725,3	758,3	801,6	849,0	30,6						
dont : Chine	52,7	12,4	92,3	93,3	116,5	146,7	146,1	158,4	173,4	15,8						
Corée du Sud	13,4	63,6	26,9	26,5	50,0	79,2	86,2	94,4	101,8	62,1						
Inde	24,2	12,5	32,2	44,1	60,1	65,0	70,7	82,1	87,0	19,2						
Japon	252,2	77,9	258,7	203,6	252,9	254,9	268,5	269,6	273,5	53,6						
Océanie	31,6	47,9	36,4	31,5	36,5	38,9	39,6	40,1	43,2	36,8						
Soutes maritimes (4)	130,0	100,0	114,6	95,0	118,4	124,8	126,0	127,8	27,9	100,0						
Monde	2 843,0	46,0	3 230,1	2 902,2	3 197,4	3 260,2	3 281,7	3 342,4	3 337,3	35,0						

(1) Pétrole brut et produits pétroliers raffinés.
(2) Europe OCDE, y compris la Hongrie, La Pologne et la République Tchèque.
(3) Europe non OCDE.
(4) Il s'agit principalement de fioul domestique acheté à l'étranger et consommé par des navires battant pavillon national.

TABLEAU J.03-8

Consommation de pétrole (1) par habitant dans le monde

Source : Agence internationale de l'énergie (AIE)

Unité : tep par habitant

Pays	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1993	r 1994	r 1995	p 1996
Amérique du Nord	3,25	3,29	2,60	2,58	2,54	2,58	2,53	2,57
dont : Canada	3,59	3,79	2,71	2,79	2,63	2,63	2,62	2,58
États-Unis	3,89	3,93	3,09	3,08	3,05	3,09	3,06	3,14
Mexique	0,61	0,87	0,98	1,01	1,00	1,03	0,94	0,93
Amérique latine	0,52	0,56	0,43	0,45	0,44	0,47	0,49	0,52
dont : Brésil	0,38	0,47	0,36	0,42	0,47	0,47	0,47	0,50
Europe de l'Ouest (2)	1,68	1,63	1,26	1,29	1,31	1,30	1,32	1,35
dont : Union Européenne (à 15)	1,99	1,91	1,46	1,52	1,55	1,55	1,57	1,60
Allemagne	2,05	2,06	1,60	1,60	1,67	1,66	1,66	1,70
France	2,39	2,19	1,54	1,57	1,55	1,45	1,49	1,56
Espagne	1,12	1,32	1,03	1,20	1,24	1,34	1,42	1,41
Italie	1,83	1,77	1,47	1,60	1,62	1,59	1,65	1,62
Royaume-Uni	1,98	1,69	1,39	1,44	1,45	1,48	1,44	1,44
Europe de l'Est (3)	1,19	1,49	1,41	1,31	0,94	0,75	0,73	0,67
dont : URSS (ex-)	1,29	1,60	1,55	1,41	1,01	0,79	0,76	0,68
Afrique	0,11	0,14	0,14	0,14	0,13	0,14	0,14	0,13
Moyen-Orient	0,65	1,02	1,22	1,16	1,26	1,31	1,31	1,34
Extrême-Orient	0,20	0,22	0,18	0,22	0,25	0,25	0,26	0,28
dont : Chine	0,06	0,10	0,09	0,10	0,12	0,12	0,13	0,14
Corée du Sud	0,39	0,72	0,65	1,17	1,80	1,93	2,09	2,23
Inde	0,04	0,05	0,06	0,07	0,07	0,08	0,09	0,09
Japon	2,32	2,23	1,69	2,05	2,04	2,15	2,15	2,17
Océanie	1,92	2,06	1,65	1,78	1,83	1,85	1,84	1,96
Monde	0,74	0,76	0,62	0,62	0,61	0,60	0,61	0,60

(1) Pétrole brut et produits pétroliers raffinés.
(2) Europe OCDE, y compris la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque.
(3) Europe non OCDE et ex-URSS.

TABLEAU J.03-9

Pétrole brut : production nette des groupes français à l'étranger

Source : Comité professionnel du pétrole

Unité : Million de tonnes

Pays	1978	1985	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Europe	2,6	2,2	9,3	11,9	13,8	16,3	15,7	15,6	14,7
dont : Norvège.....	2,3	1,3	3,0	5,1	5,9	7,0	7,4	7,8	7,5
Royaume-Uni	—	0,3	5,0	6,2	7,4	8,8	7,9	7,4	6,9
Afrique	25,9	14,3	21,7	24,5	26,5	28,0	29,5	29,6	29,7
dont : Algérie.....	11,8	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	1,2	1,0	2,0
Congo.....	1,4	3,7	4,7	4,8	4,6	4,8	4,6	5,3	5,7
Gabon.....	9,1	5,6	7,5	8,5	9,3	9,7	9,6	9,6	8,7
Nigéria.....	1,8	2,0	4,3	5,8	6,6	7,1	7,3	6,8	6,4
Moyen-Orient	14,3	10,5	14,3	15,0	14,3	14,6	14,5	15,0	16,5
dont : Abu Dhabi/Dubaï.....	13,2	9,5	12,9	13,1	12,3	12,0	11,8	12,0	...
Amérique	2,1	0,7	2,5	2,2	1,9	2,5	3,0	3,4	4,3
Océanie / Extrême-Orient	2,9	1,7	1,1	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2	1,6
Total	47,8	29,4	48,9	54,8	57,8	62,6	63,9	64,8	66,8

- 1.** Présentation.
- 2.** Méthodologie.
- 3.** Définitions.
- 4.** Sources de documentation.
- 5.** Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique : Consommation intérieure d'électricité en France.

1. Bilan de l'électricité.
2. Puissance des centrales électriques par type de centrale.
3. Production nette d'électricité par type de production.
4. Consommation de combustibles des centrales électriques EDF.
5. Longueur des lignes électriques.
6. Consommation finale d'électricité par secteur d'utilisation.
7. Personnel des exploitations de production et de distribution d'électricité.
8. Énergie électrique dans les DOM.
9. Production brute d'électricité nucléaire des principaux pays producteurs.
10. Consommation d'électricité par habitant dans le monde.

1. PRÉSENTATION

Entre 1973, année du premier choc pétrolier, et 1998, la consommation intérieure d'électricité s'est développée deux fois plus vite que l'ensemble de la consommation d'énergie. Elle a plus que doublé au cours de la période pour atteindre 424 TWh en 1998. L'électricité représente ainsi 41 % de la consommation finale énergétique ; en 1973, cette part était de 21 %.

Les secteurs résidentiel et tertiaire ont connu les plus forts taux de progression de la demande depuis 1973, la France se singularisant, par rapport aux autres pays européens, par un développement substantiel du chauffage électrique. Ensemble, ils représentent 61 % de la consommation finale, tandis que l'industrie en représente 33 % (48 % en 1973).

La mise en place du programme électro-nucléaire, à partir de 1974, a permis une substitution massive de l'énergie nucléaire au fioul pour la production d'électricité, en même temps qu'elle contribuait à la satisfaction de la demande.

La montée en puissance de la production nucléaire, qui passe de 14 TWh en 1973 à 369 TWh en 1998 s'accompagne donc d'une réduction de la production thermique classique. Celle-ci atteint 53 TWh en 1998, soit 47 % de son niveau de 1973 et repose essentiellement sur des centrales au charbon. En 1998, la production thermique classique représente 11 % de la production totale assurée pour l'essentiel (76 %) par les centrales nucléaires.

En ce qui concerne l'hydraulique, l'équipement des grands sites aménageables est maintenant quasiment achevé et la capacité de production (25 GW en 1998) est près d'atteindre son maximum, de sorte que la part de l'hydraulique dans la production totale d'électricité se réduit : elle est ainsi passée de 27 % à 14 % au cours des vingt dernières années.

Le parc national des équipements de production d'électricité a en 1998 une puissance maximale de l'ordre de 113 GW, dont 62 GW pour le parc nucléaire (58 tranches). À la suite du second choc pétrolier, la consommation d'électricité s'est développée moins vite que prévu, faisant apparaître une surcapacité nucléaire. Celle-ci s'est traduite par l'absence de nouvelles commandes de centrales entre 1987 et 1990, et par le développement des exportations qui atteignent 58 TWh en 1998 et contribuent au redressement de la balance commerciale. Quatre tranches de 1 450 MW chacune sont en cours de construction pour être mises en service industriel vers la fin du siècle : CHOOZ B1 a été couplée au réseau en août 1996, CHOOZ B2 en avril 1997, CIVAUX 1 en décembre 1997, CIVAUX 2 en décembre 1999.

Par ailleurs, la nécessité de réduire la sensibilité aux aléas climatiques du système électrique, caractérisé notamment par une forte demande en période de pointe, conduit à développer l'autoproduction, la cogénération et les contrats d'importation d'électricité en pointe.

Enfin, la substitution du nucléaire aux combustibles fossiles contribue à la réduction des émissions polluantes. Ainsi, par exemple, les émissions de dioxyde de carbone pour la production d'un kWh sont presque dix fois moindres aujourd'hui qu'en 1973.

2. MÉTHODOLOGIE

L'industrie de l'électricité en France

La loi du 8 avril 1946 crée Électricité de France, entreprise nationale, industrielle et commerciale, dont la vocation est de subvenir aux besoins de la nation en énergie électrique « aux meilleures conditions de coût, de qualité de service et dans le souci de l'intérêt général ».

Dans le cadre de cette mission, EDF assure l'essentiel de la production d'électricité en France, son transport et sa distribution aux différents usagers.

EDF produit 94 % de l'électricité française, le complément étant essentiellement fourni par les centrales des charbonnages de France et de la sidérurgie. Avec 96 % des livraisons, elle domine par ailleurs le marché de la distribution qu'elle partage toutefois avec un certain nombre de petites régies municipales.

EDF exporte environ 15 % de sa production vers les pays voisins : Allemagne, Suisse, Italie, Royaume-Uni... Maître d'ouvrage et exploitant, Électricité de France met son expérience au service des pays étrangers dans le domaine de la production, du transport et de la distribution d'électricité, en intervenant dans l'aménagement hydro-électrique, la construction de barrages, de centrales thermiques classiques ou nucléaires, etc.

La France possède, par ailleurs, une compétence scientifique et technique qui couvre toute la filière nucléaire, avec notamment le CEA (recherche), la COGEMA (cycle du combustible) et FRAMATOME (construction de chaudières nucléaires).

L'organisation électrique française devrait être profondément modifiée par la transposition en droit français, prévue en 2000, de la Directive « concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité » adoptée en décembre 1996 par le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'Union européenne (directive 96/92/CE).

3. DÉFINITIONS

Description des activités

Production

Les centrales hydrauliques

Dans ces centrales, les turbines sont actionnées par une chute d'eau. Pour amener l'eau dans les turbines, on construit généralement un barrage sur un cours d'eau, de façon à constituer une réserve. Selon le cas, la centrale est située au pied du barrage – ce sont les usines barrages – ou loin de celui-ci, pour les usines de dérivation.

Les usines hydrauliques se classent en quatre catégories, en fonction de l'importance de la réserve : les usines de lac, les usines d'éclusée, les usines au fil de l'eau, les usines de pompage.

Citons également l'usine marémotrice de la Rance, qui est la seule au monde capable de convertir en énergie électrique la force des marées.

La France, relativement favorisée par ses régions montagneuses qui offrent de nombreux sites hydrauliques, figure parmi les grands pays européens producteurs d'énergie hydro-électrique.

Les centrales nucléaires

Dans ces centrales, la chaleur est dégagée par la fission de l'uranium qui s'opère dans le coeur du réacteur.

La fission est le phénomène de rupture de certains noyaux atomiques qui présentent la propriété d'être fissionables. Lorsqu'un neutron entre en collision avec un noyau d'U 235, celui-ci se brise en deux noyaux plus petits, libérant une grande quantité d'énergie et émettant deux ou trois neutrons qui viendront à leur tour heurter un autre noyau d'U 235. Il s'engage ainsi une réaction en cascade.

Pour que cette réaction en chaîne s'établisse, il faut rassembler en un même volume une masse suffisante de noyaux fissionables, appelée masse critique. Dans le réacteur, celle-ci devra permettre de contrôler la réaction en chaîne pour obtenir un dégagement d'énergie continu et prédéterminé. Ce réglage fin pourra être assuré par des barres de contrôle faites de matériaux, comme le cadmium ou le bore, qui absorbent les neutrons.

Le coeur d'une chaudière nucléaire est composé de deux éléments indispensables :

- l'assemblage des combustibles nucléaires,
- le modérateur qui permet de ralentir les neutrons pour les mettre en équilibre thermodynamique avec la matière environnante.

En outre, pour récupérer la chaleur produite dans le combustible, on utilisera le fluide caloporteur qui, selon le cas, sera du gaz carbonique sous pression, de l'eau ordinaire à la pression atmosphérique, sous pression ou bouillante, de l'eau lourde, ou encore des métaux liquides, comme le sodium, ou des liquides organiques. Ce sont les caractéristiques de ces trois éléments qui déterminent les filières nucléaires, dont les principales sont :

- la filière uranium naturel - graphite - gaz (UNGG). Cette filière coûteuse et insuffisamment productive a été abandonnée par la France en 1969;
- la filière réacteur à eau pressurisée (REP).

Exploité à l'origine sous licence américaine, PWR (Pressurized Water Reactor), le système REP est devenu français à part entière depuis. Ce type de réacteurs, qui utilise l'uranium enrichi comme combustible et l'eau ordinaire comme modérateur et fluide de refroidissement, constitue l'essentiel du parc nucléaire français. On commence à pouvoir utiliser depuis quelques années un combustible composé d'un mélange uranium-plutonium;

- la filière neutrons rapides.

Le réacteur à neutrons rapides produit plus de matière fissile qu'il n'en consomme. Son principe repose sur la transformation en plutonium, combustible nucléaire, de l'uranium 238. Alors que les réacteurs de la filière REP ne permettent de l'employer qu'à raison de 1 %, ce procédé rend possible l'utilisation intégrale d'uranium naturel transformé en plutonium fissile.

Ainsi, en partant de la même quantité d'uranium, on peut produire, grâce au surgénérateur, 50 à 100 fois plus d'énergie qu'avec les centrales nucléaires classiques.

La France possède aujourd'hui deux réacteurs à neutrons rapides : un prototype de 230 MW, Phénix, mis en service

industriel en 1974 à Marcoule et une unité de grande puissance (1 200 MW), Superphénix, à Creys-Malville, qui a été arrêté par décret en février 1998.

Les centrales thermiques

Elles comprennent les centrales nucléaires et les centrales thermiques classiques. Dans une centrale thermique, une chaudière chauffe de l'eau sous pression et la transforme en vapeur. Celle-ci met en marche une turbine dont le fonctionnement entraîne, à son tour, un alternateur qui produit l'électricité.

Les centrales thermiques classiques

Ces centrales peuvent brûler plusieurs types de combustibles, solides comme le charbon ou le lignite, liquides comme le fuel, gazeux, enfin, tels le gaz naturel ou le gaz des hauts fourneaux.

Transport et distribution

À la sortie des centrales, l'électricité est portée à très haute tension (400 000 et 225 000 volts), pour être transportée sur de grandes distances.

Ces lignes à très haute tension qui transportent l'électricité à travers toute la France sont reliées entre elles et forment un seul réseau interconnecté sur lequel se confondent les énergies produites par toutes les centrales.

Les lignes en haute tension (90 000 et 63 000 volts), constituent, avec celles en très haute tension, le réseau de transport.

À proximité des zones d'utilisation, la tension est abaissée dans des postes de transformation. De là, le courant est acheminé par des lignes à haute tension vers les centres de distribution d'EDF.

Les lignes moyenne et basse tension appartiennent au réseau de distribution.

Le réseau moyenne tension (entre 15 000 à 20 000 volts) irrigue l'ensemble du territoire à partir de chaque centre de distribution.

Le réseau basse tension (380 ou 220 volts) alimente 31 millions d'usagers qui représentent 40 % de la consommation d'électricité. Ce sont tous les particuliers, les petits commerçants, les exploitations artisanales et agricoles, ainsi que les services publics et communaux.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :
 - Direction du gaz, de l'électricité et du charbon (DIGEC), service technique de l'énergie électrique et des grands barrages (STEEGB).
 - Observatoire de l'Énergie.
- Électricité de France. Direction de la production et du transport.
- OCDE/Agence internationale de l'énergie (AIE).
- Organisation des Nations Unies (ONU).

Publications :

Production et distribution de l'énergie électrique en France, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction du gaz, de l'électricité et du charbon (DIGEC), service technique de l'Énergie électrique et des grands barrages (STEEGB) [annuel];
Les chiffres clés de l'énergie, Observatoire de l'Énergie (annuel) ;

Tableaux des consommations d'énergie en France, Chiffres clés, édition 1999, Observatoire de l'Énergie;
Bilans de l'énergie, Observatoire de l'Énergie (annuel);
Résultats techniques d'exploitation, Électricité de France (EDF), Direction de la production et du transport (annuel);
Statistiques de la production et de la consommation, Électricité de France (EDF), Direction de la production et du transport (annuel).



GRAPHIQUE J.04

Consommation intérieure d'électricité en France
En TWh



Source : Observatoire de l'Énergie

TABLEAU J.04-1

Bilan de l'électricité

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction du Gaz, de l'Électricité et du Charbon (DIGEC)
EDF

Unité : GWh (1)

	1973	1979	1985	1990	1995	1996	r 1997	p 1998
Ressources								
Production nette	174 480	231 013	328 560	400 246	471 371	489 839	480 943	486 955
dont : Thermique classique	112 968	126 123	52 059	45 085	36 802	41 681	37 781	52 660
Thermique nucléaire	13 969	37 898	213 087	297 949	358 779	378 225	375 935	368 500
Hydraulique (y compris pompage)	47 543	66 932	63 414	57 212	75 790	69 933	67 227	65 795
Importations	4 654	16 431	5 520	6 674	2 860	3 617	4 238	4 590
Total	179 134	247 444	334 080	406 920	474 231	493 456	485 181	491 545
Emplois								
Exportations	7 620	10 774	28 878	52 427	72 701	72 428	69 634	62 152
Énergie absorbée par le pompage	224	1 032	2 495	4 942	4 230	5 836	5 237	5 556
Consommation intérieure	171 290	235 638	302 707	349 551	397 300	415 192	410 310	423 837
dont : Consommation haute tension (2)	114 818	140 229	165 639	195 068	222 360	230 906	234 131	238 475
Consommation basse tension (3)	45 117	79 150	113 763	127 869	145 527	153 275	147 487	154 832
Pertes de transport et de transformation	11 355	16 259	23 305	26 614	29 413	31 011	28 692	30 530
Total	179 134	247 444	334 080	406 920	474 231	493 456	485 181	491 545

(1) GWh = Gigawattheure (milliard de wattheures).

(2) Tarifs jaune et vert, à partir de 1986.

(3) Tarif bleu, à partir de 1986.

TABLEAU J.04-2

Puissance des centrales électriques par type de centrale

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction du Gaz, de l'Électricité et du Charbon (DIGEC)
EDF

Unité : MW (1)

	Unités (1)	1973	1979	1985	1990	1995	1996	r 1997	p 1998
Puissance maximale possible :									
Centrales nucléaires (2)	MW	2 888	8 034	37 487	55 750	58 515	59 970	62 875	61 733
Centrales thermiques classiques (2)	"	24 232	29 202	27 246	22 673	23 869	26 109	26 203	25 857
dont : EDF	"	17 107	21 972	20 135	16 126	17 426	17 562	17 691	17 222
Charbonnages de France	"	3 788	3 504	3 509	2 883	2 531	2 531	2 531	2 531
Industrie	"	3 309	3 698	3 574	3 628	3 555	5 410	5 397	5 513
Centrales hydrauliques (2)	"	15 967	19 141	21 829	24 987	25 227	25 314	25 329	25 335
dont : EDF	"	14 800	17 815	20 366	23 207	23 272	23 299	23 313	23 316
Productibilité annuelle moyenne des centrales hydrauliques	GWh	57 795	62 588	67 730	69 720	69 503	69 719	69 782	69 725
dont : EDF (3)	"	53 956	57 849	62 563	63 470	62 577	62 576	62 575	62 502

(1) MW = million de watts; GWh = milliard de wattheures.

(2) Caractéristiques au 31 décembre.

(3) Y compris les usines concédées à la Compagnie nationale du Rhône et exploitées par EDF.

TABLEAU J.04-3

Production nette d'électricité par type de production (1)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction du Gaz, de l'Électricité et du Charbon (DIGEC)
EDF

Unité : GWh (2)

	1973	1979	1985	1990	1995	1996	r 1997	p 1998
Production nucléaire.....	13 969	37 898	213 087	297 949	358 779	378 225	375 935	368 500
Production thermique classique.....	112 968	126 123	52 059	45 085	36 802	41 681	37 781	52 660
dont : EDF.....	83 183	96 016	28 129	25 266	17 517	21 215	16 235	29 768
Charbonnages de France.....	15 286	17 010	15 059	9 758	8 610	8 484	8 041	8 830
Industrie.....	14 406	13 068	8 820	9 973	10 101	11 265	12 950	13 631
dont : Charbon.....	28 224	60 622	38 167	29 351	23 072	26 225	21 164	32 643
Fioul.....	67 557	50 155	5 271	7 205	4 372	5 393	5 675	8 173
Production hydraulique.....	47 543	66 992	63 414	57 212	75 790	69 933	67 227	65 795
dont : EDF (3).....	44 464	61 688	58 296	52 063	68 594	62 907	60 820	58 949
Total.....	174 480	231 013	328 560	400 246	471 371	489 839	480 943	486 955

(1) Production nette, c'est-à-dire déduction faite de la consommation des services auxiliaires.
(2) GWh = Gigawattheure (milliard de wattheures).
(3) Y compris les usines concédées à la Compagnie nationale du Rhône et exploitées par EDF.

TABLEAU J.04-4

Consommation de combustibles des centrales électriques EDF

Source : EDF

Unité : Million de tep (1)

Catégorie de combustible	1973	1979	1985	1990	1995	1996	r 1997	p 1998
Uranium.....	2,8	8,7	49,1	69,0	83,6	87,4	87,8	86,1
Charbon.....	3,5	10,5	5,7	4,6	3,3	4,2	3,1	5,7
Fioul.....	14,1	10,7	0,7	1,1	0,5	0,7	0,5	1,2
Gaz naturel.....	2,1	1,5	0,2	—	—	—	—	—
Divers.....	0,3	0,6	0,3	0,3	0,5	0,4	0,5	0,5
Total.....	22,9	32,0	56,0	75,0	87,9	92,7	91,9	93,5

(1) tep = tonne équivalent pétrole.

TABLEAU J.04-5

Longueur des lignes électriques

Situation en fin d'année

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction du Gaz, de l'Électricité et du Charbon (DIGEC)

Unité : Kilomètre

Tension nominale	1970	1980	1985	1990	1995	1996	r 1997	p 1998
HAUTE TENSION								
3 ^e catégorie :								
400 kV.....	4 491	10 187	15 806	19 019	20 554	20 782	20 866	20 892
225 kV.....	20 569	24 448	24 848	25 493	26 063	26 075	26 206	26 378
150 kV.....	6 865	5 270	3 733	2 396	1 585	1 584	1 458	1 377
90 kV.....	9 549	12 146	13 219	15 713	17 200	17 178	17 319	17 443
63 kV.....	27 344	30 985	33 039	36 376	38 986	39 135	39 289	39 232
Total (1).....	68 818	83 036	90 645	98 997	104 388	104 754	105 138	105 322
2 ^e catégorie (moins de 57 kV) total.....	387 307	487 134	538 987	574 266	596 792	600 284	602 239	606 447
BASSE TENSION								
1 ^{ère} catégorie (1) total.....	558 616	625 656	645 757	656 967	663 297	664 732	666 827	668 244

(1) Non compris le courant continu.

TABLEAU J.04-6

Consommation finale d’électricité par secteur d’utilisation

Source : Observatoire de l'Énergie

Unité : GWh (1)

Secteur	1973	1979	1985	1990	1995	1996	r 1997	p 1998
Sidérurgie	11 663	12 558	9 945	10 338	10 422	10 114	11 165	11 200
Industrie	72 328	82 613	86 555	105 204	114 104	115 904	119 766	120 600
Résidentiel-Tertiaire	59 226	102 554	147 920	176 153	208 301	218 922	213 580	225 800
Agriculture	1 129	1 542	1 425	2 050	2 494	2 747	2 610	2 700
Transports	6 399	6 861	7 381	8 003	8 599	9 527	9 741	9 900
Total	150 745	206 128	253 226	301 748	343 920	357 214	356 862	370 200

(1) GWh = Gigawattheure (milliard de wattheures).

TABLEAU J.04-7

Personnel des exploitations de production et de distribution d’électricité (1)

En fin d’année

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction du Gaz, de l'Électricité et du Charbon (DIGEC)

	1970	1980	1985	1990	1995	r 1996	r 1997	p 1998
Total (2)	102 828	116 500	132 227	127 663	123 359	123 533	122 663	121 239
dont : EDF	94 429	108 853	124 526	120 263	117 264	116 919	116 461	114 380

(1) Agents statutaires et temporaires à plein temps.
(2) Y compris les agents des Distributeurs non nationalisés (DNN).

TABLEAU J.04-8

Énergie électrique dans les départements d’outre-mer

Source : Électricité de France (DOM)

Puissance et DOM ou collectivité territoriale	1979	1985	1990	1994	1995	1996	r 1997	p 1998
PUISSANCE INSTALLÉE en MW (1)								
Hydraulique :								
Réunion	26	94	123	124	124	124	124	124
Guyane (2)	—	—	—	—	116	116	116	116
Thermique :								
Guadeloupe (3)	83	246	328	389	408	408	408	...
Guyane	27	71	130	160	147	139	139	139
Martinique	74	214	258	321	342	396	396	...
Réunion (4)	60	97	152	249	310	316	316	...
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	21	24	27	27	27	27	27
ÉNERGIE LIVRÉE AU RÉSEAU en GWh (5)								
Guadeloupe	282	474	747	1 011	1 063	1 128	1 199	1 308
Guyane	96	198	337	451	519	530	539	559
Martinique	258	429	657	865	976	1 019	1 078	1 045
Réunion	306	558	882	1 185	1 298	1 368	1 471	1 544
Saint-Pierre-et-Miquelon	15	35	43	41	38	38	40	39

(1) MW = million de watts.
(2) Centrale de Petit Saut à partir de 1995.
(3) Dont géothermie à partir de 1985.
(4) Centrales de Bois Rouge (60 MW) à partir de 1992 et du Gol (64 MW) à partir de 1995.
(5) GWh = milliard de wattheures.

TABLEAU J.04-9

Production brute d'électricité nucléaire des principaux pays producteurs

Source : Commissariat à l'énergie atomique

Unité : TWh (1)

	1973	1979	1985	1990	1994	1995	1996	1997
Production brute d'électricité nucléaire totale	200,7	635,8	1 459,7	2 000,3	2 217,4	2 318,2	2 407,3	2 387,0
dont : UE à 15	67,9	174,1	574,0	715,5	792,8	807,6	851,4	859,8
dont : Allemagne (RFA) (2)	12,2	42,3	138,2	147,3	151,2	154,2	161,7	170,4
Belgique	—	11,4	34,6	42,7	40,6	41,4	43,3	47,4
France	14,7	39,9	224,1	314,1	360,0	377,3	397,3	395,5
Royaume-Uni	28,3	40,3	60,7	66,4	89,5	86,5	95,0	98,0
Espagne	6,4	6,4	28,0	54,3	55,3	55,4	56,3	55,3
Suède	2,1	21,0	58,6	68,2	73,1	69,9	74,1	69,9
Canada	15,4	38,5	63,6	76,6	110,6	100,3	95,2	84,5
États-Unis d'Amérique	88,1	270,7	404,0	606,9	672,5	705,7	706,3	656,9
Japon	9,5	62,0	152,0	195,8	261,4	287,8	297,4	320,2
URSS (ex-)	12,0	55,0	143,5	210,4	178,5	181,1	204,6	201,7
Corée du Sud	—	3,2	16,7	52,9	58,3	65,8	73,9	77,1

(1) TWh = Terawattheure (milliard de kilowattheures).
(2) À partir de 1990, statistiques pour l'Allemagne réunifiée.

TABLEAU J.04-10

Consommation d'électricité par habitant dans le monde

Sources : Agence internationale de l'énergie (AIE)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Unité : kWh par habitant

Pays ou zone	r 1973	r 1979	r 1985	r 1990	r 1993	r 1994	r 1995	p 1996
Amérique du Nord	7 877	8 854	9 361	10 553	10 894	11 040	11 214	11 398
dont : États-Unis	9 343	10 615	11 167	12 802	13 326	13 496	13 754	13 990
Canada	11 355	13 578	16 138	17 330	17 286	17 539	17 774	18 001
Mexique	691	960	1 243	1 469	1 552	1 657	1 677	1 768
Amérique latine	651	966	1 219	1 385	1 497	1 541	1 614	1 676
dont : Argentine	1 068	1 346	1 509	1 516	1 797	1 863	1 906	2 089
Brésil	620	1 061	1 449	1 685	1 803	1 859	1 956	2 023
Europe de l'Ouest (1)	3 599	4 358	4 924	5 383	5 441	5 498	5 633	5 765
dont : UE à 15	3 913	4 737	5 387	5 993	6 090	6 160	6 305	6 460
Allemagne	4 907	6 030	6 762	6 939	6 493	6 521	6 636	6 717
Espagne	2 133	2 810	3 287	3 900	4 044	4 182	4 376	4 469
France	3 447	4 611	5 809	6 616	7 133	7 146	7 294	7 612
Italie	2 674	3 314	3 695	4 430	4 597	4 710	4 867	4 911
Pays-Bas	3 816	4 603	4 699	5 424	5 709	5 865	5 974	6 161
Royaume-Uni	5 018	5 332	5 249	5 750	5 840	5 854	5 978	6 191
Suède	9 686	11 641	16 243	16 897	16 658	16 320	16 616	16 601
Europe de l'Est (2)	3 354	4 339	5 141	5 499	4 665	4 282	4 216	4 167
dont : URSS (ex-)	3 620	4 650	5 470	5 855	4 953	4 519	4 375	4 274
Afrique	291	390	491	518	514	526	529	535
Moyen-Orient	504	967	1 550	1 824	2 023	2 153	2 189	2 258
Extrême-Orient	398	503	600	778	885	943	987	1 023
dont : Chine	196	301	407	570	739	801	857	910
Japon	4 328	5 088	5 565	6 939	7 273	7 717	7 883	8 019
Océanie	5 058	6 425	7 810	9 171	9 312	9 451	9 614	9 740
Monde	1 602	1 886	2 083	2 311	2 332	2 361	2 408	2 449

(1) Europe OCDE, y compris la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque.
(2) Europe non OCDE et ex-URSS.

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définitions.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5.** Graphique et tableaux.
-

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Consommation française de gaz naturel.

1. Bilan du gaz naturel.
2. Canalisations de transport et de distribution de gaz.
3. Consommation finale de gaz naturel par secteur d'utilisation (hors énergie).
4. Industrie gazière : effectif du personnel.
5. Production commercialisée et réserves de gaz naturel dans le monde.
6. Consommation de gaz naturel et part du gaz naturel dans la consommation totale d'énergie.
7. Consommation de gaz naturel par habitant dans le monde.
8. Gaz naturel : production nette des groupes français à l'étranger.

1. PRÉSENTATION

Avec une consommation de plus de 435 TWh en 1998, le gaz naturel représente 13,8 % de la demande d'énergie primaire. Le marché du gaz s'est développé en France dans les années 1960. Principalement destiné à la production d'électricité, il représentait, alors, 3 % de la consommation d'énergie primaire, l'industrie étant le principal utilisateur final.

À la suite du lancement du programme électro-nucléaire, ses usages se sont orientés vers le marché final sur lequel il a connu une expansion rapide grâce à ses atouts en matière de prix, de performances énergétiques et d'environnement.

En 1998, le gaz représente 14,6 % de la consommation finale énergétique, 20,2 % de la demande d'énergie de l'industrie et 19,6 % de celle du résidentiel-tertiaire. Le gaz occupe dans ce dernier secteur une place moins importante que dans la plupart des autres pays européens. En effet, le développement du gaz sur le marché du résidentiel-tertiaire s'est heurté à la concurrence du chauffage électrique, mais aussi au problème de la rentabilité des réseaux en raison notamment d'une densité de population relativement faible.

Concernant la production, la France est passée d'une situation d'autosuffisance à une situation de dépendance presque totale vis-à-vis des approvisionnements extérieurs (en 1998, près de 90 % du gaz consommé est importé), en raison de la forte croissance de la demande et du déclin de la production nationale. En effet, si le gisement de Lacq a connu un développement important au cours de la période 1970-1980, la production chute régulièrement depuis (baisse de 66 % entre 1981 et 1998).

Le recours aux approvisionnements extérieurs s'est fortement développé au milieu des années 1970 et n'a cessé de croître depuis lors. Les Pays-Bas (avec l'énorme gisement de Groningue) et l'Algérie, pour une moindre part, ont été les premiers fournisseurs de gaz à la France. La politique d'approvisionnement s'est concrétisée par une plus grande diversification des provenances dès le début des années 1980. Elle se caractérise également par des contrats à long terme (25 ans en moyenne), qui assurent une sécurité des échanges. En 1998, environ 30 % du gaz importé par la France arrive de Norvège, 28 % de l'ex-URSS, 28 % de l'Algérie et 14 % des Pays-Bas.

2. MÉTHODOLOGIE

L'industrie du gaz en France

La loi du 8 avril 1946 modifiée a nationalisé « la production, le transport, la distribution, l'importation et l'exportation de gaz combustible » et confié « la gestion des entreprises nationalisées à Gaz de France ».

Par la suite, la loi du 2 août 1949 a également exclu de la nationalisation la production et le transport du gaz naturel sous certaines réserves indiquées dans les paragraphes qui suivent. Elle a en outre fixé à 7 Mm³/an le seuil au-delà duquel les entreprises de production exclues de la nationalisation par la loi du 8 avril 1946 seraient nationalisées. Ce seuil a été porté à 12 Mm³/an par une loi du 30 juillet 1960 pour les concessions en cours.

Production

La loi a exclu de la nationalisation la production de gaz naturel, qui est actuellement assurée sur le territoire national par la Société Elf-Aquitaine-Production, la Société Esso-Rep, la Société Eurafrep et la Société Coparex.

Des dispositions particulières s'appliquent à la production de gaz des houillères nationales (grisou et gaz de cokeries).

Les installations de production des gaz de cokeries sidérurgiques, de hauts fourneaux, de raffineries et de pétroles liquéfiés produits par les entreprises qui n'en font pas leur activité principale, ont été exclues de la nationalisation, à condition qu'elles ne présentent pour le service public qu'une utilité accessoire.

Transport

La loi a exclu de la nationalisation le transport de gaz naturel; celui-ci doit cependant être assuré par une société dans laquelle 30 % du capital est détenu par l'État ou par des établissements publics. C'est ainsi que Gaz du Sud-Ouest (GSO), constituée en 1945 et dont le capital est détenu à raison de 70 % par le groupe Elf-Aquitaine et 30 % par Gaz de France, est concessionnaire du réseau de transport de gaz naturel dans le sud-ouest de la France. La Compagnie Française du Méthane (CFM), filiale commune de Gaz de France (55 %), d'Elf (30 %) et de Total (15 %), transporte le gaz dans un périmètre situé au centre du réseau français. Pour le reste du territoire français, Gaz de France assure le transport et le stockage du gaz.

Un texte particulier, prévoit par ailleurs, que sur le périmètre de leurs concessions de mines, les houillères de bassin peuvent être habilitées par voie de concession à transporter le gaz qu'elles ont produit.

Distribution

La distribution de gaz de réseau s'opère dans le cadre de concessions communales de distribution publique. La loi du 8 avril 1946 a confié cette activité à Gaz de France.

Elle a cependant autorisé le maintien des sociétés de distribution de gaz existantes à économie mixte ou en régie, qui étaient détenues en majorité par l'État ou les collectivités locales.

Par ailleurs, la loi du 2 juillet 1998 et le décret d'application du 12 avril 1999 ont prévu l'élaboration d'un plan national de desserte gazière, ainsi que la possibilité d'introduction de nouveaux distributeurs, sous certaines conditions, dans les zones non encore desservies.

3. DÉFINITIONS

Distribution

Après un voyage de plusieurs dizaines, centaines, voire milliers de kilomètres, suivi parfois d'un temps de stockage, le gaz parvient aux portes de l'agglomération où se situent ses utilisateurs. Seuls quelques gros clients in-

dustriels sont directement raccordés au réseau de transport. Pour la livraison du gaz à tous les autres consommateurs, s'entame alors une dernière phase, celle de la distribution.

Les réseaux de distribution sont reliés à l'artère de transport par l'intermédiaire de postes de détente qui abaissent la pression du gaz pour l'amener d'abord à une pression moyenne (entre 50 mbars et 4 bars), puis basse (environ 20 mbars pour le gaz naturel).

Les nouveaux réseaux n'utilisent plus guère la basse pression : le gaz livré en moyenne pression est détendu chez le client au moyen d'un détendeur individuel ou collectif s'il s'agit d'un immeuble.

Exploration – Production

La prospection du gaz naturel relève des mêmes techniques d'exploration, de forage et de production que celle du pétrole (cf. chapitre J.03).

Stockage

Le stockage du gaz naturel en France relève de deux techniques bien particulières :

- la plus répandue est celle du stockage en nappe aquifère profonde, entre 400 et 1 200 m. Le gaz, injecté dans la roche poreuse, prend la place de l'eau et reste emprisonné entre l'eau stagnante et une couche supérieure de terrain imperméable;

- le stockage en cavité saline, entre 900 et 1 400 m de profondeur, est un procédé plus récent. Il consiste à dissoudre des gisements de sel afin de constituer des réservoirs étanches dans lesquels le gaz naturel est stocké sous une pression élevée et soutiré à la demande par simple détente.

Il n'est pas possible de retirer la totalité du gaz stocké dans un réservoir. Une moitié environ, le « gaz utile » est effectivement récupérable; l'autre, qui constitue le « gaz coussin », reste au fond du réservoir.

Transport

Une fois extrait du sous-sol et épuré, le gaz naturel est transporté par gazoduc terrestre ou sous-marin ou par navire méthanier. Le transport par méthanier exige la liquéfaction du gaz, opération qui réduit de 600 fois le volume du méthane par rapport à son état gazeux.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Gaz de France.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :
 - Direction du gaz, de l'électricité et du charbon (DIGEC).
 - Observatoire de l'Énergie, Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP).
- Comité professionnel du pétrole.
- OCDE, Agence internationale de l'énergie (AIE).
- Organisation des Nations Unies (ONU).

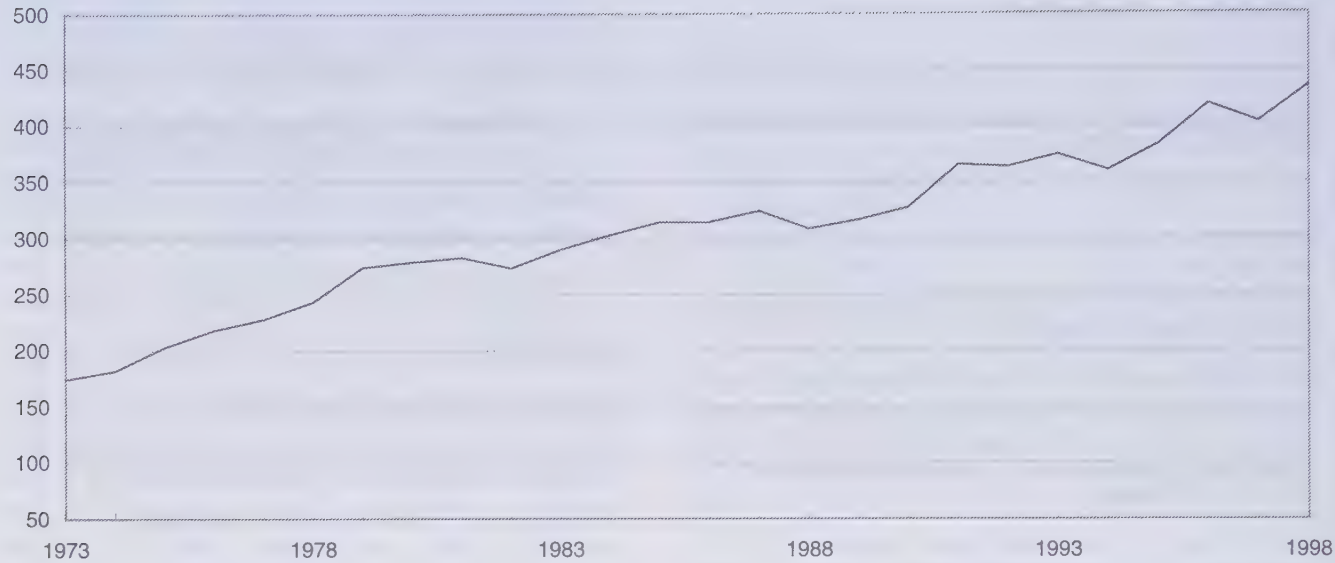
Publications :

- Statistiques de Gaz de France* (annuel);
- Données commerciales*, Gaz de France, Direction des services économiques et commerciaux (annuel);
- Statistiques de l'industrie gazière*, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction du gaz, de l'électricité et du charbon (DIGEC) [annuel];
- Les chiffres clés de l'énergie*, Observatoire de l'Énergie (annuel);
- Tableaux des consommations d'énergie en France*, Chiffres clés, édition 1999, Observatoire de l'Énergie;
- Bilans de l'énergie*, Observatoire de l'Énergie (annuel);
- Éléments statistiques, pétrole*, Comité professionnel du pétrole (annuel).



GRAPHIQUE J.05

Consommation française de gaz naturel
En TWh PCS



Source : Observatoire de l'Énergie

TABLEAU J.05-1

Bilan du gaz naturel

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Direction du Gaz, de l'Électricité et du Charbon (DIGEC) Unités : GWh; PCS (1)

	1973	1979	1985	1990	1994	1995	r 1996	r 1997	p 1998
Ressources									
Production brute (y compris grisou)	81 287	84 080	58 632	32 509	37 332	36 091	31 098	27 486	24 162
Importations	98 716	192 080	263 693	318 765	347 205	363 235	391 717	394 287	401 000
Déstockage	—	—	—	—	—	—	5 647	—	19 234
Total	180 003	276 160	322 325	351 274	384 537	399 326	428 462	421 773	444 396
Emplois									
Consommation (2)	174 453	274 045	313 643	326 608	359 543	383 331	419 450	404 966	435 216
dont : Usages domestiques individuels	37 686	69 316	85 942	85 138	106 908	101 399	117 444	114 284	123 230
Usages domestiques collectif et tertiaire	21 863	50 608	75 732	78 879	93 885	97 078	111 137	104 464	113 500
Usages industriels	97 924	145 270	146 282	154 411	161 943	171 143	180 443	186 111	195 417
Exportations	1 021	1 926	2 881	3 838	8 234	7 965	9 012	15 020	9 180
Stockage	4 529	189	5 801	20 828	16 760	8 030	—	1 787	—
Total	180 003	276 160	322 325	351 274	384 537	399 326	428 462	421 773	444 396

(1) GWh = Gigawattheure (milliard de wattheures); PCS = Pouvoir Calorifique Supérieur.
(2) Y compris la consommation finale du secteur «Énergie».

TABEAU J.05-2

Canalisations de transport et de distribution de gaz

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Direction du Gaz, de l'Électricité et du Charbon (DIGEC)

Unité : Kilomètre

	1973	1979	1985	1990	1994	1995	1996	1997
Canalisations de transport (1)	17 974	22 678	26 619	30 162	31 503	31 759	32 012	32 712
Canalisations de distribution	71 392	84 030	104 226	119 150	132 325	136 860	140 556	145 130

(1) Y compris les canalisations de transport dépendant des directions régionales de GDF.

TABEAU J.05-3

Consommation finale de gaz naturel par secteur d'utilisation (hors énergie)

Source : Observatoire de l'Énergie

Unités : GWh ; PCS (1)

Secteur	1973	1979	1985	1990	1994	1995	r 1996	r 1997	p 1998
Sidérurgie	8 766	12 741	8 906	8 615	7 151	7 438	7 634	7 978	7 863
Industrie	43 053	81 850	100 178	114 681	120 305	128 790	135 435	138 782	147 811
Résidentiel-Tertiaire	59 888	118 322	148 645	177 740	223 480	206 858	222 020	233 661	241 648
Agriculture	500	922	1 398	2 161	2 426	2 541	2 679	2 724	2 690
Transports	137	62	16	2	8	5	5	4	5
Total énergétique	112 344	213 897	259 143	303 199	353 370	345 632	367 773	383 149	400 017
Total non énergétique	19 369	29 254	29 870	24 645	27 635	27 378	28 696	29 704	29 000
Total	131 713	243 151	289 013	327 844	381 005	373 010	396 469	412 853	429 017

(1) GWh = Gigawattheure (milliard de wattheures) ; PCS = Pouvoir Calorifique Supérieur.

TABEAU J.05-4

Industrie gazière : effectif du personnel

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Direction du Gaz, de l'Électricité et du Charbon (DIGEC)

	1973	1979	1985	1989	1990	1994	1995	r 1996	p 1997
Total (1)	28 733	29 277	32 475	30 646	29 945	28 671	28 378	28 179	28 064
dont : Gaz de France	26 951	27 720	29 025	27 649	26 743	26 902	26 614	26 415	26 290

(1) À partir de 1985, les chiffres intègrent le personnel de production de l'usine de Lacq.

TABLEAU J.05-5

Production commercialisée et réserves de gaz naturel dans le monde

Sources : Agence internationale de l'énergie (AIE)
 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 Centre d'information sur le gaz naturel [CEDIGAZ (réserves)]

Pays	Production (million de tep)							Réserves prouvées au 1 ^{er} janv. 1999 (milliard de m ³) (1)
	r 1973	r 1985	r 1990	r 1992	r 1994	r 1995	p 1996	
Amérique du Nord	574	480	530	544	590	590	603	8 350
dont : États-Unis	503	386	419	419	441	436	440	4 740
Canada	61	70	88	102	124	130	135	1 810
Mexique	11	24	23	22	25	24	27	1 800
Amérique latine	23	43	52	55	63	67	72	6 210
dont : Vénézuéla	6	12	16	19	21	23	26	4 040
Argentine	12	18	20	19	23	25	26	680
Europe de l'Ouest (2)	125	167	163	180	194	202	233	4 840
dont : Union Européenne	116	133	133	147	160	167	189	3 210
Pays-Bas	54	61	55	62	60	60	68	1 790
Royaume-Uni	24	36	41	46	58	64	76	770
Allemagne	16	16	14	14	14	15	16	350
Italie	13	12	14	15	17	16	16	230
France	6	4	3	3	3	3	2	...
Norvège	—	23	24	26	28	28	37	1 170
Europe de l'Est (3)	222	554	682	648	589	586	589	57 070
dont : URSS (ex-)	195	520	656	628	572	569	573	56 700
Afrique	9	43	62	70	68	74	79	10 220
dont : Algérie	4	31	44	49	45	52	55	3 690
Asie	40	130	196	228	260	273	301	57 790
dont : Chine	5	11	13	14	16	17	19	1 370
Japon	2	2	2	2	2	2	2	...
Moyen-Orient	25	54	85	101	115	119	128	49 530
Arabie Séoudite	2	16	25	28	31	33	36	5 790
Iran	16	12	20	30	34	33	34	23 000
Emirats arabes unis	1	11	16	18	21	24	28	6 000
Indonésie	—	29	44	50	58	59	63	2 050
Malaisie	—	10	15	20	21	24	30	2 310
Océanie	6	16	23	26	29	31	32	1 910
dont : Australie	3	11	17	19	22	25	26	1 260
Monde	999	1 433	1 708	1 751	1 793	1 823	1 909	146 390

(1) 1000 m³ = 0,9 tep.

(2) Y compris République Tchèque, Pologne et Hongrie.

(3) Non compris République Tchèque, Pologne et Hongrie.

TABLEAU J.05-6

Consommation de gaz naturel et part du gaz naturel dans la consommation totale d'énergie

Sources : Agence internationale de l'énergie (AIE)
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Pays	r 1973		r 1985	r 1991	r 1994	r 1995	1996	
	Mtep	%	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	Mtep	%
Amérique du Nord	562	28,8	485	539	582	601	602	23,9
dont : États-Unis	515	29,6	412	460	492	509	504	23,5
Canada	37	23,2	50	55	65	67	70	29,7
Mexique	10	19,0	24	24	25	25	28	20,4
Amérique latine	23	10,1	43	53	62	67	72	18,0
Argentine	7	20,2	14	19	23	25	27	46,8
Vénézuëla	12	47,1	18	20	23	25	26	50,3
Europe de l'Ouest (1)	133	9,7	222	269	287	311	345	20,0
dont : Union Européenne	122	10,5	197	240	254	275	305	21,3
France	14	7,7	25	29	28	30	33	12,7
Pays Bas	28	45,6	32	34	33	34	37	47,2
Allemagne	29	8,5	49	58	61	67	75	20,7
Royaume-Uni	25	11,4	47	51	60	65	76	33,5
Italie	14	11,1	27	41	41	45	46	29,1
Espagne	1	1,8	2	6	6	8	9	10,5
Europe de l'Est (2)	224	22,8	507	624	501	493	500	47,4
dont : URSS (ex-)	196	22,6	461	585	470	461	465	50,4
Afrique	4	1,7	22	34	38	39	40	8,7
Algérie	2	32,1	10	15	15	16	16	63,9
Asie	35	2,8	132	216	269	283	313	10,4
dont : Chine	5	1,2	12	13	16	17	19	1,9
Japon	5	1,6	35	47	51	52	56	10,7
Moyen-Orient	19	27,9	51	86	111	114	123	37,0
Émirats arabes unis	1	70,2	8	17	17	19	22	76,8
Iran	9	32,9	12	25	34	33	34	35,4
Océanie	4	5,6	14	18	20	21	21	18,3
dont : Australie	3	5,9	11	14	16	17	17	16,6
Monde	984	16,3	1 426	1 754	1 759	1 814	1 894	20,1

(1) Y compris République Tchèque, Pologne et Hongrie.

(2) Non compris République Tchèque, Pologne et Hongrie.

TABLEAU J.05-7

Consommation de gaz naturel par habitant dans le monde

Sources : Agence internationale de l'énergie (AIE)
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Organisation des nations-unies (ONU)

Unité : kg-équivalent pétrole par habitant

Pays	r 1973	r 1985	r 1990	r 1993	r 1994	r 1995	p 1996
Amérique du Nord	1 948	1 431	1 434	1 518	1 537	1 568	1 554
dont : États-Unis	2 428	1 727	1 758	1 867	1 886	1 932	1 899
Canada	1 652	1 923	1 954	2 113	2 209	2 265	2 347
Mexique	194	319	280	284	287	280	302
Amérique latine	93	135	148	157	165	174	185
Argentine	285	459	545	652	677	718	779
Vénézuéla	1 006	1 068	1 034	1 008	1 053	1 148	1 177
Europe de l'Ouest (1)	297	464	515	569	570	616	682
dont : Union Européenne	351	550	613	681	684	739	818
France	260	444	459	505	480	509	560
Pays Bas	2 121	2 233	2 061	2 241	2 168	2 204	2 413
Allemagne	363	627	693	736	751	824	919
Royaume-Uni	447	823	820	993	1 031	1 111	1 291
Italie	260	480	687	735	708	779	803
Espagne	27	56	128	147	161	197	220
Europe de l'Est (2)	731	1 495	1 724	1 567	1 419	1 398	1 420
dont : URSS (ex-)	786	1 657	1 936	1 780	1 609	1 577	1 594
Afrique	9	40	52	56	55	55	55
Asie (3)	17	51	71	84	90	93	102
dont : Chine	6	11	11	13	14	14	15
Japon	47	290	350	383	409	414	445
Moyen - Orient	258	464	626	733	760	762	803
Océanie	222	747	913	908	915	946	962
Monde	260	305	329	332	325	331	341

(1) Y compris République Tchèque, Pologne et Hongrie.
(2) Non compris République Tchèque, Pologne et Hongrie.
(3) Non compris le Viet-nam, pour 1973, et la Corée du Nord sur toute la période.

TABLEAU J.05-8

Gaz naturel : production nette des groupes français à l'étranger

Source : Comité professionnel du pétrole (CPDP)

Unité : Million de m³

Pays	1973	1979	1985	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Europe	804	14 404	18 151	13 544	15 423	15 863	17 038	16 486	14 270
dont : Norvège	—	6 721	8 577	4 826	4 582	4 129	4 498	4 300	3 162
Royaume-Uni	—	5 336	6 998	4 810	6 846	7 289	7 871	7 711	6 805
Pays-Bas	413	1 752	2 176	3 307	3 704	4 193	4 426	4 250	4 183
Afrique	55	75	86	275	461	506	532	510	413
Amérique	1 797	2 045	1 039	3 279	3 263	3 490	4 016	3 931	4 028
Asie \ Océanie	—	31	267	284	913	1 023	1 339	1 335	7 152
Total (1)	2 656	16 555	19 543	17 382	20 060	20 882	22 925	22 262	27 085

(1) Pour 1998, y compris le Proche-Orient : 1 222 Millions de m³.

K

***Industrie
et construction***

Industrie : données générales

- 1.** Présentation.
- 2.** Méthodologie.
- 3.** Définitions.
- 4.** Sources de documentation.
- 5.** Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Place de l'industrie dans l'économie : évolution par grande branche.
2. Les structures industrielles françaises : entreprises de 20 salariés et plus.
3. Indices de la production industrielle : moyennes annuelles des indices mensuels.
4. Indices de la production industrielle dans plusieurs pays .
- 5A. Résultats des entreprises industrielles par grands secteurs, en NES 16.
- 5B. Principales évolutions dans l'industrie manufacturière.
6. Place de l'investissement industriel par branche.
7. Évolution du taux d'investissement par secteur, en NES 36.
8. Évolution des différentes composantes de l'investissement total.
9. Origine des participations étrangères dans l'industrie manufacturière.
10. Sous-traitance reçue selon la taille des entreprises.
- 11A. Sous-traitance industrielle confiée selon les secteurs d'activité.
- 11B. Sous-traitance industrielle confiée selon la taille des entreprises.
12. Évolution des soldes des investissements directs (en flux) par secteur économique.
13. Répartition des entreprises à participation étrangère selon le secteur d'activité.
14. Principales grandeurs des entreprises industrielles.
15. Évolution de la part des PMI dans l'industrie manufacturière.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. PRÉSENTATION

La situation de l'industrie française

La France est le quatrième producteur industriel de l'OCDE après les États-Unis, le Japon et l'Allemagne et le quatrième exportateur industriel mondial, devant le Royaume-Uni. Depuis plus de dix ans, les exportations françaises de produits industriels représentent entre 9 % et 10 % des ventes des neuf principaux exportateurs de l'OCDE. L'implantation des groupes français à l'étranger favorise le développement de leurs exportations; en effet, les exportations intragroupe, c'est-à-dire vers les filiales à l'étranger, sont dynamiques. Les exportations industrielles françaises ont été multipliées par 1,6 entre 1985 et 1995.

De 1990 à 1998, le poids de l'industrie passe de 21 % à 16 %, en valeur ajoutée, et de 20 % à 14 % pour l'emploi. Le poids de l'industrie diminue, mais elle reste le pôle le plus dynamique de l'économie. La désindustrialisation reflète surtout les gains importants de la productivité industrielle (+ 4 % par an). L'industrie dégage d'importants surplus dont les autres secteurs bénéficient grâce à la baisse relative des prix industriels. Elle témoigne également d'une externalisation croissante vers le secteur tertiaire (comptabilité, activités commerciales ...) et d'un recours croissant à la location de personnels (intérim) ou de matériels (location ou leasing de matériel et d'équipements).

Au sein de l'industrie manufacturière, la part relative des différents secteurs évolue peu. Seuls, les biens d'équipement accroissent significativement leur part relative sur le long terme (particulièrement aéronautique, biens électriques et électroniques...). En 1998, on note aussi une percée de l'automobile.

Depuis quatre ans, les effectifs industriels se stabilisent autour de 3,4 millions (intérim inclus) et leur part dans l'emploi total ne diminue plus. En 1998, l'emploi croît même légèrement (+ 0,14 %), reflétant la hausse de la production manufacturière (supérieure à 4,5 % par an depuis deux ans).

Plus d'un emploi sur deux se situe dans une PMI, mais le marché reste dominé par les grandes entreprises. En 1997, les achats de sous-traitance industrielle dans l'industrie manufacturière s'élèvent à 220 milliards de francs, soit 7,3 % de la production (les trois quarts concernant la sous-traitance de spécialité). Six entreprises sur sept ont recours à la sous-traitance industrielle; mais les PMI y recourent davantage que les grandes entreprises.

Dans l'industrie manufacturière, 40,8 % des entreprises de plus de 20 personnes ont innové entre 1994 et 1996. Les entreprises les plus innovantes sont celles des biens d'équipement (63 milliards de francs en 1996) et celles des biens intermédiaires (41 milliards de francs).

L'informatique en réseaux continue de se développer : 78,6 % des entreprises en sont pourvues en 1997, contre 57,1 % en 1994. Elle concerne largement les PMI tandis que les grandes entreprises retiennent plutôt les grands systèmes informatisés. Dans l'entreprise, l'informatique en réseau semble avoir ouvert la voie à la connexion à Internet : en 1997, 28,2 % en ont l'usage, dont 12,5 % pour diffuser de l'information. L'usage d'Internet augmente avec la taille de l'entreprise.

Un tiers des entreprises adopte une démarche formalisée de qualité en 1997. Plus des neuf dixièmes des entreprises de plus de 2 000 salariés sont certifiées ISO ou EAQF (Exigence Automobile Qualité); seulement le quart des PMI sont certifiées.

Pour faire face aux fluctuations de production, les grandes entreprises recourent d'abord aux dispositifs traditionnels : heures supplémentaires, emplois intérimaires et contrats à durée déterminée (CDD).

En 1997, 8,2 % des entreprises réduisent leur durée de travail; cette proportion atteint 15,5 % pour les grandes entreprises. Les entreprises échangent la baisse du temps de travail contre plus de flexibilité des salariés, d'où un plus grand recours à la modulation du temps de travail (48 %), à l'annualisation et au temps partiel (30 %).

MÉTHODOLOGIE

Les nomenclatures

Le mot « industrie » regroupe traditionnellement les industries manufacturières et les industries agroalimentaires (IAA), parfois l'énergie. Le bâtiment et le génie civil et agricole (BGCA) en sont généralement exclus. Pour définir avec précision le champ de l'industrie en France, il faut se référer aux « nouvelles nomenclatures d'activités et de produits », officiellement entrées en vigueur en France à partir du 1^{er} janvier 1993 et utilisées par le SESSI pour l'enquête annuelle d'entreprise et les enquêtes de branche depuis 1993.

Les correspondances entre les niveaux 16, 36 et 114 de la NES (nomenclature économique de synthèse) et les divisions ou groupes de la nomenclature d'activités française (NAF) sont présentées dans les pages chamois au début de l'ouvrage (point H).

L'enquête annuelle d'entreprise

L'enquête annuelle d'entreprise (EAE) est une des principales sources statistiques de connaissance de l'industrie française.

Le Service des études et des statistiques industrielles (SESSI) réalise cette enquête auprès des entreprises industrielles, sauf celles des industries agroalimentaires, du bâtiment et du génie civil, des transports, et celles du commerce et des services interrogées respectivement par les ministères de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Équipement, des Transports et du Logement, et l'INSEE.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) assure la coordination sur le plan national des EAE réalisées par les différents ministères. Il gère un fichier commun de lancement d'enquête. L'INSEE utilise les résultats de ces enquêtes en particulier pour l'élaboration des comptes de la nation et des comptes régionaux.

Rénovation du système d'enquêtes : le passage à la quatrième génération d'EAE

Depuis l'exercice 1996, cette enquête est profondément remaniée, principalement en vue d'alléger la charge de réponse des entreprises. Le questionnaire a été revu et

les questions relatives aux établissements et aux investissements ont été réduites; des nouvelles questions sur les thèmes d'actualité importants pour la vie économique, tels les dépenses informatiques, les relations interentreprises, l'investissement immatériel ont été insérées.

L'INSEE et les services statistiques des ministères ont défini un « tronc commun » pour les variables, la méthodologie statistique et l'architecture informatique dans le but de rapprocher et faciliter les comparaisons entre les différentes enquêtes annuelles d'entreprises.

Les résultats de l'EAE sont établis suivant plusieurs niveaux de la NAF et de la NES :

— le niveau NAF 700, désigné par un code sur 4 positions (3 chiffres et 1 lettre) dont près de 280 rubriques correspondent aux secteurs relevant de l'EAE réalisée par le SESSI. Ce niveau n'est pas publié pour les résultats agrégés de l'EAE;

— le niveau NES 114, désigné par un code sur 3 positions (une lettre et 2 chiffres), s'emboîte sur les divisions, groupes ou classes de la NAF;

— le niveau NES 36, désigné par un code sur 2 positions (une lettre et un chiffre);

— le niveau NES 16, désigné par un code sur 2 positions (2 lettres).

Les enquêtes de branche

Le suivi de l'activité industrielle comporte dans tous les pays développés une observation de la production et des variables qui lui sont associées (livraisons, facturations, stocks et commandes) en quantités physiques et en valeur dans une nomenclature détaillée de produits.

La France a, pour des raisons historiques, une organisation très spécifique des statistiques industrielles. Le dispositif est organisé par branche d'activité. Une partie des branches est couverte par des enquêtes réalisées par des organisations professionnelles sous le contrôle de l'administration.

Ces organisations professionnelles agréées (OPA) sont actuellement une centaine; elles recouvrent les entreprises volontaires sur la base de la solidarité professionnelle. L'agrément est donné dans le cadre de la loi du 7 juin 1951 qui organise notamment cette collaboration et institue l'obligation de répondre aux enquêtes statistiques visées. Cette loi donne la faculté aux industriels qui ne désirent pas répondre aux syndicats professionnels compétents, d'opter pour une réponse directe à l'administration, c'est-à-dire au SESSI : ils sont alors communément appelés optants. Cependant, l'INSEE ne peut publier ces données en raison des règles sur le secret statistique; dans ce cas, la lettre **c** apparaît sur la ligne concernée afin de préciser la confidentialité de ces données.

Les enquêtes de branche reposent sur une organisation décentralisée qui est coordonnée par le SESSI.

L'enquête Innovation

L'enquête innovation a été réalisée en 1997 auprès d'un échantillon de 5 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. Le taux de réponse s'élève à plus de 85 % en nombre d'unités et à plus de 95 % en termes de chiffre d'affaires. Elle a été réalisée simultanément dans les

quinze pays de la Communauté. Pour les résultats, cf. publications à la fin de ce chapitre.

L'enquête Changements organisationnels et Informatisation (COI)

Réalisée en 1997-1998 par le SESSI, elle cherche à appréhender les changements intervenus entre 1994 et 1997 dans les domaines de l'organisation et de l'informatisation. Le questionnaire a été adressé par voie postale à un échantillon représentatif des entreprises industrielles de plus de 20 salariés. La totalité des entreprises de plus de 500 personnes a été interrogée. Le taux de réponse s'élève à 88 % en nombre d'entreprises et à plus de 95 % en chiffre d'affaires. Cette enquête consistait à interroger sur un même thème des responsables d'entreprise et des salariés de ces mêmes entreprises (s'appuyant sur une collaboration entre le SESSI, le SCEES, l'INSEE, la DARES et le Centre d'études et de l'emploi). Pour les résultats, cf. publications à la fin de ce chapitre.

3. DÉFINITIONS

Activité

Les activités prises en compte dans l'enquête de branche sont celles donnant lieu à facturation. Sont exclues les activités intégrées dans un cycle de fabrication propre à l'entreprise, sauf pour les activités « Industrie du verre » et « Industries chimiques de base ».

Activité principale

L'activité principale de chaque entreprise est déterminée à partir de la ventilation de ses ventes et de ses effectifs.

Toutes les entreprises de même activité principale relèvent d'un même secteur d'entreprise. Certaines informations comme le compte de résultat ne peuvent être appréhendées que pour l'ensemble de l'entreprise. La statistique ne peut donc les restituer que par secteur d'entreprise.

Branche

Pour une entreprise déterminée, les effectifs et les ventes sont répartis selon les différentes activités qu'elle exerce. Les fractions d'entreprises correspondant à une même activité constituent la branche d'activité (ou la branche). Ainsi, une même entreprise relève d'autant de branches qu'elle exerce d'activités; il en va de même pour un établissement.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF représente les ressources restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice. On la déduit de l'EBE par la prise en compte des opérations financières et exceptionnelles et de l'impôt sur les bénéfices.

Elle sert à financer en partie l'investissement et à rémunérer le capital permanent.

Champ reconstitué

La comparaison directe entre deux années consécutives des résultats « en niveau » se heurte à certaines difficultés d'interprétation. La population enquêtée peut être modifiée : certaines entreprises entrent dans le champ de l'enquête, d'autres en sortent. De plus, certaines changent de classe de taille, d'autres changent d'activité principale. Enfin, des modifications de structures (fusion, scission, transfert partiel d'actifs) peuvent transformer notablement le contenu d'un secteur d'activité. Afin d'éliminer ces effets perturbateurs, les résultats sont présentés « en évolution », sous forme d'indices. Pour l'élaboration de tels indices, il est nécessaire, aux prix de certaines conventions de reconstituer d'une année sur l'autre des ensembles d'entreprises comparables.

Chiffre d'affaires hors taxes (CAHT)

Le chiffre d'affaires hors taxes est le montant global, au cours de l'exercice, des ventes des marchandises et des productions vendues de biens et de services mesurées par leur prix de vente.

Commerce extérieur

Les données sur le commerce extérieur ne sont pas directement collectées par le ministère de l'Industrie. Les chapitres des statistiques douanières ont été éclatés et leurs constituants regroupés aussi exactement que possible dans les limites des définitions des produits considérés. Cependant, cette approche est assez grossière pour plusieurs raisons. Nous citons :

- des divergences de nomenclature : la classification douanière est assez différente dans ses principes des classifications des producteurs, ces dernières s'appuyant sur des techniques de fabrication peu maniables pour les douaniers;
- des décalages dans les périodes de comptage;
- des divergences de champ. C'est ainsi que la statistique douanière totalise par exemple le matériel neuf et d'occasion;
- du poids de certains mouvements de caractère spéculatif.

Toutes ces divergences irréductibles doivent inciter le lecteur à interpréter avec prudence les résultats obtenus.

Effectif

Au niveau de l'entreprise, il y a plusieurs notions d'effectifs :

- l'effectif au 31 décembre est l'effectif salarié de l'entreprise à cette date;
- l'effectif salarié moyen correspond à la moyenne annuelle des effectifs.
- l'effectif moyen employé est égal à l'effectif salarié moyen, corrigé du solde des effectifs pris en location et prêtés en location, y compris les intérimaires.

Jusqu'en 1995, ce solde est calculé dans les entreprises employant 100 personnes ou plus. À partir de 1996, il est calculé pour toutes les entreprises. Ceci provoque une

augmentation de l'effectif employé qui peut être évalué à 40 000 personnes pour l'ensemble de l'industrie. Il en résulte également un glissement des tranches d'effectifs : 400 entreprises passent de la tranche 20 à 49 personnes à la tranche au-dessus et une centaine de la tranche 50 à 99 personnes à la tranche supérieure.

Au niveau établissement, on prend en compte l'effectif salarié moyen.

Emploi intérieur

Voir la définition dans le chapitre G.03 : « Le mouvement économique ».

Entreprise, établissement

Une entreprise peut avoir plusieurs activités distinctes et les exercer dans des établissements situés en différents lieux. De ce fait, l'unité statistique retenue est, selon le cas, l'entreprise dans son ensemble ou une unité de production qui est soit l'établissement, soit la fraction d'entreprise correspondant à une activité déterminée.

Excédent brut d'exploitation (EBE)

Différence entre la VABCF (valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs) et les frais de personnel.

L'EBE mesure le flux dégagé par l'activité productrice et/ou commerciale de l'entreprise au cours de l'exercice. Il ne prend pas en considération le compte financier (produits et charges), les dotations aux amortissements et l'impôt sur les bénéfices.

Exportations

Ventes à l'exportation déclarées par les entreprises du secteur. Elles comprennent les livraisons intracommunautaires.

Ces exportations se différencient de celles recensées par les douanes car elles correspondent aux seules exportations directes réalisées par les entreprises. Leur ventilation est présentée par secteurs d'entreprises et branches, non par produits comme le font les sources douanières.

Facturation

Les facturations exprimées en valeur hors taxes sont le reflet exact des livraisons. Des divergences existent, dues à des décalages dans la période de comptage.

On note, en particulier, une pointe saisonnière en fin d'année pour les facturations et ceci pour des raisons purement comptables, les livraisons s'étant effectuées à un rythme beaucoup plus régulier. De ce fait, les facturations sont une mesure plus indirecte de la production que les livraisons elles-mêmes.

Formation brute de capital fixe (FBCF)

Voir la définition dans le chapitre G.01 « Comptabilité nationale ».

Industrie manufacturière

L'industrie manufacturière regroupe les industries de biens de consommation, de biens d'équipement et de biens intermédiaires.

Investissement

L'investissement représente la somme des dépenses consacrées par les entreprises à l'acquisition ou à la création de moyens de production; bâtiments, terrains, ouvrages existants, matériel et outillage, matériel de transport, construction et génie civil. Le poste comprend les immobilisations en cours mais exclut les immobilisations incorporelles, les actifs provenant de modification de structure, les titres de participation et les équipements financés en crédit-bail.

Livraisons

Aux variations de stocks près, les livraisons correspondent approximativement aux productions commercialisables. Néanmoins, les comptages peuvent être effectués avec un certain décalage dans le temps, d'où des divergences sensibles surtout sur le plan mensuel.

Les livraisons sont comptabilisées en quantités physiques. Quand la production n'est pas recensée, les livraisons constituent une saisie indirecte du phénomène, qui est valable pour autant que le rôle des stocks ne soit pas prépondérant.

Dans certains cas, il est spécifié que les livraisons sont totales, c'est-à-dire qu'elles comportent la part des interlivraisons imputables à l'intégration des fabrications au sein d'une même entreprise.

Participation étrangère

Les entreprises dont le capital social est détenu à plus de 33,3 % par l'étranger sont considérées dans tous les cas sous contrôle étranger au sens large. Les entreprises sont dites à participation majoritaire pour une participation par une ou plusieurs sociétés étrangères supérieure à 50 % de leur capital. Elles sont dites à participation minoritaire lorsque les participations sont comprises entre 33,3 et 50 %. Au-dessous de 33,3 %, on considère généralement que les participations étrangères constituent un simple placement financier et ne traduisent pas une volonté d'influencer la gestion de l'entreprise. Elles sont donc considérées comme à capitaux français.

Production

Elle est comptabilisée au stade de la fabrication en usine et exprimée en quantités physiques (tonnage ou autre unité spécifique).

Elle est dite production totale quand toute la production est recensée, y compris celle qui est intégrée et autoconsommée dans le processus de fabrication. C'est le cas essentiellement des industries de base telles que la sidérurgie ou la fonderie par exemple. On prendra soin de ne pas confondre cette terminologie avec celle de « total » (de la production) qui désigne le résultat d'une addition.

Elle est dite production commercialisable quand elle est destinée à la vente, ce qui est le cas le plus général.

Production propre

Somme des productions vendues de biens et de services, de la production stockée et de la production immobilisée.

Une première mesure de l'accroissement du potentiel de production possédé par l'entreprise s'obtient en déduisant les cessions courantes. De plus, les opérations de croissance externe, qui laissent invariantes les capacités de production sur le plan national, se traduisent pour l'entreprise soit par une augmentation (apport) soit par une diminution (cession) de ses capacités.

Rémunérations

C'est l'ensemble des salaires, charges sociales patronales exclues, des appointements et des congés payés, des indemnités de tous ordres, ainsi que des commissions et rémunérations des administrateurs ayant qualité d'assurés sociaux, versés par l'employeur au cours de l'année civile.

Résultat exceptionnel

C'est le solde des charges et des produits exceptionnels.

Résultat financier

Il représente le solde des charges financières et des produits financiers.

Résultat net comptable (RNC)

Le résultat net comptable correspond aux ressources nettes (après prise en compte de la dépréciation du capital) restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice.

$$\begin{aligned} \text{RNC} &= \text{Résultat courant avant impôt} \\ &+ \text{résultat exceptionnel} \\ &- \text{impôts sur les bénéfices} \\ &- \text{participation des salariés aux fruits de l'expansion.} \end{aligned}$$

Secteur d'entreprise

Pour chaque entreprise on détermine, à partir de la ventilation de ses ventes et de ses effectifs, son activité principale. Toutes les entreprises de même activité principale relèvent d'un même secteur d'entreprise. Certaines informations, comme le compte de résultats ne peuvent être appréhendées que pour l'ensemble de l'entreprise. La statistique ne peut donc les restituer que par secteur d'entreprise.

Secteur d'établissement

Pour chaque établissement, on détermine son activité à partir de la ventilation des effectifs. Les établissements exerçant à titre principal une même activité forment un secteur d'établissement.

Sous-traitance

— **Sous-traitance industrielle** : Selon l'AFNOR, il s'agit des opérations concernant, pour un cycle de production déterminé, une ou plusieurs opérations de conception, d'élaboration, de fabrication, de mise en oeuvre ou de maintenance du produit, dont une entreprise, dite « donneur d'ordres », confie la réalisation à une entreprise, dite « sous-traitant » ou « preneur d'ordres », tenue de se conformer exactement aux directives ou spécifications techniques que ce donneur d'ordres arrête en dernier ressort.

— **Sous-traitance de capacité** : la sous-traitance est dite de capacité dès lors que l'entreprise donneur d'ordres, équipée elle-même pour exécuter un produit, a recours à une autre entreprise soit occasionnellement, en raison d'une pointe momentanée dans sa production ou d'un incident technique, soit de façon plus ou moins habituelle, parce que désireuse de conserver une capacité propre dans une fabrication déterminée, elle entend utiliser des capacités de production disponibles à l'extérieur.

— **Sous-traitance de spécialité** : la sous-traitance est dite de spécialité dès lors que l'entreprise donneur d'ordres décide de faire appel à un « spécialiste » disposant des équipements et de la compétence adaptés à ses besoins, parce qu'elle ne peut ou ne souhaite pas s'en doter, pour des raisons relevant de sa stratégie propre.

Valeur ajoutée brute (VAB)

C'est la différence entre la valeur de la production (d'une entreprise, d'une branche) et celle des consommations intermédiaires. Si l'on déduit les amortissements pratiqués au cours de l'exercice, on obtient la valeur ajoutée nette.

Valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs (VABCF)

Elle représente la valeur ajoutée hors taxes augmentée des subventions et diminuée des impôts et taxes.

Valeur ajoutée hors taxes (VAHT)

Elle représente le solde des opérations de production de l'entreprise.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Direction générale des stratégies industrielles, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES);
- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction de la construction;
- INSEE.

Publications :

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :

Le *Bulletin mensuel de statistique industrielle*, Direction générale des stratégies industrielles, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);

« La situation de l'industrie », *Enquête annuelle d'entreprise*, Direction générale des stratégies industrielles, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI).

« L'état de l'industrie française », Rapport 1999, CPCI (Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie), septembre 1999;

« L'industrie française », annuel, Chiffres-Clés Analyse, SESSI;

« L'industrie dans les régions », Chiffres-Clés Analyse, SESSI, 1999-2000, octobre 1999;

« L'état des PMI », Chiffres-Clés, SESSI, édition 1999;

« Choix de structure financière et performances des PMI », Chiffres-Clés Analyse, SESSI, 1998;

« Les investissements anti-pollution », Chiffres-Clés, SESSI, Tome I en 1996 et Tome II juin 1999;

« Les consommations d'énergie dans l'industrie », Chiffres-Clés, SESSI, 1999;

« La sous-traitance industrielle », Chiffres-Clés Référence, SESSI, 2000 ;

« Technologies et société de l'information », Chiffres-Clés Analyse, SESSI, INSEE, SJTI, édition 1999;

« Le crédit-bail dans l'industrie », Chiffres-Clés, SESSI, 1997.

« La publicité dans l'industrie », Chiffres-Clés, SESSI, édition 1997;

« L'ingénierie et les autres services aux entreprises », Chiffres-Clés, SESSI, édition 1998 ;

« Les compétences pour innover dans l'industrie », Chiffres-Clés Référence, SESSI, édition 1998;

« L'innovation technologique dans l'industrie », Chiffres-Clés Référence, SESSI, édition 1998;

« Changements organisationnels et informatisation dans l'industrie », Chiffres-Clés Référence, SESSI, édition 1998;

« Industrie française et mondialisation », Chiffres-Clés Analyse, SESSI, édition 1998;

Le « 4 pages » du SESSI :

- « Les normes ISO 9000 et le partenariat industriel », n° 88, mars 1998;
- « L'innovation technologique progresse dans l'industrie », n° 89, avril 1998;
- « Industrie française et mondialisation », n° 90, mai 1998;
- « Les Français et l'innovation technologique », n° 91, mai 1998;
- « Les changements organisationnels dans les entreprises industrielles. 1994-1997 : la montée des procédures », n° 93, août 1998;
- « L'informatisation des entreprises industrielles. L'explosion des réseaux et la montée d'Internet », n° 94, août 1998;

- « Industrie : France - grands pays émergents. État des lieux avant la crise », n° 104, février 1999;
- « L'innovation technologique dans les services aux entreprises », n° 105, mars 1999;
- « La production manufacturière progresse de 5,5 % en 1998 », n° 106, mars 1999;
- « Le crédit-bail dans l'industrie », n° 108, avril 1999;
- « La localisation des filiales industrielles françaises dans les régions européennes », n° 109, mai 1999;
- « L'emploi des jeunes dans l'industrie », n° 112, juin 1999;
- « Technologies de l'information et croissance. Les enseignements d'une stimulation », n° 116, août 1999;
- « Rapport CPCI 1999 : l'industrie investit et crée des emplois en 1998 », n° 119, septembre 1999;
- « Les compétences pour innover dans l'industrie. Avantages comparés des tailles d'entreprises : une vérification empirique », n° 120, octobre 1999;
- « L'image de l'industrie auprès des Français », n° 122, novembre 1999;
- « La qualité et la certification des produits industriels. L'opinion des Français », n° 123, novembre 1999;

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche :

- *Statistique agricole*, Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES);

- « Étude sur la structure des entreprises agricoles et alimentaires », enquête annuelle, Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES).

INSEE :

- « Numéro spécial sur les PME et les PMI », INSEE, *Économie et statistique*, n° 271-272 de janvier-février 1994;
- « Méthodologie des nouveaux indices de la production industrielle, base 1990 », *Bulletin mensuel de statistique*, INSEE, n° 5, mai 1996;
- « L'industrie en 1998 », *Synthèses*, n° 29, septembre 1999;

INSEE-Première :

- « Nouvelles entreprises - Les créations dynamisent l'emploi salarié », n° 628, janvier 1999;
- « L'innovation technologique dans les entreprises - Une pratique coopérative », n° 635, mars 1999.
- « La diversité industrielle des territoires », n° 650, juin 1999.
- « L'industrie en 1998 - Le marché intérieur a pris le relais », n° 661, juin 1999;
- « Panorama des petites entreprises industrielles », n° 667, juillet 1999;
- « Le dynamisme des petites entreprises internautes », n° 668, juillet 1999;
- « Industries agro-alimentaires - Une croissance plus modeste en 1998 », n° 672, août 1999.



TABLEAU K.01-1

Place de l'industrie dans l'économie : évolution par grande branche

Unités : Valeur ajoutée : Milliard de francs courants

Emploi : Millier de personnes

Source : INSEE (Rapport sur les comptes de la Nation 1998, SEC version 1995)

Branche (en NES 16) (1)	Codes NES 16	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
VALEUR AJOUTÉE BRUTE (à prix courants)								
Agriculture, sylviculture, pêche.....	EA	216,2	204,2	224,0	232,7	231,3	236,8	242,2
Industrie.....	EB à EG	1 460,6	1 407,1	1 442,4	1 512,6	1 517,4	1 584,1	1 624,2
Industries agricoles et alimentaires.....	EB	184,8	195,4	193,0	194,4	197,3	207,4	209,5
Industrie des biens de consommation.....	EC	246,7	243,3	244,6	252,4	253,7	262,0	269,1
Industrie automobile.....	ED	92,3	85,1	94,4	90,4	89,8	98,2	104,7
Industrie des biens intermédiaires.....	EF	479,6	451,9	474,7	510,1	503,2	529,1	537,8
Énergie.....	EG	197,3	201,1	193,3	204,0	217,7	212,2	213,2
Construction.....	EH	407,9	378,1	380,4	376,1	363,3	356,3	361,3
Services principalement marchands.....	EJ à EP	3 330,7	3 430,3	3 534,1	3 603,0	3 703,5	3 832,5	4 024,9
Commerce.....	EJ	691,0	712,1	727,3	757,6	735,6	753,3	782,7
Transports.....	EK	275,8	268,6	282,3	280,9	284,2	306,8	326,0
Activités immobilières.....	EM	764,6	797,1	826,3	854,7	884,5	910,0	944,1
Services aux entreprises.....	EN	904,4	924,8	923,0	957,8	1 019,3	1 071,1	1 143,2
Services aux particuliers.....	EP	363,2	380,1	395,7	388,5	402,2	417,1	445,7
Services administrés.....	EQ à ER	1 262,6	1 348,5	1 400,8	1 459,3	1 515,1	1 550,1	1 601,2
Éducation, santé, action sociale.....	EQ	700,6	758,9	784,6	830,8	849,2	880,0	911,4
Administration.....	ER	561,9	589,6	616,2	628,5	665,9	670,1	689,7
Ensemble (2).....		6 408,7	6 503,2	6 706,0	6 924,6	7 068,5	7 319,4	7 618,2
EMPLOI INTÉRIEUR TOTAL								
Agriculture, sylviculture, pêche.....	EA	1 251,5	1 200,1	1 161,5	1 133,5	1 105,1	1 086,2	1 076,1
Industrie.....	EB à EG	4 426,7	4 223,6	4 102,7	4 089,8	4 054,5	3 994,5	3 998,1
Industries agricoles et alimentaires.....	EB	605,3	592,2	587,8	573,5	592,6	591,2	594,0
Industrie des biens de consommation.....	EC	887,1	847,2	820,7	807,0	778,7	760,4	752,3
Industrie automobile.....	ED	281,4	272,1	262,0	261,3	260,1	253,1	251,7
Industrie des biens intermédiaires.....	EF	1 560,8	1 479,9	1 433,2	1 437,9	1 417,3	1 398,1	1 405,3
Énergie.....	EG	248,5	245,6	241,7	241,3	239,3	234,5	229,5
Construction.....	EH	1 617,6	1 523,8	1 487,3	1 484,4	1 450,0	1 419,7	1 414,4
Services principalement marchands.....	EJ à EP	9 257,5	9 225,0	9 310,6	9 513,9	9 641,6	9 787,5	10 078,2
Commerce.....	EJ	3 073,8	3 018,8	3 007,5	3 059,2	3 089,9	3 103,7	3 143,5
Transports.....	EK	957,0	950,7	950,8	961,8	980,4	985,5	1 011,3
Activités immobilières.....	EM	334,8	346,8	349,8	342,4	352,1	357,5	356,6
Services aux entreprises.....	EN	2 492,0	2 479,3	2 565,6	2 588,5	2 618,9	2 709,1	2 879,2
Services aux particuliers.....	EP	1 616,3	1 657,5	1 667,2	1 791,4	1 838,0	1 879,3	1 927,9
Services administrés.....	EQ à ER	6 247,2	6 348,1	6 447,3	6 467,6	6 501,0	6 533,7	6 520,0
Éducation, santé, action sociale.....	EQ	3 418,0	3 487,1	3 547,7	3 619,7	3 623,4	3 660,2	3 671,2
Administration.....	ER	2 829,2	2 861,0	2 899,6	2 847,9	2 877,6	2 873,5	2 848,8
Ensemble (2).....		22 800,5	22 520,6	22 509,4	22 689,2	22 752,2	22 821,6	23 086,8

(1) Ce tableau est extrait du « Rapport sur les Comptes de la Nation 1998 », qui présente les évaluations établies selon le nouveau système de comptabilité nationale, le SEC 95 (Système européen des comptes, version 1995).

(2) Ce total inclut le montant de la branche « unité fictive » qui tient compte de l'affectation des doubles comptes au sein des différentes branches.

TABLEAU K.01-2

Les structures industrielles françaises : entreprises de 20 salariés et plus

Année 1997

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SCEES)
Enquête annuelle d'entreprise (1)

Unités : Montants : Million de francs
Effectifs : Millier

Secteur d'activités	N ^{os} de la NES 114 ou de la NAF	Nombre d'entreprises	Effectif employé	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'exportation	Investissements corporels totaux	Résultat d'exploitation
Industrie de l'habillement et des fourrures.....	C11	1 571	98,9	65 970	17 853	1 128	2 627
Industrie du cuir et de la chaussure.....	C12	427	43,0	25 402	7 302	502	1 561
Édition, imprimerie, reproduction.....	C20	1 897	148,6	154 863	10 910	4 282	7 701
Industrie pharmaceutique.....	C31	271	94,6	186 839	42 515	6 372	18 797
Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien...	C32	276	54,3	102 657	34 986	2 519	6 711
Fabrication de meubles.....	C41	718	75,8	52 861	8 512	1 568	1 955
Bijouterie et fabrication d'instruments de musique.....	C42	118	9,2	6 906	2 492	138	372
Fabrication d'articles de sport, de jeux et industries diverses...	C43	341	29,4	23 731	9 989	974	1 324
Fabrication d'appareils domestiques.....	C44	70	29,9	29 464	10 640	1 042	1 241
Fabrication d'appareils de réception, enregistrement et reproduction (son et image).....	C45	54	20,2	36 183	17 847	712	— 182
Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie...	C46	158	17,9	11 096	4 579	308	563
Construction automobile.....	D01	306	197,0	449 998	198 876	16 906	2 785
Fabrication d'équipements automobiles.....	D02	225	89,0	92 117	36 258	6 101	4 716
Construction navale.....	E11	88	15,0	10 550	6 754	359	148
Construction de matériel ferroviaire roulant.....	E12	41	16,2	14 855	5 364	334	847
Construction aéronautique et spatiale (non compris ateliers de l'industrie de l'aéronautique).....	E13	100	80,8	101 705	56 676	2 902	5 459
Fabrication de cycles, motocycles et d'autres matériels de transport (n.c.a.).....	E14	60	9,2	7 481	3 596	279	143
Fabrication d'éléments en métal pour la construction.....	E21	495	31,6	25 388	2 527	625	839
Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières.....	E22	1 012	77,3	50 078	8 770	1 098	2 952
Fabrication d'équipements mécaniques.....	E23	368	64,6	60 803	26 199	2 064	2 801
Fabrication de machines d'usage général.....	E24	762	82,2	72 864	24 420	1 412	3 596
Fabrication de machines agricoles.....	E25	204	17,1	20 483	6 585	447	1 397
Fabrication de machines-outils.....	E26	169	14,2	11 876	4 311	248	487
Fabrication d'autres machines d'usage spécifique.....	E27	663	58,2	59 513	32 723	1 342	2 378
Fabrication d'armes et munitions (non compris l'armement).....	E28	11	0,8	563	215	22	14
Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique.....	E31	76	40,9	82 543	37 905	1 928	2 865
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques.....	E32	162	24,1	19 953	7 049	520	1 126
Fabrication d'appareils d'émission et de transmission.....	E33	208	69,7	82 069	32 951	2 278	1 439
Fabrication de matériel médicochirurgical et d'orthopédie.....	E34	233	22,7	23 196	9 752	721	711
Fabrication de matériel de mesure et de contrôle.....	E35	529	70,3	70 601	29 883	1 467	2 735
Extraction de minerais métalliques.....	F11	4	0,5	339	210	19	— 27
Extraction de produits de carrières et minéraux divers.....	F12	307	23,3	21 249	2 373	1 458	935
Fabrication de verre et d'articles en verre.....	F13	197	50,8	41 980	15 324	1 786	2 907
Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction.....	F14	719	79,3	78 985	13 058	4 116	5 391
Filature et tissage.....	F21	671	54,8	49 818	19 892	1 971	1 977
Fabrication de produits textiles.....	F22	495	39,1	30 544	8 187	1 081	1 599
Fabrication d'étoffes et d'articles en maille.....	F23	233	25,0	14 464	3 245	413	694
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (2).....	F31	653	43,1	35 355	6 022	1 210	1 679
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton.....	F32	122	29,2	46 037	23 427	2 303	1 465
Fabrication d'articles en papier ou en carton.....	F33	538	62,2	63 416	10 288	2 617	2 219
Industrie chimique minérale.....	F41	122	22,0	43 357	11 540	1 955	1 893
Industrie chimique organique.....	F42	162	54,3	151 214	76 088	6 184	9 380
Parachimie.....	F43	348	55,3	97 231	37 504	2 735	6 928
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques.....	F44	12	2,8	4 451	2 709	260	— 79
Industrie du caoutchouc.....	F45	170	70,8	53 796	24 899	3 216	2 626
Transformation des matières plastiques.....	F46	1 292	130,1	111 518	21 644	5 402	4 656
Sidérurgie et première transformation de l'acier.....	F51	149	68,9	114 168	54 198	4 874	5 000
Production de métaux non ferreux.....	F52	91	25,1	56 303	28 159	1 415	2 046
Fonderie.....	F53	234	36,2	20 896	5 683	812	697
Services industriels du travail des métaux.....	F54	2 190	133,1	79 473	12 228	3 605	3 665
Fabrication de produits métalliques.....	F55	905	88,4	67 312	16 364	2 775	4 176
Fabrication de matériel électrique.....	F61	562	136,1	127 357	49 295	4 725	6 354
Fabrication de composants électroniques.....	F62	291	46,0	50 771	28 449	4 667	1 698
Total Industrie non compris Énergie, hors IAA.....		22 080	2 879,1	3 312 642	1 169 225	120 197	147 987

N.B. — Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU K.01-2 (suite et fin)

Les structures industrielles françaises : entreprises de 20 salariés et plus

Année 1997

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SCEES)
Enquête annuelle d'entreprise (1)

Unités : Montants : Million de francs
Effectifs : Millier

Secteur d'activité	N ^o de la NES 114 ou de la NAF	Nombre d'entreprises	Effectif employé	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires à l'exportation	Investissements corporels totaux	Résultat d'exploitation
Extraction de produits énergétiques (houille, lignite, tourbe, minerais d'uranium et d'hydrocarbures)	G11 à G13	21	13,9	8 429	1 088	806	— 1 933
Cokéfaction et industrie nucléaire	G14	9	11,3	32 262	11 332	3 800	478
Raffinage de pétrole	G15	51	19,2	260 220	23 795	3 415	2 448
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	G21	104	168,8	278 077	19 122	39 222	17 649
Captage, traitement et distribution d'eau	G22	68	32,1	50 603	527	3 562	2 234
Total Énergie	EG	253	245,3	629 591	55 864	50 805	20 876
Industries alimentaires	15	2 869	355,3	672 318	123 782	24 977	31 067
Industrie des viandes	15.1	1 024	109,8	163 638	19 894	3 739	3 057
Industrie du poisson	15.2	122	11,0	14 162	1 734	475	321
Industrie des fruits et légumes	15.3	138	21,2	31 281	5 655	1 326	1 090
Industrie des corps gras	15.4	22	4,0	12 904	1 886	879	616
Industrie laitière	15.5	306	57,8	133 872	17 995	3 989	3 239
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	15.6	106	11,2	26 828	9 788	1 782	1 166
Fabrication d'aliments pour animaux	15.7	204	16,2	52 242	4 864	1 188	1 054
Autres industries alimentaires	15.8	681	87,2	149 181	34 463	5 947	11 632
Industrie des boissons	15.9	266	36,9	88 210	27 503	5 652	8 892
Exploitation forestière	02.0B	45	2,3	2 353	340	48	51
Sciage et rabotage du bois	20.1A	279	12,2	10 497	1 970	465	228
Entreposage frigorifique	63.1D	48	6,9	3 944	81	185	98
Total IAA (3)		3 241	376,7	689 112	126 173	25 675	31 444
Total Industrie, y compris Énergie		22 333	3 142,4	3 942 233	1 225 089	145 872	168 863
Total Industrie, y compris Énergie et IAA		25 574	3 519,1	4 631 345	1 351 262	171 547	200 307

(1) Les résultats indiqués sont ici ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) où l'entreprise est classée selon son activité principale (secteur d'entreprise). L'enquête porte sur les entreprises dont les activités sont de la compétence du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

(2) Non compris le « Sciage et rabotage du bois », activité reprise dans le 20.1A (partie IAA de ce tableau).

(3) Pour le secteur des IAA, l'effectif retenu est l'effectif salarié moyen et non l'effectif employé; l'effectif employé étant l'effectif salarié moyen (moyenne des effectifs sur l'année), corrigé du solde des effectifs pris en location et prêtés en location.

TABLEAU K.01-3

Indices de la production industrielle : moyennes annuelles des indices mensuels

Pondération : valeur ajoutée 1990 de la branche

Source : INSEE

Unités : Pondération : million de francs
Indices base 100 : année 1990

Intitulé de la branche ^a	Numéros de la NES 16 et 36	Pondéra- tion	1992	1993	1994	1995	1996	r 1997	1998
Industrie (non compris construction, NES EB à EG).....	I01	1 120 086	97,6	93,9	97,6	99,6	99,8	103,7	108,3
Industrie (y compris construction, NES EB à EH).....	I02	1 299 108	97,9	94,0	97,0	98,7	98,3	101,5	105,5
Industrie manufacturière (hors énergie et IAA, NES EC à EF).....	I03	873 379	95,4	90,0	94,7	96,4	95,7	100,7	106,1
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES.....	EB	114 162	102,0	103,4	104,7	108,0	110,2	112,0	113,6
Industries agricoles et alimentaires.....	B0	114 162	102,0	103,4	104,7	108,0	110,2	112,0	113,6
INDUSTRIE DES BIENS DE CONSOMMATION.....	EC	150 631	98,0	95,5	96,9	98,5	95,8	98,3	102,4
Habillement, cuir.....	C1	33 816	88,6	82,3	81,7	76,2	64,9	59,9	54,8
Édition, imprimerie, reproduction.....	C2	42 445	92,7	91,3	91,7	94,4	93,1	95,9	104,0
Pharmacie, parfumerie, entretien.....	C3	38 654	113,0	115,2	121,1	125,8	128,6	137,1	146,3
Industries des équipements du foyer.....	C4	35 716	96,8	91,7	91,4	95,1	92,8	95,6	98,2
INDUSTRIE AUTOMOBILE.....	ED	83 822	98,3	85,9	98,5	103,5	104,9	114,0	130,3
Industrie automobile.....	D0	83 822	98,3	85,9	98,5	103,5	104,9	114,0	130,3
INDUSTRIE DES BIENS D'ÉQUIPEMENT.....	EE	242 415	91,2	85,9	85,9	85,6	85,9	90,5	95,5
Construction navale, aéronautique et ferroviaire.....	E1	48 446	92,8	89,6	87,4	74,5	76,4	78,5	81,7
Industries des équipements mécaniques.....	E2	118 274	88,5	81,3	82,5	86,9	85,3	89,3	88,2
Industries des équipements électriques et électroniques.....	E3	75 695	94,3	90,7	90,4	90,8	92,9	100,1	115,8
INDUSTRIE DES BIENS INTERMÉDIAIRES.....	EF	396 511	96,4	91,4	98,5	100,6	99,7	105,0	108,9
Industries des produits minéraux.....	F1	53 005	90,3	83,8	90,3	93,0	87,0	86,1	87,9
Industrie textile.....	F2	27 464	93,0	86,7	91,9	91,0	86,0	87,9	86,2
Industries du bois et du papier.....	F3	39 533	104,5	100,7	108,5	107,1	106,1	111,3	111,8
Chimie, caoutchouc, plastiques.....	F4	111 844	102,3	100,9	108,6	109,7	112,1	117,2	121,3
Métallurgie et transformation des métaux.....	F5	119 847	92,1	83,7	91,1	94,8	93,6	101,8	107,6
Industries des composants électriques et électroniques.....	F6	44 818	95,2	92,0	97,6	102,7	102,9	110,2	117,5
ÉNERGIE.....	EG	132 545	108,6	110,9	110,4	114,0	118,2	116,5	118,0
Production de combustibles et de carburants.....	G1	25 594	98,6	100,3	96,6	95,9	97,2	98,2	98,4
Eau, gaz, électricité.....	G2	106 951	111,0	113,4	113,7	118,3	123,2	120,8	122,7
CONSTRUCTION.....	EH	179 022	99,3	94,7	93,4	92,7	88,9	88,0	87,9
Construction.....	H0	179 022	99,3	94,7	93,4	92,7	88,9	88,0	87,9

TABLEAU K.01-4

Indices de la production industrielle dans plusieurs pays

Industrie manufacturière (séries CVS) (1)

Source : Eurostat (« New-cronos », sauf pour les États-Unis) Base 100 en 1995

Pays	1994	1995	1996	1997	1998	1999 1 ^{er} trimestre
Allemagne	99	100	101	105	110	108
Espagne	98	100	100	105	110	109
France	95	100	99	107	113	115
Italie	94	100	98	102	103	101
Royaume-Uni	99	100	100	101	102	101
Zone euro (2)	97	100	100	105	110	110
Union européenne à 15	97	100	100	105	109	108
États-Unis	95	100	104	110	116	118
Japon	97	100	102	106	99	98

(1) Données corrigées des variations saisonnières.
(2) Comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.

TABEAU K.01-5A

Résultats des entreprises industrielles (1) par grands secteurs, en NES 16

(à champ reconstitué), y compris les modifications de structure

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

						%
	Industries des biens de consommation EC	Industrie automobile ED	Industries des biens d'équipement EE	Industries des biens intermédiaires EF	Industrie EF à EC	
Résultat net comptable / Chiffre d'affaires hors taxes						
RNC / CAHT :						
1998	3,4	2,8	3,0	3,0	3,0	
1997 <i>r</i>	3,8	0,4	2,8	2,9	2,6	
1996 <i>r</i>	3,4	0,1	1,7	2,1	2,0	
1995 <i>r</i>	3,0	1,1	0,9	3,3	2,4	
1994 <i>r</i>	4,1	1,6	0,4	2,5	2,2	
1993	3,1	- 3,0	- 1,0	- 0,5	- 0,2	
Exportations / Chiffre d'affaires hors taxes						
EXPORT. / CAHT :						
1998	24,6	45,3	43,9	35,0	36,6	
1997 <i>r</i>	24,1	43,4	41,4	34,6	35,3	
1996 <i>r</i>	23,1	40,6	38,9	32,8	33,3	
1995	21,8	38,8	37,2	31,9	32,0	
1994	20,8	37,7	37,8	30,9	31,4	
1993 <i>r</i>	20,3	37,8	34,4	29,8	39,9	
Excédent brut d'exploitation / Valeur ajoutée hors taxes						
EBE / VAHT						
1997	30,4	29,2	19,1	28,1	26,5	
1996	29,6	24,4	16,0	26,1	24,3	
1995	29,1	27,0	18,0	29,3	26,4	
1994	28,6	28,6	17,5	27,2	25,3	
1993 <i>r</i>	27,8	19,1	13,4	21,3	20,6	
Frais financiers / Chiffre d'affaires hors taxes						
FRAIS FIN. / CAHT :						
1997	1,4	1,0	1,4	1,4	1,3	
1996	1,6	1,1	1,6	1,8	1,6	
1995	1,6	1,4	1,7	2,1	1,8	
1994	1,7	1,5	1,9	2,1	1,9	
1993	2,1	1,7	2,6	3,0	2,5	
Investissements / Valeur ajoutée hors taxes						
INVEST. / VAHT :						
1997	8,9	22,3	7,5	13,9	12,1	
1996	9,3	25,4	8,2	14,7	13,0	
1995	8,6	24,1	7,7	13,0	11,9	
1994	8,1	21,5	7,1	11,9	10,9	
1993 <i>r</i>	8,7	21,5	7,1	11,8	10,9	

(1) Industrie hors énergie, entreprises de 20 salariés ou plus.

TABLEAU K.01-5B

Principales évolutions dans l'industrie manufacturière

Entre 1997 et 1998 (à champ reconstitué)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI, Enquête annuelle d'entreprise)

Unité : indices en base 100 (n -1)

	Codes de la NES	Effectif au 31-déc	Chiffre d'affaires		Investis- sement productif en valeur	Exportations directes		RNC / CA en %	
			en valeur	en volume		en valeur	en volume	1997	1998
PAR GRANDS SECTEURS (Industrie hors énergie. Entreprises de 20 salariés et plus)									
Biens de consommation	EC	98,8	104,0	104,2	102,4	104,4	104,4	4,0	3,5
Industrie automobile	ED	99,2	111,0	112,9	91,6	115,9	116,0	0,4	2,8
Biens d'équipement	EE	100,6	107,5	107,9	116,7	112,0	112,3	2,9	3,0
Biens intermédiaires	EF	99,8	103,7	104,6	113,4	103,6	103,5	3,0	3,1
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	EF à EC	99,7	105,8	106,7	107,9	108,5	108,6	2,8	3,1
PAR TAILLE D'ENTREPRISES (Taille des entreprises en nombre de salariés)									
20 à 199 salariés	///	99,6	105,2	106,1	108,7	108,5	108,6	2,4	2,4
200 à 499 salariés	///	100,5	104,4	105,3	122,9	105,5	105,6	2,3	2,7
500 salariés et plus	///	99,8	106,8	107,7	104,7	109,3	109,4	3,0	3,6
PMI (20 à 499 salariés)	///	99,8	104,9	105,8	113,0	107,3	107,4	2,4	2,5
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	///	99,7	105,8	106,7	107,9	108,5	108,6	2,8	3,1

TABLEAU K.01-6

Place de l'investissement industriel par branche

Source : INSEE (Comptabilité nationale - Comptes de branche)

Unité : Milliard de francs courants

	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998
FBCF Totale (1)	1 493,9	1 400,6	1 430,6	1 456,9	1 469,2	1 486,7	1 574,7
FBCF Productive (1)	831,1	770,1	791,0	806,8	805,3	813,1	868,7
FBCF Industrielle (2)	224,7	158,2	167,5	173,0	181,7	183,6	...
Industries agro-alimentaires	32,6	28,8	28,7	24,4	25,2	24,7	...
Industries des biens intermédiaires	82,4	51,5	54,5	61,5	64,6	68,0	...
Industries des biens d'équipement	71,5	49,6	54,5	55,7	58,6	59,3	...
Industries des biens de consommation courante	38,2	28,3	29,8	31,4	33,3	31,6	...

(1) La FBCF totale et la FBCF productive (des sociétés non financières et des entreprises individuelles) sont exprimées en base 1995.

(2) Hors Énergie. La FBCF par branches de l'industrie et sa décomposition reste estimée en base 1980.

TABLEAU K.01-7

Évolution du taux d'investissement (1) par secteur, en NES 36

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

%

	Numéros de la NES	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Biens de consommation	EC	9,4	8,7	8,1	8,6	9,3	8,9
Habilleme nt, cuir	C1	6,2	5,7	4,9	6,0	5,6	5,7
Édition, imprimerie, reproduction	C2	6,9	6,2	6,8	7,1	8,2	7,4
Pharmacie, parfumerie et entretien	C3	11,8	11,5	9,8	9,1	10,5	10,4
Industrie des équipements du foyer	C4	11,1	9,4	9,0	11,2	11,2	10,0
Industrie automobile	ED	23,9	22,3	21,5	24,1	25,4	22,3
Biens d'équipement	EE	9,1	7,9	7,1	7,7	8,2	7,5
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	E1	11,5	8,0	6,7	7,9	8,8	8,1
Industries des équipements mécaniques	E2	7,9	6,5	5,8	6,8	7,5	7,0
Industries des équipements électriques et électroniques	E3	9,4	9,5	8,8	8,6	8,7	7,8
Biens intermédiaires	EF	16,1	13,3	11,8	13,0	14,7	13,9
Industries des produits minéraux	F1	14,3	12,2	12,2	14,4	15,4	13,5
Industrie textile	F2	12,1	10,4	9,9	11,7	12,0	11,9
Industries du bois et du papier	F3	21,8	13,6	13,0	13,5	16,1	14,2
Chimie, caoutchouc, plastiques	F4	18,3	15,2	12,2	13,6	15,5	14,6
Métallurgie et transformation des métaux	F5	13,8	12,4	10,0	10,7	12,6	12,6
Industries des composants électriques et électroniques	F6	14,6	13,1	13,9	14,5	16,2	15,7
Ensemble de l'industrie manufacturière		13,6	11,7	10,9	11,9	13,0	12,1

(1) Investissement / Valeur ajoutée hors taxes.

TABLEAU K.01-8

Évolution des différentes composantes de l'investissement total (1)

Sources : Insee (Comptabilité Nationale), SJTI, INPI, CEREQ

	Unités	r 1980	r 1985	r 1990	r 1994	r 1995	r 1996	1997
Investissement matériel	Milliard	359	508	831	791	807	805	813
Investissement immatériel (2)	de francs	87	185	361	413	422	438	467
Investissement total (1)	courants	425	642	1 104	1 098	1 123	1 131	1 146
Recherche et développement / investissement matériel	%	8,6	12,2	11,4	13,7	13,7	14,0	13,7
Achat de brevets et licences / investissement matériel	»	1,2	1,7	1,4	1,8	1,8	2,0	2,2
Formation / investissement matériel	»	2,6	4,3	4,7	5,5	5,4	5,6	5,6
Dépenses de publicité / investissement matériel	»	5,7	7,9	14,4	17,9	18,3	18,9	19,5
Logiciels / investissement matériel	»	5,6	10,1	10,6	13,3	13,1	14,0	16,5

(1) Investissement total au sens large : investissement matériel + investissement immatériel. Champ : sociétés, quasi-sociétés non financières et entreprises individuelles. L'investissement total est égal à la somme de la FBCF des sociétés non financières et des investissements immatériels, moins les dépenses en logiciels qui sont intégrés depuis la base 95 dans la FBCF.

(2) La série des investissements immatériels n'est pas homogène. En 1992, une légère rupture de série est enregistrée dans les dépenses de recherche et développement. Plus important, le changement de méthode de calcul des dépenses de publicité depuis 1990, a fortement accru leur niveau.

TABLEAU K.01-9

Origine des participations étrangères dans l'industrie manufacturière (1)

Au 1^{er} janvier 1997

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI et INSEE)

Pays	Nombre d'entre- prises	Effectifs		CAHT		Investissement		VAHT	
		(milliers de pers.)	%	(milliards de francs)	%	(milliards de francs)	%	(milliards de francs)	%
États-Unis	625	245,9	31,7	361,3	33,8	14,2	33,4	106,7	33,7
Allemagne	599	142,2	18,3	164,8	15,4	6,7	15,8	52,5	16,6
Royaume-Uni	431	123,6	15,9	139,3	13,0	4,7	10,9	43,8	13,9
Suisse	294	61,0	7,9	74,3	7,0	3,0	6,9	23,6	7,5
Belgique-Luxembourg	223	33,0	4,3	38,3	3,6	1,6	3,7	12,0	3,8
Pays-Bas	170	45,6	5,9	67,5	6,3	2,4	5,6	16,3	5,1
Italie	146	53,2	6,9	69,5	6,5	4,2	9,8	19,0	6,0
Suède	110	29,0	3,7	40,4	3,8	1,4	3,3	13,3	4,2
Japon	80	24,1	3,1	36,9	3,5	1,3	3,1	9,4	3,0
Union Européenne	1 844	458,0	59,0	558,6	52,3	22,6	52,9	168,6	53,3
Tous pays	2 973	776,0		1 067,8		42,7		316,5	

(1) Entreprises de 20 salariés et plus.

TABLEAU K.01-10

Sous-traitance reçue (1) selon la taille des entreprises

Année 1997

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - EAE)

Taille des entreprises	Preneurs d'ordre		CA Total en Milliard de F	Chiffre d'affaires concerné		
	Nombre	Nb. d'entr. %		en Milliard de F	en % du total	en % du CA Total
20 à 49 salariés	4 225	35,3	272,7	59,6	16,6	21,9
50 à 99 salariés	1 438	33,1	237,7	43,0	12,0	18,1
100 à 199 salariés	877	29,4	407,5	59,6	16,6	14,6
200 à 499 salariés	262	25,4	361,7	45,7	12,7	12,6
500 à 999 salariés	125	24,9	424,3	41,3	11,5	9,7
1 000 à 1 999 salariés	43	20,7	380,0	21,0	5,9	5,5
2 000 salariés et plus	35	27,3	1 104,1	84,4	23,5	7,6
Hors tranche	49	5,9	121,9	4,1	1,1	3,4
Total	7 054	32,1	3 310,0	358,8	100,0	10,8

(1) Cf. texte du chapitre, partie « 3. DÉFINITIONS ».

TABLEAU K.01-11A

Sous-traitance industrielle (1) confiée selon les secteurs d'activité

Année 1997

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - EAE)

Secteurs industriels d'activité	Donneur d'ordres		Sous-traitance industrielle			Sous-traitance de spécialité (1) / sous-traitance industrielle en %
	Nombre	Nb. d'entr. %	en Milliard de F	en % du total	en % de la production	
Industries des produits minéraux	639	52,0	4,9	2,3	3,9	75,4
Industrie textile	960	68,7	8,8	4,0	9,7	82,6
Industries du bois et du papier	844	64,5	2,3	1,0	1,7	82,5
Chimie, caoutchouc, plastiques	1 345	64,4	18,8	8,5	4,6	65,5
Métallurgie et transformation des métaux	3 057	85,9	19,5	8,9	6,1	73,5
Industries des équipements électriques et électroniques	672	78,9	8,3	3,8	5,3	80,1
Industries des biens intermédiaires	7 517	72,0	62,6	28,5	5,1	67,6
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	250	86,8	33,2	15,1	25,0	76,5
Industries des équipements mécaniques	3 120	85,2	33,3	15,2	12,2	70,3
Industries des composants électriques et électroniques	944	78,6	20,9	9,5	8,1	75,8
Industries des biens d'équipement	4 314	83,8	87,5	39,8	13,1	70,2
Industrie automobile	418	78,7	20,6	9,4	4,3	72,4
Habillement, cuir	1 378	69,5	11,9	5,4	14,4	63,4
Édition, imprimerie, reproduction	1 583	84,0	17,2	7,8	11,9	76,1
Pharmacie, parfumerie, entretien	360	65,9	14,6	6,7	5,8	86,0
Industries des équipements du foyer	949	65,4	5,2	2,4	3,9	94,6
Industries des biens de consommation	4 270	80,0	49,0	22,3	8,0	71,2
Ensemble de l'industrie	16 519	75,2	219,7	100,0	7,3	75,4

(1) Cf. texte du chapitre, partie « 3. DÉFINITIONS ».

TABLEAU K.01-11B

Sous-traitance industrielle (1) confiée selon la taille des entreprises

Année 1997

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - EAE)

Taille des entreprises	Donneur d'ordres		Sous-traitance industrielle			Sous-traitance de spécialité (1) / sous-traitance industrielle en %
	Nombre	Nb. d'entr. %	en Milliard de F	en % du total	en % de la production	
20 à 49 salariés	8 498	71,1	19,8	9,0	7,7	79,9
50 à 99 salariés	3 310	76,1	17,0	7,7	7,6	78,5
100 à 199 salariés	2 387	80,0	24,6	11,2	6,5	74,8
200 à 499 salariés	853	82,8	22,2	10,1	6,6	71,5
500 à 999 salariés	409	81,5	20,3	9,2	5,5	81,3
1 000 à 1 999 salariés	172	82,7	16,2	7,4	5,0	79,0
2 000 salariés et plus	117	91,4	76,9	35,0	7,7	70,8
Hors tranche	773	93,7	22,6	10,3	20,0	81,9
Total	16 519	75,2	219,7	100,0	7,3	75,4

(1) Cf. texte du chapitre, partie « 3. DÉFINITIONS ».

TABLEAU K.01-12

Évolution des soldes des investissements directs (en flux) (1) par secteur économique

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Banque de France, Direction de la Balance des Paiements)

Unité : Million de francs

Secteur économique (2)	Investissements directs français à l'étranger					Investissements directs étrangers en France				
	1994	1995	1996	1997	1998	1994	1995	1996	1997	1998
Agriculture et pêche	39	- 7	- 41	- 85	- 17	124	26	108	- 5	685
Mines et carrières	- 5 632	- 4 154	- 185	- 438	- 408	- 34	181	- 170	92	128
Produits manufacturés	- 20 721	- 18 426	- 43 140	- 53 622	- 67 855	13 898	19 170	21 478	28 202	37 644
Électricité, gaz naturel et eau	- 2 781	- 3 943	- 4 369	- 569	- 10 334	- 25	- 1	956	- 5 143	- 122
Bâtiment et génie civil	- 1 624	- 1 133	- 3 587	- 4 472	- 2 258	202	109	3 531	3 923	545
Récupération, réparation, commerce	- 2 806	- 2 828	- 26 284	- 26 304	- 26 309	2 381	3 692	17 288	11 073	5 497
Restauration et hébergement	- 273	- 1 797	- 2 468	- 1 384	- 1 459	151	318	174	1 850	- 32
Transports et communications	- 1 735	- 889	- 2 518	- 5 881	- 8 639	1 025	1 213	4 502	4 021	15 225
Intermédiation financière	- 11 674	- 9 809	- 14 306	- 13 261	- 31 772	13 470	15 665	15 874	28 395	22 774
Opérations immobilières et commerciales	- 12 547	- 9 637	- 48 357	- 83 074	- 88 622	28 283	25 386	50 831	54 723	78 624
Autres services	- 8	- 16	- 1 001	- 9 535	1 736	- 21	87	206	714	655
Non ventilés	- 647	- 545	- 2 361	1 857	- 3 434	1 517	881	2 975	4 287	3 743
Total	- 60 409	- 53 184	- 148 617	- 196 768	- 239 371	60 971	66 727	117 753	132 132	165 366

(1) Les chiffres présentés sont des soldes affectés de leur signe en balance : un solde sans signe, flux net positif, correspond à une entrée de capitaux, un signe moins (-) à une sortie.
Pour les investissements français à l'étranger un signe moins correspond à de nouveaux investissements nets, l'absence de signe à un désinvestissement, c'est-à-dire à un rapatriement.
Pour les investissements étrangers en France, un signe moins correspond à un désinvestissement c'est-à-dire à un rapatriement vers le pays d'origine, l'absence de signe à de nouveaux investissements nets.

(2) Secteurs économiques issus de la NAF, avec regroupements spécifiques de la Banque de France (base publiée dans le « Rapport annuel : la balance des paiements et la position extérieure de la France »).

TABLEAU K.01-13

Répartition des entreprises (1) à participation étrangère (2) selon le secteur d'activité

Au 1^{er} janvier 1997

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (INSEE et SESSI)

Secteur	Numéros de la NES 114	Nombre d'entre- prises	Effectifs (milliers de pers.)	% du secteur	CAHT (millions de francs)	% du secteur	Investis- sement (millions de francs)	% du secteur	VAHT (millions de francs)	% du secteur
Industrie de l'habillement et des fourrures	C11	66	10	9,3	7 265	10,8	120	10,9	2 069	10,3
Industrie du cuir et de la chaussure	C12	38	6	14,2	3 360	13,5	61	11,2	1 115	12,0
Édition, imprimerie, reproduction	C20	146	19	13,4	34 082	22,1	819	17,6	12 667	22,2
Industrie pharmaceutique	C31	105	49	57,3	96 154	57,4	3 240	57,7	34 317	62,5
Fabrication de savons, de parfums et de produits d'en- tretien	C32	63	19	38,5	43 370	46,3	1 193	43,8	10 876	44,5
Fabrication de meubles	C41	53	12	16,7	10 429	19,8	195	13,0	3 198	18,0
Bijouterie et fabrication d'instruments de musique	C42	14	2	22,2	1 928	28,6	42	23,1	624	24,6
Fabrication d'articles de sport, de jeux et ind. diverses	C43	32	5	17,1	3 750	16,1	198	21,3	1 455	17,6
Fabrication d'appareils domestiques	C44	22	13	43,2	16 076	55,0	700	61,8	3 765	45,3
Fabrication d'appareils de réception, enregistrement et reproduction (son et image)	C45	18	11	68,5	25 046	83,2	923	86,4	3 410	74,8
Fabrication de matériel optique et photographique, hor- logerie	C46	22	4	20,8	2 388	21,5	78	22,8	989	20,6
Industrie automobile	D01	28	13	6,5	24 578	6,2	545	2,7	4 290	6,2
Fabrication d'équipements automobiles	D02	99	55	69,0	74 498	75,2	3 177	69,3	19 981	72,3
Construction navale	E11	6	5	34,1	3 517	37,1	229	51,4	1 204	39,0
Construction de matériel ferroviaire roulant	E12	9	11	68,1	8 452	71,6	301	78,6	3 596	71,7
Construction aéronautique et spatiale	E13	9	3	4,0	2 551	3,0	90	3,6	1 068	3,5
Fabrication de cycles, motocycles et d'autres matériels de transport (n.c.a.)	E14	12	4	48,7	3 653	52,1	109	44,4	985	45,6
Fabrication d'éléments en métal pour la construction	E21	25	3	10,0	2 592	10,4	81	15,5	858	11,0
Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières pour chauffage central	E22	33	9	13,5	7 732	16,8	232	22,3	2 518	13,8
Fabrication d'équipements mécaniques	E23	121	41	65,4	43 536	73,0	1 536	73,5	14 115	68,2
Fabrication de machines d'usage général	E24	179	39	50,2	36 701	52,1	744	53,0	13 082	53,5
Fabrication de machines agricoles	E25	23	4	29,3	7 829	41,7	179	35,1	1 816	38,7
Fabrication de machines-outils	E26	29	4	28,0	3 821	33,1	55	23,2	1 189	28,7
Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	E27	93	21	36,6	27 853	49,0	599	42,1	7 337	40,2
Fabrication de machines de bureau et de matériel infor- matique	E31	24	23	62,9	63 598	76,5	2 482	90,0	17 132	73,0
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	E32	35	12	50,8	9 235	50,0	369	63,6	3 438	51,0
Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	E33	18	9	13,4	12 251	16,2	376	18,9	3 252	13,1
Fabrication de matériel médicochirurgical et d'orthopé- die	E34	48	11	51,4	14 145	64,2	460	57,3	4 335	57,6
Fabrication de matériel de mesure et de contrôle	E35	79	16	23,2	16 440	23,2	522	34,8	5 713	22,3
Extraction de minerais métalliques	F11	3	c	76,1	255	63,8	22	55,0	121	65,9
Extraction de produits de carrières et minéraux divers	F12	49	6	26,4	7 308	35,6	669	36,2	2 544	31,0
Fabrication de verre et d'articles en verre	F13	47	10	20,3	7 688	19,3	284	12,3	3 131	18,8
Fabrication de matériaux de construction et de cérami- ques	F14	110	30	38,0	33 353	43,4	1 975	48,0	11 796	40,6
Filature et tissage	F21	42	5	8,9	4 693	9,9	203	11,9	1 341	10,1
Fabrication de produits textiles	F22	57	10	24,7	9 036	29,7	390	32,7	2 664	27,5
Fabrication d'étoffes et d'articles en maille	F23	17	6	25,6	4 104	28,4	207	43,4	1 514	29,3
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	F31	47	7	17,0	7 408	22,1	281	20,5	1 873	18,4
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	F32	50	19	63,8	30 217	70,4	1 459	68,4	7 612	67,2
Fabrication d'articles en papier ou en carton	F33	112	24	40,5	31 455	50,3	1 561	50,2	9 069	46,6
Industrie chimique minérale	F41	50	8	37,3	17 256	41,9	1 012	41,6	4 359	37,7
Industrie chimique organique	F42	75	21	39,1	69 563	51,0	3 002	44,6	16 961	49,4
Parachimie	F43	130	28	50,3	50 305	57,9	1 594	55,1	14 717	56,2
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	F44	5	1	52,9	2 610	68,7	53	40,9	410	56,8
Industrie du caoutchouc	F45	43	20	29,3	15 706	31,6	814	33,4	6 457	31,2
Transformation des matières plastiques	F46	232	38	32,5	36 758	36,2	2 224	41,8	12 426	35,8
Sidérurgie et première transformation de l'acier	F51	37	9	13,0	15 637	14,7	426	10,3	2 977	11,1
Production de métaux non ferreux	F52	37	10	41,1	20 151	41,0	553	43,1	3 815	43,2
Fonderie	F53	17	2	7,4	1 397	7,0	64	6,5	565	7,1
Services industriels du travail des métaux	F54	94	9	7,7	6 953	9,5	392	10,9	2 374	7,8
Fabrication de produits métalliques	F55	111	19	21,7	18 306	28,2	689	28,9	6 121	25,0
Fabrication de matériel électrique	F61	123	43	33,8	44 727	36,4	1 710	34,7	14 615	34,5
Fabrication de composants électroniques	F62	36	19	44,0	26 102	59,5	3 433	77,6	8 620	56,7
Total		2 973	776	28,2	1 067 822	34,5	42 676	34,7	316 474	33,5

(1) Entreprises de 20 salariés et plus.

(2) Ne sont reprises dans ce tableau que les entreprises à capitaux majoritaires étrangers, c'est à dire celles dont le capital est détenu au moins à 50 % par une ou plusieurs sociétés étrangères.

TABLEAU K.01-14

Principales grandeurs des entreprises industrielles

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

	1995		1996		■ 1997			
	PMI (1)	Ensemble (2)	PMI (1)	Ensemble (2)	PMI (1)	dont : PMI UE (1)	500 salariés et plus	Ensemble (2)
Nombre d'entreprises	20 721	21 553	20 384	21 208	20 316	19 286	838	21 154
Effectif (en milliers)	1 502	2 821	1 510	2 836	1 514	1 156	1 318	2 832
Chiffre d'affaires hors taxes (en milliards de francs)	1 252	2 983	1 249	2 995	1 280	918	1 908	3 188
Exportations / Chiffre d'affaires hors taxes (%)	23,4	32,1	23,9	33,4	25,1	21,8	42,3	35,4
Investissements / Chiffre d'affaires hors taxes (%)	3,6	3,8	4,1	4,1	3,7	3,5	3,8	3,7
Valeur ajoutée hors taxes / Chiffre d'affaires hors taxes (%)	34,6	31,7	34,3	30,9	34,5	35,2	27,7	30,5
Excédent brut d'exploitation / Valeur ajoutée hors taxes (%)	24,5	26,2	24,1	13,3	25,3	24,5	27,0	26,2
Charges financières / Valeur ajoutée hors taxes (%)	6,4	10,2	5,4	9,2	4,9	4,6	13,4	9,6
Investissements / Valeur ajoutée hors taxes (%)	10,4	12,0	11,9	13,2	10,6	9,9	13,6	12,2
Chiffre d'affaires / Valeur ajoutée hors taxes (%)	15,1	17,3	15,2	16,0	15,5	15,2	20,0	17,9

(1) PMI : entreprises de 20 à 499 salariés, au sens de la définition française. Depuis 1997, les statistiques sur les PMI de l'Union européenne, sur le critère effectifs, créent la tranche 20 à 249 salariés.
(2) Non compris les entreprises de taille non significative.

TABLEAU K.01-15

Évolution de la part des PMI (1) dans l'industrie manufacturière

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

	1980	r 1985	r 1990 (2)	r 1995	1996	% 1997
Nombre	93,3	92,4	92,9	92,4	92,4	92,4
Effectif	44,3	44,3	46,0	52,5	52,5	52,7
Chiffre d'affaires hors taxes	37,5	37,5	36,6	40,5	40,4	38,7
Exportations	...	...	22,2	28,5	29,0	27,5
Investissements	...	...	29,4	38,7	40,7	39,0

(1) PMI : entreprises de 20 à 499 salariés (hors énergie et IAA).
(2) Changement de champ en 1990.

Habillement, cuir

(NES : C11, C12)

(NAF : 18, 19)

-
1. Présentation.
 2. Méthodologie.
 3. Définitions.
 4. Sources de documentation.
 5. Graphiques et tableaux.
-

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie de l'habillement et des fourrures (NES C11) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie du cuir et de la chaussure (NES C12) en 1997.

1. Industrie de l'habillement et des fourrures : grandeurs caractéristiques.
2. Articles d'habillement : production de la branche.
3. Industrie du cuir et de la chaussure : grandeurs caractéristiques.
4. Collecte de peaux brutes.
5. Cuirs marchands : production ou livraison de la branche.
6. Articles de voyage et de maroquinerie : production de la branche.
7. Chaussures et autres articles chaussants : production de la branche.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. PRÉSENTATION

Habillement et fourrures (NES C11, NAF 18)

Le secteur de l'habillement, avec 1 521 entreprises de 20 salariés et plus, est une industrie profondément marquée par la décroissance de la consommation et, plus encore, par la concurrence étrangère.

Depuis 1990, ce secteur perd 30 % de ses entreprises et de ses effectifs. Il ne compte en 1997 que neuf entreprises de plus de 500 salariés contre dix-sept en 1990. Cette diminution du nombre des grandes entreprises n'est qu'un des aspects de l'adaptation de cette industrie aux nouvelles conditions du marché. La profession se structure, en effet, de plus en plus autour de la sous-traitance et les processus de fabrication s'internationalisent.

Depuis 1986, le nombre de donneurs d'ordre ne cesse de croître. Ils concentrent leur activité sur la conception et la commercialisation des produits. Ils représentent plus du tiers des entreprises de l'habillement (contre un cinquième en 1986) et réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires (contre un tiers en 1986). Cette augmentation va de pair avec la chute du nombre des entreprises en compte propre ou ayant des structures mixtes, qui souffrent de plus en plus puisqu'elles ne représentent qu'à peine 30 % des entreprises, contre 38 % en 1986. Les façonniers, qui assurent la fabrication industrielle pour le compte d'un tiers, ne profitent pas de l'extension de la sous-traitance. Leur nombre baisse de près de 30 % depuis 1986, même s'ils représentent encore 40 % des entreprises et regroupent le tiers des effectifs de l'ensemble de l'activité. Face à la concurrence étrangère des pays à bas salaires, le recours aux façonniers français s'impose plus particulièrement pour la fabrication de produits haut de gamme et pour les réassortiments dans le cadre d'une organisation en circuit court.

La balance commerciale du secteur se dégrade. En 1998, elle affiche un déficit de 27 Milliards de F. La forte poussée des importations (+ 10 % en 1998) entraîne la chute du taux de couverture. Celui-ci passe de 62,1 % en 1990 à 52,9 % en 1998, malgré une nouvelle offensive des exportations (+ 6 % en 1998).

L'internationalisation accrue des échanges stimule le développement et le positionnement des entreprises à l'étranger. Celle-ci revêt différentes formes : création de filiales, délocalisation de la production ou négoce international.

Cuirs et chaussures (NES C12, NAF 19)

L'industrie du cuir et de la chaussure fabrique principalement des produits en cuir, même si le textile, le caoutchouc et les matières plastiques sont également utilisés.

Ce secteur de PMI comprend différents intervenants entre les collecteurs de peaux et les fabricants de biens de consommation.

On distingue, en amont, les tanneries, qui traitent les peaux de gros animaux (bovins, veaux...) et les mégisseries, tournées vers les peaux de plus petite superficie (ovins, caprins, reptiles...). Ce marché du cuir représente à peu près 8 % du chiffre d'affaires de la filière. Les tanneries sont très concurrencées par l'Italie, l'Allemagne, le

Brésil et l'Argentine et les mégisseries par l'Italie, l'Inde et le Pakistan.

En aval, 383 entreprises produisent des articles de voyage, de maroquinerie et des chaussures, pour un chiffre d'affaires de 23 milliards de F.

La maroquinerie est un secteur relativement artisanal (près des trois quarts des entreprises ont un effectif de moins de 50 salariés). Mais le savoir-faire traditionnel et la qualité des produits aux noms prestigieux comme Hermès et les ateliers Louis Vuitton, sont de réputation mondiale. Les taux de valeur ajoutée, de rentabilité et d'exportation sont supérieurs à la moyenne de l'ensemble de la filière. C'est la fabrication de sacs à main qui domine le secteur avec 45 % de la production totale d'articles de maroquinerie. La balance commerciale est excédentaire avec un taux de couverture à 129 %. Plus de la moitié des exportations se font à destination de l'Asie et principalement vers le Japon et Hong Kong. Les importations croissent sensiblement (+ 16 % depuis 1996) et proviennent essentiellement de Chine (48 %).

L'industrie de la chaussure représente, à elle seule, plus des deux tiers de l'ensemble de la filière, en termes d'effectifs. C'est une industrie durement touchée par l'affaiblissement de la demande et surtout par la concurrence étrangère de l'Europe du sud et des pays à bas salaires. Le déclin de la production française avoisine, en moyenne, 1,6 % par an depuis dix ans. C'est le créneau de la chaussure de sport qui a le plus régressé, passant de 15 millions de paires fabriquées en 1990 à 3 millions en 1998. Depuis 1990, le secteur a perdu 22 % de ses entreprises et 30 % de ses effectifs salariés. Industrie de main-d'œuvre, le coût du travail représente les trois quarts de la valeur ajoutée. Face aux difficultés, certaines entreprises développent des politiques de marques, d'autres délocalisent tout ou partie de leur production. Le taux de couverture reste très faible (37 % en 1998). Les importations proviennent essentiellement de Chine et d'Italie.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes dans le chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont présentées au chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

Industrie de l'habillement et des fourrures (NES C11, NAF 18)

L'industrie de l'habillement regroupe la confection de tous les articles d'habillement, quelle que soit la matière première utilisée, ainsi que la fabrication d'accessoires du vêtement. Elle se décompose en :

- vêtements en cuir;
- vêtements de travail;
- vêtements sur mesure;

- vêtements de dessus pour hommes et garçonnets;
- vêtements de dessus pour femmes et fillettes;
- vêtements de dessous;
- autres vêtements et accessoires;
- fourrures.

La fabrication d'articles chaussants, pulls-overs et articles similaires relève de la bonneterie (secteur appartenant à l'industrie textile) tandis que celle de tous les autres vêtements en maille appartient aux industries de l'habillement.

Industrie du cuir et de la chaussure (NES C12, NAF 19)

L'industrie du cuir comprend les activités de tannage et de corroyage des peaux, la fabrication d'agglomérés de cuir, les opérateurs de finissage du cuir ainsi que la fabrication d'articles de maroquinerie, d'articles de voyage et d'articles divers en cuir ou en autres matières. Les gants et vêtements de cuir sont classés en habillement.

L'industrie de la chaussure regroupe la fabrication de tous les types de chaussures y compris les chaussures en bois, en caoutchouc, en matières plastiques et en textile, à l'exception toutefois des chaussures orthopédiques. Elle comprend également la fabrication de parties de chaussures (semelles, talons...).

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);
- Comité de coordination des industries de la mode;

- Fédération des industries diverses de l'habillement;
- Conseil national du cuir.

Publications :

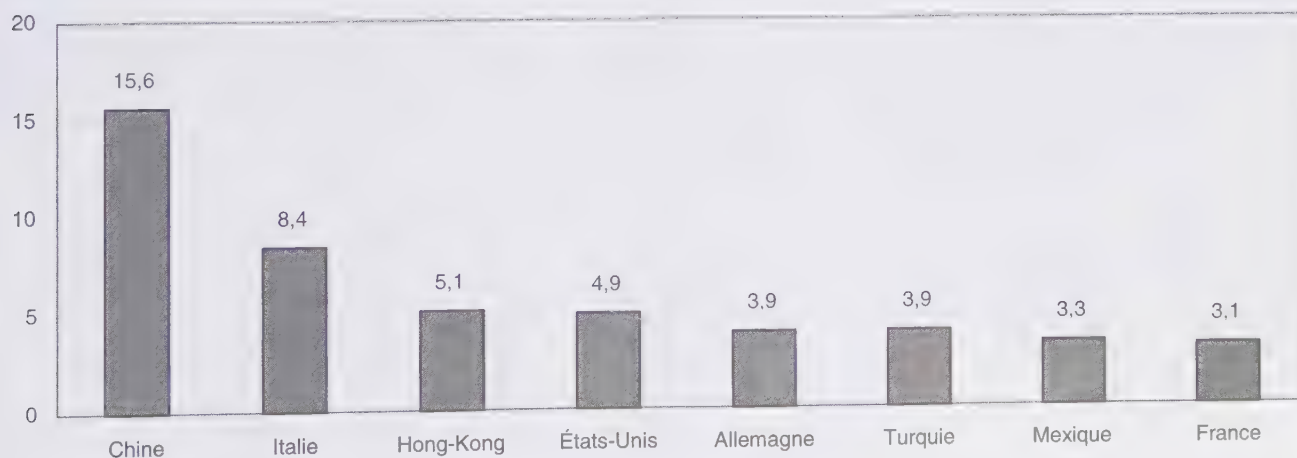
- *La situation de l'industrie, résultats détaillés*, Enquête annuelle d'entreprise, Chiffres-clés Référence, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, SESSI;
- « L'industrie de la lingerie féminine, le dessous mieux que le dessus », D. de Goussencourt, Le « 4 pages », SESSI, n° 78, juillet 1997;
- « L'industrie de l'habillement », R. Soarès, Chiffres clés Analyse, SESSI, 1998;
- « Concurrence internationale et délocalisation dans le secteur de l'habillement », M-J. Prudhommeaux et R. Soarès, Industrie française et mondialisation, Chiffres clés Analyse, SESSI, 1998;
- *Industrie de l'habillement*, Chiffres-clés, production industrielle, séries trimestrielles, SESSI.
- *Les leaders de la chaussure en Europe*, collection « Analyses de stratégies et structures comparées », Paris, DAFSA, 1988.
- « Industrie du cuir - Activité, Commerce extérieur, Statistiques », Observatoire économique, Conseil national du cuir.
- « L'industrie de la chaussure », Économie et Géographie, nos 328-329, 1996.
- *Industrie du cuir et de la chaussure*, Chiffres-Clés, production industrielle, séries mensuelles, trimestrielles et annuelles, SESSI, Conseil national du cuir.
- « Les manufacturiers du luxe. Toutes griffes dehors », Le « 4 pages », SESSI, n° 50, juin 1995.
- « L'industrie de la chaussure », Le « 4 pages », SESSI, n° 113, juin 1999.
- *La Mode en Chiffres*, SESSI, juillet 1999.



GRAPHIQUE K.02-1

Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie de l'habillement et des fourrures
(NES C11) en 1997

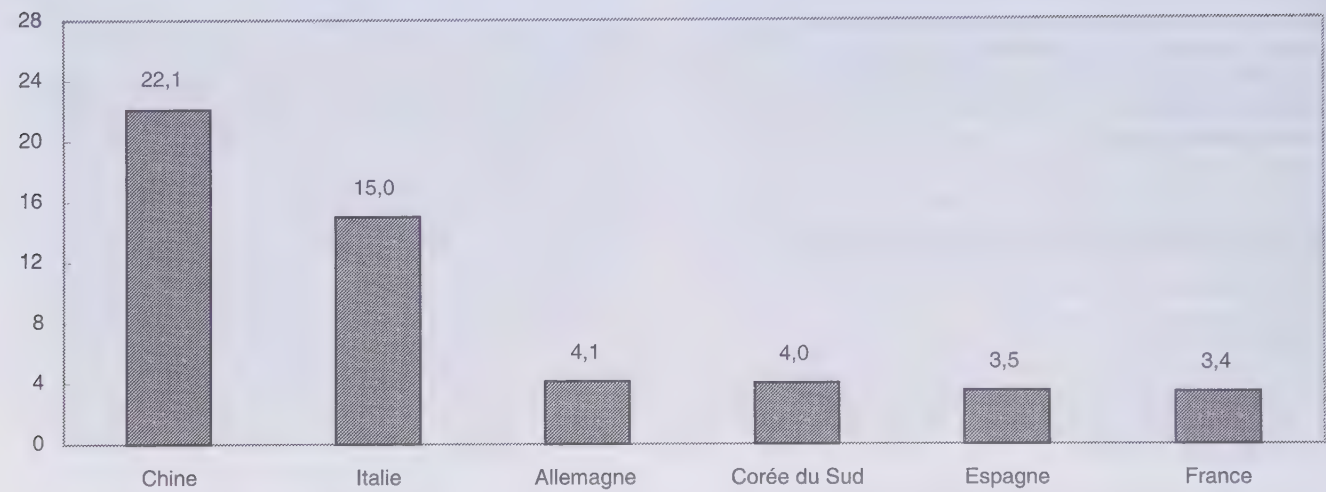
En %



Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.02-2

Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie du cuir et de la chaussure (NES C12) en 1997
En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.02-1

Industrie de l'habillement et des fourrures : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de vêtements en cuir.....	181Z	525	506,9	478	62,1	3,0
Fabrication de vêtements de travail.....	182A	4 181	1 786,2	3 698	363,1	18,0
Fabrication de vêtements sur mesure.....	182C	1 302	458,3	2 723	643,3	232,8
Fabrication de vêtements de dessus pour hommes et garçonnets.....	182D	12 636	9 348,8	13 757	1 571,2	108,5
Fabrication de vêtements de dessus pour femmes et fillettes.....	182E	34 061	24 310,8	34 120	4 108,8	391,1
Fabrication de vêtements de dessous.....	182G	27 704	13 934,8	26 217	2 788,3	277,3
Fabrication d'autres vêtements et accessoires.....	182J	13 511	8 867,4	12 751	1 421,9	81,3
Industrie des fourrures.....	183Z	630	532,4	647	88,7	6,6
Industrie de l'habillement et des fourrures.....	C11	94 550	59 745,6	94 391	11 047,4	1 118,6

TABLEAU K.02-2

Articles d'habillement : production de la branche

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Unité : Millier de pièces

Produit	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	1997	1998
FABRICATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL						
	182A					
Vêtements de travail (non compris ensembles pour femmes)		7 274	6 666	5 928	5 286	4 840
Blouses, tabliers à usage professionnel ou non		6 149	4 721	3 598	3 407	3 211
FABRICATION DE VÊTEMENTS DE DESSUS POUR HOMMES ET GARÇONNETS						
	182D					
Vêtements de dessus :						
Costumes, complets et ensembles		1 376	843	462	458	442
Vestes seules et blazers		2 775	2 150	1 523	1 591	1 099
Pantalons (ville et loisirs, jeans et salopettes)		17 707	16 576	14 611	11 605	11 054
Vêtements de sport ou de loisirs :						
Shorts et bermudas		2 631	2 286	2 234	1 931	1 786
Blousons et sahariennes, anoraks et blousons de sport d'hiver		1 377	1 011	831	361(1)	765
Vêtements de pluie (en chaîne et trame)		84	98	78	68	50
FABRICATION DE VÊTEMENTS DE DESSUS POUR FEMMES ET FILLETES						
	182E					
Vêtements de dessus :						
Robes (y compris robes de plage)		8 360	8 209	7 204	6 771	6 845
Jupes (non compris jupes de sport)		14 749	14 608	11 747	10 440	10 019
Pantalons (ville et loisirs, jeans et salopettes)		13 037	12 740	14 864	12 471	11 207
Costumes et ensembles		c	2 331	1 784	1 666	1 269
Vestes seules et blazers		5 287	4 543	3 393	4 059	3 747
Manteaux		c	c	485	405	385
Vêtements de sport et de loisirs :						
Shorts et bermudas		c	2 226	1 540	1 450	1 160
Blousons et sahariennes, anoraks et blousons de sport d'hiver		1 195	814	369(1)	452	628
Vêtements de pluie (en chaîne et trame)		310	312	145	116	90
FABRICATION DE VÊTEMENTS DE DESSOUS						
	182G					
Chemiserie, lingerie pour hommes et garçonnetts :						
Chemises		12 502	8 904	7 686	6 138	5 070
Pyjamas		1 661	1 229	1 129	1 044	964
Chemiserie, lingerie pour femmes et fillettes :						
Chemisiers		12 200	10 976	9 572	8 707	8 445
Slips		42 274	44 767	34 065	32 175	30 786
Chemises de nuit		2 017	1 647	1 986	1 628	1 170
Pyjamas		1 764	1 218	1 107	1 048	1 087
Gaines		955	507	561	375	417
Soutiens-gorge		28 581	29 715	20 502	19 915	20 119
FABRICATION D'AUTRES VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES						
	182J					
Maillots de bain		12 820	15 090	13 864	13 047	12 764
Survêtements de sport		5 361	4 628	3 541	3 155	2 373
Cravates, nœuds papillons, foulard-cravates		10 240	10 288	9 084	8 434	7 763
Écharpes et foulards		7 088	6 262	6 773	6 420	5 219
Gants en cuir (autres que de protection et de sport)		432	406	396	401	401
Gants autres qu'en cuir (2)		16 000	17 943	16 542	21 852	22 634

(1) En 1996 (pour femmes) et 1997 (pour hommes), l'enquête sur les blousons et sahariennes est confidentielle, ce qui explique la baisse notable de la série.

(2) Gants confectionnés seulement, ne sont pas comptés les gants entièrement moulés en caoutchouc ou en matières plastiques.

TABLEAU K.02-3

Industrie du cuir et de la chaussure : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Apprêt et tannage des cuirs	191Z	2 263	1 973,5	2 292	305,7	46,0
Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	192Z	11 674	6 022,6	12 273	1 562,7	116,5
Fabrication de chaussures.....	193Z	27 610	13 691,7	28 091	3 127,4	332,6
Industrie du cuir et de la chaussure	C12	41 547	21 687,8	42 656	4 995,8	495,1

TABLEAU K.02-4

Collecte de peaux brutes

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Conseil national du cuir

Unité : Tonne

Nature des peaux	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	1997	1998
Bovins	512G	94 888	104 468	117 987	117 235	107 679
Veaux, vachettes	»	18 878	20 455	21 249	22 280	19 767
Équidés	»	814	891	975	862	648
Ovins	»	15 279	17 454	19 941	18 867	16 401
Caprins	»	63	84	83	48	45
Total		129 922	143 352	160 235	159 292	144 540

TABLEAU K.02-5

Cuirs marchands : production ou livraison de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Conseil national du cuir

Nature et qualité	Numéros de la NAF	Unité	1994	1995	1996	1997	1998
TANNERIE-CORROIERIE (Production)							
Bovins	191Z	tonne	9 371	8 499	7 883	7 946	6 352
Veaux (1)	»	10 ³ m ²	1 861	1 869	1 849	1 838	1 880
Équidés (1)	»	»	14	9	5	€	€
MÉGISSERIE (Livraisons)							
Ovins	»	10 ³ pièces	10 376	8 194	6 850	5 850	5 002
Caprins (2)	»	»	1 905	1 506	1 620	1 793	1 342
Porcins	»	»	595	921	464	553	519
Reptiles et autres peaux	»	»	602	622	561	599	340

(1) Pour les séries de production de tannerie-corroierie de veaux ou d'équidés, l'unité est 10³ m² et non la tonne.
(2) Y compris les livraisons de la tannerie-corroierie.

TABLEAU K.02-6

Articles de voyage et de maroquinerie : production de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Conseil national du cuir

Unité : Millier de pièces

Article	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	1997	1998
FABRICATION D'ARTICLES DE VOYAGE ET DE MAROQUINERIE		192Z				
Sacs à main	»	4 250	5 141	4 605	5 067	6 554
dont : en cuir	»	2 059	2 342	2 236	1 841	2 067
Petite maroquinerie	»	8 691	9 291	8 716	9 018	9 364
dont : en cuir	»	878	795	679	844	767
Malles, valises et vanity-cases	»	2 129	2 293	2 128	2 337	2 187
dont : en cuir	»	19	3	2	2	3
Serviettes, cartables, porte-documents	»	5 320	4 870	3 806	2 767	2 445
dont : en cuir	»	1 177	971	567	343	362
Articles de voyage et sacs de sport	»	3 481	4 754	3 034	2 991	3 222
Articles divers de maroquinerie	»	2 483	2 409	2 425	2 468	2 671
dont : en cuir	»	706	659	719	668	701
Articles de sellerie ou de bourrellerie pour animaux	»	5 236	3 487	3 157	3 392	3 864
dont : en cuir	»	3 442	1 678	1 342	1 374	1 623

TABLEAU K.02-7

Chaussures et autres articles chaussants : production de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Conseil national du cuir

Unité : Millier de paires

Article	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	1997	1998
FABRICATION DE CHAUSSURES ET AUTRES ARTICLES CHAUSSANTS	193Z	154 898	151 704	139 442	135 447	125 524
par matière (dessus) :						
Cuir		68 702	66 874	60 630	60 654	55 146
Matières synthétiques et caoutchouc		16 409	15 836	15 619	14 915	16 322
Matière textile		69 787	68 994	63 193	59 878	54 056
par usage :						
Ville		82 622	80 321	73 391	70 198	64 955
Sport et détente		7 662	6 178	5 477	5 141	4 527
Travail		12 803	13 088	11 530	12 033	12 537
Usage intérieur		51 811	52 117	49 044	48 075	43 505

Édition, imprimerie, reproduction

(NES : C20)
(NAF : 22)

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définitions.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5.** Graphique et tableaux.
-

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie de l'édition, de l'imprimerie et de la reproduction, (NES C20), en 1997

1. Édition, imprimerie, reproduction : grandeurs caractéristiques.
2. Édition, imprimerie, reproduction : principales productions de la branche.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. PRÉSENTATION

Édition, imprimerie, reproduction (NES C20, NAF 22)

Les secteurs de l'imprimerie, de la presse et de l'édition réalisent un chiffre d'affaires de 160 Milliards de F en 1998. La presse et les industries graphiques y concourent à hauteur des trois quarts.

La presse écrite bénéficie d'une embellie essentiellement due à la hausse des recettes publicitaires (+ 5,7 %) et à la reprise du marché des petites annonces (+ 17,6 %). Cette bonne tenue des produits connexes à la presse contrebalance une faible évolution des ventes de titres. Ainsi en 1998, le chiffre d'affaires des quotidiens nationaux et régionaux progresse de 3 %, et celui de la presse périodique de 5 %.

La production toujours croissante de l'édition du livre confirme le dynamisme de cette activité (+ 4,8 % et 48 000 titres en 1998). Mais, la baisse des prix de vente (- 10 % entre 1993 et 1998) et celle du nombre d'exemplaires vendus par titres contribuent au recul du chiffre d'affaires des éditeurs. La situation du secteur est en partie fragilisée par le phénomène des retours qui s'amoncellent et, d'autre part, par le problème du « photocopillage ». Dans ce contexte déjà difficile, l'avenir des éditeurs passe par l'adaptation aux technologies de l'information et de la communication qui développent de nouvelles niches (librairies virtuelles, éditions en lignes...).

L'imprimerie de labeur est la principale composante des industries graphiques. Après avoir marqué le pas en 1997, le chiffre d'affaires des imprimeurs renoue avec la croissance en 1998 (+ 2,5 %). Cette tendance confirmée au premier trimestre 1999, semble toutefois amorcer un recul au second trimestre. Le secteur, qui s'est adapté aux fortes mutations technologiques des années précédentes, se trouve placé dans un environnement très concurrentiel. Ce contexte favorise les restructurations et la concentration d'une activité jusqu'alors atomisée.

1998 est une année en demi-teinte pour l'édition phonographique. La production de ce secteur augmente de 2 %, mais cette croissance est due à un regain d'activité mesuré en fin d'année. Avec 40 millions de CD vendus, la forte percée des formats courts « singles » (un seul titre) constatée ces dernières années s'essouffle (+ 6 % en volume en 1998 contre + 40 % en 1997). Inversement, les ventes d'albums amorcent une légère reprise en 1998 (+ 3 % en volume), expliquée par le succès de quelques titres.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes dans le chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont présentées au chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

Édition, imprimerie, reproduction (NES C20, NAF 22)

- l'édition de livres;
- l'édition de journaux;
- l'édition de revues et périodiques;
- l'édition d'enregistrements sonores;
- l'imprimerie de journaux;
- l'imprimerie de labeur, la papeterie scolaire;
- les reliures et finitions;
- la gravure, la photogravure;
- la reproduction d'enregistrements sonores;
- la reproduction d'enregistrements vidéo.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);
- Fédération française de l'imprimerie et des industries graphiques;
- Syndicat national de l'édition.

Publications :

Imprimerie et industries graphiques, séries mensuelles et annuelles, FICG (Fédération des Industries de la communication graphiques).

Édition, séries annuelles, SNE (Syndicat national de l'édition).

Édition de disques et cassettes, séries mensuelles, SNEP (Syndicat national de l'édition phonographique).

Presse, séries annuelles, SJTI (Service juridique et technique de l'information).

« L'industrie phonographique » S. THOMAS, le « 4 pages », n° 53, SESSI, septembre 1995.

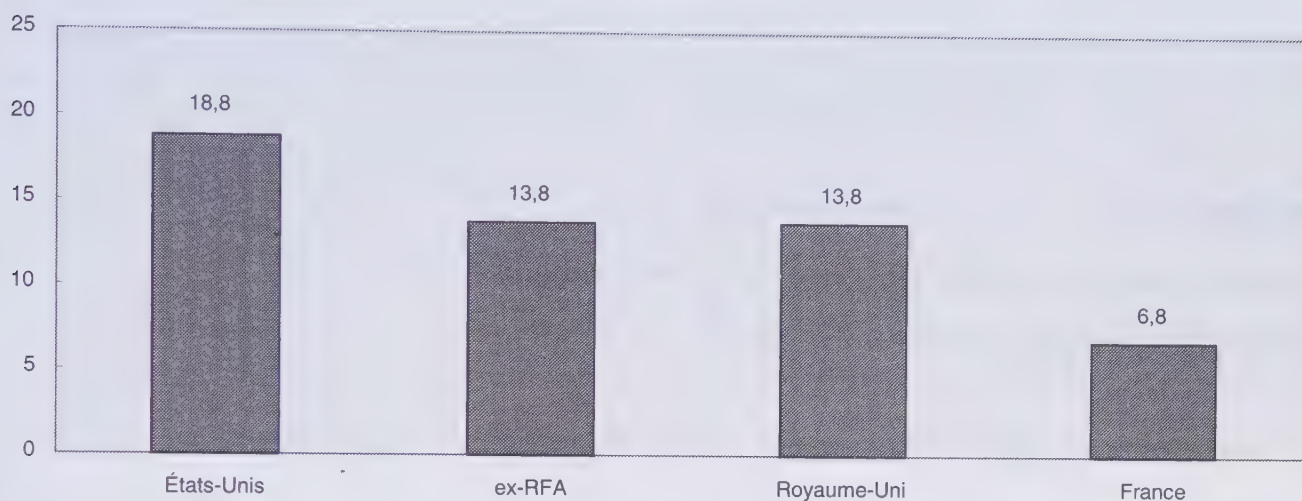
« L'imprimerie. De l'écrit à l'écran », Le « 4 pages », n° 83, SESSI, décembre 1997.



GRAPHIQUE K.03

Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie de l'édition, de l'imprimerie et de la reproduction (NES C20) en 1997

En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.03-1

Édition, imprimerie, reproduction : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Édition de livres	221A	11 747	19 764,2	12 124	2 743,8	178,3
Édition de journaux	221C	26 309	26 582,0	26 831	6 326,6	860,2
Édition de revues et périodiques	221E	19 992	33 403,7	19 912	5 120,4	363,6
Édition d'enregistrements sonores	221G	2 687	7 411,4	2 812	796,3	55,6
Autres activités d'édition (1)	221J	771	613,0	726	113,2	35,9
Imprimerie de journaux	222A	2 923	1 936,8	2 578	582,4	35,7
Imprimerie de labeur à l'exclusion de l'impression de journaux	222C	57 516	45 867,5	58 254	9 534,3	2 138,3
Reliure et finition	222E	6 287	2 731,9	6 265	831,9	190,2
Composition et photogravure	222G	6 566	4 003,9	6 350	1 149,7	171,8
Autres activités graphiques (2).....	222J	982	618,4	1 078	167,0	31,4
Reproduction d'enregistrements sonores	223A	1 219	1 232,0	1 540	221,2	128,7
Reproduction d'enregistrements vidéo et informatiques	223C et 223E	1 034	1 128,7	805	121,3	28,6
Édition, imprimerie, reproduction	C20	138 033	145 293,5	139 275	27 708,1	4 218,3

(1) Cette classe comprend l'édition d'art (photographies, gravures, ...) autre que sous forme de livre, et aussi l'édition de calendriers et de cartes postales illustrées.

(2) Cette classe comprend la préparation et la production de feuilles pour rétroprojection et la réalisation de produits de communication graphique (peinture en lettres, ...) ou d'illustrations. La publicité et la conception graphique ne sont pas comprises.

TABLEAU K.03-2

Édition, imprimerie, reproduction : principales productions de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Organismes professionnels

Produit	Numéros de la NAF	Unité	1994	1995	1996	1997	1998
Productions							
ÉDITION DE LIVRES	221A	10 ³ livres					
Scolaire	»		72 687	64 525	77 915	78 042	78 168
Scientifique, technique, professionnel, sciences humaines et sociales	»		29 573	36 576	39 350	33 542	31 458
Littérature	»		128 017	130 603	123 882	127 276	128 508
Encyclopédie et dictionnaires	»		10 650	11 999	7 874	7 113	8 160
Livres pour la jeunesse	»		43 474	54 569	61 967	65 015	70 810
Livres pratiques	»		56 813	51 829	58 906	57 534	62 452
ÉDITION DE JOURNAUX (tirage annuel)	221C	10 ⁶ journaux					
Quotidiens nationaux d'information générale et politique	»		776	766	652	648	641
Quotidiens locaux d'information générale et politique	»		2 328	2 304	2 404	2 327	2 366
ÉDITION DE REVUES ET PÉRIODIQUES (tirage annuel)	221E	10 ⁶ revues					
Magazine d'informations	»		103	93	103	99	115
Presse féminine	»		422	373	...	...	...
Presse TV	»		713	707	...	...	...
ÉDITION D'ENREGISTREMENTS SONORES (quantités vendues)	221G	10 ³ pièces					
Compacts disques	»		102 869	114 513	127 622	140 453	142 992
Cassettes	»		26 206	27 112	17 266	14 908	13 807
IMPRIMERIE DE LABEUR (tonnages imprimés)	222C	10 ³ tonnes					
Imprimés administratifs et commerciaux	»		101	97	93	94	99
Imprimés en continu	»		237	258	270	261	245
Imprimés techniques et publicitaires	»		589	669	631	774	799
Catalogues et brochures de VPC	»		209	197	225	190	219
Imprimés de conditionnement	»		255	264	271	282	315
Périodiques	»		785	787	770	877	942
Livres	»		202	199	198	208	212
Livraisons							
REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES	223A	10 ³ pièces					
Disques compacts	»		...	148 158	184 369	251 039	293 257
Cassettes	»		...	26 531	23 060	17 320	12 759
REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS VIDÉO	223C	10 ³ pièces					
Vidéocassettes et CD vidéo	»		...	56 409	70 370	65 047	79 823
REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS INFORMATIQUES	223E	10 ³ pièces					
Disquettes et Cédéroms	»		...	42 250	64 611	75 427	123 470

Pharmacie, parfumerie et entretien

(NES : C31 et C32)

(NAF : 24.4 et 24.5)

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définitions.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5.** Graphiques et tableaux.
-

Graphiques et listes des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie pharmaceutique (NES C31) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie de la parfumerie et des produits d'entretien (NES C32) en 1997.

1. Industrie pharmaceutique : grandeurs caractéristiques.
2. Produits pharmaceutiques : principales productions de la branche.
3. Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien : grandeurs caractéristiques.
4. Savons, détergents et parfums : principales productions de la branche.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. PRÉSENTATION

Pharmacie (NES C31, NAF 24.4)

Le secteur de l'industrie pharmaceutique comprend des sites de production de matières premières relevant de la chimie fine (antibiotiques, hormones, alcaloïdes, vitamines, autres composés hétérocycliques) et des sites de transformation de ces matières en médicaments. Ces derniers nécessitent l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché délivrée par l'agence française de sécurité sanitaire de produits de santé.

L'industrie pharmaceutique dépend de l'intervention publique, tant en France qu'à l'étranger : réglementations sanitaires, fixation des prix, organisation de la distribution, remboursement des médicaments. Son activité n'est pas liée à la conjoncture. La progression du chiffre d'affaires, de près de 7 % en 1997, s'amplifie en 1998 (+ 10 %). Cette évolution repose sur deux facteurs conjoints : l'augmentation de la consommation des ménages (+ 8 %) et surtout des exportations. Celles-ci représentent le quart de la production française (en progression de 20 % en 1998). La substitution de spécialités nouvelles, à prix élevés, à des médicaments anciens contribue également à cette croissance. Avec 13 % du chiffre d'affaires (sans aides publiques) consacrés à la recherche, la pharmacie se situe parmi les trois premiers secteurs de l'industrie, avec la construction aéronautique et le matériel électronique.

L'industrie pharmaceutique française est la quatrième du monde derrière les États-Unis, le Japon et l'Allemagne. Cependant, les groupes à capitaux français réalisent seulement 40 % de la production française ; les plus importants sont Rhône-Poulenc, Sanofi, Synthélabo, Servier et Pierre Fabre.

L'industrie pharmaceutique est confrontée à des marchés d'envergure mondiale et à des besoins d'investissements considérables dans la recherche pour détenir un portefeuille de molécules important. D'importantes fusions sont réalisées : Glaxo Wellcome, Novartis (Ciba et Sandoz) et, Aventis (Hoechst et Rhône-Poulenc) à la première place du classement mondial avec l'Américain Merck.

Savons, parfums et produits d'entretien (NES C32, NAF 24.5)

Le secteur est très concentré et la place des groupes y est prépondérante. L'Oréal est le leader mondial de la parfumerie, Colgate Palmolive, Henkel, Lever, Procter & Gamble sont les groupes les plus importants des produits savonniers et détergents. Le poids des dépenses de publicité est particulièrement élevé : 13 % du chiffre d'affaires, soit le quart du marché publicitaire de toute l'industrie manufacturière. Avec un taux de couverture de plus de 600 %, le commerce extérieur de la parfumerie est structurellement excédentaire. La France conserve son leadership mondial des ventes de parfums et cosmétiques (un tiers du marché).

Les producteurs déploient des efforts constants pour suivre ou devancer les goûts changeants des consommateurs avec deux stratégies récurrentes : les campagnes publicitaires et l'innovation technologique.

Les détergents en poudre sont fortement concurrencés par les formes liquides, mais leur volume de production

est en hausse en 1998 ; ils remportent un franc succès grâce aux détergents en poudre moins traditionnels et plus ludiques : lessives compactes, « perles », pastilles effervescentes... De même, les « niches » de marché, destinées à une population spécifique, se multiplient : ainsi, les gammes « enfant » (P'tit Dop, produits Disney...) ou les produits destinés aux « seniors ».

L'une des préoccupations majeures des professionnels est la sauvegarde de l'environnement. Les moyens déployés concernent à la fois l'emballage et le produit proprement dit : recyclage des conditionnements, utilisation de produits aux propriétés biodégradables, substitution des substances nocives pour l'environnement...

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes au chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont décrites au chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

Industrie pharmaceutique (NES C31, NAF 24.4)

Elle comprend la fabrication de spécialités pharmaceutiques à l'usage de la médecine humaine et de la médecine vétérinaire, y compris d'autres produits pharmaceutiques ; elle comprend aussi la fabrication des produits de base pour la pharmacie.

Par spécialité, on entend tout médicament préparé à l'avance, présenté sous un conditionnement particulier, vendu sous la marque du fabricant et ayant reçu une autorisation de mise sur le marché.

Savons, parfums et produits d'entretien (NES C32, NAF 24.5)

Ce secteur comprend essentiellement la transformation, le mélange et le conditionnement de produits issus de la chimie de base.

Il regroupe les fabrications de glycérines, d'agents de surface, de savons, de détergents ménagers ou industriels, de produits d'entretien (désodorisants, cires, cirages...).

Il comporte également les parfums, eaux de toilette, produits de maquillage et de soins, shampooings et produits capillaires, les produits de toilette (dentifrices, produits de rasage, déodorants, dépilatoires...).

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

— Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI) ;

- Syndicat national de l'industrie pharmaceutique;
- Fédération française de l'industrie des produits de parfumerie, de beauté et de toilette;
- Association des industries des savons et des détergents.

Publications :

« L'industrie pharmaceutique : le prix de la recherche », Le 4 pages, SESSI, n° 6, juin 1992;

« *Industrie pharmaceutique* », Chiffres-clés, Production industrielle, séries mensuelles, SESSI;

« Les comptes de la santé », DREES, La Documentation française;

« *Parachimie* », Chiffres-clés, Production industrielle, séries mensuelles et trimestrielles, SESSI;

Rapport annuel de l'Union des industries chimiques;

Les leaders de la parfumerie et de la cosmétologie, collection « Analyses de stratégies et structures comparée », Paris, DAFSA, janvier 1989;

« La parfumerie et les cosmétiques en 1991 : une industrie en beauté », Le 4 pages, SESSI, septembre 1991;

« Les manufacturiers du luxe. Toutes griffes dehors », Le 4 pages, SESSI, n° 50, juin 1995.

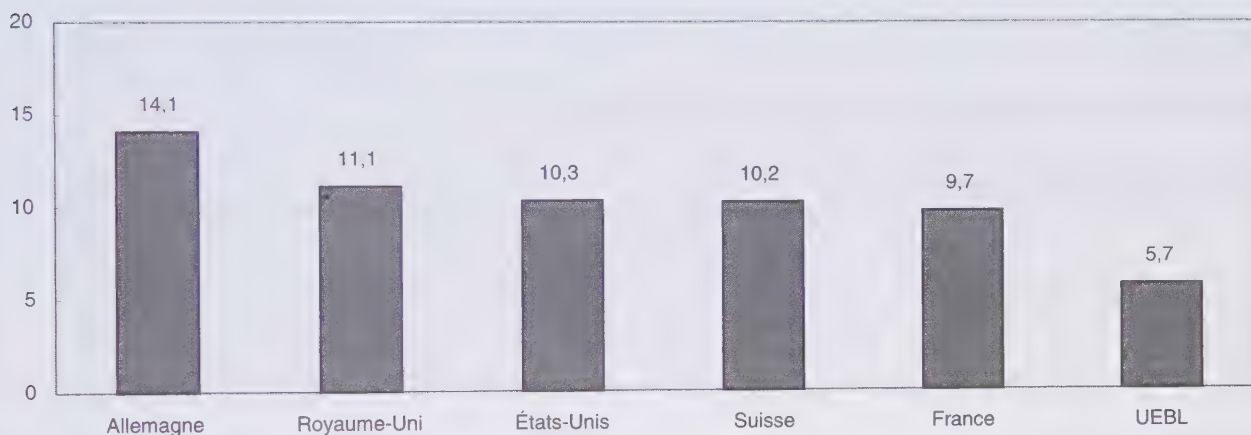
La mode en chiffres, SESSI, 1999.



GRAPHIQUE K.04-1

Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie pharmaceutique (NES C31) en 1997

En %

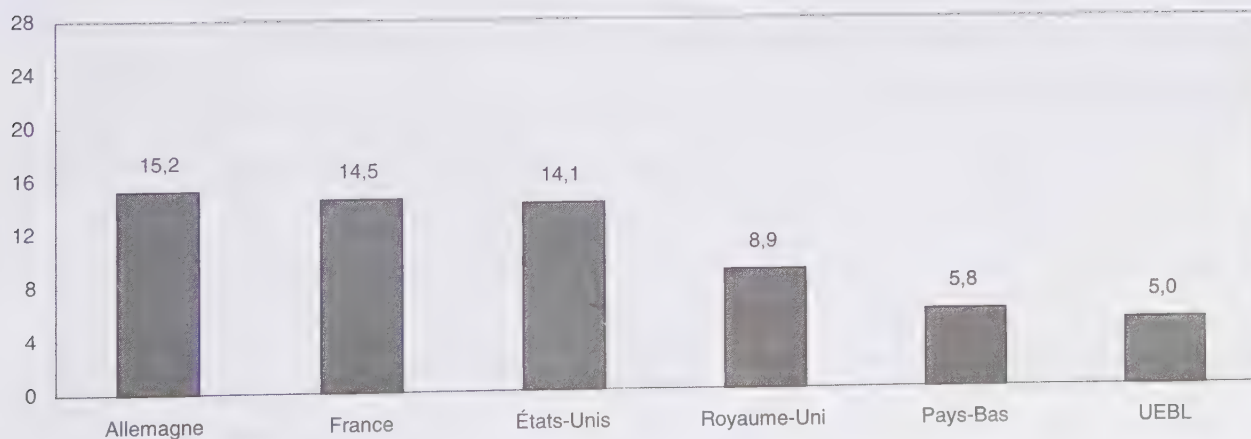


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.04-2

Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie de la parfumerie et des produits d'entretien (NES C32) en 1997

En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.04-1

Industrie pharmaceutique : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémun- érations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	244A	8 741	16 951,2	10 976	2 709,3	1 436,8
Fabrication de médicaments	244C	65 862	126 942,6	71 073	16 365,1	4 664,7
Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	244D	5 216	4 556,3	5 691	1 156,1	190,2
Industrie pharmaceutique	C31	79 819	148 450,1	87 740	20 230,5	6 291,7

TABLEAU K.04-2

Produits pharmaceutiques : principales productions de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Syndicat national de l'industrie pharmaceutique

Unité : Million de francs

Produit	Numéros de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997	1998
PRODUITS DE BASE POUR LA PHARMACIE		244A					
Antibiotiques		1 502	1 514	1 556	1 571	1 762	1 668
Alcaloïdes		330	1 110	1 457	1 487	1 510	1 520
Hormones		980	1 380	1 480	1 514	1 502	1 701
Vitamines		1 750	1 717	1 816	1 886	1 924	2 251
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES		244C					
Médecine humaine		108 596	110 817	117 054	123 278	128 315	141 556
Médecine vétérinaire		104 330	106 315	112 015	118 137	122 810	135 078
		4 266	4 502	5 039	5 141	5 505	6 478
AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES		244D					
		...	2 375	2 358	2 258	2 782	3 054

TABLEAU K.04-3

Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de savons, de détergents et de produits d'entretien	245A	10 082	18 229,1	12 282	2 452,2	561,7
Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	245C	34 006	58 770,9	35 394	7 432,9	1 591,6
Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	C32	44 088	77 000,0	47 676	9 885,1	2 153,3

TABLEAU K.04-4

Savons, détergents et parfums : principales productions de la branche

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Produit	Numéros de la NAF	Unités	1990	1994	1995	1996	1997	1998
PRODUITS SAVONNIERS ET PRODUITS DÉTERGENTS	245A							
dont : Savons de toilette et de parfumerie		10 ³ tonnes	70	59	58	65	64	67
Savons de ménage et savons divers.		»	48	46	48	40	40 <i>r</i>	36
Produits pour le lavage du linge ou de la vaisselle.		»	1 132	1 035	1 075	1 175	1 164	1 133
Produits pour le lavage de sols ou des murs		»	251	345	335	361	351	449
Glycérine brute - 100% de glycérol distillé		»	...	15	15	29	26	16
Agents de surface organiques.		»	...	369	335	321	341	334
dont : Anioniques.		»	...	213	199	181	182	174
PARFUMS ET PRODUITS DE TOILETTE	245C							
Parfums.		10 ³ litres	145	93	94 <i>r</i>	107 <i>r</i>	96 <i>r</i>	72
Eaux de toilette, de cologne, de lavande, lotions avant et après rasage		»	32 644	38 693	35 360 <i>r</i>	35 076 <i>r</i>	36 066 <i>r</i>	35 855
Produits pour le maquillage		10 ³ unités	247 328	274 428	271 520	301 261	357 241	486 675
Autres produits de beauté et de soin.		»	329 055	444 144	489 865	489 560	562 293 <i>r</i>	606 285
Shampooings		10 ³ litres	62 369	92 249	91 164	100 207	114 567	108 508
Autres préparations capillaires		10 ³ unités	250 459	324 704	326 651	311 434	354 309	376 563
Autres produits de parfumerie, de toilette, déodorants, dentifrices.		»	411 480	566 465	639 213	680 944	727 099	785 277

Industries des équipements du foyer

(NES : C41 à C46)
(NAF : 29.7, 32.3, 33.4 et 33.5, 36)

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphiques et tableaux.

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de meubles (NES C41) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication d'appareils domestiques (NES C44) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de matériel optique et photographique, et d'horlogerie (NES C46) en 1997.

1. Fabrication de meubles : grandeurs caractéristiques.
2. Fabrication de meubles : facturations de la branche.
3. Fabrication de bijoux et d'instruments de musique, d'articles de sport, de jeux et industries diverses : grandeurs caractéristiques.

4. Bijouterie, instruments de musique, articles de sport, jeux et industries diverses : facturations des branches.
5. Fabrication d'appareils domestiques, d'appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image : grandeurs caractéristiques.
6. Livraisons de matériel électroménager.
7. Fabrication de matériel d'optique et de photographie et horlogerie : grandeurs caractéristiques.
8. Lunettes, instruments d'optique et horlogerie : production et facturations de la branche.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. PRÉSENTATION

Fabrication de meubles (NES C41, NAF 36.1)

L'industrie de l'ameublement est située en aval de la filière bois pour 55 % de ses produits. Elle dépend, pour le reste, des industries de la métallurgie (meubles métalliques) et de la chimie (meubles en matière plastique). La production est très atomisée face à une distribution concentrée puissante.

Ce secteur souffre toujours d'une insuffisante modernisation de son outil de production. Le recours à la sous-traitance, modeste dans ce secteur, baisse à nouveau en 1997 : 3,2 % contre 7,1 % de la production en 1996.

La baisse de consommation de meubles depuis 1990, se stabilise en 1996 et 1997 et renoue avec la croissance en 1998. Les industriels profitent de la confiance retrouvée des consommateurs. Mais cette industrie des biens de consommation reste étroitement liée aux évolutions économiques, démographiques et sociologiques.

Pour faire face à toutes ces contraintes, la profession développe différentes stratégies :

- mise en place d'une démarche qualité totale : conception, production, marketing, commercialisation et services, afin de rationaliser le cycle de production et d'assurer une qualité constante;
- efforts d'investissements dans la créativité, par le biais de prototypistes internes à l'entreprise ou de cabinets de designers extérieurs;
- renforcement de la politique de marque, développement d'une politique de signature et apposition d'une appellation spécifique sur certains produits;
- diversification : par exemple, les fabricants de sièges s'orientent vers la relaxation, ceux des meubles de cuisine vers le rangement;
- exportation : les industriels recherchent de nouveaux marchés et améliorent leurs performances à l'exportation. Entre 1996 et 1997, le taux d'exportation passe de 15,3 % à 16,1 %.

Bijouterie et fabrication d'instruments de musique (NES C42, NAF 36.2 et 36.3)

La bijouterie, joaillerie, orfèvrerie est une activité industrielle qui travaille l'or, l'argent, les métaux précieux, les pierres et les perles. C'est une industrie de luxe où se côtoient des noms prestigieux tels que Cartier ou Van Cleef Arpels dans la joaillerie, ou Christofle dans l'orfèvrerie. La France doit sa réputation dans ce domaine à la créativité et au savoir-faire de ses bijoutiers et joailliers. Toutefois, la France présente un tissu industriel plus morcelé et plus fragile que celui de ses concurrents européens, allemands ou italiens en particulier. Les exportations ne sont réalisées que par quelques firmes, la grande majorité des entreprises n'alimentant que le marché français.

Plus des deux tiers des entreprises emploient moins de 50 salariés, et seulement cinq unités ont plus des 250 personnes. Industrie typique de main-d'œuvre, le taux d'investissement se contracte en 1997 (5 % de la valeur ajoutée).

La consommation de bijoux augmente sur le marché domestique, comme l'atteste la croissance des ventes dans tous les circuits de distribution depuis quelques années. Les exportations sont en légère augmentation en 1998. La Suisse reste de loin la première destination des exportations françaises et constitue un pôle de réexpédition vers d'autres pays clients. Les bijoux en or progressent vers le Japon et les États-Unis. Les bijoux en plaqué or sont livrés pour les deux tiers en Afrique, principalement via le Bénin. La France accroît ses importations en 1998 principalement pour les achats de diamants, pierres précieuses et perles. Les principaux fournisseurs (Italie, Suisse, Belgique et Luxembourg) couvrent à eux seuls la moitié des importations.

La fabrication d'instruments de musique constitue un micro-secteur de seize entreprises dont une seule a plus de 500 salariés. Avec 1 500 personnes et 0,7 milliard de francs de chiffre d'affaires, ce secteur d'activité obtient des résultats performants à l'exportation (67 % du chiffre d'affaires) et un taux de valeur ajoutée élevé (58 % du chiffre d'affaires). C'est en Île-de-France que s'exerce l'essentiel de l'activité.

Fabrication d'articles de sport, jeux et industries diverses (NES C43, NAF 36.4 à 36.6)

La fabrication d'articles de sport est un secteur d'activité constitué de PMI. Seulement trois entreprises emploient plus de 500 salariés. Le secteur, concentré en Rhône-Alpes (60 % des effectifs), fabrique surtout du matériel de sports d'hiver. C'est une activité fortement exportatrice : 80 % du chiffre d'affaires pour les trois principales entreprises.

La fabrication française de jeux et jouets est devenue une industrie de jouets traditionnels en plastique. Elle est soumise à la concurrence des multinationales américaines et des produits bas de gamme du Sud-Est asiatique. Des mouvements de concentration se sont opérés depuis quelques années, et quelques groupes de taille significative émergent, souvent issus du regroupement d'entreprises familiales. D'excellents résultats sont obtenus à l'exportation. Dans ce secteur, la production est saisonnière (80 % des jouets sont vendus à Noël) et les produits ont un cycle de vie court. Le secteur est une cible pour les contrefacteurs. L'apparition de grandes surfaces spécialisées en jouets modifie les circuits traditionnels de distribution. La moitié des importations proviennent d'Asie (Chine et Japon essentiellement), tandis que les trois quarts des exportations sont destinées aux pays européens.

Avec 41 entreprises, la broserie repose surtout sur la fabrication de brosses à peindre et de brosses de ménage. Près d'un quart du chiffre d'affaires est généré par une activité connexe de négoce. Très peu exportatrice, elle est concentrée en Picardie.

Les activités manufacturières « non reprises ailleurs », très hétéroclites, comptent 143 entreprises avec un effectif de 12 000 personnes. Cependant, deux fabrications dominent ce secteur : la fabrication d'articles de bureau avec quatre entreprises de plus de 500 salariés, et celle d'articles de puériculture. Les grandes entreprises exportent plus de 60 % de leur chiffre d'affaires.

Fabrication d'appareils domestiques (NES C44, NAF 29.7)

L'industrie des appareils ménagers est très concentrée. Les deux leaders mondiaux sont Électrolux et Whirlpool.

Les producteurs français de gros électroménager sont tous des filiales de groupes étrangers. Dans le domaine du petit équipement domestique, les groupes nationaux Seb et Moulinex ont une stature internationale. Les fabricants d'appareils de chauffage font eux aussi partie de groupes. Devançant les États-Unis, l'Union européenne est le deuxième producteur d'appareils électroménagers, derrière le Japon.

En 1998, la production française d'électroménager augmente en volume de 4,5 %. Une vive concurrence permet de maintenir des prix bas qui s'éloignent sans cesse de ceux des biens et services.

Pour certains produits, les marchés sont saturés et les constructeurs surveillent les taux de renouvellement. Les taux d'équipement des ménages en sèche-linge (20 %) et en lave-vaisselle offrent de bonnes perspectives de développement, malgré une croissance lente.

Pour conquérir de nouvelles positions, les industriels sont à la recherche d'innovations technologiques utiles aux consommateurs, à l'évolution de leur style de vie et à l'environnement. Les fours à micro-ondes, intégrant de nouvelles fonctions, équipent désormais 52 % des ménages. Les fers à repasser, plus esthétiques, s'apparentent à des matériels professionnels.

Pour soutenir leurs ventes, les entreprises engagent d'importantes dépenses de publicité et de logistique; elles investissent aussi dans le service après-vente.

Ce secteur est à la recherche de nouveaux marchés : Europe de l'Est, pays du Sud-Est asiatique, Amérique latine...

Fabrication d'appareils de réception, d'enregistrement et reproduction (son et image) (NES C45, NAF 32.3)

Les nouvelles formes de diffusion (en numérique, bouquets satellites, câble) et la convergence entre les produits numériques (micro-ordinateurs, appareils photo et caméscopes numériques...) ont des effets positifs sur tout le secteur de l'électronique. L'extension du procédé du numérique peut encore accroître le potentiel de croissance dans ce secteur en entraînant le renouvellement du parc des téléviseurs. L'abandon complet de la technologie analogique reste suspendu à une décision des pouvoirs publics.

Cette croissance tient à la diminution des prix, de l'ordre de 7 % en 1998, mais aussi à une offre plus étendue et à l'apparition de nouveaux produits. En effet, le marché est tiré par des produits haut de gamme, tels le téléviseur grand écran, le combiné TV-magnétoscope, le lecteur DVD-vidéo, le lecteur mini-disque, l'ampli-tuner home-cinéma. Le téléviseur affiche une croissance en volume de 12 %, dopée par la Coupe du monde de football en 1998. Il en va de même pour les magnétoscopes (+ 9 %), les kits de réception par satellite (+ 8 %) et les caméscopes (+ 7 %).

Au troisième rang européen et dixième rang mondial, la France détient une part de marché d'environ 20 % en Europe, qu'elle augmente régulièrement, et de 3,2 % dans le monde, en légère hausse. Les ventes, en France et à l'étranger, progressent de 5,8 % en 1998. Les exportations restent dynamiques avec 48,1 % du total des ventes, bien que la part du marché intérieur augmente légèrement. La balance commerciale reste négative, mais le taux de couverture continue à s'améliorer d'année en année. La productivité apparente s'améliore de 19 % environ sous l'effet conjugué de la hausse des ventes et de la diminution des effectifs employés dans le secteur. Cette productivité a doublé depuis 1990. L'importance des grandes sociétés s'accroît nettement. Depuis 1997, les Pays de la Loire devançant nettement la région parisienne pour le nombre des personnes employées dans ce secteur. Ces deux régions ainsi que l'Alsace concentrent près de deux tiers des effectifs.

Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie (NES C46, NAF 33.4 et 33.5)

L'industrie française de l'optique est dominée par le groupe Essilor International. Ce groupe, numéro un mondial, est aussi devenu la première entreprise du secteur aux États-Unis grâce à l'accroissement des ventes de verres progressifs.

La fabrication de montures de lunettes est concentrée dans deux pôles : le site historique de Morez, dans le Jura, et la région d'Oyonnax, pour les montures en plastique. Face à la concurrence des produits asiatiques bas de gamme, les entreprises françaises de lunetterie se sont spécialisées sur le haut et moyen gamme et renouvellent sans cesse leurs modèles ; elles délocalisent la production de leurs produits bas de gamme. Elles travaillent en partenariat avec les grands noms de la mode : la France est le quatrième exportateur mondial de lunettes.

Pour les instruments d'optique de précision, la baisse des dépenses militaires contraint les entreprises à se restructurer.

Les quelques sociétés européennes qui fabriquent encore du matériel photographique sont très spécialisées sur du matériel professionnel et peuvent difficilement concurrencer les producteurs japonais pour les appareils grand public.

La production horlogère mondiale est dominée par la Suisse, le Japon, la Chine et Hong Kong qui en réalisent 80 % en 1998. Près de la moitié des entreprises de cette activité ont un effectif inférieur à 50 personnes. L'activité des fabricants de montres s'est maintenue grâce notamment à la progression des modèles à quartz analogiques en métaux précieux ; cela face à une concurrence de montres bon marché importées de Chine. La baisse du marché de l'horlogerie domestique (réveils, pendules) s'accroît au profit des produits asiatiques à bas prix. Traditionnellement implanté en Franche-Comté (65 % de l'effectif), le secteur maintient des relations commerciales privilégiées avec la Suisse, qui est le premier client et le premier fournisseur de la France.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes dans le chapitre K.01 «Industrie, données générales».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont présentées au chapitre K.01.

Fabrication de meubles (NES C41, NAF 36.1)

Cette activité regroupe la fabrication de meubles en toutes matières : bois, métal, matière plastique, et autres (rotin, osier...). Les différents produits de ce secteur sont destinés à un usage domestique mais également à un usage professionnel (mobiliier pour bureaux, collectivités, magasins, usines et entrepôts).

La rubrique « sièges » comprend les sièges pour véhicules automobiles, véhicules aériens, navires et véhicules SNCF, les sièges de bureau, de salon, de jardin, de salle de spectacles et tous les sièges à usage domestique.

- sièges;
- meubles de bureau en bois et en métal et de magasin en bois (y c. mobiliier scolaire);
- meubles de cuisine en bois;
- meubles meublants (salons, chambres, salles à manger, à usage domestique et pour collectivité);
- meubles de jardin et d'extérieur;
- meubles divers (yc. meubles de complément, de salle de bains, meubles de magasin en métal, parties de meubles...);
- industries connexes à l'ameublement (laquage, vernissage...);
- literie.

Bijouterie et fabrication d'instruments de musique (NES C42, NAF 36.2 et 36.3)

Ce secteur comprend :

- la fabrication de monnaies et médailles;
- la fabrication de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, c'est-à-dire d'articles en métaux précieux plaqués ou doublés de métaux précieux ou de pierres gemmes. Cette classe comprend aussi le travail des perles, des pierres gemmes, du diamant et des pierres synthétiques. Elle ne comprend pas la bijouterie fantaisie;
- la fabrication d'instruments de musique.

Fabrication d'articles de sports, jeux et jouets, industries diverses (NES C43, NAF 36.4 à 36.6)

Ce secteur regroupe de nombreux produits :

- fabrication d'articles de sport;
- fabrication de jeux et jouets;
- fabrication de bijouterie fantaisie;
- fabrication d'articles de broserie;
- fabrication d'articles divers (articles de bureau et de puériculture, parapluies et parasols, boutons, articles pour fumeurs, etc.).

Fabrication d'appareils domestiques (NES C44, NAF 29.7)

Cette activité comprend :

- les appareils frigorifiques domestiques, les machines à laver le linge et les lave-vaisselle;
- les appareils ménagers non électriques, électriques ou mixtes de cuisine, de chauffage de l'eau et de chauffage de l'air;
- les divers appareils domestiques tels que petit électroménager, machines à coudre, machines à tricoter, ventilateurs et hottes aspirantes.

On distingue trois types de produits :

- les **produits blancs** : réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, fours à encastrer, fours à micro-ondes, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle;
- le **petit électroménager** : rôtissoires, aspirateurs, cireuses, robots ménagers, grille-pain, friteuses, cafetières et autres petits appareils;
- les **produits bruns** : appareils électro-acoustiques destinés à l'information, la culture ou les loisirs tels que radio-récepteurs, téléviseurs, magnétoscopes et chaînes haute fidélité. Ces produits sont classés en matériel électronique ménager.

Fabrication d'appareils de réception, enregistrement et reproduction [son et image] (NES C45, NAF 32.3)

Ce secteur comprend la fabrication des produits suivants :

- les récepteurs de radiodiffusion ou de télévision;
- les moniteurs vidéo, de projecteurs vidéo et de décodeurs;
- les magnétoscopes, caméscopes et tables de mixage;
- les lecteurs de cassettes ou de disques compacts et les électrophones;
- les machines à dicter et de répondeurs téléphoniques;
- les interphones, microphones, hauts-parleurs, écouteurs et amplificateurs du son;
- les têtes magnétiques, les platines pour tourne-disques, et graveurs de disques;
- les antennes et les parties d'antennes.

Il comprend aussi le montage, l'installation, l'entretien, la réparation de ces appareils.

Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie (NES C46, NAF 33.4 et 33.5)

Cette activité comprend la fabrication des produits suivants :

- les lunettes;
- les instruments d'optique;
- le matériel photographique;
- l'horlogerie.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);
- Union nationale des industries françaises de l'ameublement (UNIFA);
- Chambre syndicale nationale de la literie ;
- Syndicat des fabricants de mobilier métallique ;
- Fédération nationale de la musique;
- Chambre française de l'horlogerie et des techniques microtechniques;
- Le Groupement des industries françaises de l'optique (GIFO).

Publications :

- « L'industrie française du siège à usage domestique », Le 4 pages, SESSI, n° 110, mai 1999;
- « Les industries du bois », M-J. Prudhommeaux, Chiffres-clés Analyse, 1996;

« Ameublement ». Chiffres-Clés, production industrielle, (séries mensuelles et trimestrielles), SESSI;

« Les meubles de cuisine, le ressaisissement », C. Marbach, Le 4 pages, SESSI, n° 67, juillet 1996;

« Le bois en chiffres », Analyse sectorielle, SESSI et SCEES, 1998;

« La Mode en chiffres », SESSI, juillet 1999, (séries annuelles), production industrielle, BJOCC;

« Bijouterie », (séries annuelles), production industrielle, BJOCC;

« Fabrication d'instruments de musique » (séries annuelles), Chiffres-Clés, production industrielle, SESSI;

« L'industrie des jeux et jouets, la France joue sa partie », Le 4 pages, SESSI, n° 56, décembre 1995;

« Fabrication de jeux et jouets », (séries annuelles), Fédération française du jouet;

« Fabrication d'articles de sport », (séries annuelles), Fédération française des industries du sport et des loisirs;

« Industrie de la broserie », (séries annuelles), Fédération française de la broserie;

« Autres activités manufacturières », (séries annuelles), production industrielle, SESSI;

« L'électroménager français dans la dynamique mondiale », Le 4 pages, SESSI, avril 1997;

Statistiques et rapports d'activité annuels, FIEEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication); le SIMAVELEC (Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques) en fait partie;

Statistiques et rapports d'activité annuels, GIEL (Groupement des industries électroniques).

« Électroménager et électronique grand public, perspectives sectorielles 1995-2001 », *Prévisions Glissantes Détaillées du BIPE*, 1997.

Technologies et sociétés de l'information, Chiffres-clés Analyse, SESSI, INSEE, SJTI, 1999.

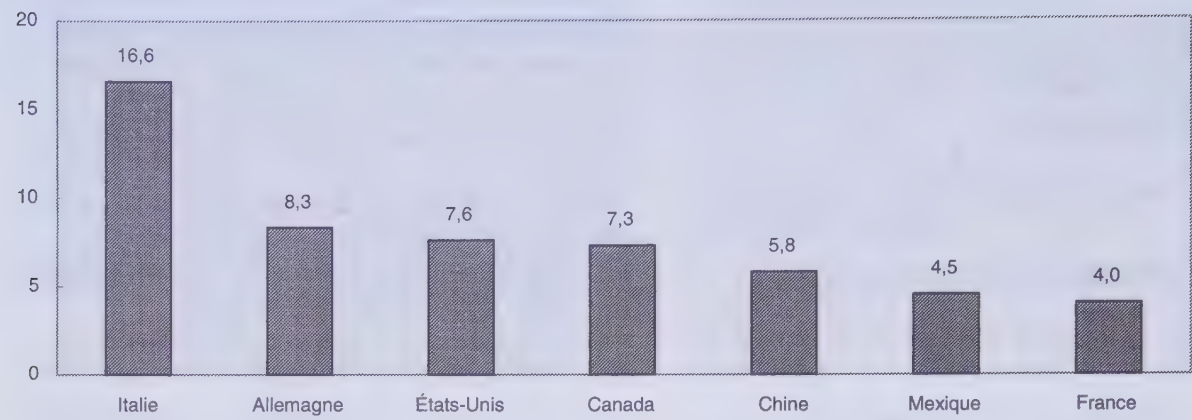
Industries mécaniques, mensuel.



GRAPHIQUE K.05-1

**Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de meubles
(NES C41) en 1997**

En %

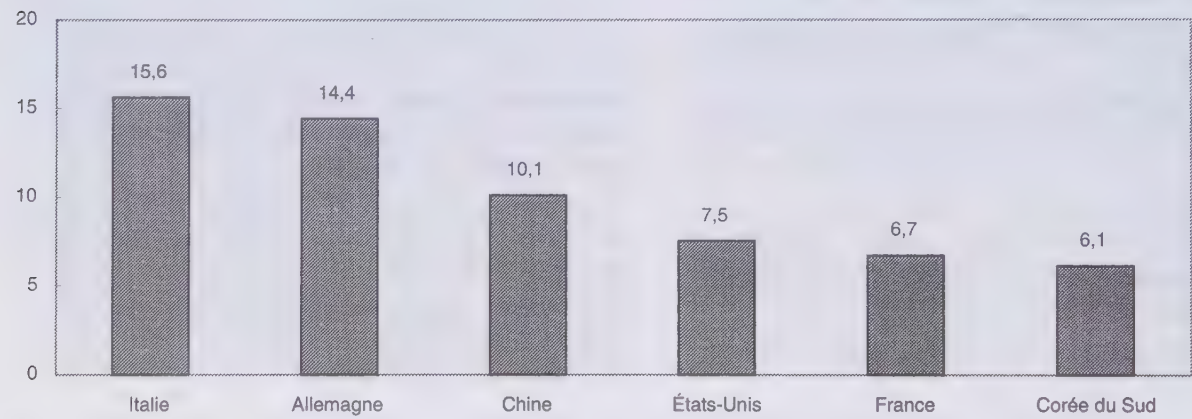


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.05-2

**Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication d'appareils domestiques
(NES C44) en 1997**

En %

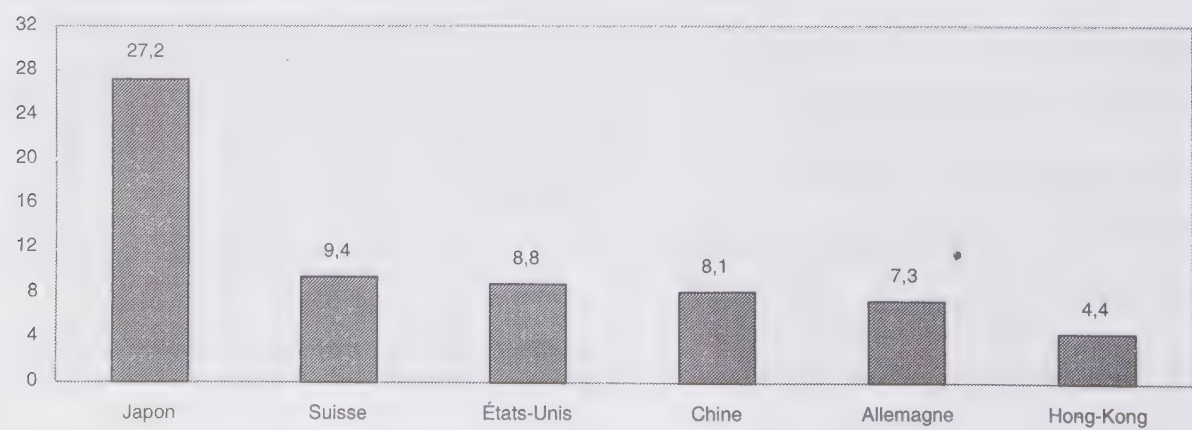


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.05-3

**Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de matériel optique et photographique
et d'horlogerie (NES C46) en 1997**

En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.05-1

Fabrication de meubles : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de sièges.....	361A	22 156	19 219,2	21 969	2 936,4	551,1
Fabrication de meubles de bureau et de magasin	361C	8 961	5 543,1	9 743	1 448,8	159,7
Fabrication de meubles de cuisine	361E	6 689	4 491,0	7 797	1 032,2	206,6
Fabrication de meubles meublants (1).....	361G	14 571	8 317,8	15 356	1 875,2	326,4
Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur	361H	589	575,5	1 113	159,8	61,0
Fabrication de meubles de complément (2).....	361J	9 092	6 468,0	6 954	991,6	125,4
Industries connexes de l'ameublement.....	361K	531	229,7	662	81,4	10,5
Fabrication de matelas.....	361M	5 209	4 069,5	5 680	810,3	96,2
Fabrication de meubles	C41	67 798	48 913,8	69 274	9 335,7	1 536,9

(1) Cette classe comprend notamment la fabrication de meubles pour salon, salle à manger et chambre à coucher.
(2) Cette classe ne comprend pas la fabrication de billards et de tables pour jeux de casino (cf. NAF 365Z, tableau K.05-3).

TABLEAU K.05-2

Fabrication de meubles : facturations de la branche

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Unité : Million de francs

Produit [®]	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	1997	1998
FABRICATION DE SIÈGES	361A	7 871	7 684	7 603	7 870	8 549
dont : Sièges, avec bâti en métal rembourrés ou non		1 202	1 137	1 139	1 147	1 238
Sièges, avec bâti en bois rembourrés ou non		2 829	2 929	2 954	2 926	3 217
Sièges transformables		1 875	1 699	1 679	1 783	1 884
FABRICATION DE MEUBLES DE BUREAU EN BOIS ET EN MÉTAL ET DE MEUBLES DE MAGASIN EN BOIS	361C	8 700 (1)	5 930	5 448	5 514	6 133
dont : Meubles de bureau métalliques		3 199	3 461	3 271	3 299	3 674
Meubles de bureau en bois		1 260	1 567	1 377	1 455	1 576
Meubles en bois autres que de bureau (2)		1 437	903	800	760	883
FABRICATION DE MEUBLES DE CUISINE	361E	5 786 (3)	4 440	4 554	4 476	4 675
Meubles en bois pour les cuisines		4 311	4 440	4 554	4 476	4 675
FABRICATION DE MEUBLES MEUBLANTS	361G	7 680 (4)	8 058	8 008	8 001	8 634
dont : Meubles en bois pour chambres à coucher pour particulier		3 207	3 137	3 168	3 196	3 323
Meubles en bois pour salles à manger et séjour pour particulier		3 259	3 354	3 371	3 210	3 585
Meubles en bois pour chambres à coucher pour collectivité		...	263	263	240	322
Meubles en bois pour salles à manger et séjour pour collectivité		...	116	100	146	148
FABRICATION DE MEUBLES DE JARDIN ET D'EXTÉRIEUR	361H	599	629	...	563	517
FABRICATION DE MEUBLES DIVERS	361J	6 072	6 140	6 177	6 486	7 227
dont : Meubles de complément		1 641	1 646	1 559	1 595	1 740
Meubles en bois de salles de bain		1 475	1 145	1 221	1 150	1 312
Meubles de magasin en métal		2 511	2 627	2 729	3 035	3 294
INDUSTRIES CONNEXES DE L'AMEUBLEMENT (5)	361K	128	175	214	257	236
FABRICATION DE LITERIE	361M	4 018	4 242	4 112	4 272	4 108
dont : Sommier		1 306	1 437	1 383	1 282	1 380
Matelas (non compris les matelas non recouverts)		2 501	2 562	2 480	2 440	2 559

(1) Y compris les meubles de magasin en métal en 1994.
(2) Y compris magasins, usines et entrepôts.
(3) Y compris les meubles de salles de bain en 1994.
(4) Non compris les meubles de collectivité en 1994.
(5) Cette classe comprend le laquage, le vernissage, la dorure, la peinture sur meubles, le capitonnage, le gainage, le service des tapisseries décorateurs, la marqueterie, la sculpture et la gravure sur bois, l'encadrement.

TABLEAU K.05-3

Fabrication de bijoux et d'instruments de musique,
fabrication d'articles de sport, de jeux et industries diverses : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de monnaies et médailles	362A	350	224,9	455	66,4	2,3
Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	362C	6 764	5 580,2	6 539	1 032,8	104,2
Fabrication d'instruments de musique	363Z	1 463	642,1	1 469	224,3	32,0
Fabrication de bijoux et d'instruments de musique	C42	8 577	6 447,2	8 463	1 323,5	138,5
Fabrication d'articles de sport	364Z	6 120	5 276,5	6 347	956,1	270,3
Fabrication de jeux et jouets	365Z	4 923	3 946,0	5 073	693,7	187,0
Bijouterie fantaisie	366A	1 257	576,9	1 370	176,0	24,6
Industrie de la broserie	366C	3 201	1 852,8	3 292	433,3	52,9
Autres activités manufacturières n.c.a. (non comprises ailleurs) (1)	366E	11 619	9 267,8	11 578	1 654,9	432,6
Fabrication d'articles de sport, de jeux et industries diverses	C43	27 120	20 920,0	27 660	3 914,0	967,4
Total		35 697	27 367,2	36 123	5 237,5	1 105,9

(1) Cette classe comprend notamment la fabrication de stylos, de rubans pour machines à écrire, de landaus et poussettes, de parapluies, d'ombrelles, de parasols, de boutons, de briquets et allumettes. Elle comprend également la fabrication de manèges, de revêtements de sols, de bougies, de fleurs et feuillages artificiels, d'articles pour fêtes, de mannequins pour vitrines, de taxidermie, etc.

TABLEAU K.05-4

Bijouterie, instruments de musique, articles de sport, jeux et industries diverses :
facturations des branches

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Syndicats professionnels

Unité : Million de francs

Produit	Numéros de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Monnaies et médailles	362A	223	244	247	237	...	...
Bijouterie, joaillerie et orfèvrerie	362C	...	...	5 615	4 823	5 236	6 012
Instruments de musique	363Z	523	544	612	629	633	616
Articles de sport	364Z	4 289	3 650	3 791	3 970	3 636	3 575
Jeux, jouets, articles de fêtes	365Z (1)	3 456	3 691	4 038	3 905	4 159	4 200
Bijouterie fantaisie	366A	...	...	282	439	385	479
Articles de broserie	366C	1 425	1 415	1 338	1 396	1 339	1 345
Landaus et poussettes	366E (2)	480	369	432	404	313	304

(1) Et partie de la NAF 366E.

(2) Cette enquête de branche, n'est plus suivie qu'en facturations, depuis 1994.

TABLEAU K.05-5

Fabrication d'appareils domestiques, d'appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication d'appareils électroménagers	297A	23 839	21 662,0	24 528	3 437,3	955,5
Fabrication d'appareils ménagers non électriques	297C	2 397	2 267,8	2 332	337,9	67,2
Fabrication d'appareils domestiques	C44	26 236	23 929,8	26 860	3 775,2	1 022,7
Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	323Z	15 411	22 952,7	16 810	2 392,8	666,5
Fabrication d'appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	C45	15 411	22 952,7	16 810	2 392,8	666,5
Total		41 647	46 882,5	43 670	6 168,0	1 689,2

TABLEAU K.05-6

Livraisons de matériel électroménager

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Unité : Millier de pièces

Matériel	Numéros de la NAF	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Matériel électroménager (1)								
Machines à laver le linge (y compris sèche-linge)	297A	1 637	1 943	2 244	2 200	1 868	1 933	1 941
Fers et machines à repasser le linge	»	5 560	6 421	6 865	7 383	7 934	10 449	8 419
Cuisinières électriques et mixtes	»	320	379	444	439	396	390	360
Réchauds, fours et rôtissoires	»	4 390	3 380	3 529	3 834	4 194	3 631	3 826
Chaque-eau à accumulation (2)	»	770	751	741	751	717	810	741
Radiateurs	»	3 350	2 897	2 593	2 741	2 929	2 981	2 782
Aspirateurs, cireuses, shampooineuses	»	2 538	2 456	2 208	2 379	2 919	2 407	2 412
Moulin à café, batteurs, robots, etc.	»	12 312	11 413	11 426	14 244	10 809	10 163	12 098
Appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image								
Récepteurs radio et autoradios	323Z	...	...	...	...	...	3 853	4 586
Téléviseurs (y compris décodeurs)	»	...	...	...	...	...	4 449	5 856
Magnétoscopes, caméscopes	»	...	...	...	...	...	2 489	3 204

(1) La production des machines à laver la vaisselle est couverte par le secret statistique, les fabricants français étant peu nombreux.

(2) Non compris les chauffe-eau à gaz.

TABLEAU K.05-7

Fabrication de matériel d'optique et de photographie et horlogerie : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarie	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarie	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de lunettes	334A	9 958	6 238,0	10 460	1 556,7	169,1
Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	334B	2 077	1 709,8	2 184	378,1	41,2
Horlogerie	335Z	4 536	2 643,3	4 632	643,4	102,2
Fabrication de matériel d'optique et de photographie, et horlogerie	C46	16 571	10 591,1	17 276	2 578,2	312,5

TABLEAU K.05-8

Lunettes, instruments d'optique et horlogerie : production et facturations de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Groupement des industries françaises de l'optique
Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques

Produit	Numéros de la NAF	Unités	1994	1995	1996	1997	1998
Production							
LUNETTES	334A						
Verres de lunettes non correcteurs		10 ³ pièces	13 044	15 588	11 037	17 136	14 532
Verres correcteurs		»	43 716	29 544	29 496	32 736	33 996
Lentilles de contact		»	2 532	3 276	3 755	5 184	3 096
Montures de lunettes		»	12 660	12 192	11 883	12 036	10 776
Lunettes solaires		»	8 304	9 024	8 938	8 784	6 372
Lunettes protectrices		»	5 184	6 576	5 675	6 084	5 256
Facturations							
INSTRUMENTS D'OPTIQUE	p (334B)	10 ⁶ francs	696	996	1 013	996	816
HORLOGERIE	335Z	10 ⁶ francs	2 844	3 084	3 036	2 940	3 132
dont : Montres à quartz en métaux communs		»	996	1 080	1 124	1 116	1 188
Boîtes de montre en métaux communs ou matières diverses		»	240	204	189	180	180
Bracelets de montres en métaux communs		»	204	204	199	132	168
Compteurs de temps		»	264	336	324	144	336

Industrie automobile

(NES : D01, D02)

(NAF : 34)

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définitions.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5.** Graphique et tableaux.
-

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie automobile (NES D01 et D02), en 1998.

1. Industrie automobile : grandeurs caractéristiques.
2. Industrie automobile : activité de la branche.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI), du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. PRÉSENTATION

Industrie automobile (NES D01 et D02, NAF 34)

En 1998, le marché automobile européen des voitures particulières, premier marché mondial, progresse de 7 %; il atteint 14,3 millions d'immatriculations de véhicules neufs. Il précède le marché américain (près de 8 millions) et japonais (5 millions). À ces marchés, essentiellement de renouvellement, s'ajoutent les marchés émergents de l'Asie et du Mercosur (Marché commun Sud-américain fondé en 1991, comprenant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, et des pays associés : la Bolivie et le Chili, dont l'objectif depuis 1995 est de réduire fortement les taxes à l'importation). Après le record atteint en 1998, le marché européen s'accroît de nouveau fortement au cours du premier semestre de 1999, grâce principalement aux marchés français (+ 8,2 %) et espagnol (+ 25 %), et malgré la baisse sensible des marchés allemand et italien du fait de l'arrêt des primes.

En France, après l'effondrement du marché en 1997, les immatriculations font un bond exceptionnel de 13,5 % avec 1,943 millions de véhicules immatriculés. L'année 1998 marque le retour à un rythme d'immatriculation plus naturel avec la disparition des effets des primes octroyées par l'État ; de plus, l'offre française bénéficie d'un large renouvellement des modèles et d'une montée en gamme des équipements (air-bags et climatisation). La part des constructeurs nationaux sur le marché intérieur remonte à 57 %. Ainsi, 4,6 millions de véhicules sont produits en 1998 par les constructeurs français, dont 3 millions dans l'hexagone, soit une progression de 13 % contre 7 % seulement en 1997. L'excédent commercial s'élève à 59,6 milliards de francs contre 66,1 milliards en 1997, dont 27 milliards pour les seuls équipements mécaniques.

Au niveau mondial, 53 millions de véhicules (dont 38 millions de voitures particulières) sont construits dans le monde en 1998, soit une baisse de 2,6 % par rapport à 1997.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes dans le chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont présentées au chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

Industrie automobile (NES D01 et D02, NAF 34)

Cette industrie comprend :

● La construction automobile :

- les voitures particulières, comprenant les voitures de tourisme et les voitures de type break;
- les véhicules utilitaires, comprenant les véhicules dérivés (fourgonnettes et camionnettes), les véhicules industriels de plus de cinq tonnes de poids total et les véhicules utilitaires divers (cars, autobus et tracteurs routiers);
- les caravanes et remorques de tourisme;
- les pièces et équipements spécifiques pour automobiles (équipements mécaniques, équipements moteur, du châssis, équipements de carrosserie);
- la carrosserie.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Service intersyndical d'enquêtes professionnelles et de statistiques de l'automobile, du cycle et du motocycle (SIEPAC);
- Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles;
- Fédération des industries d'équipements de véhicules.
- OICA (Organisation internationale des constructeurs d'automobiles).

Publications :

« Les équipementiers automobiles », *SESSI-Études*, n° 116, janvier 1993, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI).

Statistiques automobiles 1996 : *L'argus*, numéro spécial, octobre 1997.

« Les immatriculations de véhicules neufs en 1994 : plus qu'en 1993, mais moins qu'en 1992 », *Notes de synthèse, OEST*, n° 88, février 1995.

« Automobile - Carrosserie », Chiffres clés, Production industrielle, séries mensuelles et trimestrielles, SESSI, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Statistiques automobiles, Comité des constructeurs français d'automobiles.

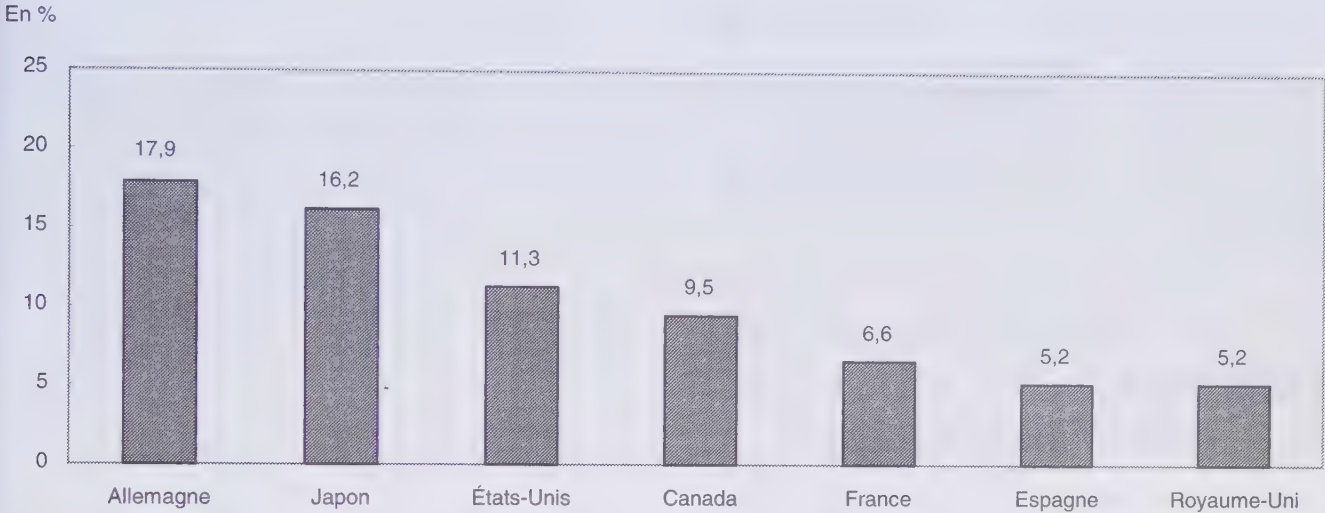
Statistiques automobiles 1997, *L'Argus* numéro spécial, octobre 1998.

« La carrosserie industrielle au service du transport », P. Brocard et M. Delaunay, *Le « 4 Pages »*, n° 107, mars 1999.



GRAPHIQUE K.06

Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie automobile
(NES D01 et D02) en 1998



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.06-1

Industrie automobile : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sement (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Construction de véhicules automobiles.....	341Z	132 208	319 255,1	135 169	22 977,0	14 132,9
Construction de carrosseries automobiles.....	342A	17 755	13 798,1	18 307	2 486,1	325,1
Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs.....	342B	1 455	1 299,9	1 536	195,9	16,4
Industrie automobile.....	D01	151 418	334 353,1	155 012	25 659,0	14 474,4
Fabrication d'équipements automobiles.....	343Z	99 494	118 060,9	92 478	14 622,3	7 069,6
Fabrication d'équipements automobiles.....	D02	99 494	118 060,9	92 478	14 622,3	7 069,6
Industrie automobile.....	D0	250 912	452 414,0	247 490	40 281,3	21 544,0

TABLEAU K.06-2

Industrie automobile : activité de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Service intersyndical d'enquêtes professionnelles et de statistiques de l'automobile, du cycle et du motocycle

Produit	Numéros de la NAF	Unités	1994	1995	1996	1997	1998
Production							
Voitures particulières et commerciales.....	341Z	10 ³ pièces	3 176	3 052	3 148	3 352	3 932
Véhicules incomplets [voitures particulières] (1).....	»	»	241	160	142	148	...
Camionnettes (2).....	»	Pièce	350 232	381 360	407 403	440 244	608 369
Véhicules incomplets [camionnettes] (1).....	»	»	84 336	89 376	80 344	89 280	...
Véhicules industriels (3).....	»	»	19 776	22 800	18 676	21 924	25 536
Cars.....	»	»	2 628	3 156	3 117	3 264	3 468
Tracteurs routiers.....	»	»	10 896	25 080	22 163	22 044	28 984
Plateaux et fourgons.....	342A	»	10 248	15 408	15 264	16 068	16 888
Livraisons							
Cars, autobus (carrosseries pour).....	342A	»	318	481	580	459	813
Cabines pour véhicules.....	»	»	...	...	41 585	47 376	54 082
Caravanes de tourisme.....	342B	»	25 271	17 532	22 102	20 076	19 574
Petites remorques.....	»	»	88 034	101 844	128 695	126 492	123 420
Facturations							
Équipements automobiles	343Z						
Organes de transmission.....		10 ⁶ francs	17 052	16 116	16 247	16 477	16 749
Organes d'alimentation et d'échappement.....		»	...	10 236	9 910	10 811	12 137
Blocs-cylindres, culasses.....		»	...	2 496	2 372	1 838	2 207
Organes de direction, de suspension et de freinage.....		»	...	16 246	15 074	16 804	18 609
Organes de climatisation.....		»	...	5 196	6 925	7 776	7 556

(1) Il s'agit de collections de pièces représentant des véhicules incomplets destinés à être montés à l'étranger. Depuis 1998, ces véhicules sont comptabilisés dans les voitures particulières et commerciales, ou dans les camionnettes.

(2) Camionnettes de moins de 5 tonnes de poids total roulant.

(3) Camions de plus de 5 tonnes de poids total roulant, y compris les véhicules spéciaux.

Construction navale, aéronautique et ferroviaire

(NES : E11 à E14)

(NAF : 35.1 à 35.5)

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphiques et tableaux.

Graphiques et listes des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la construction navale (NES E11) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la construction aéronautique et spatiale (NES E13) en 1997.

1. Construction navale : grandeurs caractéristiques.
2. Production totale des chantiers de construction navale.
3. Construction de bateaux de plaisance : principales productions de la branche.
4. Construction de matériel ferroviaire roulant et fabrication de cycles, motocycles et d'autres matériels de transport : grandeurs caractéristiques.
5. Matériel ferroviaire roulant : livraisons de la branche.
6. Construction aéronautique et spatiale : grandeurs caractéristiques.
7. Livraisons et effectifs de la construction aéronautique.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI), du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. PRÉSENTATION

Construction navale (NES E11, NAF 35.1)

La construction navale est un des secteurs industriels les plus avancés dans la voie de la mondialisation. La spécialisation des productions est forte. Les Japonais et Coréens produisent l'essentiel des navires de charge, porte-conteneurs, vraquiers, pétroliers ou méthaniers. Les Européens dominent en revanche la construction de navires destinés au transport des passagers. Mais ils redoutent la concurrence du Sud-Est asiatique sur le marché des navires de croisière en raison de ses coûts de main-d'œuvre réduits.

En France, la navigation de plaisance maintient son leadership. L'année 1998 est marquée par l'annonce de la fermeture du site hâvrais de construction de bâtiments civils (ACH). Les commandes de navire de guerre restent peu actives et poussent à la reconversion d'une partie du potentiel des arsenaux vers la construction de bâtiments civils. Les commandes de paquebots se multiplient, en particulier auprès des Chantiers de l'Atlantique, marquant ainsi un véritable rebond de l'activité. Les chantiers et arsenaux se restructurent. L'objectif est d'améliorer la compétitivité pour développer encore les exportations. La qualité de la main-d'œuvre, l'excellent niveau technologique et la brièveté des délais de conception demeurent les points forts de la construction navale française, qui cherche à améliorer son organisation industrielle et commerciale.

Construction de matériel ferroviaire roulant (NES E12, NAF 35.2)

En 1998, les industriels français remportent de brillants succès à l'international, en particulier dans les matériels de transport de voyageurs. Les contrats d'exportation comportent souvent des clauses destinées à faire travailler les industries locales.

En Europe, l'adaptation des réseaux ferroviaires publics et l'ouverture des marchés communautaires changent largement la donne. En Allemagne et en Grande-Bretagne, la décision de redynamiser le rail, s'est imposée depuis plusieurs années. Mais les investissements induits tardent à entrer dans les faits. En France, les régions viennent de plus en plus souvent relayer les dépenses décidées au niveau national.

En 1998, le volume d'affaires, en progression, est globalement satisfaisant. La progression est plus importante à l'exportation que sur le marché intérieur. Les plans de charge pour les trois années qui viennent sont assez réduits. Les carnets de commandes à l'exportation sont à peine suffisants pour pallier la faiblesse de la demande sur le marché intérieur. La mise en place du TGV-Est et différents contrats en Amérique du Sud atténuent la situation.

Construction aéronautique et spatiale (NES E13, NAF 35.3)

L'aéronautique civile s'appuie sur une coopération européenne qui a fait la démonstration de son efficacité. Dans

le domaine de l'aéronautique militaire, l'industrie française se développe de manière plus autonome. Grâce à des progrès considérables en matière commerciale, ces productions civiles et militaires s'imposent dans le monde entier. Le taux d'exportation se maintient à un niveau très élevé. L'aéronautique constitue également un domaine important pour l'industrie française en raison de la présence de sous-traitants nombreux, répartis sur l'ensemble du territoire. Ceux-ci travaillent en priorité pour les industriels français mais savent s'imposer, par leurs capacités, auprès des constructeurs américains. Les commandes civiles tirent l'activité. 1998 est une année record pour les ventes d'Airbus. L'Europe et l'Amérique du Nord sont les premiers marchés de l'aéronautique française. La vigueur économique des États-Unis bénéficie aux productions d'avions d'affaires, produits haut de gamme dont ils constituent le premier marché. Dans tous les secteurs de l'industrie aéronautique, la concurrence très vive à laquelle se livrent Européens et Américains tire les prix vers le bas. L'appareil productif s'avère pleinement sollicité.

L'industrie spatiale française est également très compétitive. Pour les satellites, engins spatiaux et lanceurs d'engins, la conjoncture est cependant jugée un peu moins favorable. Par ailleurs, la constitution d'un pôle électronique de défense reposant sur l'association de Thomson-CSF / Dassault et Alcatel constitue un nouvel atout pour le développement des activités dans le domaine militaire.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes dans le chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont présentées au chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

Construction navale (NES E11, NAF 35.1)

Ce secteur comprend :

- la construction de bâtiments de guerre de tous types, leur réparation et l'implantation des systèmes d'armes;
- la construction de navires civils (de marine marchande, de pêche, de servitude : remorqueurs, dragues, etc.), de plates-formes de forage en mer, de structures flottantes (docks, caissons, etc.);
- la réparation des navires civils, leur transformation et leur démolition;
- la construction de bateaux de plaisance et de sport de tous types (à voile ou à moteur), leur réparation et leur aménagement.

- Il ne comprend pas :*
- les équipements dits « spécifiques » : les accastillages, les voiles, les moteurs, les hélices, classés selon leur nature;
 - les planches à voile considérées comme « articles de sport ».
- Les informations publiées dans ce chapitre ne peuvent faire état des données des DCAN (Directions des Constructions et Armes navales) sous statut de la Marine Nationale, ceci quel que soit le type de navire.
- Autres définitions :*
- **AWES** : Association des constructeurs de navires ouest-européens.
 - **jauge brute compensée (jbc)**. C'est l'unité la plus pertinente d'évaluation de la capacité d'un navire compte tenu de la complexité plus ou moins grande de sa construction. Elle se mesure en tjb (tonneaux de jauge brute compensée) ou, en abrégé, tbc. Certains coefficients de compensation ont été revus en 1994.
- la construction et la maintenance de cellules d'aéronefs (avions, hélicoptères, ballons, ailes delta, etc.) et de leurs parties (fuselages, ailes, gouvernes, trains d'atterrissage, etc.);
- la construction de lanceurs et engins spatiaux (satellites, sondes, navettes, stations orbitales), y compris leurs propulseurs, à l'exclusion des missiles, du lancement et de l'exploitation des satellites qui font partie d'autres secteurs.
- Les « Ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) » appartenant à l'armée sont exclus de ces statistiques.

**Construction de matériel ferroviaire roulant
(NES E12, NAF 35.2)**

- Elle regroupe :
- L'industrie ferroviaire qui comprend la fabrication et la réparation :
 - de matériel roulant :
 - de traction : locotracteurs, locomotives thermiques, locomotives électriques (dont motrices TGV);
 - automoteur : autorails thermiques, automotrices électriques (y compris pour métros et tramways);
 - remorqué : voitures de voyageurs et fourgons remorques (TGV, autorails, métros, tramways), wagons pour marchandises de tous types;
 - de pièces et d'équipements spécifiques tels que bogies (chariot à deux essieux, sur lequel pivote le châssis d'un wagon dans les courbes) et portes louvoyantes; en sont donc exclus les moteurs (électriques ou thermiques) et les transformateurs et les capteurs de courant qui appartiennent à d'autres secteurs, de même que le matériel fixe de chemin de fer.
 - Les wagons de particulier : matériel autorisé à circuler sur le réseau mais propriété d'une entreprise privée qui en assure la location (ou sa propre exploitation) et la maintenance.

**Construction aéronautique et spatiale
(NES E13, NAF 35.3)**

- Elle comprend :
- la construction et la réparation de tous les types de moteurs pour la propulsion des aéronefs et des missiles, de leurs parties, des rotors et des hélices;

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Service intersyndical d'enquêtes professionnelles et de statistiques de l'automobile, du cycle et du motocycle (SIEPAC);
- Chambre syndicale des constructeurs de navires;
- Bureau intersyndical des constructeurs et réparateurs de matériel roulant de chemin de fer;
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Direction générale des stratégies industrielles, SIBBI, sous-direction des chantiers navals;
- Ministère de la Défense, délégation générale pour l'armement (Service de la production aéronautique);
- Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS).

Publications :

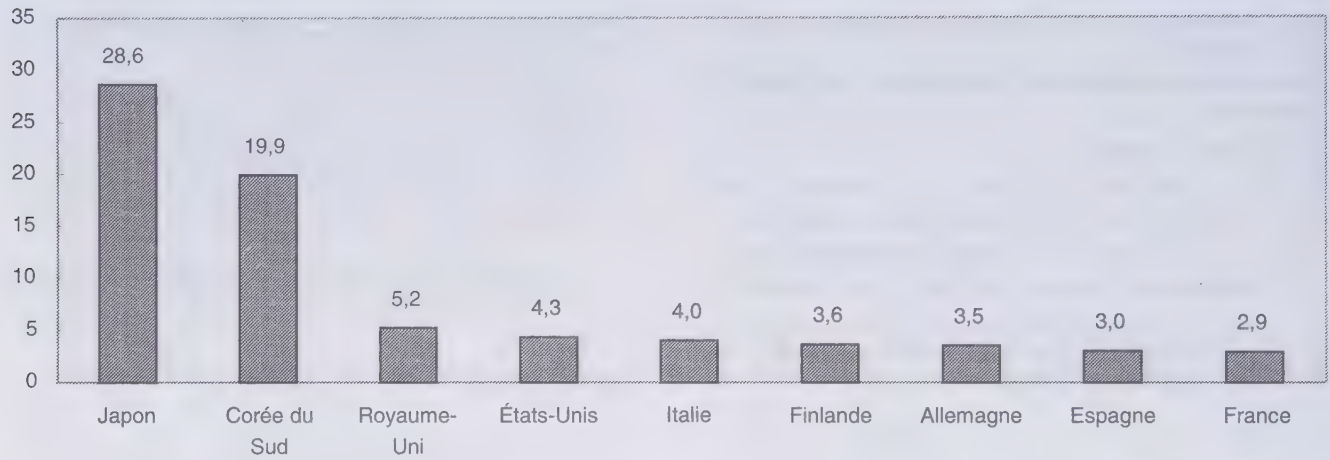
- La situation de l'industrie, Chiffres-Clés, Référence, SES-SI, 1998.
- Rapport annuel d'activité de la Chambre syndicale des constructeurs des navires (CSCN).
- Dossier de presse annuel de la Fédération des industries nautiques (FIN).
- Rapport d'activité annuel de la Fédération des industries ferroviaires.
- Matériel ferroviaire roulant*, enquêtes de production du Bureau intersyndical des constructeurs et réparateurs de matériel ferroviaire.
- Rapport d'activité annuel du GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales).
- Air et Cosmos* (hebdomadaire spécialisé).
- L'industrie aérospatiale européenne* : publication de la Commission des Communautés européennes.



GRAPHIQUE K.07-1

**Parts de marché des principaux pays exportateurs de la construction navale
(NES E11) en 1997**

En %

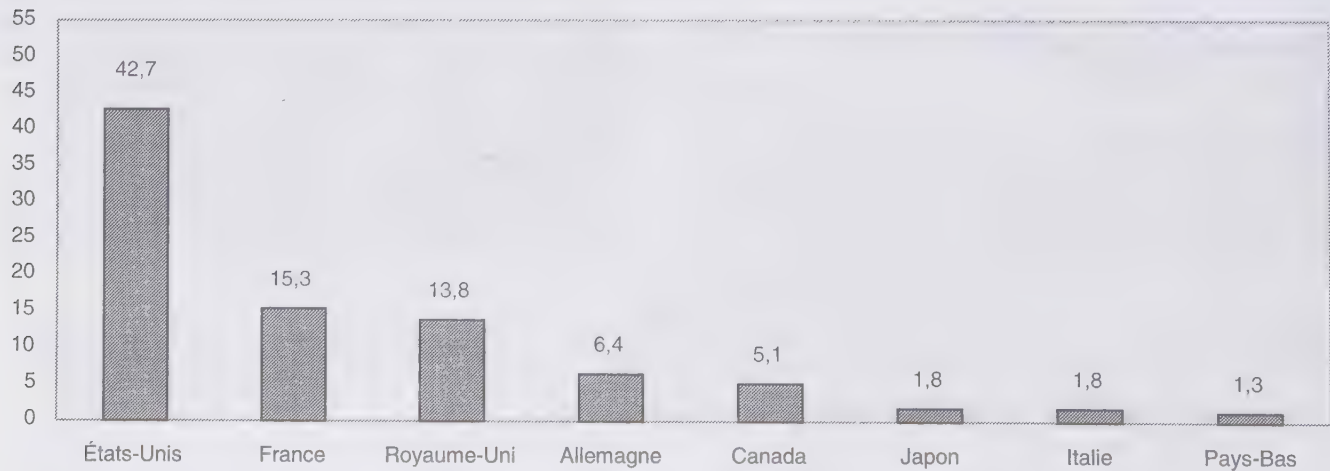


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.07-2

**Parts de marché des principaux pays exportateurs de la construction aéronautique
et spatiale (NES E13) en 1997**

En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.07-1

Construction navale : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Construction de bâtiments de guerre (à l'exclusion des directions techniques de la Délégation générale pour l'Armement)	351A	795	421,1	1 058	151,8	11,1
Construction de navires civils	351B	6 092	5 941,6	6 426	1 027,7	200,4
Réparation navale	351C	2 464	1 314,4	2 411	340,6	21,3
Construction de bateaux de plaisance	351E	3 607	2 493,8	3 708	471,2	125,9
Construction navale	E11	12 958	10 170,9	13 603	1 991,3	358,7

TABLEAU K.07-2

Production totale des chantiers de construction navale (1)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Secretariat d'État à l'industrie)
Service des Industries Manufacturières (SIM)

Unité : Millier de tonnes bruts

Intitulé	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Mises sur cales						
Pour armement français	17	5	63	16	66	33
Pour armement étranger	4	159	162	126	36	32
Total	21	164	225	142	102	65
Lancements						
Pour armement français	25	10	49	4	18	14
Pour armement étranger	79	159	159	162	78	91
Total	104	169	208	166	96	105
Livraisons						
Pour armement français	4	31	9	53	17	6
Pour armement étranger	49	88	245	158	164	136
Total	53	119	254	211	181	142
dont : Transbordeurs et paquebots	44	1	72	121	92	139
Autres cargos	—	30	—	—	—	—
Transporteurs de gaz et de produits chimiques	—	86	172	86	86	—
Bateaux de pêche	6	—	—	1	2	1
Autres (caboteurs, dragues, etc.)	3	2	10	3	1	2

(1) Non compris les navires de guerre. Navires civils de 100 tonnes bruts et plus.

TABLEAU K.07-3

Construction de bateaux de plaisance : principales productions de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Fédération des industries nautiques

Produit	Numéro de la NAF	Unité	1994	1995	1996	1997	1998
Bateaux à voile	351E	Pièce	5 057	5 017	4 689	5 763	5 153
Bateaux à moteur	»	»	6 350	4 451	3 736	3 337	4 498
Bateaux pneumatiques	»	»	35 401	39 130	32 506	33 855	41 820
Autres bateaux de plaisance (1)	»	»	3 476	5 112	9 894	12 015	16 979

(1) À l'exception des planches à voile comptées avec les articles de sport (NAF 364Z).

TABLEAU K.07-4

Construction de matériel ferroviaire roulant et fabrication de cycles, motocycles et d'autres matériels de transport : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Construction de matériel ferroviaire roulant.	352Z	11 623	11 172,5	12 006	2 083,6	275,0
Construction de matériel ferroviaire roulant	E12	11 623	11 172,5	12 006	2 083,6	275,0
Fabrication de motocycles.....	354A	2 958	2 857,8	3 392	501,4	169,2
Fabrication de bicyclettes	354C	3 443	3 312,7	3 291	418,9	74,5
Fabrication de véhicules pour invalides.....	354E	379	245,1	353	53,6	7,1
Fabrication de véhicules divers dirigés à la main ou à traction animale.....	355Z	1 323	952,9	1 521	224,4	21,7
Fabrication de cycles, motocycles et d'autres matériels de transport.	E14	8 103	7 368,5	8 557	1 198,3	272,5
Total		19 726	18 541,0	20 563	3 281,9	547,5

TABLEAU K.07-5

Matériel ferroviaire roulant : livraisons de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Bureau intersyndical des constructeurs et réparateurs de matériel ferroviaire

Produit	Numéros de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997	Unité : Pièce
Matériel moteur							
Locomotives (tous types)	352Z	187	156	86	48	76	41
Automotrices, autorails, métros, tramways	»	145	154	67	124	154	382
Matériel remorqué							
Voitures et remorques pour voyageurs	352Z	515	510	347	236	393	267
Wagons pour marchandises	»	691	501	754	790	899	784

TABLEAU K.07-6

Construction aéronautique et spatiale : grandeurs caractéristiques

Non compris les ateliers industriels de l'aéronautique

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Construction de moteurs pour aéronefs	353A	19 522	22 326,7	21 962	4 717,5	789,3
Construction de cellules d'aéronefs	353B	41 569	55 043,9	42 736	9 758,3	1 501,6
Construction de lanceurs et engins spatiaux	353C	10 146	16 861,6	10 679	3 081,4	465,0
Construction aéronautique et spatiale	E13	71 237	94 232,2	75 377	17 557,2	2 755,9

TABLEAU K.07-7

Livraisons et effectifs de la construction aéronautique

Source : Groupement des Industries Françaises, Aéronautiques et Spatiales (GIFAS)

Unité : livraisons : million de francs

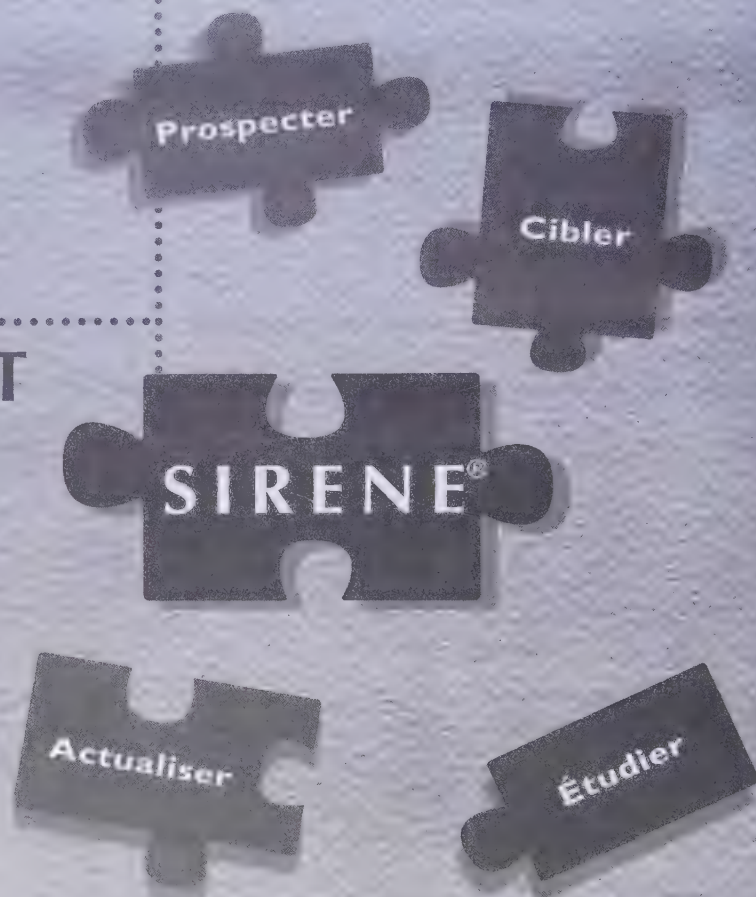
Branche de fabrication	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Grands systémiers (1)						
Livraisons.....	62 891	58 318	54 323	60 118	72 834	97 672
Effectifs	57 000	50 500	48 600	47 900	46 900	51 800
Motoristes (1)						
Livraisons.....	26 003	20 427	19 266	20 108	22 640	27 538
Effectifs	27 800	23 500	22 600	21 500	20 900	21 050
Équipementiers (1)						
Livraisons.....	29 659	26 656	27 528	28 814	36 248	32 169
Effectifs	35 900	26 500	26 300	26 600	27 500	23 250
Total						
Livraisons	118 553	105 401	101 117	109 040	131 722	157 379
Effectifs.....	120 700	100 500	97 500	96 000	95 300	96 100

(1) Nouvelles appellations du Groupement : « Grands systémiers » : fabrication d'aéronefs et missiles ; « Motoristes » : fabrication de propulseurs ; « Équipementiers » : fabrication d'équipements. Pour l'année 1998, les résultats tiennent compte d'une nouvelle classification des sociétés entre maîtres d'œuvre (systémiers et motoristes) et équipementiers. À titre indicatif, en retenant la nouvelle classification, le chiffre d'affaires des « Équipementiers » aurait été en 1997 de 29 535 MF, au lieu de 36 248, au profit des « Grands systémiers » dont le chiffre d'affaires aurait été de 79 547 MF au lieu de 72 834.



L'information dont vous avez besoin
se trouve à l'INSEE

L'ÉLÉMENT ESSENTIEL POUR VOTRE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL !



Vous souhaitez cibler avec précision les entreprises ? Prospecter de nouveaux clients ?

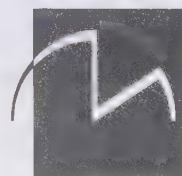
Actualiser vos fichiers ? Étudier un marché ?

La réponse à vos questions se trouve dans notre base de données SIRENE®.

Elle est exhaustive : vous y trouverez les données économiques et juridiques sur les 4 millions d'entreprises et établissements situés sur le territoire français.

Elle est mise à jour quotidiennement : elle vous apportera des informations sur les créations d'entreprises et leurs modifications.

Alors, pensez à utiliser SIRENE® pour mener et réussir vos actions commerciales !



INSEE

Serveur vocal :

08 36 68 07 60 (2,29 F la min)

Minitel :

3615 INSEE (1,01 F la min)

Web :

<http://www.insee.fr>

DEMANDE DE DOCUMENTATION SIRENE

Je souhaite :

☐ recevoir une documentation gratuite sur SIRENE®

☐ être contacté pour des informations sur ce produit

Société : _____

☐ Mme ☐ M. Prénom : _____

Nom : _____

Service/Fonction : _____

Adresse société : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

À retourner à : INSEE - Marketing, Promotion, Vente - Timbre H531

18, Bd Adolphe Pinard - 75675 Paris cedex 14, ou à faxer au 01 41 17 62 04.

Industries des équipements mécaniques

(NES : E21 à E28)
(NAF : 28.1 à 28.3, 29.1 et 29.6)

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphiques et tableaux.

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs d'équipements mécaniques (NES E23) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de machines d'usage général (NES E24) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de machines agricoles (NES E25) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de machines-outils (NES E26) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication d'autres machines d'usage spécifique (NES E27) en 1997.

1. Fabrication d'éléments en métal pour la construction, chaudronnerie, réservoirs métalliques et chaudières, fabrications d'armes et de munitions : grandeurs caractéristiques.
2. Fabrication d'éléments en métal pour la construction. Facturations de la branche.
3. Fabrication d'équipements mécaniques, de machines d'usage général, de machines agricoles et de machines-outils, et d'autres machines d'usage spécifique : grandeurs caractéristiques.
4. Construction mécanique : activité de la branche.

1. PRÉSENTATION

Fabrication d'éléments en métal pour la construction (NES E21, NAF 28.1)

La fabrication de constructions métalliques ou de menuiseries et fermetures métalliques est assurée principalement par des entreprises de petite taille : plus de 95 % des entreprises ont moins de 250 personnes et trois seulement emploient plus de 500 salariés. Ces entreprises sont relativement concentrées.

En 1998, 400 entreprises de 20 salariés et plus de la « fabrication de constructions et menuiseries métalliques » génèrent un chiffre d'affaires de 21,4 milliards de F. Les ossatures de bâtiment représentent la plus grosse part de fabrication de ce secteur avec un chiffre d'affaires supérieur à 4,3 milliards de F, en baisse par rapport à 1997. L'acier est très utilisé dans le domaine industriel (les trois quarts des bâtiments ont des ossatures et des bardages métalliques); il l'est peu dans la construction de logements individuels où les architectes privilégient le béton pour sa résistance au feu. Le secteur souffre d'une réduction continue de l'ensemble des investissements publics.

Les fermetures métalliques comprennent une centaine d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires de 4,1 milliards de F hors pose, dont un sixième pour les portes et fenêtres en aluminium. Ces derniers produits régressent en faveur des fermetures en plastique. Les exportations (8 % du chiffre d'affaires hors taxes) sont majoritairement destinées aux pays de l'Union européenne.

Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières (NES E22, NAF 28.2, 28.3)

Deux populations bien distinctes d'entreprises sont présentes dans la chaudronnerie :

— de grandes entreprises de dimension internationale qui interviennent dans les pétroles, la chimie ou le nucléaire civil et qui sont largement présentes à l'exportation;

— de nombreuses petites entreprises, dont les deux tiers comptent moins de 50 salariés ; elles effectuent surtout des travaux de sous-traitance, de maintenance ou d'installation sur sites industriels.

Cette position de partenariat de la profession a pour effet de rendre le niveau d'activité des sociétés particulièrement sensible à l'effort d'investissement. Ainsi, en 1998, le ralentissement de l'investissement des entreprises au second semestre limite la reprise du secteur.

Sur le marché national, les carnets de commandes conservent un niveau satisfaisant avec toutefois des disparités. La concurrence des pays de l'Est et du Sud-Est asiatique entrave les débouchés extérieurs. Secteur de main-d'œuvre, la chaudronnerie souffre d'un déficit en personnel qualifié.

Les dix premières entreprises du secteur représentent près de la moitié des exportations et le quart des ventes.

La chaudronnerie est très présente dans les régions à forte tradition industrielle, en Île-de-France, Nord-Pas-de-

Calais et Rhône-Alpes, mais également en Lorraine et en Haute-Normandie ; elle s'est aussi développée dans les Pays de la Loire et dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Distincte de la chaudronnerie, la fabrication de chaudières à usage domestique est assurée en France par un très petit nombre de sociétés de taille importante.

Fabrication d'équipements mécaniques (NES E23, NAF 29.1)

La production d'équipements mécaniques est soumise à des variations cycliques : son rythme d'activité dépend étroitement du niveau général d'investissement, mais aussi de la mise en oeuvre technologique des produits.

En 1998, la croissance de la production est régulière. Malgré une forte hausse des exportations au cours de l'année (+ 10 %), le taux de couverture des échanges commerciaux s'est érodé pour atteindre 110 %. Cette baisse traduit une demande plus importante d'équipements importés. Près de 40 % des exportations sont réalisées à l'extérieur du marché de l'Union européenne, pour des grands contrats dans les pays émergents.

L'implantation étrangère est très importante. Les États-Unis sont le premier pays investisseur en France, devant l'Allemagne et les pays de l'Europe du Nord.

Cinq composantes, sensiblement de même poids économique, constituent ce secteur industriel :

— la fabrication de pompes et compresseurs, relativement concentrée. Les leaders de la profession sont étrangers.

— les moteurs et turbines. Le groupe franco-britannique Alstom domine la fabrication de turbines, les moteurs étant produits par des filiales de groupes européens.

— la robinetterie, activité moins concentrée, trouve ses applications dans les domaines industriels de l'eau, du pétrole, du gaz, du nucléaire... ainsi que dans le bâtiment. Le solde commercial est positif bien qu'il soit traditionnellement déficitaire pour la partie sanitaire.

— la fabrication de roulements, dominée par le groupe suédois SKF, suivi par SNR Roulements, filiale de Renault. Ces produits sont destinés à 55 % au marché de l'automobile.

— la production de transmissions hydrauliques et pneumatiques où les Allemands et les Américains sont très présents. Dans le secteur des engrenages et des autres organes de transmission, les leaders, souvent sous contrôle étranger, côtoient de nombreuses PMI.

Fabrication de machines d'usage général (NES E24, NAF 29.2)

Dans ce secteur très divers, les échanges extérieurs dégagent un solde structurellement positif. La dynamique à l'exportation reste soutenue pour 1998. Ainsi, le taux de couverture continue de croître, mais reste cependant négatif dans les échanges à l'intérieur de l'Union européenne.

« Le matériel aéronautique et frigorifique » est le premier employeur de ce secteur; les deux composants sont le froid industriel et l'air. Il existe de nouveaux marchés pour

la ventilation et le traitement de l'air. La climatisation reste un potentiel de développement dynamique pour les entreprises. Cependant le taux d'équipement des logements français en climatisation reste faible. Ce secteur, composé de nombreuses PMI, est dominé par les filiales de groupes étrangers, principalement américains.

Les industries du levage et de la manutention constituent le deuxième pôle de ce secteur. Quatrième au niveau mondial, cette industrie accroît ses parts de marchés à l'exportation de deux points. 60 % des exportations sont réalisés par les dix premières entreprises. Les produits nouveaux permettent de répondre à l'évolution de la maîtrise des flux et au développement important des plateformes logistiques dans les grands secteurs de l'activité économique. Les entreprises se positionnent de plus en plus comme des systémiers en intégrant des fonctions connexes à la manutention, comme la traçabilité. Les débouchés sont très divers, allant de l'automobile à la grande distribution.

L'activité ascenseur bénéficie de la reprise dans le secteur du bâtiment. Le renforcement de la réglementation sur la sécurité favorise le volume de l'activité des services et de la rénovation qui représentent les deux tiers du chiffre d'affaires. Quatre grands groupes étrangers de taille mondiale réalisent les trois quarts des ventes de la branche sur des marchés locaux.

Fabrication de machines agricoles (NES E25, NAF 29.3)

Le marché français du machinisme agricole est supérieur à 24 milliards de F. En 1998, il ne progresse que de 1,5 %. La diminution constante du nombre d'exploitations et les difficultés propres à l'élevage bovin et porcin pèsent négativement sur l'évolution de l'activité. Cependant, deux facteurs permettent d'investir dans du matériel plus puissant, plus rapide et affecté à des tâches nouvelles : la réforme de la politique agricole commune (PAC), et surtout l'amélioration de 3 % du revenu agricole moyen. Ces conditions favorables conduisent le secteur du machinisme agricole à embaucher.

Au niveau mondial, l'Europe de l'Ouest, Allemagne en tête, et les États-Unis constituent les principaux débouchés du machinisme agricole français. Il s'agit toutefois de marchés relativement saturés. Les pays du Tiers-Monde, d'Asie et d'Europe de l'Est ne représentent encore que 8 % du total des exportations. En 1998, les ventes augmentent néanmoins de 18 % vers la Russie et la Pologne.

En Europe, la France conforte sa place de premier marché du machinisme agricole, mais elle n'est que le quatrième producteur derrière l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni. C'est une industrie très innovatrice, donc de plus en plus coûteuse en matière de recherche, l'électronique embarquée étant de plus en plus importante. L'agriculture de précision effectue une percée chez les constructeurs. Respectant l'environnement, elle permet de doser au plus juste les engrais, pesticides et semences, au bon moment et au bon endroit, grâce à des moyens techniques hyper sophistiqués (logiciels, satellites).

Pour certaines entreprises, la production d'équipements pour jardins et espaces verts (motoculteurs et motohoues) constitue une voie de diversification.

La balance du commerce extérieur pour l'ensemble du machinisme agricole est structurellement déficitaire. Le déficit est particulièrement marqué pour le matériel de récolte (il n'y a pas de production de moissonneuses-batteuses en France) et pour les tondeuses à gazon.

Fabrication de machines-outils (NES E26, NAF 29.4)

Comme les années précédentes, le marché de la machine-outil est en croissance. Seule exception, le matériel de soudage, l'offre française diminuant à la suite de restructurations d'entreprises.

Avec moins de 3 % de la production mondiale, la France se classe au dixième rang mondial dans un secteur fortement dominé par le Japon et l'Allemagne. Ces deux pays sont eux-mêmes concurrencés par des pays émergents (Taïwan, Corée).

En France, ce secteur industriel est profondément marqué par les difficultés de ces deux dernières décennies. Le domaine de la machine standard ou sur catalogue est pratiquement abandonné par les entreprises françaises. Ce créneau s'est transformé en un marché de masse; il implique des acteurs mondiaux parmi lesquels les entreprises japonaises et allemandes sont en situation dominante. L'activité de plusieurs grands noms français de la machine-outil a été reprise par des groupes étrangers. Les entreprises à capitaux étrangers représentent près de 40 % des exportations du secteur. Beaucoup de PME indépendantes connaissent une santé financière fragile limitant leur politique de recherche et développement. L'activité de « retrofit » (rénovation et modernisation de machines-outils) se développe et permet une diversification pour certains intervenants de ce secteur.

Dans un environnement très concurrentiel, certaines entreprises restent compétitives dans le domaine de l'assemblage. L'augmentation des exportations, constatée depuis 1994, illustre ainsi la reconnaissance du savoir-faire technologique des entreprises françaises sur les marchés étrangers, notamment dans le domaine de l'usinage à grande vitesse. Cependant, la balance commerciale demeure fortement déficitaire. Ce déficit s'accroît en 1998 avec la reprise de l'investissement industriel. L'Allemagne, l'Italie, la Suisse et le Japon fournissent l'essentiel des importations.

Fabrication de machines d'usage spécifique (NES E27, NAF 29.5)

Le secteur de la fabrication des machines d'usage spécifique destinées aux industries manufacturières est très hétérogène. Ce secteur retrouve depuis 1994 le chemin de la croissance grâce aux mesures de restructuration de ces dernières années.

En 1998, la production de machines pour la métallurgie, l'extraction et la construction progresse, tirée par des exportations bien orientées des engins de travaux publics vers les États-Unis. Les fabricants de machines pour le travail du caoutchouc et du plastique doivent faire face à une vive concurrence allemande et italienne. Il en est de même pour les producteurs de machines pour les industries textiles, qui profitent néanmoins du net raffermissement du marché anglais. Les exportations de machines

pour les industries du papier et du carton demeurent actives en Europe de l'Est et en Asie du Sud-Est. Après le tassement observé en 1996, les fabricants français de moules et modèles, liés à la plasturgie, regagnent des parts de marché.

Pour faire face à la concurrence des pays à faible coût de main-d'œuvre, les entreprises françaises intensifient leurs efforts pour accroître leur productivité, mieux innover et développer l'internationalisation de leur production. L'adoption d'une stratégie de « niches » permet à des entreprises moyennes de se développer, comme c'est le cas pour Sidel, numéro un mondial des machines à fabriquer les bouteilles en « PET » (plastique écologiquement transformable).

Les capitaux étrangers pénètrent fortement ce secteur, d'où un taux d'exportation direct élevé et des échanges commerciaux largement excédentaires.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations concernant ces enquêtes dans le chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont décrites au chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

Fabrication d'éléments en métal pour la construction (NES E21, NAF 28.1)

Cette activité comprend :

— la fabrication de constructions métalliques : grands ensembles métalliques destinés soit à la construction d'immeubles ou bâtiments industriels (tels les ossatures, hangars...), soit à la réalisation de projets d'infrastructure (barrages, portes-écluses, tabliers de ponts et passerelles, tours, pylônes...). Les entreprises de ce secteur fournissent essentiellement le secteur de la construction;

— la fabrication de menuiseries et fermetures métalliques : portes, fenêtres ainsi que leurs cadres et fermetures, destinés aussi bien à la construction individuelle qu'aux bâtiments industriels ou commerciaux.

Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières (NES E22, NAF 28.2 et 28.3)

Cette activité comprend :

- les réservoirs et citernes métalliques;
- les bouteilles pour gaz comprimés;
- les radiateurs et chaudières pour chauffage central;
- les générateurs de vapeur;

— les réacteurs nucléaires.

Elle recense également les travaux de réalisation et de montage de matériels chaudronnés pour toutes les industries ainsi que les travaux de tuyauterie sur site industriel (chimie, pétrole, etc.).

Fabrication d'équipements mécaniques (NES E23, NAF 29.1)

Cette activité comprend :

- les moteurs à combustion interne (autres que pour l'automobile et l'aéronautique) destinés au matériel ferroviaire, aux bateaux, au machinisme agricole et au matériel de travaux publics;
- les turbines thermiques et hydrauliques, équipements de barrages;
- les pompes et compresseurs;
- les transmissions hydrauliques et pneumatiques;
- la robinetterie industrielle et sanitaire;
- les organes mécaniques de transmission;
- les roulements.

Fabrication de machines d'usage général (NES E24, NAF 29.2)

Cette activité comprend :

- les fours et brûleurs;
- les ascenseurs monte-charges et escaliers mécaniques;
- le matériel de levage et de manutention;
- les équipements aérauliques et frigorifiques industriels;
- les équipements d'emballage et de conditionnement;
- les appareils de pesage;
- les appareils divers d'usage général (appareils de filtration, appareils pour le traitement de surface, extincteurs...).

Fabrication de machines agricoles (NES E25, NES 29.3)

Cette activité produit :

- les matériels automoteurs (tracteurs, moissonneuses-batteuses, machines à vendanger, etc.);
- les matériels tractés (charrues, semoirs, presses, etc.);
- les matériels à poste fixe (séchoirs, silos, serres, etc.);
- la plaisance et le jardinage (motoculteurs, tondeuses à gazon, etc.).

Fabrication de machines-outils (NES E26, NAF 29.4)

Cette activité comprend :

- les machines-outils à métaux;

- les machines-outils à bois;
- les machines-outils à moteur incorporé;
- le matériel de soudage;
- les machines à scier, polir ou meuler les pierres, le verre, la céramique et autres matières analogues.

Fabrication de machines d'usage spécifique (NES E27, NAF 29.5)

Cette activité comprend :

- les machines pour la métallurgie;
- les machines pour l'extraction ou la construction;
- les machines pour l'industrie agro-alimentaire et les grandes cuisines;
- les machines pour les industries textiles;
- les machines pour les industries du papier et du carton;
- les machines d'imprimerie;
- les machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques;
- les moules et modèles;
- les machines spécialisées diverses (de câblerie ou corderie, pour l'assemblage des lampes, etc.).

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);
- Syndicat général des fondeurs de France et industries connexes;
- Syndicat de la machine-outil, de l'assemblage et de la productique associée (SYMAP);
- Syndicat général de fabricants d'outillage mécanique (SGOM);
- Syndicat national des fabricants de matériel de soudage (SMS);

- Syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles (SYGMA);
- Syndicat national de la chaudronnerie, de la tôlerie et de la tuyauterie (SNCT);
- Association française des industries de la robinetterie (AFIR);
- Union intersyndicale des constructeurs de matériel aéronautique, thermique, thermodynamique et frigorifique (UNICLIMA);
- Syndicat des constructeurs de moteurs à combustion interne;
- Syndicat des constructeurs de compresseurs;
- Syndicat des constructeurs de turbines hydrauliques, conduites forcées et vannes;
- Syndicat des constructeurs de turbines et de matériels énergétiques lourds (SYSTEMEL);
- Association française des constructeurs de pompes;
- Union nationale des industries de transmissions oléo-hydrauliques et pneumatiques;
- Syndicat des constructeurs de machines pour les industries agro-alimentaires (SYMA);
- Union nationale des industries de transmissions mécaniques (UNITRAM);
- Syndicat des industries de matériel de manutention (SIMMA);
- Syndicat des constructeurs de matériel de mines et travaux souterrains.

Publications :

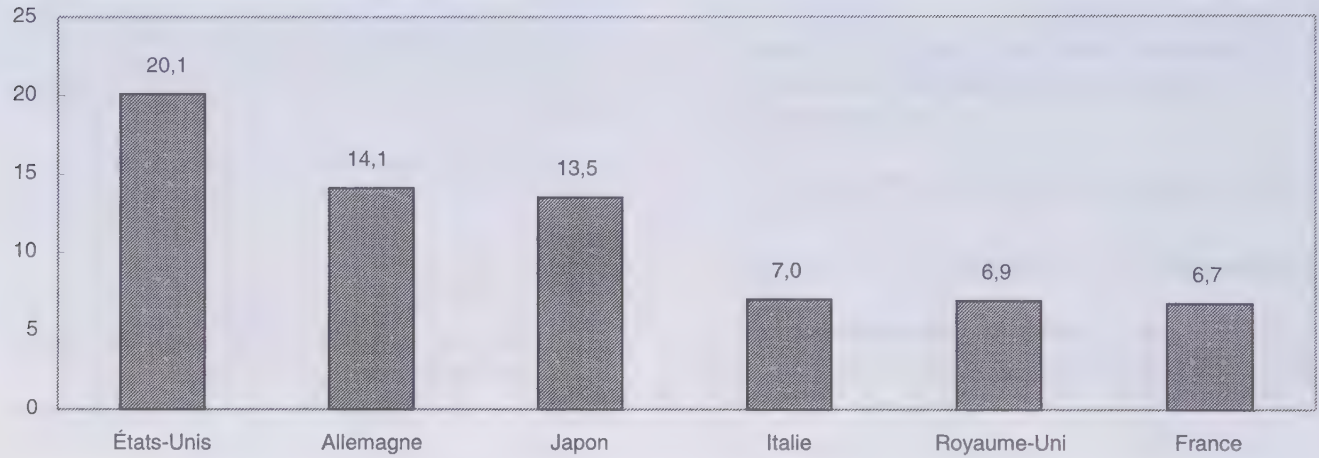
- « Travail des Métaux », (séries annuelles) Chiffres Clés, production Industrielle, SESSI;
- *Chaudronnerie, Tôlerie, Tuyauterie industrielle* (mensuel);
- *Industries mécaniques*, mensuel;
- *Tracteurs, Machines agricoles*, mensuel;
- « L'industrie française des moules et modèles, savoir-faire et haute technologie dans les PMI », Le « 4 pages », SESSI, n° 124, novembre 1999;
- *SYMAP Infos*, mensuel.



GRAPHIQUE K.08-1

**Parts de marché des principaux pays exportateurs d'équipements mécaniques
(NES E23) en 1997**

En %

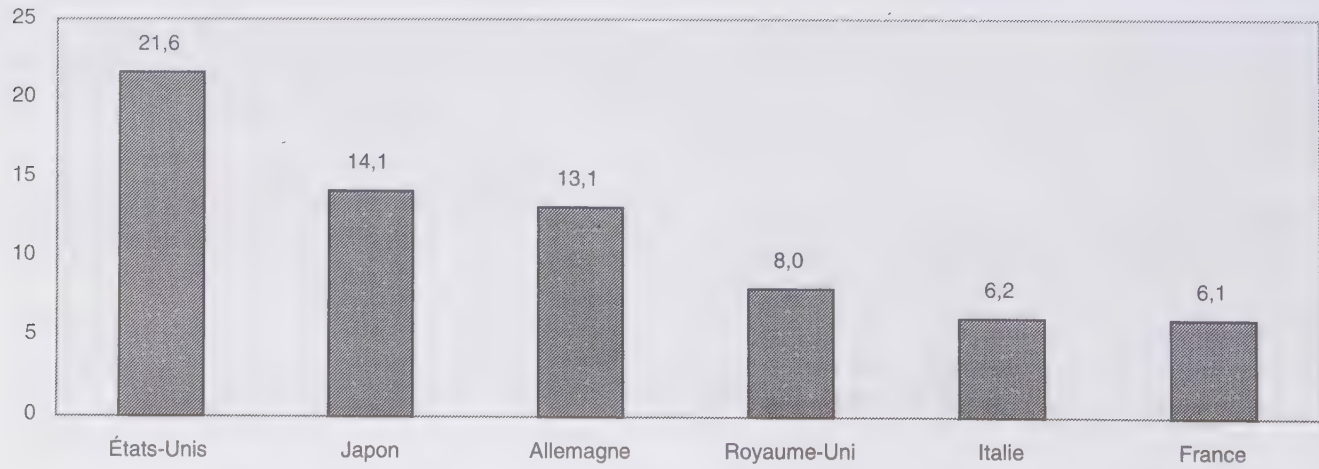


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.08-2

**Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de machines
d'usage général (NES E24) en 1997**

En %

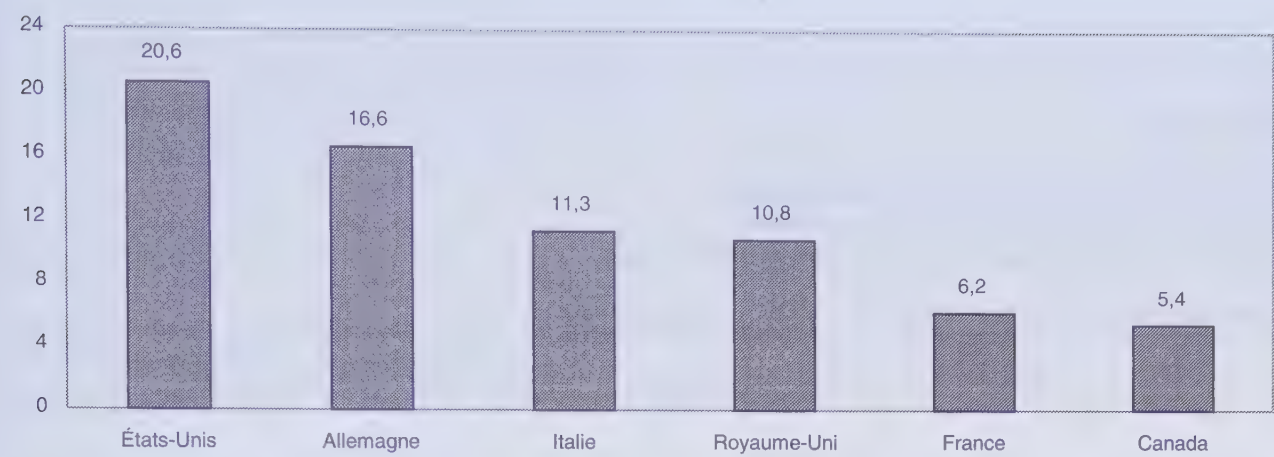


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.08-3

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de machines agricoles
(NES E25) en 1997

En %

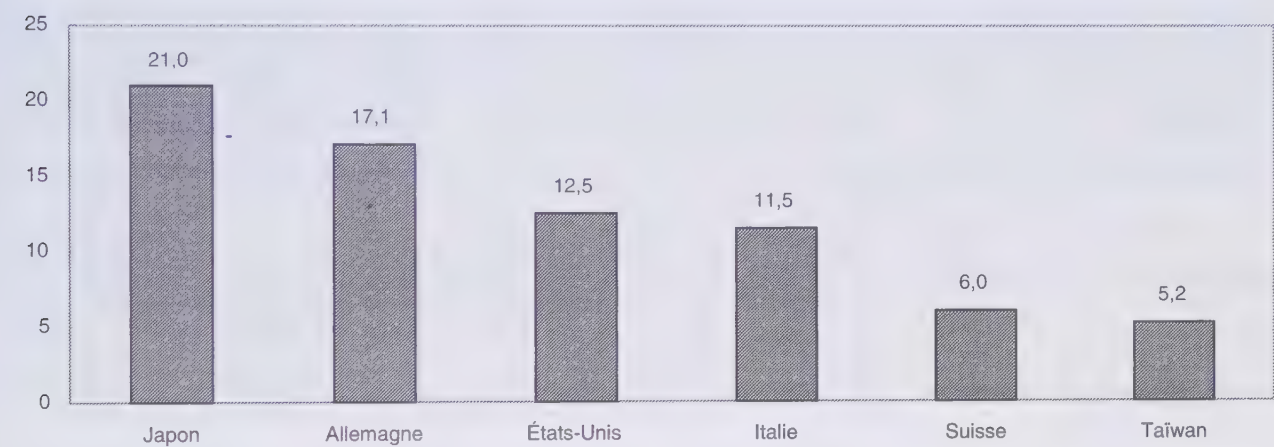


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.08-4

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de machines-outils
(NES E26) en 1997

En %

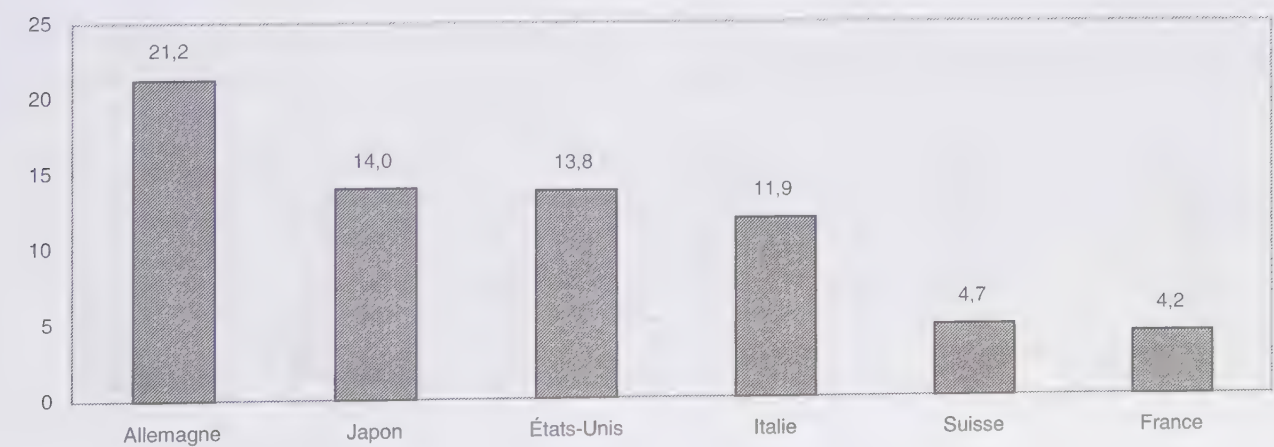


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.08-5

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication d'autres machines
d'usage spécifique (NES E27) en 1997

En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.08-1

Fabrication d'éléments en métal pour la construction,
chaudronnerie, réservoirs métalliques et chaudières,
fabrication d'armes et de munitions : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de constructions métalliques.	281A	23 482	19 969,3	23 194	3 314,0	500,9
Fabrication de menuiseries et fermetures métalliques.	281C	6 046	4 785,8	6 323	878,3	127,4
Fabrication d'éléments en métal pour la constuction.	E21	29 528	24 755,1	29 517	4 192,3	628,3
Fabrication de réservoirs et citernes métalliques.	282A	3 100	1 982,7	2 634	370,4	42,6
Fabrication de bouteilles pour gaz comprimés.	282B	1 598	1 234,3	1 681	278,0	33,9
Fabrication de radiateurs et chaudières pour le chauffage central.	282D	8 018	7 262,9	8 948	1 405,4	297,9
Fabrication de générateurs de vapeur.	283A	2 591	2 750,6	2 435	512,9	35,9
Chaudronnerie nucléaire.	283B	8 136	6 888,7	6 412	1 225,7	78,8
Chaudronnerie-tuyauterie.	283C	43 679	23 589,8	45 015	6 544,7	587,0
Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et chaudières.	E22	67 122	43 709,0	67 125	10 337,1	1 076,1
Fabrication d'armes de chasse, de tir et de défense.	296B	630	394,7	546	79,8	14,3
Fabrication d'armes et de munitions (1).	E28	630	394,7	546	79,8	14,3
Total.		97 280	68 858,8	97 188	14 609,2	1 718,7

(1) Non compris l'activité : fabrication d'armement (véhicules blindés, matériel d'artillerie et missiles, munitions de guerre ...). Seule est comptabilisée la NAF 700 « 296B » qui comprend notamment la fabrication d'armes de chasse, de tir sportif et de défense ainsi que leurs munitions. Comprend également la fabrication de revolvers et de pistolets de calibre inférieur à 9 mm; ne comprend pas la fabrication d'armes blanches.

TABLEAU K.08-2

Fabrication d'éléments en métal pour la construction

Facturations de la branche

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Unité : Million de francs

Produit	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	1997	1998
Fabrication de constructions métalliques	281A	14 679	16 763	17 960	17 814	17 690
dont : Ossatures métalliques de bâtiments industriels lourds	»	1 509	1 618	2 212	2 339	1 825
Ossatures métalliques de bâtiments industriels légers	»	2 088	2 702	2 880	2 809	2 555
Fabrication de fermetures, portes, fenêtres et huisseries métalliques	281C	3 660	3 960	3 631	3 509	4 081
dont : Portes et fenêtres	»	444	420	408	...	...
Radiateurs et chaudières pour le chauffage central	282D	5 172	5 400	5 448	5 112	5 616
dont : Radiateurs non électriques	»	1 188	1 116	900	960	1 080
Chaudières de chauffage central	»	1 776	1 776	1 860	2 028	2 040
Chaudières murales au gaz	»	2 208	2 508	2 688	2 136	2 508

TABLEAU K.08-3

Fabrication d'équipements mécaniques, de machines d'usage général, de machines agricoles et de machines-outils, et d'autres machines d'usage spécifique : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de moteurs et de turbines	291A	9 685	14 430,1	6 658	1 279,2	207,3
Fabrication de pompes et compresseurs	291C	16 267	16 465,3	14 210	2 500,8	548,2
Fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques	291D	4 409	3 239,6	5 479	911,6	174,9
Fabrication d'articles de robinetterie	291F	16 768	14 083,6	15 907	2 613,1	309,2
Fabrication de roulements	291H	9 793	7 999,5	10 218	1 789,5	480,0
Fabrication d'organes mécaniques de transmission	291J	7 689	4 880,6	8 276	1 344,9	237,9
Fabrication d'équipements mécaniques	E23	64 611	61 098,7	60 748	10 439,1	1 957,5
Fabrication de fours et brûleurs	292A	2 922	3 388,6	2 747	540,1	49,4
Fabrication d'ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	292C	15 126	10 052,2	14 874	2 536,3	104,2
Fabrication d'équipements de levage et de manutention	292D	18 805	17 274,3	19 517	3 253,6	341,9
Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	292F	21 308	21 141,4	21 990	3 726,5	440,8
Fabrication d'équipements d'emballage et de conditionnement	292H	3 483	2 697,1	3 466	628,3	77,1
Fabrication d'appareils de pesage	292J	1 574	1 374,8	1 434	216,7	15,2
Fabrication de machines diverses d'usage général	292K	13 007	10 830,5	13 169	2 218,9	361,8
Fabrication de machines d'usage général	E24	76 225	66 758,9	77 197	13 120,4	1 390,4
Fabrication de tracteurs agricoles	293A	2 097	5 884,3	3 691	633,1	160,7
Réparation de matériel agricole	293C	356	172,9	388	40,8	12,5
Fabrication de matériel agricole	293D	12 694	11 452,4	13 558	1 951,3	341,4
Fabrication de machines agricoles	E25	15 147	17 509,6	17 637	2 625,2	514,6
Fabrication de machines-outils à métaux	294A	7 766	6 193,3	8 243	1 436,6	146,2
Fabrication de machines-outils à bois	294B	886	599,0	1 033	156,7	17,6
Fabrication de machines-outils portatives à moteur incorporé	294C	1 185	730,4	941	148,7	13,1
Fabrication de matériel de soudage	294D	2 709	2 605,5	3 312	593,4	90,3
Fabrication d'autres machines-outils	294E	822	450,3	497	82,7	3,3
Fabrication de machines-outils	E26	13 368	10 578,5	14 026	2 418,1	270,5
Fabrication de machines pour la métallurgie	295A	1 932	2 399,2	2 166	420,9	62,7
Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	295C	10 089	13 090,6	10 263	1 813,5	331,8
Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	295E	9 961	7 769,3	10 761	1 779,4	167,6
Fabrication de machines pour les industries textiles	295G	4 468	5 286,7	4 935	886,0	185,2
Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	295J	2 345	2 514,3	2 391	462,4	74,9
Fabrication de machines d'imprimerie	295L	2 341	3 445,7	2 455	484,0	92,8
Fabrication de machines pour travail du caoutchouc et des plastiques	295M	2 938	4 785,4	2 261	442,7	48,7
Fabrication de moules et modèles	295N	11 350	7 625,4	10 275	1 766,6	247,2
Fabrication d'autres machines spécialisées	295P	8 214	7 848,2	7 375	1 332,4	102,8
Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	E27	53 638	54 764,8	52 882	9 387,9	1 313,7
Total		222 989	210 710,5	222 490	37 990,7	5 446,7

TABLEAU K.08-4

Construction mécanique : activité de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Organismes professionnels

Produit	Numéros de la NAF	Unités	1994	1995	1996	1997	1998
Production							
TRACTEURS AGRICOLES	293A						
dont : Tracteurs agricoles complets (1).....		10 ³ pièces	16	18	19	18	17
Motoculteurs		»	61	79	70	65	62
AUTRE MATÉRIEL AGRICOLE	293C						
dont : Ramasseuses-presses (2).....		»	8	8	8	8	8
Tondeuses à gazon		»	152	131	174	160	180
Livraisons							
TURBINES THERMIQUES ET HYDRAULIQUES ET ÉQUIPEMENTS DE BARRAGES ..	291A	10⁶ francs	3 876	4 536	3 996	3 432	3 504
POMPES ET COMPRESSEURS	291C						
Pompes de surface		10 ³ pièces	3 876	4 102	3 461	2 920	2 628
Pompes et pièces détachées		10 ⁶ francs	6 276	6 552	7 020	7 284	7 428
Compresseurs et groupes motocompresseurs mobiles		»	...	2 820	2 904	2 496	2 760
ENGRENAGES, ORGANES DE TRANSMISSION	291J						
Chaînes mécaniques		10 ⁶ francs	408	456	456	552	648
MATÉRIEL THERMIQUE							
Chaudières de chauffage central	282D	10 ⁶ francs	1 776	1 775	1 860	2 028	2 040
Brûleurs pour chauffage central	292A	»	360	384	408	432	396
MACHINES-OUTILS À MÉTAUX	294A						
dont : Machines-outils travaillant par enlèvement de métal		»	1 980	2 736	2 580	2 412	2 940
Machines-outils travaillant par formage de métal		»	948	1 416	1 260	1 404	1 968
MACHINES-OUTILS À BOIS	294B	»	444	552	564	540	576
FABRICATION DE MOULES ET MODÈLES	295N	»	5 963	7 074	7 361	7 337	7 390
Facturations							
ASCENSEURS, MONTES-CHARGES ET ESCALIERS MÉCANIQUES	292C	10⁶ francs	8 760	7 416	8 976	9 251	9 504
MATÉRIEL AÉRAULIQUE ET FRIGORIFIQUE	292F						
Climatisation et conditionnement d'air		»	1 704	1 860	1 944	2 076	2 124
Équipements frigorifiques industriels		»	3 072	3 108	3 372	3 468	4 188

(1) À l'exclusion des tracteurs incomplets et des tracteurs de travaux publics.
(2) Y compris presses à grosses balles.

Industries des équipements électriques et électroniques

(NES : E31 à E35)
(NAF : 30, 31.1, 32.1, 33)

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphiques et tableaux.

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de machines de bureau et de matériel informatique (NES E31) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de moteurs, génératrices et de transformateurs électriques (NES E32) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication d'appareils d'émission et de transmission (NES E33) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de matériel de mesure et de contrôle (NES E35) en 1997.

1. Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique, de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et d'équipements d'émission et de transmission : grandeurs caractéristiques.
2. Machines de bureau, matériel informatique, moteurs, génératrices et transformateurs électriques et fabrication d'appareils d'émission et de transmission. Facturations des branches.
3. Fabrication de matériel médicochirurgical et d'orthopédie, de matériel de mesure et de contrôle : grandeurs caractéristiques.
4. Matériel médicochirurgical et instruments de mesure et de contrôle. Facturations des branches.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. PRÉSENTATION

Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique (NES E31, NAF 30)

Ce secteur regroupe un ensemble d'activités où se mêlent l'industrie manufacturière et les services. En 1998, le chiffre d'affaires augmente de près de 11 %, hausse bien supérieure à celle des industries des biens d'équipement (+7,5 %). Avec une croissance des investissements de l'ordre de 16 %, il est l'un des secteurs le plus dynamique de l'industrie française.

Dominé par les filiales de deux géants américains (IBM et Hewlett Packard) et par le constructeur français Bull, le secteur connaît une réduction importante de ses effectifs (près de 25 % entre 1990 et 1997) et une réorganisation de ses activités. La part de travaux confiés en sous-traitance est sans cesse croissante et ces activités sont remplacées par des activités de service : fabrication de logiciels, services de maintenance et de réparation, gestion de banques de données...

La balance commerciale est largement déficitaire ; les importations, en hausse de près de 10 % entre 1997 et 1998, restent nettement supérieures aux exportations. On importe surtout des unités de stockage pour les assembler sur le territoire mais aussi des périphériques (imprimantes...). Face à la concurrence des pays asiatiques sur les produits standard, les industriels français se sont spécialisés dans les grands systèmes et les billetteries.

En 1998, un ménage sur cinq possède un ordinateur, taux qui reste inférieur au taux d'équipement des foyers allemands (25 %) et surtout américains (40 %). La baisse des prix, estimée à près de 28 % en un an, profite surtout aux ordinateurs de bureau. Les ménages se sont surtout équipés en périphériques multimédia tels que modem, lecteur de cédérom, scanner et imprimantes. L'achat du matériel contre un abonnement longue durée à internet rencontre un grand succès et profite à de nouveaux opérateurs qui concurrencent les grandes marques.

D'après l'enquête « Changements organisationnels et Informatisation », réalisée par le SESSI, 63 % des entreprises de plus de 20 salariés disposent d'un réseau de micro-ordinateurs en 1997, contre 32 % en 1994. La quasi totalité des entreprises utilise au moins un ordinateur pour leur gestion. Le passage à l'euro et à l'an 2000 sont des facteurs qui poussent les entreprises à accroître leurs dépenses informatiques. Début 1998, le gouvernement a mis en place des actions d'information accompagnant une aide financière afin de faciliter l'accès des PME au monde de l'Internet.

Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques (NES E32, NAF 31.1)

En 1998, le chiffre d'affaires du secteur progresse de 9 % et le marché extérieur accroît son importance relative par rapport au marché intérieur. Dix grandes entreprises de plus de 500 salariés réalisent près des deux tiers des exportations. Par contre, elles investissent relativement moins que les PMI. Les effectifs employés par les PMI augmentent en fin d'année d'environ 8 %. Le chiffre

d'affaires par salarié, plus fort dans les grandes entreprises que dans les PMI, s'accroît de 10,8 %. La rentabilité, mesurée par le rapport entre le résultat net comptable et les ventes du secteur, est meilleure, surtout dans les grandes entreprises, alors qu'elle accuse une nette baisse dans les entreprises moyennes (employant entre 250 et 500 personnes).

Le marché des matériels de petite et moyenne puissance connaît des hausses importantes de ses ventes : + 17 % pour les ventes totales, + 19 % pour les ventes à l'exportation. Les hausses des effectifs et des investissements ont été moindres. Le chiffre d'affaires par salarié et la rentabilité nette progressent de ce fait. La croissance sur ce segment est due surtout au développement rapide des importations en provenance de fabricants ayant en partie délocalisé leur production.

Le marché des moteurs et transformateurs de grande puissance est dominé par des multinationales (Gec Alsthom, Schneider, Siemens, ABB). Après une stagnation de quelques années, le gain des marchés extérieurs est très net en 1997 et 1998, malgré la crise asiatique. Les investissements et les effectifs s'accroissent sur ce marché, alors que la rentabilité y est moindre. La balance commerciale reste largement positive. La survie de ce secteur passe par son développement sur les débouchés extérieurs, favorisé par la déréglementation européenne.

La réparation de matériels électriques représente 7,2 % du chiffre d'affaires de ce secteur. Elle suit ce mouvement général de croissance et améliore nettement sa rentabilité.

Fabrication de matériel d'émission et de transmission (NES E33, NAF 32.2)

L'ouverture à la concurrence des marchés des services de télécommunications multiplie le nombre des opérateurs nationaux et internationaux dans chaque pays. La concurrence alimente la baisse des prix et favorise une évolution technologique très rapide, qui fait exploser la demande.

En 1998, au niveau mondial, le marché des équipements de télécommunications s'accroît de 7,2 %. Les terminaux mobiles sont le segment le plus dynamique avec une croissance moyenne de près de 26 % entre 1992 et 1998.

En amont, les équipementiers de télécommunications et les industriels des réseaux informatiques mettent en commun leurs compétences pour répondre à la croissance exponentielle des nouveaux besoins comme la transmission à haut débit du son, de l'image et des données via l'Internet et l'intranet. L'objectif est de permettre à tous l'accès à de nouveaux services depuis tout type de terminal.

Ainsi, la principale société française, Alcatel, a acquis des sociétés américaines, spécialisées dans les réseaux de données et se recentre sur les télécommunications, en particulier dans les terminaux mobiles GSM et les équipements d'infrastructure pour réseaux.

En France, le chiffre d'affaires du secteur progresse fortement en 1998 (+ 12,6 %). Il est plus de deux fois supérieur au niveau de 1990. Les exportations représentent 47 % des ventes. Le taux de couverture des importations par les exportations se redresse après un

net fléchissement en 1997. La France améliore ainsi sa part du marché mondial, se situant au quatrième rang européen et sixième rang mondial. Sa force réside encore dans le matériel de commutation pour professionnels et, malgré un fort accroissement des abonnés à la téléphonie mobile, elle perd des parts de marché dans les terminaux mobiles « grand public ». Les importations doublent presque en deux ans, et la balance commerciale reste déficitaire, surtout vis-à-vis des États-Unis, du Japon et de la Finlande.

Les investissements augmentent fortement de 65 %. En 1998, les mouvements de concentration et de restructuration s'intensifient (fusion de Sat et de Sagem, accords entre Thomson et Alcatel sur le regroupement de leurs activités spatiales...).

Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie (NES E34, NAF 33.1)

Le matériel médico-chirurgical se compose de deux grandes familles de produits : les appareils médico-chirurgicaux (trois quarts du chiffre d'affaires) et l'imagerie médicale et la radiologie. La volonté politique de maîtriser les dépenses de santé, tant au niveau français qu'au niveau européen, oriente l'évolution de ce secteur. Le vieillissement de la population et la demande en équipement médico-chirurgical émanant de nouvelles zones géographiques (Europe de l'Est et Asie) offrent un potentiel de développement important.

Les États-Unis dominent le marché mondial. Ils sont aussi le principal pays investisseur dans ce secteur de l'industrie française, loin devant l'Allemagne. La plupart des entreprises de plus de 100 salariés sont des filiales de groupes américains. Globalement, les entreprises étrangères réalisent les deux tiers du chiffre d'affaires du secteur et près de 80 % des exportations. Cette forte implantation étrangère confère au secteur un taux d'exportation élevé. 20 % du chiffre d'affaires du secteur relève du négoce, et en particulier des échanges intragroupe. Les États-Unis sont le premier pays fournisseur et premier pays client.

L'activité « imagerie médicale et radiologie » ne compte que douze entreprises, dont la principale réalise plus de 80 % du chiffre d'affaires. L'imagerie médicale est en pleine transformation, avec la mise en application des clichés numériques, supports de la télédiagnostic.

Le secteur des appareils médico-chirurgicaux se compose majoritairement de PMI. La petite taille des entreprises françaises est un handicap en matière de recherche et développement. Ces entreprises indépendantes se positionnent sur des produits spécifiques de haute technologie, comme les appareils de diagnostic.

Les entreprises travaillant en relation avec les hôpitaux ont moins de marge de manœuvre du fait de la réduction des budgets hospitaliers. D'autres entreprises, spécialisées dans la fabrication de matériel à usage unique, profitent de l'évolution croissante de l'hospitalisation à domicile (pour certaines pathologies) pour se développer dans le domaine de la perfusion.

Fabrication de matériel de mesure et de contrôle (NES E35, NAF 33.2 et 33.3)

Les États-Unis sont le principal producteur d'instruments de mesure et de contrôle. Ils sont suivis par le Japon et l'Union européenne où l'Allemagne occupe une place prépondérante. Pour lutter contre la concurrence des grands pays producteurs, la France procède à la restructuration de son industrie. Ainsi, elle se réorganise pour former un grand pôle européen d'électronique professionnelle et de défense.

Les équipements d'aide à la navigation représentent près de la moitié du chiffre d'affaires du secteur et emploie 40 % des salariés. Il est vital pour ces entreprises de maintenir un budget de recherche et de développement élevé. Les entreprises de plus de 500 salariés sont principalement des filiales de Thomson-CSF. Elles doivent faire face, sur le marché intérieur, à la décroissance du budget des équipements de défense et à la réorganisation de l'industrie de l'armement. Thomson-CSF est le premier exportateur mondial d'électronique professionnelle civile et militaire. Après une année faste, les exportations fléchissent en 1998, du fait de la baisse des commandes provenant des pays du Moyen-Orient dont les moyens financiers ont régressé. Le secteur spatial, en pleine croissance, comme le marché des équipements d'aide à la navigation routière, présente un axe de développement et de diversification pour ces entreprises traditionnellement liées au marché militaire.

Le secteur des équipements de contrôle des processus industriels continue de croître. Les deux tiers des entreprises qui fabriquent des équipements spécifiques ont un effectif inférieur à 50 personnes. Pour rester compétitives, elles continuent à comprimer les prix de vente de leurs matériels, entraînant à terme une dégradation de leur situation financière.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations concernant ces enquêtes dans le chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont présentées au chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique (NES E31, NAF 30)

● L'industrie de l'informatique comprend :

— la fabrication de machines de bureau : machines à écrire, à photocopier, à impression offset de bureau, caisses enregistreuses, calculatrices de bureau, éditeurs de titres de transport, distributeurs automatiques de billets de banque, machines pour le traitement du courrier (NAF 30.OA);

— la fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques : gros et moyens systèmes, minis et micro-ordinateurs, unités périphériques : imprimantes, lecteurs magnétiques ou optiques, transcodeurs, claviers. (Sont exclus les produits para-informatiques tels que jeux, agendas électroniques, assimilés à des biens de consommation; la fabrication des supports d'informations : bandes magnétiques, disquettes, disques compacts) [NAF 30.OC].

● **Intranet** : réseau interne (à une entreprise, une administration ...) utilisant les outils et les standards d'INTERNET.

● **Progiciel** : ensemble de programmes (logiciel) destiné à une utilisation donnée.

● **Les Cédéroms** : disques compact porteur d'informations numérisées, sons-images, lus par un lecteur à système laser. Sa capacité de stockage est plus de 1 000 fois celle d'une disquette.

Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques (NES E32, NAF 31.1)

Cette activité comprend :

● Le matériel électrique de petite et moyenne puissance (inférieure à 750 kW ou kVA) :

- moteurs et transformateurs;
- groupes électrogènes fixes ou mobiles;
- moteurs génératrices et convertisseurs à courant continu.

● Le matériel électrique de grande puissance ou à haute tension (égale ou supérieure à 750 kW ou kVA) :

- moteurs et équipements de traction;
- équipements de production de l'électricité;
- transformateurs de distribution d'électricité;

Elle comprend aussi la réparation de matériels électriques.

Fabrication d'appareils d'émission et de transmission (NES E33, NAF 32.2)

Ces équipements peuvent se répartir en trois catégories :

— **les équipements de transmission** : radio-communication, télécommunication spatiale, radiodiffusion et télédiffusion ainsi que les appareils de relais, de commande, de mesure ou de signalisation à distance par voie hertzienne, lignes téléphoniques.

— **les équipements de commutation** : Ils comprennent le matériel de commutation publique et commutateurs à usage privé, dont la plupart sont numérisés.

— **les équipements d'émission et de réception** : téléphone fixe, téléphone mobile, télex, télégraphe, télécopieur, terminaux de données, terminaux d'images.

Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie (NES E34, NAF 33.1)

Cette fabrication comprend :

- Le matériel d'imagerie médicale et de radiologie;
- Les appareils médico-chirurgicaux.

Fabrication de matériel de mesure et de contrôle (NES E35, NAF 33.2 et 33.3)

Cette fabrication comprend :

● Les équipements d'aide à la navigation : fabrication de pilotes automatiques, d'équipements de commande de vol, d'appareils de radiodétection;

● L'instrumentation scientifique et technique : fabrication d'instruments de mesure, d'oscilloscopes, d'appareils pour les mesures géophysiques, fabrication de compteurs d'électricité, d'eau, de gaz, d'essence, etc.;

● Les équipements de contrôle des processus industriels.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);
- Syndicat du pesage et comptage;
- Chambre syndicale des fabricants et négociants d'appareils de laboratoire;
- Chambre syndicale de fabricants de matériels et produits pour l'art dentaire;
- Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM);
- Syndicat général des industries du matériel photographique et cinématographique substandard, vidéo et industries connexes;
- Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC).

Publications :

- Statistiques et rapports d'activité (annuels) de la FIEEC (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication);
- Technologies et société de l'information, Chiffres-clés Analyse, SESSI, INSEE, SJTI, 1999;
- *L'usine Nouvelle*, n° 2628, février 1998.
- *Points de repères 1996-1997*, SFIB (Syndicat de l'industrie des technologies de l'information);
- « Informatique et télécommunications, Perspectives sectorielles 1996-2002 », *Les Prévisions Glissantes Détaillées du Bipe*, 1997;
- Rapport annuel, SIT (Syndicat des Industries de Télécommunications);
- Bilan annuel de la Commission supérieure du Service Public des Postes et Télécommunications;
- *Rapport annuel 1998*, GIMÉLEC (Groupement des industries de matériels d'équipement électrique et de l'électronique associée);
- « Construction électrique professionnelle », volume II, Perspectives sectorielles 1998-2003, *Bipe*, 1998;
- « L'industrie électronique européenne : hétérogénéités et incertitudes », collection Études, ministère de

l'Économie, des Finances et de l'Industrie, DGSI, 1997.

— *Chiffres-clés et indicateurs des télécommunications mondiales*, OMSYC, 1998-1999;

— *Les 100 technologies clés pour l'industrie française*, ministère de l'Industrie, SESSI, 1995;

— *Fabrication de matériel médico-chirurgical*, Chiffres-clés, Production industrielle, (séries trimestrielles), SESSI;

— *Électronique internationale* (hebdomadaire).

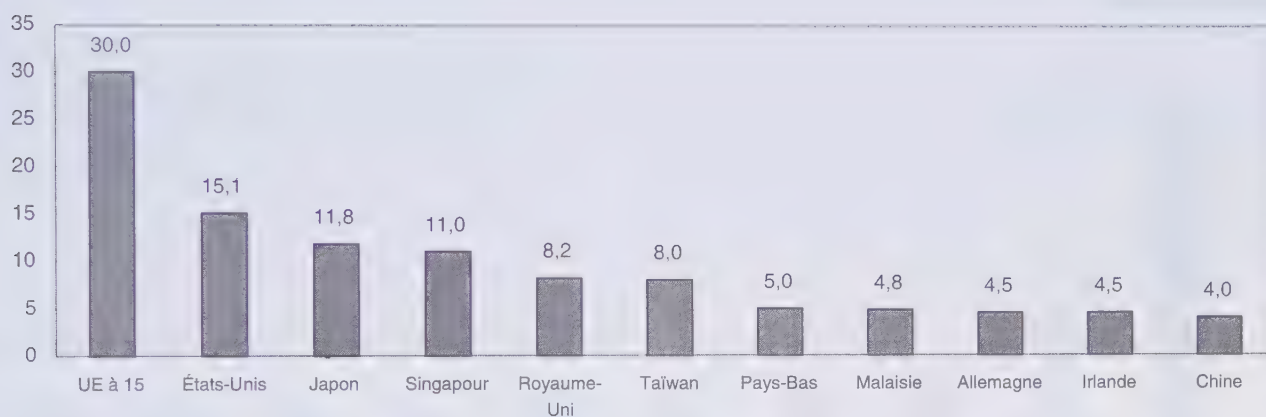
— *Les autoroutes de l'information*, G. Théry, rapport au Premier ministre, 1994, La Documentation française.



GRAPHIQUE K.09-1

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de machines de bureau et de matériel informatique (NES E31) en 1997 (1)

En %



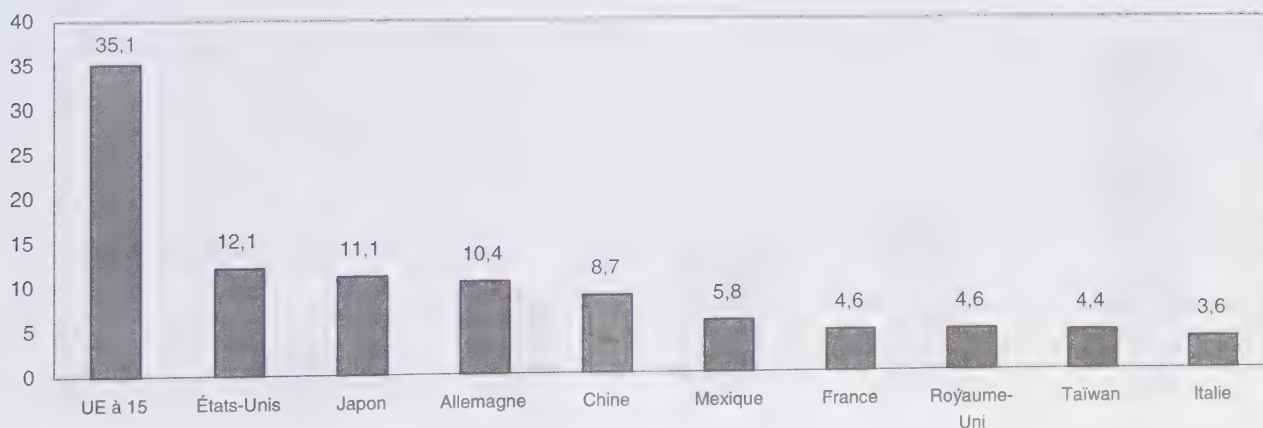
(1) France : 3,6 %

Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.09-2

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de moteurs, génératrices et de transformateurs électriques (NES E32) en 1997

En %

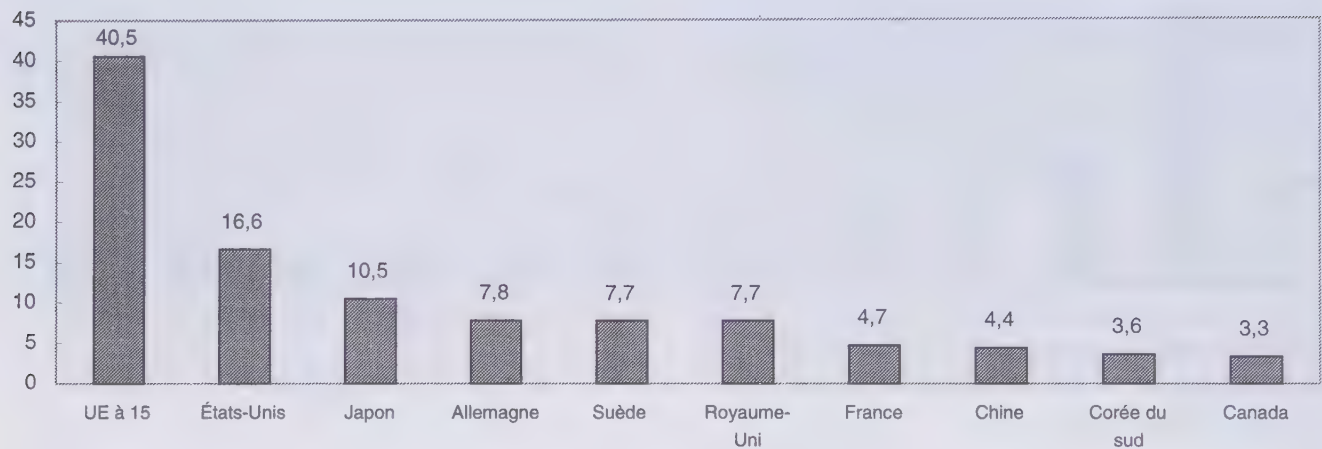


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.09-3

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication d'appareils d'émission et de transmission (NES E33) en 1997

En %

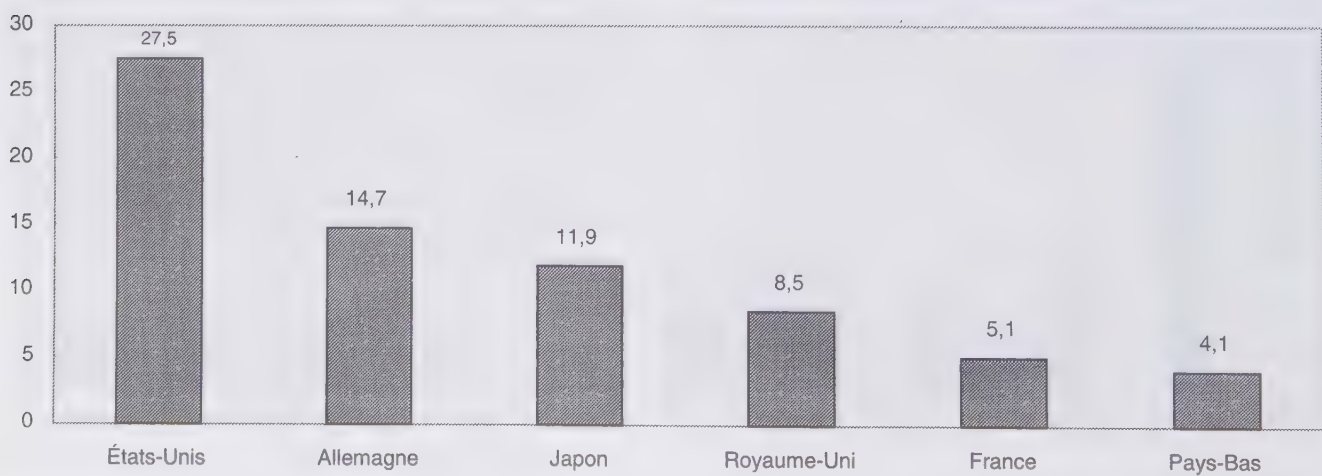


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.09-4

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de matériel de mesure et de contrôle (NES E35) en 1997

En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.09-1

**Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique,
de moteurs, génératrices et transformateurs électriques,
et d'équipements d'émission et de transmission : grandeurs caractéristiques**

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de machines de bureau	300A	5 119	7 914,6	5 354	927,1	466,8
Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques	300C	19 282	42 597,0	25 468	7 322,4	1 103,3
Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	E31	24 401	50 511,6	30 822	8 249,5	1 570,1
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques de petite et moyenne puissance	311A	17 411	15 385,4	16 953	2 610,5	402,2
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques de grande puis- sance	311B	7 587	6 035,8	10 175	1 797,1	279,3
Fabrication de matériels électriques	311C	2 855	1 879,4	2 343	380,4	26,0
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	E32	27 853	23 300,6	29 471	4 788,0	707,5
Fabrication d'équipements d'émission et de transmission hertzienne	322A	18 490	22 403,4	14 839	3 515,5	515,0
Fabrication d'appareils de téléphonie	322B	37 470	47 782,1	42 156	9 690,5	1 571,1
Fabrication d'équipements d'émission et de transmission	E33	55 960	70 185,5	56 995	13 206,0	2 086,1
Total		108 214	143 997,7	117 288	26 243,5	4 363,7

TABLEAU K.09-2

Machines de bureau, matériel informatique, moteurs, génératrices et transformateurs électriques et fabrication d'appareils d'émission et de transmission

Facturations des branches

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Fédération des Industries électriques, électroniques et de Communication (FIEEC)

Unité : Million de francs

Produit	Numéros de la NAF	1997	1998
Machines de bureau	300A	3 364	3 141
Ordinateurs et autres équipements informatiques	300C	60 601	68 134
dont : Ordinateurs et micro-ordinateurs	»	42 580	50 000
Unités d'entrée ou de sortie	»	4 584	4 992
Moteurs, génératrices et transformateurs de petite et moyenne puissance (< 750 kW ou kVA)	311A	8 547	9 321
dont : Matériel électronique de puissance	»	2 641	2 948
Transformateurs de petite puissance	»	1 221	1 407
Moteurs, génératrices et transformateurs de grande puissance (> 750 kW ou kVA)	311B	9 573 r	9 898
dont : Moteurs et équipements électriques pour la traction ferroviaire	»	2 891	2 950
Groupes électrogènes	»	2 574	2 562
Moteurs et génératrices de grande puissance	»	1 235	1 564
Réparation de matériel électrique	311C	1 297	1 137
Équipements d'émission et de transmission hertzienne	322A	33 266	39 101
Appareils de téléphonie	322B	27 819	35 002
dont : Matériel de commutation et de télécommunications	»	14 922	17 673
Matériels téléphonique d'abonnés	»	4 443	5 386

TABLEAU K.09-3

Fabrication de matériel médicochirurgical et d'orthopédie, de matériel de mesure et de contrôle : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de matériel d'imagerie médicale et de radiologie	331A	2 782	5 727,8	2 754	771,8	64,9
Fabrication d'appareils médicochirurgicaux	331B	16 118	11 498,4	18 821	3 137,2	657,4
Fabrication de matériel médicochirurgical et d'orthopédie	E34	18 900	17 226,2	21 575	3 909,0	722,3
Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	332A	26 718	34 286,4	27 468	6 860,6	522,4
Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	332B	30 051	24 503,9	29 568	5 495,8	651,4
Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	333Z	13 237	10 203,4	13 157	2 501,3	322,0
Fabrication de matériel de mesure et de contrôle	E35	70 006	68 993,7	70 193	14 857,7	1 495,8
Total		88 906	86 219,9	91 768	18 766,7	2 218,1

TABLEAU K.09-4

Matériel médicochirurgical et instruments de mesure et de contrôle

Facturations des branches

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Fédération des Industries électriques et électroniques (FIEE)

Unité : Million de francs

Produit	Numéros de la NAF	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Matériel d'imagerie médicale et de radiologie	331A, B	3 264	4 140	3 337	2 924	4 079	...
dont : Appareils de radiologie et accélérateurs de particules	331A	2 580	3 420	2 339	2 005	2 413	...
Appareils d'électronique médicale	p 331B	696	720	842	884	1 605	...
Équipements d'aide à la navigation	332A	19 896	18 036	18 045	22 474	21 066	21 862
dont : Appareils de radiodétection et de radiosondage	»	...	...	12 659	13 184	15 240	...
Appareils de radionavigation	»	...	...	1 515	918	1 098	...
Instrumentation scientifique et technique	332B	7 188	7 356	7 242	8 452	7 538	7 512
dont : Compteurs d'électricité	»	600	684	645	670	660	...
Appareils de mesure de grandeurs électriques	»	2 868	2 664	2 272	2 540	2 544	...
Régulateurs industriels	»	672	672	706	488 r	512	...
Équipements de contrôle des processus industriels	333Z	8 052	8 736	9 007	10 555	9 919	8 976

Industrie des produits minéraux

(NES : F11 à F14)
(NAF 13, 14, 26.1 à 26.8)

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphiques et tableaux.

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'extraction de produits de carrière et minéraux divers (NES F12), en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de verre et d'articles en verre (NES F13), en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction (NES F14), en 1997.

1. Extraction de minerais métalliques : grandeurs caractéristiques.
2. Minerais de fer : production.

3. Extraction de produits de carrière et minéraux divers : grandeurs caractéristiques.
4. Minéraux divers et matériaux de carrière : principales productions de la branche.
5. Fabrication de verre et d'articles en verre : grandeurs caractéristiques.
6. Verre : principales productions de la branche.
7. Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction : grandeurs caractéristiques.
8. Matériaux de construction et céramique : principales productions de la branche.

1. PRÉSENTATION

Extraction des produits de carrière et minéraux divers (NES F12, NAF 14)

En 1997, les sables et granulats, composante la plus importante du secteur, progressent; dans le bâtiment et les travaux publics, l'activité reprend. Les entreprises de 20 à 49 salariés représentent les trois quarts du nombre d'entreprises et près d'un tiers de l'effectif. La restructuration du secteur est amorcée depuis quelques années autour de quelques groupes : Rocamat, Redlands et Lafarge. La localisation géographique de l'activité dépend des sources de matières premières mais est également liée aux grandes concentrations de population.

Pondéreux et de faible valeur unitaire, les produits de carrière et minéraux divers sont, sauf exception, relativement peu échangés au niveau international. En 1998, la balance commerciale se détériore. Elle est déficitaire de plus de 500 millions de F. Les points forts excédentaires sont les sables et granulats, le gypse, la craie, les argiles, le talc et le soufre avec un solde positif supérieur à 900 millions de F. Par contre, les pierres de construction, les phosphates, les kaolins et les produits divers sont déficitaires de plus de 1,3 milliard de F.

Fabrication de verre et d'articles en verre (NES F13, NAF 26.1)

L'industrie du verre doit répondre à une demande aussi bien mondiale que locale : mondiale pour l'automobile et les écrans, locale pour l'emballage et le bâtiment. Sa production est très concentrée. Ainsi, dans le verre plat, cinq opérateurs réalisent plus de 70 % du tonnage mondial. Dans cet environnement concurrentiel, la France ne dispose plus que d'un groupe de taille mondiale, Saint-Gobain, Danone s'étant désengagé de son activité historique et recentré sur l'agroalimentaire. Certaines entreprises sont leaders sur leurs marchés (Cristallerie d'Arque, Baccarat, Lalique...).

L'industrie française est dominée par les filiales de Saint-Gobain, mais l'implantation étrangère tend à se renforcer. Les filiales des groupes étrangers sont particulièrement présentes dans le verre plat et le verre technique.

L'activité verrière la plus importante est la fabrication de verre creux qui totalise 60 % des facturations totales de la branche. Le verre creux regroupe des produits largement exportés : l'emballage en verre, contenant privilégié des produits de luxe (parfums, champagnes) et la cristallerie dont le taux d'exportation est de l'ordre de 70 %. Il comprend également la verrerie de ménage. Dans ce secteur, l'allègement du verre, avec une recherche fondamentale sur les propriétés mécaniques et le recyclage, permettent de lutter contre la concurrence des autres matériaux d'emballage, en particulier le plastique. Les verriers continuent d'étoffer le système de recyclage dans le cadre d'Éco-Emballages. Ils travaillent en partenariat avec la société de valorisation des déchets Adelphe. L'objectif est un taux de récupération de 75 % en l'an 2002.

Plus de la moitié de la production de verre plat sert les marchés des pays limitrophes. Elle est destinée à 60 % au marché cyclique du bâtiment et à 40 % au marché de l'automobile, marchés de proximité. Pour assurer leurs

débouchés dans le domaine du bâtiment, les producteurs de verre plat, français ou étrangers, mènent depuis quelques années une politique d'intégration vers l'aval et rachètent les transformateurs indépendants.

Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction (NES F14, NAF 26.2 à 26.8)

Le secteur des matériaux de construction est très diversifié par la taille de ses entreprises, leurs structures, leurs marchés et leurs techniques : le travail de la pierre est constitué aux quatre cinquièmes d'entreprises de moins de cinquante salariés. Ce secteur garde une organisation et des méthodes de travail traditionnelles. Par contraste, l'industrie cimentière, qui ne compte que cinq entreprises, dont quatre de plus de 700 salariés, est une industrie à forte technologie.

Ce secteur travaille à 70 % pour le bâtiment. Celui-ci progresse de 1,2 % en 1998. La construction de logements bénéficie pleinement de l'arrivée à terme du dispositif Périssol et des conditions financières accordées par les banques. Des perspectives liées à l'environnement, la qualité de la vie et la mise aux normes françaises et européennes s'offrent dans de nombreux domaines : assainissement des eaux, collecte des déchets, transports en commun, bâtiments publics, désamiantage...

La balance commerciale, légèrement déficitaire en 1997, accentue son déficit en 1998. Les produits réfractaires, les ciments et chaux, les tuiles et les appareils sanitaires maintiennent leurs bonnes performances à l'exportation et totalisent un excédent de 3,3 milliards de F. Malgré un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de F réalisé à l'exportation, les articles céramiques à usage domestique ou ornemental et les carreaux de céramiques, victimes de la concurrence internationale, ont un déficit commercial chronique de 3,3 milliards de F.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes dans le chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Pour les définitions d'ordre général, consulter le chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

Extraction des produits de carrière et minéraux divers (NES F12, NAF 14)

Ce secteur des biens intermédiaires recouvre l'extraction et la production de biens très diversifiés liés à trois secteurs d'activités.

● Le bâtiment et génie civil (Construction), pour l'extraction et la transformation des pierres de construction de toute nature (calcaire, granit, meulière, grès ...), l'extraction d'ardoises et leur transformation, l'extraction et la production de granulats d'origine alluvionnaire ou à partir de roches calcaires et éruptives;

● L'industrie, pour la production de matériaux de carrière (castines, gypse, calcaires industriels, dolomie), de sables industriels, de soufre (y compris par épuration de gaz naturel ou raffinage de pétrole), de sels (par exploitation de marais salants ou extraction minière y compris par dissolution et pompage), pour l'extraction d'argiles, de kaolin et de terres réfractaires, de barytine, de spath fluor et de terres colorantes;

● L'agriculture, pour l'extraction de phosphates naturels, de sels de potassium naturels et d'amendements.

Fabrication de verre et d'articles en verre (NES F13, NAF 26.1)

Industrie du verre : elle regroupe plusieurs types de productions aux procédés de fabrication et aux débouchés différents :

● le verre plat comprend trois produits de base (le verre étiré, la glace et les verres coulés) qui servent à la fabrication du verre trempé, de verre feuilleté, de vitrages isolants, de miroirs et de produits spéciaux. Il est fabriqué dans des installations importantes et coûteuses selon le procédé du « float-glass », consistant à déverser du four le verre fondu sur un bain métallique d'étain en fusion, sous atmosphère d'azote;

● le verre creux comprend le verre d'emballage (bouteilles, pots, flacons) destiné à l'industrie ainsi que la verrerie de ménage;

● le verre à la main comprend la gobeletterie et le cristal destiné aux ménages;

● le verre technique comprend des articles très élaborés tels que le verre optique, les composants industriels, les cônes et écrans de télévision.

Fibres de verre : elles sont constituées par les fibres d'isolation employées dans l'industrie et la construction pour l'isolation thermique et acoustique et les fibres de renforcement utilisées pour consolider les matières plastiques ou minérales.

Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction (NES F14, NAF 26.2 à 26.8)

Ce secteur regroupe la fabrication des produits céramiques et la production de matériaux de construction. Cette dernière comprend la fabrication de tuiles, briques et produits divers en terre cuite, la fabrication de ciments, chaux, plâtre, béton prêt à l'emploi, mortiers et bétons

secs, les ouvrages en béton, fibres-ciment ou plâtre pour la construction, le travail de la pierre, la fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);
- Mines domaniales des potasses d'Alsace;
- Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM);
- Syndicat national des fabricants de ciments et de chaux;
- Confédération des industries céramiques de France;
- Fédération des fabricants de tuiles et briques de France.

Publications :

Annales des mines, annuel, École des mines;

Minerals yearbook, publication annuelle du US bureau of mines;

« Matériaux de construction et produits de carrière », Statistiques 1997, UNICEM;

« Matières premières minérales », Chiffres-clés, Observatoire des matières premières minérales, Secrétariat d'État à l'industrie, 1998;

L'industrie céramique et verrière;

L'industrie cimentière. La Lettre.

Écomine, bulletin mensuel de l'observatoire des matières premières et du BRGM;

« *Les matières premières minérales* », Observatoire des matières premières, Chiffres-Clés, Références, SESSI, 1997.

B. Wichmann : « Industrie du verre », Chiffres-Clés, Production industrielle, séries mensuelles commentées et trimestrielles, SESSI;

P. Brocard « L'industrie du verre creux : en verre et contre tout ». *Le 4 pages*, n° 29, février 1994, SESSI ;

P. Brocard « Le verre plat flotte sur la reprise », *Le 4 pages*, n° 48, mai 1995, SESSI;

P. Brocard, *L'industrie du verre*, SESSI, 1998;

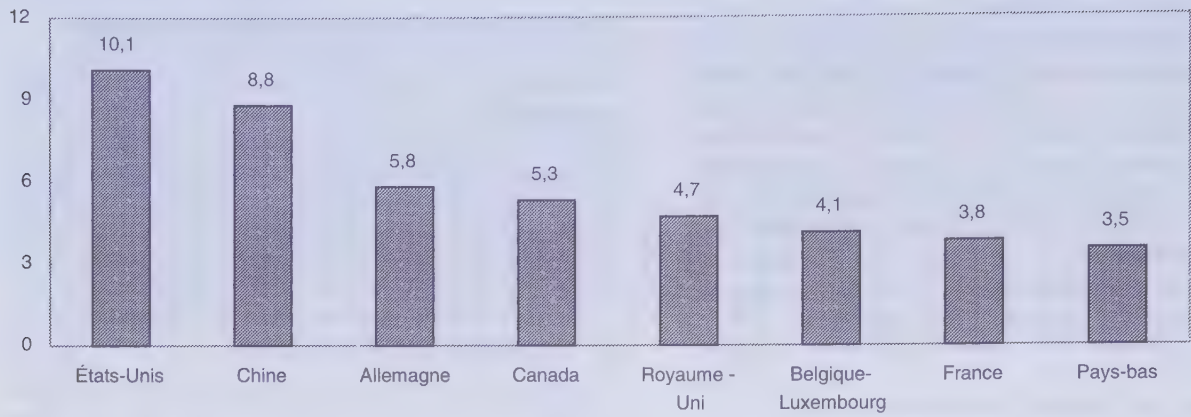
P. Brocard, « Les verriers français exportent leur « savoir-verre » », *Industrie française et mondialisation*, SESSI, 1998.



GRAPHIQUE K.10-1

Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'extraction de produits de carrière et minéraux divers (NES F12) en 1997

En %

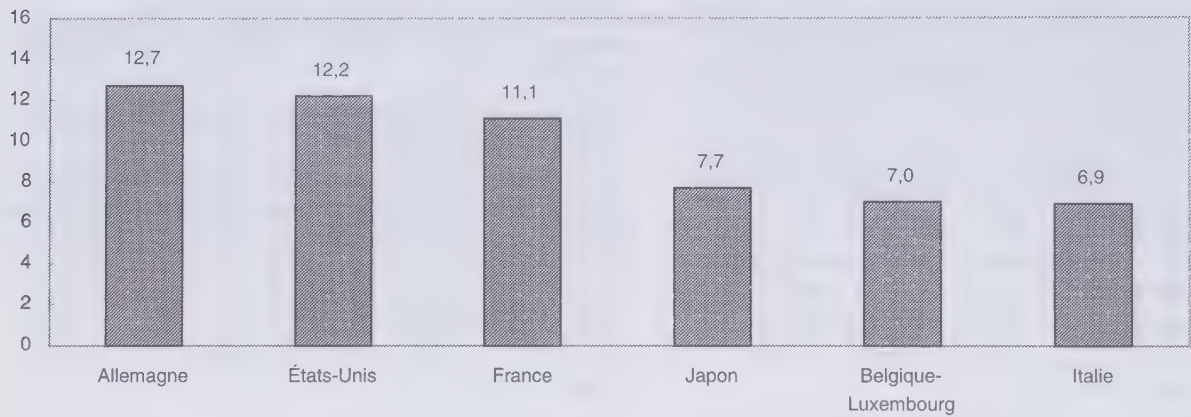


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.10-2

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de verre et d'articles en verre (NES F13) en 1997

En %

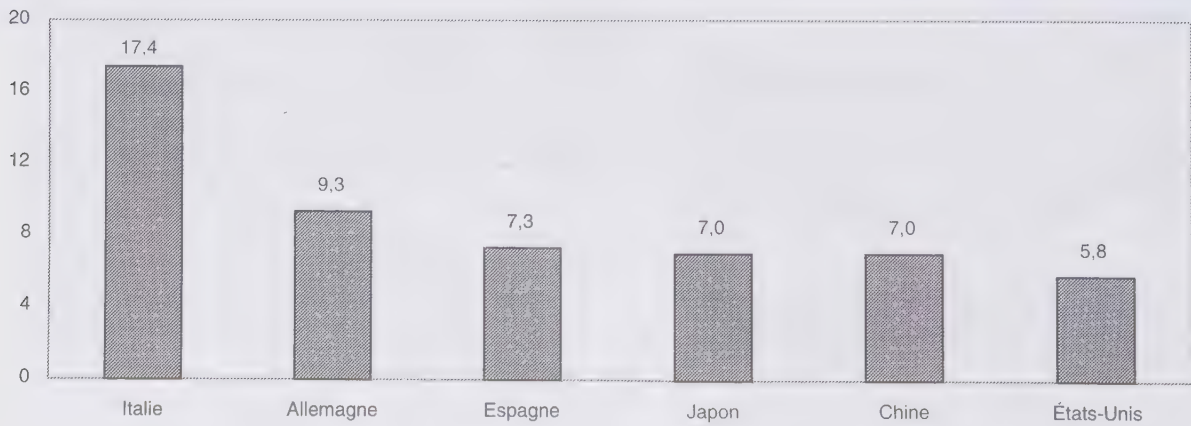


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.10-3

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction (NES F14) en 1997

En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.10-1

Extraction de minerais métalliques : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Extraction de minerais de fer et de métaux non ferreux	131Z et 132Z	337	159,3	424	75,3	19,0
Extraction de minerais métalliques	F11	337	159,3	424	75,3	19,0

TABLEAU K.10-2

Minerais de fer : production

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI) Unité : Millier de tonnes

Produit	Numéro de la NAF	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	(1) 1998
Minerais de fer	131Z	2 417,9	1 496,0	1 459,9	522,7	0,5
dont : Poids de métal contenu		707,1	432,1	428,5	145,3	0,2

(1) Fin juillet 1997, les mines d'Arbed, sur la commune d'Audun-le-Tiche, en Moselle, ont été définitivement fermées. Elles assuraient 90 à 95 % de la production. Cet évènement explique la chute importante de la production en 1998.

TABLEAU K.10-3

Extraction de produits de carrières et minéraux divers : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Extraction de pierres pour la construction et d'ardoise	141A et 141E	2 247	1 080,3	2 335	321,4	60,5
Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie	141C	1 408	1 819,6	1 619	302,8	223,0
Production de sables et de granulats	142A	11 683	11 701,9	12 566	1 859,6	971,2
Extraction d'argiles et de kaolin.....	142C	1 114	946,2	1 120	193,7	66,9
Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels et production de sel	143Z et 144Z	4 242	2 899,2	4 045	877,7	80,4
Activités extractives n.c.a. (1).....	145Z	650	687,1	685	125,4	45,9
Extraction de produits de carrières et minéraux divers (Autres ind. extrac- tives)	F12	21 344	19 134,3	22 370	3 680,6	1 447,9

(1) N.c.a. : non compris ailleurs (dans une autre « classe » de la NAF 700). Comprend notamment l'extraction de minéraux et matériaux divers : matières abrasives naturelles, amiante en roche, graphite naturel, farines siliceuses fossiles, stéatite (talc), feldspath; l'extraction de pierres gemmes, de quatz, de mica et d'asphaltes et de bitumes naturels, etc.

TABLEAU K.10-4

Minéraux divers et matériaux de carrière : principales productions de la branche

Sources : SESSI; Fédération des Chambres Syndicales des Minerais;
Minéraux industriels et Métaux non ferreux

Produit	Nombres de la NAF	Unités	1994	1995	1996	1997	1998
PIERRES POUR LA CONSTRUCTION							
Granit	141A						
Blocs bruts et moellons pour construction		m ³	199 160	162 700	149 700	206 200	208 100
Calcaire et marbre		»					
Blocs bruts extraits			246 100	253 223	271 300	244 500	276 600
SABLES ET GRANULATS							
Sables industriels (1)	142A	10 ³ tonnes	6 241	6 099	6 134	6 005	6 139
Sables et graviers d'alluvions		»	186 370	181 130	163 650	164 950	167 600
dont : Cailloux (2)		»	5 900	6 860	5 660		
Gravillons (2)		»	58 170	55 390	50 220	59 460	59 420
Sables		»	69 540	68 440	63 870	65 900	66 410
Tout venant		»	29 860	28 610	24 660	33 410	36 010
Matériaux concassés de roche et de laitier							
dont : Graviillon concassé		»	55 630	55 790	52 500	74 560	81 010
Sable de concassage		»	27 890	27 090	25 340	27 250	28 360
Tout venant concassé (2)		»	30 490	32 490	30 410		
Graves et tout venant concassé (2)		»	...	...	...	68 070	68 760
Poudres de pierre et carbonates de chaux (tous usages sauf amendements)		10 ³ tonnes	2 361	2 484	2 470	2 629	2 996
ARGILES ET KAOLINS							
Argiles :	142C	10 ³ tonnes					
Crues		»	1 088	1 188	1 081	977	943
Broyées		»	154	130	161	168	116
Calcénées		»	156	160	162	170	182
MINÉRAUX POUR L'INDUSTRIE CHIMIQUE ET ENGRAIS NATURELS							
Sels de potassium naturels :	143Z	10 ³ tonnes					
Extraction brute		»	6 380	6 157	5 718	4 913	3 267
Extraction nette : poids de K ₂ O contenu		»	936	869	812	725	454
Barytine enrichie		»	72	75	81	77	75
Spath fluor concentré		»	105	102	78	84	81
Soufre		»	1 112	1 063	990	960	869
SELS							
Chlorure de sodium cristallisé (3)	144Z	10 ³ tonnes	3 260	4 122	3 654	4 063	3 330
dont : Sel de mer		»	1 118	1 473	966	1 188	1 257
Chlorure de sodium en dissolution		»	4 762	4 365	4 273	4 051	4 482
PRODUITS MINÉRAUX DIVERS							
Talc :	145Z	10 ³ tonnes					
En roche		»	29	25	28	28	28
En poudre		»	278	297	321	335	363
Quartz et quartzites		»	329	358	306	375	284
Feldspath brut		»	286	306	409	330	291

(1) Non compris les optants pour 1995, 1996, 1997 et 1998.

(2) Modification de questionnaire. À partir de 1997, ces rubriques ne sont plus collectées isolément :

- la série « Gravillons » comprend les deux anciennes séries « Cailloux » et « Gravillons »;

- une nouvelle série « Graves et tout venant concassé » a été créée.

Avant 1997, les « Graves » (granulats utilisés pour la constitution de la couche de base d'une chaussée), étaient collectées séparément et non publiées.

(3) Un déclarant supplémentaire à compter de 1995.

TABLEAU K.10-5

Fabrication de verre et d'articles en verre : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de verre plat	261A	2 381	2 786,6	2 962	648,5	113,6
Façonnage et transformation du verre plat	261C	8 891	7 773,1	9 031	1 297,2	280,9
Fabrication de verre creux	261E	28 649	21 733,9	29 723	4 997,5	1 108,6
Fabrication de fibres de verre	261G	1 781	2 251,4	1 979	407,4	76,6
Fabrication et façonnage d'articles techniques en verre (y compris isolateurs) . . .	261J et 261K	5 416	3 331,9	4 868	811,6	189,4
Fabrication de verre et d'articles en verre	F13	47 118	37 876,9	48 563	8 162,2	1 769,1

TABLEAU K.10-6

Verre : principales productions (1) de la branche

Sources : Fédération des chambres syndicales de l'industrie du verre
Fédération des chambres syndicales de verrerie à la main et de fabrication mixtes
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Produit	Nunéros de la NAF	Unités	1994	1995	1996	1997	1998
VERRE PLAT ET DÉRIVÉS, PRODUITS DE LA MIROITERIE							
Verre coulé, étiré et glace non trempés	261A	10 ³ tonnes	868	928	966	1 039	1 016
Fibres de verre (2), livraisons	261G	»	180	198	192	198	227
Vitrages isolants, livraisons	261C	10 ³ m ²	8 998	9 563	9 768	10 243	10 926
VERRE CREUX MÉCANIQUE, VERRERIE DE MÉNAGE							
Bouteilles et bonbonnes	261E	10 ³ tonnes	2 894	3 043	3 066	3 179	3 324
Flaçonnage mécanique, pots industriels en verre	»	»	543	577	608	616	636
Verrerie de table et de cuisine, cristallerie mécanique	»	»	438	454	430	437	445
VERRE TECHNIQUE	261J	»	154	147	162	156	138

(1) Ces chiffres comprennent à la fois la production et la transformation de verre (NAF 26.1).
(2) Y compris fils et fibres de verre à usage textile.

TABLEAU K.10-7

Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	262A	6 404	2 312,3	6 330	736,9	83,9
Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	262C	4 514	2 064,7	4 521	669,2	74,7
Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	262E	549	340,2	577	86,0	23,0
Fabrication de produits céramiques réfractaires	262L	4 532	3 920,9	4 615	845,6	199,0
Fabrication de carreaux en céramique	263Z	3 227	1 972,1	3 953	555,8	179,9
Fabrication de briques	264A	1 685	1 223,2	1 878	279,9	91,2
Fabrication de tuiles	264B	3 134	2 850,3	3 218	473,0	451,7
Fabrication de produits divers en terre cuite	264C	213	140,4	240	30,4	9,1
Fabrication de ciment	265A	4 960	11 070,1	5 381	1 271,4	943,1
Fabrication de chaux	265C	1 034	1 871,5	849	139,7	113,8
Fabrication de plâtre et d'éléments en plâtre pour la construction	265E et 266C	2 530	4 135,2	3 338	664,3	239,9
Fabrication d'éléments en béton pour la construction	266A	15 697	10 957,3	17 158	2 425,8	535,8
Fabrication de béton prêt à l'emploi	266E	4 882	9 722,2	5 209	838,2	257,7
Fabrication de mortiers et bétons secs	266G	1 671	2 794,5	1 572	300,0	67,5
Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	266J	1 071	723,9	1 103	150,1	39,0
Fabrication d'autres ouvrages en béton ou en plâtre	266L	345	180,5	253	33,2	4,2
Travail de la pierre	267Z	4 173	2 284,0	4 054	538,7	75,9
Fabrication de produits abrasifs	268A	2 077	1 823,5	3 896	852,5	105,1
Fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a (1)	268C	6 207	5 699,6	5 772	1 035,6	462,0
Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction	F14	68 905	66 086,4	73 917	11 926,3	3 956,5

(1) N.c.a. : non compris ailleurs (dans une autre « classe » de la NAF 700). Comprend notamment la fabrication d'amiante manufacturée, de matières minérales isolantes : laines de laitier, de roche, vermiculite expansée, argiles expansées (à l'exception de laine de verre et de fibres de verre « isolation » ou « textile » - cf. NAF 261G, tableau K.10-5); la fabrication de corindon artificiel (alumine cristallisée, pierre la plus dure après le diamant utilisée comme abrasif), de produits asphaltés et bitumineux, la fabrication d'articles en mica, en tourbe, en graphite, etc.

TABLEAU K.10-8

Matériaux de construction et céramique : principales productions de la branche

Sources : SESSI; Syndicat national des fabricants de ciments et de chaux;
Confédération des industries céramiques de France;
Fédération des fabricants de tuiles et briques de France.

Produit	Numéros de la NAF	Unités	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
ARTICLES CÉRAMIQUES À USAGE DOMESTIQUE OU ORNEMENTAL										
	262A									
Vaisselle en porcelaine		tonne	20 350	14 273	14 444	19 071	17 882	17 306	17 775	12 404
APPAREILS SANITAIRES EN CÉRAMIQUE	262C	10 ³ tonnes	132	125	111	108	117	114	114	104
PRODUITS CÉRAMIQUES RÉFRACTAIRES	262L	10 ³ tonnes	424	366	326	374	419	385	421	414
CARREAUX EN CÉRAMIQUE										
	263Z									
Carreaux en grès ou en terre commune (émaillés ou non, mosaïques ou non)		10 ³ m ²	30 067	35 860	...	35 923	35 858	34 340	35 546	37 681
Carreaux de faïence		»	7 733	7 540	...	9 048	9 417	9 639	10 186	7 307
BRIQUES										
	264A									
dont : Briques apparentes et de pavage		10 ³ tonnes	557	479	463	454	500	484	463	423
Blocs		»	493	618	630	650	661	537	629	678
Briques creuses		»	1 225	1 029	890	1 317	1 344	1 256	1 275	1 296
Hourdis		»	61	67	58	59	64	55	56	62
TUILES	264B	10 ³ tonnes	2 028	1 999	1 957	2 200	2 321	2 244	2 251	2 337
CIMENTS (non compris les clinkers)	265A	10 ³ tonnes	26 230	21 501	19 222	20 020	19 724	18 337	18 309 r	19 434
ÉLÉMENTS EN BÉTON POUR LA CONSTRUCTION										
	266A									
Moellons, parpaings		10 ³ tonnes	16 040	13 776	12 441	13 267	13 290	13 030	13 173	13 657
Dalles, carreaux pour voirie		10 ³ m ²	6 445	6 930	7 017	7 115	7 089	6 686	6 658	6 656
Poutrelles pour planchers préfabriqués		10 ³ mètres	41 476	34 264	30 238	32 897	32 849	31 629	33 490	34 629
Tuyaux cylindriques (armés ou non)		10 ³ tonnes	2 366	2 130	2 065	2 094	2 113	2 180	1 836	1 745
BÉTON PRÊT A L'EMPLOI	266E	10 ³ m ³	35 772	32 210	28 447	30 781	29 729	28 601	29 490	29 822
MORTIERS ET BÉTONS SECS										
	266G									
Mortiers industriels		10 ³ tonnes	1 261	1 326	1 260	1 440	1 035	1 030	1 082	1 068

Industrie textile

(NES : F11, F22 et F23)

(NAF : 17)

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définitions.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5.** Graphiques et tableaux.
-

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la branche « Filature et tissage » (NES F21) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de produits textiles (NES F22) en 1997.

1. Industrie textile : grandeurs caractéristiques.
2. Industrie textile : principales productions de la branche.

1. PRÉSENTATION

Filature et tissage (NES F21, NAF 17.1 à 17.3)

Ce secteur est encore très atomisé (les dix premières entreprises ne représentent que 13 % des effectifs). Il est fortement implanté dans les régions Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais et Alsace-Lorraine.

Le textile français réalise une bonne année 1997 (+ 4,4 % pour son chiffre d'affaires, + 11 % pour les exportations) grâce au réveil du marché intérieur et aux parités monétaires, redevenues convenables avec la lire et la livre et très favorables vis-à-vis du dollar. La mise en place du plan Borotra, avec allègement des charges sociales, a permis de stabiliser les effectifs. Sa suppression, demandée par la Commission européenne, inquiète les industriels, mais le gouvernement a promis de nouvelles mesures de soutien liées au passage aux 35 heures.

Pour la filature, la production est à nouveau à la hausse avec le retour du lin, une forte croissance des exportations de laine et une activité soutenue du coton et des matières artificielles et synthétiques. Les filateurs délaissent les grands basiques dont la production a été délocalisée et se positionnent sur les fils fantaisies et spécifiques plus concurrentiels (teints ou stretch ou nouveaux mélanges : laine-tencel, lin-viscose, coton-tencel).

Le tissage bénéficie également d'une situation favorable grâce au dynamisme des exportations.

L'ennoblissement connaît une conjoncture plus difficile due à l'engouement de l'uni au détriment de l'imprimé. Toutefois, il a un rôle moteur à jouer dans la fabrication des tissus dits « fonctionnels » (anti-microbiens, thermorégulants, réfléchissants...) qui percent sur le marché grand-public.

Les firmes ne consacrent qu'un à deux pour cent de leur chiffre d'affaires au budget « Recherche et développement ». Les délocalisations engagées par les deux grands groupes français à dimension mondiale vers la Chine entraînent la fermeture de petites unités nationales et la réduction d'effectifs.

Fabrication de produits textiles (NES F22, NAF 17.4 et 17.5)

Ce secteur reste atomisé (les dix premières entreprises représentent seulement 12,4 % des effectifs) et bien implanté dans deux régions qui rassemblent 42 % des emplois : Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. La tendance est à la concentration et à l'internationalisation des grands groupes, tout en conservant de petites structures dynamiques qui parviennent à tirer leur épingle du jeu en se spécialisant.

Après une année 1996 difficile, le marché des articles textiles reprend en 1997 et se maintient en 1998, soutenu par l'amélioration de la situation économique en France. Si la consommation semble plutôt porteuse, elle profite d'abord aux importations qui augmentent de près de 12 % entre 1997 et 1998.

Le démantèlement de l'accord multifibres (AMF) et la déréglementation internationale devraient intensifier les

importations et risquent de remettre en cause cette stabilité du secteur.

La baisse endémique des effectifs (10 % entre 1990 et 1998) a été contenue par le plan Borotra.

En France, une politique d'innovation technologique, liée à la recherche de nouveaux marchés extérieurs est entreprise. Les textiles à usage technique sont promis à un bel avenir, qu'ils soient destinés au marché du sport, des loisirs, au bâtiment, aux transports ou à la sécurité et à la santé. Les technofibres, chlorofibres, micro-capsulations, fils anti-bactériens, anti-acariens, tissus et fibres à effet climatique se développent. Ces nouvelles technologies, les certifications ainsi que l'utilisation des échanges de données informatisées, peuvent permettre au secteur de rester compétitif.

Fabrication d'étoffes et d'articles en maille (NES F23, NAF 17.6 et 17.7)

Classée dans le textile, l'industrie de la maille est essentiellement composée de vêtements. La maille est un secteur de PMI : près de la moitié des entreprises n'atteignent pas 50 salariés et seulement 3 % ont un effectif supérieur à 500 personnes. Cette industrie de la maille, et tout particulièrement la fabrication d'articles chaussants, est plus concentrée que l'habillement : le chiffre d'affaires des quatre premières entreprises représente le quart de l'ensemble de la branche contre 7 % dans l'habillement.

Comme l'industrie de l'habillement, ce secteur souffre de la décroissance de la consommation des ménages vis-à-vis de ces produits et d'une concurrence exacerbée tant des pays de l'Europe du Sud que des pays à bas salaires. Le secteur perd 30 % des effectifs et 14 % du chiffre d'affaires sur la décennie 90. C'est l'industrie des pull-overs et articles similaires qui régresse le plus. Si l'industrie des bas, collants et chaussettes, perd, quant à elle sur la même période 20 % des emplois, le chiffre d'affaires se maintient grâce aux efforts constants des industriels qui enrichissent leurs gammes avec de nouveaux produits, alliant confort et fantaisie.

Malgré les difficultés, les entreprises réalisent en 1997 des efforts sur les marchés extérieurs; le taux d'exportation directe atteint 22 % et près de 30 % dans le secteur des pulls et articles similaires.

En 1998, la balance commerciale reste globalement déficitaire mais le taux de couverture s'améliore grâce aux exportations (+ 16 %). Il passe de 48 % en 1996 à 55 % en 1998. Dans le secteur des étoffes à maille, le taux de couverture atteint 119 %.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes dans le chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont présentées au chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

Filature et tissage (NES F21, NAF 17.1 à 17.3)

— Stade préparatoire :

— sur les fibres :

— *peignage* : opération qui permet de sélectionner les fibres d'un ruban en fonction de leur longueur pour former un ruban de fibres longues;

— *teillage* : opération mécanique (battage) qui extrait les fibres techniques du lin;

— sur les fils :

— *retordage* : torsion de deux ou plusieurs fils simples afin d'obtenir un fil retors;

— *moulinage* : opération qui permet d'obtenir un fil utilisable à partir des fils continus produits par l'industrie chimique;

— *texturation* : transformation d'un filament brut en un filament brisé plus volumineux et plus souple;

— **Filature**. Opération qui permet d'obtenir un fil à partir de la matière textile naturelle (coton, laine, jute, lin, chanvre, soie), artificielle (viscose, rayonne, acétate) ou synthétique (acrylique, polyamide, polyester).

Les fils continus des matières artificielles ou synthétiques relèvent de la chimie de base, ceux issus de la fibre de verre, de l'industrie du verre.

— **Tissage**. Opération permettant d'obtenir un tissu par entrecroisement de fils parallèles disposés selon la longueur du tissu (chaîne) et de fils perpendiculaires (trame) qui assurent la cohésion du tissu.

— **Ennoblement**. Prétraitement, teinture, impression et apprêts.

Fabrication de produits textiles (NES F22, NAF 17.4 et 17.5)

Ce secteur regroupe :

— les fabrications de linge de maison et d'articles d'ameublement, de petits articles de literie ainsi que des bâches, stores, tentes et matériel de camping en textile, sacs et sachets d'emballage et divers autres articles confectionnés en textile tels que : matériels de campement, voiles, sacs et sachets d'emballage, drapeaux, serpillières, gilets de sauvetage ou parachutes.

— la fabrication de tapis et moquettes, de ficelles, filets et cordages, de non-tissés et de rubans, dentelles, broderies, feutres, fils élastiques, produits de la ouaterie, tissus enduits et textiles techniques divers.

Non tissés : produits constitués d'un voile, d'une nappe ou d'un matelas de fibres orientées ou non, et dont la cohésion est assurée par une méthode mécanique ou chimique.

Textiles à usage technique (TUT) : matériaux qui répondent à des exigences technico-qualitatives élevées, c'est-à-dire de hautes performances mécaniques, thermiques, durables, leur permettant de s'adapter à une fonction technique.

Fabrication d'étoffes et d'articles en maille (NES F23, NAF 17.6 et 17.7)

L'**industrie de la maille** regroupe les entreprises fabriquant les étoffes à maille, les articles chaussants (bas, collants, chaussettes), les pull-overs et articles similaires (polos, sweat-shirts et sous-pulls).

Les tee-shirts sont classés dans l'habillement.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);
- Comité international de la rayonne et des fibres synthétiques;
- Bureau intersyndical d'études de l'industrie textile (BIEIT);
- Confédération générale des filateurs et tisseurs de lin (CGFTL);
- Syndicat général des fabricants de ficelles, cordages, sacs et tissus à usage industriel (FILCORSAC);
- Syndicat français des enducteurs, calandriers et fabricants de revêtements de sols et murs;
- Groupement des industries des rubans, tresses, tissus élastiques;
- Syndicat de la filerie française;
- Fédération nationale des syndicats patronaux de la branche teintures et apprêts;
- Comité de coordination des industries de la mode;
- Fédération nationale des dentelles, tulles, broderies, guipures et passementeries;

Publications :

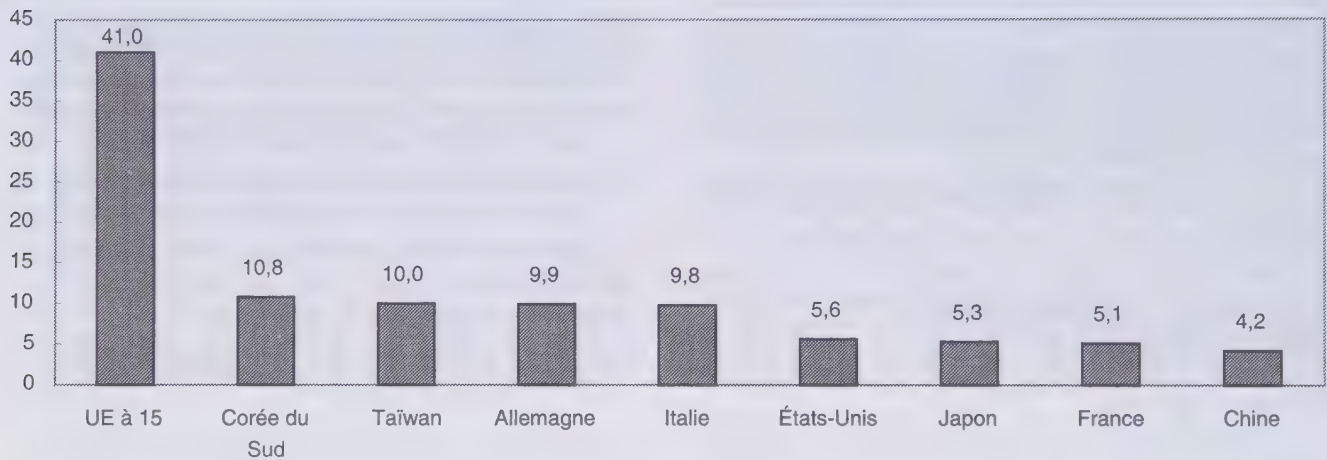
- *Le Journal du Textile*, hebdomadaire de la Fédération des industries textiles.
- *L'Industrie textile*, mensuel technique et économique.
- *Industries de la maille*, Chiffres-clés, Production industrielle, séries mensuelles et trimestrielles, SESSI.
- *Industrie de l'habillement*, Chiffres-clés, Production industrielle, séries trimestrielles, SESSI.
- « L'habillement », R. Soarès, Chiffres-clés Analyse, SESSI, édition 1998.
- « *Textile, habillement, cuir, chaussure* », « Perspectives sectorielles 1996-2002 », les prévisions glissantes détaillées du BIPE, 1998.



GRAPHIQUE K.11-1

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la branche " Filature et tissage "
(NES F21) en 1997

En %

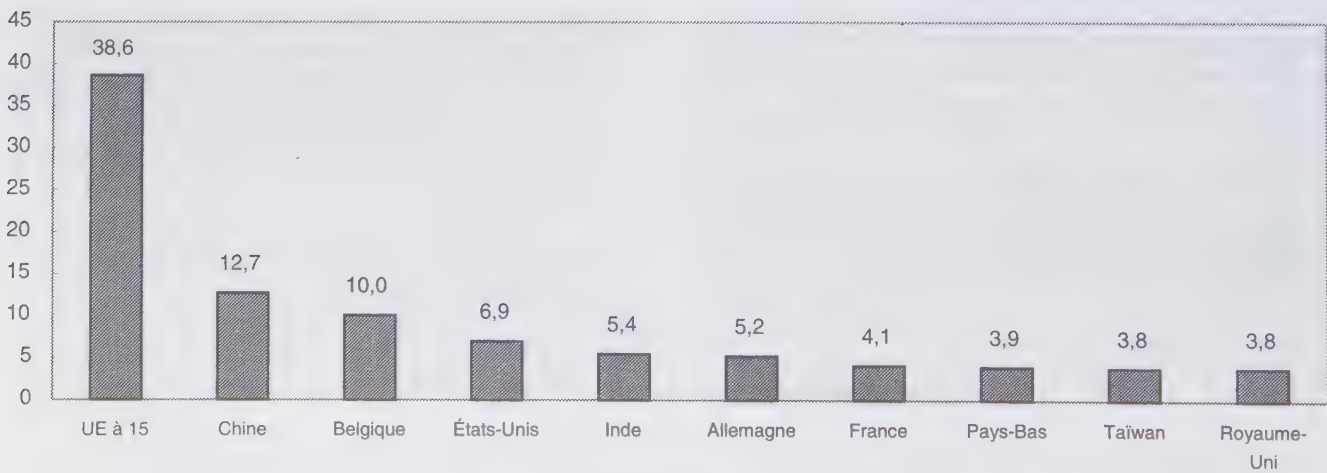


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.11-2

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de produits textiles
(NES F22) en 1997

En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.11-1

Industrie textile : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Filature de l'industrie cotonnière	171A	3 302	2 818,9	3 222	391,5	154,9
Filature de l'industrie lainière - cycle cardé	171C	669	261,0	609	69,0	7,7
Préparation de la laine	171E	1 239	3 434,3	1 308	202,3	63,7
Filature de l'industrie lainière - cycle peigné	171F	3 155	1 975,7	3 357	415,9	100,7
Préparation et filature du lin	171H	1 401	761,6	1 399	160,7	44,3
Moulinage et texturation de la soie et textiles artificiels et synthétiques	171K	4 460	4 162,0	4 585	528,3	240,6
Fabrication de fils à coudre et préparation et filature d'autres fibres	171M et 171P	1 899	1 519,6	2 220	359,9	75,4
Tissage de l'industrie cotonnière	172A	9 515	9 539,7	10 318	1 352,9	460,4
Tissage de l'industrie lainière - cycle cardé	172C	1 256	1 483,5	1 221	168,1	40,3
Tissage de l'industrie lainière - cycle peigné	172E	1 719	2 130,2	1 720	218,7	72,1
Tissage de soieries	172G	5 824	6 478,8	6 157	886,5	182,2
Tissage d'autres textiles	172J	1 811	1 721,7	1 952	266,3	67,8
Ennoblement textile	173Z	15 095	11 761,8	15 466	2 138,1	486,3
Filature et tissage	F21	51 345	48 048,8	53 534	7 158,2	1 996,4
Fabrication de linge de maison et d'articles d'ameublement	174A	5 004	3 186,8	4 374	499,2	58,3
Fabrication de petits articles textiles de literie	174B	2 539	1 821,7	2 490	285,9	35,0
Fabrication d'autres articles confectionnés en textile	174C	4 575	2 787,6	4 872	610,1	97,9
Fabrication de tapis et moquettes	175A	3 003	4 180,6	3 336	472,2	143,7
Ficellerie, corderie, fabrication de filets	175C	1 180	848,8	1 195	135,2	14,4
Fabrication de non-tissés	175E	1 701	1 960,5	1 334	225,1	143,4
Industries textiles n.c.a. (1)	175G	15 966	12 741,5	16 995	2 317,7	510,7
Fabrication de produits textiles	F22	33 968	27 527,5	34 596	4 545,4	1 003,4
Fabrication d'étoffes à maille	176Z	3 374	3 470,9	2 847	389,8	112,1
Fabrication d'articles chaussants à maille	177A	9 903	4 448,6	9 810	1 236,4	161,4
Fabrication de pulls-overs et articles similaires	177C	10 308	5 443,6	9 590	1 058,0	122,9
Fabrication d'étoffes et d'articles en maille	F23	23 585	13 363,1	22 247	2 684,2	396,4
Industrie textile	F2	108 898	88 939,4	110 377	14 387,8	3 396,2

(1) N.c.a. : non comprises ailleurs, dans une autre « classe de la NAF 700 » : fabrication de tulles, de dentelles, de feutres, d'ouates, de rubans, d'articles de passementerie, de tissus enduits et d'articles divers en textile.

TABLEAU K.11-2

Industrie textile : principales productions de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Organismes professionnels

Produit	Numéros de la NAF	Unités	1995	1996	1997	1998
Filature, tissage, ennoblement textile						
FILATURE	17.1					
Fibres préparées :						
Cardés et peignés de laine	171C, 171F	tonne	76 130	62 290	57 260	58 344
Cardés et peignés de fibres artificielles ou synthétiques	171K	«	13 370	13 030	12 975	10 560
Fils de coton	171A	«	102 120	98 650	98 560	111 168
Fils de laine	171E	«	12 720	10 500	10 300	8 820
Fils à tricoter	«	«	2 420	2 210	1 740	1 440
Fils de fibres artificielles ou synthétiques	171K	«	87 680	78 950	76 630	80 256
Fils à coudre	171M	«	5 510	5 020	4 320	4 212
TISSAGE	17.2	«				
Tissu de coton	172A	«	86 200	84 910	87 040	83 124
Tissu éponge	«	«	3 360	3 370	3 920	4 104
Tissu de laine	172C, 172E	«	7 030	6 310	6 240	5 436
Tissu de lin	172J	«	2 440	2 100	2 720	2 868
Tissu en textiles artificiels ou synthétiques	«	«	84 810	91 310	98 850	109 404
Tissu de verre	«	«	37 090	35 600	40 970	38 292
ENNOBLISSEMENT TEXTILE	17.3	«	301 150	276 450	286 690	306 192
FABRICATION ARTICLES TEXTILES	17.4, 17.5					
LINGE DE MAISON	174A	tonne				
Couvertures	«	«	3 800	3 550	3 430	3 516
Linge de lit	«	«	20 420	20 260	22 110	22 020
Linge de table	«	«	2 930	2 510	2 520	2 508
Linge de toilette et de cuisine	«	«	4 310	4 310	4 990	5 004
TAPIS, MOQUETTES	175A	10³ m²	93 120	101 490	95 850	97 284
FICELLES, CORDES ET CORDAGES	175C	tonne	19 240	20 360	17 440	18 732
OUATES	175G	«	23 980	22 120	23 880	23 364
HYGIÈNE FÉMININE, INFANTILE	175G, 212E	«	7 690	6 290	7 100	5 736
Industrie de la maille (1)						
ÉTOFFES À MAILLE (2)	176Z	10³ pièces				
Étoffes à boucles et étoffes à longs poils (3)	«	«	...	7 501 ■	7 579	7 737
Étoffes pour rideaux et vitrages (fibres artificielles et synthétiques) (3)	«	«	...	2 556 ■	2 041	2 007
Autres étoffes de bonneterie	«	«	...	39 710	42 723	38 626
ARTICLES CHAUSSANTS À MAILLE	177A					
Collants	«	10 ³ pièces	...	203 270	164 341	141 205
Bas	«	10 ³ paires	...	4 447	3 058	1 831
Mi-bas	«	«	...	59 641	63 514	65 103
Autres articles chaussants	«	«	...	129 430	130 494	129 916
PULL-OVERS ET ARTICLES SIMILAIRES	177C	10³ pièces				
Chandails, pull-overs, sweat-shirts, cardigans	«	«	...	28 368	27 983	27 353
dont : en laine	«	«	...	9 589	11 582	11 563
en coton	«	«	...	9 517	8 555	8 057
en fibres artificielles ou synthétiques	«	«	...	6 678	7 846	7 118
Sous-pulls	«	«	...	331	593	615

(1) En 1995, les résultats de l'industrie de la maille ne sont pas publiables.
(2) Exclusivement les étoffes vendues en l'état.
(3) Ces deux rubriques étaient enquêtées sous tutelle jusqu'en 1995, et ont été reprises par le SESSI à partir de 1996, d'où une comparabilité déconseillée avec les années antérieures.

Chapitre K.12

Industrie du bois et du papier

(NES : F31 à F33)

(NAF : 20 et 21)

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définitions.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5.** Graphique et tableaux.
-

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de pâte à papier, de papier et de carton (NES F32), en 1997

1. Travail du bois et fabrication d'articles en bois : grandeurs caractéristiques.
2. Travail du bois et fabrication d'articles en bois : principales livraisons de la branche.
3. Industrie du papier et du carton : grandeurs caractéristiques.
4. Pâtes à papier et articles en papier ou en carton : production de la branche.

1. PRÉSENTATION

Travail du bois et fabrication d'articles en bois (NES F31, NAF 20)

Le travail du bois met sur le marché des produits essentiellement destinés à l'ameublement et au bâtiment. Depuis quelques années, le verre, les métaux et surtout le PVC sont utilisés pour la fabrication de produits concurrentiels.

Ce secteur souffre de l'atomisation de ses structures de production puisque neuf entreprises sur dix emploient moins de 100 salariés représentant 54 % des effectifs et 43 % du chiffre d'affaires. Seules deux entreprises dépassent 500 salariés. De caractère familial et artisanal, le secteur recouvre principalement trois activités.

L'industrie des panneaux, qui s'est restructurée au sein de groupes européens, a beaucoup investi au début de la décennie 90. La modernisation de l'outil de production et la création de nouveaux produits, comme les MDF (Medium Density Fiberboard) ou l'OSB (Oriented Strand Board), représentent des atouts face à la concurrence européenne. Cette industrie continue à renforcer ses positions à l'exportation et réalise un tiers de son chiffre d'affaires sur le marché extérieur.

L'industrie de fabrication de charpentes et de menuiserie est composée de petites entreprises puisque 80 % d'entre elles ont moins de 100 salariés. Elle opère surtout sur des marchés régionaux. Le taux d'exportation direct n'atteint que 6,4 % en 1998. Elle subit la concurrence d'autres matériaux, notamment celle du PVC tout particulièrement dans les huisseries.

L'industrie de l'emballage en bois représente 7 % des ventes de l'ensemble des emballages. L'industrie de la palette représente le tiers des facturations de l'emballage en bois. Elle doit s'adapter au transport des marchandises et intégrer la gestion des déchets. La fabrication de palettes à usage multiple (30 % du parc), le développement de la réparation et le recyclage sont les trois orientations prises pour la gestion des déchets.

Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton (NES F32, NAF 21.1)

Le marché du papier-carton reste dominé par les grands producteurs nord-américains, suédois et finlandais, qui se partagent plus de la moitié du marché mondial. La France se situe dans les dix premiers pays producteurs, mais elle occupe une place relativement modeste pour la pâte (1,5 % du total) et pour les papiers et cartons (3 %).

En 1998, la production française de pâtes se replie (- 5,4 %). Le contexte mondial est en effet difficile, les marchés du Sud-Est asiatique, de l'Amérique du Sud et de la Russie se contractant. La reprise des économies asiatiques, la vigueur de la consommation en France et en Europe, ainsi que l'amorce de la remontée des cours des pâtes sont des signes positifs pour 1999.

Stimulée par la forte croissance économique en France et en Europe, en 1998, la consommation de papiers et cartons s'accroît de 3,4 %, alors que la production française reste stable (+ 0,2 %). La crise économique dans certaines régions du monde et le dynamisme de la demande européenne ont pour conséquence d'attirer les grands

exportateurs vers l'Europe. Cette concurrence entraîne un afflux des importations qui augmentent de plus de 5 % en volume sur le territoire.

En 1998, la consommation de fibres provenant des papiers et des cartons récupérés continue de progresser en France avec une croissance de 10,4 %. Elle représente plus de 50 % des matières premières consommées.

L'industrie du papier-carton est le troisième consommateur d'énergie (9,4 % de l'industrie française), derrière la chimie et la sidérurgie, avec plus de 4,2 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) en 1998, dont 56,3 % d'électricité. En 25 ans, l'industrie papetière réduit de 80 % ses rejets dans l'eau.

Fabrication d'articles en papier ou en carton (NES F33, NAF 21.2)

En 1998, la production des usines françaises reste stable avec 9,2 millions de tonnes de papiers et cartons (+ 0,2 %). Les papiers à usage graphique en absorbent 43,9 % et la fabrication d'emballages 47,5 %. Les transformateurs constituent des secteurs spécifiques avec des équipements industriels spécialisés et des stratégies différenciées.

La production des papiers à usage graphique baisse de 5,5 % sur un marché porteur. La conversion d'une usine de papier de presse vers des papiers pour ondulés explique partiellement cette baisse.

La France est le troisième producteur d'Europe dans le secteur de l'emballage papier-carton-sacherie, qui regroupe 359 entreprises de plus de vingt salariés. En 1998, la production de papiers et cartons d'emballage se maintient à un niveau élevé, supérieur à 1997 de 6,7 % en volume, grâce notamment à la croissance du papier pour ondulé (+ 9,6 %) qui représente les trois quarts des emballages. Dans le domaine des sacs et sachets, la production baisse en volume (- 0,5 %).

Quasi inexistante il y a vingt ans, la fabrication d'articles en papier à usage sanitaire et domestique est très concentrée : ce secteur repose sur quatre entreprises de plus de 500 salariés, toutes filiales de grands groupes internationaux. Dans ce domaine, la France est un des leaders européens.

L'industrie des articles en papier ou en carton est un secteur de pointe pour la valorisation des déchets : 53,8 % des matières premières utilisées par l'industrie papetière française sont constituées de papiers et de cartons récupérés.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes dans le chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont présentées au chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

**Travail du bois et fabrication d'articles en bois
(NES F31, NAF 20)**

Cette activité classée dans les biens intermédiaires recouvre l'ensemble des industries de la première et seconde transformation du bois, à l'exception de la scierie, de l'ameublement et du papier carton. Elle comprend :

- l'imprégnation du bois;
- la fabrication et la transformation de panneaux, bois de placages et contreplaqués (panneaux de particules, panneaux de fibres, panneaux lattés et contreplaqués);
- la fabrication de charpentes et de menuiseries destinées aux bâtiments, y compris les constructions préfabriquées en bois (portes, fenêtres, volets, clôtures, escaliers, panneaux pour parquets, charpentes en lamellé-collé et fermettes, hangars agricoles et abris en bois);
- la fabrication d'emballages en bois (caisses, palettes, emballages légers et articles de tonnellerie);
- la fabrication d'objets divers en bois (tournerie, matériel industriel, agricole et ménager) et la fabrication de cercueils;
- la fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie tels que bouchons, revêtements de sol ou de mur en liège, nattes, paillassons et claies.

**Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
(NES F32, NAF 21.1)**

Cette activité comprend :

- la fabrication des pâtes à papier mécaniques ou chimiques, blanchies ou écruës, à partir de bois ou autres matières;
- la fabrication des pâtes de recyclé à partir de vieux papiers;
- la fabrication des papiers et cartons en l'état : à usage graphique, pour articles sanitaires et domestiques, pour l'emballage, etc.

**Fabrication d'articles en papier ou en carton
(NES F33, NAF 21.2)**

Cette activité comprend la fabrication de :

- carton ondulé et emballages en carton ondulé;
- cartonnages : pliants, de bureau ou de présentation, boîtes, emballages alimentaires, etc.;
- emballages en papier : sacs, sachets, etc.;
- articles en papier à usage sanitaire ou domestique : mouchoirs, serviettes, couches, papiers hygiéniques, vaisselle en carton;

- articles de papeterie : papiers en ramettes, blocs ou listings, carbones, stencils et autocopiants, enveloppes et articles de correspondance;
- papiers peints et revêtements muraux en papier ou textile;
- articles divers en papier ou carton : étiquettes, filtres, tubes et bobines, articles moulés, etc.

Cette industrie est le secteur client des fabricants de papiers et cartons.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);
- Fédération nationale du bois;
- Confédération nationale des industries du bois (CNIB);
- Fédération des industries lourdes du bois (FILB);
- Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses;
- Fédération nationale des transformateurs de papier (service social);
- Fédération française de cartonnage.

Publications :

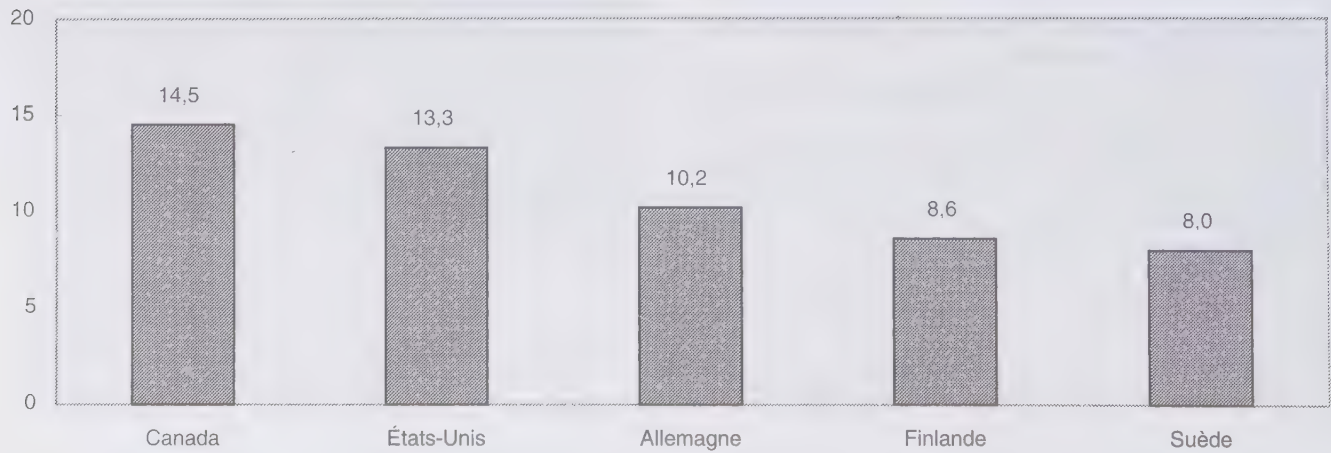
- « Travail mécanique du bois », séries mensuelles et trimestrielles, Chiffres-Clés Production industrielle, SESSI.
- « Les industries du bois », M-J. Prudhommeaux, Chiffres-Clés Analyse, SESSI, 1996.
- « La forêt et les industries du bois », collection GraphAgri Forêt-Bois, ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, 1996.
- « Le bois en chiffres », Analyse sectorielle, SESSI et SCEES, 1998.
- « L'industrie papetière », rapport annuel, COPACEL (Confédération des producteurs de papiers, cartons et celluloses).
- « Fabrication de pâtes à papier et de papiers cartons », séries mensuelles et trimestrielles, COPACEL.
- « Transformation du papier », séries mensuelles et annuelles, FNTP (Fédération nationale des transformateurs de papiers).
- « Cartonnage », séries mensuelles et annuelles, FFC (Fédération française du cartonnage).
- « Articles de papeterie », Chiffres-Clés, Production industrielle, séries trimestrielles, SESSI.



GRAPHIQUE K.12

**Parts de marché des principaux pays exportateurs de pâte à papier, de papier et de carton
(NES F32) en 1997**

En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.12-1

Travail du bois et fabrication d'articles en bois : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Imprégnation du bois.....	201B	759	299,7	883	148,9	7,2
Fabrication de panneaux de bois.....	202Z	8 187	9 022,5	8 285	1 148,1	406,8
Fabrication de charpentes et menuiseries.....	203Z	14 578	13 539,7	16 160	2 013,4	463,6
Fabrication d'emballages en bois.....	204Z	9 398	6 314,5	10 249	1 230,8	250,9
Fabrication d'objets divers en bois.....	205A	4 538	2 377,1	4 525	537,1	84,2
Fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie (1).....	205C	798	1 042,0	793	115,9	15,5
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (non compris sciage et ra- botage).....	F31	38 258	32 595,5	40 895	5 194,2	1 228,2

(1) Sparterie : fabrication d'ouvrages tressés en fibres végétales (d'origine diverse), tels des cordes, des nattes, des tapis, des paniers, etc. La vannerie étant l'industrie du vannier, ouvrier confectionnant divers objets (paniers, corbeilles, chaises, meubles) au moyen de tiges et fibres végétales entrelacées d'osier, de rotin ou de jonc, etc.

TABLEAU K.12-2

Travail du bois et fabrication d'articles en bois : principales livraisons de la branche

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Produit	Numéros de la NAF	Unité	1994	1995	1996	1997	1998
SCIAGE, RABOTAGE, IMPRÉGNATION DU BOIS							
dont : Lames pour parquets et lambris en bois de conifère	p 201A	tonnes	165 554	169 794	171 705	...	...
Lames pour parquets et lambris en bois autre que de conifère (1)		10 ³ m ²	1 630	1 620	1 192	...	...
FABRICATION DE PANNEAUX DE BOIS							
dont : Contreplaqués multiplis	202Z	m ³	503 917	476 983	472 861	503 740	472 151
Panneaux de particules de bois brut		»	1 634 921	1 660 668	1 902 996	1 942 012	2 003 912
Panneaux surfacés mélaminés		»	765 429	825 364	950 985	1 122 633	1 223 082
Panneaux de fibres « coupe-feu » bruts (qualité M.D.F.) (2)		»	340 399	343 671	373 240	416 052	413 061
FABRICATION DE CHARPENTES ET MENUISERIES							
dont : Fenêtres et portes-fenêtres (3)	203Z	10 ³ pièces (4)	3 206	3 176	2 884	3 155	1 896
Portes menuisées non posées		»	1 049	1 193	1 168	1 160	1 185
Blocs-portes		»	1 395	1 549	1 390	...	...
Portes planes tous parements non posées		»	4 669	4 674	4 402	6 077	6 585
Panneaux pour parquets dits mosaïques (5)		10 ³ m ²	2 737	2 400	2 341	1 918	1 764
Panneaux pour parquets contrecollés		»	3 610	3 980	4 116	4 488	4 746
FABRICATION D'EMBALLAGES EN BOIS							
dont : Palettes simples en bois (6)	204Z	10 ³ pièces	35 348	40 029	38 290	37 099	37 524
Palettes-caisses en bois		»	3 698	4 207	3 775	2 728	2 352
Caisnes, caissettes, cageots		10 ³ tonnes	512	491	474	487	490
FABRICATION D'OBJETS DIVERS EN BOIS							
dont : Cadres en bois	205A	10 ³ m	8 780	8 160	10 619	9 151	10 499

(1) Sauf lames pour lambris en hêtre ou chêne.

(2) Panneaux de fibres M.D.F. (medium density fireboard), coupe-feu de densité moyenne.

(3) Non posées par l'entreprise et à l'exclusion des fenêtres de toit.

(4) Information pour les fenêtres et portes-fenêtres, donnée en 10³ vantaux jusqu'en 1997 et en 10³ pièces en 1998.

(5) Panneaux de 8 et 10 mm d'épaisseur.

(6) Y compris les palettes perdues, non compris la réparation.

TABLEAU K.12-3

Industrie du papier et du carton : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	211A et 211C	29 217	45 955,8	29 785	5 516,9	2 376,1
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	F32	29 217	45 955,8	29 785	5 516,9	2 376,1
Industrie du carton ondulé	212A	16 308	17 010,6	16 545	2 649,0	739,1
Fabrication de cartonnages	212B	15 649	11 546,1	15 929	2 290,3	542,5
Fabrication d'emballages en papier	212C	4 062	3 947,8	4 423	697,0	246,0
Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	212E	7 734	11 907,1	7 692	1 408,1	492,6
Fabrication d'articles de papeterie (1)	212G	5 051	5 441,9	5 080	762,5	116,5
Fabrication de papiers peints	212J	1 088	1 023,7	1 081	186,0	55,1
Fabrication d'autres articles en papier ou en carton (2)	212L	6 589	6 523,0	6 559	1 050,0	330,2
Fabrication d'articles en papier ou en carton	F33	56 481	57 400,2	57 309	9 042,9	2 522,0
Industrie du papier et du carton	21	85 698	103 356,0	87 094	14 559,8	4 898,1

- (1) Cette classe ne comprend pas la fabrication d'articles de papeterie scolaire ou commerciale (cahiers, classeurs, livres comptables, etc); voir 222C « Autre imprimerie (labeur) », dans K.10-7.
- (2) Cette classe comprend notamment : la fabrication d'étiquettes de tous genres, de filtres, de sacs pour aspirateurs, de tubes, mandrins et bobines en carton, d'articles moulés en pâte à papier.

TABLEAU K.12-4

Pâtes à papier et articles en papier ou en carton : production de la branche

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Unité : Millier de tonnes

Produit	Numéros de la NES ou de la NAF	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	F32						
Fabrication de pâtes à papier	211A	2 201	2 787	2 819	2 515	2 830	2 674
Pâtes mécaniques et mi-chimiques		667	1 005	934	856	961	881
Pâtes chimiques de bois		1 534	1 782	1 885	1 659	1 869	1 793
Papiers et cartons	211C	7 148	8 677	8 616	8 531	9 142 r	9 161
Papier d'emballage		2 725	3 073	3 029	3 087	3 309	3 579
Papier d'impression-écriture		3 195	4 112	4 076	3 924	4 258	4 024
dont : Qualité journal		421	841	890	783	909	922
Cartons		650	742	741	730	733 r	737
Papiers industriels et spéciaux		249	273	282	282	308	307
Papiers domestiques et sanitaires		329	477	488	508	534	514
Fabrication d'articles en papier ou en carton	F33						
(Livraisons)							
Industrie du carton ondulé et fabrication de cartonnages	212A et 212B	2 214	2 213	2 027	2 180	1 836	2 391
Produits de la transformation du papier							
Articles en papier à usage domestique ou sanitaire	212C et 212E	612	728	702	731	750	783
Papiers peints (Unité : 10 ³ rouleaux)	212J	38	38	37	38	38	36

Chapitre K.13

Chimie, caoutchouc et plastiques

(NES : F41 à F46)
(NAF : 24.1 à 24.3, 24.6 et 24.7, 25)

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphiques et tableaux.

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie chimique minérale (NES F41) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie chimique organique (NES F42) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la parachimie (NES F43) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de fibres artificielles ou synthétiques (NES F44) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie du caoutchouc (NES F45) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la transformation de matières plastiques (NES F46) en 1997.

1. Industrie chimique : grandeurs caractéristiques.
2. Industrie chimique : principales productions de la branche.
3. Parachimie : grandeurs caractéristiques.
4. Parachimie : principales productions de la branche.
5. Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques, industrie du caoutchouc et transformation des matières plastiques : grandeurs caractéristiques.
6. Pneumatiques et ouvrages en caoutchouc : principales productions de la branche.
7. Transformation des matières plastiques : principales livraisons de la branche.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. PRÉSENTATION

Industrie chimique minérale (NES F41, NAF 24.1A à 24.1E et 24.1J)

Le secteur de la chimie minérale est composé à 93 % de PMI. Mais près de la moitié de ses effectifs sont employés dans les entreprises de plus de 500 salariés (les trois quarts pour les entreprises des gaz industriels). Les emplois sont dans l'ensemble conservés. Hormis la chimie inorganique fortement dépendante des entreprises d'autres secteurs, la quasi totalité du chiffre d'affaires de la branche est réalisée par des entreprises exerçant ces activités à titre principal.

En 1997, la rentabilité (mesurée par la valeur ajoutée par personne) diminue légèrement, tout en restant bien au-dessus de celle de l'industrie manufacturière, exceptions faites des secteurs des gaz et colorants et pigments où le chiffre d'affaires progresse. Succédant à une année 1996 de fort investissement, la baisse du taux d'investissement de 1997 est générale.

En 1998, les volumes échangés progressent. La balance commerciale accuse un déficit de 6 milliards de francs. Les colorants sont les seuls à dégager un solde positif qui atteint 580 millions. Les gaz restent peu échangés. Dans les engrais, le recours aux importations s'intensifie.

En 1998, le volume de production diminue de 1,1 % en données brutes. Les gaz industriels continuent de progresser, alors que les colorants, et encore plus les engrais, connaissent une baisse de production.

Industrie chimique organique (NES F42, NAF 24.1G, 24.1L et 24.1N)

Cette industrie comprend 162 entreprises qui se partagent un secteur capitalistique très performant (hors énergie). Les deux tiers des effectifs sont employés dans de grosses entreprises de plus de 500 salariés, grands groupes de dimension mondiale. Cependant, les PMI sont les plus dynamiques avec des taux de valeur ajoutée et d'investissement plus élevés. En 1997, la rentabilité du secteur progresse nettement, et fait partie des meilleures de l'industrie manufacturière.

Les échanges sont très importants que ce soit à destination de l'Union européenne ou sur des marchés plus lointains : en 1997, ils représentent plus de la moitié des ventes de la branche. En 1998, la balance commerciale est excédentaire de 6 milliards de francs, contre 8 milliards de francs en 1997. Les meilleurs excédents commerciaux sont réalisés par les producteurs de matières plastiques de base.

La croissance du secteur atteint une moyenne annuelle de 1,6 % en 1998, plus modérée qu'en 1997 (7 %). Plus marquée dans les matières plastiques, elle touche aussi les produits de chimie organique et plus faiblement, le caoutchouc synthétique.

Parachimie (NES F43, NAF 24.2, 24.3 et 24.6)

La parachimie est un secteur hétérogène en raison de la multiplicité de ses produits. Une majorité d'entre eux, directement conditionnés pour la vente, ne seront plus

transformés : produits phytosanitaires, peintures, vernis, explosifs et colles. D'autres, tels les huiles essentielles, encres d'imprimerie, additifs pour ciments ou béton, etc., s'intègrent dans la fabrication en aval d'industries très diverses : agroalimentaire, emballage...

Seuls trois secteurs présentent une balance commerciale structurellement déficitaire : les produits chimiques pour la photographie, les peintures et les supports vierges d'enregistrement.

Plus de la moitié des peintures, mastics et enduits sont vendus pour le bâtiment et le grand public tandis que les encres, dont la production croît régulièrement, sont principalement utilisées dans l'imprimerie et l'emballage. La recherche se consacre essentiellement à la réduction du rejet dans l'air des composés organiques volatiles.

Les huiles essentielles, utilisées en tant qu'arômes alimentaires ou comme matières premières pour la parfumerie, ont un prix de revient faible pour une majorité d'essences (citron, orange, menthes...), mais très élevé pour les essences rares et les extraits de plantes de culture (rose, jasmin, vétiver...).

La production de produits phytosanitaires est assurée pour l'essentiel par des filiales de grands groupes chimiques français mais aussi européens ou américains. En 1997, l'activité poursuit sa progression grâce à l'exportation. Les restructurations sont nombreuses dans ce secteur qui investit beaucoup dans la recherche pour prendre en compte les contraintes environnementales.

Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques (NES F44, NAF 24.7)

L'industrie des fibres artificielles et synthétiques est située en amont de l'industrie textile. Son marché est de 8,1 milliards de francs pour seulement 4,3 milliards de francs de produits fabriqués en France. En 1998, les échanges restent déficitaires, notamment avec l'Allemagne (- 1,6 milliard) et les Pays-Bas (- 492 millions). La demande de polyester augmente partout dans le monde en raison de ses applications multiples (renforcement des pneumatiques ou du bitume, ceintures de sécurité, panneaux pour le bâtiment...).

Développées après la seconde guerre mondiale, les fibres artificielles et synthétiques sont les fibres les plus utilisées dans l'industrie textile, devant le coton, et les fibres à haute technicité font l'objet de développements constants. Les microfibres deviennent omniprésentes dans la fabrication de vêtements à forte valeur ajoutée.

Les plus récentes innovations technologiques portent sur l'utilisation de « filières » de plus en plus spécifiques, sur la mise au point de traitements particuliers des fibres (greffes par ionisation, microencapsulation, additifs chimiques...) aux propriétés diverses (antibactériennes, électrostatiques, photoréactives, etc.). En laboratoire, les fibres obtenues par génie génétique (clones des fils d'araignée) apparaissent, des couleurs sans colorant sont également créées grâce à un procédé totalement novateur (gravure-laser).

Industrie du caoutchouc (NES F45, NAF 25.1)

En 1998, les pneumatiques et chambres à air représentent plus de 55 % du chiffre d'affaires de l'industrie fran-

çaise du caoutchouc. La fabrication des « ouvrages divers » est une activité hétérogène, dont le marché principal est l'automobile.

Les trois premiers groupes du secteur sont le français Michelin, le japonais Bridgestone et l'américain Goodyear; ils représentent près de la moitié du marché mondial, estimé à 70 milliards de dollars. En 1998, ils réalisent avec les trois groupes suivants, l'allemand Continental, le japonais Sumitomo-Dunlop et l'italien Pirelli, plus de 70 % des ventes mondiales.

Les géants mondiaux du pneumatique mettent en place de nouveaux procédés de production entièrement automatisés, destinés à augmenter sensiblement la productivité des usines. Engagés dans une course à la baisse des prix, ils misent également sur les nouveaux produits innovants tels que les pneumatiques increvables ou les pneus dits « écologiques ».

Depuis 1995, l'augmentation de l'activité est régulière. En 1998, elle progresse de près de 8 %. La législation va interdire d'ici quatre ans la mise en décharge des pneus usagés; les industriels accentuent ainsi leurs efforts pour parvenir à valoriser des pneus usagés non rechapables.

Le secteur du caoutchouc industriel continue sa progression. Il est dynamisé par les commandes de l'industrie automobile européenne, la reprise du bâtiment et d'importantes demandes de l'industrie aéronautique.

La France est le quatrième exportateur de pneumatiques et d'ouvrages en caoutchouc, derrière le Japon, l'Allemagne et les États-Unis. Avec un taux de couverture de 152 %, le commerce extérieur français dégage un solde positif de 8,9 milliards de francs en 1998.

Transformation des matières plastiques (plasturgie) (NES F46, NAF 25.2)

En France 1 300 entreprises de plus de vingt salariés emploient directement 131 000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 120 milliards de francs. En 1998, l'augmentation de 8 % des effectifs est due pour moitié à l'arrivée d'entreprises provenant d'autres secteurs. Au côté de quelques grands groupes, les PMI sont nombreuses et réalisent les trois quarts du chiffre d'affaires. La plasturgie est une industrie jeune : la plupart des dirigeants sont les fondateurs ou appartiennent à la deuxième génération d'entrepreneurs. En Europe, la plasturgie est dominée par l'Allemagne qui réalise le tiers de la production communautaire. En seconde position, la France est très proche du Royaume-Uni.

Avec une progression de 10 % de son chiffre d'affaires en 1998, la plasturgie française poursuit son rythme de croissance, supérieur à celui de l'industrie. Les investissements augmentent de 30 % en 1998.

L'innovation et la réactivité des entreprises permettent aux plastiques de s'imposer sur de nombreux marchés : automobile, emballage, bâtiment, industrie électrique et électronique, ainsi que dans l'aéronautique, le spatial ou le médico-chirurgical.

L'automobile fait de plus en plus appel aux plastiques techniques pour ses pièces sous capot-moteur au détriment du métal et des alliages habituellement utilisés. Le bâtiment emploie davantage de plastiques dans ses éléments architecturaux extérieurs.

Bien que les taux de couverture s'améliorent, les échanges extérieurs demeurent déficitaires. L'Allemagne reste le premier client et le premier fournisseur de la France.

Cette industrie reste tributaire du manque de stabilité des cours des matières premières.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes dans le chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont décrites au chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

Industrie chimique minérale (NES F41, NAF 24.1A à 24.1E et 24.1J)

Elle utilise essentiellement de l'eau, de l'air, et des minéraux (sels, soufre et phosphates). Elle regroupe quatre activités distinctes :

— la fabrication de gaz comprimés : gaz de l'air, azote, oxygène et gaz rares, oxydes d'azote, hydrogène et gaz carbonique mais non celle de l'acétylène;

— la fabrication de pigments et colorants (pigments minéraux, oxydes de titane, de zinc, de plomb et pigments et colorants organiques);

— la fabrication des produits chimiques inorganiques, celle des acides minéraux (sulfurique et ses dérivés, phosphorique, chlorhydrique, fluorhydrique, borique, etc.), celle des produits obtenus par électrolyse (chlore, soude et dérivés), et celle de produits divers (eau oxygénée, silicium, alumine hydratée, etc.) La production de noir de carbone, produit issu de dérivés pétroliers, est aussi classée dans la chimie minérale;

— la fabrication d'engrais et de produits azotés. La production d'ammoniac issu du gaz naturel et celle de l'acide nitrique appartiennent à cette industrie.

Industrie chimique organique (NES F42, NAF 24.1G, 24.1L et 24.1N)

L'industrie chimique organique de base regroupe trois activités différenciées par les nomenclatures mais liées entre elles : la chimie organique de base proprement dite, et deux de ses activités importantes en aval : la production de matières plastiques de base et celle de caoutchoucs synthétiques et d'élastomères.

La chimie organique est la chimie du carbone avec essentiellement la pétrochimie et, en forte régression, la distillation des goudrons. Les productions des grands intermédiaires de la chimie organique (éthylène, propylène, butadiène, benzène et styrène) sont complétées par celles de produits plus élaborés comme leurs dérivés halogénés, les solvants organiques, et la plupart des bases ou monomères destinés à la fabrication des polymères, matières plastiques et caoutchoucs. Une part importante de la chimie fine comme la production d'ar-

mes synthétiques est classée dans la chimie organique de base.

Sont exclues de cette activité les fabrications d'agents tensio-actifs, de pigments et colorants organiques, regroupés avec les pigments minéraux et de certains produits de base pour la pharmacie.

Les fabrications des principaux thermoplastiques, (polyéthylènes, polypropylène, PVC et polystyrènes) sont complétées par celles des produits plus techniques, (polyamides, silicones, fluoropolymères, polyuréthanes, etc.), celles de résines alkydes, aminoplastes, phénoplastes... ou celles de polymères dérivés de la cellulose, acétates, nitrates ou éthers. Les fabricants de mélanges de matières plastiques, de plastiques régénérés et de résines échangeuses d'ions sont classés avec les producteurs de matières plastiques.

Parachimie (NES F43, NAF 24.2, 24.3 et 24.6)

Ce secteur comprend la fabrication de produits agro-chimiques, de peintures, vernis et encres d'imprimerie, de produits explosifs, de colles et gélatines, d'huiles essentielles, de produits chimiques pour la photographie, de supports de données, de produits chimiques à usage industriel.

Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques (NES F44, NAF 24.7)

Elle regroupe :

— les fibres synthétiques (polyamides, polyesters, polyuréthanes...). Celles-ci s'obtiennent par polymérisation de monomères organiques provenant des produits de la distillation de la houille, du pétrole ou des produits dérivés du gaz naturel.

— les fibres artificielles (viscose, acétate de cellulose...). Elles sont issues de la transformation chimique de polymères organiques provenant de matières naturelles brutes (cellulose, caséine, algues...). Les substances obtenues sont pressées dans des filières puis solidifiées par refroidissement, évaporation du solvant ou précipitation. L'étirage final oriente les molécules et confère à la fibre des propriétés techniques spécifiques.

Industrie du caoutchouc (NES F45, NAF 25.1)

Elle comprend :

— la fabrication de pneumatiques et chambres à air;
— le rechapage et la réparation industrielle des pneumatiques;
— la fabrication d'ouvrages en caoutchouc (autres que pneumatiques et chambres à air).

Transformation des matières plastiques (NES F46, NAF 25.2)

Les produits de la *plasturgie* peuvent être regroupés en trois catégories :

— demi-produits, comme les plaques, feuilles, films, tubes, tuyaux et profilés;

— biens intermédiaires, comme les pièces pour l'industrie, les emballages, les éléments pour le bâtiment;

— produits finis, comme les produits de consommation divers.

Depuis le changement de nomenclature en 1993, la fabrication des mélanges est classée avec l'industrie chimique, tandis que les feuilles, pellicules, bandes ou lames en cellulose régénérée sont désormais classées avec les demi-produits.

De même, la fabrication des meubles en matières plastiques relève désormais de l'ameublement et non plus des produits de consommation divers en matière plastique. À l'inverse, la production des éponges synthétiques en fait partie.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

— Ministère de L'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);

— Union des industries chimiques;

— Syndicat français des textiles artificiels et synthétiques;

— Syndicat national du caoutchouc et des plastiques;

— Fédération de la plasturgie;

— Chambre syndicale des industries transformatrices des fibres techniques.

Publications :

L'industrie chimique de base (séries mensuelles et trimestrielles), Chiffres-clés, production industrielle, SESSI;

« Parachimie », Chiffres-clés, production industrielle, séries mensuelles et trimestrielles, SESSI;

Informations chimie;

Chimie Hebdo;

Rapport annuel de l'Union des industries chimiques;

Information sur les fibres synthétiques et cellulosiques, Comité international de la rayonne et des fibres synthétiques, édition 1998, Bruxelles;

« Industrie du caoutchouc », Chiffres-clés, production industrielle, (séries mensuelles commentées), SESSI;

« Industrie du caoutchouc », Chiffres-clés, production industrielle, (séries trimestrielles), résultats définitifs, SESSI;

« Pneumatiques », *Le Journal de l'Automobile*, septembre 1998.

European Rubber Journal;

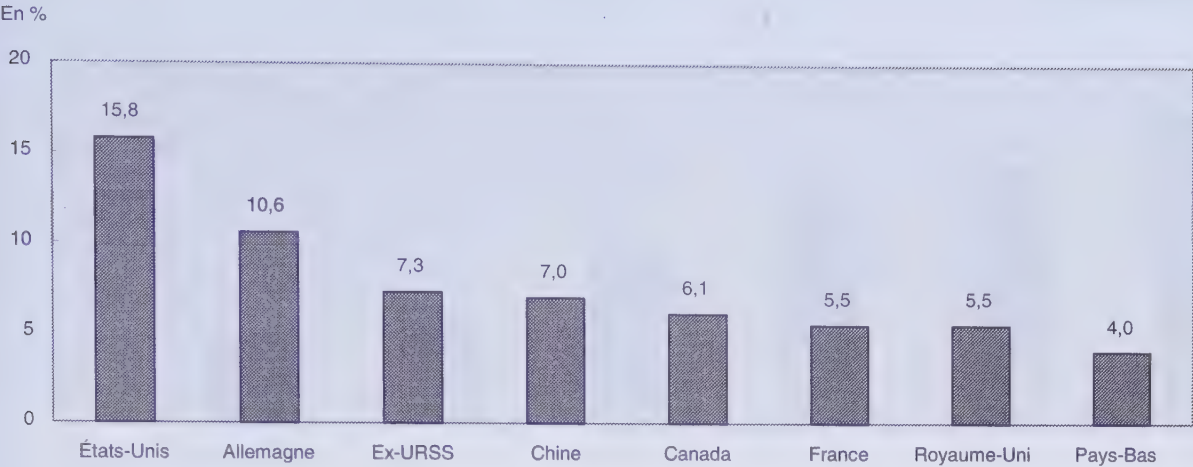
La Plasturgie, M. Duthoit et C. Le Corroller, SESSI-Études, juin 1995;

Transformation des matières plastiques, Chiffres-clés, Production industrielle, (séries mensuelles commentées et séries trimestrielles), SESSI.



GRAPHIQUE K.13-1

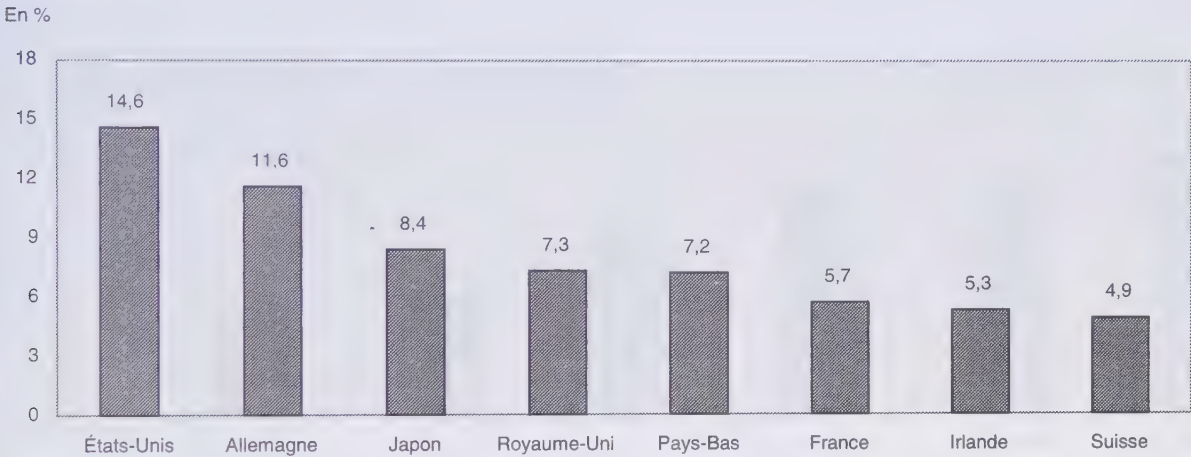
Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie chimique minérale
(NES F41) en 1997



Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.13-2

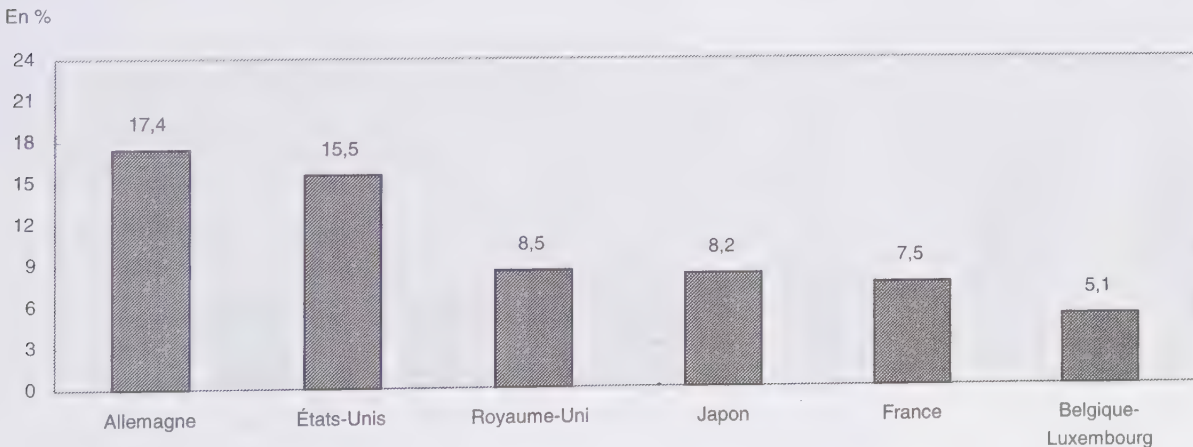
Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie chimique organique
(NES F42) en 1997



Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.13-3

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la parachimie
(NES F43) en 1997

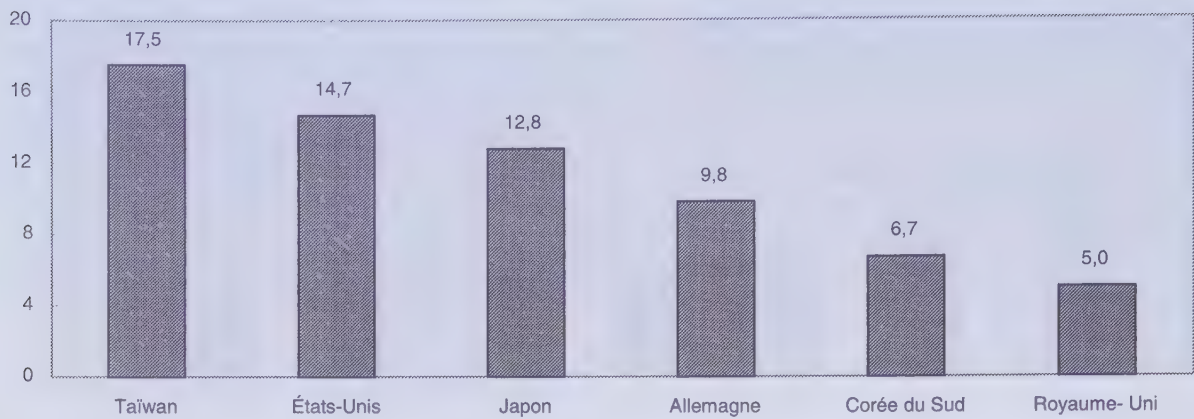


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.13-4

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de fibres artificielles ou synthétiques (NES F44) en 1997

En %

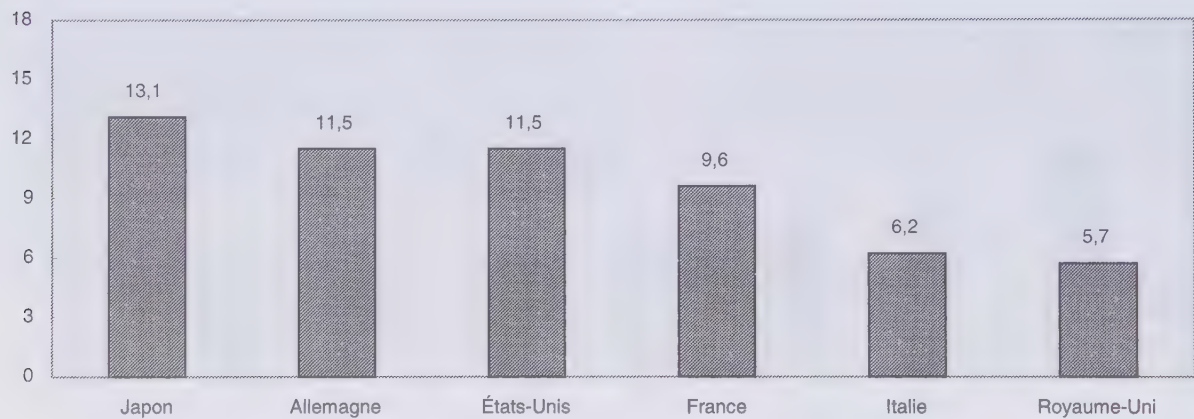


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.13-5

Parts de marché des principaux pays exportateurs de l'industrie du caoutchouc (NES F45) en 1997

En %

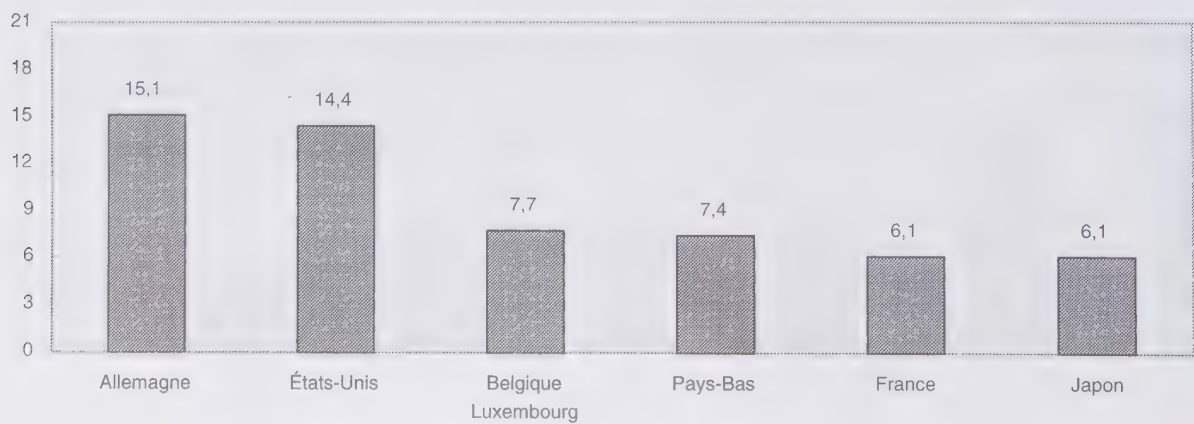


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.13-6

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la transformation de matières plastiques (NES F46) en 1997

En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.13-1

Industrie chimique : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de gaz industriels	241A	4 402	6 884,2	5 489	1 379,9	797,9
Fabrication de colorants et de pigments	241C	4 149	7 148,9	4 742	995,7	321,4
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	241E	9 439	14 578,9	8 958	1 839,9	729,2
Fabrication de produits azotés et d'engrais	241J	5 643	10 931,5	6 760	1 275,0	499,8
Industrie chimique minérale	F41	23 633	39 543,5	25 949	5 490,5	2 348,3
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	241G	25 088	62 969,1	28 873	6 580,6	3 025,6
Fabrication de matières plastiques de base	241L	16 679	45 869,7	17 066	3 761,0	2 429,3
Fabrication de caoutchouc synthétique	241N	2 610	4 621,7	2 057	444,8	401,1
Industrie chimique organique	F42	44 377	113 460,5	47 996	10 786,4	5 856,0
Total (Industrie chimique)		68 010	153 004,0	73 945	16 276,9	8 204,3

TABLEAU K.13-2

Industrie chimique : principales productions de la branche

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Produit	Numéros de la NAF	Unités	1994	1995	1996	1997	1998
INDUSTRIE CHIMIQUE MINÉRALE		F41					
GAZ INDUSTRIELS	241A						
dont : Oxygène comprimé		10 ⁶ m ³	2 240	2 215	2 259	2 597	2 639
Azote comprimé		»	2 029	2 117	2 244	2 616	2 815
Hydrogène		»	506	494	594	591	579
COLORANTS ET PIGMENTS ORGANIQUES	241C	10 ³ tonnes	57	54	56	62	52
AUTRES PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES DE BASE	241E						
dont : Acide sulfurique		»	2 230	2 382	2 259	2 250	2 214
Acide chlorhydrique		»	420	381	425	510	450
Chlore		»	1 476	1 420	1 470	1 470	1 503
Soude caustique (NaOH)		»	1 561	1 500	1 552	1 535	1 578
Noirs de carbone		»	235	259	246	253	263
PRODUITS AZOTÉS ET ENGRAIS	241J						
Superphosphates (simples, doubles et triples)		»	657	613	696	663	570
Acide phosphorique (usage engrais)		»	151	165	166	158	c
Engrais composés		»	4 526	4 564	4 496	4 501	4 412
Chlorure de potassium (K ₂ O)		»	870	802	751	665	417
INDUSTRIE CHIMIQUE ORGANIQUE		F42					
AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE	241G						
dont : Éthylène		»	2 796	2 667	2 723	2 874	3 004
Propylène		»	1 866	1 947	2 044	2 221	2 267
Butadiène		»	350	330	344	362	390
Butène et ses isomères		»	161	205	210	202	281
Benzène		»	765	792	895	884	917
MATIÈRES PLASTIQUES DE BASE	241L						
Aminoplastes		»	184	221	249	272	270
Polyéthylène basse densité (autre que linéaire)		»	734	700	717	705	717
Polyéthylène haute densité		»	384	390	371	451	532
Polypropylène		»	1 102	1 065	1 107	1 239	1 321
Polystyrène et ses copolymères		»	632	617	663	714	701
Polychlorure de vinyle		»	1 178	1 062	1 154	1 200	1 151
CAOUTCHOUC SYNTHÉTIQUE	241N	»	592	612	587	602	605
COKE ET GOUDRONS	231Z						
Goudron brut		10 ³ tonnes	215	209	207	207	206

TABLEAU K.13-3

Parachimie : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances, et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de produits agrochimiques.....	242Z	6 826	17 554,9	6 824	1 753,3	408,3
Fabrication de peintures et vernis.....	243Z	16 583	20 270,1	18 277	3 487,9	661,9
Fabrication de produits explosifs.....	246A	2 908	3 012,4	4 097	709,4	200,2
Fabrication de colles et gélamines.....	246C	3 548	4 873,4	3 859	736,4	250,7
Fabrication d'huiles essentielles.....	246E	4 101	5 633,0	4 587	1 096,3	200,0
Fabrication de produits chimiques pour la photographie.....	246G	3 340	10 225,0	3 414	696,3	223,7
Fabrication de supports de données.....	246J	1 571	2 369,4	1 592	274,8	85,1
Fabrication de produits chimiques à usage industriel.....	246L	11 915	20 354,0	9 869	2 119,7	677,7
Parachimie.....	F43	50 792	84 292,2	52 519	10 874,1	2 707,6

TABLEAU K.13-4

Parachimie : principales productions de la branche

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
SEITA

Produit	Numéros de la NAF	Unités	1990	1994	1995	1996	1997	1998
PEINTURES, VERNIS, COULEURS FINES, ENCRE D'IMPRIMERIE								
	243Z							
Peintures et vernis		10 ³ tonnes	711	729	730	731	783	798
Mastics et enduits		»	193	164	162	152	160	175
Encres d'imprimerie		»	67	77	81	84	91	91
EXPLOSIFS, ACCESSOIRES DE MISE À FEU, ARTIFICES								
	246A							
Explosifs en cartouches		10 ³ tonnes	13	16	12	11	11	11
Explosifs en vrac		»	26	27	29	30	29	26
COLLES ET GÉLATINES								
	246C							
Colles techniques		10 ³ tonnes	207	271	248	255	242	235
Colles ciments et colles mortiers		10 ³ tonnes	223	199	219	255	294	329
PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES ET CINÉMATOGRAPHIQUES								
	246G							
Surfaces sensibles diverses		km ²	319	235	296	c	c	c
PRODUITS CHIMIQUES À USAGE INDUSTRIEL								
	246L							
Assouplissants		10 ³ tonnes	101	143	130	149	165	177
Facturations								
PRODUITS AGROCHIMIQUES	242Z	10⁶ francs	...	13 695	14 145	15 563	16 938	16 507
dont : Insecticides	»	»	...	2 130	2 214	2 363	3 037	2 914
Herbicides	»	»	...	4 921	5 787	6 492	6 751	6 910
Fongicides	»	»	...	5 013	4 678	4 494	4 165	4 123
Autres produits agrochimiques	»	»	...	1 631	1 466	2 214	2 985	2 560

TABLEAU K.13-5

Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques,
industrie du caoutchouc et transformation des matières plastiques : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	247Z	1 969	3 361,2	2 282	404,4	253,1
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques.	F44	1 969	3 361,2	2 282	404,4	253,1
Fabrication de pneumatiques.	251A	33 430	28 679,6	37 244	6 227,3	2 431,4
Rechapage de pneumatiques	251C	1 835	1 349,7	1 205	157,3	46,7
Fabrication d'autres articles en caoutchouc	251E	27 899	17 785,8	28 618	4 209,6	744,2
Industrie du caoutchouc	F45	63 164	47 815,1	67 067	10 594,2	3 222,3
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en plastiques.	252A	16 388	18 038,6	17 272	2 739,3	1 104,2
Fabrication d'emballages en matières plastiques	252C	31 167	27 752,9	32 108	4 748,5	2 072,3
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	252E	17 054	14 850,5	15 819	2 334,6	591,4
Fabrication d'articles divers en matières plastiques (1).	252G	10 631	7 871,7	11 667	1 604,3	366,2
Fabrication de pièces techniques en matières plastiques (2)	252H	44 768	35 000,9	46 599	6 532,4	1 436,4
Transformation des matières plastiques (ou plasturgie)	F46	120 008	103 514,6	123 465	17 959,1	5 570,5
Total		185 141	154 690,9	192 814	28 957,7	9 045,9

(1) Cette classe comprend la fabrication de vaisselle, d'ustensiles de cuisine et d'articles de toilette en matières plastiques. Elle comprend également la fabrication d'articles divers en matières plastiques tels que rubans adhésifs, éponges artificielles, casques de sécurité, articles pour éclairage, bureau, etc.

(2) Cette classe comprend exclusivement la fabrication de pièces techniques en matières plastiques (y compris matériaux composites) réalisées à façon selon les procédés de la plasturgie.

TABLEAU K.13-6

Pneumatiques et ouvrages en caoutchouc : principales productions de la branche

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Produit	Numéros de la NAF	Unités	1994	1995	1996	1997	1998
PNEUMATIQUES ET CHAMBRES À AIR							
	251A						
dont : Enveloppes pour voitures de tourisme.		tonne	364 068	393 218	385 836	403 701	420 888
Pneumatiques pour voitures de tourisme et assimilés		10 ³ pièces	53 560	57 815	56 416	58 498	59 748
Pneumatiques pour tracteurs agricoles et para-agricoles (roues motrices et roues directrices), génie civil.		»	860	840	897	877	696
Pneumatiques pour avions.		tonne	1 255	1 443	1 022	1 154	1 579
Chambres à air pour véhicules routiers et non routiers.		»	3 829	2 941	1 812	1 550	1 065
Chambres à air pour cycles et motocycles		10 ³ pièces	16 364	19 437	17 535	14 690	13 419
OUVRAGES EN CAOUTCHOUC							
	251E						
Tissus caoutchoutés		tonne	4 269	3 548	3 511	4 389	6 156
Courroies en caoutchouc		»	17 228	16 751	15 581	17 748	14 136

TABEAU K.13-7

Transformation des matières plastiques : principales livraisons de la branche

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Unité : Millier de tonnes

Produit	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	1997	1998
Plaques et blocs cellulaires	252A	112	111	110	114	123
Tubes et tuyaux	»	307	309	293	283	282
Profilés en matières plastiques	»	94	113	112	118	133
Sacs et sachets de petite capacité en matières plastiques	252C	280	297	293	304	310
Revêtements de murs et de sols à surface plastique	252E	132	119	114	114	122
Menuiseries de bâtiment en matières plastiques (portes, fenêtres, volets)	»	152	163	163	218	248
Articles de ménage et de campement en matières plastiques	252G	58	53	57	41	46
Pièces moulées en matières thermoplastiques	252H	325	329	372	398	456

Métallurgie et transformation des métaux

(NES : F51 à F55)
(NAF : 27, 28.4 à 28.7)

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphiques et tableaux.

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la sidérurgie et de la première transformation de l'acier (NES F51) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la production de métaux non ferreux (NES F52) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de produits métalliques (NES F55) en 1997.

1. Sidérurgie et première transformation de l'acier : grandeurs caractéristiques.
2. Sidérurgie (CECA) : principales productions de la branche.

3. Fabrication de tubes et première transformation de l'acier (non CECA).
4. Production de métaux non ferreux : grandeurs caractéristiques.
5. Métaux non ferreux et demi-produits de métaux non ferreux.
6. Fonderie, services industriels du travail des métaux, fabrication de produits métalliques : grandeurs caractéristiques.
7. Fonderie : principales productions de la branche.
8. Activité de la branche travail des métaux.

1. PRÉSENTATION

Sidérurgie et première transformation de l'acier (NES F51, NAF 27.1 à 27.3)

En 1998, la forte demande des secteurs de l'automobile et de la mécanique entraîne une progression de la consommation d'acier : la production annuelle d'acier augmente de 1,8 %. Du fait de la forte progression des importations, l'excédent commercial est ramené à 8 milliards de francs. Les exportations représentent 47,3 % du chiffre d'affaires.

Depuis le deuxième semestre 1998, le groupe Usinor se recentre sur ses deux principaux métiers, les aciers plats au carbone de Sollac (renforcé par l'achat de Cockerill) et les aciers inoxydables d'Ugine, secteurs à plus forte valeur ajoutée et donc moins sensibles à la concurrence. Il se sépare de sa branche aciers spéciaux et produits longs en cédant Unimétal au groupe anglo-indien Ispat et Ascométal au groupe italien Lucchini ; après ce recentrage et le mouvement de concentration des autres groupes européens, Usinor maintient sa position de leader européen et de numéro trois mondial.

La sidérurgie améliore ses performances environnementales en s'engageant à maîtriser les gaz à effet de serre et les consommations d'énergie. L'acier est massivement recyclé et la récupération de ferrailles équivaut à 46 % de la production d'acier.

Production de métaux non ferreux (NES F52, NAF 27.4)

Le marché des métaux non ferreux est sensible aux mouvements conjoncturels. En 1998, il souffre de la crise asiatique, particulièrement au deuxième semestre ; les cours mondiaux des matières premières chutent : aluminium (- 15 %), cuivre (- 24 %), zinc (- 19 %), nickel (- 32 %). En 1998, la production de métaux de première fusion continue de progresser en France, notamment dans l'aluminium (+ 6 %) qui profite de la vitalité de l'automobile, alors que les livraisons de demi-produits, aux débouchés plus diversifiés, sont en recul au deuxième semestre. Le déficit des échanges extérieurs se creuse (10,7 milliards de francs) avec un taux de couverture de 74 %.

La production de métal à partir de déchets métalliques représente plus de 35 % de la production totale. Cette production est assurée par une quarantaine d'entreprises alors que la métallurgie de première fusion est un secteur très concentré.

Fonderie (NES F53, NAF 27.5)

La fonderie est située en amont de nombreuses branches utilisatrices de pièces métalliques. Les principaux débouchés, loin après celui de l'automobile, sont le machinisme agricole, le matériel de manutention, les machines-outils, la construction mécanique et électromécanique, l'équipement ménager ou encore les centrales nucléaires. Les pièces sont fabriquées à la demande et selon les spécifications du client : c'est une industrie de sous-traitance.

En 1998, la progression du chiffre d'affaires s'amplifie, avec un net accroissement des volumes produits. La

bonne santé de l'industrie automobile en est largement responsable. Ce sont les produits en fonte et en aluminium qui bénéficient le plus de cette embellie. Les entreprises ont recours aux personnels extérieurs : les effectifs moyens employés progressent légèrement alors que le nombre d'entreprises ne cesse de diminuer. Des embauches sont cependant intervenues en 1998, ce qui se traduit par une progression des effectifs salariés en fin d'année. L'investissement, qui avait diminué en 1997, se renforce en 1998 grâce à la reconstitution des capacités d'autofinancement et à la baisse des charges financières.

La restructuration des entreprises se poursuit et conduit à la naissance de groupes fortement structurés ; les fondeurs adaptent leur production aux besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante (partenariat avec les donneurs d'ordres, livraisons en flux tendu). Les industriels doivent faire face à la concurrence de l'Allemagne pour l'acier haut de gamme et des pays ibériques et de l'Est pour les produits de qualité courante.

La France maintient sa place de septième producteur de pièces moulées dans le monde et sa deuxième place en Europe derrière l'Allemagne et devant l'Italie.

Services industriels du travail des métaux (NES F54, NAF 28.4 et 28.5)

2 200 entreprises emploient 126 000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de 86 milliards de francs. Dans ce secteur, les unités de production sont très atomisées. Seulement 2 % des entreprises ont un effectif supérieur à 250 personnes. L'automobile et les équipementiers sont le marché essentiel de ces industries. Après une bonne année 1997, l'année 1998 est marquée par une nouvelle augmentation de la production (+ 8,5 %).

Activités de pure sous-traitance, les secteurs qui composent les « services industriels » ont à faire face à de nombreux défis. Les techniques favorisant un approvisionnement sur mesure des clients se généralisent (fabrication en flux tendu et de la livraison en « juste à temps »). Les relations avec les grands donneurs d'ordre évoluent ; les entreprises sont amenées à une politique d'alliance avec celles de métier équivalent mais aussi à rechercher des sous-traitants exerçant des métiers complémentaires, pour pouvoir fournir des pièces de fonction ou même des sous-ensembles. Enfin, la pression sur les prix de vente reste vive tandis que le taux d'investissement augmente, passant de 4,5 % du chiffre d'affaires hors taxes en 1997 à 5,4 % en 1998. Il dépasse celui de l'industrie (4,3 %).

Fabrication de produits métalliques (NES F55, NAF 28.6 et 28.7)

90 % des entreprises emploient moins de 250 salariés. Toutefois, un quart du chiffre d'affaires est concentré dans les 22 entreprises de plus de 500 salariés qui réalisent également plus du tiers des exportations. Les entreprises sont localisées à proximité des donneurs d'ordre ou des secteurs clients tels que l'automobile, l'aéronautique ou le bâtiment.

La fabrication d'emballages métalliques légers, activité principale du secteur, est concentrée dans les filiales de grands groupes tels CrownCork & Seal/Carnaudmetalbox, Impress Metal Packaging SA/Péchiney Emballages et Ferembal.

Les stratégies des groupes s'élaborent à l'échelon mondial. La recherche du moindre coût se traduit par une forte spécialisation des produits. Dans le domaine des conditionnements liquides, la lutte est sévère entre les boîtes aluminium et les boîtes acier ainsi que les autres types d'emballages (brique-carton, plastique et verre). En France, le volume de production de la branche emballages métalliques reste stable en 1998.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations sur la méthodologie de ces enquêtes dans le chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont présentées au chapitre K.01 « Industrie, données générales ».

● Flux tendus

En matière d'approvisionnement, gestion tendant à supprimer les stocks.

● Juste à temps

Gestion en flux tendus s'appliquant aux relations sous-traitants/donneurs d'ordre.

Sidérurgie et première transformation de l'acier (NES F51, NAF 27.1 à 27.3)

L'industrie des métaux ferreux

Elle comprend :

- la sidérurgie proprement dite regroupant la production de fonte, d'aciers bruts, de produits finis laminés en aciers courants ou alliés;
- la fabrication de tubes en fonte et en acier;
- la première transformation de l'acier (non CECA) avec l'étrépage, le laminage à froid, le profilage, le tréfilage, la production de ferro-alliages et autres produits non CECA.

La sidérurgie :

- selon le traité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), relèvent de la sidérurgie les produits de haut fourneau, les cokeries sidérurgiques, les aciers y compris les fours de réduction directe et les installations de coulées continues, les laminoirs à chaud et à froid et les installations en aval (étamage, galvanisation, plombage);
- la nomenclature économique se réfère pour la sidérurgie au champ défini par la CECA et distingue les fontes brutes, les aciers bruts et les produits finis sidérurgiques. Toutefois, il convient d'associer en aval de l'activité sidérurgique les activités de fabrication de tubes et de première transformation de l'acier, premiers demandeurs d'acier en France. Ces branches aval comprennent la

production de tubes et accessoires en fonte et en acier, d'étréés, de feuillards laminés, de profilés et de fils tréfilés à froid, de ferro-alliages et autres produits non CECA.

Production de métaux non ferreux (NES F52, NAF 27.4)

Cette activité regroupe :

- la métallurgie dont on distingue la production de métal par fusion de minerais (dite de première fusion) et la production de métal à partir de déchets métalliques (dite de seconde fusion ou d'affinage) sous forme de lingots bruts ou alliés;
- la première transformation des métaux non ferreux qui recouvre la fabrication de demi-produits (fil machine, fils, barres profilés, laminés, tubes, poudres, etc.).

Fonderie (NES F53, NAF 27.5)

La **fonderie** est la technique qui consiste à chauffer un métal ou un alliage pour le porter à l'état liquide et le couler dans un moule afin d'obtenir après refroidissement la pièce désirée. Cette pièce reprend ainsi fidèlement les formes du modèle original ayant servi à réaliser ce moule. Il est donc possible de réaliser des pièces de dimensions variées et de formes complexes tout en limitant les opérations d'usinage, soudure et montage.

L'industrie de la fonderie comprend la fabrication de pièces moulées en métaux ferreux (fonte, acier), et en métaux non ferreux (aluminium, cuivre, zinc...), et alliages.

Fonderie sur modèles : fonderie de sous-traitance, fabrication « sur mesure » à la demande de la clientèle.

Fonderie intégrée : certaines entreprises possèdent des unités de fonderie intégrée pour leur production en aval (automobile par exemple), mais les fonderies autonomes sont majoritaires.

Services industriels du travail des métaux (NES F54, NAF 28.4 et 28.5)

Ils regroupent six activités :

- **la forge, l'estampage, le matriçage** : déformation de métaux à chaud ou à froid par choc ou par pression, avec ou sans matrice.
- **le découpage, l'emboutissage** : mise en forme de feuillards ou de tôles en acier ou en métaux non ferreux.
- **la métallurgie des poudres** : production, exclusivement en sous-traitance, de pièces obtenues par frittage (compactage et cuisson de poudres métalliques).
- **le traitement et le revêtement des métaux** : revêtement industriel, traitement thermique, thermochimique, décoration, protection décorative, émaillage à façon pour protection et décoration.
- **le décolletage** : usinage de pièces essentiellement métalliques par enlèvement de copeaux, principalement sur tours automatiques ou semi-automatiques.
- **la mécanique générale** : usinage de pièces sur plan par enlèvement de métal, reconstruction de moteurs thermiques, entretien et réparations mécaniques.

Fabrication de produits métalliques (NES F55, NAF 28.6 et 28.7)

Elle regroupe 14 activités :

- fabrication de coutellerie;
- fabrication d'outillage à main;
- fabrication d'outillage mécanique;
- fabrication de serrures et ferrures;
- fabrication de fûts et emballages métalliques similaires;
- fabrication d'emballages métalliques légers;
- fabrication d'articles en fils métalliques;
- fabrication de visserie et boulonnerie;
- fabrication de ressorts;
- fabrication de chaînes;
- fabrication d'articles métalliques ménagers;
- fabrication de coffres-forts;
- fabrication de petits articles métalliques;
- fabrication d'autres articles métalliques divers.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);
- Chambre professionnelle des statistiques de l'acier;
- Syndicat national du tréfilage de l'acier;
- Syndicat national de laminage à froid, du feuillard de l'acier;
- Syndicat national du profilage;
- Fédération des chambres syndicales des minerais et des métaux non ferreux;
- Association française interprofessionnelle du cadmium;
- Chambre syndicale des fabricants de pinces et outils en carbures métalliques durs;
- Syndicat général des affineurs de France;
- Syndicat général des fondeurs de France et industries connexes;
- Syndicat national des entreprises d'application des revêtements et traitements de surface;
- Syndicat des applicateurs en traitement de surface;

- Syndicat national du découpage et de l'emboutissage;
- Syndicat national du décolletage (SNDEC);
- Association d'études techniques des industries de l'estampage et de la forge;
- Syndicat national du matriçage de laiton et de métaux non ferreux;
- Chambre syndicale de la boulonnerie et de la visserie forgées (CSBVF);
- Syndicat national des fabricants de ressorts (SNFR);
- Syndicat national des fabricants de quincaillerie (SNFQ);
- Syndicat national des fabricants d'articles galvanisés et étamés (SAGE);
- Union intersyndicale des fabricants d'articles pour la table, le ménage et activités connexes (UNITAM);
- Chambre syndicale de la coutellerie;
- Chambre syndicale des industries métallurgiques et connexes de la région de Thiers.

Publications :

« L'industrie de l'acier en 1998 », Fédération française de l'acier, 1999;

« L'acier en France en 1998 », Fédération française de l'acier, 1999;

« Les chiffres clés des matières premières minérales », Observatoire des matières premières, Secrétariat d'État à l'Industrie, 1998;

« Les chiffres-clés des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux », Fédération des minerais et métaux, édition 1998;

« L'aluminium », Le 4 pages, SESSI, juin 1999;

« La fonderie », *SESSI-Études*, n° 125, juin 1992;

« La fonderie française en 1998 », SGFF (Syndicat général des fondeurs de France), 1999;

« La fonderie et le travail des métaux, Perspectives sectorielles », *Les Prévisions glissantes du BIPE*;

Hommes et fonderie, mensuel;

« Écomine », Bulletin mensuel de l'Observatoire des matières premières et du BRGM;

« Travail des métaux », (séries trimestrielles et annuelles), Chiffres Clés, production industrielle, SESSI;

« Les services industriels du travail des métaux ». Chiffres Clés Analyse, SESSI, 1999.

Bulletin mensuel de statistique industrielle, SESSI;

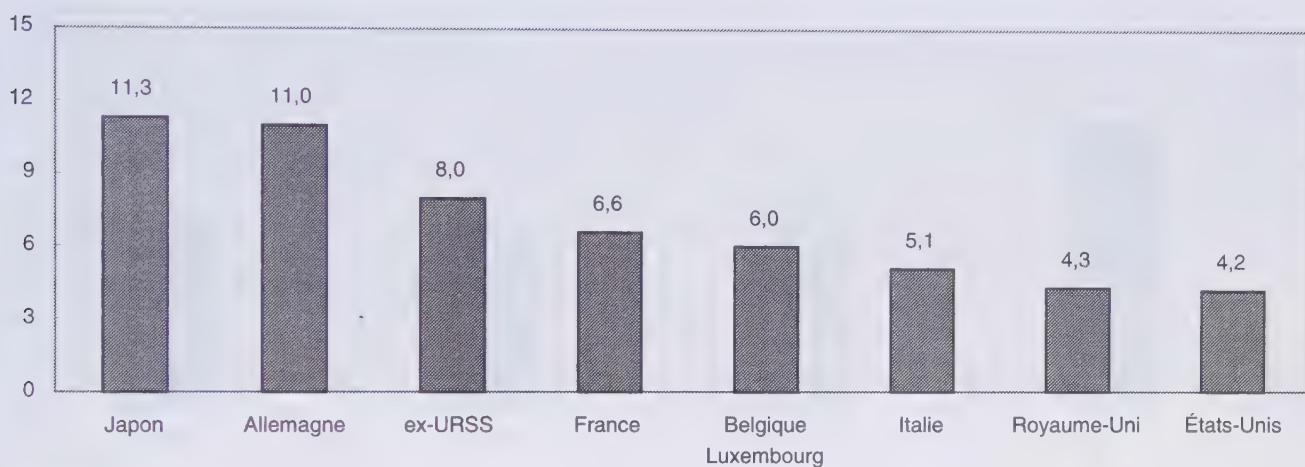
« L'industrie du Décolletage : au fil de l'Arve », J. Poleyn, Le « 4 pages », n° 57, SESSI, janvier 1996;



GRAPHIQUE K.14-1

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la sidérurgie et de la première transformation de l'acier (NES F51) en 1997

En %

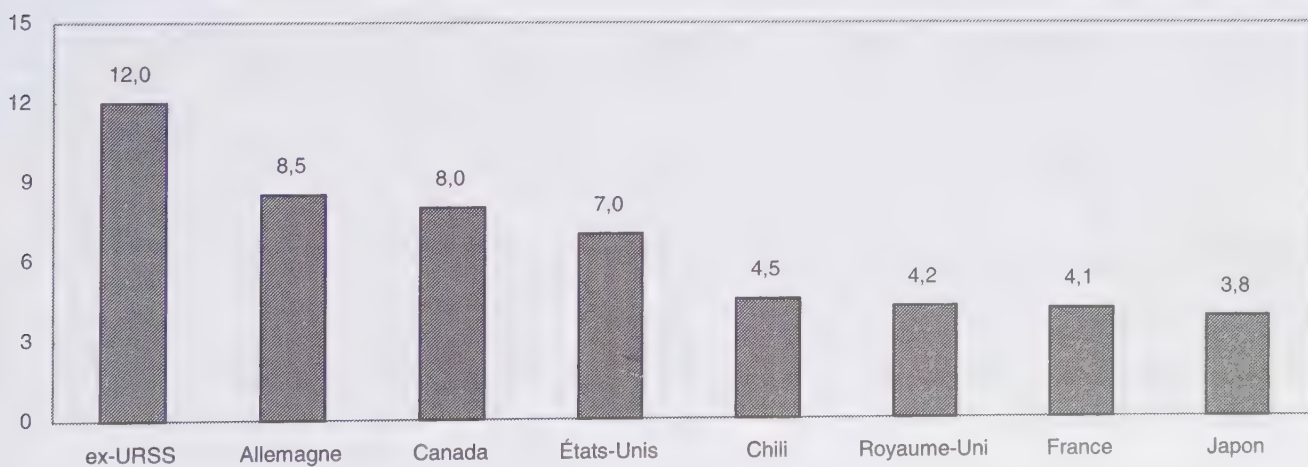


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.14-2

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la production de métaux non ferreux (NES F52) en 1997

En %

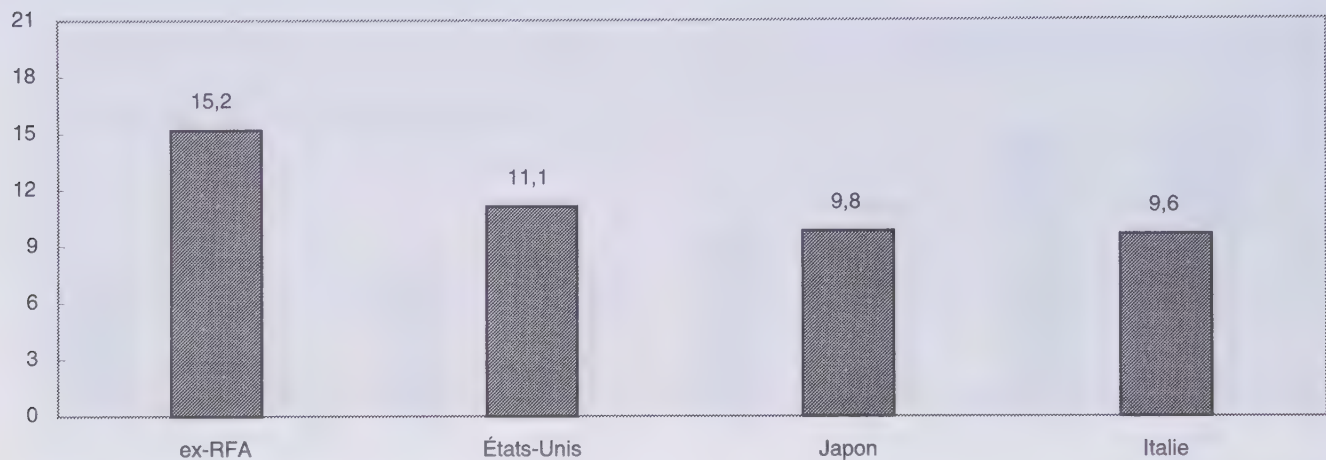


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.14-3

Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de produits métalliques
(NES F55) en 1997

En %



Sources : OCDE - CEPII

TABLEAU K.14-1

Sidérurgie et première transformation de l'acier : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Sidérurgie [CECA (1)]	271Z	37 322	73 015,4	40 657	8 509,6	3 921,8
Fabrication de tubes en fonte et en acier	272A et 272C	14 887	18 113,5	14 443	2 455,0	578,6
Étirage à froid	273A	1 953	2 441,4	987	173,3	31,2
Laminage à froid de feuillards	273C	1 135	1 329,1	1 183	186,8	31,8
Profilage à froid par formage ou pliage	273E	2 188	3 578,7	2 241	367,2	67,9
Tréfilage à froid	273G	3 597	3 400,7	4 865	735,5	171,3
Production de ferro-alliages et autres produits non CECA	273J	1 411	2 316,3	1 489	309,0	63,1
Sidérurgie et première transformation de l'acier	F51	62 493	104 195,1	65 865	12 736,4	4 865,7

(1) Activités de sidérurgie définies au sens du traité instituant la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier).

TABLEAU K.14-2

Sidérurgie (CECA) : principales productions de la branche

Source : Fédération Française de l'Acier (FFA)

Unité : Millier de tonnes

Produit	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	1997	1998
Fontes brutes	271Z	13 007	12 860	12 108	13 424	13 602
de moulage (1)		566	588	561	646	710
d'affinage		12 441	12 272	11 547	12 778	12 892
Aciers bruts	271Z	18 030	18 100	17 633	19 767	20 126
lingots et coulée continue.....		17 818	17 872	17 413	19 543	19 901
moulage (2)		212	228	220	224	225
Aciers fins et spéciaux (en acier coulé brut) (3)	271Z	3 245	3 491	3 441	3 767	3 956
dont : Aciers spéciaux de construction non alliés (au carbone).....		761	737	916	1 040	1 149
Aciers spéciaux de construction alliés		1 325	1 422	1 263	1 386 r	1 372
Aciers inoxydables		922	983	973	1 009	1 061
Produits finis laminés en acier	271Z	16 205	16 189	16 224	18 032 r	17 984
Matériel de voie.....		195	228	255	275	315
dont : rails		177	211	231	256	294
Profilés lourds		423	333	303	325	354
dont : poutrelles		423	333	303	325	354
Autres produits longs		4 768	4 681	4 544 r	4 899 r	4 738
dont : fil machine en couronne		1 929	1 845	1 766	1 892	1 801
barres laminées.....		1 264	1 356	1 215	1 381	1 452
ronds à béton		913	819	923	896	784
Produits plats		10 819	10 947	11 122	12 533 r	12 577
dont : feuillards laminés à chaud		153	223	201	204	206
tôles fortes (4,76 mm et plus) et moyennes (3 à 4,76 mm) à chaud		4 275	4 238	4 422	4 903	4 769
tôles minces (moins de 3 mm) et fer noir, à chaud et à froid		6 391	6 486	6 499	7 426 r	7 602

(1) Non compris les optants (entreprises répondant directement au SESSI).

(2) Voir également au tableau K.14-7 la production d'acier moulé (NAF 275C).

(3) La production d'aciers fins et spéciaux ne peut être ajoutée à la production totale d'aciers bruts, celle-ci la comprenant déjà.

TABLEAU K.14-3

Fabrication de tubes et première transformation de l'acier (non CECA)

Sources : Syndicat Général des Fondeurs de France (SGFF)
Fédération Française de l'Acier (FFA)
Syndicat de l'Industrie des Tubes Étirés et Laminés sans soudure en acier (SITEL) Unité : Millier de tonnes

Produit	Numéros de la NAF	1995	1996	1997	1998
Production					
Fabrication de tubes 27.2					
Tubes en fonte	272A	564	543	c	c
Tubes en acier (1)	272C	1 295	1 350	1 556	1 547
dont : tubes soudés		740	784	903	810
tubes sans soudure		555	566	653	737
Livraisons					
Première transformation de l'acier (non CECA) 27.3					
Produits étirés à froid	273A	418	370	390	447
Feuillards laminés à froid (2)	273C	99	90	102	106
Profilés formés à froid (3)	273E	416	397	401	469
Fils tréfilés (4)	273G	429	406	460	474
Ferroalliage	273J	251	254	296	299

(1) Ateliers intégrés exclus. Les livraisons des étireurs sont incluses, les livraisons d'ébauches aux étireurs sont exclues.
(2) Obtenus à partir de feuillards laminés à chaud.
(3) Y compris les profilés de couverture et bandages.
(4) Fil de fer ou d'acier obtenu en partant de fils machine laminés à chaud. Les livraisons comprennent tous les produits relevant du tréfilage, fils tréfilés vendus non transformés. Les ateliers de tréfilage intégrés à d'autres industries ne sont pas compris.

TABLEAU K.14-4

Production de métaux non ferreux : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Production de métaux précieux et métallurgie des autres métaux non ferreux ..	274A et 274M	3 456	9 172,7	3 200	636,6	209,7
Production d'aluminium	274C	3 005	6 810,5	3 813	900,3	153,4
Première transformation de l'aluminium	274D	8 492	12 580,7	8 304	1 572,4	475,6
Production et première transformation de plomb, de zinc ou d'étain	274F et 274G	2 324	4 759,1	2 671	520,2	281,5
Production et première transformation du cuivre	274J et 274K	6 211	14 680,7	5 753	953,2	277,2
Production de métaux non ferreux	F52	23 488	48 003,7	23 741	4 582,7	1 397,4

TABLEAU K.14-5

Métaux non ferreux et demi-produits de métaux non ferreux

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Produit	Numéros de la NAF	Unités	1994	1995	1996	1997	1998
MÉTAUX NON FERREUX (PRODUCTION)							
Métaux précieux	274A						
Or		tonne	66	81	75	51	38
Argent brut		»	921	666	648	535	742
Platine brut		»	0,4	0,3	0,2	0,1	2,1
Aluminium	274C						
Alumine calcinée		10 ³ tonnes	344	425	440	477	444
Aluminium ordinaire		»	383	364	380	399	424
Plomb, zinc, étain	274						
Plomb brut		»	279	316	322	303	306
dont : Plomb raffiné de 1 ^{ère} fusion		»	105	134	141	131	136
Zinc brut		»	306	314	354	347	349
dont : Zinc raffiné de 1 ^{ère} fusion		»	293	286	321	329	333
Autres métaux non ferreux							
Cuivre électrolytique	274J	»	42	42	39	36	22
Nickel	274M	»	8	8	9	9	10
DEMI-PRODUITS DE MÉTAUX NON FERREUX (LIVRAISONS)							
Demi-produits en métaux précieux	274A						
Or		tonne	28	23	20	15	14
Argent		»	437	406	381	342	266
Platine		»	0,6	0,7	0,6	0,6	0,4
Demi-produits en aluminium	274D	10 ³ tonnes	716	722	667	734	741
Demi-produits en plomb, zinc et étain	274G						
Plomb		»	19	21	17 r	17 r	16
Zinc		»	91	93	83 r	67 r	68
Étain		»	2	3	3	3	4
Demi-produits en cuivre	274K	10 ³ tonnes	770	831	796	836	830
Autres demi-produits non ferreux	274M						
Tungstène		tonne	323	493	502	540	686

TABLEAU K.14-6

Fonderie, services industriels du travail des métaux,
fabrication de produits métalliques : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fonderie de fonte.....	275A	12 319	6 715,1	13 086	1 838,8	407,0
Fonderie d'acier.....	275C	7 218	3 865,2	6 581	919,7	143,7
Fonderie de métaux légers.....	275E	12 108	8 117,6	13 316	1 855,9	580,3
Fonderie d'autres métaux non ferreux.....	275G	3 540	1 997,4	3 260	449,4	74,4
Fonderie.....	F53	35 185	20 695,3	36 243	5 063,8	1 205,4
Forge, estampage, matriçage.....	284A	12 216	9 103,6	10 113	1 489,5	383,8
Découpage, emboutissage.....	284B	29 425	22 835,5	29 306	4 098,8	885,6
Métallurgie des poudres.....	284C	1 187	832,7	1 051	188,0	27,7
Traitement et revêtement des métaux.....	285A	17 572	10 290,9	17 298	2 334,7	610,1
Décolletage.....	285C	13 310	8 617,0	13 054	1 914,7	563,4
Mécanique générale.....	285D	49 055	26 224,6	50 620	7 608,0	1 079,8
Services industriels du travail des métaux.....	F54	122 765	77 904,3	121 442	17 633,7	3 550,4
Fabrication de coutellerie.....	286A	2 897	1 864,2	2 997	371,8	68,2
Fabrication d'outillage à main.....	286C	4 544	3 014,2	5 267	801,2	132,5
Fabrication d'outillage mécanique.....	286D	12 060	6 931,2	11 233	1 783,9	283,5
Fabrication de serrures et ferrures.....	286F	11 959	7 754,3	12 052	1 687,1	317,5
Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires.....	287A	899	1 113,3	997	157,0	43,3
Fabrication d'emballages métalliques légers.....	287C	11 342	13 309,9	11 314	1 856,3	727,7
Fabrication d'articles en fils métalliques.....	287E	6 946	6 190,9	7 326	1 034,9	193,0
Visserie et boulonnerie.....	287G	7 842	5 864,4	8 475	1 263,3	251,8
Fabrication de ressorts.....	287H	3 292	2 135,9	3 271	496,5	157,8
Fabrication de chaînes.....	287J	519	211,3	543	64,7	6,8
Fabrication d'articles métalliques ménagers.....	287L	6 132	4 740,8	6 883	1 060,0	238,7
Fabrication de coffres-forts et d'articles métalliques n.c.a. (1).....	287M et 287P	12 061	8 830,8	10 919	1 610,2	309,9
Fabrication de petits articles métalliques.....	287N	2 503	1 536,2	2 536	367,3	59,8
Fabrication de produits métalliques.....	F55	82 996	63 497,4	83 813	12 554,2	2 790,5
Total.....		240 946	162 097,0	241 498	35 251,7	7 546,3

(1) Ces classes comprennent aussi la fabrication de portes blindées, la fabrication d'articles divers en métaux comme les échelles, les escabeaux, les articles de voirie; la fabrication d'armes blanches : sabres, épées, baïonnettes et la fabrication d'éléments de couverture : gouttières, faîtiages ...

TABLEAU K.14-7

Fonderie : principales productions de la branche (1)

Source : Syndicat général des fondeurs de France

Unité : Millier de tonnes

Produit	Numéros de la NAF	1995	1996	1997	1998
Pièces de fonderie en fonte	275A	1 116	1 063	1 105	1 339
dont : Fonte à graphite sphéroïdal		296	289	c	343
Pièces de fonderie en acier	275C	135	121	132	144
Pièces de fonderie en métaux légers (2)	275E	231	238	248	273
Pièces de fonderie en autres métaux non ferreux (3)	275G	64	61	64	66

(1) La fonderie est considérée comme une activité de base; à ce titre, les activités intégrées sont recensées dans la production avec les activités autonomes.

(2) Essentiellement aluminium (plus de 95 %).

(3) Non compris les « optants » (entreprises répondant directement au SESSI et non à l'organisation professionnelle agréée).

TABLEAU K.14-8

Activité de la branche travail des métaux

Facturations de la branche

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

Unité : Million de francs

Produit	Numéros de la NES ou de la NAF (1)	1994	1995	1996	1997	1998
Services industriels du travail des métaux		F54				
Forge, estampage, matriçage.....	284A	7 100	7 764	8 046	8 775	9 744
Découpage, emboutissage.....	284B	14 945	18 454	19 503	21 735	23 827
Métallurgie des poudres.....	284C	747	776	755	853	889
Traitement et revêtement des métaux.....	285A	7 833	8 923	9 013	9 747	10 346
Décolletage.....	285C	6 465	7 402	7 687	8 237	9 115
Mécanique générale.....	285D	20 100	20 202	21 440	24 023	28 055
Fabrication de produits métalliques		F55				
Fabrication de coutellerie.....	286A	1 230	1 518	1 561	1 659	1 683
Fabrication d'outillage à main.....	286C	2 334	2 852	2 886	2 827	3 106
Fabrication d'outillage mécanique.....	286D	2 302 (2)	5 619	5 505	5 806	6 001
Fabrication de serrures et ferrures métalliques.....	p 286F	6 795	6 977	7 149	7 988	8 643
Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires.....	287A	899	943	962	1 021	994
Fabrication d'emballages métalliques légers.....	287C	11 443	11 674	11 750	11 836	11 474
Fabrication d'articles en fils métalliques.....	p 287E	3 646 (2)	7 231	5 848	5 768	5 676
Visserie et boulonnerie.....	p 287G	4 362	5 060	5 232	5 628	6 502
Fabrication de ressorts.....	p 287H	2 193	2 131	1 885	1 839	1 925
Fabrication de chaînes.....	p 287J	c	c	c	244	219
Fabrication d'articles métalliques ménagers.....	p 287L	4 540	4 873	5 028	5 045	4 844
Fabrication de coffres-forts (dont portes blindées).....	287M	542	453	406	406	335
Fabrication de petits articles métalliques.....	p 287N	1 291	1 393	1 405	1 595	1 704
Fabrication d'articles métalliques n.c.a. (3).....	p 287P	6 855	6 896	7 273	7 500	7 990

(1) La lettre « p » devant le code NAF 700 signifie partie de cette classe de la NAF.

(2) En 1994, les facturations des branches « outillage mécanique » et « articles en fils métalliques » ont été partiellement enquêtées.

(3) Cette classe comprend la fabrication d'échelles et d'escabeaux, de panneaux indicateurs, d'articles de voirie; mais également d'armes blanches (sabres, épées et baïonnettes); et d'éléments de couverture en métal (gouttières, faîtages).

Industrie des composants électriques et électroniques

(NES : F61, F62)
(NAF : 31.2 à 31.6, 32.1)

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définitions.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5** Graphiques et tableaux.
-

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de matériel électrique (NES F61) en 1997.

Graphique. Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de composants électroniques (NES F62) en 1997.

1. Fabrication de matériel électrique et de composants électroniques : grandeurs caractéristiques.
2. Matériel électrique et composants électroniques. Facturations des branches.

1. PRÉSENTATION

Fabrication de matériel électrique (NES F61, NAF 31.2 à 31.6)

Au niveau mondial, la production de matériel électrique est dominée par le Japon, l'Allemagne et les États-Unis. En France, de grands groupes sont leaders internationaux : Alcatel dans les fils et câbles avec Alcatel Câbles, Alstom dans le gros matériel électrique avec GEC Alsthom, Legrand dans l'appareillage basse tension d'installation ; Schneider Electric est présent dans la fabrication d'équipement de distribution, de commande et l'appareillage industriel basse tension. Leurs grands rivaux européens sont Siemens ou ABB.

Au niveau national le secteur réalise un chiffre d'affaires total de 132 milliards de F et emploie 128 900 personnes en 1998. À l'exportation, les constructeurs de matériel électrique restent très compétitifs avec plus d'un tiers de leur production vendue à l'étranger (38 % du chiffre d'affaires). La reprise effective de l'investissement industriel en 1998 permet une croissance importante des débouchés de la filière électrique dans l'industrie, non seulement en France, mais aussi, au sein de l'Union européenne.

L'industrie du matériel électrique (hors machines tournantes et transformateurs) fabrique plusieurs produits très différents qui peuvent être regroupés en cinq grandes catégories.

— *Le matériel de distribution et de commande électrique basse et haute tension* (y compris l'appareillage électrique d'installation) qui représente 45 % du chiffre d'affaires du secteur. La reprise importante des investissements en 1998 (+ 30 %) favorise la croissance de la production et des exportations.

— *Le matériel électrique pour moteurs et véhicules* (19 % du chiffre d'affaires du secteur). En 1998, le chiffre d'affaires et les exportations progressent fortement, surtout à l'intérieur de la Communauté européenne. La reprise des investissements (+ 15 % en 1998) est là aussi un moteur de développement.

— *Les fils et câbles électriques* (14 % du chiffre d'affaires du secteur). Le développement significatif des exportations extra-européennes, en particulier vers l'Europe centrale et orientale, constitue le facteur déterminant de l'évolution du secteur, les importations restant limitées par la relative atonie du marché français. Ce secteur reste très dépendant du prix des matières premières (cuivre et aluminium).

— *Les lampes et appareils d'éclairage* (10 % du chiffre d'affaires du secteur). Les évolutions technologiques fortes, en particulier, pour les sources lumineuses où les lampes à décharges se développent. Les fabricants s'orientent vers le haut de gamme pour lutter contre les importations de produits bas de gamme en provenance surtout de la Chine.

— *Les accumulateurs et piles électriques* (6 % du chiffre d'affaires du secteur). La hausse des investissements (+ 12 % entre 1998 et 1997) ne se répercute pas de façon notable sur le chiffre d'affaires. Les exportations restent quasiment stables.

Fabrication de composants électroniques (NES F62, NAF 32.1)

La fabrication des composants électroniques relève des industries de haute technologie ; la vitalité de ce secteur est un atout majeur pour le développement dans la société des technologies de l'information et de la communication. La mondialisation des marchés représente un moteur de croissance pour la production française ; de ce fait, les fabricants sont soumis à une concurrence étrangère de plus en plus sévère et aux variations du cours des monnaies américaine et asiatiques. En 1998, la croissance se ralentit en raison des résultats mitigés des semi-conducteurs. Cependant, ce marché français des équipements électroniques est dynamique et les perspectives pour 1999 sont bonnes.

Le chiffre d'affaires du secteur est de 54 milliards de F et les effectifs d'environ 46 000 personnes.

Composants passifs : la reprise de 1997 se confirme après plusieurs années difficiles. Cette activité bénéficie de la bonne tenue du marché des équipements électroniques, notamment dans les télécommunications (en particulier la téléphonie mobile), l'automobile et l'audiovisuel. Dans cette famille de produits, les connecteurs affichent la meilleure progression. Comme les années passées, les marchés à l'exportation sont les plus dynamiques. Les entreprises sont généralement indépendantes et de taille modeste.

Composants actifs : en 1998, la croissance se ralentit, en particulier les semi-conducteurs. Cependant, dans un contexte international médiocre, le marché français se comporte mieux que ses homologues européens, en raison de la vigueur de la demande des principales industries consommatrices : télécommunications, automobile, audiovisuel. Cette famille de composants est la locomotive du développement du marché de l'électronique. Les entreprises se livrent à une course aux performances technologiques. Les innovations sont importantes et les prix en baisse.

Ces entreprises appartiennent à de grands groupes industriels européens ou internationaux ; le niveau des investissements nécessaires en recherche et développement est en effet très important : le ratio investissement / valeur ajoutée est un des plus élevés de l'industrie.

2. MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce chapitre sont ceux de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche. On trouvera des informations concernant ces enquêtes dans le chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

3. DÉFINITIONS

Les définitions d'ordre général sont présentées au chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

Fabrication de matériel électrique (NES F61, NAF 31.2 à 31.6)

Cette activité comprend :

- le matériel de distribution et de commande électrique pour haute et basse tension (y compris l'appareillage électrique d'installation);
- les fils et câbles isolés;
- les accumulateurs et fils électriques;
- les lampes et appareils d'éclairage;
- les matériels électriques pour moteurs et véhicules;
- le matériel électromagnétique industriel;
- les appareils électriques de signalisation, les appareils d'alarme, de détection, les isolateurs, les électrodes.

Elle ne comprend pas les machines tournantes et les transformateurs.

Fabrication de composants électroniques (NES F62, NAF 32.1)

Cette activité regroupe :

- les composants actifs et semi-conducteurs, qui effectuent une transformation énergétique et peuvent amplifier ou réduire un signal (transistors, circuits intégrés, tubes électroniques, ...).
- les composants passifs et les condensateurs qui ont pour seule fonction de transmettre un signal (résistances, circuits imprimés, ...);

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Service des études et des statistiques industrielles (SESSI);
- Fédération des industries électriques et électroniques et de communication (FIEEC).

Publications :

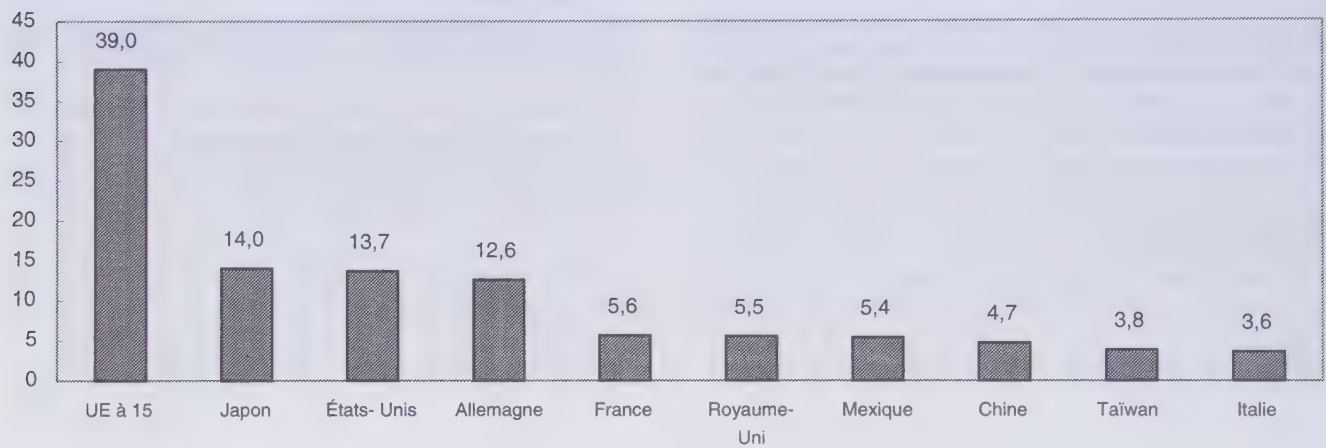
- Rapport annuel, FIEEC (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communications);
- Statistiques annuelles, FIEEC;
- *Lettre d'information de la FIEEC* (Fédération des industries électriques, électroniques et de communications);
- « Construction électronique professionnelle, Perspectives sectorielles 1998-2003 », *Les Prévisions glissantes détaillées du BIPE*;
- Annuaire du SYCEP (Syndicat des industries des composants électroniques passifs);
- Annuaire du SITELESC (Syndicat des industries des tubes électroniques et semi-conducteurs);
- Les Chiffres-clés de la FIEEC;
- *Électronique internationale*, n° 344, avril 1999.



GRAPHIQUE K.15-1

**Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication de matériel électrique
(NES F61) en 1997**

En %

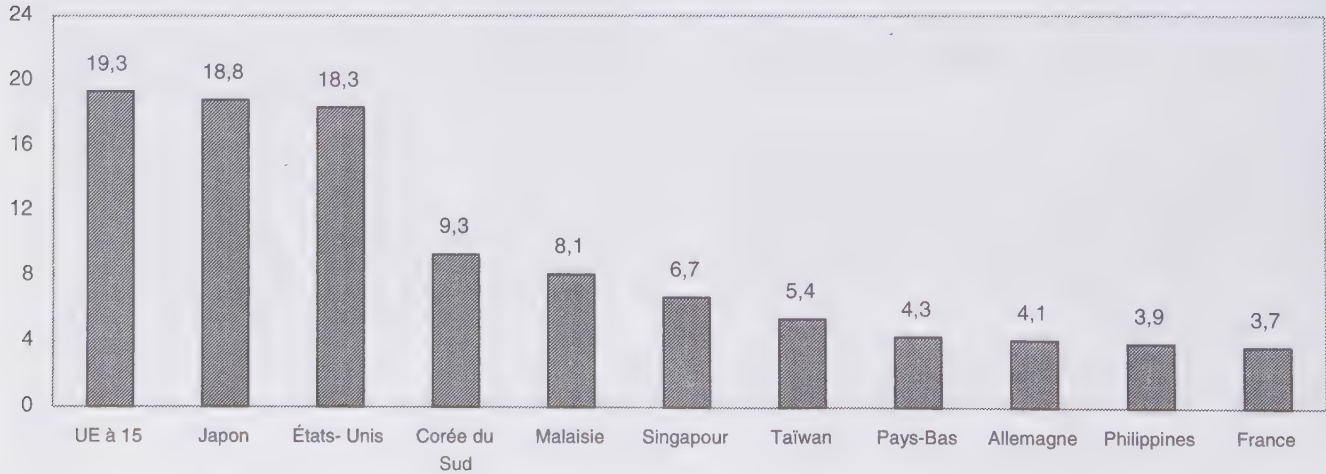


Source : CHELEM - CEPII

GRAPHIQUE K.15-2

**Parts de marché des principaux pays exportateurs de la fabrication
de composants électroniques (NES F62) en 1997**

En %



Source : CHELEM - CEPII

TABLEAU K.15-1

Fabrication de matériel électrique et de composants électroniques : grandeurs caractéristiques

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI - Enquête annuelle d'entreprise)

Activité	Numéros de la NAF ou NES	Résultats branche		Résultats secteur d'établissements		
		Effectif salarié	Ventes hors taxes (en millions de francs)	Effectif salarié	Rémuné- rations (en millions de francs)	Investis- sements (en millions de francs)
EAE - Année 1997						
Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique pour basse tension.	312A	44 897	37 548,6	50 567	8 902,6	1 709,4
Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique pour haute tension.	312B	9 635	10 444,2	10 398	2 061,1	222,5
Fabrication de fils et câbles isolés	313Z	15 699	19 689,8	17 587	3 056,9	680,0
Fabrication d'accumulateurs et piles électriques.	314Z	6 840	7 189,4	7 090	1 315,7	411,3
Fabrication de lampes	315A	2 662	2 370,7	3 362	588,1	209,6
Fabrication d'appareils électriques autonomes de sécurité.	315B	588	470,0	583	81,7	8,9
Fabrication d'appareils d'éclairage.	315C	6 809	5 406,5	7 087	983,4	160,1
Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules	316A	19 495	18 727,6	20 544	3 153,2	1 097,9
Fabrication de matériel électromagnétique industriel.	316C	2 111	1 187,0	1 645	247,0	34,8
Fabrication de matériels électriques n.c.a. (1) (non compris ailleurs, dans une autre classe de la NAF 700)	316D	10 679	9 089,5	8 909	1 641,9	201,2
Fabrication de matériel électrique.	F61	119 415	112 123,3	127 772	22 031,6	4 735,7
Fabrication de composants passifs et de condensateurs	321A	12 303	7 447,5	13 295	2 017,4	379,4
Fabrication de composants électroniques actifs	321B	32 083	36 876,9	34 822	6 345,2	4 641,5
Fabrication de composants électroniques	F62	44 386	44 324,4	48 117	8 362,6	5 020,9
Industries des composants électriques et électroniques	F6	163 801	156 447,7	175 889	30 394,2	9 756,6

(1) Cette classe comprend notamment la fabrication d'appareils électriques de signalisation pour voies routières, fluviales, installations portuaires et aéroportuaires; la fabrication de sonneries, sirènes et tableaux d'affichage électriques; de systèmes de détection et de protection pour le vol ou l'incendie; la fabrication d'électrodes en charbon ou en graphite; d'isolateurs et de pièces isolantes en matériaux composites (autres que le verre ou la céramique); la fabrication de machines et d'appareils électriques divers tels les accélérateurs de particules, générateurs de signaux, détecteurs de mines, détonateurs électriques, etc. Ne comprend pas la fabrication de composants électroniques (cf. NAF 321B) ou la fabrication de pièces isolantes en verre (cf. NAF 261K, tableau K.10-5) ou en céramique (cf. NAF 262E, tableau K.10-7).

TABLEAU K.15-2

Matériel électrique et composants électroniques

Facturations des branches

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)
Fédération des Industries électriques, électroniques et de Communication (FIEEC)

Unité : Million de francs

Produit	Numéros de la NAF	1997	1998
Matériel de distribution, de commande électrique pour basse tension	312A	24 185	26 000
Matériel de distribution, de commande électrique pour haute tension	312B	6 497	6 945
Fils et câbles isolés pour l'électricité	313Z	15 228	15 567
Accumulateurs et piles électriques	314Z	5 925	6 095
Lampes électriques	315A	1 709	2 271
Appareils électriques autonomes de sécurité	315B	480	440
Appareils d'éclairage	315C	4 283	4 960
Matériels électriques pour moteurs et véhicules	316A	12 888	...
Matériels électromagnétiques industriels	316C	260	279
Matériels électriques divers	316D		
dont : Matériel de signalisation pour chemin de fer	»	439	477
Appareils électriques d'alarme et de veille	»	237	393
Composants passifs et condensateurs fixes	321A	12 778	13 309
dont : Condensateurs autres que de puissance	»	1 274	1 144
Circuits imprimés	»	2 298	2 519
Connecteurs	»	5 474	5 983
Tubes électroniques et semi-conducteurs	321B	26 703	28 332
dont : Tubes électroniques	»	4 045	3 964
Semi-conducteurs discrets (diodes, transistors, thyristors, etc.)	»	3 203	3 730
Circuits intégrés	»	13 483	14 886

Construction, Logement

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Logements autorisés et commencés de 1993 à 1998.

- | | |
|---|---|
| 1. Construction : nombre d'entreprises et effectifs salariés du secteur d'entreprise. | 7. Logements autorisés par mode d'utilisation et de destination. |
| 2. Construction : chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise. | 8. Surfaces autres qu'habitations autorisées selon la destination. |
| 3. Construction : montant du chiffre d'affaires construction selon l'ouvrage. | 9. Logements commencés par type de construction. |
| 4. Construction : montant du chiffre d'affaires sur ouvrages de bâtiment, selon l'état de l'ouvrage et la taille de l'entreprise. | 10. Statistique de la construction dans l'Union européenne. |
| 5. Logements autorisés selon la nature du maître d'ouvrage. | 11. Investissements dans le secteur de la construction (FBCF) par catégorie d'investisseur. |
| 6. Logements autorisés par nombre de pièces d'habitation. | 12. La production du secteur « Construction » et son affectation. |
| | 13. Commercialisation des logements neufs selon le type de construction et le nombre de pièces. |
| | 14. Le parc locatif social. |

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration du Service économique et statistique du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.

1. PRÉSENTATION

Après la baisse enregistrée au cours des trois années précédentes, la construction de logements neufs progresse fortement en 1998. Le nombre de mises en chantier atteint 285 000 logements, en croissance de 9 % par rapport à 1997. Pour les logements individuels, la reprise présente dès 1996 s'accélère pour atteindre + 10,7 % en 1998. Les mises en chantier de logements en immeubles collectifs qui avaient fortement baissé depuis 1995 progressent de 6,6 %.

En 1998, les autorisations de construire s'élèvent à 373 600 logements, en progression de près de 26 % par rapport à leur niveau de l'année précédente. Elles avaient baissé de plus de 13 % en 1995 et de l'ordre de 1 % en 1996 et en 1997. La fin annoncée du dispositif de soutien à l'investissement locatif instauré en 1996, explique pour beaucoup l'accélération des autorisations de construire constatées en novembre et surtout en décembre 1998. Ce mouvement touche plus particulièrement les logements collectifs et individuels groupés, pour lesquels on observe une croissance de plus de 30 % des autorisations.

Avec 39,7 millions de mètres carrés, les autorisations de construction de locaux non résidentiels progressent de plus de 15 % en 1998 (+ 2,4 % en 1997). Au cours de cette même année, les mises en chantier augmentent de 9 %, alors qu'elles avaient diminué de 4 % en 1997.

Dans le secteur de la commercialisation de logements neufs, la croissance observée en 1997 s'amplifie en 1998. Les ventes progressent respectivement de 16 % et de 18 % pour les appartements et les maisons individuelles. Les mises en vente poursuivent également leur croissance. Elles atteignent un niveau très élevé au dernier trimestre, corroborant le mouvement observé pour les autorisations de construire. Les stocks disponibles de logements baissent depuis plusieurs années. Au quatrième trimestre 1998, les stocks d'appartements achevés ne représentent plus que 14 % des stocks disponibles, alors qu'ils en représentaient 22 % fin 1997 et 27 % fin 1996.

2. MÉTHODOLOGIE

L'enquête annuelle d'entreprise (EAE)

L'« enquête annuelle d'entreprise » dans le secteur de la construction est réalisée par le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. L'enquête faite sur l'exercice 1997 est profondément rénovée, avec la mise en place de la quatrième génération (1). Les questionnaires et les méthodes de traitement de l'enquête sont modifiés. En particulier, les modalités des variables maître d'ouvrage et nature d'ouvrage font l'objet de regroupements et la ventilation selon les caractéristiques des chantiers ne s'applique plus aux travaux directs mais au chiffre d'affaires. Enfin, le mode de collecte des informations relatives aux chantiers est très différent : il ne s'agit plus pour l'entreprise de décrire en clair chaque chantier réalisé, selon les différents critères demandés, qui donneront ensuite lieu à une codification, mais de fournir directement un tableau répartissant le chiffre d'affaires selon certains croisements de ces critères. Par contre, les mo-

dalités d'exécution de l'enquête ne varient guère en 1997 :

— enquête de périodicité annuelle, exhaustive au-delà d'une taille de 20 salariés, par sondage en deçà; avant 1988, l'enquête n'était annuelle que pour les entreprises de plus de 10 salariés.

Les questionnaires utilisés sont :

— le questionnaire général pour les entreprises de 50 salariés et plus;

— le questionnaire simplifié, et sans compte de résultat, pour les entreprises de moins de 50 salariés.

D'une manière générale, le secteur est peu concentré surtout dans le bâtiment où il existe un nombre important de petites et moyennes entreprises, particulièrement dans les activités de second œuvre. D'autre part, les grandes entreprises ont le plus souvent des activités multiples, bâtiment et génie civil, notamment celles qui sont classées dans le poste « construction d'ossatures », les techniques utilisées étant assez similaires.

Les entreprises enquêtées sont celles qui exercent à titre principal une activité du secteur de la construction, énumérées ci-après, mais qui peuvent en plus intégrer des activités secondaires industrielles (construction d'ossatures métalliques, fabrication en série de menuiserie, pré-fabrication de matériaux, etc.). Inversement, ne sont pas repris dans les tableaux les résultats concernant les entreprises industrielles ou de service dont l'activité « Construction » est secondaire. C'est le cas, par exemple, d'une entreprise de construction métallique qui effectue accessoirement le montage sur le terrain ou bien d'une entreprise de distillation de goudron qui, à titre secondaire, ferait des travaux de revêtement routier.

Comme en troisième génération, le champ de l'enquête d'une année *n* est constitué des entreprises de la construction ayant leur siège en France métropolitaine. Cependant, le champ est restreint aux entreprises ayant clos un exercice comptable au cours de l'année *n*, alors que jusqu'en 1996, la date de clôture limite était fixée au 31 mars de l'année *n*+1.

Construction et transformation de bâtiments Permis de construire

Les statistiques de la construction sont réalisées par le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement à l'aide de systèmes informatisés, en particulier SITADEL (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux), qui succède à SICLONE depuis 1998.

Les opérations retenues correspondent au champ des permis de logements ou de locaux créant de la SHON (surface hors œuvre nette). Cela permet de se conformer à la définition de la construction neuve adoptée par l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

(1) Voir chapitre K.01. L'EAE-Construction est en NAF depuis l'exercice 1993. Contrairement au SESSI, l'EAE-Construction n'est passée en quatrième génération que sur l'exercice 1997. Les résultats des exercices 1994, 1995 et 1996 regroupent les ouvrages anciennement nommés « maisons individuelles » et « logements collectifs » en un seul poste « immeubles de logements (y compris hébergement) » transféré dans « Total résidentiels » (cf. K.16-3).

Les chambres d'habitat communautaire et d'hébergement, qui ne faisaient l'objet d'aucune publication dans SICLONE, sont désormais comptées à la rubrique « hébergement » dans les locaux non résidentiels.

Commercialisation des logements neufs

L'enquête sur la commercialisation des logements neufs est effectuée chaque trimestre auprès des promoteurs, professionnels ou occasionnels. Elle permet de suivre les logements mis en vente, vendus, disponibles, ainsi que les délais d'écoulement et les taux de renouvellement des stocks. Elle donne, par ailleurs, des prix moyens au mètre carré des logements collectifs et des prix moyens des logements individuels groupés.

Entrent dans le champ de l'enquête les permis de construire de cinq logements et plus, dont la destination est la vente.

On a donc exclu du champ de l'enquête :

- le secteur locatif (permis de construire destinés à la location);
- les constructions individuelles réalisées par des particuliers en vue de leur occupation personnelle (permis de construire d'un logement);
- les logements construits par l'État, les collectivités locales et les sociétés nationalisées;
- l'ensemble des logements de fonction;
- les permis de construire de deux, trois ou quatre logements dont l'importance totale est faible (environ 4,5 % des logements autorisés).

Le parc locatif social

Le champ de l'enquête sur le parc locatif social est le parc propriété des organismes HLM ou des SEM (Société d'économie mixte) ou géré par eux.

L'enquête est effectuée auprès des organismes HLM et des SEM. Elle informe sur la composition du parc au 1^{er} janvier de chaque année, ainsi que sur le taux de vacance, de mobilité et les niveaux de loyers dans le parc.

Elle est utilisée par les différents échelons du ministère pour la définition des orientations ou le suivi des politiques nationales, régionales ou locales dans le domaine du logement locatif social ainsi que par les organismes HLM ou SEM pour situer leur intervention respective.

L'enquête est décentralisée dans les cellules statistiques des directions régionales de l'Équipement et gérée au niveau national, par la direction des Affaires économiques et internationales.

Les programmes de logements concernés par l'enquête sont des ensembles de logements locatifs sociaux homogènes par leur localisation, leur année de mise en location, leur financement initial, leur type de construction, leur conventionnement, leur gestion.

3. DÉFINITIONS

Année de fin de construction

Il s'agit de l'année où la construction du programme est déclarée achevée.

Branche (NES H0, NAF 45) (1)

Les activités de la branche concourent à la construction d'ouvrages immobiliers, qu'il s'agisse de logements, bureaux, centres commerciaux, installations industrielles, réseaux de transports et télécommunications, équipements collectifs, etc. Le plus souvent interviennent conjointement, pour la réalisation de ces ouvrages, des activités industrielles et des prestations de services qui sont décrites dans d'autres chapitres. Une distinction est faite entre bâtiment et génie civil dans la nomenclature des activités de la branche qui comprend (2) :

● Pour le bâtiment (NES H01) :

— Gros œuvre :

- construction de maisons individuelles (NAF 45.2A);
- construction de bâtiments divers (NAF 45.2B);
- levage, montage (NAF 45.2T);
- travaux de maçonnerie générale (NAF 45.2V).

— Second œuvre :

- réalisation de couvertures par éléments (NAF 45.2J);
- travaux d'étanchéification (NAF 45.2K);
- travaux de charpente (NAF 45.2L);
- travaux d'installation électrique (NAF 45.3A);
- travaux d'isolation (NAF 45.3C);
- installation d'eau et de gaz (NAF 45.3E);
- installation d'équipements thermiques et de climatisation (NAF 45.3F);
- plâtrerie (NAF 45.4A);
- menuiserie bois et matières plastiques (NAF 45.4C);
- menuiserie métallique, serrurerie (NAF 45.4D);
- revêtement des sols et des murs (NAF 45.4F);
- miroiterie de bâtiment, vitrerie (NAF 45.4H);
- peinture (NAF 45.4J);
- agencement de lieux de vente (NAF 45.4L);
- travaux de finition non compris ailleurs (NAF 45.4M).

● Pour le génie civil (NES H02) :

- terrassements divers, démolition (NAF 45.1A);
- terrassements en grande masse (NAF 45.1B);
- forages et sondages (NAF 45.1D);
- construction d'ouvrages d'art (NAF 45.2C);
- travaux souterrains (NAF 45.2D);
- réalisation de réseaux (NAF 45.2E);
- construction de lignes électriques et de télécommunication (NAF 45.2F);
- construction de voies ferrées (NAF 45.2N);
- construction de chaussées routières et de sols sportifs (NAF 45.2P);

(1) Voir distinction entre le secteur et la branche dans le chapitre K.01 : « Industrie, données générales ».

(2) Voir le détail des activités au chapitre nomenclature dans les feuillets chamois au début de l'ouvrage.

- travaux maritimes et fluviaux (NAF 45.2R);
- autres travaux spécialisés de construction (NAF 45.2U);
- autres travaux d'installation (NAF 45.3H);
- location avec opérateur de matériel de construction (NAF 45.5Z).

Logements et pièces

Un logement est constitué d'au moins une pièce principale et de pièces de services telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et espaces. On appelle pièce principale une pièce destinée au logement et au sommeil. Les pièces indépendantes, même aménagées, sont comptées comme pièces (définition différente de celle utilisée par l'INSEE).

Les chambres d'hôtel ne sont pas considérées comme des logements et ne sont pas prises en compte dans ce chapitre.

Logement autorisé

Logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement commencé

Logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des collectifs) ou dont les fouilles en rigole sont entreprises (cas des individuels).

Type de construction

La distinction se fait selon individuel ou collectif. La maison individuelle correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière.

On distingue deux types de maisons individuelles :

- individuel pur : maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement;
- individuel groupé : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.

Le terme collectif est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

Type de conventionnement

Un logement conventionné est un logement qui a fait l'objet d'une convention entre l'État et l'organisme gestionnaire. Cette convention ouvre droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

Type de financement

Il s'agit du financement déclaré lors de l'entrée du programme dans le parc HLM.

HLM/O : Habitation à Loyer Modéré Ordinaire.

ILM : Immeuble à Loyer Moyen.

ILN : Immeuble à Loyer Normal.

PAP : Prêt d'accèsion à la propriété.

PC : Prêt Conventionné.

PLA : Prêt Locatif Aidé.

PLA CDC : PLA dont l'établissement prêteur est la caisse des Dépôts et Consignations.

PLA CFF : PLA dont l'établissement prêteur est le Crédit Foncier de France.

PLA très social : PLA sans obligation de travaux, réservé aux plus démunis.

PLI : Prêt Locatif Intermédiaire.

PLS : Prêt Locatif Social.

PSR : Programme Social de relogement.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Service économique et statistique;
- Fédération nationale du bâtiment;
- Fédération nationale des travaux publics.

Publications :

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement :

Collections statistiques :

— « Statistiques de la construction », bulletin trimestriel, édité par La Documentation française;

— « Statistiques et études générales »:

N° 169 : « Les entreprises de bâtiment et de travaux publics en 1992 »;

N° 170 : « 1981-1990 : une décennie de construction neuve dans les grandes villes »;

N° 171 : « Statistiques sur le logement social : Le parc locatif social au 1^{er} janvier 1993. — Les aides de l'État à la pierre en 1993, le PLA-CDC, le PLA d'insertion et le PALULOS »;

N° 172 : « Statistiques de la construction en 1994 : Logements ordinaires.— Locaux autres qu'habitation »;

N° 175 : « Statistiques de la construction en 1995 ».

Données détaillées du SES (nouvelle série)

« Statistiques de la construction en 1996 ».

« Statistiques de la construction en 1997 ».

« Statistiques de la construction de 1994 à 1998 » sur Cédérom.

« Les ventes de logements neufs et anciens en 1995 ».

« Les ventes de logements neufs et anciens en 1996 ».

« Les ventes de logements neufs et anciens en 1997 ».

« Statistiques sur le logement social » (annuel);

- « Les entreprises du secteur de la construction en 1995 ».
- « Les entreprises du secteur de la construction en 1996 ».
- La construction neuve dans les Dom-Tom en 1993.

Notes vertes économiques :

- *Résultats de la Construction neuve* (mensuel).
- *Résultats sur la commercialisation des logements neufs* (trimestriel).

N° 384 : « Les commandes de travaux de BTP des collectivités locales de 1988 à 1995 ».

N° 411 : « Les commandes de travaux de BTP des collectivités locales en 1995 et 1996 ».

N° 414 : « La prime à l'amélioration de l'habitat de 1992 à 1995 ».

SES Infos Rapides (nouvelle série)

- *Résultats de la construction neuve* (mensuel).
- *Résultats sur la commercialisation des logements neufs* (trimestriel).

N° 8 : « Le prix des terrains à bâtir de 1989 à 1994 ».

N° 9 : « Les ventes de logements neufs et anciens en 1994 ».

N° 15 : « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 1996 ».

N° 20 : « Les ventes de logements neufs et anciens en 1995 ».

N° 21 : « EAE - Construction 1995 : principaux résultats ».

N° 35 : « Le prix des terrains à bâtir en 1995 et au premier semestre 1996 ».

N° 47 : « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 1997 ».

N° 53 : « EAE - Construction 1996 : principaux résultats ».

N° 60 : « Les ventes de logements neufs et anciens en 1996 ».

N° 77 : « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 1998 ».

N° 91 : « Les ventes de logements neufs et anciens en 1997 ».

Presse spécialisée :

- *Le moniteur des TP et du bâtiment* (hebdomadaire);
- *Bulletin de statistique* de la Fédération nationale du bâtiment (trimestriel);
- *Les travaux publics en ...*, de la Fédération nationale des travaux publics (annuel).

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (INSEE) :

« Les ménages et leurs logements au début des années quatre-vingt-dix », *Économie et Statistique*, n° 288-289, 1995.

« Le logement. Reconstruction, grands-ensembles et accession à la propriété », *INSEE-Première*, n° 456, mai 1996.

« Le BTP en 1996 », *INSEE-Première*, n° 536, juillet 1997.

« Les ménages et leurs logements », *INSEE-Première*, n° 562, décembre 1997.

« Les conditions de logement fin 1996 », *INSEE-Première*, n° 563, janvier 1998.

« Les loyers et les locataires en 1997 », *INSEE-Première*, n° 576, avril 1998.

« Le logement des ménages pauvres en 1996 », *INSEE-Première*, n° 588, juin 1998.

« Les dépenses de logement de 1984 à 1996 », *INSEE-Première*, n° 611, octobre 1998.

« Quant le bâtiment va... mieux - La construction en 1998 et début 1999 », *INSEE-Première*, n° 666, juillet 1999.

Autres publications :

Le financement du logement en France, Henri Heugas-Darraspen, « Les études de la documentation française », 1994.

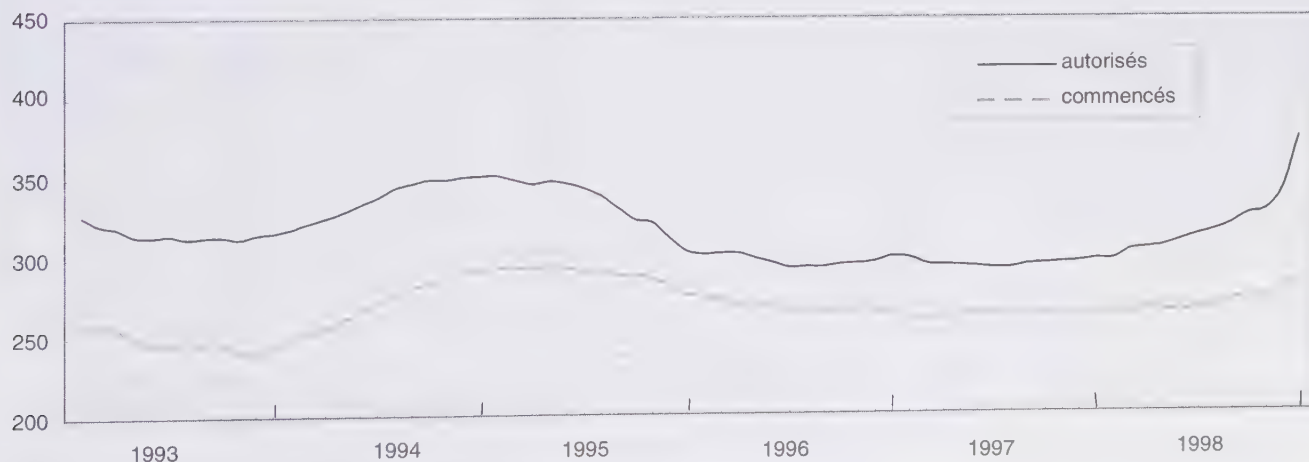
« Le compte du logement, rapport à la commission des comptes du logement », éditions 1996 à 1999 (années de compte 1994 à 1997), Collection *Immobilier et Finances, Economica*.



GRAPHIQUE K.16

Logements autorisés et commencés

En année mobile sur 12 mois



Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

TABLEAU K.16-1

Construction : nombre d'entreprises et effectifs salariés (1) du secteur d'entreprise

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (Enquête annuelle d'entreprise EAE4G - Construction)

Activité principale de l'entreprise	Numéros de la NES ou de la NAF	1996				1997 (première année EAE4G)			
		Entreprises de 10 salariés et plus (2)		Ensemble des entreprises		Entreprises de 10 salariés et plus (2)		Ensemble des entreprises	
		Nombre d'entreprises	Effectifs	Nombre d'entreprises	Effectifs	Nombre d'entreprises	Effectifs	Nombre d'entreprises	Effectifs
BÂTIMENT	H01	18 305	559 371	267 921	970 168	18 060	521 800	258 245	926 476
Gros œuvre		6 049	190 818	73 066	329 435	5 653	172 146	67 281	302 587
Construction de maisons individuelles	452A	720	14832	7932	31201	1 271	23 615	12 972	55 340
Construction de bâtiments divers	452B	1258	88273	4069	95133	1 714	91 934	5 485	102 667
Levage, montage	452T	176	5717	878	7597	178	6 414	1 004	8 534
Travaux de maçonnerie générale	452V	3895	81996	60187	195504	2 490	50 183	47 820	136 046
Second œuvre		12 256	368 553	194 855	640 733	12 407	349 654	190 964	623 889
Réalisation de couvertures par éléments	452J	519	10835	9189	27029	597	12 093	9 568	30 237
Travaux d'étanchéification	452K	209	7832	1436	11249	231	8 169	1 894	12 512
Travaux de charpente	452L	316	6364	3431	15229	469	8 710	6 039	22 617
Travaux d'installation électrique	453A	2388	117836	31805	159641	2 125	101 130	30 001	142 696
Travaux d'isolation	453C	259	9753	2977	14293	285	9 904	2 153	13 675
Installation d'eau et de gaz	453E	967	21780	25579	58649	1 240	25 958	27 298	60 541
Installation d'équipements thermiques et de climatisation	453F	1293	46847	10310	63206	1 209	42 455	10 106	59 161
Plâtrerie	454A	452	10246	10648	21493	579	12 389	11 567	26 894
Menuiserie bois et matières plastiques	454C	1683	32685	28615	73117	1 436	28 215	26 063	67 226
Menuiserie métallique, serrurerie	454D	1059	26412	11414	45193	1 117	25 078	9 888	41 755
Revêtement des sols et murs	454F	538	12044	12182	26556	598	12 649	13 704	29 726
Miroiterie de bâtiment, vitrerie	454H	172	4028	1317	6700	117	2 499	1 326	5 566
Peinture	454J	1948	51521	39289	98153	1 972	52 091	36 626	95 707
Agencement de lieux de vente	454L	157	3606	1523	6028	268	5 305	1 571	7 986
Travaux de finitions non compris ailleurs	454M	296	6764	5140	14197	164	3 009	3 160	7 590
GÉNIE CIVIL	H02	3 223	191 978	16 118	215 729	3 298	193 872	16 136	220 541
Terrassements divers, démolition	451A	1339	38980	10556	55026	991	29 590	9 055	44 718
Terrassements en grande masse	451B	158	14305	579	14871	231	16 093	616	16 899
Forages et sondages	451D	30	1386	153	1759	34	1 521	211	1 964
Construction d'ouvrages d'art	452C	99	13551	161	13775	139	17 053	292	17 434
Travaux souterrains	452D	14	1443	21	1461	20	1 528	29	1 544
Réalisations de réseaux	452E	230	21201	363	21576	403	25 194	689	26 000
Construction de lignes électriques et de télécommunication	452F	321	21856	494	22554	394	26 502	699	27 898
Construction de voies ferrées	452N	27	3789	35	3822	33	3 638	90	3 667
Construction de chaussées routières et de sols sportifs	452P	641	59789	1184	61441	644	56 081	1 535	58 442
Travaux maritimes et fluviaux	452R	26	2161	138	2409	29	2 031	191	2 339
Autres travaux spécialisés de construction	452U	156	8595	1391	10342	167	8 262	1 420	10 983
Autres travaux d'installation	453H	98	2744	666	3671	125	4 109	923	5 539
Location avec opérateur de matériel de construction	455Z	84	2178	377	3022	88	2 270	386	3 114
Total - CONSTRUCTION (H01 et H02)	H0	21 528	751 349	284 039	1 185 897	21 358	715 672	274 381	1 147 017

(1) Nombre de salariés au 31 décembre de chaque année.
(2) La notion de « hors tranche » n'étant plus utilisée à partir de 1997, la répartition des entreprises en fonction de leur taille a été recalculée pour les années antérieures, en utilisant comme critère le nombre de salariés au 31 décembre.

TABLEAU K.16-2

Construction : chiffre d'affaires (1) et investissements du secteur d'entreprise

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (Enquête annuelle d'entreprise - Construction)

Unité : Million de francs

Activité principale de l'entreprise	Numéros de la NES ou de la NAF	1996				1997			
		Entreprises de 10 salariés et plus (2)		Ensemble des entreprises		Entreprises de 10 salariés et plus (2)		Ensemble des entreprises	
		Chiffre d'affaires (1) hors taxes	Investissements bruts	Chiffre d'affaires (1) hors taxes	Investissements bruts	Chiffre d'affaires (1) hors taxes	Investissements bruts (3)	Chiffre d'affaires (1) hors taxes	Investissements bruts (3)
BÂTIMENT	H01	347 973	5 450	586 180	13 722	326 884	...	549 258	...
Gros œuvre		140 006	2 139	216 580	5 477	129 611	...	199 831	...
Construction de maisons individuelles	452A	12111	149	27767	471	17 293	...	38 095	...
Construction de bâtiments divers	452B	83185	988	87887	1114	83 200	...	91 853	...
Levage, montage	452T	3224	158	4234	213	4 479	...	5 470	...
Travaux de maçonnerie générale	452V	41486	844	96692	3679	24 639	...	64 412	...
Second œuvre		207 967	3 311	369 600	8 245	197 273	...	349 427	...
Réalisation de couvertures par éléments	452J	5294	83	13440	312	5 825	...	14 170	...
Travaux d'étanchéification	452K	6250	95	9115	150	6 549	...	9 099	...
Travaux de charpente	452L	3253	102	7544	289	4 507	...	10 746	...
Travaux d'installation électrique	453A	70049	1272	98018	1993	61 447	...	86 228	...
Travaux d'isolation	453C	5436	82	8920	148	5 846	...	8 229	...
Installation d'eau et de gaz	453E	11787	132	34572	942	12 889	...	35 186	...
Installation d'équipements thermiques et de climatisation	453F	29592	349	39897	651	27 181	...	36 772	...
Plâtrerie	454A	5043	70	11718	300	5 984	...	13 518	...
Menuiserie bois et matières plastiques	454C	17380	350	40642	1167	15 521	...	37 338	...
Menuiserie métallique, serrurerie	454D	17340	266	29165	602	16 235	...	26 717	...
Revêtement des sols et murs	454F	6996	72	16014	370	7 328	...	16 871	...
Miroiterie de bâtiment, vitrerie	454H	2267	35	3924	76	1 492	...	3 427	...
Peinture	454J	21597	318	44973	1008	21 740	...	42 464	...
Agencement de lieux de vente	454L	2569	30	4428	72	3 401	...	5 314	...
Travaux de finitions non compris ailleurs	454M	3114	55	7230	165	1 328	...	3 348	...
GÉNIE CIVIL	H02	136 768	5 188	155 948	6 878	146 185	...	166 492	...
Terrassements divers, démolition	451A	23499	1240	34563	2578	17 260	...	27 791	...
Terrassements en grande masse	451B	12238	642	12858	678	14 491	...	15 236	...
Forages et sondages	451D	915	45	1151	62	1 005	...	1 405	...
Construction d'ouvrages d'art	452C	11204	320	11406	326	16 544	...	17 619	...
Travaux souterrains	452D	1013	33	1027	34	4 586	...	4 608	...
Réalisations de réseaux	452E	13665	434	13882	449	16 683	...	17 194	...
Construction de lignes électriques et de télécommunication	452F	11491	377	11926	400	15 904	...	16 524	...
Construction de voies ferrées	452N	2346	293	2570	294	2 267	...	2 353	...
Construction de chaussées routières et de sols sportifs	452P	46579	1285	49913	1398	46 223	...	49 163	...
Travaux maritimes et fluviaux	452R	3507	166	3838	172	1 440	...	1 708	...
Autres travaux spécialisés de construction (2)	452U	7440	203	8682	268	5 860	...	7 311	...
Autres travaux d'installation	453H	1604	31	2228	52	2 542	...	3 498	...
Location avec opérateur de matériel de construction	455Z	1267	119	1904	167	1 381	...	2 084	...
Total - CONSTRUCTION (H01 et H02)	H0	484 741	10 638	742 128	20 600	473 069	...	715 750	...

(1) Total du chiffre d'affaires taxable en France (y compris la sous-traitance confiée).

(2) La notion de « hors tranche » n'étant plus utilisée à partir de 1997, la répartition des entreprises en fonction de leur taille a été recalculée pour les années antérieures, en utilisant comme critère le nombre de salariés au 31 décembre.

(3) Non disponible en 1997.

TABLEAU K.16-3

Construction : montant du chiffre d'affaires (1) construction selon l'ouvrage

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
(Enquête annuelle d'entreprise - Construction)

Unité : million de francs

Nature de l'ouvrage (3)	(2) e 1992		(2) e 1993		(2) e 1994		(2) e 1995 (3)		(2) e 1996		■ 1997	
	Entreprises		Entreprises		Entreprises		Entreprises		Entreprises		Entreprises	
	de 10 salariés ou plus (4)	Ensemble des entre- prises	de 10 salariés ou plus (4)	Ensemble des entre- prises	de 10 salariés ou plus (4)	Ensemble des entre- prises	de 10 salariés ou plus (4)	Ensemble des entre- prises	de 10 salariés ou plus (4)	Ensemble des entre- prises	de 10 salariés ou plus (4)	Ensemble des entre- prises
Maisons individuelles ..	52 225	180 486	46 203	160 010	...		...		...	...	52 524	172 108
Immeubles de loge- ments (y compris hé- bergement)	112 866	160 182	89 819	133 555	...		...		...	...	76 190	115 553
Total résidentiel	165 091	340 668	136 022	293 565	153 753	324 131	143 401	317 566	135 566	321 647	128 714	287 661
Bâtiments non résiden- tiels	227 979	293 323	221 478	279 102	218 519	279 172	211 223	278 606	193 925	251 983	175 504	237 199
Total Bâtiment	393 070	633 991	357 500	572 667	372 272	603 303	354 624	596 172	329 491	573 630	304 218	524 860
Voies de communication	74 877	80 451	70 721	76 408	73 195	81 584	75 505	84 146	68 399	74 843	67 998	75 877
Ouvrages de franchisse- ment	19 772	20 534	16 132	16 674	18 339	18 785	18 502	19 164	19 997	20 691	17 424	19 905
Réseaux	43 279	45 568	39 509	41 655	41 464	42 846	41 685	43 577	46 391	49 155	46 125	50 192
Autres ouvrages de gé- nie civil	9 652	14 542	6 229	9 194	5 841	8 168	17 034	22 607	20 463	23 809	12 712	13 285
Total Génie civil ...	147 580	161 095	132 591	143 931	138 839	151 383	152 726	169 494	155 250	168 498	144 259	159 259
Total Construction ...	540 650	795 086	490 091	716 598	511 111	754 686	507 350	765 666	484 741	742 128	448 477	684 119

(1) Total du chiffre d'affaires taxable en France (y compris la sous-traitance confiée), réalisé dans les activités de construction.

(2) La répartition du chiffre d'affaires selon la nature de l'ouvrage a été estimée pour les années antérieures à 1997.

(3) Pour des raisons d'harmonisation européenne, la nomenclature de nature d'ouvrage a été modifiée : les centrales nucléaires et les installations industrielles ne sont plus classées dans les bâtiments résidentiels mais dans les ouvrages de génie civil. De plus, au sein des ouvrages de bâtiment, les hôtels ne sont plus considérés comme des bâtiments résidentiels, mais comme des bâtiments non résidentiels.

(4) La notion de « hors tranche » n'étant plus utilisée à partir de 1997, la répartition des entreprises en fonction de leur taille a été recalculée pour les années antérieures, en utilisant comme critère le nombre de salariés au 31 décembre.

TABLEAU K.16-4

Construction : montant du chiffre d'affaires (1) sur ouvrages de bâtiment, selon l'état de l'ouvrage et la taille de l'entreprise (2)

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (Enquête annuelle d'entreprise - Construction)

Unité : Million de francs

	(3) e 1992	(3) e 1993	(3) e 1994	(3) e 1995	(3) e 1996	■ 1997 (4)
Entreprises artisanales						
0 à 9 salariés :						
Neuf	88 544	81 365	89 723	104 596	99 103	...
Entretien, amélioration	155 905	136 368	144 084	139 499	147 964	...
Autres entreprises						
10 à 19 salariés :						
Neuf	35 842	31 493	38 151	35 964	34 816	...
Entretien, amélioration	44 375	43 021	37 488	38 777	37 836	...
20 à 49 salariés :						
Neuf	57 779	47 661	56 364	55 819	50 511	...
Entretien, amélioration	55 396	52 995	51 588	49 484	47 900	...
50 à 199 salariés :						
Neuf	47 544	42 812	49 357	44 799	43 729	...
Entretien, amélioration	35 117	31 743	27 369	28 347	25 489	...
200 salariés et plus :						
Neuf	81 601	80 171	82 903	73 151	62 391	...
Entretien, amélioration	31 888	25 038	26 276	25 738	23 891	...
Total pour les entreprises de 11 salariés et plus :						
Neuf	222 766	202 137	226 775	209 733	191 447	...
Entretien, amélioration	166 776	152 797	142 721	142 346	135 116	...
Total pour l'ensemble des entreprises :						
Neuf	311 310	283 502	316 498	314 329	290 550	...
Entretien, amélioration	322 681	289 165	286 805	281 845	283 080	...
Montant général des travaux	633 991	572 667	603 303	596 174	573 630	...

(1) Total du chiffre d'affaires taxable en France (y compris la sous-traitance confiée), réalisé dans les activités de construction, sur des ouvrages de bâtiment.

(2) La notion de « hors tranche » n'étant plus utilisée à partir de 1997, la répartition des entreprises en fonction de leur taille a été recalculée pour les années antérieures, en utilisant comme critère le nombre de salariés au 31 décembre.

(3) La répartition du chiffre d'affaires selon la nature et l'état de l'ouvrage a été estimée pour les années antérieures à 1997.

(4) La répartition du chiffre d'affaires selon l'état de l'ouvrage n'est pas disponible en 1997.

TABLEAU K.16-5

Logements autorisés selon la nature du maître d'ouvrage

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (DAEI - SES)
(SITADEL) (1)

	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998
Organismes HLM	22,0	20,3	16,5	14,1	12,8	10,6
Sociétés d'économie mixte (SEM)	3,1	2,8	2,5	2,2	1,8	1,6
Sociétés civiles immobilières (SCI)	23,2	23,7	26,4	24,2	24,5	29,5
État et collectivités locales	1,9	1,4	1,5	1,2	1,1	1,0
Particuliers	38,2	41,5	43,5	49,6	51,3	47,8
Autres sociétés (2)	11,6	10,3	9,6	8,7	8,5	9,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre total de logements autorisés	315 472	350 808	303 047	298 647	296 653	373 611

(1) Le système d'information sur la construction de logements (SITADEL) remplace SICLONE. Les données sont rétropolées depuis 1993, voir la partie « Méthodologie » du texte.

(2) Autres sociétés et autres personnes morales.

TABLEAU K.16-6

Logements autorisés par nombre de pièces d'habitation

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (DAEI - SES)
(SITADEL) (1)

Unité : Millier de logements

Nombre de pièces d'habitation par logement	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998
1 pièce.....	54,8	54,6	43,0	34,4	27,3	29,4
2 pièces.....	57,9	62,3	52,6	47,0	46,6	58,4
3 pièces.....	65,3	72,3	62,1	59,8	58,8	79,0
4 pièces.....	62,9	71,0	62,3	65,1	67,7	88,0
5 pièces.....	47,2	56,5	51,7	57,8	59,7	74,9
6 pièces et plus.....	27,4	34,1	31,3	34,5	36,6	43,9
Total.....	315,5	350,8	303,0	298,6	296,7	373,6

(1) Le système d'information sur la construction de logements (SITADEL) remplace SICLONE. Les données sont rétropolées depuis 1993, voir la partie « Méthodologie » du texte.

TABLEAU K.16-7

Logements autorisés par mode d'utilisation et de destination

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (DAEI - SES)
(SITADEL) (1)

Unité : Millier de logements

Statut d'occupation	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998
Résidences principales						
Occupation personnelle.....	96,8	119,4	111,2	126,0	128,2	148,8
Location vide ou meublée.....	105,4	110,9	88,7	74,7	69,0	81,2
Vente ou location-vente.....	87,2	97,3	82,5	79,9	82,4	121,7
Logement de fonction.....	2,5	2,0	2,8	1,6	1,2	1,1
Total.....	291,9	329,6	285,2	282,1	280,8	352,8
Résidences secondaires						
Occupation personnelle.....	7,2	7,4	6,6	6,5	7,1	7,2
Location vide ou meublée.....	4,4	3,5	3,1	3,2	2,7	3,4
Vente ou location-vente.....	12,0	10,2	7,9	6,8	5,9	10,1
Logement de fonction.....	€	0,1	0,1	0,1	0,1	€
Total.....	23,6	21,2	17,8	16,5	15,8	20,8
Ensemble						
Occupation personnelle.....	104,0	126,8	117,9	132,4	135,3	156,1
Location vide ou meublée.....	109,8	114,4	91,8	77,9	71,7	84,6
Vente ou location-vente.....	99,2	107,6	90,5	86,6	88,3	131,8
Logement de fonction.....	2,5	2,0	2,9	1,6	1,3	1,1
Total.....	315,5	350,8	303,0	298,6	296,7	373,6

(1) Le système d'information sur la construction de logements (SITADEL) remplace SICLONE. Les données sont rétropolées depuis 1993, voir la partie « Méthodologie » du texte.

TABLEAU K.16-8

Surfaces autres qu'habitations autorisées selon la destination

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (DAEI - SES)
(SITADEL) (1)

Unité : Millier de mètres carrés

Destination	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998
Bâtiments agricoles	9 977,8	11 440,4	12 221,6	12 113,1	12 423,4	15 010,5
Bâtiments industriels	4 629,5	4 473,2	5 656,5	5 440,3	5 517,4	7 384,7
Locaux commerciaux	3 520,3	3 381,2	3 110,3	2 647,8	2 459,6	3 083,8
Bureaux	4 311,8	3 385,0	2 967,9	2 798,7	2 860,4	3 100,0
Stockage non agricoles et garages	5 080,1	4 803,5	4 670,8	4 500,2	4 883,8	4 326,3
Autres locaux non résidentiels	8 681,1	8 008,1	7 002,4	6 166,6	6 333,7	6 817,1
Total	36 200,6	35 491,4	35 629,5	33 666,7	34 478,3	39 722,4

(1) Le système d'information sur la construction de logements (SITADEL) remplace SICLONE. Les données sont réropolées depuis 1993, voir la partie « Méthodologie » du texte.

TABLEAU K.16-9

Logements commencés par type de construction

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (DAEI - SES)
(SITADEL) (1)

Unité : Millier de logements

Type de construction	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Individuels purs	89,7	108,1	108,9	119,0	122,4	135,3
Autres individuels	28,3	33,8	32,3	27,8	29,0	32,3
Total individuels	118,0	141,9	141,2	146,8	151,4	167,6
Total collectifs	126,4	149,3	134,3	118,1	110,1	117,4
Total	244,4	291,2	275,5	264,9	261,5	285,0

(1) Le système d'information sur la construction de logements (SITADEL) remplace SICLONE. Les données sont réropolées depuis 1993, voir la partie « Méthodologie » du texte.

TABLEAU K.16-10

Statistiques de la construction dans l'Union européenne

Source : Eurostat Taux pour 1 000 habitants

Pays	1994			1995			1996			1997		
	Permis de construire	Mises en chantier	Loge- ments achevés	Permis de construire	Mises en chantier	Loge- ments achevés	Permis de construire	Mises en chantier	Loge- ments achevés	Permis de construire	Mises en chantier	Loge- ments achevés
Union Européenne (à 15)												
Allemagne	8,763	...	7,055	7,838	...	7,396	7,069	...	6,875	6,503	...	6,998
Autriche	7,608	...	6,095	8,295	...	6,636	8,129	...	7,212	...	...	...
Belgique	5,607	5,242	...	4,438	5,621	...	4,808	3,894	...	5,019	3,978	...
Danemark	2,520	1,723	2,178	2,215	1,615	2,094	3,031	2,923	2,587	3,204	3,118	3,156
Espagne	6,064	7,129	5,611	7,212	8,113	6,180	6,789	7,485	6,467	...	...	...
Finlande	4,603	5,065	5,025	3,580	3,405	4,674	4,748	4,393	3,924	6,063	...	...
France	6,195	5,065	...	5,314	4,776	...	5,198	4,549	...	5,168	4,556	...
Grèce	7,744	...	...	6,786	...	...	...	...	...	...	...	...
Irlande	7,211	...	7,527	8,056	...	8,542	9,740	...	9,422	10,353	...	...
Italie	3,147	...	...	3,031	...	...	2,804	...	...	...	...	...
Luxembourg	6,845	...	6,815	6,581	...	6,672	6,879	...	...	...	...	...
Pays-Bas	6,942	6,585	5,064	6,380	6,219	6,084	6,621	6,212	5,766	6,581	6,354	5,985
Portugal	...	...	5,567	7,763	...	6,070	8,536	...	6,853	9,563	...	6,301
Royaume-Uni	...	3,450	3,071	...	2,866	3,213	...	2,962	3,077	...	3,229	3,058
Suède	...	1,357	2,473	...	1,446	1,439	...	1,462	1,485	...	1,249	1,513

TABLEAU K.16-11

Investissements dans le secteur de la construction (FBCF) par catégorie d'investisseur

Source : INSEE (Comptes de la Nation 1998 - base 95) Unité : Milliard de francs courants (hors TVA déductible)

	Valeur 1997	Valeur 1998	Évolution 1998 / 1997 en %	
			Volume	Prix
Bâtiment (NES H01)				
Ménages	277,0	284,8	1,9	0,9
Sociétés non financières entreprises individuelles	117,0	119,5	0,9	1,0
Administrations publiques	96,6	99,1	1,8	0,7
Autres	26,6	29,7	10,4	0,8
Total	517,2	533,1	2,0	1,0
Génie civil (NES H02)				
Ménages	10,1	10,4	2,0	0,4
Sociétés non financières entreprises individuelles	77,2	75,1	- 3,1	0,3
Administrations publiques	86,4	87,8	1,4	0,4
Total	173,7	173,3	- 0,8	0,4
Ensemble - Construction (NES H0)				
Ménages	287,1	295,2	1,9	0,9
Sociétés non financières entreprises individuelles	194,2	194,6	- 0,5	0,7
Administrations publiques	183,0	186,9	1,6	0,5
Autres	26,6	29,7	10,4	0,8
Total	690,9	706,4	1,4	0,8
Dont : logement				
Ménages	280,8	289,9	2,4	0,9
Sociétés non financières entreprises individuelles	46,1	45,5	- 2,1	0,8
Administrations publiques	3,8	3,6	€	€
Autres	4,7	4,5	€	€
Total	335,4	343,5	1,6	0,8

TABLEAU K.16-12

La production du secteur « Construction » et son affectation

Source : INSEE (Comptes de la Nation 1998 - base 95)

Unité : Milliard de francs courants (hors TVA déductible)

	Valeur 1997	Valeur 1998	Évolution 1998 / 1997 en %	
			Volume	Prix
Bâtiment (NES H01)				
Production (au prix de base)	662,7	684,6	2,1	1,1
TVA	74,3	75,9	///	///
Autres impôts sur production	3,2	3,3	///	///
Investissement (Fomation brute de capital fixe)	517,2	533,1	2,1	0,9
Consommation finale	51,6	53,2	1,0	1,9
Consommation intermédiaire (Y compris sous-traitance)	175,0	180,0	1,6	1,3
Variation de stocks	— 3,7	— 2,5	€	€
Génie civil (NES H02)				
Production (au prix de base)	193,0	192,8	— 0,6	0,4
TVA	16,8	16,8	///	///
Autres impôts sur production	0,2	0,2	///	///
Investissement (Fomation brute de capital fixe)	173,7	173,3	— 0,8	0,4
Consommation intermédiaire (Y compris sous-traitance)	36,3	36,5	0,2	0,4

TABLEAU K.16-13

Commercialisation des logements neufs selon le type de construction et le nombre de pièces

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (DAEI - SES)
(Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN))

Unité : Logement

Type de construction	(1) Mises en vente			(2) Réservations			(3) Stock en fin d'année		
	1996	1997	1998	1996	1997	1998	1996	1997	1998
Collectif									
Une pièce	15 145	14 663	14 391	17 325	17 599	16 492	14 666	11 040	8 119
Deux pièces	18 611	21 528	26 318	21 233	23 272	27 584	17 758	15 272	14 107
Trois pièces	14 083	17 937	24 037	15 344	18 081	23 435	14 174	13 506	13 840
Quatre pièces et plus	8 502	10 395	14 268	9 538	10 790	13 357	9 338	8 480	9 284
Total	56 341	64 523	79 014	63 440	69 742	80 868	55 936	48 298	45 350
Individuel									
Moins de quatre pièces	2 939	2 465	3 237	3 029	2 971	3 142	2 899	2 304	2 378
Quatre pièces	3 085	4 045	5 626	2 759	3 983	5 149	2 630	2 415	2 979
Cinq pièces	2 162	2 734	3 569	2 315	2 787	3 358	1 774	1 729	1 791
Six pièces et plus	875	941	1 180	1 070	1 126	1 160	822	594	595
Total	9 061	10 185	13 612	9 173	10 867	12 809	8 125	7 042	7 743

(1) Logements nouvellement offerts à la vente au cours de l'année.

(2) Logements ayant fait l'objet d'une réservation avec dépôt d'arrhes ou d'une vente sans réservation préalable au cours de l'année.

(3) Logements disponibles à la vente à la fin de l'année (y compris les ajustements tels que les annulations de réservation ou les retraits de commercialisation).

TABLEAU K.16-14

Le parc locatif social

Au 1^{er} janvier de l'année

Source : Ministère de l'Équipement , des Transports et du Logement (DAEI (SES))

Unité : Logement

	1996	1997	1998
Année de fin de construction			
Avant 1950	246 801	247 270	246 592
1951 à 1960	496 567	497 835	497 068
1961 à 1970	1 095 671	1 092 758	1 094 027
1971 à 1980	1 053 286	1 052 022	1 049 490
1981 à 1990	609 039	611 747	612 536
1991 et après	281 853	350 248	407 267
Total	3 783 217	3 851 880	3 906 980
Taille des logements			
Une pièce	222 627	224 708	227 737
Deux pièces	682 708	698 736	710 612
Trois pièces	1 373 985	1 400 429	1 420 786
Quatre pièces	1 142 905	1 161 978	1 178 328
Cinq pièces et plus	360 992	366 029	369 517
Total	3 783 217	3 851 880	3 906 980
Type de financement initial (1)			
PLS / PSR	245 136	243 229	241 206
HLM - O	1 996 338	1 973 658	1 971 329
ILM / ILN	124 836	126 527	133 437
PLA très social	24 355	32 638	40 082
PLA CDC / CFF	884 663	936 917	996 676
PLI / PLS	19 556	28 333	34 278
PAP et PC locatif	18 670	20 056	21 997
Autres financements	469 663	490 522	467 975
Total	3 783 217	3 851 880	3 906 980
Type de conventionnement			
Logements conventionnés avec travaux	1 319 989	1 353 511	1 392 664
Logements conventionnés sans travaux	1 089 245	1 067 998	1 044 418
Logements conventionnés PLA et PC	934 931	1 002 280	1 056 732
Total des logements conventionnés	3 344 165	3 423 789	3 493 814
Total des logements non conventionnés	439 052	428 091	413 166
Total	3 783 217	3 851 880	3 906 980

(1) Les différents sigles utilisés sont explicités dans la partie définition du texte.

L

***Transports
et télécommunications***

Transports ferroviaires

- 1.** Méthodologie.
- 2.** Définitions.
- 3.** Sources de documentation.
- 4.** Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Effectifs, recettes et investissements de la SNCF.
2. Lignes et installations de la SNCF.
3. Matériels ferroviaires, moteur et remorqué en service.
4. Transport commercial de voyageurs.
5. Transport commercial de marchandises.
6. Transport ferroviaire commercial de marchandises par nature de marchandises.
7. Accidents de chemin de fer.
8. Transports publics parisiens.
9. Accidents d'exploitation dans les transports parisiens.

Ce chapitre a été établi avec la collaboration du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction des affaires économiques et internationales (Service économique et statistique) en liaison avec la division « statistiques » du département méthodes de gestion de la direction Financière de la SNCF et la RATP.

1. MÉTHODOLOGIE

Effectifs de personnel SNCF

Ces effectifs sont ventilés selon l'organisation SNCF en place depuis 1972, articulée suivant trois grandes classes :

- direction de l'entreprise, directions régionales et services annexes;
- SERNAM;
- établissement par fonction.

Les statistiques du trafic voyageurs sont issues de deux sources :

- Informations disponibles au moment de l'émission : décomptes détaillés des titres émis par période de vente;
- Informations disponibles au jour de circulation, avec identification du train.

La première source sert de base aux statistiques des nombres de voyageurs et de voyageurs-km par catégorie tarifaire. La seconde source permet, notamment, la détermination de trafics particuliers (TGV par exemple).

Régie autonome des transports parisiens (RATP)

Les statistiques relevant du domaine de la RATP comprennent celles du réseau ferré : métro et RER, lignes A et B (pour la partie qu'elle exploite), ainsi que celles du réseau d'autobus : Paris et banlieue. D'autres données concernent l'entreprise prise globalement (effectifs, recettes, investissements, etc.).

2. DÉFINITIONS

Accidents

Sont pris en compte les accidents dans lesquels est impliqué un véhicule ferroviaire (ou car SNCF) en mouvement et ayant provoqué des morts ou des blessures graves. Les tués comprennent les victimes décédées le jour ou le lendemain de l'accident. Les blessés comprennent les victimes hospitalisées plus de trois jours.

Prestations des engins moteurs

Elles comprennent les parcours et les tonnes-kilomètres brutes remorquées.

Tonne-kilomètre

L'unité de mesure du transport correspond au déplacement d'un poids taxé d'une tonne de marchandises sur une distance de taxation d'un kilomètre. Pour un transport international, le calcul des tonnes-kilomètres a pour base la distance effectuée en territoire français.

Transport de marchandises

- Le transport par wagons complets à charge.
- Les transports routiers : affrètements routiers assurés par la SCETA (Société de contrôle et d'exploitation de transports auxiliaires).
- Les « expéditions » : transport assuré par le SERNAM (Service national des messageries) pour les envois de messageries, express..., et les journaux neufs.

Transport de voyageurs

- Le transport en banlieue parisienne relatif aux déplacements effectués avec des titres de transport propres à la zone du Syndicat des transports parisiens (depuis le décret du 11 avril 1975).
- Le transport sur réseau principal, ne relevant pas de la tarification ci-dessus, composé du trafic des trains rapides et express, des services ferroviaires et routiers régionaux.

Transport international

Est compté comme transport international, tout envoi à destination ou en provenance de l'étranger, soit par point-frontière terrestre (avec ou sans transbordement), soit par les ports maritimes et fluviaux. Les pays indiqués sont en principe ceux de destination finale ou d'origine des marchandises transportées.

Voyageur-kilomètre

L'unité de mesure correspond au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. Pour un parcours international, le calcul des voyageurs-kilomètres a pour base la distance effectuée en territoire français.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement :
 - Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique (SES).
- INSEE.
- SNCF :
 - Division « statistiques » du département méthodes de gestion de la direction Financière; centre de documentation.
- RATP :
 - Département commercial.

Publications :

Mémento de statistique des transports, Service économique et statistique (annuel).

SES Infos Rapides, La conjoncture des transports.

« Les comptes des transports en 1996 », *INSEE-Résultats*, n° 554, août 1997.

« L'évolution des transports depuis 40 ans », *INSEE-Première*, n° 522, juin 1997.

« Les transports en 1996 », *INSEE-Première*, n° 544, septembre 1997.

« Les transports en 1997 », *INSEE-Première*, n° 604, septembre 1998.

« Les transports en 1997 », *Synthèses*, n° 18, INSEE, septembre 1998.

« Les transports en 1998 », *Synthèses*, n° 32, INSEE, décembre 1999.

Dépliant de statistiques SNCF, division « statistiques » du département méthodes de gestion de la direction Financière (annuel).

Rapport annuel d'activité, SNCF.

Mémento statistique, département commercial, RATP (annuel).

Rapport annuel, département commercial RATP.

Statistiques mensuelles, département commercial RATP.

Recueil des statistiques annuelles, département commercial RATP.



TABLEAU L.01-1

Effectifs, recettes et investissements de la S.N.C.F.

Situation au 31 décembre

Source : S.N.C.F. Direction Financière. Direction du contrôle de Gestion
Pôle « autres informations de gestion »

Unités : Montant en millions de francs
Effectifs en milliers de personnes

	1993	1994	1995	1996	1997
Recettes totales (hors taxes) (1)	47 274	48 203	46 280	49 029	51 061
Investissements totaux (2)	18 200	15 088	14 264	16 140	6 149
Réseau principal	15 568	12 258	11 284	13 361	4 081
Banlieue parisienne (3)	2 614	2 830	2 980	2 779	2 068
Personnel en activité :					
Direction de l'entreprise, directions régionales et services annexes (4)	27,9	27,9	28,2	27,5	27,1
Autres fonctions	153,8	148,4	145,3	142,9	142,9
Transport	60,5	57,7	56,4	55,9	56,3
Commercial voyageurs	25,3	25,3	25,5	25,1	25,4
Commercial fret	1,9	1,6	1,4	1,3	1,3
Matériel	26,6	25,7	25,3	24,8	23,4
Équipement	39,5	38,1	36,7	35,8	36,5
Service national des messageries (SERNAM)	6,2	5,9	5,7	5,2	4,2
Total (5)	188,8	188,8	179,2	175,6	174,2
Personnel bénéficiant de pensions de retraite :					
Anciens agents (sauf auxiliaires)	221,1	218,6	215,2	211,6	208,3
Veuves et orphelins (6)	136,1	134,9	133,7	132,2	130,8

(1) Produit du trafic, non compris contributions de l'État et des collectivités locales.

(2) Y compris lignes nouvelles TGV, armement naval et matériel acquis en location-vente.

(3) Hors programme « banlieue parisienne » financé par subventions et prêts spéciaux.

(4) Les résultats avec les années antérieures ne sont pas comparables, suite à une réorganisation au niveau Central le 1^{er} janvier 1995.

(5) Y compris lignes nouvelles jusqu'en 1994.

(6) Veuves et orphelins d'agents décédés en service ou en retraite.

TABLEAU L.01-2

Lignes et installations de la S.N.C.F

Situation au 31 décembre

Source : S.N.C.F. Direction Financière. Direction du Contrôle de Gestion
Pôle « autres informations de gestion »

	1993	1994	1995	1996	1997
Longueur totale des lignes exploitées (en km)	32 579	32 275	31 940	31 852	31 821
dont : lignes électrifiées	13 572	13 742	13 799	14 176	14 180
dont : banlieue parisienne (1)	1 262	1 265	1 268	1 304 r	1 306
Lignes ouvertes au trafic voyageurs (2)	24 092	24 146	24 148	24 162	24 122
Lignes ouvertes au trafic fret	30 236	29 794	29 546	29 456	29 504
Lignes à voie unique	16 539	16 178	15 950	15 852	15 862
Lignes à deux voies	15 358	15 399	15 283	15 279	15 237
Lignes à trois voies et plus	682	698	706	721	721
Lignes parcourues par les TGV	5 815	5 740	5 807 r	6 133 r	6 678
Consistance administrative : « nombre de points de vente » ouverts au trafic commercial ...	5 356	—	—	—	—
dont : voyageurs et fret	1 299	—	—	—	—
voyageurs seulement	3 409	—	—	—	—
fret seulement	648	—	—	—	—
Voyageurs	///	4 669	4 550	4 517	4 487
Frêt	///	1 853	1 845	1 831	1 802
Nombre de passages à niveau (3)	19 518	18 663	18 270	17 774	17 579
dont : gardés	2 945	2 466	2 291	2 111	2 069
à signalisation automatique	11 382	11 328	11 287	11 223	11 179

(1) Les limites conventionnelles de la banlieue S.N.C.F. ont été étendues à partir du 1/1/1991 à l'ensemble de la région Île-de-France.

(2) Ces lignes sont également ouvertes au trafic de marchandises à l'exclusion de quelques tronçons exploités uniquement en trafic voyageurs.

(3) Sont exclus les passages à niveau isolés réservés aux piétons et les passages à niveau privés. Non compris les passages à niveau sur les lignes neutralisées.

TABLEAU L.01-3

Matériels ferroviaires moteur (1) et remorqué (2) en service (voie normale)

Situation au 31 décembre

Source : S.N.C.F. Direction Financière. Direction du Contrôle de Gestion
Pôle « autres informations de gestion »

Nature du matériel	1993	1994	1995	1996	1997
MATÉRIEL À MOTEUR					
Locomotives diesel	1 801	1 712	1 766	1 721	1 694
TGV (3) (4)	248	277	304	316	335
Automotrices électriques (5)	833	844	856	873	893
Autorails (5)	700	699	699	697	702
Locomotives électriques	2 169	2 144	2 148	2 108 r	2 096
Turbotrans (5)	46	43	32	22	17
Locotracteurs	1 241	1 199	1 204	1 205	1 201
MATÉRIEL À VOYAGEURS					
Voitures d'express	5 490	5 276	5 173	5 003	4 565
Voitures des services d'intérêt régional	1 739	1 700	1 727	1 782	2 039
Voitures de la banlieue parisienne	1 213	1 192	1 179	1 135	1 077
TGV (4) (6)	2 188	2 510	2 786	2 892	3 044
Automotrices électriques (6)	2 904	2 969	3 059	3 142 r	3 228
Autorails + turbotrans (6)	1 660	1 638	1 585	1 532	1 517
Total matériel à voyageurs	15 194	15 285	15 509	15 486	15 470
Capacité [millier de places offertes] (7)	1 708,0	1 727,7	1 750,8	1 756,7	1767,3
MATÉRIEL À MARCHANDISES (millier)					
Wagons SNCF	76,3	66,4	63,7	59,1 r	57,0
Wagons de particuliers (8)	69,8	68,7	68,2	67,3 r	66,7
Wagons de service	19,1	18,9	19,2	20,1	20,0
Capacité [million de tonnes de charge utile] (9)	6,7	6,3	6,2	6,0	5,9

(1) Effectif à l'inventaire diminué des unités louées à des tiers, garées (ne pouvant être utilisées qu'après révision), en réparation différée ou en utilisation spéciale. Non compris les automotrices à voies étroites.

(2) Effectif à l'inventaire corrigé du nombre de véhicules pris ou donnés en location ou en gérance et diminué des véhicules en réparation différée ; non compris les véhicules en garage ou en utilisation spéciale.

(3) Nombre de rames.

(4) Y compris TGV Atlantique.

(5) Nombre d'éléments.

(6) Véhicules moteurs (lorsqu'ils offrent des places voyageurs) et véhicules remorques.

(7) Non compris les voitures-lits ; y compris les places transformables en couchettes en position de nuit.

(8) Y compris les wagons SNCF donnés en location ou en gérance à des particuliers.

(9) Non compris les wagons de service .

TABLEAU L.01-4

Transport commercial de voyageurs

Source : S.N.C.F. Direction Financière. Délégation chargée du Contrôle de Gestion
Pôle « autres informations de gestion »

Unité : Million de voyageurs
Milliard de voyageurs-km

	1980	1990	1994	1995	1996	1997
Voyageurs transportés	686	842	806	741	786	807
Services régionaux Île-de-France (1) (2)	432	549	537	487	510	519
Réseau principal (1)	253	293	269	254	276	288
Transport intérieur	237	276	256	238	257	265
Transport international	16	16	14	16	19	24
T.G.V. (4)	—	29,9	43,9	46,6	55,7	62,6
Autres trains de grandes lignes	126	///	///	///	///	///
Services régionaux fer et route (3)	127	263	225	207	220	225
Voyageurs-kilomètres	54,66	63,74	58,93	55,56	59,77	61,83
Services régionaux Île-de-France (1) (2)	7,61	9,97	9,48	8,48	8,87	9,02
Réseau principal (1)	47,04	53,77	49,45	47,08	50,90	52,81
Transport intérieur	40,57	47,34	44,33	41,46	44,59	45,09
Transport international	6,47	6,43	5,12	5,62	6,31	7,73
T.G.V. (4)	—	14,92	20,51	21,43	24,77	27,36
Autres trains de grandes lignes (5)	42,02	32,75	21,57	18,89 r	18,88	17,98
Services régionaux fer et route (3) (6)	5,02	6,10	7,38	6,76 r	7,25	7,47

(1) Jusqu'en 1990, les limites de la banlieue parisienne prises en compte sont celles définies par le décret 11-4-1975. À partir de 1991, le périmètre retenu est celui de l'ensemble de l'Île-de-France.

(2) À partir du 1/1/1993, détermination de voyages et voyageurs-km de la "gamme orange" à partir d'une nouvelle grille forfaitaire.

(3) Services routiers de substitution à tarification SNCF.

(4) Y compris Eurostar.

(5) Non compris Express d'Intérêt Régionaux à partir de 1993.

(6) Y compris Express d'Intérêt Régionaux à partir de 1993.

TABLEAU L.01-5

Transport commercial de marchandises

Source : S.N.C.F. Direction Financière, Direction du Contrôle de Gestion
Pôle " autres informations de gestion "

	1980	1990	1994	1995	1996	1997
TONNES TRANSPORTÉES (million)						
Trains entiers.....	113,5	81,0	74,5	71,4	74,8	78,5
Transports combinés.....	10,0	12,2	16,9	17,6	19,1	21,5
Autres transports par wagon.....	82,3	45,3	32,5	31,0	30,0	32,2
Total wagons complets.....	205,8	138,5	123,9	120,0	123,9	132,2
dont : en wagons de particuliers.....	120,2	85,4	81,5	78,7	84,2	89,7
Affrètement routier.....	1,3	1,7	1,9	2,1	2,0	2,0
Transport par expédition.....	2,1	2,2	3,5	3,4	2,6	2,7
Total du transport.....	209,2	142,4	129,3	125,5	128,5	136,9
dont : Transport international.						
Exportations.....	32,87	23,21	21,80	20,92	20,54	22,53
Importations.....	36,19	20,36	17,28	17,73	17,85	19,28
Transit.....	8,59	9,41	11,77	11,36	12,78	14,88
Total international.....	77,65	52,98	50,85	50,01	51,17	56,69
TONNES-KILOMÈTRES TAXÉES [milliard] (1)						
Trains entiers.....	27,00	24,24	23,74	22,86	23,23	24,85
Transports combinés.....	5,94	7,29	10,12	10,98	12,24	13,88
Autres transports par wagon.....	31,83	18,15	13,27	12,73	12,84	13,90
Total wagons complets.....	64,77	49,68	47,13	46,57	48,31	52,63
dont : en wagons de particuliers.....	33,98	30,69	31,65	30,99	33,32	36,23
Affrètement routier.....	0,65	0,87	0,99	1,03	0,99	0,96
Transports par expédition.....	0,95	0,99	1,60	1,57	1,20	1,23
Total du transport.....	66,37	51,54	49,72	49,17	50,50	54,82
dont : Transport international.						
Exportations.....	11,21	8,81	8,56	8,49	8,55	9,44
Importations.....	8,90	6,17	5,59	5,92	6,16	6,57
Transit.....	5,21	5,71	7,30	7,53	8,69	10,22
Total international.....	25,32	20,69	21,45	21,94	23,40	26,23

(1) Calculées selon la distance fictive servant à la taxation sur la lettre de voiture.

TABLEAU L.01-6

Transport ferroviaire commercial de marchandises (1) par nature de marchandises

Source : S.N.C.F. Direction Financière, Direction du Contrôle de Gestion
Pôle « autres informations de gestion »

Nature de marchandises	1993	1994	1995	1996	1997
TONNAGE TAXE (million de tonnes)					
Produits agricoles et animaux vivants	12,80	10,81	10,99	10,17	11,71
Denrées alimentaires et fourrages	12,04	10,96	10,53	10,90	11,69
Combustibles minéraux solides	6,93	6,37	5,65	5,85	4,90
Produits pétroliers	9,22	9,38	8,21	8,99	9,57
Minerais ferreux et non ferreux et déchets pour la métallurgie	7,09	8,36	8,27	7,85	8,64
Produits métallurgiques	17,51	20,49	19,53	19,32	22,65
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction et matières premières pour industrie chimique	17,99	21,43	21,00	22,09	21,55
Engrais	3,75	3,61	3,54	4,12	3,89
Produits chimiques	8,83	9,17	8,54	8,81	9,20
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	20,48	23,30	23,69	25,73	28,42
Total (2)	116,59	123,88	119,95	123,83	132,22
TONNES-KILOMÈTRES [milliard] (3)					
Produits agricoles et animaux vivants	5,32	4,86	4,75	4,37	4,77
Denrées alimentaires et fourrages	5,13	4,65	4,43	4,61	5,00
Combustibles minéraux solides	1,54	1,46	1,39	1,29	1,08
Produits pétroliers	3,35	3,21	2,84	3,16	3,43
Minerais ferreux et non ferreux et déchets pour la métallurgie	1,75	2,33	2,32	2,10	2,33
Produits métallurgiques	5,09	6,24	6,22	6,35	7,46
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction et matières premières pour industrie chimique	4,90	5,73	5,39	5,37	5,53
Engrais	1,49	1,44	1,45	1,68	1,63
Produits chimiques	3,46	3,69	3,41	3,47	3,59
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	11,59	13,52	14,36	15,91	17,79
Total (2)	43,62	47,13	46,56	48,31	52,61

(1) Non compris les bagages et la poste.

(2) Non compris détail et colis ; non compris le tonnage et le tonnage kilométrique forfaitaires des wagons de particuliers vides ; y compris le trafic routier (affrètements SCETA).

(3) Calculées selon la distance fictive servant à la taxation sur la lettre de voiture.

TABLEAU L.01-7

Accidents de chemin de fer (1)

Source : S.N.C.F. Direction Financière. Délégation chargée du Contrôle de Gestion
Pôle « autres informations de gestion »

	1992	1993	1994	1995	1996
ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER					
Nombre d'accidents (1)	446	417	408	358	367
Accidents de trains	77	72	69	74	79
Accidents de cars	1	1	0	0	0
Accidents individuels (2)	216	198	215	137	149
Autres accidents (3)	152	146	124	147	139
Nombre de tués (4)	134	120	106	72	80
Agents en service (5) (6)	5	7	6	9	4
Voyageurs (6)	39	37	20	22	14
dont : voyageurs par accidents de train (6)	—	3	—	—	2
Autres personnes (7)	90	76	80	41	62
Nombre de blessés graves (8)	103	116	123	80	81
Agents en service (5) (6)	4	2	7	4	5
Voyageurs (6)	48	62	52	41	29
dont : voyageurs par accidents de train (6)	2	3	0	3	1
Autres personnes (7)	51	52	64	35	47
ACCIDENTS DE PASSAGE À NIVEAU (9)					
Nombre d'accidents	224	204	203	177	193
Collision de véhicules ferroviaires et routiers sur passages à niveau :					
Gardés	8	2	9	2	—
Avec signalisation automatique	130	130	138	109	131
Non gardés (sans barrières ni signalisations)	46	43	32	43	35
Accidents de piétons	40	29	24	23	27
Nombre de tués (10)	71	54	44	57	56
Nombre de blessés graves (10)	22	34	18	21	21

(1) Accidents dans lesquels est impliqué un véhicule ferroviaire (ou car S.N.C.F.) en mouvement. Toutefois, ne sont pris en compte que ceux ayant entraîné une « conséquence grave » : morts, blessures graves, avaries importantes au matériel, à la voie et autres installations, perturbation importante dans la circulation des trains.

(2) Notamment : chute d'un train, heurt par un train... (non compris les suicides et tentatives de suicides).

(3) Par exemple : avaries en pleine voie de véhicule moteur, rupture de caténaire, etc.

(4) Personnes décédées le jour ou le lendemain de l'accident.

(5) Il s'agit d'une partie des accidents du travail survenus lors d'accidents entrant dans le cadre de la définition (1).

(6) Y compris les agents victimes de collisions aux passages à niveau.

(7) Y compris les ouvriers d'entreprises travaillant sur le réseau S.N.C.F.

(8) Est considéré comme blessé grave toute personne dont la gravité des lésions corporelles a entraîné (ou aurait entraîné), une hospitalisation de plus de trois jours.

(9) Non compris dans la rubrique « accidents de chemin de fer ».

(10) Non compris les agents et voyageurs victimes de collisions aux passages à niveau.

TABLEAU L.01-8

Transports publics parisiens

Source : Régie autonome des transports parisiens (RATP)

	Unités	1993	1994	1995	1996	1997
Longueur du réseau exploité au 31 décembre :						
Métro	km	202	202	202	202	202
RER	»	115	115	115	115	115
Autobus : Paris	»	525	528	530	532	542
Banlieue (1)	»	2 326	2 114 r	2 169 r	2 228 r	2 241
Matériel affecté à l'exploitation au 31 décembre :						
Métro : Motrices	nombre	1 726	1 828	1 788	1 800	1 804
Remorques	»	1 069	1 128	1 109	1 117	1 119
RER : Motrices	»	532	532	540	540	554
Remorques	»	430	430	438	438	452
Autobus : Paris	»	1 331	1 334	1 334	1 333	1 354
Banlieue (1)	»	2 491	2 489	2 560	2 525	2 515
Voyages effectués :						
Métro	million	1 177	1 170	1 029	1 092	1 116
RER	»	361	364	323	351	354
Autobus : Paris	»	340	335	314	337	349
Banlieue (1)	»	508	492	456	501	522
Voyageurs-kilomètres :						
Métro (2)	»	5 673	5 639	4 960	5 262	5 379
RER	»	3 683	3 711	3 299	3 576	3 612
Autobus	»	2 200	2 200	2 048	2 222	2 332
Véhicules-kilomètres :						
Métro	»	201	200	186	200	199
RER	»	85	84	78	83	85
Autobus : Paris	»	41	40	38	41	42
Banlieue (1)	»	106	101 r	95 r	103 r	103
Places-kilomètres offertes :						
Métro	milliard	23,3	23,2	21,4	23,1	23,0
RER	»	17,3	17,2	16,1	17,3	17,6
Autobus : Paris	»	2,7	2,6	2,5	2,7	2,7
Banlieue (1)	»	6,6	6,6	6,1	6,7	6,5
Effectif moyen à disposition	millier	37,9	37,9	38,3	38,3	38,4
Recettes du trafic HT	million	7 408	7 672	7 274	8 071	8 506
Investissements totaux	»	4 744	4 919	5 009	4 849	4 587

(1) Y compris les services communaux, hors desserte des villes nouvelles.

(2) Y compris le funiculaire de Montmartre.

TABLEAU L.01-9

Accidents d'exploitation dans les transports parisiens (1)

Source : Régie autonome des transports parisiens (RATP)

	1990	1993	1994	1995	1996	1997
Nombre d'agressions :						
Métro, RER	2 820	2 368	2 336	2 179	2 141	1 729
Autobus	1 067	470	591	773	1 044	1 086
Nombre de personnes accidentées : (2)						
Métro, RER	17 287	15 720	16 364	15 469	17 390	16 013
Autobus (3)	2 730	2 716	2 728	2 526	2 887 r	2 903

(1) Non compris le funiculaire de Montmartre.

(2) Suicides et malaises inclus.

(3) Suicides, malaises et assimilés exclus.

Transports routiers

- 1.** Méthodologie.
- 2.** Définitions.
- 3.** Sources de documentation.
- 4.** Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Transports routiers de marchandises : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur entreprise.
2. Transports urbains et routiers de voyageurs : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise.
3. Organisation du transport de fret : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise.
4. Longueur du réseau routier.
5. Immatriculations des véhicules par genre.
6. Immatriculations en séries normales des voitures particulières et commerciales par puissance et catégorie professionnelle des acheteurs.
7. Parc des véhicules par genre.
8. Transport routier de marchandises par distance en charge.
9. Transport routier de marchandises par nature de marchandise.
10. Transport routier de voyageurs.
11. Accidents corporels de la circulation routière.
12. Répartition suivant l'âge des victimes des accidents corporels de la circulation routière.

Ce chapitre a été établi avec la collaboration du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction des affaires économiques et internationales (Service économique et statistique)

1. MÉTHODOLOGIE

Les données relatives aux transports routiers de marchandises sur les entreprises, les effectifs, les chiffres d'affaires et les investissements sont issues des enquêtes annuelles d'entreprises.

Secteur des transports routiers de marchandises (NAF 602L, 602M, 602N et 602P)

Le secteur des transports routiers de marchandises regroupe l'ensemble des entreprises dont l'activité principale est l'exécution de transports routiers de marchandises en zone longue, ou de transports routiers de marchandises en zone courte ou le déménagement ou la location de véhicules industriels.

Secteur des transports urbains et routiers de voyageurs (NAF 602A, 602B et 602G)

Ce secteur regroupe les transports urbains de voyageurs, les transports routiers réguliers de voyageurs et les transports routiers non réguliers de voyageurs. Il ne comprend pas le transport de voyageurs par taxis.

Secteur de l'organisation du transport de fret (NAF 634A, 634B et 634C)

Le secteur de l'organisation du transport de fret regroupe trois sous-secteurs élémentaires : messagerie, fret express; affrètement; organisation des transports internationaux.

Parc des véhicules

Le Service économique et statistique procède, chaque année, au dépouillement du Fichier central des automobiles (moins de 10 ans pour les véhicules utilitaires et moins de 15 ans pour les voitures particulières, abstraction faite des véhicules immatriculés par les administrations civiles et militaires, ou, à titre temporaire, dans les séries transit temporaire TT et IT).

Les résultats obtenus à partir du fichier sont supérieurs au parc existant car les destructions ne sont pas toujours signalées aux préfectures.

Enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (compte d'autrui et compte propre)

Une enquête par sondage sur les transports routiers de marchandises est effectuée chaque année par le Service économique et statistique.

En 1996, l'enquête est profondément modifiée. La rénovation porte sur deux points : l'utilisation d'une méthode différente pour le redressement des non réponses et l'adoption d'un nouveau concept conforme aux directives européennes. L'unité statistique n'est plus le véhicule porteur (camion, remorque ou semi-remorque) mais le véhicule à moteur (camion et tracteur routier).

L'enquête concerne donc le transport, pour compte d'autrui et pour compte propre, réalisé par les catégories suivantes de véhicules immatriculés en France : camions de 3 tonnes et plus de charge utile et de moins de 15 ans d'âge (avec ou sans remorque de tous âges) ; tracteurs routiers de moins de 15 ans (avec des semi-remorques de tous âges).

Ces modifications ont eu pour conséquence d'entraîner des ruptures de séries importantes par rapport à la période antérieure.

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes (transports urbains et routiers de voyageurs)

L'enquête par sondage sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes est effectuée chaque année par le Service économique et statistique. Elle porte sur l'utilisation des autocars de province et des autocars et autobus d'Île-de-France d'au moins 10 places assises, à l'exception des véhicules de la RATP.

2. DÉFINITIONS

Accidents de la circulation

Sont comptées comme « blessées » les victimes d'accidents ayant subi un traumatisme nécessitant un traitement médical (avec ou sans hospitalisation); si ce traitement requiert six jours d'hospitalisation au moins, la blessure est qualifiée de grave.

Sont comptées comme « tuées » les victimes d'accidents décédées sur le coup ou dans les six jours. La statistique internationale allonge ce délai jusqu'à 30 jours.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement :
 - Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique (SES).
 - Service d'études techniques des Routes et Autoroutes (SETRA).
- INSEE.

Publications :

- Mémento de statistiques des transports*, SES (annuel);
- SES Infos Rapides, La conjoncture des transports;
- Enquête annuelle d'entreprise dans les transports*, SES :
 - transports routiers de marchandises,
 - transports urbains et routiers de voyageurs;

Le marché des véhicules (fichier central des automobiles et des immatriculations), SES (annuel);

Enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises, SES (annuel);

Enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers, SES (tous les cinq ans);

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes, SES (annuelle);

SITRAM : Système d'information sur les transports de marchandises : Résultats généraux (Trafic intérieur, trafic international), SES (banque de données sur les transports de marchandises par route, chemin de fer et voies navigables);

Notes de synthèse, SES (bimestriel);

« Les comptes des transports en 1996 », *INSEE-Résultats*, n° 554, août 1997.

« L'évolution des transports depuis 40 ans », *INSEE-Première*, n° 522, juin 1997.

« Les transports en 1996 », *INSEE-Première*, n° 544, septembre 1997.

« Les transports en 1997 », *INSEE-Première*, n° 604, septembre 1998.

« Les transports en 1997 », *Synthèses*, n° 18, INSEE, septembre 1998.

« Les transports en 1998 », *Synthèses*, n° 32, INSEE, décembre 1999.



TABLEAU L.02-1

Transports routiers de marchandises : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise (NAF 602L, 602M, 602N et 602P)

Année 1997

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique (enquête annuelle d'entreprise)

Effectif salarié de l'entreprise	Entreprises du secteur		Effectif total du secteur en équivalent temps complet		Chiffre d'affaires net hors taxes		Investissements totaux du secteur	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
0 à 5 salariés.....	31 744	78,4	60 680	21,4	25 634,2	16,7	1 345,0	16,3
6 à 9 salariés.....	3 286	8,1	25 337	8,9	12 949,8	8,5	533,0	6,5
10 à 19 salariés.....	2 656	6,6	36 004	12,9	18 991,3	12,4	842,7	10,2
20 à 49 salariés.....	2 041	5,0	64 719	22,8	37 860,7	24,7	1 755,7	21,3
50 à 99 salariés.....	436	1,1	29 463	10,5	18 055,0	11,8	832,0	10,1
100 à 199 salariés.....	248	0,6	33 815	11,9	20 576,4	13,4	1 992,4	24,3
200 salariés et plus.....	93	0,2	32 869	11,6	19 074,9	12,5	927,3	11,3
Total.....	40 504	100,0	282 887	100,0	153 142,3	100,0	8 228,1	100,0

TABLEAU L.02-2

Transports urbains et routiers de voyageurs : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise (NAF 602A, 602B, 602G)
(non compris le transport de voyageurs par taxis et hors RATP)

Année 1997

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique (enquête annuelle d'entreprise)

Effectif salarié de l'entreprise	Entreprises du secteur		Effectif total du secteur en équivalent temps complet		Chiffre d'affaires net		Investissements totaux du secteur	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
0 à 5 salariés.....	1 363	44,3	3 387	2,7	1 385,3	2,8	110,4	1,6
6 à 9 salariés.....	417	13,5	3 070	2,4	1 141,0	2,3	105,0	1,5
10 à 19 salariés.....	461	15,0	5 656	4,5	2 175,9	4,4	170,6	2,3
20 à 49 salariés.....	521	16,9	14 605	11,6	6 003,6	12,0	476,1	6,5
50 à 99 salariés.....	142	4,6	8 791	7,0	3 628,4	7,3	241,0	3,3
100 et plus.....	176	5,7	90 616	71,8	35 683,0	71,2	6 167,5	84,8
Total.....	3 080	100,0	126 125	100,0	50 017,2	100,0	7 270,6	100,0

TABLEAU L.02-3

Organisation du transport de fret : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise (NAF 634A, 634B, 634C)

Année 1997

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique (enquête annuelle d'entreprise)

Effectif salarié permanent de l'entreprise au 31 décembre	Entreprises du secteur		Effectif total du secteur en équivalent temps complet		Chiffre d'affaires net		Investissements totaux du secteur	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
0 à 5 salariés.....	1 011	44,5	2 344	2,3	6 499,1	5,4	27,9	1,6
6 à 9 salariés.....	308	13,6	2 274	2,2	4 782,1	4,0	34,4	2,0
10 à 19 salariés.....	274	12,1	3 858	3,7	7 206,7	6,0	121,6	7,0
20 à 49 salariés.....	368	16,2	11 836	11,4	14 424,6	12,1	240,0	13,9
50 à 99 salariés.....	118	5,2	8 313	8,1	9 137,2	7,7	175,3	10,1
100 à 199 salariés.....	101	4,4	14 490	13,9	12 880,2	10,8	239,9	13,9
200 salariés et plus.....	90	4,0	60 842	58,3	64 467,7	54,0	891,6	51,5
Total	2 270	100,0	103 957	100,0	119 397,6	100,0	1 730,7	100,0

TABLEAU L.02-4

Longueur du réseau routier

Situation au 31 décembre

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
SETRA
Ministère de l'Intérieur

Unité : Kilomètre

	1993	1994	1995	1996	1997
Autoroutes.....	7 614	8 102	8 275	8 596	8 864
dont : autoroutes concédées.....	5 919	6 160	6 299	6 479	6 717
Routes nationales (1).....	28 212	28 090	28 097	26 881 ■	26 856
Chemins départementaux.....	354 000	365 607	360 000	360 100	358 380
Voies communales.....	526 000	562 960	563 000	569 000	579 370
Total du réseau national.....	915 826	964 759	959 372	964 577	973 470

(1) Jusqu'en 1995, y compris les routes nationales en attente de classement et en attente de déclassement. À partir de 1996, les routes nationales en attente de déclassement ne sont plus comprises.

TABLEAU L.02-5

Immatriculations des véhicules par genre

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique

Unité : Véhicule

	1993	1994	1995	1996	1997
IMMATRICULATIONS DES VÉHICULES NEUFS					
Voitures particulières et commerciales.	1 721 222	1 972 919	1 930 504	2 132 091	1 713 030
dont : diesel	783 244	939 952	897 698	836 535	716 135
Autocars et autobus (1)	3 932	3 581	3 981	3 991	3 861
Camions, camionnettes et véhicules spéciaux.	269 778	306 282	332 052	351 173	330 902
dont : de moins de 3,5 tonnes de PTAC (2).	253 706	289 280	311 702	330 094	311 805
de plus de 3,5 tonnes de PTAC (2)	16 072	17 002	20 350	21 079	19 097
Tracteurs routiers	12 304	16 135	21 743	22 872	20 429
Autres tracteurs (agricoles, forestiers, etc.)	23 064	27 634	32 235	37 571	36 510
Remorques	1 898	1 971	2 462	2 601	2 322
Semi-remorques	10 173	11 867	15 428	15 210	14 702
Total.	2 042 371	2 347 389	2 338 405	2 565 509	2 121 756
Motocycles (3).	101 467	85 992	85 639	116 891	148 435
IMMATRICULATIONS DES VÉHICULES D'OCCASION					
Voitures particulières et commerciales.	4 277 418	4 263 611	4 128 745	4 038 042	4 238 103
dont : diesel	1 173 712	1 294 116	1 362 781	1 465 219	1 640 505
Autocars et autobus (1)	6 836	7 288	6 268	6 524	6 549
Camions, camionnettes et véhicules spéciaux.	680 537	675 513	651 408	641 406	652 876
dont : de moins de 3,5 tonnes de PTAC (2).	634 866	629 707	610 339	601 077	613 233
de plus de 3,5 tonnes de PTAC (2)	45 671	45 806	41 069	40 329	39 643
Tracteurs routiers	22 518	24 933	21 706	20 753	19 590
Autres tracteurs (agricoles, forestiers, etc.)	92 953	94 691	91 535	96 176	96 216
Remorques	4 987	5 359	4 775	4 391	4 943
Semi-remorques	28 691	28 398	26 307	25 403	25 746
Total.	5 113 940	5 099 793	4 930 744	4 832 695	5 044 023
Motocycles (3).	280 693	286 821	292 641	340 782	340 643

(1) Autocars et autobus d'au moins 10 places assises.
(2) PTAC : poids total autorisé en charge.
(3) Motocycles de plus de 50 cm³.

TABLEAU L.02-6

**Immatriculations en séries normales des voitures particulières et commerciales,
par puissance et catégorie professionnelle des acheteurs**

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique

Unité : Véhicule

Profession du propriétaire	Puissance						Total 1997	Total 1996
	1 à 3 CV	4 et 5 CV	6 et 7 CV	8 et 9 CV	10 à 16 CV	17 CV et plus		
Véhicules neufs								
Agriculteurs exploitants	0	1 114	2 290	107	233	6	3 750	6 889
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	0	7 096	13 442	1 196	3 697	356	25 787	32 162
Cadres et professions libérales	0	19 084	31 614	3 504	7 487	360	62 049	77 965
Professions intermédiaires	0	20 449	33 716	2 476	3 579	65	60 285	83 197
Employés	7	192 245	259 181	15 440	20 633	563	488 069	689 933
Ouvriers	2	29 712	44 661	2 318	2 923	64	79 680	114 320
Retraités, étudiants et sans profession	7	65 954	105 640	6 640	7 468	251	185 960	246 800
Profession non indiquée	8	92 386	132 683	8 658	13 351	492	247 578	325 398
Sous-total particuliers	24	428 040	623 227	40 339	59 371	2 157	1 153 158	1 576 664
Sous-total sociétés	275	190 410	312 796	17 222	35 823	3 346	559 872	555 427
dont : véhicules de démonstration, commerce et réparation auto-								
mobile	36	52 111	93 631	6 802	12 025	1 018	165 623	170 883
location mobilier (voitures)	0	93 780	122 813	4 190	8 528	497	229 808	206 155
Total 1997	299	618 450	936 023	57 561	95 194	5 503	1 713 030	///
Année 1996	489	808 832	1 157 168	66 809	93 492	5 301	///	2 132 091
Véhicules d'occasion								
Agriculteurs exploitants	461	12 644	21 719	2 637	2 097	266	39 824	41 725
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	1 060	28 436	47 658	12 833	16 180	4 453	110 620	114 102
Cadres et professions libérales	1 378	51 165	75 006	16 001	21 020	4 662	169 232	172 470
Professions intermédiaires	1 874	77 846	108 014	18 026	15 964	2 264	223 988	228 975
Employés	12 967	647 525	774 678	115 493	79 559	10 331	1 640 553	1 553 024
Ouvriers	7 260	246 189	320 870	53 917	28 503	3 154	659 893	638 866
Retraités, étudiants et sans profession	6 213	189 311	180 168	23 560	17 011	3 167	419 430	404 252
Profession non indiquée	8 907	343 636	410 223	67 124	46 156	6 721	882 767	795 594
Sous-total particuliers	40 120	1 596 752	1 938 336	309 591	226 490	35 018	4 146 307	3 949 008
Sous-total sociétés	346	24 671	44 417	7 595	11 627	3 140	91 796	89 034
dont : véhicules de démonstration, commerce et réparation auto-								
mobile	93	8 593	10 123	1 342	1 321	299	21 771	18 594
location mobilier (voitures)	5	1 262	1 774	269	356	68	3 734	3 135
Total 1997	40 466	1 621 423	1 982 753	317 186	238 117	38 158	4 238 103	///
Année 1996	45 944	1 540 328	1 846 271	333 734	233 173	38 592	///	4 038 042

TABLEAU L.02-7

Parc des véhicules par genre

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique

	Unité : Véhicule				
	1993	1994	1995	1996	1997
Voitures particulières et commerciales (1)	24 385 000	24 900 000	25 100 000	25 500 000	25 930 000
dont : diesel	5 536 000	6 306 000	6 938 000	7 470 000	7 983 000
Autocars et autobus (2)	42 029	41 009	40 657	40 629	40 352
Camions, camionnettes et véhicules spéciaux	3 618 088	3 606 037	3 596 916	3 553 720	3 453 029
dont : de moins de 3,5 tonnes de PTAC (3)	3 368 968	3 366 734	3 360 654	3 321 137	3 228 867
de plus de 3,5 tonnes de PTAC (3)	249 120	239 303	236 262	232 583	224 162
Tracteurs routiers	168 531	168 336	175 746	180 985	180 646
Remorques	27 044	26 755	27 006	27 276	26 689
Semi-remorques	146 153	147 075	151 668	154 936	153 902
Total	28 386 845	28 889 212	29 091 993	29 457 546	29 784 618
Motocycles (4)	763 000 r	744 000 r	727 000 r	738 000 r	779 000

(1) Le parc estimé des véhicules utilitaires tire sa source du « Fichier central des automobiles, parc et immatriculations » et ne concerne donc que les véhicules de moins de 10 ans.
L'estimation du parc des voitures particulières et commerciales est celle du Comité des constructeurs français d'automobiles.
(2) Autocars et autobus d'au moins 10 places assises.
(3) PTAC : poids total autorisé en charge.
(4) Motocycles, vélomoteurs et scooters de plus de 50 cm³. L'estimation du parc des motocycles est celle de la Chambre syndicale nationale du cycle et motocycle.

TABLEAU L.02-8

Transport routier de marchandises par distance en charge

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique

	1993	1994	1995	■ (1) 1996	1997
TONNES (2)					
Compte d'autrui :					
Moins de 50 km	261	303	280	430	459
De 50 à 149,9 km	141	150	159	191	213
150 km et plus	213	227	248	276	289
Total	615	680	687	897	961
Compte propre :					
Moins de 50 km	464	471	495	592	582
De 50 à 149,9 km	128	130	137	148	149
150 km et plus	65	69	69	89	79
Total	657	670	701	829	810
Ensemble :					
Moins de 50 km	725	774	775	1 022	1 041
De 50 à 149,9 km	269	280	296	339	362
150 km et plus	278	296	317	365	368
Total	1 272	1 350	1 388	1 726	1 771
TONNES-KILOMÈTRES (3)					
Compte d'autrui :					
Moins de 50 km	4,6	5,4	5,2	7,6	8,4
De 50 à 149,9 km	10,5	10,9	11,6	15,5	16,9
150 km et plus	72,4	76,9	84,7	95,6	98,1
Total	87,5	93,2	101,5	118,7	123,4
Compte propre :					
Moins de 50 km	6,5	6,7	7,2	8,7	8,9
De 50 à 149,9 km	7,9	8,0	8,8	10,2	10,2
150 km et plus	13,4	14,2	14,5	20,5	17,7
Total	27,8	28,9	30,5	39,4	36,8
Ensemble :					
Moins de 50 km	11,1	12,1	12,4	16,3	17,3
De 50 à 149,9 km	18,4	18,9	20,4	25,7	27,1
150 km et plus	85,8	91,1	99,2	116,1	115,8
Total	115,3	122,1	132,0	158,1	160,2
VÉHICULES-KILOMÈTRES (4)					
Compte d'autrui	9 335	9 921	10 286	12 252	12 804
Compte propre	5 843	6 174	6 093	6 887	6 576
Total	15 178	16 095	16 379	19 139	19 380

(1) En 1996, l'enquête a subi une modification importante qui a porté sur deux points : l'utilisation d'une méthodologie différente pour les redressements des non réponses et l'adoption d'un nouveau concept conforme aux directives européennes, où désormais, l'unité statistique n'est plus le véhicule porteur (camion, remorque et semi-remorque) mais le véhicule à moteur (camion ou tracteur routier). Ces modifications ont entraîné des ruptures de séries importantes par rapport à la période antérieure.

(2) Million de tonnes.

(3) Milliard de tonnes-kilomètres.

(4) Million de véhicules-kilomètres.

TABLEAU L.02-9

Transport routier de marchandises par nature de marchandise

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique

	1993	1994	1995	■ (1) 1996	1997
TONNES (2)					
Produits agricoles et animaux vivants	138 093	133 355	151 972	180 171	196 850
Denrées alimentaires et fourrages	183 259	186 428	188 927	216 022	218 832
Combustibles minéraux solides	7 407	5 636	3 297	7 779	7 839
Produits pétroliers	62 205	66 236	69 384	71 158	78 477
Minerais et déchets pour la métallurgie	25 794	25 949	32 328	35 370	34 268
Produits métallurgiques	18 374	21 371	22 584	28 982	27 450
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction et matière première pour industrie chimique	609 873	665 492	646 735	804 893	827 754
Engrais	27 582	30 436	32 753	44 509	42 458
Produits chimiques	33 714	37 599	36 895	42 997	43 337
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	166 040	177 437	203 315	294 446	293 255
Total	1 272 341	1 349 939	1 388 190	1 726 327	1 770 520
Dont compte d'autrui :					
Produits agricoles et animaux vivants	73 065	69 232	80 278	92 331	111 428
Denrées alimentaires et fourrages	91 996	95 746	97 739	111 989	120 987
Combustibles minéraux solides	3 251	4 041	2 570	5 573	5 067
Produits pétroliers	32 371	32 828	36 090	39 463	46 116
Minerais et déchets pour la métallurgie	8 263	7 530	8 359	13 367	13 605
Produits métallurgiques	12 201	15 657	16 838	20 398	20 390
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction	244 000	293 016	264 334	368 417	392 060
Engrais	11 416	13 470	13 327	20 571	18 480
Produits chimiques	26 246	28 719	27 866	32 194	31 479
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	112 364	119 413	139 422	192 809	201 396
Total	615 173	679 652	686 823	897 112	961 008
TONNES-KILOMÈTRES (2)					
Produits agricoles et animaux vivants	13 939,8	14 035,9	17 952,6	19 789,6	21 374,9
Denrées alimentaires et fourrages	26 855,9	27 767,4	27 582,7	30 946,4	30 451,7
Combustibles minéraux solides	458,7	522,5	427,5	632,3	527,8
Produits pétroliers	5 483,1	5 548,3	5 792,0	6 738,2	6 832,3
Minerais et déchets pour la métallurgie	1 615,4	1 779,8	1 932,0	2 296,8	2 393,2
Produits métallurgiques	4 201,1	4 807,8	4 981,7	5 458,4	5 475,2
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction et matières premières pour industrie chimique	21 023,1	22 402,9	22 278,2	26 843,5	27 930,1
Engrais	2 554,2	2 921,2	3 055,5	3 777,8	3 746,2
Produits chimiques	8 276,6	8 807,5	8 496,2	9 416,3	9 893,7
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	30 879,1	33 498,6	39 540,0	52 259,0	51 605,0
Total	115 287,0	122 091,9	132 038,4	158 158,3	160 230,1
Dont compte d'autrui :					
Produits agricoles et animaux vivants	9 678,3	9 751,3	12 675,5	13 604,5	15 383,6
Denrées alimentaires et fourrages	19 645,6	20 530,6	20 481,6	22 543,3	22 987,2
Combustibles minéraux solides	417,2	457,6	382,0	515,1	443,0
Produits pétroliers	3 714,5	3 523,0	3 768,1	4 639,8	4 708,3
Minerais et déchets pour la métallurgie	897,7	1 014,4	1 054,9	1 360,4	1 568,7
Produits métallurgiques	3 659,0	4 213,2	4 343,9	4 558,3	4 717,3
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction	13 648,5	14 739,9	14 486,2	17 961,1	18 841,7
Engrais	1 740,9	2 063,7	2 197,2	2 742,7	2 760,2
Produits chimiques	7 481,7	8 000,5	7 650,3	8 099,2	8 749,5
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	26 573,0	28 870,1	34 526,2	42 700,6	43 255,3
Total	87 456,4	93 164,3	101 565,9	118 725,0	123 414,8

(1) L'enquête a subi une modification importante en 1996 qui a porté sur deux points : l'utilisation d'une méthodologie différente pour les redressements des non réponses et l'adoption d'un nouveau concept conforme aux directives européennes, où désormais, l'unité statistique n'est plus le véhicule porteur (camion, remorque et semi-remorque) mais le véhicule à moteur (camion ou tracteur routier). Ces modifications ont entraîné des ruptures de séries importantes par rapport à la période antérieure.

(2) Milliers de tonnes et millions de tonnes-kilomètres.

TABLEAU L.02-10
Transport routier de voyageurs

Sources : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique
CERTU

Unités : Million de voyageurs-kilomètres
Million de véhicules-kilomètres

	1992	1993	1994	1995	1996
Transport en commun de personnes					
Transport urbain :					
Voyageurs-kilomètres	15 830	15 601	17 176	16 494	...
Véhicules-kilomètres	520,6	512,1	520,4	533,6	543,1
dont : Île-de-France en autocars (1)					
Voyageurs-kilomètres	627	888	689	875	753
Véhicules-kilomètres	25,4	35,9	28,0	33,2	33,2
Transport interurbain (2) :					
Voyageurs-kilomètres	7 699	7 507	7 674	8 095	8 456
Véhicules-kilomètres	318,6	307,0	314,2	326,2	326,9
Transport scolaire :					
Voyageurs-kilomètres	10 976	11 510	11 660	11 728	...
Véhicules-kilomètres	314,1	323,8	329,5	335,6	...
dont : par autocar (voyageurs-kilomètres)	10 654	11 189	11 394	11 421	10 702
par autocar (véhicules-kilomètres)	306,3	316,3	322,8	327,7	317,1
Transport de personnel :					
Voyageurs-kilomètres	3 826	3 605	3 615	3 029	...
Véhicules-kilomètres	134,6	131,9	129,0	120,1	...
dont : par autocar (voyageurs-kilomètres)	3 800	3 567	3 557	2 997	2 870
par autocar (véhicules-kilomètres)	132,9	130,2	126,5	118,0	111,3
Transport occasionnel :					
Voyageurs-kilomètres	19 155	19 651	19 767	18 907	...
Véhicules-kilomètres	514,9	521,8	521,9	500,6	...
dont : par autocar (voyageurs-kilomètres)	18 994	19 539	19 664	18 799	19 935
par autocar (véhicules-kilomètres)	509,6	518,7	518,6	496,3	534,4
Total en charge :					
Voyageurs-kilomètres	57 577	57 875	58 892	58 253	...
Véhicules-kilomètres	1 803,0	1 796,6	1 815,0	1 816,1	1 832,8
À vide :					
Véhicules-kilomètres	330,1	336,8	333,7	356,7	327,2
Total Véhicules-kilomètres	2 133,1	2 133,4	2 148,7	2 172,8	2 160,0
Voitures particulières					
Voyageurs-kilomètres	617 000	629 800	651 200	664 300	674 300
Véhicules-kilomètres	334 000	340 000	352 000	359 000	364 400

(1) Depuis 1996, tous les transports réguliers d'Île-de-France effectués par autobus ou autocars sont classés en transport urbain (les transports réguliers par autocars étaient classés en transport interurbain, jusqu'en 1995).

(2) Depuis 1996, l'enquête sur les réseaux de transports urbains de province du CERTU (Centre d'Études sur les réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions publiques) sert de base à l'estimation du transport urbain de province.

TABLEAU L.02-11

Accidents corporels de la circulation routière

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière

	1993	1994	1995	1996	1997
Accidents corporels	137 500	132 726	132 949	125 406	125 202
dont : En agglomération	93 873	90 860	91 288	85 324 r	84 249
Véhicules impliqués :					
Cycles sans moteur	7 856	8 180	8 533	7 481	7 960
Cycles avec moteur	38 364	37 794	39 219	37 053	39 120
Voitures particulières (1)	170 311	163 432	163 486	154 329	153 101
Autres véhicules (2)	19 931	19 841	19 109	17 715	17 556
Total	236 462	229 247	230 347	216 578	217 737
Victimes tuées (3) :					
Piétons	1 131	1 126	1 027	987	929
Conducteurs et passagers de cycles sans moteur	329	321	374	300	329
Conducteurs et passagers de cycles avec moteur	1 351	1 288	1 251	1 219	1 302
Conducteurs et passagers de voitures particulières	5 835	5 423	5 389	5 240	5 069
Conducteurs et passagers d'autres véhicules	406	375	371	334	360
Total	9 052	8 533	8 412	8 080	7 989
dont : en agglomération	3 022	2 747	2 757	2 552	2 526
Victimes blessées :					
Piétons	21 986	21 810	21 197	19 789	19 152
Conducteurs et passagers de cycles sans moteur	7 106	7 429	7 681	6 771	7 191
Conducteurs et passagers de cycles avec moteur	37 600	37 116	38 735	36 512	38 592
Conducteurs et passagers de voitures particulières	114 244	106 741	106 290	100 281	98 259
Conducteurs et passagers d'autres véhicules	8 084	7 736	7 500	6 764	6 384
Total	189 020	180 832	181 403	170 117	169 578
dont : Grièvement (4)	43 535	40 521	39 257	36 204	35 716
dont : En agglomération	121 372	116 087	116 926	109 114	107 094

(1) Y compris taxis, ambulances, caravanes et remorques.
(2) Autres véhicules : camionnettes, camions, tracteurs, autobus et véhicules non précisés.
(3) Victimes décédées dans les dix jours.
(4) Victimes blessées ayant nécessité une hospitalisation d'au moins six jours.

TABLEAU L.02-12

Répartition suivant l'âge des victimes des accidents corporels de la circulation routière

Année 1997

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière

Âge des victimes	Conducteur de				Conducteurs et passagers de voitures particulières	Autres véhicules (1)	Total
	Piétons	Bicyclettes	Cyclo- moteurs	Moto- cyclettes			
Victimes décédées dans les six jours :							
Moins de 15 ans	97	55	34	3	180	12	381
De 15 à 20 ans	41	32	216	79	749	10	1 127
De 21 à 24 ans	35	11	29	169	666	24	934
De 25 à 64 ans	356	144	137	575	2 662	255	4 129
65 ans et plus	395	86	55	5	809	57	1 407
Indéterminés	5	1	—	0	3	2	11
Total	929	329	471	831	5 069	360	7 989
Blessés :							
Moins de 15 ans	5 181	1 653	1 847	153	6 067	364	15 265
De 15 à 20 ans	1 828	1 094	12 459	2 067	13 600	474	31 522
De 21 à 24 ans	903	557	1 768	3 705	13 398	621	20 952
De 25 à 64 ans	7 131	3 186	4 022	12 049	56 480	4 553	87 421
65 ans et plus	4 064	684	386	62	8 288	354	13 838
Indéterminés	45	17	44	30	426	18	580
Total	19 152	7 191	20 526	18 066	98 259	6 384	169 578

(1) Camionnettes, camions, tracteurs, autobus, véhicules non précisés.

Transports de navigation intérieure

-
- 1.** Méthodologie.
 - 2.** Définitions.
 - 3.** Sources de documentation.
 - 4.** Tableaux.
-

Liste des tableaux :

1. Transports fluviaux : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise.
2. Personnel navigant et personnel à terre de la navigation intérieure.
3. Réseau des voies navigables par gabarit.
4. Flotte de bateaux.
5. Transport effectué sur le réseau français.
6. Transport par voies navigables selon la nature de la marchandise.

Ce chapitre a été établi avec la collaboration du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction des affaires économiques et internationales (Service économique et statistique) en liaison avec les Voies navigables de France.

1. MÉTHODOLOGIE

Les entreprises du secteur

Le secteur des transports fluviaux de marchandises (NAF, classe 61.2Z) regroupe les entreprises employant 6 salariés et plus, dont l'activité principale est le transport, pour compte d'autrui, de marchandises sur les rivières, canaux et lacs ou le poussage et remorquage de bateaux ou le flottage du bois.

Les données relatives aux transports fluviaux sur les entreprises, les effectifs, les chiffres d'affaires et les investissements sont issues des enquêtes annuelles d'entreprises.

2. DÉFINITIONS

Barge

La barge est un bateau sans moyen de propulsion mécanique propre, construit ou transformé spécialement pour être poussé.

Bateau de canal

Sont appelés bateaux de canal, les bateaux de 38,50 à 39 m de longueur, de 5 à 5,10 m de largeur et portant 245 à 280 tonnes à l'enfoncement de 1,80 m.

Bateau de rivière

Sont appelés bateaux de rivière, les bateaux de plus de 39 m de longueur, de plus de 5,10 m de largeur et portant plus de 280 tonnes à l'enfoncement de 1,80 m.

Pousseur

Le pousseur est un bateau pourvu de force motrice, construit spécialement pour le poussage, ou un remorqueur transformé pour le même usage.

Transporteurs privés

Les transporteurs privés sont les propriétaires de bateaux (industriels, commerçants...) qui transportent habituellement des marchandises leur appartenant ou faisant l'objet de leur industrie, de leur commerce ou de leur exploitation, mais dont l'activité principale n'est pas le transport.

Voies navigables

L'ensemble des fleuves, rivières, lacs, étangs et canaux accessibles en bateaux et convois, constitue le réseau des voies navigables français. La longueur des voies navigables fréquentées ou non est calculée en fin d'année.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement :
 - Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique.
- Voies navigables de France.
- INSEE.

Publications :

Voies navigables de France :

- *Statistiques mensuelles et annuelle des transports visés dans les bureaux d'affrètement*;
- *Statistiques mensuelles et annuelle commerciales*;
- *Statistique annuelle de la navigation intérieure par sections de voies navigables*;
- *Statistique annuelle de la flotte fluviale en exploitation*.

Le transport de commerce extérieur (Statistiques du commerce extérieur de la France), publié chaque année par la direction générale des Douanes et Droits indirects du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Mémento de statistiques des transports, chapitre navigation intérieure (annuel), publié par le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement [Service économique et statistique] (annuel).

« Les comptes des transports en 1996 », *INSEE-Résultats*, n° 554, août 1997.

« L'évolution des transports depuis 40 ans », *INSEE-Première*, n° 522, juin 1997.

« Les transports en 1996 », *INSEE-Première*, n° 544, septembre 1997.

« Les transports en 1997 », *INSEE-Première*, n° 604, septembre 1998.

« Les transports en 1997 », *Synthèses*, n° 18, INSEE, septembre 1998.

« Les transports en 1998 », *Synthèses*, n° 32, INSEE, décembre 1999.



TABEAU L.03-1

Transports fluviaux (1) : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise (NAF classe 61.2Z)

Année 1997

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique (Enquête annuelle d'entreprise)

Effectif salarié de l'entreprise au 31 décembre	Nombre d'entreprises	Répartition du personnel en équivalent temps complet			Chiffre d'affaires net (hors taxes en millions de francs)	Investis- sements du secteur d'entreprise(2) (en millions de francs)
		Total	Personnel salarié sédentaire	Personnel salarié navigant		
6 à 9 salariés	18	161	26	135	76,8	1,6
10 à 19 salariés	14	198	44	154	105,7	3,4
20 salariés et plus	15	934	352	582	1 166,3	63,4
Total	47	1 293	422	871	1 348,8	68,4

(1) Transports fluviaux de marchandises pour compte d'autrui. Entreprises employant 6 salariés et plus.

(2) Hors apports.

TABEAU L.03-2

Personnel navigant et personnel à terre de la navigation intérieure

Situation au 31 décembre

Source : Voies Navigables de France

Catégorie	1993	1994	1995	1996	1997
TRANSPORTS PUBLICS (1) :					
Travailleurs indépendants	1 289	1 229	1 146	1 095	1 037
dont : retraités en activité	3	3	3	2	1
Salariés	1 966	1 554	1 820	1 853	1 742
dont : Salariés de la flotte française					
de navigation rhénane (2)	151	9	3	3	—
de nationalité française	125	9	3	3	—
Personnel de la traction sur berges (3)	17	17	17	16	16
Personnel administratif et technique des compagnies de navigation (4)	320	320	310	310	310
PERSONNELS ASSURANT LE FONCTIONNEMENT DES VOIES NAVIGABLES (sauf entretien) :					
Conducteurs des TPE (5)	383	482	410	437	428
Agents des TPE (6)	3 987	3 901	3 796	3 765	3 688
Éclusiers auxiliaires	69	62	56	44	29
PERSONNEL DES BUREAUX D'AFFRÈTEMENTS	89	94	96	75	75

(1) Y compris le personnel des remorqueurs.

(2) Suite à la délocalisation dans une filiale luxembourgeoise de l'activité de poussage : 115 contrats de travail de droit luxembourgeois, au 31/12/94, 139 au 31/12/96 et 138 au 31/12/97.

(3) Personnel pris en compte par les VNF depuis la suppression de la traction sur berges. Remplacé par les toueurs : ce sont les agents faisant passer les bateaux dans les souterrains.

(4) Effectif estimé. Données non communiquées par le CAF.

(5) Statut fixé par décret n° 66-900 du 18 novembre 1966.

(6) Statut fixé par décret n° 66-901 du 18 novembre 1966.

TABLEAU L.03-3

Réseau des voies navigables par gabarit

Situation au 31 décembre

Source : Voies Navigables de France

Unité : Kilomètre

Classes (1) Voies accessibles aux bateaux ou convois poussés d'un port en lourd	Longueur du réseau (2)	1993	1994	1995	1996	1997
0. De moins de 250 tonnes.....	a	1 880	1 880	1 640	1 640	1 640
	b	19	1	—	5	2
1. De 250 à 399 tonnes.....	a	3 904	3 904	4 119	4 033	3 962
	b	3 434	3 429	3 654	3 360	3 545
2. De 400 à 649 tonnes.....	a	266	266	266	322	322
	b	213	213	213	261	272
3. De 650 à 999 tonnes.....	a	441	441	462	480	551
	b	322	278	317	276	442
4. De 1 000 à 1 499 tonnes.....	a	91	91	91	91	91
	b	39	39	57	39	39
5. De 1 500 à 2 999 tonnes.....	a	271	271	240	248	248
	b	249	249	209	226	222
6. De 3 000 tonnes et plus (3).....	a	1 647	1 647	1 682	1 686	1 686
	b	1 546	1 494	1 512	1 511	1 529
Total (3)	a	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500
	b	5 822	5 703	5 962	5 678	6 051

(1) Classes de voies navigables définies par l'Office statistique des Communautés européennes.

(2) a. : longueur totale du réseau, b. : longueur fréquentée.

(3) Y compris 43 kilomètres de sections maritimes.

TABLEAU L.03-4

Flotte de bateaux

Bateaux munis d'un permis d'exploitation

Situation au 31 décembre

Source : Voies Navigables de France

	1993	1994	1995	1996	1997
Nombre de bateaux porteurs.....	2 374	2 368	2 227	2 193	1 982
dont : appartenant à des transporteurs publics.....	1 880	1 876	1 810	1 777	1 605
Nombre de remorqueurs et pousseurs.....	195	210	205	206	191
dont : appartenant à des transporteurs publics.....	103	119	114	119	107
Capacité totale des bateaux porteurs (millier de tonnes).....	1 332	1 365	1 373	1 388	1 293
dont : appartenant à des transporteurs publics.....	1 093	1 127	1 159	1 169	1 094

TABLEAU L.03-5

Transport effectué sur le réseau français (1)

Source : Voies Navigables de France

	1993	1994	1995	1996	1997
TONNAGE (million de tonnes)					
a. Transport national :					
Transport pour compte d'autrui	18,14	18,04	18,60	16,80	16,40
Transport pour compte propre	8,02	7,46	6,57	6,10	5,70
Total national	26,16	25,50	25,17	22,90	22,10
dont : part du pavillon français (%)	96,20	96,75	95,35	94,32	94,57
b. Transport international :					
Importations	10,67	11,23	11,97	11,05	11,10
Exportations	17,03	16,58	17,74	16,72	16,30
Total international	27,70	27,81	29,71	27,77	27,40
dont : part du pavillon français (%)	9,40	9,71	11,20	11,52	10,95
Total général (a + b)	53,86	53,31	54,88	50,67	49,50
TONNES-KILOMÈTRES (milliard de tonnes-kilomètres)					
a. Transport national :					
Transport pour compte d'autrui	2,80	2,48	2,50	2,57	2,56
Transport pour compte propre	0,68	0,67	0,65	0,63	0,59
Total national	3,48	3,15	3,15	3,20	3,15
dont : part du pavillon français (%)	97,10	96,83	95,87	96,88	96,77
b. Transport international (partie effectuée sur le réseau français seulement) :					
Importations	1,01	1,10	1,16	1,10	1,11
Exportations	1,46	1,36	1,55	1,44	1,42
Total international	2,47	2,46	2,71	2,54	2,53
dont : part du pavillon français (%)	20,00	16,00	11,07	20,00	32,00
Total général (a + b)	5,95	5,61	5,86	5,74	5,68

(1) Les données indiquées ne concernent que le transport effectué sur le réseau français par des bateaux fluviaux, français et étrangers, à l'exclusion des bateaux de mer.

TABLEAU L.03-6

Transport par voies navigables selon la nature de la marchandise

Source : Voies Navigables de France

Chapitre de marchandises	1993	1994	1995	1996	1997
Tonnage transporté (millier de tonnes)					
Produits agricoles	6 565	5 897	6 403	6 364	6 163
Denrées alimentaires et fourrages	2 325	2 043	2 262	2 496	2 894
Combustibles minéraux solides	4 053	3 772	4 176	3 949	3 474
Produits pétroliers	5 987	5 925	5 782	5 819	5 506
Minerais et déchets pour la métallurgie	3 106	3 000	3 446	3 150	3 320
Produits métallurgiques	1 380	1 571	1 665	1 565	1 651
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction et matières premières pour industrie chimique	27 686	28 248	27 900	23 649	22 805
Engrais	970	953	981	1 051	1 037
Produits chimiques	1 354	1 398	1 572	1 756	1 747
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	440	499	697	873	886
Total	53 866	53 306	54 884	50 672	49 483
Tonnes-kilométrique (million)					
Produits agricoles	1 047	910	955	940	1 042
Denrées alimentaires et fourrages	320	277	338	331	377
Combustibles minéraux solides	585	374	419	482	405
Produits pétroliers	759	733	669	743	719
Minerais et déchets pour la métallurgie	190	215	238	214	238
Produits métallurgiques	228	232	294	257	273
Minéraux bruts ou manufacturés, matériaux de construction et matières premières pour industrie chimique	2 398	2 450	2 463	2 214	2 096
Engrais	152	139	145	152	147
Produits chimiques	207	203	240	270	246
Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales	63	73	104	142	139
Total	5 949	5 606	5 865	5 745	5 682

Transports maritimes

- 1.** Méthodologie.
- 2.** Définitions.
- 3.** Sources de documentation.
- 4.** Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Transports maritimes : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise.
2. Personnel embarqué de la flotte de commerce en activité.
3. Flotte de commerce française en service.
4. Trafic voyageurs et marchandises de l'ensemble des ports métropolitains.
5. Trafic portuaire maritime : marchandises par catégorie.
6. Trafic des navires de commerce dans les ports maritimes suivant les principaux pavillons.
7. Trafic portuaire maritime des départements d'outre-mer.
8. Place des ports français dans le monde.
9. Accidents de mer.

Ce chapitre a été établi avec la collaboration du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction des affaires économiques et internationales (Service économique et statistique), en liaison avec la Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral.

1. MÉTHODOLOGIE

Les entreprises du secteur

Le secteur des transports maritimes et côtiers (NAF groupe 611) regroupe l'ensemble des entreprises dont l'activité principale est le transport maritime – long cours ou cabotage – de passagers, de marchandises ou de produits pétroliers (pétrole brut, produits pétroliers raffinés, gaz naturels liquéfiés). Ce secteur comprend également la navigation côtière et d'estuaire.

Les auxiliaires de transports maritimes ne sont pas inclus dans ce secteur.

Les données relatives aux transports maritimes sur les entreprises, les effectifs, les chiffres d'affaires et les investissements sont issues des enquêtes annuelles d'entreprise.

Trafic

Sont exclus du trafic les bateaux de pêche et leur cargaison (voir chap. I.03 Pêche maritime) et la navigation de plaisance.

Ne sont retenus que les mouvements de navires de commerce, y compris les aéroglisseurs transportant des marchandises ou des passagers, et se rapportant à un trafic à la fois commercial et maritime.

Trafic passagers

Les séries publiées concernent le nombre de passagers débarqués ou embarqués dans les ports de France métropolitaine. Le trafic correspondant à la navigation côtière est exclu. Le trafic passagers est ventilé, depuis 1970, en trafic international (relations entre un port métropolitain et un port étranger) et cabotage national (relations entre ports métropolitains, principalement trafic entre la France continentale et la Corse).

2. DÉFINITIONS

Accidents de mer

Il s'agit des accidents de mer survenus à des bateaux français sur l'ensemble des mers du globe. Ils portent également sur les navires de pêche et les bateaux de plaisance.

Tonnage

Le tonnage (ou jauge) brut total d'un navire de commerce de la navigation maritime représente le volume de la coque. Le tonnage brut s'obtient à partir de ce tonnage total par déduction du volume des espaces inutilisables.

Enfin, le tonnage net est égal au tonnage brut diminué de l'espace réservé aux machines et au logement de l'équipage. L'unité est le tonneau international égal à 100 pieds cubes anglais, soit 2,83 m³.

Personnel embarqué

Il s'agit du personnel considéré comme effectivement embarqué, c'est-à-dire des marins portés sur les rôles d'équipage des navires français armés [en est donc exclu le personnel non embarqué (congrés, maladies, stages...)]. Les pilotes sont également exclus, ainsi que les personnels de la navigation portuaire (remorquage, lamanage et pilotage).

Personnel employé

Le nombre total de marins employés dans la Marine marchande s'obtient en multipliant le nombre de postes embarqués par un coefficient qui exprime, notamment, l'incidence des relèves et des congés. Ce coefficient, variable selon les genres de navigation et les compagnies, peut être toutefois estimé globalement à 1,9 pour les officiers et à 1,8 pour le personnel subalterne.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement :
 - Direction de la flotte de commerce.
 - Direction des gens de mer et de l'Administration générale.
 - Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral.
 - Centre administratif des affaires maritimes.
 - Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique.
- Comité central des armateurs de France (CCAF).
- INSEE.

Publications :

- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement :
 - Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral :
 - Statistiques mensuelles des ports maritimes de commerce* (trimestriel);
 - Activité des ports maritimes de commerce* (annuel);
 - Résultats de l'exploitation des ports maritimes* (annuel);
 - La Plaisance en quelques chiffres* (annuel).
 - Direction des affaires économiques et internationales, service économique et statistique :
 - Mémento des statistiques des transports* (SES);
 - Enquête annuelle d'entreprise : *Les transports maritimes. Les auxiliaires des transports maritimes* (SES);

Comment évaluer la part du trafic maritime né de notre commerce extérieur qui échappe aux ports français. Application du système d'information sur les transports de marchandises (SES);

Le transport maritime français, Comité central des armateurs de France (annuel).

— INSEE :

« Les comptes des transports en 1996 », *INSEE-Résultats*, n° 554, août 1997.

« L'évolution des transports depuis 40 ans », *INSEE-Première*, n° 522, juin 1997.

« Les transports en 1996 », *INSEE-Première*, n° 544, septembre 1997.

« Les transports en 1997 », *INSEE-Première*, n° 604, septembre 1998.

« Les transports en 1997 », *Synthèses*, n° 18, INSEE, septembre 1998.

« Les transports en 1998 », *Synthèses*, n° 32, INSEE, décembre 1999.



TABLEAU L.04-1

Transports maritimes : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise (NAF classe 611) (1)

Année 1997

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique (Enquête annuelle d'entreprise)

Effectif salarié de l'entreprise au 31 décembre	Nombre d'entreprises	Répartition du personnel salarié en équivalent temps complet			Chiffre d'affaires net (hors taxes)	Investissements du secteur d'entreprise (en millions de francs)	
		Total	Personnel sédentaire	Personnel navigant	En millions de francs	Total	dont matériel de transport
0 à 5 salariés	124	187	84	103	4 798,6	224,3	223,3
6 à 9 salariés	20	173	55	118	494,2	47,7	46,3
10 à 19 salariés	12	166	80	86	535,7	25,3	11,4
20 à 49 salariés	14	439	229	210	932,9	4,6	0,3
50 à 99 salariés	11	802	435	367	1 653,2	127,9	70,7
100 à 199 salariés	6	788	390	398	1 016,9	101,9	55,4
200 salariés et plus	12	8 598	3 248	5 350	17 675,5	1 145,1	385,0
Total	199	11 153	4 521	6 632	27 107,0	1 676,8	792,4

(1) Le classement par taille des entreprises de transport maritime est à utiliser avec précaution en raison de la diversité des entreprises des tranches « 0 à 19 salariés »; celle-ci regroupe les petits armements, des groupements d'intérêt économique ainsi que des sociétés-mères qui réalisent les investissements du groupe et confient la gérance technique des navires à des filiales.

TABLEAU L.04-2

Personnel embarqué de la flotte de commerce en activité (1)

au 31 décembre

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction des Affaires Maritimes et des Gens de Mer

Catégorie de personnel	1993	1994	1995	1996	1997
Officiers (2)	2 482	2 510	2 750	2 870	2 996
Maîtres et marins	3 258	3 043	3 406	3 547	3 694
Total	5 740	5 553	6 156	6 417	6 690

(1) L'utilisation d'un fichier distinct de celui de l'Enquête Annuelle d'Entreprise ne permet pas une comparaison directe de leurs effectifs respectifs.
(2) Y compris les personnels hors hiérarchie.

TABLEAU L.04-3

Flotte de commerce française en service (1)

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral

Unité : Jauge : millier de tonneaux

Catégorie de navires	1993		1994		1995		1996		1997	
	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute	Nombre	Jauge brute
Navires à passagers (2).....	31	330	38	335	37	337	39	391	38	406
Cargos.....	124	1 409	113	1 316	59	2 462	55	2 354	59	2 594
Pétroliers.....	60	2 189	56	2 333	113	1 148	116	1 339	113	1 211
Total.....	215	3 928	207	3 984	209	3 947	210	4 084	210	4 211

(1) De plus de 100 tonneaux de jauge brute.

(2) Y compris les cargos mixtes de plus de 12 passagers et les aéroglisseurs.

TABLEAU L.04-4

Trafic voyageurs et marchandises de l'ensemble des ports métropolitains

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral

	1993	1994	r 1995	r 1996	1997
NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS					
Nombre	75 078	75 829	72 126	75 915	77 780
Volume taxable en milliers de mètres cube.....	1 861 742	1 941 433	1 921 826	1 975 705	1 989 767
MARCHANDISES [non compris pêche et avitaillement] (millier de tonnes)					
Produits pétroliers débarqués	130 345	127 999	124 355	125 864	131 695
Autres marchandises débarquées	81 508	89 408	91 078	90 052	97 242
Total marchandises débarquées.....	211 853	217 407	215 433	215 916	228 937
Produits pétroliers embarqués.....	19 242	18 221	14 690	16 901	17 957
Autres marchandises embarquées	73 277	67 850	66 560	65 481	76 984
Total marchandises embarquées	92 519	86 071	81 250	82 382	94 941
PASSAGERS EMBARQUÉS ET DÉBARQUÉS [services côtiers non compris] (millier)					
Calais	16 032	18 394	17 056	18 149	20 060
Boulogne	850	975	742	904	875
Autres ports	13 265	12 811	12 341	11 423	10 814
Total	30 147	32 180	30 139	30 476	31 749

TABLEAU L.04-5

Trafic portuaire maritime : marchandises par catégorie

Trafic international et cabotage national

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral

Unité : Millier de tonnes

Catégorie de marchandises	Marchandises débarquées (1)				Marchandises embarquées (1)			
	1992	1993	1994	1995	1992	1993	1994	1995
Produits agricoles et animaux vivants	3 682,8	3 727,4	4 131,5	4 555,6	21 607,1	22 452,9	14 985,4	15 870,6
Denrées alimentaires et fourrages	8 418,8	8 512,2	9 191,7	8 379,8	6 411,2	7 320,6	6 673,3	6 867,0
Combustibles minéraux solides	18 444,4	12 130,0	10 486,5	11 200,6	485,8	599,0	819,0	234,9
Produits pétroliers	130 780,1	130 344,7	127 999,4	124 355,0	17 260,5	19 242,1	18 221,5	14 690,4
Minerais et déchets pour la métallurgie	18 913,7	17 644,0	20 628,7	21 564,0	905,8	969,2	729,1	538,7
Produits métallurgiques	1 611,5	1 546,0	1 407,2	1 708,7	3 327,9	4 582,9	4 232,2	4 068,1
Minerais bruts ou manufacturés et matériaux de construction	4 695,5	4 588,4	7 083,8	7 035,1	4 481,9	4 150,7	5 023,0	4 948,1
Engrais	6 473,3	5 058,1	5 661,6	6 609,9	624,1	499,3	538,4	400,6
Produits chimiques	5 692,0	5 637,8	5 842,5	6 028,8	5 637,5	6 137,4	5 913,5	6 173,6
Autres (2)	20 143,1	22 664,3	24 974,0	23 975,1	22 766,1	26 564,7	28 935,5	27 458,2
Total des marchandises	218 855,2	211 852,9	217 406,9	215 432,6	83 507,9	92 518,8	86 070,9	81 250,2

(1) Non compris les marchandises des aéroglisseurs et hydrofoils.
(2) Machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales.

TABLEAU L.04-6

Trafic des navires de commerce dans les ports maritimes suivant les principaux pavillons (1)

Année 1995

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral

Unités : Marchandises : tonne
Passagers : nombre
Navires : nombre

Pavillons	Navires entrés	Passagers débarqués	Passagers embarqués	Marchandises débarquées	Marchandises embarquées
France	15 354	3 762 403	3 752 672	24 059 930	14 377 510
Angleterre	19 155	7 280 739	7 271 180	19 357 897	11 837 927
Allemagne	2 500	8 059	6 211	4 305 185	3 512 231
Panama	1 839	18 057	17 975	12 205 617	4 361 198
Pays-Bas	1 383	44	42	1 674 613	1 839 502
Italie	1 329	435 099	425 681	3 036 514	2 533 557
CEI	324	—	—	544 093	835 840
Grèce	694	7 933	6 759	20 458 669	2 425 667
Libéria	1 161	17 295	17 039	22 630 509	2 235 474
Espagne	368	—	—	2 533 890	617 681
Danemark	1 104	6	4	3 427 418	1 484 166
Norvège	1 371	35 480	35 292	21 485 524	1 681 121
Finlande	174	2 056	1 535	509 214	236 428
Suède	545	44 924	44 455	1 959 574	373 881
Belgique	429	3 935	6 053	721 468	599 837
États-Unis	158	—	—	1 549 192	506 749
Autres pavillons	24 464	3 402 532	3 434 444	74 973 236	31 791 241
Total	72 352	15 018 562	15 019 342	215 432 543	81 250 010

(1) Avitaillement non compris.

TABLEAU L.04-7

Trafic portuaire maritime des départements d'outre-mer

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral

Unités : Millier de voyageurs
Millier de tonnes
Navire

	1993	1994	1995	1996	1997
Navires entrés	6 408	6 838	6 897	7 092	9 866
dont : Guadeloupe	2 812	2 996	2 958	3 319	6 259
Martinique	2 056	2 282	2 337	2 200	2 066
Guyane	358	333	255	231	229
Réunion	555	586	585	626	668
Voyageurs débarqués	907	995	922	1 332	1 282
dont : Guadeloupe	367	429	343	766	726
Martinique	512	532	544	532	518
Voyageurs embarqués	899	992	901	1 317	1 301
dont : Guadeloupe	358	426	316	759	726
Martinique	514	534	547	533	522
Marchandises débarquées	6 232	6 661	7 153	7 319	7 322
dont : Guadeloupe	1 933	2 168	2 285	2 578	2 460
Martinique	1 612	1 817	1 852	1 903	1 881
Guyane	481	530	447	384	363
Réunion	2 027	1 961	2 291	2 169	2 302
Marchandises embarquées	1 711	1 816	1 766	1 834	1 880
dont : Guadeloupe	431	440	349	330	388
Martinique	789	890	892	978	944
Guyane	69	70	73	80	76
Réunion	395	388	425	426	454

TABLEAU L.04-8

Place des ports français dans le monde

Année 1996

Unité : T= million de tonnes
FT= million de freights tons (1)
ST= million de shorts tons (2)
RT= million de revenus tons (1)
Source : Journal de la Marine Marchande

Principaux ports	Unité	Total du trafic marchandises (3)	Dont produits pétroliers (4)	Entrées	Sorties
Singapour (Singapour)	FT	314,2	129,9	179,6	134,6
Rotterdam (Pays-Bas)	T	292,0	114,1	228,7	63,3
Chiba (Japon)	FT	177,8	99,7	131,9	45,9
Nagoya (Japon)	FT	137,1	26,4	83,6	53,5
Yokohama (Japon)	FT	126,4	38,4	73,3	53,2
Anvers (Belgique)	T	106,5	22,7	59,9	46,6
Marseille (France)	T	90,7	62,3	72,9	17,8
Kaohsiung (Taiwan)	RT	83,2	—	67,2	16
Hambourg (Allemagne)	T	70,9	—	43,8	27,1
Port Hedland (Australie) (7/96 au 6/97)	T	68,1	0,3	0,3	67,7
Newcastle (Australie) (7/96 au 6/97)	T	67,0	—	6,4	60,6
Virginie (U.S.A.)	ST	62,0	—	11,1	50,9
Philadelphie (U.S.A.)	ST	59,0	14,4	56,8	2,1
Le Havre (France)	T	56,2	36,2	43,7	12,5
Amsterdam (Pays Bas)	T	54,8	9,3	43,6	11,2
Londres (Angleterre)	T	52,7	23,9	37,7	15,0
Tampa (U.S.A) (du10/95 au 09/96)	ST	51,9	14,3	31	20,9

(1) Les notions de freights tons ou de revenus tons sont assez difficiles à apprécier et à comparer aux tonnes métriques; il s'agit d'unités de facturation qui portent soit sur des volumes en pieds cubes ou en mètres cubes, soit sur des poids en tonnes métriques selon la nature de la marchandise.
(2) 0,907 tonne métrique.
(3) Marchandises tous produits sauf avitaillement.
(4) Pétrole brut, produits raffinés et gaz liquéfié.

TABLEAU L.04-9

Accidents de mer

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Bureau du trafic maritime et du sauvetage
Centre Administratif des Affaires Maritimes

	Unité : Nombre				
	1993	1994	1995	1996	1997
NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS DE MER AYANT NÉCESSITÉ DES OPÉRATIONS	5 663	5 919	5 851	5 692	6 325
RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉVÈNEMENT :					
Naufrages, abordages, échouements, chavirements	708	663	705	656	725
Incendies, explosions, pannes, avaries diverses aux navires	1 794	2 062	1 972	1 961	2 252
Voies d'eau, accidents individuels à personnes embarquées et non embarquées, fausses alertes diverses	3 161	3 194	3 174	3 075	3 348
CONSÉQUENCES DES ÉVÈNEMENTS DE MER SUR LES PERSONNES :					
Assistées/sauvées (1)	8 893	8 782	8 654	8 327	8 725
Retrouvées (1)	283	250	355	239	282
Blessées	222	508	556	436	530
Disparues	75	76	72	93	116
Décédées	169	157	132	148	179
RÉPARTITION PAR GENRE DE NAVIGATION (suivant le nombre d'évènements de mer dans lesquels sont impliqués des navires) :					
Commerce	297	377	398	460	537
Pêche	695	733	665	695	822
Plaisance	2 547	2 652	2 714	2 615	2 862

(1) Jusqu'en 1991, les rubriques étaient : " assistées " et " retrouvées/ sauvées ". En 1992, un déplacement des personnes " sauvées " de la rubrique " retrouvées/sauvées " a été effectué vers la rubrique " assistées ", ce qui induit une rupture de deux séries statistiques du paragraphe " Conséquences sur les personnes ".

Transports aériens

- 1.** Méthodologie.
- 2.** Définitions.
- 3.** Sources de documentation.
- 4.** Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Transports aériens : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise.
2. Personnel d'Air France.
3. Flotte du groupe Air France en exploitation.
4. Aéronefs civils inscrits au registre aéronautique français.
5. Trafic commercial.
6. Trafic de relations.
7. Trafic d'aérodromes. Trafic local des mouvements d'appareils commerciaux.
8. Trafic d'aérodromes. Trafic de passagers.
9. Trafic d'aérodromes. Trafic local de fret et de poste.
10. Trafic commercial total des principaux aéroports internationaux.
11. Accidents d'aéronefs ayant fait des victimes.

Ce chapitre a été établi avec la collaboration du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction générale de l'aviation civile, et Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique.

1. MÉTHODOLOGIE

Les entreprises du secteur

Le secteur des transports aériens (NAF division 62) regroupe l'ensemble des entreprises qui ont une activité commerciale de transport public de passagers, de poste et marchandises, que ce transport soit effectué par lignes régulières ou à la demande (charters ou taxi aérien).

Ce secteur groupe autour des compagnies nationales Air France et Air France Europe (ex Air Inter) environ 150 entreprises d'importance diverse (Air France et UTA ont fusionné au 31-12-1992 avec effet rétroactif au 01-10-1992). Air Inter est devenue Air France Europe depuis le 1^{er} janvier 1996.

Les données relatives aux transports aériens sur les entreprises, les effectifs, les chiffres d'affaires et les investissements sont issues des enquêtes annuelles d'entreprises.

Activité des principales compagnies de transport aérien

Les résultats d'exploitation des grandes compagnies : Air France et Air France Europe (ex Air Inter) sont donnés par faisceau de lignes (la ligne étant définie comme une suite fixe et ordonnée d'escales reliées par un même vol et le faisceau comme un groupe de lignes appartenant à un même secteur géographique).

Le trafic ne concerne que les passagers payants.

Trafic des aéroports

Les mouvements d'appareils comprennent les atterrissages et décollages sur chaque aéroport.

Le trafic de passagers et marchandises concerne les transports payants et non payants.

Les passagers en transit direct, c'est-à-dire originaires d'une escale antérieure et à destination d'une escale ultérieure du même vol ne sont compris qu'une fois dans les statistiques.

Les passagers en transit de correspondance qui continuent leur voyage avec un autre appareil, sous un autre numéro de ligne, ne sont pas distingués des passagers locaux : ils sont donc comptés à l'arrivée et au départ de l'aéroport.

Le fret et la poste ne donnent pas lieu à une mesure de transit direct.

2. DÉFINITIONS

Accidents

Interviennent les seuls accidents survenus en France ou à l'étranger à des appareils immatriculés en France (aviation commerciale ou privée). Les tués comprennent les victimes décédées dans les trois jours.

Coefficient d'utilisation (trafic global)

Rapport du nombre de tonnes-kilomètres transportées au nombre de tonnes-kilomètres offertes (offre d'une tonne de chargement sur un kilomètre).

Coefficient d'utilisation (trafic passagers)

Rapport du nombre de passagers-kilomètres payants transportés au nombre de sièges-kilomètres offerts (offre d'une place sur un kilomètre).

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement :
Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique (SES).
Direction générale de l'aviation civile, Bureau Statistiques et Documentation.
- Bureau Véritas.
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
- INSEE.

Publications :

Mémento des statistiques, SES (annuel).

Enquête annuelle d'entreprise : transports aériens, SES.

Bulletin statistique, Direction générale de l'aviation civile, Direction des transports aériens (annuel).

Bulletin technique du bureau Véritas, bureau Véritas (mensuel).

Annuaire statistique de l'OACI, statistiques de l'aviation civile dans le monde, OACI.

Recueil des statistiques de l'OACI, OACI.

« Les comptes des transports en 1996 », *INSEE-Résultats*, n° 554, août 1997.

« L'évolution des transports depuis 40 ans », *INSEE-Première*, n° 522, juin 1997.

« Les transports en 1996 », *INSEE-Première*, n° 544, septembre 1997.

« Les transports en 1997 », *INSEE-Première*, n° 604, septembre 1998.

« Les transports en 1997 », *Synthèses*, n° 18, INSEE, septembre 1998.

« Les transports en 1998 », *Synthèses*, n° 32, INSEE, décembre 1999.



TABLEAU L.05-1

Transports aériens : entreprises, effectifs, chiffre d'affaires et investissements du secteur d'entreprise (NAF classe 62)

Année 1997

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Service Économique et Statistique (Enquête annuelle d'entreprise)

Effectif salarié de l'entreprise Au 31 décembre	Nombre d'entre- prises	Effectif total du secteur en équivalent temps complet	Répartition du personnel en équivalent temps complet (1)		Chiffre d'affaires net hors taxes		Investissements totaux du secteur	
			Personnel salarié sédentaire	Personnel salarié navigant	Montant (2)	par personne occupée (3)	Montant (2)	dont : matériel de transport
0 à 9 salariés	106	285	94	138	378,2	1 327,0	151,6	149,6
10 à 19 salariés	9	158	78	78	321,3	2 033,5	11,3	10,7
20 à 99 salariés	18	673	421	252	1 195,3	1 776,1	269,0	247,9
100 salariés et plus	18	56 488	39 753	16 734	74 266,5	1 314,7	7 125,4	5 267,0
Total	151	57 604	40 346	17 202	76 161,3	1 322,2	7 557,3	5 675,2

(1) Non compris le personnel hors métropole.

(2) Million de francs.

(3) Millier de francs.

TABLEAU L.05-2

Personnel d'AIR FRANCE (1)

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction Générale de l'Aviation Civile

Compagnie de transport aérien	Personnel navigant			Personnel au sol (2)	Total général
	Personnel technique de bord (3)	Personnel commercial de bord (4)	Total		
Air France(5)	3 428	8 344	11 772	35 516	47 288
Total au 31 décembre 1997	3 428	8 344	11 772	35 516	47 288
Air France (5)	2 638	6 661	9 299	26 874	36 173
Air France Europe (ex Air Inter)	624	1 397	2 021	7 834	9 855
Total au 31 décembre 1996	3 262	8 058	11 320	34 708	46 028
31 décembre 1995	3 398	7 902	11 300	36 063	47 363
31 décembre 1994	3 755	8 795	12 550	38 293	50 843
31 décembre 1993	3 935	8 994	12 929	40 306	53 235
31 décembre 1992	4 080	9 089	13 169	40 642	53 811
31 décembre 1991	4 059	9 163	13 122	43 822	57 044

(1) Avec le nouveau périmètre incluant la compagnie Air France Europe, suite à la fusion avec Air France en septembre 1997.

(2) Personnel d'entretien du matériel aéronautique et personnel administratif et commercial.

(3) Pilotes, copilotes et mécaniciens navigants.

(4) Stewards et hôtesses.

(5) Fusion d'Air France et d'UTA au 31.12.92 avec effet rétroactif au 1.10.92.

TABLEAU L.05-3

Flotte du groupe Air France en exploitation

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction Générale de l'Aviation Civile

Unité : Appareil

Compagnie de transport aérien et type d'appareils	1993	1994	1995	1996	1997
AIR FRANCE (1)	146	139	132	141	204 (2)
Concorde	5	5	5	5	5
Boeing 747 Cargo	10	11	11	12	12
Boeing 747 (100-200-300 et 400)	34	30	28	31	26
Boeing 747 (combi) (3)	///	///	///	///	5
Boeing 737-200	19	19	17	15	///
Boeing 737-300	6	6	6	6	///
Boeing 737-500	15	16	17	17	17
Boeing 737(200-300 et 500)	///	///	///	///	43
Boeing 767-300	5	5	5	6	6
Airbus A 340-300/200	///	///	///	///	12
Airbus A 310-300/200	///	///	///	///	11
Airbus A 319	///	///	///	///	9
Airbus A 320-200/100	///	///	///	///	62
Airbus A 321-200/100	///	///	///	///	8
Airbus A 300	9	5	4	5	///
Airbus A 310	11	10	8	10	///
Airbus A 320	25	21	20	25	///
Airbus A 340	///	///	///	///	5
Fokker 100	///	///	///	///	///
AIR INTER (depuis 1996 AIR FRANCE EUROPE)	58	58	66	56	///
Boeing 737-200	///	///	///	2	///
Airbus A 300	19	14	17	—	///
Airbus A 319	///	///	///	9	///
Mercure	8	4	—	—	///
Airbus A 320	31	34	35	35	///
Airbus A 321	—	2	5	5	///
Airbus A 330	—	4	4	—	///
Fokker 100	—	5	5	5	///

(1) Avec le nouveau périmètre incluant la compagnie Air France Europe suite à la fusion avec Air France en septembre 1997.

(2) Dont 7 en exploitation à AIR CHARTER.

(3) Combi (Transport de fret et passagers sur le pont supérieur).

TABLEAU L.05-4

Aéronefs civils inscrits au registre aéronautique français

Situation au 31 décembre

Source : Bureau Véritas

Unité : Appareil

Catégorie d'utilisateurs	1993	1994	1995	1996
AVIONS :				
Transports aériens	737	701	693	641
Aviation générale	6 272	6 204	6 170	6 083
CNRA et CNRAC (1)	1 359	1 426	1 501	1 594
Total	8 368	8 331	8 364	8 318
HÉLIOPTÈRES :				
Transports aériens	224	203	208	201
Aviation générale	652	654	661	637
Total	876	857	869	838
Planeurs	2 203	2 193	2 221	2 193
Aérostats (ballons libres)	695	720	756	749
Autres				15
Total des aéronefs inscrits au registre	12 142	12 101	12 210	12 113

(1) CNRA : Certificat de navigabilité restreinte aux avions ou planeurs, appareils non conformes aux normes de l'OACI (Organisation aérienne civile internationale) ou appareils anciens de collection ; ils ne peuvent survoler les territoires étrangers, sauf autorisation particulière des états survolés.

TABLEAU L.05-5

Trafic commercial

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction Générale de l'Aviation Civile

Unités : Million de passagers-km
Millier de passagers
Million de tonnes-km
Million de sièges-km

	1993	1994	1995	1996	■ (1) 1997
TRAFIC COMMERCIAL D'AIR FRANCE :					
Passagers payants	14 372	15 602	14 499	16 432	32 732
Passagers-km transportés PKT (2)	43 641	50 190	49 615	57 562	70 078
Sièges-km offerts SKO (3)	64 409	68 742	69 962	75 941	93 905
Coefficient d'utilisation des sièges-km (%)	68	73	71	76	75
 Tonnes-km offertes (TKO)	12 619	11 003	13 684	14 795	17 500
Tonnes-km transportées TKT (4)	7 692	8 934	9 688	10 755	12 278
dont : fret et poste	3 764	4 417	4 568	4 812	5 082
Coefficient de chargement (%)	61	81	71	73	70
 TRAFIC COMMERCIAL D'AIR FRANCE EUROPE (ex Air Inter) :					
Passagers payants	16 583	17 055	15 993	15 749	...
Passagers-km transportés PKT (2)	9 491	9 781	9 256	9 420	...
Sièges-km offerts SKO (3)	14 474	14 707	14 447	...	...
Coefficient d'utilisation des sièges-km (%)	66	67	64	...	...
 Tonnes-km offertes (TKO)	1 454	1 547	1 534	...	...
Tonnes-km transportées TKT (4)	860	962	912	...	...
dont : fret et poste	44	40	33	35	...
Coefficient de chargement (%)	59	62	59	...	...
 TRAFIC COMMERCIAL DES AUTRES					
TRANSPORTEURS AERIENS (5) :					
Passagers payants	9 495	10 637	12 406	15 665	16 624
Passagers-km transportés PKT (2)	19 424	22 168	19 932	29 756	31 357
Tonnes-km de fret et poste TKT (4)	172	221	175	231	284

(1) Avec le nouveau périmètre incluant la compagnie Air France Europe, suite à la fusion avec Air France en septembre 1997.

(2) PKT : Passagers-kilomètres transportés. L'unité de compte est le transport d'un passager sur un kilomètre.

(3) SKO : Sièges-kilomètres offerts. L'unité de compte est l'offre d'un siège sur un kilomètre.

(4) TKT : Tonnes-kilomètres transportées. L'unité de compte est le transport d'une tonne de chargement sur un kilomètre. Dans ce décompte le passager est taxé d'un poids forfaitaire de 90 kg.

(5) Pour les compagnies basées sur les aéroports de Paris autres que CDG et Orly, les résultats sont partiels car aucune statistique n'est disponible en raison du caractère non commercial de ces plates-formes. Du fait de la politique d'affrètement inter-compagnies et du système de collecte statistique, le trafic de certaines compagnies peut être mal affecté par attribution au « tracteur » et non pas à « l'affrèteur ».

TABLEAU L.05-6

Trafic de relations (1)

Trafic deux sens

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction Générale de l'Aviation Civile

Unité : Millier de passagers
Tonnes de fret

	1980		1995		1996		1997	
	Passagers	Fret	Passagers	Fret	Passagers	Fret	Passagers	Fret
RELATIONS DOMESTIQUES (2) :								
Métropole/Radiales								
Nice-Paris	1 327	6 091	2 808	10 342	3 059	8 807	3 053	8 839
Toulouse-Paris	805	4 587	2 471	19 084	2 642	17 630	2 744	18 898
Marseille-Paris	1 194	6 485	2 455	22 320	2 682	22 130	2 681	15 679
Bordeaux-Paris	622	3 157	1 412	5 566	1 520	5 687	1 450	3 648
Strasbourg-Paris	325	1 023	1 072	4 256	1 242	4 552	1 208	3 151
Autres radiales	3 623	10 866	7 874	20 085	8 448	20 777	8 058	18 511
Total radiales	7 896	32 209	18 092	81 653	19 593	79 583	19 194	68 726
dont : exploitants français	7 896	32 209	17 991	80 431	19 496	77 031	19 124	65 232
Métropole/Transversales								
Bastia-Marseille	217	350	247	931	238	1 106	242	1 427
Lyon-Nantes	62	27	181	390	223	470	229	802
Bordeaux-Lyon	46	44	195	352	204	443	204	854
Ajaccio-Marseille	205	303	228	2 061	220	2 351	203	554
Lyon-Lille	88	70	191	296	185	342	197	280
Lyon-Nice	82	52	203	350	189	496	164	200
Autres transversales	1 120	5 462	2 629	5 560	2 892	7 742	3 293	12 562
Total transversales	1 820	6 308	3 874	9 940	4 151	12 950	4 532	16 679
dont : exploitants français	1 820	6 308	3 856	9 751	4 061	12 609	4 484	16 382
Outre-Mer/Paris								
Pointe-à-Pître-Paris	271	5 393	921	11 703	976	9 025	1 000	11 899
Fort-de-France-Paris	218	5 047	847	9 181	905	9 660	977	9 444
Saint-Denis-Paris	111	3 507	503	13 993	609	13 648	649	14 100
Autres relations	74	3 174	339	4 765	410	7 242	433	7 205
Total Outre-Mer-Paris	674	17 121	2 610	39 642	2 900	39 575	3 059	42 648
dont : exploitants français	674	16 113	2 608	39 642	2 890	39 575	3 055	42 616
Outre-Mer/Province								
Total Outre-Mer-Province	—	—	256	1 585	293	1 370	235	1 321
dont : exploitants français	—	—	256	1 585	290	1 119	235	1 321
Outre-Mer/ Intérieur								
Fort-de-France-Pointe-à-Pître	169	2 126	241	1 643	257	1 825	265	1 879
Tahiti-Moorea	249	—	144	2	151	2	157	—
Autres relations	—	—	1 026	5 260	1 089	5 131	1 242	6 731
Total Outre-Mer-Intérieur	—	—	1 411	6 905	1 497	6 958	1 664	8 610
dont : exploitants français	—	—	1 410	6 905	1 495	6 956	1 662	8 598
Total relations domestiques	10 496	38 527	26 243	139 725	28 434	140 436	28 684	137 984
dont : exploitants français	10 496	38 527	26 121	138 314	28 232	137 290	28 560	134 149
RELATIONS FRANCE-EUROPE :								
Total France-Europe (2) (3) (4)	12 461	120 907	28 904	226 289	30 670	241 764	32 216	220 532
dont : exploitants français	5 683	52 229	11 217	90 722	12 365	94 432	12 356	74 171
Pays de l'Union européenne (3) (4)	8 655	98 079	24 298	197 200	25 542	211 704	27 105	188 446
RELATIONS FRANCE-AFRIQUE :								
Total France-Afrique	5 864	197 618	6 661	157 953	7 444	156 078	7 836	154 299
dont : exploitants français	2 949	119 056	2 829	95 355	3 364	98 939	3 303	94 039
Pays du Maghreb	4 395	36 204	3 547	34 457	3 848	28 298	4 124	29 967
RELATIONS FRANCE-AMÉRIQUE :								
Total France-Amérique	2 025	149 521	6 835	394 842	7 420	399 562	7 631	403 815
dont : exploitants français	995	50 501	2 906	238 620	3 418	246 581	3 533	253 006
Amérique du Nord (EU, Alaska, Canada)	1 630	125 567	5 466	328 438	5 895	330 480	5 917	327 985
dont : Pays Centre et Sud	395	23 954	1 369	66 404	1 525	69 082	1 714	75 830

Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU L.05-6 (suite et fin)

Trafic de relations (1)

Trafic deux sens

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction Générale de l'Aviation Civile

Unité : Millier de passagers
Tonnes de fret

	1980		1995		1996		1997	
	Passagers	Fret	Passagers	Fret	Passagers	Fret	Passagers	Fret
RELATIONS FRANCE-ASIE :								
Total France-Asie	1 584	101 124	3 692	264 515	3 809	263 468	4 385	324 315
dont : exploitants français	792	59 496	1 577	160 456	1 742	169 371	2 018	198 406
Japon	244	17 008	906	58 054	945	53 522	1 033	58 464
Thaïlande	88	3 866	322	21 594	355	19 456	366	19 748
RELATIONS FRANCE-OCÉANIE :								
Total France-Océanie	28	2 129	256	5 994	243	5 354	262	5 373
dont : exploitants français	24	1 770	105	2 562	92	2 143	99	2 384
Total (5)	21 975	571 772	46 348	1 049 593	49 586	1 066 226	52 330	1 108 334
dont : exploitants français	10 482	330 679	18 634	587 715	20 981	611 466	21 309	622 006

(1) Le trafic est classé par ordre décroissant du nombre de passagers.

(2) Les flux incluent l'intégralité du trafic Bâle-Mulhouse avec la France.

(3) Hors France-Espagne Canaries.

(4) Y compris Hong-Kong.

(5) Y compris France-Pays indéterminés.

TABLEAU L.05-7

Trafic d'aérodromes

Trafic local (arrivées + départs) des mouvements d'appareils commerciaux

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction Générale de l'Aviation Civile

	1993	1994	1995	1996	1997
MOUVEMENTS PAR NATIONALITÉ DE L'EXPLOITANT :					
Française	784 506	792 405	866 221	991 445	1 087 624
dont : Air France et Air France Europe (ex Air Inter) (1)	426 824	426 454	430 101	484 204	511 007
Étrangère	378 680	397 153	415 151	431 246	459 139
MOUVEMENTS PAR NATURE DE VOL :					
Vol régulier	1 034 452	1 065 604	1 156 274	1 289 754	1 386 571
Vol non régulier	128 734	123 954	125 098	132 937	160 192
Total des mouvements commerciaux (trafic local)	1 163 186	1 189 558	1 281 372	1 422 691	1 546 763

(1) Air inter est devenu Air France Europe au 1^{er} janvier 1996 et Air France Europe a fusionné avec Air France en septembre 1997.

TABLEAU L.05-8

Trafic d'aérodromes

Trafic de passagers (arrivées + départs)

Source : Ministère de l'Équipement, des transports et du Logement Direction Générale de l'Aviation Civile		Unité : Millier de passagers				
	1993	1994	1995	r 1996	1997	
TRAFIC LOCAL						
Exploitants français	60 956,8	64 375,9	64 404,7	70 453,7	70 992,0	
dont : Air France et Air France Europe (ex Air Inter) (1)	49 865,5	51 943,0	47 840,0	49 756,3	49 228,6	
Vols réguliers	56 459,7	59 691,4	59 406,2	65 907,8	66 516,9	
Vols non réguliers	4 497,1	4 684,5	4 998,5	4 545,9	4 475,0	
Exploitants étrangers						
Vols réguliers	24 730,8	26 205,9	27 113,0	28 180,9	30 482,0	
Vols non réguliers	21 158,2	22 621,0	23 284,7	28 830,7	26 045,5	
	3 572,6	3 584,9	3 828,3	4 350,1	4 436,5	
Total						
Arrivées	85 687,6	90 581,7	91 517,7	98 634,6	101 474,0	
Départs	42 831,2	45 230,7	45 646,1	49 210,0	50 678,7	
	42 856,4	45 351,0	45 871,6	49 424,5	50 795,3	
Trafic de transit direct (2)						
	1 220,1	1 401,0	1 438,7	1 270,3	1 023,1	
Total du trafic						
	86 907,7	91 982,7	92 956,4	99 904,9	102 497,1	

(1) Air Inter est devenu Air France Europe au 1^{er} janvier 1996 et Air France Europe a fusionné avec Air France en septembre 1997.
(2) Les passagers en transit direct sont les passagers qui arrivent à un aéroport par un vol donné et qui en repartent par le même vol. Ils ne sont comptés, dans les statistiques du présent chapitre, qu'une seule fois.

TABLEAU L.05-9

Trafic d'aérodromes

Trafic local (arrivées + départs) de fret (véhicules compris) et de poste (1)

Source : Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement Direction Générale de l'Aviation Civile		Unité : Tonne				
	1993	1994	1995	r 1996	1997	
FRET						
Par nationalité de l'exploitant :						
Française	720 110	801 719	802 622	825 277	821 746	
dont : Air France, UTA et Air France Europe (ex Air Inter) (2)	626 767	641 651	698 340	710 552	684 586	
Étrangère	383 216	445 283	459 458	454 635	487 029	
Par nature du vol :						
Vol régulier	1 070 184	1 214 318	1 227 512	1 247 311	1 217 647	
Vol non régulier	33 142	32 683	34 568	32 601	91 128	
Total	1 103 326	1 247 001	1 262 080	1 279 912	1 308 775	
POSTE	215 248	227 830	237 693	255 238	264 481	

(1) Le fret et la poste ne donnent pas lieu à une mesure du transit direct.
(2) Air Inter est devenu Air France Europe au 1^{er} janvier 1996 et Air France Europe a fusionné avec Air France en septembre 1997.

TABLEAU L.05-10

Trafic commercial total des principaux aéroports internationaux

Source : Aéroports magazine

Unités : Mouvements d'appareils : millier
Passagers : millier
Fret : millier de tonnes

Pays et aéroports	Mouvements d'appareils commerciaux				Passagers				Fret			
	1990	1995	1996	1997	1990	1995	1996	1997	1990	1995	1996	1997
Allemagne (ex-RFA) :												
Francfort.....	320,7	378,4	385,0	392,1	29 631,4	38 179,5	38 761,2	40 262,7	1 115,3	1 297,2	1 338,1	1 514,3
Munich.....	147,9	201,9	221,0	267,8	11 423,8	14 867,9	15 686,1	17 894,7	56,8	64,6	75,9	123,5
Belgique :												
Bruxelles.....	193,1	221,8	241,5	277,0	8 450,0	12 600,6	13 520,9	15 935,2	282,0	426,6	450,7	530,7
Danemark :												
Copenhague.....	212,7	...	270,6	283,6	12 768,1	14 708,8	15 896,6	16 837,1	139,6	309,8	...	...
France :												
Bordeaux.....	34,1	33,2	39,8	67,8	2 572,0	2 515,8	2 687,1	2 605,1	10,1	8,0	8,3	18,4
Lyon.....	65,8	75,5	85,3	172,0	3 853,8	4 445,6	4 967,1	4 944,5	17,1	19,6	21,5	38,2
Marseille.....	61,0	72,4	79,4	119,8	4 982,8	5 106,6	5 401,4	5 573,6	33,2	42,9	44,2	58,6
Nice.....	121,7	122,6	141,5	187,3	5 725,8	6 142,9	6 604,0	7 373,0	21,8	18,9	18,1	27,4
Paris.....	424,4	558,1	605,9	697,2	46 835,8	55 009,2	59 089,0	60 349,6	872,4	1 100,4	1 112,5	1 433,6
Irlande :												
Dublin.....	95,0	110,5	121,7	150,3	5 509,5	8 024,9	9 091,3	10 333,2	...	60,1	100,2	116,5
Italie :												
Milan.....	133,7	173,6	193,5	228,7	11 798,0	14 719,2	16 366,6	18 192,1	144,0	194,5	164,0	198,9
Rome.....	183,5	219,5	242,8	271,8	18 442,4	21 897,8	23 849,6	25 876,4	242,8	264,1	267,4	298,4
Pays-Bas :												
Amsterdam.....	202,3	290,7	321,8	349,5	16 471,0	25 355,0	27 794,9	31 570,0	604,5	977,5	1 082,8	1 207,3
Royaume-Uni :												
Londres.....	592,7	695,3	734,5	818,1	65 558,8	81 447,7	85 457,0	91 526,8	950,7	1 368,2	1 371,3	1 698,7
Espagne :												
Madrid.....	170,9	219,0	242,8	320,7	16 701,7	19 957,1	21 856,7	23 688,7	220,9	230,2	242,6	289,1
Portugal :												
Lisbonne.....	61,7	69,9	79,9	83,6	5 282,3	6 243,3	6 381,6	6 817,1	75,8	89,3	100,7	110,6
Norvège :												
Oslo.....	104,5	165,9	177,8	220,4	6 622,0	9 287,6	10 215,7	10 956,8	43,8	49,6	58,5	76,5
Suède :												
Stockholm.....	254,6	...	253,0	327,9	14 946,7	14 233,0	14 989,9	16 106,9	74,6	...	112,9	128,1
Suisse :												
Zurich.....	172,2	209,0	224,4	276,1	12 694,5	15 340,4	16 226,0	18 268,5	255,5	326,9	322,5	355,3
États-Unis d'Amérique :												
Chicago.....	972,4	1 157,5	1 165,3	1 201,4	64 480,5	77 265,2	78 992,8	80 368,3	760,6	1 124,2	1 152,5	1 580,8
Los Angeles.....	815,6	833,3	890,2	994,2	51 230,6	60 314,3	64 227,4	66 458,4	1 388,3	1 757,6	1 954,9	2 484,5
New York.....	972,6	1 059,6	1 092,5	1 170,8	74 795,5	77 605,4	84 125,0	87 342,4	1 720,8	2 371,4	2 422,7	2 795,2
Japon :												
Osaka.....	129,6	100,3	164,4	230,9	23 511,6	13 082,3	31 959,7	34 239,8	235,8	127,6	2 074,3	1 263,5
Tokyo.....	204,7	...	324,0	344,0	61 860,4	70 032,8	72 039,7	74 975,7	1 424,4	227,3	2 296,5	2 372,6

TABLEAU L.05-11

Accidents d'aéronefs ayant fait des victimes (1)

Accidents survenus en France ou à l'étranger à des appareils d'immatriculation ou d'exploitation française

Source : Inspection générale de l'Aviation civile et de la météorologie (IGACEM). Bureau enquêtes-accidents

	1993	1994	r 1995	r 1996	1997
AVIATION COMMERCIALE (2)					
Nombre d'accidents corporels	3	6	2	4	9
Nombre de morts	—	11	30	1	10
Nombre de blessés	14	9	—	33	85
AVIATION GÉNÉRALE (3)					
Nombre d'accidents corporels	124	113	108	82	116
Nombre de morts	98	66	65	57	82
Nombre de blessés	119	116	95	77	106
TRAVAIL AÉRIEN (4)					
Nombre d'accidents corporels	20	11	7	14	10
Nombre de morts	11	11	3	8	3
Nombre de blessés	23	12	15	14	7

(1) Y compris le personnel navigant.
(2) Avions et hélicoptères (compagnies et sociétés).
(3) Avions, hélicoptères et ULM (aéroclubs, écoles, sociétés, privés).
(4) Avions, hélicoptères et ULM (sociétés et privés : épandage agricole, photo cinéma, publicité aérienne, surveillance, hélitreuilage, ...).

Poste et télécommunications

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Effectifs de La Poste.
2. Parc des véhicules.
3. Nombre de bureaux de poste.
4. Courrier déposé par les particuliers et les entreprises.
5. Le personnel de France Télécom.
6. Le téléphone.
7. Les autres moyens de communication.
8. La communication d'entreprise.
9. Résultats consolidés de France Télécom.
10. Parc d'abonnés au radiotéléphone et à la radiomessagerie par opérateur.
11. Le téléphone mobile dans le monde.

1. PRÉSENTATION

Les services de télécommunications connaissent une expansion très rapide, la demande étant alimentée par la croissance de la téléphonie mobile, de la transmission de données et d'Internet. Dans la plupart des pays de l'Union européenne, ce secteur s'est préparé à la libéralisation du marché.

Les téléphones mobiles se répandent partout rapidement, y compris dans les pays où la densité des réseaux fixes et mobiles était déjà élevée. Le téléphone mobile semble plutôt compléter la ligne fixe que la remplacer. Les densités les plus importantes en téléphonie mobile s'observent dans les pays nordiques.

En France, le nombre d'abonnés au téléphone mobile atteint 17 millions au 31 octobre 1999, répartis entre France Télécom (49 %), Cégétel (36 %) et Bouygues (15 %).

2. MÉTHODOLOGIE

La Poste

Depuis le 1^{er} janvier 1991, La Poste n'est plus une administration d'État relevant du budget annexe des P et T; elle est un exploitant autonome de droit public créé par la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990. L'objet de La Poste est principalement :

- d'assurer, dans les relations intérieures et internationales le service public du courrier et du transport de la presse;
- d'assurer, dans le respect des règles de la concurrence tout autre service de collecte, de transport et de distribution d'objets et de marchandises;
- d'offrir, dans le respect des règles de la concurrence des prestations relatives aux moyens de paiement et de transport de fonds, aux produits de placement et d'épargne, à la gestion des patrimoines, à des prêts d'épargne logement et à tous produits d'assurance.

Les résultats de l'activité courrier s'appliquent à l'ensemble du trafic payant déposé. Ils sont obtenus par une méthode de détermination du volume du trafic qui utilise la technique des sondages.

Les renseignements concernant l'activité des chèques postaux figurent avec ceux relatifs aux banques (voir au chapitre N.01 : Monnaie, crédit, épargne).

Les renseignements concernant la Caisse nationale d'épargne figurent avec ceux relatifs aux caisses d'épargne et de prévoyance (voir au chapitre N.01 : Monnaie, crédit, épargne).

France Télécom

Jusqu'au 31 décembre 1990, France Télécom était une administration d'État qui relevait du budget annexe des PTT.

À partir du 1^{er} janvier 1991, France Télécom est devenu un exploitant public, par la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, administré conformément au statut établi par le décret n° 90-1112 du 12 décembre 1990. Depuis le 31 décembre 1996, France Télécom, transformée en société anonyme à conseil d'administration en application de la loi du 26 juillet 1996 (la « Loi France Télécom ») est soumise aux

dispositions de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, sous réserve des textes spécifiques la régissant.

En sa qualité d'opérateur de réseaux et de services de télécommunications, France Télécom est soumise au code des postes et télécommunications, modifié par la loi du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications (la « LRT »).

La LRT a opéré une profonde réforme de l'environnement réglementaire des télécommunications françaises, afin de mettre en place le cadre nécessaire à la pleine ouverture du marché des télécommunications à la concurrence. Elle permet également de garantir la fourniture d'un service universel par le biais d'une autorité de régulation indépendante, l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART).

L'ART, créée le 1^{er} janvier 1997, a un large domaine de compétence pour le fonctionnement du marché et le contrôle de la concurrence. Plus généralement elle est associée, par voie consultative, au pouvoir normatif et aux décisions internationales. En 1998, l'Autorité a rendu 1045 avis et décisions qui se répartissent de la façon suivante : 80 avis publics sur les décisions tarifaires de France Télécom (+ 29 %), 4 avis donnés au Conseil de la Concurrence, 59 décisions concernant l'instruction des licences, 879 décisions relevant des compétences propres de l'ART (+ 156 %) et 23 décisions relatives au règlement de différends.

Depuis janvier 1998, France Télécom est totalement ouverte à la concurrence.

3. DÉFINITIONS

Objets de correspondance

L'analyse du courrier fait apparaître deux grands ensembles de courrier parmi les catégories d'objet de correspondance :

— le courrier déposé par les particuliers, les entreprises ainsi que l'État et les collectivités locales à partir du 1^{er} janvier 1996 et qui regroupe les correspondances, les journaux et écrits périodiques, la messagerie (colissimo J + 2, coliéco tarif général...) et la prospection commerciale (catalogue, postimpacts, échantillons cadeaux, postcontacts, postréponses);

— les correspondances admises à circuler en franchise et les plis de services constitués essentiellement du courrier des services financiers facturé en interne. Depuis le 1^{er} janvier 1996, un transfert de courrier des plis en franchise s'est opéré vers les correspondances et les colis à la suite de la suppression de la franchise postale du courrier de l'État et des collectivités locales.

Établissements principaux

Établissements qui participent dans la plupart des cas, à toutes les opérations des services postaux, financiers et téléphoniques.

Transfix : service de liaisons louées numériques de tous débits (jusqu'à 34 Mbit/s). Les liaisons louées sont des liaisons fixes, de point à point, du réseau général, que les entreprises louent à France Télécom pour transmettre voix, écrit, images et données. Les liaisons louées sont le plus souvent intégrées dans des réseaux d'entreprise.

Numéris : Numéris est le nom du RNIS (réseau numérique à intégration de services) offert par France Télécom. C'est un réseau interconnecté avec une vingtaine de pays, normalisé à l'échelon européen qui transporte indifféremment voix, données et images et offre des fonctionnalités nouvelles telles que l'indication du poste appelant ou le prix de la communication.

Transpac : le plus important réseau public de transmission de données dans le monde. Il utilise la technique de « commutation de paquets » conçue pour optimiser l'usage des infrastructures dans le cadre d'applications téléinformatiques.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :
Direction générale de La Poste : Direction financière, Direction du Contrôle de Gestion.
- France Télécom - Branche ressources.
- Autorité de régulation des télécommunications.

Publications :

- *Rapport d'activité 1998, Rapport financier 1998*, La Poste.
- *Rapport annuel France Télécom* (annuel).
- *Rapport public d'activité 1998*, Autorité de régulation des télécommunications, mai 1999.
- *Annuaire statistique des Télécommunications*, Union internationale des télécommunications (UIT).
- Services des télécommunications en Europe, *Statistiques en bref*, thème 4 - 9/1999, Eurostat.
- Technologies et Société de l'information, SESSI, STJI, INSEE, édition 1999.



TABLEAU L.06-1

Effectifs de La Poste

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - La Poste

Catégorie	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Titulaires (1).....	272 872	254 335	248 462	242 281	234 381	229 210
Autres personnels (2)	22 390 (3)	30 800	34 438	37 477	41 497	48 486

(1) Effectifs au 31 décembre de l'année.
(2) Équivalent agent/année. Personnel utilisé en renfort ou en remplacement.
(3) En 1990, non compris les agents non rattachés à l'exploitation.

TABLEAU L.06-2

Parc des véhicules

France entière

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - La Poste

Catégorie	1990	1994	1995	1996	1997	1998
TGV Postal	2,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Véhicules automobiles	40 872	43 906	44 698	45 238	46 024	46 800
Motocycles	11 232	12 258	12 250	12 217	12 354	12 232

TABLEAU L.06-3

Nombre de bureaux de poste (1)

France entière

Situation au 31 décembre

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - La Poste

	1990	1994	1995	1996	(2) 1997	1998
Total	16 967	16 919	16 973	17 005	17 012	17 057
dont : DOM	204	218	218	219	221	221
Établissements principaux	9 910	9 825	9 891	9 786	12 085	12 204
dont : DOM	136	142	137	136	141	141
Recettes rurales	2 842	2 399	2 277	2 190	///	///
dont : DOM	1	3	1	1	///	///

(1) Y compris les agences postales, les correspondants postaux et les guichets annexes fixes et mobiles.
(2) Le nombre d'établissements principaux augmente suite à la reclassification de 2071 recettes rurales.

TABLEAU L.06-4

Courrier déposé par les particuliers et les entreprises

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - La Poste

Unité : Million d'objets

Catégories d'objets	1990	1994	1995	(1) 1996	1997	p 1998	1998/97 Variation en %
Correspondances :							
Lettres jusqu'à 20 g et cartes postales urgentes	4 928,9	5 258,3	4 937,0	5 079,5	5 174,1	5 318,4	2,8
Lettres de plus de 20 g	966,7	1 065,1	1 062,8	1 109,4	1 216,8	1 294,1	6,3
Distingo	///	4,5	4,0	4,5	7,1	4,2	- 41,2
Lettres recommandées	145,4	138,5	144,1	182,2	186,6	180,7	- 3,1
Écoplis jusqu'à 20 g et cartes postales non urgentes	3 195,5	3 418,7	3 373,3	4 057,1	4 221,5	4 137,9	- 2,0
Écoplis de plus 20 g	434,6	465,6	451,9	646,3	685,9	785,8	14,6
Journaux et écrits périodiques	2 107,0	2 085,4	2 057,6	2 043,6	1 993,3	1 937,2	- 2,8
Colis :							
Colissimo + paquets avion (ordinaires)	57,4	72,0	64,6	53,9	51,2	51,6	- 0,8
Coliéco tarif général (ordinaire)	46,4	30,9	28,2	31,4	28,8	27,3	- 5,1
Coliéco tarifs spéciaux (ordinaires et recommandés)	185,4	210,4	193,1	190,8	185,0	174,5	- 5,6
Colis non tarifs spéciaux (recommandés)	29,7	22,0	18,7	22,6	34,4	36,5	6,2
Objets avec valeur déclarée	2,8	2,3	1,9	2,1	0,9	0,8	- 11,2
Colis postaux	1,0	1,1	1,1	1,3	1,3	-	-
Prospection commerciale :							
Catalogues (TS et guichet)	91,4	98,1	90,2	89,8 r	93,5	73,7	- 21,1
Postimpact	3 083,9	3 748,2	3 642,5	3 703,4	3 769,8	3 982,8	5,6
Postcontact, PCC, PC Plus	3 211,1	6 010,5	6 419,9	6 776,4	7 049,0	6 760,0	- 4,1
Annuaire à distribution spéciale	15,4	16,8	17,1	19,2	19,9	19,9	-
Postréponses	74,6	84,3	70,1	104,2	119,8	90,5	- 24,4
Total	18 577,2	22 732,7	22 578,1	24 117,7 r	24 838,8	24 875,9	0,1
Plis de services et courrier en franchise :							
Plis ordinaires jusqu'à 20 g	1 247,4	1 178,0	1 241,5	695,2	649,8	639,2	- 1,6
Plis ordinaires de plus 20 g	199,7	275,5	209,4	76,1	58,6	81,2	38,6
Paquets ordinaires, journaux	36,9	30,7	12,0	0,8	0,8	0,7	- 2,0
Plis chargés et recommandés	66,5	72,3	61,0	26,3	27,5	24,8	- 9,9
Total	1 550,5	1 556,5	1 523,9	798,4	736,7	745,9	1,3
Total du courrier déposé	20 127,7	24 289,2	24 102,0	24 916,1	25 575,4	25 621,8	0,2

(1) La suppression de la franchise postale en 1996, qui s'est traduite par le transfert d'objets du courrier en franchise vers les correspondances et les colis, a pu perturber les résultats de la collecte des données. De ce fait, les comparaisons entre 1996 et 1995 doivent être traitées avec précaution.

TABLEAU L.06-5

Le personnel de France Télécom

Source : France Télécom

Unité : Millier

	1995	1996	1997	1998
Effectif moyen maison-mère	150,4	147,7	144,0	141,8
Effectif moyen Groupe	167,7	164,7	165,0	169,1

TABLEAU L.06-6

Le téléphone

Source : France Télécom

	1990	1994	1995	1996	r 1997	1998
Parc de lignes principales (en millions) (1)	28,1	31,7	32,4	33,2 r	33,7	34,0
Numérisation du réseau :						
Transmission numérique (%).	82,0	95,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Électronisation de la commutation (%).	///	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Parc de publiphones à cartes (en milliers)	73,0	143,0	158,0	172,0	199,0	223,7
Télécartes vendues (en millions)	60,0	108,0	111,0	112,0	108,5	99,4
Facturation détaillée (en millions)	2,5	5,0	5,5	5,7	6,3	7,0
Services Class (en millions)	1,7	4,0	4,1	4,1	4,3	5,0

(1) Y compris les équivalents NUMERIS depuis 1993.

TABLEAU L.06-7

Les autres moyens de communication

Source : France Télécom

	1995	1996	1997	1998
TELEMATIQUE				
Parc de minitel (hors PC raccordés par modems) (en millions)	6,4	6,1	5,8	5,6
Trafic Télétel (en milliards de minutes)	///	7,4	7,5	8,8
Nombre d'abonnés accés à Internet (Wanadoo) (en milliers)	///	17,8	106,4	495,0
L'IMAGE				
Réseaux câblés (nombre d'abonnés) (en milliers)	///	662,6	704,9	753,9
LES MOBILES				
Nombre d'abonnés « mobiles » (en milliers)				
dont : Itinérés	700	1 328	3 000	5 450
dont : Radiomessageries	370	676	1 416	1 695

TABLEAU L.06-8

La communication d'entreprise

Source : France Télécom

	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Parc liaisons TRANSFIX (en milliers)	...	111	107	109	117	143
Nombre de canaux B Numéris commercialisés (en milliers)	25	1 000	1 340	1 610	2 128	2 805
Trafic de transmission de données (en téra-caractères annuels)						
X25 et relais de trames	///	///	///	71	105	216
Trafic Internet - dédié	///	///	///	31	115	464

TABLEAU L.06-9

Résultats consolidés de France Télécom

Source : France Télécom

Unité : Million de francs

	1995	r 1996	r 1997	1998
Résultats				
Chiffre d'affaires consolidé	147 820	150 057	153 624	161 678
Coût des produits et services vendus	— 81 755	— 81 284	— 83 092	— 84 594
Marge brute	66 065	68 773	70 532	77 084
Frais commerciaux et administratifs	— 31 035	— 33 097	— 38 481	— 44 020
Frais de recherche et développement	— 5 248	— 5 381	— 5 340	— 5 044
Résultat opérationnel courant	29 602	30 295	26 711	28 020
Charges et produits financiers nets	— 7 157	— 4 946	— 6 276	— 7 826
Résultat net	9 193	2 107	14 863	15 085
Autres données financières				
Investissements	31 544	36 941	38 430	44 065
Capacité d'autofinancement	51 138	46 506	41 254	44 952
Endettement financier net	84 775	106 640	100 992	85 713

TABLEAU L.06-10

Parc d'abonnés au radiotéléphone et à la radiomessagerie par opérateur

France entière

Source : Autorité de régulation des télécommunications

Unité : Millier

	1999(1)
Téléphone mobile	
France Télécom	8 374
dont : Itinérés - Ola	8 210
Cégétel	6 177
dont : SFR GSM	6 080
Bouygues	2 553
Total	17 104
Radiomessagerie	
France Télécom	1 710
Bouygues	240
Total (2)	2 471

(1) Situation au 31 octobre 1999.

(2) Y.c la société TDR.

TABLEAU L.06-11

Le téléphone mobile dans le monde

Source : OCDE - Perspectives des communications 1999

Unité : Millions

Pays	Nombre de clients en 1997	Taux de (1) croissance 1996/1997
États-Unis	55,31	25
Japon	38,25	83
Italie	11,73	83
Royaume-Uni	8,34	22
Allemagne	8,18	41
Corée du Sud	6,90	117
France	5,75	136
Australie	4,75	22
Espagne	4,33	44
Suède	3,17	27
Canada (2)	2,42	32
Finlande	2,34	8
Mexique	1,75	71
Pays-Bas	1,69	107
Norvège	1,68	33
Turquie	1,61	100
Danemark	1,57	19
Portugal	1,51	127
Autriche	1,16	94
Suisse	1,04	58

(1) en %
(2) Taux de croissance 1995/1996.

M

***Commerce
et services***

Commerce intérieur

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Hypermarchés.
2. Défaillances d'entreprises commerciales.
3. Nombre de salariés des établissements du commerce.
4. Chiffres d'affaires du commerce.
- 5A. Ventes au détail par produit : commerce de détail et autres opérateurs.
- 5B. Ventes au détail par produit : commerce de détail et activités artisanales.
- 6A. Ventes au détail par produit : commerce de détail non alimentaire spécialisé.
- 6B. Ventes au détail par produit : commerce de détail non alimentaire spécialisé.
- 7A. Ventes au détail par produit : commerce de détail en magasin spécialisé ou de petite surface et activités artisanales.
- 7B. Ventes au détail par produit : établissements du commerce de l'alimentation générale.
8. Commerce de gros et intermédiaires du commerce : résultats du secteur d'entreprise.
9. Commerce de détail : résultats du secteur d'entreprise.
10. Commerce et réparation de l'automobile.
11. Intermédiaires du commerce.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la Division « Commerce » de l'INSEE

1. PRÉSENTATION

En 1998, la hausse de l'activité du commerce de détail et de l'artisanat commercial est très élevée : le chiffre d'affaires augmente de 3,8 % en volume. Il s'agit du meilleur résultat depuis vingt ans, avec celui de 1986. La forte consommation des ménages bénéficie aussi bien aux commerces en expansion régulière, grandes surfaces alimentaires et spécialisées, qu'à des activités en perte de vitesse, tel l'ameublement qui progresse fortement ou le petit commerce alimentaire dont l'activité se stabilise.

La vigueur de la consommation est également favorable au commerce automobile, dont la forte croissance (9,6 % en volume) succède au recul de 1997. Le commerce de gros accentue sa progression (7,8 % en volume), grâce à la demande en biens d'équipement, due à la forte reprise de l'investissement. La progression du commerce de gros de biens d'équipement professionnel de 16 % en volume, dépasse le rythme très élevé de ces dernières années. La croissance est moindre en valeur mais reste très importante (+ 10 %). Cette forte progression est sous-tendue par la reprise de l'investissement productif des entreprises.

En raison de la forte demande des particuliers, des entreprises et des administrations, le volume des ventes en matériel informatique s'envole (+ 36 %); la forte baisse des prix ramène cependant à 16 % la progression en valeur.

La vente des grossistes en biens de consommation non alimentaires augmente de 7,5 %. Tous les secteurs concourent à cette amélioration, l'électroménager et la radio-télévision arrivent en tête avec une progression de 10 %.

Le commerce de gros de biens intermédiaires progresse de 5 %. Cette progression est parallèle à celle de la construction et de la production manufacturière qu'il approvisionne en matériaux. Les ventes en gros de combustibles et de carburants augmentent de 4,1 % en volume mais baissent en valeur de 2,4 %, par suite de la chute du cours mondial des produits pétroliers.

Le commerce de gros en produits alimentaires est en hausse de 4,9 %. Les ventes du commerce de gros de produits agricoles progressent en volume (+ 5,2 %). Elles reculent en valeur (- 3,1 %), les prix ayant diminué.

Le chiffre d'affaires du commerce de détail, élargi à l'artisanat commercial (boulangeries, pâtisserie et charcuteries) progresse de 3,8 % en volume et de 3,9 % en valeur.

Sur le marché des produits non alimentaires, l'activité des magasins spécialisés est en hausse très soutenue + 5,7 % après + 2,2 % en 1997.

Les spécialistes de l'habillement enregistrent aussi une nouvelle progression, + 3,7 % contre + 1,0 % en 1997, après plusieurs années de décroissance ou de stagnation.

Au sein des commerces d'équipement du foyer, celui des produits électroménagers bénéficie de l'engouement des ménages pour les nouveaux produits, téléphonie et micro-informatique surtout, avec + 9,6 % de croissance du chiffre d'affaires après + 5,9 % en 1997.

Le secteur de l'ameublement augmente fortement (+ 7,9 % contre - 1,5 % en 1997). Les spécialistes de l'aménagement de l'habitat et les commerces de l'ensemble parfumerie-loisirs-sports continuent de pro-

gresser à un rythme soutenu (respectivement + 4,1 % et + 5,6 %). Cette progression est en partie liée à l'essor des nouvelles grandes surfaces spécialisées. Le commerce de sport profite de l'effet coupe du monde de football (+ 8,8 %). L'activité des pharmacies, ralentie en 1996 et plus encore en 1997 (+ 0,7 %), augmente à nouveau (+ 5,4 %).

Pour les grands magasins et la vente par correspondance, l'année 1998 est très bonne aussi (respectivement + 5,0 % et + 5,3 % de hausse).

L'activité des grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et magasins populaires) progresse à un bon rythme, + 3,2 % après + 3,4 % en 1997. Sur le marché des produits alimentaires (hors tabac), la croissance des hypermarchés et des supermarchés est de + 1,9 %. Un seul hypermarché est ouvert. Les nouveaux supermarchés sont peu nombreux et portent, pour les trois quarts d'entre eux, une enseigne de maxidiscount. Les grandes surfaces dominent le marché (63 %), loin devant les alimentations spécialisées et artisanales (18 %), les marchés (3 %) et les petites surfaces d'alimentation générale (10 % en incluant le commerce de produits surgelés).

Le regain d'activité du commerce rejaillit sur l'emploi salarié qui progresse, comme dans le reste de l'économie.

2. MÉTHODOLOGIE

Hypermarchés et supermarchés

Les renseignements relatifs aux supermarchés et hypermarchés, résultent d'un arbitrage réalisé par l'INSEE entre les diverses sources professionnelles : principalement l'Institut français du libre-service et la revue « Points de vente ».

Défaillances d'entreprises

Le nombre de jugements d'ouverture de procédures de redressement judiciaire ou de procédures de liquidation judiciaire (1), selon une ventilation assez détaillée pour le commerce, est donné par l'exploitation du *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)*.

Nombre de salariés

Réalisé à partir de statistiques publiées chaque année par l'UNEDIC, le tableau « Nombre de salariés des établissements du commerce » présente les effectifs salariés correspondant aux divers secteurs d'établissement du commerce selon la nouvelle nomenclature NAF.

(1) La loi du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises a été modifiée par la loi n° 94-475 du 10 juin 1994 relative à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises, permettant l'ouverture directe d'une procédure de liquidation judiciaire.

Le lecteur tiendra compte du fait qu'il s'agit des effectifs au 31 décembre (données ponctuelles), et non d'une moyenne sur l'année. L'utilisation de ces chiffres nécessite donc quelques précautions, en particulier pour les secteurs à activité saisonnière.

Chiffres d'affaires du commerce

L'INSEE donne des évaluations des chiffres d'affaires hors taxes du commerce de gros, du commerce de détail, et du commerce automobile à la Commission des comptes commerciaux de la nation (CCCN), après examen des informations disponibles, notamment fiscales. Elles sont désormais évaluées en base 1995.

Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce (EAEC)

Réalisée depuis 1971 par l'INSEE, c'est une enquête par sondage, portant sur les entreprises dont l'activité principale est le commerce. Ses objectifs sont d'étudier les structures des différents secteurs d'activité du commerce et leur modification au cours du temps. Cette optique sectorielle, visant les études des entreprises, diffère de l'approche des statistiques d'établissement.

L'enquête inaugure une nouvelle génération d'enquête, dite de quatrième génération, depuis 1996. Cette refonte a permis de réaliser une harmonisation des traitements informatiques et la mise au point d'un tronc commun élargi de questions entre les différents services enquêteurs responsables des EAE dans leur domaine respectif (industrie, IAA, commerce, services, transports et construction). Le tronc commun de questions est complété de questions spécifiques à chacun des domaines, reprises des enquêtes de la génération précédente et légèrement complétées.

Par ailleurs, afin d'alléger la charge statistique des entreprises, il a été décidé, dans le cas de l'EAE commerce de n'interroger les petites entreprises qu'une année sur deux, et de n'interroger les grandes de façon détaillée qu'une année sur deux selon l'alternance suivante :

— 1997, le commerce de gros est interrogé complètement, les autres secteurs partiellement,

— 1998, le commerce de détail, les activités artisanales assimilées, le commerce et la réparation automobile sont interrogés complètement, le commerce de gros n'est interrogé que partiellement.

Pour l'année 1997, 37 513 entreprises ont été interrogées, par questionnaire. En règle générale, les entreprises occupant 20 salariés et plus sont interrogées exhaustivement. Les entreprises occupant moins de 20 salariés sont interrogées par sondage. Compte tenu de la différence de source d'informations, les résultats figurant dans les tableaux peuvent différer de ceux présentés dans d'autres parties de cet ouvrage ou mentionnés en sources de documentation.

Un des intérêts principaux de cette source statistique est sa cohérence interne et le fait qu'elle permet aux utilisateurs de calculer de nombreux ratios de gestion.

Par contre, des reclassements d'entreprises étant effectués chaque année, il n'est pas pertinent de comparer les résultats de deux années consécutives pour des niveaux fins. Des tableaux complémentaires sont disponibles

(cf. sources de documentation) permettant de répartir, pour les informations données dans les tableaux de ce chapitre, les entreprises suivant le nombre de salariés ou de personnes occupées; de même, sont publiés les comptes de résultat par sous-secteur pour les entreprises de 20 salariés et plus.

Une enquête sur les établissements (points de vente, entrepôts, bureaux, ...) destinée à établir des statistiques selon leurs caractéristiques propres et leur localisation géographique, a été réalisée en 1992.

Les ventes au détail par produit

Les ventes au détail par produit sont établies à partir d'une matrice de passage de la consommation de produits commercialisables aux chiffres d'affaires des secteurs du commerce. La nomenclature de produits utilisée ici est issue d'un croisement de la nomenclature de la consommation par produits et de celle des ventes du commerce. Les résultats relatifs aux années 1992 à 1998 sont publiés dans le rapport présenté à la Commission des comptes commerciaux de la nation, qui paraît dans la collection *INSEE-Résultats* sous le titre « les comptes du commerce ».

3. DÉFINITIONS

Le commerce

Le commerce est l'activité de revente en l'état, sans transformation, de produits achetés à des tiers. Cette activité peut comporter accessoirement des activités de production (ex. : torréfaction) ou de prestation de services (ex. : installations, service après-vente).

● Codification des entreprises du commerce selon la NAF (division à 2 chiffres) :

— commerce de gros et intermédiaires du commerce : (NAF 51);

— commerce de détail et réparation d'articles personnels et domestiques : (NAF 52);

— commerce et réparation automobile : (NAF 50).

Les défaillances d'entreprises

Une entreprise est en situation de défaillance à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Une telle procédure doit être déclenchée dès que l'entreprise se trouve en état de cessation des paiements, c'est-à-dire n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. L'entreprise est alors tenue de déposer son bilan au greffe du tribunal compétent. Les deux termes de dépôt de bilan ou de défaillance désignent de façon équivalente la situation de l'entreprise à la suite du jugement prononçant l'ouverture du redressement judiciaire.

L'hypermarché

C'est une grande unité de vente au détail présentant un très large assortiment en alimentation comme en mar-

chandises générales, avec une prédominance de l'alimentation, et une surface de vente de 2 500 m² minimum. Il réalise plus du tiers de ses ventes en alimentation.

Le supermarché

C'est un magasin constituant à lui seul un établissement à prédominance alimentaire, avec une surface de vente comprise entre 400 et 2 500 m².

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- INSEE;
- UNEDIC (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce);
- Banque de France;
- IFLS (Institut français du libre service);
- CECOD (Centre d'étude de la commercialisation et de la distribution);
- COE (Centre d'observation économique) de la Chambre de commerce;
- ACM (Association pour le commerce moderne);
- CTCOE (Centre textile de conjoncture et d'observation économique);
- IPEA (Institut de promotion et d'études de l'ameublement).

Publications :

Bulletin mensuel de statistiques de l'INSEE;

Informations rapides, thème « Activité dans le commerce et les services », INSEE;

« Les réseaux de commercialisation de l'habillement, relations producteurs - distributeurs », *INSEE-Résultats* n° 131, août 1997;

« Les comptes du commerce en 1996 », *INSEE-Résultats*, n°s 160-161, série Économie générale, janvier 1998;

« Les entreprises de détail et du commerce de la réparation automobile en 1996 », *INSEE-Résultats*, n°s 149-150; série Système productif, janvier 1999;

Les entreprises du commerce en 1996, - Résultats de l'enquête annuelle d'entreprises, *INSEE-Résultats*, n° 162, série Système productif, juillet 1999;

Les entreprises du commerce de gros en 1997, *INSEE-Résultats*, n°s 163-164; série Système productif, octobre 1999.

« Formes de vente et conquête de marchés : 25 ans d'évolution de la distribution », *INSEE-Première*, n° 437, mars 1996;

« Le commerce de gros non alimentaire : ouverture internationale », *INSEE-Première*, n° 465, juin 1996;

« Mondialisation industrielle : le rôle des filiales du commerce de gros des groupes étrangers », *INSEE-Première*, n° 485, septembre 1996;

« Marché de l'habillement : les enseignes développent leurs marques », *INSEE-Première*, n° 567, janvier 1998;

« Le commerce du sport, un secteur en forme », *INSEE-Première*, n° 597, juillet 1998;

« Fidélité aux enseignes, fidélité aux marques : les choix des consommateurs », *INSEE-Première*, n° 609, septembre 1998;

« Électronique domestique, les nouveaux lieux d'achat, *INSEE-Première*, n° 634, février 1999;

« De la grande surface au marché : à chacun ses habitudes », *INSEE-Première*, n° 636, mars 1999;

« Commerce du bricolage : l'informatique fédère les entreprises dans les réseaux », *INSEE-Première*, n° 638, mars 1999;

« Le commerce en 1998 », *INSEE-Première*, n° 639, avril 1999;

« Grandes surfaces alimentaires : vers le modèle américain en matière de services ? », *INSEE-Première*, n° 686, décembre 1999;

« Le commerce en 1997 », *Synthèses* n° 23, avril 1999;

Bulletin de liaison de l'UNEDIC;

Fascicules annuels de la Centrale des bilans par secteurs, Banque de France;

Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France;

Atlas des supermarchés et hypermarchés au 1^{er} janvier (annuel), IFLS;

Indicateurs (mensuel), COE;

Statistiques mensuelles de l'Association pour le commerce moderne, ACM.



TABLEAU M.01-1

Hypermarchés

Situation au 1^{er} janvier

Source : INSEE (IFLS- points de vente)

Hypermarchés	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre d'hypermarchés appartenant à des :						
Indépendants	472	501	531	551	564	569
Grandes entreprises d'hypermarchés	536	547	556	561	559	565
Total	1 008	1 048	1 087	1 112	1 123	1 134
Surface de vente des hypermarchés appartenant à des :						
Indépendants	1 769	1 904	2 051	2 142	2 194	2 239
Grandes entreprises d'hypermarchés	3 854	3 965	4 107	4 181	4 194	4 238
Total (millier de m²)	5 623	5 869	6 158	6 323	6 388	6 477

TABLEAU M.01-2

Défaillances d'entreprises commerciales

Nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure de redressement judiciaire

Source : INSEE (exploitation du BODACC) *

Activité économique	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998	Effectif salarié concerné en 1998
Intermédiaires du commerce	621	617	590	511	829
Commerce de gros de produits agricoles bruts	152	177	117	123	242
Commerce de gros de produits alimentaires	698	704	647	585	2 174
Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires	1 818	1 952	1 936	1 662	5 729
Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles	576	611	598	516	1 840
Commerce de gros de biens d'équipement professionnel	1 363	1 297	1 349	1 087	4 230
Autres commerces de gros, non classés ailleurs	171	254	278	291	316
Commerce de gros (y compris intermédiaires)	5 399	5 612	5 515	4 775	15 360
Commerce de détail à prédominance alimentaire, en magasin	1 787	1 694	1 606	1 526	2 390
Commerce de détail non alimentaire en magasins non spécialisés	31	31	27	36	235
Commerce de détail non alimentaire en magasins spécialisés	5 186	5 008	4 865	4 150	9 214
Pharmacies et commerce de détail d'articles médicaux et d'orthopédie	95	104	83	98	335
Commerce de détail d'équipement de la personne	1 723	1 500	1 390	1 042	1 759
Commerce de détail d'équipement du foyer	1 006	959	931	764	3 161
Commerce de détail d'aménagement de l'habitat	689	626	617	626	1 206
Commerce de détail de parfumerie, loisirs et sports	816	812	804	702	1 342
Commerce de détail de produits divers (y compris occasion)	857	1 007	1 040	918	1 411
Commerce de détail hors magasin	1 053	1 042	1 009	919	859
Réparation d'articles personnels et domestiques	257	255	314	281	460
Commerce de détail et réparation	8 314	8 030	7 821	6 912	13 158
Commerce et réparation automobile	1 953	2 052	2 137	1 909	4 968
Total Commerce	15 666	15 694	15 473	13 596	33 486
Total Commerce DOM	194	203	222	250	1 031
Ensemble de l'Économie (1)	53 880	53 937	52 258	45 418	164 603

(1) Hors agriculture, éducation, santé, activités associatives.

TABLEAU M.01-3

Nombre de salariés des établissements du commerce

France entière

Situation au 31 décembre

Source : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)

Unité : salarié

Activité économique	Numéro de la NAF	1994	1995	1996	r 1997	p 1998
COMMERCE ET RÉPARATION AUTOMOBILE	50	383 669	386 689	389 500	386 417	393 117
Commerce de véhicules automobiles.....	501	213 937	213 711	213 537	207 897	209 263
Entretien et réparation de véhicules automobiles.....	502	80 312	82 025	83 540	84 464	87 423
Commerce d'équipements automobiles.....	503	50 189	52 126	53 376	54 766	56 727
Commerce de gros d'équipements automobiles.....	503A	31 100	32 388	32 718	33 301	34 187
Commerce de détail d'équipements automobiles.....	503B	19 089	19 738	20 658	21 465	22 540
Commerce et réparation de motocycles.....	504	8 986	9 363	9 857	10 367	10 787
Commerce de détail de carburants.....	505	30 245	29 464	29 590	28 923	28 917
COMMERCE DE GROS ET INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE	51	901 004	906 642	912 622	910 003	924 866
Intermédiaires du commerce de gros.....	511	60 990	60 571	61 535	60 408	61 447
Intermédiaires en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits.....	511A	1 606	1 458	1 315	1 310	1 312
Intermédiaires en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques.....	511C	2 162	2 308	2 320	2 103	1 939
Intermédiaires en bois et matériaux de construction.....	511E	1 911	1 942	1 925	1 872	2 033
Intermédiaires en machines, équipements industriels, navires et avions....	511G	2 752	3 467	3 904	3 723	3 827
Intermédiaires en meubles, articles de ménage et quincaillerie.....	511J	1 776	1 783	1 779	1 480	1 544
Intermédiaires en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir.....	511L	2 290	2 052	2 214	2 351	2 444
Intermédiaires en produits alimentaires.....	511N	9 163	8 753	8 282	6 627	6 546
Centrales d'achats alimentaires.....	511P	9 216	9 646	9 577	10 397	10 952
Intermédiaires spécialisés du commerce.....	511R	14 571	13 933	14 091	13 776	13 795
Intermédiaires non spécialisés du commerce.....	511T	10 029	9 822	9 714	9 383	9 739
Centrales d'achats non alimentaires.....	511U	5 514	5 407	6 414	7 386	7 316
Commerce de gros de produits agricoles bruts.....	512	23 617	23 141	23 292	23 636	24 029
Commerce de céréales et aliments pour bétail.....	512A	15 245	14 739	14 578	14 669	14 936
Commerce de fleurs et plantes.....	512C	2 503	2 643	3 021	3 138	3 350
Commerce d'animaux vivants.....	512E	4 547	4 477	4 470	4 604	4 564
Commerce de cuirs et peaux.....	512G	1 310	1 269	1 223	1 211	1 164
Commerce de tabac non manufacturé.....	512J	12	13	11	14	15
Commerce de gros de produits alimentaires.....	513	167 215	165 370	163 669	161 087	161 042
Commerce de fruits et légumes.....	513A	28 890	28 522	27 872	27 667	26 969
Commerce de viandes et boucherie.....	513C	9 427	8 830	8 361	8 050	8 266
Commerce de produits à base de viande.....	513D	4 026	4 121	3 917	3 729	3 673
Commerce de volailles et gibiers.....	513E	3 228	4 009	3 969	3 002	3 003
Commerce de produits laitiers, œufs, huiles.....	513G	13 970	13 640	12 995	13 298	12 633
Commerce de boissons.....	513J	41 915	40 764	39 543	37 943	37 765
Commerce de tabac.....	513L	119	243	349	361	397
Commerce de sucre, chocolat et confiserie.....	513N	4 175	3 399	3 162	3 146	3 238
Commerce de café, thé, cacao et épices.....	513Q	1 473	1 204	1 455	1 446	1 376
Commerce de poissons, crustacés et mollusques.....	513S	8 833	8 727	8 794	8 779	8 520
Commerces alimentaires spécialisés divers.....	513T	17 702	17 901	19 254	19 592	19 186
Commerce de produits surgelés.....	513V	7 072	7 371	7 712	7 844	8 749
Commerce alimentaire non spécialisé.....	513W	26 385	26 639	26 286	26 230	27 267
Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires.....	514	177 794	181 586	183 729	184 834	187 240
Commerce de textiles.....	514A	12 217	11 690	11 424	10 809	11 198
Commerce d'habillement.....	514C	25 624	26 397	26 624	26 964	27 712
Commerce de la chaussure.....	514D	2 709	2 507	2 746	2 558	2 519
Commerce d'appareils électroménagers et de radiotélévision.....	514F	12 000	12 991	13 126	13 582	13 689
Commerce de gros de vaisselle et verrerie de ménage.....	514H	3 301	3 315	3 119	3 049	3 012
Commerce de produits pour l'entretien et l'aménagement de l'habitat.....	514J	12 929	13 187	11 959	11 544	11 832
Commerce de parfumerie et de produits de beauté.....	514L	9 011	9 686	10 554	10 022	10 496
Commerce de produits pharmaceutiques.....	514N	28 823	30 532	31 138	33 166	33 905
Commerce de papeterie.....	514Q	8 499	8 690	9 117	9 453	9 719
Commerce de jouets.....	514R	3 322	3 324	4 367	4 347	4 019
Autres commerces de biens de consommation.....	514S	59 359	59 267	59 555	59 340	59 139

TABLEAU M.01-3 (suite 1)

Nombre de salariés des établissements du commerce

France entière

Situation au 31 décembre

Source : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)

Unité : salarié

Activité économique	Numéro de la NAF	1994	1995	1996	r 1997	p 1998
Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles	515	199 784	200 302	198 120	198 827	199 266
Commerce de combustibles	515A	25 911	24 995	22 525	21 367	21 005
Commerce de minerais et métaux	515C	20 945	21 172	21 075	20 541	20 040
Commerce de bois et de produits dérivés	515E	15 895	16 325	16 056	16 026	16 579
Commerce de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	515F	70 008	68 533	68 674	69 474	69 819
Commerce de quincaillerie	515H	18 761	20 111	20 052	20 391	20 887
Commerce de fournitures pour plomberie et chauffage	515J	13 474	14 033	14 334	15 175	15 674
Commerce de produits chimiques	515L	24 392	24 847	24 933	24 809	24 177
Commerce d'autres produits intermédiaires	515N	10 305	10 108	10 259	10 751	10 777
Commerce de déchets et débris	515Q	93	178	212	293	308
Commerce de gros d'équipements industriels	516	267 677	270 510	271 779	274 563	284 166
Commerce de machines-outils	516A	6 343	6 311	6 138	5 493	5 559
Commerce d'équipements pour la construction	516C	14 924	15 040	14 628	14 419	14 722
Commerce de machines pour l'industrie textile et l'habillement	516E	900	993	996	914	960
Commerce de machines de bureau et de matériel informatique	516G	65 486	66 405	66 683	66 477	70 602
Commerce de matériel électrique et électronique	516J	53 526	52 133	52 740	53 783	55 980
Commerce de fournitures et équipements industriels divers	516K	69 097	71 719	72 582	74 624	77 017
Commerce de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	516L	27 977	27 475	26 977	26 745	26 674
Commerce de matériel agricole	516N	29 424	30 434	31 035	32 108	32 652
Autres commerces de gros	517	3 927	5 162	5 958	6 648	7 676
COMMERCE DE DÉTAIL ET RÉPARATION D'ARTICLES DOMESTIQUES	52	1 307 176	1 321 857	1 339 511	1 364 032	1 395 126
Commerce de détail en magasin non spécialisé	521	489 891	498 121	509 968	527 165	539 058
Commerce de produits surgelés	521A	4 788	5 419	5 743	5 984	6 779
Commerce d'alimentation générale	521B	42 462	37 877	36 694	35 798	33 793
Supérettes	521C	15 105	14 085	13 742	14 157	14 180
Supermarchés	521D	170 874	180 416	186 029	194 546	201 860
Magasins populaires	521E	19 660	18 329	17 153	17 183	16 093
Hypermarchés	521F	197 551	210 461	219 178	229 747	236 884
Grands magasins	521H	28 356	23 377	23 484	22 069	21 918
Autres commerces en magasin non spécialisé	521J	11 095	8 157	7 945	7 681	7 351
Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	522	77 985	76 986	76 732	79 065	79 399
Commerce de fruits et légumes	522A	8 455	8 096	8 015	8 091	7 960
Commerce de viandes et produits à base de viande	522C	38 595	38 454	38 015	39 042	38 980
Commerce de poissons, crustacés et mollusques	522E	6 257	6 087	6 099	6 091	5 904
Commerce de pain, pâtisserie et confiserie	522G	5 552	5 928	5 940	6 010	6 188
Commerce de boissons	522J	6 017	5 593	5 903	6 115	6 481
Commerce de tabac	522L	3 050	3 119	3 288	3 482	3 411
Commerce de produits laitiers	522N	2 510	2 359	2 158	2 174	2 021
Commerces alimentaires spécialisés divers	522P	7 549	7 350	7 314	8 060	8 454
Commerce de détail de produits pharmaceutiques et de parfumerie	523	122 516	123 937	124 190	126 662	128 732
Commerce de produits pharmaceutiques	523A	101 266	102 574	102 982	104 197	105 958
Commerce d'articles médicaux et orthopédiques	523C	3 900	3 682	3 883	4 072	4 471
Commerce de parfumerie et de produits de beauté	523E	17 350	17 681	17 325	18 393	18 303
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	524	525 480	528 573	531 223	536 844	552 701
Commerce de textiles	524A	22 324	18 112	16 637	16 653	15 772
Commerce d'habillement	524C	113 822	113 649	114 840	115 607	117 090
Commerce de la chaussure	524E	30 688	30 389	29 210	28 576	28 058
Commerce de maroquinerie et d'articles de voyage	524F	5 250	5 272	5 170	5 632	5 520
Commerce de meubles	524H	45 887	46 129	46 753	45 414	47 391
Commerce d'équipement du foyer	524J	16 689	15 809	15 467	15 642	16 986
Commerce d'appareils électroménagers et de radiotélévision	524L	56 870	57 157	54 393	53 469	55 703
Commerce de quincaillerie	524N	36 622	33 054	30 788	29 726	29 628
Commerce de bricolage	524P	18 644	23 836	27 949	30 589	32 073
Commerce de livres, journaux et papeterie	524R	39 945	39 621	38 747	38 014	38 127
Commerce d'optique et de photographie	524T	21 689	22 925	23 326	24 068	25 773
Commerce de revêtements de sols et de murs	524U	5 601	5 531	5 757	5 560	5 289
Commerce d'horlogerie et de bijouterie	524V	17 088	16 640	16 376	16 132	16 605
Commerce d'articles de sport et de loisir	524W	29 365	31 737	33 096	36 014	39 001
Commerce de fleurs	524X	19 482	20 680	22 378	23 517	24 685
Commerce de charbons et combustibles	524Y	10 347	10 255	9 495	8 932	8 757
Commerces divers en magasin spécialisé	524Z	35 167	37 777	40 841	43 299	46 243

TABLEAU M.01-3 (suite et fin)

Nombre de salariés des établissements du commerce

France entière

Situation au 31 décembre

Source : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)

Unité : salarié

Activité économique	Numéro de la NAF	1994	1995	1996	r 1997	p 1998
Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	525	7 094	7 209	7 121	7 716	8 450
Commerce de détail hors magasin	526	60 708	64 087	64 581	63 999	63 323
Vente par correspondance sur catalogue général	526A	13 339	15 022	15 397	15 272	15 751
Vente par correspondance spécialisée	526B	6 412	7 194	7 089	7 812	8 079
Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	526D	13 135	13 023	13 244	12 678	12 521
Commerce de détail non alimentaire sur éventaires et marchés	526E	6 969	7 498	6 991	6 466	6 316
Vente à domicile	526G	17 965	18 268	18 140	17 638	16 067
Vente par automate	526H	2 888	3 082	3 720	4 133	4 589
Réparation d'articles personnels et domestiques	527	23 502	22 944	22 189	22 581	23 463
Réparation de chaussures et d'articles en cuir	527A	3 062	2 769	2 372	2 206	2 134
Réparation de matériel électronique grand public	527C	6 916	6 755	6 670	7 210	7 530
Réparation d'autres articles électriques à usage domestique	527D	5 859	6 099	5 988	6 015	6 570
Réparation de montres, horloges et bijoux	527F	983	999	965	961	896
Réparation d'articles personnels et domestiques	527H	6 682	6 322	6 194	6 189	6 333

TABLEAU M.01-4

Chiffres d'affaires du commerce (1)

France entière

Évaluations en base 1995

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Secteurs d'activité	Numéros de la NAF	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998
Commerce automobile	50	604 148	625 954	656 637	667 961	734 821
dont : Commerce de véhicules automobiles	501Z	429 195	438 712	466 242	470 064	527 369
Entretien et réparation automobile	502Z	65 057	69 709	71 043	70 438	74 238
Commerce d'équipement automobile	503A, 503B	64 216	70 226	71 685	72 344	76 183
Commerce de carburants	505Z	28 101	28 914	30 561	35 396	35 568
Commerce de détail et artisanat à caractère commercial	52, 151F	1 691 508	1 732 189	1 758 310	1 808 615	1 822 711
Alimentation spécialisée et artisanat commercial	158A, B, C 522A à 522P 151F, 158A	154 265	151 102	154 175	148 013	151 085
Petites surfaces alimentaires non spécialisées	521A, B, C	72 707	73 213	64 429	65 644	37 077
Grandes surfaces alimentaires non spécialisées	521D, E, F	692 462	714 817	743 649	777 230	803 601
Magasins non alimentaires non spécialisés	521H, J	26 677	26 078	27 939	30 436	32 731
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	523A, C	124 398	129 896	134 111	137 248	143 712
Magasins non alimentaires spécialisés	523E à 525Z	524 611	532 675	536 123	548 888	594 116
Vente par correspondance	526A, B	43 208	43 315	42 993	43 359	45 298
Autres commerces hors magasin	526D à 526H	43 844	42 654	42 694	45 710	47 698
Réparation articles personnels et domestiques	527A à 527H	11 999	13 477	11 725	12 087	11 972
Intermédiaires du commerce	51 511A à 511U	292 037	310 318	331 852	397 812	427 082
Commerce de gros (hors intermédiaires)	51	2 255 242	2 361 668	2 362 676	2 493 884	2 622 026
dont : Gros produits agricoles bruts	512A, C, E, G, J	294 912	299 438	292 368	323 287	316 981
Gros produits alimentaires	513A à 513W	574 004	595 108	594 938	613 453	642 860
Gros biens de consommation non alimentaire	514A à 514S	421 640	439 203	419 505	470 440	506 361
Gros biens intermédiaires non agricoles	515A à 515Q	513 016	538 074	544 128	550 626	564 007
Gros biens d'équipement professionnel	516A à 516N	439 568	472 999	495 239	516 351	570 891

(1) Chiffres d'affaires hors TVA des sociétés et entreprises individuelles.

TABLEAU M.01-5A

Ventes au détail par produit : commerce de détail et autres opérateurs (1)

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Commerce de détail et réparation domestique	Activités artisanales	Commerce et réparation automobile	Commerce de gros et intermédiaires du commerce	Ventes au détail des autres secteurs	Total des ventes
Pain, pâtisserie	21 298	46 743	595	1 382	67	70 084
Fruits et légumes	78 475	26	14	1 074	263	79 853
Viandes et produits dérivés	187 303	12 675	5	6 247	832	207 063
Poissons, crustacés, coquillages	52 714	32	—	1 569	407	54 722
Produits laitiers, œufs	115 299	297	—	460	300	116 356
Total produits alimentaires frais	455 090	59 773	614	10 732	1 870	528 078
Chocolaterie, confiserie	30 965	3 520	33	29	63	34 611
Vins, liqueurs et apéritifs	68 000	57	159	10 764	1 447	80 426
Autres boissons	36 995	280	336	4 741	778	43 130
Épicerie, produits alimentaires divers	115 440	2 822	2 608	246	470	121 585
Total autres produits alimentaires	251 400	6 679	3 136	15 780	2 758	279 753
Tabac et cigarettes	52 133	1 807	663	1 221	26 322	82 147
Total alimentaire	758 624	68 259	4 412	27 732	30 950	889 977
Pneumatiques	92	—	13 481	81	—	13 654
Pièces détachées et équipements automobiles	1 840	—	136 188	897	13	138 938
Vente et réparation de motocycles	8	—	12 234	1	2	12 245
Carburants et lubrifiants	100 969	1	70 475	12 499	1 103	185 046
Total produits liés à l'automobile	102 909	1	232 378	13 478	1 117	349 884
Produits pharmaceutiques	144 212	—	—	—	3 022	147 234
Matériels médicaux et orthopédiques	2 940	—	—	5 184	239	8 363
Total pharmacie	147 152	—	—	5 184	3 262	155 597
Habillement	204 341	—	384	3 150	631	208 505
Chaussures	44 223	—	—	6 334	51	50 608
Maroquinerie, articles de voyage	10 777	—	—	488	81	11 347
Total équipement de la personne	259 341	—	384	9 972	763	270 459
Meubles, literie	74 267	—	—	7 933	160	82 360
Équipement du foyer (éclairage, vaisselle,...)	35 987	4	—	1 134	646	37 771
Électroménager, produits bruns, CD, cassettes	119 772	—	707	1 368	784	122 630
Micro-informatique et téléphones	12 765	—	—	83	548	13 395
Produits d'entretien ménager	27 901	3	—	611	7	28 522
Textiles d'ameublement et linge pour la maison	29 210	—	—	561	178	29 949
Revêtements sols et murs	10 241	—	43	547	48	10 878
Quincaillerie, bricolage, peinture	67 571	—	2 269	1 469	5 395	76 704
Plantes, fleurs et graines	23 596	1	119	226	879	24 821
Parfumerie et produits d'hygiène	80 763	—	—	2 676	884	84 323
Livres, journaux, papeterie	54 180	191	123	4 044	447	58 985
Optique, photographie	23 818	—	—	1 330	49	25 198
Vente et réparation de cycles	3 491	—	2 662	101	10	6 264
Sports et loisirs	21 050	—	639	428	109	22 225
Horlogerie, bijouterie	21 654	—	—	1 067	283	23 004
Jeux et jouets	17 876	—	1 387	897	21	20 181
Autres produits non alimentaires	48 609	4	5 627	1 392	883	56 515
Charbons et combustibles	22 131	21	1 637	439	5 890	30 118
Réparation d'articles domestiques	15 907	—	972	221	221	17 320
Total autres produits non alimentaires	710 789	222	16 185	26 529	17 440	771 164
Total non alimentaire	1 220 190	223	248 947	55 163	22 582	1 547 105

(1) Voir note en fin de tableau.

TABLEAU M.01-5A (suite et fin)

Ventes au détail par produit : commerce de détail et autres opérateurs (1)

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Commerce de détail et réparation domestique	Activités artisanales	Commerce et réparation automobile	Commerce de gros et intermédiaires du commerce	Ventes au détail des autres secteurs	Total des ventes
Voitures particulières d'occasion	10	—	109 552	13 366	41	122 969
Voitures particulières neuves	5	—	159 741	21 633	105	181 483
Caravanes, remorques	7	—	4 815	1 499	40	6 361
Entretien et réparation automobile	250	—	91 052	299	53	91 654
Total automobile	272	—	365 160	36 797	239	402 467
Total alimentaire, non alimentaire et automobile	1 979 086	68 482	618 519	119 692	53 771	2 839 549

(1) Du fait des arrondis les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celle relative à chaque critère.

TABLEAU M.01-5B

Ventes au détail par produit : ensemble du commerce de détail et activités artisanales (1)

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Total commer- ce de dé- tail et activités artisanales	Détail aliment. en magasin spéc. ou de petite surface		Grandes surfaces d'alimen- tation générale	Détail non alimentaire en magasin			Commerce hors magasin		Répara- tion domes- tique
		Com. alli- ment. spécia- lisés et activités artisanales	Petites surfaces d'alimen- tation générale et de produits surgelés		Non alimen- non spécial.	Pharma- cies	Magasins non ali- mentaires spéciali.	Vente par corres- pon- dance	Autres hors magasin	
Pain, pâtisserie	68 041	48 219	3 446	15 461	60	—	37	6	812	—
Fruits et légumes	78 501	10 300	10 410	49 750	147	—	27	—	7 867	—
Viandes et produits dérivés	199 978	50 469	13 370	129 453	607	—	2	315	5 763	—
Poissons, crustacés, coquillages	52 746	5 945	5 934	37 206	384	—	—	372	2 906	—
Produits laitiers, œufs	115 596	3 512	11 680	96 135	270	—	5	—	3 995	—
Total produits alimentaires frais	514 862	118 445	44 840	328 005	1 467	—	70	693	21 343	—
Chocolaterie, confiserie	34 486	6 163	1 876	24 218	335	—	983	182	729	—
Vins, liqueurs et apéritifs	68 056	4 185	6 788	54 362	176	—	750	920	875	—
Autres boissons	37 276	1 935	3 691	29 145	86	—	25	118	2 275	—
Épicerie, produits alimentaires divers	118 262	8 088	18 136	83 992	1 043	1 716	574	823	3 891	—
Total autres produits alimentaires	258 080	20 370	30 491	191 717	1 640	1 716	2 332	2 043	7 771	—
Tabac et cigarettes	53 941	30 709	7 156	50	6	—	16 021	—	—	—
Total alimentaire	826 883	169 524	82 486	519 772	3 113	1 716	18 423	2 736	29 113	—
Pneumatiques	92	—	2	90	—	—	—	—	—	—
Pièces détachées et équipements automobiles	1 840	—	38	1 724	28	—	49	1	—	—
Vente et réparation de motocycles	8	—	—	—	—	—	8	—	—	—
Carburants et lubrifiants	100 969	11	462	99 298	30	—	1 169	—	—	—
Total produits liés à l'automobile	102 910	11	502	101 112	58	—	1 225	1	—	—
Produits pharmaceutiques	144 212	45	107	5 725	518	136 554	1 184	79	—	—
Matériels médicaux et orthopédiques	2 940	1	—	—	3	2 706	182	48	1	—
Total pharmacie	147 152	45	107	5 725	521	139 259	1 366	127	1	—
Habille ment	204 341	3	607	27 248	11 523	15	128 176	23 040	13 727	3
Chaussures	44 223	—	78	3 906	415	—	37 806	627	1 294	97
Maroquinerie, articles de voyage	10 777	4	22	1 277	1 358	—	7 241	325	513	38
Total équipement de la personne	259 341	7	707	32 432	13 295	15	173 222	23 992	15 533	139
Meubles, literie	74 267	—	60	2 604	1 760	—	63 807	5 822	203	10
Équipement du foyer (éclairage, vaisselle,...)	35 991	25	224	9 222	2 096	—	19 561	967	3 613	283
Électroménager, produits bruns, CD, cassettes	119 772	16	757	34 894	2 277	—	74 462	4 545	1 295	1 524
Micro-informatique et téléphones	12 765	31	72	3 359	156	—	9 080	68	—	—
Produits d'entretien ménager	27 904	26	2 809	21 226	72	208	1 836	1	1 711	14
Textiles d'ameublement et linge pour la maison	29 210	1	411	7 480	1 662	—	13 487	4 279	1 890	—
Revêtements sols et murs	10 241	—	13	1	153	—	9 788	66	220	—
Quincaillerie, bricolage, peinture	67 571	2	255	7 543	1 344	—	56 058	972	1 244	154
Plantes, fleurs et graines	23 596	37	34	216	91	—	21 959	503	755	—
Parfumerie et produits d'hygiène	80 763	163	2 990	42 324	4 296	7 296	20 925	1 514	1 254	—
Livres, journaux, papeterie	54 371	694	462	3 351	848	—	46 122	1 871	1 023	—
Optique, photographie	23 818	1	50	1 989	252	1	21 303	198	—	25
Vente et réparation de cycles	3 491	—	15	925	104	—	2 291	139	—	16
Sports et loisirs	21 050	3	30	957	481	—	18 521	892	120	47
Horlogerie, bijouterie	21 654	1	38	1 313	611	—	17 662	1 434	417	179
Jeux et jouets	17 876	21	137	5 781	1 064	—	10 148	439	286	—
Autres produits non alimentaires	48 613	299	425	11 959	1 116	—	32 497	1 001	1 313	4
Charbons et combustibles	22 152	54	163	1 192	6	—	20 738	—	—	—
Réparation d'articles domestiques	15 907	—	1	35	2	12	5 171	14	11	10 661
Total autres produits non alimentaires	711 011	1 374	8 946	156 370	18 390	7 517	465 417	24 726	15 354	12 916
Total non alimentaire	1 220 413	1 437	10 262	295 639	32 264	146 791	641 231	48 846	30 888	13 055

TABEAU M.01-5B (suite et fin)

Ventes au détail par produit : ensemble du commerce de détail et activités artisanales (1)

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Total commer- ce de dé- tail et activités artisanales	Détail aliment. en magasin spéc. ou de petite surface		Grandes surfaces d'alimen- tation générale	Détail non alimentaire en magasin			Commerce hors magasin		Répara- tion domes- tique
		Com. ali- ment. spécia- lisés et activités artisa.	Petites surfaces d'alimen- tation générale et de produits surgelés		Non alimen- tation non spécial.	Pharma- cies	Magasins non ali- mentaires spéciali.	Vente par corres- pon- dance	Autres hors magasin	
Voitures particulières d'occasion	10	—	—	—	—	—	10	—	—	—
Voitures particulières neuves	5	—	—	—	—	—	5	—	—	—
Caravanes, remorques	7	—	—	—	—	—	7	—	—	—
Entretien et réparation automobile	250	—	5	240	—	—	5	—	—	—
Total automobile	272	—	5	240	—	—	27	—	—	—
Total alimentaire, non alimentaire et automobile	2 047 568	170 961	92 753	815 651	35 377	148 507	659 681	51 582	60 001	13 055
Passage des commissions aux ventes	— 56 862	— 22 006	— 2 526	— 197	— 96	—	— 31 894	— 127	— 9	— 6
Activités hors commerce de détail	121 676	6 998	1 500	60 972	1 774	993	46 129	1 580	1 093	637
Chiffre d'affaires des secteurs	2 112 382	155 953	91 727	876 425	37 055	149 500	673 916	53 035	61 085	13 686

(1) Du fait des arrondis les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celle relative à chaque critère.

TABLEAU M.01-6A

Ventes au détail par produit : commerce de détail non alimentaire spécialisé (1)

Équipement de la personne, du foyer et aménagement de l'habitat

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Équipement de la personne			Équipement du foyer			Aménagement de l'habitat				
	Habil- lement	Chaus- sures	Maroqui- nerie et articles de voyage	Meubles	Équipe- ment du foyer	Electro- ménager, radio, TV	Textiles	Quincai- lerie	Brico- lage	Revête- ment des sols et murs	Fleurs
Pain, pâtisserie	—	—	—	—	—	—	7	—	—	—	—
Fruits et légumes	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Viandes et produits dérivés	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Poissons, crustacés, coquillages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits laitiers, œufs	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total produits alimentaires frais	5	—	—	—	—	—	7	—	—	—	—
Chocolaterie, confiserie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Vins, liqueurs et apéritifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres boissons	1	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—
Épicerie, produits alimentaires divers	84	—	—	—	—	—	—	2	35	—	—
Total autres produits alimentaires	85	—	—	—	—	—	—	2	48	—	2
Tabac et cigarettes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total alimentaire	90	—	—	—	—	—	7	2	48	—	2
Pneumatiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pièces détachées et équipements automobiles	—	—	—	—	—	—	—	12	37	—	—
Vente et réparation de motocycles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carburants et lubrifiants	—	—	—	—	2	—	—	20	39	—	—
Total produits liés à l'automobile	—	—	—	—	2	—	—	31	76	—	—
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Matériels médicaux et orthopédiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total pharmacie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Habillement	109 426	989	93	—	28	52	541	3	30	—	50
Chaussures	1 290	30 123	14	—	—	—	46	1	2	—	—
Maroquinerie, articles de voyage	506	237	5 480	25	16	—	41	6	—	—	—
Total équipement de la personne	111 222	31 348	5 587	25	43	52	628	10	32	—	50
Meubles, literie	258	—	1	54 771	3 976	3 849	60	72	440	20	—
Équipement du foyer (éclairage, vaisselle,...)	100	—	5	2 343	8 739	883	41	964	2 634	76	50
Électroménager, produits bruns, CD, cassettes	70	—	—	8 122	142	58 241	8	586	5 079	—	—
Micro-informatique et téléphones	—	—	—	47	—	3 290	—	14	11	—	—
Produits d'entretien ménager	—	5	—	—	—	31	—	850	372	—	94
Textiles d'ameublement et linge pour la maison	2 046	64	2	671	1 739	150	8 161	64	87	204	—
Revêtements sols et murs	24	—	—	75	21	1	12	644	5 117	3 885	—
Quincaillerie, bricolage, peinture	22	24	—	118	147	140	5	14 823	38 517	542	746
Plantes, fleurs et graines	2	—	—	—	20	6	—	83	3 598	—	17 994
Parfumerie et produits d'hygiène	611	—	131	—	27	—	—	2	18	—	—
Livres, journaux, papeterie	39	—	3	—	13	1 873	1	390	71	—	2
Optique, photographie	7	—	—	—	14	959	—	11	10	—	—
Vente et réparation de cycles	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—
Sports et loisirs	74	—	—	—	44	—	—	43	16	—	17
Horlogerie, bijouterie	33	—	60	—	40	12	—	42	2	—	—
Jeux et jouets	681	—	—	41	84	—	—	27	62	—	3
Autres produits non alimentaires	597	17	57	34	212	315	32	209	109	22	1 467
Charbons et combustibles	—	—	—	—	5	7	—	130	133	—	101
Réparation d'articles domestiques	47	445	5	87	27	2 953	3	86	19	—	—
Total autres produits non alimentaires	4 611	555	265	66 307	15 250	72 710	8 322	19 041	56 297	4 750	20 474
Total non alimentaire	115 834	31 902	5 852	66 333	15 295	72 762	8 951	19 083	56 404	4 750	20 524

(1) Voir note en fin de tableau.

TABLEAU M.01-6A (suite et fin)

Ventes au détail par produit : commerce de détail non alimentaire spécialisé (1)

Équipement de la personne, du foyer et aménagement de l'habitat

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Équipement de la personne			Équipement du foyer			Aménagement de l'habitat				
	Habil- lement	Chaus- sures	Maroqui- nerie et articles de voyage	Meubles	Équipe- ment du foyer	Electro- ment du ménager, radio, TV	Textiles	Quincail- lerie	Brico- lage	Revête- ment des sols et murs	Fleurs
Voitures particulières d'occasion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Voitures particulières neuves	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Caravanes, remorques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Entretien et réparation automobile	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—
Total automobile	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—
Total alimentaire, non alimentaire et automobile	115 924	31 902	5 852	66 333	15 295	72 762	8 957	19 085	56 455	4 750	20 526
Passage des commissions aux ventes	—	—	—	— 2 021	— 41	— 2 714	—	— 63	—	—	—
Activités hors commerce de détail	10 601	1 687	244	3 031	636	3 301	472	2 115	2 661	147	1 195
Chiffre d'affaires des secteurs	126 525	33 589	6 096	67 343	15 890	73 349	9 429	21 136	59 116	4 897	21 722

(1) Du fait des arrondis les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celle relative à chaque critère.

TABLEAU M.01-6B

Ventes au détail par produit : commerce de détail non alimentaire spécialisé (1)

Parfumerie, loisirs, sports et autres magasins spécialisés

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Parfumerie, loisirs et sport				Autres magasins spécialisés			
	Parfu- merie et produits de beauté	Livres, journaux, papeterie	Optique, photo- graphie	Articles de sport et de loisir	Horlo- gerie- bijouterie	Autres com. divers	Com. de biens d'occasion	Charbons et com- bustibles
Pain, pâtisserie	—	30	—	—	—	—	—	—
Fruits et légumes	—	—	—	—	—	—	—	26
Viandes et produits dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—
Poissons, crustacés, coquillages	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits laitiers, œufs	—	—	—	—	—	3	—	—
Total produits alimentaires frais	—	30	—	—	—	3	—	26
Chocolaterie, confiserie	—	897	—	3	—	81	—	—
Vins, liqueurs et apéritifs	14	—	—	—	—	736	—	—
Autres boissons	—	—	—	9	—	3	—	—
Épicerie, produits alimentaires divers	75	225	—	20	—	133	—	—
Total autres produits alimentaires	89	1 122	—	32	—	953	—	—
Tabac et cigarettes	73	14 352	—	—	—	1 595	—	—
Total alimentaire	162	15 504	—	32	—	2 551	—	26
Pneumatiques	—	—	—	—	—	—	—	—
Pièces détachées et équipements automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—
Vente et réparation de motocycles	—	—	—	8	—	—	—	—
Carburants et lubrifiants	—	61	—	3	—	1	—	1 044
Total produits liés à l'automobile	—	61	—	11	—	1	—	1 044
Produits pharmaceutiques	1 184	—	—	—	—	—	—	—
Matériels médicaux et orthopédiques	2	—	180	—	—	—	—	—
Total pharmacie	1 187	—	180	—	—	—	—	—
Habillement	100	10	—	13 846	38	2 424	547	—
Chaussures	—	3	—	6 258	—	68	—	—
Maroquinerie, articles de voyage	140	31	4	—	126	630	—	—
Total équipement de la personne	240	44	4	20 104	164	3 122	547	—
Meubles, literie	—	—	—	—	—	96	252	12
Équipement du foyer (éclairage, vaisselle,...)	—	12	—	124	—	845	2 735	10
Électroménager, produits bruns, CD, cassettes	—	1 400	113	—	—	692	8	—
Micro-informatique et téléphones	—	102	155	—	—	5 462	—	—
Produits d'entretien ménager	474	—	3	—	—	5	—	1
Textiles d'ameublement et linge pour la maison	—	18	—	—	—	281	—	—
Revêtements sols et murs	—	—	—	—	—	8	—	—
Quincaillerie, bricolage, peinture	—	57	—	59	—	353	—	504
Plantes, fleurs et graines	—	—	—	—	—	149	—	107
Parfumerie et produits d'hygiène	18 484	70	5	—	3	1 574	—	—
Livres, journaux, papeterie	4	41 752	60	44	—	1 352	518	—
Optique, photographie	24	33	19 800	17	15	414	—	—
Vente et réparation de cycles	—	—	—	2 277	—	12	—	1
Sports et loisirs	—	27	—	17 959	1	317	—	22
Horlogerie, bijouterie	111	—	—	—	16 362	962	38	—
Jeux et jouets	14	708	3	24	3	8 495	—	—
Autres produits non alimentaires	57	984	94	20	286	19 986	7 998	1
Charbons et combustibles	—	22	—	—	—	—	—	20 340
Réparation d'articles domestiques	—	2	12	456	827	203	2	—
Total autres produits non alimentaires	19 169	45 188	20 245	20 980	17 497	41 207	11 551	20 997
Total non alimentaire	20 595	45 293	20 428	41 095	17 660	44 329	12 098	22 041

(1) Voir note en fin de tableau.

TABEAU M.01-6B (suite et fin)

Ventes au détail par produit : commerce de détail non alimentaire spécialisé

Parfumerie, loisirs, sports et autres magasins spécialisés

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Parfumerie, loisirs et sport					Autres magasins spécialisés		
	Parfu- merie et produits de beauté	Livres, journaux, papeterie	Optique, photo- graphie	Articles de sport et de loisir	Horlo- gerie- bijouterie	Autres com. divers	Com. de biens d'occasion	Charbons et com- bustibles
Voitures particulières d'occasion	—	—	—	—	—	—	—	10
Voitures particulières neuves	—	—	—	—	—	—	—	5
Caravanes, remorques	—	—	—	5	—	—	—	2
Entretien et réparation automobile	—	—	—	—	—	—	—	2
Total automobile	—	—	—	5	—	—	—	19
Total alimentaire, non alimentaire et automobile	20 758	60 798	20 428	41 132	17 660	46 880	12 098	22 086
Passage des commissions aux ventes	— 2	— 26 564	—	—	—	— 348	—	— 141
Activités hors commerce de détail	2 308	3 795	632	4 574	205	2 450	649	5 426
Chiffre d'affaires des secteurs	23 064	38 029	21 060	45 705	17 866	48 982	12 747	27 372

(1) Du fait des arrondis les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celle relative à chaque critère.

TABLEAU M.01-7A

Ventes au détail par produit : commerce de détail en magasin spécialisé ou de petite surface et activités artisanales (1)

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Détail alimentaire spécialisé et activités artisanales								Petites surfaces d'alimentation générale et surgelés	Total détail alimentaire en maga. spécialisé ou petite surface et artisanat
	Boulangeries, pâtisseries	Boucheries, charcuteries	Fruits et légumes	Poissonnerie	Produits laitiers	Boissons	Divers alimentaires spécialisés	Tabac		
Pain, pâtisserie	47 797	92	12	3	1	39	271	3	3 446	51 665
Fruits et légumes	28	165	9 455	67	24	22	539	—	10 410	20 710
Viandes et produits dérivés	363	49 624	29	3	86	12	352	—	13 370	63 839
Poissons, crustacés, coquillages	3	51	17	5 562	—	2	310	—	5 934	11 879
Produits laitiers, œufs	325	225	335	11	2 213	23	379	—	11 680	15 191
Total produits alimentaires frais	48 516	50 156	9 849	5 646	2 325	99	1 851	3	44 840	163 285
Chocolaterie, confiserie	5 656	2	2	—	5	9	431	57	1 876	8 039
Vins, liqueurs et apéritifs	3	109	117	7	135	3 711	100	3	6 788	10 973
Autres boissons	326	60	80	—	35	1 310	124	1	3 691	5 626
Épicerie, produits alimentaires divers	2 674	757	236	6	192	159	4 052	13	18 136	26 223
Total autres produits alimentaires	8 659	928	435	13	366	5 189	4 706	74	30 491	50 861
Tabac et cigarettes	1 807	—	—	—	—	5 953	6	22 942	7 156	37 864
Total alimentaire	58 982	51 085	10 284	5 659	2 691	11 240	6 564	23 019	82 486	252 010
Pneumatiques	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Pièces détachées et équipements automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	38	38
Vente et réparation de motocycles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carburants et lubrifiants	1	2	—	—	—	—	8	—	462	473
Total produits liés à l'automobile	1	2	—	—	—	—	8	—	502	513
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—	—	45	—	107	152
Matériels médicaux et orthopédiques	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Total pharmacie	—	1	—	—	—	—	45	—	107	152
Habillement	—	—	—	—	—	—	3	—	607	610
Chaussures	—	—	—	—	—	—	—	—	78	78
Maroquinerie, articles de voyage	—	—	—	—	—	1	—	2	22	26
Total équipement de la personne	—	—	—	—	—	1	3	2	707	713
Meubles, literie	—	—	—	—	—	—	—	—	60	60
Équipement du foyer (éclairage, vaisselle,...)	4	—	—	—	—	—	18	4	224	249
Électroménager, produits bruns, CD, cassettes	—	5	—	—	—	—	—	11	757	773
Micro-informatique et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	31	72	102
Produits d'entretien ménager	2	10	6	—	—	2	7	—	2 809	2 835
Textiles d'ameublement et linge pour la maison	—	—	—	—	—	—	—	1	411	412
Revêtements sols et murs	—	—	—	—	—	—	—	—	13	13
Quincaillerie, bricolage, peinture	—	1	—	—	—	—	—	1	255	257
Plantes, fleurs et graines	1	—	6	—	—	—	31	—	34	72
Parfumerie et produits d'hygiène	—	1	7	—	—	6	143	5	2 990	3 153
Livres, journaux, papeterie	191	—	—	—	1	19	3	480	462	1 156
Optique, photographie	—	—	—	—	—	—	—	1	50	51
Vente et réparation de cycles	—	—	—	—	—	—	—	—	15	15
Sports et loisirs	—	—	—	—	—	—	—	3	30	33
Horlogerie, bijouterie	—	—	—	—	—	—	—	1	38	39
Jeux et jouets	—	—	—	—	—	—	—	21	137	158
Autres produits non alimentaires	11	3	1	—	—	3	148	134	425	724
Charbons et combustibles	21	1	—	—	1	30	1	—	163	217
Réparation d'articles domestiques	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Total autres produits non alimentaires	230	20	19	—	2	60	350	693	8 946	10 321
Total non alimentaire	230	23	19	—	2	62	407	695	10 262	11 699

(1) Voir note en fin de tableau.

TABLEAU M.01-7A (suite et fin)

Ventes au détail par produit : commerce de détail en magasin spécialisé ou de petite surface et activités artisanales (1)

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Détail alimentaire spécialisé et activités artisanales								Petites surfaces d'alimentation générale et surgelés	Total détail alimentaire en maga. spécialisé ou petite surface et artisanat
	Boulangeries, pâtisseries	Boucheries, charcuteries	Fruits et légumes	Poissonnerie	Produits laitiers	Boissons	Divers alimentaires spécialisés	Tabac		
Voitures particulières d'occasion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Voitures particulières neuves	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Caravanes, remorques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Entretien et réparation automobile	—	—	—	—	—	—	—	—	5	5
Total automobile	—	—	—	—	—	—	—	—	5	5
Total alimentaire, non alimentaire et automobile	59 212	51 107	10 304	5 659	2 692	11 301	6 971	23 714	92 753	263 714
Passage des commissions aux ventes	— 825	—	—	—	— 1	— 2 625	— 43	— 18 513	— 2 526	— 24 532
Activités hors commerce de détail	3 441	1 248	115	499	55	759	768	114	1 500	8 498
Chiffre d'affaires des secteurs	61 829	52 355	10 418	6 158	2 747	9 435	7 696	5 315	91 727	247 679

(1) Du fait des arrondis les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celle relative à chaque critère.

TABLEAU M.01-7B

Ventes au détail par produit : établissements du commerce de l'alimentation générale (1)

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Grandes surfaces d'alimentation générale			Petites surfaces d'alimentation générale et produits surgelés		Total ventes au détail commerce aliment. générale
	Ensemble des hyper-marchés	Ensemble des super-marchés	Ensemble des magasins populaires	Commerce de détail de produits surgelés	Ensemble des supérettes libre-services et magasins traditionnels	
Pain, pâtisserie	7 693	7 405	363	61	3 385	18 907
Fruits et légumes	25 599	23 374	777	2 121	8 289	60 160
Viandes et produits dérivés	63 897	63 600	1 955	2 904	10 466	142 823
Poissons, crustacés, coquillages	22 043	14 622	540	3 146	2 789	43 140
Produits laitiers, œufs	57 840	36 987	1 308	2 471	9 209	107 815
Total produits alimentaires frais	177 072	145 989	4 944	10 702	34 138	372 845
Chocolaterie, confiserie	12 495	11 353	370	4	1 872	26 094
Vins, liqueurs et apéritifs	30 060	23 547	755	101	6 687	61 150
Autres boissons	16 116	12 625	405	109	3 582	32 836
Épicerie, produits alimentaires divers	44 862	37 927	1 203	319	17 816	102 128
Total autres produits alimentaires	103 533	85 452	2 733	534	29 957	222 208
Tabac et cigarettes	—	50	—	—	7 156	7 206
Total alimentaire	280 605	231 491	7 676	11 236	71 250	602 258
Pneumatiques	83	6	—	—	2	92
Pièces détachées et équipements automobiles	1 556	165	3	—	38	1 762
Vente et réparation de motocycles	—	—	—	—	—	—
Carburants et lubrifiants	46 572	52 626	100	—	462	99 760
Total produits liés à l'automobile	48 211	52 797	104	—	502	101 614
Produits pharmaceutiques	3 284	2 294	146	—	107	5 832
Matériels médicaux et orthopédiques	—	—	—	—	—	—
Total pharmacie	3 284	2 294	146	—	107	5 832
Habillement	19 506	6 239	1 504	—	607	27 855
Chaussures	2 893	872	141	—	78	3 984
Maroquinerie, articles de voyage	834	331	112	—	22	1 299
Total équipement de la personne	23 233	7 442	1 757	—	707	33 139
Meubles, literie	2 379	221	4	—	60	2 664
Équipement du foyer (éclairage, vaisselle,...)	6 225	2 853	144	11	212	9 446
Électroménager, produits bruns, CD, cassettes	30 839	3 753	302	1	756	35 651
Micro-informatique et téléphones	3 089	262	9	—	72	3 431
Produits d'entretien ménager	14 142	6 751	333	124	2 684	24 035
Textiles d'ameublement et linge pour la maison	6 136	1 227	116	—	411	7 891
Revêtements sols et murs	—	1	—	—	13	14
Quincaillerie, bricolage, peinture	5 093	2 329	121	—	255	7 798
Plantes, fleurs et graines	103	112	2	—	34	250
Parfumerie et produits d'hygiène	24 256	16 991	1 078	—	2 990	45 314
Livres, journaux, papeterie	2 530	740	81	—	462	3 813
Optique, photographie	1 727	247	14	—	50	2 039
Vente et réparation de cycles	744	165	17	—	15	940
Sports et loisirs	725	129	103	—	30	987
Horlogerie, bijouterie	1 073	235	5	—	38	1 351
Jeux et jouets	4 505	1 160	116	2	135	5 918
Autres produits non alimentaires	9 257	2 617	85	—	425	12 384
Charbons et combustibles	71	1 110	10	—	163	1 355
Réparation d'articles domestiques	27	5	4	—	1	36
Total autres produits non alimentaires	112 919	40 908	2 544	139	8 808	165 316
Total non alimentaire	187 646	103 441	4 551	139	10 124	305 901

TABEAU M.01-7B (suite et fin)

Ventes au détail par produit : établissements du commerce de l'alimentation générale (1)

Année 1998

Source : INSEE (Comptes commerciaux de la nation)

Unité : Million de francs

Produits distribués	Grandes surfaces d'alimentation générale			Petites surfaces d'alimentation générale et produits surgelés		Total ventes au détail commerce aliment. générale
	Ensemble des hyper-marchés	Ensemble des super-marchés	Ensemble des magasins populaires	Commerce de détail de produits surgelés	Ensemble des supérettes libre-services et magasins traditionnels	
Voitures particulières d'occasion	—	—	—	—	—	—
Voitures particulières neuves	—	—	—	—	—	—
Caravanes, remorques	—	—	—	—	—	—
Entretien et réparation automobile	196	45	—	—	5	245
Total automobile	196	45	—	—	5	245
Total alimentaire, non alimentaire et automobile	468 447	334 976	12 228	11 374	81 379	908 404
Passage des commissions aux ventes	— 51	— 142	— 4	—	— 2 526	— 2 723
Activités hors commerce de détail	40 951	19 551	470	208	1 291	62 472
Chiffre d'affaires des secteurs	509 347	354 385	12 694	11 583	80 144	968 152

(1) Du fait des arrondis les lignes « Total » ne sont pas toujours la somme exacte de celle relative à chaque critère.

TABLEAU M.01-8

Commerce de gros et intermédiaires du commerce : résultats du secteur d'entreprise

Année 1997

Source : INSEE (Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce)

Activité principale de l'entreprise	Numéro de la NAF	Nombre d'entreprises	Personnel occupé au 31 déc.	Effectif salarié au 31 déc.		Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Valeur ajoutée hors taxes (en millions de francs)	Taux de marque (%) (2)	Investissements totaux (en millions de francs)
				Total	dont : temps partiel (1)				
COMMERCE DE GROS (HORS INTERMÉDIAIRES).		101 014	940 899	887 538	82 809	2 408 613,8	299 751,8	21,6	24 429,7
Produits agricoles bruts		7 824	58 667	52 584	7 348	307 704,1	18 355,9	12,1	3 335,7
Céréales, aliments pour le bétail	512A	2 894	38 147	35 175	4 006	207 313,4	12 972,1	13,8	2 688,6
Fleurs et plantes	512C	890	4 603	4 301	758	6 659,9	1 098,9	27,3	71,5
Animaux vivants	512E	3 634	14 223	11 695	2 342	86 638,2	3 973,6	7,8	509,0
Cuirs et peaux	512G	335	1 367	1 073	106	5 085,1	383,4	13,0	20,0
Tabac non manufacturé	512J	71	327	340	136	2 007,5	— 72,2	— 3,7	46,5
Produits alimentaires frais		7 640	89 119	76 475	9 850	253 181,3	20 844,2	16,4	1 811,8
Fruits et légumes	513A	3 727	49 259	38 197	5 853	88 244,2	9 907,3	20,8	859,0
Vian­des de boucherie	513C	733	7 310	7 270	820	29 056,4	2 285,6	14,2	169,2
Pro­duits à base de viande	513D	502	4 495	4 253	348	8 865,8	1 083,2	24,8	90,7
Volailles et gibiers	513E	534	3 062	2 920	392	14 901,6	845,7	11,7	54,9
Pro­duits laitiers, œufs, huiles	513G	1 122	16 380	15 347	1 379	90 719,0	4 303,7	11,5	423,0
Poissons, crustacés, mollusques	513S	1 022	8 613	8 488	1 058	21 394,3	2 418,6	18,8	215,0
Autres produits alimentaires		9 648	103 415	98 843	10 570	342 663,1	34 998,8	19,4	3 031,0
Boissons	513J	4 469	41 807	38 664	3 665	109 582,4	16 565,6	27,9	1 494,0
Commerce de gros de tabac	513L	12	79	72	5	284,7	58,6	25,7	1,8
Sucre, chocolat, confiserie	513N	327	4 404	4 398	386	25 067,7	1 697,2	15,7	26,7
Café, thé, cacao, épices	513Q	416	2 590	2 400	470	11 524,0	819,2	17,6	82,2
Alimentaire spécialisé divers	513T	3 071	18 284	18 283	3 243	55 160,4	4 947,1	23,8	380,6
Pro­duits surgelés	513V	501	9 559	9 511	493	28 797,8	2 652,8	18,8	233,0
Alimentaires non spécialisés	513W	852	26 692	25 515	2 308	112 246,1	8 258,4	10,1	812,6
Autres biens de consommation non alimentaire		25 055	165 425	153 296	19 222	318 305,9	53 126,6	31,6	2 825,0
Textiles	514A	2 022	10 458	10 492	1 670	21 040,1	3 341,0	27,6	119,9
Habillement	514C	4 852	32 175	29 501	4 831	58 528,8	9 648,6	30,7	593,2
Chaussures	514D	507	3 375	3 198	331	9 155,1	1 130,7	23,3	65,6
Appareils électroménagers, radio-télévision	514F	1 614	15 581	14 995	1 103	51 299,6	5 567,8	21,4	246,3
Vaisselle et verrerie de ménage	514H	377	4 110	3 802	428	6 121,0	1 097,7	32,3	66,9
Aménagement de l'habitat	514J	1 126	10 406	10 065	735	13 635,5	3 029,9	40,0	160,8
Parfumerie, produits de beauté	514L	1 531	10 100	10 094	1 282	25 172,0	5 052,2	47,2	273,0
Papeterie	514Q	1 423	14 836	12 994	1 358	18 633,0	3 903,6	36,5	184,5
Jouets	514R	431	5 356	4 711	704	12 326,7	1 965,8	37,2	67,4
Autres biens de consommation	514S	11 172	59 028	53 444	6 780	102 394,1	18 389,4	32,1	1 047,3
Produits pharmaceutiques	514N	2 635	37 724	37 785	5 086	138 549,3	14 195,5	15,9	1 446,9
Combustibles	515A	600	14 505	13 548	805	132 647,2	6 218,7	13,1	1 235,7
Aménagement de l'habitat		9 887	124 354	122 208	8 229	193 949,3	35 206,6	28,1	3 270,1
Bois et produits dérivés	515E	2 015	15 446	14 682	1 119	28 646,0	4 309,2	24,4	373,7
Matériaux de construction, appareils sanitaires	515F	5 352	66 742	65 894	4 814	102 877,6	18 410,6	28,1	2 154,3
Quincaillerie	515H	1 555	24 170	23 931	1 355	34 008,5	6 822,0	31,0	431,1
Fournitures de plomberie, chauffage	515J	965	17 996	17 701	941	28 417,2	5 664,8	28,2	311,1
Autres produits intermédiaires		4 743	62 719	60 220	3 526	218 433,5	25 390,8	20,2	1 952,4
Minerais et métaux	515C	959	21 332	20 578	733	66 910,1	7 387,5	20,2	866,0
Pro­duits chimiques	515L	2 295	28 607	27 407	2 003	109 432,2	13 043,6	19,9	778,9
Autres produits intermédiaires	515N	1 489	12 780	12 235	790	42 091,2	4 959,7	20,6	307,5

N.B- Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU M.01-8 (suite et fin)

Commerce de gros et intermédiaires du commerce : résultats du secteur d'entreprise

Année 1997

Source : INSEE (Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce)

Activité principale de l'entreprise	Numéro de la NAF	Nombre d'entreprises	Personnel occupé au 31 déc.	Effectif salarié au 31 déc.		Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Valeur ajoutée hors taxes (en millions de francs)	Taux de marque (%) (2)	Investissements totaux (en millions de francs)
				Total	dont : temps partiel (1)				
Autres équipements industriels		22 946	209 285	199 959	12 700	345 261,1	67 119,1	28,0	4 006,1
Machines outils	516A	882	7 521	5 938	362	11 494,0	2 464,3	31,0	80,2
Équipements pour la construction	516C	1 693	13 506	12 590	772	24 348,2	4 272,6	25,3	380,1
Machines pour l'industrie textile et l'habillement	516E	144	1 093	1 057	120	1 671,1	342,7	28,7	13,9
Matériel électrique et électronique	516J	4 367	50 473	49 046	2 705	109 293,8	18 150,6	24,6	1 522,8
Fournitures, équipements industriels divers	516K	8 852	81 055	78 895	4 706	115 372,3	26 655,3	33,3	1 347,2
Fournitures, équipements du tertiaire	516L	3 701	22 273	20 251	2 124	24 033,6	5 964,8	37,9	244,7
Matériel agricole	516N	3 307	33 364	32 182	1 911	59 048,1	9 268,6	20,5	417,2
Machines de bureau, matériel informatique	516G	7 706	70 755	69 759	5 033	148 810,0	23 521,3	19,3	1 455,9
Autres commerces de gros	517Z	2 330	4 931	2 861	440	9 109,1	774,3	16,5	59,1

(1) Il s'agit du personnel, permanent ou non, travaillant pendant un nombre d'heures inférieur à la durée hebdomadaire normale. Il comprend également les apprentis.

(2) Taux de marque = (Vente de marchandises - coût des marchandises) / vente de marchandises.

TABLEAU M.01-9

Commerce de détail : résultats du secteur d'entreprise

Année 1996

Source : INSEE (Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce)

Activité principale de l'entreprise	Numéro de la NAF	Nombre d'entreprises	Personnel occupé au 31 déc.	Effectif salarié au 31 déc.		Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Valeur ajoutée hors taxes (en millions de francs)	Taux de marque (%)	Investissements totaux (en millions de francs)
				Total	dont : temps partiel (1)				
COMMERCE DE DÉTAIL		381 427	1 913 176	1 532 146	538 376	1 684 420,9	328 795,3	30,6	47 769,4
Produits surgelés									
Produits surgelés	521A	291	12 756	12 192	2 637	10 903,6	2 386,5	37,7	325,1
Alimentation générale de petites surfaces et supérettes		20 932	54 111	32 972	12 574	44 425,1	7 040,0	26,1	551,7
Alimentation générale	521B	17 778	32 520	14 004	6 148	21 042,7	3 698,4	29,1	36,5
Supérettes	521C	3 154	21 591	18 968	6 426	23 382,4	3 341,6	23,2	515,2
Grande surface alimentaire		4 894	457 168	444 858	152 220	730 337,9	84 511,5	16,8	22 288,1
Supermarchés	521D	4 248	171 130	168 429	59 507	274 966,8	29 089,5	15,8	14 998,0
Magasins populaires	521E	78	17 108	17 064	2 852	23 286,0	3 148,0	22,1	225,1
Hypermarchés	521F	568	268 930	259 365	89 861	432 085,1	52 274,0	17,1	7 065,0
Non spécialisé et non alimentaire		873	37 717	29 529	10 089	27 220,0	5 790,7	35,2	665,0
Grands magasins	521H	33	32 047	24 749	8 911	22 082,7	4 821,7	35,4	586,6
Autres commerces non spécialisés	521J	840	5 670	4 780	1 178	5 137,3	969,0	34,2	78,4
Alimentaire spécialisé hors tabac		38 664	107 320	70 440	24 787	66 785,9	16 038,3	38,7	1 428,4
Fruits et légumes	522A	4 253	13 679	9 606	3 352	9 293,9	1 871,7	36,6	1 071,1
Viande, produits à base de viande	522C	19 914	57 060	37 396	12 735	35 872,0	9 258,5	38,9	242,0
Poissons, crustacés, mollusques	522E	2 781	8 394	5 755	2 129	5 353,5	1 280,1	38,3	23,9
Pain, pâtisserie, confiserie	522G	3 102	7 393	4 877	2 362	2 570,1	721,5	49,0	21,6
Boissons	522J	3 164	7 885	5 055	1 065	6 305,2	1 326,6	40,5	37,9
Produits laitiers	522N	1 573	3 193	1 728	611	2 181,6	463,1	34,7	2,7
Alimentaires spécialisés divers	522P	3 877	9 716	6 023	2 533	5 209,6	1 116,8	36,4	29,2
Tabac (sauf café-tabac)	522L	6 805	14 195	6 348	2 574	6 961,3	2 750,1	59,5	40,9
Pharmacies et articles médicaux		23 286	136 190	111 368	59 322	132 791,5	34 753,3	32,8	1 135,8
Produits pharmaceutiques	523A	22 528	132 754	108 456	58 614	130 617,9	34 028,7	32,6	1 100,0
Articles médicaux et orthopédiques	523C	758	3 436	2 912	708	2 173,6	724,6	46,1	35,8
Habillement et articles en cuir		46 063	193 738	157 099	53 345	127 113,8	30 222,5	42,6	3 994,7
Habillement	524C	37 563	153 958	124 311	42 010	97 833,7	23 539,3	43,1	3 618,1
Chaussure	524E	6 142	32 730	27 641	9 845	24 783,7	5 417,1	39,9	320,5
Maroquinerie et articles de voyage	524F	2 358	7 050	5 147	1 490	4 496,4	1 266,1	47,6	56,1
Équipement du foyer		22 380	137 729	118 773	26 436	121 631,4	25 804,4	37,6	3 426,8
Meubles	524H	6 632	59 416	54 112	10 008	55 573,3	12 351,5	40,9	1 586,2
Équipement du foyer	524J	6 421	19 671	13 845	4 632	11 666,8	2 726,5	43,6	240,3
Électroménager, radio-télévision	524L	9 327	58 642	50 816	11 796	54 391,3	10 726,4	32,8	1 600,3
Aménagement de l'habitat		27 382	120 944	94 189	24 206	84 310,7	21 504,0	39,4	2 673,9
Textiles	524A	5 735	13 392	8 068	2 352	6 244,8	1 777,2	45,5	54,2
Quincaillerie	524N	6 452	19 415	13 584	3 374	12 951,2	2 997,1	40,4	87,8
Bricolage	524P	1 354	48 775	45 352	8 938	45 502,7	10 831,4	34,1	1 518,6
Revêtements de sol et murs	524U	1 042	5 497	4 735	851	4 095,7	1 172,4	50,1	82,3
Fleurs, plantes	524X	12 799	33 865	22 450	8 691	15 516,3	4 725,9	48,6	931,0
Hygiène, culture, loisirs, sports		32 661	137 739	109 121	35 522	94 834,8	24 778,2	40,9	2 323,7
Parfumerie, produits de beauté	523E	3 247	20 797	18 366	5 302	16 113,1	3 843,1	34,7	524,2
Livres, journaux, papeterie	524R	14 917	45 718	31 670	10 626	28 487,0	7 554,7	40,8	523,0
Optique, photographie	524T	5 203	25 756	21 678	5 872	15 737,7	5 927,4	56,8	590,3
Articles de sport et de loisir	524W	9 294	45 468	37 407	13 722	34 497,0	7 453,0	36,7	686,2
Autres commerces spécialisés non alimentaires		34 865	100 057	68 487	21 223	77 508,4	17 267,0	38,7	1 237,7
Horlogerie, bijouterie	524V	5 556	20 423	16 000	4 711	13 160,2	3 603,2	48,9	221,2
Charbons et combustibles	524Y	2 303	13 278	11 118	1 995	25 074,8	4 065,0	24,1	165,3
Autres spécialisés	524Z	14 474	43 872	30 601	10 529	28 585,0	6 639,9	41,4	777,3
Biens d'occasion	525Z	12 532	22 484	10 768	3 988	10 688,4	2 958,9	52,9	73,9

N.B— Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU M.01-9 (suite et fin)

Commerce de détail : résultats du secteur d'entreprise

Année 1996

Source : INSEE (Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce)

Activité principale de l'entreprise	Numéro de la NAF	Nombre d'entreprises	Personnel occupé au 31 déc.	Effectif salarié au 31 déc.		Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Valeur ajoutée hors taxes (en millions de francs)	Taux de marque (%)	Investissements totaux (en millions de francs)
				Total	dont : temps partiel (1)				
Vente par correspondance		1 348	24 539	21 812	4 901	38 119,1	5 414,0	49,0	247,9
Sur catalogue général	526A	218	12 510	11 428	3 002	20 681,2	2 939,6	45,0	120,7
Sur catalogue spécialisé	526B	1 130	12 029	10 384	1 899	17 437,9	2 474,4	53,5	127,2
Commerces de détail hors magasin		53 867	108 339	54 407	26 658	41 601,4	11 505,0	46,3	429,3
Alimentaire sur marchés	526D	19 861	37 198	17 232	8 881	18 791,2	4 476,0	37,3	17,6
Non alimentaire sur marchés	526E	28 001	35 355	6 895	2 758	10 210,6	2 403,2	42,9	21,4
Vente à domicile	526G	4 432	29 299	25 175	14 284	8 764,8	3 218,7	62,2	188,8
Vente par automate	526H	1 573	6 487	5 105	735	3 834,8	1 407,1	64,0	201,5
Réparation domestique		14 958	33 053	19 290	3 238	8 892,4	4 544,1	67,3	66,4
Chaussures	527A	4 464	6 445	2 165	486	1 247,5	658,8	76,6	3,0
Matériel électronique grand public	527C	3 299	8 532	5 738	915	2 554,8	1 213,8	59,5	23,6
Appareils électriques domestiques	527D	2 511	8 753	6 482	904	2 703,7	1 399,5	63,4	20,2
Montres, horloges, bijoux	527F	1 052	1 965	925	134	482,2	258,5	72,3	8,1
Autres articles domestiques	527H	3 632	7 358	3 980	799	1 904,2	1 013,5	74,4	11,5
Charcuteries artisanales	151F	10 728	43 215	31 143	13 033	16 887,1	6 188,1	61,6	657,4
Boulangeries, pâtisseries		41 430	194 366	150 118	65 611	54 096,5	28 297,6	77,5	6 276,6
Cuisson de produits de boulangerie	158B	3 059	8 715	5 595	2 226	2 420,0	973,8	74,2	49,2
Boulangeries, boulangeries-pâtisseries	158C	32 582	160 199	125 069	54 664	45 061,4	23 956,8	77,8	5 760,0
Pâtisserie	158D	5 789	25 452	19 454	8 721	6 615,1	3 367,0	76,8	467,4

(1) Il s'agit du personnel, permanent ou non, travaillant pendant un nombre d'heures inférieur à la durée hebdomadaire normale. Il comprend également les apprentis.

TABLEAU M.01-10

Commerce et réparation de l'automobile

Année 1996

Source : INSEE (Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce)

Activité principale de l'entreprise	Numéro de la NAF	Nombre d'entreprises	Personnel occupé au 31 déc.	Effectif salarié au 31 déc.		Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Valeur ajoutée hors taxes (en millions de francs)	Taux de marque (%)	Investissements totaux (en millions de francs)
				Total	dont : temps partiel (1)				
COMMERCE ET RÉPARATION AUTOMOBILE		71 987	457 488	398 341	65 399	622 310,2	94 549,7	23,7	20 503,4
Commerce de véhicules automobiles	501Z	24 022	229 272	211 552	28 062	461 004,8	53 012,0	17,0	12 717,0
Entretien et réparation de véhicules automobiles ..	502Z	30 409	113 979	85 148	23 150	52 676,8	17 955,5	59,9	6 105,4
Commerce de gros, équipements automobiles ...	503A	2 184	37 639	36 253	1 908	46 529,0	10 303,6	32,9	818,1
Commerce de détail, équipements automobiles ..	503B	4 597	30 467	27 280	3 272	21 543,9	6 038,8	44,4	675,3
Commerce et réparation de motocycles	504Z	3 951	14 029	10 762	2 586	17 343,9	2 590,8	31,3	93,4
Commerce de détail de carburants	505Z	6 824	32 102	27 346	6 421	23 211,8	4 649,0	35,8	94,2

(1) Il s'agit du personnel, permanent ou non, travaillant pendant un nombre d'heures inférieur à la durée hebdomadaire normale. Il comprend également les apprentis.

TABLEAU M.01-11

Intermédiaires du commerce

Année 1997

Source : INSEE (Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce)

Activité principale de l'entreprise	Numéro de la NAF	Nombre d'entreprises	Personnel occupé au 31 déc.	Effectif salarié au 31 déc.		Chiffre d'affaires hors taxes (en millions de francs)	Valeur ajoutée hors taxes (en millions de francs)	Taux de marque (%)	Investissements totaux (en millions de francs)
				Total	dont : temps partiel				
INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE		29 125	85 154	70 455	9 051	335 112,7	42 570,2	13,1	1 718,4
Centrales d'achats		960	18 615	17 519	1 070	238 173,6	18 210,7	4,1	548,9
Produits alimentaires.....	511P	262	8 732	8 141	337	143 034,6	5 573,0	3,7	405,1
Produits non alimentaires	511U	698	9 883	9 378	733	95 139,0	12 637,7	4,9	143,8
Autres intermédiaires		28 165	66 539	52 936	7 981	96 939,1	24 359,5	57,7	1 169,6
Produits agricoles bruts	511A	595	1 623	1 609	492	4 686,0	723,2	75,6	21,8
Combustibles, métaux, minéraux, chimie.....	511C	461	3 734	3 321	208	7 087,5	1 873,5	45,1	444,1
Bois, matériaux de construction	511E	1 643	4 133	3 445	382	2 534,7	1 192,7	68,7	36,8
Équipement industriel, navire, avion	511G	1 900	7 864	7 195	581	9 964,2	4 614,8	66,4	164,5
Meuble, article ménager, quincaillerie.....	511J	1 010	1 748	1 778	319	1 200,8	629,8	63,7	19,0
Textile, habillement, chaussures, cuir.....	511L	2 212	4 676	4 812	839	4 033,3	1 598,5	63,3	49,5
Produits alimentaires non périssables	511N	3 048	8 322	7 433	1 914	13 093,0	2 888,7	44,0	75,6
Autres spécialisés	511R	11 543	23 357	16 078	2 002	40 414,3	7 250,8	58,7	255,4
Non spécialisés	511T	5 753	11 082	7 265	1 244	13 925,2	3 587,5	60,3	102,9

Services aux entreprises et activités immobilières

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définitions.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5.** Tableaux.
-

Liste des tableaux :

1. Nombre de salariés des établissements de services aux entreprises et activités immobilières.
2. Nombre d'établissements employeurs de services aux entreprises et activités immobilières.
3. Créations d'entreprises de services aux entreprises dans le fichier SIRENE.
4. Indicateurs des entreprises de services aux entreprises.
5. Investissements des secteurs du crédit-bail.
6. Crédit-bail mobilier et immobilier en structure de secteurs clients.
7. Crédit-bail mobilier selon la nature d'investissement.
8. Crédit-bail immobilier selon la nature d'investissement.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration des divisions « Services » et « Synthèse générale des comptes » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

En 1998, la croissance s'accélère dans les services + 4,6 % de croissance de la production en volume, après + 2,5 % en 1997. Ce taux est comparable à ceux atteints dans les années 1985 à 1990.

La croissance des services opérationnels (+ 6,8 %) est élevée. Plus de la moitié de la hausse est imputable au travail temporaire, dont la production augmente de 24,5 % en volume, avec une progression de son chiffre d'affaires, tout au long de l'année.

Les services de location sans opérateur augmentent leur production de 6 %. Alors que la location de véhicules automobiles et de matériel de transport bénéficie toujours du processus d'externalisation des entreprises, les autres activités de location sont tirées par le dynamisme de l'économie.

En revanche, parmi les services logistiques, seules les activités photographiques affichent de bons résultats (+ 3,7 %).

La croissance de la production de l'assainissement n'est que de 2,6 %.

Les services de conseils et assistance progressent de 6,3 %. La reprise de l'investissement explique largement un tel résultat. Plusieurs facteurs viennent favoriser la croissance des services de conseils et d'assistance. Le rapprochement des échéances de l'an 2000 et du passage à l'euro au premier janvier 1999 soutiennent encore les services informatiques. La mise en place de progiciels intégrés et l'arrivée de nouvelles technologies de l'information et de la communication continuent à alimenter l'activité de ces services.

Les services de publicité et études de marché enregistrent également d'excellents résultats (+ 5,8 %).

Pour les services d'ingénierie, le bilan est plus mitigé. La reprise amorcée dans le bâtiment et la forte demande intérieure en biens d'équipement sont favorables à l'activité. Mais, en 1998, celle-ci ne peut s'appuyer sur les commandes étrangères, alors que ces dernières années la grande ouverture du secteur sur l'extérieur était son principal soutien : les exportations, qui constituent près des tiers des débouchés des entreprises, se contractent fortement (- 10 % en volume). La production de l'ingénierie augmente de 1 %.

Les activités connexes à la construction (architectes, métreurs, géomètres) progressent aussi (+ 4,2 %).

La production des activités juridiques augmente de 4,9 %. Les frais notariés liés à l'acquisition d'un logement ancien font un bond de 14,7 % en volume, avec la reprise des transactions.

L'explosion de la téléphonie mobile et l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence provoquent une baisse des tarifs, un fort accroissement du trafic et de nouvelles créations d'entreprises. La production des télécommunications augmente de 9,6 % après une croissance de 7,5 % l'année précédente.

Les activités de postes et de courrier s'accroissent de 2,9 % après 2,0 % en 1997.

2. MÉTHODOLOGIE

L'enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans les services (NAF)

L'ensemble des services recensés par l'enquête annuelle d'entreprise de 1997 compte environ 586 000 entreprises.

Exhaustive pour les entreprises de 30 salariés ou plus (sauf location immobilière : 50 salariés, travail temporaire : 200 salariés, nettoyage : 100 salariés) ou réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 30 MF (sauf promotion et gestion immobilières, administration d'entreprises, location sans opérateur, agences de voyages : 50 MF, location immobilière : 100 MF), l'enquête est effectuée par sondage pour les petites unités des services aux entreprises. Le taux de sondage varie de 1/40 à 1 en fonction de la taille et du secteur d'activité.

L'enquête annuelle « crédit-bail » (NAF-CPF)

La loi du 2 juillet 1966 officialise l'existence du crédit-bail et codifie l'exercice de son activité. Elle fait obligation aux entreprises de se faire inscrire sur la liste des banques ou de se faire enregistrer comme établissement financier par le Conseil national du crédit. Elle facilite le recours de ces entreprises au réescompte.

L'ordonnance du 28 septembre 1967 adapte cette réglementation au crédit-bail immobilier et crée le statut des « sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie » (SICOMI). Cette ordonnance introduit la distinction entre « crédit-bail mobilier » et « crédit-bail immobilier », et accorde aux SICOMI un certain nombre d'avantages sur le plan fiscal (exonération partielle de l'impôt sur les sociétés, droits de mutation réduits,...).

En 1970, apparaît une nouvelle formule destinée à financer, par des opérations de crédit-bail, une partie des investissements des postes et télécommunications. La loi du 24 décembre 1969 et l'arrêté du 24 février 1970 créent le statut des « sociétés agréées pour le financement des télécommunications ».

Enfin, la loi du 15 juillet 1980 crée les « sociétés pour le financement de l'énergie et économies d'énergie » (SOFERGIE) par voie crédit-bail notamment. Ces sociétés sont autorisées également à financer les investissements des collectivités locales.

3. DÉFINITIONS

Services aux entreprises et activités immobilières (NAF)

Les services marchands présentés dans les tableaux de ce chapitre correspondent aux activités immobilières et aux services aux entreprises (postes et télécommunications, services de conseils et d'assistance, services opérationnels et recherche et développement).

Activités immobilières (NAF 70)

Elles regroupent la location de biens immobiliers et les activités immobilières hors location immobilière (promotion immobilière de logements, de bureaux, d'infrastructures, activités de marchands de biens immobiliers, agences immobilières et gestion d'immeubles).

Postes et télécommunications (NAF 64)

Ces services comprennent les activités postales exercées par « La Poste » et les activités liées aux télécommunications (transmissions et entretien des réseaux).

Conseils et assistance (NAF 72, 74.1-4)

Les opérations figurant dans cette rubrique regroupent :

- Les activités informatiques exécutées pour le compte de tiers (NAF 72).
- Les services professionnels (activités juridiques, comptables et conseil pour la gestion) [NAF 74.1 sauf 1E].
- Les administrations d'entreprises (activités de direction, de tutelle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social, holding (NAF 74.1J).
- La publicité (gestion des espaces publicitaires, conception et réalisation de campagnes publicitaires, promotion des ventes, publicité directe par mailing, téléphone, etc.) [NAF 74.4], et les études de marché (NAF 74.1E).
- Les activités d'architecture, d'ingénierie et de contrôle (NAF 74.2E).

Services opérationnels (NAF 71, NAF 74.5-8, NAF 90)

Ces services comprennent :

- La location sans opérateur (NAF 71).

Elle est limitée à la mise à disposition du preneur, contre rémunération, d'un bien défini. Il n'y a location que sur des biens acquis dans l'intention de les louer. Les activités de location portent sur des biens meubles : machines, équipements, biens personnels et domestiques.

- La sélection et la fourniture de personnel (NAF 74.5) y compris le travail temporaire.

Elle comprend la recherche et la sélection de personnel (descriptions de postes, rédaction de curriculum vitae, etc.) et la fourniture, à des tiers, de personnel recruté et rémunéré par l'agence de travail temporaire.

- La sécurité, le nettoyage et les services divers aux entreprises (NAF 74.6-8).

Ils correspondent aux services de surveillance, aux activités de nettoyage, de photographie et divers services aux entreprises (traduction, etc.).

- Les opérations d'assainissement (NAF 90).

Recherche et développement (NAF 73)

Ces services comprennent les activités de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou de développement expérimental.

Crédit-bail (NAF 65.2A) (CPF 65.21)

Cette classe comprend notamment :

- L'activité des organismes spécialisés dans le crédit-bail mobilier et immobilier; ils constituent une partie des « sociétés financières » au sens du Comité des établissements de crédits, dont :

- Sociétés de financement des télécommunications
- Sociétés de financement des économies d'énergie (Sofergie)
- Sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (SICOMI)

- L'activité des organismes spécialisés dans la location avec option d'achat.

Le crédit bail est une opération financière impliquant généralement pour l'utilisateur, les risques liés au choix de la chose louée, un engagement de durée de bail et une option d'achat en fin de bail.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- UNEDIC (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce).
- INSEE.

Publications :

« Images économiques des entreprises au 1^{er} janvier 1997, *INSEE-Résultats*, n^{os} 156-158, décembre 1998.

« Les services marchands rendus principalement aux entreprises 1970-1988 », *INSEE-Résultats*, n^o 97 (Économie générale, septembre 1990).

Enquête annuelle d'entreprise (annuel), INSEE.

Enquête annuelle « Crédit-bail » (annuel), INSEE.

« Les entreprises de services en 1996 », *INSEE-Résultats*, n^{os} 144-145-146-147, janvier 1999;

« Les entreprises de services en 1997 », *INSEE-Résultats*, tome 1, les services aux entreprises, n^{os} 160-161, juillet 1999;

« Les comptes des services en 1997 », *INSEE-Résultats*, n^{os} 176-177-178, mars 1999.

« L'innovation technologique dans les services aux entreprises », *INSEE-Première*, n^o 635, mars 1999.

« Les services marchands en 1998 », *INSEE-Première*, n^o 662, juin 1999.

« La France des services », édition 1996, INSEE.



TABLEAU M.02-1

Nombre de salariés des établissements de services aux entreprises et activités immobilières (NAF)

Effectif au 31 décembre

Sources : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) et division Services (INSEE)

Secteurs d'activité	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	r 1997	p 1998
Services aux entreprises		1 843 888	1 891 059	1 960 975	2 138 110	2 269 360
Postes et télécommunications	64	16 927	20 439	23 208	29 582	38 412
Activités de poste et de courrier	64.1	4 098	4 853	5 281	5 693	6 310
Poste nationale		29	20	26	28	25
Autres activités de courrier		4 069	4 833	5 255	5 665	6 285
Télécommunications	64.2	12 829	15 586	17 927	23 889	32 102
Télécommunications nationales		3 015	3 150	2 951	3 438	3 368
Autres activités de télécommunication		9 814	12 436	14 976	20 451	28 734
Conseils et assistance	72,74.1 à 4	865 794	885 807	914 945	962 114	1 032 860
Activités informatiques	72	153 329	158 205	169 688	192 043	224 572
Conseil en systèmes informatiques		42 153	48 110	52 051	62 422	78 557
Réalisation de logiciels		47 976	50 274	56 574	65 559	77 608
Traitement de données		42 797	40 994	41 114	42 260	45 196
Activités de banque de données		4 582	4 508	5 203	5 641	6 404
Entretien et réparation de machines de bureau et matériel informatique		15 821	14 319	14 746	16 161	16 807
Services professionnels	74.1A,C,G	281 736	282 587	288 000	297 450	311 429
Activités juridiques		100 795	100 029	100 249	101 465	102 213
Activités comptables		105 104	105 726	106 379	107 323	108 332
Conseil pour les affaires et la gestion		75 837	76 832	81 372	88 662	100 884
Administration d'entreprises	74.1J	116 393	117 698	122 834	122 307	130 902
Publicité et études de marché	74.4,74.1E	122 146	128 508	132 126	139 605	142 203
Études de marché et sondages		19 802	19 975	21 456	22 292	22 480
Gestion de supports de publicité		41 200	46 866	48 017	49 244	50 605
Agences, conseil en publicité		61 144	61 667	62 653	68 069	69 118
Architecture, ingénierie, contrôle	74.2,3	192 190	198 809	202 297	210 709	223 754
Activités d'architecture, métreurs, géomètres		38 631	37 229	36 218	36 869	38 555
Activités d'architecture		26 162	25 045	24 508	24 984	26 645
Métreurs, géomètres		12 469	12 184	11 710	11 885	11 910
Ingénierie et études techniques		126 408	131 982	134 645	140 885	148 092
Contrôle et analyse technique		27 151	29 598	31 434	32 955	37 107
Contrôle technique automobile		9 626	9 552	9 259	8 946	10 260
Analyse, essais et inspection technique		17 525	20 046	22 175	24 009	26 847
71,						
Services opérationnels	74.5 à 8,90	923 022	946 032	984 148	1 104 871	1 156 410
Location sans opérateur	71	50 903	50 502	51 771	54 101	57 150
Location de véhicules automobiles		11 326	11 795	12 534	12 613	13 677
Location d'autres matériels de transport		3 939	3 626	3 938	3 929	4 262
Location de machines et équipements, hors machines de bureau et matériel informatique		18 170	18 033	17 960	18 417	18 937
Location de machines de bureau et matériel informatique		2 435	1 887	1 975	1 738	1 776
Location de biens personnels et domestiques		15 033	15 161	15 364	17 404	18 498
Sélection et fourniture de personnel	74.5	316 994	314 856	335 287	429 971	454 650
Sélection et mise à disposition de personnel		27 095	25 601	26 767	29 902	31 652
Travail temporaire		289 899	289 255	308 520	400 069	422 998
Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises	74.6 à 8	520 298	543 435	558 091	579 457	601 215
Enquêtes et sécurité		71 134	80 916	86 752	94 231	99 072
Activités de nettoyage		260 932	271 073	281 520	295 672	306 849
Activités photographiques		16 952	17 779	17 727	18 165	17 987
Studios et autres activités photographiques		7 155	7 338	7 445	7 340	7 352
Laboratoires de développement et de tirage		9 797	10 441	10 282	10 825	10 635
Services divers aux entreprises, hors activités photo		171 280	173 667	172 092	171 389	177 307
Services de conditionnement à façon		10 338	11 719	13 018	14 367	15 545
Secrétariat et traduction		16 656	16 739	15 931	16 022	16 569
Routage		14 509	15 427	15 716	15 796	16 491
Organisation de foires et de salons		6 340	7 470	7 767	8 114	8 876
Services annexes à la production		123 437	122 312	119 660	117 090	119 826
Assainissement	90	34 827	37 239	38 999	41 342	43 395
Enlèvement et traitement des ordures ménagères		25 401	27 182	27 844	28 827	29 718
Épuration des eaux usées, élimination et traitement des autres déchets		9 426	10 057	11 155	12 515	13 677

TABLEAU M.02-1 (suite et fin)

Nombre de salariés des établissements de services aux entreprises et activités immobilières (NAF)

Effectif au 31 décembre

Sources : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) et division Services (INSEE)

Secteurs d'activité	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	r 1997	p 1998
Recherche et développement	73	38 145	38 781	38 674	41 543	41 678
Activités immobilières (r)		306 559	301 502	308 055	308 142	311 575
Location de biens immobiliers (r)	70.2	101 828	114 936	119 519	115 523	114 505
Location de logements (r)		80 754	93 560	93 860	90 149	90 273
Location immobilière hors logement		21 074	21 376	25 659	25 374	24 232
Promotion et gestion immobilières (r)	70.1 et 70.3	204 731	186 566	188 536	192 619	197 070
Promotion immobilière de logements		13 780	12 003	11 329	10 989	11 573
Promotion immobilière hors logement		9 209	8 604	8 181	8 358	8 853
Marchands de biens immobiliers		4 837	5 599	5 675	6 326	6 950
Agences immobilières		44 817	44 715	45 328	46 521	49 020
Administration d'immeubles (r)		132 088	115 645	118 023	120 425	120 674

TABLEAU M.02-2

Nombre d'établissements employeurs de services aux entreprises et activités immobilières

Effectif au 31 décembre

Sources : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) et division Services (INSEE)

Secteurs d'activité	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	r 1997	p 1998	1998/1997 %
Services aux entreprises		153 177	156 411	159 534	164 912	170 600	3,6
Postes et télécommunications	64	881	1 034	1 142	1 331	1 618	21,6
Activités de poste et de courrier	64.1	342	406	442	496	551	11,1
Poste nationale		5	3	3	4	4	—
Autres activités de courrier		337	403	439	492	547	11,2
Télécommunications	64.2	539	628	700	835	1 067	27,8
Télécommunications nationales		111	127	126	122	119	— 2,5
Autres activités de télécommunication		428	501	574	713	948	33,0
Conseils et assistance	72,74.1 à 4	99 561	101 274	103 125	106 967	111 001	3,8
Activités informatiques	72	11 211	11 661	12 228	13 098	14 142	8,0
Conseil en systèmes informatiques		2 987	3 303	3 661	4 086	4 529	10,8
Réalisation de logiciels		3 904	4 156	4 416	4 818	5 346	11,0
Traitement de données		2 677	2 527	2 421	2 385	2 326	— 2,5
Activités de banque de données		615	588	619	644	712	10,6
Entretien et réparation de machines de bureau et matériel informatique		1 028	1 087	1 111	1 165	1 229	5,5
Services professionnels	74.1A,C,G	43 964	44 589	45 232	46 623	47 726	2,4
Activités juridiques		18 817	18 834	18 898	19 239	19 220	— 0,1
Activités comptables		13 750	13 897	14 048	14 336	14 485	1,0
Conseil pour les affaires et la gestion		11 397	11 858	12 286	13 048	14 021	7,5
Administration d'entreprises	74.1J	6 898	7 407	7 963	8 615	9 258	7,5
Publicité et études de marché	74.4,74.1E	11 271	11 273	11 157	11 273	11 325	0,5
Études de marché et sondages		1 986	1 895	1 779	1 735	1 702	— 1,9
Gestion de supports de publicité		2 329	2 469	2 508	2 643	2 657	0,5
Agences, conseil en publicité		6 956	6 909	6 870	6 895	6 966	1,0
Architecture, ingénierie, contrôle	74.2,3	26 217	26 344	26 545	27 358	28 550	4,4
Activités d'architecture, métreurs, géomètres		10 315	10 119	10 000	10 056	10 388	3,3
Activités d'architecture		7 896	7 748	7 661	7 711	8 049	4,4
Métreurs, géomètres		2 419	2 371	2 339	2 345	2 339	— 0,3
Ingénierie et études techniques		12 514	12 680	12 795	13 282	13 795	3,9
Contrôle et analyse technique		3 388	3 545	3 750	4 020	4 367	8,6
Contrôle technique automobile		2 284	2 366	2 473	2 607	2 874	10,2
Analyse, essais et inspection technique		1 104	1 179	1 277	1 413	1 493	5,7
Services opérationnels	71,74.5 à 8,90	51 227	52 581	53 684	55 011	56 321	2,4
Location sans opérateur	71	5 836	6 026	6 286	6 581	6 808	3,4
Location de véhicules automobiles		1 459	1 491	1 557	1 632	1 731	6,1
Location d'autres matériels de transport		368	405	438	449	484	7,8
Location de machines et équipements, hors machines de bureau et matériel informatique		2 268	2 271	2 283	2 336	2 350	0,6
Location de machines de bureau et matériel informatique		136	150	149	157	168	7,0
Location de biens personnels et domestiques		1 605	1 709	1 859	2 007	2 075	3,4
Sélection et fourniture de personnel	74.5	5 888	6 195	6 452	6 696	7 028	5,0
Sélection et mise à disposition de personnel		1 332	1 336	1 421	1 525	1 658	8,7
Travail temporaire		4 556	4 859	5 031	5 171	5 370	3,8
Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises	74.6 à 8	38 055	38 845	39 320	39 964	40 671	1,8
Enquêtes et sécurité		2 388	2 600	2 692	2 831	2 866	1,2
Activités de nettoyage		8 173	8 414	8 572	8 818	9 000	2,1
Activités photographiques		3 618	3 556	3 501	3 523	3 496	— 0,8
Studios et autres activités photographiques		2 307	2 281	2 290	2 309	2 310	0,0
Laboratoires de développement et de tirage		1 311	1 275	1 211	1 214	1 186	— 2,3
Services divers aux entreprises, hors activités photo		23 876	24 275	24 555	24 792	25 309	2,1
Services de conditionnement à façon		554	597	627	659	689	4,6
Secrétariat et traduction		3 592	3 718	3 685	3 820	3 896	2,0
Routage		496	514	543	570	572	0,4
Organisation de foires et de salons		859	921	946	984	1 037	5,4
Services annexes à la production		18 375	18 525	18 754	18 759	19 115	1,9
Assainissement	90	1 448	1 515	1 626	1 770	1 814	2,5
Enlèvement et traitement des ordures ménagères		814	851	876	902	901	— 0,1
Épuration des eaux usées, élimination et traitement des autres déchets		634	664	750	868	913	5,2

TABLEAU M.02-2 (suite et fin)

Nombre d'établissements employeurs de services aux entreprises et activités immobilières

Effectif au 31 décembre

Sources : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) et division Services (INSEE)

Secteurs d'activité	Numéros de la NAF	1994	1995	1996	r 1997	p 1998	1998/1997 %
Recherche et développement	73	1 508	1 522	1 583	1 603	1 660	3,6
Activités immobilières (r)		125 233	128 137	130 557	130 989	131 358	0,3
Location de biens immobiliers (r)	70.2	37 504	46 000	46 206	44 424	43 847	- 1,3
Location de logements (r)		32 797	41 249	41 021	38 857	38 439	- 1,1
Location immobilière hors logement		4 707	4 751	5 185	5 567	5 408	- 2,9
Promotion et gestion immobilières (r).....	70.1,3	87 729	82 137	84 351	86 565	87 511	1,1
Promotion immobilière de logements		2 522	2 372	2 229	2 136	2 153	0,8
Promotion immobilière hors logement.....		1 672	1 572	1 517	1 506	1 496	- 0,7
Marchands de biens immobiliers.....		1 562	1 718	1 852	2 079	2 301	10,7
Agences immobilières		12 950	12 697	12 744	13 045	13 575	4,1
Administration d'immeubles (r)		69 023	63 778	66 009	67 799	67 986	0,3

TABLEAU M.02-3

Créations d'entreprises de services aux entreprises dans le fichier SIRENE

Source : INSEE (SIRENE et Commission des Comptes des Services)

Secteur	Numéros NAF	r 1990	r 1991	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998
SERVICES AUX ENTREPRISES		42 879	40 168	40 536	40 123	42 939	43 163	42 214	42 315	42 469
Postes et télécommunications	64	219	208	197	344	467	495	551	645	850
Activités de poste et de courrier	64.1	142	132	126	233	301	348	335	301	263
Poste nationale		—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres activités de courrier		142	132	126	233	301	348	335	301	263
Télécommunications	64.2	77	76	71	111	166	147	216	344	587
Télécommunications nationales		—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres activités de télécommunication		77	76	71	111	166	147	216	344	587
Conseils et assistance	72	27 755	26 116	26 380	27 198	29 073	29 603	29 012	29 445	29 932
74.1-4										
Activités informatiques	72	3 361	3 269	3 245	3 756	4 133	4 274	4 499	4 743	5 359
Conseil en systèmes informatiques (1)		...	...	...	1 729	1 845	1 948	2 055	2 234	2 654
Réalisation de logiciels (1)		...	...	...	1 006	1 233	1 331	1 410	1 487	1 612
Traitement de données (1)		...	...	...	430	450	400	410	345	376
Activités de banque de données (1)		...	...	...	260	256	258	293	336	308
Entreprise et réparation de machines de bureau et mat. informa.(1)		...	...	...	331	349	337	331	341	409
Services professionnels	74.1A	10 575	10 091	10 911	11 272	12 038	12 699	12 084	12 006	12 039
Activités juridiques		2 609	2 416	2 880	2 704	3 033	3 282	2 672	2 629	2 564
Activités comptables		1 485	1 353	1 272	1 248	1 161	1 142	1 056	1 042	1 048
Conseil pour les affaires et la gestion		6 481	6 322	6 759	7 320	7 844	8 275	8 356	8 335	8 427
Administration d'entreprises	74.1J	2 894	2 814	2 529	2 630	2 902	2 740	2 762	3 144	3 104
Publicité et études de marché	74.4, 7	5 044	4 621	4 117	3 989	4 089	3 882	3 689	3 555	3 307
Etudes de marché		863	790	555	557	505	416	404	338	305
Gestion de supports de publicité		1 344	1 218	1 080	1 130	1 159	1 206	1 133	1 103	1 033
Agences, conseil en publicité		2 837	2 613	2 482	2 302	2 425	2 260	2 152	2 114	1 969
Architecture, ingénierie, contrôle	74.2, 3	5 881	5 321	5 578	5 551	5 911	6 008	5 978	5 997	6 123
Activités d'architecture, métreurs, géomètres		2 509	2 226	2 003	1 957	2 278	2 362	2 291	2 304	2 382
Activités d'architecture		2 227	1 967	1 715	1 706	1 999	2 112	2 043	2 027	2 114
Métreurs, géomètres		282	259	288	251	279	250	248	277	268
Ingénierie et études techniques (1)		...	...	...	3 201	3 382	3 341	3 250	3 201	3 269
Contrôle et analyse technique (1)		...	...	...	393	251	305	437	492	472
Contrôle technique automobile (1)		...	...	...	163	116	156	240	235	253
Analyse, essais, et inspection technique (1)		...	...	...	230	135	149	197	257	219
Services opérationnels	71	14 751	13 703	13 809	12 311	13 120	12 777	12 375	11 899	11 331
74.5-8										
90										
Location sans opérateur	71	2 284	2 184	2 311	2 205	2 226	2 047	1 990	1 928	1 817
Location de véhicules automobiles		341	274	259	231	223	194	193	167	208
Location d'autres matériels de transport (1)		...	...	...	282	269	262	260	242	213
Location de machines et équipements, hors machines de bureau et mat.informatique (1)		...	...	...	638	670	579	583	493	402
Location de machines de bureau et matériel informatique		20	13	26	32	51	42	34	44	50
Location de biens personnels et domestiques		858	921	1 000	1 022	1 013	970	920	982	944
Sélection et fourniture de personnel	74.5	432	399	381	282	250	268	271	237	246
Sélection et mise à disposition de personnel		266	254	246	210	165	177	175	166	156
Travail temporaire		166	145	135	72	85	91	96	71	90
Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises	74.6-8	11 914	11 024	10 970	9 686	10 503	10 310	9 995	9 600	9 152
Enquêtes et sécurité (1)		...	...	...	1 151	1 147	1 172	1 307	1 276	1 340
Activités de nettoyage		1 977	1 927	2 050	2 126	2 217	2 092	2 033	1 990	1 951
Activités photographiques		1 127	956	940	1 071	1 130	1 122	1 117	978	918
Studios et autres activités photographiques		884	771	774	931	997	1 019	1 011	875	826
Laboratoires de développement et de tirage		243	185	166	140	133	103	106	103	92
Services divers aux entreprises, hors activités photo. (1)		...	...	...	5 338	6 009	5 924	5 538	5 356	4 943
Services de conditionnement à façon (1)		...	...	...	171	152	131	107	117	109
Secrétariat et traduction (1)		...	...	...	2 149	2 660	2 730	2 275	2 172	1 961
Routage (1)		...	...	...	135	127	104	111	103	84
Organisation de foires et salons (1)		...	...	...	306	343	343	354	354	363
Services annexes à la production (1)		...	...	...	2 577	2 727	2 616	2 691	2 610	2 426
Assainissement	90	121	96	147	138	141	152	119	134	116
Enlèvement et traitement des ordures ménagères		51	45	78	49	39	47	31	36	31
Épuration des eaux usées, élimination et traitement des autres déchets		70	51	69	89	102	105	88	98	85
Recherche et développement	73	154	141	150	270	279	288	276	326	356

(1) Voir note en fin de tableau.

TABLEAU M.02-3 (suite et fin)

Créations d'entreprises de services aux entreprises dans le fichier SIRENE

Source : INSEE (SIRENE et Commission des Comptes des Services)

Secteur	Numéros NAF	r 1990	r 1991	r 1992	r 1993	r 1994	1995	r 1996	r 1997	1998
ACTIVITES IMMOBILIERES	70.1 à 70.3	12 603	9 852	7 315	7 052	7 785	7 311	6 802	7 254	7 731
Location de biens immobiliers	70.2	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Location de logements	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Location immobilière hors logement	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Activités immobilières hors location immobilière	70.1, 3	12 603	9 852	7 315	7 052	7 785	7 311	6 802	7 254	7 731
Promotion immobilière de logements	...	1 136	894	680	466	466	374	320	319	383
Promotion immobilière hors logement	...	539	475	441	354	378	316	287	324	402
Marchands de biens immobiliers (1)	...	...	...	...	2 193	2 112	1 931	1 784	1 740	2 031
Agences immobilières (1)	...	...	...	...	3 609	4 396	4 196	3 985	4 396	4 414
Administration d'immeubles	...	338	257	249	430	433	494	426	475	501

(1) Détail non disponible avant 1993.

TABLEAU M.02-4

Indicateurs des entreprises de services aux entreprises (NAF) (1)

Année 1997

Source : INSEE (EAE services)

Unité : Million de francs

Secteurs d'activité	Numéros de la NAF	Effectif salarié au 31-12			Effectif non salarié annuel moyen	Salaires bruts	Investis- sements (2)	CA hors taxes (3)	Valeur ajoutée hors taxes
		Nombre d'entre- prises	Total	dont à temps partiel					
Télécommunications et courrier	(4) 64	1 838	23 353	2 677	1 239	4 060	9 744	35 397	6 093
Activités de courrier (privé)	64.1C	1 096	6 203	848	880	696	64	2 414	1 213
Télécommunications privées	64.2B	742	17 150	1 829	359	3 364	9 680	32 983	4 880
Activités immobilières	(5) 70	60 557	213 125	30 961	55 852	29 812	54 656	278 371	119 455
Promotion immobilière de logements	70.1A	4 314	11 768	1 290	3 631	2 430	698	30 384	— 868
Promotion immobilière de bureaux	70.1B	301	488	30	249	133	1 002	2 849	— 774
Promotion immobilière d'infrastructures	70.1C	1 812	4 481	429	1 623	922	695	14 159	— 7 406
Supports juridiques de programmes	70.1D	1 439	1 094	88	1 378	151	509	5 118	2 530
Marchands de biens immobiliers	70.1F	7 565	5 024	386	7 586	586	374	20 494	3 715
Location de logements	70.2A	3 976	82 716	15 999	2 913	10 188	42 457	115 344	72 268
Location de terrains	70.2B	291	237	62	229	28	10	204	42
Location d'autres biens immobiliers	70.2C	5 904	14 336	2 633	4 493	1 614	6 375	27 993	16 361
Agences immobilières	70.3A	30 547	58 859	5 882	30 424	7 989	909	39 552	22 361
Administration d'immeubles résidentiels	70.3C	3 577	27 029	3 447	2 760	4 481	1 403	15 505	8 748
Administration d'autres biens immobiliers	70.3D	831	7 093	715	566	1 291	226	6 769	2 479
Location sans opérateur	71	13 442	57 896	5 819	10 282	7 645	58 171	83 657	50 989
Location de véhicules automobiles	71.1Z	1 074	12 077	1 177	488	1 621	24 805	23 268	14 136
Location d'autres matériels de transport terrestre	71.2A	585	4 102	248	371	678	5 733	10 176	4 805
Location de matériel de transport par eau	71.2C	59	34	6	43	6	458	313	169
Location d'appareils de transport aérien	71.2E	189	101	5	158	20	2 632	1 150	507
Location de matériel agricole	71.3A	5 191	1 311	591	4 649	94	447	1 177	843
Location de machines et équip. pour la construct.	71.3C	1 019	8 771	664	558	1 269	1 099	8 077	3 743
Location de machines de bureau et de mat. informat.	71.3E	187	1 399	57	83	301	8 912	12 113	8 440
Location de machines et équipements divers	71.3G	1 230	7 259	790	811	1 138	11 822	15 718	11 467
Location de linge	71.4A	98	13 651	218	25	1 508	1 420	6 123	4 164
Location d'autres biens personnels et domestiques	71.4B	3 810	9 191	2 063	3 096	1 010	843	5 542	2 716
Activités informatiques	72	21 074	204 816	15 668	12 066	41 482	4 720	143 201	77 384
Conseils en configurations informatiques	72.1Z	6 743	63 249	4 021	3 989	13 104	1 079	42 752	24 002
Réalisation de logiciels	72.2Z	8 827	79 077	5 572	5 049	16 690	1 242	52 032	31 291
Traitement de données	72.3Z	3 424	44 023	4 331	1 878	8 643	2 030	35 058	16 670
Activités de banque de données	72.4Z	762	3 313	577	494	580	93	3 184	1 315
Entretien et réparation de machines de bureau et matériel informati- que	72.5Z	1 318	15 154	1 167	656	2 466	276	10 175	4 108

N.B. Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU M.02-4 (suite et fin)

Indicateurs des entreprises de services aux entreprises (NAF) (1)

Année 1997

Source : INSEE (EAE services)

Unité : Million de francs

Secteurs d'activité	Numéros de la NAF	Effectif salarié au 31-12			Effectif non salarié annuel moyen	Salaires bruts	Investissements (2)	CA hors taxes (3)	Valeur ajoutée hors taxes
		Nombre d'entreprises	Total	dont à temps partiel					
Services fournis principalement aux entreprises	74	216 498	1 729 463	637 556	149 908	241 902	28 144	924 966	470 589
Activités juridiques	74.1A	26 384	102 408	24 396	25 327	15 129	917	67 378	53 300
Activités comptables	74.1C	15 740	113 501	23 305	9 646	19 875	1 008	52 877	39 397
Études de marché et sondages	74.1E	2 186	18 227	9 227	1 404	2 659	184	9 793	5 099
Conseil pour les affaires et la gestion	74.1G	30 501	75 952	14 352	21 318	16 298	1 498	61 513	35 881
Administration d'entreprises	74.1J	20 809	99 655	9 280	2 422	29 607	12 451	180 331	50 052
Activités d'architecture	74.2A	21 613	27 805	8 031	19 675	3 858	362	20 939	14 252
Métreurs, géomètres	74.2B	3 802	11 625	2 465	3 273	1 415	112	4 918	3 882
Ingénierie, études techniques	74.2C	22 253	136 238	12 918	15 299	29 365	3 505	137 339	53 979
Contrôle technique automobile	74.3A	2 373	6 529	938	959	734	112	2 617	1 583
Analyses, essais et inspections techniques	74.3B	1 340	33 923	2 728	777	5 871	541	17 075	9 931
Gestion de support de publicité	74.4A	3 105	53 372	29 275	1 877	5 220	704	50 148	11 244
Agences, conseil en publicité	74.4B	12 118	82 212	33 143	7 566	11 249	715	61 070	23 291
Sélection et mise à disposition de personnel	74.5A	1 464	31 415	13 102	528	4 585	91	9 119	7 272
Travail temporaire	74.5B	762	368 730	199 954	69	44 863	305	68 972	65 605
Enquêtes et sécurité	74.6Z	3 379	98 515	18 972	2 264	9 213	415	19 003	14 168
Activités de nettoyage	74.7Z	11 195	307 521	202 549	7 793	17 908	831	36 244	27 965
Studios et autres activités photographiques	74.8A	5 769	7 315	2 585	5 435	732	182	5 614	2 588
Laboratoires de développement et de tirage	74.8B	2 271	15 104	2 512	1 799	1 901	557	9 169	3 856
Services de conditionnement à façon	74.8D	754	14 052	1 888	344	1 544	340	6 951	2 977
Secrétariat et traduction	74.8F	11 390	14 805	3 854	9 790	1 683	225	8 110	4 522
Routage	74.8G	881	17 362	4 672	560	2 526	398	9 430	4 310
Organisation de foires et salons	74.8J	1 442	7 646	1 344	948	1 395	150	8 900	3 104
Services annexes à la production	74.8K	14 967	85 551	16 066	10 835	14 273	2 542	77 457	32 333
Assainissement, gestion déchets	90	1 382	42 066	1 913	590	5 872	4 229	28 841	13 623
Épuration des eaux usées	90.0A	552	6 744	418	312	971	547	3 843	2 049
Enlèvement et traitement des ordures ménagères	90.0B	611	28 530	1 163	230	3 861	2 883	19 038	8 704
Élimination et traitement des autres déchets	90.0C	219	6 792	332	48	1 041	799	5 960	2 869

(1) L'EAE inclut, depuis 1997, les organismes mutualistes et les associations ayant au moins un salarié; elle exclut, depuis 1997, les sociétés civiles de moyens et les GIE sans salarié.
(2) Y compris apports.
(3) Chiffre d'affaires net et production immobilisée.
(4) Sauf 64.2A « Postes nationales » et 64.1A « Télécommunications nationales ».
(5) Sauf 70.3E « Supports juridiques de gestion de patrimoine ».

TABLEAU M.02-5

Investissements des secteurs du crédit-bail

Source : INSEE (enquête annuelle crédit-bail)

Unité : Million de francs (1)

	1994	1995	1996	1997
Crédit-bail mobilier	35 300	37 300	38 195	38 940
Crédit-bail immobilier	18 800	25 800	20 116	19 402
dont : S.F.T. (2)	100	9	1	—

(1) Hors TVA déductible.
(2) S.F.T. : société de financement des télécommunications.

TABLEAU M.02-6

Crédit-bail mobilier et immobilier en structure de secteurs clients

Source : INSEE (enquête annuelle crédit-bail)

Unité : Million de francs (1)

Secteurs d'activité clients (en NAF)	1994	1995	1996	1997
Crédit-bail mobilier				
Agriculture	1 236	1 304	1 795	1 830
Industries extractives	282	410	420	428
Industries manufacturières	10 625	9 912	9 205	9 385
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	71	447	344	350
Construction	2 189	2 757	2 750	2 804
Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques	5 013	5 366	6 111	6 230
Hôtels et restaurants	282	373	267	273
Transports et communications	6 319	6 446	6 837	6 970
Activités financières	494	447	535	545
Immobilier, location et services aux entreprises	4 307	4 844	5 385	5 491
Administration publique	494	373	458	467
Éducation	212	149	267	273
Santé et action sociale	2 859	3 018	2 750	2 804
Services collectifs, sociaux et personnels	741	1 118	726	740
Autres (activités non précisées)	177	335	344	350
Total	35 300	37 300	38 195	38 940
Crédit-bail immobilier				
Agriculture	188	77	80	78
Industries extractives	150	—	—	—
Industries manufacturières	4 324	7 482	5 270	5 083
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	132	310	60	58
Construction	451	542	262	252
Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques	4 738	6 863	3 299	3 182
Hôtels et restaurants	1 090	929	1 629	1 572
Transports et communications	846	1 574	945	912
Activités financières	714	464	362	349
Immobilier, location et services aux entreprises	5 208	5 237	7 161	6 907
Administration publique	19	52	40	39
Éducation	75	26	—	—
Santé et action sociale	602	980	463	446
Services collectifs, sociaux et personnels	263	1 238	523	504
Autres (activités non précisées)	—	26	20	19
Total	18 800	25 800	20 116	19 402

(1) Hors TVA déductible.

TABLEAU M.02-7

Crédit-bail mobilier selon la nature d'investissement (1)

Source : INSEE (Enquête annuelle crédit-bail)

Unité : Million de francs (2)

	1994	1995	1996	1997
Produits du travail des métaux	212	373	420	428
Machines et équipements	11 155	12 123	13 483	13 746
Machines de bureau	1 624	1 343	1 337	1 363
Ordinateurs et équipements informatiques	6 001	4 327	4 583	4 673
Machines et appareils électriques, équipements de radio, télévision et télécommunication, instruments et matériel de précision	3 389	2 947	3 056	3 115
Produits de l'industrie automobile	10 802	11 414	10 733	10 942
Produits de la construction navale	141	261	229	234
Matériel ferroviaire roulant	106	37	382	389
Produits de la construction aéronautique	282	224	191	195
Meubles	353	709	306	312
Autres et indéterminés	1 236	3 544	3 476	3 544
Total	35 300	37 300	38 195	38 940

(1) Nomenclature CPF.

(2) Hors TVA déductible.

TABLEAU M.02-8

Crédit-bail immobilier selon la nature d'investissement (1)

Source : INSEE (Enquête annuelle crédit-bail)

Unité : Million de francs (2)

	1994	1995	1996	1997
Achats de terrains				
Magasins et commerces.....	602	826	1 086	1 048
Usines et entrepôts.....	564	1 058	583	563
Bureaux.....	489	258	644	621
Cliniques et hôpitaux.....	75	129	60	58
Autres.....	207	568	181	175
Total.....	1 936	2 838	2 555	2 464
Achats de bâtiments existants				
Magasins et commerces.....	1 579	2 941	2 897	2 794
Usines et entrepôts.....	2 369	2 374	1 629	1 572
Bureaux.....	2 294	542	1 831	1 766
Cliniques et hôpitaux.....	188	310	282	272
Autres.....	733	800	644	621
Total.....	7 163	6 966	7 282	7 024
Construction et génie civil				
Magasins et commerces.....	2 275	3 457	1 529	1 475
Usines et entrepôts.....	3 929	7 895	5 270	5 083
Bureaux.....	1 485	1 213	1 529	1 475
Cliniques et hôpitaux.....	583	748	644	621
Autres.....	1 429	2 683	1 308	1 261
Total.....	9 701	15 996	10 279	9 914
Total général.....	18 800	25 800	20 116	19 402

(1) Nomenclature CPF.
(2) Hors TVA déductible.

Services aux particuliers

-
- 1.** Présentation.
 - 2.** Méthodologie.
 - 3.** Définitions.
 - 4.** Sources de documentation.
 - 5.** Tableaux.
-

Liste des tableaux :

1. Nombre de salariés des établissements de services aux particuliers.
2. Nombre d'établissements employeurs de services aux particuliers.
3. Créations d'entreprises de services aux particuliers dans le fichier SIRENE.
4. Indicateurs des entreprises de services aux particuliers.

1. PRÉSENTATION

Avec une croissance de la production en volume de + 3,8 %, 1998 est la meilleure année pour les hôtels et restaurants depuis 1989. Les agences de voyage renouent avec la croissance (+ 4 %) après deux années difficiles.

La progression des activités culturelles, récréatives et sportives s'accélère en 1998 : + 6,5 % après + 3,8 % l'année précédente. En première ligne, les activités cinématographiques et vidéo augmentent leur production de plus de 14 %, avec une hausse marquée de la production de films. Toutes les autres activités audiovisuelles conservent un bon rythme de croissance. Les jeux de hasard et d'argent, dont la production stagnait depuis plusieurs années, redémarrent en 1998 : + 7,2 %. Les autres activités restent stables.

La production des services personnels demeure régulière en 1998, comme en 1997. Cette stabilité cache cependant des évolutions contrastées selon les activités : légère réduction de l'activité dans la coiffure (- 0,7 %), baisse plus importante dans les services funéraires (- 5,3 %), hausse dans les soins de beauté (+ 3,7 %), stabilité dans la blanchisserie-teinturerie.

2. MÉTHODOLOGIE

Les données des tableaux de ce chapitre sont tirées d'une part de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans les services, d'autre part de l'enquête de l'UNEDIC.

L'enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans les services (NAF)

Parmi les 586 000 entreprises du champ de l'enquête annuelle d'entreprise dans les services en 1997, près de la moitié relèvent des services aux particuliers.

Cette enquête est exhaustive pour les entreprises de 30 salariés ou plus, ou réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 30 millions de francs (sauf agences de voyages : 50 millions de francs). L'enquête est effectuée par sondage pour les petites unités. Le taux de sondage varie de 1/40 à 1 en fonction de la taille (effectif salarié) et du secteur d'activité.

3. DÉFINITIONS

Activités culturelles, récréatives et sportives (NAF 92) (1)

Elles comprennent :

- les activités de l'audiovisuel : activités cinématographiques et vidéo (NAF 92.1), activités de radio et télévision (NAF 92.2);
- les activités culturelles, récréatives et sportives hors audiovisuel : activités de spectacles y compris les parcs d'attractions et les discothèques (NAF 92.3), agences de presse (NAF 92.4), autres activités culturelles (NAF 92.5), activités sportives (NAF 92.6) et activités récréatives (jeux de hasard et jeux d'argent, etc.) (NAF 92.7).

Agences de voyages (NAF 63)

Elles comprennent la vente de voyages organisés et les services des offices de tourisme (NAF 63.3Z).

Hôtels et restaurants (NAF 55)

Ils comprennent :

- les hôtels de tourisme;
- les autres moyens d'hébergement de courte durée (exploitation de terrains de camping, résidences de vacances, etc.);
- les restaurants;
- les cafés;
- les cantines d'entreprises et les restaurations sous contrat;
- les traiteurs.

Services aux particuliers (NAF)

Les services qui sont présentés dans les tableaux de ce chapitre correspondent aux hôtels et restaurants, aux agences de voyages, aux activités récréatives et sportives ainsi qu'aux services personnels dont les définitions sont données ci-dessous.

Services personnels et domestiques (NAF 93, NAF 95)

Ils regroupent :

- les services personnels (NAF 93) [blanchisserie, teinturerie, coiffure, etc.];
- les services domestiques (NAF 95) [femmes de ménage, cuisiniers, jardiniers, etc.].

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- UNEDIC, Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce;
- INSEE.

Publications :

Enquête annuelle d'entreprise (annuel), INSEE.

« Les entreprises de services en 1996 », *INSEE-Résultats*, système productif, n^{os} 144 à 147, décembre 1998.

(1) Pour ce qui concerne l'offre et l'utilisation de ces services, cf. les chapitres E.01 « Communication », E.02 « Culture » et E.04 « Jeunesse et sports ».

« Les entreprises de services en 1997 », *INSEE-Résultats*, système productif, n^{os} 160-161, juillet 1999, tome 2 à paraître.

« Les comptes des services en 1996 », *INSEE-Résultats*, économie générale, n^{os} 162-164, janvier 1998.

« Les comptes des services en 1997 », *INSEE-Résultats*, économie générale, n^{os} 176-177-178, mars 1999.

« Les comptes des services en 1998 », *INSEE-Résultats*, économie générale, à paraître.

« Images économiques des entreprises au 1^{er} janvier 1997 », *INSEE-Résultats*, n^{os} 156-158, système productif décembre 1998.

« Les services marchands en 1996 », *INSEE-Première*, n^o 531, juillet 1997 ».

« Les services marchands en 1997 », *INSEE-Première*, n^o 594, juin 1998 ».

« Les services marchands en 1998 », *INSEE-Première*, n^o 662, juin 1999 ».

« La France des services », édition 1999, *INSEE*.



TABLEAU M.03-1

Nombre de salariés des établissements de services aux particuliers (NAF)

Effectif au 31 décembre

Sources : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) et division Services (INSEE)

Secteurs d'activité	Numéros de la NAF	1994	1995	r 1996	r 1997	p 1998
Services aux particuliers		1 013 912	1 037 128 r	1 061 267	1 096 737	1 135 318
Hôtels et restaurants	55	607 288	620 801	633 914	655 583	678 303
Hôtels de tourisme		150 737	150 538	152 784	155 735	159 260
Autres moyens d'hébergement de courte durée		55 534	56 520	55 105	54 032	54 266
Restaurants		273 473	283 556	292 236	308 684	324 513
Restauration de type traditionnel		212 881	221 289	224 737	234 866	244 346
Restauration de type rapide		60 592	62 267	67 499	73 818	80 167
Cafés		36 447	36 954	37 755	39 013	40 270
Cantines d'entreprises et restauration sous contrat		80 144	82 106	83 968	85 057	86 717
Traiteurs, organisation de réception		10 953	11 127	12 066	13 062	13 277
Agences de voyages	63.3Z	34 078	35 221	36 229	37 201	39 044
Activités culturelles, récréatives et sportives	92	200 582	211 476	221 322	231 432	242 273
Activités audiovisuelles	92.1,2	39 497	40 997	44 654	47 263	49 113
Production de films		8 344	9 393	10 617	11 856	12 325
Production de films pour la télévision		1 059	1 341	1 319	1 800	1 838
Production de films institutionnels, publicitaires		1 709	2 132	2 373	2 819	3 072
Production de films pour le cinéma		2 524	2 477	2 609	2 397	2 590
Prestations techniques pour cinéma et télévision		3 052	3 443	4 316	4 840	4 825
Distribution de films		1 964	2 033	2 060	2 285	2 394
Projection de films cinématographiques		6 710	7 084	7 585	8 096	9 302
Activités de radio		10 708	10 937	10 852	10 345	10 149
Activités de télévision		11 771	11 550	13 540	14 681	14 943
Activités culturelles, récréatives et sportives, hors audiovisuelles	92.3 à 7	161 085	170 479	176 668	184 169	193 160
Activités de spectacles		40 728	41 357	43 065	44 530	46 258
Manèges forains et parcs d'attraction		2 969	3 000	3 185	2 856	2 717
Bals et discothèques		14 453	14 752	14 435	15 503	15 756
Agences de presse		5 164	5 312	5 671	5 715	6 020
Autres activités culturelles		6 859	7 557	7 933	7 738	8 035
Jeux de hasard et d'argent		13 058	13 738	14 447	14 765	15 185
Activités liées au sport et autres activités récréatives		77 854	84 763	87 932	93 062	99 189
Services personnels et domestiques	93,95	171 964	169 630	169 802	172 521	175 698
Services personnels	93	160 800	159 697	161 131	164 520	167 982
Blanchisserie, teinturerie de gros		8 777	8 525	8 863	8 437	8 577
Blanchisserie, teinturerie de détail		18 907	18 077	18 129	17 791	17 750
Coiffure		100 920	100 996	100 915	103 490	105 841
Soins de beauté et d'entretien corporel		13 548	13 358	13 721	14 017	14 602
Services funéraires		13 695	13 925	14 671	15 142	15 027
Autres services personnels		4 953	4 816	4 832	5 643	6 185
Services domestiques	95	11 164	9 933	8 671	8 001	7 716

TABLEAU M.03-2

Nombre d'établissements employeurs de services aux particuliers (NAF)

Effectif au 31 décembre

Sources : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) et division Services (INSEE).

Secteurs d'activité	Numéros de la NAF	1994	r 1995	r 1996	r 1997	p 1998	1998/1997 %
Services aux particuliers		209 951	213 634	215 907	221 410	225 507	1,9
Hôtels et restaurants	55	112 415	114 666	116 510	119 548	121 541	1,7
Hôtels de tourisme		22 982	22 756	22 660	22 596	22 381	- 1,0
Autres moyens d'hébergement de courte durée		7 076	7 240	7 352	7 314	7 395	1,1
Restaurants		54 945	56 531	57 975	60 394	62 288	3,1
Restauration de type traditionnel		48 168	49 002	49 359	50 592	51 335	1,5
Restauration de type rapide		6 777	7 529	8 616	9 802	10 953	11,7
Cafés		15 825	15 964	16 125	16 481	16 700	1,3
Cantines d'entreprises et restauration sous contrat		10 255	10 775	10 924	11 218	11 197	- 0,2
Traiteurs, organisation de réception		1 332	1 400	1 474	1 545	1 580	2,3
Agences de voyages	63.3Z	5 754	5 923	6 091	6 282	6 476	3,1
Activités culturelles, récréatives et sportives	92	33 499	35 897	36 934	38 863	40 162	3,3
Activités audiovisuelles	92.1,2	3 819	3 974	4 142	4 245	4 338	2,2
Production de films		1 452	1 571	1 690	1 769	1 838	3,9
Production de films pour la télévision		218	229	234	248	262	5,6
Production de films institutionnels, publicitaires		410	490	555	629	662	5,2
Production de films pour le cinéma		539	529	530	505	509	0,8
Prestations techniques pour cinéma et télévision		285	323	371	387	405	4,7
Distribution de films		288	283	281	299	309	3,3
Projection de films cinématographiques		986	994	1 013	1 023	1 055	3,1
Activités de radio		811	824	841	824	794	- 3,6
Activités de télévision		282	302	317	330	342	3,6
Activités culturelles, récréatives et sportives, hors audiovisuelles	92.3-7	29 680	31 923	32 792	34 618	36 274	4,8
Activités de spectacle		6 247	6 653	6 901	7 381	7 768	5,2
Manèges forains et parcs d'attraction		570	580	564	531	518	- 2,4
Bals et discothèques		2 727	2 681	2 616	2 654	2 622	- 1,2
Agences de presse		435	455	436	460	463	0,7
Autres activités culturelles		1 214	1 285	1 319	1 322	1 304	- 1,4
Jeux de hasard et d'argent		569	572	573	601	589	- 2,0
Activités liées au sport et autres activités récréatives		17 918	19 697	20 383	21 669	23 010	6,2
Services personnels et domestiques	93,95	58 283	57 148	56 372	56 717	56 878	0,3
Services personnels	93	50 025	49 852	50 066	50 842	51 230	0,8
Blanchisserie, teinturerie de gros		478	482	496	504	521	3,4
Blanchisserie, teinturerie de détail		6 206	6 080	6 040	5 965	5 896	- 1,2
Coiffure		35 690	35 602	35 630	36 171	36 236	0,2
Soins de beauté et d'entretien corporel		3 272	3 263	3 310	3 424	3 661	6,9
Services funéraires		2 604	2 664	2 805	2 923	2 953	1,0
Autres services personnels		1 775	1 761	1 785	1 855	1 963	5,8
Services domestiques	95	8 258	7 296	6 306	5 875	5 648	- 3,9

TABLEAU M.03-3

Créations d'entreprises de services aux particuliers dans le fichier SIRENE

Source : INSEE (SIRENE et Commission des Comptes des Services)

Activité économique	Numéros NAF	Années								
		r 1990	r 1991	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998
SERVICES AUX PARTICULIERS		50 716	46 625	47 062	48 990	52 051	51 049	50 702	50 456	50 232
Hôtels et restaurants	55	32 579	29 645	29 650	30 236	31 248	30 500	30 493	30 241	29 687
Hôtels de tourisme		4 702	4 136	3 942	3 631	3 437	3 028	3 005	2 659	2 487
Autres moyens d'hébergement de courte durée		1 392	1 402	1 708	1 692	1 724	1 732	1 576	1 597	1 508
Restaurants		19 283	17 829	17 855	18 917	19 813	19 527	19 911	19 827	19 687
Restauration de type traditionnel (1)		...	...	...	13 838	14 136	13 623	13 361	13 097	12 746
Restauration de type rapide (1)		...	...	...	5 079	5 677	5 904	6 550	6 730	6 941
Cafés		6 688	5 823	5 690	5 605	5 858	5 744	5 538	5 743	5 589
Cantines d'entreprises et restauration sous contrat		107	101	101	53	36	38	41	31	39
Traiteurs, organisation de réception		407	354	354	338	380	431	422	384	377
Agences de voyages	63.3Z	396	310	365	399	428	387	407	416	393
Activités culturelles, récréatives et sportives	92	8 293	7 894	8 262	9 708	10 487	10 411	10 391	10 656	10 910
Activités audiovisuelles	92.1, 2	739	703	764	816	841	838	810	847	802
Production de films		477	453	483	527	586	597	536	595	557
Production de films pour la télévision (1)		...	...	...	94	89	103	80	98	89
Production de films institutionnels, publicitaires (1)		...	...	...	185	195	232	213	233	210
Production de films pour le cinéma (1)		...	...	...	189	227	197	169	189	182
Prestations techniques pour cinéma et TV (1)		...	...	...	59	75	65	74	75	76
Distribution de films		87	78	95	144	141	114	134	124	121
Projection de films cinématographiques		46	42	46	61	32	36	55	36	33
Activités de radio		90	92	99	48	33	52	35	40	32
Activités de télévision		39	38	41	36	49	39	50	52	59
Activités cultu., récréa. et sportives, hors audiovisuelles	92.3 à	7 554	7 191	7 498	8 892	9 646	9 573	9 581	9 809	10 108
Activités de spectacles	92.7	2 581	2 413	2 523	3 401	3 615	3 841	3 849	3 895	3 982
Manèges forains et parcs d'attraction		515	489	460	522	517	569	528	561	555
Bals et discothèques		1 054	992	941	637	635	628	656	671	582
Agences de presse		259	207	207	453	495	317	350	321	291
Autres activités culturelles		59	55	53	54	67	65	57	65	74
Jeux de hasard et d'argent		103	105	110	180	183	117	104	79	64
Activités liées au sport et autres activités récréatives		2 983	2 930	3 204	3 645	4 134	4 036	4 037	4 217	4 560
Services personnels et domestiques	93, 95	9 448	8 776	8 785	8 647	9 888	9 751	9 411	9 143	9 242
Services personnels	93	9 448	8 776	8 785	8 647	9 888	9 751	9 411	9 143	9 242
Blanchisserie, teinturerie de gros		56	45	51	104	140	132	130	120	116
Blanchisserie, teinturerie de détail		1 431	1 284	1 323	1 078	1 234	1 123	1 058	974	876
Coiffure		3 703	3 449	3 595	3 710	4 285	4 188	4 079	3 888	3 930
Soins de beauté et d'entretien corporel		1 523	1 329	1 238	1 435	1 579	1 699	1 643	1 692	1 665
Services funéraires		145	157	176	182	189	177	200	216	199
Autres services personnels		2 590	2 512	2 402	2 138	2 461	2 432	2 301	2 253	2 456
Services domestiques	95	...	...	...	...	...	...	...	...	...

(1) Détail non disponible avant 1993.

TABLEAU M.03-4

Indicateurs des entreprises de services aux particuliers (NAF)

Année 1996

Source : INSEE (EAE services)

Unité : Million de francs

Secteurs d'activité	Numéros de la NAF	Nombre d'entreprises	Effectif salarié au 31-12		Effectif non salarié annuel moyen	Salaires bruts	Investissements (1)	(2) Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée hors taxes
			total	dont à temps partiel					
Hôtels et restaurants	55 (3)	158 630	590 157	229 264	151 275	51 315	12 993	236 554	113 495
Hôtels avec restaurant	55.1A	18 605	123 451	33 484	16 353	12 768	3 584	54 508	26 379
Hôtels de tourisme	55.1C	6 323	22 048	7 563	4 810	2 095	2 530	12 859	7 409
Hôtels de préfecture	55.1D	3 633	3 487	1 842	3 654	228	1 118	1 763	898
Restauration de type traditionnel	55.3A	70 472	260 082	105 506	67 468	22 020	3 113	96 045	45 392
Restauration de type rapide	55.3B	9 791	52 966	34 523	8 204	3 390	1 064	17 785	7 667
Cafés tabacs	55.4A	13 535	12 742	6 071	16 392	853	346	10 352	5 585
Débits de boisson	55.4B	33 613	26 565	12 406	32 906	1 766	689	15 334	7 464
Cantines et restaurants d'entreprises	55.5A	598	13 091	4 135	135	1 171	53	3 327	1 266
Restauration collective sous contrat	55.5C	230	62 009	16 307	83	5 959	243	20 256	9 581
Traiteurs, organisation de réception	55.5D	1 830	13 716	7 427	1 270	1 064	254	4 324	1 854
Agences de voyages	63.3Z	3 035	33 606	4 567	1 449	4 815	534	53 466	8 632
Services audiovisuels et agences de presse	92.1, 2 et 4	7 093	64 459	24 586	3 695	15 096	3 499	84 118	46 707
Production de films pour la télévision	92.1A	610	4 172	2 432	273	1 352	108	5 129	4 141
Production de films institutionnels, publicitaires	92.1B	1 398	4 830	2 613	877	958	99	4 314	2 063
Production de films pour le cinéma	92.1C	1 225	3 628	2 493	663	1 148	95	4 945	3 804
Prestations techniques pour le cinéma et la télévision ..	92.1D	752	7 062	2 628	380	1 600	423	5 395	2 993
Distribution de films cinématographiques	92.1F	251	1 320	201	109	387	52	5 932	2 438
Édition et distribution vidéo	92.1G	334	1 453	218	267	283	23	4 767	2 259
Projection de films cinématographiques	92.1J	672	6 743	2 985	292	809	804	4 616	2 193
Activités de radio	92.2A	735	9 759	3 738	306	1 906	219	5 660	2 786
Production de programmes de télévision	92.2B	211	1 868	994	62	631	73	3 459	1 778
Diffusion de programmes de télévision	92.2C	162	18 197	4 918	50	4 588	1 494	36 176	19 939
Agences de presse	92.4Z	743	5 427	1 366	416	1 436	109	3 725	2 313
Services personnels	93	84 079	165 403	68 278	74 531	12 335	1 923	47 360	29 729
Blanchisserie, teinturerie de gros	93.0A	485	6 659	858	295	706	197	2 234	1 395
Blanchisserie, teinturerie de détail	93.0B	10 028	16 242	5 570	9 402	1 250	171	5 490	3 157
Coiffure	93.0D	52 603	111 501	49 791	44 310	7 529	576	24 461	17 410
Soins de beauté et entretien corporel	93.0E	8 161	5 855	2 962	7 881	304	86	2 770	1 444
Soins aux défunts	93.0G	95	321	85	106	41	9	164	89
Pompes funèbres	93.0H	1 782	15 430	5 101	1 662	1 608	667	7 311	3 634
Activités thermales et de thalassothérapie	93.0K	114	3 854	1 108	44	527	147	1 858	1 062
Autres soins corporels	93.0L	1 023	803	338	979	54	16	332	164
Autres services personnels	93.0N	9 788	4 738	2 465	9 852	317	54	2 740	1 375

(1) Y compris apports.

(2) Chiffre d'affaires net et production immobilisée.

(3) Sauf 55.2 : Autres moyens d'hébergement de courte durée.

- 1.** Présentation.
- 2.** Méthodologie.
- 3.** Définitions.
- 4.** Sources de documentation.
- 5.** Graphique et tableaux.

Graphique et liste des tableaux :

Graphique. Part de l'assurance vie et non-vie dans plusieurs pays de l'OCDE.

1. Variation du nombre des sociétés d'assurance et de réassurance.
2. Effectifs du secteur de l'assurance.
3. Évolution des primes d'assurance.
4. Primes nettes d'annulation perçues par les sociétés d'assurance relevant de la Commission de contrôle des assurances.
5. Comptes techniques simplifiés des sociétés d'assurance sur la vie et des sociétés mixtes.
6. Compte de résultat technique des sociétés d'assurance non-vie.
7. Compte de résultat non technique des sociétés d'assurance sur la vie et des sociétés mixtes.
8. Compte de résultat non technique des sociétés d'assurance non-vie.
9. Bilan simplifié des sociétés d'assurance sur la vie, des sociétés mixtes et des assurances non-vie.
10. Part en % des primes brutes d'assurance rapportée au produit national brut dans plusieurs pays de l'OCDE.
11. Part de marché de l'assurance dans plusieurs pays de l'OCDE.
12. Primes brutes totales des assurances émises dans plusieurs pays de l'OCDE.
13. Répartition des placements d'assurance.

1. PRÉSENTATION

Activité des entreprises d'assurance

Depuis le début des années 1980, le secteur des assurances sur la vie a connu en France un développement sans précédent. Il est devenu un acteur financier majeur et le principal collecteur d'épargne de long terme auprès des ménages. Les primes encaissées au titre de l'assurance vie et de la capitalisation ont doublé entre 1990 et 1995. Elles ont augmenté d'environ 11 % entre 1996 et 1997. En assurance non-vie, l'activité augmente mais beaucoup plus modérément qu'en assurance vie.

En France, en 1997, les affaires directes d'assurance vie se partagent essentiellement entre :

- les contrats individuels et « groupes ouverts » en francs ou devises (66 % des affaires directes vie en France) ;
- les assurances collectives en francs ou devises (13 %) ;
- les contrats en unités de compte (14 %).

En France, en 1997, les affaires directes en assurance non-vie se partagent entre trois grands risques :

- l'assurance automobile (36 %) ;
- les dommages aux biens (26 %) ;
- les dommages corporels (23 %).

En 1988, l'assurance emploie plus de 203 000 personnes soit 0,8 % environ de la population active.

La réglementation

Deux grands changements réglementaires sont intervenus ces dernières années :

- Création des entreprises mixtes

Auparavant, il y avait deux sortes d'entreprises :

- les entreprises vie, qui ne pouvaient pratiquer que les opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- les entreprises non-vie, qui ne pouvaient exercer que des opérations non-vie (appelées aussi « dommages »).

Les troisièmes directives européennes d'assurance (1992) ont permis aux entreprises de pratiquer simultanément l'ensemble des « assurances de personnes », soit, les opérations d'assurance sur la vie, la capitalisation et les opérations d'assurance des dommages corporels liés aux accidents et à la maladie. L'assurance des dommages corporels reste parmi les branches non-vie mais devient ainsi une plage commune aux entreprises ayant des agréments vie et aux entreprises non-vie.

Cette faculté a été introduite en France par la loi du 4 janvier 1994. Les entreprises l'utilisant sont appelées « sociétés mixtes ». La première société mixte est apparue en 1995.

- Introduction d'un nouveau plan comptable

Un nouveau plan comptable, pris en application d'une directive européenne de 1991, est utilisé en France depuis l'exercice 1995 par les entreprises d'assurance et réassurance.

Il a transformé la nomenclature et le contenu des comptes et des planches établies par les entreprises. Ces changements perturbent la continuité des séries statistiques :

- les comptes d'exploitation générale et de pertes et profits ont été remplacés par les comptes de résultat, technique et non technique.

– la nomenclature des opérations d'assurance sur la vie a été profondément modifiée.

2. MÉTHODOLOGIE

Les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance soumises au contrôle de la Commission de contrôle des assurances (CCA) lui envoient périodiquement des informations retraçant leur activité.

La plupart des informations comptables et statistiques sont fournies sous une forme normalisée et la CCA publie les totalisations des principaux états reçus. Ces totalisations concernent à la fois les comptes publiés par les entreprises et les états réservés à l'autorité de tutelle. La CCA publie également des tableaux de synthèse (modifications concernant les sociétés, évolutions chronologiques, répartition des activités, bilans et comptes de résultat par catégorie comptables simplifiés, etc.) établis à partir des informations reçues.

Jusqu'au 1^{er} juillet 1994, toutes les entreprises d'assurance établies en France relevaient de la CCA, soit qu'elles y aient installé leur siège social, soit qu'elles y possédaient une succursale.

À compter du 1^{er} juillet 1994, les entreprises communautaires relèvent de l'autorité de tutelle compétente pour leur siège social pour toute leur activité communautaire. Cette mesure concerne les entreprises dont le siège social est situé dans l'Espace Économique Européen (Union Européenne, Islande, Liechtenstein et Norvège). Les tableaux figurant dans l'annuaire n'intègrent plus, par conséquent, depuis l'exercice 1994, les comptes des succursales en France des entreprises communautaires. Seul le tableau indiquant la variation du nombre des sociétés d'assurance et de réassurance (tableau M.04-1) inclut toutes les entreprises établies en France.

Les statistiques de la CCA regroupent les sociétés mixtes avec les sociétés vie.

Les entreprises de réassurance de droit français sont soumises depuis le 1^{er} janvier 1995 au contrôle de la CCA. Elles font l'objet de statistiques depuis cette date.

Les succursales à l'étranger d'entreprises françaises d'assurance ou de réassurance sont comprises dans ces comptes.

Les privatisations récentes de groupes de sociétés nationales (UAP, AGF, GAN) ont amené la CCA à regrouper dans ses statistiques depuis 1995 les entreprises nationales restantes avec les autres sociétés anonymes.

En assurance non-vie, les sociétés d'assurance mutuelles rémunérantes sont désormais totalisées par la CCA avec les sociétés anonymes.

En ce qui concerne les effectifs du secteur, les chiffres proviennent d'estimations des organismes professionnels.

3. DÉFINITIONS

Affaires directes

Les opérations souscrites entre un assuré et un assureur, par opposition avec la réassurance qui intervient entre un assureur et un réassureur.

Agent général d'assurance

Il est le représentant d'une entreprise d'assurance dans une circonscription déterminée; l'agent général d'assurance exerce une profession libérale.

Contrat de capitalisation

La capitalisation est un contrat par lequel une entreprise d'assurance s'engage, moyennant un versement unique ou des versements périodiques, à payer un capital déterminé d'avance, soit au terme du contrat soit avant cette date si le contrat est désigné par tirage au sort. Les opérations de capitalisation ne sont pas des opérations d'assurance mais peuvent être pratiquées en même temps que l'assurance sur la vie.

Groupe ouvert

C'est un contrat d'assurance vie à adhésion individuelle et facultative souscrit auprès d'une société d'assurance par l'intermédiaire d'un organisme représentant le groupe des assurés.

Mixte (société d'assurance)

Une société mixte pratique à la fois l'assurance sur la vie et l'assurance des dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

Mutuelle (société)

Les sociétés d'assurance mutuelle sont des sociétés d'assurance dont les membres sont à la fois assureurs et assurés.

Provisions techniques

Chaque fois qu'elles contractent un engagement d'assurance ou de réassurance, les entreprises constituent des provisions destinées à garantir le paiement de cet engagement; c'est le cas, par exemple, en assurance de dommages, lorsqu'un sinistre est survenu, mais non encore payé; c'est le cas également en assurance-vie, où une part de chaque prime est affectée aux provisions mathématiques, qui garantissent le paiement des capitaux ou des rentes prévus par le contrat.

Placements

La représentation des provisions techniques des entreprises d'assurance par des actifs financiers et immobiliers est soumise à une réglementation et à un contrôle stricts, destinés à préserver les droits des assurés. Par contre, les entreprises placent librement leurs fonds propres.

Les revenus financiers de ces placements permettent aux assureurs non-vie de limiter le montant des primes demandées. Les assureurs-vie, quant à eux, les utilisent pour financer les intérêts prévus aux contrats et pour distribuer des participations aux bénéficiaires sous forme de revalorisation des prestations garanties.

Réassurance (Cessions, Acceptations)

C'est une convention par laquelle un assureur transfère à un réassureur une partie des risques d'assurance qu'il a souscrits, moyennant une prime de réassurance. La réassurance est pratiquée par les sociétés d'assurance et par des sociétés de réassurance (réassureurs professionnels). Le réassuré « cède » des risques, le réassureur les « accepte ».

Tontine

C'est une association dans laquelle chacun des associés apporte sa contribution à un fonds qui est capitalisé. À une date fixée par le contrat, le montant de ce fonds est distribué :

- soit aux survivants (tontines en cas de vie);
- soit aux ayants droit des décédés (tontines en cas de décès).

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Commission de contrôle des assurances;
- Organismes professionnels;
- Caisse nationale de prévoyance.

Publications :

Rapport d'activité (annuel), Commission de contrôle des assurances;

Résultats comptables des entreprises d'assurance de capitalisation et de réassurance (annuel), Commission de contrôle des assurances;

Tableaux de synthèse (annuel), Commission de contrôle des assurances;

« L'assurance française en 1998 », Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) [rapport annuel];

Revue *SIGMA*, Compagnie suisse de réassurance;

« Le système intermédiaire d'assurance », *INSEE-Méthodes*, n° 18, mai 1992;

« Les assurances volontaires des ménages 1983-1991 », *INSEE-Première*, n° 192, mai 1992;

« Les assurances dans les années quatre-vingt : l'envolée », *INSEE-Première*, n° 244, février 1993;

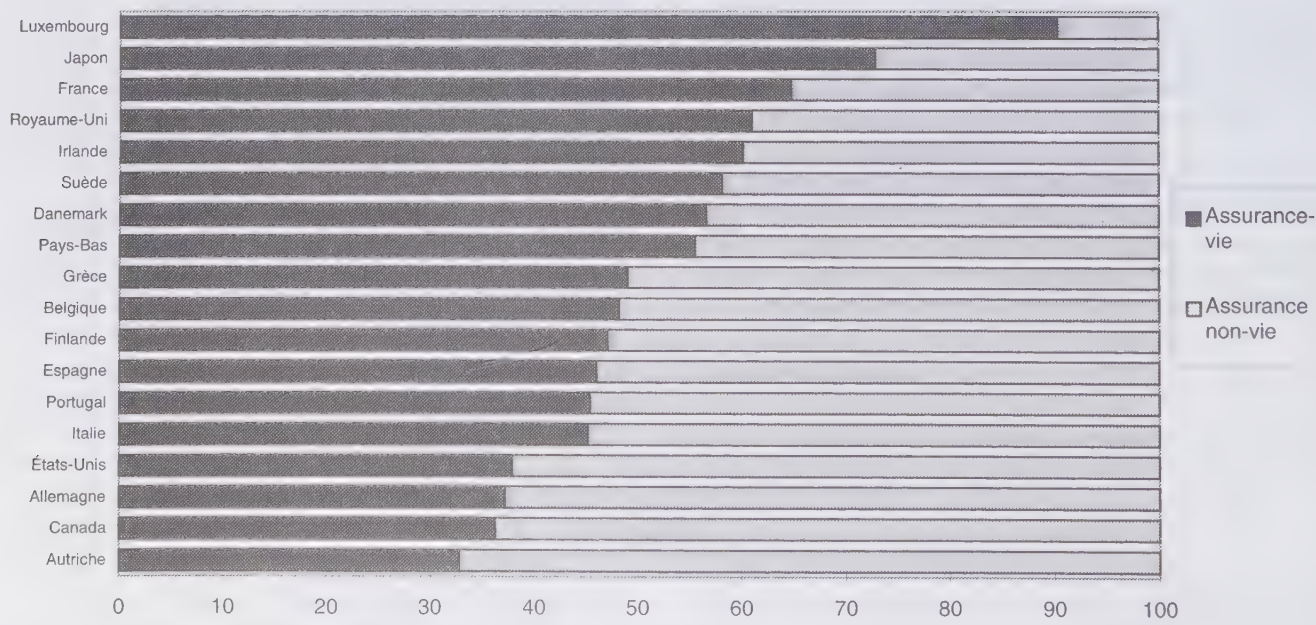
« L'assurance automobile, un budget de plus de 3 000 francs », *INSEE-Première*, n° 554, novembre 1997;

Annuaire des statistiques d'assurances 1990-1997; OCDE.



GRAPHIQUE M.04

Part de l'assurance vie et non-vie en 1997 dans plusieurs pays de l'OCDE



Source : Annuaire des statistiques d'assurance 1990-1997, OCDE, 1999

TABLEAU M.04-1

Variation du nombre des sociétés d'assurance et de réassurance (1)

Situation au 31 décembre

Source : Commission de contrôle des assurances (CCA)

Forme juridique	1996	1997	1998	Variation 1998
Sociétés d'assurance non-vie				
Sociétés nationales	3	3	2	- 1
Sociétés anonymes	145	147	146	- 1
Sociétés d'assurance mutuelle rémunérant des intermédiaires	52	50	51	1
Sociétés d'assurance mutuelle ne rémunérant pas des intermédiaires	19	19	19	-
Mutuelles locales ou professionnelles	82	55	53	- 2
Mutuelles agricoles	24	24	24	-
Succursales d'entreprises étrangères hors E.E.E (2)	16	14	12	- 2
Succursales de l'Espace Économique Européen	79	...	...	...
Sociétés étrangères opérant en libre prestation de services	360	...	...	...
Divers (3)	1	1	1	-
Société dispensée d'agrément (4)	1	1	1	-
Total	782	...	...	...
Sociétés d'assurance sur la vie				
Sociétés nationales	3	2	-	- 2
Sociétés anonymes	101	88	81	- 7
Sociétés d'assurance mutuelle	14	14	14	-
Succursales d'entreprises étrangères hors E.E.E	5	5	4	- 1
Succursales de l'Espace Économique Européen	7	...	...	...
Sociétés étrangères opérant en libre prestation de services	77	...	...	...
Sociétés tontinières	3	3	3	-
Total	210	...	...	...
Sociétés d'assurance mixtes				
Société nationale	///	1	1	-
Sociétés anonymes	12	22	29	7
Sociétés d'assurance mutuelle	2	3	3	-
Sociétés étrangères opérant en libre prestation de services	21	...	...	...
Total	35	...	...	...
Sociétés de réassurance				
Sociétés anonymes	20	25	27	2
Société d'assurance mutuelle	1	1	1	-
Total	21	26	28	2

(1) À l'exclusion des sociétés en liquidation.

(2) E.E.E. : Espace Économique Européen.

(3) Caisse départementale des incendiés de la Meuse.

(4) Caisse régionale d'assurances mutuelles agricoles d'Antilles-Guyane.

TABLEAU M.04-2

Effectifs du secteur de l'assurance

Sources : Organismes professionnels

	1994	1995	1996	1997	1998
Personnels salariés employés par les sociétés d'assurances.....	122 000	121 800	135 400	133 100	132 050
Agences générales					
Agents.....	17 400	17 400	17 100	16 800	16 280
Personnel des agences.....	35 000	35 000	35 000	35 000	32 000
Total.....	52 400	52 400	52 100	51 800	48 280
Cabinets de courtage					
Courtiers.....	2 400	2 400	2 400	2 500	2 500
Personnels de cabinets de courtage.....	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Total.....	18 400	18 400	18 400	18 500	18 500
Experts techniques.....	4 400	4 400	4 400	4 400	4 400
Total.....	197 200	197 000	210 300	207 800	203 230

TABLEAU M.04-3

Évolution des primes d'assurance

Primes émises brutes de cession en réassurance

Source : Commission de contrôle des assurances (CCA)

Unité : Million de francs

	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	1997
1) Affaires directes d'assurances sur la vie et capitalisation					
Opérations de capitalisation (en francs et en unités de compte)	28 940	26 336	///	///	///
Opérations de capitalisation (en francs)	///	///	25 170	26 985	27 547
Assurances individuelles (en francs et en unités de compte)	89 047	102 458	—	—	—
Contrats individuels et groupes ouverts	—	—	272 205	315 163	338 183
Assurances collectives (y compris groupes ouverts, en francs et en unités de compte)	198 522	250 573	—	—	—
Contrats collectifs	—	—	73 433	83 796	74 012
Contrats en unité de compte (assurances sur la vie et capitalisation)	—	—	43 625	36 684	73 894
Contrats collectifs relevant de l'article L441-1 (autres affaires avant 1995)	1 606	1 641	1 838	1 612	1 737
Opérations tontinières	357	378	438	487	587
Total des affaires directes en France métropolitaine	318 472	381 386	416 709	464 727	515 960
Départements et territoires d'Outre-Mer	807	964	—	—	—
Total des affaires directes en France	319 279	382 350	416 709	464 727	515 960
Total des affaires dans l'Union européenne (1)	—	—	1 046	728	391
Total des affaires hors Union européenne (2)	—	—	64	65	76
Total des affaires directes à l'étranger	484	563	1 110	793	467
Total général des opérations d'assurance sur la vie	319 763	382 913	417 819	465 520	516 427
Évolution des primes en %	23,8	19,7	9,1	11,4	10,9
2) Affaires directes d'assurance non-vie					
Dommages corporels	49 683	52 422	54 482	55 799	57 282
Opérations réalisés par les sociétés vie et mixtes (3)	4 302	4 371	9 914	14 889	17 354
Opérations réalisées par les sociétés non-vie	45 381	48 051	44 568	40 910	39 928
Automobile	77 174	82 494	89 505	91 926	91 245
Dommages aux biens	50 028	52 896	56 422	58 984	58 063
Garantie légale des catastrophes naturelles	4 218	4 671	4 910	5 079	5 032
Responsabilité civile générale	8 988	9 401	9 520	10 239	10 389
Protection juridique, assistance, pertes pécuniaires diverses	8 430	9 088	9 715	10 025	10 967
Transports	8 827	9 257	9 844	9 205	8 713
Assurance construction (dommages ouvrages et responsabilité civile décennale)	3 268	3 082	4 262	4 759	5 515
Crédit et caution	3 657	3 810	3 866	3 938	3 948
Total des affaires directes en France métropolitaine	214 273	227 121	242 526	249 954	251 154
Départements et territoires d'Outre-Mer	2 218	2 211	—	—	—
Total des affaires directes en France	216 491	229 332	242 526	249 954	251 154
Total des affaires dans l'Union européenne (1)	—	—	5 095	5 093	5 148
Total des affaires hors Union européenne (2)	—	—	1 357	1 368	1 238
Total des affaires directes à l'étranger	7 017	6 476	6 452	6 461	6 386
Total général des opérations d'assurance non-vie	223 598	235 808	248 978	256 415	257 540
3) Ensemble des affaires directes					
En France	535 770	611 682	659 235	714 681	767 114
À l'étranger	7 591	7 039	7 562	7 254	6 853
Total des affaires directes	543 361	618 721	666 797	721 935	773 967

N.B. Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU M.04-3 (suite et fin)

Évolution des primes d'assurance

Primes émises brutes de cession en réassurance

Source : Commission de contrôle des assurances (CCA) Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997
4) Opérations de réassurance					
Sociétés d'assurance vie et mixtes					
En France	6 196	9 940	15 433	13 710	14 797
À l'étranger	191	154	7	2	2
Total	6 387	10 094	15 440	13 712	14 799
Sociétés d'assurance non-vie					
En France	25 759	31 861	38 706	35 239	33 473
À l'étranger	1 848	1 781	841	894	865
Total	27 607	33 642	39 547	36 133	34 338
Ensemble des sociétés d'assurance					
En France	31 955	41 801	54 139	48 949	48 270
À l'étranger	2 039	1 935	848	896	867
Total	33 994	43 736	54 987	49 845	49 137
Sociétés de réassurance françaises					
En France	—	—	29 129	24 097	21 365
À l'étranger	—	—	2 046	1 804	1 661
Total	—	—	31 175	25 901	23 026
Total des opérations de réassurance					
En France	—	—	83 268	73 046	69 635
À l'étranger	—	—	2 894	2 700	2 528
Total	—	—	86 162	75 746	72 163

(1) Affaires directes, libre prestation de services (LPS) et acceptations.
(2) Affaires directes et acceptations.
(3) Ce tableau inclut les opérations d'assurance des dommages corporels pratiquées par les sociétés d'assurance sur la vie et les sociétés mixtes. Précédemment elles étaient regroupées avec les opérations d'assurance sur la vie.

TABLEAU M.04-4

Primes nettes d'annulation perçues par les sociétés d'assurance relevant de la Commission de contrôle des assurances

Année 1997

Source : Commission de contrôle des assurances (CCA)

Unité : Million de francs

	Sociétés nationales anonymes et mutuelles rémunérantes	Mutuelles non rému- nérantes	Sociétés mutuelles	Tontines	Extra commu- nautaires	Total
Sociétés d'assurance sur la vie et sociétés mixtes	514 777	•	28 260	587	5 033	548 657
Sociétés d'assurance non-vie	199 067	71 831	•	•	3 551	274 449

TABLEAU M.04-5

Comptes techniques simplifiés des sociétés d'assurance sur la vie et des sociétés mixtes

Hors tontines

Année 1997

Source : Commission de contrôle des assurances (CCA)

Unité : Million de francs

	Montant	% des primes
Ressources		
Primes	527 824	100,0
Résultat financier du compte technique	198 267	37,6
Autres produits	1 360	0,3
Charges incombant aux réassureurs	13 803	2,6
Total des ressources	741 254	140,4
Charges		
Charges des sinistres	209 900	39,8
Charges des provisions techniques	309 004	58,5
Participation aux résultats	160 189	30,3
Frais d'acquisition et d'administration	36 769	7,0
Autres charges techniques	3 442	0,7
Primes cédées aux réassureurs	12 782	2,4
Total des charges	732 086	138,7
Résultat technique	9 168	1,7

TABLEAU M.04-6

Compte de résultat technique des sociétés d'assurance non-vie

Y compris les succursales étrangères

Année 1997

	Unité : Million de francs	
	Montant	% des primes
Ressources		
Primes	274 449	100,0
Résultat financier du compte technique	21 919	8,0
Autres produits techniques	2 734	1,0
Charges incombant aux organismes dispensés d'agrément	656	0,2
Charges incombant aux réassureurs	42 283	15,4
Total	342 041	124,6
Charges		
Prestations et frais payés	196 780	71,7
Charges des provisions techniques	20 018	7,3
Participation aux résultats	2 902	1,1
Frais d'acquisition et d'administration	55 920	20,4
Autres charges techniques	7 783	2,8
Primes cédées aux organismes dispensés d'agrément	983	0,4
Primes cédées aux réassureurs	46 023	16,8
Total des charges	330 409	120,4
Résultat technique	11 632	4,2

TABLEAU M.04-7

Compte de résultat non technique des sociétés d'assurance sur la vie et des sociétés mixtes

Hors tontines

Année 1997

	Unité : Million de francs	
	Montant	% des primes
Ressources		
Résultat technique	8 438	1,6
Résultat financier du compte non technique	6 136	1,2
Produits exceptionnels et autres produits	870	0,2
Total	15 444	2,9
Charges		
Charges exceptionnelles et charges non techniques	2 765	0,5
Participation des salariés	165	—
Impôts sur les bénéfices	4 005	0,8
Total	6 935	1,3
Résultat de l'exercice	8 509	1,6

TABLEAU M.04-8**Compte de résultat non technique des sociétés d'assurance non-vie**

Année 1997

Source : Commission de contrôle des assurances (CCA)

Unité : Million de francs

	Montant	% des primes
Ressources		
Résultat technique	11 633	4,2
Résultat financier du compte non technique	7 105	2,6
Autres produits non techniques et produits exceptionnels	3 961	1,4
Total des ressources	22 699	8,3
Charges		
Autres charges non techniques et charges exceptionnelles	7 069	2,6
Participation des salariés	473	0,2
Impôts sur les bénéfices	6 254	2,3
Total des charges	13 796	5,0
Résultat de l'exercice	8 903	3,2

TABLEAU M.04-9**Bilan simplifié des sociétés d'assurance sur la vie, des sociétés mixtes et des assurances non-vie**

Succursales étrangères comprises

Année 1997

Source : Commission de contrôle des assurances (CCA)

Unité : Million de francs

	Montant	% du total		Montant	% du total
Bilan simplifié des sociétés d'assurance sur la vie et des sociétés mixtes :					
Actif			Passif		
Placements	3 189 368	91,5	Capitaux propres et passifs subordonnés	148 117	4,2
Part des réassureurs dans les provisions techniques	53 722	1,5	Provisions techniques	3 158 722	90,6
Créances	96 685	2,8	Provisions pour risques et charges	10 523	0,3
Actifs incorporels et autres actifs	48 216	1,4	Dettes	168 186	4,8
Comptes de régularisation et différences de conversion	97 555	2,8			
Total	3 485 546	100,0	Total	3 485 548	100,0
Bilan simplifié des sociétés d'assurance non vie :					
Actif			Passif		
Placements	523 629	73,4	Capitaux propres et passifs subordonnés	143 638	20,1
Part des réassureurs dans les provisions techniques	75 189	10,5	Provisions techniques	470 663	66,0
Créances	72 797	10,2	Provisions pour risques et charges	15 481	2,2
Actifs incorporels et autres actifs	26 588	3,7	Dettes	83 611	11,7
Comptes de régularisation et différences de conversion	15 191	2,1			
Total	713 394	100,0	Total	713 393	100,0

TABLEAU M.04-10

Part en % des primes brutes d'assurance rapportée au produit national brut dans plusieurs pays de l'OCDE

Source : OCDE

Pays	r 1990	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	1997
Union Européenne (UE) (1)	5,79	6,29	6,75	6,89	6,97	7,20	7,51
Allemagne	5,92	5,83	6,26	6,44	6,58	6,65	6,64
Autriche	4,93	5,00	5,50	5,40	5,55	6,22	5,37
Belgique	4,64	4,91	5,13	5,17	5,33	5,59	5,77
Danemark	4,44	4,67	5,17	5,54	5,75	6,18	6,42
Espagne	3,53	4,09	4,30	5,10	4,81	5,04	5,17
Finlande	6,59	6,49	2,78	2,90	3,28	3,95	3,66
France	5,89	6,68	7,64	8,27	8,57	9,08	9,41
Grèce (2)	1,28	1,45	1,42	1,44	1,43	1,54	1,57
Irlande	8,96	8,33	9,11	9,28	8,63	9,52	10,52
Italie	2,63	3,04	3,27	3,41	3,52	3,58	4,14
Luxembourg	4,29	4,45	4,10	10,81	24,03	21,36	30,45
Pays-Bas (3)	7,64	7,95	7,96	8,29	8,86	9,11	9,35
Portugal	2,95	3,38	3,91	4,08	4,55	5,06	4,95
Royaume-Uni (4)	10,58	12,58	12,95	11,81	11,38	11,81	11,97
Suède	5,23	5,49	6,14	5,79	5,47	5,64	5,81
OCDE (1)	7,44	7,55	7,91	8,01	8,01	7,97	8,40
dont : États-Unis	9,73	9,60	9,82	9,73	9,57	9,49	10,23
Japon	8,43	8,29	8,52	8,48	8,53	8,04	8,06
Canada	4,72	4,85	4,36	4,47	4,55	4,35	4,19
Suisse	8,02	8,58	9,08	9,59	10,33	11,18	11,94

(1) Uniquement pour les données disponibles.
(2) Sur la base des primes nettes émises jusqu'à 1991.
(3) Sur la base des primes nettes émises pour l'assurance vie jusqu'à 1994.
(4) Sur la base des primes nettes émises pour l'assurance vie jusqu'à 1995.

TABLEAU M.04-11

Part de marché de l'assurance dans plusieurs pays de l'OCDE

Sur la base des primes brutes directes

Source : OCDE

Pays	r 1990	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	1997
Union Européenne (UE) (1)	30,21	32,68	29,92	29,53	31,26	32,84	31,17
Allemagne	7,02	7,82	7,65	7,67	8,39	8,24	7,11
Autriche	0,62	0,64	0,64	0,61	0,68	0,75	0,57
Belgique	0,72	0,75	0,70	0,70	0,77	0,79	0,72
Danemark	0,47	0,47	0,46	0,49	0,55	0,60	0,56
Espagne	1,37	1,61	1,32	1,43	1,43	1,55	1,41
Finlande	0,71	0,48	0,15	0,17	0,22	0,27	0,23
France	5,56	6,00	6,10	6,39	6,99	7,39	6,71
Grèce (2)	0,08	0,10	0,09	0,09	0,10	0,11	0,11
Irlande	0,32	0,29	0,28	0,28	0,29	0,35	0,39
Italie	2,25	2,50	2,04	2,00	2,02	2,29	2,41
Luxembourg	0,04	0,04	0,03	0,09	0,22	0,19	0,25
Pays-Bas (3)	1,71	1,74	1,59	1,63	1,87	1,91	1,74
Portugal	0,16	0,22	0,21	0,21	0,25	0,29	0,26
Royaume-Uni (4)	8,23	9,11	7,92	7,10	6,80	7,36	8,04
Suède	0,95	0,93	0,73	0,67	0,67	0,75	0,68
OCDE :							
dont : États-Unis	44,15	40,79	41,12	39,26	36,93	38,47	42,50
Japon	19,78	20,95	23,26	23,08	23,26	19,55	17,31
Canada	2,16	1,91	1,57	1,46	1,42	1,40	1,34
Suisse	1,45	1,42	1,37	1,46	1,69	1,74	1,56

(1) Uniquement pour les données disponibles.
(2) Sur la base des primes nettes émises jusqu'à 1991.
(3) Sur la base des primes nettes émises jusqu'à 1994.
(4) Sur la base des primes nettes émises jusqu'à 1995.

TABLEAU M.04-12

Primes brutes totales des assurances émises dans plusieurs pays de l'OCDE

Source : OCDE

Unité : Million de dollars

Pays	r 1990	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	1997
Union Européenne (UE) (1)	415 233	551 260	538 006	582 578	666 299	694 017	677 010
Allemagne	91 194	144 623	151 150	168 412	200 200	196 995	177 621
Autriche	8 540	10 341	11 024	12 120	14 240	16 013	12 844
Belgique	9 695	11 594	11 378	12 349	15 458	15 813	14 743
Danemark	6 862	8 317	8 109	9 758	11 376	12 332	11 700
Espagne	18 141	24 671	21 640	25 703	27 971	30 378	28 527
Finlande	9 433	7 414	2 665	3 115	4 474	5 319	4 658
France	78 390	99 451	107 304	119 249	142 123	149 294	139 333
Grèce (2)	1 067	1 429	1 525	1 655	1 925	2 194	2 143
Irlande	4 096	4 741	4 685	4 984	5 680	6 825	8 269
Italie	33 108	43 426	37 097	38 943	42 654	48 245	52 001
Luxembourg (3)	444	562	528	1 582	4 156	3 631	4 811
Pays-Bas	22 712	26 789	26 647	29 911	36 502	37 118	34 654
Portugal	2 079	3 242	3 322	3 632	4 856	5 585	5 100
Royaume-Uni (4)	115 274	148 254	138 604	138 100	140 298	148 610	165 969
Suède (5) (6)	14 198	16 404	12 329	13 064	14 386	15 667	14 638
OCDE (1)	1 370 342	1 620 960	1 723 398	1 882 097	2 060 526	2 052 423	2 099 868
dont : États-Unis	606 925	654 071	705 008	731 673	763 639	795 115	891 694
Japon	258 310	316 151	372 829	406 604	448 384	376 514	344 074
Canada	32 443	31 940	28 033	28 758	30 083	30 232	29 914
Suisse	27 315	32 658	33 723	37 985	45 444	38 963	34 713

(1) Uniquement pour les données disponibles.

(2) Sur la base des primes nettes émises jusqu'à 1991.

(3) Sur la base des primes brutes directes jusqu'à 1993.

(4) Sur la base des primes nettes émises pour l'assurance-vie jusqu'à 1992.

(5) Sans les succursales des assureurs étrangers pour l'assurance-vie pour 1990.

(6) Sans les succursales des assureurs étrangers pour l'assurance non-vie jusqu'à 1996.

TABLEAU M.04-13

Répartition des placements d'assurance

Valeurs conservées par les entreprises - estimation d'inventaire (valeur nette)

Année 1997

Source : Commission de contrôle des assurances (CCA)

Unité : Millier de francs

Nature des valeurs	OCDE		Hors OCDE	
	Vie et mixtes	Non-vie	Vie et mixtes	Non-vie
Immeubles et parts de SCI (1)	108 900	64 254	132	63
Actions et titres à revenu variable (OPCVM inclus) (2)	314 848	141 208	369	5 804
Obligations et titres à revenu fixe (OPCVM inclus)	2 364 167	267 342	204	253
Prêts et effets assimilés	68 449	13 058	0	21
Dépôts auprès des cédantes	11 949	25 530	—	135
Autres placements	42 583	4 178	50	392
Total	2 910 896	515 570	755	6 668

(1) SCI : Société Civile Immobilière.

(2) OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs mobilières.



180 pages
Format 21 x 29,7
*** Abonnement (1 an, 10 numéros) :**
France : 414 FF (63,11 €)
Europe : 518 FF (78,97 €)
Reste du monde : 633 FF (96,50 €)
+ participation aux frais d'envoi :
France 20 FF (3,05 €), Étranger 35 FF (5,34 €)

Format 21 x 29,7

* Abonnement (1 an, 10 numéros) :

France : 414 FF (63,11 €)

Europe : 518 FF (78,97 €)

Reste du monde : 633 FF (96,50 €)

+ participation aux frais d'envoi :

France 20 FF (3,05 €), Étranger 35 FF (5,34 €)

1998 - 6/7
N° 316-317

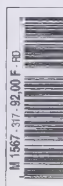
REYUE MENSUELLE

Les services à domicile

Les aides aux personnes âgées dépendantes

Intéressement et salaires

**Dossier : ÉCHANTILLON
DÉMOGRAPHIQUE PERMANENT**
Six études des mobilités
sociales et professionnelles



INSEE

Les études qui y sont proposées sont spécialement destinées aux professeurs d'économie, aux chercheurs et aux étudiants à partir du second cycle du supérieur.

Indépendants et PME... Horaires et temps de travail... L'emploi dans les services... L'échantillon démographique permanent... Comparaison des salaires en France et en Allemagne... Le crédit interentreprises ... La mortalité infantile... Le secteur pharmaceutique... Mesurer la pauvreté aujourd'hui... L'insertion de jeunes, etc.



INSEE

<http://www.insee.fr>

Adresse : _____

[illegible]

N

Finances

Monnaie, Crédit, Épargne, Patrimoine

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphiques et tableaux.

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Agrégats de monnaie et de placement.

Graphique. Évolution des taux d'intérêt à court terme.

Graphique. Évolution des taux d'intérêt à long terme.

- | | |
|---|--|
| 1. Parité de l'euro par rapport aux onze monnaies. | 9. Crédits à l'économie - Répartition par réseau. |
| 2. Évolution du nombre des établissements relevant de la loi bancaire. | 10. Les crédits à l'économie par objet. |
| 3. Bilan des institutions financières monétaires (IFM) hors Banque de France. | 11. Conditions de rémunération des principales formes d'épargne en vigueur au 31 décembre. |
| 4. Bilan de la Banque de France. | 12. Bilan agrégé des banques dans les DOM et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. |
| 5. Les agrégats de monnaie et de placement. | 13. Agrégats de monnaie et de placement; contreparties de M3 dans les TOM. |
| 6. Coût du crédit. | 14. Comptes de patrimoine des secteurs institutionnels. |
| 7. L'endettement intérieur total. | |
| 8. Principaux taux d'intérêt débiteurs. | |

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la Banque de France, « Direction des études et statistiques monétaires », « Service des analyses et statistiques monétaires » et la Direction des études et des synthèses économiques de l'INSEE, division « Synthèse conjoncturelle ».

1. PRÉSENTATION

En 1998, l'endettement intérieur total accélère quelque peu (3,9 % après 3,7 % en 1997). Les crédits à l'économie, après s'être contractés en 1996 de 2,5 % progressent de 2,3 % en 1997 et de 1,2 % en 1998. La reprise du crédit aux entreprises s'accroît; en légère progression en 1997, après une forte contraction de 4,4 % en 1996, il s'accroît de 2 % en 1998. Le recours aux financements sur les marchés continue d'évoluer avec dynamisme (monétaire, obligataire et des actions).

Le maintien des taux d'intérêt à un bas niveau favorise la poursuite de la reprise des achats de logement : les crédits à l'habitat augmentent de 2,5 % en 1998, contre 1,4 % en 1997. Les encours des crédits de trésorerie des ménages progressent fortement en 1998 (+ 7,0 %), à un rythme légèrement en retrait par rapport à 1997 (+7,9 %).

Enfin, compte tenu du bas niveau des rendements à court terme, le processus de réallocation de portefeuille par dégagement des OPCVM monétaires et des dépôts à terme se poursuit.

2. MÉTHODOLOGIE

La loi n° 84-46 du 24 janvier 1984, dite loi bancaire, définit le cadre institutionnel dans lequel s'exerce l'activité des établissements de crédit.

Les statistiques permettant de suivre cette activité sont établies par la Banque de France.

Nomenclature des institutions financières utilisée pour l'établissement des statistiques monétaires et financières

Cette nomenclature est commune aux statistiques monétaires et aux tableaux d'opérations financières de la comptabilité nationale (1).

Les institutions financières sont classées en trois grandes catégories :

Établissements de crédit et assimilés :

— Banque de France et Fonds de stabilisation des changes :

Banque de France (2);

Fonds de stabilisation de change (2), (3);

— Banques :

Banques « Association Française des Banques » (AFB) non compris NATEXIS;

Banque NATEXIS;

Banques mutualistes ou coopératives :

Banques populaires,

Caisse nationale de crédit agricole (CNCA),

Crédit mutuel,

Caisse centrale de crédit coopératif,

Banque fédérale mutualiste;

Crédits municipaux;

Groupements de banques pour l'émission d'emprunts obligataires (GBPE) (2), (4).

— Caisses d'épargne :

Caisses d'épargne et de prévoyance :

Sociétés financières affiliées au réseau des Caisses d'épargne (CE),

Société centrale des caisses d'épargne pour l'émission et le crédit (SEC),

Société centrale des caisses d'épargne et de prévoyance (SCT);

Caisse nationale d'épargne (La Poste) (2).

— Caisse des dépôts et consignations (CDC) :

Caisse des dépôts (2);

Caisse de garantie pour le logement social (CGLS).

— Sociétés financières et assimilées :

Sociétés financières soumises à des dispositions particulières :

Sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (SICOMI),

SOFERGIE,

Sociétés de financement des télécom,

Sociétés de crédit différé,

Sociétés anonymes de crédit différé,

Sociétés anonymes de crédit immobilier (SACI),

Caisse de refinancement hypothécaire;

Sociétés financières habilitées à titre individuel (SFHTI) :

Sociétés de crédit-bail immobilier,

Sociétés de location avec option d'achat,

Sociétés de gestion de moyens de paiements,

Autres sociétés financières;

Maisons de titres;

Sociétés de bourse (2), (5);

Instituts régionaux de participation (IRP) (2), (4);

Sociétés de contrepartie (2), (4).

— Institutions financières spécialisées et assimilées :

Institutions financières spécialisées (IFS) :

Caisse française de développement,

Comptoir des entrepreneurs,

Banque pour le développement des petites et moyennes entreprises (BDPME),

Crédit foncier de France,

Crédit local de France,

MATIF-SA,

Sociétés de développement régional (SDR),

SOCREDOM,

Société française pour l'assurance du capital-risque des PME (SOFARIS) (3),

Société des bourses françaises (SBF), (suite à une réorganisation du groupe SBF-PARISBOURSE en 1999, la SBF est désormais incluse dans PARISBOURSE SBF SA);

Institutions financières spécialisées assimilées :

Caisse nationale des autoroutes (CNA) (2),

- Caisse nationale des télécommunications (CNT) (2).
- Institutions financières diverses :
 - Fonds communs de créances (FCC) (2);
 - Sociétés de caution mutuelle (SCM) (3);
 - Groupements professionnels de répartition d'emprunts collectifs au profit d'agents non bancaires (2), (3);
 - Autoroutes de France (2), (3);
 - Comités interprofessionnels du logement (CIL) (2), (3).

Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) :

- OPCVM monétaires (2), (6);
- Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) court terme;
- Fonds commun de placement (FCP) court terme;
- Autres OPCVM (2), (6) :
 - SICAV et FCP long terme à vocation générale,
 - SICAF (3);
 - FCP Entreprises (3),
 - FCP à risques (3).

État :

- Trésor public (2);
- La Poste (comptes courants postaux) (2).

Les agrégats de monnaie et de placement

Depuis la réforme des statistiques monétaires de 1991, les OPCVM sont considérés comme des institutions financières à part entière. Leur traitement est analogue à celui des établissements de crédit.

Le décloisonnement des marchés et la montée du phénomène d'innovation financière ont rendu nécessaire pour les autorités monétaires un suivi attentif, non seulement de la monnaie à proprement parler (correspondant aux agrégats M), mais également d'indicateurs représentatifs des autres catégories de placements financiers détenus par les agents non financiers.

Au-delà de M4, les différents placements non monétaires sont classés en trois sous-ensembles distincts, les agrégats de placement, aussi homogènes que possible, en fonction de leurs caractéristiques propres et par ordre de proximité décroissante avec les avoirs monétaires.

Les agrégats de monnaie et de placement recensent exclusivement les avoirs détenus par les agents non financiers résidents.

Les divers postes d'actif du bilan consolidé sont regroupés en grandes rubriques dénommées « contreparties ». Viennent en déduction les engagements non retenus dans M3. Le choix des regroupements au titre des contreparties a pour but de mettre en lumière les principaux « canaux » de la création monétaire au sens de M3.

On peut distinguer d'abord deux contreparties principales : les créances nettes sur l'extérieur et le crédit interne que l'on peut décomposer en créances sur l'État et créances sur le secteur privé (appelées créances sur l'économie).

Viennent ensuite, en déduction dans les contreparties, les ressources stables nettes des établissements de crédit ainsi que l'épargne contractuelle incluse dans P1 (PEL, Livrets d'Épargne Entreprise : LEE, contrats d'épargne auprès des sociétés de crédit différé, PEP bancaires).

Enfin, l'ensemble des opérations d'actif et de passif des institutions financières qui ne peuvent être classées dans l'une des rubriques précédentes sont regroupées dans une contrepartie appelée « Divers nets ».

Les comptes de patrimoine

Les comptes de patrimoine décrivent l'état des actifs (financiers ou non) et des passifs de chaque secteur institutionnel en fin d'année.

Les actifs non financiers, détenus par les unités résidentes, se composent d'actifs reproductibles fixes (logements, autres constructions, matériels, cheptel) ou circulants (stocks), d'actifs corporels non reproductibles (terrains non bâtis) et d'actifs incorporels (brevets, fonds de commerce...). Les actifs financiers regroupent principalement les liquidités, les valeurs mobilières (actions, obligations) et les prêts. Ce sont des droits sur le patrimoine d'autres unités, résidentes ou non, chez qui l'on enregistre les passifs correspondants.

Les comptes de patrimoine ont pour solde la valeur nette (globale), différence entre le total des actifs détenus par chaque secteur institutionnel, ou l'économie nationale, et ses dettes.

Les dettes n'incluent pas les actions et autres participations inscrites au passif car elles ne constituent pas à proprement parler une dette exigible par les actionnaires. On peut décomposer la valeur nette entre actions et autres participations d'une part, et valeur nette indépendante d'autre part.

(1) Activités métropolitaines des agents financiers dont le siège social est situé en métropole – Monaco inclus – c'est-à-dire à l'exclusion des DOM-TOM pour la Comptabilité Nationale. – Activités métropolitaines des agents financiers dont le siège social est situé sur le territoire de la République française – Monaco inclus – c'est-à-dire DOM-TOM inclus, pour les statistiques monétaires.

(2) Hors loi bancaire.

(3) Non recensé actuellement dans les statistiques monétaires.

(4) Non recensé actuellement dans les statistiques monétaires et financières, faute de données disponibles.

(5) Les sociétés de bourse ne sont soumises à la loi bancaire que si elles optent pour le statut de Maison de titres (article 18 de la loi du 24 janvier 1984 modifié par la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992).

(6) Depuis le 1er janvier 1994, les catégories d'OPCVM sont les suivantes : d'une part les OPCVM (SICAV et FCP) « monétaires » et d'autre part, les autres OPCVM, SICAV et FCP, « obligations et autres titres de créances », « actions », « garantis » et « diversifiés ».

Le patrimoine national représente la valeur des actifs non financiers détenus par les unités résidentes, majorée des actifs financiers, nets des passifs, vis-à-vis d'unités non résidentes. Il correspond également à la valeur nette indépendante de l'économie nationale ou à la somme des valeurs nettes indépendantes des secteurs résidents.

Le patrimoine des ménages ne comprend pas les biens durables (automobiles, meubles...), ni les oeuvres d'art. Il n'intègre pas non plus les droits à la retraite des régimes par répartition.

Le patrimoine des administrations publiques comprend l'ensemble du domaine privé de l'État, des collectivités locales et des autres organismes publics : bâtiments administratifs, matériels... Il est plus difficile de déterminer la propriété du domaine public. Le domaine public aérien, les rivages et les eaux territoriales sont exclus du champ de la Comptabilité nationale. Le patrimoine des administrations comprend le domaine public artificiel créé par investissement lorsque la dépense correspondante est enregistrée au compte de capital (routes, ports, aérodromes). En revanche, les biens immobiliers mis à la disposition d'autres organismes et les concessions de services publics (autoroutes...) n'en font pas partie. Le domaine public artificiel qui n'a pas été acquis à titre onéreux (monuments historiques) n'est pas pris en compte actuellement, en partie faute d'informations statistiques.

3. DÉFINITIONS

Agent résident

Est résidente toute personne se trouvant sur le territoire économique français pendant une période supérieure à un an (on ne tient pas compte, pour cette définition, des absences temporaires au titre du tourisme, des voyages d'affaires, du travail frontalier ou saisonnier). La population totale résidente comprend l'ensemble des personnes physiques résidentes, quelle que soit leur nationalité.

L'agrégat M1

L'agrégat M1 regroupe les moyens de paiement utilisables en France, c'est-à-dire :

- les billets émis par la Banque de France sur le territoire métropolitain et détenus par les agents non financiers;
- les monnaies divisionnaires émises par le Trésor et mises en circulation par la Banque de France;
- les dépôts à vue en francs mobilisables par chèques gérés par les établissements de crédit, le Trésor et La Poste (centres de chèques postaux [CCP]).

Sont exclus les dépôts à vue en devises (car il ne s'agit pas de moyens de paiement utilisables en France et leur détention comporte un risque de perte en capital).

L'agrégat M2

L'agrégat M2 comprend, en plus de M1, les placements à vue en francs rémunérés, dont les taux sont pour la plu-

part réglementés, effectués auprès des établissements de crédit et du Trésor, et non mobilisables par chèques (comptes sur livrets) :

- les livrets A;
- les livrets A-HLM;
- les livrets bleus;
- les comptes épargne-logement (CEL);
- les CODEVI;
- les livrets d'épargne populaire (LEP);
- les livrets soumis à l'impôt.
- les livrets jeunes.

L'agrégat M3

L'agrégat M3 inclut, outre M2 :

- les placements monétaires en devises;
- tous les placements à terme non négociables sur un marché, gérés par les établissements de crédit, le Trésor et La Poste (les comptes à terme traditionnels, rémérés (1), pensions, ainsi que les bons de caisse, bons d'épargne des établissements de crédit, du Trésor et de La Poste);
- les titres de créances négociables émis par les établissements de crédit et détenus par le public (certificats de dépôt, bons émis par les sociétés financières et les institutions financières spécialisées ou assimilées et bons à moyen terme négociables), ainsi que les parts de Fonds communs de créances à moins de cinq ans;
- la totalité des parts et titres d'Organismes de placement collectif en valeur mobilières [OPCVM (2)] court terme détenus par les agents non financiers, en tant qu'éléments monétaires inscrits au passif des bilans d'institutions financières.

L'agrégat M4

L'agrégat M4 regroupe, outre M3 :

- les bons du Trésor;
- les billets de trésorerie et les bons à moyen terme négociables émis par les sociétés non financières.

À l'instar des séries monétaires, des contreparties ont été construites et réropolées en accord avec la nouvelle méthodologie. Dès lors que les OPCVM ne sont pas de simples écrans, mais des intermédiaires financiers, il est justifié de les faire figurer dans un tableau d'équilibre agrégats-contreparties.

(1) Vente de titres avec faculté de rachat.

(2) Les agents non financiers peuvent souscrire des titres auprès des organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Ceux-ci, selon leur objectif de gestion, peuvent placer les fonds ainsi obtenus soit sur des actifs très liquides (ils rémunèrent alors leurs clients à des taux proches du marché monétaire et se dénomment OPCVM monétaires), soit en privilégiant l'investissement en valeurs mobilières classiques majoritairement obligataires ou composées d'actions. La rémunération beaucoup plus aléatoire des titres détenus par l'agent non financier dépend alors des performances du marché financier.

Les contreparties de M3 sont calculées à partir d'une consolidation des bilans des établissements de crédit situés sur le territoire métropolitain – Monaco inclus – et des OPCVM.

L'agrégat P1

L'agrégat P1 rassemble des placements stables par vocation et non négociables sur un marché, c'est-à-dire :

- les plans d'épargne-logement (PEL);
- les livrets d'épargne-entreprise (LEE);
- les contrats d'épargne auprès des sociétés de crédit différé;
- certaines réserves techniques d'assurance :
 - les plans d'épargne populaire (PEP);
 - les bons de capitalisation (émis par les entreprises d'assurance).
- Les PEP bancaires.

L'agrégat P2

L'agrégat P2 regroupe :

- les obligations;
- les titres d'OPCVM obligataires;
- les réserves techniques d'assurance représentative de l'assurance-vie.

L'agrégat P3

L'agrégat P3 comprend :

- les actions;
- les titres d'OPCVM actions.

Les créances nettes sur l'extérieur

La contrepartie « Extérieur » mesure l'incidence du solde des transactions courantes de la balance des paiements et du solde des mouvements de capitaux à court et long terme des agents non financiers sur les avoirs monétaires des résidents. Elle englobe tous les postes d'actif et de passif des bilans des institutions financières, concernant les relations avec les non-résidents, qu'ils soient des agents financiers ou non.

Les deux composantes de cette contrepartie sont :

- le solde des créances (avoirs bruts de change, postes d'actif du bilan) et des engagements (postes de passif du bilan) de la Banque de France vis-à-vis de l'extérieur;
- la position (ou solde des créances et engagements) des autres institutions financières vis-à-vis de l'extérieur. En ce qui concerne les actifs détenus par les OPCVM, ont été classés dans la contrepartie « Extérieur » :
 - les valeurs mobilières (actions et obligations) étrangères. On suppose qu'il s'agit de titres émis par des non-résidents en devises étrangères, faute d'information sur la nature des devises;

- les titres courts négociables émis par des non-résidents, ainsi que les avoirs sur des comptes ouverts auprès d'établissements non-résidents;
- de plus, le montant des titres d'OPCVM détenus par des non-résidents vient en déduction de la contrepartie « Extérieur ».

Le crédit interne regroupe les créances sur l'État et les créances sur l'économie.

Les créances sur l'État

Cette contrepartie retrace l'endettement monétaire de l'État. Elle recense :

- les crédits octroyés à l'État par les établissements de crédit ainsi que les dépôts monétaires gérés par le Trésor ou mis à sa disposition :
 - crédits de la Banque de France : monnaies divisionnaires en stock, concours nets du compte courant au Trésor public, avoirs en CCP;
 - crédits des autres établissements de crédit : avoirs en CCP, dépôts au Trésor, prêts et avances;
 - crédits des ANF (agents non financiers) correspondant au montant des avoirs inclus dans M3 collectés par le Trésor et La Poste.
- les titres émis par l'État acquis par les établissements de crédit et les OPCVM (fonds d'État, bons du Trésor).

Les créances sur l'économie

Il s'agit des financements consentis aux autres agents par les institutions financières. Ces créances se décomposent de la même manière en crédits et titres :

- les crédits – en francs et en devises – comprennent les crédits stricto sensu, les effets à l'encaissement à crédit immédiat, les immobilisations de crédit-bail (non compris les immobilisations non louées, mais y compris les immobilisations en cours) et de location avec option d'achat, les opérations de location simple, exercées à titre complémentaire, les prêts participatifs;
- les titres incluent les titres de placement (obligations hors État et actions) ne donnant pas un droit de contrôle et achetés en vue d'en retirer un revenu direct ou une plus-value, y compris ceux acquis au titre d'interventions sur les marchés secondaires (opérations de trésorerie, activité de contrepartie des établissements de crédit, portefeuille de transactions...) et les billets de trésorerie ainsi que les bons à moyen terme négociables émis par les entreprises.

Les divers nets

Cette contrepartie est constituée par des éléments du bilan cumulé des institutions financières qui ne sont inclus ni dans M3, ni dans les contreparties « Extérieur » et « Crédit interne », ni enfin dans les ressources stables nettes et l'épargne contractuelle, son contenu est donc hétérogène et sa signification économique limitée. Parmi ces éléments figurent notamment : l'encaissement net; le solde des opérations d'actif et de passif entre institutions

financières (décalages et en route entre institutions financières, prêts du FDES aux établissements de crédit).

L'endettement intérieur total (EIT)

L'EIT est le total de l'endettement des agents non financiers résidents (État compris), contracté soit auprès des établissements de crédit ou des agents non financiers, soit sur les marchés de capitaux, tant en France qu'à l'étranger.

Il s'agit donc d'une mesure d'encours qui regroupe, sans considération du terme des dettes :

- les crédits distribués par les établissements de crédit résidents;
- les encours d'obligations, de titres participatifs et de titres du marché monétaire (billets de trésorerie, bons du Trésor) dont les émissions ont été effectuées par les agents économiques non financiers résidents;
- les crédits obtenus par les résidents non financiers auprès des banques étrangères;
- l'encours d'obligations et de titres de créances négociables émis par les résidents non financiers sur les marchés internationaux de capitaux.

Il exclut, en revanche, les actions qui ne constituent pas une dette.

L'EIT est ventilé par grandes catégories d'agents et principaux canaux de distribution.

L'épargne contractuelle (classée dans P1)

Présentée dans les contreparties avec un signe négatif, cette rubrique correspond à des ressources non monétaires au sens de M3 sans pour cela pouvoir être qualifiées de stables. Elle comprend les PEL, les LEE, les contrats d'épargne auprès des sociétés de crédit différé et les PEP bancaires.

Opérations avec les non-résidents

Sont détaillées, à ce titre, les composantes de la position des institutions financières vis-à-vis de la clientèle non résidente dans la contrepartie « Extérieur » de M3 : dépôts de la clientèle non résidente, d'une part, crédits aux non-résidents, d'autre part.

Les ressources stables nettes

Présentées dans les contreparties, avec un signe négatif, les ressources stables des institutions financières sont formées :

- des emprunts obligataires émis sur le marché intérieur (nets des amortissements effectués et hors émissions des titres CODEVI émis et détenus simultanément par les établissements de crédit);
- des emprunts participatifs nets des prêts participatifs consentis à des institutions financières;
- des capitaux propres nets calculés en faisant la balance des fonds propres (capital et dotations, réserves, provisions, report à nouveau), d'une part, et des immobili-

sations, participations, filiales, frais d'établissement, report à nouveau négatif, d'autre part;

— du montant global des titres d'OPCVM autres que court terme détenus par des résidents, assimilables à des ressources propres et non monétaires, pour ce type d'organisme financier.

Taux d'intérêt

Sont présentés ici les principaux taux d'intérêt débiteurs (coût pour l'emprunteur) et créditeurs (rémunération des placements), ainsi que des taux interbancaires. Certains de ces taux sont réglementés (caisses d'épargne...), d'autres sont observés sur le marché (marché monétaire). Pour le rendement des titres (actions, obligations), voir le chapitre N.02 ci-après, « Marché financier, bourse ».

Taux directeurs

Les taux directeurs sont ceux de la banque centrale; ce sont les taux auxquels la banque centrale prête aux établissements de crédit et sur lesquels se calquent les taux des prêts que ces mêmes institutions financières se consentent entre elles (ce sont les taux interbancaires). Les taux directeurs sont au nombre de deux :

- les taux sur appel d'offres, qui sont les concours accordés à l'initiative de la banque centrale sous forme de pensions à terme pour des durées variables;
- les pensions à 5 ou 10 jours, qui sont une procédure ouverte en permanence à laquelle les établissements de crédit peuvent avoir recours, chaque fois qu'ils le souhaitent, à condition qu'ils disposent des effets publics ou privés nécessaires à la garantie de l'opération.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Banque de France;
- Institut d'émission d'Outre-Mer;
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie;
- Caisse nationale d'épargne.

Publications :

Volume annuel des statistiques monétaires, Banque de France;

Compte rendu des opérations de la Banque de France présenté à M. le Président de la République;

Rapport annuel du Conseil national de Crédit;

Rapport annuel de la Commission bancaire;

Rapports annuels des caisses d'épargne (rapport des caisses d'épargne et de prévoyance, rapport de la Caisse nationale d'épargne);

Banque de France, statistiques mensuelles, trimestrielles et annuelles;

Les agrégats de monnaie, Banque de France (mensuel et trimestriel);

Les contreparties de M3, Banque de France (trimestriel).

« La rentabilité des actifs boursiers de 1950 à 1992 »,
« Le patrimoine de rapport des ménages et ses performances », « La diffusion des produits financiers auprès des ménages en France », *Économie et statistique*, INSEE, n° 281, 1995.

« Le patrimoine des Français : comportements et disparités », *Économie et statistique*, INSEE, n°s 296-297, 1996.

« Les comptes des secteurs institutionnels de la base 80 à la base 95 », *Économie et statistique*, INSEE, n°s 321-322, 1999.

« Dossier Épargne », *Économie et statistique*, INSEE, n° 324-325, 1999.

« Le patrimoine des ménages se diversifie », *INSEE-Première*, n° 454, mai 1996.

« Les évolutions financières en 1996 », *INSEE-Première*, n° 537, juillet 1997.

« Les évolutions financières et la dette publique en 1997 », *INSEE-Première*, n° 580, avril 1998.

« Le patrimoine des ménages début 1998, qui détient quoi ? », *INSEE-Première*, n° 584, mai 1998.

« Le patrimoine national . En 1997 le patrimoine des ménages se compose en majorité d'actifs financiers », *INSEE-Première*, n° 595, juillet 1998.

« Les comptes financiers de la nation en 1998 », *INSEE-Première*, n° 682, novembre 1998.

« Le patrimoine national, sources et méthodes d'évaluation », *INSEE-Méthodes*, n° 41-42-43, 1994.

« 25 ans de comptes de patrimoine », *INSEE-Résultats*, n° 348, 1994.

« Rapport sur les comptes de la Nation » (annuel), *INSEE-Résultats*.

« L'endettement des ménages . Enquête actifs financiers 1992 », *INSEE-Résultats*, série Emploi-Revenus, n° 137, mai 1998.

« Les taux de possession de patrimoine par les ménages en 1998 - Actifs financiers, actifs professionnels, logement et endettement », *INSEE-Résultats*, n° 144-145, janvier 1999.

ETC 1999-2000, « Extraits et tableaux des comptes de la nation 1998 », *INSEE-Résultats*, n° 179, août 1999.

« Revenus et patrimoine des ménages », Synthèses, n° 19, octobre 1998.

Disquette « Les comptes de patrimoine », INSEE, 1993 à 1996.

« Taux d'épargne par catégorie de ménage », C. Loisy, *Données sociales* 1999, INSEE.

« Les disparités de patrimoine professionnel des indépendants », C. Cordelier, N. Missègue, *Données sociales* 1999, INSEE.

Autres publications :

Voir les chapitres G.01 et G.03.



Agrégats de monnaie

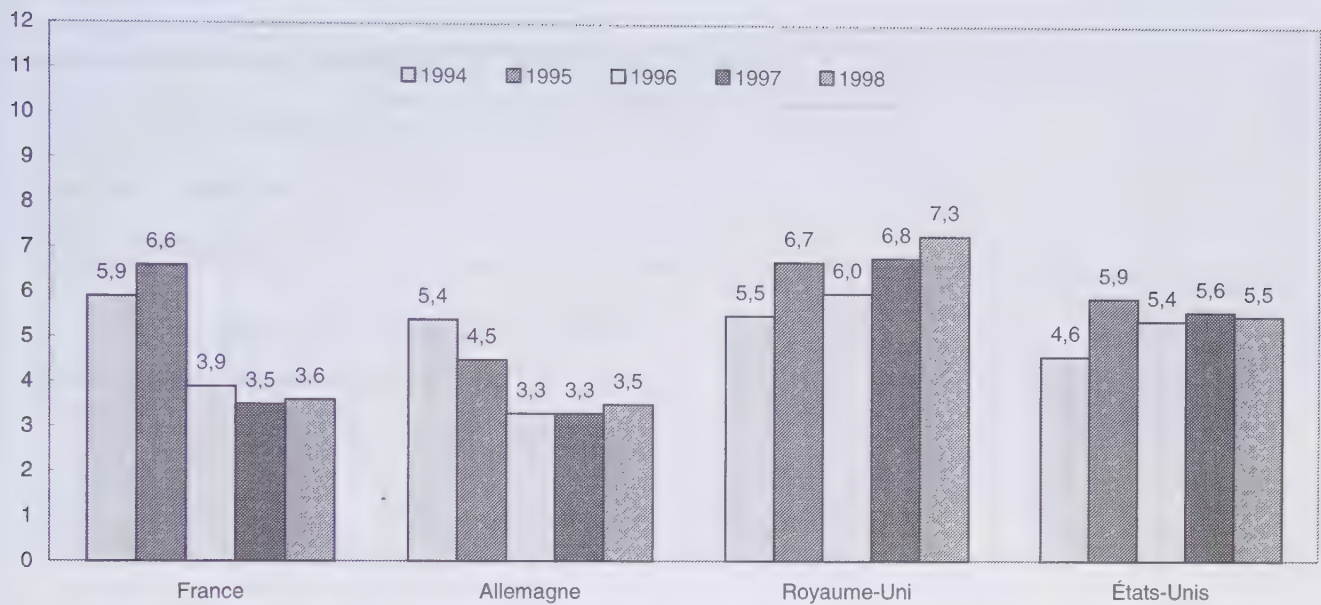
M1	M2	M3	M4
Monnaies Billets Dépôts à vue en francs			
M2 – M1 Livrets soumis à l'impôt Livrets A et livrets bleus Livrets d'épargne populaire Comptes pour le développement industriel Comptes d'épargne-logement			
M3 – M2 Avoirs en devises étrangères Placements à terme Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit Titres d'OPCVM monétaires Parts de fonds communs de créances à moins de 5 ans			
M4 – M3 Titres de créances négociables émis par les agents non financiers			

Agrégats de placement

P1	Plans d'épargne-logement Livrets d'épargne-entreprise Contrats d'épargne auprès des sociétés de crédit différé Plans d'épargne populaire Bons de capitalisation
P2	Obligations Titres d'OPCVM obligations Réserves d'assurances
P3	Actions Titres d'OPCVM actions

GRAPHIQUE N.01-2

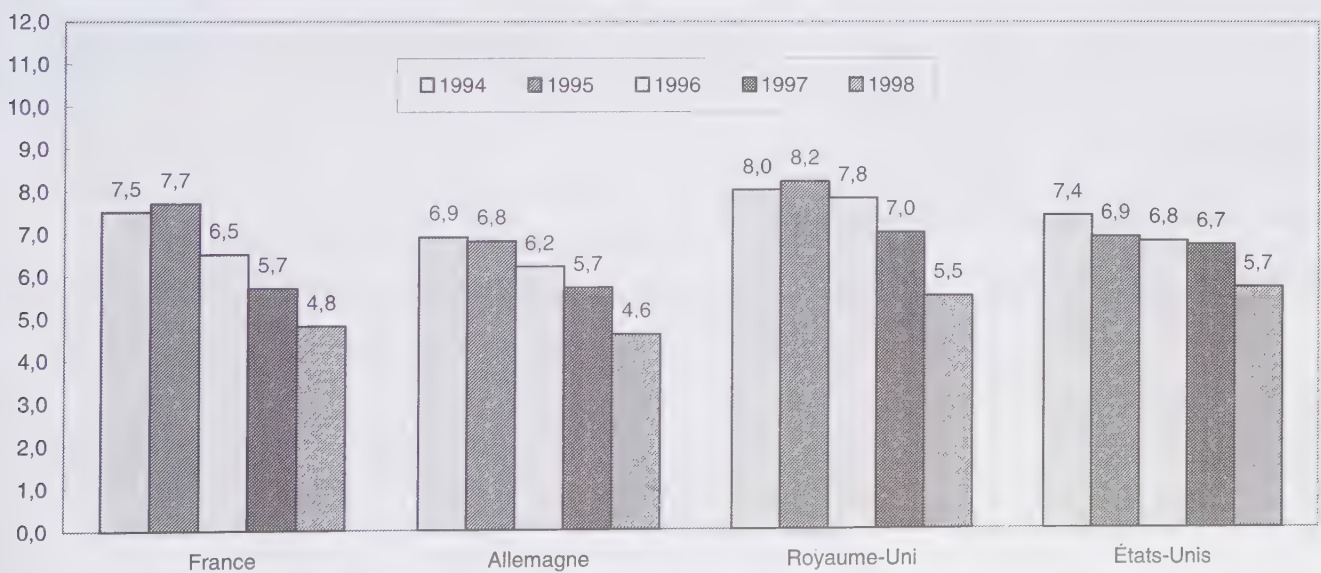
Évolution des taux d'intérêt à court terme



Source : OCDE

GRAPHIQUE N.01-3

Évolution des taux d'intérêt à long terme (1)



(1) Rendement des obligations à long terme sur le marché secondaire

Source : OCDE

TABLEAU N.01-1

Parité de l'euro par rapport aux onze monnaies

Source : OCDE

Pays	Monnaie	Euro
Allemagne	Deutsche Mark	DEM 1,95583
Autriche	Schilling autrichien	ATS 13,7603
Belgique	Franc belge	BEF 40,3399
Espagne	Peseta	ESP 166,386
Finlande	Mark finlandais	FIN 5,94573
France	Franc français	FRF 6,55957
Irlande	Punt irlandaise	IEP 0,787564
Italie	Lire italienne	ITL 1 936,27
Luxembourg	Franc luxembourgeois	LUF 40,3399
Pays-Bas	Florin néerlandais	NLG 2,20371
Portugal	Escudo	PTE 200,482

TABLEAU N.01-2

Évolution du nombre des établissements relevant de la loi bancaire

(Loi du 24 janvier 1984 modifiée titres I et IV bis)

Situation au 31 décembre

Source : Banque de France

	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Établissements de crédit agréés en France (hors Monaco)						
I. Établissements habilités à traiter toutes opérations de Banque	760	561	547	524	515	485
Banques	380	366	360	341	334	306
Sociétés de droit français adhérant à l'Association française des banques (AFB)	332	321	314	294	289	262
Succursales d'établissements ayant leur siège dans des pays tiers adhérant à l'AFB	48	44	44	43	41	36
Sociétés de droit français affiliées à des organes centraux	—	1	2	4	4	8
Banques mutualistes ou coopératives	173	140	132	129	127	124
Établissements affiliés à la Chambre syndicale des banques populaires	33	32	32	32	32	32
Établissements affiliés à la Caisse nationale de crédit agricole	90	69	61	59	57	54
Établissements affiliés à la Caisse centrale de crédit coopératif	15	11	11	11	11	11
Établissements affiliés à la Confédération nationale du crédit mutuel	32	27	27	26	26	26
Sociétés coopératives de banque adhérant à l'AFB	3	1	1	1	1	1
Caisses d'épargne et de prévoyance	186	35	35	34	34	34
Caisses de crédit municipal	21	20	20	20	20	21
II. Sociétés financières	1 209	969	821	781	677	645
Sociétés de caution mutuelle affiliées à la Chambre syndicale des banques populaires	164	125	5	5	5	5
Sociétés affiliées au Centre national des caisses d'épargne et prévoyance (1)	21	8	6	7	8	10
Sociétés affiliées à la Caisse nationale de crédit agricole	26	10	8	8	7	6
Sociétés affiliées à la Caisse centrale de crédit coopératif	19	19	19	18	18	19
Sociétés affiliées à la Chambre syndicale des sociétés anonymes de crédit immobilier	144	133	132	127	126	123
Sociétés à statut particulier adhérant à l'Association française des sociétés financières (ASF) (1)	196	139	131	53	48	46
Sociétés financières exerçant divers types d'activités adhérant à l'ASF (1)	639	535	520	563	465	436
Sociétés financières autres que maisons de titres (1) (2)	477	382	369	423	465	436
Maisons de titres	162	153	151	140	...	...
III. Institutions financières spécialisées (3)	32	32	31	31	29	26
Total	2 001	1 562	1 399	1 336	1 221	1 156
Établissements de crédit agréés pour exercer leur activité à Monaco						
I. Établissements habilités à traiter toutes les opérations de banques	13	16	16	19	21	24
Banques	13	15	15	18	20	23
Sociétés de droit monégasque adhérant à l'AFB	12	12	12	15	17	20
Succursales d'établissements ayant leur siège à l'étranger adhérant à l'AFB	1	3	3	3	3	3
Établissement assimilable à une caisse de crédit municipal adhérant à l'AFB	—	1	1	1	1	1
II. Sociétés financières	8	8	8	6	5	4
Sociétés financières exerçant divers types d'activité adhérant à l'ASF	8	8	8	6	5	4
Sociétés financières autres que maisons de titres	7	5	6	5	5	4
Maisons de titres	1	3	2	1	—	—
Total	21	24	24	25	26	28

(1) Après un reclassement en 1995 et 1996.

(2) Dont une succursale d'établissement financier ayant son siège à l'étranger.

(3) Dont quatre établissements affiliés au Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance.

TABLEAU N.01-3

Bilan des institutions financières monétaires (IFM) hors Banque de France

Au 31 décembre

Source : Banque de France

Unité : Encours en milliards d'Euros

	1994	1995	1996	1997	1998
ACTIF					
Territoire national	1 959,6	2 056,6	2 130,6	2 220,4	2 266,5
Crédits	1 573,0	1 664,0	1 674,0	1 750,0	1 799,1
Institutions financières monétaires	608,5	668,4	697,6	758,2	788,0
Administrations publiques	129,7	157,7	139,2	132,5	121,9
Secteur privé	834,7	837,9	837,2	859,3	889,1
Titres autres que des actions	271,3	294,4	357,9	368,7	367,1
Institutions financières monétaires	93,3	95,6	96,9	92,8	85,1
Administrations publiques	128,2	152,9	200,4	215,6	215,7
Secteur privé	49,8	46,0	60,6	60,3	66,2
Instruments du marché monétaire	88,9	72,9	71,9	65,5	64,6
Actions et autres titres participatifs	26,4	25,4	26,8	36,2	35,7
Autres États de la Zone euro	149,2	144,0	155,1	191,4	224,3
Reste du monde	332,3	358,5	354,6	431,4	387,8
Non ventilés par zone géographique	270,0	297,3	311,2	346,4	388,4
Total de l'actif	2 711,1	2 856,4	2 951,5	3 189,6	3 267,0
PASSIF					
Territoire national - Dépôts	1 267,1	1 385,1	1 462,8	1 604,5	1 654,1
Institutions financières monétaires	626,7	662,3	700,7	765,6	793,8
Administration centrale	2,8	12,5	17,8	17,9	14,2
Autres secteurs	637,6	710,3	744,3	821,0	846,1
À vue	179,0	197,4	195,6	211,4	213,2
À terme	247,0	283,4	299,7	318,9	327,6
Remboursables avec préavis	204,3	221,4	236,9	258,6	272,0
Pensions	7,4	8,1	12,1	32,1	33,3
Autres États de la Zone euro - Dépôts	143,6	118,4	116,5	128,6	143,4
Institutions financières monétaires	122,1	100,3	98,3	106,1	120,7
Autres secteurs	21,6	18,1	18,2	22,5	22,7
Reste du monde - Dépôts	206,8	230,5	254,2	303,4	296,4
Non ventilés par zone géographique	1 093,6	1 122,4	1 118,0	1 153,1	1 173,1
Titres de créances émis	369,9	369,4	358,7	354,0	339,2
Titres d'OPCVM monétaires	193,8	179,2	172,6	155,6	160,5
Instruments du marché monétaire	137,1	126,8	108,5	105,1	108,7
Autres	392,8	447,0	478,2	538,4	564,7
Total du passif	2 711,1	2 856,4	2 951,5	3 189,6	3 267,0

TABLEAU N.01-4

Bilan de la Banque de France

Au 31 décembre

Source : Banque de France

Unité : Encours en milliards d'euros

	1994	1995	1996	1997	1998
ACTIF					
Territoire national	40,5	30,1	29,0	25,3	31,4
Crédits	35,8	27,1	25,8	22,6	28,6
Institutions financières monétaires	32,4	24,2	23,2	20,4	26,8
Administrations publiques	3,3	2,9	2,6	2,2	1,8
Titres autres que des actions	4,7	3,0	3,2	2,6	2,8
Institutions financières monétaires	—	—	—	—	—
Administrations publiques	4,7	3,0	3,2	2,6	2,8
Autres États de la Zone euro	4,0	3,8	3,1	3,5	0,7
Reste du monde	16,2	14,3	16,8	21,5	32,9
Avoirs en or	25,5	23,7	24,3	22,7	25,6
Non ventilés par zone géographique	11,2	16,6	13,4	22,0	22,2
Total de l'actif	97,4	88,5	86,6	95,0	112,8
PASSIF					
Territoire national - Dépôts	20,8	14,1	8,7	12,7	33,9
Institutions financières monétaires	1,5	4,6	5,1	5,5	19,7
Administration centrale	18,7	8,9	3,1	6,6	13,6
Autres secteurs	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6
Autres États de la Zone euro - Dépôts	0,2	0,2	0,2	0,1	—
Institutions financières monétaires	0,2	0,2	0,2	0,1	—
Autres secteurs	—	—	—	—	—
Reste du monde - Dépôts	0,4	0,4	0,4	0,4	0,8
Non ventilés par zone géographique	76,0	73,8	77,3	81,8	78,1
Billets et pièces en circulation	43,1	43,5	43,8	44,3	44,9
Titres de créances émis	—	—	—	—	—
Instruments du marché monétaire	—	—	—	—	—
Capital et réserves	29,4	25,8	28,0	29,3	24,2
Autres	3,5	4,5	5,6	8,2	8,9
Total du passif	97,4	88,5	86,6	95,0	112,8

TABLEAU N.01-5

Les agrégats de monnaie et de placement

En fin d'année

Source : Banque de France

Unité : Encours en milliards d'euros

	1994	1995	1996	1997	1998
Agrégats de monnaie					
Billets et monnaies divisionnaires	38,4	38,9	39,3	39,7	40,4
Dépôts à vue en francs	216,3	235,4	237,3	255,0	263,4
Total M1	254,7	274,3	276,6	294,7	303,8
M2 - M1	203,2	220,5	235,9	257,8	272,7
Livrets A	104,5	111,7	103,5	106,6	107,8
Livrets bleus	13,5	14,9	14,0	14,6	15,2
Comptes d'épargne-logement	20,9	21,6	23,3	24,6	25,9
Codevi	23,7	29,4	30,7	33,2	35,1
Livrets d'épargne populaire	13,6	15,3	26,0	31,2	36,2
Livrets jeunes	—	—	3,8	4,6	4,9
Livrets soumis à l'impôt	27,0	27,6	34,6	43,0	47,6
Total M2	457,9	494,8	512,5	552,5	576,5
M3 - M2	338,6	338,2	292,3	268,5	266,8
Dépôts et titres de créances négociables en devises	13,1	15,6	16,1	16,8	17,1
Dépôts à terme (1)	60,4	74,7	56,4	49,2	48,3
Bons de caisse d'épargne	31,2	28,3	24,8	23,9	20,7
Titres de créances négociables (2)	56,4	56,7	43,6	44,8	42,0
Titres d'OPCVM monétaires	173,4	158,9	149,2	132,3	137,6
Parts de fonds communs de créances	4,1	4,0	2,2	1,5	1,1
Total M3	796,5	833,0	804,8	821,0	843,3
M4 - M3	10,8	11,8	12,7	19,3	13,8
Bons du Trésor négociables	7,2	9,1	9,1	16,4	11,9
Billets de trésorerie et BMTN (2)	3,6	2,7	3,6	2,9	2,4
Total M4	807,3	844,8	817,5	840,3	857,1
Agrégats de placement					
Plan d'épargne-logement	98,8	114,2	141,3	160,9	175,7
Autres comptes d'épargne (3)	1,3	1,4	1,7	3,1	4,4
Plan d'épargne populaire	65,6	76,9	88,9	100,1	103,8
- dont : Entreprises d'assurance	13,0	15,8	18,8	22,9	27,0
Titres d'OPCVM garantis	11,0	12,6	15,4	21,4	26,2
Bons de capitalisation	45,2	44,0	46,0	47,7	47,4
Total P1	221,9	249,1	293,3	333,2	357,5
Total M3 + P1	1 018,4	1 082,1	1 098,1	1 154,2	1 200,8
Pour mémoire : M4 - M3	10,8	11,8	12,7	19,3	13,8
M4 - M2	349,4	350,0	305,0	287,8	280,6
M4 - M1	552,6	570,5	540,9	545,6	553,3
M3 - M2	338,6	338,2	292,3	268,5	266,8
M3 - M1	541,8	558,7	528,2	526,3	539,5

(1) Comptes à terme, comptes d'affacturage indisponibles et opérations à terme sur titres.

(2) Les titres de créances négociables en francs détenus par les agents non financiers résidents sont classés dans M3-M2 s'ils sont émis par des établissements de crédits (et assimilés), ou dans M4-M3 s'ils sont émis par des agents non financiers résidents.

(3) Comptes espèces associés aux plans d'épargne en actions, contrats de crédit différé et autres comptes d'épargne à régime spécial.

TABLEAU N.01-6

Coût du crédit

Taux mensuels moyens

Situation en fin d'année

Source : Banque de France

	Unité : %				
	1994	1995	1996	1997	1998
Crédit aux entreprises					
Inférieur ou égal à un an.....	7,13	8,27	7,40	4,99	4,52
Supérieur à un an.....	7,94	8,22	6,84	4,95	4,55
Crédit à la consommation	11,50	12,43	11,24	10,24	9,22
Crédit à l'habitat à taux fixe	9,07	9,28	8,31	7,31	6,45

TABLEAU N.01-7

L'endettement intérieur total

Situation au 31 décembre

Source : Banque de France

	Unité : Encours en milliards d'euros				
	1994	1995	1996	1997	1998
Endettement intérieur total	1 531,5	1 606,9	1 655,9	1 717,9	1 788,0
État.....	431,7	486,3	532,4	570,5	620,3
Sociétés.....	578,2	581,2	568,0	567,7	591,5
Ménages.....	380,5	383,1	395,1	410,1	422,8
Autres..(1).....	141,1	156,3	160,4	169,6	153,4
Crédits (2)	971,6	993,5	969,1	991,1	1 003,1
Sociétés.....	457,3	460,7	440,2	440,9	449,6
Ménages.....	380,5	383,1	395,1	410,1	422,8
Autres..(1).....	133,8	149,7	133,8	140,1	130,7
Dettes non négociables nettes de l'État (3)	42,6	43,9	47,3	50,3	55,0
Financements sur les marchés internes (4)	477,9	530,5	596,5	637,1	689,1
Sur le marché monétaire	164,3	185,0	201,3	219,2	233,5
État.....	141,2	161,8	166,4	184,3	196,8
Sociétés.....	23,1	23,2	29,6	29,6	35,3
Autres..(1).....	...	...	5,3	5,3	1,4
Sur le marché obligataire	313,6	345,5	395,2	417,9	455,6
État.....	241,1	273,7	312,2	331,7	364,5
Sociétés.....	65,2	65,2	69,3	71,0	74,9
Autres (1).....	7,3	6,6	13,7	15,2	16,2
Crédits et obligations internationaux	39,4	38,9	43,0	39,2	40,8

(1) Ce poste regroupe les administrations publiques hors État, les administrations privées et les entreprises d'assurance.
(2) Y compris crédits distribués par la Caisse nationale des autoroutes, la Caisse nationale des télécommunications et crédits titrisés.
(3) Ce poste reprend le total des monnaies divisionnaires en circulation, des dépôts collectés par le Trésor, du net des comptes à la Banque de France et des remises de dettes (Dakar 1 et 2), après déduction des opérations de pensions sur titres réalisées avec les institutions financières.
(4) Obtenus auprès des résidents et des non-résidents.

TABLEAU N.01-8

Principaux taux d'intérêt débiteurs

Sources : Banque de France
Conseil national du crédit

En % par an

	1994		1995		1996		1997		1998	
	déc.	Moy. (1)	déc.	Moy. (1)	déc.	Moy. (1)	déc.	Moy. (1)	déc.	Moy. (1)
Taux à 3 mois	5,96	5,85	5,62	6,58	3,44	3,94	3,69	3,46	3,33	3,56
Taux à 10 ans	8,00	7,19	6,69	7,46	5,74	6,30	5,32	5,58	3,91	4,64
Opérations sur appel d'offres	5,00	5,44	4,45	4,96	3,15	3,60	3,30	3,15	3,00	3,28
Pensions contre bons du Trésor à 5 ou à 10 jours	6,40	6,61	5,85	6,74	4,60	5,05	4,60	4,60	4,60	4,60
Taux de base bancaire	8,25	7,89	7,50	8,12	6,30	6,81	6,55	6,34	6,55	6,55

(1) Moyenne arithmétique simple.

TABLEAU N.01-9

Crédits à l'économie - Répartition par réseau

Situation en fin d'année

Source : Banque de France

Unité : Encours brut en milliards d'euros

	1994	1995	1996	1997	1998
Ensemble	971,6	993,5	969,1	991,0	1 003,1
Banques de France	—	—	—	—	—
Banques	549,5	552,0	548,2	573,8	597,8
Banques AFB	336,6	333,6	318,1	331,8	340,0
Banques mutualistes	211,4	216,9	228,6	240,6	256,3
Banques populaires	33,1	35,4	38,0	40,9	45,2
Crédit agricole	144,6	145,6	150,4	155,2	162,8
Crédit mutuel (1)	30,3	32,5	36,9	41,1	44,8
Crédit maritime (1)	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4
Banques de crédit coopératif (1)	2,1	2,0	2,0	2,0	2,2
Crédits municipaux (1)	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4
Groupe CDC	105,6	118,7	104,1	111,9	98,2
Réseaux de caisses d'épargne	53,8	55,8	59,8	64,4	68,2
Institutions et sociétés financières	258,4	261,0	250,0	232,9	228,6
Fonds communs de créances (1)	2,5	4,1	5,1	6,4	8,8
La Poste (CCP)	1,7	1,8	1,8	1,7	1,6

(1) Données trimestrielles reportées sur les mois intermédiaires

TABLEAU N.01-10

Les crédits à l'économie par objet

En fin d'année

Source : Banque de France

Unité : Encours brut en milliards d'euros

	1994	1995	1996	1997	1998
Trésorerie des entreprises (1)	146,4	164,2	141,1	155,7	148,3
Exportation	2,7	2,8	2,6	2,8	2,6
Investissement	317,7	316,0	311,4	314,1	321,2
Trésorerie des particuliers	60,2	63,7	69,3	74,8	80,0
Habitat	339,1	339,7	346,1	351,0	359,9
Autres crédits (2)	30,5	31,2	29,7	27,8	27,6
Créances douteuses brutes	74,9	75,9	68,9	64,8	61,4

(1) Cette rubrique regroupe la trésorerie des sociétés, la trésorerie des entrepreneurs individuels et la trésorerie des « autres agents résidents ».

(2) Crédits non ventilés.

TABLEAU N.01-11

Conditions de rémunération des principales formes d'épargne en vigueur au 31 décembre

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

	1990	1994	1995	1996	1997	1998	(1) 1999
COMPTES SUR LIVRET							
Banques (2) :							
Taux d'intérêt (%)	4,50	4,50	4,50	3,50	3,50	3,00	libre (3)
Crédit mutuel (livret bleu) :							
Taux d'intérêt (%)	4,50	4,50	4,50	3,50	3,50	3,00	2,25
Plafond de dépôt (francs)	90 000	100 000 (4)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Caisses d'épargne :							
1 ^{er} livret :							
Taux d'intérêt (%)	4,50	4,50	4,50	3,50	3,50	3,00	2,25
Plafond de dépôt (francs)	90 000	100 000 (4)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Livret supplémentaire :							
Taux d'intérêt (%)	4,50	4,50	4,50	3,50	3,50	3,00	2,25
Épargne populaire (5) banques et caisses d'épargne :							
Taux d'intérêt (%)	5,50	5,50	5,50	4,75	4,75	4,75	4,00
Plafond de l'impôt sur le revenu (5) (francs)	...	1 860	1 890	4 080	4 130	4 170	4 170
Plafond de dépôt (francs)	30 000	40 000 (4)	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
CODEVI (6) banques et caisses d'épargne :							
Taux d'intérêt (%)	4,50	4,50	4,50	3,50	3,50	3,00	2,25
Plafond de dépôt (francs)	10 000	30 000 (7)	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Livrets jeunes :							
Taux d'intérêt (%)	...	...	...	4,75	4,75	4,00	libre (3)
Plafond de dépôt (francs)	...	...	...	10 000	10 000	10 000	10 000
ÉPARGNE LOGEMENT (banques et caisses d'épargne)							
Compte :							
Taux d'intérêt (%)	2,75	2,25	2,25	2,25	2,25	2,00	1,50
Plafond de prime (francs) (8)	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
Plafond de dépôt (francs)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Plan :							
Taux d'intérêt (%)	6,00	5,25	5,25	4,25	4,25	4,00	3,60
Plafond de prime (francs) (9)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Plafond de dépôt (francs)	300 000	400 000 (10)	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

(1) À compter d'août 1999.

(2) Hors livret bleu du Crédit Mutuel.

(3) Depuis le 15 juin 1998.

(4) À compter de novembre 1991.

(5) Institué à compter de juin 1982, pour les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France et dont l'imposition sur le revenu mise en recouvrement l'année précédente n'excède pas un plafond (dont le montant est révisé chaque année).

(6) Compte pour le développement industriel, institué (loi n° 83-607) à compter d'octobre 1983, pour les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France.

(7) À compter du 1^{er} janvier 1994.

(8) Lors de la réalisation d'un prêt, une prime d'épargne d'un montant égal à celui des intérêts produits est versée, mais dans la limite d'un plafond.

(9) À l'expiration du contrat, une prime d'un montant égal à celui des intérêts produits est versée par l'État, mais dans la limite d'un plafond.

(10) Depuis le 1^{er} avril 1992, le plafond est de 400.000F (décret et arrêté du 4 avril 1992), la durée minimale du plan a été ramenée de 5 à 4 ans et un plafond de 10 ans a été fixé pour la demande des prêts.

TABLEAU N.01-12

**Bilan agrégé des banques dans les départements d'outre-mer
et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon**

Situation au 31 décembre

Source : Institut d'émission d'outre-mer (Rapport annuel)

Unité : Millier de francs

	1997	1998		1997	1998
I. GUADELOUPE					
ACTIF			PASSIF		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	5 223 919	5 062 358	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	4 254 437	4 226 018
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, comptes courants postaux	388 389	400 183	Institut d'émission, Trésor public, comptes courants postaux	—	40 476
Établissements de crédit et institutions financières	4 835 530	4 662 174	Établissements de crédit et institutions financières	3 990 920	3 941 852
Comptes ordinaires	1 494 372	1 435 244	Comptes ordinaires	268 786	289 079
Prêts et comptes à terme	1 743 108	1 704 741	Emprunts et comptes à terme	110 768	140 439
Opérations avec les réseaux et groupes	1 448 528	1 393 040	Opérations avec les réseaux et groupes	3 512 203	3 447 731
Valeurs reçues en pension	25 000	20 000	Autres	99 163	64 603
Autres opérations	124 522	109 149	Valeurs données en pension ou vendues fermes	263 517	243 690
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	9 936 568	10 031 064	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	10 589 915	10 921 483
Créances commerciales	377 308	274 754	Comptes créditeurs de la clientèle	7 441 301	7 707 393
Crédits de trésorerie	1 473 652	1 644 329	Sociétés et entrepreneurs individuels	3 661 385	3 983 124
Crédits à l'équipement	2 337 552	2 399 741	Comptes ordinaires	2 826 203	3 103 142
Crédits à l'habitat	3 727 503	3 730 615	Comptes à terme	835 182	879 982
Comptes ordinaires débiteurs	872 499	815 283	Particuliers	3 084 539	3 018 225
Autres crédits	499 456	448 436	Comptes ordinaires	2 610 925	2 618 197
Créances douteuses nettes	648 598	717 906	Comptes à terme	473 614	400 028
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	1 499 838	1 616 997	Autres	695 377	706 044
			Comptes ordinaires	647 386	642 776
			Comptes à terme	47 991	63 268
			Comptes d'épargne à régime spécial	2 856 498	2 913 637
			Bons de caisse	46 112	36 928
			Créances négociables sur les marchés	236 322	248 042
			Autres dépôts	9 682	15 483
OPÉRATIONS DIVERSES	1 194 458	1 876 642	OPÉRATIONS DIVERSES	1 253 814	1 707 034
Comptes de régularisation et divers	1 003 671	1 500 904	Comptes de régularisation et divers	940 088	1 499 803
Opérations sur titres	190 785	375 738	Opérations sur titres	313 726	207 231
VALEURS IMMOBILISÉES	573 158	616 059	CAPITAUX PROPRES	829 942	731 588
Titres de participation et de filiales	111 562	115 951	Dettes subordonnées, provisions, et fonds pour risques bancaires généraux	496 451	488 024
Immobilisations	337 412	371 112	Réserves	185 339	182 350
Location avec option d'achat	117 847	122 205	Capital	603 355	616 041
Divers	6 337	6 791	Report à nouveau	— 460 139	— 449 394
Actionnaires et associés	—	—	Excédent (+ ou -) et résultat en instance d'approbation	4 936	— 105 433
TOTAL DE L'ACTIF	16 928 103	17 586 123	TOTAL DU PASSIF	16 928 103	17 586 123

TABLEAU N.01-12 (suite 1)

**Bilan agrégé des banques dans les départements d'outre-mer
et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon**

Situation au 31 décembre

Source : Institut d'émission d'outre-mer (Rapport annuel)

Unité : Millier de francs

	1997	1998		1997	1998
II. GUYANE					
ACTIF			PASSIF		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	688 063	1 211 435	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	387 247	381 268
Caisse, Institut d'émission, Trésor public,			Institut d'émission, Trésor public,		
comptes courants postaux	108 450	99 148	comptes courants postaux.....	—	—
Établissements de crédit			Établissements de crédit		
et institutions financières	579 613	1 112 287	et institutions financières	368 932	370 004
Comptes ordinaires	358 410	303 421	Comptes ordinaires	119 230	130 331
Prêts et comptes à terme	1 887	517 423	Emprunts et comptes à terme	124 985	99 056
Opérations avec les réseaux et groupes	214 351	276 453	Opérations avec les réseaux et groupes	98 516	114 414
Valeurs reçues en pension.....	3 000	4 000	Autres	26 201	26 203
Autres opérations.....	1 965	10 990	Valeurs données en pension		
			ou vendues fermes	18 315	11 264
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 542 628	1 284 253	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 132 242	2 215 759
Créances commerciales	42 190	23 958	Comptes créditeurs de la clientèle.....	1 444 808	1 547 100
Crédits de trésorerie	153 680	169 245	Sociétés et entrepreneurs individuels	792 922	844 410
Crédits à l'équipement	279 937	245 175	Comptes ordinaires	661 765	713 691
Crédits à l'habitat	523 460	473 228	Comptes à terme.....	131 157	130 719
Comptes ordinaires débiteurs.....	113 361	98 729	Particuliers.....	479 358	493 671
Autres crédits	94 330	89 391	Comptes ordinaires	404 673	421 762
Créances douteuses nettes.....	335 670	184 527	Comptes à terme.....	74 685	71 909
Provisions sur créances			Autres	172 528	209 019
douteuses (non incluses)	1 038 878	1 132 574	Comptes ordinaires	157 685	196 576
			Comptes à terme.....	14 843	12 443
			Comptes d'épargne à régime spécial	629 638	621 942
			Bons de caisse	18 059	10 482
			Créances négociables sur les marchés	—	—
			Autres dépôts	39 737	36 235
OPÉRATIONS DIVERSES	213 012	454 287	OPÉRATIONS DIVERSES	147 692	141 528
Comptes de régularisation et divers	212 807	454 287	Comptes de régularisation et divers	48 411	60 361
Opérations sur titres	205	—	Opérations sur titres	99 281	81 167
VALEURS IMMOBILISÉES	40 152	32 391	CAPITAUX PROPRES	— 183 326	243 811
Titres de participation et de filiales.....	6 156	3 286	Dettes subordonnées, provisions,		
Immobilisations	33 996	29 105	et fonds pour risques bancaires généraux.....	39 505	138 483
Location avec option d'achat	—	—	Réserves	1 152	1 152
Divers.....	—	—	Capital	40 971	41 034
Actionnaires et associés			Report à nouveau	— 187 477	— 259 861
			Excédent (+ ou -) et résultat en instance		
			d'approbation	— 77 477	323 003
TOTAL DE L'ACTIF	2 483 855	2 982 366	TOTAL DU PASSIF	2 483 855	2 982 366

TABEAU N.01-12 (suite 2)

**Bilan agrégé des banques dans les départements d'outre-mer
et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon**

Situation au 31 décembre

Source : Institut d'émission d'outre-mer (Rapport annuel)

Unité : Millier de francs

	1997	1998		1997	1998
III. MARTINIQUE					
ACTIF			PASSIF		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	4 204 249	4 794 149	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	1 770 550	1 638 370
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, comptes courants postaux	389 208	385 058	Institut d'émission, Trésor public, comptes courants postaux	—	—
Établissements de crédit et institutions financières	3 815 041	4 409 091	Établissements de crédit et institutions financières	1 173 770	1 184 130
Comptes ordinaires	475 556	830 280	Comptes ordinaires	423 974	659 541
Prêts et comptes à terme	915 144	1 259 476	Emprunts et comptes à terme	141 021	121 870
Opérations avec les réseaux et groupes	2 361 059	2 217 940	Opérations avec les réseaux et groupes	500 127	324 151
Valeurs reçues en pension	—	—	Autres	108 648	78 568
Autres opérations	63 282	101 395	Valeurs données en pension ou vendues fermes	596 780	454 240
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	10 848 435	11 019 594	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	13 358 119	14 181 252
Créances commerciales	263 025	244 368	Comptes créditeurs de la clientèle	6 801 362	7 538 823
Crédits de trésorerie	1 837 420	2 066 824	Sociétés et entrepreneurs individuels	2 770 027	3 159 719
Crédits à l'équipement	2 769 283	2 701 494	Comptes ordinaires	2 331 487	2 620 108
Crédits à l'habitat	3 287 263	3 563 059	Comptes à terme	438 540	539 611
Comptes ordinaires débiteurs	1 060 107	852 442	Particuliers	2 738 655	2 871 520
Autres crédits	604 286	607 923	Comptes ordinaires	2 268 794	2 411 506
Créances douteuses nettes	1 027 051	983 484	Comptes à terme	469 861	460 014
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	2 106 767	2 074 076	Autres	1 292 680	1 507 584
			Comptes ordinaires	588 140	702 425
			Comptes à terme	704 540	805 159
			Comptes d'épargne à régime spécial	5 790 062	6 102 006
			Bons de caisse	119 084	85 435
			Créances négociables sur les marchés	462 347	296 405
			Autres dépôts	185 264	158 583
OPÉRATIONS DIVERSES	1 079 441	1 149 430	OPÉRATIONS DIVERSES	754 084	786 242
Comptes de régularisation et divers	967 068	1 010 849	Comptes de régularisation et divers	562 584	592 447
Opérations sur titres	112 373	138 581	Opérations sur titres	191 500	193 795
VALEURS IMMOBILISÉES	530 731	533 981	CAPITAUX PROPRES	780 103	891 290
Titres de participation et de filiales	229 513	229 459	Dettes subordonnées, provisions, et fonds pour risques bancaires généraux	1 032 042	1 169 936
Immobilisations	177 180	174 561	Réserves	244 898	245 958
Location avec option d'achat	108 128	114 880	Capital	751 460	748 451
Divers	15 910	15 081	Report à nouveau	— 1 300 120	— 1 451 534
			Excédent (+ ou -) et résultat en instance d'approbation	51 823	178 479
TOTAL DE L'ACTIF	16 662 856	17 497 154	TOTAL DU PASSIF	16 662 856	17 497 154

TABLEAU N.01-12 (suite 3)

**Bilan agrégé des banques dans les départements d'outre-mer
et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon**

Situation au 31 décembre

Source : Institut d'émission d'outre-mer (Rapport annuel)

Unité : Millier de francs

	1997	1998		1997	1998
IV. RÉUNION [(r en 1997) (1)]					
ACTIF			PASSIF		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	2 305 848	2 454 477	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	3 752 090	4 153 344
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, comptes courants postaux	320 988	396 456	Institut d'émission, Trésor public, comptes courants postaux	29 502	—
Établissements de crédit et institutions financières	1 984 860	2 058 021	Établissements de crédit et institutions financières	2 462 337	3 059 992
Comptes ordinaires	659 721	672 180	Comptes ordinaires	470 027	606 954
Prêts et comptes à terme	912 741	789 982	Emprunts et comptes à terme	442 083	535 750
Opérations avec les réseaux et groupes	382 195	572 986	Opérations avec les réseaux et groupes	1 402 108	1 854 293
Valeurs reçues en pension	—	—	Autres	148 119	62 995
Autres opérations	30 203	22 873	Valeurs données en pension ou vendues fermes	1 260 251	1 093 352
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	20 210 090	21 319 593	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	18 078 221	18 945 622
Créances commerciales	716 001	739 059	Comptes créditeurs de la clientèle	8 875 803	9 095 374
Crédits de trésorerie	4 338 254	4 429 819	Sociétés et entrepreneurs individuels	3 952 223	4 019 620
Crédits à l'équipement	5 591 445	6 124 535	Comptes ordinaires	3 176 207	3 403 326
Crédits à l'habitat	6 771 333	7 305 871	Comptes à terme	776 016	616 294
Comptes ordinaires débiteurs	1 026 388	1 012 527	Particuliers	3 904 840	4 076 502
Autres crédits	834 166	852 896	Comptes ordinaires	2 872 576	3 043 628
Créances douteuses nettes	932 503	854 886	Comptes à terme	1 032 264	1 032 874
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	1 395 480	1 439 755	Autres	1 018 740	999 252
			Comptes ordinaires	794 298	734 956
			Comptes à terme	224 442	264 296
			Comptes d'épargne à régime spécial	7 409 381	7 882 662
			Bons de caisse	545 304	471 445
			Créances négociables sur les marchés	878 100	940 499
			Autres dépôts	369 633	555 642
OPÉRATIONS DIVERSES	1 295 524	1 289 368	OPÉRATIONS DIVERSES	509 532	618 548
Comptes de régularisation et divers	802 587	790 205	Comptes de régularisation et divers	497 775	612 441
Opérations sur titres	492 937	499 163	Opérations sur titres	11 757	6 107
VALEURS IMMOBILISÉES	633 343	857 059	CAPITAUX PROPRES	2 104 962	2 202 983
Titres de participation et de filiales	373 464	592 536	Dettes subordonnées, provisions, et fonds pour risques bancaires généraux	378 415	405 850
Immobilisations	259 879	264 523	Réserves	937 012	1 062 898
Location avec option d'achat	—	—	Capital	427 000	443 000
Actionnaires et associés	—	—	Report à nouveau	1 506	1 862
			Excédent (+ ou -) et résultat en instance d'approbation	361 029	289 373
TOTAL DE L'ACTIF	24 444 805	25 920 497	TOTAL DU PASSIF	24 444 805	25 920 497

(1) Bilan des cinq grandes banques réunionnaises.

TABEAU N.01-12 (suite 4 et fin)

**Bilan agrégé des banques dans les départements d'outre-mer
et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon**

Situation au 31 décembre

Source : Institut d'émission d'outre-mer (Rapport annuel)

Unité : Millier de francs

	1997	1998		1997	1998
V. SAINT PIERRE ET MIQUELON					
ACTIF			PASSIF		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	182 355	210 631	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	69 312	57 141
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, comptes courants postaux	16 230	19 039	Institut d'émission, Trésor public, comptes courants postaux	—	—
Établissements de crédit et institutions financières	166 125	191 592	Établissements de crédit et institutions financières	47 832	43 992
Comptes ordinaires	146 481	176 864	Comptes ordinaires	27 301	23 439
Prêts et comptes à terme	18 347	13 231	Emprunts et comptes à terme	19 611	19 611
Opérations avec les réseaux et groupes	—	—	Opérations avec les réseaux et groupes	283	—
Valeurs reçues en pension	—	—	Autres	637	942
Autres opérations	1 297	1 497	Valeurs données en pension ou vendues fermes	21 480	13 149
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	341 197	328 478	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (r)	557 324	561 145
Créances commerciales	4 135	577	Comptes créditeurs de la clientèle	388 616	384 873
Crédits de trésorerie	22 303	17 176	Sociétés et entrepreneurs individuels	70 097	73 180
Crédits à l'équipement	76 728	76 883	Comptes ordinaires	57 995	57 339
Crédits à l'habitat	92 785	94 032	Comptes à terme	12 102	15 841
Comptes ordinaires débiteurs	70 209	49 768	Particuliers	251 609	243 716
Autres crédits	70 689	82 275	Comptes ordinaires	66 657	73 277
Créances douteuses nettes	4 348	7 767	Comptes à terme	184 952	170 439
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	17 964	21 586	Autres	66 910	67 977
			Comptes ordinaires	22 129	20 724
			Comptes à terme	44 781	47 253
			Comptes d'épargne à régime spécial	136 481	142 243
			Bons de caisse	23 250	22 750
			Créances négociables sur les marchés	—	—
			Autres dépôts	3 837	4 115
OPÉRATIONS DIVERSES	188 485	171 917	OPÉRATIONS DIVERSES	6 354	9 281
Comptes de régularisation et divers	8 485	7 917	Comptes de régularisation et divers	6 354	9 281
Opérations sur titres	180 000	164 000	Opérations sur titres	—	—
VALEURS IMMOBILISÉES	9 886	8 356	CAPITAUX PROPRES	88 933	91 815
Titres de participation et de filiales	4 012	3 262	Dettes subordonnées, provisions, et fonds pour risques bancaires généraux	9 135	9 396
Immobilisations	5 874	5 094	Réserves	7 460	8 164
Location avec option d'achat	—	—	Capital	61 563	61 563
Actionnaires et associés	—	—	Report à nouveau	4 732	5 461
			Excédent (+ ou -) et résultat en instance d'approbation	6 043	7 231
TOTAL DE L'ACTIF	721 923	719 382	TOTAL DU PASSIF	721 923	719 382

TABLEAU N.01-13

Agrégats de monnaie et de placement ; contreparties de M3 dans les territoires d'outre-mer

Situation en fin d'année

Source : Institut d'émission d'outre-mer (Rapport annuel)

Unité : Million de francs

	1995	1996	1997	1998
I. ILE DE MAYOTTE				
Composantes de M3				
Circulation fiduciaire	448	655	789	909
Billets	443	649	782	901
Pièces	5	6	7	7
Dépôts à vue	207	280	266	261
Total M1	655	935	1 055	1 169
M2 - M1	32	66	80	99
Comptes sur livrets	32	66	80	98
Total M2	687	1 001	1 135	1 268
M3 - M2	295	519	526	569
Dépôts à terme	240	357	251	342
Bons et certificats de dépôt	55	162	274	227
Total M3	982	1 521	1 661 r	1 837
Contreparties de M3				
Avoirs hors zone d'émission	621	894	1 005	1 114
Institut d'émission	440	650	778	922
Établissements de crédit locaux	181	244	227	192
Créances sur le Trésor public	236	397	388	364
Concours sur ressources monétaires	125	230	268	359
Concours de caractère bancaire				
des établissements de crédit locaux	163	265	286 r	412
Ressources non monétaires				
des établissements de crédit locaux (à déduire)	38	35	18 r	53
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	- 14	- 14	- 14	- 17
Provisions sur créances douteuses	5	4	7	10
Engagements hors zone d'émission	49	45	23	25
Divers	- 2	-	1	27
Total	982	1 521	1 661 r	1 837

TABLEAU N.01-13 (suite 1)

Agrégats de monnaie et de placement ; contreparties de M3 dans les territoires d'outre-mer

Situation en fin d'année

Source : Institut d'émission d'outre-mer (Rapport annuel)

Unité : Million de francs CFP

	1995	1996	1997	1998
II. NOUVELLE-CALÉDONIE				
Composantes de M3				
Circulation fiduciaire.....	8 899	9 001	9 414	10 138
Billets.....	8 102	8 176	8 545	9 244
Pièces.....	797	825	869	894
Dépôts à vue.....	53 554	62 496	65 444	74 411
Total M1.....	62 453	71 497	74 858	84 549
M2 - M1.....	25 514	29 480 <i>r</i>	34 752 <i>r</i>	35 079
Comptes sur livrets.....	25 514	29 560	34 752 <i>r</i>	35 079
Total M2.....	87 967	100 977 <i>r</i>	109 610 <i>r</i>	119 628
M3 - M2.....	79 355	65 553	64 929	72 921
Dépôts à terme.....	77 375	63 612	63 106	71 622
Bons et certificats de dépôt.....	1 980	1 941	1 823	1 299
Total M3.....	167 322	166 530 <i>r</i>	174 539 <i>r</i>	192 549
Contreparties de M3				
Avoirs hors zone d'émission.....	53 085	43 031	37 397	43 330
Institut d'émission.....	4 132	7 367	8 121	9 874
Établissements de crédit locaux.....	48 953	35 664	29 276	33 456
Créances sur le Trésor public.....	7 315	7 842	7 230	7 473
Concours sur ressources monétaires.....	106 922	115 657 <i>r</i>	129 912 <i>r</i>	141 746
Concours de caractère bancaire				
des établissements de crédit locaux.....	195 302	207 175	224 212	244 672
Ressources non monétaires				
des établissements de crédit locaux (à déduire).....	88 380	91 438	94 300 <i>r</i>	102 926
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées.....	13 999	13 477 <i>r</i>	16 210	18 826
Provisions sur créances douteuses.....	5 295	6 395	6 646	8 542
Engagements hors zone d'émission.....	63 172	63 053	65 760	67 193
Divers.....	5 914	8 513 <i>r</i>	5 684 <i>r</i>	8 365
Total.....	167 322	166 610	174 539 <i>r</i>	192 549

TABLEAU N.01-13 (suite 2)

Agrégats de monnaie et de placement ; contreparties de M3 dans les territoires d'outre-mer

Situation en fin d'année

Source : Institut d'émission d'outre-mer (Rapport annuel)

Unité : Million de francs CFP

	1995	1996	1997	1998
III. POLYNÉSIE FRANÇAISE				
Composantes de M3				
Circulation fiduciaire	6 597	6 753	6 846	7 190
Billets	5 675	5 783	5 741	6 025
Pièces	922	971	1 105	1 165
Dépôts à vue	55 973	71 387	81 141	85 373
Total M1	62 570	78 140	87 987	92 563
M2 - M1	30 298	51 520	67 313	64 191
Comptes sur livrets	30 298	51 520	67 313	64 191
Total M2	92 868	129 660	155 300	156 754
M3 - M2	129 524	95 854	86 155	86 854
Dépôts à terme	107 041	76 076	65 267	65 541
Bons et certificats de dépôt	22 483	19 779	20 888	21 314
Total M3	222 392	225 514	241 455	243 608
Contreparties de M3				
Avoirs hors zone d'émission	90 787	79 562	72 983	59 944
Institut d'émission	7 414	11 279	9 102	11 878
Établissements de crédit locaux	83 373	68 283	63 881	48 066
Créances sur le Trésor public	14 758	12 607	10 354	11 053
Concours sur ressources monétaires	116 847	133 346	158 117	172 611
Concours de caractère bancaire				
des établissements de crédit locaux	204 474	217 759	236 384 r	247 531
Ressources non monétaires				
des établissements de crédit locaux (à déduire)	87 627	84 413	78 266	74 921
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	17 247	20 430	20 721 r	21 481
Provisions sur créances douteuses	12 967	12 969	11 887	10 212
Engagements hors zone d'émission	51 772	46 874	43 407	37 577
Divers	5 641	4 140	2 251 r	5 652
Total	222 392	225 514	241 455	243 608

TABLEAU N.01-13 (suite 3 et fin)

Agrégats de monnaie et de placement ; contreparties de M3 dans les territoires d'outre-mer

Situation en fin d'année

Source : Institut d'émission d'outre-mer (Rapport annuel)

Unité : Million de francs CFP

	1995	1996	1997	1998
IV. WALLIS ET FUTUNA				
Composantes de M3				
Circulation fiduciaire	273	302	328	462
Billets.....	272	301	327	461
Pièces	1	1	1	1
Dépôts à vue	1 060	1 245	1 286	1 429
Total M1	1 333	1 547	1 614	1 891
M2 - M1	79	155	227	222
Comptes sur livrets	79	155	227	222
Total M2	1 412	1 702	1 841	2 112
M3 - M2	2 033	1 467	1 041	1 102
Dépôts à terme	1 964	1 415	1 006	1 078
Banques	1 119	943	576	689
Trésor public.....	845	472	430	389
Bons et certificats de dépôt.....	69	52	35	24
Total M3	3 445	3 169	2 882	3 215
Contreparties de M3				
Avoirs hors zone d'émission	1 882	1 610	1 341	1 551
Institut d'émission.....	315	356	358	484
Établissements de crédit locaux.....	1 567	1 254	983	1 067
Créances sur le Trésor public	1 347	1 195	1 096	1 172
Concours sur ressources monétaires	216	363	445	492
Concours de caractère bancaire				
des établissements de crédit locaux	769	939	1 085	1 219
Ressources non monétaires				
des établissements de crédit locaux (à déduire)	553	576	640	727
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	368	406	453	512
Provisions sur créances douteuses	17	13	13	14
Engagements hors zone d'émission.....	102	77	105	122
Divers	66	80	69	80
Total	3 445	3 169	2 882	3 215

TABLEAU N.01-14

Comptes de patrimoine des secteurs institutionnels

Année 1997

Encours en fin d'année

Source : INSEE (Comptes nationaux)

Unité : Milliard de francs courants

	Sociétés et quasi- sociétés non finan- cières	Institu- tions finan- cières	Entrepri- ses d'as- surance	Adminis- trations publiques	Adminis- trations privées	Ména- ges	Ensem- ble de l'écono- mie natio- nale	Reste du monde	Total
Actifs									
Actifs corporels reproductibles	10 225,8	173,9	205,8	3 871,3	71,8	13 129,3	27 677,9	—	27 677,9
Stocks	1 600,2	0,5	—	96,2	—	189,6	1 886,5	—	1 886,5
Actifs fixes hors logement	6 611,4	173,4	35,1	3 521,2	71,8	890,3	11 303,2	—	11 303,2
Actifs fixes en logement	2 014,2	—	170,7	253,9	—	12 049,4	14 488,2	—	14 488,2
Actifs corporels non reproductibles	223,2	—	—	150,4	—	1 073,2	1 446,8	—	1 446,8
Actifs incorporels	691,5	—	—	—	—	284,0	975,5	—	975,5
Actifs non financiers	11 140,5	173,9	205,8	4 021,7	71,8	14 486,5	30 100,2	—	30 100,2
Moyens de paiement internationaux	119,5	472,4	22,8	38,4	—	180,9	834,0	81,5	915,5
Moyens de règlement en francs	515,3	972,8	27,8	326,2	71,4	1 030,9	2 944,4	113,5	3 057,9
Autres liquidités	442,3	4 970,7	39,3	41,1	33,3	3 976,0	9 502,6	2 323,2	11 825,8
Titres du marché monétaire	503,7	2 086,3	185,6	10,1	1,6	13,1	2 800,4	533,4	3 333,8
Obligations	220,5	2 625,6	2 449,2	141,7	36,7	433,4	5 907,0	858,3	6 765,3
Actions et autres participations	17 621,9	2 426,9	1 355,9	835,3	216,2	6 343,4	28 799,5	3 553,0	32 352,5
Prêts à court terme	4 069,7	4 334,7	220,6	1 114,0	2,3	484,7	10 226,1	1 313,4	11 539,5
Prêts à moyen et long termes	174,5	6 203,6	91,9	480,7	—	2,4	6 953,1	218,9	7 172,0
Réserves techniques d'assurance	94,1	1,8	—	2,0	0,4	3 433,0	3 531,2	6,0	3 537,2
Actifs financiers	23 761,5	24 094,8	4 393,0	2 989,5	361,9	15 897,7	71 498,4	9 001,2	80 499,6
Actifs	34 902,0	24 268,7	4 598,8	7 011,2	433,7	30 384,2	101 598,6	9 001,2	110 599,8
Passifs									
Moyens de paiement internationaux	—	171,8	—	—	—	—	171,8	743,7	915,5
Moyens de règlement en francs	—	2 555,5	—	447,7	—	—	3 003,2	54,7	3 057,9
Autres liquidités	579,2	9 205,2	18,5	54,7	—	1,8	9 859,3	1 966,5	11 825,8
Titres du marché monétaire	223,5	1 335,8	—	1 313,8	—	—	2 873,2	460,6	3 333,8
Obligations	831,9	2 230,5	7,6	2 657,8	—	—	5 727,8	1 037,5	6 765,3
Prêts à court terme	3 974,3	3 448,5	253,5	1 009,4	10,9	1 318,7	10 015,3	1 524,2	11 539,5
Prêts à moyen et long termes	2 601,4	366,9	8,6	906,2	42,3	2 622,3	6 547,8	624,3	7 172,1
Réserves techniques d'assurance	—	—	3 523,1	—	—	—	3 523,1	14,2	3 537,3
Passifs financiers (hors actions et autres participations)	8 210,3	19 314,2	3 811,3	6 389,6	53,3	3 942,8	41 721,4	6 425,6	48 147,0
Valeur nette globale	26 691,7	4 954,5	787,5	621,6	380,4	26 441,4	59 877,2	2 575,6	62 452,8
Actions et autres participations	21 043,4	6 189,6	1 540,6	—	—	—	28 773,6	3578,9	32 352,5
Valeur nette indépendante	5 648,3	— 1235,1	— 753,1	621,6	380,4	26 441,4	31 103,6	— 1003,3	30 100,2

Marché financier, Bourse

-
1. Méthodologie.
 2. Définitions.
 3. Sources de documentation.
 4. Tableaux.
-

Liste des tableaux :

1. Émission des valeurs mobilières contre apports en espèces.
2. Capitalisation boursière des valeurs françaises.
3. Répartition des transactions sur les valeurs mobilières françaises cotées à la Bourse de Paris.
4. Indices des cours des valeurs mobilières cotées sans réinvestissement des coupons.
5. Taux de rendement des actions et de certaines catégories d'obligations cotées à la Bourse de Paris.
6. Cours de l'or, des principales devises et de l'écu en francs à Paris.
7. Capitalisation boursière des actions nationales des premières places financières.
8. Indices des cours des valeurs mobilières européennes cotées sans réinvestissement des coupons.

1. MÉTHODOLOGIE

Émissions de valeurs mobilières

La statistique des émissions de valeurs mobilières en France, présentée ici, est établie par la Banque de France (Direction des études et statistiques monétaires) et la Société des bourses françaises (Direction des Études et du Développement).

Les émissions de valeurs mobilières sont réparties d'après la nature des titres souscrits (actions, obligations) et la qualité de l'émetteur, dans la nomenclature de la comptabilité nationale (sociétés et quasi-sociétés non financières, institutions financières, entreprises d'assurance, administrations publiques, administrations privées, émetteurs étrangers et internationaux).

Indices des cours des valeurs

● Actions françaises.

Les indices des années 1994 à 1998 calculés par la Société des bourses françaises (SBF) sont présentés dans ce chapitre.

En décembre 1993, un nouvel indice représentatif du niveau des cours des actions françaises cotées sur les Bourses françaises, le SBF 250, a été mis au point. Il a remplacé l'indice SBF 240 qui comportait de nombreuses insuffisances notamment sur la mise à jour de son échantillon et la structure de sa nomenclature. L'indice SBF 250, calculé chaque jour de bourse, à l'ouverture et à la clôture, est ventilé en trois groupes « valeurs industrielles », « services », « sociétés financières », eux-mêmes décomposés en 12 secteurs complétés en 1997 par 19 indices sectoriels spécialisés. Les valeurs de l'échantillon sont sélectionnées essentiellement sur leur capitalisation totale et portent sur les actions admises au règlement mensuel, au comptant et au second marché. La pondération de chaque action est sa capitalisation totale.

La Société des bourses françaises a établi un indice à cotation continue, le SBF 120, pour compléter et élargir le CAC 40 calculé depuis le 31 décembre 1987. Cet indice, qui n'a pas de ventilation par secteur, comporte des valeurs sélectionnées sur leur liquidité et leur activité. Une règle a été posée : les valeurs de l'indice CAC 40 doivent toutes faire partie de l'indice SBF 120 et les valeurs de l'indice SBF 120 doivent toutes faire partie de l'indice SBF 250.

En mai 1995, la SBF a créé l'indice MIDCAC, représentatif des valeurs moyennes du premier et du second marché.

En 1996, l'indice du second marché a fait l'objet d'une rénovation.

En octobre 1997, la SBF a créé l'indice SBF 80, composé des valeurs du SBF 120 qui n'appartiennent pas au CAC 40 et choisies en raison de leur forte liquidité.

Trois types d'indices sont calculés :

— un indice « nu » calculé avec les cours cotés des valeurs;

— un indice « global » calculé en recapitalisant dans la même valeur chacun des coupons échus, à la date de leur échéance;

— un indice « net » calculé en recapitalisant dans la même valeur chacun des coupons échus, sans avoir fiscal, à la date de leur échéance.

Ces deux derniers indices sont utilisés par les gestionnaires de SICAV et de Fonds communs de placement.

Les indices présentés ici pour les années 1994 à 1998 sont les moyennes mensuelles des indices de clôture de chaque jour de bourse du mois.

● Actions étrangères.

L'INSEE ne calcule plus depuis le 1^{er} janvier 1994 d'indice des cours des actions étrangères.

● Actions européennes.

À l'instar de la Bourse de Londres, en 1997, les Bourses de Paris, Francfort, Zurich ont décidé de créer des indices européens; la société Dow-Jones s'est associée à cette opération. La composition de ces indices est la suivante :

Dow-Jones STOXX : environ 660 valeurs pour l'Europe (y.c la Suisse).

Dow-Jones Euro STOXX : environ 330 valeurs des pays de la zone euro (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal).

Dow-Jones STOXX 50 : 50 valeurs pour l'Europe.

Dow-Jones Euro STOXX 50 : 50 valeurs de la zone euro.

Ces indices d'actions européennes sont constitués depuis février 1998. Pour les indices larges Dow-Jones STOXX et Dow-Jones Euro STOXX, la base est 100 au 31 décembre 1991. Pour les indices compacts, sous-ensembles des indices larges, la base est 1000 au 31 décembre 1991.

Taux de rendement des obligations

On distingue :

● Taux moyen de rendement des obligations émises dans l'année.

Ce calcul est fait mensuellement, mais les chiffres annuels indiqués ici sont des moyennes pondérées pour l'ensemble de l'année. Chaque taux est la moyenne arithmétique, pondérée par le montant de l'émission, des taux actuariels de chaque émission effectuée pendant la période considérée. Il existe deux sortes de calculs selon que le taux actuariel considéré est un taux à l'émission ou un taux au règlement.

● Taux de rendement des obligations cotées à la Bourse de Paris.

Pour chaque fin d'année, on donne les taux moyens de six catégories parmi ceux que calcule chaque semaine la Caisse des dépôts et consignations.

Taux de rendement des valeurs françaises à revenu variable

Le calcul du taux moyen de rendement des valeurs françaises à revenu variable s'effectue en rapportant, pour chacune des valeurs retenues dans le calcul de l'indice des cours, le montant du dernier coupon payé à la cotation du dernier vendredi du mois. L'échantillon et les pondérations sont les mêmes que pour l'indice des cours. Les

chiffres publiés sont les moyennes des taux des derniers vendredis de chaque mois.

2. DÉFINITIONS

Bourse

Marché entre une offre et une demande de capitaux à long terme dont le rapport est représenté par une valeur mobilière. Elle comprend le marché primaire (émission de titres) et le marché secondaire (échange de titres déjà émis). Quatre catégories de marchés existent : le premier marché (comptant et règlement mensuel), le second marché, le marché libre OTC et le nouveau marché.

Au 31 décembre 1998, 345 sociétés sont cotées au premier marché dont 168 au comptant et 177 au règlement mensuel. Depuis la loi du 22 janvier 1988, trois instances assurent le fonctionnement des marchés financiers : le Conseil des bourses de valeur, la Société des bourses françaises et l'Association française des sociétés de Bourse.

Capitalisation boursière

Produit du nombre des titres cotés par leur cours boursier.

Marché de l'or et des devises

Depuis fin juin 1992, les devises ne sont plus cotées en bourse de Paris, c'est la Banque de France qui diffuse un cours indicatif en fin de journée.

Marché hors cote

Conformément à la loi de modernisation des activités financières du 2 juillet 1996, (art.34), le marché hors cote a disparu le 1^{er} juillet 1998.

Marché libre OTC

Ce marché a été lancé le 23 septembre 1996. Il est très comparable techniquement à l'ancien marché hors cote.

Nasdaq (National Association of Securities Dealers Automated Quotation)

Ce marché a été créé aux États-Unis en 1971 pour permettre aux petites entreprises de collecter des capitaux.

Nouveau marché

Créé le 14 février 1996, le Nouveau Marché s'adresse aux entreprises qui ont un projet de développement à financer et qui souhaitent bénéficier du marché boursier pour accélérer leur croissance. Au 31 décembre 1998, 81 sociétés sont cotées.

Depuis mars 1996, les Bourses de Bruxelles, Paris, Francfort et Amsterdam sont rassemblées dans le GEIE-EURO.NM (groupement européen d'intérêt économique EURO-Nouveau marché), réseau qui vise à regrouper les marchés européens des valeurs de croissance. Au 31 décembre 1998, 165 sociétés y sont cotées.

Obligations

Il s'agit essentiellement des obligations classiques hors titres participatifs.

Second marché

Ouvert le 1^{er} février 1983, il complète les marchés traditionnels de la cote officielle. Il est destiné à faciliter l'accès au marché financier pour les entreprises de taille moyenne. Au 31 décembre 1998, il comprend 364 sociétés.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

Caisse des dépôts et consignations;
Parisbourse SA;
Banque de France;
Fédération internationale des bourses de valeur.

Publications :

Bulletin mensuel de statistique, INSEE (mensuel);
Taux de rendement des principales obligations cotées en France, publié par la Caisse des dépôts et consignations (mensuel);
« Rapport annuel de la Commission des opérations de bourse », édité par les Journaux officiels dans la série : *Documents administratifs* (annuel);
Rapport annuel du Conseil national du crédit;
Statistiques Boursières mensuelles, Société des bourses françaises;
L'année boursière, Société des bourses françaises (annuel) et version cédérom.



TABLEAU N.02-1

Émission des valeurs mobilières contre apports en espèces

Sources : Banque de France, Société des bourses françaises

Unité : Million de francs

	r 1997			1998		
	Montant effectif	Déductions	Montant net versé	Montant effectif	Déductions	Montant net versé
SELON LA NATURE DE L'ÉMISSION						
I. ÉMISSIONS D' ACTIONS ET TITRES ASSIMILÉS						
Actions et certificats d'investissements	292 890	—	292 890	321 295	—	321 295
Total I	292 890	—	292 890	321 295	—	321 295
dont : Valeurs cotées	52 205	—	52 205	68 049	—	68 049
dont : Appel public à l'épargne	46 006	—	46 006	47 183	—	47 183
II. ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS ET TITRES ASSIMILÉS						
Titres obligataires stricto sensu	459 181	377 374	81 807	457 418	365 840	91 578
dont : Emploi de fonds "Codevi"	2 033	1 232	801	298	3 332	— 3 034
Titres obligataires à caractère action	17 387	7 832	9 555	31 020	24 820	6 200
Total II	476 568	385 206	91 362	488 438	390 660	97 778
dont : Obligations à taux fixe	426 268	303 820	122 448	458 684	298 735	159 949
dont : Obligations à taux non fixe	45 472	81 117	— 35 645	21 485	91 102	— 69 617
dont : Obligations à coupon zéro	4 828	269	4 559	8 269	823	7 446
Total des émissions de valeurs mobilières (I + II)	769 458	385 206	384 252	809 733	390 660	419 073
SELON LA QUALITÉ DE L'ÉMETTEUR						
ACTIONS						
Sociétés et quasi-sociétés non financières	267 483	—	267 483	310 858	—	310 858
dont : Grandes entreprises nationales	9 283	—	9 283	—	—	—
Autres sociétés et quasi-sociétés non financières	258 200	—	258 200	310 858	—	310 858
Institutions financières	7 177	—	7 177	8 823	—	8 823
Établissements de crédit et assimilés	6 817	—	6 817	8 495	—	8 495
Banques	6 221	—	6 221	7 478	—	7 478
Banques AFB et NATEXIS (ex BFCE)	—	—	—	—	—	—
Banques mutualistes (et crédits municipaux)	—	—	—	—	—	—
Caisses d'épargne et caisse des dépôts	—	—	—	—	—	—
Sociétés financières et assimilées	596	—	596	1 017	—	1 017
Institutions financières spécialisées et assimilées	163	—	163	295	—	295
Institutions financières diverses	197	—	197	33	—	33
Entreprises d'assurance	18 144	—	18 144	1 496	—	1 496
Administrations publiques	86	—	86	118	—	118
Administrations publiques locales	86	—	86	118	—	118
Émetteurs étrangers et internationaux	—	—	—	—	—	—
Total	292 890	—	292 890	321 295	—	321 295
OBLIGATIONS						
Sociétés et quasi-sociétés non financières	46 232	34 607	11 625	70 323	31 341	38 982
dont : Grandes entreprises nationales	14 078	15 942	— 1 864	29 202	17 694	11 508
Autres sociétés et quasi-sociétés non financières	32 154	18 665	13 489	41 121	13 647	27 474
Institutions financières	77 626	152 036	— 74 410	63 538	209 358	— 145 820
Établissements de crédit et assimilés	51 269	77 635	— 26 366	48 373	127 059	— 78 686
Banques	35 251	55 620	— 20 369	25 454	74 767	— 49 313
Banques AFB et NATEXIS (ex BFCE)	21 181	38 675	— 17 494	21 962	72 807	— 50 845
Banques mutualistes (et crédits municipaux)	1 205	774	431	3 492	1 960	1 532
Caisses d'épargne et caisse des dépôts	8 000	2 979	5 021	10 264	8 219	2 045
Sociétés financières et assimilées	8 018	19 036	— 11 018	12 655	44 073	— 31 418
Institutions financières spécialisées et assimilées	25 244	70 360	— 45 116	13 746	76 712	— 62 966
Institutions financières diverses	1 113	4 041	— 2 928	1 419	5 587	— 4 168
Entreprises d'assurance	4 400	—	4 400	—	106	— 106
Administrations publiques	348 110	193 169	154 941	352 016	146 365	205 651
Administrations publiques centrales et sécurité sociale	346 588	190 801	155 787	350 952	145 411	205 541
Administrations publiques locales	1 522	2 368	— 846	1 064	954	110
Émetteurs étrangers et internationaux	200	5 394	— 5 194	2 561	3 490	— 929
Total	476 568	385 206	91 362	488 438	390 660	97 778

TABLEAU N.02-2

Capitalisation boursière des valeurs françaises

Fin d'année

Source : Société des bourses françaises

Unité : Milliard de francs

	1981	1990	1994	1995	1996	1997	1998
ACTIONS :							
Premier marché	227,8	1 598,6	2 257,3	2 294,6	2 866,5	3 838,0	5 221,0
Second marché	—	138,9	155,1	150,6	206,6	218,9	254,2
Nouveau marché	///	///	///	///	5,0	9,9	27,5
Total	227,8	1 737,5	2 412,4	2 445,2	3 078,1	4 066,8	5 502,7
OBLIGATIONS :							
Premier marché	604,6	2 589,0	3 684,8	4 125,4	4 599,5	4 671,2	4 970,7
Second marché	—	5,8	7,6	7,5	6,4	6,3	15,0
Nouveau marché	///	///	///	///	///	0,1	7,6
Total	604,6	2 594,8	3 692,4	4 132,9	4 605,9	4 677,6	4 993,3
Total des valeurs	832,4	4 332,3	6 104,8	6 578,1	7 684,0	8 744,4	10 496,0

TABLEAU N.02-3

Répartition des transactions sur les valeurs mobilières françaises cotées à la Bourse de Paris (1)

Source : Société des bourses françaises (année boursière)

Unité : Milliard de francs

	1981	1990	1994	1995	1996 (2)	1997 (2)	1998
Actions	46,4	681,7	1 096,8	1 033,2	1 417,2	2 371,6	3 384,5
Obligations	86,5	3 086,0	6 676,0	5 526,3	6 355,6	4 901,5	2 554,3
Total	132,9	3 767,7	7 772,8	6 559,5	7 772,8	7 273,1	5 938,8

(1) Ce tableau concerne les valeurs françaises inscrites au premier marché (règlement mensuel et comptant) et au second marché.
(2) Depuis 1996, il concerne également les actions inscrites au nouveau marché et depuis 1997, les obligations inscrites au nouveau marché.

TABLEAU N.02-4

Indices des cours des valeurs mobilières cotées sans réinvestissement des coupons

Source : Société des bourses françaises

	1994	1995	1996	1997	1998	Variation 98/97 en %
Base 1000 au 31-12-1987						
CAC 40	1 881,15	1 871,97	2 315,73	2 998,91	3 942,66	+ 31,5
Base 1000 au 31-12-1990						
SBF 120 (1)	1 287,03	1 283,50	1 617,88	2 051,72	2 656,34	+ 29,5
Ensemble SBF 250 (1)	1 250,66	1 232,86	1 561,66	1 944,91	2 500,01	+ 28,5
MIDCAC	1 201,16	999,06	1 355,51	1 588,46	1 647,68	+ 3,7
SECOND MARCHÉ	1 358,22	1 283,00	1 677,97	1 810,11	2 001,55	+ 10,6
Valeurs industrielles	1 405,68	1 389,42	1 773,65	2 174,14	2 603,76	+ 19,8
Énergie	1 441,56	1 415,32	1 824,06	2 766,03	2 442,59	— 11,7
Produit de base	1 365,42	1 313,10	1 650,49	1 950,09	1 798,16	— 7,8
Construction	1 483,93	1 352,66	1 548,04	1 887,92	2 198,82	+ 16,5
Biens d'équipement	1 067,69	929,01	1 144,07	1 489,38	2 093,20	+ 40,5
Automobile	1 934,88	1 629,31	1 802,84	2 365,60	2 479,32	+ 4,8
Autres biens de consommation	1 723,44	1 990,43	3 166,50	3 720,99	4 920,29	+ 32,2
Industrie-agro-alimentaire	1 285,38	1 414,58	1 622,43	1 564,02	1 922,08	+ 22,9
Services	1 221,69	1 262,80	1 774,56	2 137,19	3 193,03	+ 49,4
Distribution	1 834,13	2 130,70	3 509,91	4 013,84	5 743,73	+ 43,1
Autres services	962,91	911,59	1 115,64	1 389,11	2 134,84	+ 53,7
Sociétés financières	1 036,41	986,84	1 135,26	1 540,53	1 980,13	+ 28,5
Immobilier	790,57	685,67	714,84	725,86	940,75	+ 29,6
Services financiers	1 084,74	1 038,87	1 092,49	1 634,41	2 092,84	+ 28,0
Sociétés d'investissement	1 110,24	1 082,35	1 607,25	1 738,09	2 257,06	+ 29,9

(1) Nouveaux indices calculés par la société des bourses françaises (SBF) qui se substituent à ceux calculés par l'INSEE et la SBF. Ces indices sont représentatifs du niveau des cours des actions françaises cotées sur les bourses françaises (règlement mensuel, comptant et second marché).

TABLEAU N.02-5

Taux de rendement des actions et de certaines catégories d'obligations cotées à la Bourse de Paris (1)

Fin d'année

Source : Caisse des Dépôts et Consignations

	1990	1994	1995	1996	1997	1998
Actions cotées (fin de mois)	3,97	3,20	3,33	2,68	2,20	2,10
Obligations cotées (2)						
Emprunts d'État à court terme	10,06	7,94	5,91	4,79	4,74	3,44
Emprunts d'État à long terme	10,00	8,29	6,70	5,81	5,28	4,08
Secteur public à long terme emprunteurs nationaux	10,53	8,37	6,89	5,82	5,45	3,75
Secteur public, emprunteurs régionaux	///	///	///	///	///	///
Secteur privé, première signature	10,84	8,40	6,81	5,84	5,39	4,10

(1) Avec crédit d'impôt s'il y a lieu.

(2) Taux calculé sur un échantillon par la Caisse des Dépôts et Consignations, la dernière semaine de l'année.

TABLEAU N.02-6

Cours de l'or, des principales devises et de l'écu en francs à Paris (moyenne annuelle des cotations)

Source : Société des bourses françaises (Cote officielle)

	Unité	1985	1990	1994	1995	1996	r 1997	1998
Cours libre de l'or :								
Lingot d'un kg	Franc	91 431,52	67 720,06	68 728,40	61 940,12	63 948,20	62 341,20	56 599,80
Pièces françaises de 20 F (1).....	1 pièce	557,16	411,55	394,75	355,66	365,20	357,62	326,44
Cours de devises étrangères :								
États-Unis.....	1 USD	8,9880	5,4472	5,5518	4,9918	5,1148	5,8376	5,8964
Canada.....	1 CAD	6,5873	4,6665	4,0673	3,6369	3,7508	4,2174	3,9828
Allemagne (ex.RFA) (2)	1 DEM	3,0523	3,3694	3,4204	3,4827	3,4006	3,3663	3,3525
Belgique.....	1 BEF	0,1513	0,1630	0,1660	0,1693	0,1652	0,1631	0,1625
Pays-Bas	1 NLG	2,7065	2,9905	3,0499	3,1091	3,0348	2,9912	2,9741
Italie	1000 ITL	4,5269	4,5440	3,4404	3,0666	3,3160	3,4272	3,3964
Danemark.....	1 DKK	0,8478	0,8802	0,8727	0,8905	0,8824	0,8836	0,8803
Irlande.....	1 IEP	9,5050	9,0064	8,2966	8,0012	8,1887	8,8473	8,3963
Royaume-Uni	1 GBP	11,5482	9,6931	8,4904	7,8763	7,9297	9,5587	9,7699
Grèce.....	100 GRD	5,1619	3,4405	2,2873	2,1537	2,1250	2,1375	1,9980
Espagne.....	100 ESB	5,2756	5,3438	4,1426	4,0033	4,0396	3,9882	3,9486
Portugal.....	100 PTE	5,2279	3,8193	3,3433	3,3272	3,3168	3,3303	3,2729
Suisse.....	1 CHF	3,6616	3,9249	4,0599	4,2235	4,1434	4,0230	4,0716
Japon.....	100 JPY	3,7676	3,7704	5,4296	5,3275	4,7044	4,8345	4,5252
Communauté européenne	1 XEU	6,7956	6,9273	6,5657	6,4499	6,4064	6,5926	6,6137

(1) 5,806 grammes d'or fin.

(2) Y compris ex-RDA à partir de 1991.

TABLEAU N.02-7

Capitalisation boursière des actions nationales des premières places financières

Fin d'année

Source : Fédération internationale des Bourses de valeur

Unité : Milliard de dollars

	1993	1994	1995	1996	r 1997	1998
Allemagne	460,8	499,3	577,4	664,9	825,2	1 094,0
Amsterdam	182,6	224,5	286,7	375,4	468,6	603,2
Hong-kong	385,0	269,5	303,7	449,2	413,3	343,6
Italie.....	...	...	...	...	344,7	569,7
Londres	1 150,6	1 158,0	1 346,6	1 642,6	1 996,2	2 372,7
Nasdaq	791,7	793,7	1 160,0	1 511,8	1 726,6	2 528,0
New-York Stock Exchange.....	4 213,0	4 147,9	5 654,8	6 842,0	8 879,6	10 271,9
Paris	455,5	452,1	500,0	587,0	676,3	991,5
Taiwan.....	193,3	247,3	187,2	273,8	287,8	260,5
Tokyo.....	2 906,3	3 592,2	3 545,3	3 011,2	2 160,6	2 439,5
Toronto	326,6	315,1	366,3	487,0	567,6	543,4
Zurich	270,9	284,7	398,1	400,3	575,3	689,2

TABLEAU N.02-8

Indices des cours des valeurs mobilières européennes cotées sans réinvestissement des coupons

Moyenne annuelle

Base au 31 décembre 1991 :
1 000 pour les indices 50
100 pour les indices larges

Source : Société des bourses françaises

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (1)
Dow Jones Euro Stoxx.....	117,70	133,41	130,51	151,61	207,71	280,43	308,35
Dow Jones Euro Stoxx 50	1 206,10	1 363,58	1 387,59	1 657,39	2 320,95	3 068,57	3 802,00
Dow Jones Stoxx	116,05	130,28	130,25	153,40	210,75	272,51	297,33
Dow Jones Stoxx 50	1 195,19	1 321,46	1 374,40	1 642,32	2 348,21	3 109,52	3 621,33

(1) Moyenne de janvier 1999 à novembre 1999.

O

***Commerce extérieur,
balance des paiements***

Commerce extérieur

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Graphiques et tableaux.

Graphiques et liste des tableaux :

Graphique. Commerce extérieur de la France : échanges FAB-FAB.

Graphique. Commerce extérieur de la France : soldes FAB-FAB.

- | | |
|--|--|
| 1. Commerce extérieur de la France : résultats d'ensemble FAB-FAB. | 10. Commerce extérieur de la France : indices de valeur unitaire par zone géo-économique. |
| 2. Commerce international. Importations (CAF) et parts de marché de divers pays de l'Union européenne (à quinze) et du monde. | 11. Commerce extérieur de produits manufacturés : pénétration étrangère sur le marché intérieur. |
| 3. Commerce extérieur de la France par zone géo-économique. | 12. Guadeloupe : principaux pays fournisseurs et clients. |
| 4. Commerce extérieur de la France par pays. | 13. Guadeloupe : principaux produits exportés. |
| 5. Commerce extérieur de la France par produit. | 14. Guyane : principaux pays fournisseurs et clients. |
| 6. Commerce extérieur de la France par produit et par zone géo-économique. | 15. Guyane : principaux produits exportés. |
| 7A. Indices du commerce extérieur de la France : indices de volume. | 16. Martinique : principaux pays fournisseurs et clients. |
| 7B. Indices du commerce extérieur de la France : indices de valeur unitaire. | 17. Martinique : principaux produits exportés. |
| 8. Commerce extérieur de la France : taux de couverture des importations (CAF) par les exportations (FAB) en volume, par produit (aux prix de 1995). | 18. Réunion : principaux pays fournisseurs et clients. |
| 9. Commerce extérieur de la France : termes de l'échange par produit. | 19. Réunion : principaux produits exportés. |
| | 20. Nouvelle-Calédonie : principaux pays fournisseurs et clients. |
| | 21. Nouvelle-Calédonie : principaux produits importés et exportés. |
| | 22. Polynésie française : principaux pays fournisseurs et clients. |
| | 23. Polynésie française : principaux produits importés et exportés. |

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la division « Échanges extérieurs » de l'INSEE.

1. PRÉSENTATION

Après une année 1997 marquée par l'exceptionnelle vigueur des flux d'échanges extérieurs de biens et un excédent record de 163,9 milliards de francs, en 1998, le solde des échanges FAB-FAB (matériel militaire inclus) s'établit à 151,3 milliards de francs, soit un recul limité malgré la crise asiatique et la reprise de la demande intérieure. Ceci s'explique en particulier par le repli important du déficit énergétique grâce à la baisse de prix du pétrole et le maintien d'une bonne compétitivité-prix des produits français, les exportateurs compensant par des efforts de marge la hausse du taux de change du franc.

Le maintien du solde à un niveau élevé ne doit pas masquer des évolutions plus négatives dans plusieurs branches. En effet, hors énergie, le solde extérieur de biens se dégrade de plus de 36 milliards de francs.

Les échanges de produits agricoles restent globalement stables, le repli des ventes de céréales étant compensé par une amélioration du solde des produits de l'élevage.

L'excédent des industries agro-alimentaires se réduit après avoir atteint son plus haut niveau en 1997. La crise en Asie et en Russie a des effets négatifs sur les ventes, en particulier pour les préparations alimentaires et le cognac. En même temps, les importations de produits de la pêche et de produits laitiers augmentent vivement. L'excédent des vins et champagne connaît par contre une forte progression, grâce à des ventes exceptionnelles.

Le déficit des biens de consommation s'accroît de 7,1 milliards de francs. Si les produits pharmaceutiques enregistrent de bons résultats, avec une forte hausse des exportations (+ 26 %), la reprise de la consommation intérieure se traduit par un alourdissement du déficit dans le textile-habillement et le matériel électronique ménager. Les importations de téléviseurs augmentent de 26 %, sous l'effet de la coupe du monde de football.

Un effet semblable est constaté dans le secteur automobile dont l'excédent, qui avait atteint son meilleur niveau en 1997, est en léger repli. Les exportations restent vigoureuses, mais les importations augmentent fortement.

Les échanges de biens d'équipement restent dynamiques, avec de nouveau un fort excédent. Les flux liés aux équipements de communication connaissent une croissance particulièrement forte (40 % pour les exportations de téléphones mobiles, avec un excédent de près de 10 milliards de francs). La construction navale et celle de matériel ferroviaire améliorent leurs excédents. La construction aéronautique enregistre un recul limité, avec un excédent de 44 milliards de francs (contre 46 milliards en 1997). Par contre, le déficit du matériel informatique se creuse (- 24 milliards de francs, avec des importations en hausse de 12 %).

En 1998, le solde des biens intermédiaires s'est dégradé de 13,6 milliards de francs. Les principaux secteurs concernés sont la sidérurgie, le papier-carton, et les composants électroniques, où les importations sont soutenues.

La nette amélioration du solde énergétique, dont le déficit diminue de près de 25 milliards de francs, permet de compenser en grande partie la dégradation du solde des autres secteurs.

La forte baisse des cours du pétrole (- 33 %) est le principal facteur responsable de l'allègement de la facture énergétique. Les importations de produits raffinés se replient aussi, alors que les ventes d'électricité sont en légère baisse (- 2,7 %).

Le contexte international conduit à des évolutions contrastées de notre commerce extérieur selon les zones géographiques.

L'excédent commercial avec l'Union européenne, bien qu'en réduction, reste élevé (66,7 milliards de francs). Les importations connaissent une forte croissance (+ 9,2 % contre 6,3 % l'année précédente), alors que les exportations ralentissent (+ 7 % après 12,3 % en 1997). Cette évolution s'explique principalement par la hausse des importations de biens d'équipement et le recul des ventes de l'agro-alimentaire. Par pays, la situation est variable; en forte progression vers l'Espagne et le Portugal, les ventes sont assez dynamiques vers l'Allemagne, mais en décélération vers le Royaume-Uni, la Belgique et l'Italie. Le Royaume-Uni demeure néanmoins notre premier excédent bilatéral. Le solde avec l'Union monétaire est lui aussi en repli de 18,8 milliards de francs.

Le déficit avec les autres pays de l'OCDE se réduit. La situation est également différente selon les pays : les ventes connaissent une forte progression (+ 19,7 %) vers les États-Unis, grâce en particulier à l'aéronautique, alors qu'elles sont en baisse vers le Japon (- 3,8 %).

La crise en Asie se traduit aussi par une forte dégradation du solde commercial avec les pays d'Asie en développement rapide (en repli de 22,8 milliards de francs). Les exportations chutent de 16,9 %, tous les secteurs étant touchés, en particulier les produits de luxe et les biens d'équipement. Le recul des exportations est spectaculaire vers l'Indonésie (- 71 %) et la Malaisie (- 38 %). Les importations croissent à un rythme assez modéré (+ 6,5 %) malgré des taux de change favorables aux pays de la zone.

L'excédent reste stable avec les pays de l'Est. La croissance des exportations vers les pays d'Europe centrale (+ 20 % vers la Pologne) compense la chute des ventes vers la Russie (- 25 %). La chute des prix du pétrole explique l'amélioration du solde avec le Moyen-Orient (l'excédent passant de 8,9 à 13,1 milliards de francs) et la stagnation des importations d'Afrique. Par contre, les exportations vers les pays d'Afrique enregistrent une forte croissance (+ 15,9 %), principalement pour les biens d'équipement, ce qui conduit à une hausse importante de l'excédent (34,2 milliards de francs en 1998).

2. MÉTHODOLOGIE

Sources statistiques et nomenclatures

Les chiffres publiés dans ce chapitre ont, à l'exception du tableau 2, pour source la Direction générale des douanes et droits indirects, DGDDI (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie) en ce qui concerne les résultats en valeur et en quantité, l'INSEE pour ce qui est des indices de valeur unitaire et de volume.

Les données statistiques sont élaborées à partir des déclarations en douane remises par les opérateurs du commerce extérieur et, depuis janvier 1993, à partir des déclarations d'échanges de biens (DEB) pour les mouvements intra-communautaires. Ces déclarations sont remises chaque mois par les entreprises concernées et contiennent les informations détaillées (en particulier par produit et pays partenaire) relatives aux mouvements à déclarer au titre de la période de référence. Pour les échanges intra-communautaires, la période de référence contient les opérations pour lesquelles la TVA est devenue exigible au cours de ce mois, c'est-à-dire les mouvements pour lesquels le transfert physique et la facturation sont intervenus au titre de ce mois, ainsi que certains mouvements du mois précédent pour lesquels la facturation est établie ultérieurement.

La Direction générale des douanes et droits indirects établit les statistiques mensuelles du commerce extérieur, par produit croisé par pays d'origine ou pays de destination.

Le Système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises institué par la Convention internationale du 14 juin 1983 en vue d'assurer une comparabilité mondiale des statistiques du commerce extérieur, est appliqué depuis le 1^{er} janvier 1988 au sein de la Communauté européenne. Au plan communautaire, le règlement CEE n° 2658/87 du 23 juillet 1987 a créé la Nomenclature combinée (NC) qui répond à la fois aux exigences du tarif douanier commun et à celles de la statistique. Cette nomenclature adjoint aux 6 chiffres du SH un code à 2 chiffres.

Ceci permet à l'administration douanière de répondre à diverses demandes d'information très détaillées (par produit à divers niveaux de regroupement, par pays d'importation ou d'exportation ou tout regroupement par zone, enfin selon le régime douanier, et cela au niveau national, régional et départemental) et, en particulier, de fournir les éléments de divers instruments de l'analyse économique (indices de valeur unitaire et de volume du commerce extérieur, comptes de la nation, indicateurs).

Trois types de nomenclatures de produits sont utilisés pour présenter les résultats douaniers :

- pour les comparaisons des échanges extérieurs dans le cadre de la Communauté économique européenne, il est fait usage de la Nomenclature combinée (NC), nomenclature à 8 chiffres, comportant 10 000 positions environ;
- pour les comparaisons internationales en général, la classification type pour le commerce international (CTCI) troisième révision, est utilisée (3 118 rubriques à 5 chiffres), correspondant à un poste ou à un regroupement de postes du SH, exception faite des produits pétroliers, ou on utilise le Système harmonisé lui-même qui comporte 5 000 positions élémentaires dont la nomenclature combinée (NC) est issue;
- enfin pour les études, le suivi conjoncturel et la comptabilité nationale faisant intervenir des comparaisons entre commerce extérieur et production et consommation, on utilise des nomenclatures élaborées à cet effet qui sont articulées à partir de la CPF (Classification des Produits Française).

L'INSEE élabore mensuellement les indices de valeur unitaire et de volume du commerce extérieur selon la

méthode de calcul exposée plus loin (rénovée et mise en place en janvier 1994), au niveau CPF4 pour les importations et les exportations, par zone géo-économique, à savoir : les principaux pays partenaires de l'Union européenne (Allemagne, Italie, etc.), le Japon et les USA isolés de la zone OCDE hors Union européenne, le Monde hors OCDE découpé en : Pays de l'Est, Afrique, Économies en développement rapide d'Asie, Pays du Moyen-Orient et reste du Monde. Puis les indices sont calculés selon les agrégats de la CPF et de la NESP (Nomenclature Économique de Synthèse - version produits), selon des regroupements par zone, ou tous pays confondus.

L'INSEE utilise ces indices pour la confection des équilibres emplois-ressources par branche dans le cadre de la comptabilité nationale où ils sont confrontés à d'autres sources. Les indices de prix auxquels on aboutit diffèrent peu ou prou, selon les produits, des indices de départ et il en est de même des volumes. Ces données sont publiées sous une forme agrégée dans le *Rapport annuel sur les Comptes de la nation*.

Contenu des données statistiques

Les statistiques du commerce extérieur français sont établies selon la méthode dite du « commerce spécial ». Cela signifie que seules sont comptabilisées les marchandises entrant ou sortant réellement de l'économie nationale à l'exclusion des marchandises qui sont importées puis réexportées en l'état.

— Les importations représentent le total combiné des importations entrant directement dans les circuits de l'économie nationale (destinés à la consommation intérieure directe) et des marchandises retirées d'entrepôts douaniers pour être mises à la consommation;

— Les exportations comprennent les exportations de marchandises d'origine nationale, c'est-à-dire de marchandises produites ou fabriquées entièrement ou en partie dans le pays, ainsi que les réexportations de marchandises étrangères après ouvrason en France.

Exception : les produits pétroliers, sont enregistrés selon le système du « commerce général » qui comptabilise toutes les entrées et sorties du territoire statistique, pour tenir compte des problèmes techniques inhérents à leur spécificité.

Certains mouvements ou catégories de marchandises sont exclus des statistiques du commerce extérieur, principalement :

- les importations sous le régime de l'admission temporaire et les réexportations en suite de ce régime;
- les exportations temporaires en vue d'un retour ultérieur en l'état et les réimportations en suite de ce régime;
- les livraisons à l'avitaillement;
- les exportations à partir de comptoirs de vente dans les ports et aéroports;
- le matériel militaire : il est repris globalement dans les résultats du commerce extérieur, mais n'apparaît dans aucune publication au niveau détaillé;
- l'or monétaire, les moyens de paiement et les valeurs ayant cours légal;

- un certain nombre d'autres échanges dont la liste a été fixée au plan communautaire (marchandises bénéficiant de l'immunité diplomatique, etc.);
- des échanges de faible valeur :
 - extra-communautaires : les échanges à la fois inférieurs à 5 000 francs en valeur et à 1 000 kg de masse;
 - intra-communautaires : les échanges d'opérateurs non soumis à l'obligation statistique (moins de 250 000 francs par an d'échanges).

Valeur des marchandises

Pour le commerce extérieur de la France, la valeur des échanges est prise en compte au passage de la frontière française. Cette valeur est dite CAF/FAB.

— À l'importation, c'est la valeur CAF qui est comptabilisée : coût, assurance et fret compris jusqu'à la frontière nationale (avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations, et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays).

— À l'exportation, il s'agit de la valeur FAB : franco à bord à notre frontière (valeur au prix de base, les impôts, moins les subventions).

Par ailleurs, il existe au seul niveau global des échanges une présentation dite valeur FAB/FAB. Elle élimine, pour nos importations, les frais liés à l'acheminement des marchandises entre la frontière des pays partenaires et notre frontière nationale. Nos importations sont ainsi évaluées en valeur FAB au passage de la frontière de nos fournisseurs. C'est cette comptabilisation qui est généralement utilisée pour le calcul de la balance commerciale.

Spécification par tableau

● Résultats d'ensemble

Ce tableau est le seul à présenter tous les échanges de marchandises, y compris le matériel militaire. Un chiffre positif de la balance signifie ainsi que la balance commerciale est excédentaire.

● Résultats par pays ou zone géo-économique

Les marchandises importées sont classées d'après leur pays d'origine, c'est-à-dire d'après le pays où elles ont été extraites ou récoltées (matières premières ou produits alimentaires) ou transformées (produits manufacturés).

Par contre, les marchandises exportées sont classées au compte de la dernière destination connue.

La nomenclature des zones géo-économiques est, à quelques regroupements près, celle utilisée par la DGDDI dans ses publications.

● Résultats en valeur par produit

La nomenclature utilisée est la NES 16 (nomenclature économique de synthèse, à 16 positions).

Méthode de calcul

L'indice de valeur unitaire est un indice de Paasche (moyenne harmonique des indices élémentaires pondérée par la valeur des échanges des mois courants). L'indice de volume est un indice de Laspeyres (moyenne arithmétique des indices élémentaires pondérée par la valeur des échanges à la période de base).

Ces indices sont calculés pour dix-sept zones géo-économiques (pays de l'Union européenne, États-Unis, Japon, Pays de l'Est, Afrique, Économies en développement rapide d'Asie, Pays du Moyen-Orient, Reste du Monde, etc.) et par agrégation pour l'ensemble « tous pays » et pour les sous-ensembles « UE », « OCDE hors UE », « Monde hors OCDE » à partir de données CAF à l'importation et de données FAB à l'exportation. Ce sont des indices-chaînes de Paasche, base 100 en 1995.

Dans la pratique, on calcule en premier lieu des indices de valeur unitaire par zone géo-économique au niveau CPF4, à partir d'indices élémentaires (au niveau NC 8) fournis par la DGDDI; ces indices sont calculés par rapprochement des statistiques en valeur et en quantité (tonnage le plus souvent) pour chacun des postes entrant dans l'échantillon établi par l'INSEE pour chacune des dix-sept zones à l'importation et à l'exportation. L'indice de valeur est calculé ensuite sur la totalité des produits et l'indice de volume est obtenu comme quotient de l'indice de valeur par l'indice de valeur unitaire. Des contrôles sont effectués sur les indices élémentaires pour détecter et redresser les anomalies. On privilégie le contrôle des indices de valeur unitaire parce qu'ils sont considérés comme plus stables que les indices de volume.

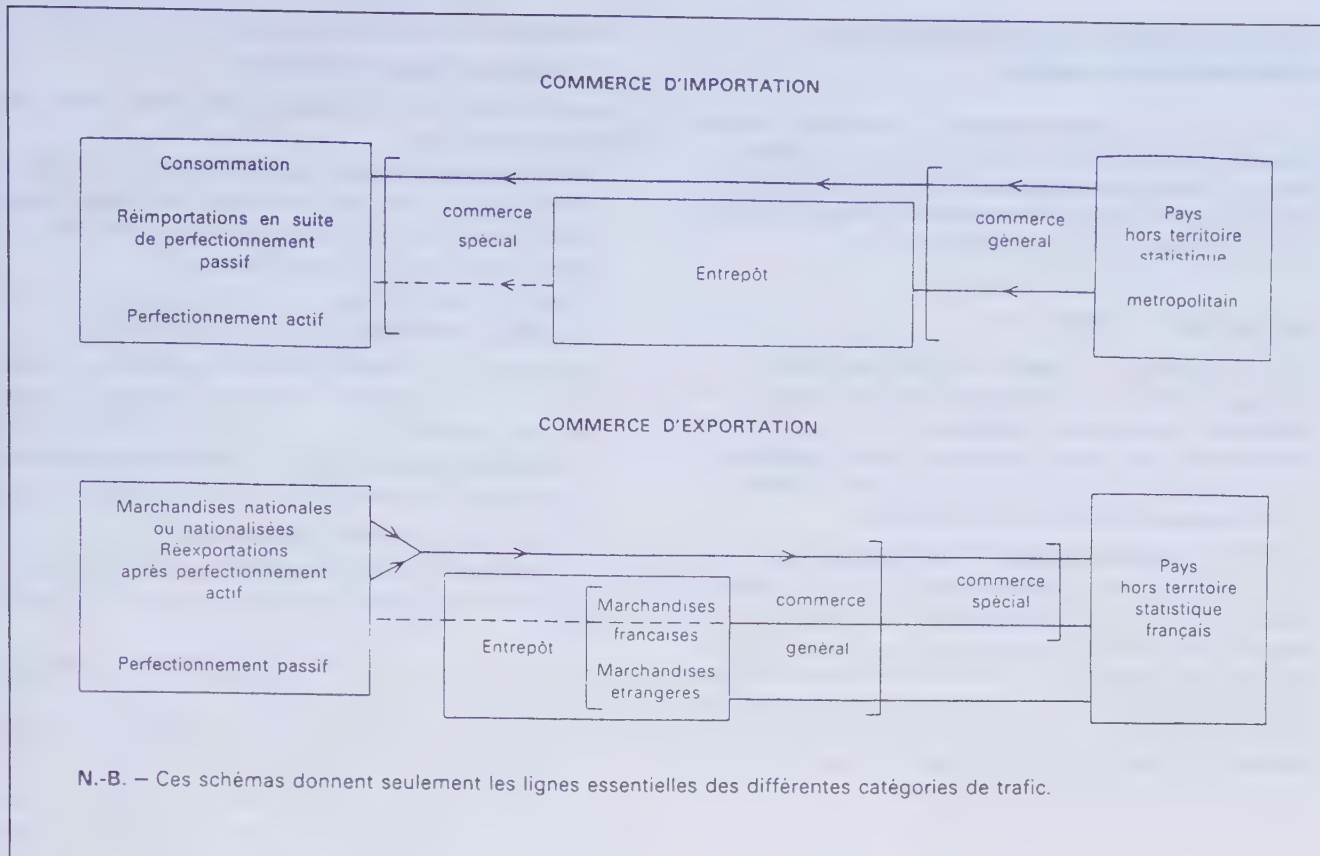
Qualité des indices

Les indices de valeur unitaire sont proches de ce que seraient des indices de prix dans les branches où le poids net (ou éventuellement la quantité complémentaire : nombre d'unités...) est une unité de mesure adéquate. En revanche, dès que l'on a affaire à des produits transformés très élaborés, les indices de valeur unitaire ne sont plus qu'un palliatif.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que ces indices, calculés selon la formule de Paasche, sont sensibles, non seulement aux variations des valeurs unitaires, mais encore à celles de la structure du commerce.

Résultats harmonisés avec la comptabilité nationale

Les résultats figurant dans les tableaux 8, 9 et 11 sont issus des comptes nationaux à prix constants 1995. Les chiffres des deux dernières années sont susceptibles de révision.



3. DÉFINITIONS

Afrique

Tous les pays d'Afrique.

Économies en développement rapide d'Asie

Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Singapour, Philippines, Chine, Taiwan, Hongkong.

OCDE

Pays de l'Union européenne, Suisse, Islande, Norvège, États-Unis, Japon, Turquie, Pologne, République tchèque, Hongrie, Canada, Mexique, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande.

Pays de l'Est

Pays de l'ex-Yougoslavie, Slovaquie, pays de l'ex-URSS, Roumanie, Bulgarie, Albanie.

Pays du Moyen-Orient

Chypre, Liban, Syrie, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Oman, Yémen.

Reste du Monde

Pays n'appartenant ni à l'OCDE, ni aux quatre zones décrites précédemment.

Union européenne

— *Union Monétaire* : France, Allemagne, Belgique et Luxembourg, Espagne, Italie, Pays-Bas, Irlande, Portugal, Finlande, Autriche.

— *Hors Union Monétaire* : Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Suède.

Pénétration étrangère sur le marché intérieur

C'est le rapport des importations CAF aux prix de 1995 à l'ensemble production + importations – exportations (aux prix de 1995).

Taux de couverture en volume par produit

Il s'agit du rapport entre le volume des exportations FAB aux prix de 1995 et le volume des importations CAF aux prix de 1995. Une augmentation de ce taux de 1 % signifie que la croissance du volume des exportations est 1 % plus forte que celle du volume des importations.

Terme de l'échange par produit

Il s'agit du rapport entre l'indice des prix des exportations (base 100 en 1995) et l'indice des prix des importations (base 100 en 1995). Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations.

Territoire statistique de la France selon la réglementation douanière

Il inclut la France métropolitaine (y compris les zones franches du pays de Gex et de la Haute-Savoie) et les DOM. Il n'inclut pas les territoires d'outre-mer – dont les statistiques de commerce extérieur sont présentées à part en fin de chapitre dans les tableaux 20 à 23.

Valeurs CAF et FAB

Dans les tableaux du présent chapitre (sauf tableau 1), les valeurs retenues à l'importation sont des valeurs CAF (coût de la marchandise, assurance, fret), valeur de la marchandise à son point d'entrée en France; à l'exportation, la valeur est FAB (franco à bord) : c'est la valeur de la marchandise au point de sortie de France.

En ce qui concerne le tableau 1, les importations comme les exportations, sont données en valeur FAB, de manière à faire apparaître le solde exact des importations et exportations de marchandises au sens strict du terme (on passe de la valeur CAF à la valeur FAB en retranchant le coût d'acheminement de la marchandise importée de la frontière du pays producteur à la frontière française. Ce passage fait l'objet d'une évaluation annuelle de la DGDDI portant uniquement sur le niveau global).

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organisme :

INSEE.

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

Publications :

- Des données annuelles plus détaillées sont diffusées par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) :

- *Commentaires annuels*;
- *Résultats annuels par NC8 et par pays* ;
- *Annuaire abrégé*.

Ces résultats sont également disponibles sur Cédérom.

- Banque de données, BÉATRICE.

- Les aspects méthodologiques sont traités dans les documents suivants :

- *Notes Bleues* du Service de l'information du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : document n° 21 « Les principaux termes utilisés dans la description des échanges extérieurs »;
- *Courrier des statistiques*, n° 31, juillet 1984 : « L'analyse bilatérale des échanges extérieurs »;
- Supplément au *Bulletin mensuel de statistique*, mars 1988 : « Les indices du commerce extérieur, méthodologie, résultats »;
- « Les statistiques des échanges de biens : guide de l'utilisateur », Eurostat, thème 6, série E, 1998;
- Études relatives aux échanges extérieurs :
- « Commerce extérieur et intra-Union européenne : Annuaire statistique », Eurostat, thème 6, série A, 1996;
- « Un demi-siècle d'échanges extérieurs », *INSEE-Première*, n° 495, novembre 1996.
- « Les échanges industriels avec les pays de l'Est », *INSEE-Première*, n° 534, 1997.
- « Le Commerce extérieur agro-alimentaire de la France et de l'Union européenne », *INSEE-Première*, n° 540, septembre 1997.
- « Le commerce extérieur avec les pays d'Asie touchés par la crise », *INSEE-Première*, n° 583, mai 1998.
- « Le commerce extérieur industriel de la France, 1980-1996 », *Synthèses*, n°s 12-13, INSEE, novembre 1997.
- « Commerces agro-alimentaires français et néerlandais : des spécialisations complémentaires », *INSEE-Première*, n° 559, 1997.
- « Les échanges extérieurs de la France en 1997 », *INSEE-Première*, n° 589, juin 1998.
- « L'industrie manufacturière en 1997 : une reprise vigoureuse tirée par la demande extérieure », *INSEE-Première*, n° 592, 1998.
- « Les échanges extérieurs de la France en 1998 », *INSEE-Première*, n° 659, juin 1999.
- F. Milewski « La remise en cause des indicateurs traditionnels : commerce extérieur et échanges internationaux, 1998 », Collection « Cahiers Français », mai-juin 1998.



GRAPHIQUE O.01-1

Commerce extérieur de la France : échanges FAB/FAB

Milliards de Francs

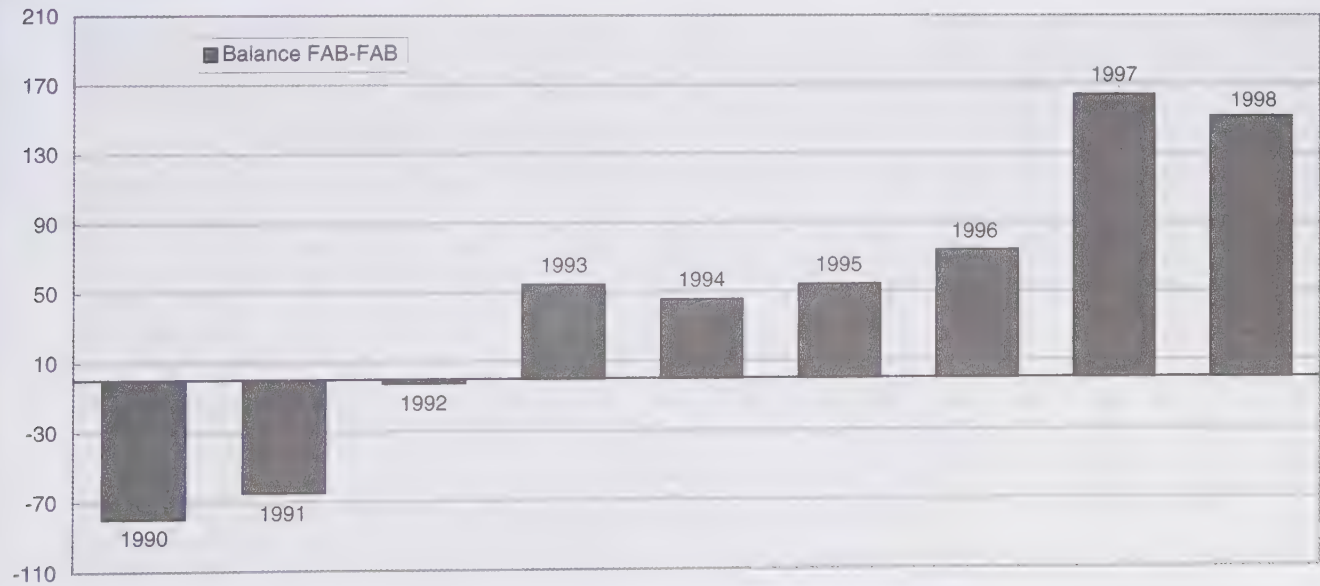


Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction des Douanes et des Droits indirects)

GRAPHIQUE O.01-2

Commerce extérieur de la France : soldes FAB/FAB

Milliards de Francs



Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction des Douanes et des Droits indirects)

TABLEAU O.01-1

Commerce extérieur de la France : résultats d'ensemble FAB-FAB

France entière (1)

Y compris matériel militaire

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects) Unité : Million de francs

	r 1990	r 1991	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1996
Importations FAB	1 233 945	1 259 766	1 226 137	1 113 022	1 242 754	1 354 259	1 394 904	1 524 971	1 642 853
Exportations FAB.....	1 154 215	1 195 033	1 224 022	1 167 240	1 288 180	1 408 266	1 468 714	1 688 887	1 794 149
Balance FAB-FAB	- 79 730	- 64 733	- 2 115	54 218	45 426	54 007	73 810	163 916	151 296
Importations CAF (2)	1 274 403	1 306 177	1 272 638	1 157 673	1 292 986	1 402 412	1 437 615	1 572 942	1 689 073
Exportations FAB (2)	1 119 254	1 174 522	1 203 198	1 152 705	1 276 555	1 408 994	1 450 163	1 661 215	1 765 398
Coefficient CAF-FAB (3)	96,3	96,0	95,8	96,7	95,8	96,7	96,7	96,7	97,0

(1) Y compris DOM.
(2) Hors matériel militaire.
(3) Les coefficients CAF/FAB permettent d'établir, au seul niveau global (hors matériel militaire), la conversion des importations CAF en importations FAB.

TABLEAU O.01-2

Commerce international. Importations (CAF) et parts de marché de divers pays de l'Union Européenne (à quinze) et du monde

Année 1997

Source : Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) Unité : Million de dollars

Pays exportateurs	Part de marché de chaque pays exportateur (en %) dans les importations de																
	Alle-magne	Au-triche	Bel-gique Luxem-bourg	Es-pagne	Fin-lande	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portu-gal	Dane-mark	Grèce	Suède	Roy-aume Uni	Suisse	États- Unis	Japon
Importations																	
CAF	436 109	64 776	150 806	122 710	31 004	270 305	39 203	207 296	177 967	36 014	44 476	25 600	63 140	307 337	75 854	869 874	338 753
Allemagne ...	///	41,7	18,6	14,8	14,5	16,6	5,9	18,0	20,8	14,9	21,5	13,7	19,2	13,7	30,2	5,0	3,7
Autriche	3,7	///	0,6	1,0	1,1	0,8	0,2	2,3	0,7	0,6	1,0	1,0	1,3	0,7	3,8	0,3	0,3
Belgique et Luxem- bourg (UEBL) .	6,2	2,4	///	3,5	2,5	8,0	1,1	4,7	10,7	3,2	3,6	3,5	3,9	4,9	3,7	0,9	0,5
Espagne	3,4	1,5	1,8	///	1,4	6,7	1,1	4,7	2,3	23,6	1,3	3,4	1,4	2,7	1,6	0,5	0,4
Finlande	0,9	0,6	0,6	0,7	///	0,8	0,8	0,6	0,9	0,6	2,9	0,9	5,5	1,4	0,6	0,3	0,3
France	10,5	4,7	14,1	17,4	4,8	///	4,7	13,2	7,1	10,8	5,3	8,8	6,0	9,5	11,0	2,4	1,7
Irlande	1,1	0,4	1,7	1,2	0,9	1,6	///	1,0	1,3	0,6	1,2	0,8	1,2	3,9	1,7	0,7	0,7
Italie	7,8	8,5	3,9	9,4	4,0	9,8	1,8	///	3,6	8,2	4,4	16,3	3,2	5,0	9,8	2,2	1,8
Pays-Bas	8,5	3,3	17,9	3,9	4,0	5,1	3,2	6,2	///	4,7	7,8	6,0	7,9	6,5	5,2	0,8	0,6
Portugal	1,2	0,6	0,6	2,7	0,8	1,1	0,3	0,5	0,6	///	1,0	0,3	0,7	0,9	0,4	0,1	-
Union Monétaire (1)																	
(à 11)	43,3	63,7	59,8	54,6	34,0	50,5	19,1	51,2	48,0	67,2	50,0	54,7	50,3	49,2	68,0	13,2	10,0
Danemark....	1,8	0,7	0,6	0,7	3,4	0,8	0,7	0,8	1,1	0,7	///	1,5	7,5	1,2	1,0	0,2	0,5
Grèce	0,4	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,7	0,2	0,1	0,2	///	0,2	0,2	0,1	0,1	-
Suède.....	1,9	1,3	2,6	1,4	12,1	1,5	1,1	1,4	2,6	1,1	12,7	1,5	///	2,5	1,5	0,8	0,8
Royaume-Uni.	7,0	3,0	9,1	8,1	7,8	8,5	33,7	6,7	10,3	7,3	7,5	6,2	10,2	///	6,5	3,8	2,1
Union européenne																	
(à 15)	54,4	68,9	72,2	65,0	57,5	61,5	54,7	60,8	62,2	76,4	70,4	63,9	68,2	53,1	77,1	18,1	13,4
Suisse	4,0	3,4	1,2	1,2	1,7	2,4	0,7	3,9	1,1	1,3	1,4	1,8	1,7	2,6	///	1,0	1,0
États-Unis (2) .	7,7	5,3	7,7	6,3	7,3	8,7	15,0	4,9	9,1	3,1	5,1	3,8	6,2	13,4	8,4	///	22,4
Japon	4,9	2,2	2,4	2,8	5,3	3,3	6,9	2,0	3,7	2,4	2,0	3,7	2,7	5,0	2,8	14,0	///

(1) L'Union monétaire (à onze) se compose de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique et Luxembourg (UEBL), de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas et du Portugal. Ces onze pays ont adopté la monnaie européenne unique : l'euro et le Pacte de stabilité et de croissance (politique monétaire unique, Banque centrale unique, ...), leur taux officiel de conversion en « euro » a été arrêté le 1^{er} janvier 1999.
(2) Chiffres FAB pour les importations des États-Unis.

TABLEAU O.01-3

Commerce extérieur de la France par zone géo-économique

France entière (1)

Non compris matériel militaire

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
(Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unité : Million de francs

Zone géo-économique	r 1995	r 1996	r 1997	1998
Importations CAF				
Union Européenne à quinze	898 037	910 207	967 769	1 056 561
Union monétaire (à onze) (2)	750 038	753 792	795 004	875 757
OCDE hors Union Européenne	259 344	262 463	305 580	328 512
États-Unis	110 920	112 496	133 407	147 844
Japon	48 907	46 307	52 440	56 309
Suisse	35 403	35 015	36 960	41 503
Autres pays OCDE	64 114	68 645	82 773	82 856
Monde hors OCDE	245 031	264 945	299 593	304 000
Afrique	57 416	61 645	67 341	67 680
Pays de l'Est	29 109	33 417	34 142	34 562
Économies en développement rapide d'Asie	70 288	79 212	94 477	100 657
Pays du Moyen-Orient	28 760	30 606	33 715	28 953
Autres pays (3)	59 458	60 065	69 918	72 148
Total	1 402 412	1 437 615	1 572 942	1 689 073
Exportations FAB				
Union Européenne à quinze	908 626	934 234	1 049 443	1 123 222
Union monétaire (à onze) (2)	734 125	749 581	827 022	889 026
OCDE hors Union Européenne	228 189	245 767	288 992	315 602
États-Unis	83 746	88 529	110 231	131 985
Japon	27 961	27 434	28 545	27 472
Suisse	55 038	56 623	57 881	60 816
Autres pays OCDE	61 444	73 181	92 335	95 329
Monde hors OCDE	272 179	270 162	322 780	326 574
Afrique	80 423	82 913	87 947	101 893
Pays de l'Est	20 894	26 832	35 752	36 262
Économies en développement rapide d'Asie	76 733	72 463	98 675	82 038
Pays du Moyen-Orient	36 110	34 931	42 608	42 044
Autres pays (3)	58 019	53 023	57 798	64 337
Total	1 408 994	1 450 163	1 661 215	1 765 398
Balance des exportations FAB et des importations CAF				
Union Européenne à quinze	10 589	24 027	81 674	66 661
Union monétaire (à onze) (2)	— 15 913	— 4 211	32 018	13 269
OCDE hors Union Européenne	— 31 155	— 16 696	— 16 588	— 12 910
États-Unis	— 27 174	— 23 967	— 23 176	— 15 859
Japon	— 20 946	— 18 873	— 23 895	— 28 837
Suisse	19 635	21 608	20 921	19 313
Autres pays OCDE	— 2 670	4 536	9 562	12 473
Monde hors OCDE	27 148	5 217	23 187	22 574
Afrique	23 007	21 268	20 606	34 213
Pays de l'Est	— 8 215	— 6 585	1 610	1 700
Économies en développement rapide d'Asie	6 445	— 6 749	4 198	— 18 619
Pays du Moyen-Orient	7 350	4 325	8 893	13 091
Autres pays (3)	— 1 439	— 7 042	— 12 120	— 7 811
Balance totale	6 582	12 548	88 273	76 325

(1) Y compris DOM (nouveau champ).

(2) L'Union monétaire (à onze) se compose de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique et Luxembourg (UEBL), de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas et du Portugal. Ces onze pays ont adopté la monnaie européenne unique : l'euro et le Pacte de stabilité et de croissance (politique monétaire unique, Banque centrale unique, ...), leur taux officiel de conversion en « euro » a été arrêté le 1^{er} janvier 1999.

(3) Y compris TOM.

TABLEAU O.01-4

Commerce extérieur de la France par pays

France entière (1) - Non compris matériel militaire

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unité : Million de francs

Pays (2)	Exportations (FAB) et importations (CAF)							
	r 1995		r 1996		r 1997		1998	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
EUROPE	999 649	1 019 158	1 024 041	1 063 629	1 093 704	1 199 901	1 188 245	1 281 413
dont : Belgique et Luxembourg	125 220	123 054	121 939	125 371	126 729	135 113	130 845	137 864
Pays-Bas	76 466	67 288	75 106	67 445	79 657	78 402	85 857	81 986
Allemagne (3)	259 475	252 053	250 036	253 055	261 529	265 350	292 018	284 353
Italie	141 728	137 903	148 101	136 244	154 808	154 498	168 755	162 851
Royaume-Uni	111 692	132 373	120 243	138 588	133 700	168 848	140 592	178 111
Irlande	18 015	7 257	20 363	7 474	24 468	10 777	30 802	12 092
Danemark	12 416	12 805	12 661	13 320	13 377	14 662	13 282	15 540
Grèce	3 119	10 856	3 076	11 760	2 698	14 281	2 659	14 595
Portugal	15 849	20 090	16 801	20 294	17 939	23 670	18 734	26 531
Espagne (4)	90 864	104 078	99 627	116 648	105 390	134 157	120 544	155 087
Norvège	19 083	5 789	23 788	6 209	28 415	9 299	23 552	8 418
Suède	20 772	18 467	20 435	20 985	22 990	24 630	24 271	25 950
Finlande	10 746	5 696	9 952	6 830	11 898	7 674	13 598	8 787
Autriche	11 675	16 706	11 867	16 220	12 586	17 381	14 604	19 475
Suisse	35 403	55 038	35 015	56 623	36 960	57 881	41 503	60 816
Andorre	82	1 733	87	1 648	117	1 740	95	1 910
Malte	905	1 213	1 088	2 086	1 271	2 384	1 350	2 672
Turquie	5 750	9 150	6 086	13 563	7 601	16 708	9 416	16 789
Pologne	5 141	7 022	6 650	10 537	7 332	13 591	8 086	16 315
République Tchèque	2 382	4 854	2 944	6 432	3 941	6 989	5 218	7 274
Slovaquie	935	1 196	1 130	1 821	1 393	2 224	2 503	2 384
Hongrie	2 645	3 173	3 497	3 734	4 895	5 394	6 359	6 884
Roumanie	2 293	2 415	2 633	2 812	3 025	3 587	3 516	4 659
Bulgarie	947	889	852	855	1 080	964	1 188	1 385
Ukraine	488	1 394	811	1 410	788	1 852	1 001	1 875
Russie	17 449	8 350	20 654	10 247	20 352	14 789	16 425	11 102
Slovénie	3 848	3 664	4 230	4 568	3 273	5 812	5 199	7 097
Croatie	593	904	490	974	533	1 273	695	1 765
AFRIQUE	57 416	80 423	61 645	82 913	67 341	87 947	67 680	101 893
dont : Maroc	12 969	12 918	13 150	12 267	14 345	14 223	15 522	15 974
Algérie	7 539	14 236	8 806	12 591	12 649	13 347	9 154	15 650
Tunisie	7 270	9 816	7 752	9 566	8 628	11 675	9 875	12 997
Libye	1 569	1 434	2 316	1 629	2 806	2 080	1 850	1 804
Égypte	1 262	5 927	1 237	7 280	1 394	8 342	1 210	9 096
Soudan	145	385	109	360	168	393	241	1 045
Mauritanie	404	688	402	942	508	845	559	836
Mali	38	866	28	1 010	46	1 062	30	1 185
Burkina Faso	150	674	106	801	126	908	117	1 117
Niger	689	473	55	452	114	499	910	575
Sénégal	982	2 302	929	2 775	874	2 743	959	3 139
Guinée	250	817	400	851	284	968	351	978
Libéria	144	1 781	44	1 683	669	371	508	4 330
Côte-d'Ivoire	4 585	4 679	4 161	4 099	4 520	4 587	4 985	5 369
Ghana	688	408	714	589	751	860	657	493
Togo	125	564	49	527	100	707	69	709
Bénin (Dahomey)	29	956	29	866	28	1 018	42	1 202
Nigéria	3 892	2 096	7 108	2 592	4 152	2 675	4 373	3 348
Cameroun	2 789	2 161	2 077	2 086	1 955	2 550	2 101	3 010
République Centrafricaine	76	297	26	253	49	276	54	297
Gabon	1 721	1 852	1 281	2 009	1 599	2 350	1 910	2 449
Congo	494	1 233	539	4 873	367	1 016	413	1 369
République démocratique du Congo (Ex-Zaïre)	210	241	147	261	123	227	84	218
Angola	446	1 913	739	793	1 059	691	663	694
Éthiopie	117	296	104	285	179	193	168	274
Djibouti	3	251	3	257	12	307	8	338
Kenya	414	640	384	765	479	682	377	711
Madagascar	1 445	1 176	1 612	1 273	1 613	1 434	2 054	1 641
Ile Maurice	1 809	1 775	1 933	1 868	1 940	2 168	2 059	1 415
Zambie	281	122	152	78	471	65	456	57
Zimbabwe	191	306	159	349	213	343	176	320
Afrique du Sud (République d')	3 539	5 026	3 993	4 583	4 021	5 893	4 409	6 795

N.B. Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU O.01-4 (suite et fin)

Commerce extérieur de la France par pays

France entière (1) - Non compris matériel militaire

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unité : Million de francs

Pays (2)	Exportations (FAB) et importations (CAF)							
	r 1995		r 1996		r 1997		1998	
	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations
AMÉRIQUE	149 863	121 814	148 552	129 307	174 741	164 255	188 022	192 310
dont : États-Unis d'Amérique du Nord	110 920	83 746	112 496	88 529	133 407	110 231	147 844	131 985
Canada	10 518	9 375	8 798	9 816	9 984	13 875	9 496	13 545
Mexique	2 559	4 479	2 594	4 366	2 969	6 321	3 338	7 454
Panama	659	604	782	1 090	165	1 031	118	889
Cuba	289	740	257	985	284	1 296	315	1 525
Bahamas	229	243	574	306	242	148	189	130
Jamaïque	407	179	506	362	402	764	285	102
Trinidad et Tobago	1 180	94	738	95	1 060	116	923	247
Colombie	1 524	1 578	1 622	1 366	1 793	2 670	1 888	2 435
Vénézuëla	667	1 539	1 044	1 413	1 286	1 908	871	2 399
Équateur	738	770	713	264	819	578	796	397
Pérou	756	614	815	585	841	778	873	926
Brésil	10 292	7 049	9 416	7 731	11 544	9 265	11 673	12 082
Chili	3 693	1 999	2 987	2 603	3 508	2 773	3 766	3 674
Uruguay	189	683	200	824	224	997	211	1 066
Argentine	2 505	5 105	2 531	6 441	2 775	7 794	2 641	8 865
ASIE	170 275	161 818	178 003	159 552	206 839	192 238	213 592	172 498
dont : Liban	189	3 091	211	3 335	215	4 769	236	4 232
Syrie	2 099	1 026	2 203	1 368	2 995	1 232	2 149	1 687
Irak	—	131	—	20	3 074	1 380	4 347	1 594
Iran	6 932	2 822	6 603	3 444	5 420	4 302	4 299	3 737
Israël	4 493	5 630	4 321	5 898	4 476	6 140	5 161	6 561
Jordanie	25	1 068	39	1 458	34	921	20	880
Arabie saoudite	12 943	6 630	14 877	7 228	15 313	8 671	10 504	8 418
Koweït	736	3 806	680	1 453	756	1 586	808	1 684
Qatar	1	1 145	3	1 384	32	2 950	34	2 272
Émirats arabes unis (5)	441	6 412	364	5 452	371	6 090	691	7 258
Oman	34	2 429	249	1 309	35	797	56	1 203
Yémen (6)	28	696	160	1 228	329	2 230	83	892
Pakistan	1 890	1 547	1 765	1 606	1 783	1 651	1 947	1 387
Inde	5 808	5 262	5 872	5 491	6 177	5 017	6 907	4 600
Bangladesh	1 358	596	1 601	1 285	2 066	573	2 341	785
Sri Lanka	675	769	841	228	884	405	865	403
Thaïlande	6 996	8 535	7 710	5 021	8 369	5 900	9 596	8 517
Viêt-Nam	1 557	1 604	1 922	3 834	2 846	2 548	3 304	1 823
Indonésie	4 624	5 174	5 255	6 516	6 086	8 688	6 579	2 504
Malaysia (7)	7 555	11 896	7 738	6 830	8 410	7 299	8 970	4 492
Brunei	12	500	6	879	16	194	2	958
Singapour	9 602	8 979	11 524	12 871	13 460	15 298	11 984	11 733
Philippines	1 657	1 832	1 632	2 513	1 884	10 327	2 330	4 514
Chine	26 532	13 186	31 143	12 406	38 893	19 762	42 449	19 442
Corée du Sud	9 769	9 813	8 503	10 102	10 608	11 157	10 466	9 904
Japon	48 907	27 961	46 307	27 434	52 440	28 545	56 309	27 472
Taiwan	10 056	8 394	10 897	8 305	13 387	14 220	14 030	12 548
Hong-Kong	3 266	18 737	3 314	18 001	3 988	17 181	4 718	18 288
Macao	843	46	865	557	1 064	87	937	415
AUSTRALIE-OCÉANIE et AUTRES TERRITOIRES	6 340	11 638	5 993	12 510	7 287	14 343	6 728	13 552
dont : Australie	4 496	6 279	3 941	7 167	4 968	7 663	4 588	7 280
Nouvelle-Zélande	1 125	1 222	1 164	974	1 302	998	1 453	973
Nouvelle-Calédonie	655	2 075	828	2 097	840	2 380	567	2 450
Polynésie française	27	1 724	26	1 928	123	2 111	46	2 386
DIVERS (8)	18 869	14 143	19 381	2 252	23 030	2 531	24 806	3 732
Monde	1 402 412	1 408 994	1 437 615	1 450 163	1 572 942	1 661 215	1 689 073	1 765 398

(1) Y compris DOM.

(2) Dans ce tableau, les pays sont classés selon la nomenclature de la Direction générale des Douanes et Droits indirects.

(3) Y compris ex-RDA.

(4) À partir de 1997, y compris les Îles Canaries.

(5) Émirats arabes unis : Doubaï, Abou Dhabi, Chardja.

(6) Yémen : Yémen du Nord et Yémen du Sud.

(7) La Malaysia comprend la Malaysia orientale (le Sabah et le Sarawak) et la Malaysia occidentale (la péninsule Malaise).

(8) Pays non dénommés ailleurs (origines et destinations multiples), réimportations sous le régime des retours de marchandises nationales ou nationalisées.

TABLEAU O.01-5

Commerce extérieur de la France par produit (1)

France entière (2)

Non compris matériel militaire

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unité : Million de francs

Produits (1)	r 1995	r 1996	r 1997	1998
Importations CAF				
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	49 628	48 737	51 375	51 713
Produits des industries agricoles et alimentaires	115 591	116 294	123 188	128 838
Biens de consommation	209 881	211 960	236 133	259 421
Produits de l'industrie automobile	144 893	153 312	141 202	172 700
Biens d'équipements	286 012	297 084	343 251	387 432
Biens intermédiaires	493 980	480 421	536 221	575 146
Produits énergétiques	99 691	121 070	132 598	104 045
Divers	2 736	8 737	8 974	9 778
Total	1 402 412	1 437 615	1 572 942	1 689 073
Exportations FAB				
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	58 723	60 491	63 960	63 593
Produits des industries agricoles et alimentaires	153 652	156 552	176 031	175 812
Biens de consommation	181 572	191 786	217 841	234 068
Produits de l'industrie automobile	167 258	178 223	205 267	232 438
Biens d'équipements	321 154	323 958	389 811	429 752
Biens intermédiaires	484 150	490 026	554 440	579 722
Produits énergétiques	39 265	42 839	46 332	42 752
Divers	3 220	6 288	7 533	7 261
Total	1 408 994	1 450 163	1 661 215	1 765 398
Balance des exportations FAB et des importations CAF				
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	9 095	11 754	12 585	11 880
Produits des industries agricoles et alimentaires	38 061	40 258	52 843	46 974
Biens de consommation	- 28 309	- 20 174	- 18 292	- 25 353
Produits de l'industrie automobile	22 365	24 911	64 065	59 738
Biens d'équipements	35 142	26 874	46 560	42 320
Biens intermédiaires	- 9 830	9 605	18 219	4 576
Produits énergétiques	- 60 426	- 78 231	- 86 266	- 61 293
Divers	484	- 2 449	- 1 441	- 2 517
Balance totale	6 582	12 548	88 273	76 325

(1) Ce tableau pour la première année, comme ceux issus de la Comptabilité nationale, chapitres G.01 et G.03, est exprimé en CPF « Classification des Produits française », niveau de regroupement « NES 16 ».

(2) Y compris DOM (nouveau champ).

TABLEAU O.01-6

Commerce extérieur de la France par produit et par zone géo-économique

France entière (1)

Année 1998 (non compris matériel militaire)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unité : Million de francs

Produits CPF (2)	Zones géo-économiques											Total
	Union Euro- péenne à quinze	dont Union moné- taire à onze (3)	OCDE hors Union Européenne					Monde hors OCDE				
			États-Unis	Japon	Suisse	Autres OCDE	Afrique	Pays de l'Est	Économies en développe- ment rapide d'Asie	Pays du Moyen- Orient	Autres pays	
Importations CAF												
Produits de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche	25 633	22 550	2 442	34	77	4 091	9 318	1 290	1 732	1 187	5 909	51 713
Produits des industries agricoles et alimentai- res	96 677	81 705	2 919	61	1 378	5 459	6 531	1 010	3 533	583	10 687	128 838
Biens de consommation	135 656	108 860	15 155	10 319	9 797	13 776	16 248	4 715	37 310	972	15 473	259 421
Produits de l'industrie au- tomobile	150 525	133 942	2 614	6 692	299	4 173	316	4 263	310	33	3 475	172 700
Biens d'équipement ...	216 306	167 364	80 700	23 739	11 245	11 791	1 465	1 558	27 104	1 630	11 894	387 432
Biens intermédiaires ...	398 490	340 177	40 558	15 244	17 579	24 720	14 700	9 508	29 494	2 594	22 259	575 146
Produits énergétiques ...	26 592	15 598	1 962	36	611	18 655	19 045	12 193	955	21 920	2 076	104 045
Divers	6 682	5 561	1 494	184	517	191	57	25	219	34	375	9 778
Total	1 056 561	875 757	147 844	56 309	41 503	82 856	67 680	34 562	100 657	28 953	72 148	1 689 073
Exportations FAB												
Produits de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche	52 746	46 274	442	306	1 178	801	4 178	414	1 112	1 080	1 336	63 593
Produits des industries agricoles et alimentai- res	120 034	92 249	10 727	6 295	4 706	5 970	9 862	4 653	4 221	5 605	3 739	175 812
Biens de consommation	135 392	106 248	14 309	8 685	13 273	14 670	16 094	6 527	8 379	7 922	8 817	234 068
Produits de l'industrie au- tomobile	185 935	144 020	6 037	832	4 031	9 718	8 883	5 318	1 775	2 897	7 012	232 438
Biens d'équipement ...	210 447	163 391	58 336	4 332	11 133	30 070	28 702	8 690	43 144	11 836	23 062	429 752
Biens intermédiaires ...	389 985	314 641	38 173	6 030	17 106	32 461	31 847	10 064	23 057	12 066	18 933	579 722
Produits énergétiques ...	25 826	19 974	2 109	790	8 237	1 263	2 042	538	236	546	1 165	42 752
Divers	2 857	2 229	1 852	202	1 152	376	285	58	114	92	273	7 261
Total	1 123 222	889 026	131 985	27 472	60 816	95 329	101 893	36 262	82 038	42 044	64 337	1 765 398

(1) Y compris DOM (nouveau champ).

(2) Ce tableau pour la première année, comme ceux issus de la Comptabilité nationale, chapitres G.01 et G.03, est exprimé en CPF « Classification des Produits française », niveau de regroupement « NES 16 ».

(3) L'Union monétaire (à onze) se compose de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique et Luxembourg (UEBL), de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas et du Portugal. Ces onze pays ont adopté la monnaie européenne unique : l'euro et le Pacte de stabilité et de croissance (politique monétaire unique, Banque centrale unique, ...), leur taux officiel de conversion en « euro » a été arrêté le 1^{er} janvier 1999.

TABLEAU O.01-7A

Indices du commerce extérieur de la France : indices de volume (1)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et Droits indirects)
et INSEE

Base 100 en 1980

Produit	(2) Code	(1) 1994	1995	1996	1997	1998
IMPORTATIONS						
Total (3)		163,7	172,8	177,8	193,8	209,6
Ensemble des produits manufacturés (3)	U 04 à U 06	193,7	209,0	214,2	238,2	262,1
NIVEAU 15 B						
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	U 01	160,1	153,7	158,8	160,5	165,9
Produits des industries agricoles et alimentaires	U 02	202,5	210,1	205,4	213,9	227,4
Produits énergétiques (hors électricité)	U 03 (3)	91,5	89,7	96,5	100,2	100,0
Biens intermédiaires	U 04	182,4	197,4	197,1	219,8	234,8
Biens d'équipement professionnel (hors matériel militaire électronique, construction aéronautique et navale, machines-outils, instruments et matériels de précision)	U 05 A (3)	208,2	229,7	249,8	289,0	325,0
Électroménager	U 05 B (3)	223,6	250,1	195,8	205,8	236,3
Véhicules automobiles, cycles et motocycles	U 05 C (3)	189,0	199,2	207,4	200,4	243,8
Biens de consommation courante	U 06	196,6	203,6	207,1	231,3	246,2
NIVEAU 40 B						
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	T 01	160,1	153,7	158,8	160,5	165,9
Viandes et produits laitiers	T 02	183,3	187,8	164,3	165,6	179,4
Autres produits des industries agricoles et alimentaires	T 03	213,8	223,3	229,7	242,2	255,6
Combustibles minéraux solides et produits de la cokéfaction	T 04	40,7	40,8	46,1	46,3	47,8
Pétrole brut, gaz naturel, produits pétroliers raffinés	T 05	95,3	93,2	100,3	104,0	103,4
Minéraux et métaux ferreux, produits de la première transformation de l'acier	T 07	137,3	149,6	139,7	161,6	183,4
Minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	150,9	174,3	173,1	189,8	186,5
Matériaux de construction et minéraux divers	T 09	113,1	117,3	112,9	123,0	129,7
Produits de l'industrie du verre	T 10	194,0	208,3	204,3	233,2	251,7
Produits chimiques de base, fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	226,7	238,6	244,6	271,0	291,6
Produits de la parachimie et de la pharmacie	T 12	272,8	302,3	307,5	347,0	377,5
Produits de la fonderie et du travail des métaux	T 13	176,7	188,8	189,3	200,6	215,5
Produits de la mécanique (hors machines-outils, instruments et matériels de précision)	T 14 (3)	150,2	166,2	173,1	182,8	201,9
Matériel électrique	T 15 A (3)	263,5	294,0	327,5	372,6	428,6
Électroménager	T 15 B (3)	223,6	250,1	195,8	205,8	236,3
Véhicules automobiles, cycles et motocycles	T 16 (3)	189,0	199,2	207,4	200,4	243,8
Produits de la construction navale et de la construction aéronautique	T 17	319,8	341,1	384,1	571,3	619,5
Produits textiles, articles d'habillement	T 18	212,5	213,1	219,9	245,1	262,4
Cuirs et chaussures	T 19	191,6	197,6	198,3	226,3	228,9
Bois, meubles, produits des industries diverses	T 20	137,5	142,0	142,5	159,1	169,1
Papier, carton	T 21	203,4	213,1	204,1	235,5	248,9
Presse et produits de l'imprimerie et de l'édition	T 22	203,5	218,5	216,2	228,4	232,8
Caoutchouc et matières plastiques	T 23	243,4	265,8	275,8	309,0	342,9

(1) Non harmonisés avec la Comptabilité Nationale. Les indices de volume ont été rénovés en Janvier 1994.

(2) Ce code est un regroupement de classes (niveau 100) de la NAP.

(3) Champ partiellement couvert.

TABLEAU O.01-7A (suite et fin)

Indices du commerce extérieur de la France : indices de volume (1)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et Droits indirects) et INSEE

Base 100 en 1980

Produit	(2) Code	(1) 1994	1995	1996	1997	1998
EXPORTATIONS						
Total (3)		170,2	183,6	191,1	212,4	226,5
Ensemble des produits manufacturés (3)	U 04 à U 06	169,7	185,0	192,8	216,0	232,5
NIVEAU 15 B						
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	U 01	203,4	212,5	214,8	234,2	240,0
Produits des industries agricoles et alimentaires	U 02	201,7	212,8	212,5	224,0	226,5
Produits énergétiques (hors électricité)	U 03 (3)	102,2	106,0	130,6	145,0	150,1
Biens intermédiaires	U 04	177,2	194,2	201,0	221,1	227,1
Biens d'équipement professionnel (hors matériel militaire électronique, construction aéronautique et navale, machines-outils, instruments et matériels de précision)	U 05 A (3)	170,5	193,7	204,5	237,6	264,6
Électroménager	U 05 B (3)	290,6	330,7	275,6	280,6	306,8
Véhicules automobiles, cycles et motocycles	U 05 C (3)	131,7	135,7	145,4	163,7	189,2
Biens de consommation courante	U 06	178,9	188,0	196,8	215,2	226,8
NIVEAU 40 B						
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	T 01	203,4	212,5	214,8	234,2	240,0
Viandes et produits laitiers	T 02	214,2	220,5	215,8	225,4	217,4
Autres produits des industries agricoles et alimentaires	T 03	194,4	208,4	210,6	223,2	231,8
Combustibles minéraux solides et produits de la cokéfaction	T 04	74,9	61,4	53,8	48,2	48,2
Pétrole brut, gaz naturel, produits pétroliers raffinés	T 05	79,4	71,9	99,5	118,1	124,4
Minéraux et métaux ferreux, produits de la première transformation de l'acier	T 07	126,7	135,2	132,3	153,8	159,0
Minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	169,5	198,0	213,5	202,9	186,4
Matériaux de construction et minéraux divers	T 09	145,3	155,8	163,5	173,3	171,7
Produits de l'industrie du verre	T 10	155,1	164,3	171,7	194,9	200,8
Produits chimiques de base, fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	222,5	242,1	251,0	277,4	280,2
Produits de la parachimie et de la pharmacie	T 12	206,3	227,5	242,5	269,6	290,7
Produits de la fonderie et du travail des métaux	T 13	131,2	148,3	153,5	166,0	188,4
Produits de la mécanique (hors machines-outils, instruments et matériels de précision)	T 14 (3)	116,4	132,1	141,2	147,9	159,7
Matériel électrique	T 15 A (3)	247,9	295,4	334,2	400,2	442,2
Électroménager	T 15 B (3)	290,6	330,7	275,6	280,6	306,8
Véhicules automobiles, cycles et motocycles	T 16 (3)	131,7	135,7	145,4	163,7	189,2
Produits de la construction navale et de la construction aéronautique	T 17	154,0	172,0	137,3	177,0	218,8
Produits textiles, articles d'habillement	T 18	172,4	177,3	183,4	200,5	209,3
Cuir et chaussures	T 19	148,2	148,9	151,8	160,2	161,7
Bois, meubles, produits des industries diverses	T 20	161,2	166,0	175,9	193,3	207,9
Papier, carton	T 21	298,1	306,1	297,0	343,1	357,5
Presse et produits de l'imprimerie et de l'édition	T 22	183,9	191,9	193,0	195,5	184,6
Caoutchouc et matières plastiques	T 23	176,9	201,3	214,6	242,1	265,1

(1) Non harmonisés avec la Comptabilité Nationale. Les indices de volume ont été rénovés en Janvier 1994.

(2) Ce code est un regroupement de classes (niveau 100) de la NAP.

(3) Champ partiellement couvert.

TABLEAU O.01-7B

Indices du commerce extérieur de la France : indices de valeur unitaire (1)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et Droits indirects)
et INSEE

Base 100 en 1980

Produit	(2) Code	(1) 1994	1995	1996	1997	1998
IMPORTATIONS						
Total (3)		137,4	140,2	140,6	142,8	142,8
Ensemble des produits manufacturés (3)	U 04 à U 06	153,0	155,3	154,9	155,1	157,4
NIVEAU 15 B						
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	U 01	122,7	130,0	123,6	129,6	128,2
Produits des industries agricoles et alimentaires	U 02	134,5	135,2	137,3	141,3	139,7
Produits énergétiques (hors électricité)	U 03 (3)	70,2	69,0	78,5	83,4	65,7
Biens intermédiaires	U 04	129,4	137,2	132,4	131,1	131,1
Biens d'équipement professionnel (hors matériel militaire électronique, construction aéronautique et navale, machines-outils, instruments et matériels de précision)	U 05 A (3)	160,8	158,1	158,4	162,7	164,5
Électroménager	U 05 B (3)	137,5	129,3	133,8	135,3	133,5
Véhicules automobiles, cycles et motocycles	U 05 C (3)	220,4	225,4	226,6	225,1	224,3
Biens de consommation courante	U 06	153,4	154,7	156,4	158,2	163,0
NIVEAU 40 B						
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	T 01	122,7	130,0	123,6	129,6	128,2
Viandes et produits laitiers	T 02	133,9	132,1	135,7	140,3	134,4
Autres produits des industries agricoles et alimentaires	T 03	134,8	136,7	138,0	141,7	141,8
Combustibles minéraux solides et produits de la cokéfaction	T 04	132,6	122,7	121,6	130,3	125,4
Pétrole brut, gaz naturel, produits pétroliers raffinés	T 05	68,0	67,0	76,8	81,7	63,1
Électricité, gaz, eau et chauffage urbain	T 06	152,1	175,1	193,7	188,1	186,7
Minéraux et métaux ferreux, produits de la première transformation de l'acier	T 07	124,5	135,3	125,8	122,5	124,0
Minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	101,1	109,1	103,1	106,4	103,8
Matériaux de construction et minéraux divers	T 09	147,8	147,0	150,0	151,1	149,9
Produits de l'industrie du verre	T 10	164,8	168,1	167,8	162,8	163,3
Produits chimiques de base, fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	124,8	132,1	127,7	127,0	124,7
Produits de la parachimie et de la pharmacie	T 12	169,4	171,7	174,1	174,6	188,6
Produits de la fonderie et du travail des métaux	T 13	167,4	169,7	171,1	173,1	177,3
Produits de la mécanique (hors machines-outils, instruments et matériels de précision)	T 14 (3)	156,3	159,2	164,2	166,7	170,9
Matériel électrique	T 15 A (3)	165,2	167,6	166,8	175,8	173,3
Électroménager	T 15 B (3)	137,5	129,3	133,8	135,3	133,5
Véhicules automobiles, cycles et motocycles	T 16 (3)	220,4	225,4	226,6	225,1	224,3
Produits de la construction navale et de la construction aéronautique	T 17	159,7	124,2	116,6	121,0	129,6
Produits textiles, articles d'habillement	T 18	142,2	143,5	144,7	147,2	149,1
Cuirs et chaussures	T 19	161,0	159,8	163,5	165,9	166,8
Bois, meubles, produits des industries diverses	T 20	155,1	150,9	152,4	154,6	156,3
Papier, carton	T 21	137,3	157,9	149,3	142,0	145,4
Presse et produits de l'imprimerie et de l'édition	T 22	165,4	175,1	176,1	175,7	183,5
Caoutchouc et matières plastiques	T 23	140,5	142,5	138,9	136,7	136,3

(1) Non harmonisés avec la Comptabilité Nationale. Les indices ont été rénovés en Janvier 1994.

(2) Ce code est un regroupement de classes (niveau 100) de la NAP.

(3) Champ partiellement couvert.

TABLEAU O.01-7B (suite et fin)

Indices du commerce extérieur de la France : indices de valeur unitaire (1)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et Droits indirects) et INSEE

Base 100 en 1980

Produit	(2) Code	(1) 1994	1995	1996	1997	1998
EXPORTATIONS						
Total (3)		160,2	163,1	162,7	164,8	166,2
Ensemble des produits manufacturés (3)	U 04 à U 06	166,7	169,1	168,6	170,9	173,1
NIVEAU 15 B						
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	U 01	126,4	127,5	131,1	131,7	132,9
Produits des industries agricoles et alimentaires	U 02	142,5	144,0	145,9	147,8	144,4
Produits énergétiques (hors électricité)	U 03 (3)	137,6	143,4	130,4	128,7	122,1
Biens intermédiaires	U 04	135,1	139,8	135,5	135,9	135,7
Biens d'équipement professionnel (hors matériel militaire électronique, construction aéronautique et navale, machines-outils, instruments et matériels de précision)	U 05 A (3)	184,4	184,7	185,9	189,3	192,4
Électroménager	U 05 B (3)	151,0	148,8	155,0	155,4	145,3
Véhicules automobiles, cycles et motocycles	U 05 C (3)	213,2	214,5	213,1	214,7	210,9
Biens de consommation courante	U 06	171,4	173,6	174,3	176,8	180,6
NIVEAU 40 B						
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	T 01	126,4	127,5	131,1	131,7	132,9
Viandes et produits laitiers	T 02	139,5	139,6	141,2	142,5	140,6
Autres produits des industries agricoles et alimentaires	T 03	144,5	146,8	148,7	150,9	146,5
Combustibles minéraux solides et produits de la cokéfaction	T 04	156,8	171,8	160,6	148,8	142,3
Pétrole brut, gaz naturel, produits pétroliers raffinés	T 05	84,7	88,4	85,3	88,5	82,7
Électricité, gaz, eau et chauffage urbain	T 06	261,6	269,3	267,5	259,0	259,7
Minéraux et métaux ferreux, produits de la première transformation de l'acier	T 07	122,8	130,4	126,5	124,3	124,8
Minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	116,4	119,1	112,1	123,0	123,2
Matériaux de construction et minéraux divers	T 09	168,9	165,2	162,7	157,4	158,2
Produits de l'industrie du verre	T 10	173,6	172,4	169,2	164,8	162,2
Produits chimiques de base, fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	119,6	125,4	120,1	122,4	120,5
Produits de la parachimie et de la pharmacie	T 12	208,6	207,8	212,0	218,4	223,8
Produits de la fonderie et du travail des métaux	T 13	176,3	174,0	177,7	176,6	174,8
Produits de la mécanique (hors machines-outils, instruments et matériels de précision)	T 14 (3)	197,6	196,3	195,5	202,3	204,2
Matériel électrique	T 15 A (3)	153,6	152,3	153,2	155,2	157,7
Électroménager	T 15 B (3)	151,0	148,8	155,0	155,4	145,3
Véhicules automobiles, cycles et motocycles	T 16 (3)	213,2	214,5	213,1	214,7	210,9
Produits de la construction navale et de la construction aéronautique	T 17	275,0	265,9	310,1	310,7	304,8
Produits textiles, articles d'habillement	T 18	142,1	144,3	141,5	142,4	144,8
Cuir et chaussures	T 19	195,7	200,4	201,6	201,4	202,1
Bois, meubles, produits des industries diverses	T 20	165,7	163,6	161,3	157,4	158,1
Papier, carton	T 21	133,4	153,7	149,0	139,7	140,0
Presse et produits de l'imprimerie et de l'édition	T 22	152,1	164,0	167,8	176,1	183,3
Caoutchouc et matières plastiques	T 23	169,6	163,9	162,5	159,5	158,5

(1) Non harmonisés avec la Comptabilité Nationale. Les indices ont été rénovés en Janvier 1994.

(2) Ce code est un regroupement de classes (niveau 100) de la NAP.

(3) Champ partiellement couvert.

TABLEAU O.01-8

Commerce extérieur de la France : taux de couverture (1) des importations (CAF)
par les exportations (FAB) en volume, par produit (aux prix de 1995) (2)

Source : INSEE

	%							
Produits - CPF (2)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Produits de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche	127,5	137,4	139,9	113,4	119,0	128,1	123,8	124,6
Produits des industries agricoles et alimentaires	124,9	128,3	129,8	130,1	133,2	131,8	139,4	133,9
Produits manufacturés	94,3	97,4	101,8	102,2	101,6	105,0	109,5	106,7
dont :								
Biens de consommation	81,5	85,2	86,3	87,7	88,3	90,3	93,2	91,4
Produits de l'industrie automobile	116,5	115,5	121,0	121,8	115,4	117,7	140,3	133,2
Biens d'équipement	105,9	111,4	117,4	114,7	111,6	115,3	119,9	116,6
Biens intermédiaires	85,6	88,3	94,5	95,6	97,4	101,2	102,0	99,3
Produits énergétiques	34,3	36,1	38,9	38,2	41,0	39,7	38,4	37,1
Ensemble	92,6	96,0	100,2	99,9	100,5	103,0	107,0	104,5

(1) Les importations étant CAF (Coûts des marchandises, assurances, frêts) et les exportations FAB (Franco à bord); un taux de couverture équilibré correspond à un chiffre inférieur à 100.
(2) Ce tableau pour la première année, comme ceux issus de la Comptabilité nationale, chapitres G.01 et G.03, est exprimé en CPF « Classification des Produits française », niveau de regroupement « NES 16 ». Les prix sont également pour la première année en indice « base 100 en 1995 ».

TABLEAU O.01-9

Commerce extérieur de la France : termes de l'échange (1) par produit

Source : INSEE

	Base 100 en 1995							
Produits - CPF (2)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Produits de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche	107,4	109,1	109,8	102,7	100,0	97,4	100,5	100,3
Produits des industries agricoles et alimentaires	98,8	98,7	100,1	100,3	100,0	102,1	102,7	101,4
Produits manufacturés	99,3	100,2	101,0	100,1	100,0	100,2	101,3	100,3
dont :								
Biens de consommation	94,1	95,3	98,1	99,6	100,0	101,7	101,2	99,1
Produits de l'industrie automobile	108,2	107,1	104,7	102,4	100,0	97,9	103,7	100,7
Biens d'équipement	93,0	96,8	95,9	94,5	100,0	100,0	100,5	100,2
Biens intermédiaires	103,9	102,8	104,6	102,9	100,0	100,2	100,8	100,3
Produits énergétiques	93,1	96,8	99,6	97,6	100,0	92,5	94,2	114,4
Ensemble	98,3	99,8	100,7	99,9	100,0	99,3	100,3	101,1

(1) Les termes de l'échange rapportent l'indice du prix des exportations à celui des importations, par référence à 1995.
(2) Ce tableau pour la première année, comme ceux issus de la Comptabilité nationale, chapitres G.01 et G.03, est exprimé en CPF « Classification des Produits française », niveau de regroupement « NES 16 ». Les prix sont également pour la première année en indice « base 100 en 1995 ».

TABLEAU O.01-10

Commerce extérieur de la France : indices de valeur unitaire par zone géo-économique

Source : INSEE

Base 100 en 1980

	1990	1993	1994	■ 1995	1996	1997	1998
IMPORTATIONS CAF							
Total des produits	147,2	134,3	137,4	140,2	140,6	142,8	142,8
Union Européenne (1)	159,2	145,4	148,3	151,8	151,0	150,7	153,5
OCDE hors UE	150,0	143,2	146,5	143,9	143,5	147,9	148,7
Reste du monde	117,6	104,8	106,2	110,1	114,3	119,4	111,8
Produits manufacturés	160,4	149,1	153,0	155,3	154,9	155,1	157,4
Union Européenne (1)	165,3	152,2	155,9	159,0	157,8	156,7	159,8
OCDE hors UE	158,4	154,4	159,7	160,6	160,1	161,7	164,3
Reste du monde	143,2	131,2	133,8	136,3	138,8	141,4	140,4
EXPORTATIONS FAB							
Total des produits	166,3	156,3	160,2	163,1	162,7	164,8	166,2
Union Européenne (1)	162,2	153,3	157,0	160,0	159,5	161,9	163,4
OCDE hors UE	175,2	170,5	174,4	173,3	172,2	173,1	176,5
Reste du monde	171,8	154,1	158,4	165,8	166,0	167,3	166,5
Produits manufacturés	173,1	163,7	166,7	169,1	168,6	170,9	173,1
Union Européenne (1)	166,4	158,4	162,3	165,6	164,8	168,0	169,4
OCDE hors UE	179,9	173,3	176,9	173,7	174,5	175,1	179,9
Reste du monde	186,0	169,8	171,8	175,5	175,1	176,1	178,8

(1) Union Européenne à douze pour les séries des années 1990, 1993 et 1994, Union Européenne à quinze à partir de 1995.

TABLEAU O.01-11

Commerce extérieur de produits manufacturés : pénétration étrangère sur le marché intérieur (1)

Source : INSEE

%

Produits - CPF (2)	r 1991	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	r 1997	1998
Biens de consommation	25,3	26,1	26,8	28,5	30,2	31,0	32,5	34,1
Produits de l'industrie automobile	35,6	34,9	34,7	34,4	36,7	38,4	33,9	34,9
Biens d'équipement	36,4	37,4	35,5	38,9	40,3	40,0	42,8	45,4
Biens intermédiaires	29,7	30,4	31,0	33,0	34,8	34,5	35,7	37,0
Total (3)	30,9	31,5	31,5	33,4	35,2	35,5	36,4	38,1

(1) Voir définition.

(2) Ce tableau pour la première année, comme ceux issus de la Comptabilité nationale, chapitres G.01 et G.03, est exprimé en CPF « Classification des Produits française », niveau de regroupement « NES 16 ».

(3) Y compris matériel militaire.

TABLEAU O.01-12

Guadeloupe : principaux pays fournisseurs et clients

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et Droits indirects)

Unités : Quantités : tonne
Valeur : millier de francs

Pays fournisseurs et clients	r 1995		r 1996		r 1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
IMPORTATIONS	1 301 078	9 590 482	1 320 792	9 981 745	1 376 068	10 232 814	1 690 186	10 703 900
dont : France métropolitaine	477 377	6 097 846	514 664	6 395 035	478 697	6 432 796	457 233	6 801 300
Martinique	258 042	235 886	49 600	89 987	46 443	114 012	112 296	168 108
Allemagne	7 919	323 736	10 948	453 833	9 801	445 982	10 987	486 286
États-Unis	22 143	311 332	25 758	369 913	21 243	315 443	24 895	311 877
Italie	19 115	324 733	22 140	380 544	23 281	394 010	22 873	368 680
Japon	2 658	218 136	4 119	233 920	3 272	247 596	3 146	222 959
Trinidad et Tobago	52 625	358 260	120 838	166 650	109 379	189 282	141 717	168 230
Espagne	13 553	174 713	14 516	173 779	18 139	189 732	28 168	194 965
Royaume-Uni	3 974	129 946	4 293	156 367	5 108	151 735	3 899	150 917
Belgique et Luxembourg (UEBL)	17 630	156 434	20 754	149 827	24 373	161 844	27 386	184 103
Curaçao	88 550	96 887	128 568	155 278	115 956	212 588	194 534	218 174
EXPORTATIONS	145 933	812 650	161 308	725 353	222 168	821 761	151 400	704 034
dont : France métropolitaine	95 511	530 329	93 739	385 947	145 237	497 164	108 786	460 313
Martinique	20 223	88 583	29 605	171 768	23 949	154 606	18 637	92 140
Guyane	4 985	17 912	4 372	17 531	6 165	20 551	5 008	19 578
Italie	233	36 761	7 231	67 274	10 915	21 747	2 341	32 654
Belgique et Luxembourg	1 224	22 543	430	20 901	684	23 037	1 665	21 654
Royaume-Uni	6 192	18 541	8 004	16 150	8 998	18 747	5 546	18 985
États-Unis	533	26 114	2 479	6 753	11 111	36 564	1 856	15 196

TABLEAU O.01-13

Guadeloupe : principaux produits exportés

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unités : Quantités : tonne (1)
Valeur : millier de francs

Produits	r 1995		r 1996		r 1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
Bananes	67 303	205 140	63 565	123 860	101 436	179 691	76 045	213 025
Farine de froment ou de méteil	17 117	37 357	19 314	43 314	16 978	35 338	12 349	27 935
Sucres	26 209	92 474	37 206	133 865	56 314	193 878	33 811	120 393
Alcools, eaux de vie, liqueurs (en hl d'alcool pur)	43 086	38 529	41 591	38 683	54 587	45 333	54 576	44 700
Yachts, bateaux de plaisance et de sport	c	137 947	c	60 874	c	50 725	c	40 914
Melons et papayes frais	1 207	25 018	1 629	28 202	2 301	33 752	2 409	30 950

(1) Sauf indication contraire.

TABLEAU O.01-14

Guyane : principaux pays fournisseurs et clients

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unités : Quantités : tonne
Valeur : Millier de francs

Pays fournisseurs et clients	r 1995		r 1996		r 1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
IMPORTATIONS	417 376	3 292 085	360 089	3 175 169	348 971	3 242 933	435 828	3 483 566
dont : France métropolitaine	110 751	2 027 417	108 633	2 024 267	106 538	1 893 177	118 388	2 057 638
Italie	4 424	82 037	4 178	74 709	4 082	72 139	4 260	73 342
Belgique et Luxembourg	4 114	41 067	3 790	37 014	3 906	42 207	5 158	48 819
États-Unis	6 013	106 531	2 565	72 524	3 064	119 198	2 260	86 992
Allemagne	1 774	82 220	1 534	53 158	1 727	58 276	1 838	68 240
Trinidad et Tobago	188 629	232 612	156 867	211 509	136 306	218 888	211 162	270 109
Pays-Bas	7 839	69 184	6 629	65 138	6 156	66 482	6 759	68 423
Japon	675	56 521	823	59 863	801	59 002	963	64 945
Martinique	6 612	33 898	5 673	31 188	9 566	50 507	11 613	56 966
EXPORTATIONS	30 900	729 619	31 692	858 685	31 870	918 098	27 720	710 499
dont : France métropolitaine	6 702	476 682	4 532	556 902	6 958	568 951	4 047	358 510
Suisse	1	44 377	€	17 704	46	66 529	34	90 426
Espagne	1 740	13 749	11 792	40 119	8 730	54 828	5 646	53 381
Guadeloupe	11 442	67 265	8 338	55 967	7 769	49 567	8 915	56 111
Brésil	81	13 876	25	32 775	122	48 164	48	32 513
Martinique	4 315	43 252	2 323	40 248	5 129	44 477	5 659	46 245
États-Unis	471	8 295	561	14 929	662	21 612	161	7 433
Belgique et Luxembourg	1 313	25 117	165	16 416	14	5 842	33	17 564

TABLEAU O.01-15

Guyane : principaux produits exportés

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unités : Quantités : tonne
Valeur : millier de francs

Produits	1995		1996		r 1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
Crustacés	3 693	175 168	3 764	174 959	3 756	177 429	3 584	158 853
Or (en kg)	2 695	127 751	3 150	183 971	4 359	253 082	4 316	221 153
Riz	13 619	51 079	18 885	59 997	15 617	51 777	13 182	48 279
Parties de véhicules aériens et spatiaux	185	51 324	498	134 302	354	220 489	305	115 890

TABLEAU O.01-16

Martinique : principaux pays fournisseurs et clients

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unités : Quantités : tonne
Valeur : millier de francs

Pays fournisseurs et clients	r 1995		r 1996		r 1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
IMPORTATIONS	1 641 190	9 834 059	1 670 209	10 073 398	1 642 950	9 982 865	1 611 730	9 997 043
dont : France métropolitaine	413 019	6 172 620	420 928	6 269 317	382 056	6 190 855	391 324	6 413 419
Allemagne	15 914	320 577	9 487	328 035	9 844	351 984	10 244	376 417
Royaume-Uni	89 054	189 810	85 067	202 765	2 884	108 382	173 728	255 706
États-Unis	29 658	281 702	41 994	301 124	24 008	266 337	34 409	269 364
Italie	19 444	365 512	20 070	415 454	19 336	351 457	19 255	358 688
Japon	2 687	217 893	2 737	197 131	2 332	181 168	2 226	167 711
Trinidad et Tobago	152 650	150 172	56 642	92 785	93 775	159 659	77 388	115 943
Vénézuela	81 090	59 265	463 206	385 684	710 208	607 844	510 570	324 166
EXPORTATIONS	684 445	1 245 657	893 534	1 260 505	989 878	1 278 506	1 015 049	1 692 226
dont : France métropolitaine	309 030	748 650	137 912	561 703	183 352	570 411	164 112	877 156
Guadeloupe	120 315	156 065	459 266	401 246	474 173	357 419	442 702	379 605
Guyane	6 971	37 390	7 106	41 338	12 969	54 783	10 964	54 890
Belgique et Luxembourg	40 739	114 019	45 541	100 619	40 398	76 380	27 798	83 944
Royaume-Uni	33 930	95 266	35 854	79 243	62 588	116 882	59 727	172 194

TABLEAU O.01-17

Martinique : principaux produits exportés

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unités : Quantités : tonne (1)
Valeur : millier de francs

Produits	r 1995		r 1996		r 1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
Bananes	189 424	520 055	195 662	402 376	261 192	475 264	235 411	664 634
Yachts, bateaux de plaisance et de sport	c	92 384	c	77 545	c	74 940	c	74 611
Alcools, eaux de vie, liqueurs (en hl d'alcool pur)	86 233	119 901	85 402	126 358	86 148	129 323	81 124	127 173
Huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux	267 061	205 984	270 327	213 270	229 268	201 161	231 869	206 495
Eaux aromatisées ou édulcorées	8 867	39 936	14 505	67 190	19 663	78 805	26 201	104 361
Melons et papayes frais	1 608	19 929	1 605	17 097	1 095	14 670	1 157	15 376
Paquebots, bateaux de croisière	...	—	...	—	c	1 973	c	176 785

(1) Sauf indication contraire.

TABLEAU O.01-18

Réunion : principaux pays fournisseurs et clients

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unités : Quantités : tonne
Valeur : millier de francs

Pays fournisseurs et clients	1995		r 1996		r 1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
IMPORTATIONS	2 051 502	13 546 935	r 2 027 592	14 240 131	2 016 082	14 326 439	2 349 216	15 333 505
dont : France métropolitaine	741 725	8 983 219	r 723 715	9 337 410	624 879	9 117 661	639 241	10 105 283
Afrique du Sud	240 489	284 672	272 646	291 683	224 180	292 222	321 558	316 778
Allemagne	12 998	379 845	15 360	466 106	17 152	490 619	15 694	551 268
Bahreïn	353 903	417 119	370 317	519 262	329 547	486 765	224 500	249 066
Italie	37 921	478 243	38 131	515 615	31 212	474 898	42 298	494 723
Japon	3 951	286 630	4 697	299 030	5 204	313 282	4 852	325 382
Belgique et Luxembourg	47 116	293 630	39 215	301 608	44 590	287 897	48 157	336 482
Espagne	71 699	214 139	27 292	210 586	41 730	254 877	71 194	335 370
États-Unis	1 168	74 742	2 315	94 651	1 752	311 301	1 330	82 661
EXPORTATIONS	218 770	1 037 714	238 036	1 071 162	271 513	1 253 908	235 371	1 215 755
dont : France métropolitaine	175 414	779 483	206 652	815 944	222 808	951 724	184 007	848 022
Japon	1 274	63 213	1 356	56 098	1 714	67 379	2 397	83 392
Madagascar	7 168	33 676	6 922	34 062	12 259	64 625	12 349	54 486
Mayotte	4 144	41 652	4 015	48 711	4 271	51 489	3 201	49 816
Belgique et Luxembourg	2 932	11 966	1 957	7 683	14 097	51 007	13 644	50 713
Royaume-Uni	4 798	20 622	6 378	26 621	6 491	26 736	6 063	25 196
Île Maurice	5 329	20 225	5 295	36 247	6 926	34 434	3 357	28 318

TABLEAU O.01-19

Réunion : principaux produits exportés

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes et des Droits indirects)

Unités : Quantités : tonne (1)
Valeur : Millier de francs

Produits	r 1995		r 1996		r 1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
Sucre	175 281	652 991	183 074	686 482	216 097	809 089	187 583	715 680
Alcools, eaux de vie, liqueurs (en hl d'alcool pur)	48 421	30 257	44 371	31 504	47 319	30 676	52 429	34 157
Crustacés	423	43 614	361	29 884	275	29 870	316	29 053
Voitures de tourisme	1 562	29 976	2 270	34 342	3 093	44 122	3 228	42 624
Poissons congelés	1 128	27 090	1 372	41 515	1 850	47 119	2 137	64 550

(1) Sauf indication contraire.

TABLEAU O.01-20

Nouvelle-Calédonie : principaux pays fournisseurs et clients

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Service des Douanes de Nouvelle-Calédonie)

Unités : Quantités : Tonne
Valeur : Million de francs CFP (1)

Pays fournisseurs et clients	1995		1996		r 1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
IMPORTATIONS	1 068 176	86 896	1 082 700	92 526	1 156 100	98 562	1 281 000	99 531
dont : France métropolitaine	97 520	38 769	93 798	38 557	103 210	41 510	106 130	43 451
Allemagne	3 749	2 990	3 279	2 819	4 766	3 592	4 737	3 824
Australie	392 765	11 075	423 948	12 264	454 400	13 005	502 926	11 843
États-Unis	15 847	3 654	7 983	4 289	15 809	5 183	13 978	3 945
Italie	8 295	2 683	7 860	3 026	8 145	3 030	9 721	3 595
Japon	91 542	3 751	76 535	4 270	92 320	4 192	75 147	4 610
Nouvelle-Zélande	43 078	5 109	67 282	6 147	40 600	5 128	47 225	5 079
Royaume-Uni	3 884	2 377	3 280	3 019	3 146	2 688	2 974	2 773
Singapour	311 365	4 215	303 035	4 313	330 271	5 337	186 970	2 723
EXPORTATIONS	4 766 000	51 251	3 831 839	45 228	5 674 014	55 538	4 845 187	40 469
dont : France métropolitaine	51 294	14 546	26 697	13 669	48 493	15 640	36 077	9 146
Allemagne	11 589	2 172	2 391	1 032	5 194	1 039	2 912	445
Australie	2 036 195	3 397	1 782 945	3 462	2 077 171	3 675	2 389 308	3 322
Corée du Sud	16 935	3 154	9 743	3 564	21 270	4 241	32 925	3 558
Espagne	9 866	1 844	5 349	1 831	12 296	2 403	15 095	1 892
États-Unis	471 020	4 050	750 398	4 205	1 070 789	5 656	13 146	1 637
Finlande	€	1	100	71	4 009	800	5 233	743
Inde	1 712	325	619	242	1 408	271	3 012	427
Italie	190	82	201	101	1 832	367	9 790	1 292
Japon	2 041 429	13 631	1 148 122	10 039	2 343 376	14 716	2 080 703	10 356
Taiwan	5 059	934	8 030	2 800	20 700	4 031	24 801	3 682
UEBL	6 850	1 257	1 468	563	1 105	249	3 000	457
Wallis et Futuna	1 189	477	1 211	466	2 139	557	1 796	643

(1) 100 F CFP = 5,50 F métropolitains.

TABLEAU O.01-21

Nouvelle-Calédonie : principaux produits importés et exportés

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Service des Douanes de Nouvelle-Calédonie)

Unités : Quantités : tonne
Valeur : million de francs CFP (2)

Produits (3)	1995		1996		1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
IMPORTATIONS								
Huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux	489 756	6 622	488 212	7 037	509 369	8 761	373 106	5 247
Médicaments	647	2 507	789	2 678	1 130	3 065	867	3 318
Voitures de tourisme	4 794	5 923	5 669	6 536	5 807	6 646	6 904	7 689
Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	3 268	3 758	4 533	4 239	4 189	3 956	4 464	4 011
Parties et accessoires voitures et véhicules	839	1 347	917	1 472	956	1 632	977	1 578
EXPORTATIONS								
Ferro-alliages	148 649	29 382	151 601	28 868	158 225	31 577	158 929	21 695
Minerais de nickel (milliers de tonnes)	4 589	11 532	4 774	12 032	5 391	14 486	4 237	8 804
Mattes de nickel	14 529	6 889	15 354	7 518	14 856	7 022	16 813	5 919
Crustacés	238	206	462	151	634	284	964	376
Poissons frais ou congelés	479	501	201	434	338	787	493	1 067

(1) Sauf indication contraire.

(2) 100 F CFP = 5,50 F métropolitains.

(3) Les produits sont exprimés en SH4, Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, sur quatre positions; il permet de mieux assurer une comparabilité mondiale des statistiques du commerce extérieur, au sein de l'Union européenne.

TABLEAU O.01-22

Polynésie Française : principaux pays fournisseurs et clients

Unités : Quantités : tonne
Valeur : million de francs CFP (1)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes de Polynésie)

Pays fournisseurs et clients	1995		1996		1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
IMPORTATIONS	594 601	92 634	579 618	94 550	624 172	99 339	651 399	118 483
dont : France métropolitaine	109 108	42 345	100 190	40 524	109 652	37 646	110 679	55 319
Allemagne	3 961	2 895	3 802	2 967	3 739	2 807	5 105	4 197
Australie	200 458	6 818	193 381	6 740	196 613	7 826	206 139	7 596
États-Unis	107 000	12 241	96 140	13 213	112 897	16 893	111 156	15 421
Italie	7 607	2 588	8 595	3 184	8 329	3 182	9 467	3 631
Japon	2 564	3 357	2 767	3 388	5 231	4 189	4 875	4 759
Nouvelle-Zélande	94 406	5 987	85 763	6 364	94 838	7 283	104 579	6 866
Pays-Bas	8 825	1 223	4 643	1 073	4 774	1 104	4 607	1 178
Singapour	5 017	809	20 790	1 824	2 966	690	5 341	742
Malaisie	648	370	818	449	696	452	6 404	575
EXPORTATIONS	12 145	19 252	21 142	23 433	13 112	23 804	14 214	28 345
dont : France métropolitaine	2 496	6 171	3 005	5 313	3 110	7 615	4 032	9 523
États-Unis	121	1 998	263	2 224	2 144	3 734	3 409	3 268
Italie	43	17	62	112	121	74	104	66
Nouvelle-Calédonie	148	343	230	710	294	402	2 125	1 044
Japon	442	7 101	360	10 353	1 154	8 816	255	9 899

(1) 100 F CFP = 5,50 F métropolitains.

TABLEAU O.01-23

Polynésie française : principaux produits importés et exportés

Unités : Quantités : tonne (1)
Valeur : million de francs CFP (2)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction générale des Douanes de Polynésie)

Produits (3)	1995		1996		1997		1998	
	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur	Quantités	Valeur
IMPORTATIONS								
Riz	8 633	430	7 410	468	9 499	648	8 925	529
Farine de froment	17 134	612	15 146	647	15 652	577	15 398	571
Sucres	7 587	402	6 927	394	7 828	360	7 404	333
Ciments hydrauliques	88 043	1 232	76 112	1 071	91 982	1 257	95 795	108 621
Produits pétroliers (4)	234 272	5 004	231 263	5 239	236 352	6 312	232 794	5 452
EXPORTATIONS								
Huile de coprah	5 528	267	6 828	404	6 060	392	2 703	153
Perles de culture (kilogrammes)	4 202	9 657	6 166	14 455	5 628	14 658	8 231	14 639

(1) Sauf indication contraire.

(2) 100 F CFP = 5,50 F métropolitains.

(3) Les produits sont exprimés en SH4, Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, sur quatre positions; il permet de mieux assurer une comparabilité mondiale des statistiques du commerce extérieur, au sein de l'Union européenne.

(4) Les produits pétroliers sont les seuls exprimés en SH2, Système harmonisé sur deux positions.

Balance des paiements

1. Présentation.
2. Méthodologie.
3. Définitions.
4. Sources de documentation.
5. Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Évolution des soldes de la balance des paiements.
2. Balance des paiements.
3. Règlements bilatéraux entre la France, l'UE, l'OCDE et l'OPEP.
4. Règlements bilatéraux entre la France, les pays du Maghreb et les pays de la zone Franc.
5. Transferts unilatéraux du secteur officiel avec les institutions de l'Union européenne.
6. Règlements entre la France et divers pays de l'OCDE. Principaux soldes.
7. Balances des paiements française et étrangères : grands soldes.
- 8A. Soldes des flux d'investissements directs français à l'étranger par secteur économique.
- 8B. Soldes des flux d'investissements directs étrangers en France par secteur économique.
9. Investissements directs en soldes, de la France avec divers pays de l'OCDE.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la Direction du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et la Direction générale des services étrangers de la Banque de France.

1. PRÉSENTATION

Les grands traits de la balance des paiements en 1998

1.1. Les grands traits

L'activité soutenue dans les principaux pays industrialisés, et en particulier aux États-Unis, contribue à maintenir à un niveau élevé, de l'ordre de 2,8 % du PIB, l'excédent du compte de transactions courantes de la France en 1998, malgré l'impact de la crise asiatique. En dépit d'un ralentissement de la croissance des échanges de marchandises avec l'étranger, inférieur cependant à celui du commerce mondial, l'excédent des transactions courantes, le plus large jamais réalisé, progresse légèrement pour atteindre 236,4 milliards de F après avoir touché en 1997 le niveau déjà exceptionnel de 226,6 milliards de F.

Si, en dépit des gains de parts de marché réalisés par les entreprises françaises, l'excédent des biens se contracte légèrement, les échanges de services au contraire dégagent un excédent croissant, du fait de l'évolution des voyages, la France se situant au premier rang mondial pour la fréquentation touristique. De même, le solde positif des revenus s'inscrit en forte progression, à la suite notamment de l'amélioration sensible de la position extérieure en 1997.

En 1998, comme en 1997, la capacité d'épargne de la Nation, exprimée par l'excédent du compte de transactions courantes augmenté du solde des transferts en capital, se traduit dans le compte financier par de substantiels placements à l'étranger, concentrés tout particulièrement dans les investissements de portefeuille des résidents sur les marchés étrangers.

Les opérations d'investissements directs, en hausse sensible, tant en France de la part des non-résidents (+ 22 %) qu'à l'étranger de la part des résidents (+ 15 %), – ce qui place la France respectivement aux 3^{ème} et 4^{ème} rangs mondiaux –, conservent un solde négatif supérieur à 70 milliards de F signifiant que les investissements directs à l'étranger excèdent de ce montant les investissements directs étrangers en France. Pour leur part, les sorties nettes imputables aux investissements de portefeuille, en majorité sur des titres obligataires et assimilés, ont doublé en une année dans le cadre de politiques actives de diversification des placements et de recherche de rendements, encouragées par la bonne tenue des bourses et la réduction des taux à long terme. Les achats de titres étrangers par les résidents progressent de 71 % à 293,6 milliards de F, tandis que les acquisitions de titres français augmentent de 52 % à 137,6 milliards de F.

Au sein des autres investissements, les opérations de financement par le secteur bancaire des investissements de portefeuille, notamment pour compte propre, expliquent largement des entrées de capitaux d'un montant de 266 milliards de F, alors que les autres secteurs accroissent au contraire leurs prêts à l'étranger à hauteur de 67 milliards de F.

Compte tenu des opérations enregistrées par ailleurs et après prise en compte des erreurs et omissions nettes

positives, les avoirs de réserve se renforcent en 1998 de 115,7 milliards de F.

Après un renforcement sensible de son solde créditeur en 1997, la position extérieure se contracte quelque peu en 1998 (1 068,1 milliards de F après 1 212,8 milliards de F fin 1997) sous l'incidence essentiellement du retournement de la position dépôts / crédits du secteur bancaire.

1.2. Les transactions courantes : stabilité de l'excédent

L'excédent du compte des transactions courantes continue de progresser en 1998 et s'élève à 236 milliards de F contre 227 milliards de F en 1997 et 105 milliards de F en 1996. Cet excédent équivaut comme en 1997 à 2,8 % du PIB. L'excédent du commerce extérieur en données douanières FAB-FAB se situe toujours à un haut niveau, légèrement en retrait néanmoins par rapport aux résultats de 1997 (151 milliards de F contre 164 milliards de F en 1997). Converti en méthodologie balance des paiements, cet excédent s'établit à 145 milliards de F contre 148 milliards de F en 1997.

Le ralentissement de la demande étrangère adressée à la France (+ 6,3 % en 1998, contre 9,5 % en 1997), lié notamment à la crise et aux dépréciations monétaires dans les économies émergentes d'Asie et une moindre compétitivité-prix, contribuent à une croissance réduite des exportations françaises qui ne s'accroissent que de 6,2 %, contre 9,5 % en 1997; parallèlement, la demande intérieure, soutenue par la reprise de l'investissement et de la consommation des ménages, stimule les importations. Le repli de l'excédent industriel et agro-alimentaire est toutefois partiellement compensé par un allègement substantiel de la facture énergétique. Bien que l'excédent soit en retrait par rapport à 1997, les échanges avec l'Union européenne demeurent dynamiques. Le déficit commercial avec les pays de l'OCDE hors Union européenne se contracte notablement, alors que la crise financière en Asie se solde par une contraction des ventes dans cette partie du monde et un solde des échanges redevenu de nouveau déficitaire.

L'excédent dégagé par les services (hors voyages) se stabilise à un haut niveau (38 milliards de F, après 39 milliards de F). Les points forts à l'exportation demeurent les services de construction et le négoce international ; en revanche, le solde des services d'assurances se contracte. L'excédent des voyages continue de progresser à 72 milliards de F; la France conforte ainsi sa première place parmi les destinations touristiques en nombre de voyageurs, et le montant des recettes situe toujours la France parmi les tout premiers pays, après les États-Unis, et à un niveau comparable à celui de l'Espagne et de l'Italie.

La consolidation de l'excédent du solde des revenus d'investissements (18 milliards de F contre 8 milliards de F en 1997) est à imputer à la nette amélioration de la position extérieure résultant de l'accumulation des excédents courants depuis 1992.

La stabilité du déficit des transferts courants à moins 56 milliards de F masque une augmentation des transferts nets vers l'Union européenne, compensée par la contraction des autres transferts vers l'étranger des administrations publiques.

1.3. Les transferts en capital : stabilité de l'excédent

Le solde du compte de capital se stabilise à 8,5 milliards de F en 1998, montant comparable à celui de 1997. Parmi les opérations de transferts en capital, les remises de dettes des administrations publiques se sont nettement réduites en 1998, alors que la réduction de l'excédent des autres transferts des administrations publiques provient d'une contraction des recettes en provenance des fonds structurels européens.

1.4. Le compte financier : forte internationalisation de l'épargne nationale

Contrepartie, hors erreurs et omissions, de l'excédent du compte de transactions courantes et du compte de capital, le compte financier enregistre un solde de - 295,7 milliards de F.

1.4.1. Les flux financiers (hors avoirs de réserve)

Les investissements directs : la France, un acteur majeur à l'échelle internationale

Les investissements directs français à l'étranger augmentent de 15 % (239,4 milliards de F, après 207,7 milliards de F en 1997 et 155,6 milliards de F en 1996). On peut en particulier souligner, malgré un certain ralentissement en fin d'année, la croissance des opérations en capital social, c'est-à-dire des prises de participations ou de contrôle, ce qui montre le caractère durable des implantations à l'étranger. Les autres opérations - prêts et flux de trésorerie - participent également à l'augmentation des flux nets d'investissement à l'étranger.

L'industrie chimique et le secteur électricité, gaz et eau d'une part, le conseil aux entreprises d'autre part, sont les principaux secteurs résidents investissant à l'étranger. Le poids relatif des pays de l'Union européenne se tasse pour se situer à 43,5 % du total des flux contre 50 % en 1997. La part de la zone euro augmente légèrement, passant de 30 % en 1997 à 35 % en 1998.

Les investissements directs étrangers en France augmentent de 22 % (165,4 milliards de F après 135,3 milliards de F en 1997 et 112,3 milliards de F en 1996). Les investissements sont importants, notamment dans les secteurs des services aux entreprises et de l'industrie chimique. La part des pays de l'Union européenne se renforce, ceux-ci représentant 80 % des flux (57 % pour l'Union monétaire) contre 70 % en 1997 (40 % pour l'Union monétaire).

À l'instar des autres pays du G7, à l'exception toutefois des États-Unis, la France est en position d'investisseur net à l'étranger, à hauteur de 74 milliards de F.

Les investissements de portefeuille : poursuite de la diversification des portefeuilles des résidents et présence renforcée des non-résidents sur le marché français

Les investissements de portefeuille sont à l'origine de placements nets à l'étranger. Ils doublent par rapport à

ceux enregistrés en 1997 (305,1 milliards de F, contre 149,1 milliards de F). La volonté de diversification des gestionnaires se traduit par des mouvements d'une ampleur sans précédent.

En effet, l'exercice 1998 se caractérise, plus encore qu'en 1997, par de très importants achats de titres étrangers par les résidents (708,9 milliards de F contre 415,2 milliards de F en 1997 et 271,4 milliards de F en 1996). Toutes les formes de placement (actions, obligations, instruments de marché monétaire, dérivés) enregistrent des progrès sensibles. Le mouvement de diversification se traduit par la forte progression des titres en devises des pays membres de l'Union monétaire « in » (58,2 % du total des achats contre 36 % en 1997) au détriment des titres en eurofrancs (18,6 % contre 35,5 %).

Les non-résidents renforcent leurs achats nets de titres domestiques (403,8 milliards de F en 1998 contre 266,2 milliards de F et des cessions nettes de 37,6 milliards de F en 1996).

Les acquisitions effectuées par les non-résidents portent, à hauteur des deux-tiers, sur des titres obligataires, principalement des titres d'État. Les non-résidents reviennent massivement sur les valeurs du Trésor, à hauteur de 233 milliards de F en 1998 (après des achats de 38 milliards de F en 1997 et des dégagements de 157 milliards de F en 1996). De ce fait, le ratio de détention par les non-résidents de titres de la dette négociable de l'État progresse fortement, passant de 15 % fin 1997 à 19,5 % fin 1998.

Les achats d'actions françaises sont importants (21 % des flux nets en 1998); ils contribuent à alimenter la progression de la place de Paris, qui est soutenue (+ 31 % pour le CAC 40).

Les autres investissements (dépôts-crédits) : retournement du solde par rapport à 1997

L'ensemble constitué par les prêts et dépôts du secteur bancaire résident, des administrations publiques et des autres secteurs (notamment les ménages, les entreprises et les OPCVM), enregistre en 1998 des entrées nettes de 199 milliards de F alors que ces mêmes opérations ont donné lieu à des sorties nettes de 8,6 milliards de F en 1997. L'essentiel de ce mouvement s'explique par le financement des achats de titres étrangers par les résidents, en très forte progression.

Après les sorties limitées de capitaux relevées au cours de l'année précédente (- 39,8 milliards de F), les opérations du secteur bancaire sont à l'origine d'entrées nettes substantielles, à hauteur de 266,6 milliards de F. Ces entrées portent pour l'essentiel sur les opérations en devises et conduisent à un retournement de la position extérieure « dépôts-crédits » du secteur bancaire, qui, de créditrice à fin 1997, devient débitrice à fin 1998, assurant ainsi en partie le financement des titres étrangers acquis par les résidents au cours de l'année.

Les opérations des autres secteurs engendrent des sorties à hauteur de 67,5 milliards de F.

1.4.2. Les avoirs de réserve

Les avoirs de réserve progressent de 115,6 milliards de F après 34,3 milliards de F en 1997 et 1,2 milliard de F en 1996.

1.5. La position extérieure

La position extérieure nette de la France exprimée en valeur de marché dégage un solde créditeur important à fin 1998 (12 % du PIB), selon une estimation encore provisoire. Toutefois, celui-ci est en légère baisse par rapport à fin 1997 (1 068,1 milliards de F contre 1 212,8 milliards de F).

Deux effets opposés expliquent cette diminution. L'impact positif sur la position extérieure résultant de l'augmentation des placements nets à l'étranger, à hauteur de 295,7 milliards de F, est plus que compensé par l'impact négatif lié aux variations des cours de change et surtout de bourse (les prix des actifs étrangers progressent en moyenne moins que les prix des actifs français en 1998).

L'évolution globale peut se décomposer ainsi :

- la position créditrice des investissements directs (1 164,3 milliards de F) diminue de 9,3 milliards de F, l'impact négatif de la valorisation étant supérieur aux flux nets de balance des paiements ;

- les engagements nets de la « position-titres » (– 801,3 milliards de F) se réduisent de 23,7 milliards de F en raison de l'importance des placements nets consécutifs à l'ampleur des achats nets de titres effectués par les résidents.

- une quasi-stabilité de l'encours des produits financiers dérivés ;

- une contraction marquée de l'excédent des autres investissements de 242 milliards de F (304 milliards de F contre 546 milliards de F fin 1997), liée au retournement de la situation du secteur bancaire (qui, de créditeur en 1997, est devenu débiteur en 1998) ;

- une hausse des avoirs de réserve de 84,1 milliards de F à 417,1 milliards de F.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Règles de présentation et d'établissement

2.1.1. Présentation

La balance des paiements obéit aux règles de la comptabilité générale (en partie double). Un chiffre positif - inscrit en crédit - traduit une diminution des avoirs, qu'ils soient réels (exportations de biens et services), financiers ou monétaires (investissements étrangers en France, prêts accordés par des non-résidents à des résidents, ...).

Par conséquent, sont retracées au crédit les diminutions d'actifs et au débit les augmentations d'actifs, et ce pour toutes les catégories d'actifs.

La présence en plus d'une rubrique « total », qui permet d'établir la stricte égalité entre total des crédits et total des débits, est rendue nécessaire par le fait que les opérations économiques et leurs contreparties monétaires sont enregistrées à partir de documents différents.

2.1.2. Établissement

La méthode suivie pour l'établissement de la balance des paiements de la France consiste dans un premier temps

à recenser les règlements entre notre pays et l'extérieur et à dresser un « état des règlements ». Dans un second temps, la prise en compte des transactions sur marchandises et des décalages chronologiques existant entre la réalisation des opérations économiques et leur paiement, permet de transformer l'« état des règlements » pour aboutir à une balance des paiements en termes de transactions. Il est désormais introduit les bénéfices réinvestis, qui viennent modifier les flux d'investissements directs et en contrepartie, les flux de revenus des investissements. Cette modification n'est que la plus évidente des modifications statistiques supplémentaires apportées à l'« état des règlements ».

Compte tenu de l'importance des échanges commerciaux par rapport au total des recettes et dépenses de la balance des paiements, et en raison de l'existence d'une statistique spécifique du commerce extérieur, les modifications apportées à l'état des règlements concernent essentiellement les marchandises et leur financement (termes de paiements, soit prêts et crédits commerciaux).

2.2. Les résultats

2.2.1. Classement des agents

Les agents résidents sont regroupés au sein de quatre secteurs :

- le secteur bancaire (ensemble des banques exerçant leur activité en France : Crédit national pour ses activités ne relevant pas du secteur public) ;

- le secteur des Administrations (Gouvernement français et ses démembrements : administrations publiques, collectivités locales et représentations à l'étranger : ambassades, consulats, ..., Banque de France, Caisse Française de Développement, Crédit national pour son activité de gestionnaire des prêts et dons du Gouvernement français aux gouvernements étrangers) ;

- le secteur des autorités monétaires : Banque de France (et certaines fonctions de l'État) pour son rôle dans la gestion des réserves et avoirs et engagements officiels autres ;

- le secteur privé non bancaire renommé « Autres secteurs » (agents économiques non inclus dans les deux secteurs précédents, à savoir, entreprises non financières, ménages et institutions à but non lucratif, assurances, OPCVM monétaires et OPCVM à long terme).

Pour les besoins du recensement statistique, les agents non résidents sont classés en fonction de la nature du compte ouvert à leur nom par le système bancaire français. On distingue :

- les correspondants étrangers (instituts d'émission, banques, organismes internationaux à caractère financier) ;

- les clients non résidents (autres agents non résidents).

2.2.2. Transactions et règlements

Les échanges entre résidents et non-résidents peuvent être saisis soit au moment de leur réalisation, soit lors de

leur règlement. Dans le premier cas, l'approche est dite en transactions, et dans le second cas en règlements. La première approche privilégie l'aspect économique des relations internationales. La constatation statistique se fait à partir de la connaissance de l'opération économique elle-même. La seconde approche privilégie l'aspect monétaire des relations internationales, la constatation statistique d'un échange se faisant à partir de la connaissance des flux d'actifs monétaires.

Le premier concept de balance est aujourd'hui appliqué par tous les pays membres du FMI, conformément aux recommandations de cet organisme. Il présente l'avantage de faire apparaître les flux économiques en les distinguant des termes de paiements (avances à la commande, crédits commerciaux, termaillage).

Dès 1948, la France a pu dresser à titre expérimental une balance des paiements de type économique en substituant aux règlements de marchandises les mouvements physiques de biens. Plus tard, cette méthodologie a été affinée, ce qui a rendu possible la publication en 1972, conjointement avec la balance traditionnelle en termes de règlements, d'une balance en transactions. En 1976, cette dernière est devenue la seule publication officielle.

Depuis l'année 1995, le V^{ème} Manuel du FMI est devenu la nouvelle base méthodologique de la balance des paiements.

2.2.3. Sources

La balance des paiements française est établie à partir :

- des règlements entre la France et l'étranger collectés auprès des secteurs bancaire, public et privé non bancaire;

- de différents états d'encours des opérations bancaires retraçant les relations entre résidents et non résidents;

- des données exogènes provenant de l'administration des Douanes, de la Banque française du commerce extérieur (BFCE) et de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE);

- d'une enquête par la Banque de France (Direction de la balance des paiements), auprès d'un échantillon d'entreprises permettant d'obtenir les évolutions des crédits commerciaux et avances à la commande des exportateurs et des importateurs résidents, et ainsi d'obtenir une décomposition de l'écart entre règlements et transactions de marchandises;

- d'enquêtes annuelles portant sur les investissements directs des résidents à l'étranger et des non résidents en France permettant aussi bien l'établissement de la position extérieure que la détermination détaillée des stocks des investissements directs français à l'étranger qu'étrangers en France.

La balance des paiements et la position extérieure de la France sont ainsi élaborées grâce aux déclarations effectuées par plus de 400 établissements de crédit et près de 3 570 entreprises (786 déclarants directs généraux, 1 565 déclarants directs partiels et un échantillon de 1 219 entreprises pour l'enquête sur les avances à la commande et les crédits commerciaux avec l'étranger), ainsi que par un échantillon d'OPCVM fournissant des

déclarations sur leurs placements à court terme à l'étranger.

Des informations sont également reçues des administrations publiques, des institutions financières non soumises à la loi bancaire telles que la Banque de France, l'IEOM, l'IEDOM, la Caisse française de développement ainsi que de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

Règlements

Sous réserve des particularités qui s'attachent à la ligne « Marchandises générales », aux crédits commerciaux et aux bénéfices réinvestis, les montants repris dans les autres rubriques expriment, de manière générale, les règlements recensés. Ces statistiques proviennent donc des personnes morales ayant réalisé les transferts entre résidents et non-résidents. Il s'agit :

- des banques qui sont tenues de rendre compte des règlements entre résidents et non-résidents;

- de différents organismes publics habilités à engager des dépenses ou à encaisser des recettes directement de l'étranger, pour leur compte propre ou pour celui de tiers ;

- d'entreprises qui détiennent des avoirs en devises à l'étranger, utilisent des procédures de règlements compensés ou effectuent avec l'étranger au titre des biens et services des règlements dont le montant excède au cours d'une année civile un milliard de F et qui, en conséquence, doivent rendre compte directement des opérations ainsi effectuées.

Données exogènes

La ligne « Marchandises générales » est établie à partir des statistiques du commerce extérieur publiées par la Direction générale des douanes et droits indirects (1).

Traitement de l'écart règlements - transactions

La prise en compte des « termes de paiement » - pour le passage des règlements aux transactions - tient compte des conséquences de la mise en place du marché unique européen depuis le 1.1.1993 et du système Intrastat de recensement des échanges de marchandises à l'intérieur de la Communauté européenne qui l'accompagne. Ce passage s'est notamment traduit par des simplifications de déclaration de la part des opérateurs économiques redevables, dont celle du cadre financier douanier nécessaire au bon fonctionnement du modèle mis au point par la Banque de France.

(1) Les données reproduites dans cette partie tiennent compte de la modification substantielle de contenu des données douanières qui ont fait l'objet au 1^{er} janvier 1997 d'une modification de périmètre territorial : les statistiques du commerce extérieur incluent les relations extérieures des départements d'Outre-Mer (pas les territoires d'Outre-Mer). Les chiffres des années antérieures ont été rectifiés en conséquence. Le territoire de la Balance des paiements publié est ainsi en cohérence avec celui du territoire Douanier.

Une enquête spécifique auprès d'un échantillon d'entreprises et relative aux encours de crédits commerciaux et d'avances à la commande a été mise en place pour pallier cette suppression. Les résultats de l'enquête permettent désormais de ventiler l'écart résiduel entre règlements et transactions de marchandises et de servir différentes rubriques, crédits commerciaux et avances à la commande à l'exportation et à l'importation et également à corriger un biais statistique systématique qui minore indûment les chiffres du commerce extérieur et des invisibles (ensemble des opérations portant sur les échanges de service et les revenus de facteurs). Cette correction apparaît sous la rubrique « Autres biens et services »

2.2.4. Unité d'évaluation

La balance des paiements est établie en francs. Toutefois, les transactions en devises sont en premier lieu comptabilisées dans la monnaie considérée et sont par la suite converties en francs sur la base du cours moyen coté officiellement le jour de l'opération. Elle est établie en euros à partir de 1999.

En ce qui concerne les flux de capitaux à long terme (crédits commerciaux, prêts à l'étranger et de l'étranger) et à court terme du secteur bancaire et du secteur public, ceux-ci sont, tout d'abord, calculés en rapprochant les encours de début et de fin de période exprimés dans la devise considérée. Ils sont ensuite valorisés au cours moyen de la devise contre franc pour la période considérée (mois ou trimestre).

2.2.5. Description analytique des tableaux

Le tableau 2 (balance générale des paiements) est la reproduction de la balance annuelle publiée dans le document « Balance des paiements entre la France et l'étranger » sous le double timbre du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor) et de la Banque de France (Direction générale des services étrangers).

On remarquera que la rubrique « Marchandises générales » diffère de la grandeur correspondante donnée par les statistiques du commerce extérieur, en raison de l'introduction d'un certain nombre de termes correctifs (passage du concept territorial aux concepts résidents et non-résidents, évaluation des prix FAB, élimination de certains ajustements de prix effectués par la douane et des transactions sans paiement, à l'exclusion de celles avec transfert de propriété).

2.2.6. Principaux soldes d'analyse utilisés

Bien que l'équilibre comptable de la balance des paiements soit, par construction, assuré par la méthode d'enregistrement des flux, on parle néanmoins à son propos d'« excédent » ou de « déficit », parce qu'on tire des soldes intermédiaires pour en analyser la structure (transactions courantes, financement,...). L'utilisation habituelle des expressions « déficit » ou « excédent » ne doit pas forcément entraîner comme conclusion que les résultats sont mauvais ou bons, comme c'est parfois le cas.

Un solde aboutit en effet à résumer en un seul chiffre des phénomènes complexes, ne représentant qu'un point de vue particulier de l'analyse économique et monétaire. Sous ces réserves, il paraît utile de souligner l'intérêt de quelques soldes :

— certains sont tirés directement de la présentation de la balances des paiements - Solde des transactions courantes, soldes des mouvements de capitaux à long terme et à court terme;

— d'autres sont construits en vue de faire référence à la comptabilité nationale - solde des biens et services (= solde des marchandises + solde des services), somme des soldes des transactions courantes et des transferts en capital qui donne une valeur approximative de la capacité ou du besoin de financement de la Nation;

— enfin, le Solde à financer (solde des transactions courantes + solde des transferts en capital + net des investissements directs) se substitue au solde de la balance économique, tandis que le nouveau solde de la balance globale, somme des soldes des transactions courantes, des transferts en capital et des mouvements de capitaux à l'exclusion de ceux imputables au secteur bancaire et au secteur officiel approxime la création monétaire imputable à l'extérieur au cours de la période considérée (aux opérations extérieures des OPCVM près).

3. DÉFINITIONS

Balance des paiements

La balance des paiements d'un pays est un état statistique, dressé à intervalles de temps réguliers, dont l'objet est de retracer sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents au cours d'une période déterminée.

La balance des paiements de la France est élaborée, par délégation de la Direction du Trésor, par la Banque de France (Direction générale des services étrangers - Direction de la balance des paiements).

Non-résidents

Personnes physiques :

a) les personnes, quelle que soit leur nationalité, française ou étrangère, qui ont leur domicile principal à l'étranger (1).

b) les fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France (2).

Personnes morales :

a) les personnes morales (françaises ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés à l'étranger, à l'exception, pour les françaises, des personnes morales résidentes énumérées en b ci-dessous ;

b) les ambassades, missions diplomatiques et consulats étrangers en France ainsi que les unités d'armée étrangère venant à séjourner en France ;

c) les organismes internationaux de caractère intergouvernemental installés en France.

Pays du G7

Canada, États-Unis, France, Italie, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni et Japon.

Résidents

Personnes physiques :

a) les personnes, quelle que soit leur nationalité, qui ont leur domicile principal en France (2), à l'exception des fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France qui sont non résidents quelle que soit la durée de leur mission ;

b) les fonctionnaires et militaires français en poste à l'étranger ;

c) les fonctionnaires français mis à la disposition d'une organisation internationale ou de tout autre employeur non résident ;

Personnes morales :

a) les personnes morales (françaises ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés en France, à l'exception des personnes morales non résidentes énumérées au b et c ci-dessus ;

b) les ambassades, missions diplomatiques et consulats français à l'étranger ainsi que les unités de l'armée française stationnées à l'étranger.

Compte de Transactions courantes ou paiements courants

Ce sont les postes :

Marchandises (balance commerciale FAB/FAB),

Services,

Revenus des facteurs,

Autres biens et services (redressement statistique global sur les postes IA et IB),

Transferts unilatéraux (notamment transferts d'économies de travailleurs, dons du secteur privé, dépenses de coopération du secteur public, opérations avec les communautés européennes).

Compte de Capital

Comprend les transferts de capital (remises de dettes, aides à l'investissement, transferts d'épargne de migrants) et les échanges d'actifs incorporels non produits (brevets, droits d'auteurs, marques..).

Compte financier

Comprend les investissements directs (y compris désormais les bénéfices réinvestis et les flux de prêts et crédits à long et à court terme entre maisons mère et filiales), les investissements de portefeuilles (actions, obligations, bons de toutes échéances et opérations sur produits dérivés) et les autres investissements (avoirs et engagements autres de toutes natures, en détaillant les relations de crédits commerciales).

Investissements directs français à l'étranger et étrangers en France.

Ce poste regroupe les investissements directs des secteurs bancaires et autres secteurs.

Il reprend, pour ce qui concerne les investissements français à l'étranger (la définition serait symétrique pour les investissements étrangers en France):

● Au débit les opérations afférentes :

— à la création de succursales par des entreprises résidentes, que ces entreprises soient des sociétés ou appartiennent à des personnes physiques;

— à la souscription d'actions en nombre suffisant, lors de la constitution de sociétés non résidentes, pour assurer le contrôle de ces sociétés à un résident, société ou particulier;

— à l'achat d'actions de sociétés non-résidentes déjà constituées, en nombre suffisant pour assurer le contrôle de ces sociétés à un résident, société ou particulier;

— à l'achat de biens immobiliers par des résidents (sociétés ou particuliers);

— aux prêts et crédits à court et à long terme entre maisons-mères et filiales;

— au maintien dans la société non résidente contrôlée de la partie des bénéfices dégagés qui n'ont pas fait l'objet d'une mise en distribution (dividendes ou autre formule).

● Au crédit, la liquidation de ces investissements.

En pratique la notion de contrôle est difficile à apprécier. Les montants retenus en balance des paiements correspondent en règle générale, aux opérations qui conduisent à une participation dans l'entreprise étrangère égale ou supérieure à 10 % du capital.

Réserves internationales

Elles comprennent les droits de tirage spéciaux (DTS), les disponibilités au fonds monétaire international et les réserves en devises.

(1) Les personnes physiques acquièrent la qualité de résident dès lors qu'elles sont en mesure de justifier leur installation effective en France. Le critère de domicile principal doit toujours prévaloir sur celui de l'activité professionnelle. à statut particulier de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

(2) Par « France » il faut entendre la France métropolitaine, la Principauté de Monaco, les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales.

4. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Banque de France : Direction de la balance des paiements.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie: Direction du Trésor.
- Fonds monétaire international (FMI)
- UE : Office statistique des Communautés européennes.

Publications :

- « La balance française des paiements en termes de transactions ». *Bulletin trimestriel de la Banque de France*, n° 8, septembre 1973.
- « Dix ans de balance des paiements de la France 1984-1993 ». *Bulletin de la Banque de France*, supplément « études » du quatrième trimestre 1994.
- « Le V^{ème} manuel du FMI : une nouvelle présentation de la balance des paiements et de la position extérieure ». *Bulletin de la Banque de France*, n° 14, février 1995.
- « Les soldes utilisés dans l'analyse de la balance des paiements et de la position extérieure d'un pays ». *Bulletin de la Banque de France*, n° 17 mai 1995.

— *Balance des paiements et la position extérieure de la France - année 1998...*, document publié sous le double timbre du ministère de l'Économie et des Finances (Direction du Trésor) et de la Banque de France (Direction générale des services étrangers). Ce document est accompagné d'un volume d'annexes enrichi d'année en année et portant notamment sur les relations bilatérales de la France et les flux et les stocks d'investissements directs sectorisés (10 ans).

— « Obligations statistiques pour l'Union Monétaire », *Bulletin de la Banque de France*, n° 36, décembre 1996.

— « Intégration des bénéfices réinvestis dans les flux de balance des paiements ». *Bulletin de la Banque de France*, n° 40, avril 1997.

— « Les balances des paiements nationales en Union monétaire ». *Bulletin de la Banque de France*, n° 55, juillet 1998.

— « Balance des paiements de la France », Eurostat. OSCE. Les balances des paiements des États membres de la CEE sont présentées dans le Bulletin d'Eurostat, d'une part sous forme trimestrielle, d'autre part sous forme annuelle rétrospective.

— « Balance of payments statistics », Fonds monétaire international. Publiée sous forme trimestrielle et annuelle pour tous les États membres du FMI.



TABLEAU O.02-1

Évolution des soldes (1) de la balance des paiements

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Titres, postes, rubriques	1994	1995	1996	1997	1998
1. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	41 038	54 494	104 984	230 117	236 353
1-1. Biens	39 598	54 922	76 515	164 298	153 977
Marchandises générales	31 141	46 563	65 853	154 741	145 552
Données douanières	49 087	67 183	93 075	174 854	151 296
Corrections	- 17 946	- 20 620	- 27 222	- 20 113	- 5 744
Avitaillement	1 302	1 778	1 636	2 096	1 689
Travail à façon et réparations	7 155	6 581	9 026	7 461	6 736
1-2. Services	69 896	71 564	77 281	102 623	109 844
Transports	- 4 403	- 3 919	- 2 306	- 2 158	2 777
Maritimes	- 6 527	- 5 456	- 6 082	- 7 852	- 7 919
Aériens	- 2 972	- 2 564	- 1 811	- 285	- 123
Autres	5 096	4 101	5 587	5 979	10 819
Voyages	60 542	55 894	54 287	66 732	71 615
Services de communication	- 227	329	842	- 183	- 69
Services de construction	7 935	10 332	12 411	12 285	13 285
Services d'assurances	2 256	1 379	- 418	1 415	- 2 410
Services financiers	931	987	834	482	- 603
Services d'informatique et d'information	- 1 218	- 778	138	211	834
Redevances et droits de licence	- 2 081	- 2 320	- 3 930	- 2 517	- 2 259
Autres services aux entreprises	11 755	13 533	21 216	32 742	31 836
Négoce international	5 215	8 612	10 753	21 307	19 051
Autres services commerciaux	- 7 071	- 7 071	- 6 714	- 7 089	- 5 831
Locations	- 1 421	- 1 555	- 819	- 481	- 844
Services divers aux entreprises	15 032	13 547	17 996	19 005	19 460
Services personnels, culturels et récréatifs	- 1 922	- 812	- 2 139	- 2 379	- 2 214
Services des administrations publiques	- 3 672	- 3 061	- 3 654	- 4 007	- 2 948
1-3. Autres biens et services	29 051	17 909	5 965	...	...
1-4. Revenus	- 33 785	- 40 954	- 10 019	19 161	28 988
1-4-1. Rémunérations des salariés	9 185	8 936	10 659	10 844	11 310
1-4-2. Revenus des investissements (Bénéfices réinvestis)	- 42 970	- 49 890	- 20 678	8 317	17 678
Investissements directs	19 346	- 3 390	24 554	33 132	26 241
Investissements de portefeuille	- 76 896	- 75 104	- 66 242	- 48 979	- 31 392
Autres	14 580	28 604	21 010	24 164	22 829
1-5. Transferts courants	- 63 722	- 48 947	- 44 758	- 55 965	- 56 456
Secteur des administrations publiques	- 59 749	- 49 718	- 40 301	- 46 836	- 48 102
Autres transferts	- 3 973	771	- 4 457	- 9 129	- 8 354
Envois de fonds des travailleurs	- 7 145	- 6 799	- 6 834	- 7 821	- 8 982
Autres transferts	3 172	7 570	2 377	- 1 308	628
2. COMPTE DE CAPITAL	- 22 196	2 634	6 295	8 564	8 529
2-1. Transferts en capital	- 22 053	3 069	6 389	8 692	8 275
Remises de dettes des administrations publiques	- 22 547	- 450	- 681	- 1 785	- 768
Autres transferts des administrations publiques	2 575	3 203	6 651	10 453	8 938
Remises de dettes des autres secteurs	- 2 491	- 10	135	- 341	- 263
Autres transferts des autres secteurs	410	326	284	365	368
2-2. Acquisitions d'actifs non financiers (Brevets)	- 143	- 435	- 94	- 128	254
3. COMPTE FINANCIER	- 41 445	- 40 381	- 115 872	- 264 400	- 295 712
3-1. Investissements directs	- 48 845	39 527	- 43 275	- 72 436	- 74 005
Français à l'étranger	- 135 317	- 78 645	- 155 615	- 207 688	- 239 671
Capital social	- 55 527	- 40 004	- 78 012	- 105 456	- 121 747
Bénéfices réinvestis	- 8 131	15 268	- 6 998	- 10 920	- 12 720
Autres opérations	- 71 659	- 53 909	- 70 605	- 91 312	- 104 904
Étrangers en France	86 472	118 172	112 340	135 252	165 366
Capital social	51 029	59 029	51 144	75 924	91 301
Bénéfices réinvestis	- 4 604	- 3 582	- 5 398	3 120	3 120
Autres opérations	40 047	62 725	66 594	56 208	70 945

N.B. Voir note en fin de tableau.

TABLEAU O.02-1 (suite et fin)

Évolution des soldes (1) de la balance des paiements

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Titres, postes, rubriques	1994	1995	1996	1997	1998
3-2. Investissements de portefeuille	- 284 023	31 192	- 308 995	- 149 078	- 305 096
3-2-1. Avoirs (Résidents sur titres émis par des Non-résidents)	- 124 295	- 33 133	- 231 414	- 415 255	- 708 887
3-2-1-1. Actions	9 288	- 5 546	- 58 044	- 144 861	
Secteur bancaire	-	- 4 107	- 20 358	- 91 306	
Autres secteurs (y compris OPCVM)	9 288	- 1 439	- 37 686	- 53 555	
3-2-1-2. Obligations et assimilés	- 78 337	- 230 427	- 259 721	- 369 693	
Secteur bancaire	-	- 120 598	- 147 921	- 201 629	
Autres secteurs (y compris OPCVM)	- 78 337	- 109 829	- 111 800	- 168 064	
3-2-1-3. Instruments du marché monétaire	31 023	- 2 297	- 40 349	- 103 274	
Secteur bancaire	39 735	21	85	- 26 672	
Autres secteurs (y compris OPCVM)	- 8 712	- 2 318	- 40 434	- 76 602	
3-2-1-4. Produits financiers dérivés (avoirs et engagements nets)	4 893	6 856	- 57 141	- 91 059	
3-2-2. Engagements (Non-résidents sur titres émis par Résidents)	- 159 728	64 325	- 77 581	266 177	403 791
3-2-2-1. Actions et titres d'OPCVM	33 800	62 738	68 970	93 460	
Secteur bancaire	-	3 350	6 853	612	
Autres secteurs (y compris OPCVM)	33 800	59 388	62 117	92 848	
3-2-2-2. Obligations et assimilés	13 615	- 128 616	95 163	274 185	
Secteur des administrations publiques	-	- 130 609	32 574	260 625	
Secteur bancaire	-	- 5 148	26 438	- 3 300	
Autres secteurs (y compris OPCVM)	13 615	7 141	36 151	16 860	
3-2-2-3. Instruments du marché monétaire	16 910	- 11 703	42 864	- 36 764	
Secteur des administrations publiques	-	8 326	38 729	- 27 664	
Secteur bancaire	9 340	- 7 818	- 4 097	1 385	
Autres secteurs (y compris OPCVM)	7 570	- 12 211	8 232	- 10 485	
3-2-2-4. Produits financiers dérivés (cf. 3-2-1-4)	-	-	59 180	72 910	
3-3. Autres investissements	304 928	- 107 452	237 627	- 8 607	199 043
3-3-1. Avoirs	141 067	- 205 928	136 858	- 304 794	137 098
3-3-1-1. Crédits commerciaux	- 23 494	- 32 848	- 26 063	- 58 941	- 47 307
3-3-1-2. Prêts	166 591	- 170 669	159 783	- 253 667	192 050
Autorités monétaires	- 1 385	2 411	654	- 2 395	- 153
Administrations publiques	19 005	- 370	8 351	8 654	11 494
Secteur bancaire	141 048	- 220 072	147 444	- 274 658	232 478
Autres secteurs	7 923	47 362	3 334	14 732	- 51 769
3-3-1-3. Autres avoirs	- 2 030	- 2 411	3 138	7 814	- 7 645
Administrations publiques	- 2 863	- 2 944	- 2 559	- 1 843	- 6 523
Autres secteurs	833	533	5 697	9 657	- 1 122
3-3-2. Engagements	163 861	98 476	100 769	296 187	61 945
3-3-2-1. Crédits commerciaux	32 454	14 054	11 251	12 523	10 886
3-3-2-2. Prêts	129 740	83 355	93 478	285 777	49 414
Autorités monétaires	- 85 098	1 204	1 552	765	1 800
Administrations publiques	17 212	5 006	313	28 109	700
Secteur bancaire	175 403	73 005	77 202	234 865	34 099
Autres secteurs	22 223	4 140	14 411	22 038	12 815
3-3-2-3. Autres engagements	1 667	1 067	- 3 960	- 2 113	1 645
Administrations publiques	-	-	-	-	-
Autres secteurs	1 667	1 067	- 3 960	- 2 113	1 645
3-4. Avoirs de réserve	- 13 505	- 3 648	- 1 229	- 34 279	- 115 654
Or	-	-	-	-	- 33 470
Avoirs en droits de tirages spéciaux	- 59	- 3 068	- 289	- 297	- 534
Position de réserve au FMI	444	- 1 729	- 157	- 2 003	- 8 329
Devises étrangères	- 13 890	1 149	- 783	- 31 979	- 73 321
Créances sur l'IME (Institut monétaire européen)	-	-	-	-	-
4. ERREURS ET OMISSIONS NETTES	22 603	- 16 747	4 593	25 719	50 830

(1) Soldes : recettes - dépenses.

TABLEAU O.02-2

Balance des paiements (1)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Titres, postes, rubriques	1997			1998		
	Crédits	Débits	Solde	Crédits	Débits	Solde
1. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	2 562 468	2 332 351	230 117	2 774 488	2 538 135	236 353
1-1. Biens	1 658 118	1 493 820	164 298	1 777 395	1 623 418	153 977
Marchandises générales	1 609 263	1 454 522	154 741	1 724 838	1 579 286	145 552
Données douanières	1 689 991	1 515 137	174 854	1 794 149	1 642 853	151 296
Corrections	- 80 728	- 60 615	- 20 113	- 69 311	- 63 567	- 5 744
Avitaillement	4 170	2 074	2 096	3 358	1 669	1 689
Travail à façon et réparations	44 685	37 224	7 461	49 199	42 463	6 736
1-2. Services	474 543	371 920	102 623	502 974	393 130	109 844
Transports	112 719	114 877	- 2 158	120 099	117 322	2 777
Maritimes	16 783	24 635	- 7 852	18 889	26 808	- 7 919
Aériens	50 801	51 086	- 285	55 241	55 364	- 123
Autres	45 135	39 156	5 979	45 969	35 150	10 819
Voyages	163 488	96 756	66 732	176 562	104 947	71 615
Services de communication	3 742	3 925	- 183	5 182	5 251	- 69
Services de construction	23 097	10 812	12 285	29 044	15 759	13 285
Services d'assurances	8 289	6 874	1 415	5 663	8 073	- 2 410
Services financiers	9 850	9 368	482	8 882	9 485	- 603
Services d'informatique et d'information	3 224	3 013	211	4 531	3 697	834
Redevances et droits de licence	11 927	14 444	- 2 517	13 748	16 007	- 2 259
Autres services aux entreprises	124 877	92 135	32 742	126 160	94 324	31 836
Négoce international	21 307	-	21 307	19 051	-	19 051
Autres services commerciaux	11 260	18 349	- 7 089	12 508	18 339	- 5 831
Locations	3 301	3 782	- 481	3 583	4 427	- 844
Services divers aux entreprises	89 009	70 004	19 005	91 018	71 558	19 460
Services personnels, culturels et récréatifs	8 225	10 604	- 2 379	8 419	10 633	- 2 214
Services des administrations publiques	5 105	9 112	- 4 007	4 684	7 632	- 2 948
1-3. Autres biens et services	...	...	...	...	...	...
1-4. Revenus	312 306	293 145	19 161	373 040	344 052	28 988
1-4-1. Rémunérations des salariés	17 525	6 681	10 844	18 207	6 897	11 310
1-4-2. Revenus des investissements (Bénéfices réinvestis)	294 781	286 464	8 317	354 833	337 155	17 678
Investissements directs	57 969	24 837	33 132	60 171	33 930	26 241
Investissements de portefeuille	87 292	136 271	- 48 979	129 994	161 386	- 31 392
Autres	149 520	125 356	24 164	164 668	141 839	22 829
1-5. Transferts courants	117 501	173 466	- 55 965	121 079	177 535	- 56 456
Secteur des administrations publiques	79 063	125 899	- 46 836	79 481	127 583	- 48 102
Autres secteurs	38 438	47 567	- 9 129	41 598	49 952	- 8 354
Envois de fonds des travailleurs	9 069	16 890	- 7 821	9 143	18 125	- 7 821
Autres transferts	29 369	30 677	- 1 308	32 455	31 827	628
2. COMPTE DE CAPITAL	13 927	5 363	8 564	12 236	3 707	8 529
2-1. Transferts en capital	13 565	4 873	8 692	11 440	3 165	8 275
Remises de dettes des administrations publiques	-	1 785	- 1 785	-	768	- 768
Autres transferts des administrations publiques	11 653	1 200	10 453	10 138	1 200	8 938
Remises de dettes des autres secteurs	739	1 080	- 341	6	269	- 263
Autres transferts des autres secteurs	1 173	808	365	1 296	928	368
2-2. Acquisitions d'actifs non financiers (Brevets)	362	490	- 128	796	542	254
3. COMPTE FINANCIER	16 490 607	16 755 007	- 264 400	21 493 891	21 789 603	- 295 712
3-1. Investissements directs	1 177 163	1 249 599	- 72 436	1 226 856	1 300 861	- 74 005
Français à l'étranger	493 089	700 777	- 207 688	481 205	720 576	- 239 371
Capital social	44 825	150 281	- 105 456	56 765	178 512	- 121 747
Bénéfices réinvestis	-	10 920	- 10 920	-	12 720	- 12 720
Autres opérations	448 264	539 576	- 91 312	424 440	529 344	- 104 904
Étrangers en France	684 074	548 822	135 252	745 651	580 285	165 366
Capital social	87 624	11 700	75 924	107 735	16 434	91 301
Bénéfices réinvestis	3 120	-	3 120	3 120	-	3 120
Autres opérations	593 330	537 122	56 208	634 796	563 851	70 945

N.B. Voir note en fin de tableau.

TABLEAU O.02-2 (suite et fin)

Balance des paiements (1)

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Titres, postes, rubriques	1997			1998		
	Crédits	Débits	Soldes	Crédits	Débits	Soldes
3-2. Investissements de portefeuille	14 982 101	15 131 179	- 149 078	19 961 118	20 266 214	- 305 096
3-2-1. Avoirs (Résidents sur titres émis par des Non-résidents)	10 610 879	11 026 134	- 415 255	14 342 978	15 051 865	- 708 887
3-2-1-1. Actions	767 067	825 111	- 58 044	1 084 618	1 229 479	- 144 861
Secteur bancaire	-	20 358	- 20 358	-	91 306	- 91 306
Autres secteurs (y compris tous OPCVM)	17 593	55 279	- 37 686	-	53 555	- 53 555
3-2-1-2. Obligations et assimilés	7 432 488	7 692 209	- 259 721	8 908 459	9 278 152	- 369 693
Secteur bancaire	-	147 921	- 147 921	-	201 629	- 201 629
Autres secteurs	-	111 800	- 111 800	-	168 064	- 168 064
3-2-1-3. Instruments du marché monétaire	2 231 139	2 271 488	- 40 349	4 144 231	4 247 505	- 103 274
Secteur bancaire	85	-	85	-	26 672	- 26 672
Autres secteurs	5 635	46 069	- 40 434	-	76 602	- 76 602
3-2-1-4. Produits financiers dérivés (avoirs et engagements nets)	180 185	237 326	- 57 141	205 670	296 729	- 91 059
3-2-2. Engagements (Non-résidents sur titres émis par Résidents)	4 371 222	4 105 045	266 177	5 618 140	5 214 349	403 791
3-2-2-1. Actions et titres d'OPCVM	1 279 872	1 210 902	68 970	1 641 406	1 547 946	93 460
Secteur bancaire	109 242	102 389	6 853	155 428	154 816	612
Autres secteurs (y compris OPCVM)	1 170 630	1 108 513	62 117	1 485 978	1 393 130	92 848
3-2-2-2. Obligations et assimilés	2 449 552	2 354 389	95 163	3 342 890	3 068 705	274 185
Secteur des administrations publiques	2 032 258	1 999 684	32 574	2 981 867	2 721 242	260 625
Secteur bancaire	264 658	238 220	26 438	214 837	218 137	- 3 300
Autres secteurs	152 636	116 485	36 151	146 186	129 326	16 860
3-2-2-3. Instruments du marché monétaire	529 954	487 090	42 864	491 792	528 556	- 36 764
Secteur des administrations publiques	298 136	259 407	38 729	248 204	275 868	- 27 664
Secteur bancaire	121 632	125 729	- 4 097	115 269	113 884	1 385
Autres secteurs	110 186	101 954	8 232	128 319	138 804	- 10 485
3-2-2-4. Produits financiers dérivés (cf. 3-2-1-4)	111 844	52 664	59 180	142 052	69 142	72 910
3-3. Autres investissements	331 343	339 950	- 8 607	305 917	106 874	199 043
3-3-1. Avoirs	33 043	337 837	- 304 794	243 972	106 874	137 098
3-3-1-1. Crédits commerciaux	-	58 941	- 58 941	-	47 307	- 47 307
3-3-1-2. Prêts	23 386	277 053	- 253 667	243 972	51 922	192 050
Autorités monétaires	-	2 395	- 2 395	-	153	- 153
Administrations publiques	8 654	-	8 654	11 494	-	11 494
Secteur bancaire	-	274 658	- 274 658	232 478	-	232 478
Autres secteurs	14 732	-	14 732	-	51 769	- 51 769
3-3-1-3. Autres avoirs	9 657	1 843	7 814	-	7 645	- 7 645
Administrations publiques	-	1 843	- 1 843	-	6 523	- 6 523
Autres secteurs	9 657	-	9 657	-	1 122	- 1 122
3-3-2. Engagements	298 300	2 113	296 187	61 945	-	61 945
3-3-2-1. Crédits commerciaux	12 523	-	12 523	10 886	-	10 886
3-3-2-2. Prêts	285 777	-	285 777	49 414	-	49 414
Autorités monétaires	765	-	765	1 800	-	1 800
Administrations publiques	28 109	-	28 109	700	-	700
Secteur bancaire	234 865	-	234 865	34 099	-	34 099
Autres secteurs	22 038	-	22 038	12 815	-	12 815
3-3-2-3. Autres engagements	-	2 113	- 2 113	1 645	-	1 645
3-4. Avoirs de réserve	-	34 279	- 34 279	-	115 654	- 115 654
Or	-	-	-	-	33 470	- 33 470
Avoirs en droits de tirages spéciaux	-	297	- 297	-	534	- 534
Position de réserve au FMI	-	2 003	- 2 003	-	8 329	- 8 329
Devises étrangères	-	31 979	- 31 979	-	73 321	- 73 321
Créances sur l'IME (Institut monétaire européen)	-	-	-	-	-	-
4. ERREURS ET OMISSIONS NETTES	25 179	-	25 179	50 830	-	50 830
TOTAL GÉNÉRAL	19 092 721	19 092 721	-	24 331 445	24 331 445	-

(1) Présentation de la Balance des paiements selon la nouvelle méthodologie appliquée depuis 1997 (V^{ème} manuel du FMI).

TABLEAU O.02-3

Règlements bilatéraux (1) entre la France, l'UE, l'OCDE et l'OPEP

Année 1998

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Titres, postes, rubriques	Pays membres de l'UE		OCDE		Pays membres de l'OPEP	
	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits
1. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	1 950 108	1 996 705	2 778 723	2 729 339	76 631	65 945
1-1. Biens	1 084 929	1 120 795	1 474 673	1 485 382	42 989	35 304
Marchandises générales	1 077 101	1 117 425	1 462 103	1 480 440	42 698	35 225
Avitaillement	1 650	424	2 840	1 391	34	50
Travail à façon et réparations	6 178	2 946	9 730	3 551	257	29
1-2. Services	305 119	252 449	509 660	403 575	25 872	23 850
Transports	43 956	44 988	72 936	68 165	3 205	3 361
Voyages	87 062	52 041	158 044	87 022	7 984	1 760
Services de communication	2 866	2 430	3 821	3 749	101	58
Services de construction	4 387	5 293	9 615	12 330	4 397	890
Services d'assurances	15 800	17 443	23 509	25 633	256	172
Services financiers	4 792	5 353	7 609	8 558	189	360
Services d'informatique et d'information	1 960	1 045	4 400	3 643	10	3
Redevances et droits de licence	6 674	6 701	12 688	15 669	84	33
Autres services aux entreprises	131 122	109 708	207 232	165 848	9 349	16 833
Services personnels, culturels et récréatifs	4 766	5 740	7 667	10 174	54	44
Services des administrations publiques	1 734	1 707	2 139	2 784	243	336
1-4. Revenus	459 409	486 186	677 857	692 884	7 255	2 386
1-4-1. Rémunérations des salariés	6 546	4 598	12 967	6 032	428	153
1-4-2. Revenus des investissements	452 863	481 588	664 890	686 852	6 827	2 233
1-5. Transferts courants	100 651	137 275	116 533	147 498	515	4 405
Secteur des administrations publiques	75 682	108 090	78 973	109 882	45	2 262
Autres secteurs	24 969	29 185	37 560	37 616	470	2 143
2. COMPTE DE CAPITAL	11 620	733	12 133	1 386	14	10
3. COMPTE FINANCIER	16 210 104	16 223 029	20 716 674	21 003 341	150 819	138 062
3-1. Investissements directs	1 072 054	1 044 277	1 218 131	1 246 231	7 245	6 097
Français à l'étranger	365 947	469 910	479 883	666 124	5 073	4 898
Étrangers en France	706 107	574 367	738 248	580 107	2 172	1 199
3-2. Investissements de portefeuille	14 990 076	15 083 111	19 288 049	19 574 484	133 637	130 715
3-2-1. Avoirs (Résidents sur titres émis par des Non-résidents)	10 344 760	10 790 004	13 949 653	14 562 140	9 291	9 306
3-2-1-1. Actions	608 287	727 428	1 035 257	1 178 823	477	499
3-2-1-2. Obligations	6 207 285	6 422 813	8 755 788	9 071 347	8 745	8 723
3-2-1-3. Instruments à court terme du marché monétaire	3 414 015	3 487 769	3 967 796	4 072 897	39	15
3-2-1-4. Produits financiers dérivés	115 173	151 994	190 812	239 073	30	69
3-2-2. Engagements (Non-résidents sur titres émis par Résidents)	4 645 316	4 293 107	5 338 396	5 012 344	124 346	121 409
3-2-2-1. Actions	1 323 270	1 224 411	1 585 001	1 490 052	16 463	14 798
3-2-2-2. Obligations et assimilés	2 964 688	2 747 805	3 224 369	2 997 823	70 314	69 004
3-2-2-3. Instruments à court terme du marché monétaire	275 297	274 111	428 017	465 577	37 541	37 605
3-2-2-4. Produits financiers dérivés	82 061	46 780	101 009	58 892	28	2
3-3. Autres investissements	83 027	95 641	210 494	133 228	9 937	1 250
3-3-1. Avoirs	19 788	95 600	164 392	89 554	740	1 250
3-3-1-2. Prêts	18 417	90 682	164 392	81 598	740	1 246
3-3-1-3. Autres avoirs	1 371	4 918	—	7 956	—	4
3-3-2. Engagements	63 239	41	46 102	43 674	9 197	—
3-3-2-2. Prêts	63 239	—	44 450	43 674	9 197	—
3-3-2-3. Autres engagements	—	41	1 652	—	—	—
3-4. Avoirs de réserve	64 947	—	—	49 398	—	—
4. ERREURS ET OMMISSIONS NETTES	48 635	—	226 536	—	—	23 447
TOTAL	18 220 467	18 220 467	23 734 066	23 734 066	227 464	227 464

(1) Présentation de la Balance des paiements selon la nouvelle méthodologie appliquée depuis 1997 (V^{ème} manuel du FMI).

TABLEAU O.02-4

Règlements bilatéraux entre la France, les pays du Maghreb et les pays de la zone Franc (1)

Année 1998

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Titres, postes, rubriques	Pays du Maghreb		Pays de la Zone Franc	
	Crédits	Débits	Crédits	Débits
1. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	46 396	51 078	44 199	37 104
1-1. Biens	26 056	24 600	20 377	10 634
Marchandises générales	25 908	24 381	20 184	10 607
Avitaillement	68	5	33	—
Travail à façon et réparations	80	214	160	27
1-2. Services	15 639	13 886	17 282	22 157
Transports	2 229	4 480	2 862	1 913
Voyages	6 219	6 407	3 174	1 360
Services de communication	115	213	271	227
Services de construction	909	248	1 677	437
Services d'assurances	183	115	207	124
Services financiers	118	47	107	29
Services d'informatique et d'information	33	1	4	2
Redevances et droits de licence	59	32	105	23
Autres services aux entreprises	5 478	2 126	8 164	17 038
Services personnels, culturels et récréatifs	69	43	137	41
Services des administrations publiques	227	174	574	963
1-4. Revenus	4 230	1 046	6 007	811
1-4-1. Rémunérations des salariés	439	150	2 390	122
1-4-2. Revenus des investissements	3 791	896	3 617	689
1-5. Transferts courants	471	11 546	533	3 502
Secteur des administrations publiques	46	3 862	71	2 444
Autres secteurs	425	7 684	462	1 058
2. COMPTE DE CAPITAL	17	706	8	279
3. COMPTE FINANCIER	11 207	8 700	61 983	43 224
3-1. Investissements directs	562	799	25 665	28 043
Français à l'étranger	466	728	24 327	26 570
Étrangers en France	96	71	1 338	1 473
3-2. Investissements de portefeuille	6 267	6 947	15 018	12 289
3-2-1. Avoirs (Résidents sur titres émis par des Non-résidents)	565	425	1 845	2 137
3-2-1-1. Actions	519	190	216	186
3-2-1-2. Obligations	41	231	1 626	1 906
3-2-1-3. Instruments à court terme du marché monétaire	—	—	—	14
3-2-1-4. Produits financiers dérivés	5	4	3	31
3-2-2. Engagements (Non-résidents sur titres émis par Résidents)	5 702	6 522	13 173	10 152
3-2-2-1. Actions	2 062	2 236	5 739	5 772
3-2-2-2. Obligations et assimilés	103	186	4 029	539
3-2-2-3. Instruments à court terme du marché monétaire	3 537	4 100	3 405	3 841
3-2-2-4. Produits financiers dérivés	—	—	—	—
3-3. Autres investissements	4 378	954	21 300	2 892
3-3-1. Avoirs	3 443	468	4 013	2 892
3-3-1-2. Prêts	3 443	459	4 013	2 877
3-3-1-3. Autres avoirs	—	9	—	15
3-3-2. Engagements	935	486	17 287	—
3-3-2-2. Prêts	935	486	17 287	—
3-3-2-3. Autres engagements	—	—	—	—
3-4. Avoirs de réserve	—	—	—	—
4. ERREURS ET OMMISSIONS NETTES	2 864	—	—	25 583
TOTAL	60 484	60 484	106 190	106 190

(1) Présentation de la Balance des paiements selon la nouvelle méthodologie appliquée depuis 1997 (V^{ème} manuel du FMI).

TABEAU O.02-5

Transferts unilatéraux du secteur officiel avec les institutions de l'Union européenne

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

	1994	1995	1996	1997	1998
Total des opérations avec l'Union européenne (hors FED) (1)	- 22 240	- 14 741	- 6 683	- 10 452	- 15 394
Total des recettes	61 212	64 308	74 915	77 710	77 126
dont : FEOGA-Orientation (2)	3 123	1 625	3 334	3 447	6 269
FEOGA-Garanties (2)	52 867	54 699	61 977	60 147	59 518
FSE (3)	2 676	4 144	4 088	4 731	6 309
FEDER (4)	1 852	2 778	4 517	8 206	3 869
Total des contributions	83 452	79 049	81 598	88 162	92 520
dont : Versement TVA	43 648	47 057	41 887	41 462	38 435
Versement PNB	23 003	16 299	23 698	31 497	39 150
Droits de douanes	9 725	9 960	8 988	9 357	9 056
Cotisation sucrière	2 591	2 441	2 141	2 029	1 967
Fonds européen de développement (net)	- 2 837	- 2 536	- 1 433	- 1 930	- 2 075
Impôts, taxes et divers	204	384	472	729	237
Total des transferts unilatéraux avec l'UE et le FED	- 24 873	- 16 893	- 7 644	- 11 653	- 17 232
Total des recettes	61 529	64 787	75 473	85 314	77 444
Total des contributions	86 402	81 680	83 117	96 972	94 676
Recettes du Gouvernement français (5)	1 233	1 240	1 112	1 139	1 103
Flux financiers nets avec les institutions communautaires	- 23 640	- 15 653	- 6 532	- 10 514	- 16 129

(1) FED : Fonds Européen de Développement.
(2) FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
(3) FSE : Fonds Social Européen
(4) FEDER : Fonds Européen de Développement Régional.
(5) Une retenue pour frais d'assiette et de perception est appliquée sur la cotisation sucrière et les droits de douane : le produit est inscrit sur cette ligne relevant des services et non des transferts unilatéraux. Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte ces flux pour apprécier l'impact total des relations financières avec les institutions communautaires.

TABLEAU O.02-6

Règlements entre la France et divers pays de l'OCDE. Principaux soldes

Année 1998

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Pays	Transactions courantes				Compte financier		
	Total	dont :			Total	dont :	
		Marchan- dises (1)	Services (1)	Revenus		Investis- sements directs (1)	Autres investis- sements de portefeuille (1)
Union Européenne :							
Allemagne	- 10 501	- 42 359	20 728	7 207	- 21 798	40 169	1 034
Autriche	3 875	2 851	1 067	27	- 13 216	- 3 200	- 8 268
U.E.B.L. (2)	- 50 892	- 17 572	12 037	- 46 855	44 920	- 2 418	- 12 639
Danemark	2 114	1 630	593	- 129	4 018	- 281	8 801
Espagne	1 332	14 929	- 16 357	6 951	- 41 470	- 4 683	- 32 999
Finlande	- 3 390	- 5 154	895	694	- 11 115	1 337	- 10 698
Grèce	10 072	9 454	303	355	7 623	5 357	- 2 916
Irlande	- 2 192	- 4 487	1 260	1 081	- 301	- 1 613	513
Italie	- 4 257	- 14 606	1 914	9 679	- 107 792	- 7 535	- 88 925
Pays-Bas	10 043	- 2 152	6 567	5 589	- 107 059	- 9 018	- 67 236
Portugal	- 672	5 970	1 723	1 560	- 25 013	- 95	- 18 044
Royaume-Uni	17 731	7 335	19 268	- 12 092	212 883	9 565	155 822
Suède	4 460	3 742	- 84	618	- 10 785	877	- 9 512
Australie	1 354	2 257	- 1 034	194	6 729	- 460	2 531
Canada	2 897	2 233	31	862	- 26 210	479	- 11 127
États-Unis	49 284	22 901	13 301	12 248	- 212 809	- 19 136	- 165 190
Islande	- 17	- 193	97	73	86	100	- 30
Japon	- 7 398	- 4 117	7 751	2 777	15 614	269	- 15 076
Norvège	- 21 090	- 16 318	- 6 164	1 401	- 7 757	- 1 029	- 5 249
Nouvelle-Zélande	- 451	- 282	- 64	- 95	- 209	42	798
Suisse	30 901	- 1 383	34 752	- 10 599	- 34 401	- 30 299	340
Turquie	6 121	4 538	751	1 322	- 2 573	- 797	3 375

(1) Nouvelle méthodologie.

(2) U.E.B.L. : Union économique belgo-luxembourgeoise.

TABLEAU O.02-7

Balances des paiements française et étrangères : grands soldes

Source : Fonds monétaire international (FMI)

Unité : Milliard de francs

Pays	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	1997
U.E.B.L. (1) :						
Compte de transactions courantes.....	35,20	63,64	69,79	71,22	72,18	79,67
Compte de capital	—	—	—	1,89	0,81	2,33
Compte financier.....	— 41,32	— 76,81	— 56,53	— 64,63	— 63,16	— 71,86
Avoirs de réserves (bruts)	— 3,01	12,02	— 1,22	— 1,21	— 3,03	— 6,16
Erreurs et omissions (nettes).....	9,13	1,16	— 12,04	— 7,26	— 6,80	— 3,99
Danemark :						
Compte de transactions courantes.....	22,23	27,36	17,71	9,26	15,81	5,15
Compte de capital	—	—	—	—	—	—
Compte financier.....	2,24	— 37,07	— 31,35	— 2,16	9,63	51,30
Avoirs de réserves (bruts)	— 21,57	3,21	10,28	— 12,47	— 18,23	— 37,81
Erreurs et omissions (nettes).....	— 2,90	6,49	3,36	5,37	— 7,21	— 18,64
France :						
Compte de transactions courantes.....	20,61	50,91	41,20	54,11	105,17	230,37
Compte de capital	3,50	0,15	— 23,21	2,55	6,29	8,64
Compte financier.....	— 42,54	— 94,43	— 26,54	— 36,59	— 114,28	— 232,94
Avoirs de réserves (bruts)	8,34	28,35	— 13,60	— 3,54	— 1,23	— 34,67
Erreurs et omissions (nettes).....	10,08	15,02	22,15	— 16,52	4,04	28,60
Allemagne :						
Compte de transactions courantes.....	— 101,32	— 78,55	— 116,26	— 112,61	— 70,49	— 16,17
Compte de capital	3,18	2,77	0,83	— 3,24	— 0,10	11,85
Compte financier.....	274,22	91,80	168,95	224,27	96,99	— 31,34
Avoirs de réserves (bruts)	— 196,82	80,42	11,33	— 36,04	6,14	21,95
Erreurs et omissions (nettes).....	20,75	— 96,44	— 64,85	— 72,38	— 32,53	13,72
Grèce :						
Compte de transactions courantes.....	— 11,33	— 4,23	— 0,81	— 14,30	— 23,30	— 28,37
Compte de capital	—	—	—	—	—	—
Compte financier.....	13,86	27,28	38,33	15,78	44,29	0,69
Avoirs de réserves (bruts)	1,98	— 19,48	— 35,03	0,11	— 21,56	26,35
Erreurs et omissions (nettes).....	— 4,52	— 3,57	— 2,49	— 1,60	0,57	1,32
Irlande :						
Compte de transactions courantes.....	3,21	10,00	8,76	8,59	9,77	11,58
Compte de capital	4,17	4,39	2,15	4,08	4,02	5,08
Compte financier.....	— 20,97	— 5,10	— 22,00	— 0,16	— 14,22	— 44,07
Avoirs de réserves (bruts)	11,47	— 15,06	0,98	— 11,68	0,27	6,47
Erreurs et omissions (nettes).....	2,13	5,78	10,12	— 0,83	0,17	20,94
Italie :						
Compte de transactions courantes.....	— 159,30	46,88	73,35	125,46	210,29	195,09
Compte de capital	4,27	9,34	5,71	8,34	0,34	19,43
Compte financier.....	61,19	29,79	— 78,89	— 14,42	— 40,83	— 39,61
Avoirs de réserves (bruts)	127,01	17,75	— 8,74	— 14,00	— 60,91	— 76,75
Erreurs et omissions (nettes).....	— 33,17	— 103,76	8,58	— 105,39	— 108,89	— 98,16
Pays-Bas :						
Compte de transactions courantes.....	39,26	76,60	100,11	121,75	116,53	123,98
Compte de capital	— 3,34	— 4,04	— 5,56	6,08	— 10,33	— 7,79
Compte financier.....	— 39,88	— 55,11	— 49,26	— 82,33	— 28,38	— 48,67
Avoirs de réserves (bruts)	— 32,39	— 37,61	— 2,78	9,54	29,13	15,80
Erreurs et omissions (nettes).....	36,35	20,16	— 42,52	— 42,88	— 106,94	— 83,33
Royaume-Uni :						
Compte de transactions courantes.....	— 97,14	— 87,84	— 12,99	— 29,25	— 17,24	46,23
Compte de capital	—	—	—	—	1,07	— 2,16
Compte financier.....	1,64	132,46	— 19,99	11,48	48,90	— 22,94
Avoirs de réserves (bruts)	39,39	— 30,81	— 8,22	4,24	2,30	24,57
Erreurs et omissions (nettes).....	56,11	— 13,82	41,20	13,53	— 35,04	— 45,70

N.B. - Voir note en fin de tableau.

TABLEAU O.02-7 (suite et fin)

Balances des paiements française et étrangères : grands soldes

Source : Fonds monétaire international (FMI)

Unité : Milliard de francs

Pays	r 1992	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	1997
Espagne :						
Compte de transactions courantes.....	- 114,01	- 34,08	- 38,46	2,56	2,57	14,51
Compte de capital	19,72	17,94	15,11	31,37	32,84	34,82
Compte financier.....	31,55	- 1,58	30,36	- 38,01	102,92	50,72
Avoirs de réserves (bruts)	94,28	27,23	- 0,28	32,02	- 124,19	- 68,61
Erreurs et omissions (nettes).....	- 31,54	- 9,51	- 6,73	- 27,94	- 14,14	- 31,43
Portugal :						
Compte de transactions courantes.....	- 0,97	1,32	- 12,19	- 0,72	- 7,63	- 10,96
Compte de capital	-	-	-	-	-	-
Compte financier.....	- 5,03	- 17,18	5,84	15,10	24,30	23,08
Avoirs de réserves (bruts)	0,83	16,13	7,94	1,50	- 2,28	2,38
Erreurs et omissions (nettes).....	5,18	- 0,27	- 1,59	- 15,88	- 14,40	- 14,50
Suisse :						
Compte de transactions courantes.....	75,36	101,42	97,55	109,21	104,71	...
Compte de capital	- 0,23	- 0,75	- 0,81	- 0,66	- 0,63	...
Compte financier.....	- 81,37	- 107,97	- 92,16	- 76,99	- 119,29	...
Avoirs de réserves (bruts)	- 23,20	- 2,27	- 5,90	- 0,26	- 14,05	...
Erreurs et omissions (nettes).....	29,44	9,58	1,32	- 31,29	29,26	...
Canada :						
Compte de transactions courantes.....	- 112,02	- 123,58	- 72,31	- 22,89	17,00	- 54,05
Compte de capital	37,61	46,96	41,63	24,72	30,30	32,11
Compte financier.....	33,05	110,46	28,64	- 12,00	- 50,54	36,93
Avoirs de réserves (bruts)	25,34	- 5,12	2,18	- 13,53	- 28,13	13,96
Erreurs et omissions (nettes).....	16,01	- 28,72	- 0,14	23,69	31,36	- 28,96
États-Unis :						
Compte de transactions courantes.....	- 274,27	- 486,70	- 684,06	- 575,12	- 692,84	- 906,91
Compte de capital	2,28	- 1,13	- 3,33	0,50	2,66	0,93
Compte financier.....	508,79	489,92	710,71	736,85	961,15	1 493,84
Avoirs de réserves (bruts)	20,80	- 7,82	29,70	- 48,67	34,12	- 5,90
Erreurs et omissions (nettes).....	- 257,60	5,72	- 52,97	- 113,56	- 305,09	- 581,98
Japon :						
Compte de transactions courantes.....	575,85	673,40	666,35	568,03	337,01	550,69
Compte de capital	- 6,65	- 7,47	- 9,46	- 11,41	- 16,83	- 23,64
Compte financier.....	- 512,98	- 522,86	- 435,38	- 327,29	- 143,75	- 689,02
Avoirs de réserves (bruts)	- 3,17	- 140,52	- 129,27	- 299,82	- 179,76	- 38,35
Erreurs et omissions (nettes).....	- 53,05	- 2,56	- 92,23	70,49	3,33	200,32

(1) U.E.B.L. : Union économique belgo-luxembourgeoise.

TABLEAU O.02-8A

Soldes des flux d'investissements directs (1) français à l'étranger par secteur économique

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Secteur économique (2)	1990	1993	1994	1995	■ 1996	1997	1998
1. Agriculture et pêche	- 121	- 29	39	- 7	- 41	- 85	- 17
2. Mines et carrières	- 6 589	- 6 611	- 5 632	- 4 154	- 185	- 438	- 408
Houille, pétrole, gaz	- 5 959	- 6 534	- 5 679	- 3 519	35	- 301	- 276
Autres produits issus de l'extraction	- 630	- 77	47	- 635	- 220	- 137	- 132
3. Produits manufacturés	- 56 570	- 17 566	- 20 721	- 18 426	- 43 140	- 53 622	- 67 855
Produits alimentaires	- 11 913	- 2 867	- 2 609	- 2 695	- 5 236	- 8 989	- 3 472
Textiles et habillement	- 1 612	- 294	- 557	- 810	- 779	- 958	- 1 777
Bois, édition et imprimerie	- 2 974	- 651	83	- 568	- 2 393	- 995	- 771
Produits pétroliers raffinés et autres	- 83	- 267	- 390	- 184	- 2 314	- 3 158	- 911
Produits chimiques	- 14 263	260	- 10 487	- 6 066	- 22 477	- 15 160	- 8 665
Caoutchouc et matières plastiques	- 418	- 508	- 106	- 3 507	- 1 602	- 924	- 289
Métaux ferreux et non ferreux	- 5 345	- 1 696	- 333	- 609	- 2 548	- 1 577	- 5 544
Construction mécanique	- 1 347	- 112	- 1 447	- 456	- 1 131	- 4 599	- 1 404
Équipement bureau et informatique	- 1 380	- 261	- 115	- 758	5	3 507	651
Matériel de communication	- 9 246	- 5 856	- 7 400	- 1 790	- 2 317	6 913	- 2 776
Véhicules à moteur et autres matériels de transport	- 3 678	- 896	4 330	- 811	4 342	- 9 457	- 19 795
Autres produits manufacturés	- 4 311	- 4 418	- 1 690	- 172	- 6 690	- 18 225	- 23 102
4. Électricité, gaz naturel et eau	- 1 520	- 1 000	- 2 781	- 3 943	- 4 369	- 569	- 10 334
5. Bâtiment et génie civil	- 2 203	- 2 118	- 1 624	- 1 133	- 3 587	- 4 472	- 2 258
6. Récupération, réparation, commerce	- 7 519	- 4 650	- 2 806	- 2 828	- 26 284	- 26 304	- 26 309
7. Restauration et hébergement	- 7 762	- 247	- 273	- 1 797	- 2 468	- 1 384	- 1 459
8. Transports et communications	- 1 023	- 647	- 1 735	- 889	- 2 518	- 5 881	- 8 639
Transports intérieurs	- 112	- 345	- 91	- 68	- 56	- 860	- 1 205
Transports maritimes et cabotage	- 69	- 198	- 954	- 113	- 403	78	350
Transport aérien	- 78	37	- 149	685	37	399	467
Télécommunications	- 255	- 106	- 476	- 452	- 1 983	- 4 951	- 7 081
Autres transports et communications	- 509	- 35	- 65	- 941	- 113	- 547	- 1 170
9. Intermédiation financière	- 42 824	- 19 798	- 11 674	- 9 809	- 14 306	- 13 261	- 31 772
dont : Intermédiation monétaire	...	...	...	...	- 4 513	- 12 177	- 18 760
Autre intermédiation financière	- 29 012	- 15 619	- 3 582	- 10 350	- 8 087	4 044	- 11 691
Assurances et activités annexes	- 13 812	- 4 179	- 8 092	541	- 1 241	- 397	- 1 293
10. Opérations immobilières et commerciales	- 20 171	- 15 517	- 12 547	- 9 637	- 48 357	- 83 074	- 88 622
Opérations immobilières	- 2 942	- 687	- 1 024	- 702	- 908	- 67	- 9 878
Informatique	...	...	...	...	- 528	- 2 103	- 10 619
Recherche et développement	...	...	...	...	- 439	- 553	- 969
Autres activités commerciales	- 6 852	- 11 087	- 7 466	- 2 733	- 43 684	- 79 901	- 61 894
Publicité	...	...	...	...	- 357	- 290	- 2 831
Autres activités immobilières et commerciales	- 10 377	- 3 743	- 4 057	- 6 202	- 2 441	- 160	- 2 431
11. Autres services	- 58	- 90	- 8	- 16	- 1 001	- 9 535	1 736
12. Montants non ventilés	- 1 188	- 670	- 647	- 545	- 2 361	1 857	- 3 434
TOTAL	- 147 548	- 68 943	- 60 409	- 53 184	- 148 617	- 196 768	- 239 371

(1) Les chiffres présentés sont des soldes affectés de leur signe en balance : un solde sans signe, flux net positif, correspond à une entrée de capitaux, un signe moins (-) à une sortie. Pour les investissements français à l'étranger un signe moins correspond à de nouveaux investissements nets, l'absence de signe à un désinvestissement. C'est-à-dire à un rapatriement. Pour les investissements étrangers en France, un signe moins correspond à un désinvestissement c'est-à-dire à un rapatriement vers le pays d'origine, l'absence de signe à de nouveaux investissements nets.

(2) Secteurs économiques issus de la NAF, avec regroupements spécifiques de la Banque de France.

TABLEAU O.02-8B

Soldes des flux d'investissements directs (1) étrangers en France par secteur économique

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Secteur économique (2)	1990	1993	1994	1995	■ 1996	1997	1998
1. Agriculture et pêche	58	126	124	26	108	- 5	685
2. Mines et carrières	21	212	- 34	181	- 170	92	128
Houille, pétrole, gaz	11	163	- 18	-	- 247	62	72
Autres produits issus de l'extraction	10	49	- 16	181	77	30	56
3. Produits manufacturés	9 463	15 112	13 898	19 170	21 478	28 202	37 644
Produits alimentaires	1 200	4 763	1 729	362	1 022	2 781	1 362
Textiles et habillement	251	445	591	505	864	1 336	3 370
Bois, édition et imprimerie	3 767	596	1 277	1 669	1 080	- 12	2 220
Produits pétroliers raffinés et autres	261	9	- 99	2 287	81	- 1 319	- 747
Produits chimiques	2 924	2 899	2 895	7 060	10 130	6 519	13 505
Caoutchouc et matières plastiques	457	2 795	546	671	- 975	2 175	1 151
Métaux ferreux et non ferreux	1 096	437	2 180	874	- 183	2 377	4 104
Construction mécanique	- 1 220	2 117	2 149	1 786	1 892	4 394	1 855
Équipement bureau et informatique	- 135	- 953	57	789	796	- 1 602	- 359
Matériel de communication	- 210	1 623	874	1 682	4 500	- 2 266	3 317
Véhicules à moteur et autres matériels de transport	840	- 659	778	453	640	3 681	1 633
Autres produits manufacturés	232	1 040	921	1 032	1 631	10 138	6 233
4. Électricité, gaz naturel et eau	- 14	-	- 25	- 1	956	- 5 143	- 122
5. Bâtiment et génie civil	- 28	132	202	109	3 531	3 923	545
6. Récupération, réparation, commerce	8 210	5 829	2 381	3 692	17 288	11 073	5 497
7. Restauration et hébergement	221	316	151	318	174	1 850	- 32
8. Transports et communications	616	719	1 025	1 213	4 502	4 021	15 225
Transports intérieurs	253	459	309	582	127	- 30	271
Transports maritimes et cabotage	108	125	318	22	161	148	- 81
Transport aérien	- 2	127	30	19	366	340	566
Télécommunications	2	74	234	385	2 995	2 794	11 159
Autres transports et communications	255	- 66	134	205	853	769	3 310
9. Inter médiation financière	15 957	16 991	13 470	15 665	15 874	28 395	22 774
dont : Inter médiation monétaire	...	...	...	...	224	2 257	1 646
Autre inter médiation financière	11 965	15 755	2 272	15 998	10 875	15 792	17 906
Assurances et activités annexes	3 992	1 236	11 198	- 333	2 399	6 775	1 725
10. Opérations immobilières et commerciales	11 327	28 734	28 283	25 386	50 831	54 723	78 624
Opérations immobilières	7 198	8 164	8 325	7 229	5 469	3 792	7 216
Informatique	...	...	...	...	1 431	660	2 312
Recherche et développement	...	...	...	...	408	474	1 638
Autres activités commerciales	2 311	14 449	10 573	11 943	34 972	45 993	56 775
Publicité	...	...	...	...	376	561	960
Autres activités immobilières et commerciales	1 818	6 121	9 385	6 214	8 175	3 243	9 723
11. Autres services	48	25	- 21	87	206	714	655
12. Montants non ventilés	3 396	1 125	1 517	881	2 975	4 287	3 743
TOTAL	49 275	69 321	60 971	66 727	117 753	132 132	165 366

(1) Les chiffres présentés sont des soldes affectés de leur signe en balance : un solde sans signe, flux net positif, correspond à une entrée de capitaux, un signe moins (-) à une sortie. Pour les investissements français à l'étranger un signe moins correspond à de nouveaux investissements nets, l'absence de signe à un désinvestissement, c'est-à-dire à un rapatriement. Pour les investissements étrangers en France, un signe moins correspond à un désinvestissement c'est-à-dire à un rapatriement vers le pays d'origine, l'absence de signe à de nouveaux investissements nets.

(2) Secteurs économiques issus de la NAF, avec regroupements spécifiques de la Banque de France.

TABLEAU O.02-9

Investissements directs en soldes (1), de la France avec divers pays de l'OCDE

Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Direction du Trésor)
Banque de France (Direction générale des services étrangers)

Unité : Million de francs

Pays	1990	1992	1993	1994	1995	■ 1996	1997	1998
UNION EUROPÉENNE (UE) (2)								
Investissements français en UE	- 99 160	- 81 164	- 38 206	- 33 086	- 24 578	- 75 836	- 103 140	- 103 963
Investissements UE en France	25 956	54 948	49 604	44 110	39 930	85 208	94 424	131 740
ALLEMAGNE								
Investissements français en Allemagne	- 11 593	- 12 209	- 6 056	- 5 745	- 5 573	- 13 422	- 24 183	- 14 372
Investissements allemands en France	6 602	6 655	7 859	5 225	8 957	6 951	19 736	54 541
U.E.B.L. (3)								
Investissements français dans l' U.E.B.L.	- 10 520	- 18 791	- 2 571	- 7 751	- 5 554	- 19 264	- 21 113	- 26 199
Investissements U.E.B.L. en France	4 509	14 959	10 980	7 293	3 277	20 057	11 240	23 781
DANEMARK								
Investissements français au Danemark	- 37	- 127	- 105	25	- 411	695	- 283	- 940
Investissements danois en France	247	598	199	361	233	313	520	659
ESPAGNE								
Investissements français en Espagne	- 15 924	- 9 758	- 8 114	- 5 354	- 2 387	- 5 311	- 7 633	- 5 783
Investissements espagnols en France	321	615	1 362	108	- 1 197	1 567	1 760	1 100
GRÈCE								
Investissements français en Grèce	- 696	- 200	- 278	- 531	- 198	- 354	- 379	5 323
Investissements grecs en France	22	21	31	25	13	- 519	148	34
IRLANDE								
Investissements français en Irlande	- 274	- 451	- 570	- 813	- 955	- 1 516	6 765	- 3 030
Investissements irlandais en France	240	197	325	1 727	175	3 799	3 515	1 417
ITALIE								
Investissements français en Italie	- 9 481	- 10 179	- 6 196	- 5 396	- 3 870	- 11 312	- 11 590	- 7 012
Investissements italiens en France	4 594	15 900	8 370	2 533	1 696	4 593	6 141	- 523
PAYS-BAS								
Investissements français aux Pays-Bas	- 22 008	- 19 758	- 7 118	- 5 624	- 2 506	- 11 939	- 5 757	- 22 934
Investissements des Pays-Bas en France	5 842	10 878	5 902	2 591	9 114	19 785	12 077	13 916
PORTUGAL								
Investissements français au Portugal	- 1 963	- 1 357	- 1 040	- 651	- 77	- 1 254	- 403	- 1 015
Investissements portugais en France	9	14	14	86	25	406	641	920
ROYAUME-UNI								
Investissements français au Royaume-Uni	- 27 693	- 8 352	- 6 218	- 1 245	- 2 697	- 8 469	- 39 009	- 22 844
Investissements du Royaume-Uni en France	4 619	5 108	14 554	24 163	16 074	21 618	38 029	32 409
SUISSE								
Investissements français en Suisse	- 3 629	- 1 754	- 1 463	955	- 1 826	- 2 819	- 10 250	- 26 795
Investissements suisses en France	2 492	5 837	7 516	5 606	1 466	9 750	12 443	- 3 504
ÉTATS-UNIS								
Investissements français aux États-Unis	- 31 771	- 6 764	- 9 616	- 17 144	- 9 430	- 29 664	- 48 861	- 44 721
Investissements des États-Unis en France	6 434	14 409	4 468	6 587	20 135	17 095	15 189	25 585
CANADA								
Investissements français au Canada	- 1 597	- 1 129	- 14	- 990	- 455	- 2 438	- 1 097	- 1 441
Investissements canadiens en France	353	1 150	698	- 84	260	2 118	558	1 920
JAPON								
Investissements français au Japon	- 168	- 586	- 303	- 298	- 147	- 968	- 321	- 407
Investissements japonais en France	6 506	2 396	1 955	954	854	521	1 522	676

(1) Les chiffres présentés sont des soldes affectés de leur signe en balance : un solde sans signe, flux net positif, correspond à une entrée de capitaux, un signe moins (-) à une sortie. Pour les investissements français à l'étranger un signe moins correspond à de nouveaux investissements nets, l'absence de signe à un désinvestissement, c'est-à-dire à un rapatriement. Pour les investissements étrangers en France, un signe moins correspond à un désinvestissement c'est-à-dire à un rapatriement vers le pays d'origine, l'absence de signe à de nouveaux investissements nets.

(2) Union européenne à 15, depuis 1995.

(3) U.E.B.L. : Union économique belgo-luxembourgeoise.

Vue d'ensemble de 50 pages sur les événements les plus marquants de la période, complétée par :

- Trois dossiers détaillés sur :**

- le profil des allocataires du RMI : comment vivent-ils ?

Comment se réinsèrent-ils sur le marché du travail ?

- les retraites : à quel âge partiront les actifs d'aujourd'hui ?
- la répartition du travail domestique entre conjoints : permanences et évolutions de 1986 à 1999.

Une trentaine de fiches thématiques présentent indicateurs sociaux, chiffres et commentaires :

population active - emploi - chômage -
population scolaire et universitaire - formation et emploi -
les salaires des secteurs privé, semi-public, de la Fonction
Publique - durée et conditions de travail - les opinions des
Français - culture - relations et contacts sociaux...

Des comparaisons internationales pour :

l'emploi - l'éducation - la consommation -
la démographie et la protection sociale.

La mention des sources et un index thématique pour guider le lecteur.

TENDANCES
 et bilan
 &
 Trois dossiers :

FRANCE,
 PORTRAIT
 SOCIAL

STATISTIQUE
 PUE JUL

INSEE

UN INDISPENSABLE
OUVRAGE DE RÉFLEXION

79 FF (12,04 €) - 220 pages

Emploi, éducation, revenus, consommation, modes de vie, démographie, protection sociale...

La société française change.

Tous les ans, dans " **France, portrait social** ", les experts de la statistique analysent les mutations, situent les événements les plus marquants de l'année écoulée, proposent des approfondissements pour appréhender et comprendre les tendances majeures des évolutions en cours.

Véritable outil de travail et de réflexion, " France, portrait social " répond aux besoins de tous ceux qui s'interrogent.



Serveur vocal :

08 36 68 07 60 (2.23 F la minut)

Minitel :

3615 INSEE (1.01 F la minute)

Web :

<http://www.insee.fr>

BON DE COMMANDE

Je commande....." France, portrait social " - 1999/2000.

Ci-joint mon règlement de FF* € *

*majoré d'une participation forfaitaire aux frais d'envoi : France : 20 FF (3,06 €), Étranger : 35 FF (5,34 €)

☐ par chèque (à l'ordre de l'INSEE)

☐ par carte bancaire : ☐ Visa ☐ Mastercard ☐ Eurocard (seules cartes acceptées)

Carte n° _____ Date d'expiration : ____ / ____ / ____

Date de la commande :

Signature (obligatoire) :

À retourner accompagné de votre paiement à Service vente par correspondance
INSEE Info Service - Tour Gamma A - 195, rue de Bercy - 75582 PARIS cedex 12

Société :

☐ Mme ☐ M. Nom : _____

Prénom : _____

Service/Fonction :

Adresse :

Code postal :

| Ville : |

Téléphone :

Fay .

P

***Administration
et vie publique***

Justice et police judiciaire

1. Méthodologie.
2. Définitions.
3. Sources de documentation.
4. Tableaux.

Liste des tableaux :

1. Infractions constatées par les services de Police et de Gendarmerie.
2. Les moyens de la Justice.
3. L'activité des juridictions civiles, procédures au fond et référés.
4. Affaires civiles nouvelles selon leur nature d'affaire. Procédures au fond. Juridictions de première instance.
5. Activité des Parquets et des Officiers du Ministère public (Justice pénale).
6. Les juges d'instruction (Justice pénale).
7. Les tribunaux correctionnels et les tribunaux de police (Justice pénale).
8. Les condamnations portées au Casier judiciaire national (Justice pénale).
9. Protection judiciaire de la jeunesse. Prise en charge éducative.
10. L'administration pénitentiaire : le milieu fermé.
11. L'administration pénitentiaire : le milieu ouvert.

1. MÉTHODOLOGIE

L'EXERCICE DE LA POLICE JUDICIAIRE

Les services de la gendarmerie nationale et de la police nationale (sécurité publique, police judiciaire, renseignements généraux, contrôle de l'immigration et lutte contre l'emploi des clandestins, surveillance du territoire) constatent les faits bruts retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer (y compris les tentatives).

Les faits sont consignés dans des procès-verbaux transmis à l'autorité judiciaire et leur comptage permet l'établissement des statistiques de la criminalité et de la délinquance constatées.

En sont exclues les infractions relevées par les services du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Douanes, Services fiscaux et Répression des fraudes).

Ces statistiques, établies par la Direction centrale de la police judiciaire, ne constatent que la criminalité apparente par rapport à la totalité des crimes et délits effectivement commis (cette différence entre criminalité apparente et criminalité réelle a sa source dans le comportement des victimes que de nombreuses raisons peuvent déterminer à ne pas dénoncer certains faits).

La répartition par nature des crimes et délits constatés n'est pas toujours faite par stricte référence au Code pénal et peut utiliser des intitulés habituels aux services de police et de gendarmerie pour la description des faits délictueux et criminels.

Il s'agit en effet de faits constatés et non de jugements qui seuls peuvent en définir la qualification juridique. Il serait donc formel et même inexact de chercher à ventiler systématiquement les infractions constatées suivant la nomenclature utilisée dans la statistique pénale des jugements.

À titre indicatif figure une description des personnes mises en cause, c'est-à-dire celles contre lesquelles ont été réunis au cours de l'enquête des indices suffisants pour laisser présumer qu'elles sont auteur, co-auteur ou complice d'un crime ou d'un délit.

L'EXERCICE DE LA JUSTICE

LA JUSTICE CIVILE

Depuis le début des années 1980, chaque juridiction civile doit tenir un répertoire général des affaires dont elle est saisie (art. 726 du nouveau Code de procédure civile). Le répertoire général civil (RGC) fournit les principales données statistiques permettant de décrire les contentieux dont sont saisies les juridictions, le mode de règlement des litiges ainsi que la durée de traitement des affaires. Les tribunaux des affaires de sécurité sociale et la Cour de cassation ne sont pas concernés par l'article 726 et tiennent leurs propres statistiques.

LA JUSTICE PÉNALE

Les données concernant l'activité des juridictions pénales sont issues des imprimés décrivant les étapes du processus pénal. Les « cadres du parquet », remplis chaque année par les juridictions pénales, fournissent des flux :

flux de procès verbaux dont a été saisi le Parquet au cours de l'année, flux d'affaires orienté par le Parquet et traité au cours de l'année par la juridiction compétente.

L'instruction

Le répertoire de l'instruction permet de disposer, depuis 1989, de l'ensemble des renseignements collectés tout au long de la procédure sur les mises en examen, sur les mesures de sûreté (contrôle judiciaire et détention provisoire), sur la qualification de l'infraction principale figurant dans le réquisitoire introductif et sur la nature des ordonnances de clôture. Il permet aussi de calculer la durée des mesures de sûreté et celle de la procédure d'instruction.

Les condamnations inscrites au casier judiciaire national

Les données relatives aux condamnations prononcées pour crimes, délits et contraventions de 5^e classe sont obtenues à partir de l'exploitation statistique des informations saisies au Casier judiciaire national.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Les données relatives au secteur « public » de la protection judiciaire de la jeunesse sont issues du système de gestion GAME (Gestion automatisée des mesures éducatives).

La mesure de l'activité du secteur habilité est obtenue par compilation des données établies manuellement par les établissements et services. Elle est donc comptabilisée dans le département d'implantation de la structure habilitée.

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Les statistiques concernant le milieu fermé et le milieu ouvert publiées ici sont produites par la direction de l'Administration pénitentiaire.

2. DÉFINITIONS

● La cour de cassation

Elle contrôle la légalité de la décision en vérifiant si les règles de droit ont été correctement appliquées. Le délai de pourvoi est de deux mois. Lorsque le pourvoi lui paraît fondé en droit, la Cour de cassation annule en tout ou partie la décision prononcée (cassation). Elle renvoie alors l'affaire à une autre juridiction de même ordre, de même degré et de même nature que celle qui a primitivement statué. Lorsqu'elle juge le pourvoi mal fondé, la Cour de cassation rend un arrêt de rejet.

LA JUSTICE CIVILE

● Les cours d'appel

L'appel tend à faire réformer ou annuler par une cour d'appel (chambres civiles) un jugement rendu par une juridiction du premier degré. La cour d'appel tranche de nouveau le débat au fond c'est-à-dire statue sur l'objet même du procès.

● Les tribunaux de grande instance

Ils ont compétence exclusive dans les matières définies par l'article L. 311-2 du Code de l'organisation judiciaire. Ils ont en outre à connaître de tous les litiges qui ne sont pas spécialement attribués à une autre juridiction.

● Les tribunaux d'instance

Ils sont compétents pour toutes les affaires qui mettent en jeu des sommes inférieures à 30 000 francs. Ils statuent dans certains cas en premier ressort (possibilité d'appel) et dans d'autres cas en premier et dernier ressort.

● Les tribunaux paritaires des baux ruraux

Ils fonctionnent au siège de chaque tribunal d'instance. Leur compétence est exclusive et porte sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux relatives à l'application du code rural.

● Les conseils de prud'hommes

Ils règlent par voie de conciliation les différends qui peuvent s'élever à l'occasion de tout contrat de travail entre les employeurs, ou leurs représentants, et les salariés qu'ils emploient. C'est une juridiction paritaire composée pour moitié de représentants des employeurs et pour moitié de représentants des salariés. Quand il y a désaccord entre les deux collèges, on dit qu'il y a départition et c'est le juge d'instance qui tranche.

Les conseils de prud'hommes statuent dans certains cas en premier ressort (possibilité d'appel) et dans d'autres cas en premier et dernier ressort.

● Les tribunaux de commerce

Ils connaissent des contestations relatives aux engagements et transactions entre négociants, marchands et banquiers et aux actes de commerce entre toutes personnes. Ils sont également compétents pour connaître des procédures concernant le règlement judiciaire et la liquidation des biens, la faillite personnelle, ainsi que des procédures tendant à faciliter le redressement économique et financier de certaines entreprises si le débiteur est commerçant.

Dans les circonscriptions où il n'est pas établi de tribunal de commerce, le tribunal de grande instance est compétent.

● L'ordonnance de référé

C'est une décision provisoire, rendue à la demande d'une partie, qui n'a pas au principal l'autorité de la chose jugée.

● Le juge aux affaires familiales

Instauré par la loi n° 93.22 du 8 janvier 1993, le juge du tribunal de grande instance délégué aux affaires familiales est seul compétent pour se prononcer sur le divorce et ses conséquences et est plus spécialement chargé de veiller à la sauvegarde des intérêts des enfants mineurs. Depuis le 1^{er} février 1994, date d'entrée en application de la loi, des contentieux autrefois réglés par le juge d'instance (6 %) sont traités au tribunal de grande instance.

● Le juge de l'exécution

L'article L. 95 de la loi du 9 août 1991 réformant les procédures d'exécution a transféré au juge de l'exécution la compétence autrefois détenue par le juge d'instance en matière de surendettement. La fonction de juge de l'exécution a été confiée au président du tribunal de grande instance qui peut la déléguer à un ou plusieurs juges.

LA JUSTICE PÉNALE

Le nouveau Code pénal, entré en vigueur le 1^{er} mars 1994, a créé des incriminations nouvelles, aggravé des incriminations classiques et modifié l'échelle des peines. La loi de décembre 1992 fixant des dispositions nouvelles pour l'inscription au casier judiciaire des condamnations de mineurs ainsi que l'amnistie présidentielle de 1995 ont des effets sur l'enregistrement des condamnations de 1994 et 1996.

● Le Parquet

Le ministère public auquel est confié l'action publique décide de l'opportunité des poursuites pour les délits et les contraventions. Il peut décider de procéder à un classement sans suite. S'il décide de poursuivre, il saisit une juridiction de jugement ou le juge d'instruction selon la gravité et la complexité des faits.

La comparution immédiate est une procédure rapide qui permet au procureur de traduire le prévenu sur le champ devant le tribunal correctionnel. Elle suppose d'une part que l'affaire soit en état d'être jugée et d'autre part que l'emprisonnement encouru soit au moins égal à deux ans sans excéder cinq ans. **La convocation par procès-verbal** est notifiée au prévenu devant l'officier de police judiciaire ou devant le procureur, alors que la citation directe est délivrée par huissier.

L'ordonnance pénale

C'est une procédure simplifiée, écrite et sans audience de jugement, qui s'applique aux contraventions les moins importantes.

L'amende forfaitaire

Elle s'applique aux contraventions des quatre premières classes dans le domaine des transports par route, du Code des assurances et de la réglementation des parcs nationaux.

● L'instruction

Le juge d'instruction, magistrat du tribunal de grande instance est saisi des affaires pénales les plus complexes, obligatoirement pour les crimes.

Il a le pouvoir de mettre en examen toute personne à l'encontre de laquelle il existe des indices laissant présumer qu'elle a participé, comme auteur ou complice, aux faits dont il est saisi (art. 80-1 du Code de procédure pénale). La mise en examen est génératrice de droits, essentiellement celui d'être assisté par un avocat qui aura accès au dossier.

La chambre d'accusation

Elle a pour mission de saisir la cour d'assises des dossiers criminels transmis par le juge d'instruction, après les avoir examinés.

Le contrôle judiciaire

Il peut être prescrit contre toute personne mise en examen ou prévenue suspectée d'avoir commis un crime ou un délit, dès lors qu'une peine d'emprisonnement est encourue. Cette personne est alors soumise à certaines obligations (présentation périodique auprès d'un service de police, non fréquentation de certains lieux où de certaines personnes...).

La détention provisoire

Elle peut être prescrite contre toute personne mise en examen ou prévenue suspectée d'avoir commis un crime ou un délit. Dans le cas d'un délit la peine d'emprisonnement encourue doit être supérieure à un an (flagrant délit) ou deux ans (autres cas).

● Les cours d'assises

Juridiction départementale, la cour d'assises juge les crimes et se compose de trois magistrats et de neuf jurés tirés au sort parmi la population. Les arrêtés de cour d'assises ne sont pas susceptibles d'appel.

● Les tribunaux correctionnels

Ils jugent les délits. Les jugements du tribunal correctionnel peuvent être attaqués par voie d'appel.

● Les tribunaux de police

Ils répriment les contraventions. Le volume très important des contraventions de 1^{re} à 4^e classe a conduit à mettre en place des procédures dites simplifiées comme *l'amende forfaitaire majorée* et *l'ordonnance pénale*.

● Les condamnations inscrites au Casier judiciaire national

L'approche statistique appréhende avec difficulté les condamnations dans leur ensemble lorsqu'elles concernent des infractions ou des peines multiples. Si une condamnation comporte trois infractions et trois peines, on ne peut pas dissocier les peines pour en associer une à chaque infraction. Pour pallier cette difficulté, l'analyse statistique a créé les concepts d'infraction principale et de peine principale.

L'infraction principale est la première citée si toutes les qualifications correspondent à une même catégorie (crime, délit ou contravention); c'est la première citée de la catégorie la plus grave si les qualifications correspondent à des catégories différentes (crime + délit par exemple).

La peine principale est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. À l'exception des dispenses de peines, toutes les peines criminelles arrivent donc avant les peines correctionnelles quelles qu'elles soient, qui elles-mêmes se placent devant les peines de police.

● Les infractions

Atteintes à la personne

Ce sont les atteintes volontaires ou non à l'intégrité corporelle d'une personne, quelles que soient les circonstances (y compris la circulation routière). Elles comprennent également les attentats aux mœurs ainsi que les atteintes à la vie privée.

Atteintes aux biens

Ce sont les vols et recels, destructions, dégradations et détournements de biens par attentat.

Atteintes à la sûreté publique

Ce sont le faux monnayage, la contrefaçon ou falsification d'effets ou de titres émis par le trésor public, infractions à la police des étrangers, les infractions militaires, etc.

Atteintes à la santé

Elles comprennent les infractions sur les stupéfiants, les infractions à la réglementation des débits de boisson, l'exercice illégal d'une profession médicale, les infractions à la législation sur les substances vénéneuses, etc.

● Les peines privatives de liberté

La réclusion criminelle est une peine afflictive et infamante, perpétuelle ou à temps (art. 131-1 du Nouveau Code pénal). Elle entraîne les peines accessoires de la dégradation civique et l'interdiction légale. Sa durée est comprise entre 10 et 30 ans.

L'emprisonnement correctionnel, dont la durée ne peut pas dépasser dix ans (art. 131-4 du Nouveau Code pénal), s'accompagne le cas échéant de peines complémentaires, tantôt facultatives, tantôt obligatoires (interdiction de séjour, de certains droits civils, civiques et de famille, interdiction d'exercer une profession).

Le tribunal qui prononce une condamnation à l'emprisonnement peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. Le sursis peut être simple, ou assorti du placement du condamné sous le régime de mise à l'épreuve. Le sursis implique la suspension totale ou partielle de l'exécution de la peine. Le sursis est révoquant en cas de nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle sans sursis, pour crime ou délit de droit commun. La condamnation disparaît si la révocation n'a pas lieu dans un délai de cinq ans. Le sursis probatoire est la combinaison du sursis à l'emprisonnement et de la mise à l'épreuve. Celle-ci soumet le condamné, sous le contrôle du juge de l'application des peines, à des mesures de surveillance, d'assistance et à des obligations particulières.

Les peines privatives ou restrictives de droit (peines de substitution) art. 131-6 du NCP : la loi n° 75-624 du 11 juillet 1975 permet aux tribunaux de prononcer à titre principal, pour les délits, des mesures se substituant à de courtes peines d'emprisonnement. Ce sont essentiellement des annulations ou suspensions de permis de conduire, des confiscations et des interdictions professionnelles.

L'amende : c'est une peine qui consiste dans l'obligation imposée au condamné de payer une somme d'argent. Elle est applicable en matière criminelle, en peine complémentaire (assez rare), en matière correctionnelle, tantôt comme peine principale, tantôt comme peine complémentaire en même temps que l'emprisonnement. En matière de contraventions, c'est la peine principale la plus fréquente; son montant varie selon la classe de la contravention. En toutes matières, l'amende peut être assortie du sursis.

Le travail d'intérêt général : lorsqu'un délit est puni d'emprisonnement, le tribunal peut prescrire, à titre de peine principale, un travail d'intérêt général. Le condamné accomplit, au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré, et d'une durée comprise entre 40 et 240 heures.

La dispense de peine : le prévenu peut être dispensé de peine en matière de délit ou de contravention s'il apparaît que son reclassement est acquis, et le dommage réparé. Si les conditions prévues sont seulement en voie de réalisation, il peut y avoir ajournement du prononcé de la peine, de façon à permettre l'application, le cas échéant, de la dispense de peine.

La mesure éducative (ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante) : les juridictions pour mineurs prononcent suivant les cas les mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation qui semblent appropriées. Les mesures éducatives suscep-

tibles d'être ordonnées sont variées et adaptées à chaque cas particulier. Les plus fréquentes sont : l'admonestation; la remise aux parents, tuteur, gardien ou à une personne digne de confiance; le placement dans un établissement public ou privé habilité, médical ou d'éducation ou de formation professionnelle ou dans un internat pour mineurs délinquants; la remise à l'aide sociale à l'enfance.

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

● Le milieu fermé

La population carcérale comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires.

● La contrainte par corps

Elle s'applique dans le cas d'un condamné de moins de 65 ans, solvable et qui ne s'acquitte pas de ses obligations pécuniaires envers le trésor public.

● Le milieu ouvert

Le comité de probation et d'assistance aux libérés (CPAL)

C'est un service de l'administration pénitentiaire placé auprès de chaque tribunal de grande instance, sous l'autorité du juge de l'application des peines.

La mise à l'épreuve

Modalité du sursis, elle s'applique aux condamnations à l'emprisonnement prononcées pour crime ou délit de droit commun. Les principales obligations sont l'exercice d'une activité professionnelle, l'établissement de résidence en un lieu déterminé, la soumission à des mesures de contrôle, de traitement ou de soins, la réparation des dommages causés par l'infraction ainsi que la contribution aux charges familiales et l'acquittement des pensions alimentaires. Le tribunal fixe le délai d'épreuve qui ne peut être inférieur à 18 mois, ni supérieur à 3 ans.

La libération conditionnelle

Les condamnés présentant des gages sérieux de réadaptation sociale peuvent en bénéficier, sur décision du juge d'application des peines lorsque la peine en cours d'exécution n'excède pas 3 ans, et sur décision du ministre de la Justice au delà.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de la Justice.
- Ministère de l'Intérieur.

Publications :

Les chiffres clés de la Justice, octobre 1999, ministère de la Justice.

Annuaire statistique de la Justice, La Documentation française (annuel).

Rapport annuel de l'Administration pénitentiaire, La Documentation française.

Info-Stat Justice, ministère de la Justice (mensuel).

Études et Statistiques, Justice, ministère de la Justice (trimestriel).

Rapport annuel de la Cour de cassation, La Documentation française.

Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France par les services de police et de gendarmerie, La Documentation française (annuel).



TABLEAU P.01-1

Infractions constatées (1) par les services de Police et de Gendarmerie

Source : Ministère de l'Intérieur (direction centrale de la Police judiciaire)

Unité : nombre

	1994	1995	1996	1997	1998
Vols (y compris recels)	2 573 074	2 400 644	2 331 000	2 244 301	2 291 404
Vols à main armée	10 243	9 147	9 428	8 295	8 100
Autres vols avec violences	63 067	65 430	70 031	72 203	76 191
Cambriolages	468 903	433 320	436 414	407 385	395 913
Vols avec entrée par ruse	15 998	17 004	16 012	13 809	13 299
Vols d'automobiles	369 551	351 509	345 625	322 783	319 447
Vols de véhicules motorisés à deux roues	114 628	102 016	98 142	94 577	96 483
Vols à la roulotte	713 251	554 626	510 952	489 152	507 007
Vols d'accessoires sur véhicules immatriculés	108 186	190 614	194 003	182 949	180 355
Autres vols simples	671 382	640 259	616 069	617 767	655 752
Recels	37 865	36 719	34 324	35 381	38 857
Infractions économiques et financières	440 179	357 104	310 910	295 511	287 415
Escroqueries, faux et contrefaçons	355 295	294 497	262 724	253 038	246 991
dont : Escroqueries et abus de confiance	118 509	90 068	84 014	84 233	82 252
Falsification, usage de chèques volés	153 077	140 532	136 221	126 815	119 470
Falsification, usage de cartes de crédit	34 886	28 295	27 477	27 860	30 459
Faux et contrefaçons (2)	43 395	29 034	11 738	11 529	13 524
Fausse monnaie	5 428	6 568	3 274	2 601	1 286
Délinquance économique et financière	66 784	43 887	26 806	24 758	23 611
dont : Banqueroutes, abus de confiance	6 238	3 941	2 984	2 587	2 450
Fraudes fiscales	2 042	1 069	723	660	613
Travail clandestin (3)	///	14 624	10 503	10 545	10 202
Emploi d'étranger sans titre de travail (3)	///	1 363	944	771	576
Marchandage, prêt de main-d'œuvre (3)	///	1 099	374	314	235
Autres délits économiques	50 181	15 307	6 206	4 791	4 415
Infractions à la législation sur les chèques (4) [sauf falsifications, usages de chèques volés]	18 100	18 720	21 380	17 715	16 813
Crimes et délits contre les personnes	175 374	191 180	198 155	214 975	220 948
Homicides	2 696	2 563	2 385	2 085	2 150
dont : Tentatives	1 290	1 227	1 214	1 122	1 189
Homicides de mineurs de moins de 15 ans	///	80	85	68	106
Coups et blessures volontaires	63 435	71 095	75 425	81 910	86 796
dont : Coups et blessures volontaires suivis de mort	296	419	370	274	175
Autres atteintes contre les personnes	46 053	51 708	52 765	57 815	60 351
dont : Menaces et chantages	26 005	30 168	32 772	36 769	39 930
Atteintes à la dignité et à la personnalité	10 862	13 011	11 681	12 961	12 503
Atteintes aux mœurs	29 279	29 123	29 628	35 090	33 014
dont : Proxénétisme	627	533	474	503	481
Viols	6 526	7 350	7 191	8 213	7 828
dont : Sur mineur(e)s (3)	///	4 526	4 369	5 065	4 478
Agressions sexuelles	12 661	11 503	12 056	13 923	12 809
dont : Sur mineur(e)s (3)	///	6 197	7 076	9 412	9 364
Infractions contre la famille et l'enfant	33 911	36 691	37 952	38 075	38 637

N.B. Voir notes en fin de tableau.

TABLEAU P.01-1 (suite et fin)

Infractions constatées (1) par les services de Police et de Gendarmerie

Source : Ministère de l'Intérieur (direction centrale de la Police judiciaire)

Unité : nombre

	1994	1995	1996	1997	1998
Autres infractions (dont stupéfiants)	730 381	716 392	719 552	738 655	765 758
Infractions à la législation sur les stupéfiants	70 735	79 052	79 617	86 961	92 858
dont : Trafic, revente sans usage	8 714	5 661	5 158	8 300	11 908
Usage, revente	13 837	12 098	12 424	12 115	13 744
Consommation	45 178	54 850	57 981	63 003	64 404
Délits à la police des étrangers	55 549	53 429	47 029	47 021	41 814
Destruction, dégradations contre les biens publics et privés	435 107	440 591	468 515	476 133	500 911
dont : Attentats par explosifs contre les biens publics et privés	605	613	618	520	346
Incendies volontaires contre les biens publics et privés	15 600	18 388	20 521	21 433	25 587
Dégradations de véhicules privés	273 858	268 252	277 979	274 496	284 890
Autres destructions	145 044	153 338	169 397	179 684	190 088
Délits divers	168 990	143 320	124 391	128 540	130 175
dont : Faux documents d'identité ou administratifs	14 214	13 325	9 520	9 237	8 535
Outrages, violences à dépositaires de l'autorité	29 321	29 778	29 100	31 506	32 938
Port ou détention d'armes prohibées	18 933	18 623	18 174	18 963	20 622
Hygiène et santé	10 027	5 917	2 703	2 839	2 790
Pêche, chasse, environnement	7 937	7 699	5 560	5 521	4 955
dont : Atteintes à l'environnement (3)	///	4 076	3 345	3 552	3 255
Destructions, cruautés envers les animaux	2 603	2 589	2 533	2 611	2 348
Autres délits divers non spécifiés (5)	77 404	63 203	54 939	55 853	56 033
Total des crimes et délits (sauf circulation routière) :	3 919 008	3 665 320	3 559 617	3 493 442	3 565 525
Nombre de français mis en cause	624 076	640 435	662 531	655 309	644 159
Nombre d'étrangers mis en cause	151 625	152 958	142 124	142 053	144 833
Nombre d'hommes majeurs	566 647	566 508	562 454	548 118	523 875
Nombre d'hommes mineurs	98 934	113 987	129 573	138 263	152 685
Nombre de femmes majeures	99 716	100 652	98 377	94 807	93 330
Nombre de femmes mineures	10 404	12 246	14 251	16 174	19 102

(1) La qualification définitive de l'infraction est énoncée par le jugement. Les statistiques de la police judiciaire sont établies à partir des crimes ou délits, commis ou tentés, que les faits bruts sont présumés constituer et ne peuvent donc que différer des statistiques des juridictions pénales.

(2) Cette rubrique regroupe les contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales, les contrefaçons littéraires et artistiques, les faux en écriture publique et authentique ainsi que les autres faux.

(3) Ces rubriques ne sont disponibles que depuis le 1^{er} janvier 1995, date à laquelle elles ont pu être isolées au sein de la nomenclature statistique.

(4) Les émissions de chèques sans provisions ont été dépenalisées par la loi du 30 décembre 1991.

(5) Ce poste recouvre des délits qui ne sont pas isolés dans la nomenclature statistique et qu'il est impossible de reclasser sauf à les estimer.

TABLEAU P.01-2

Les moyens de la justice

Source : Ministère de la Justice

Unité : Nombre

Effectifs budgétaires	1990	1994	1995	1996	1997
Administration centrale et services extérieurs					
Ensemble (1)	2 516 ■	1 814	1 800	1 806	1 763
dont : magistrats	159	164	169	171	170
Services judiciaires					
Ensemble	24 045	24 590	24 668	25 194	25 290
Magistrats	5 850	5 974	6 029	6 087	6 117
Fonctionnaires	18 195	18 616	18 639	19 107	19 173
dont : greffiers en chef et greffiers	6 213	7 499	7 762	7 879	7 810
Administration pénitentiaire					
Ensemble (1)	20 633 ■	23 476	23 899	24 619	24 786
dont : personnel de surveillance	16 944	18 795	19 146	19 622	19 727
Protection judiciaire de la jeunesse					
Ensemble	5 545	5 889	5 978	6 085	6 145
dont : personnel éducatif	3 046	3 213	3 265	3 326	3 349
Conseil d'État, cours administratives d'appel et tribunaux administratifs					
Ensemble (2)	1 016	1 884	1 961	2 016	2 062
dont : magistrats (2)	729	800	822	842	858
Commission nationale de l'informatique et des libertés					
Ensemble	37	54	55	55	56
Ensemble des effectifs budgétaires (2)	53 792	57 707	58 361	59 775	60 102
dont : magistrats (2)	6 738	6 938	7 020	7 100	7 145

(1) Les emplois d'assistants sociaux et d'infirmiers, gérés jusqu'en 1992 par l'Administration centrale, ont été transférés depuis 1993 dans les directions d'affectation (essentiellement Administration pénitentiaire).

(2) Les emplois (magistrats et fonctionnaires) des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs transférés en 1990 du budget du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice sont comptabilisés dans ces rubriques.

TABLEAU P.01-3

L'activité des juridictions civiles, procédures au fond et référés

France entière

Source : Ministère de la Justice (Rapport annuel de la Cour de cassation et Répertoire général civil)

Unité : Nombre

	1990	1994	1995	1996	1997
La Cour de cassation					
Affaires nouvelles	19 395	19 115	19 969	20 275	19 987
Affaires terminées	18 613	18 456	21 499	20 420	20 594
dont : Cassation	3 602	3 777	5 300	4 182	4 069
Rejet de la demande	7 301	7 691	8 475	8 085	7 943
Ordonnance ou arrêt de désistement	3 441	2 914	3 373	3 410	3 648
Les cours d'appel					
Nombre de cours d'appel	33	33	33	33	33
Affaires nouvelles	167 803	218 880	220 066	219 271	214 197
Affaires terminées	169 010	187 246	198 754	203 740	202 724
Décisions statuant sur le fond de la demande	115 533	126 920	135 023	133 536	132 524
Confirmation totale ou partielle de la décision attaquée	88 536	96 197	102 720	100 819	100 120
Infirmation de la décision attaquée	26 997	30 723	32 303	32 717	32 404
Autres décisions (radiation, désistement, jonction,...)	53 477	60 326	63 731	70 204	70 200
Les tribunaux de grande instance (1)					
Nombre de tribunaux de grande instance	181	181	181	181	181
Affaires nouvelles	488 680	658 042	660 189	676 282	644 939
dont : Droit de la famille	271 958	368 816	374 866	391 307	390 766
Affaires terminées	463 075	610 234	645 319	659 153	642 319
dont : Divorces et séparations de corps prononcés	110 042	121 622	125 991	124 729	123 446
Référés	95 886	120 999	126 501	126 772	122 456
Les tribunaux d'instance (1)					
Nombre de tribunaux d'instance	473	473	473	473	473
Affaires nouvelles	532 790	513 490	483 909	479 760	469 274
dont : droit des contrats	283 126	291 224	273 305	272 239	262 166
Affaires terminées	501 578	505 690	491 021	456 566	449 568
Référés	87 910	89 032	83 962	82 894	81 636
Les tribunaux paritaires des baux ruraux					
Nombre de tribunaux paritaires des baux ruraux	413	413	413	413	413
Affaires nouvelles	4 859	3 663	3 614	3 833	3 689
Affaires terminées	4 576	3 720	3 807	3 580	3 691
Référés	325	216	209	193	231
Les conseils de prud'hommes					
Nombre de conseils de prud'hommes	281	270	270	270	270
Affaires nouvelles	152 955	167 809	157 542	167 894	171 799
Affaires terminées	145 935	168 250	166 593	160 536	167 820
Référés	40 822	51 856	51 384	51 411	50 495
Les tribunaux de commerce					
Nombre de tribunaux de commerce	229	229	229	229	227
Affaires nouvelles	275 651	...	...	...	...
dont : droit des affaires	88 907	...	...	...	...
droit des contrats	113 609	...	...	...	...
Affaires terminées	233 314	254 858	282 070	269 350	248 988
Référés	49 831	55 066	54 158	51 033	45 474

(1) Dans les séries affaires nouvelles et affaires terminées, la comparabilité des années 1994 à 1997 avec l'année 1990 est perturbée par l'instauration du juge de l'exécution et du juge aux affaires familiales.

TABLEAU P.01-4

Affaires civiles nouvelles (1) selon leur nature d'affaire. Procédures au fond - Juridictions de première instance

France entière

Source : Ministère de la Justice (Répertoire général civil)

Unités : Nombre et %

Nature d'affaire	1990	1994	1995	1996	1997
Total des affaires nouvelles (CA,TGI, TI, TPBR, TC, CPH) (2)	1 622 719	1 816 764	1 807 390	1 816 390	1 752 886
Droit des personnes	5,4	6,0	6,3	7,1	7,8
Droit de la famille	21,4	22,6	22,9	23,8	24,6
Droit des affaires	11,6	12,8	13,2	12,8	11,6
Droit des contrats	34,3	30,4	29,7	29,1	27,8
Droit de la responsabilité	3,1	2,7	2,7	2,8	2,8
Droit des biens	2,5	2,6	2,5	2,6	2,7
Droit social	15,0	15,1	14,7	15,1	16,1
Autre et non déterminé	6,7	7,8	8,0	6,7	6,6
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Depuis 1993, affaires terminées pour les tribunaux de commerce.

(2) CA : cour d'appel, TGI : tribunaux de grande instance, TI : tribunaux d'instance, TPBR : tribunaux paritaires des baux ruraux, TC : tribunaux de commerce, CPH : conseils de prud'hommes.

TABLEAU P.01-5

Activité des Parquets et des Officiers du Ministère public (Justice pénale)

France entière

Source : Ministère de la Justice (Cadres du parquet)

Unité : Nombre

	1990	1994	1995	1996	1997
LES PARQUETS					
Nombre de parquets	181	181	181	181	181
Plaintes, dénonciations, procès-verbaux reçus dans l'année	5 244 233	5 399 740	5 191 255	5 185 495	4 936 899
dont : Auteur inconnu	2 200 801	3 187 648	3 016 633	3 188 915	3 088 271
Crimes	12 851	15 128	14 432	15 644	16 962
Délits	4 837 801	5 056 817	4 832 977	4 763 622	4 548 624
Contraventions de 5 ^{ème} classe	393 581	327 795	343 846	406 229	371 313
Plaintes, dénonciations, procès-verbaux classés sans suite	3 748 145	4 195 238	4 079 096	4 024 544	3 902 747
Affaires poursuivies	703 831	612 674	553 731	590 235	602 933
Transmission au juge d'instruction	53 652	49 515	44 554	43 671	43 562
Transmission au juge des enfants	44 749	39 535	39 207	45 276	44 913
Poursuite devant le tribunal correctionnel	447 461	392 838	373 660	372 120	378 411
Poursuite devant le tribunal de police	157 969	130 786	96 310	129 168	136 047
LES OFFICIERS DU MINISTÈRE PUBLIC					
Nombre d'officiers du ministère public	473	473	473	473	473
Plaintes, dénonciations, procès-verbaux reçus dans l'année	13 280 927	14 812 378	14 592 269	12 755 874	13 981 317
Procédure d'amende forfaitaire majorée	11 405 623	13 224 720	13 335 232	11 842 126	13 157 137
Autre procédure	1 875 304	1 587 658	1 257 037	913 748	824 180
Plaintes, dénonciations, procès-verbaux classés sans suite	1 556 044	808 594	2 407 811	1 203 973	1 561 594
Affaires poursuivies	11 121 637	13 312 499	11 111 877	10 541 840	11 365 286
Amende forfaitaire majorée prononcée	9 452 733	12 230 299	10 306 201	9 874 394	10 738 836
Poursuite devant le tribunal de police	1 668 904	1 082 200	805 676	667 446	626 450

TABLEAU P.01-6

Les juges d'instruction (Justice pénale)

France entière

Source : Ministère de la Justice (Répertoire de l'instruction)					Unité : Nombre
	1990	1994	1995	1996	1997
Nombre de juges d'instruction (postes budgétaires)	561	563	569 r	568 r	565
Ensemble des affaires terminées.	50 277	46 626	46 111	44 879	43 675
dont : l'infraction principale est un crime	4 902	6 026	5 551	5 764	6 798
affaires terminées sans mis en examen	9 751	9 655	10 645	9 195	9 323
Nombre de mis en examen dans les affaires terminées.	73 649	68 353	73 684 r	71 143 r	68 593 e
Décision de clôture					
dont : ordonnance de non-lieu	8 186	8 458	8 990 r	9 220 r	9 736 e
transmission à la chambre d'accusation pour majeurs	2 391	2 638	3 301 r	3 245 r	3 431 e
transmission à la chambre d'accusation pour mineurs	156	97	156 r	160 r	148 e
transmission au tribunal correctionnel	50 634	47 293	50 633 r	48 298 r	46 717 e
dessaisissement, jonction.	4 940	3 733	4 131 r	3 276 r	2 988
Mesures de contrôle judiciaire prises dans les affaires terminées durant l'année	19 435	21 165	20 791 r	21 337 r	21 862 e
Mesures de détention provisoire prises dans les affaires terminées durant l'année	29 317	28 746	27 632 r	26 303 r	25 834 e
Durée moyenne de l'instruction des affaires terminées en mois.	11,6	14,6	15,2	15,9	16,3
dont : crime (1)	14,1	16,1	16,4	16,5	16,9
(1) Qualification de l'infraction principale.					

TABLEAU P.01-7

Les tribunaux correctionnels et les tribunaux de police (Justice pénale)

France entière

Sources : Ministère de la Justice (Cadres du Parquet et Casier judiciaire national)

	1990	1994	1995	1996	1997
Les cours d'assises					
Nombre de cours d'assises (r) (1)	99	99	99	99	99
Acquittements	142	134	136	132	138
Cours d'assises pour majeurs	140	123	130	122	130
Cours d'assises pour mineurs	2	11	6	10	8
Condamnations	2 722	2 718	2 777	2 869 r	3 023
Cours d'assises pour majeurs	2 567	2 528	2 619	2 634	2 797
Cours d'assises pour mineurs	155	190	158	185	226
Les tribunaux correctionnels					
Nombre de tribunaux correctionnels (r) (1)	181	181	181	181	181
Mesures de sûreté prononcées :					
Contrôles judiciaires prononcés	6 869	4 392	4 811	3 829	4 187
Mandats de dépôt prononcés	24 207	31 753	27 902	21 826	18 799
Décisions prononcées :					
Relaxes	20 378	18 177	17 854	18 377	21 279
Condamnations	410 134	369 576	313 034	368 307 r	382 606
Les tribunaux de police					
Nombres de tribunaux de police (r) (1)	454	454	454	454	454
Affaires traitées	1 588 882	1 235 833	902 097	798 706	757 735
Contraventions de 1 ^{ère} à 4 ^{ème} classe	1 435 720	1 099 310	802 085	678 983	613 678
Contraventions de 5 ^{ème} classe	153 162	136 523	100 012	119 723	144 057
Mode de jugement :					
Jugements	464 237	362 850	309 316	280 344	293 010
Ordonnances pénales	1 124 645	872 983	592 781	518 362	464 725
Contraventions de 1^{ère} à 4^{ème} classe (décisions prononcées) :					
Relaxes	21 279	40 184	17 752	11 497	12 337
Condamnations	951 839	1 033 407	754 092	435 353	339 686
Contraventions de 5^{ème} classe (décisions prononcées) :					
Relaxes	4 670	4 114	5 278	3 918	4 600
Condamnations	97 255	68 836	26 510	80 505 r	93 964

(1) Non compris les tribunaux des territoires d'outre-mer et collectivités territoriales.

TABLEAU P.01-8

Les condamnations portées au Casier judiciaire national (Justice pénale)

France entière

Source : Ministère de la Justice (Casier judiciaire national)

Unité : Nombre

	1990	1994	(1) 1995	r 1996	p 1997
Condamnations pour crime	2 607	2 609	2 703	2 809	2 981
Condamnations pour délit	469 137	410 077	342 945	413 812	435 173
Condamnations pour contraventions de 5 ^{ème} classe	105 426	74 293	28 495	84 600	99 199
Total des condamnations	577 170	486 979	374 143	501 221	537 353
Nature de l'infraction					
Atteintes à la personne	99 544	86 173	66 649	90 102	99 362
Atteintes aux biens	169 997	140 912	95 456	145 415	153 462
Infractions à la circulation routière et aux transports	163 950	157 215	137 841	167 042	181 433
Infractions à la législation économique et financière	61 083	25 541	16 606	23 429	26 892
Atteintes à l'ordre administratif et judiciaire	16 894	14 841	14 093	16 620	17 070
Atteintes à la sûreté publique	27 655	26 489	16 144	21 845	20 612
Atteintes à la santé	20 945	21 131	20 981	24 315	24 562
Atteintes à l'ordre public général	6 215	5 075	5 359	7 701	8 561
Atteintes à l'environnement	10 501	9 600	1 007	4 739	5 368
Autres infractions	386	2	7	13	31
Nature de la peine					
Peines privatives de liberté	316 567	282 937	240 199	283 720	288 299
Réclusion criminelle	1 852	1 203	1 185	1 227	1 255
Emprisonnement ferme ou assorti du sursis partiel	105 044	106 134	92 198	100 305	97 149
Emprisonnement assorti du sursis total	209 671	175 600	146 816	182 188	189 895
Amende	190 268	137 245	80 030	144 361	162 289
Peine de substitution	37 250	49 383	45 921	52 934	59 903
dont : travail d'intérêt général	5 705	10 638	11 364	11 580	12 503
Mesure éducative	22 527	10 168	4 765	13 340	17 561
Dispense de peine	10 556	7 246	3 228	6 866	9 301
Caractéristiques des condamnés					
Sexe :					
Hommes	505 737	438 410	341 401	452 539	484 584
Femmes	71 433	48 569	32 742	48 682	52 769
Âge :					
Moins de 16 ans	15 678	10 797	3 783	10 280	14 386
De 16 ans à moins de 18 ans	22 829	7 568	6 197	13 726	17 467
De 18 ans à moins de 20 ans	55 243	42 416	22 535	35 112	37 983
De 20 ans à moins de 25 ans	126 934	107 174	81 088	107 766	109 385
De 25 ans à moins de 30 ans	98 577	84 241	66 781	84 965	86 652
De 30 ans à moins de 40 ans	138 140	119 623	97 122	124 191	130 365
De 40 ans à moins de 60 ans	106 924	102 440	85 849	111 694	125 689
60 ans et plus	12 845	12 720	10 788	13 487	15 426
Nationalité :					
Français	458 241	383 126	304 805	400 142	433 336
Étrangers	80 168	74 420	55 965	73 652	74 285
Non déclarée	38 761	29 433	13 373	27 427	29 732

(1) L' amnistie présidentielle de 1995 (loi n° 95-884 du 3 août 1995) a entraîné une baisse importante des condamnations prononcées en 1995.

TABLEAU P.01-9

Protection judiciaire de la jeunesse. Prise en charge éducative

France entière

Source : Ministère de la Justice (Cadres de la protection judiciaire de la jeunesse)

Unité : Nombre

	1990	1994	1995	r 1996	1997
Total des jeunes suivis au 31 décembre sur décisions des juridictions de la jeunesse	122 843	131 086	135 775	140 320	143 677
Mode de prise en charge :					
Secteur public	34 338	30 430	32 325	34 533	35 968
Secteur associatif habilité	88 505	100 656	103 450	105 787	107 709
Régime juridique de prise en charge					
Mineurs en danger	107 458	111 908	114 900	115 675	116 400
Jeunes majeurs	4 232	5 002	5 050	4 975	5 158
Mineurs délinquants	11 153	14 176	15 825	19 670	22 119
Caractéristiques des jeunes pris en charge					
Sexe :					
Garçons	70 205	76 530	79 618	83 791	86 902
Filles	52 638	54 556	56 157	56 529	56 775
Âge :					
Moins de 10 ans	46 077	46 098	46 216	46 294	46 415
De 10 ans à moins de 13 ans	18 426	20 977	21 079	21 645	22 445
De 13 ans à moins de 16 ans	25 476	29 086	31 806	34 407	34 761
De 16 ans à moins de 18 ans	26 368	25 698	27 651	30 624	32 125
De 18 ans à moins de 21 ans	6 496	9 227	9 023	7 350	7 931

TABLEAU P.01-10

L'administration pénitentiaire

Le milieu fermé : la population carcérale

Source : Ministère de la Justice (Rapport annuel de l'Administration pénitentiaire)

Unité : Nombre

	1990	1994	1995	1996	1997
Ensemble de la population incarcérée au 31 décembre (métropole + DOM)	45 420	53 935	55 062	54 269	53 845
Catégorie pénale des personnes incarcérées (métropole + DOM)					
Prévenus	20 580	23 076	21 917	22 521	21 591
Condamnés	24 840	30 859	33 145	31 748	32 254
Sexe (1) :					
Hommes	41 944	49 489	50 525	49 496	48 703
Femmes	1 969	2 134	2 133	2 144	2 041
Âge (1) :					
Moins de 16 ans	24	34	33	72	72
De 16 ans à moins de 18 ans	500	499	481	504	550
De 18 ans à moins de 21 ans	4 433	4 412	4 062	4 202	3 892
De 21 ans à moins de 25 ans	8 912	9 715	9 373	8 628	7 979
De 25 ans à moins de 30 ans	10 396	11 702	11 770	10 965	10 130
De 30 ans à moins de 40 ans	11 992	14 481	15 342	14 928	14 660
De 40 ans à moins de 50 ans	5 483	7 618	7 967	8 171	8 631
De 50 ans à moins de 60 ans	1 744	2 383	2 762	3 112	3 480
60 ans et plus	429	779	868	1 058	1 350
Nationalité (1) :					
Français	30 887	36 644	37 358	36 871	37 563
Étrangers	12 937	14 933	15 253	14 706	13 136
Non déclarée	89	46	47	63	45
Répartition des condamnés selon la nature de l'infraction (1) :					
Atteintes à la personne	7 355	9 465	10 457	10 610	11 363
Homicides volontaires	2 808	2 925	3 038	3 044	3 058
Coups et blessures volontaires, coups à enfants	1 278	1 897	2 028	1 969	2 189
Homicides et blessures involontaires	374	637	774	539	467
Viols, attentats à la pudeur	2 413	3 786	4 418	4 823	5 523
Proxénétisme	482	220	199	235	126
Atteintes aux biens	9 119	10 296	10 890	10 010	9 918
Vols qualifiés	2 299	2 778	2 916	3 203	3 646
Autres vols	5 292	5 936	6 340	5 444	4 820
Escroqueries, abus de confiance, recel, faux et usage de faux	1 528	1 582	1 634	1 363	1 452
Atteintes à la santé publique					
Infractions à la législation sur les stupéfiants	4 211	6 118	6 550	6 150	5 654
Autres infractions	3 319	3 585	3 862	3 504	3 508
Peine prononcée					
Réclusion criminelle	6 248	7 154	6 953	6 569	6 696
5 ans à moins de 10 ans	2 760	2 602	1 770	1 293	1 043
10 ans à moins de 10 ans	3 062	3 885	4 290	4 371	4 667
20 ans à 30 ans	///	171	383	393	451
Perpétuité	426	496	510	512	535
Emprisonnement	17 549	22 012	24 556	23 464	23 479
Moins de 3 mois	1 144				
3 mois à moins de 6 mois	2 500	3 876	4 528	3 589	3 516
6 mois à moins d'1 an	3 178	4 097	4 949	4 300	4 097
1 an à moins de 3 ans	5 794	7 127	7 247	7 102	6 733
3 ans à moins de 5 ans	2 925	3 838	3 987	3 912	3 888
5 ans et plus	2 008	3 074	3 845	4 561	5 245
Contrainte par corps	207	298	250	241	268

(1) Métropole uniquement.

TABLEAU P.01-11

L'Administration pénitentiaire

Le milieu ouvert

Source : Ministère de la Justice (Rapport annuel de l'Administration pénitentiaire)

Unité : Nombre

	1990	1994	1995	1996	1997
La population prise en charge par les CPAL (1)					
Population au 31 décembre	105 814	102 254	105 222	117 061	122 959
Les mesures prises en charge par les CPAL					
Nombre de mesures en cours au 31 décembre	115 672	116 980	118 106	130 345	138 554
dont : sursis avec mise à l'épreuve	82 182	87 776	86 594	96 523	104 482
libérations conditionnelles accordées par le Garde des Sceaux	1 119	652	654	557	553
libérations conditionnelles accordées par le juge de l'application des peines	4 499	4 401	4 435	4 799	4 222
travail d'intérêt général	7 707	18 928	20 903	22 812	23 763
contrôle judiciaire	1 510	2 650	2 807	2 499	2 562
article L51 du code du service national	1 495	1 397	1 203	1 187	874

(1) CPAL = Comités de probation et d'assistance aux libérés.

Finances publiques

- 1.** Méthodologie.
- 2.** Définitions.
- 3.** Sources de documentation.
- 4.** Tableaux.

Liste des tableaux :

1. L'exécution des lois de finances.
2. Dette de l'État.
3. Les prélèvements obligatoires des administrations publiques et des institutions communautaires rapportés au produit intérieur brut total.
4. Les prélèvements obligatoires dans les pays industrialisés.
5. Les dépenses du budget général.
6. Les recettes fiscales du budget général.
7. Impôts directs par nature d'impôt. Versements effectués ou rôles émis.
8. Revenus des personnes physiques. Impôt sur le revenu.
9. Impôt sur les revenus des personnes physiques. Évolution au plan national.
10. Régions : opérations de fonctionnement.
11. Régions : opérations d'investissement.
12. Départements : opérations de fonctionnement.
13. Départements : opérations d'investissement.
14. Communes : opérations de fonctionnement.
15. Communes : opérations d'investissement.

Ce chapitre a été réalisé avec la collaboration de la Direction générale des Impôts, la Direction générale de la Comptabilité publique, la Direction de la Prévision et la Direction du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

1. MÉTHODOLOGIE

L'exécution des lois de finances et la gestion de la trésorerie de l'État

Comptabilité de gestion et comptabilité d'exercice

L'exécution des lois de finances est d'abord examinée ici dans l'optique d'une comptabilité de gestion (comptabilité des opérations exécutées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année étudiée, quel que soit l'exercice budgétaire d'inscription de ces opérations); ainsi se trouvent décrites pour chaque année des opérations relatives à l'exercice courant, à l'exercice précédent (période complémentaire) et à l'exercice suivant (dépenses anticipées). Dans le cadre de chaque gestion annuelle, apparaît un solde de l'exécution des lois de finances (signe moins dans le cas d'un excédent des dépenses sur les recettes, signe plus dans le cas contraire) qui est couvert par les diverses opérations de trésorerie (dettes à moyen ou long terme, bons du Trésor, opérations diverses relatives à la dette publique, opérations avec les correspondants du Trésor et divers tiers, encaisses et effets, bons du Trésor en comptes courants, concours de la Banque de France, etc.).

C'est au contraire dans l'optique de la comptabilité d'exercice que sont analysées en détail les dépenses et les recettes effectuées en exécution de chaque budget annuel.

Les tableaux sont tous tirés de la SROT (situation résumée des opérations du Trésor) établie par la direction de la Comptabilité publique et publiée mensuellement au *Journal officiel*.

L'exécution des budgets 1997 des régions, des départements et des communes

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une différenciation entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : comptabilité administrative de l'ordonnateur, comptabilité financière du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. À la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

À la différence du compte administratif qui se limite à la transcription de la seule exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité en partie double, comprenant des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations concernant l'exploitation (la gestion courante des services).

Y sont inscrits notamment :

1) En produits

— les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'État, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers;

2) En charges

— les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. Il figure, à ce titre, dans la section d'investissement qui inclut également d'autres recettes telles que les subventions et les emprunts.

La section d'investissement retrace toutes les opérations en capital (les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine).

Y figurent :

1) En recettes

— « l'autofinancement brut » dégagé par la section de fonctionnement;

— des recettes constituées pour l'essentiel par des « subventions » et des « emprunts ».

2) En dépenses

— les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations);

— les dépenses indirectes d'investissement (remboursements de la dette en capital, subventions versées...).

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement augmente ou diminue le fonds de roulement selon les résultats de l'année.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre, les flux réels de dépenses et de recettes au cours d'une année.

Les comptes des régions proviennent des comptes définitifs des régions de métropole et d'outre-mer tenus par les comptables du Trésor, payeurs régionaux. Les comptes des départements proviennent des comptes de gestion définitifs des départements de métropole et d'outre-mer tenus par les payeurs départementaux, comptables du Trésor. L'instruction comptable applicable aux régions et aux départements est la M 51. Les comptes des communes proviennent des comptes de gestion définitifs des communes de métropole et d'outre-mer tenus par les comptables du Trésor, trésoriers municipaux. L'instruction comptable applicable aux communes est, depuis 1997, la M 14, qui tend à se rapprocher du Plan Comptable Général.

Impôts directs

Les impôts directs sont divisés en deux groupes :

— les impôts directs perçus au profit du budget général, qui comprennent les impôts établis par voie de rôles (impôt sur le revenu principalement) et d'autres impôts versés spontanément, comme l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires;

— les impôts directs locaux perçus au profit des régions, des départements, des communes et de divers établissements ou fonds, qui sont établis par voie de rôles et qui comprennent les taxes foncières, la taxe d'habitation, la taxe professionnelle et diverses taxes annexes.

2. DÉFINITIONS

Autofinancement brut

L'autofinancement brut est égal à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce solde comprend en conséquence les dotations pour amortissements et provisions et le prélèvement sur la section de fonctionnement mais non les travaux réalisés par la collectivité pour elle-même. Il constitue la capacité d'autofinancement des investissements, capacité qui a pu n'être que partiellement utilisée au cours de l'exercice.

Budget par nature des charges

La présentation par nature des charges du budget général est établie à partir de la présentation administrative du budget de l'État. Elle distingue pour les dépenses de fonctionnement des services : les dépenses de rémunérations et celles de matériel. En ce qui concerne les dépenses d'intervention, on a les interventions sociales (concours à divers régimes de sécurité sociale, allocations aux adultes handicapés, fonds national de solidarité, anciens combattants), économiques (emploi, logement, subventions à la SNCF) et diverses (subventions aux collectivités locales, actions culturelles et éducatives, formation professionnelle).

Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES)

Établissement public créé en 1996 dans le cadre de la réforme de la protection sociale, il est destiné, en particulier, à recueillir le prélèvement de 0,5 % sur l'ensemble des revenus appelé au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Collectivités locales (régime administratif)

On désigne par collectivités territoriales, les régions, les départements et les communes. En 1982, le régime administratif des collectivités locales a été modifié par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui

supprime toute forme de tutelle a priori, sur les décisions des collectivités locales.

Le statut particulier de la Corse a été renforcé par la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 qui lui confère d'importantes compétences nouvelles et des ressources fiscales indirectes étrangères à celles des régions du continent. La Corse n'est plus juridiquement une région au sens de collectivité locale, mais une collectivité territoriale à statut unique.

La région Île-de-France comporte également des spécificités budgétaires en ce sens que la région a succédé au District de la Région parisienne.

Comptes spéciaux du Trésor

Comptes distincts du budget général, retraçant des dépenses et des recettes de l'État entre lesquelles on veut établir un lien, soit que l'on veuille affecter certaines recettes à la couverture de certaines dépenses (comptes d'affectation spéciale), soit que l'on veuille faire apparaître une sorte de bilan entre des opérations qui sont en étroite corrélation (comptes de prêts par exemple).

Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)

En vigueur depuis le 1^{er} février 1996 pour une durée de dix huit ans, les recettes de cet impôt servent à rembourser progressivement la dette de la Sécurité sociale. Son taux est de 0,5 %. Il concerne :

- la totalité des revenus d'activité;
- la quasi-totalité des revenus de remplacement (allocations chômage, retraites, allocations logement, indemnités de licenciement,...) à l'exception des minima sociaux (RMI), minimum vieillesse et des prestations familiales (en 1996 seulement);
- la quasi-totalité des revenus de placement (y compris ceux de l'épargne logement), à l'exception des revenus des livrets A et assimilés.

Contribution sociale généralisée (CSG)

Instituée par la loi de finances pour 1991, elle est destinée à financer les régimes de protection sociale. Elle porte sur les revenus d'activité et de remplacement, sur les revenus de capitaux mobiliers soumis au prélèvement libératoire et sur les revenus du patrimoine. Son taux de 1,1 % a été relevé à 2,4 % au 1^{er} juillet 1993, à 3,4 % au 1^{er} janvier 1997 et à 7,5 % depuis 1998 (le taux des cotisations sociales des salariés passe en contrepartie de 5,5 % à 0,75%).

Dépenses de fonctionnement

Elles comprennent les dépenses de personnel, l'achat de fournitures indispensables, les frais financiers.

Dépenses d'investissement (dépenses en capital)

Elles comprennent essentiellement les achats de matériels et de mobiliers, les bâtiments, les travaux ainsi que le remboursement de la dette.

Dépenses ordinaires

Ce sont les dépenses de fonctionnement et d'intervention.

Dette de l'État

Ensemble des dettes de l'État résultant des emprunts que ce dernier a émis ou garantis (cf. tableau P.02-2).

Par ailleurs, le traité de Maastricht, entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993, a défini cinq critères de convergence que les États membres doivent respecter pour passer à la monnaie unique, l'Euro. Deux critères sont relatifs à la maîtrise des déficits publics : le déficit des finances publiques ne devra pas dépasser 3 % du PIB pour l'ensemble des administrations publiques et la dette publique devra être limitée à 60 % maximum du PIB (cf. tableau G01-15).

Dotation générale de décentralisation (DGD)

L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources.

La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'État et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation.

Dotation globale d'équipement (DGE)

La dotation globale d'équipement a été créée par l'article 103 de la loi du 2 mars 1982.

Ce versement libre d'emploi est effectué chaque année par l'État aux communes, départements, et à leurs regroupements, ainsi qu'à la région Île-de-France qui bénéficie d'une dotation pour les lycées en agglomérations nouvelles.

Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)

À compter du 1^{er} janvier 1986, les dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors dépenses pédagogiques et de personnel restant de la compétence de l'État) des établissements scolaires du second degré sont prises en charge par la région pour les lycées et établissements de niveau équivalent, par le département pour les collèges.

Si le transfert de compétences en matière de fonctionnement est financé dans le cadre de la DGD versée aux collectivités locales, en matière d'investissement il entraîne, conformément aux articles 16 et 17 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée, la création :

— d'une dotation régionale d'équipement scolaire attribuée aux régions en fonction de critères objectifs reflétant la capacité d'accueil des établissements (lycées) et l'évolution de la population scolarisable;

— d'une dotation départementale d'équipement des collèges attribuée aux départements à partir d'enveloppes régionales définies selon les mêmes critères que ci-dessus (appliqués aux collèges), par l'intermédiaire de la conférence des présidents de conseils généraux ou, à défaut d'accord, par le préfet de région.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux organismes territoriaux pour la première fois en 1979.

Son montant est prélevé avec une garantie de progression minimale sur les recettes de TVA, selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

Elle n'est pas versée aux régions sauf pour la région Île-de-France du fait de ses spécificités statutaire et budgétaire.

Emprunts

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus de deux ans contractés pendant l'exercice pour les départements et les régions et à plus d'un an pour les communes.

Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet le remboursement par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'État.

Impôts directs et indirects

Distinction traditionnelle qui classe les impôts selon qu'ils sont supportés par les agents qui les paient (impôt sur le revenu) ou au contraire répercutés par ceux-ci dans les prix des produits qu'ils vendent et finalement supportés par le consommateur final (TVA).

Intérêts des emprunts

Ce sont les intérêts de la dette à long terme et ceux de la dette à moins de deux ans (départements et régions) et à moins d'un an (communes), qui font partie, non des capitaux permanents, mais des opérations de trésorerie et qui peut également donner lieu à des paiements d'intérêts.

Loi de finances

● Initiale. Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État.

● Rectificative (appelée aussi « collectif »). Loi modifiant en cours d'exercice les dispositions de la loi de finances initiale de l'année.

● De règlement. Loi constatant les résultats financiers de chaque année civile et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances de l'année, complétée, le cas échéant, par des lois de finances rectificatives.

Opérations

À caractère définitif. Opérations effectuées sans espoir de récupération des sommes en jeu. Exemple : paiement de traitement ou de pension, investissement routier, etc.

À caractère temporaire. Prêt, avance et toute opération analogue pour laquelle la dépense pourra être récupérée à terme par remboursement.

Prélèvements obligatoires

C'est l'ensemble des impôts et des cotisations sociales effectives perçus par les administrations publiques et l'Union Européenne. Le taux des prélèvements obligatoires est le rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

3. SOURCES DE DOCUMENTATION

Organismes :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :
 - Direction générale des Impôts.
 - Direction générale de la Comptabilité publique.
 - Direction générale de l'INSEE.
 - Direction du Trésor.

Publications :

Notes bleues de Bercy, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie;

Rapport du conseil des Impôts (annuel);

Annuaire statistique de la Direction générale des Impôts, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie;

Collection « *Secteur public local* », ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie », direction générale de la Comptabilité publique :

« *Les comptes des communes 1997* »;

« *Les comptes des départements 1997* »;

« *Les comptes des régions 1997* »;

« *Les comptes des collectivités locales* », août 1999, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, direction de la Comptabilité publique.



TABLEAU P.02-1

L'exécution des lois de finances (1)

Source : Lois de règlement et CGAF pour 1998. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Unité : Million de francs

	1985	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
OPÉRATIONS DÉFINITIVES :									
Budget général :									
Dépenses	1 058 790	1 281 924	1 425 155	1 502 845	1 552 548	1 596 764	1 642 041	1 655 436	1 674 252
Recettes	904 286	1 185 523	1 218 250	1 209 285	1 277 021	1 292 762	1 345 393	1 386 210	1 421 920
Solde	- 154 504	- 96 401	- 206 905	- 293 560	- 275 527	- 304 002	- 296 648	- 269 226	- 252 332
Comptes d'affectation spéciale (opérations définitives) :									
Dépenses	11 025	13 116	15 010	44 835	29 001	40 103	34 137	87 277	83 646
Recettes	11 438	14 404	15 460	45 578	28 640	42 197	36 009	89 255	87 283
Solde	413	1 288	450	743	- 361	2 094	1 873	1 978	3 637
Ensemble des opérations définitives									
Dépenses	1 069 815	1 295 040	1 440 165	1 547 680	1 581 549	1 636 867	1 676 178	1 742 713	1 757 898
Recettes	915 724	1 199 927	1 233 710	1 254 863	1 305 661	1 334 959	1 381 402	1 475 465	1 509 203
Solde	- 154 091	- 95 113	- 206 455	- 292 817	- 275 888	- 301 908	- 294 776	- 267 248	- 248 695
OPÉRATIONS TEMPORAIRES									
Solde	- 5 320	- 2 618	- 15 598	- 22 933	- 23 719	- 20 773	295	336	846
Solde général d'exécution (hors FMI)	- 159 411	- 97 731	- 222 053	- 315 750	- 299 607	- 322 681	- 294 481	- 266 911	- 247 849
Solde général d'exécution (hors FMI et hors Fonds de stabilisation des changes)	- 153 285	- 93 151	- 226 310	- 315 649	- 299 083	- 322 956	- 295 421	- 267 711	- 247 516

(1) Hors FMI, remboursements et dégrèvements fiscaux 1998 : 316 938 millions de francs.

TABLEAU P.02-2

Dettes de l'État

Situation en fin d'année

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Direction du Trésor

Unité : Milliard de francs

	1985	1990	r 1993	r 1994	r 1995	r 1996	1997	1998
Dettes négociables	703,0	1 367,6	2 146,2	2 496,7	2 847,1	3 132,7	3 381,5	3 680,5
Dettes à long terme	366,0	817,7	1 364,2	1 570,4	1 786,1	2 041,5	2 172,6	2 388,8
dont : Obligations assimilables du Trésor (OAT)	72,0	662,0	1 226,9	1 439,9	1 663,8	2 008,9	2 162,5	...
dont : Dette extérieure	0,1	0,2	—	—	—	—	—	—
Bons du Trésor à court et moyen terme	337,0	549,9	782,0	926,3	1 061,0	1 091,2	1 208,9	1 291,7
dont : Bons du Trésor en comptes courants à moyen terme (BTAN à 2 et 5 ans)	—	406,6	593,1	686,6	766,4	820,6	938,4	982,1
Dettes non négociables	364,6	414,8	328,2	425,2	426,0	431,1	413,7	347,3
Engagements de l'État et dette d'organismes supprimés prise en charge par l'État	44,5	79,6	77,6	74,7	68,2	54,7	37,0	28,1
Bons du trésor sur formules	36,2	30,3	15,2	12,6	10,2	9,6	14,0	15,2
Bons souscrits par des organismes internationaux	36,9	38,2	57,9	62,6	59,0	57,1	56,4	40,8
Dépôts des correspondants du Trésor	274,4	323,3	324,8	362,7	382,6	395,3	414,4	451,2
Situation nette du Trésor à la Banque de France	- 55,1	- 73,9	- 161,7	- 101,5	- 108,5	- 100,3	- 123,6	- 212,8
Divers	27,7	17,3	14,4	14,1	14,6	14,0	15,4	15,8
Total de la dette de l'État	1 067,6	1 782,4	2 474,4	2 921,9	3 273,2	3 563,9	3 795,2	4 027,8

TABLEAU P.02-3

Prélèvements obligatoires des administrations publiques et des institutions communautaires
rapportés au produit intérieur brut total

Sources : INSEE, Comptes de la Nation - base 1995
Années 1999 et 2000 : Rapport économique, social et financier PLF 2000

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
État	16,7	16,4	16,5	16,6	17,2	17,3	17,2	17,5	16,9
Dont : Cotisations sociales	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Organismes divers d'administration centrale	0,4	0,4	0,4	0,4	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Dont : CRDS	///	///	///	///	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Administrations publiques locales	5,0	5,3	5,4	5,5	5,7	5,7	5,8	5,5	5,3
Administrations de sécurité sociale	19,6	20,0	20,3	20,3	20,5	20,4	20,6	20,9	21,3
Dont : Cotisations sociales	18,6	18,7	18,4	18,3	18,4	17,7	15,9	16,1	15,9
Institutions européennes	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
Total	42,7	42,9	43,4	43,7	44,8	44,9	44,9	45,3	44,8

TABLEAU P.02-4

Les prélèvements obligatoires dans les pays industrialisés

Source : Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE

	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	p 1997
Allemagne (1)	38,1	36,7	38,2	39,0	39,0	39,2	39,2	38,1	37,5
Belgique	48,1	44,0	44,1	44,3	44,9	46,0	46,0	46,0	46,5
Danemark	49,0	48,7	48,8	49,2	50,4	51,9	51,4	52,2	...
Espagne	28,8	34,2	34,5	35,6	34,7	34,7	34,0	33,7	35,3
France	44,5	43,7	43,9	43,7	43,9	44,1	44,5	45,7	46,1
Grèce	35,1	37,1	37,6	39,0	39,5	40,2	40,8	40,6	...
Irlande	36,1	34,8	35,2	35,4	35,4	36,1	33,8	33,7	34,8
Italie	34,5	39,2	39,7	42,1	43,8	41,7	41,3	43,2	44,9
Luxembourg	47,4	43,4	42,6	41,8	43,9	44,3	44,1	44,7	45,6
Pays-Bas	44,1	44,6	47,2	46,8	47,5	44,7	43,8	43,3	43,4
Portugal	31,6	30,9	32,2	34,4	32,4	33,8	34,9	34,9	34,5
Royaume-Uni	37,9	36,5	35,6	35,1	33,5	34,5	35,6	36,0	35,3
Suède	50,0	55,6	53,7	51,0	50,1	50,8	49,5	52,0	53,3
États-Unis	28,7	26,7	26,8	26,7	27,0	27,5	27,9	28,5	...
Japon	27,6	31,3	30,8	29,2	29,1	27,8	28,5	28,4	...
Moyenne UE 15	39,6	41,0	41,4	41,8	41,9	42,2	41,8	42,4	...
Ensemble OCDE	36,9	36,1	36,6	36,9	37,3	37,5	37,3	37,7	...

(1) Allemagne réunifiée à partir de 1991.

TABLEAU P.02-5

Les dépenses du budget général (y compris Fonds de stabilisation des changes)

Source : Lois de règlement

Unité : Million de francs courants

	1985	1990	1992	1993	1994	1995	r 1996	1997	1998
Dépenses ordinaires :									
Dettes publiques	98 390	150 938	188 552	209 706	216 791	247 880	244 681	249 890	255 434
Pouvoirs publics	2 587	3 492	3 606	3 779	3 826	3 963	4 196	4 302	4 460
Rémunérations et charges sociales	274 120	339 738	372 143	393 394	409 914	424 049	436 853	446 851	461 282
dont : civiles	220 042	277 110	304 601	321 951	335 301	346 951	359 146	367 850	377 349
Pensions	96 300	123 184	136 831	144 874	150 033	158 052	164 920	170 757	177 685
Subventions de fonctionnement	31 044	34 777	42 258	44 668	46 938	48 779	50 530	51 912	57 850
Matériel, entretien et charges diverses de fonctionnement	50 128	68 030	74 719	75 112	76 511	73 886	75 268	70 995	70 207
Interventions économiques	123 893	111 339	125 148	133 230	158 607	170 029	175 517	179 639	172 891
Interventions sociales	163 905	164 852	173 668	185 125	182 014	178 715	182 223	187 563	184 779
Autres interventions	67 387	96 510	110 621	114 495	114 546	115 015	121 308	118 036	123 283
Total des dépenses ordinaires	907 754	1 092 860	1 227 546	1 304 383	1 359 181	1 420 368	1 455 496	1 479 946	1 507 871
Dépenses en capital :									
Investissements civils directs	31 043	35 616	26 941	28 184	25 453	24 863	28 968	25 396	24 631
Subventions d'investissements civils	53 552	57 972	76 781	81 609	79 438	76 804	79 579	74 101	72 817
Réparations des dommages de guerre	11	2	2	3	1	—	—	—	—
Équipement militaire	66 430	95 474	93 885	88 866	88 476	74 729	77 998	75 993	68 935
Total des dépenses en capital	151 036	189 064	197 609	198 462	193 368	176 396	186 545	175 490	166 382
Total du budget général (dette brute)	1 058 790	1 281 924	1 425 155	1 502 845	1 552 549	1 596 764	1 642 041	1 655 436	1 674 252

TABLEAU P.02-6

Les recettes fiscales du budget général

Source : Lois de règlement

Unité : Million de francs

	1985	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Impôts directs									
Impôt sur le revenu	211 248	263 004	307 138	309 770	295 628	297 069	314 136	293 447	303 969
Autres impôts perçus par voie de rôles	18 206	22 936	31 421	35 011	42 581	51 406	37 940	49 055	51 882
Impôt sur les sociétés	87 579	166 545	135 844	127 229	134 410	150 856	171 700	201 956	225 975
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	34 068	31 504	22 661	20 726	16 564	14 903	16 315	15 955	13 330
Taxes sur les salaires	24 815	33 040	37 110	39 285	40 788	44 435	44 155	45 895	46 806
Autres impôts directs	12 918	14 778	14 946	14 731	15 591	17 105	19 279	20 375	22 733
Total	388 834	531 807	549 120	546 752	545 562	575 774	603 525	626 683	664 695
Impôts indirects									
Enregistrement, timbre et bourse	51 135	77 627	78 537	78 544	80 654	80 095	85 443	94 799	93 094
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	83 177	114 824	118 905	126 425	141 143	143 337	148 384	150 753	153 922
Autres produits des douanes	11 016	11 709	11 588	11 697	11 174	11 462	10 122	11 264	10 678
Taxe sur la valeur ajoutée	452 819	625 411	654 338	622 254	645 496	669 217	728 244	755 403	807 501
Droits de consommation sur les tabacs	14 832	19 334	26 132	27 736	38 306	41 239	41 975	40 733	36 724
Autres droits indirects	12 745	14 334	15 105	16 224	2 911	2 741	2 432	2 561	2 629
Total	625 724	863 239	904 605	882 880	919 684	948 091	1 016 600	1 055 512	1 104 548
Total des recettes fiscales brutes	1 014 558	1 395 046	1 453 725	1 429 632	1 465 246	1 523 865	1 620 125	1 682 195	1 769 243
Remboursement et dégrèvements fiscaux	— 98 780	— 189 440	— 238 116	— 220 528	— 210 812	— 222 184	— 260 547	— 265 595	— 316 938
Total des recettes fiscales nettes	915 778	1 205 606	1 215 609	1 209 104	1 254 434	1 301 681	1 359 578	1 416 600	1 452 305

TABLEAU P.02-7

Impôts directs par nature d'impôts. Versements effectués ou rôles émis

France entière

Source : Direction générale des impôts

Unité : Million de francs

	1990	1995	1996	1997	1998
IMPÔTS DIRECTS D'ÉTAT					
Impôt sur le revenu	280 306	297 387	306 077	285 282	298 537
Rôles établis au titre de l'année précédente	257 701	276 243	283 910	264 592	279 938
Rôles établis au titre des années antérieures	22 605	20 902	21 917	20 468	18 389
Retenue à la source sur indemnités des élus locaux	—	242	250	222	210
Impôt sur les sociétés	179 060	170 984	194 285	225 507	252 146
Impôts divers	34 318	51 795	54 358	62 729	64 215
Taxe sur les salaires (taux normaux et majorés)	33 064	44 787	44 540	46 401	47 347
Autres impôts (1)	1 254	7 008	9 818	16 328	16 868
Produits divers du budget (2)	780	553	591	749	1 388
Total des impôts directs d'État	494 464	520 719	555 311	574 267	616 286
IMPÔTS DIRECTS LOCAUX					
Taxes principales (3)	188 096	276 017	295 686	309 663	322 582
Taxe foncière sur les propriétés bâties	45 945	71 184	77 127	81 157	85 181
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7 697	5 666	5 212	5 245	5 274
Taxe d'habitation	47 343	60 479	64 746	67 512	70 021
Taxe professionnelle	87 111	138 688	148 601	155 749	162 106
Taxes additionnelles et redevances perçues au profit des départements, des communes, groupements de communes ou de divers établissements ou fonds (3)	20 628	27 481	29 265	30 903	32 132
Sommes revenant à l'État sur les impôts directs locaux	14 559	23 854	25 602	26 898	28 042
Total des impôts directs locaux	223 283	327 352	350 553	367 464	382 756
Total impôts directs	717 747	848 071	905 864	941 731	999 042

(1) Y compris les impositions de La Poste et de France Télécom à compter de 1994 et la contribution au financement des aides à la pierre en 1997.

(2) Y compris les sommes revenant à l'État sur les prélèvements sociaux et les contributions sociales.

(3) Non compris les sommes revenant à l'État.

TABLEAU P.02-8

Revenus des personnes physiques. Impôt sur le revenu Répartition par tranche d'imposition

Année 1996 (1)

Source : Direction générale des Impôts

Unité : Million de francs

Tranches de revenu net imposable (en F)	Total des revenus déclarés		Charges déclarées (2)		Revenus nets imposables		Nombre de contribuables	
	Imposables	Non imposables	Imposables	Non imposables	Imposables	Non imposables	Imposables	Non imposables
0 à 40 009	7 111	314 559	277	5 595	1 201	187 017	63 160	9 497 119
4 0010 à 50 009	49 391	132 579	686	2 081	32 619	85 418	699 521	1 925 021
50 010 à 60 009	93 266	101 832	1 292	1 721	63 260	68 370	1 143 833	1 242 860
60 010 à 70 009	123 261	106 328	1 780	1 575	83 990	71 837	1 292 793	1 108 601
70 010 à 80 009	145 788	77 262	2 148	1 040	99 628	52 689	1 329 047	705 034
80 010 à 90 009	151 605	59 264	2 254	691	103 894	40 811	1 223 927	482 321
90 010 à 100 009	127 082	41 105	2 081	413	88 173	28 617	928 081	302 347
100 010 à 125 009	381 861	66 559	5 240	522	267 893	46 692	2 395 304	421 209
125 010 à 150 009	341 200	30 526	4 350	204	239 530	21 498	1 750 494	158 839
150 010 à 200 009	510 748	19 081	6 116	142	359 797	13 608	2 092 251	81 059
200 010 à 250 009	307 874	5 441	3 417	45	217 802	3 951	981 219	17 984
250 010 à 500 009	495 184	4 004	5 015	32	349 074	2 913	1 071 983	9 622
Plus de 500 009	273 647	303	2 400	3	184 260	245	209 569	379
Total	3 008 018	958 843	37 056	14 064	2 091 121	623 666	15 181 182	15 952 395

(1) Situation des rôles émis au 31 décembre de l'année n+2.

(2) Charges déductibles du revenu, non compris les déficits antérieurs reportables.

TABLEAU P.02-9

Impôt sur les revenus des personnes physiques. Évolution au plan national

Source : Direction générale des Impôts

Unité : Million de francs

Année des revenus (1)	1990	1993	1994	1995	1996
Revenus nets imposables :					
imposables	1 767 665	1 956 012	1 998 302	2 081 154	2 091 121
non imposables	483 177	532 973	545 998	546 349	623 666
Nombre de contribuables :					
imposables	14 296 524	14 907 267	14 990 137	15 474 244	15 181 182
non imposables	13 732 940	14 650 903	15 048 099	15 110 886	15 952 395
Montant de l'impôt net	277 332	270 532	272 536	280 785	259 615

(1) Les chiffres correspondent à la situation des rôles émis au 31 décembre de l'année n+2.

TABLEAU P.02-10

Régions : opérations de fonctionnement

Source : Direction de la Comptabilité publique

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997
Charges					
Achats et charges externes	1 547	1 699	1 763	1 953	2 381
Frais de personnel	1 375	1 504	1 745	1 923	2 077
Impôts et taxes, reversements et restitutions	176	180	35	36	32
Transferts versés (1)	14 607	15 995	18 840	20 892	23 731
Charges financières	3 967	4 190	4 194	4 333	3 956
dont : intérêts des emprunts	3 675	3 633	3 692	3 610	3 223
Autres charges diverses	686	716	827	970	1 047
Total des charges	22 359	24 283	27 404	30 106	33 224
Autofinancement brut	20 395	24 006	23 829	26 000	27 336
Produits					
Transferts reçus (2)	10 484	11 485	13 035	15 088	17 877
dont : participations de l'État hors DGF-DGD	3 616	4 423	5 767	7 138	8 806
DGF-DGD	5 944	6 218	6 250	6 642	7 269
Impôts et taxes	31 374	35 986	37 573	39 955	41 598
dont : impôts locaux	17 442	20 285	21 754	23 431	24 146
attribution fiscales, péréquations et compensations, autres impôts et taxes	13 931	15 701	15 819	16 524 r	17 452
Ventes, prestations et autres produits	6	9	9	11	11
Autres produits courants non financiers	267	390	256	568	607
Produits courants financiers	524	400	309	428	388
Produits exceptionnels	100	20	52	55	79
Total des produits	42 754	48 289	51 234	56 106	60 560

(1) Participations et contingents et autres transferts versés.

(2) Dotations de l'État y. compris la dotation générale de décentralisation, les subventions et participations reçues, les recouvrements de prestations et traitements.

TABLEAU P.02-11

Régions : opérations d'investissement

Source : Direction de la Comptabilité publique

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997
Dépenses					
Dépenses d'investissement direct	15 330	15 815	14 278	15 666	15 981
Dépenses définitives d'investissement	34 503	35 536	33 817	35 809	37 011
Dépenses totales d'investissement	40 253	42 354	40 697	43 690	45 021
Variation du fonds de roulement	599	367	— 436	1 176	— 452
Recettes					
Recettes définitives d'investissement	8 785	7 710	7 525	8 008	7 910
dont : fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	2 115	2 328	2 230	2 251	2 060
dotations régionales d'équipement scolaire	3 008	2 787	3 114	3 107	3 179
subventions et participations d'équipement reçues	1 889	1 635	1 426	1 554	1 540
Recettes réelles d'investissement	20 456	18 715	16 432	18 867	17 233
Autofinancement brut	20 395	24 006	23 829	26 000	27 336
Recettes totales d'investissement	40 852	42 721	40 261	44 866	44 569

TABLEAU P.02-12

Départements : opérations de fonctionnement

Source : Direction de la Comptabilité publique

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997
Charges					
Achats et charges externes	59 435	62 998	65 180	69 301	72 186
Frais de personnel	18 681	19 543	21 263	22 321	23 207
Impôts et taxes, reversements et restitutions	487	532	548	1 048	1 266
Transferts versés (1)	39 847	41 868	43 143	43 720	43 701
Charges financières	9 984	10 173	9 647	9 652	8 369
dont : intérêts des emprunts	9 709	9 623	9 380	9 272	7 842
Charges exceptionnelles	2 300	2 494	2 429	2 615	2 695
Charges à déduire	- 44	- 31	- 70	- 68	- 74
Total des charges	130 690	137 577	142 140	148 591	151 350
Autofinancement brut	30 566	32 211	33 569	35 570	41 355
Produits					
Ventes, prestations et autres produits	656	737	663	656	524
Transferts reçus (2)	50 873	52 789	54 449	56 494	57 440
dont : dotations de l'État hors DGD et DDFP	14 846	15 186	15 407	16 173	16 443
Impôts et taxes	106 792	113 570	117 792	124 199	131 793
dont : impôts locaux	66 785	71 871	75 969	81 075	85 420
attributions fiscales, péréquations et compensations, autres impôts et taxes	40 007	41 700	41 823	43 123	46 373
Autres produits courants non financiers	1 658	1 697	1 845	1 792	1 870
Produits courants financiers	795	628	629	679	538
Produits exceptionnels	482	356	330	342	543
Total des produits	161 256	169 788	175 709	184 161	192 708

(1) Participations et contingents et autres transferts versés.

(2) Dotation globale de fonctionnement y compris la dotation générale de décentralisation, subventions et participations reçues, recouvrements divers.

TABLEAU P.02-13

Départements : opérations d'investissement

Source : Direction de la Comptabilité publique

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997
Dépenses					
Dépenses d'investissement direct	34 409	33 669	33 263	30 981	31 421
Dépenses définitives d'investissement	58 411	57 461	56 077	53 393	53 314
Dépenses totales d'investissement	76 686	82 809	77 681	79 641	81 741
Variation du fonds de roulement	518	1 570	- 97	830	1 810
Recettes					
Recettes définitives d'investissement	15 365	15 498	14 996	14 425	15 292
dont : fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	5 036	5 088	4 919	4 703	4 612
dotation globale d'équipement	2 229	2 162	2 131	2 128	2 345
dotation départementale d'équipement des collèges	1 340	1 294	1 465	1 468	1 541
subventions et participations d'équipement reçues	5 639	5 616	5 450	4 915	5 206
Recettes réelles d'investissement	46 638	52 168	44 016	44 901	42 195
Autofinancement brut	30 566	32 211	33 569	35 570	41 355
Recettes totales d'investissement	77 204	84 379	77 585	80 471	83 550

TABLEAU P.02-14

Communes : opérations de fonctionnement (1)

Source : Direction de la Comptabilité publique

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	r 1996	1997
Charges					
Achats et charges externes	66 447	66 256	68 428	72 343	75 035
Frais de personnel	116 175	120 224	129 637	134 446	140 380
Impôts et taxes, reversements et restitutions	2 647	3 284	3 366	3 473	3 228
Transferts versés (2)	54 658	60 401	62 398	65 317	66 491
Charges financières	31 989	30 043	27 891	27 763	25 265
Charges exceptionnelles	3 068	3 872	3 599	4 314	3 190
Charges à déduire	- 1 578	- 1 636	- 1 704	- 1 523	- 1 447
Total des charges	273 465	282 443	293 616	306 133	312 141
Autofinancement brut	42 797	45 284	44 043	49 643	55 834
Produits					
Ventes, prestations et autres produits	33 533	35 537	36 121	36 372	35 171
Transferts reçus (3)	94 721	95 196	96 255	101 162	103 995
dont : dotations de l'État hors DGD	76 975	79 585	79 766	83 558	82 995
Impôts et taxes	184 813	195 072	203 254	215 562	226 016
dont : impôts locaux	139 916	149 087	153 390	163 378	171 389
attributions fiscales, péréquations et compensations, impôts indirects et autres taxes	44 897	45 960	49 818	52 184	54 627
Produits courants financiers	2 168	1 342	1 116	1 052	993
Produits exceptionnels	1 027	1 291	913	1 628	1 799
Total des produits	316 262	327 728	337 659	355 776	367 975

(1) Les données comptables de 1997 relevant de la nomenclature comptable M14 ont été converties selon une optique qui soit la plus proche possible des nomenclatures comptables M11/M12.
(2) Participations et contingents et autres transferts versés.
(3) Dotations de l'État y compris la dotation générale de décentralisation, subventions et participations reçues, recouvrements de prestations et traitements.

TABLEAU P.02-15

Communes : opérations d'investissement

Source : Direction de la Comptabilité publique

Unité : Million de francs

	1993	1994	1995	1996	1997 (1)
Dépenses					
Dépenses d'investissement direct	92 044	91 316	88 445	76 891	78 285
Dépenses définitives d'investissement	99 972	100 904	96 122	85 517	84 276
Dépenses totales d'investissement	139 302	150 526	140 403	135 691	135 213
Variation du fonds de roulement	846	5 024	- 5 005	3 845 r	3 274
Recettes					
Recettes définitives d'investissement	48 878	47 984	43 882	40 814	38 200
dont : fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	12 480	12 335	11 581	11 540	10 891
dotation globale d'équipement	2 524	2 257	2 232	1 759	1 387
subventions et participations d'équipement reçues	20 242	19 167	17 795	16 449	16 585
Recettes réelles d'investissement	97 351	110 265	91 355	89 893	82 654
Autofinancement brut	42 797	45 284	44 043	49 643 r	55 834
Recettes totales d'investissement	140 148	155 550	135 398	139 536 r	138 488

(1) Les données comptables de 1997 relevant de la nomenclature comptable M14 ont été converties selon une optique qui soit la plus proche possible des nomenclatures comptables M11/M12.

INDEX ALPHABÉTIQUE

(Avec numéro du chapitre et des tableaux correspondants)

A

ABATTAGE (Bétail et volailles)	I04, 2, 3
ACCIDENTS	
Avion	L05 11
Chemin de fer	L01 7
Industriels	A02 16
Mer	L04 9
RATP	L01 9
Route	L02 11, 12
ACCIDENTS DU TRAVAIL	C02 9 à 11
Prestations versées	C04 3, 4
ACCROISSEMENT NATUREL	B02 2
ACCUEIL (Jeunes enfants)	D03 10
ACIER	K14 1 à 3
ACTIFS	
Agricoles	I01 4
Financiers	N01 14
Monétaires	N01 8
Population	C01 1, 8 et 20
ACTIONS (Voir aussi OBLIGATIONS)	N02 1 à 5
Cours	N02 5, 6
Émission	N02 1, 2
Taux de rendement	N02 5
ACTIVITÉ	
Culturelles, récréatives, sportives (effectifs)	M03 1 à 4
Entreprises	G02 3 à 7
Officiers du Ministère public (nombre)	P01 5
Parquets (Nombre)	P01 5
Taux d' —	C01 2, 21
ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	P01 10 et 11
AÉRONAUTIQUE	K07 6, 7
AÉRONEF	L05 4
AÉROPORT	L05 8 à 10
AFFAIRES CIVILES TERMINÉES (Nombres)	P01 4
ÂGE	
Moyen des mères	B02 5, 8
Population par —	B01 1 à 3, 5 à 9, 11 à 13
AGENCES DE VOYAGE	
Données des entreprises	E03 1
Effectifs	M03 1 à 4
AGENTS DE L'ÉTAT	
Effectifs	C01 13 à 16
Rémunération (Taux de —)	C03 15, 17 à 19
AGGLOMÉRATION	A01 7, 8
AGRÉGATS	
Comptabilité nationale	G01 et G03
Par habitant	G01 8
De monnaie	N01 5, 12, 13
De placement	N01 12, 13
Des secteurs institutionnels	G01 7
en SPA (standard de pouvoir d'achat)	G01 12
AGRICULTURE	I01
Commerce extérieur	I01 22
Comptes de la branche	I01 23, 24
Indices de prix agricoles	H03 1 à 3
AGRO-ALIMENTAIRE	I04
AIDE SOCIALE	
Bénéficiaires	C04 10
Dépenses d' —	C04 9
AIRES URBAINES	A01 12
ALIMENTAIRES (Industries agricoles et —)	I04
ALIMENTATION	
Dépenses d' —	D01 1 à 3
Indice des prix	H01 2 à 4
Prix	H02 1
Production	I04
ALIMENTATION POUR ANIMAUX	
Indices de prix	H03 3
Production	I04 18
ALLOCATIONS	

Familiales (Bénéficiaires et montants)	C04 14
Logement	C04 13 et 14
ALUMINIUM	K14 4, 5
AMEUBLEMENT	
Indices de prix	H01 3 et H03 4
Industrie de l' —	K05 1, 2
ANIMAUX	
Indices de prix des produits —	H03 1
Production animale	I01 20, 21, 24
APPAREIL PRODUCTIF	G02
APPRENTIS	F01 1, 14, 17
ARCHÉOLOGIE	E02 11
ARMÉE (Effectifs)	C01 13
ARMES (Et munitions)	K08 1
ART	E02
ARTICLES DE BUREAU	K09 1, 2
ARTICLES DE SPORT ET DE CAMPING	K05 3, 4
ARTICLES DE VOYAGE (En cuir)	K02 3, 6
ASSURANCES	M04
Capitalisation	M04 3
Maladie, volume d'actes remboursés	D03 4
Maladie	C04 7
Non-vie	M04 1, 3, 4, 8, 9 et 13
Vie	M04 1, 3 à 5, 7, 9, 13
AUDIOTEL	L06 7
AUDIOVISUEL	
Budget du secteur public	E01 6, 10
Dépenses publicitaires des entreprises	E01 10
AUTOBUS, AUTOCAR	L02 5, 7
AUTOFINANCEMENT (Taux d' —)	G01 9 et G03 5
AUTOMOBILE	
Achat	D01 1 à 3
Commerce et réparation	M01 10
Construction	K06 1, 2
Équipements	D01 7 et K06 1, 2
Immatriculations	L02 5, 6
Indices de prix	H01 3
Multi-équipement en	D01 4 et D01 5
AVION	L05 3, 4

B

BACCALAURÉAT	F01 11 à 13
BALANCE DES PAIEMENTS	O02
Comparaisons internationales	O02 7
Investissements directs en flux	O02 8
BALANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR	O01 1, 3, 5
BATEAU	
Commerce	L04 4, 6
Construction navale	K07 1, 2
Fluvial	L03 4
Pêche	I03 1
Plaisance	E05 6 à 8 et K07 3
BÂTIMENT	
Agricole	K16 8
Autre que logement	K16 8
Données générales	K16 1 à 4
Industriel	K16 8
BESOIN DE FINANCEMENT	G01 7 et 11
BÉNÉFICE RÉEL (Entreprises au —)	G02 11 à 13
BIBLIOTHÈQUE	E02 16, 17, 24
BIENS CULTURELS	E02 23
BIENS DE CONSOMMATION COURANTE	
Indices de prix de vente industriel	H03 4
BIENS DURABLES	
Consommation, équipement	D01 2, 3
Électroménager	K05 5, 6
BIENS INTERMÉDIAIRES (Indices de prix de vente industriel)	H03 4
BIÈRE	I04 23
BIJOUTERIE	K05 3, 4
BILAN (Voir aussi au mot principal)	

Banque de France	N01 4
De l'énergie	J01 1
Des entreprises	G02 13
Institutions financières et monétaires	N01 3
Sociétés d'assurance	M04 9
Touristique (Avec l'étranger)	E03 10
BITUMES	J03 4
BOIS	I02, K12
Bilan de la matière bois	I02 13
Exploitation forestière	I02 8, 9, 10, 12
Industrie du	K05 1, 2 et K12 1, 2
Production	I02 6, 7, 9 à 11, 13
BOIS ET PAPIERS (Industrie)	K12
BOISEMENT	I02 5
BOISSON	
Consommation des ménages	D01 1 et 3
Indices de prix	H01 3, 4
Prix de vente au détail	H02 1
Production alcoolisée	I04 22 à 24
Production non alcoolisée	I04 25
BONNETERIE	K11 1, 2
BONS DU TRÉSOR	P02 2
En portefeuille	N01 5
BOURSE	N02
BRANCHE (Voir au mot principal)	
BREVETS D'INVENTION	F03 1, 2, 3, 6, 7
Par domaine technologique	F03 3
Pays étrangers	F03 6
BROSSERIE	K05 3, 4
BUDGET	P02 5, 6
Ménages	D01 8
BUREAU DE POSTE	L06 3

C

CAC 40	N02 4
CADES (Voir DETTE SOCIALE)	
CAFÉ (Brûlerie et torréfaction)	I04 19
CAISSE D'ÉPARGNE	N01 11
CAMESCOPE (Taux d'équipement des ménages)	D01 4 et D01 5
CAMIONS	
Parc et immatriculations de —	L02 7
Production de —	K06 1, 2
CAMPING-CARAVANING	E03 3, 4, 5
CAOUTCHOUC	K13 5, 6
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	G01 7 et 11
CAPACITÉ DE PRODUCTION (Taux d'utilisation)	G03 1, 3
CAPITAL	
Compte de —	O02 1 à 4
CAPITAL DES ENTREPRISES	G02 13
CAPITALISATION BOURSIÈRE	N02 2, 7
CARBURANT	
Livraisons de —	J03 4
Prix et indice de prix	H01 3 et H02 1
CARTON	K12 3, 4
CASINOS	E05 5
CASSETTE	E02 16 à 18
CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	
Famille par —	B04 5
Navettes par —	B01 16
Population par —	B01 10, 11, 14, 12
Propriétaires — locataires par —	D02 8
Résidences principales selon le confort et la —	D02 3
Revenus par —	C03 14, 16 et 20
Salariés par —	C02 4, 5
CÉDÉROM	E02 27, K03 2
CÉLIBATAIRE	B01 2, B02 9, 10 et 12
CENTRALE ÉLECTRIQUE	J04 2, 4
Consommation de combustibles	J04 4
Effectifs	J04 7
CENTRE CULTUREL	E02 8, 9
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION	E04 15
CENTRE DE LOISIRS ET DE VACANCES	E04 2, 3, 5 à 7
CENTRE POMPIDOU	E02 8, 9
CÉRÉALES	
Production de —	I01 15
CHAÎNES Hi-fi (Taux d'équipement des ménages)	D01 4, 5
CHAÎNES HERTZIENNES NATIONALES (Genre de programmes des —)	E01 11
CHAMBRES	
D'hôtel	E03 2
D'hôtes	E03 3
CHAMPAGNE	I04 23

CHANTIER	
Du BTP selon le type d'ouvrage	K16 3, 4
Naval	K07 1, 2
CHARBON	J02
Bilan de l'énergie	J01 1
Comparaisons internationales	J02 6 à 8
Effectif	J02 5
Exportations	J02 1
Importations	J02 1, 3
Production	J02 1, 6
CHARCUTERIE	I04 4
CHASSE	E05 10
Plan de —	A02 5
CHAUSSURE (Industrie de la —)	K02 3, 7
CHEMIN DE FER ET MATÉRIEL FERROVIAIRE	K07 4, 5 et L01 3
CHEPTEL	I01 14, 20
CHEQUES POSTAUX (Tarif)	H02 4
CHERCHEUR	F02 3, 5, 8 et 9
CHIFFRE D'AFFAIRES	
Par activité (Indice)	G02 15
Commerce	M01 4
Entreprises	G02 10 à 14
À l'exportation	G02 11 et K01 2
CHIMIE DE BASE	K13 1, 2
CHOCOLATERIE	I04 20
CHÔMAGE (Par sexe et âge)	C01 3
CHÔMEURS	C01 1
CHSCT (Établissement ayant un —)	C02 19, 20
CIDRE	I04 23
CIMENT	K10 7, 8
CINÉMA	E02 19, 20, 24
CIRCULATION ROUTIÈRE (Accidents)	L02 11, 12
CITÉ (Entrées à la — des sciences et de l'industrie)	E02 10
CLASSES	
Nombre de —	F01 4, 7
Préparatoires aux grandes écoles	F01 20, 22, 23
Supérieures	F01 22, 24
CLIMAT SOCIAL (dans les établissements)	C02 12
CLUB SPORTIF	E04 8 à 12
CODEVI	N01 11 et N02 1
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	
Disponibilité monétaire	N01 12
Effectifs	C01 19
Population	A01 4, 6, B01 7
Superficie	A01 6
COLLÈGE (Élèves selon le sexe)	F01 7, 8
COMBUSTIBLES (Minéraux solides)	J01 et J02 4
COMITÉ D'ENTREPRISE	C02 14
COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL (Voir CHSCT)	
COMMERCE	
Activité artisanale	M01 5 et 7
De détail	M01 4 à 7 et 9
De gros	M01 4 et 8
COMMERCE EXTÉRIEUR	O01
Par pays	O01 4
Par produit	O01 5 à 7, 9 et 11
Produits agricoles	I01 22
Produits agro-alimentaires	I04 27
Produits de la pêche	I03 4, 5
Produits forestiers	I02 12
Par zone	O01 3, 6, 10
COMMERCE INTÉRIEUR	M01
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (Voir aussi PAYS ÉTRANGERS et UNION EUROPÉENNE)	
COMMUNES	
Fonctionnement, investissement	P02 14, 15
Population	A01 5, 8 à 11
COMMUNICATION	E01
Autres moyens de —	L06 7
D'entreprise	L06 8
COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES	K15 1, 2
COMPTABILITÉ NATIONALE	G01, G03
COMPTE	
De capital	O02 1 à 4
Financier	O02 1 à 4
De transactions courantes	O02 1 à 4
COMPTE D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES	G02 12
COMPTE DE L'ENSEMBLE DES RÉGIMES	C04 1
COMPTE DE LA BRANCHE (Agriculture)	I01 23, 24
COMPTE DE RÉSULTAT (Entreprises d'assurances)	M04 6 à 8
COMPTE EXCEPTIONNEL DES ENTREPRISES	G02 12
COMPTE FINANCIER DES ENTREPRISES	G02 12

CONCENTRATION DES ENTREPRISES	G02 14
CONCERT (Musique)	E02 24
CONCOURS PUBLICS A L'AGRICULTURE	I01 13
CONDAMNATION	P01 8
CONDITIONS DE TRAVAIL	C02
CONFLITS DU TRAVAIL	C02 2, 3
CONFORT DES LOGEMENTS	D02 3
CONGELATEUR (Taux d'équipement des ménages)....	D01 4 et D01 5
CONSUMMATION	
Alimentaire	D01 1, 3
De charbon	J02 1, 4, 7, 8
D'électricité	J04 1, 6, 10
D'énergie	J01 1, 4, 6, 9, 10
Dépenses de — finale	G01 1 à 3, 7, 8, 9A
De gaz	J05 1, 3, 6, 7
Par habitant	G01 8
Médicale	D03 1
Des ménages	D01 1 à 5
De produits pétroliers	J03 5, 7, 8
CONSTRUCTION	
Aéronautique	K07 6, 7
Comparaisons internationales	K16 10
Électrique et électronique	K09 1, 2
Indice du coût de la —	H03 5
Logement	K16
Matériaux de —	K10 7, 8
Mécanique	K08 3, 4
Navale	K07 1, 2
CONTRAT	
À durée déterminée	C01 10
Emploi-solidarité	C01 19
CONTRAVENTION	P01 7
CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE (CSG)	C03 8 et P02 3
CORPS GRAS	I04 10, 11
COURRIER (Transport du —)	L06 4
COURSES DE CHEVAUX (Prélèvements)	E05 1, 2
COÛT	
Annuel du logement	D02 7
Construction (Indice du —)	H03 5
Main d'oeuvre	C03 20 à 22
Salarial	G03 4
CRDS (Voir DETTE SOCIALE)	
CRÉATIONS D'ENTREPRISES	G02 6, 7
De services aux entreprises	M02 3
De services aux particuliers	M03 3
CRÉDIT	
Agricole	I01 12
À l'économie	N01 9 et 10
Coût du —	N01 6
Créances sur l'économie	N01 10
Crédit-bail	M02 5 à 8
Établissement de —	N01 2
Interne	N01 10
Logement	K16 12
CRÈMES GLACÉES, GLACES ET SORBETS	I04 14
CRIME	P01 8
CUIR (Industrie du —)	K02 3, 5 à 7
CULTURE	E02
CULTUREL (Fréquentation des lieux)	E02 24
CULTURES AGRICOLES INDUSTRIELLES	I01 16, 24
D	
DÉCÈS	B02 1, 12 à 17, 21 à 24
Par causes	D03 14, 16, 17
Prestations sociales versées	C04 7
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES	G02 8
Commerce	M01 2
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL	C02 15 et 16
DÉLINQUANT	P01 8
DEMANDE D'EMPLOI (Voir aussi CHÔMAGE)	C01 12
DÉMOGRAPHIE	B01, B02, B03, B04
Comparaisons internationales	B01 4, B02 17
Indicateurs synthétiques	B02 3
DENSITÉ DE POPULATION	A01 2, 5, 6, 7, 9
DÉPARTEMENT	
Fonctionnement, investissement	P02 12, 13
Population	A01 3, 5 et 13
Superficie	A01 5
DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER (DOM)	
Actifs	C01 20
Agrégats de monnaie et de placement	N01 13
Bilan agrégé des banques	N01 12
Bureau de poste	L06 3
Caractéristiques principales de l'agriculture	I01 27
Chômage	C01 21
Commerce extérieur	O01 12 à 19
Démographie	B02 21
Électricité	J04 8
Étrangers	B03 8
Exploitations agricoles	I01 25, 26
Exploitations forestières	I02 10
Indices de prix	H01 6, 7
Ménages	B04 6, 7
Monnaie, crédit	N01 12 et 13
Plaisance (Immatriculations)	E05 8
Population	B01 6, 18
Superficie forestière	I02 3
Transport aérien	L05 6
Transport maritime	L04 7
Utilisation du territoire	I01 26
DÉPENSE	
Pour l'emploi	C01 18
Santé	D03 1 à 3 et 6
DÉPLACEMENTS (Domicile-travail)	B01 16
DÉPÔT	
A vue	N01 6
Légal	E02 12
DESSINS ET MODÈLES (Déposés)	F03 5
DETTE DE L'ÉTAT	P02 2
DETTE SOCIALE	
Caisse d'amortissement de la — (CADES)	P02 3
Contributions pour le remboursement de la — (CRDS)	P02 3 et C03 8
DEVIS CNC	
Production aidée par genre	E01 9
Production de films	E01 7
DEVISES (Cours des)	N02 6
DIPLÔME	F01 12, 13, 16, 19, 22, 26, 27
Animateur	E04 1, 4
Au recensement	B01 8, 9
Directeur	E04 4
DISQUE COMPACT	E02 17 à 18
DIVORCE	B02 1, 3, 9, 10, 12, 17, 21, 22, 24
DONNEUR D'ORDRES	K01 11
DOW JONES (Euro Stoxx)	N02 8
DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL	C02 1 et G03 4
DURÉE OFFERTE DU TRAVAIL	C02 1
DURÉE DU TRAVAIL (Par branche)	C02 1 et G03 4
E	
EAU	
De pluie	A02 1
Consommation, pollution	A02 10 à 15 et 20
De boisson (Production)	I04 25
ÉCHANGES EXTÉRIEURS	G03 6 et O01
ÉCOLES	
Maternelles et primaires	F01 4, 5
Supérieures	F01 19, 20, 23
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (Par secteur)	J01 7
EDF-GDF (Voir ÉLECTRICITÉ et GAZ)	
ÉDITION	K03
Livres	E02 12 à 15
Presse (Chiffres clés)	E01 1, 2
ÉDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION	K03
ÉDUCATEURS ET CADRES SPORTIFS (Brevet d'État)	E04 14
ÉDUCATION	F01
Budget	F01 30, 31
EFFECTIF (Voir aussi SALARIÉ)	
Agents de l'État	C01 13 à 16
Par branche d'activité	C03 5, 6
Budgétaire de la justice	P01 2
Des entreprises	G02 9 à 10
Féminin de l'État	C01 16
De la fonction publique territoriale	C01 19
ÉLECTIONS (Aux comités d'entreprises)	C02 14
ÉLECTRICITÉ	
Bilan de l'énergie	J01 1
Comparaisons internationales	J04 9, 10
Consommation des ménages	D01 3, J04 1
Production	J01 1, 2, J04 1, 3, 9
Tarifs à Paris	H02 3
ÉLÈVES	F01 1, 3 à 10
Par origine sociale	F01 24, 25
De terminale	F01 10, 11

EMPLOI

Biens et services.....	G01 1, 2, 10
Équivalent temps plein	G03 2
Intérieur	K01 1, G03 1 à 3
En personnes physiques.....	G03 1
Salarié	G03 3

ENDETTEMENT INTÉRIEUR N01 7**ÉNERGIE**

Bilan.....	J01
Comparaisons internationales	J01 8 à 11
Économies d' —	J01 7
Exportations	J01 1
Grandeurs caractéristiques	J01 2
Importations	J01 1
Nucléaire.....	J04 1 à 3
Primaire.....	J01 1, 3, 4, 8, 9, 10
Prix.....	H02 1 à 3

ÉNERGIES RENOUVELABLES J01 1, 3 à 5**ENFANT**

Légitime.....	B02 1, 4 à 7
Naturel	B02 4, 5, 7

ENGRAIS.....

.....	I01 9, 27
-------	-----------

Indice de prix.....	H03 3
---------------------	-------

ENSEIGNANTS F01 28, 29**ENSEIGNEMENT** F01

Agricole	F01 15
Art, musique, histoire de l'art	E02 22
Différents niveaux	F01 8 à 10, 11, 14, 20 à 22, 27
Sanitaire et social	F01 16
Supérieur	F01 20, 22, 23, 26

ENTREPRISES

Par activité	G02 14, 15 et 19
Artisanales	G02 19
Du commerce	G02 2
Forme juridique	G02 5, 7, 9 et 19
Des groupes.....	G02 16 à 18
De l'industrie	G02 2
Nombre d' —	G02 1, 3, 9 à 11, 14
Des services.....	G02 2
Selon régime fiscal.....	G02 9, 10
Transport routier	L02 1, 2

ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Grandes	K01 14
PMI.....	K01 14, 15
Principales évolutions	K01 5B
Principales grandeurs	K01 14
Par secteur	K01 2, 5

ENVIRONNEMENT A02

Dépense	A02 19 à 21
---------------	-------------

ÉPARGNE..... N01 5, 8, 13

Brute.....	G01 7
Taux d' —	G01 9

ÉPURATION..... A02 14, 18**ÉQUIPEMENT**

Culturel.....	E02
Électroménager	K05 5, 6
Indices de prix de vente industriels	H03 4
Ménages.....	D01 4, 5, 7
Sanitaire	D03 11
Touristique	E03 2, 3

ESPACES NATURELS..... A02 3A**ESPÈCES DE VERTÉBRÉS (État des —)** A02 4**ESPÉRANCE DE VIE** B02 3, 15 à 17**ÉTABLISSEMENTS**

Commerciaux	M01 1
De crédit	N01 2
Employeurs (Services aux entreprises).....	M02 2
Enseignement	F01 7, 15
Hospitaliers (Équipement et activité).....	D03 9, 11
Tourisme	E03 2, 3

ÉTAT

Dépenses.....	P02 1, 5
Dette	P02 2
Recettes	P02 1, 6

ÉTAT MATRIMONIAL..... B01 2 et B02 9, 10, 12**ÉTAT-CIVIL** B02**ÉTRANGERS** B03

Par activité économique	B03 4, 8
Par âge.....	B03 2, 8
Par catégorie socioprofessionnelle	B03 3
Famille	B03 5
Fécondité.....	B02 7
Natalité des —	B02 7

Nationalités	B03 1, 2, 3, 5
Permanents	B02 19, 20
Salariés	B02 18 et B03 3, 4
Par sexe	B03 2, 4, 8
Vacances à l' —	E03 6

ÉTUDIANTS F01 1, 20, 21, 23 à 25**EURO (Parité).....** N01 1**EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION.....** G01 7 et G03 5**EXCÉDENT NATUREL.....** B02 1, 21 à 24**EXPLOITATION**

Agricole	I01 1 à 3, 11, 25
Compte d' —	G02 12
Forestière.....	I02 8, 9, 10, 12

EXPORTATIONS (Voir aussi COMMERCE EXTÉRIEUR)

Comptabilité nationale.....	G01 1, 2, 10 et G03 6
D'électricité	J04 1

EXPOSITION ARTISTIQUE..... E02 6, 7, 8, 9**F****FACTEURS DE PRODUCTION** G03 1

Par grandes branches.....	G03 3
---------------------------	-------

FAMILLES

Par catégorie socioprofessionnelle	B04 5
Monoparentales	B04 5, 7
Nombre d'enfants.....	B04 5

FBCF (Voir aussi INVESTISSEMENT)..... K01 6 et G01 1, 2, 7, 10, 12

Comptabilité nationale	G01 1, 2, 7, 10
------------------------------	-----------------

FÉCONDITÉ..... B02 2, 3**FÉDÉRATION SPORTIVE.....** E04 8 à 13**FER (Production des mines de —)** K10 1, 2**FERRO-ALLIAGE.....** K14 1, 3**FERROVIAIRE**

Matériel —	K07 4, 5
Transport —	L01

FILM

Cinéma	E02 19, 20
Coût.....	E01 8
Devis CNC.....	E01 7, 9
Télévision	E01 9, 11, 13

FILS ET FIBRES ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES K13 5**FINANCES**

Marché financier	N02
Publiques.....	P02

FILOUL J03 4**FLOTTE**

Aérienne.....	L05 3
Commerciale.....	L04 3
Fluviale	L03 4
Pêche	I03 1
Plaisance	E05 6, 7

FONCTIONNAIRE (Traitement, rémunération)..... C03 15 à 19**FONDERIE (Et travail des métaux).....** K14 6, 7**FONDERIE (Production)** K14 7**FONTE.....** K14 7**FORÊT** I02

Incendies de.....	I02 4
-------------------	-------

FORMATION F01

Professionnelle continue.....	F01 17, 18
-------------------------------	------------

FORME JURIDIQUE (Entreprises suivant leur —)..... G02 7, 9 et 19**FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES** E02 11**FRAIS DE PERSONNEL (Entreprise)** G02 12**FRANCE TÉLÉCOM** L06

Personnel	L06 5
Résultats consolidés	L06 9

FRUITS

Conserves.....	I04 8, 9
Consommation des ménages.....	D01 1, 3
Indices des prix à la production et de gros	H03 1
Prix, indices de prix.....	H01 3 et H02 1
Production	I01 19, 22, 24

G**GAINS SALARIAUX** C03 11 à 12**GANT.....** K02 2**GAZ** J05

Bilan de l'énergie	J01 1
Comparaisons internationales.....	J05 5, 6, 7, 8
De France (Effectif).....	J05 4
Tarifs à Paris	H02 2

GAZODUC (Transport du gaz) J05 2

GAZOLE
Livraisons..... J03 4
Prix et indice de prix..... H01 3 et H02 1
GÉNIE CIVIL..... K16 1, 2
GÎTES RURAUX..... E03 3
GRAIN..... I04 15, 16
GRANDES SURFACES (Commerce)..... M01 1
GRÈVES..... C02 2
GROUPE D'ENTREPRISES..... G02 16 à 18
GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (GAEC)..... I01 11

H

HABILLEMENT
Dépenses des ménages..... D01 1
Indices de prix..... H01 3, 4
Industrie de l' —..... K02 1, 2
HABITATION (Voir LOGEMENT)
HANDICAPÉS
Allocations aux —..... C04 9, 10
Établissements pour —..... D03 12
HÉBERGEMENT..... E03 3, 4, 5
HÉLICOPTÈRE..... L05 4
HIPPIзме..... E05 1, 2
HIPPODROMES (Recettes)..... E05 3
HÔPITAUX
Équipements..... D03 11
Établissements..... D03 9
HORLOGERIE (ET MATÉRIEL OPTIQUE ET PHOTO-GRAPHIQUE)..... K05 7, 8
HÔTEL
Hôtellerie homologuée..... E03 2
Indices de prix..... H01 4
Salariés..... M03 1, 4
HOUILLIÈRES
Effectif..... J02 5
Production..... J02 2
HYDRAULIQUE (Électricité)..... J04 1, 2, 3
HYPERMARCHÉ..... M01 1

I

IMMATRICULATIONS
De véhicules..... L02 5, 6
IMMEUBLE..... D02 6
IMMIGRANTS (Type de procédure)..... B02 18
IMMIGRÉS
Par âge..... B03 10
Par pays d'origine..... B03 9
Par sexe..... B03 9, 10
IMPORTATIONS (Voir COMMERCE EXTÉRIEUR)
Comptabilité nationale..... G01 1, 2, 10 et G03 6
De gaz..... J05 1
IMPÔT..... P02 7, 8, 9
Sur le revenu..... P02 8, 9
IMPRIMERIE..... K03 1, 2
INCENDIES DE FORÊTS..... I02 4
INDEMNITÉS (catastrophes)..... A02 17
INDICATEUR (Des entreprises)..... M02 4
INDICATEURS (Voir aussi au mot principal)
Administrations publiques..... G01 10
Économiques..... G01 1 à 3
Ménages..... G01 9A
Sociétés non financières..... G01 9B
INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES..... B02 3, 8, 11, 13, 17
INDICE (Voir aussi au mot principal)
De chiffre d'affaires par activité..... G02 15
Coût de la construction..... H03 5
De peuplement..... D02 5
Prix agricoles à la production..... H03 1
De production industrielle..... K01 3
De salaire..... C03 13, 14
Des traitements des fonctionnaires..... C03 21
Prix..... H01 et H03
INDICE DES PRIX DE VENTE INDUSTRIELS
Hors IAA..... H03 4B
IAA..... H03 4A
INDICES (Voir aussi au mot principal)
Boursiers..... N02 4, 8
Commerce extérieur (Valeur)..... O01 7B, 10
Commerce extérieur (Volume)..... O01 7A

INDICES DE PRIX À LA CONSOMMATION..... H01
Pays étrangers..... H01 1
INDICES DE PRIX À LA CONSOMMATION HARMONISÉS (IPCH)..... H01 1
INDICES DE PRIX D'ACHAT DES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLE (Voir IPAMPA)
INDUSTRIE
Données générales..... K01
Évolution par branche..... K01 1
Indices de prix industriels..... H03 3, 4
Pharmaceutique..... K04 1, 2
INDUSTRIE DU POISSON
(Effectif, chiffre d'affaires, production)..... I04 6, 7
INDUSTRIE LAITIÈRE (Effectif, chiffre d'affaires, production)..... I04 12, 13
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES..... I04
INDUSTRIES ALIMENTAIRES (Autres)..... I04 19, 20
INDUSTRIES DES ALIMENTS POUR ANIMAUX
(Effectif, chiffre d'affaires, production)..... I04 17, 18
INDUSTRIES DES BOISSONS
(Effectif, chiffre d'affaires, production)..... I04 21, 22
INDUSTRIES DES FRUITS ET LÉGUMES
(Effectif, chiffre d'affaires, production)..... I04 8, 9
INDUSTRIES DES VIANDES
(Effectif, chiffre d'affaires, production)..... I04 1, 4
INFORMATION..... E01
INFRACTIONS..... P01 1
INSERTION (contrat)..... C04 20
INSERTION PROFESSIONNELLE..... F01 19
INSTITUTEUR..... F01 28, 29
INTÉRIM..... C01 10
INTERMÉDIAIRES (du commerce)..... M01 11
INTERNET
Abonnés..... L06 7
Taux de connexion..... D01 4 et D01 5
Trafic..... L06 8
INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DE GROSSESSE (IVG)..... C04 9, 10
INVESTISSEMENT
Direct (en flux)..... O02 8, 9
Des entreprises..... G02 11
Immatériel..... K01 8
Industriel..... K01 6, 12
International..... K01 9, 12, O02 9
Logement..... K16 10 à 12
Matériel..... K01 8
Productif..... K01 6, 9, 12
Par secteur..... K01 7, O02 8 à 9
Des sociétés (Taux d' —)..... G02 9
IPAMPA..... H03 3
IPCH (Voir INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION HARMONISÉS)
ITINÉRIS (Téléphones mobiles)..... L06 7

J

JEUNESSE
Juridiction de la —..... P01 9
Et sports..... E04
JEUX..... K05 3, 4
D'argent..... E05 3 à 5
JOUET..... K05 3, 4
JOURNAUX..... E01 1 à 4
JOURNÉES DE VACANCES..... E03 4, 7, 8
JUGES D'INSTRUCTION (Activité)..... P01 6
JURIDICTION CIVILE (Activité)..... P01 3
JUS DE FRUITS..... I04 8, 25
JUSTICE ET POLICE JUDICIAIRE..... P01

L

LAIT
Consommation des ménages..... D01 1, 3
Production, chiffre d'affaires..... I04 12 et 13
LANDAU..... K05 3, 4
LAVE LINGE (Taux d'équipement des ménages)..... D01 4 et D01 5
LAVE LINGE SECHANT
(Taux d'équipement des ménages)..... D01 4 et D01 5
LAVE VAISSELLE (Équipement)..... D01 3 à 5, 7
LECTURE..... E02 26
LÉGUMES
Conserves..... I04 8, 9, 19
Consommation des ménages..... D01 1, 3
Indice des prix à la production et des prix de gros..... H03 1, 2
Prix et indices de prix à la consommation..... H01 3, 4 et H02 1
Production légumes frais..... I01 18

LICENCE SPORTIVE	E04 8 à 13
LICENCIEMENT	C02 21
LIEU D'ACHAT (Commerce).....	M01 5
LIGNES	
Aériennes.....	L05 6
Électriques.....	J04 5
Installations SNCF.....	L01 2
LIVRE (Édition, ventes)	E02 12 à 15
LIVRET JEUNE.....	N01 11
LOCATAIRE.....	D02 2
LOGEMENT	D02, K16
Ancienneté	D02 4
Autorisé	K16 5 à 8
Budget des ménages.....	D01 1, 2
Commencé	K16 9
Confort	D02 3
Indice du coût de la construction.....	H03 5
Indices de prix	H01 3, 4
Neuf.....	K16 4, 11, 13
Nombre de personnes par logement et par pièce.....	D02 6
Parc locatif social	K16 14
Prêts au —	K16 12
Vacant.....	D02 1
Ventes-stocks.....	K16 13
LOI DE FINANCES (Exécution)	P02 1
LOISIRS.....	E04 et E05
Centre de	E04 5 à 7
Sports	E04
LOTO	E05 4
LOYERS ET CHARGES (Indices de prix).....	H01 2 à 4
LUNETTES (Production).....	K05 7, 8

M

MAASTRICHT (Critères de convergence de l'Union européenne au sens du Traité de —).....	G01 15
MACHINE AGRICOLE	I01 8 et K08 3, 4
Construction de —.....	K08 3, 4
Indices de prix	H03 3, 4
MACHINE OUTIL	K08 3, 4
Indices de prix	H03 3, 4
MAGNÉTOSCOPE (Taux d'équipement des ménages).....	D01 4, 5, 7
MAISON	
Familiale de vacances.....	E03 3
Individuelle	D02 4
MALADIE	
Assurance	C04 7
Longue.....	D03 13
Professionnelle	C02 8
MANDATS POSTAUX (Tarifs)	H02 4
MARCHANDISES	
Trafic aérien.....	L05 5, 6, 9, 10
Trafic ferroviaire.....	L01 5, 6
Trafic maritime.....	L04 5, 6, 7
MARCHÉ	
Financier, bourse.....	N02
Parts de —	O01 2
MARIAGE	B02 1, 9 à 11, 21
MARIN-PÊCHEUR	I03 2
MARINE DE COMMERCE	L04
MAROQUINERIE	K02 3, 6
MARQUE DÉPOSÉE	F03 4
MASSE MONÉTAIRE	N01 12 et 13
MASSE SALARIALE	C03 5
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET CÉRAMIQUE	K10 7, 8
MATÉRIEL	
Agricole.....	I01 8 et K08 3, 4
Électrique	K15 1, 2
Ferroviaire	L01 3
Informatique	K09 1, 2
MATERNITÉ (Prestations de —).....	C04 7, 13, 14
MATIÈRES PLASTIQUES (Industrie des).....	K13 5, 7
MÉCANIQUE (Industrie).....	K08 3, 4
MÉDECIN	D03 5
MÉDIAS.....	E01
MÉNAGE	B04
Âge de la personne de référence.....	B04 4
DOM	B04 6, 7
Équipement.....	D01 4, 5, 7
Nombre de —.....	B04 1
Nombre de personnes du —	B04 2
Population des —	B04 3
Projection du nombre de —	B04 1

Revenu	C03 1
Structure du —	B04 4
MER	
Interventions et accidents en —.....	E05 9 et L04 9
Produits de la —	I03 3 à 5
MÉTALLURGIE ET TRANSFORMATION (Des métaux)	K14
MÉTAUX	
Précieux.....	K14 4, 5
Travail des —	K14 6 à 8
MÉTÉOROLOGIE (Climatologie)	A02 1
MÉTHANIER	K07 2
MEUBLES (Fabrication de)	K05 1, 2
MIDCAC	N02 4
MICRO-ONDES (Taux d'équipement des ménages)	D01 4, 5, 7
MICRO-ORDINATEURS	
Taux d'équipement des ménages.....	D01 4, 5
Pratiques audiovisuelles	E02 27
MILITAIRES DU CONTINGENT.....	C01 1
MINÉRAIS	
Extraction et préparation de —	K10 1, 2
De fer et sidérurgie.....	K14 1, 2
Métaux et demi-produits non ferreux	K10 1, 2
Métaux ferreux.....	K14 1, 2
MINÉRAUX DIVERS.....	K10 3, 4
MINIMUM VIEILLESE	C04 19
MINISTÈRES (Effectifs des —)	C01 13 à 16
MINITEL (Voir aussi VIDÉOTEX)	L06 7
Tarifs	H02 5
Taux d'équipement.....	D01 4, 5
MOBILES (Abonnés aux téléphones).....	L06 7
MONNAIE	N01 5, 12 et 13
Parité de l'euro	N01 1
MONUMENTS HISTORIQUES	E02 1 à 4, 24
MORT-NÉS.....	B02 1, 4 et 21
MORTALITÉ.....	B02 2, 13 à 17, 21 à 24
Causes de décès	D03 14, 16, 17
Infantile.....	B02 2, 13, 17, 21 à 23 et D03 16
Tables de —	B02 15, 16
Taux de —	B02 2, 13, 14, 17, 21 à 24
MOTOCYCLE (Production).....	K07 4
MUSÉE	E02 5 à 8, 24

N

NAISSANCES	B02 1, 4 à 8, 21 à 24
NASDAQ (National Association of Securities Dealers Automated).....	N02
NATALITÉ	B02 2, 17, 21 à 24
NATIONALITÉ (Voir aussi ÉTRANGER).....	B02 7, 10, 17 et B03
Acquisition, perte.....	B03 6, 7
Données démographiques.....	B02 7, 17
Naissance	B02 7
NAVETTES (Déplacements domicile-travail)	B01 16
NAVIGATION DE PLAISANCE (Immatriculation)	E05 7, 8
NÉS-VIVANTS	B02 4 à 7, 21 à 24
NON SALARIÉ	C01 1
NUCLÉAIRE	
Centrale.....	J04 2
Production	J04 3
Production brute d'électricité	J04 9
Production d'électricité thermique classique	J04 1 à 3
Production d'électricité thermique nucléaire	J04 1
NUMÉRIS	L06 8
NUPTIALITÉ	B02 2, 3, 11, 17, 21

O

OBLIGATIONS (voir aussi ACTIONS)	N02 1 à 3, 5
OPEP.....	J03 6
OPVCM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières)	N01 3 et 5
OR (Cours de l' —)	N02 6
ORDURES MÉNAGÈRES	A02 18

P

PAIEMENTS (Balance des —)	O02 1, 2, 7
PAPIERS ET CARTON	K12 3, 4
PARACHIMIE	K13 3, 4
PARC	
Automobile (Des ménages)	D01 3
Bateaux fluviaux	L03
De véhicules de transports	L02 7

PARCS NATIONAUX	A02 3
PARFUMS (Et produits de toilette)	K04 3, 4
PARQUETS ET OFFICIERS DU MINISTÈRE PUBLIC	P01 4
PARTICIPATION ÉTRANGÈRE (Industrie)	K01 13
PARTS DE MARCHÉ	
Commerce extérieur	O01 11
Par pays	O01 2
PÂTE À PAPIER	K12 3, 4
PATRIMOINE	
Des secteurs institutionnels	N01 14
PAYS ÉTRANGERS (Voir aussi UE et CEE)	
PAYS ÉTRANGERS (Voir aussi UNION EUROPÉENNE et COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE)	
Agriculture	I01 2, 14
Assurances	M04 10 à 12
Balance des paiements	O02 7
Comptabilité nationale	G01 12, 13
Population, superficie, densité	A01 2
Production industrielle	K01 4
Recherche-développement	F02 4
Taux de chômage	C01 4
Trafic aérien	L05 10
Trafic maritime	L04 6
PEAUX (Collecte de —)	K02 3, 4
PÊCHE	
Loisir	E05 10
Maritime	I03
PÉNÉTRATION ÉTRANGÈRE (Commerce extérieur)	O01 12
PÉNIBILITÉ (Liée au travail)	C02 6
PENSION DE VIEILLESSE	C04 15 à 18
PÉPINIÈRE	I02 6
PERFORMANCE DES ENTREPRISES	G02 15
PERSONNEL	
Hospitalier (Effectifs)	D03 7
De la marine de commerce	L04 2
Navigant et à terre	L03 2
Sanitaire et social	D03 7, 8
Transports aériens	L05 1, 2
PÉTROLE	J03
Bilan de l'énergie	J01 1
Comparaisons internationales	J03 6 à 9
Déstockage	J03 1
Production	J03 1, 6, 9
Stockage	J03 1
PHARMACIE	
Indices de prix de détail des spécialités vendues en —	H01 5
Production industrielle	K04 1, 2
PHARMACIE, PARFUMERIE, ENTRETIEN	K04
PHARMACIEN	D03 5
PHONOGRAMME	E02 16 à 18
PIB	
Contributions à la croissance du —	G01 3
Par habitant	G01 8, 11
Taux de croissance	G01 14
PIÈCES (Nombre par logement)	D02 6
PLACEMENTS D'ASSURANCES (Répartition)	M04 13
PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	N01 11 à 13
PLATS PRÉPARÉS APPERTISÉS ET SURGELÉS (production)	I04 5
PLOMB	K14 5
PMI (Évolution de la part des —	
dans l'industrie manufacturière)	K01 15
PNEUMATIQUE (Production)	K13 5, 6
POISSON	
Espèces débarquées	I03 3
Indices de prix	H01 3 et H02 1
POLLUTION	A02 21
Atmosphérique	A02 6 à 9
Dépenses	A02 21
Des eaux continentales	A02 11
Industrielle de l'eau	A02 10 à 15,
De la mer	A02 12
POMPES-COMPRESSEURS	K08 3, 4
POPULATION	A01 et B01 à B04
Par âge	B01 1 à 3, 5, 11, 13
Des agglomérations	A01 7, 8
Par catégorie socioprofessionnelle	B01 10 à 12, 14
Des collectivités	B04 3
Des communes	A01 5, 8 à 11
Comparaisons internationales	B01 4, B02 17
Des départements	A01 3, 5
Des DOM	B01 6, 12, 15, B02 21
État matrimonial	B01 2
Des habitations mobiles	B04 3
Mouvement naturel	B02 1, 2, 21 à 24
Non réintégrée	B04 3
Des pays étrangers	A01 2
Des régions	A01 3, 5
Réintégrée	B04 3
Résidente occupée	C01 5
Par sexe	B01 1 à 3, 5, 10, 11, 13
Salariée	C01 6 et 7
Solde migratoire	B02 1
Des TOM	A01 4, 6, B01 7 et B02 22 à 24
Urbaine — rurale	A01 8, 11
POPULATION ACTIVE	B01 8, 9, 12, 15, B03 3 et C01
Par activité	B01 12
Ayant un emploi (Par statut)	B01 13, 14
Par statut	B01 8, 9, 15
POPULATION AGRICOLE FAMILIALE	I01 5
POPULATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE ...	F01 1 à 3, 5, 6, 8 à 10, 14 à 16, 20 à 23
PORTS MARITIMES	
Mondiaux	L04 6, 8
Trafic des —	L04 6
POSTE	L06
Effectif	L06 1
Tarifs	H02 4
POUSSETTE	K05 3, 4
PRATIQUES ARTISTIQUES	E02 25
PRATIQUES AUDIOVISUELLES	E02 27
PRÉLÈVEMENTS	
Eau	A02 13
Fiscaux (Taux de —)	G01 10
Sociaux (Taux de —)	G01 10
Obligatoires	G01 10 et P02 3, 4
Supplémentaires	E05 1, 2
PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (Cotisations salariales et patronales)	C03 8
PRÉRETRAITE (Montants)	C04 3
PRESSE	E01 2 à 4 et K03 1, 2
PRESTATIONS	
Familiales	C04 11 à 14
Maladies	C04 8
Sociales	C04 2, 3, 4
Versées par l'ensemble des régimes	C04 7
Vieillesse (Bénéficiaires et montants)	C04 18
PRÊTS	N01 10
Au logement	K16 12
PRIME D'ASSURANCE	M04 3, 4, 10 à 12
PRIX	
Agricoles (Indices)	H03 1
À la consommation (Indices)	H01
À la consommation (Voir aussi COÛT)	H02
De gros alimentaires (Indices)	H03 2
De vente industriels (Indices)	H03
Terres agricoles	I01 7
PRODUCTION (Voir aussi au mot principal)	
Agricole	I01 14 à 21, 27
Agro-alimentaire	I04 1 à 26
Énergie	J01 1, 3, 8
Forestière	I02 7, 9, 10, 11, 13
Fruitière	I01 19
De gaz	J05 1, 5, 8
Glaces et sorbets	I04 14
Indices des prix agricoles à la —	H03 1
Industrielle (indices de la —)	K01 3, 4
PRODUCTIVITÉ (Apparente du travail)	G03 5
PRODUIT	
Commerce extérieur par —	O01 5 à 7, 9, 10
Métalliques	K14 6, 8
Pétrolier (Importation)	J03 1, 2
Pétrolier (Par nature)	J03 4
PRODUITS ÉNERGÉTIQUES	
Indices de prix de vente industriels	H03 4
PRODUITS MANUFACTURÉS (Indices de prix)	H01 2 à 4
PROFESSEUR	F01 28, 29
PROFESSIONS (Artistiques et littéraires)	E02 28
PROFESSIONS	
De santé (Effectif et densité)	D03 5
Sociales	D03 5, 8
PROPRIÉTAIRE	D02 2
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	F03
PROTECTION SOCIALE	C04 2 à 4
En Europe (Dépenses)	C04 5
En Europe (Recettes)	C04 6
PUBLICITÉ (Dépenses des entreprises)	E01 10
PUISSANCE (Des centrales électriques)	J04 2

R

RADIODIFFUSION (Durée d'écoute quotidienne)	E01 12
RADIOMESSAGERIE	L06 7, L06 10
RAFFINERIE PÉTROLIÈRE	J03 3
RANDONNÉES (Pédestres)	E03 9
RATIOS (Comptabilité nationale)	G01 9
RATP	L01 8, 9
Tarifs	H02 7
RÉACTIVATIONS (D'entreprises)	G02 6
RECHERCHE (Par branche)	F02 7, 8
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	F02
Dépenses	F02 1, 2, 5, 6, 7
Effectifs	F02 3, F02 5, F02 8 et 9
Entreprises	F02 1, 5 et 7
Financement	F02 2
Pays étrangers	F02 4
REDEVANCE TÉLÉVISION	E01 5, 6
RÉFRIGÉRATEUR SANS CONGÉLATEUR	
(Taux d'équipement des ménages)	D01 4, D01 5
RÉFRIGÉRATEUR CONGÉLATEUR COMBINÉ	
(Taux d'équipement des ménages)	D01 4 et D01 5
RÉGION (Population, superficie, densité)	A01 3, 5 et 13
RÉGIONS (Fonctionnement, investissement)	P02 10, 11
RÈGLEMENT	
Par pays	O02 3 à 6
Par zone	O02 3, 4
REMEMBREMENT	I01 10
RÉMUNÉRATION (Voir SALAIRE)	G03 5
Épargne	N01 11
RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE	D01 4, 5
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	C02 21 et 22
REPRISES (D'entreprises)	G02 6
RER (Voir RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL)	
RÉSEAU	
Cablés	L06 7
Métro	L01 8, 9
Routier	L02 4
Voies navigables par gabarit	L03 3
RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL (RER)	L01 8, 9
RÉSERVES	
Charbon	J02 6
Gaz	J05 5
Naturelles	A02 3
Pétrole	J03 6
RÉSIDENTE (Tourisme de—)	E03 4
RÉSIDENTE PRINCIPALE, SECONDAIRE	D02 1 à 6
RESSOURCES ET EMPLOIS (Biens et services)	G01 1 à 3
RESTAURANTS	
Indices de prix	H01 3
Salariés	M03 1, 4
RÉSULTAT (Compte de —)	G02 12
RETRAITE	C04 15 à 17
REVENU	C03 1, 4
Complément de —	C04 13, 14
Disponible	G01 7
Par habitant	G01 8
Et salaire	C03
REVENU MINIMUM D'INSERTION (RMI)	C04 21 à 24
RÉVERSION (Pension de —)	C04 16

S

SALAIRE	C03 5, 6 et G03 4
Annuel	C03 6, 15 et 16
Par déciles	C03 7
Taux de —	C03 13, 14 et 16
SALAIRE MINIMUM (Voir SMIC)	
SALARIÉS (Voir aussi au mot principal)	C01 1 et 13
Des activités immobilières	M02 1
Commerce	M01 3
Dans les entreprises d'assurance	M04 2
Des entreprises de service	M02 1
Au SMIC	C03 10
SANTÉ	D03
Enseignement des métiers de la —	F01 16
Service de — (Indices de prix)	H01 2 à 4
SAVONS ET DÉTERGENTS	K04 3, 4
SCIERIE	I02 8, 11, 12
SCOLARISATION (Taux)	F01 2
SECOND CYCLE	
Général et technologique	F01 10
Professionnel	F01 9

SECOND DEGRÉ	F01 6 à 8, 12
SECTEUR	
D'entreprises (Services aux entreprises)	M02 1 à 4
Groupes d'entreprises	G02 16 à 18
SECTIONS SPORTIVES	E04 8 à 12, 15
SÉCURITÉ SOCIALE	C04 2
SÉJOURS DE VACANCES (À l'étranger)	E03 6
SERVICES	
Aux entreprises et activités immobilières	M02
Indices de prix	H01 2 à 4
Aux particuliers	M03
Prix et tarifs	H02
SERVICES PERSONNELS ET DOMESTIQUES (Effectif)	M03 1 à 4
SERVICES POSTAUX	H02 4
SERVICES PUBLICS (Tarifs et indices de prix)	H01 2, 3 et H02
SEXE (Population par, —)	B01 1 à 3, 5, 10, 11, 13
SIDA	D03 15
SIDÉURGIE (Production)	K14 2
SITES INSCRITS ET CLASSÉS	A02 3
SMIC	C03 9, 10
SNCF (Effectifs, recettes, investissements)	L01 1
SOCIÉTÉS	
Assurances	M04 1
Financières	N01 2
Et quasi-sociétés	G01 1, 5
SOINS PERSONNELS (Prix de détail)	H02 1
SORTIES DU SYSTÈME ÉDUCATIF	F01 27
SOUS-TRAITANCE	K01 10, 11
Confiée	K01 10, 11
De capacité	K01 11
Reçue	K01 9
Industrielle	K01 11
SPORT	E04
De haut niveau	E04 15, 16
STATUT	
Fonction publique (Effectif par —)	C01 15, et 16
Occupation des logements	D02 2
STOCKAGE DU GAZ	J05 1
STRUCTURE	
Industrielle	K01 2
De la population	B01
SUCRE	
Consommation des ménages	D01 3
Fabrication	I04 20
SUPERFICIE	
Répartition du territoire métropolitain	A01 1
Des exploitations agricoles	I01 1, 2, 10, 25
Forestière	I02 1, 2, 3
Pays étrangers	A01 2
Régions et départements	A01 5
Territoires d'outre mer et collectivités territoriales	A01 6
Épaces naturels protégés	A02 3
SYNDICAT	
Délégués syndicaux	C02 16 à 18, 20
Élections aux comités d'entreprises	C02 14
Rôle des —	C02 13

T

TABAC (Production)	I04 26
TAILLE (Entreprise et établissement)	G02 3, 4
TARIFS	
Indices de prix	H01 2, 3
Services publics	H02 2 à 5
Taxis	H02 6
TAUX (Voir aussi au mot principal)	
Activité par sexe et âge	C01 2
Autofinancement	G01 9
Chômage	C01 4, 17 et 21
De couverture	O01 8
Épargne des ménages	G01 7, 9
Indépendance énergétique	J01 5, 11
Intérêt	N01 8, G03 6
Mortalité	B02 17, 21 à 24
Mortalité infantile	B02 2, 13, 14, 21 à 23
Natalité	B02 2, 17, 21 à 24
Nuptialité	B02 2, 3, 11, 17, 21
Prélèvements obligatoires	G01 10
Reproduction	B02 3, 17
Réussite au baccalauréat	F01 13
Salaire	C03 16 et 18
TAXE	P02 6, 7
TAXIS (Tarifs à Paris)	H02 6

TECHNOLOGIES (Utilisateurs de nouvelles —)	C02 7
TÉLÉCOMMUNICATIONS	L06
Tarifs	H02 5
TÉLÉINFORMATIQUE	L06 8
TÉLÉPHONE	L06 6, 7
Mobile	L06 11
Taux d'équipement des ménages européens	D01 7
Trafic international	L06 1, 11
TÉLÉPHONE PORTABLE (Taux d'équipement des ménages)	D01 4, 5
TÉLÉTEL	L06 7
TÉLÉVISION	E01 5, 9 à 13
Achat des ménages	D01 2, 3
Construction	K05 5, 6
Durée d'écoute quotidienne	E01 12
Émissions par genre et chaîne	E01 11, 13
Multi équipement en	D01 4 et D01 5
Production aidée par genre	E01 9
Redevance	E01 5, 6
Taux d'équipement des ménages	D01 4, 5, 7
TEMPÉRATURE	A02 1
TEMPS PARTIEL	C01 8
TERME DE L'ÉCHANGE (Commerce extérieur)	O01
TERRES ARABLES	I01 6, 26
TERRES LABOURABLES	I01 7
TERRITOIRE	A01
Occupation physique du	A02 2
TERRITOIRES D'OUTRE-MER (TOM)	
Démographie	B02 22 à 24
Indices de prix	H01 6, 7
Monnaie	N01 13
Superficie, population	A01 4, 6 et B01 7
Transport aérien	L05 6
TEXTILE	
Artificiel et synthétique	K11 1, 2
Indices de prix	H01 3, 4
Industrie	K11 1, 2
Naturel (coton, soie, laine)	K11 1, 2
THÉÂTRE	E02 21, 24
TIRAGE (Presse)	E01 1
TITRE DE LA PRESSE (Voir ÉDITION)	
TOUR EIFFEL (Entrées)	E02 4
TOURISME	E03
International	E03 12
TOURISTES ÉTRANGERS (Dépenses)	E03 11
TRACTEURS	
Agricoles	I01 8
Immatriculation de —	L02 5
Indices de prix des —	H03 3
Routiers	K06 1, 2
TRAFIC	
Aérien	L05 5 à 10
Ferroviaire	L01 4 à 6
Fluvial	L03 5, 6
Maritime	L04 4 à 7
Portuaire	L04 5, 6, 8
Postal	L06 4
Téléphonique	L06 10
TRAINS	L01
TRAITEMENT (Fonction publique)	C03 15 à 19
TRANSACTIONS	N02 3
Courantes	O02 1 à 4
TRANSFERTS SOCIAUX	C04
TRANSFERTS UNILATÉRAUX	O02 5
TRANSPAC	L06 8
TRANSPORTS	
Aériens	L05 1 à 3
Ferroviaires	L01 4 à 6
Fluviaux	L03 1, 5, 6
Gaz	J05 2
Indices de prix	H01 3, 4
Maritimes (Entreprises, effectifs, C.A.)	L04 1
Maritimes	L04
Navigation intérieure	L03
Routiers	L02 1 à 3 et 8 à 10
Terrestres (Construction de matériel)	K06 1, 2 et K07 4, 5
Terrestres et fluviaux (Auxiliaires de —)	L02 3
Urbains, marchandises et routiers voyageurs	L02 1, 2, 8 à 10
Urbains RATP	L01 8
TRANSPORTS EN COMMUN	
RATP	L01 8, 9
Tarif	H02 7
TRAVAIL	
Durée du —	C02 1, G03 4

Efforts et risques	C02 6
Horaires de —	C02 6
Marché du —	C01 11
Mécanique du bois	K12 1, 2
Des métaux	K14 6, 8
Temporaire, intérimaire, à durée déterminée	C01 9 et 10
TRAVAILLEURS	B02 18 à 20
Permanents	B02 18
TRIBUNAUX CORRECTIONNELS (Activité et effectif)	P01 7
TRIBUNAUX DE POLICE (Activité et effectif)	P01 7

U

UNION EUROPÉENNE (Voir aussi PAYS ÉTRANGERS et COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE)	
Critères de convergence de l' —	
au sens du Traité de Maastricht	G01 15
Effectifs animaux	I01 14
Exploitations agricoles	I01 2
Investissements directs	O02 9
Production agricole	I01 14
Règlements entre la France et l' —	O02 3, 5
UNIVERSITÉS	F01 21, 25
UTILISATION DU SOL	
Forêt	I02 1 à 3, 5
Répartition territoriale métropolitaine	A01 1
UTILISATION DU TERRITOIRE	I01 6, 26

V

VACANCES	E03
Centre de —	E04 2, 3
VALEUR AJOUTÉE	
Par branche	G01 4 à 6 et K01 1
Par secteur institutionnel	G01 4 à 6
VALEUR MOBILIÈRE (Bourse)	N02 1, 3, 4, 8
VALEUR MOBILIÈRE (Entreprises d'assurance)	M04 13
VALEUR VÉNALE DES TERRES AGRICOLES	I01 7
VANNERIE	K12 1
VÉGÉTAUX	
Indices de prix	H03 1
Productions de —	I01 14 à 19, 24, 27
VÉHICULES	
Automobiles (Production)	K06 2
Indices de prix	H01 3
Parc des —	L06 2
Utilitaires (Immatriculations)	L02 6
VENTES (Commerce)	M01 6, 7
VERRE	K10 5, 6
VEUF (VEUVE)	B01 2, B02 9, 10, 12
VIANDE	
Consommation des ménages	D01 1, 3
Prix de détail, indice de prix	H01 3 et H02 1
Production	I04 1, 2
VIDÉOGRAMME	E02 16, 17
VIDÉOTEX	L06 7
VIEILLESSE (Pension)	C04 15 à 17
VILLAGE DE VACANCES	E03 3
VILLES	
Pollution de l'air des —	A02 6
Population des —	A01 5, 7 à 11
VIN	
Consommation des ménages	D01 1, 3
Indices de prix	H01 3 et H02 1
Production	I01 17 et I04 14 à 16
VOIES NAVIGABLES	L03
VOITURE	
Équipement en première —	D01 4, 5
Équipement en deuxième —	D01 4, 5
VOLAILLES	I04 3
VOYAGES (Personnels)	E03 4 à 9
VOYAGEURS	
Par air	L05 5, 6, 8, 10
Par fer	L01 4
Par mer	L04 4, 7
Par route	L02 10
Transports routiers de —	L02 2, 10

Z

ZINC	K14 4, 5
-------------	----------

PRINCIPAUX ORGANISMES PUBLICS À COMPÉTENCE STATISTIQUE NATIONALE

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
PREMIER MINISTRE.....	Commissariat général du Plan : 18, rue de Martignac. 75700 PARIS 07 SP. Tél. : 01 45 56 51 00. www.plan.gouv.fr Service juridique et technique de l'information et de la communication. Département statistique 69, rue de Varenne. 75348 PARIS 07 SP. Tél. : 01 42 75 80 00. www.premier-ministre.gouv.fr	Rapport des commissions et groupes du Plan. Tableaux statistiques de la presse (<i>annuel</i>). Chiffres Clés de la presse (<i>annuel</i>).
AGRICULTURE ET PÊCHE (Ministère)...	Direction des Affaires financières. Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) : 251, rue de Vaugirard. 75732 PARIS CEDEX 15. Tél. : 01 49 55 85 05. Direction de l'Espace rural et de la Forêt : 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP. Tél. : 01 49 55 47 25. Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture : 3, place de Fontenoy. 75700 PARIS 07 SP. Tél. : 01 49 55 49 55. Site internet du ministère : www.agriculture.gouv.fr Service des Haras, des courses et de l'équitation : 14, avenue de la Grande-Armée. 75017 PARIS. Tél. : 01 44 09 23 97.	AGRESTE, la statistique agricole : – Agreste-Primeur : les premiers résultats; – données chiffrées : résultats détaillés des enquêtes auprès des IAA et de l'Agriculture. – conjoncture : générale et spécialisée (<i>mensuel</i>); – les « Cahiers » (<i>trimestriel</i>) et « Études »; – graph-agri : annuaire de graphiques agricoles (<i>annuel</i>); Statistiques forestières (<i>annuel</i>). Enquête annuelle d'entreprise exploitations forestières et scieries : principaux résultats (<i>annuel</i>). Récolte de bois et de sciages (<i>annuel</i>).
• <i>Inventaire forestier national</i> : Établissement public à caractère administratif. • <i>Office national des forêts</i> (ONF) : Établissement public national à caractère industriel et commercial.	Château des Barres. 45290 Nogent-sur-Vernisson. Tél. : 02 38 28 18 00. www.ifn.fr 2, avenue de Saint-Mandé. 75012 PARIS. Tél. : 01 40 19 58 00. www.onf.fr	Inventaire forestier national : résultats départementaux. Fonds forestier national. Rapport (<i>annuel</i>).
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (Ministère).	Direction de l'eau; Direction de la nature et des paysages; Direction de la prévention des pollutions et des risques : 20, avenue de Ségur. 75302 PARIS 07 SP. Tél. : 01 42 19 20 21. www.environnement.gouv.fr 27, rue Louis-Vicat. 75015 PARIS. Tél. : 01 47 65 20 00. www.ademe.fr	Réseau national d'observation de la qualité du milieu marin (<i>résultats annuels</i>). État de l'assainissement des collectivités locales. Composantes industrielles de la pollution des eaux (<i>annuel</i>). État sanitaire des zones de baignade en mer et en eau douce (<i>annuel</i>).
• <i>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie</i> (ADEME) : Établissement public à caractère industriel et commercial.		

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
AGRICULTURE ET PÊCHE (Ministère) [suite] • <i>Conseil supérieur de la pêche</i> : Établissement public national à caractère administratif. • <i>Institut français de l'Environnement</i> (IFEN) : Établissement public national de l'État, à caractère administratif. • <i>Office national de la chasse</i> : Établissement public à caractère administratif.	134, avenue de Malakoff. 75016 PARIS. Tél. : 01 45 02 20 20. 17, rue des Huguenots. 45058 ORLÉANS CEDEX 01. Tél. : 02 38 79 78 78. www.ifen.fr 85 bis, avenue de Wagram. 75017 PARIS. Tél. : 01 44 15 17 17. www.onc.gouv.fr	L'environnement en France : rapport sur l'état de l'environnement (<i>annuel</i>). Les données de l'environnement (<i>mensuel</i>). Chiffres Clés de l'environnement (<i>annuel</i>)
CULTURE ET COMMUNICATION (Ministère)	Direction de l'Administration générale - Département des études et de la prospective : 2, rue Jean-Lantier. 75001 PARIS. Tél. : 01 40 15 73 00. www.culture.fr Direction des Archives de France : 60, rue des Francs-Bourgeois. 75141 PARIS CEDEX 03. Tél. : 01 40 27 60 00. Direction du livre et de la lecture : 27, avenue de l'Opéra. 75001 PARIS. Tél. : 01 40 15 73 00. Direction des musées de France : 6, rue des Pyramides. 75001 PARIS. Tél. : 01 40 15 73 00. Direction de la musique et de la danse : 53, rue Saint-Dominique. 75007 PARIS. Tél. : 01 40 15 80 00. Direction du patrimoine : 3, rue de Valois. 75001 PARIS. Tél. : 01 40 15 80 00. • <i>Centre national de la cinématographie</i> : Établissement public administratif.	Chiffres clés 19.. : statistiques de la culture (<i>annuel</i>). Développement culturel (<i>5 numéros par an</i>). Mesures (<i>plusieurs numéros par an</i>). CNC info.
ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE (Ministère)	Direction des relations avec les publics et de la Communication : Télédoc : 536. 139, rue de Bercy. 75572 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17. Direction de la Comptabilité publique : Télédoc : 330. 139, rue de Bercy 75573 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17. Direction générale des douanes et droits indirects (sous-direction de l'informatique, des statistiques et des études économiques) : 8, rue de la Tour-des-Dames. 75436 PARIS CEDEX 09. Tél. : 01 44 87 17 17. Direction générale des impôts : Télédoc : 930. 139, rue de Bercy. 75574 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17.	Notes bleues de Bercy (<i>bi-mensuel</i>). Compte de la dette publique (<i>annuel</i>). Les comptes des collectivités locales; Les comptes des régions; Les comptes des départements; Les comptes des communes. Annuaire abrégé (<i>annuel</i>). Statistiques du commerce extérieur de la France : – résultats trimestriels et annuels; – importations-exportations en SH (<i>annuel</i>); – résultats régionalisés (<i>annuel</i>). Statistiques du commerce extérieur : abrégé (<i>annuel</i>). Tableau général des transports (<i>annuel</i>). Le transport du commerce extérieur (<i>annuel</i>). Annuaire statistique (<i>annuel</i>).

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE (Ministère) [suite]	Direction générale de l'INSEE : 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14. Tél. : 01 41 17 50 50. www.insee.fr INSEE Info Service : Tour Gamma A. 195, rue de Bercy, 75582 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 41 17 66 11. Direction de la prévision : Télédoc : 653. 139, rue de Bercy. 75572 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17. Direction du Trésor : Télédoc : 230. 139, rue de Bercy. 75572 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17. Site Internet du ministère : www.finances.gouv.fr	Rapport sur les comptes de la Nation [annuel] (1). Économie et statistique (10 numéros par an). Bulletin mensuel de statistique. INSEE Résultats. INSEE Première. INSEE Méthodes. Données sociales. Tableaux de l'économie française (annuel). France, portrait social. Publications, disquettes et cédéroms de l'INSEE, d'EUROSTAT et des services statistiques ministériels. Économie et Prévision (5 numéros par an). Balance des paiements de la France [annuel] (2). Rapport du Fonds de développement économique et social (annuel).
• Industrie	Service des statistiques industrielles (SESSI) : 20, avenue de Ségur. 75353 PARIS 07 SP. Tél. : 01 43 19 36 36. www.industrie.gouv.fr Direction générale de l'Industrie des Technologies de l'Information et des Postes - Services des industries manufacturières - Sous-direction automobile, ferroviaire, navale : 12, rue Villiot. 75572 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 43 19 33 03. www.industrie.gouv.fr	Chiffres clés des matières premières minérales non énergétiques (annuel). Chiffres clés données : Premiers résultats de l'EAE (annuel). Chiffres clés référence : Résultats détaillés de l'EAE [3 tomes] (annuel). Les consommations d'énergie dans l'industrie (annuel). Les investissements anti pollution (annuel). L'industrie française (annuel). Chiffres clés analyse : Industrie française et mondialisation. Bulletin mensuel de statistique industrielle. Le 4 pages des statistiques industrielles. Statistiques de construction navale (annuel).
• Institut national de la propriété industrielle. Établissement public de l'État	26 bis, rue de Saint-Petersbourg. 75800 PARIS CEDEX 08 Tél. : 01 53 04 53 04. www.inpi.fr	Bulletin officiel de la propriété industrielle.
• Énergie	Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) : 97-99, rue de Grenelle. 75353 PARIS 07 SP. Tél. : 01 43 19 36 36. Direction du gaz, de l'électricité et du charbon, DIGEC : Direction des matières premières et des hydrocarbures (DIMAH). 97-99, rue de Grenelle. 75353 PARIS CEDEX 07 SP. Tél. : 01 43 19 36 36.	Le tableau de bord de l'énergie (mensuel). L'énergie [Les chiffres clés] (annuel). Tableau des consommations d'énergie en France (annuel). Bilans de l'énergie (annuel). L'Énergie dans les régions. Statistiques de l'industrie gazière en France [annuel] (3). Production et distribution de l'énergie électrique en France [annuel] (4). L'activité pétrolière (annuel).

(1) Disponible pour le public : « INSEE-Résultats, comptes et indicateurs économiques » et « L'Économie française », INSEE, le livre de poche.
(2) Publié en commun avec la Banque de France; dans la série rouge de la publication *Statistiques et études financières*, on trouvera les résultats trimestriels de la balance des paiements.
(3) Statistiques rassemblées par le Service technique et économique du gaz.
(4) Statistiques rassemblées par le Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages.

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
• <i>École nationale supérieure des mines de Paris (établissement public à caractère administratif)</i>	60, boulevard Saint-Michel 75272 PARIS CEDEX 06. Tél. : 01 40 51 90 00. www.ensmp.fr	
ÉCONOMIE FINANCES ET INDUSTRIE (Ministère) [suite]		
• <i>Cité des Sciences et de l'Industrie</i>	30, avenue Corentin Cariou. 75019 PARIS. www.cite-sciences.fr	
• <i>La Poste (Exploitant public)</i>	Direction générale : Direction de la Communication : 4, quai du Point-du-Jour. 92777 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX. Tél. : 01 41 41 66 66. www.laposte.fr	Les chiffres clés de La Poste (<i>annuel</i>). Rapport financier (<i>annuel</i>).
• <i>Petites et Moyennes Entreprises, Commerce et Artisanat.</i>	Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services : Tour Mattei. 207, rue de Bercy. 75572 PARIS CEDEX 12. Tél. : 01 44 87 17 17. Site Internet : www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr	Comptes commerciaux de la Nation. INSEE-Résultats. La France des commerces (<i>annuel</i>) La France de l'artisanat. Chiffres clés (<i>annuel</i>).
• <i>Commission de contrôle des assurances (CCA).</i> <i>Autorité administrative indépendante.</i>	54, rue de Châteaudun. 75436 PARIS CEDEX 09. Tél. : 01 55 07 41 41.	Rapport d'activité sur la commission (<i>annuel</i>). Résultats comptables des entreprises d'assurance et de capitalisation.
• <i>Cour des comptes</i>	13, rue Cambon. 75100 PARIS RP. Tél. : 01 42 98 95 00. www.ccomptes.fr	Cour des comptes : rapport au Président de la République [<i>annuel</i>] (1).
• <i>Impôts (Conseil des)</i> Placé auprès de la Cour des Comptes	Même adresse. Tél. : 01 42 98 97 95.	Conseil des impôts : rapport au Président de la République [<i>annuel</i>] (1).
ÉDUCATION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (Ministère).	www.education.gouv.fr	Page d'accueil : Le système éducatif français. Évaluation et statistiques de l'Éducation.
	Direction de la programmation et du développement (DPD) : 3-5, bd Pasteur. 75015 PARIS. Tél. : 01 55 55 65 40.	Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation (<i>annuel</i>).
	Sous-direction des études statistiques (SDES) : 58, boulevard du Lycée. 92170 VANVES. Tél. : 01 55 55 73 58.	Éducation et formation (<i>trimestriel</i>). Dossiers éducation et formations. Notes d'informations (<i>hebdomadaire</i>). L'état de l'école (<i>annuel</i>). Géographie de l'école (<i>annuel</i>).
	Bureau des études statistiques sur la recherche. DPD-C3, 3-5, bd Pasteur. 75015 PARIS.	Rapport annexe au projet de la loi de finances pour 2000 : état de la recherche et du développement technologique. Recherche et développement dans les administrations en 1997. Recherche et développement dans les entreprises en 1997.
• <i>Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)</i> [Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel].	57, rue Cuvier. 75231 PARIS CEDEX 05. Tél. : 01 40 79 30 00. www.mnhn.fr	
• <i>Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)</i> [Établissement public national à caractère administratif].	B.P. 86 - Lognes. 77423 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 02. Tél. : 01 64 80 35 00. www.onisep.fr	Avenirs (<i>mensuel</i>).

(1) JORF, édition « Documents administratifs ».

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
EMPLOI ET SOLIDARITÉ (Ministère). . . .	Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) : 1, place de Fontenoy. 75353 PARIS 07 SP. Tél. : 01 44 38 38 38. www.travail.gouv.fr Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques en matière de Santé et de Solidarité (DREES) : 11, place des Cinq-Martyrs du lycée Buffon. 75696 PARIS CEDEX 14. Tél. : 01 44 36 90 00. www.sante.gouv.fr Délégation Interministérielle du revenu minimum d'insertion : 7, place des Cinq-Martyrs du lycée Buffon. 75696 PARIS CEDEX 14. Tél. : 01 44 36 90 10.	Bulletin mensuel des statistiques du travail. Dossiers statistiques. Travail et emploi (<i>trimestriel</i>). Informations rapides. Solidarité. Santé. Études statistiques (<i>bimestriels</i>) Revue française des Affaires sociales. Annuaire des statistiques sanitaires et sociales. Comptes nationaux de la santé (<i>annuel</i>) [publication conjointe entre « INSEE Résultats » et « Économie et santé »]. Compte de la protection sociale. Études et résultats. Documents statistiques. Premières synthèses.
• <i>Centre d'études et de recherches sur les qualifications</i> (CEREQ). [Établissement public à caractère administratif].	10, place de la Joliette, BP 21321. 13567 MARSEILLE CEDEX 02. Tél. : 04 91 13 28 28. www.cereq.fr	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois [ROME] (4 tomes) (1). Formation-emploi [<i>trimestriel</i>]. La formation professionnelle continue financée par les entreprises (collection document) [<i>annuel</i>]. CEREQ-BREF [Bulletin de recherche sur l'emploi et la formation] (<i>mensuel</i>). « Études » et « Documents ».
• <i>Institut national de la santé et de la recherche médicale</i> (INSERM). [Établissement public à caractère scientifique et technologique].	101, rue de Tolbiac. 75654 PARIS CEDEX 13. Tél. : 01 44 23 60 00. www.inserm.fr	Statistiques des causes médicales de décès (<i>annuel</i>). INSERM actualités (<i>mensuel</i>).
• <i>Institut national d'études démographiques</i> (INED). [Établissement public à caractère scientifique et technologique].	133, boulevard Davout. 75980 PARIS CEDEX 20. Tél. : 01 56 06 20 00. www.ined.fr	Population et sociétés (<i>mensuel</i>). Population (<i>bimestriel</i>).
• <i>Office des migrations internationales</i> (OMI). [Établissement public de l'État].	44, rue Bague. 75732 PARIS CEDEX 15. Tél. : 01 53 69 53 70.	OMISTATS : Annuaire des migrations (<i>annuel</i>).
ÉQUIPEMENT, TRANSPORT ET LOGEMENT (Ministère)	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction : Arche Sud. 92055 LA DÉFENSE CEDEX. Tél. : 01 40 81 81 22. Direction des affaires économiques et internationales. Service économique et statistique : Tour Pascal B. 92055 LA DÉFENSE CEDEX. Tél. : 01 40 81 21 22. Site Internet du ministère : www.equipement.gouv.fr	Statistiques de la construction (<i>trimestriel</i>). Statistiques et études générales. Notes vertes économiques. Le compte du logement. Rapport à la commission des comptes du logement (<i>annuel</i>). Note de conjoncture (<i>mensuelle</i>). Mémento de statistiques des transports (<i>annuel</i>).

(1) Publié par La Documentation française, 29 et 31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07. Tél. : 01 40 15 70 00.

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
ÉQUIPEMENT, TRANSPORTS ET LOGEMENT (Ministère) [suite]		Enquête annuelle d'entreprise : les entreprises de transport. • <i>Notes de synthèse (mensuel)</i> . • <i>Les transports en ... (annuel)</i> . Rapport à la commission des comptes des transports de la Nation. Le marché des véhicules : fichier central des automobiles : parc et immatriculations (<i>annuel</i>). L'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (<i>annuel</i>). Les trafics de marchandises : banque de données des transports SITRAM (système d'information sur les transports de marchandises). Le trafic de voyageurs par autobus et autocars : parc des véhicules et flux transportés (<i>annuel</i>).
• Aviation civile	Direction générale de l'Aviation civile 52, rue Henri Farman. 75015 PARIS. Tél. : 01 58 09 43 21. www.dgac.fr	
• Mer	Direction du Transport maritime, des ports et du littoral : 3, place de Fontenoy. 75700 PARIS. Tél. : 01 40 81 21 22. Direction des affaires maritimes et des gens de mer : 3, place de Fontenoy. 75700 Paris. Tél. : 01 44 49 80 00. www.equipement.gouv.fr	Statistiques de la flotte de commerce (<i>trimestriel et annuel</i>). Bulletin mensuel de statistiques des ports maritimes de commerce. Résultats de l'exploitation des ports maritimes - statistiques (<i>annuel</i>).
	Centre administratif des affaires maritimes : BP 130. 27, quai Solidor. 35408 SAINT-MALO CEDEX. Tél. 02 99 19 60 00.	Statistiques maritimes françaises. La plaisance en quelques chiffres (<i>annuel</i>). Statistiques plaisance (<i>annuel</i>).
• Routes	Direction de la sécurité et de la circulation routières : Arche Sud. 92055 LA DÉFENSE CEDEX. Tél. : 01 40 81 21 22 Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) : 46, avenue Aristide-Briand, B.P. 100. 92225 BAGNEUX CEDEX. Tél. : 01 46 11 31 31.	Bilan annuel : statistiques et commentaires (<i>annuel</i>). Rapport financier (<i>annuel</i>). Données de base : circulation, sécurité (disquette). Circulation, accidents sur les routes nationales et autoroutes : données de base.
• Tourisme	Direction du Tourisme (bureau de la statistique touristique) : 2, rue Linois. 75740 PARIS CEDEX 15. Tél. : 01 44 37 36 00. www.tourisme.gouv.fr	Mémento du tourisme (<i>annuel</i>). Les données économiques du tourisme.
FONCTION PUBLIQUE, RÉFORME DE L'ÉTAT ET DÉCENTRALISATION (Ministère).	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (bureau des statistiques) : 32, rue de Babylone. 75007 Paris. Tél. : 01 42 75 80 00. www.fonction-publique.gouv.fr	
INTÉRIEUR (Ministère)	Direction générale des collectivités locales (service des statistiques, des études et des techniques locales) : 2, place des Saussaies. 75800 PARIS. Tél. : 01 40 07 60 60.	Collection décentralisation. Série décentralisation. Série budget des collectivités locales (<i>annuel</i>), 4 vol. Série démocratie locale. Guide pratique de l'élu. Bulletin d'informations statistiques de la DGCL.

Administration ou institution de rattachement	Service ou organisme, adresse et téléphone	Principales publications
INTÉRIEUR (Ministère) [suite]	Direction générale de la police nationale. Direction centrale de la police judiciaire : 1 bis, place des Saussaies. 75800 PARIS. Tél. : 01 49 27 49 27. Direction de la sécurité civile : 85-87, quai du docteur Dervaux. 92600 ASNIÈRES. Tél. : 01 49 27 49 27 et 01 40 07 60 60. Site Internet du Ministère : www.interieur.gouv.fr	Aspects de la criminalité en France d'après les statistiques de la police judiciaire (<i>annuel</i>). Statistiques des interventions de sapeurs-pompiers (<i>annuel</i>).
JEUNESSE ET SPORTS (Ministère)	Direction de l'administration générale (bureau de la coordination et de l'action territoriale) : 78, rue Olivier-de-Serres. 75739 PARIS CEDEX 15. Tél. : 01 40 45 90 00. www.jeunesse-sports.gouv.fr	Statistiques jeunesse et sports. Licences sportives et sections de clubs (<i>annuel</i>). Chiffres clés (<i>trimestriel</i>).
JUSTICE (Ministère)	Direction de l'administration générale et de l'équipement (sous-direction de la statistique, des études et de la documentation). Direction de l'administration pénitentiaire : 13, place Vendôme. 75001 PARIS CEDEX 01. Tél. : 01 44 77 60 60. www.justice.gouv.fr	Annuaire statistique de la justice. Chiffres clés de la justice (<i>annuel</i>). Infostat justice : bulletin d'information de la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation. Rapport annuel de l'administration pénitentiaire. Rapport annuel de la Cour de cassation au garde des Sceaux.
CNIL (Autorité indépendante)	Commission nationale de l'informatique et des libertés : 21, rue Saint-Guillaume. 75340 PARIS CEDEX 07. Tél. : 01 53 73 22 22. www.cnil.fr	

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

EUROSTAT..... <i>Office statistique des communautés européennes [OSCE]</i>	Bureau d'information Bâtiment Jean Monnet. Rue Alcide de Gaspéri. BP 1907 22920 Luxembourg. Tél. : 00 352 43 01 34567.	Les publications, les disquettes et cédéroms d'EUROSTAT sont vendus au : Data INFO service 195, rue de Bercy Tour Gamma A F - 75582 PARIS CEDEX 12 Tél. : + 33 (01) 53 17 88 44 Fax : + 33 (01) 53 17 88 22 E. mail : datashop@insee.fr
OCDE	Organisation de coopération et de dévelop- pement économiques 2, rue André Pascal, 75016 PARIS Tél. : 01 45 24 82 00. www.ocde.org	
Organisation mondiale de la Santé [OMS]	Palais des Nations, 20, avenue Appia, 1211, CH Genève 27, Suisse. Tél. : (41-22) 791 21 11	
Organisation des Nations unies [ONU]	Centre d'information 1, rue Miollis, 75015 Paris. Tél. : 01 43 06 48 39. www.onu.fr	
Population reference bureau [PRB].....	1875 Connecticut Ave., NW, suite 520, Washington, DC 20 009-5728 USA.	

LISTE DES MINISTÈRES

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Ministère de la Justice
Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie
Ministère de l'Intérieur
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Ministère de la Défense
Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

Ministère de la Culture et de la Communication
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement
Ministère des Relations avec le Parlement
Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation
Ministère de la Jeunesse et des Sports

AUTRES ORGANISMES

Artisanat

Assemblée permanente des chambres des métiers (APCM)
Direction des relations publiques et des services généraux
12, avenue Marceau - 75008 Paris
Tél. : 01 44 43 10 00

Assurance

Caisse nationale de prévoyance (CNP)
4, place Raoul-Dautry - 75716 Paris Cedex 15
Tél. : 01 42 18 88 88

Audiovisuel

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)
Tour Mirabeau - 39-43 quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15
Tél. : 01 40 58 38 00
France 2
7, esplanade Henri-de-France
75907 Paris Cedex 15
Tél. : 01 56 22 42 42
France 3
7, esplanade Henri-de-France
75907 Paris Cedex 15
Tél. : 01 56 22 30 30
France 3 - (Île-de-France)
66, rue Jean-Bleuzen - 92170 Vanves
Tél. : 01 41 09 33 33
Institut national de l'audiovisuel (INA)
4, avenue de l'Europe - 94366 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 49 83 20 00
La Sept
8, rue Marceau - 92785 Issy-les-Moulineaux Cedex 09
Tél. : 01 55 00 77 77
Médiamétrie
55-63, rue Anatole-France - 92532 Levallois-Perret Cedex
Tél. : 01 47 58 97 58
Radio-France
116, avenue du Président Kennedy - 75220 Paris Cedex 16
Tél. : 01 42 30 22 22
Radio-France internationale (RFI)
116, avenue du Président Kennedy - 75016 Paris
Tél. : 01 42 30 12 12
Radio-télévision française d'Outre-Mer (RFO)
35-37, rue Danton - 92240 Malakoff
Tél. : 01 55 22 71 00
Société française de production et de création audiovisuelles (SFP)
2, avenue de l'Europe - 94360 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 49 83 40 00
Télédiffusion de France (siège social)
10, rue d'Oradour-sur-Glane - 75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 55 95 10 00
Télévision française 1 (TF1)
1, quai Point-du-Jour - 92656 Boulogne Cedex
Tél. : 01 41 41 12 34 ou 01 41 41 09 09

Bâtiment, travaux publics

Fédération française du bâtiment (FFB)
9, rue La Pérouse - 75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 69 51 00
Fédération nationale des travaux publics (FNTP)
3, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 44 13 31 44

Caoutchouc et matières plastiques

Fédération de la plasturgie
65, rue de Prony - 75854 Paris Cedex 17
Tél. : 01 44 01 16 16
Syndicat national du caoutchouc des plastiques et des polymères (SNCP)
60, rue Auber - 94408 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 49 60 57 57

Charbon

Charbonnages de France
100, avenue Albert 1er - BP 220 - 92503 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 52 35 00
Comité charbonnier de l'importation et du commerce
10, rue Laborde - 75008 Paris
Tél. : 01 42 93 84 84

Chasse

Office national de la chasse
85 *bis*, avenue de Wagram - BP 236 - 75822 Paris Cedex 17
Tél. : 01 44 15 17 17

Chimie de base

Union des industries chimiques (UIC)
Le Diamant A - 92909 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 46 53 11 00

Construction aéronautique

Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS)
4, rue Galilée - 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 17 00

Construction électrique et électronique

Fédération des industries électriques et de communications électroniques (FIEEC)
11-17, rue Hamelin - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 05 70 70
Syndicat de l'industrie des technologies de l'information
11-17, rue Hamelin - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 05 71 05

Construction mécanique

Association française des constructeurs de pompes (AFCP)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 62 98
Association française des industries de la robinetterie (AFIR)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 62 98
Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques
22, avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris
Tél. : 01 53 77 29 00
Chambre syndicale des fabricants et négociants d'appareils de laboratoire (FABRILABO)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 47 17 63 97
Association française de la mécanique de haute précision
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 91
Fédération française des industries de l'image
5 *bis*, rue Jacquemont - 75017 Paris
Tél. : 01 40 25 96 65
Groupement des fabricants de matériels de chauffage central par l'eau chaude (GFCC)
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 61 64
Groupement des industries françaises de l'optique (GIFO)
Maison de la Mécanique
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 00
Syndicat des constructeurs de compresseurs
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat des constructeurs de machines pour les industries du papier, du carton et des arts graphiques (SCIPAG)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 50

Syndicat des constructeurs de moteurs à combustion interne (SCMCI) - Maison de la mécanique
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat des constructeurs de petites turbines hydrauliques (SCPTH) - Maison de la mécanique
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat des constructeurs de turbines et de matériels énergétiques lourds (SYSTEMEL)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 60 49

Union des constructeurs de l'industrie des procédés chimiques et alimentaires (UCIP)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 64

Syndicat des constructeurs de matériel pour mines, tunnels et travaux souterrains (SYTRAMINES)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 64

Syndicat général des constructeurs de tracteurs et de machines agricoles (SYGMA)
19, rue Jacques-Bingen - 75017 Paris
Tél. : 01 42 12 85 90

Syndicat des industries de matériel de manutention (SIMMA)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 27

Syndicat de l'industrie de l'outillage (SIO)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 58

Syndicat de la machine-outil, de l'assemblage et de la production associée (SYMAP) - Maison de la Mécanique
45, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 67 17

Syndicat national de la chaudronnerie, de la tôlerie et de la tuyauterie industrielle (SNCT)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 62 71

Syndicat national des fabricants des boîtes d'emballages et bouchages métalliques (SNFBM)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 47

Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 88

Syndicat de la mesure
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 43 34 76 81

Union des constructeurs de matériel textile de France (UCMTF)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 45

Union des industries d'équipement pour la construction, les infrastructures de la métallurgie
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 20

Union intersyndicale des constructeurs de matériel aéronautique, thermique, thermodynamique et frigorifique (UNICLIMA)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 62 92

Union nationale des industries de transmissions oléohydrauliques et pneumatiques (UNITOP)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 09

Union nationale des industries de transmissions mécaniques (UNITRAM)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 69

Construction navale

Chambre syndicale des constructeurs de navires
47, rue de Monceau - 75008 Paris
Tél. : 01 53 89 52 00

Culture, loisirs et sports

Bibliothèque nationale de France
11, quai François-Mauriac - 75013 Paris
Tél. : 01 53 79 59 59
58, rue de Richelieu - 75002 Paris
Tél. : 01 47 03 81 26

Centre national de la cinématographie (CNC)
12, rue de Lübeck - 75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 34 34 40

La Française des jeux
5-7, rue Beffroy - 92543 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 46 41 35 35

Syndicat national de l'édition (SNE)
115, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50

Électricité

Électricité de France - (Observatoire du système électrique)
3, rue de Messine - 75008 Paris
Tél. : 01 40 42 22 22

Emploi

Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)
80, rue de Reuilly - 75012 Paris
Tél. : 01 53 17 20 00

Énergie

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
27, rue Louis-Vicat - 75737 Paris Cedex 15
Tél. : 01 47 65 20 00

Centre d'études et de recherche économique sur l'énergie (CEREN)
36, rue Guersant - 75017 Paris
Tél. : 01 53 81 82 20

Finances et bourse

Banque de France
39, rue Croix-des-Petits-Champs - 75001 Paris
Tél. : 01 42 92 42 92

Caisse des dépôts et consignations
56, rue de Lille - 75356 Paris Cedex 07 SP
Tél. : 01 40 49 56 78

Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance (CENCEP)
27-29, rue de la Tombe-Issoire - 75673 Paris Cedex 14
Tél. : 01 58 40 41 42

Commission bancaire
73, rue de Richelieu et 115, rue de Réaumur
75002 Paris
Tél. : 01 42 92 42 92

Commission des opérations de bourse (COB)
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cédex 02
Tél. : 01 53 45 60 00

Secrétariat général du Conseil national du crédit,
Banque de France
39, rue Croix-des-petits-champs - 47.1427
75049 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 92 27 10

Société des bourses françaises
39, rue Cambon - 75039 Paris Cedex 01
Tél. : 01 49 27 10 00

Fonderie et travail des métaux

Association des fabricants de fixation mécanique
39 , rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 24

Chambre syndicale des industries métallurgiques et connexes
de la région de Thiers
Place de l'Europe - 63300 Thiers
Tél. : 04 73 80 03 76

Fédération des Industries mécaniques
39, rue Louis-Blanc - 92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 60 00

Syndicat des constructeurs de moteurs à combustion interne
(SCMCI)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris Cedex La Défense
Tél. : 01 47 17 62 81

Syndicat général des fondeurs de France (SGFF)
45, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris Cedex La Défense
Tél. : 01 43 34 76 79

Syndicat national des entreprises d'applications de revêtement
et traitement de surfaces (SATS)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 34

Syndicat national du décolletage (SND)
2, avenue de Châtillon - 74300 Cluses
Tél. : 04 50 98 07 68

Groupeement français des industries transformatrices
des métaux en feuilles minces (GIMEF)
39, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 10

Syndicat national de l'estampage et de la forge (SNEF)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 17

Union Nationale des Industries de la Quincaillerie (UNIQ)
16, avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. : 01 45 63 20 75 ou 01 45 63 62 50

Syndicat national des fabricants de ressorts (SNFR)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 10

Syndicat national du matriçage de laiton et de métaux
non ferreux
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 63 91

Syndicat de l'industrie de l'outillage (SIO)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 58

Union intersyndicale des fabricants d'articles pour la table,
le ménage et activités connexes (UNITAM)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 17 64 60

Gaz

Gaz de France - Direction des services économiques
et commerciaux
23, rue Philibert-Delorme - 75840 Paris Cedex 17
Tél. : 01 47 54 20 20

Imprimerie, presse, édition

Fédération de l'imprimerie et de la communication graphique
(FICG)
68, boulevard Saint-Marcel - 75005 Paris
Tél. : 01 44 08 64 46
Syndicat national de l'édition (SNE)
115, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50

Industries agricoles et alimentaires

Association des brasseurs de France
25, boulevard Malesherbes - 75008 Paris
Tél. : 01 42 66 29 27

Association nationale de la meunerie française (ANMF)
66, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01 43 59 45 80

Association nationale interprofessionnelle du champignon
de couche (ANICC)
44, rue d'Alésia - 75682 Paris Cedex 14
Tél. : 01 53 91 44 44

Association des fabricants de compléments pour l'alimentation
animale (AFCA)
41, bis, boulevard de Latour-Maubourg - 75007 Paris
Tél. 01 47 53 64 00

Association pour la recherche et le développement
de la chicorée de France
84, rue François-Herbo - 59310 Orchies
Tél. : 03 20 64 48 30

Bureau national interprofessionnel de l'armagnac (BNIA)
Place de la Liberté - BP 3 - 32800 Eauze
Tél. : 05 62 08 11 00

Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC)
Allée du Champ-de-Mars - BP 18 - 16101 Cognac Cedex
Tél. : 05 45 35 60 00

Bureau interprofessionnel du pruneau
2, rue des Magnolias - BP 130 - 47303 Villeneuve-sur-lot
Tél. : 05 53 41 55 55

Chambre syndicale des eaux minérales
10, rue de La Trémoille - 75008 Paris
Tél. : 01 47 20 31 10

Chambre syndicale française de la levure
14, rue de Turbigo - 75001 Paris
Tél. : 01 45 08 54 82

Association des malteurs de France
33, rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 53 00 94 50

Chambre syndicale de la margarinerie et des industries
de corps gras alimentaires
118, avenue Achille-Peretti - 92200 Neuilly
Tél. : 01 46 37 23 01

Chambre syndicale des raffineurs de sucre
23, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 49 52 66 96

Comité français de la semoulerie industrielle (CFSI)
23, rue d'Artois - 75008 Paris
Tél. : 01 45 63 72 40

Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC)
5, rue Henri-Martin - BP 135 - 51204 Épernay Cedex
Tél. : 03 26 51 19 30

Confédération française de la conserve (CFC)
44, rue d'Alésia - 75682 Paris Cedex 14
Tél. : 01 53 91 44 44

Confédération générale des planteurs de betteraves
43-45, rue de Naples - 75008 Paris
Tél. : 01 44 69 39 00

Confédération nationale des glaciers de France
64, rue Caumartin - 75009 Paris
Tél. : 01 48 74 72 28

Conseil national des vins aromatisés (CNVA)
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 30 33

Chambre syndicale des fabricants aliments
chiens chats oiseaux (FACCO)
46, boulevard Magenta - 75010 Paris
Tél. : 01 48 03 29 11

Fédération des industries condimentaires de France
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Fédération française des industries charcutières
3, rue Anatole-de-la-Forge - 75017 Paris
Tél. : 01 53 81 78 87

Fédération nationale de l'industrie laitière (FNIL)
34, rue Saint-Pétersbourg - 75008 Paris
Tél. : 01 49 70 72 85

Fédération nationale de la coopérative bétail et viande (FNCBV)
49, avenue de la Grande-Armée - 75116 Paris
Tél. : 01 44 17 57 70

Fédération nationale des boissons
49, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. : 01 45 87 21 41

Fédération nationale des coopératives de production
et d'alimentation animales (SYNCOPAC)
129, boulevard Saint-Germain - 75279 Paris Cedex 06
Tél. : 01 43 29 87 02

Fédération nationale des coopératives laitières
34, rue Saint-Pétersbourg - 75008 Paris
Tél. : 01 49 70 72 90

Fédération nationale des industries de corps gras
118, avenue Achille-Peretti - 92200 Neuilly
Tél. : 01 46 37 20 25

Fédération nationale des syndicats de confituriers
et de conserveurs de fruits
3, rue de Logelbach - 75847 Paris Cedex 17
Tél. : 01 42 27 77 12 ou 01 42 27 43 02

Fédération nationale des producteurs
de pomme de terre industrielle (FNPTI)
9, rue d'Athènes - 75009 Paris
Tél. : 01 40 82 18 60

Institut national appellations origine (INAO)
6, rue Fresnel - 14000 Caen
Tél. : 02 31 95 20 20

L'Alliance 7
194, rue de Rivoli - 75001 Paris
Tél. : 01 44 77 85 85

Office national interprofessionnel des céréales (ONIC)
21, avenue Bosquet - 75007 Paris
Tél. : 01 44 18 20 00

Organisation nationale interprofessionnelle des oléagineux
(ONIDOL)
12, avenue George-V - 75008 Paris
Tél. : 01 40 69 49 50

Office national interprofessionnel des vins (ONIVINS)
232, rue de Rivoli - 75001 Paris
Tél. : 01 42 86 32 00

Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs
et allumettes (SEITA)
53, quai d'Orsay - 75347 Paris Cedex 07
Tél. : 01 45 56 61 50

Société nationale interprofessionnelle de la tomate (SONITO)
54, chemin de Bonaventure - 84000 Avignon
Tél. : 04 90 86 64 39

Syndicat des eaux de source
Allée Charles-V - 94300 Vincennes
Tél. : 01 43 65 51 18

Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires
de France
23, rue d'Artois - 75008 Paris
Tél. : 01 45 63 95 44

Syndicat de la Vittelserie française
41 *bis*, boulevard de la Tour Maubourg - 75007 Paris
Tél. : 01 44 42 90 20

Syndicat général des fabricants d'huile et de tourteaux
de France
118, avenue Achille-Peretti - 92200 Neuilly
Tél. : 01 46 37 22 06

Syndicat national des déshydrateurs de France
45, rue de Richelieu - 75001 Paris
Tél. : 01 42 61 72 94

Syndicat national des fabricants de bouillons et potages
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Syndicat national des fabricants de liqueurs
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 30 20

Syndicat national des fabricants de produits
surgelés et congelés
18, rue de la Pépinière - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 13 30

Syndicat national des fabricants de sirops
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 30 20

Syndicat national des fabricants de sucre de France
23, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 49 52 66 66

Syndicat national des fabricants de vinaigres
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Syndicat national des industriels de la nutrition animale (SNIA)
41 *bis*, boulevard de La Tour-Maubourg - 75007 Paris
Tél. : 01 44 18 63 50

Syndicat national des industries cidricoles
44, rue d'Alésia - 75014 Paris
Tél. : 01 53 91 45 33

Syndicat national des transformateurs de poivres,
épices, arômes et vanille
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 33 80

Syndicat national du commerce du porc (SNCP)
17, place des vins de France - 75012 Paris
Tél. : 01 53 02 40 20

Syndicat national des fabricants des produits laitiers frais
(SYNDIFRAIS)
34, rue Saint-Pétersbourg - 75008 Paris
Tél. : 01 49 70 72 30

Union des producteurs français de spiritueux
8, rue de l'Isly - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 30 25

Union des syndicats des industries des produits amylacés et
de leurs dérivés (USIPA)
4, place d'Estienne-d'Orves - 75009 Paris
Tél. : 01 48 78 51 00

Union nationale des producteurs de jus de fruits
23, boulevard des Capucines - 75002 Paris
Tél. : 01 47 42 82 82

Union syndicale des producteurs de sucre et de rhum de la Réunion,
46, rue de La Bourdonnais, BP57- 97462 Saint-Denis
Tél. : 0 262 90 45 00

Union des fabricants français d'équipements
pour boulangerie-pâtisserie, biscuiterie-biscotterie,
glacerie-chocolaterie (UFFEB)
13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris
Tél. : 01 42 80 44 41

Industrie du bois et de l'ameublement

Chambre syndicale nationale de la literie
6, avenue du Coq - 75009 Paris
Tél. : 01 42 85 44 33

Union des industries du bois (UIB)
33, rue de Naples - 75008 Paris
Tél. : 01 53 42 15 50

Fédération nationale du bois
6, rue François 1^{er} - 75008 Paris
Tél. : 01 56 69 52 00

Union nationale des industries françaises de l'ameublement
(UNIFA)
28 bis, avenue Daumesnil - 75012 Paris
Tél. : 01 44 68 18 00

Industrie du cuir et de la chaussure

Conseil national du cuir
109, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75373 Paris Cedex 08
Tél. : 01 43 59 05 69

Industries diverses

Chambre syndicale de l'édition musicale (CSDM)
62, rue Blanche - 75009 Paris
Tél. : 01 48 74 09 29

Industrie du verre

Fédération des chambres syndicales de l'industrie du verre
3, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01 42 65 60 02
Fédération des cristalleries et vergeries à la main et mixtes
32, rue de Paradis - 75010 Paris
Tél. : 01 47 70 26 42

Ingénierie

Bureau Véritas
17 bis, place des Reflets - La Défense 2
92077 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 42 91 52 91

International

Sources d'Europe
Socle de la Grande Arche - 92054 Paris La Défense
Tél. : 01 41 25 12 12
Fonds monétaire international (FMI)
Bureau Européen à Paris
66, avenue d'Iéna - 75116 Paris
Tél. : 01 40 69 30 70
Organisation de coopération et de développement
économiques (OCDE)
2, rue André-Pascal - 75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 24 82 00
Organisation des Nations-Unies (ONU)
Centre d'information - 1, rue Miollis - 75015 Paris
Tél. : 01 43 06 48 39

Matériaux de construction

Confédération des industries céramiques de France
(pour les argiles, kaolin, feldspath, carreaux,
produits réfractaires, sanitaires, poterie, porcelaine)
15, avenue Victor-Hugo - 75116 Paris
Tél. : 01 45 00 18 56
Fédération française de tuiles et briques de France (FFTB)
17, rue Letellier - 75015 Paris
Tél. : 01 44 37 07 10

Syndicat français de l'industrie cimentière
7, place de la Défense - 92974 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 55 23 01 23

Union nationale des industries de carrières et matériaux
de construction (UNICEM)
3, rue Alfred-Roll - 75849 Paris Cedex 17
Tél. : 01 44 01 47 01

Matériel de transport terrestre

Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA)
2, rue de Presbourg - 75008 Paris
Tél. : 01 49 52 51 00

Fédération des industries ferroviaires
12, rue Bixio - 75007 Paris
Tél. : 01 45 56 13 53

Syndicat des fabricants d'équipements
et de pièces automobiles (SFEPA) - Service statistique
79, rue Jean-Jacques-Rousseau - 92150 Suresnes
Tél. : 01 46 25 02 30

Minerais de fer et sidérurgie

Centre professionnel des statistiques de l'acier (CPS)
ZAC du Pont Tournant - 173-179, boulevard Félix Faure
93300 Aubervilliers
Tél. : 01 41 25 52 00

Syndicat national des fabricants d'étrés et profilés pleins
en acier (ETIRAGE)
2, rue de Logelbach - 75017 Paris
Tél. : 01 47 54 94 27

Syndicat national du laminage à froid du feuillard
d'acier (SNLS)
2, rue de Logelbach - 75017 Paris
Tél. : 01 42 12 70 70

Syndicat national du profilage des produits plats
en acier (SNPPA)
2, rue de Logelbach - 75017 Paris
Tél. : 01 42 12 70 75
Syndicat du tréfilage de l'acier (STA)
2, rue de Logelbach - 75017 Paris
Tél. : 01 47 54 94 27

Minerais, minéraux, métaux et demi-produits non ferreux

Association française interprofessionnelle du cadmium
30, avenue de Messine - 75008 Paris
Tél. : 01 40 74 02 99

Fédération des chambres syndicales des minerais
et des métaux non ferreux
30, avenue de Messine - 75008 Paris
Tél. : 01 45 63 02 66

Syndicat de l'Industrie de l'Outillage (SIO)
39-41, rue Louis-Blanc - 92400 Courbevoise
Tél. : 01 47 17 64 59

Syndicat général des affineurs de France
30, avenue de Messine - 75008 Paris
Tél. : 01 45 63 02 66

Parachimie et industrie parachimique

Association des industries des savons et des détergents (AISD)
118, avenue Achille-Peretti - 92200 Neuilly
Tél. : 01 47 47 60 00

Fédération des industries de la parfumerie
33, Champs-Élysées 75008 Paris
Tél. : 01 56 69 67 89

Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP)
88, rue de la Faisanderie - 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 03 88 88

Pâtes, papiers, cartons

Confédération des producteurs de papiers,
cartons et celluloses (COPACEL)
154, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél. : 01 53 89 24 00

Fédération française du cartonnage
15, rue de l'Abbé-Grégoire - 75006 Paris
Tél. : 01 45 44 13 37

Fédération nationale des transformateurs de papier
6, square de l'Opéra Louis-Jouvet - 75009 Paris
Tél. : 01 42 68 01 94

Pêche

Comité central des armateurs de France (CCAF)
47, rue Monceau - 75008 Paris
Tél. : 01 53 89 52 52

Comité national des pêches maritimes
51, rue Salvador-Allende - 92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 47 75 01 01

Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et des cultures marines (FIOM)
11, boulevard de Sébastopol - 75001 Paris
Tél. : 01 53 00 96 96

Pétrole

Comité professionnel du pétrole
Tour Corosa - 3, rue E et A - Peugeot - BP 282 - 92505 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 47 16 94 60

Elf-Aquitaine
Tour-Elf - 2, place Coupole - La Défense 6
92078 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 44 45 46

Institut français du pétrole (IFP)
1 à 4, avenue de Bois-Préau
92852 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 47 52 60 00

Union française des industries pétrolières (UFIP)
4, avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. : 01 40 53 70 00

Santé - Transferts sociaux

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)
66, avenue du Maine - 75694 Paris Cedex 14
Tél. : 01 42 79 30 30

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
23, rue Daviel - 75634 Paris Cedex 13
Tél. : 01 45 65 52 52

Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
101, rue de Tolbiac - 75654 Paris Cedex 13
Tél. : 01 44 23 60 00

Union des caisses centrales de la mutualité agricole (UCCMA)
8-10, rue d'Astorg - 75413 Paris Cedex 08
Tél. : 01 44 56 77 77

Textiles artificiels et synthétiques

Syndicat français des textiles artificiels et synthétiques (SFTAS)
37-39, rue de Neuilly - BP 121 - 92113 Clichy Cedex
Tél. : 01 47 56 30 82

Textiles et habillement

Comité central de la laine et des fibres associées
37-39, rue de Neuilly - BP 121 - 92113 Clichy Cedex
Tél. : 01 47 56 31 41

Comité international de la rayonne et des fibres synthétiques
Avenue E-VAN-NIEUWENHUYSEN - BP 1160 - Bruxelles
Tél. : 00 32 26 76 74 55

Confédération générale des filateurs et tisseurs de lin (CGFTL)
40, rue Eugène-Jacquet - Sac Postal n° 15
59708 Marcq-en-Baroeul Cedex
Tél. : 03 20 99 24 37

Groupement professionnel de la soierie et du tissage
55, montée de Choulans - 69323 Lyon Cedex 05
Tél. : 04 72 56 49 73

Syndicat des producteurs français de ficelles, cordages et filets (FICCORFIL)
26, rue la Pépinière - 75008 Paris
Tél. : 01 42 93 00 76

Syndicat français des enducteurs, calandriers et fabricants de revêtements de sols et murs
21, rue du Général-Foy - 75008 Paris
Tél. : 01 45 22 18 44

Syndicat général de la filerie française
40, rue Eugène-Jacquet - 59708 Marcq-en-Baroeul
Tél. : 03 20 99 24 33

Transport

Régie autonome des transports parisiens (RATP)
54, quai de la Rapée - 75599 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 68 20 20

Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
Direction du contrôle de gestion
34, rue du Commandant Mouchotte - 75699 Paris Cedex 14
Tél. : 01 53 25 60 00

Voies navigables de France (VNF)
175, rue Ludovic-Bouteleux - BP 820 - 62408 Béthune
Tél. : 03 21 63 24 24

Divers

Conseil économique et social
1, Avenue d'Iéna - 75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00

Journal officiel
26, rue Desaix - 75725 Paris Cedex 15
Tél. : 01 40 58 75 00

L'INFORMATION SUR L'INFORMATION

INSEE ACTUALITÉS

« INSEE ACTUALITÉS magazine » est un catalogue trimestriel des nouveautés de l'INSEE : publications, banques de données... ; il est adressé à toute personne ou organisme désireux de suivre l'actualité de l'INSEE.

Abonnement gratuit sur simple demande à :

Insee - Direction générale

Division Mercatique et Commercialisation

Abonnement à Insee Actualités - Timbre H470

Tour "Gamma A"

195, rue de Bercy

75582 Paris cedex 12

COURRIER DES STATISTIQUES

Quatre fois par an cette revue interministérielle vous informe sur l'ensemble des activités du système statistique public et sur l'évolution des outils et des méthodes.

Abonnement 1 an (4 numéros)

France : 135 FF - Europe : 169 FF - Reste du monde : 234 FF

20,58 euros

25,76 euros

35,67 euros

LES PÉRIODIQUES

LE BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUE

10 000 séries mensuelles, trimestrielles et annuelles concernant l'ensemble de la vie économique, complétées par les séries rétrospectives des principaux indices et par le bilan démographique.

Abonnement 1 an (12 numéros)

France : 364 FF - Europe : 455 FF - Reste du monde : 584 FF

55,49 euros

69,36 euros

89,03 euros

ÉCONOMIE ET STATISTIQUE

Chaque numéro est un recueil d'articles sur un grand thème du débat social proposant des commentaires, des tableaux et des graphiques ainsi qu'une bibliographie.

Abonnement 1 an (10 numéros)

France : 414 FF - Europe : 518 FF - Reste du monde : 633 FF

63,11 euros

78,97 euros

96,50 euros

ANNALES D'ÉCONOMIE ET DE STATISTIQUE

Ce trimestriel publie des travaux originaux de recherche théorique ou appliquée dans les domaines de l'économie, de l'économétrie et de la statistique.

Abonnement 1 an (4 numéros)

France : 545 FF - Europe : 681 FF - Reste du monde : 726 FF

83,08 euros

103,82 euros

110,68 euros

Pour les particuliers :

France : 195 FF - Europe : 244 FF - Reste du monde : 287 FF

29,73 euros

37,20 euros

43,75 euros

INSEE MÉTHODES

La méthodologie des travaux de l'INSEE et les modèles.

Abonnement (10 numéros)

France : 728 FF - Europe : 910 FF - Reste du monde : 1 103 FF

110,98 euros

138,73 euros

168,15 euros

INSEE PREMIÈRE

Le "4 pages" qui, chaque semaine, présente les analyses et les commentaires des experts de l'INSEE sur un thème de l'actualité économique et sociale.

Abonnement (60 numéros)

France : 530 FF - Europe : 663 FF - Reste du monde : 827 FF

80,80 euros

101,07 euros

126,08 euros

INSEE RÉSULTATS

Cette série présente les résultats détaillés des enquêtes et opérations statistiques menées par l'INSEE.

Elle s'articule en 5 thèmes :

Économie générale (15 numéros)

France : 1 091 FF - Europe : 1 363 FF - Reste du monde : 1 620 FF

166,32 euros

207,79 euros

246,97 euros

Démographie - Société (7 numéros)

France : 509 FF - Europe : 636 FF - Reste du monde : 726 FF

77,60 euros

96,96 euros

110,68 euros

Consommation - Modes de vie (5 numéros)

France : 364 FF - Europe : 455 FF - Reste du monde : 595 FF

55,49 euros

69,36 euros

90,71 euros

Système productif (15 numéros)

France : 1 091 FF - Europe : 1 363 FF - Reste du monde : 1 557 FF

166,32 euros

207,79 euros

237,36 euros

Emploi - Revenus (15 numéros)

France : 1 091 FF - Europe : 1 363 FF - Reste du monde : 1 588 FF

166,32 euros

207,79 euros

242,09 euros

Ensemble des 5 thèmes (57 numéros)

France : 4 145 FF - Europe : 5 181 FF - Reste du monde : 6 077 FF

631,90 euros

789,84 euros

926,43 euros

COLLECTION SYSTÈME STATISTIQUE PUBLIC

RECUEIL D'ÉTUDES SOCIALES

Une sélection d'études sur l'actualité sociale les plus récemment publiées par différents organismes publics français d'études et de statistiques.

Abonnement 1 an (3 numéros)

France : 315 FF - Europe : 394 FF - Reste du monde : 421 FF
48,02 euros 60,06 euros 64,18 euros

SYNTHÈSES

Cette nouvelle collection présente des études et des enquêtes faites par les organismes du système statistique public.

Abonnement 1 an (12 numéros)

France : 959 FF - Europe : 1 199 FF - Reste du monde : 1 277 FF
146,20 euros 182,79 euros 194,68 euros

LA CONJONCTURE COLLECTION « INSEE CONJONCTURE »

INFORMATIONS RAPIDES

Série de 350 numéros par an, présentant dès leur disponibilité les derniers indices et les résultats les plus récents des enquêtes de conjoncture de l'INSEE.

Elle inclut les 105 numéros des "Principaux indicateurs" (chiffres essentiels de l'économie) qui peuvent faire l'objet d'un abonnement à part par courrier ou par télécopie.

Abonnement

Principaux Indicateurs (105 numéros par an) :

. par télécopie :

France : 2 000 FF - Europe : 2 500 FF - Reste du monde : 3 000 FF
304,90 euros 381,12 euros 457,35 euros

. par courrier :

France : 830 FF - Europe : 1 038 FF - Reste du monde : 1 288 FF
126,53 euros 158,24 euros 196,35 euros

Abonnement Informations Rapides (245 numéros par courrier)

et les principaux Indicateurs par télécopie :

France : 2 950 FF - Europe : 3 688 FF - Reste du monde : 4 563 FF
449,72 euros 562,23 euros 695,62 euros

Abonnement à l'ensemble de la série par courrier :

France : 1 750 FF - Europe : 2 188 FF - Reste du monde : 2 691 FF
266,79 euros 333,56 euros 410,24 euros

NOTE DE CONJONCTURE

Trois notes de synthèse et un point de conjoncture pour suivre la situation et les perspectives à moyen terme de l'économie française. Le supplément "Séries longues" donne des tableaux et des graphiques sur 25 ans.

Abonnement 1 an (3 notes + 1 point + 1 supplément Séries longues)

France : 210 FF - Europe : 263 FF - Reste du monde : 309 FF
32,01 euros 40,09 euros 47,11 euros

CONJONCTURE IN FRANCE

Deux fois par an une synthèse de la conjoncture économique de la France rédigée en anglais.

Abonnement 1 an (2 numéros)

France : 50 FF - Europe : 63 FF - Reste du monde : 75 FF
7,62 euros 9,60 euros 11,43 euros

NOTE DE CONJONCTURE INTERNATIONALE

DIRECTION DE LA PRÉVISION

Deux fois par an, un panorama de la conjoncture mondiale dressé par la Direction de la Prévision. En supplément, deux points de conjoncture internationale.

Abonnement 1 an (2 notes + 2 points)

France : 160 FF - Europe : 200 FF - Reste du monde : 251 FF
24,39 euros 30,49 euros 38,26 euros

TABLEAU DE BORD HEBDOMADAIRE

Un panorama complet et actualisé de la conjoncture économique française et internationale. Le supplément "Série longues" donne des tableaux et des graphiques sur 25 ans.

Abonnement 1 an (50 numéros + 1 supplément Séries longues)

France : 1 500 FF - Europe : 1 875 FF - Reste du monde : 2 375 FF
228,67 euros 285,84 euros 362,07 euros

BULLETIN D'ABONNEMENT

À RETOURNER À : INSEE - CNGP BP 2718 - 80027 AMIENS Cedex 01

Tél. : 03 22 92 73 22 - Fax : 03 22 97 92 95

Veuillez noter mon abonnement aux publications suivantes :

Nom ou raison sociale :

Activité : Tél : Fax :

Adresse :

Je règle un montant de FF * (total des abonnements) par : ☐ chèque (à l'ordre de l'Insee).
☐ Carte bancaire. ☐ Visa ☐ Mastercard ☐ Eurocard (seules cartes acceptées)

Carte N°

Expire au :

Date :

Signature obligatoire :

* pour l'Europe libellé en FF ou en euros

N.B. : Toute commande par fax devra être obligatoirement confirmée par courrier.

L'INSEE DANS VOTRE RÉGION

VOUS Y TROUVEREZ :

- Salle de documentation en libre consultation
- Bureau de vente des publications de l'INSEE
- Adresses des entreprises et établissements (SIRENE)
- Accès au fonds documentaire et aux banques de données de l'INSEE
- Travaux à la demande...



LE SERVICE INSEE 24H/24

08 36 68 07 60 (2,23 F/mn)

• indices - informations - adresses

sur Minitel

36.15 INSEE (1,01F/mn)

36.17 INSEE les informations directement chez vous par télécopie (5,57F/mn)

sur Internet

<http://www.insee.fr>

ALSACE

Cité administrative GAUJOT
14, rue du Maréchal Juin,
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 52 40 40

AQUITAINE

33, rue de Saget,
33076 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 57 95 04 00

AUVERGNE

3, place Charles de Gaulle, BP 120,
63403 CHAMALIERES CEDEX
Tél. : 04 73 31 82 00

BOURGOGNE

2, rue Hoche, BP 1509,
21035 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 40 67 48

BRETAGNE

36, place du Colombier,
CS 94439
35044 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 29 33 33

CENTRE

43, avenue de Paris, BP 6719,
45067 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 69 53 35

CHAMPAGNE-ARDENNE

10, rue Edouard Mignot,
51079 REIMS CEDEX
Tél. : 03 26 48 61 00

CORSE

Résidence Cardo,
rue des Magnolias,
BP 907,
20700 AJACCIO CEDEX 9
Tél. : 04 95 23 54 50

EN OUTRE - MER :

ANTILLES-GUYANE

Direction Inter-Régionale
41, rue Bébian
BP 300
97158 POINTE-A-PITRE CEDEX
Tél. : 0 590 21 47 07

GUADELOUPE

Service Régional
Rue Paul Lacavé, BP 96,
97102 BASSE-TERRE
Tél. : 0 590 99 36 36

FRANCHE-COMTÉ

Immeuble « Le Major »,
83, rue de Dôle,
BP 1997,
25020 BESANCON CEDEX
Tél. : 03 81 41 61 66

ILE-DE-FRANCE

INSEE Info Service,
accueil, librairie, consultation,
travaux sur mesure et sur rendez-vous
Tour « Gamma A »,
195, rue de Bercy,
75582 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01 41 17 66 11

Direction Régionale

7, rue Stephenson,
Montigny-le-Bretonneux
78188 ST-QUENTIN-EN-YVELINES
CEDEX
Tél. : 01 30 96 90 99

LANGUEDOC-ROUSSILLON

274, allée Henri II de Montmorency,
« Le Polygone »,
34064 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : 04 67 15 71 11

LIMOUSIN

50, avenue Garibaldi,
87031 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05 55 45 20 07

LORRAINE

15, rue du Général Hulot, BP 3846,
54029 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 91 85 85

MIDI-PYRÉNÉES

36, rue des 36 ponts,
31054 TOULOUSE CEDEX
Tél. : 05 61 36 61 13

NORD - PAS-DE-CALAIS

130, avenue du Président J.-F. Kennedy,
BP 769, 59034 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 62 86 33

BASSE-NORMANDIE

93-95, rue de Geôle,
14052 CAEN CEDEX
Tél. : 02 31 15 11 11

HAUTE-NORMANDIE

8, quai de la Bourse,
76037 ROUEN CEDEX
Tél. : 02 35 52 49 94

PAYS DE LA LOIRE

105, rue des Français Libres, BP 67401,
44274 NANTES CEDEX 02
Tél. : 02 40 41 79 80

PICARDIE

1, rue Vincent Auriol,
80040 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 91 39 39

POITOU-CHARENTES

5, rue Sainte Catherine, BP 557
86020 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 30 01 01

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

17, rue Menpenti,
13387 MARSEILLE CEDEX 10
Tél. : 04 91 17 59 50

RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi, BP 3196,
69401 LYON CEDEX 03,
(Cité administrative de la Part-Dieu)
Tél. : 04 78 63 22 02

GUYANE

Service Régional
Avenue Pasteur, BP 6017,
97306 CAYENNE CEDEX
Tél. : 0 594 29 73 00

MARTINIQUE

Service Régional, Centre Delgrès
Boulevard de la Pointe des Sables
Les Hauts de Dillon, BP 641
97262 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél. : 0 596 60 73 60

RÉUNION

Direction Régionale,
15, rue de l'Ecole, BP 13,
97408 ST DENIS MESSAG CEDEX 9
Tél. : 0 262 48 89 21



INSEE - DIRECTION GÉNÉRALE

Insee Info Service
Timbre H470 - Tour « Gamma A »

195 rue de Bercy
75582 Paris Cedex 12 - FRANCE

Tél. renseignements : 01 41 17 66 11

Tél. administration : 01 41 17 50 50

Fax : 01 41 17 62 04

Achevé d'imprimer - Février 2000

IMPRIMERIE NATIONALE 27, rue de la Convention, 75732 PARIS CEDEX 15 - N° d'ordre : 9 021358 1 Δ

Le Directeur de la publication : P. CHAMPSAUR, directeur général de l'INSEE



ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE

Édition 2000

Résultats de 1998

Avec la collaboration des services statistiques des ministères

ISSN : 0066-3654
ISBN : 2-11-067-405-9
Code SAGE : ASF103
Prix : 590 FF
89,95 €

